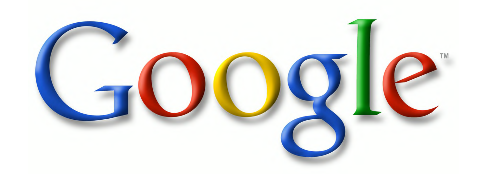


SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

PARIS. — IMPRIMERIE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TOME XXVII

DEUXIÈME SÉRIE. — TREIZIÈME ANNÉE



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

33, RUE DE SEINE, 33

1878

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Préface. Vingt-septième année 1
Assemblée générale de la Société 241
Rapport de M. le baron F. de Schickler, président 242
Procès-verbaux du comité 333, 565
Lettre à Messieurs les pasteurs de France 433

ÉTUDES HISTORIQUES.

Renée de France à Venise (mai 1534), par M. Jules Bonnet 2
Claude Brousson. Séjour en Hollande (1694-1695), par M. Douen ... 49
L'Église réformée de Paris sous Henri II. Ministère de François de Morel (1558-1559), par M. Jules Bonnet 97, 435
Le Mas d'Azil depuis le siége de 1625 jusqu'à la Révocation, par M. Nap. Peyrat 145
Les colléges protestants. Nîmes, 2e partie, par M. Gaufrès 194
Captivité de d'Andelot au château de Milan, par M. le comte Jules Delaborde 253
La révocation de l'édit de Nantes en Thiérache, par M. Douen 289
Le Mas d'Azil depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, par M. Nap. Peyrat 337, 385
Retour de la duchesse de Ferrare en France (septembre-octobre 1560), par M. Jules Bonnet 481
L'Église réformée de Paris sous François II. Ministère de François de Morel, par M. Jules Bonnet 529
Quelques jugements de relaps, par M. Ch. Sagnier 542

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

Charles Drelincourt et les réformés de Langres (1664) 11
Procès fait au cadavre de Martial Pons, marchand du Mas d'Azil, en 1686 15
Mission d'Antoine Court en France et sa correspondance familière, de juin à septembre 1744 .... 18, 64
Siége de Briatexte, 1622 108

Journal de Paul Rabaut.................................. 113, 171
La fin heureuse de Jeanne Faïsses, réfugiée en Suisse et morte à Chavornay le 14 juin 1688.................................. 156
Quelques pièces relatives aux Tuffan.................................. 209
Procès-verbaux de la propagation de la foy de Montpellier (1679-1681). Enseignement, instituteurs, petites écoles.................................. 213
Requête des protestants de la Tremblade à M. le maréchal de Senectère. 220
Procès-verbaux de la propagation de la foy de Montpellier. Les enfants (1679-1681).................................. 280
Date des premiers procès d'hérésie dans le nord de la France et principalement à Valenciennes.................................. 301
Cantique sur la paix de l'Église fait au mois d'août 1744.................................. 311
Lettre de Th. de Bèze à l'Église de Lyon (25 nov. 1561).................................. 347
Relation de la captivité de M. Brassard à Alger (1687-1688).................................. 349
Chant de guerre huguenot de 1627.................................. 393
Extraits d'une correspondance politique adressée de Metz à Christophe Guntzer (1682-1683).................................. 403
Mémoires d'un réfugié instituteur dans le pays de Vaud.................................. 451
Le protestantisme en 1754. Requête des protestants du bas Languedoc au roy.................................. 469
Cinq lettres de divers à la duchesse de la Trémoille 1606, 1620.................................. 496
Estat de plusieurs ordonnances criminelles contre la mémoire de divers particuliers morts relaps.................................. 549

MÉLANGES ET VARIÉTÉS.

Le refuge à Zurich, août 1713.................................. 36
Rapport sur les manuscrits légués à la Société par M. Ath. Coquerel. 85
Relations entre Louis de Bourbon, prince de Condé, et les insurgés des Pays-Bas (1566-1567).................................. 130
Le colloque de Poissy.................................. 141
Une ambassade à Paris en 1663.................................. 186
Une lettre de Refuge (1745).................................. 223
Fragments d'un poème inédit sur les Camisards.................................. 269
Société des dames françaises de Harlem.................................. 315, 518, 557
Deux évêques de Montpellier, par M. H. Bordier.................................. 322
Liste de documents relatifs au protestantisme contenus dans la série TT. des Archives nationales, par M. Edmond Hugues.. 356, 412, 502
Le 24 août 1572.................................. 429
Péroraison d'un sermon prononcé dans les Cévennes.................................. 479

BIBLIOGRAPHIE.

Œuvres complètes d'Agrippa d'Aubigné, (t. II).................................. 48
La France protestante, tome Ier.................................. 124

Les archives de Genève........ 231
Essai sur l'histoire de l'Église réformée de Caen........ 328
Annales d'Aigues-Mortes........ 332
Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française (t. V)........ 369
Mémoires de Samuel de Péchels........ 377
Des cinq escoliers sortis de Lausanne, bruslés à Lyon........ 475
Le catéchisme français de Calvin........ 525
François Tessier........ 527
Vie et ministère de Claude Brousson........ 563

CORRESPONDANCE.

Fête de la Réformation........ 44
Erratum historique........ 46
Gabriel Maturin........ 47
La confession des péchés........ 95
L'original des mémoires de Jacques Fontaine........ 96
Le refuge à Zurich........ 139, 192
Les temples de Saint-Jean du Gard........ 234
Une carte manuscrite des Cévennes........ 239
Teissier, dit Lafage........ 286
Carte protestante........ 287
Note sur Jean Crespin........ 380
Mademoiselle de Scudéry et les conversions........ 384
Deux lettres de Somerset-House........ 426
Sermon du XVIIIe siècle........ 428

CHRONIQUE.

Histoire des Églises wallonnes des Pays-Bas........ 335
Exposition universelle........ 528

NÉCROLOGIE.

M. le pasteur A. Perrier........ 288
M. le professeur Baum........ 567
M. le pasteur Bastie........ 568

ERRATA

M. Nap. Peyrat nous a signalé, dans son étude sur le Mas d'Azil, les erreurs suivantes; page 147, l. 17, lisez Albech; ibidem, l. 22, lisez : *les* Durban; p. 150, l. 1, lisez : Larmissa; ibidem, l. 8, lisez : ne dura que *quatre* ans; p. 151, l. 21, lisez : Salomon fut fait marquis de Bónnac; Bonrepaux, conseiller d'État; ibidem, l. 19, lisez : de Marsolier; p. 152, l. 22, lisez : Arise.

Page 2, note 1, l. 4, lisez : Cecchetti; p. 6, note 2, l. 1, lisez : Nicolo Bonlei; p. 59, l. 24, lisez : honorable; p. 87, l. 36, lisez : 20 volumes; p. 212, l. 5, lisez : saint Ambroix au lieu de saint Antoine; ibidem, l. 10, lisez : saint Laurent d'Aigouze; p. 254 et 255, en note, lisez : Granvelle; p. 260, l. 30, lisez : mai 1556 et non 1555; p. 446, l. 22, lisez : sous *la* croix; p. 450, l. 15, lisez : de *nos* malheurs!

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE.

Dans leur mélancolique succession les années se confondent sans se ressembler. Celle qui vient de finir n'a pas été sans douleurs pour « la noble blessée qui s'appelle la France » et pour ceux qui ne savent pas séparer l'étude du passé des meilleures aspirations du temps présent. C'est l'honneur du protestantisme français de ne pouvoir pactiser avec ce qui abaisse les âmes, et consomme la pire des servitudes, celle de l'esprit. Les descendants de ces huguenots qui voulurent doter leur patrie de la plus sainte des libertés, de celle qui contient en germe toutes les autres, ne sauraient se ranger sous le drapeau des oppresseurs de la conscience, qui prennent le syllabus pour décalogue, et disent paix où il n'y a point de paix!

Ce sentiment dictait, à notre insu, l'hommage que nous rendions, le 15 octobre dernier, au grand historien dont la mort a été un deuil pour la France et le monde civilisé. Cet hommage n'était d'ailleurs que l'acquit d'une dette de reconnaissance. Parmi nos lecteurs nous comptons l'illustre écrivain qui fut l'ami, l'émule de M. Thiers, durant cinquante ans, et qui s'étonne de lui survivre. Nos travaux, suivis avec un intérêt si bienveillant par M. Mignet, n'étaient pas ignorés de l'homme d'État éminent qui fut toujours si passionnément épris de ce qui ajoute au patrimoine intellectuel du pays et au trésor des gloires nationales. C'est à la recommandation toute-puissante de M. Thiers que notre Société dut, en 1870, d'être reconnue comme établissement d'utilité publique. Il nous est doux de nous en souvenir à l'entrée d'une nouvelle année de labeurs, et de répéter le vieil adage : *noblesse oblige!* J. B.

ÉTUDES HISTORIQUES

RENÉE DE FRANCE A VENISE (1)

Mai 1534

L'année qui suivit la naissance d'Alphonse II, cet héritier si désiré de la maison d'Este, fut marquée pour sa mère par un voyage qui forme un des chapitres les plus intéressants de sa vie. Entre les États italiens alors alliés au duc de Ferrare, il était une ville qui, par l'étrangeté de son origine comme par l'éclat de sa fortune, excitait une curiosité passionnée et la justifiait amplement. Malgré le double échec que lui avaient infligé la prise de Constantinople par les Turcs et la découverte de nouvelles voies maritimes par Colomb et Gama, Venise gardait le prestige que lui avaient valu des siècles de prospérités inouïes. Elle n'était pas moins renommée pour l'habileté des provéditeurs commandant ses flottes lointaines, que pour la prudence des hommes d'État dirigeant sa politique, au milieu des intrigues compliquées du siècle. Sous le coup des humiliations de la ligue de Cambrai, qui lui avait ravi ses possessions de terre ferme, elle n'avait pas désespéré d'elle-même, et, comme l'ancien sénat romain, elle avait su grandir dans le malheur. Depuis, on l'avait vue prendre une part active aux guerres de la Péninsule, plus souvent alliée aux Français qu'aux Impériaux. L'étendue de son commerce et le mouvement important de son négoce n'attiraient pas moins l'étranger que la pompe de ses fêtes et la magnificence de ses palais

(1) C'est aux gracieuses communications de M. Charles Foucard, directeur des archives d'Este, que je dois d'avoir pu retracer en détail ce curieux spécimen de voyage princier dans la ville des doges, au XVIe siècle. J'ai aussi une dette de reconnaissance à acquitter envers M. Ceccetti, secrétaire des archives secrètes de Venise.

décorés par le pinceau des Bellini et de Titien. L'illustre artiste, alors dans toute la vigueur du génie, que courtisaient également François Ier et Charles-Quint, était l'objet des plus flatteuses attentions de la part du duc Alphonse qui l'avait plus d'une fois reçu à Ferrare. Le fameux tableau des Bacchanales, que l'on a longtemps admiré dans un cabinet voisin du salon de l'Aurore, était un monument des rapports d'affectueuse familiarité qui unissaient le prince à l'artiste, et que l'ambassadeur ferrarais, don Giacomo Tebaldi, avait pour mission de cultiver discrètement.

On ne s'étonnera donc point du désir qu'éprouvait Renée de visiter cette métropole de l'Adriatique, qui portait sans faiblir le poids d'une glorieuse histoire, et savait unir aux calculs de la plus profonde politique, le culte persévérant des arts. Dès le mois de février 1534, la duchesse fait part de son dessein au résident français près de la sérénissime république, George de Selve, évêque de Lavaur, un des représentants de cette forte école de diplomatie française que préoccupaient à si justes titres les intérêts de la France dans le Levant. George de Selve répond en ces termes à la jeune duchesse : « J'ai receu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre, qui m'apporte les meilleures nouvelles que je puisse avoir de vostre venue icy, que je désire tant que je ne puis m'en asseurer que par veue. Je prie à Dieu qu'il vous garde de changer ce propos, afin que vous ne soyez frustrée de la récréation que je suis seur que vous aurez en cette ville, et nous de l'espérance que j'ay d'estre si heureux de pouvoir vous y voir (1). » Cette réponse de l'ambassadeur français ne dut pas refroidir l'ardeur de Renée, pour qui ce voyage n'était sans doute que la réalisation d'un rêve formé sous les ombrages de Saint-Germain ou de Fontainebleau, quand elle n'était encore que la fiancée d'Hercule d'Este.

Les archives secrètes de Venise ont conservé les divers actes

(1) George de Selve à madame la duchesse de Ferrare, 17 février 1533; ancien style : 1534. Bibl. nat. Fonds français, vol. 3643.

des délibérations qui précédèrent la venue de la jeune duchesse. Instruite de son dessein, la Seigneurie prend, dès le 20 avril 1534, les mesures nécessaires pour assurer une réception digne d'elle à la belle-fille du duc de Ferrare, à la belle-sœur du Roi Très-Chrétien. Une somme de 2 000 ducats d'or est votée pour son entretien durant le séjour qu'elle se propose de faire à Venise, et pour les fêtes qui seront célébrées à cette occasion. Les membres de la société de la Calza, chargés de faire les honneurs de la ville aux étrangers de marque, devront se rendre au-devant d'elle, montés sur le Bucentaure. Le doge lui-même et les membres du sénat iront l'attendre à Malamocco, et lui feront cortége jusqu'au palais du duc de Ferrare, situé sur le *Canal Grande*. Les sérénissimes seigneurs montreront ainsi tout le prix qu'ils attachent à la visite d'une princesse distinguée et à l'amitié des ducs d'Este.

Voici en quels termes le résident ferrarais, Giacomo Tebaldi, rendait compte au duc de Ferrare des préparatifs pour la réception de sa belle-fille : « Votre Excellence saura d'abord qu'à l'arrivée de madame on verra presque toute la noblesse du pays, tant hommes que dames et demoiselles, réunie sur le Bucentaure, aller au-devant de Son Altesse, escortée d'une infinité de gondoles, avec chants et musique. Le cortége se dirigera par le *Canal Grande* jusqu'au palais de Votre Excellence, et le pont du Rialto sera coupé par le milieu pour livrer passage au navire de la seigneurie. A toutes les fenêtres des palais seront suspendus des tapis magnifiques, et des milliers de spectateurs en riches costumes offriront à l'œil le plus merveilleux tableau. Le jeudi matin, tout Venise sera en gondoles pour assister à la cérémonie des épousailles de la mer célébrée sur le Bucentaure, au delà du *Castello*, avec accompagnement de musique et d'artillerie, ce qui est une des plus belles choses que l'on puisse voir et même imaginer. On donnera ensuite,

(1) Délibération du XX avril 1534 signée : « Sapientes consilii omnes; sapientes terræ fermæ; omnium sapientes ordinum. » Je ne fais que résumer ici les indications contenues dans le registre des Frari, *Notatorio Collegio* 1, R. (1532-1534) et reproduites avec d'autres pièces y relatives, dans l'appendice du présent ouvrage.

sans que je puisse fixer le jour, un simulacre de combat maritime sur le *Canal Grande*, devant le palais de la Dogana. Puis viendra une très-belle fête organisée par les seigneurs de la Calza, et pour en être témoin il n'y a pas de temps à perdre. Quiconque voudrait y assister incognito, devrait se revêtir d'un costume gris de campagnard, avec la cape sur le visage, ou le chapeau rabattu sur les yeux, de manière à pouvoir aller partout sans attirer l'attention (1). »

Ce passage semble indiquer que don Hercule avait l'intention de se rendre à Venise sous un déguisement pour assister, sans être reconnu, aux fêtes célébrées en l'honneur de sa femme. Réalisa-t-il ce dessein? Peut-être, sans qu'on puisse l'affirmer. Le 10 mai, la duchesse se mit en route avec une suite brillante. Aux personnes qui composaient sa maison s'était jointe l'élite des dames ferraraises, Béatrice Rangone, Léonore Fieschi, Laure de Sacra, Lucrèce Tassone, la comtesse Paolo Costabili, montées sur une galère tendue de brocard et d'or, qui descendit le Pô jusqu'à l'Adriatique (2). Voici la brève narration de l'annaliste contemporain, Philippo Rodi :

« Le 10 mai 1534, madame Renée, désirant voir Venise, partit de Ferrare avec bon nombre de dames et de cavaliers, et le prince son époux, et se rendit à Francolino sur une galère de brocard doré, suivie de plusieurs autres couvertes de satin cramoisi. Elle se dirigea ensuite vers Chioggia, où elle rencontra la noblesse vénitienne, avec une infinité de petits bateaux décorés pour la circonstance. Pour faire honneur à une aussi noble étrangère, il y eut des courses et des jeux nautiques dont la vue fit grand plaisir à madame. Elle complimenta l'ordonnateur de ces fêtes ; puis continuant son voyage, elle rencontra à Malamocco le doge et les membres de la seigneurie venus à sa rencontre au son des trompettes, des fifres et des tambours.

(1) « Et chi non volesse essere cognosciuto, uno bisselletto da Villanello, con tre ou quatro, et uno de contadinello vestiti, potriano comparire; overo con le cape al volto et capello sopra gli occhi, potrasse andar per tutto ci. » Lettere di Giacomo Tebaldi, oratore ducale in Venezia (6 mai 1534). Archives d'Este.

(2) Livre de comptes de la duchesse de Ferrare (10 mai 1536).

Elle débarqua enfin au milieu des démonstrations de l'allégresse publique, et fit son entrée à Venise où elle passa quelques jours en divers palais (1). »

Le récit en quelque sorte officiel de Philippo Rodi trouve un curieux complément dans bon nombre de lettres adressées au prince de Ferrare. Les accidents de la traversée, qui ne fut pas sans aventures, sont retracés d'une manière fort piquante par le comte Paolo Costabili : « Lundi, à la vingt et unième heure (9 h. du soir), Son Altesse débarqua à Chioggia, au son des cloches et de l'artillerie de nombreux navires saluant son passage. Soixante gentilshommes de Venise, en costume de velours et de damas écarlate, l'escortèrent jusqu'au palais du podestat où elle s'assit sous un baldaquin, et le plus jeune de ces seigneurs lui adressa un discours qui aurait pu être mieux dit, car l'orateur resta court plusieurs fois, mais dont le sens était que la visite de madame était la chose la plus agréable du monde à la seigneurie, et cette harangue parut assez longue. Alors madame, qui avait à ses pieds l'embassadeur français (M. de Lavaur), lui adressa les plus gracieuses paroles, le priant de remercier ces gentilshommes de toutes leurs courtoisies et honnêtetés, ce que fit l'ambassadeur, qui était venu au-devant de madame à plus de dix milles en avant de Chioggia. Son Altesse, accompagnée de l'ambassadeur, et des gentilshommes vénitiens, se retira ensuite dans son appartement, après avoir donné congé à chacun des assistants. On ne saurait dire les caresses et la grande chère qui lui ont été prodiguées à cette première station (2).

» Après le dîné, le révérendissime (3) se rendit auprès de madame, où vinrent quelques instants après l'ambassadeur de France et les seigneurs vénitiens. Aussitôt le bal commença, au son des violons et des tambourins. Il ne dura pas moins de

(1) *Annali* di Filippo Rodi (mai 1534). Mss. de la bibliothèque de Modène.
(2) Une lettre à don Hercule de son fidèle serviteur *Nicolo Bonlie* contient de piquants détails sur l'entrevue des seigneurs vénitiens et des dames de la duchesse. Les lunettes de Venise y jouent un rôle. Voir cette pièce à l'appendice
(3) Sans doute l'évêque de Chioggia

deux heures, au grand contentement de ces gentilshommes et de nous tous... Les danses finies, on alla se reposer.

» Le lendemain, après déjeuné, départ de Chioggia. Madame voulut que tous les gentilshommes vénitiens prissent place sur son navire avec ses dames. Quinze seulement acceptèrent cet honneur. Mais on était à peine parti que s'éleva un vent très-violent qui permettait à peine d'avancer. Reconnaissant l'impossibilité de continuer le voyage sur d'aussi grands vaisseaux, avec un vent si contraire, on fit venir une infinité de gondoles sur lesquelles on arriva tant bien que mal au port désiré, vers 9 heures du soir (1).

» Le débarquement se fit à Saint-Marc, où était le doge avec la seigneurie, et un grand nombre de dames des premières familles de la république. Le doge fit quelques pas au-devant de madame, et se découvrant respectueusement, il lui souhaita la bienvenue, et la conduisit ensuite au Bucentaure, où il prit place à ses côtés, s'entretenant avec elle de la manière la plus gracieuse. Nous arrivâmes ainsi au palais qui avait été disposé pour nous recevoir, sans que les danses fussent un moment interrompues entre Vénitiens et Vénitiennes, entre messieurs de la Calza et les dames françaises, tous plus heureux qu'on ne saurait dire.

» La nuit était depuis longtemps venue quand nous arrivâmes à nos logis. Tout à coup brilla une splendide illumination produite par des milliers de torches allumées sur le grand canal. Madame la duchesse descendit du Bucentaure, accompagnée du doge qui lui donnait la main, et prit congé d'elle avec des respects infinis, ainsi que les ambassadeurs des divers États. Il était deux heures de la nuit, et toute la population était en mouvement pour voir un tel spectacle. Si la Providence eût permis que

(1) Comptes de Jehan Gueffier : « A deux hommes qui menèrent madame dedans la gondolle du podestat de Malamocco à Venise *pour la tourmente qui les surprist*, deux escus d'or au soleil... 6 l.

» Livre de comptes de madame, may 1534. Le jour précédent, 14 livres distribuées aux fifres contadins qui ont sonné devant madame à Crespin (*Crispino*), au palais de messire Gilles le Turc. »

l'on arrivât deux heures plus tôt, jamais on n'eût assisté à plus belle et superbe entrée (1). »

Renée passa plusieurs jours à Venise dans un enchantement continuel. Elle visita le trésor de Saint-Marc, l'arsenal, les fabriques de Murano, et fut partout l'objet des plus flatteuses attentions de la Seigneurie dont le roi son père avait été d'abord l'allié, puis l'ennemi aussi acharné qu'inconséquent. Étranges coïncidences! Le doge qui vint lui souhaiter la bienvenue sur le quai de Saint-Marc, près de la colonne surmontée du lion vénitien, était cet André Gritti qui, dans les vicissitudes d'une longue carrière toute consacrée au service de la république, avait vu pleuvoir sur les lagunes les boulets des confédérés de Cambrai, victorieux à Aignadel. Le souvenir de cette humiliation n'était sans doute pas effacé de sa mémoire quand il prodiguait les plus respectueux hommages à la fille de Louis XII, devenue l'épouse du prince héréditaire de Ferrare.

C'est au livre de comptes de la duchesse, ce fidèle témoin de sa vie, qu'il convient de demander le détail de ses promenades toutes marquées par de royales libéralités.

Dons faits par madame, durant dix jours qu'elle a demeuré à Venise, ainsi qu'il s'en suit :

A monsieur l'Aumosnier Mouchamp la somme de dix escus et demy soleil pour distribuer en aumosnes.......................... 35 l.

Aux fiffres de la seigneurie qui ont sonné devant madame, dix escus d'or soleil valans.................................... 34 l.

A trois bandes de violons dudit Venise qui pareillement ont joué devant madame la somme de treize escus d'or soleil............ 59 l.

A une autre compagnie de violons qui semblablement sonnèrent tout le jour devant madame, elle estant à Moran (*Murano*) la somme de dix escus d'or soleil.................................... 25 l.

Aux compagnons ouvriers du dit Moran six escus d'or soleil.... 20 l.

(1) « Che se la fortuna havesse voluto esserne propicia in arrivare de più giorno, mai non fu visto la più sontuosa e superba intrata. » Lettre de Paolo Costabili à don Herculc, du 13 mai 1534. Même regret exprimé dans une lettre de Giacomo Tebaldi : « Grandissimo scoutento è stato a la sublimita soa et a tutta questa cita che quest intrata non sia stata de giorno, perche certo seria stato bellissimo vedere », 12 mai 1534. Voir toutes ces pièces à l'appendice.

Aux portiers et autres officiers de l'arsenal la somme de seize escus d'or soleil... 54 l.

Aux capitaines de ladite seigneurie lesquels ont toujours accompagné madame et fait faire place aux lieux où elle a esté la somme de dix escus d'or soleil.. 34 l.

A ung commandador d'icelle seigneurie la somme de sept escus d'or soleil... 23 l.

Au trésorier de la dite seigneurie qui apportait chacun jour l'argent que icelle seigneurie baillait à ma dite dame la somme de vingt cinq escus d'or soleil................................ 85 l.

Aux officiers qui montrèrent le trésor et les pierreries de ladite seigneurie à icelle dame six escus soleil..................... 20 l.

Aux huissiers du conseil de ladite seigneurie la somme de vingt ung escus soleil.. 85 l.

A sept hommes qui ont mené et conduit les plates (barques) de la seigneurie par tous les lieux où madame a esté sept escus soleil. 24 l.

A deux qui ont remorqué les dites plates deux escus soleil..... 6 l.

Aux serviteurs de la compagnie de la Calze lesquels portèrent la collacion à madame le jour de l'ascension dans le Busantor deux escus d'or soleil .... 6 l.

A une compagnie de chantres au roi d'Angleterre qui chantèrent et sonnèrent devant madame dix escus d'or soleil................ 34 l.

Aux serviteurs et servantes du palais de monseigneur le duc où madame estoit logée six escus d'or soleil......................... 20 l.

Dès la fin de mai la duchesse est rentrée à Ferrare, comme le prouve le don suivant inscrit, au mois de juin, sur son livre de comptes :

Pour un tableau où est peinte une histoire de madame, duquel elle fait don à sœur Léonore (d'Este) du monastère du corps de Christ......... 50 l.

A ce gracieux épisode de la vie de Renée se rattache le billet

(1) Le livre de comptes mentionne en outre la somme de 581 livres consacrées à l'achat de chaînes et chapelets pour les dames qui accompagnaient la duchesse, à savoir : « Madosne Genièvre, madosne Lucrèce Cipyé, madosne Beatrix Rangon, madosne Lucrèce Tasson, madosne Violanti Visconti. madosne Lore de Sacra, madosne Camille, femme du comte Paule de Constable, et madosne Leonore Fiesque, estant en nombre de neuf dosnes. » Madame de Soubise ne figure pas sur la liste de ces gracieuses libéralités, mais Anne de Pons et son époux y sont représentés, l'une pour une horloge et bague, l'autre pour une agathe enchâssée dans un enseigne d'or : 57 livres.

Le total des dons et aumônes, en mai, s'élève à 1584 livres, équivalant à une valeur presque décuple dans notre monnaie actuelle.

suivant du duc Alphonse (1), duquel on pourrait à la rigueur conclure que don Hercule s'était rendu incognito à Venise :

« Ma chère fille, j'espère que vous êtes heureusement arrivée, ainsi que toute la compagnie. En ce cas je n'ai qu'à me réjouir autant que je me suis affligé pour vous du mauvais temps. Grande pluie ici après votre départ et celui du prince d'Aragon, que Dieu garde! Depuis que Votre Altesse n'est plus là, je vis avec nos enfants et petits enfants, et j'ai fait la petite princesse votre fille ma commère, et nous sommes tous bien, grâces à Dieu. Qu'il vous tienne en santé! » Le retour de Renée fut une fête pour le *magnanime* Alphonse, qui goûtait fort sa belle-fille « pour la rare bonté, la grâce infinie et l'excellent jugement dont elle était douée (2). »

JULES BONNET.

(1) A madame la duchesse de Chartres (mai 1534); *Lettere Ducali*. Archives d'Este.

(2) Ce sont les termes employés dans le testament d'Alphonse Ier. Mss. de la Bibl. de Ferrare.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

CH. DRELINCOURT ET LES RÉFORMÉS DE LANGRES

(1664).

Nous avons sous les yeux une brochure in-4° intitulée : *Langres pendant la Ligue*, par T. P. de S-F., dont l'auteur semble avoir voulu prouver que les habitants de cette ville surent toujours allier la fidélité au roi avec l'attachement à la foi catholique. La Réforme y parut cependant de bonne heure (1547) et ses premiers prédicateurs furent des martyrs : « A Langres aussi ville épiscopale des plus anciennes de France et limitrophe de plusieurs provinces, un bon personnage nommé Séraphin, ayant commencé de dresser une belle assemblée, fut surpris, et avec quatre autres, brûlé à Paris avec une admirable constance, en laquelle exécution advint cela de notable que Picard étant tout éperdu, au lieu de se dépiter et tempester comme il avoit accoustumé de faire en tel cas, se mit à exhorter à patience l'un des cinq, lequel d'un visage riant lui dit ces mots si haut qu'ils furent entendus aisément : « Monsieur nostre maistre, loué soit Dieu que vous changez de langage. Mais si vous étiez en ma place, oseriez-vous vous vanter d'avoir une si bonne patience que celle que Dieu me donne? » Et ainsy moururent ces cinq martyrs. » (Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 55.)

Un ancien chroniqueur de Langres, Javernault, nomme parmi ces cinq confesseurs Largilier, Taffinon, *et plusieurs autres gastés de l'erreur sacramentaire;* c'était la calomnie obligée du temps. La terreur causée par ce supplice et le voisinage des Guises qui devaient bientôt se signaler par la boucherie de Vassy, n'étaient pas pour encourager les progrès de la semence évangélique. Elle ne disparut pas pourtant du pays, et nous en trouvons une preuve dans la pièce qui suit. La très-curieuse préface que signale à notre attention M. Ch. Frossart, ne nous montre pas seulement sous un aspect nouveau l'âme pieuse et tendre du célèbre ministre Drelincourt. Elle acquiert ici la valeur d'un document historique. Je cède ici la plume à mon collègue et ami :

« Les excellents sermons de Charles Drelincourt, pasteur de l'Église réformée de Paris, si connu par ses *Consolations de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort*, sont ornés de diverses préfaces ou épitres dédicatoires qui toutes ont quelque intérêt. L'épître qui commence le troi-

sième volume m'a paru particulièrement digne de revivre dans notre Revue historique à cause des détails instructifs et édifiants qu'elle renferme sur le protestantisme Langonais. Rares sont les lecteurs, rares aussi sont les possesseurs des sermons de Drelincourt; on peut donc offrir ces pages à nos lecteurs. La copie a respecté même les fautes d'orthographe de l'édition des de Tournes de 1664; il n'est peut-être pas nécessaire de reproduire ces imperfections typographiques dans le *Bulletin.* »

A Messieurs Heudelot, seigneurs de Precigny, et aux autres fidèles de la ville de Langres et des environs.

Messieurs,

Il y a quarante-six ans que feus messieurs vos pères et vos grand-pères, et même quelques-uns de vous, me firent l'honneur de m'apeler au service de l'église que l'on espéroit de pouvoir établir avec la permission du Roy, aus portes de Langres, comme en un lieu de bailliage. Parce que l'on m'assuroit qu'il se préparoit en vos quartiers une grande moisson, j'acceptay cette vocation avec ardeur, et la préféray à toutes celles qui se présentoient alors. Car, bien que je ne fusse âgé que de vingt-deux ans et de quelques mois, j'eus le bonheur d'être désiré de plusieurs églises de ce royaume; et même de quelques étrangères des plus considérables. Mais rien ne me touchoit à l'égal de cette églisé naissante. Il me sembloit que je me verrois comme naître de nouveau et croître avec elle, et que je prendrois un plaisir singulier à la cultiver et à voir répandre sur elle les bénédictions du ciel, pour pouvoir dire un jour : *Me voicy, moy, et les enfans que Dieu m'a donnez.* En effet, s'il eust pleu à Dieu de seconder nos vœus et que cette église se fust établie, je me fusse de tout mon cœur consacré à son service; et je n'eusse pas aspiré à un plus grand bonheur que celuy-là. A mon arrivée au milieu de vous, je fus remply d'une grande espérance, car je trouvois en la ville quantité de ces gens que l'on appelle temporiseurs, qui sembloient n'attendre que l'occasion pour se déclarer; et en la campagne, je voyois des peuples qui soûpiroient après la pureté et simplicité de l'Évangile, et même au seul bruit de l'établissement de votre église, il accourut plus de cinq cens personnes dans l'espérance d'ouïr quelque prédication.

Le conseil du roy nous faisoit espérer près de Langres tantôt un lieu et tantôt un autre. Mais enfin l'opposition qui s'y fit de la part de ceux qui nous estoient les plus contraires fut si forte et si opi-

niâtre que nous n'en pûmes obtenir aucun et que la porte nous fut fermée de tous côtez. J'en conceus une tristesse si profonde que je tombay malade, d'une maladie de trois mois, qui me pensa mettre au tombeau. Il est vray qu'en attendant l'établissement tant désiré, je preschois aux églises voisines, et même au château de Precigny où vous vous assembliez et où je receus l'imposition des mains l'an 1618, au commencement de juin. Mais je m'affligeois extraordinairement de voir qu'il ne m'estoit permis de prescher qu'en des lieux environnez de Lorrains et de Bourguignons, dont les uns se moquoyent de la prédication de la Parole de Dieu, et les autres n'osoient y assister, de peur d'être mis à l'Inquisition; et que je ne pouvois administrer cette pâture de vie à tant de bonnes âmes qui avoient faim et soif de justice. Je confesse qu'à l'abord j'avois de la péne à comprendre les raisons de cette dispensation, et que mon esprit en estoit travaillé d'une douleur rongeante. Mais enfin je reconnus que Dieu vouloit que j'adorasse les abymes de sa sagesse, que je ne pouvois ni sonder ni comprendre, et que j'apprisse que ce n'estoit pas à un petit ver de terre comme moy à vouloir pénétrer dans les secrets de son élection éternelle et à luy donner des loix. Il me souvint de ce que dit nôtre Seigneur, que *le Père s'est réservé les tems et les saisons en sa propre puissance* et que *l'Esprit soufle où il veut*. En effet, Dieu connoît ceux qui sont siens, et il les appelle au temps qu'il a déterminé en son conseil, et souvent lorsque l'on y pense le moins. Enfin, j'appris par cette triste expérience que c'est à nous à nous soûmettre en toute humilité aux ordres de sa Providence, et à vouloir ce qu'il veut.

Nous lisons au seizième des Actes que le Saint-Esprit défendit à l'apôtre saint Paul et à Timothée d'annoncer la Parole en Asie, et que ces saints hommes de Dieu, taschant d'aller en Bithinie, l'Esprit de Jésus ne le leur permit point. Par de telles et de semblables méditations, Dieu fortifia ma foy et releva mon espérance. Et même je me persuaday que bien que mon dessein n'eust pas réussi selon mes vœux, il ne laissoit pas d'avoir esté agréable à Dieu : comme celuy de David pour le bâtiment du temple. Parce qu'il ne m'estoit pas permis de faire mon séjour ordinaire en la ville de Langres, je me rendois fort soigneux à visiter, à instruire et à consoler les habitants de la campagne qui faisoient profession de nôtre réligion; et en les consolant je me consolois moi-même et recevois de leur part une singulière édification. Car je pouvois dire d'eux ce que l'apôtre dit

des Thessaloniciens : *Vous avez receu de nous la parole de la prédication de Dieu, non point comme parole des hommes, mais ainsi qu'elle est véritablement, comme Parole de Dieu.* Et ce qu'il dit des Galates : *S'il eust esté possible, vous eussiez arraché vos propres yeux et me les eussiez donnez.* Ce m'estoit un grand sujet de joie de voir des chrétiens qui témoignoient tant de zèle et de piété. Particulièrement il y avoit alors dans quelques villages du duché de Bar des personnes dont la vie estoit tout à fait exemplaire et apostolique.

Cependant, comme il semble que Dieu m'a fait naître pour le travail et que je ne trouvois pas en ces lieux-là de quoy m'occuper suffisamment en l'exercice de ma charge, et même que toute espérance de voir établir l'église de Langres estoit perdue, la vocation de l'église de Paris m'estant adressée, je creus que la voix de Dieu m'appeloit à le servir en un lieu où de mes prédécesseurs avoient répandu leur sang pour le témoignage du Seigneur Jésus. J'y fus appelé la seconde année de mon ministère et y preschay pour la première fois le 15 de mars 1620. Mais comme j'ay receu de vos bienheureux devanciers et de quelques-uns de vous, messieurs, qui estes demeuréz de reste de ce tems-là, divers témoignages d'amour et de bien-veillance, je puis dire aussi qu'en me retirant du milieu de vous, je vous ay laissé mon cœur, et que la distance des lieux ne m'empesche point de vous embrasser de mes affections les plus tendres. Et même j'ay creu que ce n'estoit pas assez de vous avoir gravéz en mon cœur, et de nourrir en mon âme le feu de cette sainte passion, mais que je devois donner au public et laisser à la postérité quelques marques de cette communion d'esprit qui a esté entre nous. Ne pouvant vous annoncer l'Évangile de vive voix, je vous dédie et vous consacre un volume de mes sermons, que je vous suplie très-humblement, messieurs, de recevoir comme un petit témoignage du vif ressentiment que j'ay de toutes vos bontéz, et de l'ardeur que je conserveray toute ma vie pour vôtre service. Dieu veuille vous couvrir de l'ombre de ses ailes, vous environner comme d'une muraille de feu et vous combler de ses bénédictions les plus précieuses. Qu'il luy plaise vous faire la grace de reluire comme des flambeaux vivans, au milieu des peuples qui sont ennemis de nôtre religion, parce qu'ils ne la connoissent pas, afin que voyant vos bonnes œuvres, ils glorifient vôtre Père qui est aux cieus; et que par ce moyen étant attirez à la connoissance de la vérité, ils ayent le courage d'en faire, à vôtre

exemple, une profession ouverte. Ainsi, messieurs, par vôtre bonne et sainte vie, vous avancerez le règne de Dieu et vous ferez ce qu'il ne nous a pas esté permis d'exécuter par nôtre ministère.

Je suis, messieurs, votre très-humble frère et très-obéissant serviteur,

DRELINCOURT.

De Paris, ce 15 mars 1664.

PROCÈS FAIT AU CADAVRE DE MARTIAL PONS,

MARCHAND DU MAS-D'AZIL, EN 1686.

Sauve, le 24 août 1876.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir les copies de deux pièces qui pourront peut-être intéresser les lecteurs du *Bulletin de l'histoire du protestantisme français*.

L'original de la première appartient aux archives du tribunal civil de Pamiers. Nous avons essayé de rétablir la ponctuation qui était généralement absente. Sauf quelques mots que nous avons soulignés et que nous recommandons à votre attention, nous croyons avoir reproduit exactement le texte, dont la lecture est d'ailleurs assez difficile.

Quant à la seconde pièce, moins importante que la première, elle est si aisée à lire que nous n'avons eu qu'à la recopier (1).

Il y a, soit à Pamiers, soit à Sauve, tout un passé religieux qu'il serait bon de reconstruire; malheureusement la tradition s'est beaucoup mieux conservée que les pièces authentiques; mais nous serions heureux de trouver d'autres documents qui pourraient jeter un peu de lumière sur l'histoire glorieuse de notre Église, et faciliter en une modeste mesure les sérieuses recherches poursuivies par des hommes de science et de foi.

Veuillez agréer, monsieur, nos plus respectueuses salutations,

A. DESHONS,
Professeur au Collége de Pamiers (Ariége),

JULLIEN FERMAUD,
pasteur à Sauve.

(1) C'est un brevet en faveur du nommé Jean Blanc de Sauve, condamné aux galères comme soupçonné d'avoir pris part à une assemblée de religionnaires tenue le 6 octobre 1754, à laquelle il n'avait point assisté. (*Réd.*)

SENTENCE AU CRIMINEL.

Vendredy quinsième novembre mil six cent quatre vingt six; raporteur, M. Marfaing, lieutenant génal criminel; opinants, messieurs Destailz, lieutenant parer assr, Lamarque, Lagarde et Cancel, coners.

Entre le procureur du roy demandeur en exception, ce faisant que le procès soit fait au cadavre de Martial Pons, marchand de Mas d'Azil, pour estre mort après l'abjuration par lui faite de la R. P. R., dans les cas de la déclaration de sa magté du 29 avril dernier; et que conformément à la d. déclaration, il sera traîné sur une claye par les rues du d. Mas, jetté ensuite à la voirie, et les biens du d. Pons confisqués.

D'une part, M. Pierre Delpy procureur au présent siége, et curateur donné d'office à la mémoire du d. Pons, au lieu et place de Jean Pons, son frère curateur, offert déffendeur, et autrement suppant par reqte de ce jourdhui, pour cassant et rejettant tant le verbal fait par le Sr Rousselet, curé du Mas d'Azil, que l'information et tout ce qui s'en est ensuivy. Descharger le cadavre du d. Martial Pons des fins et conclusions prises par le procureur du roy pour n'estre pas mort dans le cas de la d. déclaration; et en cas de difficulté quand à présent à l'entière descharge, recevoir le supliant à la preuve du fait justificatif qu'il soutient comme le d. Pons, lorsqu'on lui demanda s'il voulait mourir dans la religion catholique apostolique romaine, répondit ouy, et autres faits soutenus par le d. Jean Pons précédent curateur dans son audition et dans la confrontation d'une part et le procureur du roy deffendeur d'autre.

Veu par nous Jacques Marfaing, lieutenant général criminel, raporteur : la déclaration de sa magté du vingt-neuf avril dernier, et l'arrest de registrement d'icelle du 22 may suivant, registrée èz registres de la présente sénéchaussée, le 10 juin; certificat fait par le sr Rousselet, curé du Mas d'Azil, le 5 de ce mois duquel résulte que le d. Martial Pons est escrit et signé dans la liste de ceux qui firent abjuration de la Religion prétendue Réformée au d. Mas, le mois d'octobre 1685; verbal du d. sr Roussselet curé, du même jour, dressé sur le reffus fait par le d. Martial Pons de recevoir les sacrements de l'église le 2 du présent mois; requeste du procureur du roy avec l'appent renquis du d. reffus contre le cadavre du d. Martial Pons ou

sa mémoire, du 3e du dit présent mois; deux exploits d'assignation donnés à témoins. Le cinquième, l'un fait par Bilière et l'autre par Samos archers; l'information faite ensuite contenant la déposition de trois témoins; la reqte du procureur du roy et l'apointement mis sur icelle le même jour, cinquième de ce mois, portant nomination d'André Laplace du d. Mas pour curateur d'office au cadavre du d. Martial Pons pour verbal de réception de Jean Pons pour curateur offert pour déffendre la mémoire du d. Martial son frère; du lendemain 6, audition du d. Jean Pons curateur; du même jour, conclusions du procureur du roy sur la forme de procéder; sentence du même jour portant que les témoins ouys, et autres qui pourront être, seront incessamment recollés en leurs dépositions, acarés et confrontés si besoin est au d. Pons, curateur, signiffiée par Duffau archer, exploit d'assignation donnée aux témoins ouys pour estre recollés le septième du d. mois; cayer de recollement des d. témoins, cayer de confrontatiou d'iceux faite au d. Pons curateur; apointement du treizième du d. présent mois portant que le d. Pons curateur se présentera par le jour du commandement pour souffrir le dernier interrogre; autrement il est pris et nommé d'office à sa place M. Pierre Delpy procureur; exploit de signiffication du d. appt fait au d. Pons le même jour contenant refus de se présenter; autre exploit de signiffication du d. appent faite au d. Delpy, le lendemain pour le présenter; verbal de prestation de serment du d. Delpy en la d. qualité de curateur au lieu et place du d. Jean Pons; du même jour la requeste du d. Delpy curateur; dire et conclusions du procureur du roy de ce jourdhui, avec l'audition du d. Delpy faite derrière le barreau.

Tout considéré et délibéré :

Par nostre présente sentence, sans avoir égard à la reqte du d. Delpy curateur nommé d'office à la mémoire de Martial Pons, faisant droit aux conclusions du procureur du roy, avons déclaré et déclarons le d. Martial Pons estre mort et décédé dans le cas de la déclaration de sa majesté du d. jour vingt-neuf avril dernier, et pour la réparation du crime, avons ordonné que le cadavre du d. Martial Pons sera mis sur une claye par l'exécuteur de la haute justice, et trainé par les rues et carrefours du Mas d'Azil, et jetté ensuite à la voirie; déclarons en outre les biens délaissés par le d. Martial Pons, *acquis* et confisqués à qui de droit, distraction néanmoins faite de

la troisième partie d'iceux, en faveur de sa femme et enfants si point en y a (*sic*), et les frais de justice et dépens envers ceux qui les auront exposés. Jugé le 15 9bre 1686.

Marfaing, lieut. g crimel.
Destailz, lieut. p assr.
Cancel, Lamarque, Lagarde conser doyen.

La présente sentence avons expédié et remise avec la procédure envoyée au greffe du parlement. (*Suivent 2 ou 3 mots illisibles.*)

MISSION D'ANTOINE COURT EN FRANCE

ET SA CORRESPONDANCE FAMILIÈRE DE JUIN A SEPTEMBRE 1744.

Le savant historien de la restauration du protestantisme au XVIIIe siècle a retracé (t. II, ch. V, de son ouvrage) le schisme du prédicant Boyer qui, déposé par deux synodes, et refusant de reconnaître leur autorité, mettait en péril la discipline si heureusement rétablie par Antoine Court avant sa retraite en Suisse. Boyer avait de nombreux partisans séduits par son zèle et son apparente austérité. L'esprit de fougueuse indépendance dont il était le représentant, gagnait chaque jour du terrain au détriment de l'esprit d'ordre et de paix succédant aux ardeurs de l'ancien prophétisme. Les efforts de Corteiz, de Paul Rabaut, pour arrêter le mal, n'avaient fait que l'aigrir. En France comme à l'étranger, Antoine Court parut seul capable d'y porter remède.

Cédant aux instances de ses nombreux amis, mais particulièrement aux prières du comité de Lausanne, qui rédigea par la plume du pasteur Polier les instructions les plus détaillées, Court partit à la fin de mai 1744, pour accomplir une mission qui n'était pas sans péril, malgré le relâchement passager des rigueurs contre les protestants, et qui obtint les plus heureux résultats. Il en rendit compte à ses commettants dans plusieurs lettres, en quelque sorte officielles, dont M. Hugues a cité des fragments; mais aussi dans ses lettres familières encore inédites à la compagne dévouée qu'il appelait « sa Rachel », à Mme Court, originaire d'Uzès; correspondance naïve qui peint l'homme, le temps, et que l'on reproduit ici jusque dans les négligences qui sont le garant de sa sincérité. (*Bibl. de Genève. Collection Court*, n° 36.)

I

A Monsieur de Goutrespac (1)

Par Genève à Lausanne. De Saint-Claude, le mardi à 8 heures du matin, 2 juin 1741.

Je n'écrirai que deux mots pour apprendre à ma très-chére Cte que nous avons fait heureusement notre route jusques ici, et que notre première journée a été la plus forte et par le plus horrible chemin du monde, et que cependant nous ne sommes point fatigués; nous allons continuer sous la protection de Dieu notre route. Il ne faut pas que Toinon oublie de m'écrire dimanche, 7 courant, à l'adresse de notre ami M. G. et de m'apprendre toute chose. Puisse-t-il me dire tout ce que je souhaite! Mes salutations très-humbles à M. notre très-cher compère et à M. le P. Polier. Adieu ma chère Cte, que j'embrasse un million de fois avec nos chers enfans; une brassade à ma Pauline, mais qu'elle soit bien sage et qu'elle ne donne que des sujets de joie à sa chère mère, j'embrasse aussi Toinon (2). Bonjour.

II

A Monsieur de Goutrespac.

De l'ille de Sainte-Barbe ou de Saint-Rambert, une petite demie lieue au-dessus de Lion, après avoir passé la Saone, le jeudi à dix heures du matin, ce 4 juin.

Nous voici arrivés fort heureusement, loué soit Dieu, et la Saone passée, et sans passer à Lion nous prenons ici un guide pour nous conduire à Saint-Étienne en Forets, qui est à dix lieues, d'où j'écris ceci (3). Nous avons fait de fortes journées et j'éveille beaucoup mon compagnon qui en a un peu besoin. Je me trouve aussi leste que le premier jour, je ne m'aperçois pas de la fatigue, je ne m'aperçois que

(1) Pseudonyme d'Antoine Court, appliqué ici à sa femme.
(2) Le jeune Court de Gebelin.
(3) On voit par une lettre à MM. Polier et de Montrond du 24 juin 1744 qu'il se donnait pour un marchand en voyage: « Je vis à Saint-Étienne plusieurs marchands de rubans à qui je demandai des échantillons pour les porter à Nismes. On crut au Puy que je venais pour faire des emplettes, et les meilleurs magasins me furent indiqués. Partout où je trouvais des prêtres, je les invitais à boire, et nous devenions les meilleurs amis du monde, etc. » Lettre citée par Edm. Hugues, t. II, p. 137.

de l'éloignement de ma chère Cte; mais ce sera pour me rapprocher d'elle s'il plait au Seigneur, avec une nouvelle satisfaction. Je mange avec beaucoup d'apétit, je ne say point quand est que je pourrai récrire; je le ferai le plutot qu'il sera possible, mais si je ne le fais que de Nimes, ce ne poura guère être que dans six jours d'ici; il ne faut pas languir. J'attendrai des nouvelles de ma chère Cte, ainsi que je l'ai priée de m'en donner par la lettre que je lui écrivis de Saint-Claude, le 2 de ce mois. J'embrasse Toinon et ma chère Pauline, aussi bien que leur chère mère. Tous m'occupent beaucoup, mais sans inquiétude, persuadé que, comme je l'en ai priée et que je l'en prie encore, ma Cte ne s'inquiétera pas aussi. Adieu ma toute chère Cte, que j'embrasse un million de fois. Les assurances de mon respect à MM. nos chers amis Professeur et Major, et aux trois conducteurs qui nous accompagnèrent jusques à Montbenon, sans oublier tout autre qu'il appartiendra. Nos chevaux se soutiennent bien; j'envoye cette lettre á Lion par un exprès, et je la lui recommande comme une chose précieuse. J'espère que ma Cte la recevra dimanche prochain. Puisse-t-elle la trouver aussi tranquille et bien portante que je le souhaite, et qui ne diroit amen, oui amen! tout à ma chère Cte.

C.

III

A *Monsieur de Goutrespac, par Genève à Lausanne.*

De Boucayran, ce mercredi 10 juin 1744, à 3 heures du matin.

Me voici enfin arrivé, ma toute chère Cte, au milieu de nos amis, sans accident, par la grace de Dieu, et le plus heureusement du monde. Louons en Dieu de tout notre cœur, et prions le de nous continuer sa faveur et les effets de sa puissante protection, comme il le faira, s'il lui plaît. J'avois voulu passer incognito dans ce lieu et sans être connu, comme je l'avois déjà fait dans d'autres. Mais ayant aperçu la Flotier, et ayant fixé les yeux sur elle j'ai été reconnu, et ça été de ces transports qui ne s'expriment point, et qui d'elle se sont communiqué à je ne sais combien d'autres. Il y aura beaucoup plus affaire à se conserver contre le zèle que contre les recherches des ennemis. J'aurai soin d'être attentif autant qu'il dépendra de moi à l'un et à l'autre égard.

Je voulois continuer ma route et aller surpendre ce matin les filles; mais M. Claris que j'ai fait demander dans un lieu où l'on m'avoit indiqué qu'il pouvoit être et qui m'est venu joindre, ne me l'a pas conseillé par cette raison qu'il croit que je ne saurois entrer de jour en ville sans être connu, et sans qu'au moment même toutes les bouches ne devinssent autant de trompettes pour publier mon arrivée. Par ce que je connois déjà de l'état des choses, le peuple se croit aux portes de la liberté, et elle va en effet à un degré difficile à être imaginé. En voici un exemple.

Il se tint une assemblée le 24 mai pour recevoir trois jeunes proposans et où se rendit outre les fidelles des lieux voisins, des gens de Provence et d'Orange. Ces bonnes gens étoient en si grand nombre qu'ils furent logez au retour chez les frères comme par billet, et il ne fut pas jusques au prêtre de Marajol, et quelques autres de ses confrères, qui n'en voulussent loger chez eux et ils en logèrent en effet.

Je n'entrerai pas aujourd'hui dans un plus grand détail : cette lettre n'est destinée qu'à apprendre mon heureuse arrivée à ma chère Cte et à nos illustres amis que j'assure de mon respect. Je me porte à merveille, loué soit Dieu, je dors bien, je mange mieux. Je souhaite qu'il en soit de même de ma chère Cte, et que ma lettre la trouve tranquille, pleine de l'idée consolante du bien que tout le monde croit que je vas produire. On auroit peine à me croire si je raportois ce qu'on m'a déjà dit sur ce sujet. Ainsi, ma très-chère Cte, remplissons nous de cette idée, et quelle nous soutienne ma Cte dans l'absence de son C., son C. dans son projet en attendant que l'affaire heureusement finie, le mari soit ramené auprès de sa chère épouse et de ses chers enfans qu'il embrasse, en recommandant toujours à Toinon de bien faire, et à ma chère Pauline d'être toujours bien sage et de bien réjouir sa chère mère. Adieu ma toute chère Cte, mille salutations à tous amis et amies.

J'attends incessament de tes chères nouvelles; mais il faut me marquer l'état de ma chère Cte, ce qu'elle fait, comme elle passe son tems, ce qu'on dit sur le départ, si on s'en est aperçu ou non. Bien mes complimens à la petite Marion, j'espère qu'elle aura eu soin de tenir un peu compagnie à son ancienne maîtresse. Que font nos chères commères Mesd. de la Valette? je les prie d'agréer l'assurance de mon respect très-humble. Que font Mesd. de Larbre? Je les salue très-affectueusement. Nous nous sommes embrassés tendrement avec mon bon et

très-cher ancien ami M. Claris, qui salue ma chère Cte de bien bon cœur, à ce qu'il m'a dit. J'ai vu et embrassé aussi le petit chat brûlé, M. Clément qui est venu me joindre avec M. Claris et qui salue aussi ma Cte. J'attens pour ce tantôt M. Betrine; ainsi j'aurois raperché sans beaucoup de peine ceux que je souhaitai voir des premiers; mon compagnon de voyage se porte bien et salue ma Cte. Que Toinon n'oublie point de m'envoyer les nouvelles. Je compte de recevoir bientôt la lettre qu'il m'aura écrite, dimanche passé, 7 courant; puisse-t-elle contenir tout selon mes vœux! Amen, Amen. Adieu encore une fois, ma toute chère Cte que j'embrasse plus d'un million de fois.

On nous dit en route qu'on avoit arrêté dans le Vivarais M. Jacaud des Croisettes.

J'ai décacheté cette lettre pour y mettre une envelope, M. Dombre qui vient d'arriver pour me voir me charge de saluer ma Cte.

IV

A Madame Court.

Ce mercredi 17 juin, d'une chambre près de Nîmes.

Enfin j'ai reçeu des nouvelles de ma toute chère Cte, elles m'ont réjoui infiniment et l'on d'autant plus fait quelle m'assure quelle ne se chagrine point. Elle le feroit moins encore si elle étoit témoin de tous les applaudissemens et les bénédictions dont mon arrivée est accompagnée dans ce pais. Cela va si loin qu'il n'est point de termes qui puissent l'exprimer; tout m'annonce jusqu'ici que la chose ira toujours en augmentant, et que Dieu me faira la grâce de voir le comble de mes vœux et de ceux de tout un grand peuple. J'ai vu, j'ai parlé et je ne cesse de voir et de parler à gens des plus notables qui paroissent entrer dans toutes mes vües, et de leur donner tous les aplaudissemens possibles.

Je n'en dirai pas davantage pour le présent, parce que je suis actuellement avec une quarantaine des personnes des plus distinguées et des plus notables de Nîmes pour les affaires de ma commission. Je n'ay point receu la lettre que Toinon écrivit le mardi après mon départ, et si la lettre de change y étoit, il faut savoir du bureau si la lettre n'y auroit pas resté. M. Gervais prendra aussi de son côté des

informations où elle pourroit être restée. Il faut aussi que Toinon ou ma Cte écrive ce qui suit, d'abord ma lettre receue par M. Gervais : « Je suis surpris, Monsieur, que vous ne m'accusiez pas la réception de la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire le mardi 2e juin inclus à icelle un billet de *L* 1000 signé en blanc; ayez la bonté de me dire en réponse si elle vous est parvenue, et si vous avez été payé du dit billet, et en ce cas je vous prie d'en disposer selon les ordres que je vous ai donné, ce qu'attendant je suis M. votre... etc.; » afin que M. Gervais ayant cette lettre il la fasse voir au maître de postes pour savoir où la lettre auroit pu rester.

Tout embrasse et rembrasse ma Cte. J'ai donné ordre pour la popeline obscure et double, et on y travaillera incessamment. Que dit-on dans la maison de Cheseau de mon départ? que ne disent nos chères commères? Je salue tout le monde; il faut m'écrire tous les huit jours à l'adresse de M. Gervais, et m'informer de tout. Je donnerai des détails à ma Cte dès que je le pourrai. L'ami et cher ami Paul ne me quitte point. J'embrasse Toinon, ma chère Pauline. Adieu ma toute chère Cte, que j'embrasse des millions de fois, et que j'exhorte de se tranquilliser. Amen, amen. Tout ira bien s'il p. à Dieu, oui tout ira bien, ma chère Cte, et je la reverrai comblé de joye.

N'ayant pas eu le temps d'écrire à M. notre très-cher compère, ni à M. le P. Polier, j'ay prié M. Paul de le faire et il a bien voulu s'en acquiter; je les assure de tout mon respect. M. Roger est parti, ceux du Vivarais ne le sont pas. Je dois assembler après demain les Pasteurs; j'en avois déjà veu beaucoup; M. Roger salue M. le P. Polier, et le prie de presser toujours M. Faure; il salue aussi ma Cte. M. Paul veut être aussi nommé, et que je nomme aussi toute sa maison; les filles le veulent aussi. M. François Paul le veut aussi, et combien d'autres. M. Gervais ne doit pas être aussi oublié. Adieu ma toute chère Cte.

V

A mademoiselle Court.

D'une maison voisine de celle de notre chère commère, le 24 juin 1744.

Je receu dimanche au sortir d'une nombreuse assemblée ta lettre, ma très-chère et toute chère Cte, en date du 14 de ce mois, et le

plaisir qu'elle me fit qui est au-dessus de toute expression, fut troublé parce que ma chère P. s'atendoit à recevoir, le jour qu'elle m'écrivit, une lettre de son C. et qu'elle n'en eut point et qu'elle me dit qu'elle est là tristète. Je la conjure de se réjouir; si elle voyoit toutes les caresses que l'on fait ici à son C, cela seul seroit capable de la faire tressaillir : cela va si loin qu'il seroit impossible de l'exprimer. Un Provençal, qui fut témoin des embrassades qu'on me fit à la première assemblée où je parus, en fut si extasié qu'étant allé à Uzès ce jour là, il dit à nos amis de cette ville en son langage : « Vous ne connoitrois point ce M. Court; il y avoit quinze mille personnes à l'assemblée qui lui ont chacune fait dix baisers, et lui ont enlevé toute la fleur du visage; ainsi comment pourriez-vous le reconnoitre? » Mais cela a beaucoup plus de force en provensal.

Je suis surpris que ma Cte n'aye pas receu la Lettre que je lui écrivis de Lion; du moins elle ne m'en parle pas. Voici toutes celles que je luy ay écrit depuis que je l'ai quittée, cette chère et toute chère Cte; une de St-Claude, une autre de Lion, une troisième lorsque je fus arrivé à Boucayran et que je fis remettre à Nîmes le 11 du courant, une 4me de Nîmes, en date du 17, et celle-ci. Je languirai fort de recevoir de nouveau de ses cheres Lettres. Il faut que Toinon m'écrive au long tout ce qui se passe, et comment tout va surtout à la maison; ce que l'on dit sur mon compte en ville et à Cheseaux.

J'ai beaucoup travaillé depuis que je suis arrivé, et vû un grand nombre de personnes; enfin hier je vis M. Boyer; il s'engagea de passer parce qu'en seroit décidé par M. Roger, Peyrat, et quatre arbitres, deux de chaque parti, et moi. Tout le monde souhaite la Paix et l'on me regarde ici comme un Ange descendu du ciel pour la leur aporter. C'est l'idée des deux parties, et il n'y a point deux sentiments là-dessus, au moins pour le général.

Je me suis fait un habit d'été; la veste et la culote d'estamine du Mand noir, la veste doublée d'une serge de soye et la culote d'une toile; le justàucorps, c'est un camelot mis soye, qui ressemble fort à l'ancien habit de burate pour la couleur. Nos chères amies et commères ont grand soin de moi; l'ami Paul Rabaut, leur tout cher, ne ma pas quitté, et je ne puis pas vivre sans lui; l'ami M. Gervais n'est pas moins empressé; il est ici present et fait mille amitiez à ma chere Cte aussi bien que les personnes precedam^t^ nommées. Tous veullent être nommez et embrassent Toinon et ma chere Pauline, que j'em-

brasse aussi tendrement; mais je souhaite quelle soit fort sage, quelle obeisse bien à sa chere mère, quelle lui fasse de baisers pour moi, et quelle la rende bien contente. Quels transports que ceux de la cousine Allière en m'embrassant! quels autres que ceux de la nourrice de Toinon! tout le monde me voudroit en particulier. Mais comment faire pour contenter tout le monde? On a envoyé des exprès de Vans, de St-Ambroix, d'Alais, de Cévènes, de Montpelier, etc., pour me prier de venir chez eux.

Que disent nos chères commères; Mad^e de la Valette, que je salue très-humblement? Il faut que Toinon m'envoye incessamment le sermon sur le trésor mis dans des vases de terre, qu'il s'aplique bien, qu'il profite du tems. La mère de Lebresse souhaite davoir de nouvelles de sa fille; il faudrait l'envoyer chercher et lui dire que sa mère et sa sœur se portent bien et quelle leur écrive. Je renvoye ma Cte à la lettre que j'adresse à notre cher compère pour savoir mes aventures et l'état des choses.

Adieu ma toute chère Cte, aye en soin, je t'en conjure; rejouis là jusqu'à ce que je le puisse faire moi-meme; ce sera le plus tôt que je pourrai, et le tems me sera long et bien long, quelque court même qu'il soit. Je t'embrasse un million de fois, mais de quelle manière et qui pourroit l'exprimer? Adieu, ma toute chere Cte, tout à elle, oui tout à elle, et son tout concentré à sa chère Cte.

A. Court.

VI

A mademoiselle Court.

Ce vendredi 3 juillet 1744.

Je m'attendois, ma très chere Cte, de recevoir de tes Lettres aujourd'hui; mais il a falu me contenter de recevoir de tes nouvelles par notre illustre ami et compère. Il ne me laisse pas ignorer le diné de tète à tète, à quoi il ajoute un éloge d'un homme bien prévenu en faveur de ma P. mais qui ne laisse pas de me faire bien plaisir. Il me marque aussi fort obligeamment la grande Fête de Toinon, et n'oublie point ma chère Pauline. Tout cela excite ma reconnaissance, et je prie ma Cte de la lui témoigner de ma part. Je suis donc à St Gal et sur le chemin d'Angleterre; j'y aurois bien moins chaud que par

ici où il fait une chaleur brulante, quoi qu'elle me fasse fondre en eau, et le jour et la nuit, je ne laisse pas que de me porter, loué soit le Seigneur, à merveille. Je soutiens la fatigue de même et il n'est aucun de nos jeunes gens qui puisse me suivre, j'en ai déjà mis deux hors de combat, M. Paul et Vernesobre, et pour M. Roger pour avoir voulu me suivre il est aux invalides. J'ai été à Montpellier, mais je n'ai point vu notre compere, parce qu'on me dit qu'il étoit à sa ferme; je ne fis point demander Margot parce qu'on m'avoit dit à Nîmes qu'elle étoit à son Païs. J'ai été chez M. Espion, où j'ai été comblé de caresses par tous, mais en particulier par la mère Marguerite et M. Grand; je fis demander M. Jean; mais il ne vint pas parce qu'il n'avait point de cheval, à ce qu'il dit, et qu'il faisoit chaud. La cousine Allier ne pouvoit point s'arracher de mon col; la nourice de Toinon de même, et ce que je dis de celle là, il le faudrait dire de plusieurs milliers d'autres; c'est une fureur; on n'a jamais rien veu de pareil. Si je ne prenois des précautions pour les assemblées tout le Pais se rendroit dans une. Il ne resta presque point de Protestans dans Nîmes dimanche dernier, et j'eus beaucoup de catholiques que la curiosité attira; j'en eus même de la maison de l'Évêque, et sans craindre l'excessive chaleur qu'il faisoit, chacun pour avoir place se mit en chemin à bon heure, en sorte que l'assemblée qui n'étoit ordonnée que pour les cinq heures du soir, se trouva formée vers les deux heures. Elle fut si nombreuse que depuis la place jusques à la ville le chemin étoit si rempli qu'il n'y avoit pas moyen de se faire large.

Celle de Montpelier n'étoit pas si nombreuse; il y avoit grand nombre de Dames, et elles furent assez courageuses pour ne pas quiter le chemin, quoi qu'elles sussent qu'il y avoit des detachemens qui alloient de Montpellier relever la garnison de Cette. Elles rencontrèrent en effet ce détachement, et plusieurs soldats leur donnèrent des bénédictions (1).

J'irai coucher demain s-p-à-Dieu. chez notre ami Delorte de

(1) Voici en quels termes Court rend compte de cette assemblée dans une lettre du 3 juillet à M. Polier : « M. Verzenobre et moi, accompagné d'un monsieur de Montpellier, nous nous rendîmes à l'assemblée, et, quoique allant aussi vite qu'on peut aller, nous n'y arrivâmes qu'une heure après minuit. Sans prendre aucun repos, je descends de cheval, j'endosse la robe, je monte en chaire, je prêche, et je le fais avec la même force que si je sortais du cabinet. Tout le monde parut édifié; et l'*amen* que je demandai ici comme à Nismes ne fut pas prononcé avec moins de zèle. » (Lettre citée par Hugues, t. II, p. 139.)

Caveirac, et je prêcherai le Dimanche 5[me], aux environs, où toute la Vaunage se prépare de se rendre. Je n'ai pas encore pu aller chez les filles, ni à Uzès, je dois monter en Cévènes, je travaille beaucoup et je n'ai point de relache. Adieu, ma très-chere C[te], écris a ton pauvre P. Que Toinon me marque les nouvelles et l'état de l'houstaut en détail. Tout le monde voudroit ma C[te] et tous la saluent. M. Roger, Paul et Gervais ici présent veulent ètre nomméz, une brassade à ma chere Pauline, je l'exhorte toujours d'être bien sage, Toinon de même, et que tous les deux réjouissent leur chère Mère, je la recommande cette chere C[te] à elle même; je la prie et la conjure d'en avoir bien soin, en attendant que son P. la puisse décharger d'une partie de ce soin : oui, ma toute chere C[te], aye bien soin de mon cher tout, imite ton C. qui pense toujours à sa P. et qui ne fait rien qui ne se demande à lui-même : Ta C[te] en serait-elle contente, si elle te voyait et qu'elle te parla? Je l'embrasse mille et mille fois, cette toute chere C[te]. et toujours de la manière la plus tendre. Mes salutations aux dem[lles] de Larbre et à qui de droit; il faut cacheter le billet que j'écris à M. Roux et le lui rendre.

VII

A mademoiselle Court.

De Vezenobre le mercredi 15 juillet 1744.

Que ma C[te] est charmante! je l'aime de tout mon cœur : elle m'écrit exactement et des lettres mêmes longues et fort détaillées; mais ce qui me charme le plus, [c'est] qu'elle se porte bien et qu'elle soutient son veuvage à merveille, c-a-d. patiemment et sans s'inquiéter; quelle nouvelle pour moi, quelle est propre à me soutenir dans ma pénible entreprise! J'avance [mon] chemin tant que je puis; mais là quelque pas redoublé que je marche, il reste bien dès choses à faire. Le Seigneur qui a béni le commencement, en hatera et en bénira aussi la fin, s'il lui plait.

Enfin, enfin je tiens le seing de M. Claris, Betrines et Roux, ces hommes si roides et si redoutables : que d'efforts et que des discours de diverses sortes n'a-t-il pas fallu employer! Mais béni soit Dieu puis qu'ils n'ont pas été sans succès. J'aurois bien des choses à dire

à ma Cte; mais si je veux que cette lettre parte aujourd'hui, il faut abréger, et il faut quelle parte — puisqu'il y a 11 jours francs que je n'ai pas écrit a cette chère et toute chère Cte et qu'elle languirait ou quelle seroit peut être en peine. M. Volpelière fut à l'assemblée de Sommière du 5ᵉ de ce mois; il me fit bien des reproches de ce que je n'avois ni donné de mes nouvelles ni les été voir; je vis bien qu'il falloit aller voir la belle sœur, si je ne voulois pas être brouillé pour toujours. Je partis avec lui, et je fus la trouver dans une Maiterie ou elle avait 70 personnes à nourir. — Il y eut bien des embrassades et d'entretiens; ma Cte fut de tous, et l'on me chargea pour elle de bien des complimens. Tante Flourete et M. Jean de Vidourles que je vis en passant, et qui me boudoient beaucoup, m'en chargèrent de meme. A Uzès on se plaint amèrement de ce que je n'ay pas été encore les visiter. Ils m'en ont fait porter leurs plaintes par des Députez, et encore depuis par M. Martin Avocat, et Danger, qui me vinrent voir dans un jardin à Nimes; on n'oublia point dans les plaintes que mon épouse étoit de là, que j'y avois des parens et des affaires. On représenta en particulier la cousine de ma Cte, Mlle Bouet être surtout fort impatiente de voir son cousin. Enfin l'Avocat M. Martin se consola par la reflexion que je les gardois pour la bonne bouche. J'ai veu la chère germaine, Mlle Teron, toujours la même, et avec qui je me suis entretenu tant et tant de ma chère Cte; je me plais fort à ces entretiens qui me réjouissent tout; je retourne aujourd'hui auprès d'elle, et je lui dirai que j'ai fait ses compliments à ma toute chere Cte.

Je cours beaucoup, je fatigue de même, mais je me porte à merveille; je mange bien, je dors mieux. Tout le monde m'accable de caresses. Par tout je suis regardé comme l'Ange tutélaire. Tout retentit de bénédictions pour moi et partout on parle du C. de ma chère Cte comme d'un homme envoyé de Dieu. J'eus été étouffé Dimanche par les caresses, si je n'avois pris la précaution de rester en chaire, qui heureusement se trouvant élevée, on ne pouvoit que me toucher ou baiser les mains qui étoient sans cesse en mouvement. Plusieurs cependant voulurent me baiser au visage, et pour cela ils escaladoient la chaire, ou se faisoient élever par d'autres : à la lettre c'est une fureur et va jusqu'a la superstition.

M. Montagni ne m'a point quitté, depuis le 7 de ce mois qu'il me vint joindre de Massilliargues, et il me suivra encore jusque du côté du

Vigan où j'ai dessein d'aller. Il a grand soin de moi, et ma Cte a bien de remerciement à lui faire aussi bien qu'à notre cher M. Paul; ce sont deux amis qui se disputent qui aura le plus de soin du C. de ma très chère Cte; l'un et l'autre ici présents lui font bien leur salutations, et n'oublient point de boire sa santé : ils embrassent Toinon et ma chère Pauline que j'embrasse tendrement aussi. Lorsque j'aurai un peu plus de loisir, j'écrirai à Toinon. Je suis fort content de lui puisqu'il paroit que sa mère l'est, je l'exhorte à ne rien faire qui puisse donner la moindre inquiétude à cette chère mère.

Je répons aux lettres du 29 de juin et du 2 juillet que m'a Cte m'a écrit; je ne sais pas ce que c'est que celle dont Toinon me parle, qu'on avoit-envoyé à Genève; je receu celle ou le billet de M. de Massargues étoit; le billet est entre les mains de M. Ger. et le M. est disposé à payer, à ce qu'on m'a dit, et aussi M. Chamand, si on en est bien informé. On travaille à la robe; celle de satin n'étoit pas encore achevée; j'attendray la réponse de M. de Montrond pour écrire à M. de Chezeaux, parce que je ne sais pas si Mad^e^ est informée où je suis et si j'en dois parler. Il n'est pas possible que mon voyage ne soit connu partout : il l'est partout le monde dans ce Païs; catholique et protestant, personne ne l'ignore. Tout est public dans ce Païs. Tout s'y passe ouvertement et on y va aux Assemblées comme aux temples à Genève et a Lausanne. Il n'y a que mes retraites que je cherche de tenir secrètes.

Adieu, ma toute chère Cte, écris-moi toujours, soutiens-moi par tes chères lettres, et par des nouvelles de ta chère santé qui soient toujours réjouissantes. Je t'embrasse un million de fois. Mille compliments très-humbles au Chêne, à Mesd. nos chères commères, aux dem^lles^ de Larbre, à l'amie Mad. Boison, à M. Roux, à Mad. sa sœur, à M. Gabriac, de la Nible, Bonbonnoux etc. Il faut toujours adresser les lettres à M. Ger. Pégase est gras au lard et porte bien son maître, mais il est mou et lent à la course et bien m'en fâche.

VIII

A mademoiselle Court,

à Nîmes, ce vendredi 24 juillet 1744.

La dernière lettre que j'ai receue de ta part, ma toute chère Cte, est sans datte. Elle commence par ton étonnement de ce que je n'ai

pas encore été chez les filles. Je la receu dans les Hautes-Cévènes, dimanche 19 courant, et je n'ai pu qu'aujourd'hui y répondre. J'ai vu comme tu as eu mal aux dents et j'en ay été bien fâché. Mais j'ay vu que la chose n'avoit pas eu de suite et cela ma rempli de joye. Puisse tu ne m'aprendre que des bonnes nouvelles sur une santé qui m'est aussi chère que celle de ma toute chère C[te]. il n'en faut pas moins pour me soutenir dans mes fatigues, dans la pénible exécution de ma commission, et dans l'éloignement où je me trouve de ma chère P. et de nos chers enfants que j'embrasse toujours de la manière la plus tendre avec leur chère mère.

Je fatigue beaucoup, mais je jouis d'une santé parfaite. M. Bousquet, que je vis hier dans la maison d'où j'écris cette lettre, te l'aprendra de vive voix. Il m'assura qu'il seroit de retour à Lausanne le 9 ou le 10 du mois prochain. Il trouve que j'ai engraissé. Il voulut pour la curiosité assister à une assemblée qu'un jeune prédicateur avoit convoqué hier au soir autour de cette ville, et on m'a rapporté qu'il en fut charmé. Je soupai avant hier au soir avec l'époux d'une des dem[lles] Deleuse, celui avec qui M[lle] Pagese devoit faire le voyage de Beaucaire. Il te donnera aussi, j'espère, de mes nouvelles à son retour. Je n'ai point encore vu M. des Allures : à son retour ici j'étois dans les Hautes-Cévènes d'où je viens, et présentement il est en foire de Beaucaire. M. Roche fut hier ici, il vouloit m'amener, à quelque prix que ce fut à Uzez. Il n'étoit pas à mon pouvoir de le satisfaire, ayant résolu de me rendre à Vauvert demain matin, pour tenir au voisinage une assemblée où Massilliargues et les environs seroient appelées. M. de Montagni est après à faire avertir, et il doit me venir prendre demain ici pour m'accompagner à Vauvert; en attendant je suis avec notre très-cher M. Paul qui m'avait appellé pour disposer les parens de deux jeunes personnes dont l'un est l'ami particulier de M. Sans Allures, très-riches, à se marier au Désert. Si cela réussit on est persuadé qu'il n'y aura plus personne qui ose résister, et qui fasse difficulté de prendre un si loüable parti, parce que les deux parties sont de la plus haute volée dans le commerce.

Je vis les trois sœurs de Marion; mais ce n'étoit qu'à l'assemblée et au milieu d'une foule de peuple qui me suffoquoient de caresses. Elles se portoient bien et me demandèrent bien de ses nouvelles de son mariage, et de son ancienne maîtresse. M. Chaman veut se faire chrétien, à ce qu'on m'assure, et entrer avec moi dans quelque

compte. Les 26 paquets de mon compagnon sont arrivés 16 à Nîmes et 10 à Anduse. Ils ont inquiété ceux qui les ont receu, mais ils en ont été quites pour l'inquiétude que cela leur a donné, personne n'en a parlé. Je voulois aller coucher hier chez les filles, mais le cler de lune m'en empêcha; il n'y a rien à craindre et je doute qu'on en voulut à un Ministre, quand on saurait positivement où il est; mais je tâche d'observer les mêmes règles de prudence que s'il y avait beaucoup à risquer. Je ne pourrai pas les voir ces chères filles, quoique je les aie faite demander, parce que Françon ne marche qu'avec peine et que Marguerite a un peu mal à l'œil. Je ne puis pas avoir aujourd'hui des nouvelles des robes de satin et de celle de popeline, parce que les personnes qui en ont le soin sont à Beaucaire. M. Pépin ayant apris à Marseille où il est établi, que j'étois dans le paїs, s'y est rendu en famille; il a dessein que je bénisse le mariage d'une de ses filles.

Quand est-ce que je pourrai t'écrire, un peu à loisir? Je ne l'ai fait jusqu'ici qu'à la hâte et avec précipitation. Je n'ai pas un moment à moi. Écris-moi souvent. Tes chères lettres me réjouissent et me soutiennent. Nos chères commères, qui ont toujours grand soin de moi, et notre ami Paul te saluent, aussi bien que les filles. Mlle Teron qui a pris aussi grand soin de moi pendant mon séjour à Anduse, te salue bien aussi, et combien d'autres; le nombre en est infini. Mille assurances de respect à Mesds. nos très-chères commères. Je me souviens bien d'elles et y pense souvent. Je suis fort sensible à l'honneur de leur souvenir. Des salutations très-humbles aux demlles de Larbre; je leur recommande ma chère moitié et leur fais deux brassades à chacune, mais tendres et serrées. Adieu, ma toute chère Cte, que j'embrasse mille et dix millions de fois, autant que je l'aime et qu'elle me tient à cœur. Qu'elle seroit contente de moi si elle étoit témoin de tout ce que je pense et de tout ce que je fais! encore une fois je l'embrasse et nos chers enfants : je répète à Pauline d'être sage parce qu'elle n'est aimable que lorsqu'elle est sage; que Toinon m'écrive les nouvelles avec plus de détail. Adieu encore un coup, toute chère Cte. M. Montagni a eu grand soin de ton C. Tu cacheteras la lettre à M. de Cheseaux et la lui feras parvenir.

IX

A monsieur de Goutrespac.

Nîmes, ce lundi 3 août 1744.

Ta lettre, ma très-chère Cte, du 26 de juillet, que je receu hier, m'a tiré d'une grande peine. J'étois extrêmement inquiet de n'avoir point de tes nouvelles. Deux couriers s'étaient passés que j'en attendois et que je n'en recevois point. N'y en avoit-il pas là plus qu'il n'en faloit pour tenir mon pauvre esprit en échec? Béni soit Dieu qu'il n'y est plus et que ma toute chère Cte vit et qu'elle m'a écrit. Je receu sa lettre avec bien du transport : qu'elle en juge. L'ami Gerv. me l'aporta dans une maison où il savoit que je l'attendois avec bien d'impatience; il participa à ma joye et m'embrassa de bon cœur.

Je fatigue toujours beaucoup, mais un méchant clou qui m'est venu à la cuisse, m'a un peu arrêté; il y a huit jours qu'il dure et m'empêche d'aller à cheval. Il m'a empêché par là même d'aller à Uzès où j'étais attendu toute la semaine passée. Pendant tout ce temps là toute la ville a été en mouvement, les catholiques comme les protestans, car le bruit s'étoit répandu chez les uns et les autres que je devois arriver et tous me veulent voir; ce que je dis ici est à la lettre. Ton cousin Bouët ne pouvant plus tenir, s'est rendu à Nîmes pour m'embrasser. Je viens de le quitter; dans ce moment il repart; il m'a fait charger de te saluer et de la part de toute sa maison. Il a épousé une Moleri. Sa femme et toute sa maison souhaitent au moins que je vienne loger chez eux. Il se fait de nouveaux mariages à Uzès. M. Danget marie son fils avec la fille de notre Dalgal. M. Thomas se marie avec une Fontarèche, et il s'agit de les engager à se marier au désert dont les parties ne sont pas éloignées.

Je suis bien aise que Marion vienne souvent à la maison, et j'espère qu'elle voudra bien continuer. Son beau-frère que je vis le 26 du mois passé, avec sa femme, sont fort fâchés contre elle de ce qu'elle ne leur écrit pas et qu'elle ne répond pas à des lettres. Ma Cte ne me dit rien de la nouvelle Marion, si elle fait bien ou non, et si elle couche, comme je le supose et le souhaite, dans la chambre de sa maîtresse.

Mon voyage, je le comprends bien, ne sauroit être plus secret.

Comment le seroit-il puis que toute la France en est informée? Ce n'est pas un mal. On sait quel est mon dessein, et tout se fait ici avec une liberté à peu près aussi grande qu'à Lausanne.

Je fis quatre assemblées publiques lundi dernier, 27 du mois passé. Le matin j'en avais fait une fort nombreuse qui avait succédé à une plus nombreuse encore, que j'avais convoqué le dimanche, près de Vauvert, et où des officiers et plusieurs soldats de la garnison du Caila assistèrent. Les autres trois du lundi se tinrent l'une à Nage, l'autre à Soudargues, et l'autre à Langlade, où l'on batisa des enfans; et se fut aux bords des villages où les catholiques assistèrent comme les protestants, et les premiers veullent continuer à venir aux assemblées, que les curés excommunient ou non.

J'ai enfin pris jour pour juger la grande affaire qui m'a amené ici : c'est mercredi 5 du courant que s'assemblent MM. les arbitres; ils doivent tous six, et moi septième, se rendre au rendevous ce jour là avant dîner. Je ne sais pas si nous serons obligés d'être plusieurs jours ensemble. J'expédierai le plutôt qu'il me sera possible, non-seulement parce que tout le monde est dans l'attente sur la décision de cette grande affaire, mais parce aussi que je souhaiterois de trouver un intervale entre le jour que nous finirons et la tenue du sinode pour pouvoir prendre les eaux d'Yuset, avec notre ami M. Paul, avec qui j'ay fait partie pour cela.

Il se célèbre demain un jeune dans toutes les Églises, 1° pour attirer les bénédictions de Dieu sur les armes du Roy, et 2° pour procurer aux Églises mêmes la liberté après laquelle elles soupirent depuis si longtemps. M. Paul officiera pour l'Église de Nîmes, où j'assisterai s. p. à D. J'irai en chaise ne pouvant pas aller à cheval à cause de mon clou. Ce sera au bord de S[t] Cezaire, où l'assemblée sera convoquée et où l'on va actuellement tendre des tentes.

Je n'ai pas encore vu M. Sans Allures françoises (*sic*), parce qu'à son retour je n'étais pas à Nîmes, et que du depuis il a été à Beaucaire, d'où il n'est de retour que de hier au soir; mais nous devons souper ce soir ensemble en grande compagnie, et avec des personnes a gros collier, un des plus opulents étant celui qui régale. L'on avoit perdu l'échantillon du satin; la demlle qui doit le faire m'en a apporté bon nombre; le même s'est trouvé parmi, c'est-à-dire un semblable, et je lui ai donné la forme et des rayes. Elle vient de le monter et on y est après; tout partira dès qu'il sera fait avec la popeline et les laines que

M. Montagni avoit acheté. L'argent du cabinet est, à ce que je crois, chez les filles; ainsi il faudra sans doute renoncer au dessein de le faire voiturer.

Je n'oublierai point de parler de mon mieux dès que j'irai à Saint-Jean, en faveur de Mesdames nos très-chères commères que j'assure toujours de mon respect. Si j'avais pu dérober quelques moments aux affaires accablantes qui m'occupent, je n'aurois pas manqué de les employer à écrire à ma chère commère, je la prie d'en être bien persuadée, aussi bien que de tous les sentimens pleins d'estime et de dévouement que je conserve pour elle. J'ai été plusieurs jours dans une maison où je suis encore et où l'on prend grand soin de moi : c'est chez Mad. Paulhan, qui a une fille qui étoit une amie de notre Belon, prête à marier, fort jolie et fort aimable, qui aura bien autour de cent mille francs. Le cavalier qui la recherche et qui est très-riche, voudroit que je peux gagner les parents de part et d'autre pour que le mariage se bénit au désert; cela souffre quelque petite difficulté. Toute la maison salue ma C[te], M. Gerv. Mlles Gaidans, les filles, M. Paul, Montagni, Verzenobre, sa femme et cent autres aussi.

Adieu ma toute chère C[te], il faut que je finisse après avoir été détourné un grand nombre de fois. Mes respects très-humbles à M. notre cher compère et à M. Polier; j'attends tous les dimanches une lettre de ma toute chère C[te], je l'ai dit, je le répète, ce sont elles qui me soutiennent, et qui font ma plus grande consolation. Adieu ma toute chère C[te], deux brassades à ma chère Pauline, ne reçoit-on rien de Paris? tout, oui tout à ma toute chère P.

X

A monsieur de Goutrespac.

(du 3 août 1744.)

J'ai receu, mon cher fils, tous les écrits dont vous me parlez et j'en ai été content. Je le suis beaucoup de toute vos occupations, si vous me les raportez exactement, comme je le supose; je le suis encore plus si votre mère est bien contente de vous. Vous savez que ce que je vous ai recommandé avec le plus d'empressement étoit de vous conduire d'une manière à la contenter toujours. Tout ce que vous faites pour me plaire ne serviroit à rien, si votre premier soin après

Dieu, ne tendoit à donner à votre chère mère toutes les satisfactions qu'elle doit attendre de vous, surtout à mon absence, et dans l'éloignement où je suis d'elle. Ainsi, mon cher fils, ne négligez rien, je vous en conjure, de tout ce qui pourra faire plaisir à votre chère mère. Elle n'exige rien de vous qui ne tende à votre bonheur, puissant motif pour un fils bien né à remplir ses devoirs et à le faire avec tout le zèle dont il est capable.

J'aprends avec beaucoup de reconnaissance que M. Bournet veut vous faire des leçons de Religion ; remerciez l'en bien de ma part, je vous prie, en l'assurant de toute ma considération, et profitez bien de toutes les salutaires instructions dont il voudra bien vous honorer. Il ne vous en donnera que de très-intéressantes, et qui méritent toute votre attention. Envoyez-moi la lettre que cet ami, je parle de M. Bournet, avoit écrit à M. Boyer; vous la trouverez dans les papiers qui concernent cette affaire, et qui sont, je pense, tous dans un paquet. J'aurai soin de faire ramasser les coquilles de mer et de faire voir si la Phisique françoise de Regnaut, en trois volumes, se trouve. Continuez m'aprendre les nouvelles; marquez-moi si votre mère est contente de Marion, et si elle fait bien. Faites mes salutations à toutes les personnes que vous me nommez, tant de Lausanne que de Genève. L'adresse de votre marraine est à Mlle la veuve Gaidan, à la rue de la Charèterie à Nîmes. Ne perdez point un temps prétieux : si les choses continuent, les habitants du Païs vous recevront avec beaucoup d'empressement : plusieurs auroient souhaité que je vous amène avec moi.

Adieu, mon cher fils; conduisez-vous toujours d'une manière propre à vous attirer les bénédictions de Dieu et l'approbation des gens d'honneur. Marquez-moi si M. Pelon continue à vous donner des leçons de dessin. Mes salutations très-humbles à M. Merlé. Je serai toujours votre bon père.

A. C.

(*Suite.*)

MÉLANGES

LE REFUGE A ZURICH

(Août 1713.)

Nous avons sous les yeux un opuscule rarissime intitulé : *Relation de la belle reception faite à nos frères et confesseurs sur les galères par leurs Excellences nos Seigneurs de Zurich*, etc... *avec un sermon prononcé à leur occasion dans l'église françoise, le dimanche matin* 13 *d'aoust* 1713 (In-18 non-paginé.)

Cet opuscule, qui ne se trouve même pas à la bibliothèque de Zurich, et qui nous a été gracieusement offert par M. Rodolphe Reuss, pourrait, à quelques égards, servir d'appendice aux beaux mémoires de Jean Marteilhe de Bergerac. On sait qu'après la conclusion de la paix d'Utrecht, 136 forçats protestants furent mis en liberté sur la demande de la reine Anne, et trouvèrent en Suisse l'accueil le plus empressé. Jean Marteilhe, qui était du nombre, a raconté en termes émouvants leur arrivée à Genève.

« On vit alors le spectacle le plus touchant qui se puisse imaginer, car plusieurs habitants de Genève avaient divers de leurs parents aux galères, et ces bons citoyens ignorant si ceux pour qui ils soupiraient depuis tant d'années étaient parmi nous, dès que leurs Excellences eurent permis à ce peuple de nous approcher, on n'entendit qu'un bruit confus : Mon fils, un tel, mon ami, mon frère, êtes-vous là?... Jugez des embrassements dont furent accueillis ceux de notre troupe qui se trouvèrent dans ce cas. En général tout ce peuple se jeta à nos cous avec des transports de joie inexprimables, louant et magnifiant le Seigneur de la manifestation de sa grâce en notre faveur. » (*Mémoires*, p. 405, 406.)

De ces 136 forçats libérés, les uns s'établirent à Genève, les autres dans le pays de Vaud soumis à la domination bernoise; d'autres se dirigèrent vers Zurich où le même accueil leur était réservé. Parmi ces derniers se trouvaient les deux frères cadets Serres (l'aîné David était mort au bagne), Bancillon, Damoyn, Sabatier, etc... On voit par une lettre de remercîments, en date du 17 septembre, qu'ils reçurent des chanoines de la cathédrale 14 louis; 24 de la famille Hess, et 28 du grand conseil. Un certain nombre de réfugiés trouvèrent du travail à Zurich; les autres partirent pour Francfort et l'Angleterre avec un subside de 100 écus.

Mais il est temps de céder la parole au précieux opuscule dont l'existence paraît avoir été ignorée du savant historien des réfugiés en Suisse, le vénéré doyen Mœrikofer, qui vient de s'éteindre à Zurich, dans un âge avancé. La traduction de son livre nous est promise : que ces lignes soient considérées comme un hommage à sa mémoire.

RELATION.

Entre les Etats Protestants, les Louables Cantons Evangéliques se sont distingués d'une maniere si éclatante, dans la reception qu'ils ont faite aux François réfugiés, qu'on ne peut assez l'admirer. Les grandes charités qu'ils ont exercées envers ces pauvres fugitifs, et qu'ils exercent encore ; les bons offices qu'ils ont rendus au plus grand nombre d'entre eux aupres des Puissances étrangeres, par leurs pressantes solicitations, en sont des preuves si convainquantes, qu'on ne peut resister à leur force.

L'on sçait en particulier, à quel point les a touchés le triste Etat des Confesseurs sur les Galeres, dans les prisons et dans les Couvents. Quelles demarches n'ont ils point fait pour flechir en leur faveur le Cœur du Roy tres Crêtien? Ils ont prié, ils ont sollicité, et cela de la maniere du monde la plus pressante, sans que rien aye pû les rebuter ; au contraire plus les dificultés ce sont multipliées, et plus leur zéle a fait des efforts pour les surmonter. Enfin apres s'estre tournés de tous les côtés et avoir employés tous les moyens que leur pieté a pû leur fournir, il ont eû la consolation de voir en partie leurs vœux accomplis.

On le peut dire : jamais nouvelle ne leur donna plus de joye que celle qui leur aprit que sa Majesté tres Chrêtienne donnoit la liberté à 136 de ces illustres Captifs. Ils en benirent Dieu, et des lors se disposerent à les recevoir comme des Ames que Jesus Christ avoit si fort distinguées, meritoient de l'estre.

Volontier donneroit on la relation de la reception, qui leur fut faite par la Republique de Geneve, et les Louables Cantons de Berne, Bâle, Schaffhausen, et la Ville de St Gall, si on avoit pû avoir ces relations. Mais étant privé de cet avantage, on s'arretera uniquement à celle qui leur fut faite par leurs Excellences de Zurich, et par Messieurs les Pasteurs et Professeurs de ce premier Canton.

Le jour de l'arrivée de ces chers Confesseurs ayant été rendu

public, on aprouva que le Pasteur de l'Eglise françoise avec Messieurs les anciens, et une partie de son troupeau, les alla recevoir à la porte de la Ville; étant arrivé sur les lieux, on y trouva un si grand concours de peuple, qu'il ne fut jamais possible, ces illustres Captifs arrivant, de les assembler, pour avoir la consolation de les saluer, et leur marquer la joye que donnoit à tout le monde leur delivrance. On resolut donc que chacun des françois en prendroit un par la main, et qu'on les conduiroit ainsi par ordre, jusqu'au lieu qu'on leur avoit préparé, et qui étoit à l'autre extremité de la Ville. Qui pourroit dire et suffisamment representer l'empressement de Messieurs les Allemans grands et petits pour les voir passer? On n'entendoit par tout que des soupirs de joye et des vœux en leur faveur. Enfin étant arrivé, apres une longue marche au milieu d'un grand peuple rangé en haye, au lieu marqué : Monsieur le Tribun Gosswiller, Monsieur Ulrich tres fidele ministre de la parole de Dieu dans l'Eglise de Fraumunster, et Monsieur Oeri des deux cent et secretaire des Refugiés, reçurent ces chers Confesseurs, de la part de nos Souverains Seigneurs : Ensuite de quoy le Pasteur qui avoit été les recevoir leur adressa ce discours au nom des Refugiés françois.

Messieurs et tres honorés Freres, Confesseurs du nom de Jésus et de son Evangile.

Il nous est impossible de vous exprimer la joye que nous a donné la nouvelle de vostre delivrance, encor moins pouvons nous vous marquer le contentement que nous donne vostre heureuse arrivée au milieu de nous. En vous possedant nous possedons autant de temoins irrefragables de la sainte Religion que nous professons, et vous nous mettez en état de confondre tous les Ennemis qui nous en disputent la vérité. Beni soit par consequent Dieu le Père de nostre Seigneur Jesus Christ, qui nous favorise et nous acorde de nouveaux avantages : Ouy nous le benissons, et n'avons nous pas sujet de le faire? de ce qu'il a déployé sa grande vertu dans vos grandes foiblesses, en sorte que ni des prisons longues et affreuses, ni des traittements plus que barbares, n'ont pu ébranler vostre fidelité et vostre constance, ni altérer le moin du monde vostre attachement et vostre amour pour Jesus nostre commun Sauveur. Nous le

benissons pour vostre delivrance, et nous luy adressons des vœux ardens pour celle de nos chers Freres vos Compagnons de souffrance.

Que vostre bonheur et le leur est grand, et bien au-dessus de nos expressions et de nos pensées! Vous avez souffert pour la justice, et c'est pour le nom de Jesus que vous avez été injuriés, persecutés, emprisonnés, condamnés aux Galeres : rejouissez vous donc et vous égayez, car vostre salaire est grand aux Cieux, et les Couronnes qu'on vous y prepare sont des couronnes immarcessibles de gloire. Vous êtes nostre joye et nostre couronne, la bonne odeur de Christ, ses plus precieux joyaux. Vous avez reçu une grace que Dieu ne donne qu'à tres peu, et c'est par elle que vous avez operé des choses que la posterité ne pourra croire, et été en toutes choses plus que vainqueurs. Que vous reste-t'il pour couronner un si grand œuvre, sinon que vous nous enseigniez par vos exemples à mettre en pratique les rares et les grandes vertus que nos ennemis communs ont étés forcés d'admirer en vous; c'est ce que nous vous demandons avec instance.

Du reste puissiez vous encore longues années étre la lumiere du monde et le sel de la terre! Puissiez vous amener prisonnieres à Jesus Christ, antant d'ames que vous allez avoir d'admirateurs de vostre fermeté et de vostre constance! Puissiez vous enfin apres avoir resisté à la corruption du siecle, comme vous avez resisté aux persecutions des Ennemis de la verité, vous voir élevez dans ce sejour bien heureux ou vous éprouverez par vous mêmes que les souffrances du temps present ne sont point à contrepéser avec la gloire qui doit être revelée en vous et en nous. C'est ce que demandent avec ardeur a Jesus nostre commun Sauveur ceux qui sont etc.

Le lendemain le consistoire eut ordre d'assembler ces chers Freres, et de les conduire sur les deux heures à l'hotel de Ville. L'ordre fut executé; on les conduisit comme on avoit fait le jour precedent, et l'empressement pour les voir ne fut pas moins grand qu'il l'avoit été. Comme on fut arrivé audit autel, six Seigneurs du petit Conseil, Savoir, Mons. le Proconsul Hirzel. Mons. le Tresorier Jean Conrad Escher. Mons. le grand Oeconome Bodmer. Mr. le Tribun Scheuchzer. Mr. le Tribun Gossweiler. Mr. le Conseiller Lavater. Et cinq du grand, Savoir, Mons. Jean Escher. Mr. Ulrich Capitaine de la Ville. Mr. Rahn Secretaire du consistoire matrimonial. Mr. Landschreiber Oeri. Mr. Beat Ziegler Secret., les reçurent au nom de ces deux Augustes assemblées, dans la sale ou le grand conseil tient ses assises,

qui à peine contenoit la moitié du monde assemblé pour voir cette reception. Alors Monseigneur le Proconsul Hirzel leur fit ce beau et touchant discours.

Messieurs tres Chers freres en nostre Seigneur Jesus Christ, Confesseurs tres fidéles de la vérité Evangélique.

La Communion des Saints, ce lien si étroit entre les membres du corps dont notre Seigneur Jesus Christ est le chef, sait qu'il ne peut rien arriver à aucun de ses membres, ou de salutaire et d'avantageux, ou de triste et de prejudiciable, que les autres n'en soyent aussy fort sensiblement touchés.

Par cette raison, les Etats Evangeliques de la Suisse ont en tout tems pris autant de part aux prosperites et aux afflictions de l'Eglise Reformée de France, que si s'avoit été leur propre affaire. Principalement les derniers malheurs d'icelle, je veux dire la revocation des édits si solennels, et sur tout de celui de Nantes, la demolition des Temples, le bannissement des Pasteurs, les cruautés exercées par les Dragons, les emprisonnemens et condamnation aux Galeres de ceux qui convaincus dans leur consciences de la verité Evangelique, ne vouloient pas recevoir les dogmes pernicieux de l'Eglise Romaine, ont accablé de tristesse tous les Reformés de la Suisse, et excité en leurs cœurs une compassion si vive, que parmi les vœux et les soupirs pour leur liberté et leur perseverance ils ne pouvoient s'empecher de s'ecrier avec les ames sous l'autel : *Jusques à quand Seigneur saint et veritable ne juge tu point et ne venge tu point le sang*, et les violences faites aux fidéles Confesseurs de la verité du St Évangile?

Présentement qu'il a plû à nostre grand Dieu, à ce Seigneur Éternel, auquel appartiennent les issuës de la mort, de faire mettre en liberté une partie de ces Illustres confesseurs et glorieux Martyrs, dont la perseverance a été éprouvée tant d'années sur les Galéres, et que vous Messieurs et tres chers Freres, qui étes de leur nombre, nous faites l'honneur de chercher vostre azile en nostre ville; nous vous assurons, que vostre délivrance et vostre arrivée heureuse comble de joye toute la Suisse Reformée en general, et nos Seigneurs et superieurs avec toute la bourgeoisie en particulier; C'est pourquoy ils nous ont donné la commission de vous recevoir de leur part tres

affectueusement, de vous assurer de leur protection et bienveillance, et de vous offrir tout ce qui depend d'eux, et qui pourra vous être utile et agreable.

En nous acquittant donc de cette commission, nous exaltons, en premier lieu, louons et glorifions le Tout puissant qui par sa Bonté, Clemence et Sagesse infinie, vous a délivrez Messieurs et incomparables Heros aux Combats spirituels, de l'esclavage, rompu vos chaines, et tiré du fond de la mer. Ensuite nous nous rejouissons avec vous, et disons avec l'Ancienne Eglise Judaïque : Quand l'Eternel retira Sion de captivité, nous étions comme des personnes qui songent : lors nostre bouche fut remplie de ris, et notre langue de chant; lors on dit parmi les nations, l'Eternel a fait des choses grandes envers ceux cy; l'Eternel a fait des choses grandes envers nous, nous avons été remplis de joye. Nous vous félicitons qu'ayant été trouvez dignes de souffrir pour le nom de nostre Seigneur Jesus, vos noms sont marquez aux cieux. Nous vous reconnoissons pour ceux qui sont venus de la grande tribulation, qui ont lavé leurs robes et les ont blanchies dans le sang de l'agneau. Nous savons que vous étes ces bien heureux qui ont souffert la tentation, et qu'ayant été eprouvés vous recevrez la couronne de vie, que le Seigneur donnera à ceux qui l'aiment. C'est pourquoy nous vous recevons à bras ouverts, et avec l'estime et l'affection qui est duë à vostre foy et à vos vertus, nous vous embrassons tendrement : nous vous saluons avec le St baiser de St Paul. Faites nous connoistre vos besoins sans aucune difficulté, car nous souhaitons avec passion que le séjour icy vous soit agreable, et que vous y trouviez quelque soulagement de vos souffrances passées à l'augmentation de la gloire de nostre bon Dieu, et à nostre commune edification.

Enfin nous prions le Pére de miséricorde tres ardemment, que par sa toute puissance il veuille aussy delivrer au plustot les Fidéles Confesseurs de son saint nom, qui sont encore detenus aux Galères, cachots et prisons affreuses, qu'il leur augmente les graces de son saint Esprit, et leur donne de fournir jusqu'à la fin la glorieuse course qui leur est proposée : qu'il luy plaise de rassembler les brebis dispersées de son troupeau et les retablir en leur patrimoine : Qu'il fasse comprendre à leurs persecuteurs, que ce n'est point par un principe d'infidelité envers leur Souverain, ou d'une opiniatreté stupide, qu'ils ne se conforment point à la Religion Romaine, mais par

la conviction de leur conscience, et par l'obligation indispensable d'obeir plûtôt à Dieu qu'aux hommes : Qu'il leur ouvre les yeux pour reconnoistre que celuy qu'ils persecutent est Jesus, afin qu'ils se convertissent à luy ; Et que finalement il nous rende tous capables de glorifier en nostre vie et en nostre mort celuy qui nous a aimé, et qui nous a lavé de nos pechés par son sang et qui nous a fait Rois et Sacrificateurs à Dieu son Pére ; disant sans cesse : A celui qui est assis sur le trone et à l'Agneau, soit bénédiction, honneur, gloire et force aux siecles des siecles.

Ce Seigneur ayant icy borné son discours, le ministre qui les avoit presentés, fit de la part de ces Illustres Captifs et de la part des François Refugiés cette reponse.

Magnifiques, Puissans et Souverains Seigneurs.

Qui peut voir, qui peut entendre, ce que nous voyons et ce que nous entendons, sans sentir son cœur penetré de la plus vive reconnoissance ? Nous sommes dans l'admiration voyant en quelle maniere Vos Excellences aident la Verité que Jesus Christ vous a fait la grace de connoistre et d'aimer, et que ces chers Freres ont deffendué contre les violens efforts de ses Ennemis. Sera t'il possible d'entendre le recit de l'acueil obligeant, et de la charitable reception que vous leur avez fait faire, sans admirer vostre piété et vos compassions ? Non Magnifiques, Puissans et Souverains Seigneurs, cela n'est point possible : les Ennemis même de nostre sainte Religion l'entendant, en seront frappés, et vous admirant, leurs histoires seront pleines des justes Eloges dües à vostre charité.

Que ne nous est il donné de dire et de representer à Vos Excellences ce que nous en pensons ! Que ne nous est il possible de leur exprimer les sentimens qui nous animent ? Vous verriez que nous sommes capables d'atteindre par nos pensées l'idée qu'on doit se former de vostre zéle, de vostre pieté, et de vostre benéficence, et que si nous ne pouvons par la parole la rendre sensible, nous pouvons au moins sentir ce que c'est.

Voicy, Magnifiques, Puissans et Souverains Seigneurs, nostre resolution ; C'est que nous tournant vers le Ciel, nous prions et prierons le Pére des lumieres, de qui descend toute donation et tout don parfait, qu'il veuille selon ses promesses, être luy même vostre Remu-

nerateur; Nous luy demandons, et demanderons, qu'il prenne l'Etat dont Vous êtes les dignes chefs, sous ses ailes et sous sa Protection toute puissante comme par ci devant, et qu'il luy conserve à jamais la liberté precieuse d'avoir et d'entendre la parole de verité. Nous le prions, et prierons qu'il conserve en particulier vos Illustres personnes, et toutes celles qui vous appartiennent, en parfaite santé, qu'il vous remplisse de ses plus rares faveurs, et nous donne de ne point perdre le Souvenir du moindre de vos grands bienfaits.

Voila Magnifiques, Puissans et Souverains Seigneurs, une partie des Vœux que font pour cet Etat Illustre et renommé sur tout par sa charité, et pour Vos Excellences, ceux qui sont avec un tres profond respect....

De l'hotel de Ville, on mena cette glorieuse troupe de Confesseurs, à celuy de Son Excellence Monseigneur le Bourguemaistre Escher qui les reçut de la plus obligeante maniere du monde. Ce Seigneur leur ouvrant son cœur, leur fit voir à découvert la joye que luy donnoit leur delivrance et leur heureuse arrivée, il les felicita de la grace que le ciel leur avoit faite en les distinguant par leurs souffrances du reste de ses enfans, et leur fit entendre qu'ils le seroient aussy dans le siecle à venir. Il leur offrit sa protection, et conclut par mille vœux qu'il faisoit pour la delivrance de leurs Compagnons de souffrance, et pour leur conservation. Après avoir remercié Son Excellence de sa favorable audience, on se separa.

Le lendemain on eut la joye et la consolation de voir ces chers Freres dans nostre sainte assemblée, glorieux spectacle qu'on n'avoit point encore vû. L'auditoire fut aussy grand que le lieu pouvoit permettre qu'il fut. Quelle ne fut pas nostre satisfaction lorsque nous les vimes joindre leurs prieres et leurs actions de graces avec les nostres et celebrer avec nous les grandeurs du Dieu qui avoit agi en eux et par eux? Mais quels ne furent point aussy leurs transports de joye, de pouvoir entendre et voir, ce qu'ils n'avoient point vû, ni entendus de puis tant d'années!

CORRESPONDANCE

FÊTE DE LA RÉFORMATION (1).

Paris, 22 novembre 1877.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET BIEN CHER ET HONORÉ COLLÈGUE,

L'Église Taitbout a voulu, cette année, donner une marque de sympathie particulière au comité de la Société de l'histoire du protestantisme, en consacrant le produit de la collecte du 4 novembre à l'œuvre excellente qu'il poursuit. Le Conseil de l'Église m'a chargé de vous témoigner, à cette occasion, sa profonde reconnaissance pour le zèle infatigable que vous apportez à la reconstitution de nos glorieuses annales protestantes. Le souvenir de la foi simple, humble et constante de nos pères, s'il ne peut pas nous consoler des tristesses et des défaillances de l'heure présente, est cependant singulièrement fait pour nous fortifier, nous encourager et nous laisser voir les conditions de notre relèvement.

Veuillez agréer, monsieur et cher président, l'expression de mon bien sincère et respectueux dévouement.

F. LICHTENBERGER.

A M. le Rédacteur du Bulletin.

Bâle, 33 Kanonengasse, 13 nov. 1877.

Cher monsieur,

Je vous transmets sous ce pli une traite de 66 fr. 70 pour la Société de l'histoire du protestantisme français; c'est le produit d'une collecte faite dans notre église française de Bâle le premier dimanche de novembre.

(1) Nous reproduisons ici quelques fragments de notre correspondance, en y joignant la liste des Eglises qui nous ont transmis à ce jour l'offrande de leur chrétienne libéralité Qu'elles reçoivent nos sincères remercîments.

Aiguesvives, Auxerre, Bâle, Bayonne, Boulogne-sur-Mer, Caveirac, Caussade, Cette, Clairac, Fontainebleau (Eglise libre), Ganges, Le Mans, Lyon, Mouchamp, Negrepelisse, Nîmes, Paris (Oratoire, Saint-André, chapelle Taitbout, asile Lambrechts), Poissy, Quiévy, Réalmont, Reims, Rouen, Saint-Andéol, Saint-Germain, Saint-Jean du Gard, Saint-Laurent du Cros, Saint-Maurice de Cazevieille, Saulzoir, Tonneins, Toulaud, Troyes, Vialas, Saint-Hippolyte, Clermont, Saint-Etienne.

La somme est bien petite; vous voudrez bien l'accepter néanmoins comme un témoignage de l'intérêt que notre église porte à l'œuvre historique représentée par votre société, et comme une marque qu'après plus de trois cents ans d'existence la plus ancienne église de réfugiés français en Suisse n'oublie pas ses origines.

Veuillez assurer le comité de la Société de l'intérêt avec lequel le consistoire de notre église suit les travaux auxquels il préside, spécialement le *Bulletin* et la nouvelle édition de la *France protestante*, et agréez pour vous-même, cher monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

A. BERNUS, pasteur.

Saint-Laurent-du-Cros, le 16 novembre 1877.

Monsieur et cher frère,

J'ai le plaisir de vous transmettre une somme de 12 francs montant de la collecte qui a eu lieu dans mon église le jour de la fête de la Réformation, en faveur de la Société de l'histoire du protestantisme français.

Comme l'an dernier, j'ai profité de cette occasion pour raviver chez mes paroissiens quelques-uns des glorieux souvenirs de notre réformation française. Après en avoir rappelé les humbles origines, les petits commencements, puis les développements rapides malgré la persécution, j'en suis venu aux souvenirs locaux. J'ai conduit mes auditeurs au berceau de la réforme française, aux Faraux (qui se trouvent à 3 kilomètres d'ici); je leur ai montré le jeune et superstitieux Guillaume allant de pèlerinage en pèlerinage, puis finalement quittant son village pour se rendre dans la capitale, y trouver avec Lefèvre d'Etaples le salut par la foi; puis prêchant aussitôt cette bonne nouvelle, la portant successivement à Meaux, à Gap, à Bâle, à Strasbourg, à Montbéliard, ensuite en Suisse; à Aigle, à Morat, à Neuchâtel, à Genève, ailleurs encore; partout persécuté, de partout expulsé, mais fondant dans presque toutes les localités où il passe, des œuvres durables dont on peut encore voir les fruits. — L'application fut simple et découlait d'elle-même. Si nous réformés du XIX[e] siècle nous étions de la trempe de ceux du XVI[e] nous ferions ce qu'ils firent, car les mêmes causes produisent les mêmes effets. Notre peu d'influence provient de ce que nous manquons de cette foi, de cet amour, de cette énergie qui animaient nos pères, et les réformateurs en particulier, à un si haut degré.

Votre Société, monsieur et cher frère, a bien mérité du protestantisme français en provoquant comme elle l'a fait cet anniversaire qui, d'année en année, remet sous les yeux de nos protestants, trop souvent attiédis, des exemples de virilité chrétienne. Ce qu'à cette occasion ils donnent en fa-

veur de l'œuvre excellente que vous poursuivez, est certainement peu de chose en comparaison de ce qu'ils reçoivent.

Veuillez agréer, monsieur et cher frère, mes sentiments dévoués.

M. DUPROIX.

Cette, le 20 novembre 1877.

Monsieur le président,

Mon église a célébré cette année, comme les précédentes, la fête de la Réformation et me charge de vous envoyer le montant de la collecte faite à l'issue du service, et s'élevant à la somme de 100 francs.

Je tiens à vous remercier pour l'envoi qui m'a été fait, avant le 4 novembre, de la lettre insérée dans le *Bulletin* de ce mois, et qui n'a pas peu contribué à intéresser les fidèles. Je l'ai lue à la fin de la prédication, et en ai profité pour attirer l'attention de mon auditoire sur l'importance des travaux de la Société et sur l'activité qu'elle déploie dans ses recherches. Il y avait, en outre, un rapprochement naturel à faire entre la situation actuelle des protestants de Cette, jouissant aujourd'hui d'un temple élégant et confortable qu'ils viennent à peine d'inaugurer, et la situation de leurs devanciers suppliant M. de Saint-Priest de tolérer leurs réunions dans un réduit ignoré et éloigné de la ville. Ce rapprochement a excité chez nos frères de Cette une grande et légitime émotion.

LUCIEN-BENOIT LEENHARDT, Pr.

ERRATUM HISTORIQUE

University of the city of New-York, oct. 29, 1877.

MONSIEUR,

Il est si important qu'une exactitude parfaite caractérise une œuvre telle que le *Bulletin*, que j'ose vous faire signaler deux ou trois erreurs.

1° Dans l'article de M. Gustave Masson, sur l'histoire du protestantisme français étudiée au Record office (*Bull.* 17, 546), dans le résumé d'une lettre de Killigrew et Jones, du 29 nov. 1559, il est dit : « Dubourg a été mis à mort à Paris, le 27 du courant », et dans la note : « on sait que les historiens ne s'accordent pas sur la date du supplice d'Anne Dubourg, mais tout le monde convient (Moréri, etc.) qu'il eut lieu au mois de décembre. On ne s'explique donc pas l'indication donnée par les deux correspondants de la reine Elisabeth. » M. Masson se trompe. La lettre dit seulement que, *selon les informations qui leur sont parvenues*, Dubourg a été condamné, dégradé et mis à mort le 27. (« Bourg, as we are informed, is

condemned to dye, degraded et executed the 27 of this present at Paris. » Forbes 1,270). Ces informations étaient fausses, car dans leur lettre du 27 décembre, ils écrivent de nouveau : « Bourg was not executed till about the 20 of this present : who before his deathe made such an oration to the Lords of the parliament, as it moved as many of them as were there to shede teares. »

2° M. Rodolphe Dareste, dans son étude historique sur Dix ans de la vie de François Hotman (*Bulletin* 25,1876,537) s'exprime de cette sorte : « La paix de Longjumeau, qui fut conclue au mois de mars (1568) semblait devoir rouvrir à Hotman le chemin de Bourges, mais cette paix *boiteuse et malassise* n'inspirait de confiance à personne. »

Ce ne fut point la paix de Longjumeau, à la fin de la seconde guerre religieuse, mais bien la paix de Saint-Germain, deux ans plus tard, qui reçut le nom de « boiteuse et malassise ». De la paix de Longjumeau, qui mérita les sobriquets de la *paix fourrée* (Soulier, Hist. des édits de pacification) et *ceste méchante petite paix* (Lanoue), les principaux négociateurs furent le chancelier de l'Hospital et les évêques de Limoges et d'Orléans. C'est Agrippa d'Aubigné qui a été le premier qui a confondu cette paix avec la suivante, la nommant paix boiteuse et malassise ; et il a été suivi en ceci par Sismondi, Browning et De Félice. M. le prof. Soldan a signalé cette erreur. Le *boiteux*, le maréchal de Biron, et Henri de Mesmes, sieur de *Malassise*, ont été négociateurs du côté catholique de la paix de Saint-Germain en Laye.

3° M. Léon Feer, dans la pièce qu'il a lue à l'Assemblée générale de la Société, le 17 avril dernier (*Bulletin* 26. 208), dit : « On le sentit si bien, que *le plus jeune des trois frères*, Charles de Bourbon, qui était prêtre et cardinal, eut par patriotisme ou par ambition la pensée de se marier. »

Le cardinal Charles de Bourbon était le second des frères, dont Antoine, roi de Navarre, était l'aîné, et Louis, prince de Condé, était le plus jeune.

Agréez, monsieur, mes sentiments de la plus parfaite considération.

HENRY M. BAIRD.

GABRIEL MATURIN

RECTIFICATION.

A M. Jules Bonnet.

Mon cher collègue,

J'attendais, pour mettre la dernière main à mes deux volumes sur *les Premiers Pasteurs du Désert* (1685-1700), les documents relatifs à Matu-

rin qui ont paru dans le dernier numéro du *Bulletin*. Après en avoir pris connaissance, j'écrivis à M. le pasteur Gagnebin, pour lui communiquer les raisons qui me faisaient penser que Maturin n'avait pas été condamné aux galères, et pour le prier de m'indiquer sur quelle preuve reposait son affirmation contraire.

Voici le résumé de sa réponse : Ayant trouvé cette affirmation écrite de la main d'un homme qui passait pour l'exactitude même, il ne l'avait cependant reproduite qu'avec hésitation et en conservant quelque doute. De nouvelles recherches lui ont fait découvrir la liste dressée par D. de Superville le 13 novembre 1712, et non le 9 novembre 1711, ainsi que porte la révision de la *France protestante*, I, 389 et 577. Or cette liste, déjà vue par feu M. Francis Waddington (*Bulletin*, IV, 371), range formellement Maturin parmi les prisonniers et non parmi les galériens.

Il demeure donc évident que Maturin fut jeté dans un cachot, comme ceux des pasteurs rentrés en France qui ne furent pas mis à mort, et n'alla point aux galères, où ne furent envoyés qu'un très-petit nombre des pasteurs restés en France.

Vous répondrez, mon cher collègue, au vœu du savant et obligeant pasteur d'Amsterdam, en publiant cette rectification le plus tôt possible.

Veuillez agréer, etc.

Paris, 9 décembre 1877. O. DOUEN.

P. S. Nous venons de recevoir le tome II (succédant aux tomes I, III et IV) de la belle édition des *Œuvres complètes d'Agrippa d'Aubigné* poursuivie avec tant de zèle par MM. Eug. Réaume et de Caussade. Ce volume contient avec les œuvres satiriques en prose (*la Confession de Sancy*, — *le Baron de Fœneste*) et avec les *méditations sur les Psaumes* tirées des *Petites œuvres meslées* de 1630, plusieurs traités inédits puisés dans la collection Tronchin et pour la première fois offerts au public. C'est d'abord le *Traité des guerres civiles*; puis celui *Du devoir mutuel des roys et des subjects*; enfin *le Caducée ou l'ange de paix*, qui montrent sous un aspect nouveau un talent doué d'une si vigoureuse originalité. Nous reviendrons à ce volume qui sera suivi d'un cinquième contenant une étude sur d'Aubigné et un glossaire de sa langue. Nous n'avons voulu que signaler aujourd'hui les rares trésors que nous devons à la munificence de M. Alphonse Lemerre. J. B.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2

Le Gérant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

CLAUDE BROUSSON

SÉJOUR EN HOLLANDE

1694-1695 (1).

Peu après sa seconde consécration, Brousson était parti pour la Hollande, où il fut agrégé, le 10 août 1694 après midi, par le synode des Églises wallonnes réuni à Tergoes, dont voici la 14e résolution :

« Notre très-cher frère le sieur Claude Brousson, ayant présenté à cette compagnie un acte de l'académie de Lausanne, par où il paraît que les pasteurs et les professeurs de cette académie l'ont reconnu pour ministre du saint Évangile, et l'ont confirmé par l'imposition des mains dans le saint ministère, il a demandé que la Compagnie le voulût déclarer appelable parmi nous en cette qualité. Sur quoi plusieurs personnes de cette assemblée ayant rendu de très-bons témoignages à son zèle et à sa piété, et nous ayant beaucoup édifiés par le récit des choses extraordinaires que Dieu a faites par son ministère, la Compagnie, considérant les circonstances tout à fait singulières de la vie et de la vocation de ce fidèle serviteur de Dieu, qui a été délivré par sa grâce de tant de dangers et qui a soutenu

(1) On ne lira pas sans intérêt ce chapitre d'un ouvrage inédit sur *les Premiers pasteurs du Désert*, qui nous révèle une époque peu connue de la vie de Claude Brousson. *(Réd.)*

par sa grâce de si grands travaux; on lui a accordé sa demande et il a été déclaré appelable au saint ministère dans nos Églises. Mais parce qu'il n'a eu jusqu'à cette heure qu'une consécration au saint ministère d'une manière et dans des formes qui ne sont point estimées suffisantes pour ceux qui exercent le ministère parmi nous selon nos règlements, la Compagnie ne voulant pas que personne puisse requérir quelque formalité de celles qu'on exige parmi nous, a trouvé bon de le consacrer au milieu de nous et de l'agréger par l'imposition des mains qui lui a été donnée dans ce synode, qui fait des vœux ardents pour la bénédiction de sa personne et de son ministère, l'assurant que selon notre pouvoir nous nous emploierons à lui faire trouver dans ce pays de la consolation et des secours pour sa subsistance. L'Église de La Haye aura soin de lui faire signer le formulaire d'union selon la coutume. »

L'article suivant porte que Théophile Blanc, ci-devant pasteur à Chalançon, aussi déclaré appelable, étant « fort destitué après le long voyage qu'il vient de faire, on lui a fait présent de dix ducatons (31 florins 10 sous), aussi bien qu'à M. Brousson. » Celui-ci, dont le désintéressement égalait le dévouement, et qui, comme il le rapporte lui-même, avait « fait la guerre à sa propre solde », ne vécut en Hollande, durant plus d'un an, que du produit des collectes que les principaux réfugiés organisaient entre eux pour le faire subsister (1). Le même empressement qui s'était produit, en 1687, autour de Vivens, se renouvela dans de plus vastes proportions, sept ans après, pour Brousson, et accentua la mésintelligence qui régnait entre les politiques et les zélateurs. Autant les uns aimaient et glorifiaient le pasteur du Désert, autant les autres cherchaient des prétextes pour le décrier et le perdre de réputation. Averti de la guerre sourde que lui faisaient les modérés, il dut en quelque sorte se défendre, dans un sermon qu'il prononça, vers le premier août, à Rotterdam, et ensuite en d'autres lieux « à cause des contradictions qu'il souffrait touchant son ministère » (2). Rien n'y fit. Bientôt même l'apôtre entendit « de certaines paroles mystérieuses et dénigrantes qui étaient jetées

(1) Lettre du 2 novembre 1698, *apud* Corbière, *Hist. de l'Égl. de Montpellier*.
(2) Voir appendice III.

en l'air : il connaissait bien que ces paroles tombaient sur lui ; mais il n'en comprenait pas la cause. Enfin la divine providence, qui manifeste les choses les plus cachées, lui fit tomber entre les mains une copie de la lettre qui donnait lieu à tous ces mauvais discours (1). »

Voici cette lettre, qu'un pasteur réfugié en Hollande, peut-être l'un de ceux qui avaient pris part à la rédaction de la réponse quelque peu piquante adressée le 23 septembre 1688 aux ministres réfugiés à Lausanne, s'était empressé de se faire écrire, et dont il colportait des copies jusqu'auprès des puissances :

« Lettre de M. ***, pasteur français de l'Église de Lausanne. L'enquête que vous faites touchant M. Brousson ne me surprend point : il y a dans cet homme tant de bien et tant de mal, à mon jugement, que je puis dire qu'à mon égard il est un mystère. J'ai fait ce que j'ai pu ici pour faire au moins suspendre sa réception au ministère ; mais je n'ai pu en venir à bout, l'éclat de sa résolution à prêcher en France ayant ébloui tout le monde. Cependant on en est bien revenu, et quelques-uns des plus échauffés en sa faveur commencent à le prendre pour un visionnaire anabaptiste. Pour moi, j'ai toujours craint que, pour le moins, il ne le devînt, s'il ne l'est pas encore, et je le lui ai dit à lui-même. Mais il est trop rempli de ses bonnes intentions pour pouvoir être détrompé. En un mot, je crois qu'il a des vues bonnes, zélées et pieuses ; mais il se précipite, et il est incurable par la bonne opinion même d'être sain et saint plus que les autres. Dieu veuille lui dessiller les yeux ! Le temps vous le fera connaître assez tôt pour prévenir le danger de ses saillies.

» Je vois que M. Jurieu a beaucoup de faiblesses, aussi bien que de bonnes qualités. Néanmoins je suis toujours pour lui, à cause des bons ouvrages qu'il a donnés au public. Le reste lui doit être pardonné. J'espère que M. Brousson ne le trompera pas, quelque inclination qu'il ait montrée pour les prophètes de Dauphiné, et s'il le trompe, l'erreur n'aura pas de danger en ses suites. Car M. Brousson étant un peu novateur pour de certaines petites manières, et donnant tête baissée dans quelques bagatelles et cérémonies superstitieuses, cela fera sans doute revenir M. Jurieu de la grande estime qu'il peut avoir pour lui.

» Le 8 septembre 1694. »

(1) Voir appendice III.

Le vague des accusations par lesquelles débute cette lettre faisait planer sur Brousson toute espèce de soupçon : Enquête légitime, tant de bien, tant de mal, un vrai mystère. Il a ébloui le monde un moment par l'éclat de ce qu'il a fait en France; mais sa réputation baisse, et on finira par ne plus voir en lui qu'un visionnaire anabaptiste, animé de bonnes intentions, mais précipité, entêté de la bonne opinion qu'il a de soi, et dont les saillies sont dangereuses.

A la lecture de cette pièce Brousson perdit sa modération habituelle; il réfuta la lettre ligne après ligne avec indignation, en démasqua l'auteur anonyme, Merlat, qu'il avait reconnu du premier coup, fit imprimer sa réponse, sans se donner le temps d'en châtier le style, et la rendit publique à la fin de 1694 ou au commencement de 1695.

Si l'on se souvient que Brousson avait été le chef du parti des zélateurs en 1683, que depuis ce moment il n'avait cessé de mettre sa conduite en harmonie avec ses principes, et qu'il avait éclipsé par son dévouement bien des personnalités jalouses, on ne s'étonnera pas de ce nouvel épisode de la lutte entre politiques et zélateurs. L'auteur de la lettre était le même pasteur et professeur de théologie à Lausanne qui avait fait, six mois auparavant, tout ce qu'il avait pu pour s'opposer à la consécration de Brousson, et qui, ayant vu son sentiment rejeté par les académies de Berne, Lausanne et Genève, n'avait voulu assister ni à la prédication d'épreuve du ministre candidat, ni à l'examen qu'il soutint sur les matières de théologie, ni à l'imposition des mains qu'on lui donna publiquement (1). C'était lui aussi qui, en 1688, avait insulté Brousson du haut de la chaire, sans le nommer, mais en le désignant d'une manière transparente, à l'occasion des *Lettres* par lesquelles celui-ci invitait les pasteurs à rentrer en France. Brousson ayant alors protesté contre ces diffamations, et « s'étant mis en état de faire voir son innocence, ce pasteur vint chez lui, et lui

(1) Voir appendice III.

confessa qu'*il s'était contredit*, car, en effet, il lui avait d'abord donné de grandes louanges, qu'*il avait menti*. Et là-dessus il lui donna les plus beaux éloges du monde (1). »

Élie Merlat, pasteur de Saintes, président du synode provincial tenu à Jonzac en 1678, était un homme de mérite, mais d'un esprit mal fait, banni de France, en 1680, pour son livre contre Arnaud, *le Renversement de la morale*, et pour la fermeté dont il avait fait preuve pendant les vingt années de son ministère. On l'accusait d'avoir dit dans un sermon prononcé au mois de février 1679 : « Il faut obéir aux rois; mais il faut aussi que les rois sachent qu'ils n'ont pas affaire à des bêtes brutes, mais à des hommes raisonnables », et dans un autre sermon du mois d'avril : « que dans tous les temps il y a eu des rois tyrans, parmi les païens et parmi le peuple choisi de Dieu (2). » — Nous doutons un peu de l'exactitude de ces accusations; parce qu'elles sont en contradiction avec un ouvrage que Merlat publia en 1685, et qu'il avait voulu imprimer déjà quatre ans plus tôt : *Traité du pouvoir absolu des souverains, pour servir d'instruction, de consolation et d'apologie aux Églises réformées de France qui sont affligées*. Cologne, in-16. (*Biblioth. nation.*)

L'instruction, la consolation et l'apologie des Églises affligées ne sont que dans le titre et ne paraissent nullement dans l'ouvrage, qui n'est qu'une abstruse démonstration de la légitimité du pouvoir absolu, d'après les *Principes de la politique d'Hobbes*, comme l'auteur l'avoue (p. 220). « Les souverains, dit-il (3), à qui Dieu a permis de parvenir au pouvoir absolu, n'ont aucune loi qui les règle à l'égard de leurs sujets, leur seule volonté est leur loi, et ce qui leur plaît leur est licite »; ils n'ont de responsabilité que vis-à-vis de Dieu. David, l'homme selon le cœur de Dieu, a exercé un droit sans réserve sur les biens, sur l'honneur et la vie de ses sujets (4). « Formons donc

(1) Voir appendice III.
(2) *La France prot.*
(3) Page 59.
(4) Page 76.

maintenant, poursuit-il (1), sans aucune crainte notre dernière conclusion, et disons hardiment que, puisque *l'Écriture sainte en général*, puisque *l'Évangile en particulier*, puisque *le fondement du droit*, puisque *l'origine des puissances*, plaident pour le pouvoir absolu et pour l'impunité des princes à l'égard des peuples, on ne saurait se rebeller contre les puissances, sans se rendre coupable, sans offenser Dieu, et sans se rendre digne de la peine qui suit la rébellion. Ainsi les peuples n'ont d'autre droit à l'égard des princes, lorsqu'ils désirent quelque soulagement dans leurs charges, que celui qui se réduit à prier, à supplier, à faire compassion, à s'humilier, à s'amender. » Le martyre, dit-il encore (2), est le comble de la gloire; mais plusieurs, animés d'un faux zèle, qui croient être martyrs de Jésus-Christ, sont souvent les martyrs de leur pure opinion et de leur fausse générosité.

Jurisconsulte savant et libéral, dont les principes étaient l'opposé de ceux-là, Brousson fait justement observer que ce livre « tend à favoriser la tyrannie et les persécutions, et à condamner la conduite des protestants de Hollande, d'Angleterre, de France, d'Allemagne et de Piémont, et celle de tous les Suisses aussi; jusqu'à vouloir insinuer que la femme d'Urie ne pécha point dans l'adultère qu'elle commit avec David, parce qu'elle ne devait pas *désobéir* à son roi, chap. III, p. 77 et 78 » (3). C'était pour le moins une étrange morale.

Entre Merlat plus ou moins latitudinaire, et Brousson orthodoxe rigide, d'une piété austère et méticuleuse, la divergence religieuse était plus grande encore que la divergence politique. « Comme on est souvent choqué, dit Brousson (4), des choses qu'il débite en chaire ou par passion, ou sur des fondements peu solides, ou *d'une manière trop philosophique*,

(1) Page 229.
(2) Page 6.
(3) Brousson n'exagère nullement; Merlat a écrit : « Aussi ne lisons-nous point que Bath-Scheba, avec qui David commit adultère, ait été considérée comme coupable dans cette action, ni qu'elle en ait été punie, comme fut David, parce que l'autorité royale qui l'assujettissait à ce péché, fut une couverture pour elle, par l'obéissance à laquelle elle fut forcée. »
(4) Voir appendice III.

Brousson a été un de ceux qui ont témoigné n'être pas édifiés par cette manière de prêcher, ce qui est cause que ce pasteur a toujours été son ennemi déclaré. Cela est notoire dans Lausanne et presque dans toute la Suisse. »

La discussion des faits merveilleux dont le Béarn et le Dauphiné avaient été le théâtre, aigrit encore le dissentiment. Brousson n'hésitait pas à voir dans ces faits une manifestation divine, un présage de la prochaine délivrance de l'Église et de la ruine de l'Antechrist. Merlat, au contraire, nous l'avons dit plus haut, y voyait une manifestation diabolique. « C'est ici, dit Brousson (1), le grand mystère et l'occasion prochaine des calomnies qui sont répandues dans cette lettre. Environ le commencement de l'année 1689, l'auteur de cette lettre fit imprimer un sermon, dans lequel il décida hautement que les jeunes garçons et les jeunes filles du Dauphiné et du Vivarais, qui, dans un profond assoupissement, ont exhorté le peuple à la repentance, invoqué le nom du Seigneur et chanté ses saintes louanges, étaient *inspirés du diable*, et, dans ce même sermon il prononça (p. 61) *anathème contre tous ceux qui en douteraient seulement*, après qu'il aurait déduit les raisons qu'il allègue dans ce sermon. Ce qui imposa silence à tous ceux qui paraissaient touchés de ce prodige, attesté par plus de vingt relations bien circonstanciées et envoyées de France par des personnes sages et connues qui en avaient été les témoins.

« Après quoi les persécuteurs croyant sans doute que leur cruauté était assez justifiée par ce sermon, massacrèrent ou continuèrent à massacrer plusieurs de ces innocents, et de ceux qui allaient entendre les choses qu'ils disaient, et ils en firent prendre plusieurs qui souffrirent le martyre avec une confiance inébranlable. D'un autre côté, trois ou quatre jeunes garçons du nombre de ceux qui disaient avoir prêché dans un profond assoupissement, étaient allés à Genève, et ayant dit que cela ne leur arrivait plus depuis qu'ils étaient sortis de France, tout le monde cria à l'imposture, non-seulement contre ces trois ou quatre, qui étaient peut-être

(1) Voir appendice III.

innocents par des raisons qu'il serait trop long d'expliquer ici (1), mais encore contre tous les autres, en qui ce prodige arrivait actuellement en France, et qui soutenaient leur innocence dans le supplice jusqu'au dernier de leurs soupirs. Sur cela on imputa à M. Jurieu d'avoir écrit trop légèrement sur cette matière. Lorsque Brousson a été de retour de France, on a sans doute cru qu'il pourrait avoir quelques particularités sur ce sujet, et donner peut-être au public quelques réflexions qui justifieraient M. Jurieu. Cependant, quoique Brousson n'ait jamais eu la pensée de violer les lois de la charité chrétienne, avec laquelle les ministres de l'Évangile doivent écrire et parler, quelqu'un a voulu intéresser l'auteur de la lettre à l'occasion de son sermon, et l'auteur de la lettre se laissant aller à la passion, et ne pouvant rien dire ni contre la vie ni contre la doctrine de Brousson, contre lequel il avait depuis longtemps de l'aigreur, a tâché de le perdre par des calomnies vagues et détestables, sans rien marquer de précis. »

Ce que Brousson ne dit pas, c'est que, dans la seconde partie de la lettre, plus perfide encore peut-être que la première, et pour ôter à Brousson l'appui de Jurieu et de ses amis, l'auteur de la lettre déguise ses véritables sentiments. A l'occasion de son fameux sermon sur les *inspirés diaboliques*, Jurieu l'avait accusé publiquement et nommément d'*impiété et de folie*. Merlat n'était pas homme à l'oublier; mais il feint d'avoir tout pardonné, à cause des bons ouvrages qu'a publiés le théologien de Rotterdam. Il le flatte de son mieux : Brousson, dit-il, ne réussira pas à le tromper sur le sujet des prophètes; mais quand il réussirait un instant, l'erreur n'aura pas de suite, car Jurieu a trop de jugement pour ne pas découvrir bientôt les superstitions dont Brousson est coiffé, et il ne peut manquer de revenir bientôt de la grande estime qu'il a pour lui. — Cette tentative de diviser le parti d'action échoua misérablement, et contribua sans doute à préparer au pasteur du Désert un triomphe plus éclatant, dont nous aurons bientôt à parler.

Brousson ayant reçu d'un de ses collègues du Désert la nou-

(1) La meilleure preuve de l'innocence des inspirés, c'est que le phénomène cesse dès qu'ils sortent du milieu qui le produit.

velle du martyre de Papus, exécuté le 8 mars 1695, à Montpellier, laissa déborder dans sa réponse, datée de La Haye, le 29 du même mois, les sentiments que lui inspirait cette glorieuse mort (1).

« Les juges iniques, dit-il, qui l'ont condamné à un supplice barbare, s'imaginent qu'ils en ont eu légitime prétexte, à cause que feu notre frère Vivens et ceux qui l'accompagnaient, défendaient leur propre vie contre ceux qui voulaient les massacrer. Mais cela ne les excuse ni devant Dieu ni devant les hommes. Ce sont eux qui ont violé les traités de pacification; ce sont eux qui attaquent et oppriment des innocents, et qui courent sur eux à main armée lorsqu'ils ne font autre chose que de prier Dieu. Il n'y a point d'autorité plus sacrée dans le monde que celle des pères sur eurs enfants; cependant, si un père était si dénaturé que d'envoyer des scélérats pour massacrer ses enfants, personne ne trouverait étrange que ses enfants défendissent leur propre vie contre ces scélérats qui se seraient chargés d'un ordre si barbare et si inhumain. Il est pourtant mieux que nous souffrions comme des agneaux; mais il est toujours vrai que nos ennemis comblent de plus en plus la mesure de leurs péchés...

» Comme *toutes choses tournent ensemble en bien à ceux qui craignent Dieu*, et que Dieu tire la lumière des ténèbres, il a fait éclater sa miséricorde, la vertu de son esprit et sa profonde sagesse dans la mort de notre cher frère. Il l'a mis dans le creuset de l'affliction, mais il n'a pas permis qu'il y ait été consumé; au contraire, il l'a épuré et a rendu sa foi plus vive et plus brillante. *Avec la tentation il lui en a donné une issue glorieuse.* Il l'a fait entrer dans le bon combat, mais il l'a rendu victorieux. Sa foi a été la victoire du monde. Il a même été plus que vainqueur par Jésus-Christ qui l'a aimé. Il a éclaté en chant de triomphe au milieu de son angoisse, et il a senti la force et les consolations de l'esprit de Dieu, qui lui ont fait perdre le sentiment de l'amertume de la mort. Ah! qu'il est heureux, mon cher frère! Puisqu'il devait mourir un jour, et qu'il ne pouvait pas même prolonger sa vie au-delà du terme que Dieu lui avait marqué, sa fin pouvait-elle être plus heureuse et plus glorieuse? Sa constance, sa débonnaireté, sa patience, son humilité, sa foi, son espérance et sa piété, ont édifié et ses juges et les faux pasteurs qui le voulaient séduire, et le bourreau même et les gens de guerre qui assistaient à son martyre pour faire exécuter sa condamnation, et tout le peuple tant infidèle que fidèle; ne voit-on pas en tout cela qu'il était animé de l'esprit du Sei-

(1) *Lettres et opuscules*, p. 284 et 288.

gneur de gloire, qui, dans sa condamnation même et dans sa mort, contraignit son juge et ceux qui le firent mourir, de reconnaître son innocence? Il ne pouvait jamais mieux prêcher qu'il l'a fait dans son martyre, et je ne doute point que sa mort ne produise un très-grand fruit. »

Le sang des martyrs a toujours été la semence de l'Église, et il faut espérer que celui de ce fidèle serviteur de Dieu, et de tous les autres qui ont déjà souffert la mort (1) pour rendre témoignage à la vérité, sera une semence fertile dans l'Église de Dieu.

« Si les choses que j'ai à faire en ce pays pour la défense de la vérité et pour l'avancement du règne de Dieu, ne me paraissaient plus importantes que ce que je pourrais faire dans celui où vous êtes, j'irais m'exposer encore avec vous et avec tous nos autres frères et collègues, à la misère, aux fatigues et aux dangers pour la consolation du peuple de Dieu, nonobstant les infirmités corporelles que mes fatigues précédentes m'ont attirées... »

Dans les premiers jours d'avril, Brousson se rendit en Angleterre pour juger par lui-même de la situation des réfugiés en ce pays, et voir s'il y avait lieu de travailler à en augmenter le nombre. Il rencontra à Londres une douzaine de pasteurs français : De Joux de Lyon, Graverol de Nîmes, La Coux de Castres, Roussillon de Montredon, Thomas Satur de Montauban, Mettayer de Saint-Quentin, et les six ministres de Montpellier : Du Bourdieu père et fils, Bertheau père et fils, Sartre et Gaultier de Saint-Blancard (2). Il s'entretint longtemps avec le révérend Quick, sur lequel il fit la plus vive impression, et qui lui a consacré une notice (3) dans ses *Icones sacræ gallicæ et anglicanæ*, ouvrage anglais resté manuscrit.

« J'ai eu l'honneur, écrit Quick (4), de faire la connaissance de cet excellent pasteur et fidèle martyr. Le savant et judicieux M. Mettayer... l'a conduit chez moi, où j'ai été favorisé d'une conversation avec lui, laquelle

(1) Papus fut le trentième prédicant martyr.
(2) Baynes, *Life of Cl. Brousson*, p. 218.
(3) *Ibid*, p. 224.
(4) Il y en a une copie à la *Bibliothèque du protestantisme*.

a duré cinq bonnes heures. Le temps me parut court, tant j'étais heureux de posséder un tel hôte. Il me semblait être en compagnie de ces puritains de l'ancienne Église, Dodd de Langley, Grosse d'Ashburton, Vincent de Blorefleniag, Wills de Morall, et de mon ancien collègue et condisciple Thomas Tregoss, dont la conversation roulait tout le jour sur Dieu et le ciel. Brousson se serait plutôt privé de sa nourriture quotidienne que de la lecture des saintes Ecritures. Ce n'est point là une vaine et inutile parole tombée de sa bouche. Il semblait être un ange sous forme humaine, et n'était satisfait d'aller au ciel qu'à condition d'y pouvoir conduire avec lui ses amis, compatriotes et étrangers. Ce saint homme de Dieu, etc. »

Bien avant la fin du mois (car il eut encore le temps d'aller se présenter au synode de Harlem, le 30 avril 1695, pour demander l'approbation de ses sermons), Brousson fut subitement rappelé en Hollande. L'Église wallonne de La Haye venait de le nommer pasteur. La chaire qu'elle lui offrait était la première du pays, celle qu'avait occupée Jean Claude, le célèbre ministre de Charenton, celle que devait occuper, quelques années plus tard, le plus grand des prédicateurs protestants, Saurin, et au pied de laquelle se réunissaient les magistrats, les ministres de l'État et le prince d'Orange, roi d'Angleterre, pendant les voyages qu'il faisait sur le continent. Les trois pasteurs attachés au temple de la cour du palais étaient choisis parmi les hommes de haut mérite et de réputation. Brousson ne put refuser une offre si honorabe. L'humble pasteur du Désert, qui savait converser avec les têtes couronnées aussi bien qu'avec les pâtres cévénols, devint le prédicateur de l'aristocratie, et eut quelques mois pour collègue le fils de Jean Claude, Isaac, qui mourut le 29 juillet 1695. On peut juger quels cris de colère cette nomination fit pousser au parti modéré tout entier. — Brousson profita de son séjour à La Haye pour faire imprimer quelques-uns de ses ouvrages, d'abord les trois volumes de sermons (*la Manne mystique du Désert*) qu'il avait écrits dans les cavernes, pendant sa première mission; puis la *Relation sommaire des merveilles que Dieu fait en France dans les Cévennes et dans le Bas Languedoc, pour la consolation de son Église désolée*, et *la Confession de foi raisonnée de ceux qui prêchent dans le*

Désert. En même temps il fit parvenir au synode ses *Considérations sur l'examen des livres de religion*. Nul ne pouvait alors faire imprimer en Hollande un ouvrage de ce genre sans l'approbation des consistoires de deux Églises, désignées par le synode. Cette manière de faire entraînait des longueurs et d'autres abus, contre lesquels Brousson réclamait justement. (Ses sermons étaient depuis longtemps entre les mains des pasteurs et des anciens de Harlem et d'Amsterdam, qui en signèrent l'approbation le jour même où il alla les relancer au synode.) Il importe, disait-il, de laisser la liberté à ceux qui travaillent pour l'avancement du règne de Dieu, de ne pas gêner les esprits en leur imposant un joug que la Parole de Dieu ne leur impose point, de ne pas être trop méticuleux sur les mystères qui ne sont pas clairement enseignés dans la Bible, de ne nommer que des juges éclairés, judicieux, charitables, modérés et intègres, au nombre de deux seulement, et de les inviter à se hâter. Le mieux serait qu'il fût permis aux auteurs de s'adresser aux plus proches et à ceux dont ils pourraient recevoir le plus de secours.

Ces observations portèrent leur fruit, car quelques années après Jurieu, De Superville et Duvilaer obtinrent la permission de faire examiner par leurs consistoires des ouvrages dont la publication ne pouvait être retardée (1).

L'avertissement au lecteur de *la Manne mystique*, se termine par une pensée d'apaisement, un nouvel appel à l'union et à la charité, adressé aux luthériens : « On espère encore de la grâce du Seigneur, que les fidèles de la Confession d'Augsbourg, qui jusqu'à cette heure n'ont pas voulu reconnaître les réformés de

(1) Cependant les abus contre lesquels s'était élevé Brousson devinrent plus choquants encore dans la suite, si nous en croyons l'illustre Saurin : « C'est une chose déplorable que dans le pays du monde où la tolérance est portée jusques à la licence la plus effrénée, les Églises wallonnes adoptent une partie des maximes de l'inquisition. J'en aurais été la victime plus d'une fois, si je n'avais quelques partisans dans les personnes les plus accréditées de ces provinces. Mais quelque appui qu'elles puissent me procurer, elles ne sauraient me délivrer du genre de torture par lequel je suis indispensablement obligé de passer toutes les fois que j'ai quelque chose à imprimer. Il faut que je soumette mes manuscrits à deux Églises examinatrices, qui me nomment souvent pour les examiner des personnes dont quelques-unes n'entendent pas notre langue, et dont la plupart n'ont pas le sens commun. » Lettre à Alph. Turettini (*Bullet.*, 2e série, 1, 289).

France pour leurs frères, seront édifiés de la doctrine pure, sainte et solide de ces sermons, et qu'en même temps, faisant réflexion sur les maux et les misères que les fidèles de France souffrent depuis longtemps pour ne pas fléchir les genoux devant les idoles, sur le sacrifice que deux ou trois cent mille d'entre eux ont fait à Dieu, depuis tant d'années, de tout ce qu'ils avaient de plus cher au monde, pour lui donner gloire, et pour suivre l'Agneau partout où il va, et sur les grandes merveilles que Dieu fait en France pour le salut de ceux qui, depuis longtemps, y sont tenus dans une dure servitude, ils reconnaîtront que tous ces fidèles sont de vrais membres du corps mystique de Jésus-Christ, et que tous les autres fidèles du monde doivent être touchés de leurs misères. »

C'est pendant ce même séjour à La Haye qu'un peintre de talent, Peter van Bronkhorst, obtint de reproduire les traits du prédicateur à la mode, dont Bâville avait donné en 1691 le signalement suivant : « Brousson est de taille moyenne et assez menu, âgé de quarante à quarante-deux ans, le nez grand, le visage basané, les cheveux noirs, les mains assez belles. » — Le tableau du peintre hollandais a fini par trouver sa véritable place, il est au musée de Nîmes, et M. Jules Salles l'a apprécié en ces termes (1) : « Le portrait de Claude Brousson... se recommande par une touche énergique, un dessin correct, et une belle expression dans les traits du visage. Il n'y a pas, comme dans les portraits de Rembrandt, son compatriote, ces effets de clair-obscur qui séduisent l'œil, quand ils sont habilement rendus, mais qui permettent au pinceau de l'artiste certaines négligences de dessin et de modelé qui passent inaperçues sous la magie de la couleur. Le portrait dont nous parlons est peint en pleine lumière. La tête, vue presque de face, laisse à découvert tous les traits de cette belle figure, encadrée dans de longs cheveux châtains, selon la mode du temps, et dans laquelle se reflètent toutes les vertus du glorieux martyr.

(1) *Bullet.*, VII, 3.

» On a souvent reproché à l'école hollandaise de manquer de noblesse et de reproduire trop brutalement une nature dont les types étaient quelquefois même assez mal choisis ; ce défaut n'est point applicable au portrait de Brousson, et, si Peter van Bronkhorst a copié servilement le modèle qui a posé devant son chevalet, il faut reconnaître que le caractère de cette belle tête a inspiré le peintre, et qu'il a évité l'écueil dans lequel sont tombés beaucoup de ses compatriotes.

» Les mains, dont l'une tient un livre de prières, et l'autre invite du geste à pratiquer les enseignements qui y sont renfermés, sont remarquablement belles. »

Aimé, choyé et largement rétribué (1) dans ce poste de grand honneur et de grande influence, Brousson ne tarda pas à soupirer après les pauvres Églises de France. Les consciences énergiques et insensibles au respect humain finissent généralement par froisser quelque passion ou quelque intérêt vulgaire, et, comme les meilleurs d'entre nous ne sont ni impeccables ni à l'abri de la malignité, on leur fait payer cher leur supériorité morale. Ce fut ce qui arriva pour le petit avocat pasteur, noir, basané, toujours en mouvement, qui ne pouvait rester en place, dont la faconde ne tarissait pas, qui allait droit son chemin, ne reculait devant rien ni personne pour accomplir ce qu'il croyait son devoir, et poursuivait un but unique avec l'abnégation et le zèle d'un homme qui a fait le sacrifice de sa vie. Plus ardent que tous ses amis, qui lui paraissaient tièdes, il souffrait des ménagements de toutes sortes qu'il leur voyait garder, et ils souffraient de ce qu'il ne les gardait pas comme eux. Ils blâmaient sa franchise excessive, l'expression peu mesurée de sa haine pour le catholicisme, son interprétation trop allégorique des Écritures. Il n'obtenait qu'à grand'peine qu'on imprimât ses livres, et il en souffrait beaucoup, il l'avoue dans une page qu'on trouvera plus loin. Sans doute aussi, quand le

(1) Deux cent cinquante ministres réfugiés étaient pensionnés en Hollande : cinquante par Amsterdam, et le reste par les États. Ceux qui avaient un traitement comme pasteurs touchaient six cents florins, les autres quatre cents.

premier mouvement de curiosité fut calmé, on reconnut que son accent méridional lui nuisait (1), que sa prédication peu travaillée, peu variée n'était pas supérieure à celle de ses collègues, et qu'à la longue il aurait infailliblement le dessous. Peut-être même vit-il bientôt l'auditoire moins nombreux témoigner quelque froideur, et se rappelant alors l'enthousiasme qu'il excitait dans les assemblées nocturnes, et le besoin que celles-ci avaient de sa présence, il se dit tout à coup : Assez de toutes ces compétitions et de ces froissements douloureux; assez de ces auditeurs qui n'assistent au culte que comme à un exercice littéraire ou à une joute oratoire; assez de cette piété mondaine et vaniteuse des salons; retournons au Désert, où l'on peut parler et agir en toute liberté, en toute simplicité de cœur.

Brousson ne resta qu'un peu plus de quatre mois au service de son Église aristocratique, et quitta La Haye en septembre.

O. Douen.

(1) Il prononçait : *assent* pour *accent;* il écrivait : *santifié, santification*, et *Pittet* pour *Pictet*, etc.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

MISSION D'ANTOINE COURT EN FRANCE

SA CORRESPONDANCE FAMILIÈRE DE JUIN A SEPTEMBRE 1744 (1).

XI

A Mademoiselle Court.

Mercredi, 12 août 1744.

Je n'ai point de tes nouvelles, ma très-chère Cte, depuis le 26 du mois passé. Tu auras reçu une de mes lettres en date du 3 de ce mois. Je t'aprenois qu'un clou me retenoit à Nimes; il m'a beaucoup fait souffrir, mais m'en voilà heureusement délivré, loué soit Dieu. Je suis présentement à prendre les eaux minérales d'Ioset (2), accompagné de notre cher ami M. Paul avec qui je me plais toujours plus, de nos très-chères commères mesd^elles^ Gaid. mère et fille, de M. Roger et Peyrot et autres personnes. C'est dans une maitérie, à trois quarts de lieues de Saint-Hipolite, que nous nous sommes campés. C'est seulement de hier que nous commençâmes les eaux; je compte de les prendre encore trois jours; après quoi il faudra se préparer à des grandes opérations, à la tenue du synode national et au rétablissement de M. Boyer.

Le jugement fut rendu et signé le samedi soir huitième de ce mois; je l'envoie à notre cher compère M. de Montrond, qui aura la bonté de te le communiquer. Les choses sur cet article ont surpassé mon attente; je n'eus pas cru pouvoir amener tous les arbitres à un seul sentiment; cela est pourtant arrivé, et tous les articles ont été décidés d'une voix unanime. Le ciel opère des grandes merveilles; j'espère qu'il achèvera la bonne œuvre commencée; il y a bien à faire encore. Tout est dans un mouvement inexprimable. On ne parle que de cette affaire, et les écrits en prose et en vers fourmillent de par-

(1) Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 16.
(2) Les bains d'Hieuzet, entre Uzès et Alais.

tout. Les plus prévenus contre moi contiennent des éloges; voici un couplet qui m'est adressé dans une ode fort violente :

Et toi dont l'ardeur et le zèle
Se signalèrent tant de fois,
Toi des pasteurs digne modèle,
Que nous revoyons sous la croix,
Laisse t'attendrir par nos larmes;
Viens prendre part à nos alarmes;
Console-nous dans nos malheurs;
Tu parles, ta voix nous pénètre,
Le zèle que tu fais paraître,
Commence à calmer nos fureurs.

L'expression de ce dernier vers n'est que trop véritable; ce sont des véritables fureurs que les emportemens où se livrent presque tous les esprits des deux partis. Quel bonheur si je puis parvenir à les calmer! Les heureux succès que j'ai eus jusques ici me seront-ils de sûrs garants pour l'avenir? Je n'oserais m'en flatter, mais j'ose cependant en bien augurer. La confiance que j'ai acquise sur les arbitres de M. Boyer, qui est aussi grande qu'elle peut l'être, m'aidera beaucoup.

Je me suis trouvé dans quelques assemblées depuis que je t'ai écrit, et ce qu'il y a de singulier, c'est que je fus en chaise roulante dans une qui se tint près de Nimes, le mardi 4 de ce mois, et que j'eus pour voiturier le fils d'un des plus riches marchands de Nimes, qui, avec son habit rouge, se faisait une fête de condüire l'ancien évêque de Cévenes. Je n'ai pas encore trouvé un moment pour aller à Uzès, et il y a aparance que je ne le trouverai pas encore de long tems. Les affaires me surchargent et je ne sais trouver aucun gite où je ne sois aussitôt harcelé. Teron dont j'avois oublié de te donner des nouvelles se porte bien, il étudie, et on en est content; il n'est qu'à trois quarts de lieues d'où j'écris ceci, mais je ne l'ai pas vu depuis le 14 de juillet; mes amitiés à sa mère. Les assurances de mon respect au Chêne, à Cheseaux, à nos chères commères. Il me tarde d'aller à Saint-Jean pour faire mention d'elles. Je m'en suis beaucoup entretenu hier avec une dame Sexte mariée à Barre; je le fis beaucoup aussi avec M. de Sans Allure que je vis enfin le lundi *soir 3 courant*. Il fut bien fâché que j'eusse écrit à Lausanne, que je

ne l'eusse pas veu encore. Que des choses ne dîmes-nous pas! Il a mégri et semble rêveur. Il me donna un régal magnifique et parut fort fâché que je fusse obligé de quiter Nimes sitôt. Je ne sais pas s'il ne t'aura pas écrit; il me dit t'avoir envoyé de balets. Mes salutations tendres et affectueuses à Mad[e] Boisot, aux dem[lles] de Larbre, à Marion, à M. Boubon, Roux, Gab. de la Nib. à Mad[e] Baldis. J'embrasse Toinon et ma chère Pauline que j'exhorte toujours d'être bien sages et de contenter bien leur chère mère. Quand est-ce que je la reverrai cette chère C[te] et toute la chère famille? Je soupirerois bien après cet heureux moment; mais il faudra s. p. à D. avant cela finir l'œuvre commencée. Dieu veuille l'accélérer par sa grâce! Tous ceux qui sont avec moi ici te saluent et ont bu ce matin un grand verre d'eau à ta santé. M. Clément, qui m'est venu joindre, se joint aussi à eux. M. Peirot me dit d'ajouter que ce soir à soupé il boira un grand verre de vin à ta santé, et M. Clément de te marquer que si tu veux venir, il ira chercher Pauline et la portera sur ses épaules jusqu'à Lion.

Adieu, ma toute chere C[te], que j'embrasse un million de fois. Donne-moi toujours de tes nouvelles; j'espère que l'exprès que j'envoye à Nimes porter cette lettre m'en aportera une de ma C[te]. Amen.

Ce lundi soir 24 août.

N'ayant pas le temps d'écrire à ma chere C[te], je prie encore notre ami de le faire aujourd'hui. Je suis dans un tourbillon d'affaires et de monde; je n'ai pas même un moment pour me reconnoître; j'aspire au repos, quoique le travail, les veilles, les fatigues ne dérangent rien à ma santé qui est des plus parfaite : loué soit Dieu! Puisse celle de ma chère C[te] en être de meme; je l'embrasse mille fois, cette toute chère enfant, et il me tarde de la voir avec des lunettes. Qu'elle n'en porte pas dans l'espérance d'en acheter de l'argent que M. Bousq. a proné; cette pensée n'a aucun fondement, et il me fâche fort qu'on la repande. Mais qu'y faire? Peut-on empecher de penser et de parler? Adieu, toute chere C[te], j'atens de tes chères nouvelles; des brassades à nos chers enfans, et des salutations à tous.

XII

A mademoiselle Court.

Ce mercredi 26 août.

J'ai été enfin chez nos chères cousines ; j'y fus coucher avant hier et j'y passai tout hier. Je fus dans une chambre qui me fournit l'occasion de bien de réflexions. Elles m'attendrirent et m'émeurent, et pouvoit-il en être autrement? Elle n'y était plus celle avec qui j'y avois passé tant de fois, et son absence n'étoit pas la seule chose qui m'émouvoit. Il ne fut presque question que d'elle dans toutes les conversations que j'eus avec les chères filles. Elles sont toujours les mêmes et toujours plus dignes de notre estime et de notre considération.

Me voici chez notre cher ami M. Ger, qui ne mérite pas moins tout notre attachement. Son zèle pour nous va toujours en augmentant. Que pouvons-nous pour tant de bonté? mon silence et nos vœux font toute notre reconnoissance, parce que nous ne pouvons rien de plus. Nous devons aller à Uzès avec cet ami, mais je ne sais pas encore quand : il me faudra sortir avant cela de la cérémonie du retablissement de M. Boyer. Elle me charge et ce sera au plutot que je me délivrerai, s'il plait à Dieu, de ce fardeau. Il s'est passé bien des choses depuis que je n'ai pas peu écrire à ma toute chere C[te]. Les eaux que je prenois alors, je ne les continuai point pour deux raisons : 1° parce que j'étois accablé d'affaires, et en 2[me] lieu parce qu'il faisait une bise forte et froide qui empêchoit l'effet des eaux ; je ne les pris que trois jours. Je quitai ce lieu là pour me rendre près des lieux où je devois faire faire la signification du Jugement rendu à M[s] les Pasteurs et à M. Boyer.

La chose se passa le 17 de ce mois. Tout se déchaina contre moi ; je parle en particulier de M[s]. les Pasteurs. Il n'est peut-être point de duretés dont ils ne me régalassent. J'avois eu la prudence de ne pas me trouver à l'endroit. C'étaient des gens échapés qui ne se modéroient plus, je les avois trompés ; j'avois versé pour les gagner de pleurs de crocodiles, et ils n'étoient point apaisés lors qu'en passant le soir au lieu où l'on leur avoit fait la notification, ils m'aperçurent. Ils profiterent de l'occasion pour ne pas me laisser ignorer ce qu'ils avaient dit, ou ce qu'ils pensoient. Je me contentois de leur

dire que leur procédé étoit peu évangélique et peu edifiant, que j'espérois qu'ils ne tarderoient pas à s'en repentir et à me rendre justice. Ayant remarqué que M. Deffere n'était pas le moins échapé, je ne pus m'empecher de lui dire : Et toi mon fils, Brutus; toi mon fils! cela parut faire impression sur lui, et ce qu'il y a de certain ce qu'il en fit beaucoup sur l'esprit de ceux qui étoient présents. Le plus grand nombre sont revenus, et m'ont fait des excuses; mais rien n'est capable de ramener MM. Claris et Betrine, et en particulier le premier : si c'est zele pour la gloire de Dieu, jamais zele ne fut plus glorieux ou plus ardent. Mais l'auteur aura bien de la peine de persuader le public que sa résistance parte d'une si belle cause. Il va devenir l'horreur de tout le monde; que dis-je, il l'est déjà; ce n'est pas ma faute; que n'ai-je pas fait pour le ramener?

Le Synode s'est tenu et a duré complet quatre jours, et plusieurs de ses membres se sont encore assemblés le 5me et le 6me jour pour achever de mettre en ordre ce qui avoit été résolu. On y a exalté en prose et en vers le C. de ma Cte, et il seroit difficile d'exprimer tout ce qu'on a dit de flateur sur son compte. Il receut publiquement des mains d'une dame une branche de laurier, et le lendemain des mains d'une autre une branche d'olivier; l'une et l'autre de ces dames furent remerciées par l'assemblee et en reçurent des aplaudissens. Rien n'est plus mal conçu ou plus contraire à la verité que tout ce qu'a dit sur les présens M. Bousq. Ce qu'il y a de bien certain [c'est] que personne ne m'en a point fait, et que j'abandonnerois toutes mes prétentions pour la cent millième partie de l'énorme somme qu'a enfanté l'idée de M. Bousquet, qu'il n'a peut être ainsi grossie que par le bien qu'il nous veut. J'aurois quelque chose de plus certain, et qui fera toute ma vie mon unique point de vue : c'est le plaisir d'avoir fait du bien, et d'avoir procuré dans cette occasion le grand objet qui faisoit celui de tant de vœux. Loin de moi tout autre motif. Ils n'entrèrent jamais dans mes desseins et ils n'y entreront jamais. Ma petite a deviné juste quand elle a apliqué le gros colier à des marchands : c'étoit d'eux en effet dont il étoit question; je les appellois ainsi pour dire qu'ils étoient des premiers et des plus riches. J'aurois soin de ne pas m'écarter des sages et judicieux conseils de M. notre très cher compere. Que ma chere Cte se tranquilise sur mon compte : j'ai tous les soins possibles de son C. et je prens pour la conservation de ce C. toutes les précautions qui paroissent

nécessaires. Après cela il faut s'en remettre pour les évènemens à la sage direction de la Providence.

Je n'entrerai pas à Montpelier, puisque ma C[te] me le dit; je ne sais pas même encore quand est-ce que je pourrai aller de ce côté-là. J'ai vu avant hier M. Sans Allure. Il me dit avoir écrit à notre chère commère mad[lle] de la Val et lui avoir envoyé les bagues de verre; il maigri a vüe d'œil. Lausanne lui tient à cœur, il n'est plus le même pour l'embonpoint. Je crois qu'il me dit aussi avoir marqué à ma C[te] qu'il avoit gagné quelque lot de porcelaine, et qu'il la prioit de le retirer et de l'accepter. Il avoit écrit à M. Pavilard, à qui il laissa pour le jour de la fête des étudians son chapeau à point d'Espagne, et une veste brodée dont il n'a point de nouvelles. Il faudroit avertir M. Pavilard, afin que s'il en a fait l'envoy, il sache où la chose s'est arrêtée, et si la lettre que l'ami lui avoit écrite, s'est perdue ; on le suppose, et sans cela M. Pavilard n'auroit-il pas répondu ? M. Sans Allure me chargea de mille complimens très-humbles, et sans s'ouvrir davantage, il me dit qu'il se sentoit dépérir tous les jours et que la Suisse lui revenoit toujours à l'esprit. Sa maigreur feroit croire qu'il dit vrai. Le M. D'Oz. dont ma C[te] me parle et que j'ai eu peine à deviner, c'est M. Carrière. Je n'ai pu toucher au but que lorsque j'ai su que ce monsieur étoit à Laus. pour amener M. Roux. Le bruit court que ce dernier arrive ici ce soir; il sera bien vu par les uns; le sera-t-il par tous? c'est une autre affaire. Plusieurs pensent que ses engagemens avec M. Nov. ne lui permettoient plus de revenir, et que son retour, à cause de ces engagemens, pourra faire du tort. D'ailleurs, la moisson est grande et il ne manquera pas d'occupations. Tous ceux qui sont employés à cette œuvre dans les provinces éloignées, M. Viala, Loire, Prinaux, ceux du Vivarais et d'ici m'ont chargé de faire bien des salutations à ma chère C[te] et aux dem[lles] de Larbre de qui nous avons bien parlé, et qui ont toujours tant de part à mon estime et à mes salutations; je leur recommande bien ma chère C[te]; j'aurai soin de leur en marquer bien ma reconnaissance. J'ai écrit enfin deux mots à Villeneuve (1), mais je ne sais pas si j'irai jusque là et si j'enverrai quelqu'un. J'aurai soin de m'aquiter de toutes les commissions. J'envoyai chercher hier les satins; ils m'ont paru magnifiques. Ils partiront au premier jour. Je souhaite

(1) Villeneuve de Berg, en Vivarais, patrie de Court.

d'y pouvoir joindre l'autre étoffe que j'ai fait faire; mais je ne pus pas apprendre hier si elle étoit prête; je priai Janon qui salue tant ma Cte, d'aller avec notre cousine Marguerite, chez le cordonnier qui avoit autrefois fait des souliers pour ma Cte et d'y prendre mesure. J'en ai ordonné six paires : quatre d'étofes, et deux bronzes. L'étofe fut achetée hier, on me la porta; il y en a de quatre couleurs, que je trouvais toutes belles. Je souhaite fort qu'elle soit du goût de ma Cte. Les souliers partiront, j'espère, avec les satins. Je n'ai point donné d'ordre pour les cocons, parce qu'il me semble que c'est M. de la Nible qui en a écrit à Mlle sa belle-sœur. Cet ami a tort d'être inquiet sur ses parens qui se portent bien. J'ai gardé Teron deux jours; il s'est bien fait, et il fut régalé de perdreau; il devoit écrire à sa mère que je salue; mais il attendoit de lui envoyer quelque chose que de Coulorgues on lui destine. Je suis fort sensible à toutes les personnes qui m'honorent de leur souvenir, qui s'intéressent pour ma conservation et qui font des vœux pour mon prompt retour. Il faut leur en marquer à tous ma reconnaissance et les assurer de mon respect. Il me tarde fort de voir ma P. avec ses lunettes, et les façonnètes qu'elle m'assure que Pauline a pris. Mais quand cela sera, c'est là l'affaire; il faut encore prendre un peu patience. Les vœux de tout le monde s'accordent mal sur ce sujet. Les uns rappellent, et les autres voudroient retenir. J'ai vu la longue liste de livres que Toinon souhaiteroit. Je verrai si on le peut trouver à un prix raisonnable. Je suis fâché qu'il néglige son dessin; M. Pelon ne peut-il plus lui donner des leçons? Il faut tâcher qu'il lui en donne, et M. Bournet continue-t-il d'avoir la bonté de lui en donner sur la religion? Toinon ne m'en dit rien, et je souhaite d'en être informé. Je serois fâché que la nouvelle Marion quitta au moins avant mon retour; il faut la conserver; les attentions de l'ancienne me font toujours un sensible plaisir; je la prie de les continuer; je les salue l'une et l'autre. Je comprens la fête que Pauline se donne lorsqu'elle est invitée chez sa chère petite Marion; j'embrasse cette enfant aussi bien que son frère, et combien de fois leur chère mama, et avec quelle effusion de cœur! O qu'il me tarde de la revoir cette chère Cte, cette toute chère enfant. Je répons aujourd'hui à trois de ses lettres; l'une du 26 juillet, l'autre du 11 et l'autre du 15 de ce mois; quel plaisir ne me font-elles pas! J'en attens des nouvelles avec bien d'impatience. Elle aura receu deux de mes billets, que M. G. a renfermé dans les deux lettres

que je l'ai prié d'écrire, l'une du 19, et l'autre du 24 de ce mois, ne le pouvant pas moi-même. J'ai peu vu le papa, parce qu'outre que les affaires ne me l'ont pas permis, il fut mis en prison pour dette peu de temps après mon arrivée. J'écrivis en sa faveur, et l'église de Montpellier paya 194 l. je crois, qu'il devoit. Le pauvre M. Desmon ne brille pas non plus. M. Clerc ici présent fait bien ses affaires; il te salue. Je viens de voir notre commère. Mlle sa sœur est malade depuis longtemps; je ne vois pas que je doive lui reparler de ce qu'elle devoit. Il y a apparence qu'elle a satisfait à tous. Avec les satins et les souliers, il y aura la laine que M. Montagni avait fait acheter; elle est toute préparée. Je ne sais si j'oublie rien; il y a longtems que j'écris sans languir; mais je ne sais quel nombre d'affaire encore m'arrache la plume. Mille assurances de respect à Mad... notre illustre amie, avec laquelle je m'impatiente beaucoup de boire une tasse de caffé, sorti par Mad. de Montrond, et fait par Marion; je m'impatiente aussi beaucoup d'en boire avec Mmes nos très-chères commères; je n'ai pas encore été à Saint-Jean, ni pu; je n'oublierai point de parler d'elles. Je les assure les uns et les autres de mon respect aussi bien que l'illustre maison de Cheseau, Chandieu et C. Adieu, ma toute chère Cte, je t'embrasse encore un million de fois.

Tout à toi à vivre et à mourir.

XIII.

A madame Court.

A Uzès, le 4 septembre 1744.

Madame,

Nous voicy en cette ville depuis avant hier au soir, avec mon cher amy et le vôtre. Il y a été receu avec toute la satisfaction imaginable de la part de ses anciennes et nouvelles connaissances, et on ne peut rien ajouter à leur empressement qui est assurément accompli en toutte magnière.

J'ay receu votre agréable lettre du 23e du passé, et ai remis les incluses qui en vérité ont rempli de joye non seulement mon cher amy, mais tous ceux qui ont veu la lettre de M. Le P. P. par rapport à l'approbation que nous voyons qu'on donne au jugement rendu; ce jugement a été rempli et la clôture en fut faite lundy dernier, mieux encore qu'on ne s'atendoit, M. Boyer, ayant surpassé ce qu'on pouvoit

attendre de sa part. L'assemblée où il parut étoit nombreuse et composée tout au moins d'environ douze milles âmes (1). MM. les pasteurs étoient tous en robe, excepté MM. Boyer, Gaubert et Trial; enfin après que mon amy eut achevé son discours, M. Boyer en fit un qui pénétra toutte l'assemblée et fit verser des torrens de larmes. Voilà le triomphe de la grâce de Dieu et la fin de tous nos malheurs, et on peut dire avec vérité que si mon amy ne fut venu, jamais nous n'aurions veu la fin de nos divisions; aussi il reste pénétré de ce que la grâce de Dieu a opéré par son moyen. A présent, S. P. à Dieu, il se tranquillisera un peu; vous ne sauries croire avec quelle force il a soutenu les fatigues extraordinaires qu'il a prises, ni avec quelle rapidité il a poussé cest affaire malheureuse à une si heureuse fin.

Je suis persuadé que vous prenes part à notre heureuse tranquillité. Elle continue, et nous espérons que Dieu par sa miséricorde infinie, nous la conservera et achèvera sa bonne œuvre envers nous. En attendant joignez vos prières aux nôtres pour obtenir de l'Être suprême cette marque de son amour en faveur de nos chères Églises.

Vous aures apris, grâces à Dieu, que nre auguste monarque est hors de danger, bien loing d'être mort.

Je vous envoye cy joint quelques pièces qui pourront vous faire plaisir. Elles pourront être suivies des pièces plus travaillées.

Soyez, je vous en prie, tranquille sur le conte de mon cher amy. Quand il prendra son retour, il sera accompagné par une personne qui vous honore infiniment, et pour laquelle il faudra dresser le beau lit.

Mes très-humbles respects à touttes les personnes qui nous honorent de leurs bienveillances; mes obéissances à M. votre cher fils, et à vre chère fille, et croyes moy avec les sentiments de la plus parfaitte considération et sans réserve,

Madame, votre

GERVAIS.

Je n'ajouterai ici que deux mots, ma très-chère Cte, parce que je me réserve pour le premier courrier. Me voilà délivré d'un terrible fardeau, loué soit Dieu. C'est lui qui a puissamment opéré, et qui a

(1) Elle se tint dans une vigère des bords du Gardon, près de Sauzet. Voir les détails dans l'ouvrage d'Edm. Hugues, t. II, p. 142, 143.

fait voir des miracles dans l'exécution de ma commission. Je suis ici depuis trois jours au milieu de tes parens et des amis. Je ne me laisse pas voir à tous encore, parce que la foule seroit trop grande. Plusieurs m'ont cherché et ne m'ont point trouvé; ceux qui ne m'auront pas vu en particulier me verront en public, car on s'attend pour dimanche à une grande fête. J'ai vu le sire Chamand qui veut venir a compte, à ce qu'il dit; mais il a demandé trois jours pour le régler. M. de Mass. a renvoyé aussi à la semaine prochaine. J'ai vu la pauvre Mlle Bruès; elle est aveugle et n'y voit plus. Quels transports en m'embrassant! j'ai vu aussi la maison Bouët chez eux; tout m'y combla de caresse, et la jeune cousine m'embrassoit par saillies. Je dois les voir plus amplement. Je couche avec l'ami M. Gasay qui te fait mille complimens. Comme la maison est hors la ville, j'en puis sortir pour aller à la campagne où je vas tous les jours. Mille salutations très-humbles à tous. Une brassade à Toinon et à Pauline. Adieu, ma toute chère Cte, que j'embrasse mille fois.

J'écrirai au premier jour à nos amis que j'assure de mon respect en attendant.

XIV

A madame Court.

Uzès, ce mardi 8 septembre.

M. Roux arriva hier; je courus à lui pour m'informer promptement de l'état de ma toute chère Cte; il m'apprit qu'elle se portoit à merveille, que tout alloit bien; quelle nouvelle! Puissé-je n'en recevoir jamais que de telles! Amen, oui, amen. J'avois envoyé un exprès dimanche à Nîmes dans l'espérance qu'il y auroit des lettres de ma chère P., mais il ne s'en trouva point. M. Ger. qui est reparti d'ici aura soin de m'en faire tenir dès qu'il y en aura. Enfin la malheureuse affaire qui m'avoit amené est finie; j'y mis le dernier sceau le lundi 31 août. Quel jour pour moi! Il étoit très-redoutable par la crainte où j'étois que des esprits brouillons, et il n'en manquoit pas, ne me remissent en pleine mer au moment que j'allois entrer dans le port. Dieu par sa bonté en ordonna autrement. Quelles actions de grâces ne lui dois-je pas, et pour ce bienfait et pour tant d'heureux succès qu'il a donné à ma commission! J'ai eu un grand besoin de patience,

de courage et de fermeté. Le Seigneur ne m'en a jamais laissé manquer, et par son moyen je suis venu à bout de la chose du monde la plus désespérée et de celle qui, selon toutes les apparences, et par les circonstances, ne devoit jamais finir; c'est un miracle, et il faudroit avoir tout vu pour pouvoir s'en former une juste idée. L'expression est au-dessous de tout ce qui en est. Un poëte qui étoit un peu au fait, m'envoya les vers suivants, deux jours après que M. Boyer eut fait sa réparation, et qu'on eut vû quinze pénitens en habit séculier élevés sur un échaffaudage au milieu d'une assemblée des plus nombreuses, et en présence des Pasteurs, des Proposans ou jeunes élèves, tous en robe, ou en manteau et en collet, faire comme une espèce d'amende honorable :

Court vient d'acquérir plus de gloire
Que les plus fameux conquérans,
Son nom au temple de mémoire
Sera célèbre en tous les temps.

Oui, par la plus belle entreprise,
Il a su réunir les cœurs,
Procurer la paix à l'Église
Et concilier les pasteurs.

Qu'on éclate en reconnaissance
D'un bienfait de plus précieux,
Mais dont la vraye récompense
Ne peut être que dans les cieux.

Le lendemain du jour de la cérémonie, je me rendis enfin à Uzès où j'étois attendu avec tant d'impatience. Je fus receu par quelques amis au Mas de Tailles, où M. l'avocat Martin, Gasai, Bonnet, Olivier, Careyron (cousin), Verdier et autres vinrent souper. Je leur témoignai souhaiter n'être pas vû par un grand nombre de personnes et de tenir mon arrivée secrète quelques jours. Mais quel moyen dans l'état où sont les choses! A peine fus-je arrivé que tout le monde fut en mouvement, il n'est pas jusqu'aux catholiques qui ne se disent : M. C. est ici. Tout ce que je pus faire, ce fut de cacher le lieu de mon asile. C'est là que j'apprenois que tels et tels m'étaient allé chercher en tels et tels lieux. Trois jours se passèrent comme cela; j'étois fort occupé parce qu'il falloit se préparer pour prêcher le dimanche, et distrait par mille autres affaires, il m'en coûtoit un peu. Le dimanche venu,

je me rendis à ... qu'on appelle le Camp. C'est le lieu où étoit convoquée l'assemblée. Ce lieu est une espèce de bosquet près du Mas de Tailles qui appartient à M. Olivier. Là, on avoit dressé une chaire assez élevée, tendu diverses tentes attachées à des arbres, et où étoient placées, outre plusieurs siéges de pierre, un grand nombre de chaises dont chacun a soin de se pourvoir, et avec lesquelles on sort publiquement de la ville. Je fus témoin de l'événement. L'assemblée étoit nombreuse, il y avoit pour le moins de six à sept mille personnes. Elle étoit bien rangée, et assurément c'étoit un beau coup d'œil sous les tentes. La joye parut grande lorsque je parus en chaire. Il y avait, ou pour être ému, ou pour s'amuser, d'entendre un bruit sourd qui s'élevoit de tous côtés, et tout le mouvement qu'on se donnoit dans l'assemblée. Je commençai par la publication de plusieurs bans. Je passai ensuite aux prières et au discours. Exprimer combien tout étoit ému et touché, la chose n'est pas possible. Là étoit tout ce qu'il y a de gens de distinction dans la ville, à l'exception de M. de Massargues, des Combier, de Vallabris, Gallofres, Soleirol et Tranquallague, qui sont les seuls de tous les protestans d'Uzès qui n'assistent point au camp. Comme dans le nombre de ceux qui y assistent, il y en a la plus grande partie qui ne se sont agguéris que depuis la tolérance, je jugeai à propos de faire le procès à leur précédente démarche, et ceci fit verser bien des larmes; et il n'y eut pas même jusqu'à M. Faucher qui n'y mêla les siennes. Je fis grand plaisir aux gens de la campagne parce que je dis dans un endroit de mon discours que ce sont eux et eux seuls qui avoient soutenu la religion dans le temps de crise. En un mot, il ne se parle plus en ville que du discours qu'on vient d'entendre. Le prédicateur eut été accablé sous les caresses, s'il n'avait eu la précaution de se tenir en chaire tout le temps qu'on vint pour le saluer. Presque toute l'assemblée passa en revue devant lui, et lui demanda l'état de sa santé, et son épouse ne fut oubliée par personne. Il fallait avoir et la main, et la mémoire prompte parce que tout vouloit être connu et articulé par son nom, et au moins baiser la main, puisqu'on étoit trop haut pour pouvoir être baisé au visage. Grand nombre ont voulu donner des repas, et si je n'étois en garde, je serois bientôt expédié par la bonne chère. Notre cousin Bouet donne un festin au lieu d'un repas; ce fut à plusieurs services, et tous de mets exquis. Je me plaignis beaucoup, et toute la réponse, c'est qu'on étoit bien fâché de n'avoir

pu mieux faire. Le repas se donna dans l'enclos de M. Abausi, beau-frère à M. Bouët, près de l'aire de S[t] Firmin. Nous étions douze à table, savoir M. Bouët, Abausi, beau-frères, qui ont épousé deux sœurs, filles à M. Moleri, M. Danger père, Martin, avocat, père et fils; Chapelier seig[r] de Montaren, Gasai, Bonnet, Martin, oncle de feu M. Roussel, Gervais, Olivier et moi. J'ai mangé avec un grand nombre d'autres personnes : tels M[rs] Verdier frères, neveu et fils, Le Vieux, Clausel, le Dauphin; Rauziere qui a été de Courtezon, et marié à une fille de Mad. Nicolas, homme d'esprit; François frères, avocats, Maurillon, Barri, Ribot, frère de M[lle] Charles Trinquallague, Bedos, Broche père et fils, Chamand l'aîné, avocat, Danger le fils, etc. Actuellement, et au moment que j'écris ceci, M. le baron de Fontarèche, qui me cherche depuis deux jours pour me donner à manger, fait préparer un dîner que nous devons aller prendre sous une treille, auprès d'une fontaine, et au milieu de l'enclos de Mlle Gautier qui est situé près de la croix des Pommiers, aboutissant au chemin de l'Escalette. Il doit y avoir pour convives M. de Rauzières, Thomas, Martin père et fils, François frères, Faucher conseig[r] de Montaren, etc...

Malgré cette armée des gens avec qui j'aurai mangé, je ne laisserai pas de faire nombre de jaloux qui pleins d'empressement et de bonté pour moi, voudroient me donner à manger. J'en ferai encore grand nombre d'autres de jaloux parce qu'ils n'auront pas été visités ou appellés; mais pour n'en point faire il auroit fallu visiter, ou recevoir toute la ville les uns après les autres; mais le pouvois-je? j'ai travaillé à prévenir qui n'y en eut point de jaloux entre les parents de ma P. qui marquent tous, à l'envi les uns des autres, qui aura pour le mari de cette chère cousine le plus d'empressement. Ne pouvant aller loger chez tous, je fus un soir frapper à toutes les portes; mais il étoit tard et tout était couché; au moins ai-je pu leur dire que j'avois été chez eux pour les assurer de mon attachement. Mais cela, les contente-t-il? non. Je fus coucher dimanche soir à l'hôtel Bouët; quel plaisir cela ne parut-il pas faire à tous ceux qui l'habitent! J'y passai tout hier, et j'eus le tems de m'entretenir avec la mère et la fille qui sont toutes pleines de zèle pour leur chère cousine; il n'est rien qu'elles ne disent à sa louange, et que ne disent-elles pas pour justifier le choix de l'époux qu'elle fit! Cet endroit est le plus beau de sa vie; ainsi va le monde; ce qui n'est pas tout a fait aprouvé dans un temps, devient un sujet d'éloge dans

l'autre. Notre cousine, la mère, se porte mieux, il me semble, que lors que ma Cte étoit en France. La fille est un peu pâle; elle est un peu plus grande que ma P. asses bien faite, on l'accuse d'être un peu triste, et paroit fort aimable : elle est pleine de transports pour son cousin. Le frère paroit avoir beaucoup de bon sens, avoir dessein de faire une bonne maison. Il a épousé une fille qui n'est pas jolie, mais bonne personne, entendant le ménage, et qûi lui aportera au moins de vingt à vingt cinq mille francs. Ils ont un garçon qui a un an, et elle est prête d'accoucher. Le cousin Paul Pagès, qui a été voir la généalogie pour savoir à quel degré nous étions parens, a trouvé qu'il l'étoit d'un peu plus près que le cousin Bouët [et] veut absolument que je vienne loger au moins un jour chez lui. Le cousin Careyron veut au moins que je mange une salade chez lui : comment faire pour satisfaire tous? Je n'en sais rien.

Je pars ce soir pour Lussan où j'ai donné rendez-vous à mes sœurs. Il y aura là assemblée demain. Plusieurs personnes de cette ville m'y accompagnent, et de peur que je n'y meure d'inanition, plusieurs M^s chasseurs partirent déjà hier pour aller faire main basse sur les habitans des bois qui ne pensoient pas à eux : c'est un assassinat que les repas par ici. Mais au milieu de l'abondance, tant les mets me paroissent redoutables, je ne mange souvent que très-peu. M. Chamand est depuis 4 ou 5 jours à règler des comptes, à ce qu'il dit. Va-t-il rondement en besogne? sa lenteur me feroit soupçonner que non. Tout le monde est informé de son procédé à notre égard, et tout le monde le regarde avec un'œil plein d'indignation. Il le le sait! Faira-t-il mieux? Encore quelque jours et l'affaire s'éclaircira. Y a-t-il mieux à espérer de M. de Massargues? Je n'en dirai rien; il doit se rendre à Nîmes pour prendre quelque arrangement avec M. Gervais; j'ai dit à celui-ci qu'il fallait d'argent et plus de papiers. Que n'ai-je pas fait pour notre bonne et chère amie Mad. Boisant que je salue ici très-affectueusement. Je n'ai pas vu M. Trinquellagues, mais j'ai fait parler au sindyc et à l'avocat. Le premier, à ce qu'on dit, a quelque envie de me voir; je ne reculerois pas, s'il le propose; le dernier auroit voulu me voir à ce qu'il a déjà dit à M. Bonnet par qui je lui ait fait parler; mais il a la goutte, et il ne peut pas sortir. Il a beaucoup proné les obligations qu'il dit nous avoir, par l'attachement que nous avons pour une sœur qui a toute sa tendresse. Je lui ai fait représenter cette sœur aussi bien qu'au sindic, perchée à un

troisième étage, souvent malade, couchée seule, obligée de se servir elle-même, n'ayant pas suffisamment pour elle et pour l'entretien d'une servante qui lui seroit si nécessaire. J'ai fait ajouter que nous étions toujours dans la crainte d'apprendre un matin qu'elle n'étoit plus, et qu'elle avoit expiré sans témoin, d'où j'ai conclu qu'il faloit de secours pour l'entretien d'une fille, et c'est sur quoi j'ai fait apuyer. La proposition trouvera-t-elle des cœurs sensibles, agira-t-on en conséquence? Il ne tiendra ni à mes vœux ni à mes soins que cela n'arrive. J'aurois une grande ronde à faire. La fairai-je partout? oh! que cela seroit long. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour contenter le plus de gens qui se pourra, mais item j'ai des brebis d'une autre part qui m'assiégent sans cesse et que je languis de voir. Dieu me les conserve ces chères brebis, et la mère et les agneaux, et me fasse la grâce de me rassembler avec elle et avec eux.

Je tâcherai d'aller jusqu'à Saint-Jean; mais quand le pourrois-je? je ne le sais pas bien. Mille salutations très-humbles aux chères commères, au Chêne, à la Palu, et dans tous les quartiers où il faut. On prêche toujours qu'il ne faut point de nombreuses assemblées; mais ceux qui le disent ignorent sans doute qu'elles se convoquent d'elles-mêmes, et qu'on n'en convoque plus. C'est une chose singulière que ce qui se passe. J'étois il y a trois semaines très-occupé, lors qu'on vint me dire qu'il y avoit un enfant à batiser. Pour n'être pas détourné dans la chambre où j'étais, je dis de porter cet enfant sous des arbres près de là, où j'avois prêché depuis peu de jours : je tardai une heure à me rendre sous ces arbres; quelle ne fut pas ma surprise d'y trouver plus de trois mille personnes, qui dans l'intervalle de cette heure étoient venu de tous les villages voisins, sans que j'eusse pensé, et bien s'en faloit, d'en donner le moins d'ordre. Je fus obligé de faire, sans autre préparation, un discours sur le champ pour satisfaire ces gens affamés.

Que dira-t-on de l'assemblée où a comparu M. Boyer? je tins le lieu où elle devoit être convoquée extrêmement secret; on n'en savoit rien dans le lieu même que le dimanche, et cependant dès le lundi matin, il y eut les uns disent vingt mille âmes, les autres plus et quelques uns un peu moins, mais pas beaucoup. Il est certain que si j'avois laissé connaître le lieu, sans que j'en eusse donné aucun ordre, il y auroit eu un monde infini. Il en vient du fond de la Provence, et tous les dimanches on en voit venir par centaines de ces

endroits là, et à Nîmes et à Uzès. M. Paul bénit vingt-six mariages à la fois vendredi dernier, et dimanche il en bénit quinze. Celui de M. Thomas avec Mlle de Fontarèche, et celui de M. Dangé avec Mlle Delgas, sera béni aussi au camp; la chose est résolue et les parties m'en ont donné parole. Je viens de diner; nous avons été plus de trois heures à table; il en est cinq du soir, et je pars pour Lussan ou M. Bonnet m'accompagne. Demain M. le baron de Fontarèche, Martin, François et autres viendront m'attendre à St-Medier, chez Goiran la Berète, où ils feront aporter le souper; après quoi nous viendrons dans la nuit en cavalcade.

Adieu très-chère Cte, porte-toi bien, écris-moi, je t'en prie, et donne-moi sans cesse de tes chères nouvelles, qui sont pour moi la source de la plus grande joye; je t'aime de toute mon âme, et je t'embrasse mille fois par jour, il me tarde fort de le faire réellement; en attendant, à vivre et à mourir, je serai à ma toute chère Cte. Oui tout à elle et à nulle autre. J'embrasse Toinon et ma chère Pauline; que l'un et l'autre réjouissent leur chère mère. Adieu encore une fois, ma toute chère Cte, oui ma toute chère Cte.

XV

A Mademoiselle Court.

De Lédignan, ce mardi une heure après-midi, 15 septembre 44.

J'ai receu la lettre de ma chère Cte en datte du 30 août, et les nouvelles de sa santé me remplissent, comme elle pense, de la joye la plus vive. La mienne se soutient à merveille; loué soit Dieu, malgré les fatigues continuelles où je suis. J'ai vû ma sœur l'aînée, mon beau-frère, mon cousin et autres parens; tous se portent bien et saluent leur parente. Je prêchais à Lussan où je vis bien des amis; la cousine Deleuze, qui saluè tant sa chère cousine, était du nombre. Je prêchai dimanche à Alais, je l'ai fait aujourd'hui à Lédignan d'où j'écris ceci, je viens de l'assemblée; je vais dîner et pars pour St Jean où je dois prêcher demain; il y a d'ici 4 grandes lieues, je tâcherai d'y voir les parens de Mes* nos chères commères, que j'assure de mon respect; je leur parlerai s'il se peut, et comme il faut. Adieu, ma toute chère Cte, que j'embrasse toujours si tendrement, le Seigneur me la conserve : amen, amen. J'embrasse nos chers

enfans. J'ai mis après M. Chamand le cousin Paul Pagès du moulin; il l'éveillera un peu plus que M. Bonnet et peut-être en tirera-t-il parti; c'est une terrible harpie que ce M. Chamand : que deviendra-t-il? Dieu le convertisse! Des nouvelles, je t'en prie, et sans cesse. Oui sans cesse des nouvelles de ma chère C[te].

XVI

A Mademoiselle Court.

Nîmes, de chez l'ami G., 23 septembre 1744.

C'est donc vrai, ma chère C[te] n'est pas tranquille; des songes la troublent; M. de la Farelle lui fait de la peine, des informations qu'on fait en Dauphiné l'inquiètent, enfin tout l'alarme, et cependant elle passe en Suisse pour une héroïne; comment accorder bien cela! Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'il n'a paru par aucune démarche qui ayent été faites que son C. ait risqué même un seul moment depuis qu'il est en Provence. M. de la Farelle ne se tient pas à Uzès; sa résidence est à Aymargues. Les informations qui se sont faites en Dauphiné ont eu pour objet principalement un prétendu Édit qu'on acusoit M. Roger d'avoir publié dans les Assemblées, et qu'on disoit accorder aux Protestans liberté de conscience. Ces informations bien loin d'être préjudiciables aux Protestans ne servirent qu'à détruire les calomnies dont on les charge. M. Roger a été conseillé d'écrire lui-même pour sa défense, et je renferme ici la copie de la lettre qu'on lui a adressé, et qu'il doit avoir envoyé en Cour.

J'ai vû bien du pays depuis que je n'ai écrit à ma chère P. je fus à S[t] Jean où je prêchois le mercredi 16 courant, comme je le lui avois marqué. Je m'entretins presque un jour entier de mesdames nos très-chères commères avec M. Cardonnet qui me parut rempli en leur faveur de plus nobles sentimens, et entra autant qu'on le peut dans leurs intérêts; j'espère que tout ce que j'eus l'honeur de lui dire sur le compte de ces chères amies n'aura point affoibli ses sentiments pour elles. Je les assure toujours de mes obéissances les plus respectueuses. Je passai de là à Anduse, où je convoquai une Assemblée le vendredi matin, d'où je descendis ici, et où je prêchai dimanche matin dans une assemblée qui offroit le plus beau coup d'œil que j'eusse vû. L'assemblée étoit nombreuse, et elle étoit

rangée sur deux élévations qui formoient de deux côtés un long et large amphithéâtre. Le terrein que cette assemblée occupoit est de huit cent toises quarrées pour le moins; c'est du calcul de M. Clerc qui mesura le terrein après que toute l'assemblée eut été congédiée. On avoit élevé fort haut la chaire et il n'y eut personne qui ne m'entendit très-distinctement. Le beau monde étoit venu, et tout parut content, quoique le prédicateur se fût donné la liberté de dire à chacun ce qu'il croyoit lui convenir.

J'aurois été cette semaine du côté de Montpelier, non dans la ville; j'ai promis à ma C[te] de n'y pas entrer, et je lui tiendrai parole, s'il plait à Dieu; mais ce qui m'a détourné d'accomplir mon dessein est la capture de deux messieurs protestans qu'on arrêta à Montpelier samedi soir 19 de ce mois, et qu'on a traduit au fort de Brescou. J'envoyai sur-le-champ un homme de confiance sur le lieu pour s'informer du sujet de cette capture. Il n'en peut rien apprendre de bien certain; mais tous les protestans de Montpelier sont persuadés que c'est pour avoir disputé sur les matières de religion, et pour n'avoir pas parlé avec toute la prudence et les ménagemens nécessaires de la guerre présente et des affaires de l'Europe que ces messieurs ont été arrêtés. On a écrit en Cour en leur faveur, et on se persuade que la réponse portera l'ordre de les mettre en liberté. Je vis comme un éclair à l'assemblée de dimanche M. Sans Allures, où il me communiqua une lettre qu'il avail reçu de ma C[te] en date du 13, c'est-à-dire qu'il me fit voir seulement l'endroit de la lettre où ma C[te] le prioit de me dire qu'elle ne m'écriroit que le jeudi suivant. Ces deux lignes ont été fort nécessaires pour mon repos, puisque je n'ai point receu de lettres ni dimanche ni hier que j'en attendois. Je dis que je ne vis que comme un éclair M. Sans Allure, parce qu'après la prédication j'eus vingt-deux mariages à bénir, et apparemment qu'il n'eut pas la patience d'attendre qu'une aussi longue cérémonie fut finie pour s'en aller. Le tantôt il ne se trouva point chez lui, lors qu'un de ses amis l'alla prendre pour me rendre visite, et le soir je sortis de la ville inconito; ainsi je ne sais pas si je le reverai de cette fois, et si je pourrai lui dire ce que porte une lettre de ma C[te] en datte du 22 août, et que je n'ai receue que le 17 de ce mois, parce qu'on a pris la peine de la faire passer par Paris d'où elle venue.

Je viens d'aprendre que M. Bouët notre cousin fut ici lundi pour me chercher; c'estoit dans le dessein que je fus batiser une fille que

Mad. sa chère femme vient de mettre au monde. Nous irons bien peut être demain au soir coucher à Uzès avec notre ami M. Gerv. de chez qui j'écris ceci ; mais nous arriverons sans doute trop tard pour ce batême, parce que je sais que M. Roux est parti pour cela, s'étant adressé à lui dès qu'on a vu qu'on ne pouvoit plus avoir de mes nouvelles. Tout est public ici, mais je ne le suis pas toujours. On vient de m'informer qu'il y a dans cette ville depuis trois jours un exprès dépéché de Meyracy (?) qui me cherche et qui ne me trouve pas, et peut être même ne me feroi-je pas voir à lui. Je lui ai fait demander le sujet de sa commission ; on ne m'a point encore rendu réponse. Le sujet qui l'amène décidera si je dois le voir ou non. Je parlai à Janette Pastre, et je lui dis le bruit qui courroit par toute la ville sur son compte ; elle le savoit ; elle savoit que toute la ville l'accusoit d'avoir volé sa maitresse ; mais elle me protesta que tous ces bruits étoient calomnieux et qu'elle étoit nette de tout ce dont on la chargeoit ; qu'elle pouvoit m'en assurer devant Dieu : elle accompagnoit toutes ses protestations d'une abondance de larmes, de sorte que ce que j'eus de plus pressé ce fut de la consoler. Je n'ai point apris si le cousin Paul Pagès aura fait rendre gorge a sire Chamand. C'est un terrible compère que ce sire Chamand. Nous aprendrons avec l'ami Gerv. s'il y a quelque moyen d'arracher pied ou aile de cette harpie. Nous verrons de même s'il y a quelque arrangement à prendre avec M. de Mass. Ce sont tous de terribles gens, et dont la place qu'ils occupent n'est asseurément point digne d'envie. Je viens d'envoyer chercher notre chère cousine Marguerite qui est ici présente ; elles se portent bien et saluent ma chère P. elles se plaignent fort que les visites de leur cousin sont très-rares et qu'elles ne l'auroient pas ainsi cru. J'en suis plus faché qu'elles, mais il n'a pas été à mon pouvoir de faire mieux : quel plaisir ne me serois-je pas fait d'être avec ces chères cousines, de m'entretenir avec elles et de mettre souvent de la partie ma chère Cte qui auroit tenu bien le haut bout. Je viens de lui donner l'échantillon du satin pour en chercher du même, et pour en acheter les 14 ou 16 pans nécessaires. J'ai aussi parlé de la jupe pour assortir le gros de Tour. On me parle d'un satin blanc qu'on feroit piquer ; ce seroit donc une jupe piquée ; je ne sais si elle seroit du goût de celle qui doit la porter. Mlle Gerv. aura la bonté de s'employer pour cela. Les satins pour les robes des amies ont couté 5.10 la canne. Mais il y aura outre cela la voiture et les droits. Je ne sais

s'il y en aura assez de celui qui est pour ma Cte pour une robe et pour une jupe ; il n'y a que neuf cannes; s'il en manquoit, il faudroit, me le faire savoir incessamment, et combien il en faudroit parce que j'en pourrois trouver encore.

Je jouis toujours d'une santé parfaite, loué soit Dieu; il n'en est pas de même de M. Blachon que je laissai en Cevenes avec beaucoup de fièvre. Mrs Roger et Peyrot sont partis, il y a déjà plusieurs jours. Il ne faut pas que Toinon m'envoye plus de sermons ni autres papiers. J'en ai plus qu'il ne m'en faut. Je l'exhorte toujours à bien faire, à profiter du temps et à rendre contente sa chère mère, je l'embrasse avec ma chere Pauline que je languis fort de revoir. Que sa chere mère juge combien elle y a de part! Mes salutations très humbles au Chêne, à la Palu et partout. Je n'oublie pas Me Baldi et toute sa maison. On s'employe pour la Turtin. Adieu ma toute chere Cte; ne te lasse point de m'écrire, puisque tes chères lettres me remplissent de joye et font ma principale consolation. Tout à toi, oui tout à toi et pour toute ma vie. Recois encore un million de brassades et de plus tendres. Il faut finir, la lampe brule et il faut remettre les lettres.

XVII

A Mademoiselle Court.

Ce lundi soir 28 septembre 44.

J'ai receu dans un même jour tes chères lettres, ma toute chere Cte, du 13 et du 18 de ce mois; par l'une je t'ai vue tranquile et revenir de..... en fête, et souper ensuite avec notre illustre ami du Chene; mais par l'autre écrite à notre cher M. G. je t'ai vue allarmée et demandant avec instance le paquet. Cette lettre est soutenue par une autre du premier ami nommé qui ne paroit pas plus tranquille. Tout cela me fait une peine infinie et dérange un peu mes projets. Il n'est pas à mon pouvoir de deviner ce qui a peu causer ces impressions. Ici les choses sont toujours les mêmes et on n'y voit point de changement défavorable. Tout s'y continue avec la même liberté, ou s'il est possible, cette liberté vient tous les jours plus grande. Cela n'empeche pas que je ne songe serieusement à faire mettre en chemin le paquet, et je vais travailler à mettre tout en ordre afin que ce soit au plus tot. Je conjure ma chère Cte d'être tranquille et de se

rapeller avec reconnoissance tant de soins que la bonne Providence s'est donnée pour la conservation de son cher C. Elle est toujours la même et ses soins ne se lassent point en faveur de cc cher C. Ainsy, toute chere Cte, je t'enprie, ne t'inquiete point; bien tôt tu recevras, s'il plait à Dieu, le paquet après lequel tu soupires en bon état. L'ami de Vidi (?) qui a écrit à l'ami du Chêne et a M^de^ de Ch. sa tante, a pris l'allarme sur des raports qui n'ont point de fondement; au moins est-il certain encore une fois qu'il ne paroit ici aucun changement en mal.

J'ai été à Uzès depuis ma lettre du 23 que tu auras reçue. M. de Massar étoit à Verfueil; nous ne le vimes pas. Notre ami Mr G. laissa une lettre pour lui qu'on aura dû lui remettre à son retour de Verfueil, et par laquelle notre ami G. le pria de se rendre à Nimes, aujourd'hui ou demain, pour finir l'affaire. M. de la Mass. le fera-t-il; je n'ne voudrois pas jurer. A l'égard de M. Chamand, après des soins et de mouvemens infinis, il montra un compte qui fut réglé par un M. Four, et qui se montoit à 6 ou 700 l., qu'il avoit receu. Mais il en montra un autre par lequel il faisoit aparoir qu'il avoit fait de réparations à la maison pour 156 l., qu'il avoit planté tant d'arbres, et que cela montoit tant; qu'outre cela pour poursuivre les hoirs de Bastide et Roussel, il avoit débourcé 200 l.; enfin pour conclure, il fut convenu qu'il donneroit cent écus desquels il donna la moitié que notre ami mit dans sa poche, et le reste il promit de le donner en vendant la maison et le champ, parce qu'en effet il fut convenu qu'il falait tout vendre. Mais se prêtera-t-il à cette vente? c'est là encore un article sur lequel je ne voudrois pas jurer, et je ne compte guere que sur les 150 l., que nous arrachames de cette harpie.

Je suis revenu à Nimes, et passer encore un jour chez les chères filles d'où j'écris ceci. J'y suis avec l'ami Paul. Nous avons dejeuné avec l'ami Figuier, Gerv. et autres, et la santé de ma Cte n'a pas été oubliée. Les filles se portent à merveille, et saluent tendrement ma Cte. Je vis hier les chères commères qui se portent bien aussi, et qui saluent de même ma Cte. J'ai fait chercher du satin conforme à l'échantillon; mais il ne s'en trouve point de sorte qu'il faudra penser à quelque autre chose. M. G. s'est chargé d'acheter de la bonne étoffe pour les blanchets ou tuniques; il en prendra 7 canes et demi parce que j'ai dit que je souhaitois qu'il y en eut une ganache pour ma chère Pauline que j'embrasse avec Toinon, et tant et tant leur chère

mere Cte, que je languis d'embrasser réellement plus qu'elle ne sauroit croire. Adieu ma toute chère Cte, j'attens de tes nouvelles en reponse de mes précédentes lettres. Tout à toi et cela toute ma vie; notre ami te salue tant et plus. Je l'entendis hier en grande assemblée sur la fidélité pour le souverain, il charma son auditoire. On chanta le *Te Deum* à quatre parties et toute l'assemblée cria à la fois a haute voix : Vive le roi! Il y avoit bon nombre de catholiques.

MÉLANGES

RAPPORT

PRÉSENTÉ AU COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Sur la collection de manuscrits léguée à la Société

Par M. Ath. COQUEREL.

Messieurs,

Au commencement de 1867, vous m'aviez chargé de classer et de préparer pour la reliure l'importante collection de manuscrits léguée à notre Société par notre très-regretté collègue M. Ath. Coquerel. J'ai la satisfaction de vous annoncer que les 56 volumes qui la composent sont maintenant placés sur les rayons de notre bibliothèque, mais je ne considère pas ma mission comme entièrement terminée par cette simple annonce. Il me reste à vous dire quelques mots sur l'état où se trouvaient ces manuscrits quand ils sont entrés ici, sur leur provenance et sur la manière dont j'ai cru devoir procéder pour leur classement. Il me paraît surtout utile de vous indiquer brièvement de quoi se compose cette précieuse collection. Quoique très-sommaire, cette analyse vous mettra à même de juger de la richesse et de l'importance du legs qui nous a été fait; elle permettra en même temps aux travailleurs qui fréquentent notre bibliothèque de se rendre compte d'avance de ce qu'ils pourront espérer rencontrer dans ces papiers et elle facilitera leurs recherches.

Les nombreux cartons apportés ici au mois de décembre 1875

renfermaient environ 4 500 pièces distribuées en liasses dont presque toutes portaient des indications de la main soit de M. Ch. Coquerel, soit de M. Ath. Coquerel; mais en ouvrant ces liasses, il était visible, dès l'abord, que toutes les pièces de même genre n'étaient pas toujours ni exactement réunies, ni placées dans un ordre très-régulier. De plus, M. Ath. Coquerel avait quelquefois prêté à des travailleurs des documents pris dans différentes parties de sa collection, et tous ces documents n'avaient pas été remis à la place qu'ils auraient dû occuper. Nous ne pouvions donc connaître qu'un peu vaguement le nombre et la nature des objets qui venaient d'enrichir notre bibliothèque.

Enfin un certain nombre de pièces, et non des moins précieuses, étaient dans un état tel qu'on ne pouvait les toucher qu'avec la plus grande précaution sous peine de les voir se détruire promptement.

Dans ces conditions, et malgré des réclamations souvent impatientes, il était impossible de mettre immédiatement la collection entre les mains du public, et notre Comité prit une mesure très-sage, je dirai même indispensable, en décidant qu'elle ne serait communiquée qu'après classement, inventaire et reliure.

Avant de pouvoir livrer ces documents à l'habile relieur qui s'est si bien acquitté de sa tâche, comme vous avez pu vous en convaincre lors de la rentrée des premiers volumes, il y avait un travail considérable à faire. Il fallait reviser chaque liasse, restituer à celles qui pouvaient être conservées les pièces qui leur appartenaient de droit et qui souvent se trouvaient dispersées ailleurs, modifier la composition et le titre de plusieurs d'entre elles. Dans toutes il fallait classer les documents, soit par ordre chronologique, soit par ordre alphabétique, suivant le cas, numéroter chaque feuillet et y apposer le timbre de la Société. Enfin, à la fois pour faciliter les recherches et pour faire une sorte d'inventaire des documents, il était utile de dresser, pour chaque futur volume, une table des pièces qu'il devait contenir.

Dans tous les cas douteux, les avis, toujours si judicieux, de notre président m'ont été d'un grand secours.

Si, dans ce long travail auquel j'ai consacré bien du temps, il s'est glissé quelques erreurs malgré toute l'attention que j'y ai apportée, on voudra bien me les pardonner en considérant que le nombre des pièces à examiner était grand et que j'ai dû me hâter, un

peu pour répondre à certaines impatiences, mais surtout pour permettre au public studieux de profiter le plus tôt possible de toutes ces richesses.

Dans la préface de son *Histoire des Eglises du Désert*, M. Ch. Coquerel disait : « Madame Rabaut-Pomier, veuve du second fils de l'illustre pasteur du Désert, Paul Rabaut, et belle-sœur de Rabaut Saint-Étienne, voulut bien me confier tous les manuscrits et les lettres de sa famille... Dès que je me vis en possession de ces richesses historiques, je songeai à les augmenter. Je fis des démarches auprès de plusieurs de mes amis qui voulurent bien s'y porter efficacement, tant pour la cause de l'histoire en général que pour l'intérêt spécial des églises où ils déployaient leur zèle évangélique. Je dois citer spécialement M. Soulier, ancien pasteur; MM. les pasteurs Durand, Massé, Lanthois, Vors, E. Frossard; tous m'ont procuré beaucoup de pièces intéressantes. »

Telle est l'origine première de la collection. Cette masse considérable de documents fut laissée par M. Ch. Coquerel à son neveu, M. Ath. Coquerel, qui s'appliqua sans cesse à l'enrichir et qui y joignit d'autres trésors tels que la collection des synodes nationaux, une partie de la correspondance de Paul Ferry acquise par lui en vente publique en 1850, de nombreuses lettres autographes, des pièces relatives aux Calas, etc.

Il me paraît inutile de vous signaler l'importance et l'intérêt que présente, pour notre histoire protestante, la collection ainsi complétée et enrichie. Une courte analyse de ses principales divisions en dira plus à ce sujet que de longs développements.

L'existence des papiers Rabaut ayant d'abord été connue du public par la publication de l'*Histoire des Églises du Désert*, et M. Ch. Coquerel ayant établi dans ces papiers un certain nombre de divisions auxquelles son livre renvoie fréquemment, j'ai dû, pour les 27 premiers volumes, respecter ces divisions et leurs désignations qui se trouvent à la page 541 du premier volume de l'*Histoire des Églises du Désert*. Pour le reste de la collection qui ne présente pas un ensemble aussi bien lié, il ne m'a guère été possible de suivre un ordre très-méthodique.

Les papiers Rabaut (*Mss. P. R.* de Ch. Coquerel) forment 2 volumes. Les neuf premiers (environ 450 pièces) correspondent à la division I. — PIÈCES HISTORIQUES, et se composent de documents

de toute nature intéressant l'histoire protestante au XVII[e] siècle et de 1700 à 1790. On y trouve notamment beaucoup de brouillons des mémoires adressés par Paul Rabaut à différents personnages, des pièces concernant les condamnés pour fait de religion, des minutes d'actes de synodes nationaux et provinciaux du XVIII[e] siècle, des renseignements intéressants sur les négociations de Paul Rabaut avec le prince de Conti en 1755 et avec le duc de Fitzjames en 1762.

Le volume suivant forme la division II. — JOURNAL DE PAUL RABAUT. — A-B. CAHIERS DE POCHE, PARCHEMIN; LIVRES DE NOTES. 1750-1756, in-18. Pour conserver à ces précieux carnets toute leur physionomie et pour qu'ils ne pussent pas s'égarer au milieu de volumes plus grands, je les ai fait enfermer dans un étui où j'ai fait mettre un autre petit livret, marqué C, composé de fragments d'un troisième livre de notes de Paul Rabaut. J'y ai joint, pour la même raison, un carnet de poche, de même format, du pasteur Defferre. Je ne sais si ce dernier cahier faisait partie des papiers Rabaut.

Vient ensuite la division III. — CORRESPONDANCE DE PAUL RABAUT AVEC LES PASTEURS DU DÉSERT ET AUTRES; EN GÉNÉRAL TOUTES LES LETTRES A LUI ADRESSÉES AVEC NOMS EN ANAGRAMMES POUR ÉCHAPPER AUX POURSUITES. — PAR ORDRE DE DATES (8 volumes et environ 860 pièces). Le dernier volume de cette division contient 60 lettres de Paul Rabaut à Court de Gebelin, de 1763 à 1783, lettres qui furent sans doute renvoyées à leur auteur après la mort de son correspondant.

Les papiers Rabaut-Dupuis (environ 650 pièces) forment les 7 volumes suivants. Ils comprennent : 1° A. Notice historique sur la situation des Églises réformées de France depuis leur établissement, notice qui s'arrête à l'année 1744 et n'a pas une très-grande valeur historique (un vol). 2° B. Correspondance et documents du *Répertoire ecclésiastique* de 1807; beaucoup de renseignements et de lettres intéressantes rangées par ordre de départements, statistique, projet de réunion des Églises chrétiennes, etc.

Les Mss. FAB. LIC. (manuscrits Fabre Lichaire), Mss. V. (Vors), Mss. VEG. (de Vegobre), Mss. Ls. (Lanthois), Mss. MAR. (P. H. Marron) (environ 80 pièces), ont été réunis en un seul volume. Ils présentent en général un grand intérêt. On en trouvera l'analyse à la fin du tome I de l'*Hist. des Églises du Désert*.

Le volume qui suit renferme les derniers documents cités par

Ch. Coquerel. Il le désigne comme Reg. Aff. — « Registre d'affiches, mandements, expéditions officielles, placards imprimés d'ordonnances et jugements soit des parlements, soit des intendants, pour faits de religion. » C'est le seul volume composé de pièces imprimées.

Immédiatement après ces vingt-sept volumes, j'en ai placé trois autres où l'on trouvera des documents sur Paul Rabaut et ses trois fils (environ 165 pièces) qui, rapprochés de ceux qui précèdent, pourront être utilement consultés pour l'histoire de cette illustre famille.

Ici nous quittons momentanément l'histoire du XVIIIe siècle, et nous rencontrons un très-précieux volume contenant les actes des synodes nationaux de 1559 à 1659; puis vient un volume renfermant les actes du synode de Bearn en 1676 et ceux des colloques d'Orthez de 1654 à 1667.

Pour rapprocher autant que possible les documents de même nature, j'ai fait suivre ces deux volumes de deux autres donnant 24 synodes du bas Languedoc au XVIIe siècle (de 1648 à 1681), et de deux autres encore contenant un certain nombre de synodes de la même province au XVIIIe siècle, avec des pièces relatives aux colloques et aux consistoires. Pour faciliter les recherches, j'ai eu soin de donner, dans les tables de ces deux derniers volumes, l'indication des autres volumes de la collection où l'on pourra trouver les synodes qui manquent ici. Ceci nous permet de constater que la collection Coquerel possède les actes de 47 synodes du bas Languedoc de 1717 à 1790.

Avant de rentrer définitivement dans le XVIIIe siècle, nous rencontrons une précieuse collection de lettres adressées à Paul Ferry de Metz par différents personnages de son temps (4 volumes et environ 500 pièces). Je les ai classées par ordre alphabétique.

C'est le même ordre que j'ai adopté pour le classement de reçus donnés par divers professeurs et maîtres d'école de Sedan pour payement de leurs honoraires (47 pièces). Beaucoup de ces reçus sont accompagnés de notes de la main de Ch. Coquerel.

Le volume suivant est beaucoup plus important. Il contient une belle collection d'autographes (environ 150 pièces) rassemblés par M. Ath. Coquerel. Nous y voyons figurer Henry d'Albret, Moyse Amyraut, Th. de Bèze, Sam. Bochart, Chamier, Jean Claude, Sam. Desmarets, Eusèbe Gantois, Mich. le Faucheur, Mestrezat, André Rivet,

Saurin, Spanheim, et bien d'autres qu'il serait trop long de citer.

A la suite viennent deux volumes de pièces historiques relatives aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, dont plusieurs sont fort importantes. Notons en passant : un fragment des délibérations du consistoire de Lezay, le livre ou registre du consistoire d'Aulas du 30 octobre 1667 au 27 décembre 1684, l'histoire de la capture du ministre Durand, les actes des synodes nationaux de 1744 et de 1763, le récit de persécutions exercées en Brie contre les protestants, etc., etc.

Dans le volume suivant se trouvent des renseignements statistiques sur 149 localités des basses Cévennes et du bas Languedoc à diverses dates du XVIII[e] siècle.

Nous avons ensuite deux volumes d'un poignant intérêt. Dans le premier on peut lire sept lettres de Marie Durand, la courageuse prisonnière de la tour de Constance, et deux listes, dont une écrite de sa main, donnant les noms de ses malheureuses compagnes; et plus loin, une lettre de Jean Fabre, « l'honnête criminel », à Paul Rabaut, ainsi qu'une copie de son autobiographie. Cette lettre de Jean Fabre était dans un si déplorable état de conservation qu'il a fallu, pour la préserver d'une destruction prochaine, la coller entre des feuilles de papier transparent. La même opération a du être exécutée pour un certain nombre d'autres pièces de la collection.

Le second de ces volumes se rapporte à la malheureuse famille Calas. Après quelques gravures, nous y trouvons trois lettres de Voltaire, une lettre de Calas, trois de M[me] Calas, deux de M[me] Duvoisin, une du petit-fils de Calas, et enfin les 27 lettres si touchantes adressées par la sœur Jeanne Fraisse à Nanette Calas. Ces dernières ont été publiées par M. Ath. Coquerel dans son chaleureux livre sur Jean Calas et sa famille.

Les deux volumes suivants sont composés de sermons et d'écrits religieux autographes d'Ant. Couderc, de Noguier, de Defferre, de Peyrot et de P. H. Marron. Plusieurs sont anonymes.

Enfin, un volume de doubles clôt la série des pièces anciennes.

La collection se termine par six volumes comprenant : une *Histoire des protestants de France*, composée par Ch. Coquerel (2 vol.); un fragment d'une *Histoire du siége de La Rochelle*, par le même (1 vol.); des copies, des extraits, des fragments, des notes biographiques et bibliographiques (3 vol.), dont il m'aurait été très-difficile

de faire un relevé exact, mais où un chercheur patient trouverait sans doute des renseignements intéressants.

Vous pouvez maintenant, messieurs, vous rendre compte de la valeur de la collection et des ressources qu'elle pourra fournir aux travailleurs et aux historiens du protestantisme français. Espérons qu'ils y puiseront largement.

Soyons aussi reconnaissants à notre ancien collègue M. Ath. Coquerel pour la pensée qu'il a eue de nous léguer tant de si précieux documents, et souhaitons qu'il ait de nombreux imitateurs.

Quant j'aurai encore transcrit, pour l'usage des travailleurs, les titres des volumes de la collection, j'aurai accompli la tâche que vous m'aviez confiée, sinon avec tout le succès désirable, du moins en m'efforçant de concilier l'attention nécessaire à un pareil travail avec la rapidité d'exécution, et je serai heureux si j'ai pu faire quelque chose d'utile à notre chère Société.

WILLIAM MARTIN.

TITRES DES VOLUMES DE MANUSCRITS

COMPOSANT LA COLLECTION COQUEREL.

1 vol.	Pap. Rab.	I — A. —	Pièces historiques.	XVIIe siècle.
2 —	»	I — B. —	»	1700-1737.
3 —	»	I — C. —	»	1738-1756.
4 —	»	I — D. —	»	1757-1769.
5 —	»	I — E. —	»	1770-1779.
6 —	»	I — F. —	»	1780-1790.
7 —	»	I — G. —	»	Lettres de galériens.
8 —	»	I — H. —	»	Synodes nationaux.
9 —	»	I — I. —	»	Conti. Fitzjames.
10 —	»	II — A. B. C. —	»	Carnet de P. Rabaut. Carnet de Defferre.
11 —	»	III — A. —	Correspondance.	1740-1760.
12 —	»	III — B. —	»	1761-1763.
13 —	»	III — C. —	»	1764-1768.
14 —	»	III — D. —	»	1769-1774.
15 —	»	III — E. —	»	1775-1778.
16 —	»	III — F. —	»	1779-1782.
17 —	»	III — G. —	»	1783-1790.
18 —	»	III — H. —	»	Lettres de P. Rabaut à Court de Gebelin.
19 —	»	IV — A. —	Notice historique sur les Églises protestantes	
20 —	»	IV — B. 1 —	Organisation des Églises. Statistique.	

21 — » IV — B. 2 — Correspondance. Réunion des Églises chrétiennes.
22 — » IV — B. 3 } Organisation par départements classés par ordre alphabétique.
23 — » IV — B. 4 }
24 — » IV — B. 5 }
25 — » IV — B. 6 }
26 — Manuscrits Fabre Lichaire, Vors, Vegobre, Lanthois, Marron.
27 — Registre d'affiches.
28 — Documents sur Paul Rabaut.
29 — Documents sur Rabaut Saint-Étienne.
30 — Documents sur Rabaut-Pomier et Rabaut-Dupuis.
31 — Actes des synodes nationaux. 1559-1659.
32 — Béarn. Synode de 1676. Colloques d'Orthez, 1654-1667.
33 — } Bas Languedoc. Synodes provinciaux, XVIIe siècle.
34 — }
35 — } Bas Languedoc. Synodes, colloques, consistoires, XVIIIe siècle.
36 — }
37 — Papiers Ferry. Correspondance. Addée à Cuevret.
38 — » » Daillon à Jacquelot.
39 — » » Jalon à Oziot.
40 — » » Pacard à Wolleben.
41 — Reçus de Sedan.
42 — Autographes.
43 — Pièces historiques. XVIIe siècle.
44 — Pièces historiques. XVIIIe siècle.
45 — Statistique protestante. XVIIIe siècle.
46 — Marie Durand. Jean Fabre.
47 — Les Calas et Voltaire.
48 — Sermons et écrits religieux.
49 — Sermons et lettres pastorales de Peyrot.
50 — Doubles.
51 — } Mss. de Ch. Coquerel. Histoire des protestants de France.
52 — }
53 — » Siége de la Rochelle.
54 — Copies. Extraits. Fragments.
55 — Biographie. Bibliographie.
56 — Correspondance et notes diverses.

NUMISMATIQUE PROTESTANTE

Dans la courte notice consacrée au livre de Barbin sur les *Devoirs des Réfugiés*, dans le recueil périodique : *Histoire des ouvrages des sçavans*, il est fait mention d'une médaille que les réfugiés d'Utrecht

firent frapper comme un témoignage de leur reconnaissance pour l'admirable accueil qu'ils reçurent dans les Provinces-Unies (1).

Dans l'histoire métallique de Guillaume III, par N. Chevalier (2), on trouve la description d'une médaille frappée, dit l'auteur, par les Réfugiés : en témoignage de leur reconnaissance pour les grands bienfaits de ce prince, de leur zèle ardent pour le service de Leurs Majestés et de la confiance qu'ils ont que ce grand héros a de la compassion pour leur misère, de la charité pour leurs personnes et qu'il fera tous ses efforts pour les rétablir dans leur liberté.

Il ne paraît pas douteux que la médaille choisie par le chevalier ne soit celle à laquelle fait allusion l'article du recueil dont nous venons de parler.

En voici la description exacte, d'après le fac-simile donné dans l'histoire de Guilllaume III.

Guillaume III et Marie avec cette inscription :

GUILLELMUS ET MARIA DEI GRATIA ANGLIÆ, FRANCIÆ,
ET HIBERNIÆ REX ET REGINA, FIDEI DEFENSORES.

Au revers, le roy debout sur un piédestal, habillé à la romaine, tenant l'Église de la main gauche et s'appuyant sur son épée. On lit sur la face du piedestal, cette inscription :

AERE PERENNIUS.

A l'un des cotés du piédestal paraît le Temps ailé embrassant sa faux et tenant de ses mains un bouclier, et de l'autre on voit l'Histoire occupée à écrire les exploits du roi. Autour on lit cette inscription :

CŒLO DELABITUR ALTO.

En étudiant le précieux recueil de Chevalier, j'ai trouvé la reproduction d'une autre médaille qui a un véritable intérêt pour notre histoire protestante et il m'a paru utile de la signaler comme de la décrire.

La bataille de la Boyne (1690) avait eu pour résultat de soumettre

(1) *Histoire des ouvrages des sçavans*, mars 1689, art. VI.

(2) *Histoire de Guillaume III*, roi d'Angleterre, d'Écosse, de France et d'Irlande, prince d'Orange, contenant ses actions les plus mémorables, depuis sa naissance jusques à son élévation sur le trône, et ce qui s'est passé depuis jusques à l'entière réduction du royaume d'Irlande, par médailles, inscriptions, arcs de triomphe et autres monuments publics, par N., recueillis par N. Chevalier, à Amsterdam, MDCXCII, p. 117. Ce Chevalier ne serait-il pas lui-même un réfugié?

d'une manière définitive l'Irlande à Guillaume III, et d'achever la défaite de Jacques; mais cette glorieuse victoire avait été achetée par la mort de l'illustre maréchal de Schomberg, marquis d'Harwicht, comte de Brentfort et du Saint Empire, stathouder de Prusse, grand de Portugal, maréchal de France, général des forces d'Angleterre, de France et de Portugal, chevalier de la Jarretière.

Schomberg avait succombé au moment où montrant les escadrons ennemis aux réfugiés, il leur avait dit : « Allons, messieurs, voici vos persécuteurs. » Une bande ennemie l'entoura subitement, et il tomba atteint de deux coups de sabre, et percé par une balle qui l'atteignit au gosier.

On sait qu'il était demeuré attaché à la religion de ses pères, et qu'il aima mieux sortir de France et estre affligé avec le peuple de Dieu pour s'assurer le bonheur du ciel, que de s'y conserver par l'apostasie les faveurs d'un homme aussi mortel et aussi périssable que lui (1). Ainsi avait-il été plus grand par sa foi que par les dignités éminentes dont il avait été revêtu.

Ce furent là surtout les titres glorieux qu'on voulut faire revivre dans la médaille consacrée à une si grande mémoire.

D'un côté il paraît en buste avec cette inscription :

FREDERICUS MARESCHALLUS SCHOMBERG.

Au revers, on revoit le maréchal debout : « vestu à la romaine comme Romulus, tenant de sa main droite à un arbre verdoyant et s'appuyant de la gauche sur un bouclier au milieu duquel on lit : PRO CHRISTO. Il foule aux pieds les richesses et les couronnes pour figurer qu'il a méprisé toutes les grandeurs qu'il possédait en France, et tous les avantages que Louis XIV lui faisait offrir s'il voulait abandonner sa religion.

Derrière la figure est une pyramide du pied de laquelle sort un rameau de laurier qui entoure en montant les armes des royaumes où il a commandé et remporté des victoires. Autour sont ces mots :

PLANTAVIT UBIQUE FERACEM.

Dans l'exergue on lit :

CONTINUATIS TRIUMPHIS, OBDURATA IN DEUM FIDE,
IN HIBERNIA MILITANTI.

(1) *Histoire, op. cit.*, 143. — Voir aussi dans *French Exiles, Agvew*, la belle étude dont Schomberg est l'objet. I, 106.

Sur le cercle extérieur est gravée cette devise qui résume une si noble vie :

PRO RELIGIONE ET LIBERTATE MORI VIVERE EST.

J'ai pensé que cette communication serait considérée comme une contribution à l'histoire de notre numismatique protestante, si heureusement commencée dans le *Bulletin* et qui mérite d'être continuée.

FRANCK PUAUX.

CORRESPONDANCE

LA CONFESSION DES PÉCHÉS.

QUESTION ET RÉPONSE.

Nous avons reçu de M. le pasteur Bersier la lettre suivante :

Paris, 23 novembre 1877.

Un mot, s'il vous plaît, d'éclaircissement historique. D'où peut venir l'assertion si souvent répétée que c'est Théodose de Bèze qui a le premier, au colloque de Poissy (9 sept. 1561), prononcé notre Confession des péchés? Dans la grande édition des *Opera Calvini*, de Baum, Cunitz et Reuss, tome VI, p. 142, on cite une édition de 1542 de la *Forme des prières et chants ecclésiastiques*, et plusieurs autres éditions du même écrit antérieures à 1561, dans lesquelles se trouve cette Confession.

Je n'ai moi-même sous les yeux aucune de ces éditions primitives; mais si cela est, comme je n'en doute pas, par quel préjugé invétéré répète-t-on l'assertion que je cite plus haut, et qui se retrouvait encore dans *Le Christianisme au* XIXe *siècle*, à propos de l'inauguration récente du temple de Maubeuge? Je serais bien heureux d'avoir un mot de vous à ce sujet.

Voici notre réponse à M. le pasteur Bersier :

Il est hors de doute que la Confession des péchés, cet admirable document de la foi de nos pères, a été de très-bonne heure en usage dans les églises réformées de langue française. Elle figure, en effet, dans les plus anciennes éditions de la *Forme des prières et chants ecclésiastiques*, comme l'ont constaté les savants éditeurs des œuvres de Calvin. J'ai moi-même sous les yeux une édition génevoise de 1560, portant pour épigraphe ces mots : *Il faut toujours prier et ne se lasser point.* J'y trouve (p. 3) ladite Confession.

Elle est donc antérieure d'une vingtaine d'années, si ce n'est davantage, au colloque de Poissy. Elle dut même emprunter à cette circonstance, et à son emploi général dans les églises réformées, une force apologétique plus grande dans la bouche de Th. de Bèze. L'erreur si persistante qui lui en attribue la paternité, s'explique tout naturellement par la consécration que reçut cette belle prière, lorsqu'elle fut prononcée pour la première fois devant le roi, la reine-mère et toute la cour, par un docteur autorisé. Cette mémorable scène, gravée dans tous les esprits, fit oublier l'origine fort antérieure de la Confession. Les historiens y aidant, on a pris son certificat de baptême pour un extrait de naissance.

J. B.

ORIGINAL DES MÉMOIRES DE JACQUES FONTAINE.

Rye, New-York, 16 janvier 1878.

CHER MONSIEUR,

On a demandé plusieurs fois si l'original des *Mémoires de Jacques Fontaine*, traduits en anglais et publiés par Anne Maury, existait encore. Je suis heureux de pouvoir répondre à cette demande. La famille Fontaine, de l'État de Virginie, possède ce manuscrit, dont il se trouve aussi une copie exacte à New-York. En voici le titre :

« Notre commencement soit au nom de Dieu, qui a fait le ciel et la terre. Amen.

» Histoire de la famille des Fontaines, recueillie par moy, Jacques Fontaine, ministre de l'Évangile, sur les mémoires que j'en avois cy-devant remassé.

» Commencée à Dublin, en Hirlande, le 26e mars 1722, stille Anglois, lorsque j'ay fini ma soixante et quatrième année.

» Pour l'usage de tous mes enfans, j'ay continué cette histoire depuis l'an mil cinq cent jusques à 8e may 1722. »

Bien à vous,
CHARLES W. BAIRD.

NÉCROLOGIE. — Nous apprenons, avec une douloureuse surprise, la mort d'un des plus dignes représentants de la librairie parisienne, M. Auguste Aubry, fondateur du *Bulletin du bouquiniste*, décédé le 13 janvier dernier, dans sa cinquante-septième année, et nous nous associons au deuil de sa famille, de ses très-nombreux amis. J. B.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2

Le Gérant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS SOUS HENRI II

MINISTÈRE DE FRANÇOIS DE MOREL

(1558-1559) (1).

Jean Macard rentrant à Genève (novembre 1558), laissait une place vide parmi les conducteurs de l'Église de Paris, en un moment critique. Cette place fut aussitôt remplie par François de Morel, sieur de Colonges, qui avait dû s'éloigner, à la fin de l'année précédente, pour ne pas donner trop de prise à la fureur de ses ennemis (2). Originaire d'un bourg voisin de Genève, François de Morel semble avoir été gagné de bonne heure à cette vertu de l'Évangile qui attirait tant d'hommes d'élite, devenus les auxiliaires du réformateur dans l'Église ou l'État, et toujours prêts à accepter un poste périlleux, une mission difficile. Au mois d'août 1554, lorsque la duchesse de Ferrare, en butte aux persécutions de son époux ligué contre elle avec Henri II et Ignace de Loyola, voit recommencer ce martyre domestique dont les archives italiennes ont longtemps

(1) Voir l'étude intitulée *Jean Macard, un an de ministère à Paris sous Henri II*, dans les tomes XXV et XXVI du *Bulletin*.

(2) *Lettres françaises* de Calvin, t. II, p. 125, en note.

caché le mystère, Calvin, qui ne perd pas de vue la royale catéchumène dont il connaît les luttes, les faiblesses et les douleurs, lui envoie comme aumônier François de Morel, et l'annonce en ces termes :

« J'ay choisi, madame, le présent porteur comme l'homme qui vous sera le plus propre... Je croy qu'il sera si suffisant que vous aurez de quoy louer Dieu. Pour ce qu'il est gentilhomme d'honnête maison, il en sera d'autant plus mettable envers ceux qui ne cherchent qu'à reculer les bons, quand, selon le monde, ils sont contemptibles... Vous ne trouverez, comme j'espère, en luy ni vanité ni orgueil, non plus qu'en celuy qui congnoist que les enfants de Dieu doibvent estre menés d'esprit de modestie et d'humilité. Au reste combien qu'il soit humain et traictable envers les petits, humble envers ceux auxquels il doibt honneur, modeste envers tous, si est-ce que sa bonne vie, avec l'attrempance qui est en luy, et la grâce d'enseigner luy donneront authorité de s'acquitter de son debvoir. Du bon zèle et dévotion qu'il a de vous faire service, vous en pouvez juger, madame, par ce que de sa première entrée, il a mieux aimé estre participant de vostre croix que d'attendre qu'il pust venir sans fascherie (1). »

Le séjour de François de Morel à Ferrare ne put être de longue durée. Nous le retrouvons, l'année suivante, dans une vallée des Vosges, récemment ouverte à la prédication de l'Évangile. C'est l'honneur de la Réforme d'avoir trouvé des adhérents partout, dans la noblesse comme dans la bourgeoisie, dans les rangs populaires comme parmi les écoliers des universités. Si Meaux nous offre de bonne heure sa congrégation de cardeurs de laine affrontant courageusement le martyre, sur les pas de Leclerc et de l'ermite de Livry, l'Église évangélique de Sainte-Marie-aux-Mines dut son origine à un simple ouvrier, du nom d'Élie, venu dans le val de la Lièvre « pour travailler

(1) A madame la duchesse de Ferrare (6 août 1554). *Lettres françaises*, t. I, p. 429, 470.

(2) Fragment d'un registre cité par M. Drion, dans sa *Notice historique sur l'Église réformée de Sainte-Marie-aux-Mines*, p. 3 et 4.

aux mines, lequel tenait en sa maison exercice de prières et lectures de la Sainte Parole (1). » Sur la rive droite de la Lièvre, le pur Évangile était annoncé sous la protection du seigneur de Ribeaupierre. Sur la rive opposée, il était impitoyablement proscrit par le duc de Lorraine, qui avait livré au bûcher le pieux curé de Saint-Hippolyte, Wolfgang Schuch (2). La paroisse réformée de Sainte-Marie grandit rapidement. Elle eut pour premier pasteur Jean Locquet, ministre de l'église française de Strasbourg; François de Morel fut le second, et sa prédication eut un tel succès que les catholiques, effrayés des progrès du schisme, portèrent plainte à la chambre d'Ensisheim, et jusqu'au tribunal de l'empereur Ferdinand. Il ne fallut pas moins que l'intervention du duc de Wurtemberg, souverain de Montbéliard, pour assurer le bienfait de l'Évangile aux populations disséminées qui avaient pour centre religieux Sainte-Marie, Eschery et Fertrupt.

Le nom de François de Morel n'est pas oublié dans les hautes vallées, séjour des anciens mineurs, où il passa environ deux ans. Son rôle est alors celui du semeur qui laisse à d'autres la moisson. Il va bientôt déployer son activité sur un plus vaste théâtre, dans un ministère plein de péripéties, qui le mettra en rapport avec les petits et les grands de la terre pour leur commune instruction. Époque glorieuse entre toutes, où la réforme française s'affirmera solennellement en face des bûchers. La correspondance de François de Morel, continuant celle de Macard, fournit ici des renseignements très-précieux sur la crise qui précéda la paix de Cateau-Cambrésis et la mort tragique de Henri II. Les pages écrites au courant de la plume, par deux pasteurs de l'Église réformée de Paris, semblent également dignes de l'histoire (3).

Rien de plus critique que la situation de l'Église réformée

(1) Ch. Drion, notice déjà citée, p. 8 et 9.

(2) Voir la touchante notice que lui a consacrée M. Ath. Coquerel, *Bulletin*, t. II, p. 632 et suivantes.

(3) Six de ces lettres furent communiquées par moi à M. Ath. Coquerel fils, qui leur donna place dans l'appendice de son *Précis de l'histoire de l'Église réformée de Paris*, p. v à xv. J'emprunte les autres au tome XVII, récemment paru, de la belle édition des *Opera Calvini*. Voir le *Bulletin* de l'an dernier, p. 524.

de la capitale, au moment où François de Morel revenait prendre place à côté de ses héroïques pasteurs, La Rivière, Gaspard Carmel et Chandieu (1). La délation planait sur tous ses membres; la mort en menaçait plusieurs. Dans les cachots du Châtelet languissait encore plus d'un captif dont la constance ne faiblit ni dans les tortures, ni devant l'appareil du dernier supplice. De ce nombre était un adolescent, Jean Morel, d'abord apprenti dans une imprimerie, puis attaché au service de Chandieu, et dont l'énergie morale, succédant à une courte faiblesse, semble avoir lassé juges et bourreaux. « Plus il approchait de sa fin, dit une relation, plus on voyait à l'œil l'esprit de Dieu augmenter en luy. » Il mourut à la Conciergerie, des suites des privations et des tortures auxquelles on l'avait soumis. Son corps, inhumé dans un coin de la prison, n'y trouva même pas le repos de la mort. Exhumé à la requête du procureur général, et porté dans un tombereau au parvis Notre-Dame, il y fut brûlé, le 27 février 1559 (2).

C'était aussi un de ces captifs prédestinés au bûcher que le pieux maçon Jean Barbeville, auquel Calvin, souffrant de la fièvre qui le retint quatre mois au lit, adressait les lignes suivantes : « En faisant comparaison du petit mal auquel je languis, qui n'est quasi rien, avec les fascheries dont vous estes oppressés, pensant aussy comme je suis secouru, et vous à l'opposite cruellement oppressés et traictés, non-seulement j'ay occasion de prendre patience et m'alléger, mais d'estre touché de plus grande pitié, et de gémir pour les tentations dont vous pouvez estre assaillis; aussy prier nostre bon Dieu qu'il adoulcisse vostre tristesse et vous fortifie contre tous assaulx, lesquels si vous trouvez rudes et difficiles à soustenir, ne vous esbahissez point, sachant que la vertu de nostre foy n'est pas d'estre insensibles, mais de batailler contre nos passions; mesmes que Dieu nous veult faire sentir l'aide de son Esprit par nos infirmités,

(1) Décembre 1558. « Au mesme temps partit d'icy M. François de Morel pour aller prescher à Paris, au lieu de nostre frère, M. Macar, qui estoit icy de retour. » Registres de la Compagnie de Genève.

(2) Et non 1558, comme l'a dit M. Coquerel. *Précis de l'histoire de l'Église réformée de Paris*, p. 27. Voyez *Histoire des martyrs*, f° 452.

ainsi qu'il fut répondu à saint-Paul... Et de faict, il n'a nul besoing que nous luy soyons témoins ni advocats pour maintenir sa cause. Mais c'est autant d'honneur qu'il nous faict, nous employant à une chose si précieuse et digne. Au reste, tenez-vous asseurez qu'estant entre les mains de vos ennemis, vous ne laissez pas d'estre en la protection de Celuy *qui a les issues de mort en sa main*, comme il est dit au pseaume, et par ainsy a des moiens infinis pour vous délivrer s'il luy plaict. Mais, quoy qu'il en soit, apprestez-vous à luy faire le sacrifice de vos âmes, s'il luy plaict ainsy (1). »

Telles étaient les austères exhortations que François de Morel et ses collègues étaient chargés de faire parvenir au fond des cachots, et qui, par de mystérieux détours, arrivaient toujours à leur adresse (2). Le rôle des ministres était alors singulièrement complexe. Ils n'avaient pas seulement charge d'âmes, et leur mission ne se bornait pas à instruire, à édifier, souvent au péril de leur vie, les fidèles confiés à leurs soins. Il fallait entretenir des relations suivies avec les princes favorables à la cause réformée, stimuler leur zèle, prévenir leurs défaillances. On ne devait pas perdre de vue les négociations engagées à la frontière et qui touchaient de si près à l'avenir de la Réforme dans les États du midi de l'Europe. Le patriotisme souffrait de la continuation d'une guerre qui transformait en désert de riches provinces. La reprise de Calais n'était qu'une compensation insuffisante des désastres de Saint-Quentin et de Gravelines. D'un autre côté, la réconciliation de l'Espagne et de la France ne pouvait s'accomplir qu'au détriment des églises réformées, et de Genève, qui en était l'ardent foyer. L'extermination de l'hérésie, tel était le premier et le dernier mot des pourparlers entre le cardinal de Lorraine et le cardinal de Granvelle, l'astucieux ministre de Philippe II. Sauf un passage relatif à d'Andelot, où éclatent toutes les sollicitudes du pas-

(1) Aux prisonniers de Paris (18 de février 1559). Favre et Méric étaient du nombre. *Lettres françaises*, t. II, p. 253, 256.
(2) Pasquier, *Recherches sur la France*, f° 338.

teur, la politique occupe plus de place que la religion dans la première lettre de François de Morel à Calvin :

« L'œuvre de la paix, commencée par un effet de la miséricorde divine, se poursuit, non sans succès. Le connétable est revenu de Belgique il y a six jours, et s'est rendu d'abord à Saint-Germain en Laye. Deux mille cavaliers environ sont allés au-devant de lui pour lui faire honneur. Dans le nombre on remarquait fort peu de partisans des Guises. De vifs témoignages de satisfaction ont été échangés entre le roi et le connétable. Ce dernier a salué les Guises de telle sorte que chacun a pu juger que c'était plus un acte de politesse que d'amitié. Le même jour le roi a accordé son pardon à d'Andelot, et lui a rendu le grade qu'il avait auparavant. Mais il n'a recouvré la faveur du roi qu'au prix d'un acte d'idolâtrie accompli dès le lendemain. Admonesté à ce sujet par notre collègue Gaspard Carmel, d'Andelot n'a pas essayé de s'excuser; mais il a confessé ingénument sa faute, et déclaré qu'il s'efforcerait de servir Dieu purement à l'avenir (1). Les Guises, voyant que le connétable était rentré si promptement en possession de son crédit, sont allés cacher leur dépit, l'un à Nanteuil et l'autre à Saint-Denis. Du fond de sa prison le connétable ne proférait d'ailleurs que menaces contre les disciples de l'Évangile, et il ne s'est nullement adouci à leur égard. Le roi songe, dit-on, à donner sa sœur en mariage au duc de Savoie, en lui restituant comme dot l'héritage paternel, à l'exception de quelques places. Les bruits qui vous ont été communiqués par notre collègue la Rivière ne sont donc pas vains, ainsi que je l'apprends de personnages très-bien informés. L'archevêque de Vienne va partir pour l'Allemagne afin d'assister à la réunion des états qui doit s'y tenir. Il est chargé de féliciter l'Empereur au sujet de son avénement, ce que le roi n'avait pu faire jusqu'ici à cause de la guerre, et de le solliciter à entrer dans l'alliance avec le roi d'Espagne. En matière de religion, pas de changement;

(1) « Sed mœstus ingenue confessus est, seque annisurum dixit ut libere posthac Deum colere posset. » Franciscus Morellanus Calvino, 6 Cal. januarii 1558. Mss. de Gotha, *Calvini Opera*, t. XVII, p. 406.

tout est réservé au prochain concile. Dès le printemps prochain le roi joindra ses armes à celles de Philippe II pour écraser Genève, et rétablir le duc de Savoie dans les domaines de ses aïeux (1) ».

Ainsi se formait contre Genève et le protestantisme français un complot dont le principal instigateur était le pape Paul IV. Un pied dans la tombe, ce terrible pontife ne rêvait que l'extermination des dissidents. Il n'avait appris qu'avec colère l'indulgence d'Henri II à l'égard de d'Andelot, et il donna libre carrière à ses sentiments dans un entretien avec l'ambassadeur français Babou de Labourdaisière, qui en fit part à sa cour (2). Étrange révélation que celle contenue dans la dépêche de l'ambassadeur à Montmorency, oncle des Châtillons, et peu suspect de partialité pour l'hérésie ! On y peut mesurer la distance qui sépare le catholicisme gallican, même persécuteur, du sombre fanatisme et de l'inflexibilité farouche qui animait alors le père des fidèles. C'est bien là le pontife qui n'avait pas de plus doux passe-temps que les séances du saint office, et qui semblait dire aux instruments de torture dont il était entouré : Vous serez mes ministres ! Sombre religion qui n'a rien de commun avec celle du Christ, et dont le fatal esprit doit aboutir, sous un autre pontificat, à la glorification de la Saint-Barthélemy !

Mais laissons parler Labourdaisière :

« Monseigneur, j'ay prié mon frère de mettre la présente entre vostre main, et de vous advertir de la lire apart, s'il vous plaist... afin que vous entendiez que le pape me manda d'aller vers luy, suivant ce que j'escrits au roy. Il me déclara que c'estoit pour me dire qu'il s'ebashissoit grandement comme Sa Majesté ne faisoit compte de punir les hérétiques de son royaume, et que l'impunité de Mr d'Andelot donnoit une très-mauvaise reputation à sa dite Majesté, devant laquelle le dit sieur d'Andelot avoit confessé d'estre sacramentayre, et que qui

(1) « Ut Sabaudum in avitam dominationem constituat. » *Ibidem*.

(2) Voir le portrait qu'en a tracé Navagero dans le bel ouvrage de M. Armand Baschet : *Les ambassadeurs vénitiens et les princes de l'Europe au XVIe siècle*, p. 188-191.

l'eust mené tout droict au feu, comme il méritoit, oultre ce que l'on eust faict une chose très-agréable à Nostre Seigneur, le royaume de France fust demouré longtemps nect d'hérésie. Et que M^r le cardinal de Lorrayne, lequel Sa Sainteté a faict son inquisiteur, ne se sçauroit excuser qu'il n'ait grandement failly, aiant laissé une si belle occasion d'un exemple si salutaire et qui luy pouvoit porter tant d'honneur et de réputation. Mais qu'il monstra bien que luy mesme favorise les hérétiques; d'autant que lorsque ce scandale advint il estoit seul auprès du roy, sans que personne luy pust résister ni l'empescher d'user de la puissance que sa dite Sainteté luy a donnée. Et puis mon dit saint Père tomba sur les calamités que Dieu envoie pour telles choses, et la subversion des royaumes, empires et estats qui adviennent avec la mutation de la religion, à quoy le roy doibt bien penser... Et revenoit toujours sur mon dict sieur d'Andelot, à qui je vous advise, monseigneur, qu'il feroit un mauvais parti, s'il le tenoit. »

Peu de jours auparavant, le cardinal Alexandrin, plus tard Pie V, avoit tenu le même langage à M. de Saint-Ferme rentrant en France. La réponse de l'ambassadeur français au pontife ne mérite pas moins d'attention. C'est un chef-d'œuvre dans l'art tout diplomatique de justifier la conduite du roi, sans porter ombrage au connétable, tout en flattant l'intime passion du Saint-Père : « Laissant là ce que je dis à Sa Sainteté généralement sur le faict des hérésies, ce que je luy répondis en somme pour le regard de mon dit sieur d'Andelot, fut qu'il n'estoit pas possible, à cause mesmement des guerres, qu'il ne fréquentast en France beaucoup d'hérétiques qui, sous ombre de Dieu et de vérité, mectoient peine de séduire le plus de gens qu'ils pouvoient, et que les plus scavans avoient bien peine à se sauver de leur malheureuse doctrine, pour les arguments pleins d'une subtilité diabolique dont usoient ces malheureux, qui sont grands simulateurs de charité et de sanctimonie, de sorte qu'ils trompent les plus habiles; qu'il falloit que le dit sieur d'Andelot fust tombé par ignorance entre tels séducteurs qui lui

peuvent avoir imprimé quelque opinion contraire à la commune, mais non pas, comme je pensois, telle qu'on avoit référé à Sa Sainteté, et que je n'avois pas bien entendu que c'estoit; et que sitost que le roy avoit sçu qu'il avoit tant soit peu d'opinion différente de celle de l'église, il l'avoit incontinent fait constituer prisonnier, et n'eust failli de le faire punir bien aigrement, s'il eust esté tant soit peu obstiné; mais que tost il recogneust son erreur, par la grâce de Dieu et les remontrances que luy firent certains bons docteurs estant envoyés de la part de monsieur le cardinal de Lorrayne, qui surtout mist peine de sauver son âme; et qu'il luy sembla que c'estoit le moins qu'il pouvoit faire pour un si notable chevalier ayant si bien et si longtemps servi le roy et la chose publique, davantaige nepveu de vous, monseigneur, les vertus et labeurs duquel méritoient bien de vous porter le plus grand respect; attendu mesme le lieu où vous estiez lors prisonnier; et que cela eust esté bien loin de la consolation qui vous estoit due, ayant esté blessé et pris en une guerre entreprise et commencée pour secourir Sa Sainteté et la délivrer de l'ennemy qui la tenoit assiégée, et que maintenant le dit d'Andelot vivoit aussi bien et catholicquement sans aucun scandale que l'on sçaurait désirer.

» Je vous asseure, monseigneur, que je ne vous aurois de longtemps conté tout ce que je luy dis, dont il ne se montra aucunement amolli, et en somme me dist : puisque monsieur le cardinal vous avoit porté plus de respect que à Dieu, que Dieu l'en puniroit, et que c'estoit un abus d'estimer que un hérétique revînt jamais; que ce n'estoit que toute dissimulation, *et que c'estoit un mal où il ne falloit que le feu, et soubdain*. Je luy répondis que quand monsieur le cardinal eust voulu, si n'y eust il sceu faire autre chose, et que la justice de France ne se manioit pas de ceste façon, mais marchoit son train et par ses mesures; et que nul n'avoit puissance sur elle que le roy, non pas monseigneur le dauphin, ne messeigneurs ses frères, quand bien tous seroient en âge (1). »

(1) Lettre de Babou de Labourdaisière, ambassadeur de France à Rome, au

En s'exprimant ainsi, l'ambassadeur montrait autant de raison que de finesse; mais il parlait un langage qui ne pouvait être compris de Paul IV. Aujourd'hui encore, après trois siècles écoulés, et les progrès qui s'imposent à ceux-là même qui les maudissent, l'indépendance du pouvoir civil n'est pas plus acceptée du Vatican qu'aux jours de Paul IV et de Pie V.

Les plaintes de Caraffa n'étaient pas d'ailleurs sans ingratitude. Qui mieux que le chef de la néfaste famille de Lorraine pouvait se donner pour le fidèle représentant des passions ultramontaines, en ce qui concernait surtout la répression de l'hérésie? N'avait-il pas accepté le titre de grand inquisiteur de la foi, à la façon de l'Espagne, et prétendu fonder une juridiction supérieure à celle des parlements? N'avait-il pas tout fait pour perdre d'Andelot, qu'il détestait doublement comme membre de la famille de Châtillon et comme partisan des doctrines nouvelles? Il ne tint pas à lui que le vaillant colonel de l'infanterie française, celui que l'on comparait, et non sans raison, au chevalier sans peur et sans reproche, ne provoquât les derniers éclats du courroux royal et les suprêmes rigueurs de la justice par une pieuse obstination aussi conforme à l'inspiration de sa conscience qu'au souci de son honneur. La faiblesse de d'Andelot, qui affligea ses amis, trompa les calculs pervers du cardinal; mais elle ne fit illusion à personne, et chacun dut prévoir que le captif de Melun, rendu à la liberté, reprendrait bientôt sa place sous le noble drapeau qui portait dans ses plis la glorieuse devise : *Pro patria et Deo dulce periculum!* (1).

A la même époque, d'autres captifs persécutés pour la même cause, ne sortaient des cachots de la Tournelle que pour mourir. Comme toujours les petits devançaient les grands dans la voie du renoncement et du sacrifice. Ce fut le cas de cet humble

connétable de Montmorency, du 25 février 1559. Biblioth. nat., Fonds français, vol. 3132, fº 43.

(1) C'était celle du prince de Condé, dont François de Morel loue, dans la lettre à Calvin citée plus haut, le zèle évangélique : « Longe consultius Condæus qui penitus sese doctrinæ pietatis tradit. »

maçon, Jean Barbeville, dont les liens furent rendus honorables dans le monde entier. Le 6 mars 1559 fut marqué pour lui par le dernier combat. Sa constance égala celle de Geoffroy Guérin, comme lui enfant de la Normandie. Sur le banc des condamnés il rendait encore témoignage de sa foi; il consolait ceux qui allaient mourir. On l'enferma dans une chambre plus étroite. « Se voyant sans moyen d'instruire, il ne cessa de chanter des psaumes. Sur les onze heures il fut mené à la chapelle pour attendre l'heure du supplice, où il montra signes admirables de sa vertu. Finalement estant embaillonné, il fut mené à l'exécution en la place qui est l'Hôtel-de-Ville en grève. Il estoit déjà dit qu'il seroit attaché à un poteau et estranglé. Mais la fureur du peuple ne voulut souffrir que la peine fust ainsi modérée. Et de peur qu'on n'aperçust sa constance en son visage, ils dressèrent fagots autour lui jusques au-dessus de la teste, et empeschèrent le bourreau de l'estrangler; mais il ne laissa pas de monstrer tesmoignage suffisant de l'invocation du nom de Dieu. Car la corde qui tenoit ses mains serrées se rompit incontinent, et luy commença à dresser ses mains jointes au ciel, qui estonna toute la troupe de ces bourreaux. Ainsi doucement, et sans grands signes de douleur, combien que la cruauté fust extrême, il rendit son âme à Dieu (1). » Présent à ce triste spectacle, le vicaire de Celui qui fut doux et humble de cœur, Paul IV eût été content!

JULES BONNET.

(*Suite*).

(1) *Histoire des Martyrs*, f° 458.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

SIÉGE DE BRIATEXTE

1622.

Nous avons publié (*Bull.*, t. XXV, p. 49-60) le remarquable récit du siége de Saint-Affrique (1628) d'après un témoin oculaire. C'est un autre épisode des guerres de religion sous Louis XIII, que nous publions aujourd'hui d'après la relation originale que possède la Bibliothèque du protestantisme français, et qu'elle doit à la libéralité de feu M. d'Alquier de Montalivet (*Bull.* XXV, 44).

Relation de ce qui se passa durant le siége de Briatexte, suivant les mémoires qui ont été tenus jour par jour par quelques habitans de ladite ville, depuis le 20 aoust 1622, que la dite ville fut investie, jusques au 18 septembre suivant, que le siége fut levé.

Après que le roy eut rendu à son obéissance la ville de Saint-Antonin, qu'il assiégea et canonna sur la fin du mois de juin de ladite année 1622, Sa Majesté alla à Toulouse, passa par Rabastens, à deux petites lieues de Briatexte, ayant laissé M. le duc de Vandôme au delà Saint-Antonin, pour le faire razer et démanteler. Le roy séjourna quelques jours à Toulouse, qui est à six lieues de Briatexte, et alla au Bas-Languedoc pour assiéger la ville de Montpellier. Sitôt que la ville de Saint-Antonin fut razée et démantelée, M. de Vandôme assiégea la ville de Lombers, qui est à deux lieues de Briatexte, laquelle ayant été abandonnée par les gens qui avoient été mis pour la soutenir, fut prise, pillée et brûlée.

Cella fait, M. le duc de Vandôme alla à Graulhet, qui est à une lieue de Briatexte, où il fit rafraîchir son armée jusques au 10 d'août, qu'il partit de Graulhet pour aller vers Lavaur, en passant au grand chemin, à demy-lieue dudit Briatexte. Vingt-cinq hommes à cheval de ladite ville étant allez à Pech de Fos à la venue de l'armée, et ayant reconnu que le bagage étoit éloigné de ladite armée, ils des-

cendirent dans la plaine, et ayant tué quelques gens de pied, prinrent deux charriots chargés de bagage et les conduisirent audit Briateste avec leur attelage. L'un d'eux rompit en chemin, et [sè] voyant suivis par une compagnie de gens à cheval et régiment de l'arrière-garde, ils furent contrains de quitter et de se retirer, ayant toutefois pris douze chevaux de l'attelage desdits charriots, et estant au lieu de l'Escaboute, rencontrant cent ou six-vingt mousquetaires de la garnison dudit Briatexte, qui venoient à leur secours, ils auroient là attendu l'ennemy, qui les chargea si furieusement qu'ils furent obligés de quitter la place avec perte de six hommes de pied et un de cheval qui furent tués sur le lieu, auquel combat ceux de l'armée perdirent deux gradarimens (?) et trois chevaux, et ceux de la ville se retirèrent avec les chevaux de l'attelage, et emmenèrent prisonnier un carabin du sieur Arnaud, ou fut aussy blaissé le sieur Halie, chef de l'ennemy, d'un coup de halebarde au genou.

Le lendemain, onzième dudit mois, M. le duc de Vandôme fit passer ses canons au delà de la rivière d'Agout à Lavaur, et les lachassant là prit la route vers Montauban, parce que le sieur de Montbrun, gouverneur de ladite ville, tenoit la campaigne avec deux ou trois mille hommes.

Les consuls et habitans de Briatexte, voyant l'armée s'éloigner et que le canon avoit passé la rivière d'Agout, ne craignirent plus d'estre assiégés, ce qui les occasionna à députer vers M. le marquis de Malauze, gouverneur du colloque d'Albygeois, qui s'étoit rendu à Saint-Paul-de-Damiate, à deux lieues dudit Briatexte, avec environ quatre mille hommes, pour s'opposer au siége qu'il croyoit devoir estre fait dudit Saint-Paul, pour le supplier de faire déloger les troupes qu'il y avoit envoyées audit Briatexte, pour soutien du siége et décharger les habitans de la dépense que ces troupes leur causoient.

Le jour de saint Bartélémy, 24 dudit mois d'aoust, sur l'aube du jour, assiégèrent et braquèrent deux gros canons au vignoble de Plaisence, au delà du ruisseau du Saut, et tirèrent quarante-deux coups contre la muraille de ladite ville de Briatexte, de la hauteur de trois hommes. Le lendemain, 25, continuant ladite batterie tirèrent 55 coups et abatirent la courtine de ladite muraille, et toute la nuit travaillèrent à un retranchement du côté de la rivière de Dadou, traversant le chemin allant à Puibegon, et le chemin alant à Babastens, qui fut parfait. Le landemin matin, 26 dudit mois, il fut ladite bate-

rie continuée avec lesdits deux canons, qui tirèrent quarante-quatre coups.

Samedy, 27 dudit mois, les assiégeans avoient mis quatre gros canons aux susdits retranchements, au delà de la rivière, avec lesquels ils tirèrent 194 coups battant, depuis la tour appelée de Bonheure jusques au batardeau du fossé, où il y avoit une petite tour de brique qui fut abatue ras terre. Le même jour, à l'aube, entrèrent dans ladite ville deux cens hommes détachés de l'armée de M. le marquis de Malauze, qui estoit à Saint-Paul.

Le dimanche, 28, furent tirées 156 canonnades; le lundy, 29, les assiégés firent une sortie et donnèrent sur deux barricades que les assiégeans là tendent, et aux jardins près les bastions du bout de la côte de Dadou, lesquelles barricades furent abandonnées par ceux qui y étoient en garde, qui prirent la fuite et se sauvèrent dans le ruisseau du Saut, et les assiégés gaignèrent dans cette sortie plusieurs âpres piques et mousquets, sans y avoir perdu qu'un seul homme, et en tuèrent 25 ou 30 de l'ennemy, auquel jour furent tirés 126 coups de canon.

Le mardy, 30, les assiégeans braquèrent une couloubrine et une pièce de campagne sur les vignes de la Pioge, batant le long du fossé de hauteur de trois hommes, jusques à la grande baterie, pour endomager ceux qui en défendoient la brêche, et tirèrent ledit jour 77 coups.

Le jeudy, 1er setembre, l'ennemy continua ladite baterie et il fut tiré 80 coups.

Le vendredy, 2 dudit mois, on tira 70 coups, et le landemin il en fut tiré 95.

Le dimanche, 4, les ennemis continuèrent fort furieusement leur baterie de toutes parts, en telle sorte que la grosse tour de la porte de Bonheure, fut razée jusques aux fondements, et dura ladite baterie jusques au landemin, 5, dudit mois; mais voyant qu'ils n'avoient peu faire brêche suffisante à cauze d'une grosse terrasse qui y avoit esté faite dans la ville, par derrière ladite muraille, et qu'il n'étoit pas à leur pouvoir de gaigner le fossé, en étant empeschés par une puissante palissade à l'épreuve du canon qui y étoit sur le batardeau dudit fossé, les assiégeans eurent recours à saper le bastion du bout de la côte, joignant le batardeau qui défendait la brêche où ils travaillèrent en grand diligence, le lundy et le mardy suivant, en telle

sorte que leur mine fut parfaite, le mercredy septième, laquelle ils firent jouer à l'heure de dix du matin sans aucun effet qui fut nuisible à ceux de la ville, à contraire, elle renversa de leur côté, qui en accabla beaucoup; mais nonobstant cella, l'ennemy donna en même temps l'assaut, qui fut soutenu et repoussé par deux fois par les assiégés avec beaucoup de perte des assiégeans et assiégés. Il y mourut le sieur Maillorque, sergent-major, douze soldats et quelques blessés.

Le combat fini, qui dura depuis les dix heures jusques à trois de l'après-midy, les ennemis se retranchèrent au pié dudit bastion, et peu à peu avançant leurs barricades, les joignirent avec celles des assiégés au haut dudit bastion, et par le moyen de quelques théâtres qu'ils y élevèrent avec des aix, mettant tonneau sur tonneau pour garentir des mousquetades qui se tiroient d'une petite demi-lune, qui estoit près dudit bastion, tellement qu'il n'y avoit autre distance de l'un à l'autre que les deux barricades qui étoient entre les assiégeans et assiégés, ce qui dura jusque au 7 du même mois, qu'ils en furent délogés, comme il sera dit ci-après.

Cependant les ennemis firent continuer leur baterie les 8, 9, 10, 11 et 12 dudit mois de septembre, et le lendemain, 13, une heure avant le jour, M. le marquis de Malauze fit entrer de rechef cent vingt hommes de secours, portant chacun dix livres de poudre et du sel dans des sachets, et ne fut tiré ledit jour aucun coup de canon, ny pareillement le 14, ny le 15 dudit mois, mais l'ennemy fait travailler de rechef et saper et miner ledit bastion, voyant qu'il n'avançoit rien par le canon, ce qu'ayant esté reconneu par ceux de la ville, ils firent travailler fort diligemment à faire une contre-mine pour détourner et anéantir celle de l'ennemy.

Les ennemis, ayant parachevé leur mine, ils y mirent le feu le vendredy, 16 dudit mois, qui fit un grand effet, bouleversant et renversant ledit bastion, sans toutefois que personne y mourut de la ville, et dès aussytôt les assiégeans donnèrent l'assaut, qui d'abord gaignèrent le susdit bastion, qui avoit esté abandonné par les assiégés, pour se garantir de la violence de ladite mine, qui estoit alors gardée par les habitans de la ville, lesquels ayant fait une salve de mousquetades sur l'ennemy, montèrent dès aussytôt sur ledit bastion, avec l'attirail d'une trentaine d'hommes que le sieur Faucon d'Uzès, qui avoit l'ordre de commender dans ladite, leur envoya, de sorte qu'ils firent quitter la place aux assiégeans; où furent tués douze hommes des

ennemis, armés de cuirasses et de pots, et dans le fossé qui est hors ledit bastion, il y fut trouvé plusieurs corps morts sous les ruines.

L'ennemy, se voyant si furieusement repoussé, et que ceux de la ville avoient regaigné ledit bastion, s'y fortifiant et retranchant dedans, fit jouer le canon qui emporta trois ou quatre hommes. Les assiégeans retournèrent à l'assaut, où ils étoient attendus par les assiégés, qui par la valleur et bon ordre dudit sieur Faucon et du sieur de Maugis qui exerçoit la charge de sergent-major, furent vivement repoussés; et ce qui les sépara du combat fut une grande pluye qui tomba si abondamment, que les ennemis furent contrains de se retirer, ne trouvant aucun lieu pour se mettre à couvert de la pluye, car les huttes et les retranchements furent remplis d'eau, comme le furent aussy les fossés de la ville qui avoient esté auparavant écoulés et mis à sec. Cependant les assiégés ne perdirent pas leur tems, car aussytôt, nonobstant l'incommodité qu'ils recevoient de la pluye, ils travaillèrent en grande diligence à réparer et remettre le bastion qui avoit esté grandement ruiné par le canon et par la mine. Et la nuit venant, on posa la garde, comme on avoit accoutumé de faire auparavant. Et le lendemain matin, 17 dudit mois, l'on remarqua que les ennemis avoient reculé leurs barricades, de sorte que tout ce jour-là se passa sans aucun combat et sans tirer aucun coup de canon.

Le dimanche, 18 dudit mois de septembre, sur l'aube du jour, M. le duc de Vandôme fit atteler et reculer ses canons, et sur l'heure de huit fit mettre en bataille son armée dans la plaine de Saint-Auzard, fit mettre le feu à leurs huttes et aux mettéries de ceux de la religion, et se retira de devant ladite ville, prenant sa route vers Lavaur, quittant et abandonnant beaucoup de malades et blessés, qui furent bientôt après tués par les assiégés sortis au pillage. Et voilà comme ladite ville fut délivrée du siége après avoir soutenu l'espace de trente jours, pendant lesquels ils furent tirés deux mille coups de canon contre ladite ville, outre les deux mines qui furent faites sous ledit bastion, sans avoir peu tirer avec avantage sur les assiégés qui se défendirent fort valeureusement, sans avoir fait perte que d'environ cent hommes, au lieu qu'ils en firent mourir plus de douze cens des ennemis.

S'ensuit le nom des capitaines en chef qui estoient dans ladite ville pendant le siége.

M. Faucon, d'Uzès, qui avoit l'ordre de commandement sur tous les gens qui estoient dans la ville;

M. Maillorque, sergent-major, qui fut tué au premier assaut, le 7 septembre;

M. Mauriès de Réalmont, qui exerça après la charge de sergent-major;

M. de Fraissé d'Angles, qui y fut tué;

M. Raynaud de Lacaune, qui fut blessé au bras d'une mousquetade, le premier jour du siége;

Le capitaine Lacombe, de Dauphiné; M. de Fonblanque;

M. Goutes, lieutenant de M. Fournès, de Castres, et que ledit sieur Fournès, qui s'en alla quelques jours avant le siége, avoit laissé à sa place.

MM. Garrigens et de Corbière commandoient chacun une compagnie, composée des habitans dudit Briateste, et les autres habitans furent employés les uns à faire la garde sur la muraille, les autres à travailler aux retranchemens et fortifications, les autres à faire moudre le moulin à bras qui avoit esté dressé dans la ville, avoir le soin de distribuer les vivres et munitions de guerre, faire faire de la mèche, des balles, et prendre soin des malades et blessés, empêcher les voleries et larcins qui auroient peu se faire dans les maisons de ceux qui estoient dehors, et ainsi chacun travailloit aux emplois qui leur estoient donnés par les consuls de ladite ville.

Au premier secours qui entra dans la ville étoient le capitaine Bany, de Mazamet, le capitaine Lacombe, de Saint-Amans, et le capitaine Barthélemy, qui menèrent deux cens hommes, où estoit aussy le capitaine papal de Lombers, avec sa compaignie, qui fut blessé au premier assaut d'une mousquetade à la main gauche.

A second secours, cent vingt hommes, conduits par le capitaine Rey, cy-devant procureur en la Chambre de l'édit de Castres, et par le sieur Dapels, de Puilaurens.

Voilà ce qui se passa pendant le siége de ladite ville, suivant les mémoires qui en ont été tenus jour par jour.

JOURNAL DE PAUL RABAUT.

Parmi les précieux manuscrits légués à la Société de l'Histoire du Protestantisme français par M. Ath. Coquerel, se trouvent deux petits carnets de poche donnés à M. Ch. Coquerel par madame Rabaut-Pomier, veuve du

second fils de l'illustre pasteur du Désert. Ces carnets, recouverts de parchemin, sont de dimensions un peu inégales : l'un a 140 millimètres sur 95 et se compose de quarante-huit feuillets dont quelques-uns sont restés blancs; l'autre a 153 millimètres sur 100 et ne contient que trente-huit euillets.

Il est très-probable que Paul Rabaut les portait sur lui, et il y a consigné, à côté de notes diverses, telles que comptes, adresses, etc., un récit sommaire, une sorte de mémento, des faits relatifs à la religion auxquels il a pris part ou qui se sont passés dans le bas Languedoc pendant les années 1750 à 1756. Quelques feuilles détachées ayant, selon toute apparence, fait partie d'un troisième carnet, se rapportent principalement à l'année 1757.

Le récit est souvent interrompu et présente de nombreuses lacunes. Nous croyons cependant que les lecteurs du *Bulletin* nous sauront gré de transcrire, pour leur usage, ces quelques pages qui nous reportent à quelques-uns des plus mauvais jours de notre histoire protestante, à une époque où les dragons étaient mis en garnison chez les protestants pour les contraindre à faire baptiser leurs enfants à l'église romaine, où les assemblées du Désert étaient pourchassées et dispersées par la force, où les hommes qui y avaient assisté étaient envoyés aux galères, les femmes à la tour de Constance, et les pasteurs à l'échafaud.

Paul Rabaut raconte tout cela en termes qui n'ont rien de dramatique; mais l'émotion ne se dégage que plus forte de la simplicité même et du manque d'apprêt du récit, qu'on regrette de ne pas voir s'étendre sur un plus grand nombre d'années.

Le Journal est longuement commenté dans l'*Histoire des Églises du Désert* de Ch. Coquerel, qui en cite plusieurs extraits; mais nous avons cru devoir en faire suivre la transcription intégrale de quelques annotations empruntées exclusivement à la collection Coquerel, afin de donner une légère idée des ressources qu'elle présente.

W. M.

CARNET A.

Après avoir joui d'une grande tranquillité dans le bas Languedoc depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, on commença à mettre des détachemens en campagne au mois de novembre 1750 (1).

Le 15e dudit, je convoquai une assemblée au puits de Saumade

(1) Sur les causes de ce renouvellement de la persécution, V. une lettre d'Ant. Court. (Collection Coquerel, t. 3, fo 117.)

par-dessus la métairie de Granon, à une lieue de Nîmes, qu'il ne fut pas possible de finir, parce qu'un détachement vint à quelque distance de là; il fallut donc prendre la fuite.

Le dimanche suivant, 22e dudit mois, M. Vernezobres fit une assemblée à Uzès où il risqua d'être arrêté et où on fit plus de deux cens prisonniers, dont on relâcha la plus grande partie à diverses reprises. Ce jour-là je fis une assemblée à Fonfrançon, terroir de Nîmes, où j'eus un petit nombre d'auditeurs.

Pendant quelques dimanches, les détachemens ne cessant de battre la campagne, il ne fut pas possible de faire grand'chose.

Le 20e décembre je fis une assemblée près de la métairie de Ponges, au-dessus du puits de Saumade, à l'issuë de laquelle on fit sept prisonniers qui furent conduits au fort de Nîmes. Peu de jours après on condamna les prisonniers d'Uzès, savoir cinq hommes aux galères à perpétuité (2), 2 femmes à la tour d'Aiguesmortes leur vie durant (3), et trente-huit hommes ou femmes à tenir prison close à Nîmes pendant six mois.

Depuis ce tems là, voyant qu'il n'était pas possible de faire des assemblées le dimanche, je pensai qu'il falloit essayer d'en faire sur semaine, et j'en ai fait plusieurs fort tranquillement. Cependant, comme la plupart des fidèles ne peuvent point y assister les jours

(2) Dans un « Rôle des Forçats qui sont sur les galères au département de Toulon pour cause de religion » (t. 7, f° 60 v.) nous trouvons :

N° 4641. Étienne Chapellier, peigneur de laine, 29 ans, de Saussine, dioc. d'Uzès, condamné le 17e déc. 1750, à vie. (Sur un autre rôle dressé le 26e sept. 1753, « collationné par Lafont pasteur » (t. 7, f° 61), il y a en marge la mention : à l'hopital, et nous retrouvons le même sur une autre liste datée de mars 1759.)

N° 5438. Jean Garagnon, cardeur de laine, 39 ans, de Rozan, dioc. de Gap en Dauphiné, cond. le 24e déc. 1750, à vie. (Rôle de 1753 : misérable sans métier. Liste de 1759.)

N° 5439. Louis Negre, cardeur de laine, 42 ans, de Colorges, dioc. d'Uzès, cond. le 24e déc. 1750, à vie. (Rôle de 1753 : misérable sans métier, obligé de rester à la chaîne. Rôle de 1759.)

N° 5440. Jacques Bouqueiran, cardeur de laine, 52 ans, de Bourguier, dioc. d'Uzès, cond. le 24e déc. 1750, à vie. (Rôle de 1753 : à l'hopital. Rôle de 1759.)

N° 5442. Pierre Raimbert, laboureur, 68 ans, d'Orillac (Auzillac, rôle de 1753), dioc. d'Uzès, cond. le 24e déc. 1750, à vie. (Rôle de 1753 : à l'hopital. Liste de 1759.)

(3) Une liste de prisonnières de la tour de Constance écrite de la main de Marie Durand (Coll. Coq. t. 46 f° 2 v. et f° 3) mentionne : « Domergue Clair, femme de Louis Martin poissonnier, du lieu et paroisse de St-Quintin dioceze duzés, par ordre du roy, prise dans une assemblée à prier Dieu, âgée de 48 ans, par jugement de M. Lenain, captive depuis l'année 1750; elle a deux filles.

Françoise Bare veuve de François Hanton, travailleur de terre, du lieu de Lamedier paroisse de Monterent dioceze duzès, par ordre du roy, prise pour avoir assisté à une assemblée à prier Dieu, âgée de 60 ans, par jugement de M. Lenain, captive depuis l'année 1750, elle a trois enfans ». Ne seraient-ce pas les femmes dont il est ici question?

ouvriers, je crus qu'il falloit essayer de nouveau de s'assembler le dimanche, et en conséquence je convoquai pour le 7e février 1751, ce qui réüssit, graces à Dieu, car nous ne fûmes point troublés.

J'ai fait prêcher M. Lafon, mon proposant, le 14 dudit, et l'assemblée a été fort tranquille.

J'ai omis de dire que nous adressâmes un placet à Sa Majesté daté du 21e décembre 1750, signé par huit pasteurs, savoir : Mess. Defferre, Redonnel, Gibert, Pradel, Encontre, Coste, Bastide et moy (4).

Nous avons continué à nous assembler le dimanche fort tranquillement. Le 1er dimanche du mois de mars, jour de jeûne, j'eus une grande assemblée. Le dimanche suivant on fit sept prisonniers près du Cailar, et le dimanche précédent on en fit six au Vigan.

Le 19e mars on fit lecture aux prisonniers de Nîmes de leur jugement par lequel les nommés Mathieu et Mortier (5) sont condamnés aux galères, et on les fit partir le même jour, la femme du premier à la tour d'Aiguesmortes (6), un Genevois à 2 mois de prison, et les 3 autres furent mis en liberté le 21e du même mois.

A peu près dans le même tems les prisonniers du Vigan et plusieurs autres qu'on avait arrêtés quelques mois auparavant du côté de Durfort, furent condamnés à deux mois de prison.

Le 21e et 28e mars de cette année 1751, nos assemblées de Nîmes ont été fort tranquilles.

Le 28e M. Lafon, proposant, faisant une assemblée pour l'église de Lezan, elle fut dénoncée; sur quoi le sr de Marsy, commandant à Anduze, y vint avec un détachement d'environ trente à quarante soldats; à son approche tout le monde prit la fuite, et quelques vieillards et enfans n'ayant pas pu fuïr autant que les autres furent arrêtés au nombre de 9. Quelques jeunes hommes, affligés de voir emmener leurs parens, leurs amis, leurs frères, vont après le déta-

(4) Le brouillon de ce placet, de la main de Paul Rabaut, se trouve au t. 3, fo 123 de la Coll. Coq.

(5) Nous les retrouvons sur la liste citée à la note 2.

No 5163. Paul Mathieu, maréchal, 68 ans, de la ville de Nîmes, cond. le 19e mars 1751, à vie. (Rôle de 1753 : misérable sans métier. Liste de 1759.)

No 5464. Antoine Mortier, fabricant de bas, 72 ans, de Calvisson, cond. le 19e mars 1751, à vie. (Rôle de 1753 : misérable sans métier. Liste de 1759.)

(6) Liste de Marie Durand citée plus haut :

« Gabrielle Guigue, femme de Paul Mathieu ouvrier en bas de laine, de la ville de Nîmes, par ordre du roy, prise pour avoir assisté à une assemblée à prier Dieu, âgée de 65 ans, par jugement de M. de St-Prieux, captive depuis l'année 1751, elle a trois enfans. »

chement et prient l'officier de vouloir bien relacher les prisonniers; il n'en veut rien faire, et sur les nouvelles instances qu'ils lui font à ce sujet, il ordonne à un nombre de ses soldats de faire feu; ils obéissent, et trois de ces jeunes gens sont étendus morts sur le carreau, et trois autres sont dangereusement blessés.

Peu de jours après on mit ledit officier à Lezan en garnison avec trois compagnies, mais à leur solde et non point à discrétion.

Le 2e avril nous écrivîmes au (à ce) sujet à Mrs de St-Florentin et de Richelieu, et le 3 à M. l'intendant (7).

Le 13e avril nous nous assemblâmes, du haut Languedoc M. Loire, du Vivarais M. Blachon, des hautes Cévennes M. Roux, et du pays Messrs Defferre, Gibert, Encontre, Bastide et moi, et nous convînmes : 1° que les messieurs du Vivarais qui avoient suspendu leurs assemblées depuis la nouvelle persécution les reprendroient incessamment, mais avec toute la prudence possible; 2° que M. de Chezeaux seroit prié de travailler incessamment à un ouvrage qu'il avoit promis de faire sur la tolérance; 3° qu'on dresseroit un mémoire sur la même matière pour être envoyé à la cour; 4° qu'on prieroit M. Duplan de ne plus faire ses fonctions dans le pays où il est (8).

Environ le 20 ou 21e avril 1751, nous eûmes avis, et cet avis fut vérifié peu après, que M. Tempié, subdélégué de M. l'Intendant, avait reçu ordre de faire parvenir aux curés et aux consuls de chaque communauté des lettres circulaires par lesquelles il leur était enjoint d'exhorter les protestans à faire porter à l'église paroissiale ceux de leurs enfans batisés au Dézert pour leur faire suppléer les cérémonies de l'Église Romaine, et défenses leur sont faites d'en faire batiser à l'avenir par leurs ministres sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des ordonnances. On ne donnoit que quinze jours aux protestans pour faire porter leurs enfans à l'Église Romaine.

Le 2e may, on fit sortir ici à Nîmes plusieurs détachemens pour détourner notre assemblée. On en fit de même le dimanche suivant, 9e dudit, et le détachement de ce dernier jour partit à onze heures de nuit, le samedy au soir, et alla fouiller, conduit par le sr Lefevre, à Gajan et à la métairie du comte.

Le 4e dudit on fit lecture aux prisonniers du Cailar de leur jugement, par lequel 3 furent condamnés à être enfermés à Brescou,

(7) V. les brouillons de ces lettres au t. 3, fos 128 et 130, de la Coll. Coq.
(8) Copie de la réponse de Duplan, du 12 août 1751 (Coll. Coq., t. 3, fo 134).

2 furent renvoyés à un plus amplement enquis, et les 2 autres furent remis en liberté.

Le 11e juin le sr Lefevre qui restoit à une métairie nommée la Riaille près de Gajan fut tué. C'était lui qui conduisoit les détachemens qui courroient sus aux assemblées. Depuis ce temps-là il n'en est point sorti.

Au commencement de juillet on mit en liberté la plupart des prisonniers des environs d'Uzès qui étoient à la citadelle de Nîmes.

Le 2e juillet je prêchai pour l'Église de la Calmette.

Le 1er aoust notre assemblée fut interrompue par un détachement qu'on mit en campagne le matin. Nous fîmes notre exercice le soir, c'est-à-dire après-dîné, et il n'y eut que très-peu de gens.

Dans le courant du mois d'aoust on arrêta plusieurs personnes du diocèse d'Uzès, savoir : Mess. Roussière et Verdier d'Uzès, M. d'Azémar de St-Maurice, Mess. Jonquet et Mathieu de Moussac, le sr Ducros fils du consul de la Rouvière, Madlle de Ribot, et plusieurs autres personnes de St-Hippolyte. Dans le mois de septembre suivant plusieurs de ces prisonniers furent condamnés à cinq cens livres d'amende pour chaque enfant qu'ils avoient fait batiser au Dézert. Ainsi M. Roussière qui en avoit quatre dans le cas, fut condamné à 2 000 l., M. d'Azémar deux, à 1000 l., Ducros trois, à 1500 l., un homme de St-Hippolyte trois, à la même somme.

Un des détachemens qu'on faisoit sans cesse rouler la campagne dans le mois d'aoust pour arrêter des particuliers protestans qui avoient fait batiser leurs enfans par leurs pasteurs, ayant été mandé pour arrêter un M. Noguier des Fumades, au lieu d'aller chez ledit sr, s'arrêta à une métairie papiste près d'un village nommé Auzou dans la pensée que c'étoit la maison du sr Noguier. Le détachement heurte avec force, et le métayer refuse d'ouvrir, il se met dans l'esprit que ce sont des camisards qui se sont ameutés et barricade de plus fort sa porte, et le détachement à heurter de plus belle; le métayer avec ses domestiques et ses enfans crient au secours; les paysans d'Auzou viennent, le curé à la tête, armés de fusils et d'autres armes qui leur tombèrent sous la main; il y eut un rude choc entre le détachement et les paysans, plusieurs de ces derniers furent fort maltraités, et cinq emmenés prisonniers à Uzès. On y amenoit aussi le prêtre, mais dès qu'il fut jour, s'étant fait connaître, il fut relâché, les paysans ne restèrent que quelques heures en pri-

son. Quelques jours après le prêtre mourut, soit des coups, soit de la peur (9).

Le 13e septembre 1751, à une heure du matin, madame la dauphine mit au monde un duc de Bourgogne. A cette occasion nous écrivîmes un placet à Sa Majesté dont nous fîmes trois exemplaires, l'un adressé au roy directement, et les deux autres lui étaient aussi adressés sous le couvert de M. de Machault, contrôleur général des finances, et de M. de St-Florentin, ministre et secrétaire d'état.

M. Jonquet de Moussac a été condamné à 2,000 l. d'amende pour s'être marié au Dézert et y avoir fait batiser deux enfans.

M. d'Azemar fut mis en liberté dans le mois de décembre après avoir payé les 1000 livres d'amende à quoi il avait été condamné, et 150 livres de frais.

Le 29 décembre, Monseigneur l'intendant étant venu à Nîmes, manda MM. Maigre, Rey fils, Vals et David. Il les pressa fortement de faire porter au prêtre ceux de leurs enfans batisés au Désert, pour leur faire administrer les cérémonies que l'Église Romaine a ajoutées au batême, ce qu'ils ne voulurent pas lui promettre.

Le 9 janvier 1752, on arrêta deux hommes et une femme à une assemblée que M. Fléchier fit près de Beauvoisin, et où il risqua d'être arrêté. Le 23e dudit on arrêta un homme qui s'étoit trouvé à la même assemblée. Toutes ces personnes furent transférées dans la citadelle de Nîmes.

Le 30e du même mois, le sieur Benezet, originaire de Montpellier, étudiant pour le saint ministère, fut arrêté au Vigan et transféré peu de jours après dans la citadelle de Montpellier.

Vers la fin du mois de février on surprit une assemblée près de Clarensac où l'on fit sept prisonniers.

Le 12 du mois de mars on arrêta aussi sept personnes à l'issue d'une assemblée tenue dans les environs d'Uzès. Peu auparavant on avoit fait dix-sept prisonniers du côté de Montauban, de même pour fait d'assemblée, et une femme y fut blessée si dangereusement qu'elle en mourut peu de jours après.

Le 10e dudit, M. Molines surnommé Fléchier, ministre du saint Évangile, fut arrêté dans la maison de madame de Sinsens à Marsil-

(9) Brouillon d'une lettre de Paul Rabaut au duc de Richelieu sur cet événement. (Coll. Coq., t. 3, fo 144.)

largnes, et traduit le même jour dans les prisons de Montpellier, ainsi que cette dame et sa fille (10).

Vers la fin du mois de février on avoit arrêté le nommé Say, qui portoit tous les dimanches la chaire à l'assemblée.

Le 20e mars, on conduisit aux galères : Jean Say, Jacques Compan de Clarensac, André Guirard, Louis Tragon de Bernis, et Jean Roque de Beauvoisin (11).

Le lendemain on conduisit à la tour d'Aiguesmortes, Bastide, Vidal et trois autres femmes de Clarensac (12).

Le 27e dudit, le sieur Benezet fut exécuté et fit paraître beaucoup de fermeté et de constance.

(10) Madame de Sinsens fut envoyée à la tour de Constance. Nous la trouvons sur la liste de Marie Durand : « Madeleine Pilot, veuve de Jean-Louis de Sensens, capitaine d'infanterie, du lieu et paroisse de Marsillargues, dioceze de Nîmes, par ordre du roy, prise dans sa maison pour fait de religion, âgée de cinquante ans, par lettre de cachet, captive depuis l'an 1752, elle a une fille. »

(11) Rôle des Forçats de Toulon (Coll. Coq., t. 7, f° 60 v.) :

N° 6189. Jean Say, cordonnier, 57 ans, de Lezan, dioc. de Nîmes, cond. le 17e mars 1752, à vie. (Rôle du 26 sept. 1753 : à l'hopital. Il ne figure pas sur la liste de 1759.)

N° 6190. André Girard (Guirard. listes de 1753 et de 1759), travailleur de terre, 63 ans, de Clarensac, cond. le 17e mars 1752, à vie. (Rôle de 1753 : misérable sans métier et à la chaîne. Liste de 1759.)

N° 6191. Jacques Compant, faiseur de bas, 77 ans, de Clarensac, cond. le 17e mars 1752, à vie. (Rôle de 1753 : misérable sans métier et à la chaîne. Liste de 1759.)

N° 6192. Louis Tregon (Trigon, rôles de 1753 et de 1759), travailleur de terre, de Bernis, dioc. de Nîmes, cond. le 17e mars 1752, à vie. (Rôle de 1753 : misérable sans métier et à la chaîne. Liste de 1759.)

N° 6193. Jean Roque, travailleur de terre, de Beauvoisin, dioc. de Nîmes, cond. le 17e mars 1752, à vie. (Rôle de 1753 : misérable sans métier et à la chaîne. Liste de 1759.)

(12) Nous retrouvons les femmes Bastide et Vidal dans la liste dressée par Marie Durand (Coll. Coq., t. 46, f° 3), ainsi que trois autres femmes arrivées la même année à la tour de Constance. Ces trois dernières sont sans doute celles que Paul Rabaut ne nomme pas.

« Jeanne Auquiere, veuve de Jean Bastide, menager, du lieu et paroisse de Clarrensa (sic) dioceze de Nîmes, par ordre du roy, prise pour avoir assisté à une assemblée à prier Dieu, âgée de 78 ans, par jugement de M. de St-Prieux, captive depuis l'année 1752, elle a quatre enfans.

Suzanne Séguin, veuve de Fermin Vedel (sic), travailleur de terre, du lieu et paroisse de Clarrensa dioceze de Nîmes, par ordre du roy, pour avoir assisté à une assemblée à prier Dieu, âgée de 78 ans, par jugement de M. de St-Prieux, captive depuis l'année 1752, elle a un fils.

Jeanne Bremond, fille de Claude Bremond, ouvrier en bas, et de Anne Argiolliere, du lieu et paroisse de Clarrensa dioceze de Nîmes, par ordre du roy, prise pour avoir assisté à une assemblée à prier Dieu, âgée de 50 ans, par jugement de M. de St-Prieux, captive depuis l'année 1752.

Izabeau Mauméjean, veuve d'André Armingaud, cordonnier, du lieu et paroisse de Clarrensa dioceze de Nîmes, par ordre du roy, pour avoir assisté à une assemblée à prier Dieu, âgée de 65 ans, par jugement de M. de St-Prieux, captive depuis l'année 1752.

Marie Picard, veuve de Jean Cabanis, menager du lieu et paroisse de St-Cosmes, dioceze de Nîmes, par ordre du roy, prise pour avoir assisté à une assemblée à prier Dieu, âgée de 70 ans, par jugement de M. de St-Prieux, captive depuis l'année 1752, elle a un fils. »

Peu de jours après, le sieur Fléchier, loin de profiter de l'exemple du sieur Benezet, apostasia et obtint sa grâce du roy. Après avoir resté quelques mois dans la citadelle de Montpellier, il fut transféré au séminaire de Viviers.

A peu près dans le même temps, monsieur l'intendant voulant contraindre les Réformés à faire réitérer le batême à leurs enfans, ou du moins à suppléer les cérémonies de l'Église Romaine, commença au lieu du Cailar et employa les dragons qui étoient en garnison audit lieu. Un grand nombre de gens prirent la fuite et allèrent dans les villages voisins, mais la plupart sollicités par leurs parens revinrent chez eux et succombèrent à la tentation. Il y eut cinq familles qui continuèrent à tenir le large et qui ensuite passèrent dans les pays étrangers.

On employa également les dragons au lieu de Codognan, et tout fut surpris et plia, à la réserve d'un seul qui se réfugia à Nîmes.

La dragonade pouvant avoir de trop fâcheuses suites, monsieur l'intendant employa ensuite les cavaliers de la maréchaussée qui logeoient jusqu'à trois ou quatre chez les particuliers à 4 livres par jour et entretenus eux et leurs chevaux. Par ce moyen on fit succomber tout le pays bas et toute la Vaunage.

Dans ces entrefaites un grand nombre de gens dudit pays, et surtout de Nîmes, prirent le parti de la fuite et arrivèrent en foule dans les pays étrangers où ils furent très-bien accueillis. Au commencement du mois de juin un certain nombre furent arrêtés les uns à Belley dans le Bugey, les autres à Grenoble et les autres à Lafous à quatre lieues de Nîmes.

Les protestans de la Gardonnenque voyant les cavaliers de la maréchaussée à Lédignan pour contraindre à la rebatisation, crurent qu'il falloit se mettre en bonne posture et faire trembler tant les cavaliers que les prêtres. En conséquence ils donnèrent l'alarme aux cavaliers et tirèrent quelques coups de fusil aux prêtres de Ners, de Quillan et de Langrian. Le premier et le second furent dangereusement blessés et en sont morts depuis. Le dernier n'eut qu'une légère égratignure (13).

Les cavaliers appréhendant le même sort, décampèrent par ordre

(13) Au sujet de ces meurtres, on trouve au t. 3, f°s 153 et 154 de la Coll. Coq., deux brouillons de lettres de Paul Rabaut à M. de Chazel, sous la date du 21e aoust 1752.

de M. l'intendant, et en vertu du même ordre, restituèrent l'argen qu'ils avoient déjà retiré des protestans.

Tout cela se passa dans le mois d'aoust, et ce fut alors précisément que Mgr le marquis de Paulmy arriva en province. On s'imaginoit qu'il donneroit des ordres rigoureux contre les protestans et surtout contre ceux de la Gardonnenque; mais, au contraire, il ne fut plus question ni de rebatisation ni d'aucune autre chose, et c'est depuis son arrivée que nous sommes plus tranquilles que nous ne l'eussions été depuis la révocation de l'édit de Nantes.

Ce seigneur voulut être informé de notre état; pour cet effet on lui fit parvenir un mémoire abrégé. Il en demanda un plus détaillé; je le dressai, et ne s'étant trouvé personne pour le lui remettre parce que le tems pressoit, je fus l'attendre entre Uchau et Codognan, le 19e septembre, et je le lui remis moi-même. Ce mémoire fut lu à la cour, ce qui produisit un très-bon effêt.

Mgr le maréchal, duc de Richelieu, étant venu en province pour la tenue des états (14), je lui fis parvenir dans le mois de novembre un autre mémoire qui tendoit principalement à prouver que la bénédiction du prêtre n'est point essentielle au mariage.

Ce seigneur, en partant, témoigna beaucoup de bonne volonté pour les protestans; mais arrivé à Avignon, on lui rapporta que ceux de la Gardonnenque s'étoient attroupés en armes, ce qui le mit dans une terrible colère. Heureusement il n'en étoit rien, et la fausseté de la calomnie fut découverte.

Peu de tems après on mit des garnisons dans grand nombre de lieux de la Gardonnenque; cependant tout a été fort tranquille, et les détachemens ne courent plus après nos assemblées depuis l'arrivée de Mgr le marquis de Paulmy. On ne nous inquiète en aucune manière dans tout le Languedoc, ni pour les assemblées, ni pour les batêmes, ni pour les mariages.

Dans le mois de février 1754, nos affaires ont totalement changé de face. Mgr le maréchal, duc de Richelieu, étant venu en province pour tenir les états, il fit imprimer un ban le 16e dudit mois, qui fut publié et affiché dans les villes et bourgs des diocèses de Montpellier, Nîmes, Uzès et Alais, par lequel toutes sortes d'assemblées sont défendues, avec injonction aux troupes de les dissiper et de leur tirer dessus. Il envoya aussi un mémoire ou instruction à tous les com-

(14) Adresse présentée au duc de Richelieu. (Coll. Coq., t. 3, f° 187.)

mandans des troupes qui leur indique, en 19 articles, la manière dont ils doivent s'y prendre, soit pour découvrir les assemblées, soit pour les surprendre, soit pour conduire sûrement leurs captures (15). A l'occasion de ce renouvellement de persécution, j'ai dressé, de l'avis de mes collègues, un mémoire apologétique dont j'ai adressé cinq exemplaires à messeigneurs de Saint-Florentin, de Paulmy, de Machault, de Puisieux et à M. le chancelier (16).

Quoique les détachemens ayent fréquemment roulé la campagne, on y a tenu de tems en tems des assemblées, surtout dans la Vaunage et le pays bas. Il n'en a pas été de même à Nîmes, à Uzès et à Montpellier. La grande quantité de troupes, la fréquence des détachemens, la vigilance de nos ennemis y ont rendu les assemblées impossibles. J'ai fait deux sociétés d'environ 50 ou 60 personnes chacune dans le courant du mois de juin. J'ai tenu une assemblée publique dans les terres de Bernis, le 4e juillet, à l'occasion de la revue que vinrent passer à Nîmes les troupes de la campagne.

Dans le mois de may on arrêta quelques personnes à l'issue d'une assemblée que tint M. Guin du côté de Saint-Jean, près de Lascours de Cruvies, savoir : 2 hommes, un de Ners et un de Saint-Cézaire, qui furent traduits dans les prisons d'Alais où ils sont encore, et quelques femmes avec leurs enfans, que M. Guin, autrement Fayet, avoit batisés, et qui furent rebatisés par le curé de Saint-Maurice, d'où sont ces femmes. Elles furent transférées dans les prisons d'Uzès, où elles sont encore.

J'ai omis de dire que Mgr de Richelieu étant venu à Nîmes vers le milieu du mois de mars, mit en liberté les prisonniers émigrans qui avoient été arrêtés à Grenoble et à Lafous.

Dans le même tems il envoya chercher les principaux protestans de la ville et leur défendit, avec de grandes menaces, de tenir des assemblées religieuses. Il fit la même chose à Alais et à Uzès.

(Dans le même carnet, quelques adresses, recette pour faire de l'encre, liste de livres prêtés à divers.)

Écrit à M. Ct (Court), le 22e septembre 1751. Je lui ai parlé de l'amende à laquelle ont été condamnés plusieurs prisonniers d'Uzès, des lettres que nous écrivîmes dans le tems des captures, de ce qui

(15) V. ces curieuses et barbares instructions au t. 3, fo 206, de la Coll. Coq.
(16) Brouillon de ce mémoire, de la main de Paul Rabaut. (Coll. Coq., t. 3, fo 216.)

arriva à Auzou, de l'accouchement de madame la Dauphine, et de ce que j'ai pensé de faire auprès de L. L. E. E., par rapport à ma famille.

(Liste de noms de lieux. C'est évidemment la route qu'il faut suivre pour se rendre en Suisse.)

Alais, Portes, Genolhac, Villefort, Labastide, Langogne, Pradelles, Le Puy, Essengeau (sic), Ministrol, Saint-Étienne, Saint-Chaumont (sic), Le Logisneuf, le faubourg Saint-Irenée à Lion et aller passer la barque à Lordoire, à Saint-Louis, à Montluel, à Saint-Denis, à Saint-Jean le Vieux, au pont de Maliac, à Dortan, à Saint-Claude. Ensuite on trouve la Jaquette, dernier lieu de France où il faut prendre un guide jusqu'à Saint-Sergue (sic) premier village de Suisse.

BIBLIOGRAPHIE

LA FRANCE PROTESTANTE (1).

On n'aura jamais assez de reconnaissance, assez de respect et d'admiration pour le savant ouvrage si courageusement entrepris et si vaillamment poursuivi par les frères Haag. Quand on sait tout ce que coûte de patience, de temps et de peine la plus simple recherche historique sur un point donné, une date, un nom propre, on reste émerveillé devant cette masse énorme de faits et de renseignements de tous genres, pour la plupart inédits, qu'ils ont recueillis et classés et qui ne contiennent pas moins de dix volumes in-8°. On applaudit à la célébrité, si légitimement acquise, qui s'est attachée à leur nom. C'est bien ce « monument immense qui a ressuscité un monde », suivant l'expression de Michelet.

Il est certain toutefois qu'une œuvre semblable, quelque magistrale qu'elle fût, ne pouvait être définitive. Le dernier mot n'est jamais dit en histoire. Aussi bien, les auteurs eux-mêmes avaient fait, dans le cours de leurs incessantes investigations, des découvertes inattendues qu'ils avaient soigneusement notées et qu'ils auraient utilisées plus tard s'ils en avaient eu le loisir. Ils avaient également reçu de plu-

(1) Extrait du *Journal de Genève* du 18 janvier 1878.

sieurs familles des documents nouveaux qui devaient fournir matière soit à des rectifications, soit à des additions. Quelques notices avaient été laissées par eux en manuscrit complétement rédigées. Une seconde édition était donc nécessaire; depuis longtemps, d'ailleurs, la première ne se trouvait plus en librairie.

Mais à qui pouvait-on confier ce difficile travail? La Société de l'Histoire du protestantisme français, qui avait pris cette œuvre sous son patronage, comptait heureusement parmi ses membres un historien d'une rare exactitude, qui avait fait ses preuves comme érudit et comme littérateur; elle fit appel à son dévouement, et M. Henri Bordier accepta d'en être le directeur avec le concours d'un comité de publication. Pour tous ceux qui le connaissent, c'était une garantie de succès. Le premier volume vient de paraître; et nous ne craignons pas de dire que les espérances des plus exigeants ont été dépassées.

Le plan adopté est un peu différent. MM. Haag avaient eu la sagesse de se circonscrire, de laisser leur œuvre inachevée dans le détail, afin d'avoir le temps d'en tracer en entier le contour. Ils s'étaient bornés à un choix de vies qui leur avaient paru les plus marquantes, comme l'indique le sous-titre de leur ouvrage : *ou Vie des protestants qui se sont fait un nom dans l'histoire*. M. Henri Bordier a donné plus d'étendue à ce premier tableau. Il a pensé avec raison que toutes les victimes inconnues dont on ne savait rien, sauf qu'elles avaient donné volontairement leur vie plutôt que de mentir à leur conscience, ou même ceux qui, sans avoir souffert la mort, avaient souffert la prison, l'exil ou d'autres maux, avaient droit à un respectueux souvenir et qu'il fallait insérer leurs noms sur une table d'honneur. Ceux-là même qui sous le coup d'indicibles violences avaient fait abjuration ne devaient pas être oubliés, car eux aussi avaient eu leur part d'amères souffrances. L'œuvre de MM. Haag a donc été élargie autant que possible. Personne ne s'en plaindra. Mieux encore que la première édition, ce sera le « livre d'or » du protestantisme français. Ainsi, de AB à *Bazire*, où s'arrête le premier volume, on compte près de 1 350 noms de familles différents, tandis que MM. Haag n'en avaient pas 200.

Les notices n'ont parfois que quelques lignes; mais ce sont des jalons posés pour l'avenir et qui peuvent guider le lecteur dans des recherches plus approfondies. « C'est une véritable joie qu'on éprouve, dit M. Bordier, et que nous avons souvent ressentie, de voir un simple

nom qui semblait insignifiant d'abord, se réchauffer tout d'un coup, et prendre vie au contact d'homonymes fournis par un document de la date la plus éloignée ou du pays le plus lointain. C'est une récompense d'assister ainsi à des résurrections inattendues, et de restituer, avec des bribes en apparence indifférentes, des groupes de famille, pleins d'intérêt. »

La seconde édition reproduit autant que faire se pouvait le texte des articles admis dans la première; mais il n'est presque aucun de ces articles qui n'ait été amélioré, tantôt en le condensant, en réduisant les développements sans supprimer rien d'essentiel, tantôt en y faisant entrer les corrections et les nouveaux détails que trente années d'études ont révélés.

La refonte est complète; toutefois le nouveau travail n'a pas la prétention de remplacer le premier; il y renvoie bien souvent au contraire; et celui-ci servira toujours de « Livre de sources » auquel il faudra recourir plus d'une fois. Le cas se présente, par exemple, pour les actes de l'état civil de Paris brûlés en 1871; comment ne pas renvoyer à MM. Haag, seuls témoins subsistants?

Les sources où M. Bordier et ses collaborateurs ont puisé leurs renseignements spéciaux sont les archives des diverses bibliothèques de France et de l'étranger, les registres officiels de l'état civil, ceux des parlements et des municipalités, ceux des consistoires qui ont échappé à la destruction, les papiers conservés pieusement dans certaines familles.

C'est à Genève, dans l'hospitalière Genève, comme le veut la nécessité historique, qu'ils ont trouvé les plus abondantes informations sur les réfugiés protestants français de toutes les époques, soit dans les registres d'admission à la simple habitation et à la bourgeoisie, soit dans les comptes de la Bourse française, œuvre de charité fondée au XVIe siècle. Ils ont aussi mis à profit les travaux de plusieurs savants généalogistes, tels que les deux Galiffe et Louis Sordet. Pour les religionnaires émigrés en Angleterre et en Allemagne, les ouvrages spéciaux de M. Smiles et du Rév. Agnew et de MM. Erman et Reclam ont été interrogés avec soin, ainsi que la *Correspondance des Réformateurs*, livre déjà classique de M. Herminjard.

Les vingt-six volumes du *Bulletin*, vaste trésor que le docteur Schott signalait l'an dernier à l'attention du monde savant, et la bibliothèque de la place Vendôme, déjà si riche, ont été également pour eux une

mine féconde. Ils se plaignent pourtant de la pauvreté de leurs ressources, et ils ont raison si on la compare à ce qu'ils eussent dû recevoir de toutes les contrées de la France.

Le volume se termine par une table des principales matières (12 pag.), et par une table alphabétique de tous les noms protestants dont ses pages sont remplies (72 pag.). Cette dernière a été dressée par M. Ernest Chavannes; et tous les travailleurs qui aiment à trouver facilement les matériaux dont ils ont besoin, le remercieront avec nous de ce labeur si ingrat et si méritoire.

Pour donner une idée de l'inappréciable valeur de l'ouvrage, il suffit de lire comme au hasard deux notices et de les comparer dans les deux éditions. Prenons, par exemple, le ministre et gentilhomme *Amours* (*Gabriel d'*) et le célèbre imprimeur *Badius* (*Conrad*).

La première édition donne, à tort, le prénom de *Louis* au belliqueux pasteur attaché à la maison du roi de Navarre qui, à la bataille de Coutras (20 oct. 1587), après avoir fait la prière et béni les troupes, se jeta des premiers dans la mêlée sans autres armes que son épée. Elle ne dit pas qu'il était originaire de Paris et qu'il avait étudié à Genève de 1559 à 1562; ni qu'il fut élu pasteur à Paris et qu'il fut préservé miraculeusement des massacres de la Saint-Barthélemy; elle ne dit pas qu'il se réfugia dans le comté de Neuchâtel et qu'il fut pasteur à Boudry, le 20 avril 1573, ni qu'il revint à Paris en 1584. Tous ces faits nouveaux ont été révélés par M. le pasteur Gagnebin. Elle ne connaît pas la lettre que d'Amours écrivit à Henri IV, le 20 juin 1593, et que M. Charles Read a publiée dans le *Bulletin* d'après l'original. Dans cette belle et précieuse lettre, après avoir menacé le roi, s'il quitte sa religion, de la colère de Dieu, l'intrépide pasteur ajoute avec autant de grâce que d'énergie :

« Si vous escoutiés Gabriel Damours, vostre ministre, comme vous escoutés Gabrielle, vostre amoureuse, je vous verrois toujours roy généreux et triomphant de vos ennemis. Vous ay-je point dict à S. Denys, en ung presche, ce que Dalila fit à Samson, qui le rendit misérable et contemptible aux Philistins?... Quand Dieu a faict tant de merveilles pour vous, vous ne viviés pas ainsi. On dit que vous avés promis d'aller à la messe, ce que je ne croy nullement et en combatrois tousjours en ung duel pour maintenir le contraire. Quoi! Le plus grand capitaine du monde seroit-il bien devenu si couard que d'aller à la messe pour la crainte des hommes?... Vous voulés estre

instruict par les evesques de l'Église romaine, ce dict-on? O que vous n'estes pas le roy qu'il faille instruire; vous estes plus grand théologien que moy qui suis vostre ministre, vous n'avez faulte de science, mais vous avez un peu faulte de conscience. Priez Dieu, nous prierons incessamment pour vous. »

On sait que cinq semaines après, le 25 juillet, Henri IV abjurait cependant. Mais la fierté de caractère du pasteur ne se montre-t-elle pas mieux peut-être, dans cette courageuse remontrance, et sous un jour plus évangélique, que lorsqu'il chargeait l'armée catholique à Coutras, à Arques et à Ivry?

La notice sur *Badius* a été rectifiée et complétée. La date de sa mort est définitivement fixée : il mourut à Orléans, au mois d'octobre 1562; il ne s'agit pas de son fils, il s'agit de lui : le 23 mai de cette année 1562, il avait demandé aux magistrats de Genève et obtenu d'eux d'aller desservir comme pasteur l'église de cette ville. Notre seconde édition prouve aussi avec évidence qu'il a composé et publié sous le nom de *Thrasibule Phénice* la *Comédie du pape malade et tirant à la fin* (1561, in-16), dont les frères Haag faisaient honneur à Théodore de Bèze. Cette inexactitude a été même répétée par la récente *Encyclopédie* de M. Lichtenberger (II, 268). Le doute n'est plus permis quand on a lu les extraits des registres de Genève qu'a fournis M. Théophile Dufour. Le 5 août 1561, Badius obtient du Conseil la permission de jouer le lendemain à trois heures, dans la salle du Collége, avant même qu'elle fût imprimée, « une comédie du pape et de la prestraille qu'on dit être dextrément composée, et que plusieurs désirent la voir. » Et le 18 septembre 1561, il présente « requeste de lui permettre imprimer une petite comédie par luy composée et lui outtroyer privilége, » ce qui lui fut accordé quatre jours après. La *Comédie* a été réimprimée à Genève, chez Fick, 1859, par M. Gustave Revilliod.

Notre seconde édition contient un grand nombre de notices complétement nouvelles : *Aubret*, le riche négociant de Lyon qui eut des rapports avec l'amiral Coligny; les *Babauld*, de l'Orléanais, dont plusieurs furent pasteurs; *Babut*, de La Rochelle, dont le nom est si honorablement porté par le pasteur de Nîmes; les *Bacalan*, famille illustre de la Guyenne; *Barbut* (David), riche propriétaire et ancien de l'Église de Marsillargues, qui s'enfuit en Suisse, en 1686, et put passer la frontière après des tribulations inouïes (M. le pasteur Phi-

lippe Corbière, de Montpellier, a consacré dans les *Chroniques du Languedoc*, 1876, d'intéressantes pages à ce pieux réfugié, surtout d'après treize lettres écrites par lui de 1688 à 1708, et qui sont conservées dans les papiers d'une famille nîmoise); les *Barde*, aujourd'hui à Genève, dont l'un des ancêtres, François, originaire de Valence, fut reçu bourgeois, le 22 août 1721, avec ses trois fils; les *Basset*, réfugiés du Dauphiné, les *Archinard*, de Pont-en-Royans, dont les noms sont également connus et vénérés à Genève, etc., etc.

Un grand nombre de biographies procureront au lecteur de véritables jouissances littéraires: voyez surtout celle d'*Agrippa d'Aubigné*, dont la réputation comme poëte grandit chaque jour, celle de son fils *Constant*, lequel fut si peu digne de son père, mais dont la vie a tout l'imprévu, tout l'attrait du roman; celle de la fille de Constant, *Françoise*, qui fut marquise de Maintenon et femme de Louis XIV. Ces notices sont des études de premier ordre et définitives quant au jugement porté sur les personnages.

Il y a d'autres articles, et très-nombreux, dont la lecture émeut et édifie tout ensemble; récits de souffrances ou de martyres héroïquement supportés, et qui sont extraits de Crespin ou de quelque manuscrit contemporain inédit: *Audebert* (Anne), d'Orléans, qui fut prise comme elle allait à Genève et fut brûlée vive le 28 septembre 1549; *Suzanne Gentilhomme*, femme de *Jean Baudesson*, fabricant de draps, de Metz, qui refusa de signer la formule d'abjuration, et à l'heure de la mort (décembre 1686), repoussa les rites catholiques et le curé; elle avait soixante-quinze ans: son cadavre fut jeté sur une claie en fer, la face contre terre, et traîné par la ville jusqu'à la voirie; *Bayart* (Martin), brûlé vif à Lille au mois de mars 1566, un de ces humbles artisans sanctifiés par leur mort et recueillis dans le martyrologe protestant, etc., etc.

Qu'avons-nous besoin de recommander un pareil ouvrage? Il a sa place marquée sur le bureau de travail de tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, s'occupent de l'histoire de France depuis la Réforme ou s'intéressent à elle, et il doit se trouver à côté de la vieille Bible et du Psautier huguenot dans la bibliothèque de tous les protestants.

CHARLES DARDIER.

MÉLANGES

RELATIONS

ENTRE LOUIS DE BOURBON, PRINCE DE CONDÉ

ET LES INSURGÉS DES PAYS-BAS.

(1566-1567)

D'après les papiers inédits des archives générales du royaume de Belgique (registre intitulé : Informations et justifications de Hainaut.) — Papiers du conseil des troubles.

L'un des plus beaux sujets de l'histoire internationale du XVIe siècle, ce serait assurément la recherche, l'élucidation et l'exposition des projets d'alliance entre les calvinistes français et les rebelles des Pays-Bas, gueux (1) ou réformés. Ces projets, si naturels et qui, s'ils avaient abouti, auraient tant ajouté aux forces respectives des deux partis, apparaissent deux fois, en 1566 et 1567, d'une manière vague et peu sensible; en 1571 et 1572, avec infiniment plus d'intensité et de suite.

C'est l'amiral de Coligny qui conçut le second projet. Il se proposait deux buts : 1° conquérir les Pays-Bas au profit de la France au moyen d'une alliance avec la reine Élisabeth d'Angleterre, le prince d'Orange, Guillaume de Nassau, chef du parti de la résistance dans les Pays-Bas, et les princes protestants d'Allemagne. Par là il aurait abattu la suprématie espagnole. 2° Partager amiablement l'Europe au point de vue religieux entre le catholicisme et le protestantisme. Coligny s'était attaché à ce grand dessein avec une telle ferveur qu'il ne craignit pas de dire au maréchal de Tavanes « *que quiconque ne voulait pas la guerre avec l'Espagne n'était pas bon Français et avait la croix rouge dans le ventre* ». Et l'on peut ajouter en ce sens que, lorsque son plan fut, en 1572, repoussé par le grand conseil réuni expressément pour délibérer sur la proposition, Coligny manifesta l'intention de passer outre avec les seules forces du calvinisme

(1) J'appelle *gueux* les gentilshommes confédérés sous la direction d'Henri de Brédcrode, de Louis de Nassau et du comte de Culembourg pour obtenir l'abolition de l'inquisition et la modération des placards; ils étaient presque tous catholiques.

français. A ce plan se rattachent les expéditions dans le Hainaut de La Noue et de Jean de Hangest, seigneur de Genlis, la dernière marquée par la défaite désastreuse et presque incompréhensible d'Hautrage ou du Pont de la Hayne.

Suivant M. Guizot, qui, avec sa supériorité accoutumée, a esquissé ce mémorable épisode dans le tome III de son *Histoire de France racontée à ses petits enfants*, c'était là « une politique chimérique et qui ne pouvait aboutir, quelque patriotique que fût l'intention ». Le grand historien indique ses raisons en quelques mots. « C'était, dit-il, dans un pays catholique en grande majorité et gouverné par une royauté héréditairement catholique que, pour faire cesser la guerre civile entre catholiques et protestants, Coligny pressait le roi (Charles IX) de se mettre à la tête d'une coalition essentiellement protestante et de la faire triompher en Europe. »

Ce qui est certain, toutefois, c'est que « le guerrier puritain » avait, par le seul ascendant d'une profonde honnêteté et « d'un patriotisme passionné », acquis une réelle influence sur Charles IX, influence qui se serait probablement traduite par l'action sans l'intervention de la reine mère et du duc d'Anjou. Malheureusement, l'ascendant de Coligny ne pouvait être de longue durée, car jamais peut-être on ne vit de natures plus dissemblables que celles de l'amiral et du roi : l'une honnête, droite, opiniâtre, concentrée, bien qu'un peu exclusive et étroite; l'autre tout à la fois « fougueuse et légère, inconséquente et rusée, sensible aux sympathies comme aux haines les plus contraires, impatiente et féroce en même temps qu'habilement dissimulée ».

Ce contraste devait aboutir à une catastrophe, à la Saint-Barthélemy, car il paraît probable, sinon certain, que la crainte de voir la guerre éclater avec l'Espagne, et surtout celle de voir l'amiral y intervenir, à défaut du roi et comme puissance séparée, déterminèrent la reine mère, le futur Henri III, Tavanes et autres à exercer sur Charles IX ces suggestions multiples, perfides, mensongères, sous lesquelles succombèrent les bons instincts qui restaient au roi.

Mais c'est assez m'étendre sur ce sujet. Je n'ai, en aucune façon, l'intention de l'aborder. Pour cela, il faudrait de patientes études et une longue préparation. Aussi bien l'historien qui traitera ce tragique et intéressant épisode existe et nul ne peut s'en emparer avec autant d'autorité que M. le comte Jules de la Borde, qui, depuis longtemps

déjà, rassemble *con amore* les matériaux de l'édifice qu'il élévera à la mémoire de son héros favori.

Je ne veux ajouter que quelques mots qui, peut-être, ne seront pas sans quelque utilité.

Et d'abord, je ne m'explique pas bien pourquoi M. Guizot appelle Jean de Hangest *Senlis* au lieu de *Genlis*. J'avais cru que ce nom erroné avait été pris dans Brantôme, qui ne se pique pas d'une orthographe scrupuleuse ; mais il n'en est rien. M. Guizot aura donc emprunté cette appellation à quelque auteur de mémoires, dont il aura habilement fondu le texte dans son récit. Cette méthode, très-acceptable dans un abrégé et suivie d'ailleurs dans l'espèce avec une habileté consommée, présente cet inconvénient déjà signalé avec force par M. Gabriel Monod d'empêcher de recourir aux sources.

Ce qui est certain, c'est qu'il existait sous Charles IX deux Hangest, frères germains, originaires de Hangest-en-Santerre, village de Picardie (arrondissement actuel de Péronne). L'aîné était François, seigneur de Genlis ; le puiné, Jean, seigneur d'Ivoy. Le premier, qui avait commandé un corps de réformés français à la bataille de Saint-Denis, étant mort à Strasbourg, le second prit le titre de seigneur de Genlis. Il escortait Louis de Nassau lors de la surprise de Mons, le 24 mai 1572, et le quitta à la fin de juin pour aller se mettre à la tête de nouveaux auxiliaires français.

L'historien qui traitera *in extenso* ce beau sujet se gardera bien, je suppose, de négliger les mémoires de Bernardino de Mendoça, l'un des lieutenants du duc d'Albe (1). Il y trouvera les renseignements les plus complets sur la défaite d'Hautrage et sur la mort de Genlis, qui ne fut pas, comme on l'a dit quelquefois, pendu dans le camp espagnol établi devant Mons, mais bien étranglé, dans sa prison du château d'Anvers, avec les rideaux de son lit.

Je recommande aussi à mon confrère de consulter un autre ouvrage de la même collection intitulé : *Histoire des troubles advenues à Valenciennes à cause des hérésies, par Pierre Joseph Leboucq* (*Robault de Soumoy, éditeur*). On trouve dans ce petit livre des détails intéressants sur les supplices que subirent en cette ville les malheureux soldats français, et notamment 54 d'entre eux qui, le 18 août

(1) Ces mémoires ont été publiés et annotés par M. le général Guillaume, ancien ministre de la guerre du royaume de Belgique ; ils font partie des ouvrages publiés par la Société d'histoire de la Belgique.

1572, furent noyés, liés neuf par neuf, dans le fleuve de l'Escaut.

Ceci dit, j'aborde le sujet que je me suis réservé, à savoir l'examen de quelques papiers inédits relatifs à des pourparlers qui auraient été engagés en 1566 et 1567 par le prince de Condé (Louis de Bourbon) ou de la part de celui-ci avec les rebelles des Pays-Bas.

§ 1er.

Le conseil des troubles (vulgairement appelé conseil de sang) institué à Bruxelles par le duc d'Albe, comptait plusieurs membres, entre autres Charles de Berlaymont, président du conseil des finances et gouverneur de la province de Namur; Philippe de Sainte-Aldegonde-Noircarmes, gouverneur et grand bailli de Hainaut; le conseiller Jacques Hessels, qui dormait aux séances et ne se réveillait que pour bredouiller son perpétuel : *ad patibulum*, et enfin deux coquins subalternes qui, en réalité, faisaient la sinistre besogne, le docteur Louis del Rio et le licencié ès lois Juan de Vargas.

Le 6 mars 1568, devant ces deux derniers, comparaît un gentilhomme artésien, nommé Adrien de Mahieu, seigneur de Fromes, qui dépose sur les faits suivants. Pourquoi cette déposition qui paraît spontanée? C'est ce que les pièces n'indiquent pas. Mahieu est suivant toute vraisemblance poussé par un zèle intéressé; sans doute, il attend sa part des confiscations qui accompagnent toute condamnation.

Quoi qu'il en soit, voici son dire :

« Au mois d'août 1567, je me trouvais à Doullens (Dorlens) à l'hôtel de l'Écu de France; j'avais affaire avec le seigneur Du Saillant, à qui je devais payer une rente assise sur la seigneurie du Grand-Courdel, appartenant à mon beau-frère, le seigneur de Bois-Bernard (1).

» Lorsque le payement eut été effectué, Du Saillant me conduisit vers le seigneur de Bouchavannes, gouverneur de la ville, et lui dit en me présentant : « *Voicy ung gentilhomme des Pays-Bas. Il fault* » *luy demander des nouvelles.* »

» Sur quoi le seigneur de Bouchavannes me demanda ce que l'on disait de ceux de Valenciennes (2). »

(1) Commune de l'arrondissement d'Arras, canton de Vimy.
(2) Les Valenciennois s'étaient révoltés contre Philippe II, en ce sens qu'ils

(Ici, une réponse d'Adrien de Mahieu, illisible vu l'état du manuscrit.)

» Le roi (d'Espagne) les devrait tous faire pendre, répliqua Bouchavannes, pour leur apprendre à faire des entreprises et à n'y point persister, témoin la conduite qu'ils ont tenue *après avoir demandé du secours au prince de Condé, mon maître.*

» J'en puis parler sciemment, car je me suis rendu à Valenciennes et j'y ai séjourné quinze jours au logis de la Clé (1). Là, j'ai eu des communications avec diverses personnes. Les unes étaient d'avis de laisser entrer le prince de Condé, les autres étaient d'avis contraire. Enfin, fatigué de ne pouvoir obtenir de solution, j'ai quitté la ville.

» D'autres détails, poursuit Adrien de Mahieu, résultent de la conversation que j'ai eue avec Bouchavannes (2).

» Ainsi, lorsqu'il quitta Doullens, Bouchavannes coucha au bourg d'Oisy (sans doute Oisy-le-Verger), appartenant au duc de Vendôme. De là il vint loger à Bouchain chez Jacques de Germes, lieutenant de cette ville sous M. d'Audregnies (Charles de Revel, seigneur d'Audregnies). Le lendemain de son arrivée, Bouchavannes demanda audit lieutenant un guide pour le conduire au château de Noyelles-sur-Escaut (chez Georges de Montigny). Lorsqu'il fut arrivé à une demi-lieue du château et qu'il vit les bâtiments, il renvoya le guide en lui disant : « *Mon amy, retirez-vous, je voy le chasteau.* »

» On ne sait quel a été le sujet de l'entretien, ni combien de temps Bouchavannes est resté à Noyelles. Tout ce qu'on peut dire, c'est que son train consistait en deux ou trois chevaux. »

Je viens d'analyser la déposition du seigneur de Fromes en ce qui concerne le capitaine Bouchavannes, et ce passage suffit, je crois, pour établir qu'il y eut entre le prince de Condé et les rebelles valenciennois, des pourparlers provoqués, puis abandonnés par ceux-ci. On savait, en effet, et l'on n'a jamais révoqué en doute que ces intel-

s'étaient refusés à recevoir une garnison qui leur aurait interdit de se livrer aux exercices de la nouvelle religion. La ville, assiégée de novembre 1566 à mars 1567, fut prise le 23 de ce dernier mois par Sainte-Aldegonde Noircarmes, et alors commença une affreuse répression. On était dans cette période de représailles au moment où fut faite la déposition que nous analysons.

(1) Cet hôtel existait encore il y a vingt ans dans la rue de Famars (ancienne rue Cambrisienne), près de la porte de ce nom.

(2) Il serait curieux de savoir si ce Bouchavannes est le même que celui qui joua un rôle odieux à la veille de la Saint-Barthélemy, en dénonçant le prétendu complot des protestants. Le savant bibliothécaire d'Orléans, M. Jules Loiseleur, a parlé de ce traître dans le travail intitulé : *la Préméditation de la Saint-Barthélemy,* publié il y a quelques annés dans le journal *le Temps.*

ligences eussent existé. Seulement, on ignorait, du moins à Valenciennes et dans le département du Nord (1), comment ces relations s'étaient établies.

Mais ce n'est pas tout et le seigneur de Fromes ajoute à ces révélations d'autres propos qui intéressent encore davantage Louis de Bourbon, puisqu'ils mettent en cause son propre secrétaire.

« Je tiens du capitaine Bouchavannes, ajoute Adrien de Mahieu, qu'après le retour de celui-ci à Doullens, le secrétaire du prince de Condé s'est aussi rendu à Valenciennes. Dans le trajet, il a logé au village d'Haspres (2), chez un nommé Rolland Le May. Cet homme, ancien greffier de Bouchain, mal famé et déjà traduit devant le précédent évêque d'Arras, pour cause d'hérésie, est employé par les seigneurs d'Audregnies et de Noyelles pour le règlement de leurs affaires.

» D'Haspres, le dit secrétaire s'est rendu à Valenciennes, alors assiégé, et y a eu des rapports avec Pierre Lemay, l'un des défenseurs de la place et frère du dit Rolland. Pendant tout le siége des messages ont été échangés entre les deux frères.

» Enfin, dit en finissant Adrien de Mahieu, j'ai fait route à cheval entre Cambrai et le bac à Fréchy avec un docteur en médecine, chanoine de Notre-Dame de Cambrai, nommé maître Thomas Lefebvre. Celui-ci m'a affirmé que l'émissaire envoyé par les Valenciennois au prince de Condé, est Jehan Delattre, qui, pendant le siége, fut capitaine d'une compagnie bourgeoise et est en ce moment prisonnier à Valenciennes (3). Les communications ont alors duré longtemps; elles ont en quelque sorte eu lieu sous les yeux d'un ami du dit docteur, personnage demeurant à Cambrai, et de qui maître Lefebvre, qui du reste ne l'a pas nommé, tient ces informations. »

J'ajouterai que ces dires sont confirmés par d'autres passages de pièces inédites qui sont encore entre mes mains. Ainsi, les archives de Bruxelles possèdent un registre contenant l'enquête faite à Valenciennes après le siége par les commissaires royaux. Or, je

(1) Je fais cette réserve parce qu'il est possible que le fait ait été connu par des savants belges qui l'ont négligé, attendu que Valenciennes a cessé de faire partie de leur pays Quant à moi, si je le relève, ce n'est pas à cause de l'intérêt valenciennois, mais au point de vue de l'histoire du prince de Condé.

(2) Commune du canton de Bouchain, très-proche de cette ville.

(3) Décapité à Valenciennes, le 1er juin 1568. Il mourut en chantant un psaume de Marot.

trouve dans deux dépositions des passages se rapportant au secours attendu de France. Dans l'une, un échevin, sorti de la ville avant la clôture hermétique de la place, dit ceci : « Dit que le ministre Guy (de Bray), estant sur ce interrogué peu avant le mois de décembre (1566), dict qu'ilz avoient esté sollicitez par les Franchois pour entrer en aliance, mais qu'ilz n'avoient à ce volu entendre. » Dans l'autre, l'un des principaux rebelles, Rolland le Boucq, membre du consistoire, s'exprime ainsi : « Quant au secours, n'y avoit attente du costé de France... » Je dirai tout à l'heure pourquoi.

Je me résume. Il paraît évident, d'après tous ces témoignages rapprochés les uns des autres, que les Valenciennois songèrent à demander du secours au prince de Condé et lui envoyèrent un émissaire, Jehan de Lattre; — que Louis de Bourbon saisit la balle au bond et leur adressa deux personnes de confiance : le capitaine Bouchavannes, puis l'un de ses secrétaires; mais que toutefois le projet d'alliance n'aboutit point.

Les Valenciennois rebelles, presque tous réformés, se ravisèrent donc, et cela pour deux raisons. La première, c'est que des animosités trop réelles et des ressentiments très-vivaces séparaient encore les Hennuyers des Français. La cause en était dans les dévastations cruelles commises dans le Hainaut par les armées de François I[er] et de Henri II. La seconde, c'est que les réformés des Pays-Bas, par suite du pacte conclu à Saint-Trond en juillet 1566 entre les Gueux et les églises évangéliques, avaient les yeux attachés non sur Louis de Bourbon, mais sur le prince d'Orange, sur Louis de Nassau, sur Henri de Bréderode, etc., non du côté de la France, mais du côté d'Anvers où ils avaient des affidés pour presser Guillaume de Nassau de se décider en leur faveur.

Si l'issue eût été différente, c'est-à-dire si une alliance se fût conclue entre les réformés valenciennois et Louis de Bourbon, alliance par suite de laquelle une forte garnison de calvinistes français eût défendu Valenciennes, alors se seraient ouvertes des perspectives que l'historien voit avec quelque surprise apparaître non devant son imagination, mais devant sa froide raison. On peut dire que, dans les premiers mois de 1567, les destinées des Pays-Bas se décidèrent sous les murs de cette ville, et cela est si vrai que toutes les forces disponibles que l'Espagne avait de ce côté furent concentrées devant cette place. Les meilleures pièces d'artillerie qui existassent dans les Provinces-

Unies furent amenées devant les murs de la ville rebelle. Enfin, Philippe II hésita longtemps à autoriser l'attaque de vive force, et ne la permit qu'après avoir réuni à ses troupes deux régiments d'Allemands auxiliaires. — Toutes ces précautions indiquent qu'on avait conscience de la situation que je viens d'indiquer. Ce qui me paraît aussi confirmer mon opinion, c'est que la prise de Valenciennes fit tomber toutes les résistances et se fit sentir bien loin du Hainaut, à Bois-le-Duc, à Maëstricht, à Anvers, etc. Supposons maintenant qu'un capitaine calviniste, tel que la Noue, retranché dans Valenciennes, eût opposé aux soldats de l'Espagne une résistance victorieuse et forcé Sainte-Aldegonde Noircarmes à lever le siége, n'est-il pas probable que cet échec eût été suivi de l'explosion d'une révolte générale? On voit par là combien sont vérifiées les prémisses de cet article et cette assertion que l'alliance dont il s'agit eût considérablement grossi les forces respectives des deux alliés.

A la suite de ces dépositions, Jacques de Germes fut attiré à Valenciennes et arrêté par Quentin Dupret, greffier de la cour féodale de Mons, qui avait été commissionné à cet effet. J'ai trouvé la lettre de ce dernier au cours d'une exploration approfondie que j'ai faite récemment dans le riche dépôt des archives de Mons. Je m'attendais à trouver à Bruxelles, dans les papiers du conseil des troubles, les pièces du procès. Cet espoir a été trompé; mais je m'explique maintenant l'absence de ces pièces, car mon obligeant et savant confrère, M. l'archiviste du département du Nord, que j'avais prié de rechercher de son côté à Lille les documents dudit procès, m'a informé que les comptes rendus par Jacques de Germes, comme lieutenant de Bouchain et bailli de Denain, reparaissent ultérieurement, ce qui établit avec la dernière évidence que cet officier royal fut relâché et réintégré dans ses fonctions.

§ 2.

Dans la pièce ci-après transcrite et qui consiste en un rapport fait en 1567 par Gille Jovenelle, procureur du roi près les châtellenies de Douai et Orchies, il est encore question des faits et gestes du prince de Condé. Cette pièce est des plus intéressantes et je me garderai d'autant plus de l'analyser qu'elle est très-courte.

Je fais observer, en finissant, qu'en 1567 et depuis l'édit d'Amboise,

Louis de Bourbon était gouverneur de la province de Picardie, ce qui explique pourquoi Bouchavannes, gouverneur de Doullens, l'appelle son maître et pourquoi aussi Condé entre en communication avec les rebelles des Pays-Bas, dont il est le proche voisin.

Charles PAILLARD.

Extrait d'un advertissement donné par Gille Jovenelle, procureur du roy près les châtellenies de Douay et Orchies.

Août 156...

Autographe-inédit

Archives de l'État Belge à Mons — Registre 93. f° 22.

Que, ou mois de may XV^c LXVII, le prince de Condet a esté à Mons en habit dissimulez, à V ou VI chevaulx, ayant ung paintre avec luy qui luy couloure la barbe, ung jour d'une couleur et ung jour de l'autre.

De Mons se rethire à Condet, où se pratique quelque conspiratton secrète contre la ville de Mons.

Depuis le rethour dudit prince de Condet en France, icelluy prince a dict au Roy de France qu'il gardera bieh son réaulme et l'augmentera de plusieurs villes sans colps férir et sans grant travaille.

Depuis ledit rethour du prince en Franche, deux personnages de pardechà (1), se sont trouvez vers l'amiral de France (2), luy monstrant des clefs de quelque ville de pardechà, sans nommer la ville, et, en les monstrant, avoient monstré ung plomb sur quoy esté imprimées devises : « *quant vous voldrez, ne fauldrez poinct.* »

Que en plusieurs villes frontières, si comme à la Capelle (3), se sonnent colps d'altélerie, que les hughenois de pardechà entendent et cognoissent.

Comme fut demandé audit Gille se il ne sçavoit les noms des deux personages et dont ils estoient, a respondu que non, mais avoit entendu que l'un portoit barbe rousse et l'aultre noire.

Faict le XIIIe aoust LX (le reste en blanc) (4).

(1) C'est-à-dire des Pays-Bas. A Bruxelles, on appelait les provinces-unies les provinces de pardeçà (les Pyrénées), et pour la même raison, on les nommait on Espagne les provinces de pardelà.

(2) Gaspard II de Coligny.

(3) La Capelle — en Thiérache — département de l'Aisne — arrondissement de Vervins.

(4) Cette pièce est vraisemblablement du mois d'août 1567.

CORRESPONDANCE

UNE PROFESSION DE FOI PROTESTANTE

Monsieur Jules Bonnet, secrétaire de la Société de l'histoire du protestantisme français.

Vous avez publié dans le tome XXV, page 259 du *Bulletin* un curieux recensement de la population protestante d'Alençon, fait en 1680, que je m'étais fait le plaisir de vous transmettre, et sur les significatives annotations duquel M. de Schickler attirait encore l'attention de ses auditeurs dans la séance annuelle de 1877. Ces phrases brèves résumaient en effet le but de l'enquête et la situation des protestants français sous le grand roi, même avant la révocation de l'Édit de Nantes : *Prendre le petit garçon!*

Aujourd'hui, grâce à l'obligeance de l'ami à qui j'ai dû la connaissance de ce document et dans la famille duquel on prit un *petit garçon*, je puis ajouter une pièce non moins curieuse et non moins authentique.

C'est le procès-verbal par lequel l'autorité compétente du temps, informée de la fin prochaine d'un protestant, se rendit chez celui-ci « pour recevoir sa déclaration sur l'état de sa religion ». Le moribond interpelé déclara « vouloir mourir dans la religion de Jésus-Christ et de ses saints apôtres », et sommé de déclarer s'il voulait mourir dans la religion romaine, il répondit tout simplement « qu'il n'avait point d'autre déclaration à faire ».

Voici cette pièce, dont l'original est en la possession de M. Gabriel Loppé, qui s'est fait une si grande réputation par ses paysages du Mont Blanc.

Le vingt sixiesme jour de januier mil sept cent cinq,

Deuant nous Pierre Tahureau, escuier, conseiller du Roy, lieutenant particulier en la Senechaussée du Maine et siége présidial du Mans, commissaire examinateur et enquesteur es d. siège, estant en nostre hostel sur les dix heures du matin, en assistance de maistre Jacques Louis le Maréchal, notre greffier,

Est comparu (prénom en blanc) Le meulnier, docteur en médecine, demeurant audit Mans, lequel nous a déclaré qu'ayant esté requis par Anthoine Courtin sieur de Launay pour le gouverner dans la maladie dont il est atteint, il auroit reconnu que led. sieur de Launay estoit en danger de sa vie, et attendu que led. sieur de Launay a esté de la

R. P. R. il a cru estre obligé pour satisfaire à la déclaration du Roy, de donner auis de lestat de sa maladie à monsieur le lieutenant général du Mans pour se transporter suiuant icelle sy bon luy semble en la maison dud. sieur de Launay, située parroisse de Saint Mars sous Ballon, pour receuoir sa déclaration sur lestat de sa religion. Sur quoy mondit sieur le Lieutenant général, attendu son indisposition, lauroit remis à se pourvoir deuant nous.

Nous, ayant égard à la déclaration dudit sieur Le meulnier, ordonnons que pour satisfaire à la déclaration du Roy nous transporterons demain, six heures du matin, en assistance de notre dit greffier en la maison dud. sieur de Launay Courtin pour y recevoir sa déclaration sur lestat de sa religion.

Donné au Mans devant nous lieutenant particulier, juge et commissaire susdit, lesd. jour et an que dessus.

TAHUREAU.

Et le vingt-septiesme jour de janvier mil sept cent cinq,

Nous Pierre Tahureau escuier, conseiller du Roy, lieutenant particulier, juge commissaire susd. serions party de lad. ville du Mans, en l'assistance de notre dit greffier, sur les six heures du matin pour nous transporter en la maison dudit sieur de Launay Courtin, où nous sommes arrivés sur les dix heures du matin ou estant nous lauons trouvé assis dans un fauteuil proche du feu, Lequel, après lui auoir déclaré le sujet de notre transport, nous a déclaré vouloir mourir dans la Religion de Jésus-Christ et de ses saints apostres, et layant interpelé de déclarer s'il vouloit mourir dans la religion romaine, il nous a déclaré qu'il nauoit point d'autres déclarations à nous faire que cel cydessus et a signé

A. COURTIN.

Ce fait, nous nous sommes retirés et dressé le présent procès-verbal pour seruir et valloir ce que de raison, et arresté led. jour et an que dessus.

TAHUREAU.

Cet Anthoine Courtin, sieur de Launay, dont il est ici question, était beau-père de René Loppé, fils d'Edme Loppé, bourgeois d'Alençon dont le *petit garçon* fut à *prendre* en 1680 (1). Peut-être le petit garçon fut-il René lui-même ou, sinon lui, du moins son frère.

PH. PLAN.

Genève, 21 janvier 1878.

(1) *Bulletin* XXV, p. 273-274.

VARIÉTÉS

LES PROTESTANTS A POISSY

1561

Ils avaient, jusque-là, plié, courbé la tête,
Lorsque soufflait sur eux le vent de la tempête,
Ils avaient supporté les cachots et la mort,
S'en remettant à Dieu qui dirigeait leur sort,
Et, pendant quarante ans d'indicible souffrance,
Sans murmure ils avaient subi l'intolérance
De ceux qui les frappaient impitoyablement.
Enfin, le jour survient où des voix généreuses
Osent revendiquer, d'abord timidement,
Les droits des opprimés, et puis, plus courageuses,
Réclamer pour leur culte entière liberté.
A la cour, on laissait, non point par piété
Et par conviction, mais bien par politique,
Les prédicants venir jusque dans Saint-Germain
Annoncer l'Évangile, et plus d'un catholique
Trouvait que Catherine, en y prêtant la main,
Oubliait son devoir, méritait le reproche
De trahir son parti. — Le moment était proche
Où devait s'assembler un colloque à Poissy :
Ministres, députés, arrivèrent ici,
Fermement décidés à défendre la cause
De la religion. C'était pour eux la chose
Nécessaire avant tout, qui leur tenait à cœur,
A laquelle ils avaient consacré leur labeur,
Et qu'ils voulaient garder pour le bien de la France,
Comme un trésor de foi, d'amour et d'espérance.
Ils sont munis chacun, pour plus de sûreté,
D'un sauf-conduit royal qu'on a mieux respecté
Que celui de Jean Huss; même avec déférence
On les accueille, grâce aux protecteurs puissants
Qu'ils trouvent à la cour, et qui, par leur présence,
Empêchent d'éclater les complots des méchants :
C'est Coligny, Condé, la reine de Navarre
Avec Renée aussi, duchesse de Ferrare,
Et bien d'autres encor qui se montrent amis
De ceux que l'on voulait traiter en ennemis.
Les premiers arrivés demandent, par requête,
Au roi de vouloir bien lui-même être à la tête
De l'assemblée, afin qu'en ordre et librement,
D'après l'écrit du Vieil et Nouveau Testament,
Ils exposent leur foi, ne voulant la défendre
Que selon le Seigneur. Alors, sans plus attendre,
Heureux de profiter des moyens qu'en ce lieu
Ils ont de propager la Parole de Dieu,
Ils s'adressent à tous avec persévérance,

Par livres, par discours sèment la connaissance
De la vérité sainte. A défaut de Calvin
Qu'on avait empêché de se mettre en chemin,
Car on craignait pour lui les fureurs de l'orage,
Théodore de Bèze avait fait le voyage,
Et, sans effroi, venait témoigner hautement
Pour les persécutés que tous les catholiques
Se plaisaient à nommer, en langage outrageant,
De maudits huguenots, d'obstinés hérétiques.
Le neuf septembre, enfin, quand arrive le jour
Fixé pour le débat, le roi vient prendre place
A Poissy, sur un trône, entouré de sa cour;
Il demande à chacun, pour que la paix se fasse,
De savoir s'affranchir de toute passion,
Lui-même à tous promet bonne protection.
Le chancelier insiste, émettant l'espérance
Que l'on réussira, dans cette conférence,
A calmer les esprits, à rapprocher les cœurs.
Bèze, avant de parler, s'agenouille en prière,
Confesse devant Dieu ses péchés, sa misère,
Lui demande avec foi force et fidélité
Pour proclamer son nom et pour lui rendre gloire,
Tout en gardant respect, avec sincérité,
Au roi son souverain : — Nous nous plaisons à croire,
Dit-il, que vous voudrez avec nous franchement
Reconnaître l'erreur, et, sans ménagement,
Porter remède au mal au lieu de contredire.
C'est à la vérité que notre cœur aspire;
Nous voulons raffermir et non pas renverser
L'Église du Seigneur, solidement bâtie,
Nous voulons rassembler, et non pas disperser
Les brebis du troupeau que, dans sa sympathie,
L'unique et bon Berger appelle en son bercail;
Voilà notre dessein, nous n'en avons pas d'autre.
Oh! Donnez-nous la main pour un si beau travail,
Et que notre désir devienne aussi le vôtre
Pour le salut de tous! — Puis, en traits lumineux,
Bèze, d'après la Bible, expose la croyance
De tous les réformés des Eglises de France;
Il confesse sa foi, ne demandant pas mieux
Que, s'il a pu commettre erreur involontaire,
Par la sainte Parole on l'instruise et l'éclaire.
Ce discours ne pouvait laisser indifférents
Les esprits et les cœurs de ceux qui l'entendirent;
Tous en furent émus : si les uns applaudirent,
D'autres, bien plus nombreux, en furent mécontents.
Le prélat de Tournon, poussé par la colère,
Comme autrefois Caïphe, impuissant à se taire,
S'écria que de Bèze était blasphémateur;
Un autre dit plus bas, parlant de l'orateur
Auquel, quoique indigné, son imprudent langage
Rendait, sans le vouloir, un éclatant hommage : —

Hélas! que n'a-t-il pu, selon ma volonté,
Etre muet, ou si ceux qui l'ont écouté
Fussent devenus sourds! — Le prélat de Lorraine
Se chargea de parler sur l'Église et la Cène,
Pour réfuter au mieux l'indigne mécréant
Qui troublait les esprits, et réduire à néant
Son discours de mensonge. Un nouvel auxiliaire
Survint aux réformés, c'était le florentin
Pierre Martyr, en qui la divine lumière
Rayonnait par la foi : sans craindre un long chemin,
Il avait, quoique âgé, parcouru la distance
Qui séparait Zurich, lieu de sa résidence,
De Saint-Germain où ceux de la religion
Le reçurent, joyeux de la protection
Que Dieu leur accordait. Même la reine mère
Ne put que l'écouter avec quelque faveur,
Quand il lui dit d'un ton pénétrant et sincère : —
L'Ecriture suffit! Rien, devant le Seigneur,
N'y doit être ajouté! La seconde séance
Démasqua les projets de ceux qui prétendaient
En juges s'ériger dans cette conférence,
Et, poussés par l'orgueil, follement défendaient
D'invoquer avant tout la divine Parole.
Pour eux, un protestant est un fils égaré,
Mais non comme le fils qui, dans la parabole,
Est revenu de loin se jeter, éploré,
Aux pieds de son bon père, il est sans repentance,
Éloigné de son Dieu, bravant sa conscience;
Il doit donc se soumettre à la chrétienne foi
Que proclame l'Église et que garde le roi.
Pas n'est besoin d'ouïr les propos des coupables,
Il faut les condamner, ce sont des misérables
Qui ne méritent pas que l'on ait pitié d'eux. —
Ce fut bien pis encor, quand le légat de Rome
Se mit de la partie, accompagné d'un homme
Habile à sa manière, autant qu'impétueux,
Lainez, qui commandait l'ordre des jésuites
Et menait avec lui ses meilleurs acolytes.
D'autre part, on voyait le pieux amiral,
Le prince de Condé, Charlotte de Laval,
Avec d'autres amis professant l'Évangile,
Redoubler leurs efforts, se montrer vigilants
A garder ceux auxquels leur foi donnait asile;
Ils savaient déjouer les complots des méchants;
Leurs maisons devenaient des maisons de prières
Où les prédicateurs pouvaient en sûreté
Invoquer le Très-haut, annoncer à leurs frères
Le pardon, le salut, source de sainteté.
On aurait bien voulu, par ruse et malveillance,
Répandre la discorde entre les protestants,
Et, sur la sainte Cène, aux ministres de France
Opposer les avis des docteurs allemands.

Bèze et Pierre Martyr, sans cacher leur doctrine,
Prévinrent le danger de semblables projets,
Affirmant que, pour eux, ils se montreraient prêts
A remonter toujours à la source divine
D'où découle la foi, qu'en cette occasion,
Si les représentants de l'Eglise romaine
Déclaraient se soumettre à la confession
D'Augsbourg, ils n'en auraient aucun regret, ni peine,
Car ils pourraient alors bien plus facilement
Se rapprocher, s'unir sur cet enseignement,
Et la paix se ferait. Un si noble langage
Ne put être compris, il excita la rage
De gens qui ne voulaient combattre et diviser
Que pour mieux dominer. Ce fut par l'invective
Que Lainez répondit : selon lui, s'aviser
De résister au pape était offense vive
Contre la sainte Église, ministres et pasteurs
N'étaient que des renards et des loups ravisseurs
A poursuivre sans trêve et sans miséricorde.
Le débat, sur ce pied, ne pouvait aboutir,
Il fallait renoncer à l'œuvre de concorde,
Et si l'on eut encore, avant que d'en finir,
Des entretiens privés, on savait par avance
Qu'ils ne changeraient rien. — Mais les actes, bien mieux
Que les discours, devaient, en cette circonstance,
Produire leur effet : les réformés entre eux
Pour leur culte public se rassemblaient sans feinte,
A répandre la Bible ils travaillaient sans crainte,
Préparant par leur zèle, en toute piété,
Un avenir meilleur de paix, de liberté.
Aussi sachons nous joindre aux fastes de l'histoire
Pour garder dans nos cœurs la fidèle mémoire
De ces hommes de Dieu. Ils marchaient par la foi,
Ils voulaient humblement se soumettre à la loi
De Jésus, leur Sauveur, dont ils cherchaient la gloire,
Et gagner avec Lui l'éternelle victoire.
Ils ne reculaient pas quand il fallait souffrir,
Et peu leur importait, quand il fallait mourir;
Ils avaient leur témoin plus haut que cette terre,
Ils recevaient de Lui, pour cette sainte guerre,
Force, courage, espoir. Ne les oublions pas!
Évoquons du passé leurs généreux combats,
Mais faisons plus; aux jours de lâche défaillance,
Suivons leur noble exemple, imitons leur vaillance!

L. Roehrich, p^r

Interlaken, 23 août 1877.

(D'après l'intéressant mémoire de M. le Comte J. Delaborde : *Les protestants à la cour de Saint-Germain, lors du colloque de Poissy.*)

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2

Le Gérant: Fischbacher.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LE MAS-D'AZIL DEPUIS LE SIÉGE DE 1625
JUSQU'A LA RÉVOCATION

« Le Mas-d'Azil sort de l'ombre. On a raconté son siége; on a décrit son site ravissant; on a chanté sa grotte héroïque; en Allemagne on l'a mis en roman. Ainsi la petite métropole calviniste du comté de Foix a eu tous les honneurs : histoire, légende, poésie. Et voici que M. le pasteur O. de Grenier-Fajal produit de nouveaux documents, tirés des archives de la maison d'Amboix de Larbont, qui jettent un jour très-vif sur l'état des protestants de cette ville à l'époque de la révocation. Il en a composé la biographie de Charles de Bourdin, ministre du Mas-d'Azil sous Louis XIV, chapitre très-intéressant sur la période qui suit le fameux siége de 1625. »

Ainsi s'exprime M. Nap. Peyrat dans un remarquable mémoire que nous avons sous les yeux et dont les premières pages évoquent les plus antiques souvenirs du Mas-d'Azil. Sur plus d'un point de ces âges reculés les opinions de l'éloquent historien ne concordent pas avec celles de M. de Grenier-Fajal, et il semble difficile de faire exactement la part de la légende et de l'histoire. Nous reproduisons, de cette belle étude, ce qui se rapporte à une époque plus récente, nettement circonscrite entre deux dates, et nous en prenons occasion de rappeler à nos lecteurs la souscription toujours ouverte à l'*Histoire des Albigeois*, 3 vol. in-8°. Notre Société s'est inscrite pour deux exemplaires de cet ouvrage important auquel M. Peyrat a consacré les meilleures années de sa vie. C'est un devoir pour les protestants français de faciliter la publication d'un livre qui

résume tant de doctes recherches sur un sujet d'un douloureux attrait. Il ne tient qu'à chacun de nous que l'historien des pasteurs du désert puisse dire son *Exegi monumentum!* J. B.

Jusqu'ici nous n'avons suivi que le préambule de M. Fajal. Nous abordons maintenant les documents nouvellement découverts et le pieux héros de sa biographie. C'est en 1643, dix-huit ans après le siége, que André de Bourdin, docteur en théologie, fut appelé comme ministre au Mas-d'Azil. Il était natif de Figeac, en Quercy, et parent des Cardalhac dont était le maréchal de Thémines. Ainsi l'homme de la prière sortait de la même maison que l'homme de la guerre, pour en adoucir les ravages. Bourdin épousa Marguerite Delcasse, fille du capitaine Larboust et de Suzanne Dusson, née au temps du bombardement. Les Delcasse, qui alternaient leur surnom féodal d'Amboux et de Larboust, paraissent une vieille souche de ces montagnes. Un Larboust figure au siége de Toulouse contre la croisade (1218). Un Amboux, nous l'avons vu, fut décapité pour la Réforme sur le Mercadal de Pamiers (1561). Cet échafaud explique la défense du Mas-d'Azil. Ils avaient de grands biens, Larboust, Amboux, Pradals, Castagnés, et plus bas Courbaut, dot probable de Suzanne Dusson, qu'une autre femme porta dans la maison de Bélesta (1). Ils étaient alliés à toutes les nobles familles du pays, et Bourdin, par son mariage avec Marguerite Delcasse, devint le cousin des Dusson, des Falentin, des Miramont, des Escach, des Ulliet et des Bayle, pasteurs du Carla. La parenté des Bayle et des Larbont ne pouvait venir par les femmes que des Bruguières, branche cadette des Joannis de Toulouse. L'aïeule maternelle des Bayle était une Delcasse-d'Amboix. Les Bayle étaient des bourgeois qui valaient des nobles ; le ministère étaient d'ailleurs un patriciat et la noblesse recherchait alors le pastorat comme au XII[e] siècle l'épiscopat albigeois : *Sacerdotia sunt patrum*, disaient les Romains.

Bientôt après deux grands événements se passèrent au Mas-

(1) *Archives de Campagne*, consultées par Jean Guillamotte, notaire. Les Dusson avaient, aux portes de Campagne, le château de La Barrère.

d'Azil. Deux synodes provinciaux se réunirent dans ces héroïques murailles. Elles reçurent les pasteurs et les seigneurs du Midi encore frémissants des guerres de Rohan. Ils avaient à délibérer sur les intérêts religieux des Églises du Haut-Languedoc et de la Haute-Guyenne. Ils siégèrent sans doute avec la majesté de barons féodaux et de pasteurs bibliques. Le premier synode compta presque tous les héros de la défense encore vivants, et Dusson y fut commissaire du roi (1647). Il mourut deux ans avant le second synode : les circonstances étaient plus graves cette fois (1669). Louis XIV quittait la politique magnanime d'Henri IV pour embrasser la politique violente et cruelle des Valois. Le monarque préparait sa croisade catholique contre la Hollande et le protestantisme européen. Et déjà, vers l'horizon assombri, grondaient sourdement les dragonnades.

Où se tinrent ces deux synodes? — Au Temple évidemment. Mais où donc était le Temple? — Auprès de la porte d'Albreh, non loin du Castéra. Ce voisinage du Temple et du château nous est un indice de plus que le calvinisme fut introduit au Mas-d'Azil par le châtelain lui-même, qui plaça la chaire et la Bible à l'ombre de ses tours. Les Falentin en étaient plus près encore que Durban. Ces proscrits italiens du dernier siècle, avec la ferveur de néophytes et d'exilés, s'étaient logés en face du Temple même. Ils semblaient les gardiens du sanctuaire. Ils n'avaient qu'à traverser la rue pour se rendre au prêche, au consistoire, au synode. L'un était ancien, l'autre pasteur. Ils étaient seigneurs de Gabre, d'Alhères et de Saintenac. Ils venaient de s'allier aux Dusson. Beaucoup de ces seigneurs avaient leurs sépultures dans les caveaux du Temple; et les deux synodes, à l'heure suprême du calvinisme, délibérèrent sombrement sur les cendres de leurs ancêtres. La dernière morte qu'on y déposa fut probablement Jeanne de Falentin. Encore n'eut-elle pas le temps de s'accoutumer à son tombeau, car voilà les dragons!

Ils arrivèrent en 1675. Les pays de Jeanne d'Albret, les

comtés de Foix et de Béarn, eurent les prémices de la dragonnade. Voici le tableau que André de Bourdin fait à son fils de cet apostolat soldatesque : « Je ne vous dis rien des foules extraordinaires que nous avons reçues et que nous recevons tous les jours de gens de guerre. Outre une compagnie complète de cavalerie que nous logeons ici depuis près de trois mois, nous en avons eu deux autres qui ont logé la nuit dernière, qui outre la mangeaille, et après avoir donné aux officiers 14 louis d'or pour le bien vivre, n'ont pas resté de faire rançonner et battre une grande partie des habitans, tellement qu'on nous fait tous les jours manger notre revenu en herbe. » L'incohérence de la phrase participe du bouleversement de la cité et de la tribulation du vieillard qui voit le *lion et le dragon* désoler son bercail infortuné.

Cette lettre est adressée à Puy-Laurens où agonisait l'Académie de Montauban. Cette translation était sa dragonnade. Charles de Bourdin y étudiait alors. Cette école avait déjà reçu Paul de Falentin et Jacob, Pierre et Joseph Bayle, ses cousins. Jacob y soutint des thèses latines, de *pœnâ peccati*. Pierre, passant à Toulouse, rencontre un jésuite, il dispute avec le convertisseur et, logicien consciencieux, se fait papiste. Quelle désolation et quel scandale pour son père, pour sa famille, pour l'Église du pays de Foix! On fit des prières pour que Dieu ramenât le jeune égaré. Le Seigneur entendit ces gémissements. M. de Larbont vint à Toulouse. Le pauvre transfuge se rendit tout confus à son hôtel. Il avait découvert le piége où le subtil jésuite l'avait pris. Il en exprimait sa honte et sa douleur à M. de Larbont. Une porte s'ouvre, c'était Jacob Bayle. Les deux frères tombent dans les bras l'un de l'autre, et la réconciliation s'acheva dans les larmes. M. de Larbont ramena le fugitif repentant aux pieds de son vieux père. Un synode secret le réhabilite, à Saverdun, et pour échapper à la peine des relaps, il se réfugie à Genève. Précepteur des enfants du comte de d'Hona, il habita le château de Coppet au bord du lac. Plus tard il retrouva son frère Joseph qui remplissait les mêmes fonctions

à Paris chez les Dusson. Joseph, au nom de Bayle, unissait celui de Peyrat. Il possédait la terre de cette famille descendue depuis cent ans dans la vallée de l'Arise. La parenté des Bayle avec les Peyrat, comme avec les Larbont, ne pouvait venir que des Bruguières. Pierre, bientôt après, dut s'enfuir en Hollande. Il ne revit plus son père ni sa mère que tant de malheurs devaient conduire rapidement au tombeau.

Cependant la dragonnade redoublait au Mas-d'Azil. La Révocation approchait. Les pasteurs se hâtaient de mourir pour ne pas la voir. De ce nombre Jean Bayle, Jean de Barricave, et André de Bourdin. Charles de Bourdin succéda à son vieux père, et Paul de Falentin à Barricave dont le nom reste attaché à un ruisseau de la colline du nord où le vieillard se retirait pour pleurer, comme Jérémie, sur la ruine de Jérusalem. Ce fut un jour béni entre tous, pour Marguerite Delcasse, pour Esther de Falentin, pour Bernardine de Saintenac que celui où leur fils, leur neveu, leur cousin prenait la houlette pastorale. Mais, hélas! c'était le bâton de l'exil, le bâton du désert, le bâton du combat contre la bête féroce. Nous avons dit ailleurs que Bourdin fut enchaîné. M. Fajal n'en parle pas. Peut-être l'avons-nous confondu avec Jacob Bayle. Pierre son frère s'était enfin réfugié en Hollande, où il avait retrouvé sa chaire de Sedan. De Rotterdam il stigmatisa la dragonnade. Louvois s'en vengea sur Jacob; le pasteur paya pour le philosophe. Sa maison était en deuil. Il venait d'enterrer son vénérable père qui repose au pied du monticule du Carla, du côté du sud. Le vieux pasteur vint se coucher le dernier auprès de son troupeau. Après lui on ferma le cimetière; on vendit le champ et les os des morts. Jacob pleurait encore son jeune frère, Joseph du Peyrat, digne de ses deux aînés, décédé l'année précédente (1684) chez les Dusson à Paris. Il ne restait que sa vieille mère, privée de ses trois fils, l'un mort, l'autre exilé, l'autre menacé d'exil ou de prison. Deux archers en effet vinrent l'arrêter, et du Carla le conduisirent les fers aux mains à Pamiers. Que de fois n'ai-je pas vu par la pensée le doux et docte pasteur passer

garrotté comme un larron sur les collines de Larmisse! De Pamiers il fut dirigé sur Bordeaux et jeté dans un cachot du château Trompette appelé l'*Enfer*, où cet homme frêle et brisé mourut quelques jours après. Sa mère avait été chassée du presbytère et n'avait pour la consoler que sa bru, veuve aussi, une Garrisson de Montauban (1685).

Le ministère de Charles de Bourdin au Mas-d'Azil ne dura que deux ans. On annonçait de jour en jour la Révocation. Les pasteurs, du haut de la chaire, ordonnèrent une semaine de jeûne et de supplications. On prit le sac et la cendre; mais le Seigneur ne fut point fléchi. Enfin la douleur des douleurs arriva. On prépara une grande scène d'abjuration. Elle eut lieu sous la halle du Mas-d'Azil. L'église catholique avait été reconstruite après le siége au milieu de la ville, près de l'esplanade de l'abbaye, au point de jonction des deux quartiers, celui des nobles au nord, celui des bourgeois au sud, qui s'étendent sur ses flancs comme deux longues ailes. Le temple et le castéra étaient dans le quartier aristocratique, preuve surabondante que c'était la noblesse qui avait introduit et patronné la Réforme au Mas-d'Azil. L'église a pour clocher une grosse tour ronde percée d'auvents en losange et surmontée d'un toit écaillé d'ardoise, et pour portique une halle soutenue par de gros piliers. A droite, le presbytère; à gauche, et tout à l'entour, le cimetière. On avait relégué les morts protestants sur les terrains du bastion de l'ouest, au bas de la ville (1).

C'est sous ce mercadal couvert, décoré pour la circonstance de draperies et de verdure comme un vaste reposoir (à côté du marché aux volailles, aux moutons et aux porcs), que devait avoir lieu la foire des âmes, le bazar des consciences. L'évêque Berthier vint de Rieux; l'intendant arriva de Perpignan; avec eux force noblesse du pays de Foix. Les dragons cernaient la place. C'était une solennité moitié religieuse, moitié militaire. Les héraults, à son de trompe, convoquèrent les nouveaux convertis. Ils arrivèrent, les nobles en tête. Leurs pères, soixante ans aupa-

(1) Je tiens tous ces détails du notaire Omer Lasaïgos.

ravant, délibéraient sur cette même place, en hauts-de-chausses et en pourpoint de buffle, appuyés sur leurs grandes épées, les faces fières et martiales, les fronts tondus comme des consuls romains. On vit venir de petits hommes, généralement obèses, noyés dans des flots de dentelles et d'immenses perruques, coiffés de petits feutres triangulaires, avec des rabats de procureurs et des rapières horizontales : fausses chevelures, fausses épées, fausses consciences. Saintenac, l'ancien de l'Église, secrètement acheté, fut l'orateur. Il harangua l'évêque et l'intendant et leur dit que les habitants du Mas-d'Azil s'empressaient d'abjurer l'hérésie de Calvin pour rentrer dans le giron de la sainte Église romaine et dans la communion du plus grand monarque du monde. Et là-dessus, l'Évêque les introduisit dans l'Église du Mas-d'Azil où ces étranges néophytes entendirent leur première messe et les fanfares vengeresses d'un *Te Deum*.

Le malheureux pasteur Bourdin vit apostasier un grand nombre de ses parents : Salomon Dusson, juge-mage du comté de Foix, représentant ses frères alors à la Cour ou dans les armées. Falentin de Saintenac, ancien de l'Église du Mas-d'Azil, les Miramont, les d'Escach, les d'Ulliet, les Du Gabé, les Du Pac de Marsolin. Du Gabé descendait d'un ministre de Camarade, et d'Ulliet de l'héroïque pasteur du siége. Une avalanche de faveurs fondit sur les Dusson. Salomon fut fait marquis de Bonnac-Bonrepaux, conseiller d'État, intendant de la marine, ambassadeur; Laguère, gouverneur maritime de Marseille; Jean, officier général, marquis de Bézac. Tous ces titres, grades, et pensions, sont de 1685, l'année de la Révocation, comme on peut le voir dans Moréri, à l'article des Dusson. Saintenac, leur beau-frère, eu aussi une pension du roi : c'est le prix de vente de l'Église et de l'abdication de la noblesse. Nous l'apprenons par le marquis de Dangeau, apostat lui-même, et petit-fils de Josias de Brétigny, compagnon de Rohan et des héros du comté de Foix. Saintenac, outre sa pension, obtint encore le consulat du Mas-d'Azil catholisé : il fut l'homme du roi, dans la cité. Tous les autres reçurent certainement aussi leurs salaires, tous, depuis les

Dusson, marquis et généraux de terre et de mer, jusqu'à ce hideux néophyte, qui, le soir même de son apostasie, en but le honteux salaire avec les dragons et traîna sa conversion ivre-morte dans les cloaques du Mas-d'Azil.

L'Église détruite, on démolit le temple, son symbole de pierre; on abattit la chaire, on enleva la Bible, on profana la tombe. Le temple, on le sait, était pavé de sépultures. On cria aux morts : sortez! Les lâches bafouèrent les squelettes des héros. Les chiens vivants mordirent les lions morts. On fit aux capitaines du Mas-d'Azil ce qu'on fera bientôt aux saints de Port-Royal, ce qu'on fera, un siècle plus tard, aux rois de Saint-Denis. Jeanne de Falentin, la dernière ensevelie, fut probablement la première exhumée, la première qui se leva drapée dans son linceul, comme pour interroger et juger son frère, dont le crime troublait les vivants et les morts, le Judas de l'Église du Mas-d'Azil. Hâtons-nous d'ajouter que la maison de Falentin, qui produisit cet Iscariote, produisit en même temps une Judith et une Débora, et c'était sa propre femme. Elle était fille de François Dusson, le capitaine populaire, et portait le prénom de sa mère, Bernardine de Montpaon. Elle vit tomber son mari, tomber ses frères, tomber ses parents et ses amis, et elle en eut horreur. Elle avait environ cinquante ans. Dès lors elle se regarda comme veuve; elle quitta le nom de son époux, reprit celui de ses aïeux, et ne signa plus, avec une simplicité fière, que *Bernardine Dusson*. Fortune, famille, toit conjugal, cité maternelle, terre natale, elle se dépouilla de tout pour son Dieu. Elle résolut en secret de quitter la France. Elle ne revit pas son mari, elle cacha son dessein à son fils aîné, mais s'en ouvrit à son second fils, resté fidèle, le chevalier de Falentin, et à son neveu, le ministre Falentin de la Rivière. Les deux cousins préparèrent en silence la conjuration des fugitifs de l'Arèze. Ils recrutèrent un Durban, un Léran, un Narbonne, un Miramont. Madame de Saintenac sera l'héroïne de ces chevaliers de l'exil et de la Bible. Elle ordonna à son serviteur affidé de tenir sellé le plus rapide de ses chevaux, et n'emportant, de

toutes ses richesses, qu'un peu d'or, quelques joyaux et l'amour du Christ dans son cœur, elle attendit l'occasion propice d'une évasion nocturne pour aller, avec ses compagnons, chercher à l'étranger la paix de l'âme et l'hospitalité de Dieu. C'est ainsi que, quinze ans plus tard, devait s'échapper, de son château de Salgas, dans les Cévennes, madame de Narbonne-Pelet, imitatrice de l'héroïne du Mas-d'Azil.

Charles de Bourdin les avait devancés en Suisse. L'Église n'existait plus. Il fallut bannir le pasteur, cher au troupeau. Il était dans la cité comme l'Évangile vivant. Deux archers vinrent l'enlever et conduisirent d'étape en étape le pieux criminel. Que de pleurs à son départ! Quel cortége de larmes, quel triomphe de gémissements! L'Église semblait mourir une seconde fois par l'exil du pasteur. Bourdin méritait tous ces regrets. Il avait quarante ans, et ne s'était point marié dans cette grande tribulation. Des hauteurs de Capens il vit, pour la dernière fois, les toits du Mas-d'Azil. Il y laissait sa vieille mère, sa sœur Jeanne qui, longtemps après, épousa Paul d'Amboix, et son frère, Bourdin de Serrelongue, qui devait prendre soin des biens paternels. Mais quoique le pasteur ne fût pas réfractaire, ses biens furent confisqués au bénéfice du roi. Ses parents, exilés aussi, hélas! et dans leur propre patrie, se retirèrent à Pradals, domaine des d'Amboix.

Ils priaient en liberté dans ce désert; ils n'avaient pas continuellement sous les yeux les infortunes de leurs concitoyens. Ils étaient moins tourmentés par le curé Rosselet et le proconsul Saintenac. Ce chef des diacres était maintenant le chef des alguazils. Il exerçait une sorte de délégation sur toutes les Églises de l'Arize. Cependant Bourdin, conduit par ses exempts, était arrivé à Genève. Il ne fit que traverser la ville de Calvin, d'où l'expulsait la police ombrageuse de Louis XIV. Il se retira dans le canton de Vaud. Il fut accueilli comme un fidèle confesseur. On le nomma pasteur de Bex, près d'Aigle. C'est là, au confluent du Rhône et du lac Léman, qu'il recevra, durant vingt-deux ans, les réfugiés du Mas-d'Azil.

Louis XIV révoqua l'édit de Nantes (octobre 1685). Arrêtons-nous à cette date funèbre. Plus tard nous suivrons les exilés, les persécutés et les persécuteurs jusqu'à la révolution. Jugeons cet acte néfaste. La révocation fut l'antithèse de la Réformation. Que voulaient les héroïques défenseurs du Mas-d'Azil? Une royauté limitée par les Lois, une chrétienté circonscrite par les Écritures. Que firent leurs descendants? Ils abjurèrent la Bible et la Loi; ils se jetèrent tête baissée dans le despotisme royal et papal. La noblesse se suicida. Sa mission était de s'interposer entre le trône et le peuple. Elle eût peut-être sauvé la monarchie et guidé la démocratie. Elle périra avec ce despotisme asiatique de l'Occident. Car voici la révolution qui se lève; elle accourt comme une marée de l'Océan. Un siècle encore, et sa vague mugira aux portes de Versailles. Entendez la grande voix de Jurieu qui l'annonce : *Les soupirs de la France esclave aspirant à la liberté!*

NAP. PEYRAT.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LA FIN HEUREUSE DE JEANNE FAISSES

RÉFUGIÉE EN SUISSE ET MORTE A CHAVORNAY, LE 14 JUIN 1688 (1).

Mais, après quelques jours de repos, Pierre Faisses dit à sa sœur, par un pressentiment qu'il avoit depuis quelques jours (causé par un songe du 20 avril), qu'ils devoient se préparer à voir rompre leur calme par quelque coup de tempête; que puisque Dieu les avoit heureusement rassemblez, il falloit, après ses visites, penser sérieusement à leur salut et à la mort, d'autant, dit-il, que vous ou moy, mourrons bientôt; ce qu'il prenoit pour soi-même plutôt que pour sa sœur; bien qu'elle fût fort indisposée depuis Dijon et qu'une toux prodigieuse tourmentât sa poitrine et tout son corps jusqu'à lui faire vomir des eaux très-amères.

Cependant elle écrivit aux 8 sœurs restées dans l'hôpital de Dijon, une assez belle lettre de consolation et d'exhortation. Elle en écrivit une autre de même à Mlle Françon de Castelnau, détenue dans un couvent à Lion; une autre encore de remercîment à Mme De la Croix à Dijon, et quelques autres de cette nature qui peut-être ne seroient pas désagréables au public si l'on osoit leur donner le jour. Elle vaquoit à son salut mieux que jamais, car ayant trouvé des livres de piété qu'elle n'avoit pas eu le bonheur et la consolation d'avoir dans sa prison, elle s'y attacha, et on la surprenoit quelques fois à genoux toute seule dans sa chambre. Ainsi parmi ses petites occupations elle pensa à sa fin qui s'approchoit; car après plusieurs attaques, elle eut un dégoût prodigieux pour toute sorte d'alimens, trouvant dans tous une amertume inconcevable. Ses jambes, qui avoient un peu diminué dans ce petit calme, commencèrent à s'enfler de nouveau. On avoit résolu de lui faire prendre une médecine et de la saigner; mais un petit accident qui lui survint ne le permit pas.

Enfin ayant soupé légèrement et avec répugnance, le mercredy

(1) Voir le *Bulletin* d'octobre dernier, t. XXVI, p. 461 et suivantes.

soir (16. 26 May), un mois juste après sa sortie, elle se coucha pour ne plus se relever, bien que le jeudy et vendredy l'on n'en désespérât point. Mais le samedy, après avoir rendu une médecine qu'elle avoit pris le matin, son frère lui témoigna la part qu'il prenoit à son mal, et par quelques détours lui fit comprendre qu'on lui avoit dit que c'étoit une phtisie, mêlée d'une hydropisie. Elle répondit qu'elle l'avoit ainsi cru depuis longtemps, mais qu'elle n'avoit pas osé le dire, craignant qu'on ne la crût être une imaginaire : mais, dit-elle, la volonté du Seigneur soit faite. Bény soit Dieu, qui m'a fait la grâce de sortir de captivité, pour venir mourir entre vos mains! Elle versa quelques larmes, et son frère lui ayant dit qu'elle ne devoit pas désespérer de sa guérison, d'autant que la main de Dieu abaisse et relève et ressuscite les morts, elle lui répondit qu'en effet Dieu étoit tout-puissant, mais qu'elle n'espéroit point de guérison que par la mort. Et son frère lui ayant dit qu'elle ne devoit pas pleurer en s'affligeant : Pourquoi, dit-elle, ne voulez-vous pas que je pleure mes péchez? Je les connois; ils sont grands et en grand nombre, mais je ne les crois pas si grands que la miséricorde de Dieu. Elle s'entretint avec lui le reste du jour sur des choses qui regardoient sa conscience, pria son frère d'en examiner l'état, lui dit que dans sa maladie à Dijon, elle avoit songé en dormant; qu'ayant voulu s'efforcer à pleurer ses péchez, elle avoit trouvé ses yeux secs et arides; qu'à son réveil la chose ne s'étoit trouvée que trop véritable; qu'elle avoit bien du déplaisir de ne sentir pas en elle-même une contrition proportionnée à ses péchez : qu'elle s'y déplaisoit de tout son cœur, et qu'elle espéroit en la grande miséricorde de Dieu et au mérite de notre Seigneur Jésus-Christ; qu'elle savoit bien qu'à la rigueur, elle ne pouvoit attendre qu'une condamnation éternelle, mais qu'embrassant par foy et par repentance les promesses de grâce, elle se sentoit beaucoup consolée; qu'elle ne vouloit pas ajouter à ses autres péchez celui de l'incrédulité et de l'infidélité, puisque par ce moyen elle rendroit sa condition bien malheureuse, se privant de l'effet des promesses de Dieu et du mérite de la Rédemption. *Dieu*, dit-elle, *a tellement aimé le monde qu'il a donné son Fils unique au monde, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. Qui croit au Fils ne verra point la mort, et encore qu'il soit mort il vivra* (Jean, III et XI). Elle demanda à son frère si elle faisoit mal de s'assurer sur les promesses de Dieu pour

y établir sa confiance. A quoi il lui répondit que chacun doit examiner sa conscience pour voir s'il a les conditions de ces promesses, car n'ayant pas la repentance, ce seroit présomtion que de s'y appuyer; mais si elle avait les dispositions qu'il faut, elle faisoit très-bien de s'y confier absolument, *car Dieu n'est point homme pour mentir, ni fils de l'homme pour se repentir* (Nomb. XXIII). Ne sentez-vous pas, lui dit-il, si vous avez de l'amour pour Dieu? Car si vous l'aimez ce n'est que parce qu'il vous a aimée le premier. Pensez bien à ces deux passages de Jésus-Christ : *Nul ne vient au Père que par moi* (Jean, XIV) et *Nul ne peut venir à moi, que mon Père ne le tire* (Jean, VI). Si vous aimez Dieu, c'est par le moyen de Jésus-Christ qui vous a mérité et donné cette grâce : si vous allez à Jésus-Christ, ce n'est que par le moyen de l'élection éternelle et gratuite de Dieu, qui vous a fait cette grâce d'embrasser Jésus-Christ. — Je sens, dit-elle, graces à Dieu, que je l'aime, quoiqu'avec beaucoup de défauts et d'infirmitez; j'espère de sa bonté qu'il me fera la grace de l'aimer jusques à la fin, et de me confier entièrement à lui.

Elle ajouta quelques moments après : Ma mauvaise conduite avoit tellement obligé Dieu de m'abandonner que j'avois oublié beaucoup des prières de la *Semaine de M. Dumoulin*. Mais étant à Nîmes chez Madame de Vignoles, j'y appris une belle prière; et ayant ensuite trouvé cette *Semaine* chez Madame de Castelnau (où elle instruisoit ses filles) je commençay à reprendre ces prières que j'avois malheureusement négligées et oubliées. Elles m'ont été d'un grand secours, sur tout celle du dimanche au soir; je vous prie de l'examiner. Elle dit encore beaucoup d'autres choses que ma mémoire ne me fournit pas, n'ayant commencé à écrire que le lundi soir d'après, n'attendant pas de si belles suites. J'en ai même beaucoup obmis de ce qui s'est passé du depuis, tant par mégarde que par le sommeil qui ne me permettoit pas de remarquer et d'écrire toutes les bonnes choses que la grâce lui a fait proférer.

Le dimanche elle pensa à son salut, pendant que son frère étoit aux saintes assemblées, les visites du reste du jour ne leur ayant pas laissé du tems pour de grandes conversations.

Le lundi 21 le chirurgien l'ayant voulu saigner, la trouva si foible qu'il n'osa pas l'entreprendre; ce qui l'obligea de demander à son frère, après qu'il fut sorti, pourquoi ne la saignoit-il pas? Parce,

lui dit-il, qu'il vous a trouvée trop foible. Il ne faut pas, dit-elle, un long tems de mal, pour accabler un pauvre corps. Elle y fit à part soi de bonnes réflexions.

Son frère la voyant dangereusement attaquée et souffrant beaucoup, lui dit qu'il falloit avoir avis d'un médecin; à quoi elle répondit doucement : Voyez-vous, mon frère, si vous pouvez par quelques petits remèdes me donner quelque soulagement dans mon mal, je le veux bien; mais je ne suis pas d'avis, et je vous en prie, de ne me pas engager dans de longs remèdes, car outre que je say que mon mal est incurable, je suis persuadée que Dieu veut me retirer de ce monde, et je n'en suis point fâchée. Et sur cela sa chère Olimpe a assuré du depuis que se séparant à Lausanne de ses chères compagnes de prison, elle leur avoit dit : Adieu, mes chères sœurs, je m'en vay joindre mon frère, vous assurant que vous ne me verrez pas longtems être *Jeanne* et que je ne resteray guères sur la terre. Ce qui nous fait conclure qu'elle avoit, graces à Dieu, pensé à sa fin et l'avoit préveue pour n'en être pas surprise.

Environ les dix heures, Mons[r] Malherbe ministre et madame sa femme eurent la bonté de la venir voir. Mons[r] le Min. eut une belle conversation avec elle, dont il témoigna être beaucoup édifié. Il lui dit qu'il étoit là pour lui témoigner la part qu'il prenoit à son mal. Elle le remercia et lui dit qu'elle n'attendoit pas moins de sa charité, bien qu'elle en fût indigne, n'y ayant en elle que de l'infirmité, étant une créature si chétive. Il lui protesta que ce n'étoit pas par mépris qu'il ne l'avoit pas veue plutôt, qu'il avoit beaucoup d'estime pour elle, comme pour une personne qui avoit eu le bonheur de souffrir pour la cause de J.-Christ. Elle rejetta modestement cette loüange : C'est, dit-elle, la grâce de Dieu qui a fait cela; je ne suis moi-même qu'infirmité. D'ailleurs je n'ay rien souffert; et béni soit Dieu, qui ne m'a pas exposée à des rudes souffrances comme d'autres, où j'aurois peut être succombé; qu'après tout, Dieu lui avoit fait une grande grâce, et qu'elle ne la sauroit jamais reconnoitre de l'avoir tirée de la captivité, pour venir mourir entre les mains de son frère dans ce païs de liberté. Elle répondit à ses discours et lui témoigna sa résignation à la volonté de Dieu, sa repentance, sa foi, son espérance... avec des termes dont je ne puis pas me souvenir, mais qui tirèrent des larmes des yeux de Madame la ministre et qui contentèrent très-bien M. son mary. Mons[r] Farie,

min. françois, réfugié dans ce lieu, qui la vit plus d'une fois avec Mle sa femme, la trouva toujours dans ce bon état.

Après qu'ils se furent retirez, son frère lui demanda : Que voulez-vous que j'écrive pour vous à ma mère? Que je lui demande pardon, dit-elle, de l'avoir tant offensée et si mal servie. — Mais, lui dit-il, vous ne doutez pas qu'elle ne vous pardonne? — Non, dit-elle, car sa bonté ne sera pas si petite que de ne pas me pardonner : Et Dieu veuille me pardonner aussi! miséricorde! ô Dieu de miséricorde! Grâce, ô Dieu de grâce! O Dieu! ayes pitié de moi selon ta gratuité; selon la grandeur de tes compassions efface mes forfaits! lave-moi tant et plus de mon iniquité, et me nettoye de mon péché, car je conois mes transgressions et mon péché est continuellement devant moy... et continua ce Ps. 51 jusqu'à la fin; ce qu'elle a encore fait du depuis, le récitant par cœur, en quoi elle témoignoit prendre beaucoup de satisfaction.

Ensuite elle se fit bailler au lit *les Consolations contre la mort*, et la *Semaine de M. Dumoulin*, qu'elle aimoit beaucoup, en ayant appris toutes les prières dans sa jeunesse. Quelques jours avant que de s'aliter, elle avoit lu avec attachement la mort édifiante de Mademoiselle de la Musse. Mais ce jour, elle se plaignit à son frère qu'elle se trouvoit fort infirme, ses yeux s'étant affoiblis, et que le bourdonnement de ses oreilles lui fesoit déplorer sa condition. « Hélas! disoit-elle souvent, que je suis infirme! Que mes sens sont infirmes! Mon pauvre frère, priez Dieu qu'il accomplisse sa vertu en mes infirmités. »

Le mardi 22, son frère voyant que cete maladie tendoit à sa fin, fut bien aise de l'interroger de plusieurs particularitez de sa prise, de sa détention, de ses compagnes, come il est ci-devant récité; ce qu'elle lui dit tout par le menu, de même que d'autres choses de conscience. Elle ne croyoit pas de rien devoir à personne que *vingt solz à M. Bruguier, apoticaire* de Nîmes, qu'elle prioit son frère de lui payer, s'il retournoit en France, ou les faire payer à sa mère, puisqu'elle avoit bien laissé plus que cela. — Qu'elle avoit laissé *deux Louïs d'or valant alors vingt-neuf livres avec deux écus blancs* à Lion, pour leur guide, entre les mains de Mr Gaillard, que l'on doit retirer, si l'on peut, puisque le guide ne l'a pas sortie. Qu'Anthoine Sauzier de Monpelier, qui fut pris avec elle et qui est à présent boulanger à l'hôpital de Genève, étant sorti de prison,

trouva son argent à Lion où il l'avoit laissé, et qu'il faut s'en informer avec Mr Vignes, marchand, rue de la Gerbe. Qu'arrivant à Genève avec les autres de Dijon, on l'avoit solicitée et obligée à prendre *cinq livres*, qu'elle trouvoit à propos de rendre, si l'on le jugeoit ainsi (ce que son frère ayant consulté après sa mort, avec M. Farye, pasteur, il lui fut dit, que de rendre cela, on le prendroit pour une ostentation; que cela ayant été donné en veüe de soulager des personnes réfugiées, ce seroit suivre cette intention que de distribuer ces cinq livres aux six réfugiées à qui elle avoit donné le reste de son argent). Elle dit encore que la dle Suson Lambert s'étant sauvée de l'hôpital de Dijon, elle avoit retiré quelques siennes petites hardes qu'il falloit lui faire tenir, si on savoit où elle étoit (ce que son frère fit le vendredi, premier juin, les ayant envoyées à Lausanne où elle étoit, et elle en a accusé la réception par une sienne lettre du 5 du d.). Qu'après que les religieuses eurent arrêté une lettre qu'elle écrivoit à son frère, se voyant sans papier pour lui récrire, elle en avoit pris une feuille des religieuses en cachette, ce qui avoit un peu scandalisé les sœurs prisonnières; mais qu'elle n'avoit pas cru de faire un grand mal; que cependant il falloit le marquer aux religieuses, afin qu'elles n'en soubçonnassent point d'autre qu'elle, et qu'elle en fut déchargée par sa confession. Elle chargea son frère de donner ses hardes (puisqu'il n'en avoit pas besoin) à la sœur Olimpe qui était restée à Lausanne; et son frère lui ayant indiqué autres deux réfugiées qui pouvoient en avoir besoin, elle dit de leur donner le reste de ses hardes, et de partager ce qui resteroit de son argent à ces trois, et autres trois qui étoient sorties de prison avec elle qu'elle lui noma : Olimpe Filion, Mle Caussard réfugiée à Genève, mère à la sœur Marie Caussard, Claude Jonquête de Nîmes, Marie Marcheval de Tonneins, Dle Suson Telaguière de Mallaistre, prez la Salle, et Diane Noguier de la Salle, auxquelles deux elle avoit donné le reste de ses hardes. Et pour cet effet, elle remit ce jour-là sa bource entre les mains de son frère, avec une bague d'or que sa mère lui avoit donnée, lorsqu'elle lui avoit dit adieu, qui a été un adieu pour jamais.

Son frère lui ayant ensuite demandé, si elle ne vouloit point de mal à personne, elle dit que non; non pas mêmes à ses persécuteurs, reconnoissant que Dieu s'étoit servi d'eux pour la retirer du monde et l'obliger à vaquer mieux à son salut; qu'elle pardonnoit

de bon cœur à ceux qui pouvoient l'avoir offencée, et demandoit pardon à ceux qu'elle pouvoit avoir offencez.

Son frère auroit été bien aise d'écrire les principales réponces qu'elle avoit rendu tant aux magistrats devant lesquels elle avoit comparu en trois tribunaux, qu'aux ecclésiastiques de divers ordres dont elle avoit été attaquée, et l'ayant priée de le lui dire si elle le pouvoit, elle lui répondit qu'elle en seroit bien en peine, d'autant que dans ces occasions Dieu parloit par elle et allégua le passage de J.-Christ : *Ne soyez point en peine de quoi ou comment vous répondrez, car le St-Esprit vous mettra en mémoire ce que vous aurez à dire* (Luc XII, 11). Cependant par une lettre de Dijon du 25 mars 1687, écrite à son frère, par un généreux confesseur, qui a été condamné et conduit aux galères, et ensuite transporté à l'Amérique, il est dit qu'elle s'est signalée en ses réponces au parlement. Et sa chère Olimpe a dit après sa mort, que parce qu'elle répondoit pertinement aux attaques de la controverse et que les autres prisonnières recevoient volontiers ses sentimens, les religieuses et les ecclésiastiques la nommoient la *conseillère*, la *ministre*... Dieu ayant bien voulu mettre ses trésors en des vaisseaux de terre, afin que l'excellence de cette force fût de Dieu et non pas des homes ou des filles (II Cor. IV, 7).

Voyant que son frère après son repas particulier rendoit grâce tout bas, sans qu'elle l'ouït : Pourquoi, lui dit-elle, me privez-vous de ce contentement?

Son frère lui ayant demandé plusieurs choses, lui dit enfin : Ne me dites-vous rien de ma mère? Je vous l'ai déjà dit, lui dit-elle. Dieu veuille la consoler de ma mort! Si je fusse retournée en France, j'aurois été bien aise de la mieux servir; mais Dieu ne le veut pas. Et de mes sœurs? ajouta-t-il. Saluez-les toutes pour moi : c'est tout ce que je puis faire pour elles.

C'est assez parlé du monde, dit-elle, je ne veux penser qu'aux choses du ciel, et je vous prie de ne m'entretenir d'ores en avant d'autre chose. En effet elle parut un peu chagrine, touchant quelques questions des affaires de ce monde, que son frère lui faisoit quelque temps après.

Cette nuit elle eut du repos et dormit assez tranquillement, et le mercredi 23, environ six heures du matin, en s'éveillant elle dit : A celui qui nous a aimez et nous a lavez de nos pechez dans son sang,

et nous a fait rois et sacrificateurs, à Dieu son Père; voire, à lui, soit gloire et force dans l'éternité de tous les siècles. Amen.

Puis se voyant assopie, côme elle l'a toujours été : Je ressemble, dit-elle, à un petit bourbier fangeux; je suis là, je demeure là, je reste là.

Ce jour on la saigna, et le sang étant reposé fut une masse d'aposthume blüâtre ou violette. Elle passa ce jour en ses méditations particulières, car come elle n'étoit pas autrement mal, son frère vaquoit à ses occupations.

Le jeudi matin, 24 : Quelle grâce, dit-elle, Dieu me feroit de me retirer à présent! Pour un peu de si petit travail recueillir un si beau fruit!

En suitte son frère s'entretenant avec elle, lui demanda : Quelle chemize trouvez-vous bon de vous mettre si Dieu vous retire? Celle qu'il vous plaira, lui dit-elle, de mes deux vieilles; car il seroit dômage de mettre à la terre celle que m'a donné madame du Rosay.

Après cela s'adressant à Dieu : Il me tarde, Seigneur, d'être avec toi, ce qui m'est beaucoup meilleur. Je suis infirme, prens pitié de mon infirmité; ... ensuitte : Mon âme magnifie le Seigneur, et mon esprit s'est égayé en Dieu mon Sauveur; car il a regardé la petitesse de sa servante. A celui qui nous a aimez et nous a lavez de nos péchez en son sang, et nous a fait rois et sacrificateurs, à Dieu son Père, à lui soit gloire.

Je remets mon esprit entre tes mains, car tu m'as rachetée, o Dieu de vérité. Mon âme, retourne en ton repos, car l'Éternel t'a fait du bien.

A celui qui nous a aimez et nous a rachetez de nos péchez, etc... Ensuitte : Ayes pitié de mon infirmité, car elle est grande! abréges en les causes par ta bonté! Mon Dieu! j'attens toujours ce moment! Après : Ceci, en montrant sa poitrine, ceci brûle toûjours.

Mon Dieu, tu me fais bien languir! je languis d'être près de toi! — Accomplis ta vertu dans ma grande infirmité! hélas! qu'il me tarde!

Étant fâchée de son assoupissement, pendant que son frère lisoit près d'elle : Hélas! dit-elle, que je suis infirme! Dieu veuille m'approcher de lui. Et après : Hélas! par mes infirmitez j'occupe tous ceux qui sont prez de moi.

S'éveillant d'un assoupissement, elle s'écria come de la suitte d'une méditation : Seigneur! quand tu voudras; ta volonté soit faite et non la mienne.

Ayes pitié de mon âme, ô Dieu! Quand me donneras-tu de ces eaux désaltérantes? je te les demande au nom et pour l'amour de ton fils Jésus-Christ. Seigneur, ne tarde point de visiter ta pauvre servante qui te tend les mains. Voici ta servante, qu'il me soit fait selon ta parole. Miséricorde! Grâce! O quand entreray-je et me présenteray-je devant ta face! O que bienheureux sont ceux qui habitent en tes tabernacles! car il vaut mieux un jour en tes parvis, que mille ailleurs, etc.

Hélas! quand auroy-je ce moment de délivrance? ta volonté soit faite! Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon ta Parole.

Retire-toi, veuilles me renforcer avant que j'aille trépasser. Tu vois, Seigneur, que je n'en puis plus. Ayes pitié de mon infirmité et accomplis ta vertu en icelle! Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon ta Parole.

Dans l'extrême oppression de sa poitrine, qui auroit ému à pitié les cœurs les plus insensibles, elle disoit, en souffrant patiemment : je ne crois pas que ce petit mal, et ces petites soufrances, soient une marque de l'éloignement de mon Dieu.

Hélas! dit-elle encore, j'attendois ce jour, entendant le jour de sa délivrance, mais un jour passe après l'autre, et je suis toujours icy. A quoi son frère lui dit : Puisque vous avez patienté dans la captivité, pendant *dix-neuf* mois, pour l'amour de la vérité, pourquoi vous impatienteriez-vous pour quelques jours de souffrance dans ce lit? — Ce que je dis, dit-elle, n'est pas par impatience, mais par le désir d'être avec Jésus-Christ, comme m'étant beaucoup meilleur. Et dressant son cœur et ses yeus au ciel :

> Regarde-moi et me sois débonnaire,
> Comme envers ceux qui t'aiment de bon cœur,
> Tu vas montrant ta faveur ordinaire. Ps. CXIX.

Mon âme magnifie le Seigneur, et mon esprit s'égaye en Dieu mon Sauveur, car il a regardé la petitesse de sa servante, etc. — Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon sa Parole.

Sa modestie l'avoit toujours forcée à se lever du lit pour ses nécessitez, assistée et soutenue par son frère : mais ce jour y étant voulue aller, lorsque le prêche de l'Assension s'alloit commencer, où son frère devoit être, elle y fut conduite pour la dernière fois, avec bien de la peine, étant extrêmement affoiblie ne pouvant pas mettre

un pied devant l'autre, ce qui lui fit dire à son frère, et souvent encore en diverses occasions, avec un ton de tendresse : Hélas ! mon enfant, que de peine je vous donne !

Le vendredi 25 : O Dieu ! qui és riche en compassions et en miséricordes ! aies pitié de moi selon ta gratuité ; selon la grandeur de tes compassions efface mes forfaits, car je conois mes transgressions et mon péché est continuellement devant moi, et continua ce psaume jusques à la fin, côme encore du depuis, en quoi elle prenoit un singulier plaisir.

Elle demanda à son frère : Quel jour est-il? C'est le vendredi, lui dit-il ; Dieu vueille, dit-elle, nous amener à son jour de vie bienheureux.

En ce jour, madame Wallifin la vint voir avec sa servante, qui lui aporta un beau bouquet de belles fleurs pour la réjouir : après qu'elle l'eut bien considéré, le tenant entre ses mains : Est-ce, dit-elle, pour moi, quand on me mettra dans la bierre? Non, lui répondit la dame, car vous n'êtes pas encore en cet état ; mais elle lui fit connoître que c'étoit à quoi elle étoit disposée ; et sur cela roula leur conversation. La patiente disant enfin, côme elle ne s'est pas lassée de le dire, que Dieu lui avoit fait une grande grâce de l'avoir soutenue dans la profession de la vérité, sans succomber, de l'avoir enfin délivrée de la captivité et de l'avoir amenée dans cet heureux païs de liberté, pour y finir ses jours entre les mains de son frère. Qu'elle n'en sauroit assez loüer Dieu, ni assez reconnoître cette précieuse faveur. Et sur ce qu'on lui parloit de sa persévérance, elle disoit souvent : Ce n'est pas moi ; c'est la grâce de Dieu en moi ; je n'ay rien souffert : Dieu me garde de rien attribuer à mes forces, ce seroit *encenser à mes rets, et sacrifier à mes filets* (Habac. I.).

S'entretenant seule, sur l'après-midi : Demain, dit-elle, nous irons au temple? Au temple? répliqua son frère. Oui, dit-elle, nous irons au ciel, contempler la face de ce grand Dieu ; Dieu veuille accomplir sa vertu dans mes grandes infirmitez !

Son frère lui leut et releut pendant sa maladie, les visites aux malades, qui font la seconde partie de la *Pratique chrétienne des fidelles privez du Saint-Ministère*. Elle y prenoit un grand plaisir, ayant toujours les mains jointes et les yeux élevez, excepté dans ses assoupissemens. Ce jour, côme il lui lisoit encore, elle qui depuis quelque tems avoit un peu l'ouye dure, lui dit : Je n'entends pas bien

ce que vous me lisez, car mes sens sont si infirmes; n'y pourroit-on rien faire? A quoi il lui répondit : Il n'y a que le souverain médecin qui les a faits, qui puisse les refaire. — Beny soit Dieu, dit-elle, il ne faut donc que prendre patience : Dieu veuille nous la donner!

Le samedi 26 : Nos jours, dit-elle, ne seront guères plus longs; je vous ai donné beaucoup de peine, dit-elle à son frère. Mais que faire? je suis si infirme, et vous savez, que tant que nous resterons ici-bas, il faut se secourir les uns les autres. A quoi son frère répondit tendrement, lui protestant que rien ne le fâchoit tant que de la voir souffrir.

Ayant été obligé de la lever, comme elle fut remise dans son lit : O Dieu! dit-elle, fais que ta servante te glorifie. Car je puis dire maintenant, laisse aller ta servante en paix, car mes yeux ont vu ton salut. C'est fait de moi : voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon sa Parole. A celui qui nous a aimez et qui nous a lavez de nos péchez, etc...

Le dimanche matin 27, arriva près d'elle sa chère *Olimpe*, sœur d'amitié et sa chère compagne de prison, qui ayant appris le jour précédent à Lausanne, son triste état se rendit le même jour, à une lieũe d'elle, et ce dimanche matin auprès de cette chère mourante qui l'avoit souvent demandée. Elle lui a été d'un grand secours pendant huit jours qu'elle a encore vécu, comme elle l'avoit été dans sa grande maladie pendant leur captivité à Dijon. A son abord, elle l'embrassa dans son lit avec des larmes amères, auxquelles elle se laissa un peu toucher. Mais après quelques paroles, elle se remit sur la piété, disant à sa chère : Quand je raconte les grâces que Dieu m'a fait, qu'elles sont grandes! Cette Providence ne nous a jamais rien fait que de favorable! Et au subjet de ses petites hardes qu'elle avoit chargé son frère de lui donner, elle lui dit : Je ne puis pas dire : tiens ceci, prends cela, car je ne puis pas parler. Souvenons-nous que tout est vanité des vanitez; mais celui qui fait la volonté de Dieu, demeure éternellement. Ensuite : Qui cache ses transgressions ne prosperera point, mais celui qui confesse ses péchez et les délaisse, obtiendra miséricorde. Et après : Nous serons bientôt à la fin de nos jours, qui ne seront pas guères plus longs. Courage! Et quelque tems après : Je suis si distraitte et pleine d'infirmité.

Ce jour, elle eut beaucoup de visites, mais il lui fâchoit beaucoup de ne pouvoir pas leur parler comme elle l'auroit souhaité, car le

grand feu qu'elle avoit dans sa poitrine lui séchoit d'abord le gosier et les lèvres, et l'empêchoit d'édifier le monde, ce qui lui causoit un grand déplaisir. Elle disoit souvent pendant sa maladie : O Dieu! fais-moi la grâce de te glorifier par ma langue et d'édifier mes prochains jusques à la fin : Donne, ô Dieu! que ta servante te glorifie. Mais d'abord qu'elle avoit un peu parlé sa langue et ses lèvres étoient sèches, ce qui l'obligeoit de dire, en touchant ses lèvres : Je ne puis pas parler, car ma langue est toute sèche, et dans ces occasions, elle priait son frère de faire ses excuses à la compagnie; et de remercier pour elle les personnes qui avoient eu la bonté de la venir voir.

Le lundi 28, son frère la voyant extrêmement oppressée et se plaignant sans cesse : Hélas, ma sœur, lui dit-il, y auroit-il du trouble dans votre âme? Non, dit-elle. Ne seriez-vous pas toujours jouissante de la grâce de Dieu? Si fait, dit-elle. Et pourquoi donc vous plaignez-vous tant? Parce, dit-elle, que je ne puis pas m'en empêcher.

En suite d'une méditation que nous n'avions pas peu distinguer, elle fut entendue disant : Jésus-Christ nous a été fait sapience et justice, sanctification et rédemtion. A celui qui nous a aimez et nous a lavés de nos péchez en son sang, à lui soit gloire, etc.

Cette nuit du lundi au mardi, elle eut un peu d'amendement et raisonnoit fort bien avec sa chère Olimpe qui la veilloit, et une fois qu'elles se regardoient fixement l'une l'autre, elle lui dit : Mon enfant, ne pensez point au monde, ni aux choses du monde : ôtez-vous le monde de votre esprit.

Le mardi matin, son frère s'étant approché d'elle lui dit : Eh bien, ma sœur, ne priez-vous pas toujours le bon Dieu? Ouy, dit-elle, Dieu, merci. Votre âme ne s'élève-t-elle pas vers Dieu? Ouy, grâces à Dieu. Il me semble, dit-il, que vous avez un peu plus de repos. Ouy, dit-elle, mais je suis si faible! Vous devez, ajouta-t-il, prier toujours le bon Dieu, lui demander pardon et espérer en sa grâce. Ces trois choses, dit-elle, sont importantes et nécessaires. Ayant receu de son frère un verre de tisanne qu'elle lui avoit demandé à boire : Grâce à Dieu de tous ses biens, dit-elle.

Elle étoit extrêmement altérée, et demandoit très-souvent à boire de cette chère tisanne, qu'elle recevoit bien plus volontiers que les bouillons, pour lesquels elle avoit de la répugnance, n'ayant usé d'autres choses depuis qu'elle se mit au lit. Cependant, comme elle avoit beaucoup de considération pour son frère, et qu'elle ne vouloit pas

le désobliger, elle les recevoit avec acquiescement : Je veux ce que vous voudrez, ce qui vous plaira, disoit-elle; mais tout ce que vous faites pour moi est tems perdu! Elle ne recevoit presque jamais à boire qu'elle ne dit à ceux qui le lui avoient donné : Dieu vous le rende!

Son frère lui ayant demandé : Comment se trouve votre âme? Bien, dit-elle, grâces à Dieu! Ensuite elle lui dit : Vous voulez bien ce soir me lire quelque bonne chose? Ouy, dit-il, mais ne priez-vous pas Dieu? Je suis si infirme, dit-elle. Cela peut-être, lui répliqua-t-il, mais ne pensez-vous pas lui adresser votre cœur? Je serois, dit-elle, autrement bien malheureuse.

Le mercredi 30, elle fut extrêmement abattue et assoupie, rêvant quelque peu dans cet assoupissement et bégayoit en parlant, tellement qu'on ne pouvoit pas distinguer ce qu'elle disoit. Sur le soir, son frère l'entendant ainsi bégayer, s'approcha pour entendre ce qu'elle disoit. Il distingua ces mots entre les autres : Que ta volonté soit ma règle, ta crainte mon guide, ta sapience mon conseil, et tes promesses ma consolation! O Dieu! touche ceux qui ne gardent point ta Parole, et sanctifie ceux que tu as honorez de ta connaissance.

Le jeudi 31, ayant les mains jointes et les yeux élevez, elle fit cette exclamation : Que l'on est heureux! sans dire autre chose; et son frère lui ayant demandé : Et quand? Lors, dit-elle, que l'on jouît de rafraîchissement, et que l'on est d'accord avec son Dieu. — Êtes-vous donc, lui-dit-il, bien d'accord avec Lui? — Oui, grâces à Dieu, dit-elle.

Ce jour et le vendredi suivant, premier de juin, elle fut grandement assoupie et bégayante; en son assoupissement elle paraissoit rêver quelque peu, mais toujours nous l'entendions à son réveil dire de bones choses; comme une fois : Si Dieu est pour moi, qui sera contre moi? Seigneur, si tu prens garde aux iniquitez, qui est-ce qui subsistera? D'autres fois elle parlait de contreverse, comme si elle eut été encore en captivité, obligée à combattre les ennemis de la vérité.

Il a été impossible de retenir tout ce qu'elle a dit, pour n'avoir pas peu être toujours prez d'elle, ou pour avoir été emportez du sommeil. Mais en divers tems elle a dit plusieurs Psaumes et plusieurs passages de l'Écriture Sainte, comme une fois : J'ay combattu le bon combat, j'ay achevé ma cource, j'ay gardé la foy; quand au

reste : La courône de vie m'est réservée, laquelle le Seigneur Jésus me donnera, et non-seulement à moi, mais aussi à tous ceux qui ont aimé son apparition glorieuse.

Une autre fois, le Psaume CIII en prose : Mon âme, beny l'Éternel et tout ce qui est dedans moi, benis le nom de sa Sainteté. Mon âme, benis l'Éternel et n'oublie pas un de ses bienfaits. C'est lui qui te pardonne toutes tes iniquitez; c'est lui qui guerit toutes tes infirmitez, qui garentit ton âme de la fosse; et qui te couronne de gratuitez et de compassions.

Si on lui commençait quelque couplet de Psaume, elle suivoit et l'achevoit avec les mains jointes et les yeux élevez, comme :

Tourne à mon tourment ta face
Et ma peine et mon soucy,
Et tous mes péchez efface
Qui sont cause de cecy.

Psaume XXV.

Et ces mots du Psaume LXIX et du Psaume CXLIII :

Délivre-moi de ces bourbiers profonds,
Hâte-toi, sois-moi secourable, etc.
Ne cache ton visage beau, etc.

Et plusieurs autres dont on n'a pas peu se souvenir, non plus que de beaucoup d'autres bonnes choses, qu'elle a dit pendant ses griêves douleurs.

Le samedy avant jour 2 juin, on l'entendit qui disoit toute seule : A la garde du bon Dieu. Et en suite : O Dieu! ayes pitié de moi selon ta gratuité, selon la grandeur de tes compassions; efface mes forfaits, lave-moi tant et plus de mon iniquité et me nettoye de mon péché, et le reste de ce Psaume, qu'elle aimoit beaucoup à réciter.

Elle étoit si foible et bégayante que nous ne pouvions pas bien distinguer ce qu'elle disoit, mais ayant parlé quelque temps nous entendîmes la fin de son discours en ces mots : *La gloire de ton Paradis.*

Toute cette nuit du samedi, elle se plaignoit extrêmement par l'étrange oppression de sa poitrine qui étoit en feu, et qui l'obligeoit à demander incessamment à boire. Cette oppression étoit si accablante que par ses plaintes elle faisoit fendre le cœur aux assistans, qui en étoient extremement touchez priant Dieu de l'en délivrer.

Le dimanche matin 3 juin son frère s'étant approché lui dit : Pourquoi vous plaignez-vous tant, ma sœur? car cela vous incomode. Cela est fait, dit-elle. Cela est fait? lui répliqua-t-il. Ouy, s'il plaît à Dieu, dit-elle.

Quelque temps après, son frère l'entendant bégayer un long tems s'approcha enfin pour pouvoir distinguer quelque chose : il entendit seulement la fin de son discours, qu'elle conclud par ses mots : *le Saint-Esprit*, et après : *Notre Père qui ès aux cieux*, jusqu'à la fin, avec la prière ensuite pour demander à Dieu l'augmentation et la persévérance en la foy. Après quoi elle se trouva extremement lasse.

C'étoit le dimanche de la Pentecôte en ce païs, qui ne suit pas le nouveau stile, et comme son frère l'entretenoit des mystères de ce jour, du St-Sacrement de la Cène que l'Église célébroit; de la Résurrection du Seigneur au jour du Repos; de la descente du St-Esprit sur les apôtres, pour lui en faire à son âme les applications; elle avoit toujours les mains jointes et les yeux élevez sans parler. Son frère lui ayant dit : Votre cadet mourut le jour de Pâques il y a aujourd'huy cinquante jours. — Mes jours, dit-elle, ne sont pas peut-être plus éloignez. — Et si Dieu, dit-il, vouloit vous faire faire la Pentecôte dans son Paradis, n'en seriez vous pas bien aise? Ouy vrayment, dit-elle, si Dieu le veut, je le veux bien.

On lui donna le soir un clystère contre son sentiment; néanmoins elle le receut et l'ayant rendu, elle fut toute la nuit fort travaillée par les approches de la mort; ses jambes se refroidirent; ses bras se démenoient; sa poitrine l'oppressoit toujours; et dans cet état, elle disoit : *Mon âme en tes mains je viens rendre, car tu m'as rachetée, ô Dieu de vérité!* Ce qui donna occasion à son Olympe, là presente, de lui parler des choses du ciel et de son salut, ce qu'elle écoutoit, ayant les mains jointes et les yeux élevez.

Le lundi matin, un peu avant sa mort, comme elle apelloit son père mort depuis 7 ou 8 ans, et sa mère, qui est en France, son frère s'approcha et lui dit : Votre père, c'est le bon Dieu, vous n'en avez point d'autre. Sur quoi elle dit : Mon Dieu, mon Père celeste! aye pitié de moi. Donne-moi ta grâce! ôte la malice de mon cœur : fais-moi un bon enfant afin que je te puisse aimer sur toutes choses, et te conoître et te servir selon ton bon plaisir. Ensuite : Enseigne-moi à faire ta volonté, car tu es mon Dieu; que ton bon esprit me conduise dans le vray chemin.

Son frère lui tâta le pouls : C'est fait de moi, dit-elle. — C'est fait

de vous? lui répliqua-t-il. — Ouy, dit-elle. — Et bien, lui dit-il, tant plus vous faut-il élever votre âme à Dieu. Voici, dit-elle, la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon sa Parole. Un peu de l'eau, demanda-t-elle, et lui en ayant donné : Dieu vous la rende!

Son frère voulant un peu accomoder son matelas pour la mieux mettre parce qu'elle étoit sur son côté droit et lui tournoit le dos, elle lui dit : Vous me sentez, mais je ne me sens pas moi-même. C'est peut-être, lui dit-il, que vos membres commencent à se mourir. Voici, dit-elle encore, la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon sa Parole. Elle bégaya encore quelques autres mots que l'on ne put pas bien distinguer, et par trois ou quatre grands soupirs qu'elle fit pendant que son frère l'exhortoit à sa fin, elle rendit doucement son âme à Dieu; ayant ainsi parlé jusques à sa fin, ce qui surprit sa chère Olympe, qui reposoit, ne pensant pas que la mort deut si tôt l'emporter puisqu'elle parloit toujours.

Ce fut le lundi matin environ les six heures, le quatrième de juin vieux stile et 14 selon le nouveau 1688, commençant le xix jour de sa maladie, le cinquantième jour après son arrivée à Genève, païs de liberté, et le cinquante-unième jour après la mort de son cadet et filleul, dans la même chambre. Sa chère Olympe et son frère lui rendirent les derniers devoirs. Elle fut ensevelie le mardi environ les neuf heures du matin, au côté gauche du chœur de l'Église en dehors, entre feu son frère qu'elle avoit à sa main gauche, et à sa droite un Annibal Bonnet orphèvre d'Allez, qui étoit mort ici le dimanche 6 may, à l'enterrement duquel elle avoit assisté en pleurant, et demandant à voir le tombeau de son frère, près duquel elle devoit bientôt être placée, attendant le jour de la bienheureuse résurrection, pour aller en corps et en âme jouir des félicitez éternelles que la Divine Miséricorde lui avoit préparé.

A Dieu le Père, qui l'a tant aimée et favorisée de ses grâces : A Dieu le Fils, qui est mort pour ses péchez et ressuscité pour sa justification : A Dieu le Saint-Esprit, qui l'a fortifiée, affermie et consolée jusques à la fin : A Dieu soit Gloire, Louange et Actions de grâces; Empire, Force et Magnificence, aux siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Bienheureux sont ceux qui meurent au Seigneur! O Dieu! faismoi la grâce de mourir comme eux et que ma fin soit semblable à la leur.

Amen.

JOURNAL DE PAUL RABAUT.

CARNET B (1).

Monsieur Betrine a été réhabilité dans le ministère le 17e janvier 1754.

(Quelques adresses paraissant être l'indication de lettres que P. Rabaut aurait écrites à diverses personnes. Non transcrites.)

Le 22e avril 1754, écrit à M. Court, à M. Blachon et à M. Jean Roux.

Le 13e may écrit à M. Court. Abrégé de ce que contenait ma lettre de la fin de mars. Marqué que je lui envoyais trente louis pour mes enfans; que les affaires étaient dans le même état; qu'il devait venir d'autres troupes et que je crains qu'on ne veuille contraindre à rebatiser et à remarier; qu'un détachement de 300 hommes fut me chercher à Saint-Cezaire le 28e avril dernier, et que le même jour une assemblée de M. Defferre fut dissipée.

Le 22e écrit à M. Fovès, à M. Lafon de Provence et à Mgr le Marq. de Paul... (Paulmy.)

Le 31e, à M. Viala et à M. de La Broue.

Le 5e juin à M. Vernède.

Le 19e juin, écrit à M. Court deux lettres où je lui parle de l'indisposition des enfans et du dessein que j'aurois de leur faire changer d'air moyennant, etc., de l'état actuel de nos affaires, du patriote, des autres livres-qu'il peut compléter, des vœux pour son fils, du petit Bonafous, du mémoire que j'ai dressé.

Le même jour à M. Benez..., des soins que je me suis donné touchant le procès et du peu d'espérance de réussir, de notre situation, de m'envoyer s'il est possible quelqu'un des meilleurs journaux.

A M. Cabane cadet à La Caune par Castres.

A M. Loup Mart fabriq. au Mas-à-Vabre de Senegat par Castres d'Albigeois.

A M. Armand.

A M. Fossat fabriquant en bas de soye à Gen.

(1) Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 117 et suivantes.

M. Chataignier de la paroisse de Saint-Michel en v. à Pr.

A M. De la Broue chez S. Ex. M. L. D. rue de l'Université à P.

A M. Pauvert le cadet aux à Sainte Foy la grande, à M. Foulquier chez M. Ganuchade (?) Mar[t] à la nouvelle bourse à B.

A M. Goullet jouaillier à la perle couronnée au coin du quarré de Leicesterfield pour rendre à M. Mainger.

(Autres adresses sans date.)

Ce 8e juin 1754 reçu de M. Latour pour les galériens 544 l. 6 s. 9 d.

Le 12e juillet 1754, écrit à M. Court que le médecin conseille de faire prendre le lait d'anesse aux enfans, et que je voudrais leur faire changer d'air; qu'il paroit que nos ennemis se relachent un peu; que j'ai fait une ass. et deux sociétés; que les nouvelles de Paris annoncent qu'il paroit grand nombre d'ouvrages sur la tolérance qui sont vus de bon œil.

Ibid. à M. Giron pour le prier de retirer l'attestation du nommé Martel. 2 mots sur notre situation.

Le 29 à M. Fores (?).

Ibid. à un libraire de L...

Le 7e aoust, à M. Court et à M. De la Broue. Je leur ai marqué à l'un et à l'autre la recherche qu'on fit le 4e de ce mois et la capture de M. Teissier dit Lafage.

Le 9e écrit à M. Blachon.

Le 12, à mes parens et aux demoiselles Gibert.

Le 19, à M. Court et à M. Giron. Marqué à l'un et à l'autre le martire de M. Lafage arrivé le 17e. Demandé au 1er un passeport.

Les troupes du Languedoc ayant fait une recherche généràle dans le bas Languedoc et dans les Sevennes, le 4e aoust 1754, M. Teissier surnommé Lafage, ministre des basses Sevenes, eut le malheur d'être arrêté, et il fut exécuté à Montpellier le 17e du même mois (17).

Le 3e janvier 1755, écrit à M. Duplan de la mort de M. Viala, de notre situation, de l'affaire de M. Defferre, deux mots à part touchant le système des prophéties.

(17) « Relation de la prise de M. Lafage. » (*Coll. Coq.*, t. III, f° 246). C'est une des pièces de la collection qu'il a fallu coller entre des feuilles de papier végétal pour les préserver de la destruction.

Le 6, à M. Court de l'arrêt du parlement de Toulouze concernant les mariages (18), et qu'il ne paraît pas qu'il ait en vue ceux qui ont été célébrés au Dezert, que nous avons résolu de remettre sur pié le culte public, que M. Puget peut entrer dans le séminaire de l'établissement du comité; vœux à l'occasion de la nouvelle année; que j'ai conté 24 l. au nommé Galy. Deux mots à M. Giron.

Le 5e février, à M. Court en faveur de M. Defferre et accusé la réception de sa lettre.

Au commencement de cette année 1755, il n'a pas été jugé prudent d'assembler, M. le maréchal duc de Richelieu se trouvant en ville. Le 12 la neige ne permit pas non plus qu'on assemblât. Le 19 nous devions le faire et l'Église en étoit avertie, mais toute la journée il y eut des détachements en campagne. Depuis ce tems-là jusqu'au 7e février, il a fait un froid extraordinaire, presque aussi rude que l'hiver de 1709, et par conséquent il n'y auroit pas eu moyen de tenir à la campagne.

Le 7e au soir j'ai fait une société pour des estropiés, et le 8e j'en ai fait une autre.

Le 9 une assemblée d'environ 500 personnes, et tout s'est passé tranquillement.

Le 11 et le 12, j'ai écrit une lettre de recommandation pour Toulouze; une à Guissac pour avoir une relation de la fâcheuse affaire de Sauve; une à M. Latour pasteur pour l'informer de notre situation; une au sieur Bruguier à Genève avec une attestation; une autre attestation à Valmale; une lettre à M. Pauvert et enfin une à M. Court: puisque la tendresse maternelle doit lui faire excuser, etc., que j'avancerai 400 l., que je parlerai du projet de faire un fonds; et des livres à imprimer; que M. G. lui fera toucher 900 l.; de nos assemblées et particulièrement de celle que je fis le 9; qu'on ne parle point de l'arrêt, etc.; que sa comère n'est pas encore chez elle, et qu'elle souhaite que les enfans apprennent à jouer du violon; du chevalier de Labriga (Defferre). Deux mots à M. Baldy, et en faveur de Blanchère. Inclus 2 quittances, l'une de 80 l. et l'autre de 120 pour les enfans.

Le 14 et le 15e février, j'ai fait deux assemblées particulières.

Le 16e, j'en ai fait une publique d'environ 2000 personnes.

(18) Copie de cet arrêt au t. III, fo 254 de la *Coll. Coq*

Le même jour, M. Vincent, proposant, en fit une du côté de Dions où l'on arrêta vingt et une personnes, les unes de Dions, les autres de la Rouvière, les autres de Moussac, et le sieur Béchard de Saint-Giniès. Tous ces prisonniers furent conduits dans la citadelle de Nîmes où ils ont resté jusqu'au 4e mars suivant qu'ils furent mis en liberté, à la réserve du sieur Béchard et du nommé Fromental. Cet événement a causé beaucoup de joie aux protestans et leur a fait concevoir de flatteuses espérances.

Le 23e février, il ne fut pas possible d'assembler les fidèles, soit à cause de l'alarme qu'avait causé la capture de tant de gens, soit parce qu'un détachement se mit en état de partir.

Le dimanche 2e mars, jour de jeûne, il n'y eut point d'assemblée à Nîmes parce qu'on mit trois détachements en campagne. Les fidèles célébrèrent le jeûne dans leurs maisons, et nous le célébrâmes au Dezert le dimanche suivant, 9e du susdit mois.

Le 12e, je batisai 15 enfans et je bénis 5 mariages à Saint-Cezaire, Milhau et Bernis.

Le 14e, j'ai fait une assemblée particulière d'environ trois cens personnes.

On mande de Clairac que la nuit du 11 au 12 janvier dernier, les dragons en garnison dans la dite ville et aux environs battirent la campagne et enlevèrent 17 personnes qui furent traduites en prison. Arrivés chez un nommé Bareire, métayer de M. le comte de Flamarins, ils arrêtèrent le dit Barreyre, âgé d'eviron 60 ans, et voulurent l'emmener sans lui donner le temps de s'habiller quoiqu'il fît un froid excessif, ce qu'ils firent aussi à l'égard de plusieurs des autres prisonniers. Le fils faisant des instances pour qu'on relâchât son père, et qu'on le mît à sa place, un dragon tira un coup de fusil au fils et le tua. On eut la barbarie de ne pas permettre au père d'embrasser son fils expirant. M. le comte dé Flamarins écrivit à l'officier de la troupe pour réclamer son metayer, mais l'officier ne daigna pas lire la lettre et la renvoya cachetée. M. le comte piqué de ce procédé écrivit au ministre ce qui venoit de se passer. Le procureur général du parlement de Bordeaux a pris des informations là-dessus. Tous ces prisonniers ont été mis en liberté : 16 payèrent une amende et firent rebatiser leurs enfans; le 17e ne fit ni l'un ni l'autre; il fut pourtant élargi.

On mande de Bordeaux que les 44 prisonniers qui avaient été

arrêtés à l'occasion d'une assemblée tenue aux environs de Clairac dans le mois de juin 1754 ont été mis en liberté le 27e février 1755.

Le 16e de ce mois de mars, j'ai fait une autre assemblée pour Nîmes et Milhau fort tranquillement.

Le 18e, visité deux malades et donné la communion à l'un d'eux.

Le 23, convoqué une assemblée où M. Pierre devoit prêcher à ma place, mais les détachemens qu'on mit en campagne ne permirent point de la tenir.

Le 24, M. Béchard qui avoit été arrêté à l'occasion de l'assemblée du 16e février a été conduit aux galères.

Le 27, j'ai fait une assemblée de 250 personnes ou environ fort tranquillement.

Le lendemain vendredy, jour de la Passion, il y eut deux détachemens en campagne. Le même jour M. Lavernède, ministre des basses Sevenes, est arrivé ici venant de Lauzane.

Depuis le 23 jusqu'au 31, les détachemens n'ont fait que rouler dans le païs bas.

Le 31, écrit à MM. Giron et Duvoisin pour leur dire que mon intention est que les enfans aillent à Gen..., et les prier de leur procurer un maître et de les mander chercher. Le même jour écrit à M. Court sur le même sujet; marqué outre cela notre situation; que le Sr Béchard a été conduit aux galères; que les prisonniers de la Guienne ont été mis en liberté; que M. Gibert risque beaucoup en Saintonge, et que je lui ai mandé des graines de jardin; qu'il ne seroit pas mal de faire imprimer par souscription, etc.

Envoyé de plus à M. Court des quittances pour 200 l. que j'ai payées, savoir :

à M. Pierre (Encontre) 80 l.

à M. Defferre 80 l.

à M. Saussine 40 l.

Le 6e avril, il y eut un détachement en campagne, c'est pourquoi il ne se tint pas d'assemblée.

La semaine suivante je dressai un mémoire que j'expédiai le 11e pour être remis à Mgr le Prince de Conti. Le même jour j'écrivis une lettre à ce Prince, où je lui annonçois le mémoire et je lui faisois un tableau de nos malheurs (19).

Le 12 je fis plusieurs lettres pour la Provence.

(19) V. les brouillons de la lettre et du mémoire. *Coll. Coq.*, t. IX, fos 1 et suiv.

Le 13, soit la pluie, soit un détachement prêt à partir, furent cause qu'il n'y eut point d'assemblée.

Le jeudy, 17e, je fis une assemblée, le lendemain, 18, une société pour une jeune personne malade.

Le 19, une autre pour nombre de messieurs dans une métairie.

Le 20e, une assemblée publique à l'issue de laquelle on vint avertir qu'un détachement étoit sorti, ce qui fit que nous prîmes des chemins détournés pour ne pas le rencontrer. Le détachement qui sortit à environ deux heures après midy s'arrêta près de la Tourmagne et y resta jusqu'à sept heures du soir. Cela n'eut pas d'autres suites, et chacun se retira chez soi en paix.

Le 27, je fis prêcher mon proposant, et tout fut tranquille. Le 4e mai, M. Joseph (Redonnel) prêcha à ma place; il n'y eut aucun dérangement.

Le 3e, le 4e et le 5e may, je fis des sociétés ou assemblées particulières.

Le 7e, j'en fis une autre.

Le 11, M. Pierre (Encontre) prêcha, et l'assemblée fut assez nombreuse. Il sortit un détachement, mais il passa d'un autre côté.

Mes enfans sont entrés en pension chez M. Chiron le 28e avril de cette année 1755 (20).

Le 9e, écrit à M. Chiron et 2 mots à M. Court.

Reçu 2 lettres de M. Le Cointe qui m'apprennent qu'il a prévenu le Prince par une lettre, que son secrétaire lui a dit que le Prince désiroit de l'entretenir sur notre conte et qu'il lui donneroit audience à Marly où alloit la Cour, ou bien à l'Isle Adam, maison de plaisance du Prince.

Le dimanche 18e may, jour de Pentecôte, il y eut deux détachemens en campagne, c'est pourquoi il n'y eut point d'assemblée.

Le 25, il n'y en eut point non plus à cause d'un détachement qui sortit.

Reçu 2 autres lettres, en juin, de M. Le Cointe qui m'apprennent que la conférence a eu lieu, que le Prince ne manque point de bonne volonté, qu'il demande que tout le corps harmonise, qu'on garde un secret inviolable et qu'on suive les impressions qu'il donnera.

Dans la dernière lettre on demande un mémoire qui contienne nos

(20) Sur l'arrivée des enfants de P. Rabaut en Suisse; V. une lettre de Amakre à M. Pastourel (Court le fils à Paul Rabaut). *Coll. Coq.*, t. XI, fo 120.

chefs de demande, et que j'écrive à mes consors pour les porter à faire ce que je leur marquerai dans la suite.

Le 29e mai, jour qu'on appelle Fête Dieu, j'assemblai l'Église, et je donnai la communion, ainsi que les deux dimanches suivans. Dans cet intervalle j'ai fait 3 assemblées particulières outre les publiques.

La nuit du samedy 14e juin, tombant sur le dimanche, 2 détachemens de la garnison de Nîmes se mirent en campagne, l'un desquels fouilla fort exactement la maison du Sr Jacques Boissier de Langlade, mais il n'y trouva rien de suspect. Ce détachement étoit conduit par le nommé Tristan Bruyer, nouveau Judas, qui croyoit de faire capturer quelques ministres. Cette équipée fut cause que le 15 il n'y eut point d'assemblée à Nîmes.

Assemblée des Pasteurs du bas Languedoc, le 19e juin, où il a été délibéré : 1° que M. Pierre Encontre seroit joint aux examinateurs nommés par le dernier Synode pour procéder aux épreuves des candidats au ministère, et cela pour supléer à l'absence de M. Defferre. 2° qu'on donneroit des textes d'épreuve aux dits candidats, et que MM. Gibert, Pradel et Rabaut seroient chargés de remettre les textes choisis par tous les examinateurs, comme aussi de choisir le jour et le lieu convenables pour entendre les propositions. 3° que MM. Gibert et Pradel écriront au nom de tout le corps aux deux partis en division en province pour les exhorter à rétablir la tranquillité. 4° que le comité sera continué sur le même pié et composé des mêmes personnes nommées le 20e décembre dernier. 5° qu'on ne négligera rien pour que le Sr Theiron, prop., prenne quelque autre parti que celui du Dézert.

Le 31e mars, comme il est marqué ci-dessus, je mandai à M. Court les quittances suivantes pour de l'argent que j'avois conté à MM. :

Pierre (Encontre)......................	80 l.
Defferre................................	80 l.
Saussine...............................	40 l.
Depuis j'ai conté à MM. Fayet............	80 l.
Bastide................................	80 l.
Redonnel...............................	80 l.
Gibert.................................	80 l.
Teissier...............................	40 l.
Rivière................................	40 l.

Guizot	40 l.
Lafon	40 l.
Mathieu	40 l.
	720 l.

Mandé à M. Court les quittances ci-dessus le 23e juin; dit deux mots touchant la négociation (21).

Le 20e juin, écrit à M. Le C. (Le Cointe) marqué de quelles parties je voulois parler, et pourquoi je disois que je ne pourrois pas les faire suspendre. Annoncé que le mémoire contenant nos demandes partira par le prochain courrier, et que j'écris à mes associés dont je marque le nombre.

Envoyé le mémoire le 23e juin accompagné d'une lettre qui contient en détail les articles de demande.

Le 22, M. Saussine a prêché. L'assemblée a été peu nombreuse mais fort tranquille.

Le 29, il n'y a point eu d'assemblée.

Le 30, écrit à M. Le C. (Le Cointe) que le voyage qu'il conseillait ne pouvait pas avoir lieu, etc.

Le 2 juillet, écrit à M. Court le fils une lettre de condoléance à l'occasion de la mort de sa mère arrivée le 19e juin. Marqué aussi de conter à M. Duvoisin 195 l. y compris ce qu'il avait déjà reçu. Écrit le même jour à M. Chiron et aux enfants.

Sur les avis qui me furent donnés de la capitale que je pourrois m'entretenir avec le P. de C. (le prince de Conti) et qu'il étoit essentiel que je fisse ce voyage, je partis le 18e juillet, et j'eus en effet deux conférences avec ce P. (prince). Je fus de retour ici le 15e aoust. M. Le C. (Le Cointe) y retourna et partit le 31e aoust. Il m'écrit le 8e septembre et me marque son arrivée. Je lui accuse la réception de sa lettre le 19e. Il m'écrit le 14e et me marque que le rapporteur a travaillé à notre affaire et qu'il est toujours plein de bonne volonté. Réponse le 22 et marqué qu'on a donné ordre de lui conter de dix à douze louis; qu'on voudroit savoir en quel état est l'affaire; qu'il insiste sur les B.; qu'il seroit nécessaire que quelqu'un suppléât à son absence; qu'il est injuste que nos mariés tirent à la milice; que les gens d'Orange ont été fort maltraités et qu'on y

(21) Réponse à cette lettre et à celle du 2 juillet, au t. XI, f° 121 de la *Coll. Coq.*

a fait un dénombrement; qu'on croit la guerre sure; et que l'assemblée du 14 fut dissipée.

Écrit le 26e au même; marqué que ce que j'ai dit au hollandois est peu de chose; qu'il n'est pas étonnant que ces messieurs soient fâchés qu'il y ait des gens qui sont en état de démontrer leur machine; que je suis d'avis de ne leur rien communiquer et qu'on n'a pas besoin d'eux.

Le même jour, écrit à M. de Bosc, détail de l'affaire, nécessité de l'harmonie et du secret; que je conte peu sur l'un et sur l'autre. Oppositions des messieurs du comité de P.; quel est notre état actuel avec prière de me faire part du sien.

Le 28e, conté à M. Saussine des bois 40 louis. Quelque tems auparavant j'avois conté la même somme à M. Theyron.

Le 29e, venu pour les galériens, 100 louis de la part de M. Gibert.

Le même jour conté à Roger, de l'argent de M. Deffere, deux louis ou 48 l.

Depuis le commencement d'octobre jusqu'au 12, reçu 3 lettres de notre agent. Il me marque dans l'une que le bruit était grand en Guienne que le rapporteur étoit à notre tête et qu'il lui écrivoit pour empêcher le mauvais effet que ce bruit auroit pu produire; dans l'autre, que ce qu'il avoit écrit là-dessus avoit produit un bon effet, et qu'il faudra faire un mémoire touchant les mariés au Dezert qu'on fait tirer à la milice, qui fournira le prétexte au rapporteur de parler de notre affaire au principal juge; il marque dans la dernière qu'il a travaillé toute une nuit avec le rapporteur, qu'il a donné des étrennes aux domestiques, et qu'il a besoin d'une lettre de change.

J'ai répondu à toutes ces lettres que les bruits qui couroient étoient peu de chose et que les messieurs de Paris qui en étoient les auteurs grossissoient les objets pour décourager soit l'agent, soit le rapporteur, et se rendre maîtres de l'affaire pour la diriger à leur guise; je leur donne des encouragements à l'un et à l'autre, et je conseille de donner le change à ces messieurs; qu'on a appris avec grand plaisir l'effet de sa lettre au rapporteur, et qu'on est très-satisfait de la manière dont il conduit l'affaire.

Le 13e octobre, répondu à la dte lettre du 4e et marqué qu'il est aussi glorieux pour le rapporteur que satisfaisant pour nous qu'il n'abandonne point son entreprise; qu'on trouve fort à propos que le mémoire concernant les mariés soit présenté, et qu'il seroit même à souhaiter que lui, agent, pût avant son départ parler au principal

uge; qu'on désire avec ardeur que le gouvernement, etc. Des nouvelles du Béarn.

Répondu à M. Gibert vers le milieu d'octobre.

Le 29, écrit aux messieurs de Genève, et marqué que l'affaire est en bon train, et que nous aurions besoin de fonds.

Le même jour, à M. Court que je ne puis lui marquer le détail qu'il demande que la semaine prochaine, et que je ne saurois me charger de ses livres; que je lui mande 3 quittances, chacune de 40 l., l'une de M. Theyron, l'autre de M. Vincent, et l'autre de M. Saussine, en tout 120 l. Marqué après les progrès du Béarn (22).

Le 17 décembre, mandé à M. Chiron 12 louis, soit 288 l.

Écrit à M. Debosc le 5e janvier 1756. Raisons de mon silence. Plan du mémoire mandé au rapporteur et de celui qu'il nous a envoyé. Combien le système en question est préférable à celui de messieurs de P. Demandé des nouvelles de Saintonge et fait part de la capture de messieurs Fabre et Turge arrêtés et conduits en prison à l'occasion de l'assemblée du 1er jour de l'année (23).

Le 26e février 1756, nous avons donné l'imposition des mains à deux Saussines et à Mrs Alègre, Lafon, Vincent, Guizot et Mathieu.

Le 9e avril, marqué à M. Chiron qu'il recevra de ma part quinze louis, soit.. 360 l.
je lui devois jusqu'au 28e mars........................ 207 l.

Ainsi il a de surplus................................ 153 l.

M. Court, en m'accusant la réception des 720 l., me marquait par sa lettre du 21 juillet 1755 que je lui restais redevable de.. 52 l.
Depuis, je lui mandai 3 autres quittances qui se montaient à 120 l.
ainsi il me reste redevable de........................ 68 l.

Le 8e d'aoust 1756, une assemblée ayant été convoquée entre St-Cosme et Marvejol dans la Vannage, le détachement de Fonds la surprit et lui fit feu dessus, de sorte que plusieurs protestans furent blessés, quelques-uns mortellement (24).

(22) Réponse du même, du 1er février 1756, signée « de Goutrespac et fils. » *Ibid.*, fo 122.

(23) V. l'autobiographie de Jean Fabre, « l'honnête criminel, » au t. XLVI de la *Coll. Coq*.

(24) Au t. XI, fo 128, de la *Coll. Coq.*, on trouve un brouillon du mémoire, de la main de Paul Rabaut, au sujet de ce massacre.

Le 13 du même mois j'ai mandé à M. Chiron 15 louis, soit 360 l. En supposant qu'il soit payé des fournitures pour habits, etc., le 28e novembre je lui devrai 7 l.

Le 8e septembre, messieurs Theyron, Teissier et Puget receurent l'imposition des mains.

Baillé au chevalier de la Croix pour l'accommodage de la chaire ou pour deux dictionnaires 3 louis d'or, cy.................. 72 l. Il est parti le 3e septembre 1756.

Écrit à l'agent le 27e octobre 1756. Marqué ce qu'on espéreroit d'obtenir, et les difficultés qu'on trouve dans l'arrangement proposé.

Écrit au même le 29 pour le prier de presser sa réponse à la susdite lettre, et lui accuser la réception de celle de hier.

Écrit le même jour à M. Blachon pour lui faire part de ce que dessus, en le priant d'en conférer avec M. Peirot et de faire venir l'argent qu'ils ont à L.

Le même jour, à M. Roux sur le même sujet.

Le 2e novembre, à M. Latour, ibid.

Le 3, à M. Dejean; exposé que notre affaire s'avance, que nous avons besoin de secours, et parlé des propositions et des inconvénients.

Ibid., à M. Laguarrigue où je lui annonce la lettre de M. Dejean qui doit lui être communiquée.

Ibid., à l'agent. Marqué que j'emprunterai 100 pistoles pour lui faire tenir dans le courant du mois, et les raisons du peu de secours que nous avons.

Le 8e, à M. Gibert de Saintonge. Conseils de modération; narré des propositions et de leurs difficultés.

Le 9, emprunté 1,000 l. pour l'agent.

Le 10, envoyé au dit agent une lettre de change pour ladite somme.

Ibid., à M. Chiron que j'ai reçu la lettre de son voisin, que j'en goûte les conseils et que je la communiquerai. Recommandation à M. De Mari pour Mlle Deschamps.

Le 24, à l'agent, qu'on se réduit à demander que les parties soient moins nombreuses et qu'elles se fassent avec moins de publicité; que nous n'étions embarrassés qu'à cause de ce qu'il avoit marqué lui-même; qu'il ait la bonté d'accuser la réception de la lettre de change de 1 000 l.; que mes consors ont promis de contribuer aux frais.

Le 9 et le 11ᵉ, au même, touchant les propositions, les questions, l'avis et les huissiers.

Dans le mois de février 1757, mandé :

A M. Chiron........................	600 l.
Fourni au perruquier................	24 l., 12 s.
Pour le neveu de M. Chiron...........	15 l.
	639 l., 12 s.
Je lui dois pour habits et autres menus frais	438 l., 15 s.
Ainsi il me reste devoir...............	201 l.

Derechef je lui dois :

Décembre............................	65 l.
Janvier 1757.........................	65 l.
Février..............................	65 l.
Mars................................	65 l.
Avril................................	65 l.
Plus, de novembre....................	7 l.
	332 l.
Je lui reste devoir le 28 avril 1757......	131 l.

Dans ledit mois, je lui ai fait conter 400 l.; M. Val lui a donné 48 l.

Reçu du Béarn pour les frais de M. Dubord 300 l.

Le 25 avril 1757, envoyé à M. Dubord une lettre de change de 500 l.

En octobre 1757, j'ai envoyé à M. Chiron 300 l.

Le 26 septembre 1757, écrit à M. de La Broue pour avoir des nouvelles de M. Coffin; à M. Chiron pour la procuration de ; à M. Vernède et à M. Joseph (Redonnel).

M. Gabriac..........................	131 l., 6 s.
M. Gabriac jeune....................	123 l., 1 s., 1 d.
M. Ducambau........................	131 l., 1 s.
M. Latour pour Alais.................	306 l.
Saint-Ambroix et Saint-Jean...........	60 l.
M. Jean Roux........................	150 l.
M. Latour...........................	544 l., 6 s., 9 d.
Ibid. le 3ᵉ octobre 1755...............	6 l.
	1446 l., 0 s., 10 d.

M. Martin a mandé ce 4e janvier 1755....	30 l.	
Ce 19e février 1755, M. Pierre m'a remis pour les mêmes........................	121 l.	
	1597 l.,	0 s., 10 d.
Ce 29e septembre 1755, M. Gibert me mande par Roger.......................	100 l.	
	1697 l.,	0 s., 10 d.

Ce 5e décembre 1755, M. Latour m'a fait conter pour les mêmes, provenant de M. Viala et d'un fidèle d'Alais 36 l., 1 s.

Le 11e may 1756, M. Dugas m'a remis pour les galériens 30 l.

Le même m'a fait conter en septembre, de la part du quartier de Valon, pour les prisonnières............................	24 l.
Et pour les galériens..................	78 l., 12 s.
	102 l., 12 s.

CARNET C.

(A part les comptes particuliers de Paul Rabaut avec Chiron pour la pension de ses fils, le carnet C, qui n'est d'ailleurs qu'un fragment, ne contient que les mentions suivantes.)

Le 5e janvier 1757, Louis XV fut assassiné à Versailles vers les six heures du soir. Ce fut par un coup de canif porté entre la quatrième et la cinquième côte. Heureusement le coup ne fut pas mortel, et peu de temps après Sa Majesté s'est trouvée hors d'affaire (25).

M. de Mirepoix, commandant de la province de Languedoc, est décédé à Montpellier vers la fin de septembre même année.

Madame la Dauphine accoucha heureusement d'un fils le 9e octobre. Le roy lui donna le nom de comte d'Artois. Le même jour nous priâmes Dieu dans notre assemblée pour la délivrance de cette princesse.

(25) A l'occasion de l'attentat de Damiens, les protestants des Basses-Cévennes et ceux du Bas-Languedoc adressèrent des placets au roi. Une copie du premier et un brouillon du second, de la main de Paul Rabaut, se trouvent au t. IV, fos 1 et 5, de la *Coll. Coq*.

Milord Clare, comte de Thomond, maréchal de France, a été nommé en octobre pour succéder à M. de Mirepoix dans le commandement du Languedoc.

Propositions à faire :
1 Dhorenhoven, étudiant.
2 De M. Deferre.
3 Volpilière d'Anduze.
4 Sinode national.
5 Fils de M. Betrine.
6 Lettre de M. Court touchant la mort de M. le professeur P.
7 Auteur du mémoire sur les mariages.
8 Du sieur Lagarde.
9 Moyens de déraciner la corruption et d'augmenter la piété.
Dupuis est allé à Ners le 8e janvier.

M. Latour m'a remis de la part de M. Gabriac 2 louis..............................	48 l.
Du quartier de M. Mathou............	48 l.
M. Gabriac l'aîné a fourni............	48 l.

Pour le projet de l'imprimerie :

M. Marazel m'a remis 2 louis, ci.......	48 l.
M. P. Saussine, 2 louis...............	48 l.
M. Guizot, 2 louis...................	48 l.
M. Bastide, 2 louis..................	48 l.
M. Teissier et un autre par les mains de M. Pierre..........................	48 l.
M. Pierre pour M. Guin..............	48 l.
M. Pierre pour lui-même.............	48 l.
M. Lafon..........................	48 l.
M. Pradel.........................	48 l.
Pour M. Vincent et pour moi..........	
Nîmes a fourni.....................	96 l.
M. Theron, pour lui et pour M. F. Saussine, 4 louis, ci.........................	96 l.
M. Pomaret, 2 louis, ci...............	48 l.
M. Portal, 2 louis, ci.................	48 l.

M. Latour m'a remis pour lui-même..... 48 l.
Pour M. Cambon..................... 48 l.
Pour M. Roux....................... 48 l.
Pour M. Lasagne.................... 48 l.

De l'avis et du consentement de MM. Pierre et Guizot, et en présence de M. Saussine, j'ai conté à M. Périer :

8 louis, ci.......................... 192 l.
Plus 4 louis, ci..................... 96 l.
Pour sa nourriture pendant 5 mois moins 7 jours à 24 l. le mois.................. 114 l., 8 s.
Ce 16e janvier 1761, payé à M. Galoffre pour dépense de M. Périer.................. 36 l.
Remis dans le même mois à M. Périer... 504 l.
Plus envoyé au même.................. 48 l.
Ce 30e mars remis au même............ 18 l.
En octobre 1761, au même............. 48 l.

Note des quittances que j'ai acquittées et envoyées à M. Court :

Pour moi.......................... 100 l.
Pour M. Rivière................... 50 l.
Pour M. Saussine.................. 100 l.
Pour M. Gibert.................... 100 l.
Pour M. Encontre.................. 100 l.
Pour M. Guizot.................... 100 l.
Pour M. Pradel.................... 100 l.
Pour M. Teissier.................. 100 l.
M. F. Saussine.................... 100 l.
M. Mathieu........................ 100 l.
M. Bastide........................ 100 l.
M. Fayet.......................... 100 l.
M. Alegre......................... 100 l.

MÉLANGES

UNE AMBASSADE A PARIS EN 1663.

En l'an 1663, Louis XIV renouvela l'alliance biséculaire avec la confédération helvétique. La petite ville de Mulhouse, alliée de la confédération, prit part à l'ambassade qui alla trouver à Paris le roi de France. Le représentant de la ville, Hansz-Caspar Dolfulsz, membre et trésorier du conseil, a laissé une relation fort étendue et très-intéressante du voyage et de la réception magnifique qui fut faite à ces délégués. L'original existe encore aux archives de Mulhouse.

La pièce se trouve reproduite dans « l'Alsatia » publiée par M. Auguste Stæber, IX, page 285-318. J'en extrais, en les traduisant de l'allemand, les passages qui ont trait au protestantisme français.

Le 6 octobre 1663. Départ de Mulhouse pour Paris.

Le 21 octobre. A midi, nous sommes arrivés à un village nommé Basy (1), situé à deux lieues de Charenton, où nous arrivâmes le soir. M. Gomon, que depuis Langres le roi nous avait donné pour fourrier (2) ou quartier-maître, est venu à notre rencontre avec un carrosse attelé de quatre chevaux blancs (ou avec un carrosse conduit par son cocher, et quatre chevaux blancs. Le texte est obscur) à plus de trois lieues de distance. Il a fait asseoir à côté de lui, dans le carrosse, messieurs les deux bourgmestres de Schaffhouse et mon humble personne, et nous a conduits jusqu'à Charenton. Là, d'après les indications de M. le capitaine Stuber, qui commande la compagnie de Bâle, on nous a conduits, les messieurs de Bâle et moi, dans le logement de M. Le Bossy (3), baron de Méry, seigneur de l'endroit. Mais comme ce seigneur se trouve à Paris, le susdit sieur capitaine a eu la charge de tout organiser pour notre logement.

Pour être plus libre, Dolfusz fait rechercher un logement à Paris qu'il trouve à « Lodellery de Flanderen », tout près de la rue Saint-Mar-

(1) Boissy.
(2) Führer signifie proprement conducteur, guide. Je ne sais si ma traduction est exacte.
(3) Le Bossu.

thes, dans une ruelle nommée Bide-Jean (*sic*). Il est très-satisfait de sa chambre et du service.

Dimanche 25 octobre, nous nous rendîmes, dans le carrosse du capitaine Stuber, avec son frère qui est ministre (pfarherr), à Charenton, au temple, et assistâmes au culte. Après le service, messieurs les pasteurs, se tenant devant le temple, nous complimentèrent. Il y avait une si grande foule, qu'on paraissait presque se porter réciproquement. On a soustrait la montre de M. Werdsmüller, trésorier de Zurich; le jeune M. Wasser, secrétaire, a été dépouillé de sa bourse qui contenait près de 7 doublons; d'autres personnes ont eu à se plaindre de pertes pareilles. Là-dessus nous avons dîné dans notre ancien logement : M. le capitaine Stuber s'était chargé de nous faire préparer le repas. Nous le fîmes court parce que nous pensions qu'il y aurait séance générale de tous les ambassadeurs, arrivés en effet la veille : néanmoins les membres évangéliques seuls se réunirent. Le soir nous rentrâmes à Paris.

Le 26 dudit mois, nous sommes retournés en carrosse à Charenton, de bonne heure, sur la demande de messieurs les ambassadeurs. Nous avons attendu, au logis de messieurs de Zurich, l'arrivée des autres messieurs les ambassadeurs.

[Le texte ne dit pas que Dolfus rentra ce jour à Paris; mais il a dû en être ainsi, on le voit par ce qui suit] :

Mardi 27 dudit mois, nous sommes retournés en carrosse à Charenton, — *session.* — Mercredi 28 octobre, M. le secrétaire (1), et moi, nous sommes seuls allés en carrosse à Charenton pour assister à la *session*. Jeudi nouvelle *session* à Charenton... Les évangéliques ont envoyé en secret un messager dans les vallées vaudoises (*nach den Bemundischen Däller*).

Le 30 dudit mois. Vendredi matin, je suis retourné à Charenton avec les honorables ambassadeurs de Bâle, dans leur carrosse à eux. On nous a amené nos chevaux dans cette localité d'où messieurs les ambassadeurs ont été conduits au *buo de Vincennen* (2) par M. le maréchal de Gomon et d'autres grands seigneurs. — On leur fait voir les magnificences de la résidence royale, on nous régala de toute espèce de poissons parce que c'était un vendredi, et d'autres délicieux *deserdten* d'une façon toute royale... A notre sortie du château, nous trouvâmes quelques centaines de carrosses rangés des deux

(1) De la ville de Mulhouse qui accompagnait Dolfus avec plusieurs autres membres du conseil. Il se nommait Adam Heinrich Petry.

(2) Bois de Vincennes.

côtés de la route jusque dans la ville et devant notre hôtel (Herberg). Il y avait une telle quantité de monde qu'on estimait les curieux à plus de 100000 têtes (on dit plus de 300000 (1). On payait 7 doublons une chambre d'où l'on pouvait apercevoir l'ambassade faisant son entrée à cheval). — On fait des cadeaux de vin, de confitures, d'hypocras et de bougies de cire blanche aux ambassadeurs. Deux membres du conseil font cette distribution en se rendant aux logements respectifs.

Le 31 octobre, samedi matin, ayant été convoqués à l'hôtel de ville (*herren haus*) pour assister à la *session*, la ville nous a reçus et nous a fait cadeau de vin et de « deserten », après quoi est venu le secrétaire de la *session*, nous a complimentés au nom de son maître et nous a invités à dîner pour lundi, parce que nous avions déjà été invités pour le dimanche par M. le chancelier.

La semaine du 1er au 7 novembre se passe en fêtes. Dimanche 1er, session à l'hôtel de ville, de là dîner chez le chancelier. Le 2 novembre, dîner chez le comte de Sosson (2), qui fait chercher les ambassadeurs en carrosse. Mardi 3, dîner chez le maréchal de Turenne; mercredi 4, chez le maréchal de Grammont; jeudi 5, chez le maréchal de Mulleroy (3). Avant le dîner, *session*. Vendredi 6, dîner chez le maréchal de Moris. Samedi 7, chacun est resté à son hôtel particulier. — Les forces humaines ont leur limite. En effet, Dolfus remarque en passant que dix membres de l'ambassade, au plus, manquaient au dîner du 5. « Il ne faut pas oublier, dit-il, en date du 4, qu'en nous rendant en carrosse de chez le maréchal de Turenne chez le prince de Condé, le... (4) du landtamman d'Appenzell d'Inner Roden est venu à tomber de derrière le carrosse, entre la roue et le carrosse. Je l'ai vu moi-même et me disais qu'il allait être roué selon les règles. Il a le bras droit cassé en trois endroits; il a aussi une jambe fracturée. » Dimanche 8, l'alliance a été jurée à l'église Notre-Dame. Le matin à la pointe du jour, salve de 24 coups de canon. Les ambassadeurs se sont réunis dans le local qui leur avait été désigné. A huit heures les carrosses ont commencé à venir. A neuf heures nous avons été conduits à la susdite église. Cinq mille personnes du peuple s'y trouvaient dès avant le jour, et même y

(1) La parenthèse est de l'auteur.
(2) Soissons.
(3) Villeroy.
(4) Le mot est resté dans la plume du rédacteur, mais on voit que ce dût être laquais.

avaient passé la nuit. Le matin le roi les a toutes fait chasser en employant la force. Le roi n'est venu que vers midi. Nous les ambassadeurs nous nous sommes tenus en attendant dans le palais de l'évêque, dans une chambre. C'est aussi chez l'évêque que nous avons diné. Quand le roi fut entré dans l'église les « grandes » sont venus nous prendre. Le roi était sous un dais devant l'autel, sur un coussin relevé entouré d'une bordure solide (1). Nous avons tous défilé devant lui en faisant une révérence; on nous indiqua tout près de lui des chaises ou de longs bancs couverts de velours. Ma place a été bien en arrière, de sorte que quand la messe a commencé je n'ai presque pas pu me frayer un passage à travers les ambassadeurs catholiques, et ai été obligé de me rendre tout seul, conduit par une personne connaissant les localités, chez les autres ambassadeurs qui se trouvaient en haut, dans la tribune... La messe dite par l'archevêque de Rheims... nous sommes redescendus et avons repris nos places... La cérémonie solennelle ayant eu lieu, le roi sortit avec la reine mère, la reine, la duchesse d'Orléans et la suite de ces personnages; les ambassadeurs vinrent après eux. L'on retourna à l'évêché où l'on se mit incontinent à table. Quatre-vingt-dix personnes prirent place à la même table. Pendant le repas, le roi, les deux reines, la duchesse d'Orléans étaient assis sur une estrade (erhöhte Britsche). Le roi est venu près de la table, s'est entretenu avec le bourguemestre de Zurich, a vidé d'un trait un verre de vin rouge en l'honneur de MM. les ambassadeurs, puis s'est retiré peu après avec les dames de la cour.

Lundi 9 novembre, MM. les ambassadeurs ont été saluer Mme de Lungenwill (2), puis le conseil les a fait chercher en carrosse et les a fait conduire à l'hôtel de ville où le dîner les attendait. La réception qui nous fut faite (Tragtement) surpassa en magnificence tout ce qui s'était fait jusqu'ici.

Mardi 10 novembre, grande revue au bois de Vincennes: 8 000 hommes d'infanterie, 1 200 de cavalerie. Les carrosses du roi viennent prendre les ambassadeurs.

Le 11 dudit mois, MM. les ambassadeurs ont été invités chez Mme de Longueville et traités magnifiquement. Le 12, messieurs de Bâle et moi nous avons été traités chez le capitaine Stuber. Le 13 novembre, M. du Bon (Dupont) a prié les 13 cantons et leurs alliés d'être parrains d'un fils qui venait de lui naître, devant porter le nom

(1) Auf erhabenem kissen, so umfangen war.
(2) Longueville.

de (en blanc). Uri, Schwitz, Fribourg et Soleure sont chargés de remplir les fonctions demandées au nom de tous les autres cantons.

Le 14 on a commencé à faire les visites d'adieu chez les grands seigneurs.

Dimanche 15, nous nous sommes rendus au culte à Charenton, où le ministre, à l'issue du service, nous a souhaité bonne chance pour nos affaires et bon voyage.

Lundi 16. Les cantons catholiques ont commencé à s'en retourner. Les cantons protestants se sont occupés le matin des affaires de la religion concernant les gens des vallées vaudoises, et puis le petit pays de Ché (1).

Mardi 17. MM. les ambassadeurs évangéliques se sont rendus ensemble chez M. de Leone (Lionne) pour savoir de lui quelles décisions avaient été prises relativement au petit pays de Ché. Nous nous y sommes rendus deux fois. La première fois messieurs de Berne n'étaient pas présents à l'heure fixe. Devant avoir une seconde fois audience, le docteur de Genève, qui a consenti à s'employer dans cette affaire, s'est fait attendre très-longtemps; nous sommes restés près d'une heure dans la cour et les pièces du rez-de-chaussée. A la fin, ne le voyant pas venir, nous avons demandé audience sans lui. Nous sommes entrés chez M. de Léone (Lyonne). C'est moi qui portais sous mon manteau les documents et les sceaux. On a discuté la question du pays de Ché (Gex), M. de Lion a répondu qu'on avait suffisamment discuté la question, que le roi était *souverain;* qu'il pouvait faire bâtir des églises sur son propre territoire; que le roi ne se mêlait pas de donner des ordres aux confédérés pour ce qui regardait leur pays; qu'au surplus le pays de Gex avait la liberté de conscience et deux temples; et que c'était certes bien suffisant. Là-dessus l'un des ambassadeurs après l'autre a répondu à M. le ministre que MM. les confédérés prenaient fait et cause pour ces gens-là; que c'était pour cela qu'ils avaient travaillé et réussi sous le roi précédent à obtenir un arrangement équitable; que onze cantons avaient pris part aux négociations d'alors, que la Savoie et le roi d'Espagne y avaient pris part également; que j'en donnais la preuve en représentant les documents de l'époque, dûment scellés (2). M. le ministre refusa de les examiner. MM. les ambassadeurs continuant la discussion démon-

(1) Gex.
(2) Brieff undt sigel. Je traduis différemment dans les deux passages, parce que dans le premier il pouvait être en réalité question de l'instrument dont on pouvait avoir besoin.

trèrent que d'être le seigneur d'un pays ne constituait pas pour cela le droit du souverain d'y introduire de force sa propre religion. Que MM. les ambassadeurs évangéliques étaient, pour ce qui les regarde, seigneurs de plusieurs localités (catholiques) ; que ce n'était pas une raison d'y faire élever des temples. A la fin, M. de Lionne a dit que si son roi n'était pas si bien disposé pour la nation suisse, il y a longtemps que lui-même aurait levé l'audience. C'est ainsi que nous prîmes congé en compagnie de M. de Genève, qui était arrivé pendant la discussion et y avait mis vaillamment du sien.

Le lendemain nous avons de nouveau demandé audience à M. le ministre pour prendre congé, mais il était parti pour la campagne. Là-dessus les confédérés évangéliques, à l'exception d'Appenzell, Saint-Gall et Bienne déjà partis, se sont réunis de nouveau pour aviser aux moyens de mener à bonne fin cette importante question. D'abord on s'est réuni chez MM. de Berne, et les ambassadeurs d'Angleterre, quoique absents(!?) (1) ont émis l'avis que M. le secrétaire de la ville de Bâle devait rester à Paris pour continuer avec eux les négociations devant le roi. Mais à cause des grandes dépenses que causerait ce séjour, l'avis ne fut pas adopté. Les ambassadeurs suisses se sont donc réunis au lieu ordinaire de leurs séances, et ont fait *rédiger* par les MM. de Genève ce qu'il fallait demander au roi et à M. de Lion. Les deux « ambassador » d'Angleterre et de Hollande ont signé les premiers; après eux les ambassadeurs suisses présents. La suite à donner à l'affaire a été confiée à la diligence des deux ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande.

Pour ce qui regarde les gens des vallées piémontaises on avait envoyé, dès qu'on fut arrivé à Charenton, un courrier dans les vallées pour se renseigner sur les lieux mêmes de l'état présent des affaires. Le courrier n'a été de retour qu'après le départ des ambassadeurs catholiques. Il a rapporté une lettre des ambassadeurs de Zurich et de Berne, accrédités à Turin, qui annonçait qu'eux-mêmes avaient été magnifiquement reçus par le duc, mais que jusqu'ici on n'avait d'aucune façon voulu entendre parler d'un *accommodement* avec les gens des vallées qu'on continuait à traiter de rebelles. Que néanmoins, au dernier moment, on leur avait donné des passe-ports pour présenter eux-mêmes leurs doléances à la cour.

Le 20 novembre nous avons quitté Paris.

(1) Auch zwar abwesendt.

Le 31 j'arrive à Dammerkirch (1).

Le 1er décembre, Dolfusz est de retour à Mulhouse, après une absence de huit semaines et de deux jours. Louange, gloire et grâces à rendre à Dieu, qui m'a ramené en bonne santé au milieu des miens, et m'a permis de les retrouver également tous heureux et bien portants. L. LIEBICH.

CORRESPONDANCE

LE REFUGE A ZURICH.

Mer (Loir-et-Cher), janvier 1878.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

L'opuscule, fort rare en effet, dont vous parlez dans le *Bulletin* de janvier 1878, de la p. 36 à la p. 43, et qui est consacré à raconter un épisode de l'histoire du Refuge à Zurich, est dû à la plume de *David Magnet*, d'Orange, pasteur à Zurich, et dont il est question aux pp. 330 et 335 de l'ouvrage du vénéré M. Mörikofer.

C'est de M. Mörikofer lui-même (auquel ce petit ouvrage était effectivement resté inconnu) que je tiens ce renseignement, qui est confirmé par les initiales *D. M.* qui servent de signature à la *Dédicace* aux Confesseurs de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Agréez...

PAUL DE FÉLICE.

Voici la *Dédicace* dont il est question dans les lignes qui précèdent :

MESSIEURS ET TRÈS-HONORÉS FRÈRES EN JÉSUS-CHRIST NOTRE SEIGNEUR,

M'estant résolu de donner une courte relation de la belle réception qui a été faite à cette partie d'entre vous qui est échue en partage au louable canton de Zurich, et d'y joindre le discours que je prononçai à leur occasion, je n'ai pas été longtemps à me résoudre à qui je consacrerais ce petit ouvrage. Il vous appartient de droit, messieurs et chers frères; vous y avez donné lieu; vous en faites le sujet. Je ne pouvais pour ces raisons l'offrir à d'autres qu'à vous. Bien plus il n'y a que vous qui ayez pu m'obliger à me produire par le désir violent que j'ay de faire connoistre à quel point je vous estime et honore, Vous, messieurs, que Jésus-Christ a si fort distingués, Vous qu'il a choisis pour défendre la plus belle et la plus glorieuse de toutes les causes; Vous qui avez fait éclatter dans vos longues souffrances des vertus et surtout une patience qui ont étonné vos ennemis, et qui remplissent d'admiration et de joye vos frères.

Recevez-le donc, quelque petit et peu considérable qu'il soit, comme une marque publique de l'estime particulière que je fais de vos personnes. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'ils vous comble de ses plus chères bénédictions, et qu'il me donne les moyens de vous pouvoir témoigner que je suis parfaitement,

Messieurs et très-honorés frères,
Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

D. M.

(1) Dannemarie, Haut-Rhin.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LES COLLÉGES PROTESTANTS

NIMES, DEUXIÈME PARTIE (1).

Menacé par l'intolérance catholique et lassé des réticences qu'elle imposait à la foi réformée, Baduel avait quitté Nîmes au mois d'octobre 1550 et laissé sans chef le collége des Arts, qu'il avait fondé en 1540 et restauré sept ans plus tard, après la fuite de Bigot. Il n'avait pas avoué le caractère définitif de ses adieux ni pourvu à sa succession. Il avait seulement évité de laisser partir pour Arles Adam Fontayne, l'un des régents les plus capables du gymnase, et tiré au clair les sentiments évangéliques de Guillaume Tuffan, principal du collége de Narbonne à Paris, qui témoignait le désir de venir enseigner à Nîmes, sa ville natale. C'est à lui sans doute que Baduel aurait remis le plus volontiers la conduite de l'établissement qui lui avait coûté, depuis dix ans, tant de soins et de sollicitudes; mais les circonstances ne lui permettaient pas de donner des conseils à la municipalité nîmoise.

Les trois lettres qu'il écrivit à Tuffan en 1549 et 1550 don-

(1) Voir les études disséminées dans les quatre volumes précédents du *Bulletin*.

nent une idée favorable de celui qui devait bientôt lui succéder. Dans la première, il lui promettait ses bons offices pour l'attirer à Nîmes aussitôt que l'affaire de Bigot serait définitivement réglée : « J'agirai, lui disait-il, de manière à prouver à vous et aux autres que ce n'est pas le seul désir de vous obliger qui me fait souhaiter votre arrivée, mais l'intérêt de la ville où nous sommes nés l'un et l'autre, des lettres qui sont notre passion commune, de l'éducation de la jeunesse, pour laquelle je vous ai toujours su les plus grandes aptitudes de caractère et de savoir. »

Il est pourtant une question qui préoccupait vivement Baduel et sur laquelle il crut devoir, le 20 janvier 1550, s'expliquer en toute franchise : « Je ne sais avec qui vous avez eu dispute dans votre collége; mais des étudiants venus de Paris vous ont fait à Montpellier et à Nîmes une réputation indigne d'un homme chrétien, tel que je vous ai toujours jugé : pour je ne sais quels motifs, vous auriez accusé et poursuivi avec rigueur des personnes qui invoquent pieusement le nom du Christ. Je n'ai jamais pu croire chose si impie, si criminelle et si peu d'accord avec ce que je sais de votre caractère. Mais bien des gens craignant Dieu en gardent une impression fâcheuse et ont mauvaise opinion de vous. Veuillez donc, au nom du Christ notre rédempteur et l'auteur de notre amitié, m'écrire ce qui en est, afin que je puisse pénétrer la cause de ces rumeurs et réfuter ce qui a été dit contre vous et répété de tous les côtés. » Tuffan répondit victorieusement à ces calomnies et obtint de Baduel de nouveaux témoignages de confiance et de dévouement; il vint même à Nîmes au moment du départ de ce dernier, mais sans trouver l'occasion de faire agréer ses services aux administrateurs du collége des Arts. Revenant à Paris, le 10 juin 1551, pour reprendre la direction du collége de Narbonne, il visita Baduel à Lyon et Calvin à Genève; il reçut du réformateur de sérieux conseils provoqués par son ami « sur ce qui concernait son salut et la gloire de Dieu ». « Dans la direction de son collége, disait Baduel, il ne s'est pas affranchi de cette servitude qui

est une impiété et une honte. Instruisez-le donc et avertissez-le de changer sa manière d'agir en revenant à ses études. J'ai la confiance que la bonté de son naturel le portera à vous obéir. »

Voilà sous quels auspices s'annonçait à Nîmes l'homme qui ne devait pas tarder à y revenir pour gouverner magistralement le collége pendant dix ans et laisser à la ville dix autres années de regrets par sa retraite volontaire. Il est à croire qu'il ne suivit guère les avis de Calvin, et que ni à Paris ni à Nîmes, dans les débuts, il ne professa publiquement la foi nouvelle. L'université nîmoise continua sous lui, quelque temps du moins, à solliciter l'autorisation pontificale qu'elle n'avait pas encore obtenue en 1554, mais sans attacher sans doute beaucoup d'importance aux privilégcs apostoliques, puisque les consuls de Nîmes marchandaient 350 écus au banquier d'Avignon qui se chargeait de les obtenir à ce prix.

Ce renseignement, emprunté à Ménard, nous amène à avouer que l'*Histoire de la ville de Nîmes* par cet écrivain reste notre seul guide pour la deuxième période du collége des Arts, période qui s'ouvre à l'arrivée de Tuffan et se termine après vingt-cinq ans à celle de Jean de Serres, 1553-1578. Nous n'aurons à joindre aux notes de Ménard que quelques détails inédits, recueillis par un des amis les plus zélés de notre feuille, M. Charles Sagnier, de Nîmes, dans les minutes des anciens notaires de cette ville; ils se rapportent à l'état civil de Tuffan. En publiant sous une forme trop incomplète la suite de nos récits, notre but unique est de provoquer les communications et les recherches de ceux de nos lecteurs que le sujet intéresse. Tuffan est jusqu'à présent aussi inconnu que l'était Baduel, et l'époque de son séjour à Nîmes coïncide avec le plus grave moment de notre histoire protestante.

Le 30 avril 1553, le conseil de ville délibéra sur deux objets qui se rapportaient au collége : la translation de l'établissement dans le palais assigné au présidial, translation qui ne fut point effectuée, et l'élection d'un recteur ou principal perpétuel. On

décida, dit Ménard, « de donner cet emploi à Guillaume Tuffan pour sa vie. Les conditions furent qu'il aurait soin d'y tenir des régents et professeurs habiles, savoir : un professeur de philosophie, un autre de mathématique, un professeur pour la langue grecque et quatre autres régents et professeurs, qui seraient tous ses commensaux et habiteraient dans le collége; qu'on lui donnerait 600 livres de gages par an, outre cela pareille somme de 600 livres qu'il emploierait soit à payer les gages des professeurs, soit à faire les réparations d'entretien nécessaires au collége, de laquelle il rendrait compte tous les ans aux consuls, et qu'on lui remettrait de plus tout l'argent qu'on pourrait recouvrer du collége, dont il emploierait la moitié pour acheter de gros meubles et l'autre moitié serait pour faire ses provisions. On délibéra en même temps de lui faire savoir les conditions qu'on venait d'arrêter, afin qu'il se disposât à les remplir ».

Étudiés de près, les termes de ce contrat fournissent d'intéressantes révélations sur la situation du collége et sur les idées de son nouveau principal. Si la ville traite avec lui *à vie*, c'est sans doute que Tuffan aura mis cette condition à son arrivée et n'aura voulu quitter qu'à ce prix le collége de Narbonne. Il se sera souvenu que la municipalité inconstante avait autrefois retiré le rectorat à Baduel pour le donner à Bigot, l'avait repris à celui-ci pour le rendre à Baduel, et depuis le départ de l'un et de l'autre, n'avait su leur donner aucun successeur de quelque durée. La ville elle-même avait dû se lasser de ces changements annuels. Mais Tuffan n'avait peut-être pas assez prévu qu'il se liait dans la mesure même où il liait la ville et qu'il serait tenu à gouverner le collége jusqu'à son dernier jour. Armé d'un contrat semblable, puisqu'il stipulait pour quinze ans, Bigot s'était autrefois imposé à la ville; la ville plus tard essayera de s'imposer à Tuffan.

La distinction établie par Baduel entre les professeurs et les régents est maintenue : l'établissement se compose de classes de grammaire et de cours publics ou libres. Leur nombre n'a

pas dû varier; malgré l'ambition du prospectus de 1540, il n'a jamais dû y avoir plus de quatre régents.

Mais voici qui est nouveau et qui sent son Paris, qui révèle chez Tuffan un administrateur expérimenté et solide : tous ces professeurs et régents sont internes; commensaux du principal, ils l'assistent dans la surveillance des élèves qui logent avec lui dans le collége : c'est le système parisien de l'époque, et ce système implique le célibat professoral. On verra plus loin que Tuffan a prévu et voulu la conséquence. Il n'y a que lui qui ait un ménage et des élèves pensionnaires : ses collègues professent, répètent, surveillent; lui seul administre et gouverne; il a autorité sur tout et sur tous dans la maison.

Et pour que cette autorité s'exerce d'une façon plus directe et plus étroite, Tuffan ne se borne pas à commander, il paye. La ville avait jusqu'alors compté les honoraires de chaque régent; elle ne connaît plus maintenant que le principal. Elle lui verse 600 livres pour sa peine, et en outre une somme destinée aux gages des régents : libre à lui de les choisir, de leur faire ses conditions, de se passer d'eux-mêmes s'il les remplace; lui seul est responsable et les maîtres n'ont affaire qu'à lui.

Il répond de même de la gestion matérielle. Il fait ses provisions comme il l'entend; il achète les gros meubles, tables et bancs; il entretient le bâtiment; on ne lui demande que de ne pas dépasser son budget, ou de répondre de l'excédant. On verra bientôt qu'il ne s'en fit pas faute.

Ces précautions prises contre l'inconstance de la municipalité, contre l'ingérence des consuls ou de la commission scolaire, si elle existe encore, contre l'insubordination des professeurs et l'audace d'un nouveau Bigot, Tuffan se mit à l'œuvre. Il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'avait pas tout prévu et que la sagesse humaine est toujours courte par quelque endroit. Les difficultés vinrent du moins du côté qu'il n'était pas en son pouvoir d'assurer : des circonstances générales dans lesquelles se trouva le pays et plus spécialement la ville de Nîmes, des troubles politiques et religieux, des brusques changements qui

se firent dans l'esprit public et dans les magistratures municipales; car les guerres civiles approchaient et allaient exposer la France à des secousses de plus en plus fréquentes.

Les études ne fleurissent que dans la paix. Tuffan n'avait donc devant lui que peu d'années de prospérité; encore celles qui allaient s'écouler de 1553 à la première prise d'armes, en 1562, ne devaient-elles être pour la population de Nîmes qu'une période de fièvre et d'agitation morale. Le nombre des réformés grandissait de jour en jour avec les rigueurs du parlement. Les écoliers pouvaient se raconter entre leurs leçons le supplice du prédicant La Vau, brûlé sur la place de la Salamandre (1554), et la conversion à sa foi du moine qui avait assisté à ses derniers moments; l'arrivée de nouveaux prédicants de plus en plus écoutés, jusqu'à celle des ministres Mauget et La Source; les assemblées tenues à S[t] Privat et à S[t] Maurice (1557), suivies d'un soulèvement armé de plusieurs milliers de religionnaires, que le parlement ne pouvait entreprendre de punir; la mort de Henri II donnant un nouvel élan à l'ardeur qui entraînait tout vers la réforme; celle de François II sauvant la tête de Condé et relevant les espérances de son parti; les villages voisins accourant aux grands prêches de Pâques, (1560) et la majorité du présidial, du consulat et du corps de ville s'y rendant ostensiblement. Mais bientôt la réaction survenait, le pouvoir central exigeait le désarmement des citoyens, la fin des assemblées, et imposait ces mesures à des magistrats qui devaient commencer par se réprimer ou se frapper eux-mêmes. Le comte de Villars arrivait et déclarait aux délégués de la ville, Jean Combes et Pierre Rozel, « qu'il fallait faire l'un des deux : ou que la ville s'en fît accroire et se rendît plus forte en rompant les dites assemblées et jetant dehors les étrangers; ou qu'il le fairait lui-même par telle force et de telle estraige qu'en serait mémoire à jamais ». Le soudard, en effet, appelait des troupes de Lyon, du Dauphiné, de Provence, occupait le Château du roi, faisait mûrer toutes les portes de la ville sauf deux et dispersait par la terreur les citoyens les plus importants et les plus compromis. Ces alternatives n'étaient

pas seulement énervantes pour l'esprit de la population, mais pour la suite des études ; et elles n'étaient pourtant que les préludes des véritables troubles, de ces huit guerres civiles dont la première ne fut séparée de la seconde que par quatre années de réaction catholique ; dont la seconde fut signalée à Nîmes par la *Michelade* et les violences en sens contraire qui la suivirent ; dont la troisième amena dans la même ville le grand vaincu de Moncontour et montra aux élèves du collége des Arts le triste et austère visage de Coligny dont les suivantes se succédèrent presque d'année en année. Est-il possible de dire plus explicitement qu'il n'y avait pas d'études en de telles circonstances et que le collége n'avait pas d'histoire quand la vie publique en avait une si troublée et si tragique ?

Bornons-nous donc à recueillir les quelques traits qui attestent l'habileté de Tuffan et le zèle de la ville pour l'instruction de la jeunesse. Ils confirmeront nos prévisions en nous montrant neuf années de prospérité relative, de 1553 à la première guerre civile, et seize autres années de tentatives impuissantes et d'échecs répétés. Tuffan préside aux efforts heureux de la première époque et refuse obstinément de s'associer aux autres. Il avait dès le début choisi un excellent professeur de mathématiques ; au bout d'une année les élèves désiraient le garder « jusqu'à ce qu'il eût achevé de leur montrer la théorie des planètes, les tables d'Alphonse (1) et l'introduction aux Éphémérides ». L'enseignement de ses collègues devait être bon aussi, car le nombre des élèves s'accroissait et les bâtiments de St Marc ne suffisaient plus à le contenir.

Tuffan demanda donc à la ville d'acheter quelques maisons voisines pour les adjoindre au collége. La demande fut agréée le 20 janvier 1557 et les maisons furent achetées. Tuffan, chargé de les faire approprier à leur nouvelle destination, reçut de la ville 500 livres pour solder toute l'opération, mais il dut y mettre du sien, ce qu'il ne fit point sans en être contrarié.

(1) Dressées à Tolède en 1252, sous le règne d'Alphonse X de Castille, par des astronomes chrétiens, juifs et arabes.

Pendant les travaux, le 9 septembre 1557, il survint une inondation si effroyable, suite d'un orage de tonnerre et de pluie, que les fossés de la ville furent remplis, le moulin, le pont et la tour de la porte de la Madeleine furent emportés et les murailles renversées en plusieurs endroits. Les eaux montèrent jusqu'à six pieds par-dessus le rez-de-chaussée dans la cour du collége, dont le pavé était plus élevé que le niveau de la rue. Pour garder le souvenir de cette inondation, « on traça à l'entrée de cette cour, contre le mur de la classe de philosophie, en l'endroit même où les eaux étaient montées, une main qui tirait une ligne pour le désigner », avec ce distique latin, qui indiquait la date de l'événement :

ANNO, POST TERCENTA UNDENAQUE LUSTRA, SECUNDO,
SEPTEMBRIS NONO, HUNC MERSERAT UNDA LOCUM.

Ménard n'ajoute heureusement pas que l'auteur de ces deux vers eût obtenu au mois d'août précédent le prix de poésie latine, mais il obtint pourtant un long succès; quarante ans plus tard, Thomas Platter le jeune, passant à Nîmes, lut le distique et le consigna dans un chapitre de ses très-curieux mémoires inédits conservés à la bibliothèque de Bâle.

Séché et agrandi, le collége reçut de nouveau sa population écolière, qui suivait ou devançait le mouvement de plus en plus accéléré de la ville vers la réforme. Il s'ouvrit à la prédication évangélique quand l'édit de janvier obligea les protestants à rendre les églises dont ils s'étaient emparés. Il fut même invité par les consuls, à l'instigation du consistoire, à s'ouvrir un enseignement théologique destiné à préparer des ministres pour les nombreuses églises qui en demandaient à grands cris. Tuffan, consulté sur la question, donna son avis dans un mémoire qui nous est parvenu (Ménard, IV. Preuve 298) et qui nous permet de faire connaissance plus directe avec le principal du collége des Arts. Il va s'y révéler peut-être sous un jour imprévu.

Ce mémoire, adressé sous forme de lettre à l'un des consuls,

et daté du 29 décembre 1561, est le seul écrit qui nous soit parvenu de Tuffan. Il traite deux questions, celle qui vient d'être mentionnée et celle des difficultés de la charge de principal. Sur le premier point, l'adjonction d'un enseignement théologique aux cours libres du collége, Tuffan se prononce pour la négative et appuie son avis sur trois raisons : la convenance de ne pas disséminer l'enseignement d'une université sur trop de sciences diverses, quand il est visible qu'une seule peut prospérer dans chaque académie, comme la médecine à Montpellier, le droit à Toulouse, la théologie à Paris, et que l'expérience vérifie le proverbe latin : *Nemo potest simul sorbere et flare.* — L'impossibilité de trouver des heures et des salles libres pour de nouveaux cours dans le collége, où tout est rempli et où les leçons s'entassent les unes sur les autres, circonstance qui confirme ce que nous avons déjà dit de la prospérité du gymnase sous Tuffan. — Enfin, la difficulté de recevoir dans les bâtiments de Saint-Marc un théologien éminent (il le faudrait tel pour que son enseignement eût de l'éclat) qui répugnerait nécessairement à la vie commune de l'internat, au célibat, et ne pourrait en être affranchi sans donner aux autres un exemple qui « ouvrirait une grande fenêtre à toute dissolution de discipline » et romprait cette « société qui est fort propice et séduisante à l'institution de la jeunesse. Et de le faire égal au principal ne serait autre chose que d'introduire deux lunes ou deux soleils au monde ». Ces dernières considérations montrent combien Tuffan devait être jaloux de son autorité et porté à l'exercer sans restriction ni partage.

L'idée d'introduire un professeur de théologie dans le collége ainsi écartée, Tuffan opina pour la création d'un cours d'hébreu, dont le principal ou le professeur de philosophie pourrait se charger pour ne pas augmenter les charges de l'établissement. La théologie n'eut donc qu'à se résigner à chercher une autre installation, car le consistoire ne pouvait abandonner son projet. Elle fut établie au local de l'école vieille, et forma dès lors, sous le nom d'académie, un second établissement scolaire qui,

réuni au premier, reproduisit l'organisation de l'Académie de Genève, fondée par Calvin deux années auparavant. Dès lors aussi, soit à l'imitation de cette institution modèle, soit parce qu'ainsi le voulait la nature des choses, le collége fut placé sous la surveillance de l'académie et le principal sous l'autorité du recteur. N'est-ce pas cette subordination qui affermit Tuffan dans l'invariable résolution de se retirer?

Il ne manquait pas, d'ailleurs, de raisons pour s'y décider, comme on va le voir par celles qu'il allègue dans sa lettre au consul et qu'il est temps de reproduire :

« Monsieur le consul, puisqu'il vous a plu me communiquer votre dessein d'introduire dans votre collége un théologien, et qu'il vous a plu me charger de vous en déclarer mon avis, obéissant à votre commandement, le fairai selon mon petit esprit très-volontiers. Mais devant que venir là, vous supplierai très-affectueusement prendre le tout en gré et n'estimer que celui mon avis doive tenir lieu d'obligé en mon endroit, vu que longtemps jà ai prié instamment beaucoup des principaux de la ville, et même dernièrement votre seigneurie, de me faire faire quelque remborcement et devoir des édifices que j'ai faits en votre dict collége, au jugement des preud'hommes, et me donner congé, parce que je ne puis y plus suffire pour les continuels et insupportables travaux et dépens qu'il me faut endurer et faire pour satisfaire à mon devoir en saine conscience. Donc, pour venir au point... (suit l'avis motivé que nous avons résumé plus haut. Tuffan ajoute :) Une chose vous prié-je de toute affection et pour l'honneur de Dieu et avancement de son Église, penser à ce que trop mieux savez que, comme il n'y a état plus nécessaire à la république que celui des lettres, aussi n'y en a-t-il point de plus pénible et qui plus tôt ruinent et l'esprit et le corps... que celui d'un principal de collége, principalement hors de pays, pour ce que, s'il ne veut charger sa conscience, tombe tôt en diffame et ruine avec la charge d'une grande famille qui est suffisante pour bien grever un homme. Il faut que nuit et jour il soit sur ses pieds, jusqu'à

frauder sa nature de sommeil et repos nécessaire, s'il veut suffire à l'institution de la jeunesse, laquelle ne consiste, comme celle d'un jurisconsulte, théologien ou médecin, en une certaine sorte de lettres et livres, ainsi, en un mélange de grammairiens, poëtes, historiens, philosophes, grecs et latins. Il faut qu'il soit le dernier couché et le premier levé, ayant toujours son esprit tendu comme un arc, sujet à faire plus de dépêches de lettres qu'un secrétaire d'un grand seigneur, sujet à répondre des fautes des régents, des serviteurs, des disciples, non-seulement domestiques (internes) mais étrangers (externes); sujet à soutenir la charge, maintenant d'un malade, maintenant d'un absent, ou autrement empêché, et souvent, pour la difficulté de trouver un régent pour quelque haute classe, sujet à porter le joug de faire sa charge un mois et deux et ce nonobstant, faire non moindres dépens à le chercher ou envoyer querir de çà de là, qu'il fairait à le nourrir et salarier s'il l'avait; et ce temps pendant, bon Dieu! quel bruit court par toute la ville du désordre du collége, de l'avarice du principal et mauvais ménagement; il n'est chauderonnier ni foulon qui n'entende mieux la charge et ne se vante de mieux la pouvoir faire que celui qui l'a sur son dos, qui se consume pour la bien faire. Et quand est de cette dernière difficulté de recouvrer des régents, il est bel à voir qu'elle sera toujours plus grande à un principal qu'il n'a été par le passé, pour ce que tous les savants régents et pédagogues laissent de jour en jour leur charge, qui est pénible, abjecte et de nul avancement, pour se mettre au métier, qui, s'il n'avance davantage les hommes, pour le moins est-il honorable et, Dieu grâces, sans danger. Je laisse à part ce qui doit plus peser à ceux qui craignent vraiment Dieu, qu'il n'y a aujourd'hui état plus sujet à scandale, que l'état d'un principal, soit pour ce qu'il a affaire à toutes sortes de gens desquels beaucoup, s'il parle, il est un apostat ou trahit la ville au jugement téméraire du populaire, soit pour ce qu'il ne peut suffire, pour ses grandes occupations, à beaucoup de choses bonnes où les gens de loisir dépensent leur

temps plus libéralement et mesurent tout le monde à leur pied. Bref, un principal est un commun serviteur de tous, et comme un âne commun mal embâté et à grand'peine aimé d'aucun à qui plus il fasse de service : ce qui, survenant au poids de sa charge lui fait aisément perdre courage de continuer constamment en son entreprise, quoique sainte et nécessaire, mêmement de ce que se trouvant acculé il n'a que la moquerie et risée du monde; et si, par la grâce de Dieu, il se maintient, tantôt il est oppressé d'envie. Toutes lesquelles choses, monsieur, je vous ai voulu en passant mettre devant les yeux, afin que pensiez que la charge d'un principal, qui est tant nécessaire à la république, est tant pesante et mal aisée à faire, principalement en ce pays, que une main de papier bien menuement écrite ne la saurait assez expliquer, et mérite la faveur de toutes gens de bien, et doit nécessairement être soulagée par vos humanités avec tous priviléges, franchises et libertés que les anciens rois de France et empereurs leur ont donnés, et aux suppôts des colléges, pour les allicher et entretenir à porter si pesants fardeaux; autrement je vous prédis qu'il sera impossible pour l'entretenement de votre collége que tous les ans vous ne soyez en peine de trouver nouveaux principaux et toujours à recommencer. A tant, monsieur, prierai le Seigneur Dieu, au nom de son fils notre maître Sauveur Jésus-Christ, de vous continuer en sa sainte grâce. De votre collége ès Arts, le 29 décembre 1561. Par le tout votre très-humble serviteur, Tuffan. »

Que pense le lecteur de ce petit morceau?

Pour moi je trouve que nous voilà bien loin des périodes cicéroniennes et des scrupules de lettré auxquels nous avait accoutumés le prédécesseur de Tuffan, et qu'il fait bon entendre à son tour un homme qui vous dit votre fait sans phrases et vous met si galamment le marché à la main. Avec un pareil caractère, j'imagine que Baduel n'aurait fait qu'une bouchée de Bigot et n'eût guère songé à demander au président de Toulouse, au médecin d'Arles et au réformateur de Genève, s'il fallait répondre aux calomnies du philosophe ou continuer à se

laisser insulter en gémissant. Il est vrai qu'entre les deux principaux du collége, un grand changement s'était opéré à Nîmes, et que le franc parler y avait acquis droit de cité le jour où la réforme s'y était établie. Saluons au passage cette éclaircie d'honnêteté publique dont la prochaine apparition d'un jésuite va pronostiquer l'extinction, pronostic aussi fondé que celui de Tuffan annonçant une disette croissante de régents et un changement perpétuel de principaux.

Les commérages, les critiques déplacées, les frais non remboursés et les difficultés de toute sorte ayant poussé à bout la patience un peu brève de Tuffan, il garda la direction du collége jusqu'à la fin de l'année classique et donna, le 28 août 1562, sa démission, sur laquelle il fut impossible de le faire revenir. C'était un homme entier et peu endurant. Tout au plus le fit-on consentir à rester en place jusqu'à la Saint-Remy (1er octobre), jour probable de la rentrée.

A partir de ce moment, le renouvellement incessant des principaux et des troubles ne permirent plus au collége que de végéter. De rapides éphémérides suffiront à retracer les vestiges qui restent de son existence intermittente :

1er octobre 1562, le ministre Mauget, recteur de l'Académie, est nommé principal;

15 février 1563, Tuffan est vainement prié de reprendre ses fonctions; le collége ne reçoit que quelques élèves confiés à un régent unique, Pontanus; on n'en peut trouver un second;

26 mars 1564, la direction de l'école est offerte à Du Caylon, principal du collége de Narbonne à Paris, qui la refuse;

14 mai, retour à Tuffan, qui met à sa rentrée certaines conditions formulées par écrit (1);

(1) Il est intéressant de reproduire un extrait du procès-verbal du conseil extraordinaire du 16 juillet 1564 :

Les consuls « ont exposé que, étant entrés en la charge du consulat, trouvèrent le collége sans principal et régents de la forme ou qualité requise par le contrat que la ville en avait passé avec maître Guillaume Tuffanus, voire sans aucun ordre; et ceux qui étaient mis, encore en furent déjetés par M. le sénéchal, avec inhibition de y rentrer, auquel ils n'ont osé désobéir, et si ont exposé le fait plusieurs fois au conseil ordinaire, qui n'a sur ce autre chose su résoudre, sinon que ledit Tuffanus serait requis de continuer la charge, avec protestation, en refus

20 janvier 1565, Tuffan, ne faisant plus rien au collége, est de nouveau sommé de tenir ses anciens engagements et menacé de tous frais et dépens; un jésuite offre de le remplacer, un pédagogue (ou maître de pension) du nom de Mathieu obtient une salle dans le collége pour enseigner les enfants;

3 février 1566, la ville traite avec Claude Idrian, aux mêmes conditions qu'autrefois avec Tuffan ;

23 février 1567, le traité avec Idrian est rompu, on demande en vain un principal à l'université de Paris;

Août 1567, quelques régents, parmi lesquels Tuffan, donnant des leçons aux enfants, l'évêque de Nîmes les récuse à cause de leurs opinions religieuses;

Pendant la seconde guerre civile, le collége sert de lieu de culte aux catholiques;

3 janvier 1571, institution de cinq régents, dont l'un, Georges Crugier, est nommé principal;

3 février 1573, durant la quatrième guerre civile, les enfants perdent leur temps; deux régents consentent à les instruire : Bollet et le ministre Simon Tuffan, frère de l'ancien principal;

16 août 1574, Georges Crugier, de nouveau principal;

11 décembre 1575, même principal, avec quatre régents : Jean Paul, Vital Breysi, Jacques Villar, Claude Maffre;

30 octobre 1576, nouveau principal, Imbert Bertrand, nouveau professeur de quatrième, André Johannis, de Barcelonnette;

17 mars 1577 Antoine de Ranc a succédé à Johannis.

Enfin, 3 septembre 1578, arrivée de Jean de Serres.

Il faut lire avec douleur, mais sans ennui, ces dates monotones, qui attestent la foi persévérante de nos pères dans les

de ce faire, de tous dépens, dommages et intérêts; et depuis ayant été requis et refusant, aurait été conclu que certains dudit conseil y pourvoiraient, ce faisant traiteraient avec lui cette affaire, pour voir si se accorderait à parti raisonnable et profitable à la ville, et, en son refus, fairaient diligence de trouver personne capable à tenir ledit office de principal, et autrement de pourvoir audit collége en la meilleure forme que faire se pourrait, et n'y ont pu rien faire, tellement que le tout demeura comme était. » (Ménard, IV, 314, Preuves.) Il y a apparence que Tuffan prévint les tentatives de contrainte dont le menaçait la ville en prouvant qu'elle-même n'avait pas rempli certaines conditions du contrat.

bienfaits de l'instruction et leur invariable obstination à ne pas se laisser vaincre par les difficultés. Nous admirons Robert Bruce, vaincu douze fois, préparant aussitôt une treizième bataille qu'il gagne enfin; le corps de ville de Nîmes, après quinze échecs, n'était pas au bout de ses défaites ni de sa constance et devait finir par relever son collége. C'est dans ces conditions que nos pères ont vécu et vaincu; c'est au prix de cet héroïsme patient et de cette infatigable ténacité qu'il y a encore des protestants en France.

Mais qu'était devenu Guillaume Tuffan? Il était mort cinq ans plus tôt, entre le 30 mai 1572 et le 8 avril 1573. Nous donnons plus loin, d'après les recherches de M. Ch. Sagnier, quelques documents sur lui et sur sa famille. Nous ne connaissons pas l'année de sa naissance. Il avait vu le jour non loin de Nîmes, dans le diocèse d'Uzès, paroisse d'Alzon, au lieu dit le *Mas des Tuffans*, maison des *Fumades*. Son père était Jehan Tuffan, et sa mère Antonie Ginhous, d'une famille dont le nom s'est conservé à Nîmes. Le 29 octobre 1558, il épousa damoiselle Léonarde Baudan, dont le père, Jean Baudan, fut deux fois consul, passa naturellement au protestantisme avec ses concitoyens et figura parmi les plus notables bourgeois de la ville. C'est ainsi que Baduel s'était allié en 1543 à l'importante famille des Rozel. Tuffan eut trois filles : l'aînée, Claude, épousa Chrestien Pistorius, Allemand de Heidelberg, établi à Nîmes et régent du collége des Arts; elle fut mère de Jean Pistorius, présenté au baptême le 8 mars 1584 par Jean de Serres, principal et législateur du collége. La seconde, Jeanne, mourut en bas âge; la troisième, Marie, épousa le 17 mai 1587 Jacques Cassagne, bourgeois de Montpellier, puis conseiller du roi et trésorier de son domaine en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes. Elle fut vraisemblablement la grand'mère de l'abbé Jacques Cassagne, de l'Académie française, immortalisé par Boileau.

Ainsi, par sa descendance comme par sa vie, Tuffan se mêle intimement à l'histoire du collége des Arts, et à celle des lettres

et des lettrés dans notre pays. Il était digne de cet honneur par l'étendue de son savoir, l'énergie de son caractère et la bonté de son cœur. Car cet homme autoritaire et obstiné dans ses idées, qui écrivait avec la netteté du chef qui commande et la brièveté de l'administrateur qui compte les moments, se montre dans son testament et dans le codicille qu'il y a ajouté, attaché à tous les membres de sa famille, reconnaissant envers tous ceux qui lui ont rendu des services, notamment envers sa « chambrière », qu'il recommande « à sa femme bien-aimée ». Charitable envers les pauvres, qu'il n'oublie pas dans ses dernières dispositions, il témoigne de sa foi en Dieu le créateur en « lui recommandant son âme et le priant que par le moyen de son fils Jésus-Christ, il ait pitié d'icelle et la reçoive en son royaume céleste ». On aurait pu inscrire sur le tombeau de cet homme de bien le mot d'Horace : « Juste et tenace en ses desseins. »

M. J. Gaufrès.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

QUELQUES PIÈCES RELATIVES AUX TUFFAN

M. Ch. Sagnier (de Nîmes), un des amis les plus zélés de notre histoire protestante, a entrepris d'extraire des minutes des notaires de cette ville les documents relatifs aux personnages qui ont joué un certain rôle dans le protestantisme durant la seconde moitié du XVI[e] siècle et tout le XVII[e]. Ces minutes sont dans un désordre effroyable. Avant toute recherche, il faut les classer par notaire et par dates. Dès le début de ses investigations, M. Sagnier n'en a pas moins fait une trouvaille de bon augure qu'il veut bien nous communiquer et dont nous le remercions cordialement. Elle se rapporte à Guillaume Tuffan et jette un jour imprévu sur les relations de sa famille avec d'autres familles bien connues de l'Église réformée de Nîmes. Nous nous bornons à reproduire ces extraits d'actes civils en y joignant les notes de M. Ch. Sagnier et le tableau dans lequel il les résume.

M. J. G.

I. — *Contrat de mariage.*

Entre M[re] Guillaume Tuffan maistre ès arts, principal et recteur du collége et université de Nismes, fils légitime et naturel de feus Jehan Tuffan et d'Anthonye Ginhouse, du lieu dict le Mas des Tuffans, maison des Femades ou Fumades (1), paroisse d'Alzon, diocèse d'Uzès, à présent habitant en ceste ville de Nismes d'une part, et Dam[lle] Léonarde Baudane, fille légitime et naturelle de Jehan Baudan (2), bourgeois de la ville de Nismes et de feue Catherine Fayer (3).

Contrat passé chez le notaire Jean Ménard, le 29 octobre 1558 (4).

(1) Est-ce Fumades ou Femades? Voir, à ce sujet, *Dictionnaire topographiqu des départements du Gard*, par Germer-Durand.
(2) Appartient vraisemblablement à la grande famille Baudan. Voir *France prot.* 2[e] édition.
(3) Grande et noble famille protestante de Nîmes.
(4) Les minutes de ce notaire se trouvent dans l'étude de M[e] Causse, notair à Nîmes.

II. — *Testament.*

Testament du 5 octobre 1567 (Jean Ménard, notaire à Nîmes), de Guillaume Tuffan, maistre ès arts au collége et université de Nîmes.

« En premier lieu il recommande son âme à Dieu le créateur, le priant que par le moyen de son fils notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, il aye pitié d'icelle et la reçoive en son Royaume céleste. »

Il lègue 10 livres aux pauvres de Nismes; *à Simon* (1) *Tuffan, son frère, tous ses livres de théologie; à Jehan Tuffan, son autre frère, ses livres de droits et sa robe forrée;* à Anthoinette Tourre, sa chambrière, 10 livres. « En oultre il veut et ordonne que ses gaiges lui soient payés et chargeant sa femme ne donner congés à sa dicte chambrière quelle ne soie mariée, si elle veult continuer à la servir en la qualité des mesmes gaiges que cy devant » (2).

Il fait héritières universelles, pour la moitié de ses biens, Damoiselle Léonarde Baudane, *son espouse bien-aymée,* et pour l'autre moitié, par égales parts, Claude, Jehanne et Marye ses filles. Il donne la tutelle de ses enfants en bas âge, jusqu'à ce qu'elles soient mariées, à Jean Baudan, bourgeois de Nîmes, son beau-père.

III. — *Codicille de Guillaume Tuffan déposé chez Jean Ménard notaire à Nîmes le pénultiesme du mois de may* 1572.

Il lègue à Abram Guiraud son filleul fils à Mre Robert Guiraud tanneur dudit Nismes la somme de 40 livres; à Robert Guiraud pour les agréables services qu'il a receu de luy ung manteau et a honneste femme Thomasse Vernete femme dudit Guiraud une robe en drap d'estamine. Il lègue et donne à M. Simon Tuffan son frère ministre de la parole de Dieu oultre les lègues qu'il luy avoyt faict dans son testament sa robe forrée telle que ledict codicillant a de présent; item legue à chacune de ses sœurs, savoir Loyse mariée à Simon Pascal, autre Loyse mariée à Amalric et à Barthelemyne mariée à

(1) Simon Tuffan était, quand il mourut, pasteur de Clarensac; il fut père de Gédéon Tuffan, docteur en médecine, et de Gabriel Tuffan, ministre. Les mots soulignés et entre guillemets sont extraits textuellement. (Ménard, notaire à Nîmes, acte du 15 septembre 1609.)

(2) On trouve dans les décès, à la date du 31 août 1611, une Antoinette Tourre, veuve Mathieu Pastron; la chambrière de Tuffan se serait donc mariée, selon le vœu de son maître.

Gardies, cinq livres que veult et ordonne ledit testateur à chacune delles payées immédiatement après le décès dudit codicillant; Item lègue à ses petits nepveux Pierre et Pol Tuffans tenants lieu de feu leur père cinq livres à tous deux; Item veult et ordonne que ledit Tuffan codicillant q. au cas q. Dam[lle] Léonarde Baudan sa femme bien aymée fusse estre trouvée ensainte d'enfang postume ou postumes, soyent fils ou filhes que ceulx postume ou postumes, soient ses héritiers naturels et universels avec ses héritiers nommés en son testament; Item advenant que tous ses enfants et héritiers universels vinssent a décéder sans tester ou delaisser enfants légitimes et naturels a eulx survivants, a prescrit et prescrit ladite Damoiselle Léonarde Baudane, ladite femme bien aymée, par héritière moitié dudit héritage, et l'autre moytié a prescrit et prescrit iceluy codicillant ses frères et sœurs et nepveux et niepces tenants lieux des frères et sœurs dudit codicillant.

IV. — ***Testament de Jean Baudan bourgeois de Nismes, du 8 avril*** **1573,** ***Jean Ménard, notaire.***

Léonarde Baudan sa fille y est citée comme veuve de Guillaume Tuffan.

V. — ***Testament de Claude Tuffan femme de Chrestien Pistorius, régent du collège de Nîmes, du*** **21** ***août*** **1585,** ***François Ménard notaire.***

Elle désire être enterrée ***suivant la forme de ceux de la religion réformée.*** Elle lègue à Anne de Tuffan sa cousine fille de Simon Tuffan ministre cinq *escus;* à Marie de Tuffan sa sœur toutes ses hardes et joyaux; Jehan Pistorius son fils est son héritier universel et a son défaut sa sœur et sa mère Léonarde de Baudan.

VI. TABLEAU GÉNÉALOGIQUE.

Jehan Tuffan épouse **Anthonye Ginhouse.**

Leurs enfants :

- **Guillaume**, épouse le 29 oct. 1558 Léonarde Baudan, fille de Jean Baudan, bourgeois, et Catherine Favier. Principal du collége de Nîmes.
  Testa le 5 octobre 1567. Codicille le 31 mai 1572. Mort en 1572 ou 1573... } Jean Ménard, notaire à Nîmes.
- **Simon**, ministre de Clarensac.
  Ses enfants :
  - **Gédéon**, Dr en médecine à St-Antoine, épouse à Nîmes, le 17 janvier 1626, Marie de Blisson.
  - **Gabriel**, **Anne**. en 1607, il était pasteur de Saint-Laurent d'Aigonze.
- **Jehan.**
  Ses enfants :
  - **Pierre.**
  - **Paul.**
- **Loyse**, mariée à Simon Pascal.
- **Loyse**, mariée à Amalric.
- **Barthélemyne**, mariée à Gardies.

Enfants de Guillaume :

- **Claude**, mariée à Chrestien Pistorius, Allemand de Heidelberg, établi à Nîmes et régent du collége des Arts ; Claude testa le 21 août 1585, morte la même année.
  Leur fils :
  - **Jehan Pistorius**, baptisé à Nîmes le 8 mars 1584, parrain Jehan de Serres, ministre de la Parole de Dieu.
- **Jehanne**, morte en bas âge.
- **Marie** épouse le 17 mai 1587 (François Ménard, notaire) Jacques Cassagne, bourgeois de Montpellier, puis conseiller du Roy et trésorier de son domaine en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes.
  Leurs enfants :
  - Plusieurs enfants nés à Nîmes et baptisés au temple. D'après l'*armorial de la noblesse* du Languedoc de Louis de la Roque, tome Ier, page 126, l'abbé Jacques Cassagne, de l'Académie française, immortalisé par Boileau, serait de la même famille. Je crois qu'il a raison : selon moi, Guillaume Tuffan serait son arrière-grand-père.

Ch. Sagnier.

PROCÈS-VERBAUX
DE LA PROPAGATION DE LA FOY DE MONTPELLIER
(1679-1681) (1)

Enseignement, instituteurs, petites écoles.

Pendant que le grand roi faisait fermer les académies et les colléges des protestants, la congrégation se chargeait de réduire le nombre des petites écoles ou de les supprimer; on va voir par quels moyens.

Au XVIIe siècle, la petite école, que représente aujourd'hui l'école primaire, n'existait guère que dans les villes : dans les villages elle était très-rare et toujours sous la direction et la surveillance du curé. Les protestants avaient multiplié ces écoles. Partout où se formait un groupe de réformés, l'école s'élevait à côté du temple : on comprend qu'à ceux qui ont pour devoir de lire eux-mêmes le texte de la Bible, la lecture fût obligation religieuse. Et l'exemple qu'ils donnaient aux catholiques développa chez ceux-ci le besoin de s'instruire.

Mais pour ceux qui cherchoient à proscrire et à extirper le protestantisme, détruire et supprimer l'école était une nécessité de premier ordre.

Les membres de la congrégation comprirent ce rôle. — Les délibérations suivantes, que nous avons extraites des procès-verbaux, éclaireront suffisamment le lecteur, sans qu'il soit besoin de longs commentaires.

Dans l'espace de deux années et demie, la congrégation n'établit pas d'école, car il est permis de dire que le dernier maître agréé sans appointements n'est pas un instituteur, et cette énumération montre assez en quelle estime la congrégation tenait l'instruction. Quant au sieur Tinel, tailleur de son état et instituteur par accident, Tinel qui montre à des apprentis à coudre et pas à lire, le registre ne nous dit pas ce qu'il devint après l'admission du Sr X avec sa femme. Il est très-probable qu'en considération des ser-

(1) Voir le *Bulletin* de l'an dernier, t. XXVI, p. 113, 159.

vices discrets rendus à la société, il continua de demeurer dans la maison de la propagation.

12 mai 1679. — Mlle Soustelle consent que son fils soit mis chez un maître catholique pour apprendre, et consent même qu'on lui parle de la religion : le Sr Tinel qui a dit cedessus, a été prié de continuer.

Le Sr Tinel s'est chargé de porter à la prochaine assemblée une liste de tous les maîtres d'école qu'il pourra découvrir, afin d'y remédier par Mr de Montp. ou par Mr l'Intendt. (En marge) : « a remis ce rôle à M. l'Intendant. » On regrette que le scribe n'ait pas copié ce rôle.

25 mars 79. — Mr Beros est prié de faire que M. de Montp. qui n'a pas assisté à cette assemblée, parle à l'intendant pour empêcher les écoles huguenotes dont le Sr Tinel a remis la liste au dt Sr Beros, qui l'a donnée à M. de Monpt., et comme il y a un arrêt du conseil qui le favorise, voir si on ne le peut faire révoquer, ou en tout cas réduire le nombre ou le fixer, et savoir s'il y a des étrangers et depuis quel temps ils sont établis.

9 avril 79. — A été dit qu'à Pignan on tient de petites écoles; ce qui est contre la déclaration de 1666, vérifiée au parlement, qui ne le permet que dans les lieux où se font les exercices de la R.P.R., à quoi il faudra remédier quand on aura recouvré les pièces contre le prêche de Pignan. (*Voir protestants nobles*) (En marge) : « Mrs Audibert et Rey feront présenter requête au nom du délégué pour faire cesser ces écoles. »

23 avril. — Mrs Audibert et Rey prendront soin de faire présenter requête au nom du syndic délégué pour faire cesser une petite école que ceux de la R. P. R. tiennent à Pignan nonobstant les défenses que Mrs les curés assistés des consuls ont fait souvent au maître d'école nommé Mouton.

23 avril. — Le premier consul s'est opposé à faire sortir un maître d'école établi depuis deux mois.

23 avril. — Mr Audibert présente une requête à Mr l'Intendant pour faire cesser le mtre d'école huguenot qui enseigne à Cournonterrel non-seulement à lire et à écrire, mais encore à chanter les psaumes.

23 avril. — M. Desendrieux a été chargé de s'informer d'un maître d'école qui se tient près de la porte du pilier St Giles qu'on

dit enseigner le latin. Mr Boudon examinera les moyens de faire réduire à un plus petit nombre les petites écoles que ceux de la R. P. R. entretiennent à Montpellier. Mr Dumas prendra soin de s'informer s'il y a des écoles de précepteurs établis depuis peu dans la ville. (En marge) : « Ce précepteur, appelé Vedel, n'enseigne pas le latin, mais il n'y a que 3 ou 4 ans qu'il s'est établi dans la ville. Mr Dumas a fait faire une information d'une fille qu'il a pervertie par subornation. Il a été prié et Mr Berlié avec lui de la faire décréter. »

C'est monsieur Ranchin qui parle, (il préside) l'assemblée.

12 août 1679. — J'ai présenté une ordonnance de Mr l'intendant, le 5 de ce mois, qui réduit à un tous les maîtres d'école Huguenots avec injonction aux présidial et consuls d'y tenir la main ; a été délibéré qu'elle sera signifiée aux consuls à la requête du syndic du clergé, et qu'ensuite Mr Dumas la fera signifier, mais qu'auparavant on la fera imprimer.

25 août 79. — A été résolu qu'avant d'abattre l'enseigne de Vedel on attendra de savoir qui sera celui des maîtres d'école qui aura été choisi, et si ce n'est pas lui-même, sans attendre une séance, Mr Loys se donnera la peine de l'aller faire abattre en vertu d'un appointement de Mr le juge criminel, et si Vedel fils est choisi, on présentera requête à Mr l'intendant pour l'empêcher, et tous les autres, d'avoir de telles enseignes, et si on ne peut obtenir, d'y faire mettre au moins Vedel fils.

9 septembre 79. — Sur la signification de l'ordonnance de Mr l'intendant contre les maîtres d'école, le syndic de la R. P. R. ayant fait signifier le 7 de ce mois un acte d'opposition à la dite ordonnance, a été délibéré que Mr le conseiller Loys prendra la peine d'aller avec deux ou trois huissiers ou autres, lundi prochain 11 de ce mois à huit heures du matin, chez tous les maîtres d'école huguenots, et s'ils continuent, de dresser procès-verbal, et le fera signer à ceux qui l'accompagneront. Mr Audibert a été chargé par Mr de Montpellier d'accompagner Mr Loys dans les visites qu'il fera de ces écoles, et de requérir ce qu'il faudra de la part du syndic du clergé, et à l'arrivée de Mr l'intendant le verbal de Mr Loys sera remis pour faire condamner le maître d'école en l'amende de 500 liv. portée par son ordonnance, et lui en demander une partie pour la propagation, etc.

Mrs Boudon et Loys prendront soin de présenter le verbal ou in-

formation à Mr l'Intendant et de lui présenter la requête nécessaire. J'ai (Ranchin Vre Gal) remis à Mr Loys la requête de Mr l'Intendant des exploits de signification et à Boudon l'acte d'opposition du syndic des Huguenots.

En marge. — Le Consistoire a député à Mr l'Intendant pour faire rétracter ses ordonnances. Mais n'ayant pu rien obtenir sinon qu'il lui permettait une maîtresse d'école pour empêcher le mélange, il faudra tenir l'œil à ce qu'aucun des maîtres ne continue jusqu'à ce qu'ils aient fait l'option portée par la dite ordonnance. Mr Dumas sera chargé de s'en informer soigneusement.

2 septembre 1679. — Mr de Ratte, proposé d'un officier d'armée, prétend s'établir chez Cancelade, maître Huguenot, pour enseigner l'arithmétique et autres choses, sur quoi a été délibéré de s'opposer. M. Delmas s'est chargé de lui parler et de s'opposer à cet établissement.

13 février 1680. — Sur ce qu'il a été proposé que M. l'intendant refuse présentement de donner des secours pour l'entretennement des enfants que nous avons mis dans notre maison pour les faire catholiques, quoique autrefois M. Boudon eût dit de sa part qu'il ne manquera pas de les secourir, comme aussi les dits enfants manqueront d'instruction pour n'avoir aucun ecclésiastique qui en prenne soin, il a été délibéré que MM. de la Vergne, Azema et Moulceaux parleront à M. l'intendant, tant pour lui faire donner de l'argent du roi pour l'entretennement des enfants, que pour faire accorder du même argent, une pension de 100 liv., tous les ans, au sieur Tinel, selon qu'il a été convenu autrefois avec M. de la Vergne et Mme l'Intendante et que même il fit donner au sieur Tinel 50 liv., depuis lequel temps M. l'intendant a changé d'avis; et les mêmes nommés ci-dessus prendront soin de parler aux PP. de l'Oratoire ou aux PP. jésuites pour faire appliquer quelqu'un des leurs à l'instruction des dits enfants.

M. l'intendant ne croyait pas sans doute, au début, que la propagation deviendrait une espèce d'inquisition, et d'autre part il devait être mécontent de voir que parmi tant de personnes si ardentes à la persécution, pas une ne se dévouait à l'éducation de ces petits malheureux : on tenait au nombre.

C'est ce qui explique les récriminations suivantes :

9 avril 80. — M. Dumas a été chargé de s'informer soigneusement

s'il est vrai qu'un maître et une maîtresse d'école catholique aient associé avec deux maîtres et maîtresses d'école de la R. P. R., et d'en faire informer s'il découvre que cela soit vrai.

23 avril 80. — M. de la Vergne a dit qu'on s'était plaint à lui que les enfants que nous mettons à notre école ont trop de liberté et qu'on les laisse trop sortir à la ville; il a été prié de recommander à M. Tinel de veiller sur eux plus qu'il ne le fait, et M. Condurié et lui ont été priés de voir quelle instruction il donne aux enfants, et de travailler de dresser un règlement pour la conduite qu'il y a à tenir.

M. le Grand Vicaire a été prié de chercher un maître d'école pour vacquer à instruire les enfants et la femme pour prendre soin de leur entretien et de les tenir blanchis.

Avant de faire fermer les autres écoles, la congrégation aurait sagement agi si elle en avait ouvert une pour ses convertis. Le public catholique se plaignait de leur indifférance à cet égard.

18 mai 80. — M. le Vicaire général a dit qu'ayant été chargé de chercher un bon maître d'école, s'il se peut marié, pour mettre dans la maison des nouveaux convertis, le mari pour apprendre à prier Dieu, à lire et à écrire, et la femme pour l'entretennement de la maison; qu'il s'en présentait trois; il a été prié et M. de la Vergne de même, de vouloir examiner quel ils trouvaient le plus propre, et sur ce qu'ils ont dit que Tinel était fort mortifié dans l'appréhension qu'il avait qu'on voulût le déloger de cette maison, il a été dit qu'ayant autant de zèle qu'il a, et paraissant que ce zèle est agréable à Dieu par la bénédiction qu'il donne à ses travaux pour des conversions, qu'il y sera continué. En marge Tinel jugé nécessaire sera continué.

Tinel d'après l'ensemble des procès verbaux, est un agent secret, il sait à peine lire, il est tailleur de son état, rien n'empêchait de placer un instituteur à côté de lui.

12 juin. — Le sieur Bruel, maître d'école, s'est proposé pour prendre soin des enfants nouvellement convertis que nous tenons dans notre maison, pour leur apprendre à prier Dieu, à lire et à écrire, et sa femme pour avoir inspection de la maison pour la tenir propre, moyennant qu'on le loge dans la dite maison.

M. de Ranchin et Girardont ont été priés d'examiner s'il est propre pour cet emploi.

On ne décide encore rien.

25 juin 1680. — A été dit qu'il y a un maître d'école catholique, nommé Carles qui prête le nom à Rigaud, maître d'école Huguenot interdit, logé près l'église Sainte-Anne. M. le Vicaire général s'est chargé de veiller si le dit Rigaud fait aucune fonction ou s'il est associé.

3 septembre 1680. — L'arrêt qui défend à ceux de la religion protestante réformée de tenir plus d'un maître d'école dans chaque communauté a été signifié au consistoire de Ganges, lequel en conséquence a nommé Conte pour l'être; néanmoins les dicts Abric tiennent aussi école, disant que le consistoire leur a dit de la tenir chacun deux mois. Le dit Conte a toujours plusieurs écoliers qu'il fait passer pour pensionnaires, et comme c'est une pure contravention, il a été résolu d'en faire présenter requête à M. l'Intendant pour en faire informer, et sur la procédure qui en sera faite par celui qu'il subdéléguera à cet effet y être pourvu et par lui ordonné ce qu'il appartiendra.

19 septembre 1680. — Tinel a dit que M. Delmas maître d'école donne lieu par une très-mauvaise conduite qu'il tient, de faire juger qu'il se doit être perverti. M. de Ratte et Delmas qui le connaissent, ont été priés de le voir pour le faire revenir et le tirer de son égarement.

M. Tinel aurait mieux fait d'apprendre à lire aux nouveaux convertis.

3 octobre 1680. — M. de Ratte a dit qu'il avait parlé au sieur Delmas, maître d'école, par ordre de l'assemblée; que le dit Delmas a répondu que depuis sa conversion tous ceux de la R. P. R. qui envoyaient leurs enfants à l'école, les avaient retirés, et qu'il en était si incommodé qu'il recourrait à la charité de la congrégation pour y suppléer pendant deux mois. Il a été délibéré de lui donner 8 livres pour deux mois.

17 décembre 1680. — Le P. Fraissinet a dit qu'ayant été à une conférence de curés du diocède où M. Marie vicaire de Ganges s'était trouvé, qui lui avait dit que la volonté du Roi qui est que dans les grandes villes il n'y eût qu'un maître d'école de la R. P. R., n'était pas même exécutée dans celle de Ganges; sur quoi a été délibéré de présenter requête que, suivant l'arrêt du conseil d'en Haut du 4 septembre 1671, il n'y en ait qu'un qui puisse exercer la dite fonction et que des contraventions, il en soit requis.

18 *Février* 1681. — Sur la proposition faite en diverses assemblées de chercher un bon maître d'école pour l'établir dans la maison des nouveaux convertis, dont la compagnie prend soin, M. Patris a présenté le sieur Salvignac qui depuis de longues années s'applique à instruire la jeunesse et à l'apprendre à lire et à écrire, dont la femme est très-propre pour soigner les enfants et les faire blanchir et tenir la maison en bon état; a été délibéré de prier M. Patris de l'établir dans cette maison sans autres appointements que ceux qui lui seront donnés par ceux de la ville qui viendront pour être instruits; l'assemblée ne contribuant qu'à lui donner le logement. (En marge) : « Salvignac maître d'école avec sa femme sans appointements. »

La congrégation a mis deux ans à faire ce choix, mais elle a fait fermer toutes les autres écoles.

9 juillet 1681. — M. Plantade a dit qu'ayant été chargé dans l'assemblée précédente de pourvoir au désordre qui était arrivé dans la maison de M. Duran, dont les filles, qui ont resté dans la R. P. R., ont excédé son fils jeune qui veut être catholique ainsi que lui, que M. Duran l'avait assuré que pareille chose n'arriverait plus, et sur ce que le précepteur est de la R. P. R., il a été délibéré de travailler à le faire congédier et d'y faire mettre à sa place un précepteur catholique; à quoi M. Plantade continuera ses soins.

23 juillet 1681. — Il a été donné avis qu'il y a une jeune fille de la R. P. R. logée chez Boudarié, pâtissier près de M. d'Arênes d'Asports, qui tient école : ce qui mérite d'être observé. Étant à souhaiter d'avoir des témoins pour faire informer, y ayant une maîtresse d'école qui a été nommée par le consistoire, qui seule a le droit de la tenir et non autres.

6 août 1681. — Mme la marquise de la Roquette a fait recommander à l'assemblée Françoise Chambonne, femme de Jean Bounard, de la R. P. R., qui a fait abjuration ces jours passés, et que n'ayant plus des écoliers de la R. P. R. auxquels elle apprenait à lire et à écrire, elle avait besoin d'être assistée des gratifications que le roi donne aux nouveaux convertis recommandés à M. le vicaire général.

20 août 1681. — M. Loys a été prié de se transporter chez la demoiselle Espinas, logée chez Mlle de Gan, à la descente de Saint-Pierre, pour la surprendre dans les fonctions qu'on dit qu'elle fait d'apprendre à plusieurs jeunes filles huguenotes leur doctrine et

autres choses. (En marge) : « Mlle Espinas tient école de la R. P. R. contre les défenses. »

Quel acharnement contre l'instruction!

3 septembre 1681. — M. Agret, chanoine, a représenté que la nommée Sabonne contrevient aux arrêts du conseil en ce que, sous prétexte qu'elle tient des filles en pension, elle tient école, et cependant il n'y doit avoir qu'une maîtresse d'école de la R. P. R. Suivant l'ordonnance rendue par M. l'intendant en exécution des arrêts, l'assemblée a délibéré que M. Loys sera requis pour se transporter dans sa maison lorsque le dit sieur Agret lui donnera avis qu'elle pourra être surprise.

Quel vilain métier vous faites là, M. Agret. — Voilà la dernière délibération que prend l'assemblée dans la dernière séance que nous donne le registre. Cette délibération est conforme à celles formulées sur les écoles des garçons : réduire toutes les écoles à une, afin plus tard de pouvoir arriver d'un seul coup à la suppression absolue. On ne fait pas mention d'écoles catholiques de filles, probablement il n'en existait pas. Quant aux nouvelles converties, elles étaient placées dans le couvent de la Providence, plus tard dans celui de Saint-Charles dont était supérieure la sœur de l'évêque. Rien ne laisse supposer qu'on s'occupât de leur instruction.

REQUÊTE DES PROTESTANTS DE LA TREMBLADE

POUR OBTENIR LA PERMISSION DE COUVRIR EN CHAUME LA MASURE OU ILS SE RÉUNISSENT.

L'Académie de La Rochelle a fait imprimer, en 1855, l'éloge du maréchal de Sénectère ou Saint-Nectère, gouverneur de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou, mort à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, le 23 janvier 1771, au château de Didone, dont il était seigneur. L'abbé Pierre Gervaud, auteur de cet éloge, était professeur de rhétorique au collége de La Rochelle, et il l'a prononcé à l'une des dernières distributions des prix qui précédèrent la révolution de 1789. Dans la succincte mais très-intéressante notice qui précède l'œuvre de Gervaud, M. Delayant l'a complétée à divers égards. Il expose notamment la conduite du maréchal envers les protestants de la Saintonge et la reconnaissance de ceux-ci attestée par les prières qu'ils

adressaient au Ciel pour le vénéré vieillard aux deux services religieux du dimanche.

Leur requête découverte parmi nos papiers de famille est un nouveau témoignage de la commisération des gouverneurs de la province pour les débris du troupeau qui avaient survécu à l'odieuse révocation de l'édit de Nantes. A défaut de valeur poétique, elle atteste par des détails touchants et par la naïveté du style, la culture d'esprit et la résignation des Huguenots habitant les bords de la Seudre.

A monseigneur le maréchal de Senecterre, commandant en Aunis, Saintonge et Poitou, seigneur de la Tremblade.

Supplie très-humblement une famille entière
Vieillards, jeunes, maris, femmes, filles, sœurs, frères
Et enfants orphelins, qui tous se font honneur
D'être vos tenanciers, vos pupilles, Seigneur.
La Tremblade est le lieu qui leur donna naissance;
Puissent-ils avoir part à votre bienveillance!
Que vous offriroient-ils pour de telles faveurs?
Ils ne peuvent, Seigneur, disposer de leurs cœurs;
Vous les possédez tous, vous en êtes le maître,
Et vous aurez tous ceux qui sont encore à naître.
De vos rares vertus instruits par leurs parents,
Ils vous respecteront dès leurs plus jeunes ans.

Cette famille, hélas! a pour tout apanage
Un triste mazureau, sis au bout du village
Au lieu le moins passant, dans un coin reculé,
Tout proche du désert dans un terrain sablé,
Sans charpente, thuile, porte ni couverture.
Quatre murs isolés font toute sa parure;
Quinze pieds seulement font l'élévation
De ce triste manoir image d'Illion.
On pensoit en jouir, on en fit même usage
Jusqu'au moment fatal qu'arriva le message
Qui d'un ordre subit en interdit l'accès;
On obéit soudain. Seigneur, vous le savez
De quoi devint alors cette triste famille!
Dans un désert affreux elle cherche un asile

A l'ombre des cyprès témoins de ses malheurs ;
L'arbrisseau se nourrit du torrent de ses pleurs.
C'est là que les frimats éprouvent sa constance,
Que l'écho réfléchit quelle est l'obéissance
Et la fidélité qu'elle jure en ces bois
A Louis le Bien Aimé, le plus chéri des rois.
C'est là que du soleil l'ardeur insupportable
Darde, brûle, calsine et le corps et le sable,
Que l'hiver coagule et la chair et le sang
Du jeune, du vieillard, de la mère et l'enfant.
Ses rivaux qui jadis se montroient susceptibles,
A ces affreux malheurs paroissent tous sensibles.
Hélas ! nous disent-ils en conversation,
Obtenez, s'il se peut, de couvrir la maison !
O citoyens chéris, quelle reconnoissance
Devra cette famille à votre complaisance !
Vous lui voulez du bien. O doux ravissement !
Recevez de ses vœux tout l'accomplissement.

Que, ce considéré, Monseigneur, il vous plaise
Permettre aux suppliants de prendre un peu plus d'aise.
Ils veulent en user avec discrétion,
Sous votre bon plaisir et approbation.
Leur dessein se réduit à une couverture
Qui les mette à l'abri dans la simple cloture,
Des ardeurs du soleil, des frimats de l'hiver ;
Pour se dédommager de ce qu'ils ont souffert,
Traverser quelques bois sur la triste masure,
Lesquels seront couverts de chaume ou paille pure,
Comme l'étable enfin du plus triste hameau
Qui loge du berger la génisse et l'agneau ;
Permettez aux suppliants d'amasser sur la dune
Qui borde le cristal du palais de Neptune,
Le chaume qui y croît nommé vulgairement
Tanne, dont on se sert pour couvrir seulement.

Permettez Monseigneur, à notre prévoyance
Que si Votre Grandeur observe le silence,

Ce silence nous soit un acquiescement.
Ah! daignez nous tenir ce silence charmant!
Nous vous en supplions! Pardonnez notre audace,
Si nous vous offensons, daignez nous faire grâce.
Et quoi qu'il en résulte, ou silence ou rigueurs,
Vous n'en serez pas moins le maître de nos cœurs;
Et ces cœurs pleins d'amour de respect et de crainte
Ne cesseront jamais d'offrir à Dieu sans feinte
Les vœux les plus ardents. Votre prospérité
Nous est chère et fera notre félicité!

MÉLANGES

UNE LETTRE DU REFUGE

(1745).

C'est dans des papiers de famille qu'a été trouvée la lettre dont on trouvera plus loin la copie fidèle. Le document que nous avons entre les mains n'est lui-même qu'une copie contemporaine de l'original, et par une de ces précautions rendues nécessaires par le malheur des temps, il ne porte aucune indication de noms ou de lieux et de dates; cependant certains indices permettent de présumer que son auteur n'est autre qu'un des plus fidèles défenseurs des Réformés.

L'année 1744 avait été marquée par les plus heureuses circonstances pour les protestants de France; dans toutes les provinces le zèle se réveillait, les assemblées du désert, jusqu'alors objet d'attaques incessantes, se réunissaient librement; aussi était-il permis de prévoir la fin des persécutions.

Dans les premiers jours de 1745 parut un petit opuscule qui, répandu dans les Cévennes, y causa une grande émotion. Il semblait au premier abord venir de Hollande, car il portait comme indication de lieu d'origine Rotterdam, et d'un autre côté, le ton modéré de la discussion, les sentiments de bienveillance que faisait paraître l'auteur, provoquaient l'attention et conciliaient l'estime.

Dans ces quelques pages cependant, l'auteur, malgré ses sympathies ouvertement avouées pour les protestants, combattait avec habileté les assemblées du désert en cherchant à prouver qu'elles étaient contraires aux

lois. Les arguments les plus spécieux étaient proposés avec une apparence d'autorité faite pour ébranler les défenseurs de ce culte public sans lequel une religion ne saurait vivre.

Par une comparaison audacieuse entre les Réformés qui s'assemblaient et les sept mille qui, n'ayant pas fléchi le genou devant Baal, cependant n'avaient point de culte public, il tentait de prouver que les Religionnaires allaient contre les prescriptions de la loi divine. Sachant de quel respect la Bible était entourée parmi les Réformés et quelle autorité lui était attribuée, il multipliait les arguments qui en apparence s'appuyaient sur le livre sacré. N'allait-il pas jusqu'à dire que Jésus-Christ n'avait point eu d'autre culte public que celui des Juifs, et que du reste ses propres maximes en diminuaient beaucoup la nécessité, que les apôtres allaient *de maison en maison*, etc. Ces quelques pages pouvaient et devaient faire du mal, car elles tendaient à séparer les fidèles de leurs pasteur, en rendant ces derniers responsables des persécutions qui frapperaient les églises (1).

La lettre à laquelle répond celle que nous publions devait certainement être provoquée par la lecture de cette habile et perfide attaque, car la réponse n'est que la réfutation éloquente des sophismes de la lettre sur les assemblées des Religionnaires.

Un livre remarquable fut publié contre l'attaque de M. D. L. F. D. M, à la fin de cette même année 1745, et tout nous porte à croire que son auteur est celui qui écrivait la lettre dont nous parlons. Le bel ouvrage d'Armand de la Chapelle, *Sur la nécessité du culte public parmi les chrétiens* reproduit, en effet, en leur donnant toute leur valeur, les arguments que nous trouvons rapidement indiqués dans ce document.

Pour nous, le pasteur de la Haye serait donc le signataire de cette lettre si intéressante, et cette supposition semble devoir se changer en certitude par une étude plus attentive du document lui-même.

Il est facile tout d'abord de préciser l'époque à laquelle il répondit à cette demande de son correspondant du Midi; parlant de la prise de Furnes, il l'indique comme un fait de guerre de l'année précédente, et par là, il montre que c'est en 1745 que fut écrite cette lettre, et on peut ajouter que ce fut dans les premiers mois de cette même année, car il conseille aux persécutés de s'adresser à M. Jordan, qui mourut à la suite d'une longue maladie, le 24 mai 1745.

D'un autre côté, parlant de ses collègues, il cite les noms des pasteurs de la Haye et de Rotterdam, n'oubliant, par un motif qui s'explique de lui-même, qu'un seul nom, celui d'Armand de la Chapelle, c'est-à-dire le nom de celui qui écrivait la lettre.

(1) Lettre sur les Assemblées des Religionnaires en Languedoc, écrite à un gentilhomme protestant de cette province par M. D. L. F. D. M. à Rotterdam. 1745.

Malheureusement le nom du destinataire est et restera probablement inconnu, à moins que l'original de la lettre ne se retrouve dans la collection Court ou dans les papiers Rabaut. Ce document est intéressant par les détails qu'il donne sur les relations qui unissaient les descendants des réfugiés et les églises du désert, et à ce titre il méritait d'être conservé dans le *Bulletin*.

FRANK PUAUX.

MONSIEUR,

Notre amy Mons[r] me remit la letre dont vous m'avez honoré le 23 du mois passé et que j'ay lue avec beaucoup de consolation; j'y réponds, Mons[r], sans délais. Je reprends chacun des trois articles qu'elle contient : D'abord vous me faites l'honneur de me demander si j'approuve les assemblées nombreuses qui se font actuellement en France parmi les protestants pour rendre à Dieu leur culte public (1), je réponds sans détour qu'ouy et je bénis Dieu tant du zelle qu'il rallume dans les cœurs les plus timides, que de la connivence avec laquelle les puissances semblent regarder les assemblées; permettes moy cependant, Mons[r], d'expliquer mon sentiment par deux ou trois distinctions.

Je distingue 1° entre quelques particuliers, ou même entre quelques familles et tout un peuple; si quelques particuliers ne peuvent s'assembler pour rendre leur hommage public à Dieu, sans s'attirer quelque violente persécution, *je crois qu'ils sont obligés d'obéir à l'ordre de notre grand maître*. Si on vous persécute dans un lieu fuyés dans un autre; mais où fuira tout un public, et tout peuple d'ailleurs n'est-il pas en droit de servir Dieu publiquement selon les lumières de sa conscience? Une seconde distinction vient appuyer la précédente, je distingue les protestants français de toute autre nation; ils avaient un édit perpétuel et irrévocable à l'abri duquel ils exerçoient hautement leur religion; au mépris de la foy publique et des serments les plus solennels on a révoqué le fameux édit de Nantes, et cela sous le prétexte que *cet édit demeurait inutile, la meilleure et la plus grande partie des sujets de la dite religion p. r.* ayant embrassé la catholique, ce sont les propres termes de l'édit de ré-

(1) Pendant l'année 1744, les assemblées du désert se multiplièrent à tel point, que les réformés s'y rendaient aussi publiquement que les catholiques aux églises paroissiales. Tout va aux assemblées, disait à Court l'évêque d'Uzès. (Voir Hugues, I, II, 60), et le *Bulletin* de cette année, p. 18 et 64.

vocation, puisque ce faux prétexte, faux dès son origine, est démenti aujourd'huy plus que jamais par le grand nombre de protestants qui se montrent par dizaines de milliers dans leurs assemblées; ils rentrent dans tous leurs droits; leurs pères les leur acquirent au prix de leurs biens et de leurs vies, en appuyant les droits légitimes de la maison de Bourbon, qui leur est redevable de la couronne contre les factions des Guises et des Espagnols.

La violence exercée contre eux pour les obliger à embrasser le catolicisme, aurait-elle plus de droit pour leur enlever l'édit de Nantes que leur retour volontaire à leur religion pour le leur rendre et pour le remettre en vigueur? Je crois, Monsr, qu'il y a une troisième distinction à faire : c'est entre le droit des assemblées et la prudence. Je ne doute nullement que le droit ne s'y trouve; mais il est de la prudence de faire valloir ce droit, si ces assemblées n'attirent point quelques nouvelles dragonnades; il semble bien qu'on ait sujet de ne rien craindre de pareil, veu le nombre des protestants qui se produisent tous à la fois dans tant de provinces, veu le silence de la cour sans doute bien informée de ce qui s'y passe; veu la présence des maréchaussées, des archers, des soldats aux assemblées qui se contentent d'être témoins et d'empêcher qu'il n'y arrive du trouble; veu en particulier les affiches du gouverneur de Monpélier qui deffendent d'insulter en aucune manière les protestants; mais la condescendance de la cour, n'aurait-elle point l'effet d'une prudence politique, qui dans les circonstances présentes croit devoir dissimuler et ne point pousser à bout des provinces entières.

La fidélité pour le présent et pour l'avenir dont le synode national de Nismes (1), et la requeste au maréchal de Saxe (2) font hautement profession devroit rassurer contre cette crainte, si l'on ne connoissoit pas l'inconstance naturelle des peuples que l'on porte au désespoir et qui profitent de la première occasion favorable de secouer un joug devenu tout à fait insuportable.

Il semble que l'on ait diverses raisons de penser que c'est cette appréhension de quelque boulversement général plutost qu'aucune bonne volonté et qu'aucun sincère support qui fait fermer les yeux à

(1) Le synode national s'était réuni en juin 1744 et avait décidé la célébration d'un jeûne solennel pour la conservation de Louis XV et le succès de ses armes, et que tous les pasteurs feraient au moins un sermon chaque année sur les devoirs des sujets envers leur souverain.
(2) On peut voir cette requête dans Court (*op. cit.* II, 118.)

vos assemblées. On ne saurait en douter, surtout si ce qu'on nous assure est fondé, qu'on a déjà arresté en Dauphiné, en Languedoc et Montauban quelques personnes de distinction pour s'être rendues à ces saintes assemblées. Il faudrait vouloir s'aveugler soy-même pour ne pas s'apercevoir ce que cela signifie; c'est dans tout le royaume le même esprit qui gouverne; et la stupidité de nos pères, qui se flattoient que les cruautés du Poitou en 1685 ne passeroient pas dans les autres provinces, est encore aujourd'huy le sujet de notre juste étonnement. Ne retient-t-on pas actuellement dans les galères, à la Tour de Constance, au Fort de Brescou et ailleurs des hommes et des femmes dont tout le crime est d'avoir assisté à ces mêmes assemblées qu'on parroit tollérer? Si on avait quelque dessein ne commencerait-t-on pas à mettre les captifs en liberté? Ce qui est arrivé l'année dernière à la prise de Menin, d'Ypres et de Furnes, où l'on n'a point voulu permettre aux Hollandais protestants que de demeurer jusqu'au mois de janvier suivant pour régler leurs affaires, ne prouve-t-il pas que la Cour n'a point changé de sisthème à notre égard et que nous n'en avons rien de bon à espérer? Le papisme est toujours l'ennemi, toujours altéré du sang des saints, toujours prest à manquer de foy aux prétendus hérétiques et à recourir contre eux aux plus perfides trahisons et aux plus affreux massacres (1).

La question se réduit donc, monsieur, à peser dans la balance la plus impartiale, d'un côté les nombreux et considérables avantages présents et futurs qu'on retire déjà et qu'on peut raisonnablement se promettre de vos saintes assemblées : l'ignorance bannie, le vice repris, la tiédeur dissipée, la piété ranimée, les enfants instruits, les timides enhardis, les chancelants affermis, les fidelles consolés, la confession de bouche faite pour obtenir le salut, l'Évangile annoncé dans sa pureté, l'erreur et la superstition confondues, les contredisans convaincus, plusieurs catholiques romains convertis, une meilleure génération chrétienne formée, la voye à un heureux établissement ouverte, etc.

D'un autre côté, les maux prochains et à venir, les emprisonnements, les galères, les amandes excessives, les vexations, les cruautés, les familles ruinées, les villes et les villages désolés par

(1) Paroles presque prophétiques, car ce fut cette année même (1745) qu'éclata la terrible persécution où succombèrent tant de martyrs.

de nombreux logements de soldats, les chutes scandaleuses, les apostasies, la privation des exercices domestiques, mille autres malheurs qui peuvent être naturellement les suites du zèle présent des Réformés et de la fureur de nos ennemis, d'autant plus irrités qu'ils auront été obligés de feindre et de retenir leur haine.

Dieu peut, j'en conviens, bénir votre courage. Celuy qui tient le cœur des roys entre ses mains fléchira celuy de S. M. T. C. en votre faveur; quand il prend plaisir aux voyes d'un homme, il apaise envers luy le cœur de ses ennemis; mais nous n'avons point de promesses particulières sur quoy nous puissions nous reposer dans ces circonstances. Et nous ne voyons pas qu'on puisse appliquer icy les promesses générales, sans consulter la prudence par où je n'entends pas la prudence mondaine qui est toujours craintive, mais la prudence évangélique qui n'est jamais téméraire. C'est à vous, M[r], et aux gens éclairés qui sont témoins de ce qui se passe à décider de quel côté doit pencher la balance; veuille le Seigneur toucher luy-même les puissances qui la tiennent en suspens, protéger vos personnes, vos familles, vos églises et bénir abondamment vos pieux desseins.

Vous me demandés en second lieu, M[r], ce que je pense qu'il serait à propos de faire aujourd'hui pour tâcher d'obtenir du Roy la permission d'avoir des pasteurs et des temples; je vous le dirai franchement, le premier pas que je voudrais faire serait de demander à S. M. la délivrance de nos frères souffrants sur les galères et dans les prisons. Héb. XIII, 3.

L'effet que produirait une pareille humble requeste vous découvriroit la nature des intentions bonnes ou mauvaises de la cour.

Si l'on réussissoit dans cette première démarche, il faudroit passer à celle que vous proposez. J'ignore si le maréchal de Saxe a répondu à la requeste des protestants de France ou s'il a agi en conséquence.

Si l'on peut conter sur luy, je voudrois l'engager à porter sur le duc de Richelieu à en parler comme gouverneur du Languedoc à Sa Majesté; quelqu'un m'a dit, mais je n'en suis pas sûr, que ce duc en faisant son raport au Roy l'avait attendri sur le sujet des protestants.

Si l'on s'adressoit directement au duc, il répondroit peut-être qu'on ne doit point présenter une telle négociation et alors on aurait les mains liées; si par le maréchal de Saxe ou par quelque autre

moyen, le gouverneur de Poitou, celui de Normandie, celui de Guienne, se pourroient joindre dans le même dessein au gouverneur du Languedoc pour l'intérêt du royaume, cette voye auroit, je le crois, plus de succès que toute autre, pourveu que le Roy ne renvoyât pas l'affaire à son conseil où il y a des cardinaux; mais le conseil a des commissaires qui lui seroient indiqués, par des gouverneurs bien intentionnés.

Lorsque j'étois à Paris, l'un de nos ambassadeurs plénipotentiaires ne pouvoit soufrir que je disse qu'il y avoit 200,000 protestants en Languedoc et autant en Dauphiné, parce que, disoit-il, que c'étoit le moyen de faire sortir quelque nouvelle déclaration contre eux comme méritant par le grand nombre l'attention de la cour, au lieu qu'en supposant qu'ils n'étoient qu'une poignée, on les laisserait en repos.

Je suis, aujourd'huy, avec le respect que je dois à son génie supérieur, moins de son avis que jamais, surtout depuis que je suis informé combien Sa Majesté a de tendresse de cœur pour ses sujets dont il contenterait une si prodigieuse quantité sans faire aucun tort réel aux autres; si le moyen des gouverneurs n'est pas pratiquable, on pourroit tenter celuy de présenter au roy lui-même dans quelque partie de chasse une requeste bien tournée, courte, vive, respectueuse, et signée des députés de toutes les provinces, accompagnée d'un mémoire instructif, peu étendu, au bout duquel on luy indiquerait une voye de faire savoir sa royale intention, par exemple de demander à l'ambassadeur de Hollande, de Prusse ou de Suède.

Il me vient dans l'esprit deux autres ouvertures: l'une est celle du roy de Prusse; il est en grand crédit auprès de Sa Majesté, on l'accuse d'être... et il se pique d'acquérir la tolérance générale de religion, il en a même donné l'exemple dans ses États. Si l'on goûtait ce moyen, il faudrait s'adresser à ce roy luy-même, ou à son conseil supérieur, ou ce qui peut-être vaudroit encore mieux à monsieur Jordan, ministre directeur de ses universités et son favory.

Ce monsieur Jordan (1) est fils de Français et très-porté à rendre service; le roy n'étant encore que prince royal le proposa pour son bibliothéquaire.

(1) Jordan était en effet un des plus fidèles amis de Frédéric, qui l'avait comblé des marques de son affection et l'avait chargé de la réorganisation de l'Académie de Berlin. Il mourut le 24 mai 1745 et le roi lui fit élever un monument où on « lisait : Cy gît Jordan, l'ami des muses et du roi. » (Voir Haag. Jordan.)

L'autre est celle de monseigneur le Dauphin; on pourroit tout attendre de sa recommandation auprès du roy son père et le gagner; ce seroit s'assurer un protecteur pour le présent et l'avenir.

Il ne seroit pas impossible d'y réussir avec la bénédiction de Dieu; ce seroit par le moyen de madame sa nourrice dont j'ay oublié le nom; le mari est né protestant et si je ne me trompe du Languedoc; je l'ai veu à Paris en 1729 et il avait même gagné son épouse jusqu'à la disposer à se faire instruire, et lorsque j'étois sur le point de l'entreprendre, elle fut choisie par les médecins du roy pour nourrir monseigneur le Dauphin.

Cette fortune inopinée fit que je ne la vis plus, je m'informerai de leur sort; s'ils vivent encore, et quels sont leurs sentiments, s'ils sont bien en cour, s'ils ont du crédit sur l'esprit du Dauphin, j'écris dès aujourd'huy pour cela (1).

Il est temps, Monsieur, de passer à votre troisième et principal article, qui est de me demander mes bons offices auprès de leurs puissances pour les porter à favoriser par leurs représentations et par leur crédit à la cour de France, la nécessité de votre dessein, surtout à ne pas vous oblier lorsque la paix sera faite.

Comme il y a lieu d'espérer qu'elle pourra se faire dans peu; je souhaiterois à l'égard de ce dernier article avoir de meilleures nouvelles à vous donner; le 5 février mourut à la Haye monsieur Jean Henri comte de Dofdam et de Nasnaer qui avoit un grand zèle pour la religion et un grand crédit dans l'État; il étoit à la tête de commitende read, et il me faisoit l'honneur de m'écouter; Dieu nous suscitera quelque autre protecteur.

Notre grand pensionaire de Hollande a tout ensemble beaucoup de zèlle, de capacité et de pouvoir; les pasteurs de la Haye sont à portée de le solliciter et les autres seigneurs de notre république et ils ne manqueront pas de le faire dans l'occasion.

Monsieur Roger, aussi bien que mes très-honorés collègues Frescarede et Superville, ont avec monsieur Chatelain une vocation particulière pour cela. Le premier de mes deux collègues répondra incessament à Bigeon.

(1) Des détails pourraient peut-être se trouver dans le livre de M. de Broglie, « *le Fils de Louis XV*. » D'après ce récit, il est à supposer qu'en 1729, Armand de La Chapelle était chapelain d'une des ambassades protestantes, très-probablement de celle de Hollande. Ce serait un point facile à éclaircir. On sait que pendant le séjour de l'ambassadeur Hap (1720-1728), la légation des Provinces-Unies fut le vrai centre du protestantisme parisien.

Je ne m'y épargnerai pas, non plus que M. Beinon, mon autre collègue, et les pasteurs wallons des autres villes; mais il semble, Monsieur, que vous ne soyez informé de deux choses, l'une que notre république est entrée au commencement de l'année dans le traité de la quadruple alliance signé à ...... entre le roy de la Grande-Bretagne, la reine d'Hongrie, le roy de Pologne et les états généraux pour le ...... de la tranquillité dans l'empire d'Allemagne; cela ôte bien présentement tout le poids de la recommendation de ces derniers à la cour de France; l'autre qu'il n'y a aucune espérance de paix au moins pour cette année; et lorsque Dieu sera apaisé envers notre Europe, j'espère que tant de puissants protecteurs, les roys de la Grande-Bretagne, de Prusse, de Suède et de Danemarc, les cantons évangéliques et leurs H. P. ne refuseront pas alors leurs sollicitations en faveur de l'Église affligée.

BIBLIOGRAPHIE

LES ARCHIVES DE GENÈVE.

Inventaire des documents contenus dans les portefeuilles historiques, avec le texte inédit de diverses pièces, de 1528 à 1541. Publié par François TURRETTINI, avec le concours de A. C. GRIVEL, archiviste. 1 vol. grand in-8°. Genève, 1878, Georg.

Ce beau volume, sorti des presses de l'*Atsume Gusa*, appartenant à M. F. Turrettini, mérite l'attention particulière de tous ceux qui s'occupent de notre histoire nationale, et il doit même provoquer l'intérêt de toutes les personnes qui apprécient la valeur des témoignages historiques de première main. Il y a ici, non-seulement des renseignements plus propres qu'aucun récit à jeter sur le passé de Genève, au moment de l'émancipation politique et religieuse de cette république, une lumière qui en illumine les divers aspects; on y trouve encore, sur une foule de points, des informations qui sont de nature à éclairer, pour cette période, d'autres histoires que la nôtre.

Ce qui fait le principal prix de ce livre, c'est la publication d'un très-grand nombre de pièces inédites, qui y sont intercalées à leur date dans la série continue de la collection dite des *Portefeuilles*

historiques. Cette collection, formée et inventoriée par feu M. l'archiviste L. Sordet, renferme tous les documents, tels que lettres, traités, ordonnances, comptes, mandements, actes divers, qui se trouvaient plus ou moins dispersés dans le dépôt des archives et qui sont maintenant réunis et classés dans un ordre chronologique rigoureux. Les dossiers, composés d'une ou de plusieurs pièces, portent tous, sur la chemise de papier leur servant d'enveloppe, un sommaire qui indique leur contenu. C'est la suite de ces sommaires qui forme l'*Inventaire* reproduit dans le livre publié par MM. Turrettini et Grivel, comme spécimen de la collection dont il s'agit. Ils en ont donné la série, article par article, du numéro 1001 au numéro 1269, soit de janvier 1528 à septembre 1541. Au point de départ, la souveraineté temporelle et spirituelle de l'évêque sur Genève est encore incontestée, tandis que le volume se termine par le rappel de Jean Calvin. Il prend donc notre ville absolument catholique et la laisse entièrement protestante. Un appendice renferme, pour le même espace de temps, l'indication ou le texte des pièces détachées qui se trouvent annexées aux registres des conseils et qui, pour cette raison, n'ont pas pris leur place dans les portefeuilles historiques.

La lecture seule des sommaires de chaque dossier sert de fil conducteur pour suivre la marche et la succession des événements qui y ont laissé leur trace. Mais la lecture des pièces originales elles-mêmes, quoique parfois un peu ardue, offre encore plus d'intérêt et dédommage de la peine qu'elle peut coûter. Plusieurs des documents mentionnés dans l'inventaire ont été déjà mis au jour, et les éditeurs ont eu soin d'indiquer, à la suite de chaque article, quels sont les ouvrages où les pièces imprimées ont paru. Mais il leur restait plus qu'à glaner dans un champ si riche en renseignements de tout genre, et de leur moisson on peut faire plus d'une gerbe. Les actes et les écrits dont ils publient le texte intégral avec une minutieuse exactitude, peuvent, en effet, se classer dans des catégories plus ou moins distinctes, dont chacune possède son caractère et son intérêt particuliers.

Le droit public et le droit privé; le droit civil et le droit pénal; les rapports entre les pouvoirs laïques et religieux; les religions internationales; les institutions politiques, les coutumes et les mœurs; — tout cela, sans parler de l'attrait que peuvent offrir au philologue les

bégayements de l'idiome du terroir, tout cela est en quelque sorte pris sur le fait dans ces pièces originales où la réalité historique coule de source.

Quand il n'y aurait qu'à comparer le style drôlatique du supérieur des dominicains s'adressant au conseil en 1529 pour se plaindre de ses moines, avec le style grave de Viret écrivant au même corps, en 1536, pour défendre les intérêts de l'Église nouvelle; ou qu'à rapprocher les prétentions émises par l'évêque et repoussées par les citoyens en 1528, de celles que les Bernois font valoir, en 1540, dans le traité dit des Articulants, que Genève ne ratifia pas; ou qu'à confronter la description du mobilier des églises catholiques avec celle du mobilier des premiers réformateurs; ce serait déjà une lecture instructive et même amusante. Mais la correspondance des magistrats de Berne, des nobles et des agents français en Savoie; les lettres relatives aux bonnes ou mauvaises relations de voisinage; les plaintes des particuliers ou des gouvernements; les cas personnels où tel individu est mis en scène; les incidents de la vie journalière, qui se laissent entrevoir sous des ordonnances ou des contraventions de police, et mille autres détails d'importance diverse, font de ce recueil une des plus curieuses et des plus intéressantes publications historiques parues à Genève.

On ne peut désirer qu'une chose, c'est qu'il rencontre un assez favorable accueil, pour que ceux qui l'ont entrepris et exécuté soient encouragés à lui donner une suite prochaine. De plus experts que nous leur diront de quels perfectionnements leur œuvre est susceptible.

P. S. — N'oublions pas de signaler la *Notice sur les Archives* placée en tête du volume et due à la plume si compétente de M. Théophile Heyer, le directeur regretté de cet établissement.

(*Journal de Genève* du 1er mars 1878.)

CORRESPONDANCE

LES TEMPLES DE SAINT-JEAN-DU-GARD [1]

CHER MONSIEUR,

La fête de la Réformation semble entrée, d'une manière définitive, dans les habitudes cévenoles. Je ne viens donc pas vous dire que nous l'avons célébrée, mais la manière dont nous l'avons célébrée en décembre dernier.

Mon collègue, M. le pasteur Meinadier, était chargé cette année du service du matin. Prenant pour texte de sa prédication cette parole de l'épître aux Hébreux, X, 25 : « N'abandonnant point nos assemblées, comme quelques-uns ont coutume de faire », il nous parla dans les meilleurs termes de la *nécessité* et des *bienfaits du culte public*. L'histoire devait naturellement le servir; aussi consacra-t-il la première partie de son sermon à nous rappeler le zèle de nos pères pour leurs saintes assemblées, et par le souvenir des pères il s'efforça de ranimer la ferveur des enfants. Que je vous dise que cette prédication sur les saintes assemblées fut faite devant un très-bel auditoire; nos fidèles cévenols avaient tenu à honneur de venir en grand nombre célébrer notre glorieuse réformation. Aussi le temple était-il plein.

Ce temple, plus plein ce jour-là qu'à l'ordinaire, a été inauguré en 1827. Nous pouvions donc célébrer cette année le cinquantième anniversaire de son inauguration. C'est ce qui fut fait dans une conférence qui eut lieu le soir à huit heures sur ce sujet : *Histoire des lieux de culte à Saint-Jean-du-Gard*. Si le matin des faits empruntés à l'histoire générale de nos églises avaient contribué à l'instruction et à l'édification des fidèles, le soir ce furent des faits empruntés à l'histoire locale. Me permettez-vous de vous en citer quelques-uns? Je passe naturellement ce qui, à cause de son caractère trop local, comme l'emplacement, les proportions, la structure de notre ancien temple, n'offrirait aucun intérêt pour des étrangers.

Cet ancien temple, démoli à la révocation, eut une existence d'au moins cent quinze années. Déjà construit en 1570 (une séance du consistoire s'y tint le 21 octobre de cette année), il fut démoli le 21 février 1685, ainsi qu'on peut le voir dans le *Bulletin*, t. XXV, p. 562, cahier du 15 décembre 1876.

Cependant déjà, en 1662, le clergé du diocèse de Nîmes avait tenté d'obtenir cette démolition. En vertu de l'édit qui enjoignait l'interdiction du culte réformé et par suite le renvoi des pasteurs et la démolition des

(1) Bien que relative à un anniversaire déjà éloigné, cette lettre n'a rien perdu de son intérêt, grâce aux détails historiques qu'elle renferme. (*Réd.*)

temples, partout où cet exercice avait été établi postérieurement à l'édit de Nantes, le syndic du clergé du diocèse de Nîmes intenta un procès aux habitants de la R. P. R. de Saint-Jean-de-Gardonnenque, procès qu'il perdit, je me hâte d'ajouter, parce que les réformés de Saint-Jean-du-Gard prouvèrent par des titres indiscutables que, de 1560 à 1598, c'est-à-dire antérieurement à l'édit de Nantes, ils avaient été en possession formelle de l'exercice de leur religion.

Nous avons l'arrêt rendu à cette occasion par les commissaires exécuteurs et vérificateurs de l'édit de Nantes. En voici quelques fragments :

« Les commissaires députés par Sa Majesté pour l'exécution de l'édit de Nantes en la province de Languedoc et pays de Foix :

» Entre le syndic du clergé du diocèse de Nîmes, demandeur à ce qu'il soit fait défense aux habitans de la R. P. R. de Saint-Jean-de-Gardonnenque d'y faire à l'avenir aucun exercice de leur religion et qu'à cet effet leur temple soit démoli d'une part, — et les habitans faisant profession de la R. P. R. du d. lieu défendeurs, d'autre. — Vu l'exploit d'assignation donné aux susd. défendeurs aux fins susd. le 21e jour de mai dernier..... (Suivent les considérants que je passe)..... Nous, sans avoir égard à la demande du syndic du diocèse de Nîmes, avons ordonné que l'exercice de la R. P. R. sera continué au d. lieu de Saint-Jean-de-Gardonnenque, ainsi qu'il a été fait jusques à présent, faisant défense au d. syndic et tous autres de donner aucun trouble ni empêchement aux habitans de la R. P. R. du d. lieu au d. exercice, sous quelque prétexte que ce soit, à peine de désobéissance, à la charge par eux de vivre et se comporter suivant les édits, enjoignant aux officiers de justice et consuls du d. lieu de Saint-Jean-de-Gardonnenque de tenir la main à l'exécution de notre présent jugement et à tous prévôts des maréchaux, huissiers, archers et sergens, faire tous exploits, commandemens, défenses et autres actes sur ce requis et nécessaires. Fait à Nîmes le premier jour de juin 1662; Bazin et de Peyremales signés; et plus bas, par mes d. sieurs, Tournier. »

La catastrophe, du reste, ne fut retardée que de 23 années.

Leurs temples démolis, nos pères se réfugièrent au désert pour célébrer leur culte et tinrent là des assemblées; avec quels périls, vous le savez. Nos registres des *Délibérations consulaires* ont conservé le souvenir de quelques-unes d'entre elles. Je cite les premières, celles qui ont eu lieu dans les années qui suivirent immédiatement la révocation, alors que la persécution sévissait dans toute sa rigueur. Ces délibérations étant généralement longues, je me permets de les abréger.

Plus de trois mois après l'abjuration générale et la révocation de l'édit de Nantes, les habitants de Caderles, hameau de la paroisse de Saint-Jean, n'avaient pas encore fait leur soumission et malgré les défenses les plus

rigoureuses continuaient à tenir des assemblées. Aussi le 29 janvier 1686, « les consuls ayant appris que certains habitants qui n'étaient pas encore convertis de ce côté, faisaient des assemblées illicites et défendues par les ordres du roi, allèrent au d. Caderles, accompagnés de Me Barthieu, vicaire, de M. le juge et procureur d'office, et firent arrêter quatre des d. habitans, savoir *Pierre Roquier*, *Jean Rossel*, *Jean Cabrit* et *Henri Roque*, lesquels furent conduits dans les prisons du d. Saint-Jean, où ils furent gardés par quatre hommes pendant huit jours, pendant lesquels le d. sr Juge porta le procès-verbal fait sur la d. capture à Mgr de la Trousse, commandant de la province et à Mgr l'intendant à la ville de Montpellier, lesquels ordonnèrent au d. sr Juge de faire mettre les prisonniers dans quatre prisons séparées, jusqu'à nouvel ordre..... et le d. sieur Constant, *exempt en la prévotté* générale de Languedoc, ayant exhibé un ordre de Mgr de la Trousse pour traduire les d. prisonniers à la ville de Montpellier, leur a demandé main-forte et quatre chevaux pour porter les d. prisonniers et quatre hommes pour les escorter; — même ces jours passés, ils lui auraient baillé trois hommes et trois chevaux pour conduire d'autres prisonniers arrêtés pour le même sujet; et pendant la semaine dernière, M. de Mandajor, subdélégué de Mgr l'intendant, avec le sieur Constant, ayant arresté en ce lieu pour faire des procédures sur les d. assemblées, auraient requis les d. sieurs consuls de leur bailler diverses personnes pour aller en divers lieux accompagner et fait traduire une vingtaine de personnes dans le château du présent lieu qu'il a fallu faire garder (1). » Je n'ai rien pu savoir du sort des quatre prisonniers nommés plus haut.

L'année suivante, dans la nuit du 13 au 14 juin 1687, une autre assemblée eut lieu, non plus à Caderles, mais tout près, à Sainte-Croix-de-Caderles, canton de Lasalle, « à l'endroit d'un ruisseau qui va vers Montvailhant » (2). La nouvelle de cette assemblée, « composée de divers fugitifs qui chantaient des psaumes et preschaient contre les défenses de Sa Majesté », étant parvenue aux oreilles des consuls, ceux-ci en avertirent M. de Barville, capitaine d'une compagnie d'infanterie au régiment de Gravée qui était en quartier à Saint-Jean, lequel, dans le moment, marcha avec tous les soldats qu'il put ramasser pour tomber dans l'assemblée, accompagnée des d. consuls et de cent ou six vingts habitans qui se dispersèrent par bandes et coururent par toutes les montagnes d'alentour où l'assemblée s'était faite, qui se trouva dispersée dans le temps qu'ils y arrivèrent, ayant néanmoins saisi *onze* prisonniers ou prisonnières qui venaient de l'assem-

(1) *Délibérations consulaires*, séance du 19 février 1686. — Je relève cette phrase, dans la séance du 5 janvier 1687 : « Les prisons du présent lieu sont une des marquées pour recevoir les fugitifs qu'on arrestera dans les lieux circonvoisins. »

(2) Montvaillant est un château, situé dans la commune de Sainte-Croix, qui appartenait alors à la famille de Belcastel et qui appartient aujourd'hui à la famille Rieu de Montvaillant, d'Anduze.

blée, qu'ils firent conduire dans le château de Saint-Jean, et étant proche de Lasalle, il fut trouvé à propos d'avertir Mgr Dugua, commandant des troupes de Sa Majesté en Sévènes, de tout ce qui s'était passé..... Le seigneur Dugua enjoignit aux messagers « de faire traduire les d. prisonniers à Lasalle et dit qu'il était nécessaire que le sieur vicaire et le sieur de Cissalières, juge de Saint-Jean, allassent à Montpellier donner compte aux puissances de tout ce qui s'était passé pour éviter que la communauté n'en souffrît, attendu que l'assemblée était composée (pour) la plupart des habitants du d. Saint-Jean..... » Les messagers allèrent en effet à Montpellier « avertir les puissances » et dirent à celles-ci qu'il ne serait pas juste que la communauté entière souffrît « à l'occasion de cette canaille qui n'ont rien à perdre » (1). — Quelques jours après, séance du 1er juillet, il est parlé « d'environ *quarante* habitans de ce lieu que les consuls auraient fait arrester prizonniers pour avoir assisté à l'assemblée de Sainte-Croix et iceux fait conduire a Montpellier ». — Le sort de ces cinquante et une personnes m'est inconnu, aussi bien que celui des quatre précédemment nommées.

Quatre jours après, le 18 juin 1687, nouvelle assemblée par-dessus le hâmeau de Falguière, aux Vizettes du Péreyret, commune de Saint-Étienne-Vallée-Française, et non de Mialet, ainsi que le porte le document que j'ai entre les mains. Voici ce document, il est imprimé sur un grand papier destiné à être affiché; comme je le crois inconnu, je le transcris; vous en ferez l'usage que vous voudrez.

« De par le Roy, le marquis de la Trousse, capitaine, lieutenant des gens d'armes de Mgr le Dauphin, gouverneur d'Ypre, lieutenant-général des armées du Roy et commandant pour Sa Majesté en Languedoc.

» Le Roy, voulant que l'on punisse par des logements de troupes en pure perte, les communautez des Sévènes et autres lieux de cette province, dans le territoire et aux environs desquelles il sera tenu des assemblées illicites et avec port d'armes, provoquées par les prédicans, fugitifs et autres mal intentionnez qui troublent depuis long temps la tranquilité publique, sur lesquelles assemblées les habitans des d. communautez, pour satisfaire aux ordres de Sa Majesté et à nos ordonnances prrticulières renduës sur ce sujet, et pour veiller à leur propre seureté, ne se seront point mis en devoir de courir sus, et dissiper icelles assemblées et arrester aussi les d. prédicans, fugitifs et mal intentionnez.

» Nous, attendu que les communautés de Saint-Paul-de-la-Coste, Mielet et Saint-Estienne-de-Valfrancesque n'ont fait aucun mouvement pour empescher l'assemblée qui s'est tenuë aux Vizettes du Peyreret le 18 juin dernier sur le territoire du d. Mielet, et à laquelle assemblée il y avait des

(1) *Dél. cons.* Séance du 24 juin 1687.

habitans des d. trois provinces, ordonnons que la compagnie du sieur de la Mauvinière, capitaine au régiment de Grancey, en quartier à Saint-Étienne-de-Valfrancesque, celle de Péringny, capitaine au d. régiment qui doit marcher à Saint-Paul-de-la-Coste, et celle de Bassompré du régiment de Touraine, qui est à Mielet, resteront dans les d. paroisses en pure perte et aux dépens des d. habitans jusques à nouvel ordre, à commencer de ce jourd'hui. Enjoignons aux consuls et habitans des d. lieux et paroisses de Saint-Étienne-de-Valfrancesque, de Saint-Paul-de-la-Coste et Mielet, de faire loger, fournir et livrer aux d. compagnies les vivres nécessaires, et ce sur le pied réglé par une ordonnance particulière de M. de Basville, intendant de cette province, en date de ce jourd'hui. Et sera la présente publiée et affichée partout où besoin sera. Fait à Montpellier le 14 juillet 1687. Signé La Trousse. (Et plus bas), par Mgr La Cossière. »

Je passe au lundi 7 mars 1689. « Par les sieurs consuls, a esté proposé que hier sur la minuit, ils furent avertis qu'il se tenait une assemblée du côté de la montagne de Saint-Pierre (1) ce qui les obligea à faire lever presque tous les habitants du présent lieu pour aller coure sur icelle, ce qui aurait esté fait en présence du sieur Barthieu, vicaire, et de M. le juge et lieutenant, et étant arrivés sur la montagne de Saint-Pierre, ils auraient arresté trois filles qui leur auraient déclaré venir d'une assemblée, lesquelles les auraient conduits au lieu où elle s'était tenue, qui était dans une claie située dans la paroisse de Saumane, et après auraient fait conduire les d. filles, qui sont *Magne Jacques*, *Marie Grevoullet*, et *Suzanne* (2) dans les prisons du d. Saint-Jean, et du tout il en aurait esté dressé un verbail pour l'aller remettre devers Mgr de Broglie, commandant en la province de Languedoc, et Mgr l'intendant..... requérant estre deslibéré quelles personnes doivent estre députées tant devers Mgr de Broglie, Mgr l'intendant que Mgr l'évesque d'Allaix. Conclu et uniformément deslibéré..... que les d. trois prizonnières seront conduites au fort d'Alais avec seure garde..... Que devinrent ces trois pauvres jeunes filles? — Je l'ignore. »

En parcourant ces délibérations consulaires, j'ai été très-étonné de voir le grand nombre d'assemblées tenues à cette époque, malgré la sévérité des édits et la fureur de la persécution. Avant, je me figurais qu'elles n'avaient lieu que de loin en loin, tout au plus de six mois en six mois; maintenant, j'en suis à me demander s'il n'y en avait pas une par semaine et même davantage.

Je reviens à la conférence. Il y fut fait mention de plusieurs assemblées tenues dans le courant du XVIIIe siècle. Comme le récit en avait été em-

(1) La montagne de Saint-Pierre sépare le Gard de la Lozère.
(2) Il y a là un petit blanc que je regrette bien; juste la place du nom de famille.

prunté aux *Relations* imprimées de Corteiz ou de Court, je juge inutile de vous en parler. Il fut fait usage aussi de la précieuse lettre du chevalier de Carney, lieutenant-colonel d'infanterie, commandant à Saint-Jean-de-Gardonnenque, que vous m'aviez envoyée quelques temps au paravant et pour laquelle je vous remercie de nouveau. Ces faits nous amenaient tout naturellement à la fin du XVIIIe siècle, et par suite à la fin de l'ère de la persécution ou du désert. La liberté, si longtemps désirée, triomphait enfin. Nous en avions pour preuve et comme pour symbole le temple inauguré en 1827. La modeste histoire des lieux de culte à Saint-Jean-du-Gard se divise donc comme l'histoire générale de nos églises en trois périodes : 1° celle de la *tolérance*, symbolisée par l'ancien temple ; — 2° celle de la *persécution* ou du désert; 3° celle de la *liberté*, symbolisée par le nouveau temple.

UNE CARTE MANUSCRITE DES CÉVENNES

Nîmes, 6 mars 1878.

Nous sommes heureux de signaler aux lecteurs du *Bulletin* une carte des Cévennes, faite à la main, qui est à la fois une œuvre d'art et un document historique d'un grand intérêt. Elle se trouve aux archives de la préfecture du Gard, au premier étage, et c'est peut-être un des plus beaux joyaux de cette riche collection. Elle mesure 1 mètre 62 centimètres de largeur et 1 mètre 44 c. de hauteur. Elle est sur papier collé sur toile. Tout autour se développe un large cartouche d'un travail exquis, arabesques et dessins de fantaisie, avec des figures enfantines personnifiant la guerre dans ses diverses manifestations. L'échelle, de deux lieues, est représentée par une longueur de 0m1,864 millimètres. Ces lieues sont de 5847 mètres. Elle est marquée sur le catalogue : Série C, 135. A droite, dans un élégant encadrement se lit la légende suivante : Carte des Sévennes [*L'on a* [*marqué en Rouge* [*les Endroits* [*Protestants* [*Et en Blanc les catholiques*. Des signes particuliers désignent les villes, les bourgs, les paroisses et les hameaux. Les champs de bataille des protestants sont marqués par deux sabres en croix.

Il n'y a point de date; mais il est facile de suppléer à cette lacune. La carte a été faite certainement à l'occasion de la guerre des Camisards, tout au commencement du XVIIIe siècle. Elle devait servir sans doute au général en chef, Montrevel ou Villars. Deux lieux de combat sont indiqués : Mandajors et le Plan de Fonmorte. Or il y a eu deux combats à Mandajors et trois à Fonmorte.

Le premier combat à Mandajors, près du château de ce nom, entre les deux Gardons d'Anduze et d'Alais, au nord-ouest de Saint-Paul Lacoste, eut lieu en novembre 1702, après la jonction de Cavalier et de Rolland. L'avantage resta aux Camisards. Le second combat eut lieu le 23 janvier 1703 et fut de plus grande conséquence : ils attaquèrent un convoi de vivres qui allait ravitailler la garnison du châ-

teau, tuèrent quatre-vingts soldats dans une embuscade, se rendirent maîtres des provisions et poursuivirent l'escorte jusque dans le château.

Dans la petite plaine de Fonmorte, près de Florac, un premier combat eut lieu en juillet 1702. Le capitaine Poul surprit les rebelles, en captura plusieurs et dissipa le reste. Au nombre des prisonniers se trouvait Esprit Séguier, qui, à cette question de son vainqueur : « Eh bien! prophète de malheur, comment t'attends-tu à être traité? » répondit fièrement et froidement : « Comme je t'aurais traité moi-même. » Il fut brûlé vif au Pont-de-Montvert, le samedi 12 août. Dans un second combat, en août 1703, les Camisards furent plus heureux : un détachement des troupes royales fut taillé en pièces dans ce même endroit. Il en fut de même dans un troisième engagement, le 12 mai 1704, le jour même de l'entrevue au pont d'Avesnes, près d'Uzès, de Cavalier et de La Lande, commissaire du maréchal de Villars, pour les préliminaires de paix.

C'est donc probablement au commencement de 1703 que la carte a dû être dressée : dans tous les cas, elle ne l'a pas été plus tôt, et elle n'a pas dû l'être plus tard, car on ne comprendrait pas que l'artiste n'eût pas mis des sabres en croix en d'autres endroits où des combats plus sérieux que ceux de Mandajors et de Fonmorte ont été livrés.

Cette carte comprend les hautes et les basses Cévennes, les diocèses de Mende, d'Alais, d'Uzès et une partie de celui de Nîmes, c'est-à-dire tout le théâtre de la guerre cévenole. Les villes de Florac, de Barre, de Vébron, de Valleraugue et de Saint-Jean-de-Gardonnenque sont marquées en rouge, comme l'indique la légende. Celles de Villefort et de Saint-Jean-du-Breuil sont en blanc. Celles du Vigan, de Lasalle, de Meyrueis, d'Alais, d'Aulas, de Molières sont marquées moitié blanc, moitié rouge.

M. le ministre de l'intérieur a demandé à la préfecture qu'on lui signalât les livres manuscrits ou documents qui se trouvent dans les archives du Gard et qui pourraient figurer avec honneur à l'Exposition universelle de Paris. M. l'archiviste A. de la Mothe a parlé de cette belle carte des Cévennes; et, suivant le désir du ministre, il a essayé de la faire photographier. Mais l'essai n'a pas du tout réussi : les points de la carte qui devaient être blancs sont à peu près noirs par suite de la couleur jaune-roux du papier. Cet insuccès n'est pas regrettable s'il amène le ministre à demander au préfet l'envoi de la carte elle-même. Bien des visiteurs de l'Exposition, surtout les protestants, s'arrêteraient avec intérêt devant la reproduction si exacte et si artistement travaillée de cette province illustrée par d'héroïques combats.

CHARLES DARDIER.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ.

La Société de l'histoire du protestantisme français a tenu sa vingt-cinquième séance annuelle, le 21 mai, à trois heures, au temple de l'Oratoire Saint-Honoré, devant un auditoire moins nombreux que celui qui assiste d'ordinaire à ses séances, mais choisi et sympathique. Parmi les pasteurs présents nous avons remarqué MM. Berthe, Bonet-Maury, Dumas, Hollard, Matter, E. de Pressensé, Mourgues, Petit, Rouville; parmi les laïques, MM. Borel, Raoul de Cazenove, de Seynes, de Clervaux, Mila de Cabarrieu, Alex. Lombard, Frossard, ancien rédacteur du *Semeur*, etc. Après une fervente invocation prononcée par M. le pasteur Recolin, le président lit un rapport dont les premières pages font ressortir en termes saisissants l'importance de l'œuvre réparatrice accomplie par la Société dans les sphères si diverses où se déploie son activité : Bulletin, Bibliothèque, Concours, Comité des classiques protestants récemment constitué pour remettre au jour de beaux ouvrages qui font partie du trésor des gloires nationales. Après ce rapport écouté avec une faveur marquée, M. le comte Jules Delaborde donne lecture d'un mémoire fort curieux sur un épisode peu connu et savamment recomposé des guerres d'Italie au XVI[e] siècle : la captivité de d'Andelot, l'héroïque frère de Coligny, au château de Milan où il apprit à connaître la croyance réformée. Puis on entend M. Sayous lisant avec expression quelques fragments d'un poème inédit sur les Camisards, œuvre de M. Jonain, de Royan, qui semble appelée à un vrai succès. On trouvera plus loin ces morceaux, dont nous sommes heureux d'offrir la primeur à nos lecteurs cévenols. La séance est terminée par une prière de M. le pasteur Peyrat, l'éloquent historien des pasteurs du Désert.

RAPPORT DE M. F. DE SCHICKLER, PRÉSIDENT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

Vous êtes-vous jamais arrêtés à contempler avec attention l'éveil de la Réformation en France? Elle ne débute pas comme ailleurs par des coups de foudre. La semence germe, longtemps invisible, au fond des intelligences d'élite, des cœurs droits et purs. Ils ne se connaissent même pas entre eux, ces ouvriers de la première heure; que dis-je, ils ne se rendent souvent pas compte du feu qu'ils sont destinés à allumer, et dont les premières étincelles attirent déjà sur eux des méfiances et bientôt d'implacables sévérités. Avez-vous étudié ces révoltes spirituelles qui éclatent sur des points du territoire éloignés les uns des autres, dans les campagnes de La Brie, sur les bancs des universités, aux bords de l'océan, entre les rochers des Cévennes, tantôt rapidement étouffées pour ne se rallumer point, ou pour ne reparaître que longtemps plus tard; tantôt s'affermissant au contraire et à chaque attaque nouvelle acquérant une vertu de plus? Avez-vous suivi la marche de ces missionnaires de l'Évangile? Ils trouvent souvent, là où ils s'y attendent le moins, un sol tout préparé d'avance; ils *plantent* d'humbles églises qui serviront de centres ou d'initiatrices à d'autres. Le jour vient où, pour cimenter leur œuvre, ils donnent leur vie. Quelle prédication plus émouvante que le chant, sur un bûcher, du cantique de Siméon?

De cet épanouissement de la Réforme au XVIe siècle, de ce levain qui, transmis de proche en proche, semblait, selon la parabole, faire lever toute la pâte, vous êtes-vous reportés aux ruines du siècle suivant? Avez-vous assisté à la destruction savamment combinée, inexorablement conduite de ces églises qui,

après avoir résisté aux luttes civiles, après avoir, dans une ère de paix, trop courte hélas! répandu au sein de la patrie un souffle puissant de travail, de lumière, de progrès, devaient succomber l'une après l'autre, par une violation des promesses les plus solennelles, au mépris des lois éternelles de la justice et de la conscience?

Quand on les croit mortes, alors que les dernières résistances se sont tues, que l'industrie et la science, expulsées avec la foi, ont été portées à l'étranger, que les pasteurs sont errants loin de leurs troupeaux anéantis; avez-vous entendu les murmures qui s'élèvent la nuit au fond des gorges écartées sur les grèves, sur les hautes cimes, parfois jusque sur l'emplacement des chaires renversées? Ce sont les cantiques de tout un peuple protestant qu'on dit n'exister plus. Il n'y a point de loi qui le reconnaisse; ses unions sont flétries, ses morts insultés. Prier ensemble serait s'exposer au gibet, aux galères, — et ils prient, et ils chantent leurs vieux psaumes. Ils prient pour ceux qui les persécutent; ils se réorganisent; ils se refusent à croire à une épreuve sans terme; ils ne désespèrent pas de Dieu, qui leur a demandé cependant le sacrifice de leur position, de leurs biens, de leurs enfants; ils attendent le jour de ses compassions... et, vous le savez, ils ne l'ont pas attendu en vain.

De cette histoire de vos ancêtres, laquelle des pages vous est bien connue? Si pareille question avait été posée à nos co-religionnaires, il y a un peu plus de trente ans, moins peut-être, la grande majorité, même des plus éclairés, des plus instruits, n'auraient pu faire qu'une seule réponse : « Oui, la mémoire de nos frères nous est chère et sacrée; oui, nous n'ignorons pas qu'ils ont lutté et souffert pour leur foi; mais comment connaîtrions-nous les détails de ces premières protestations de la conscience, de ces longues persécutions, de ces résistances inébranlables? Où en trouverions-nous les témoignages? Les pierres mêmes de nos anciens temples ont passé dans les édifices de ceux qui les détruisaient; de ces livres qui consolaient nos martyrs, les uns ont été brûlés avec eux, et le temps a rongé

les vieux feuillets des autres. Ils ont été dispersés au vent du désert et de l'exil, tous les ossements de cette grande nuée de témoins dont l'héroïsme nous émeut, mais dont les noms ne sauraient parvenir jusqu'à nous. »

Ah! Messieurs, reconnaissez-le, il y avait là une œuvre à tenter. Était-il vrai qu'aucune épave n'eût échappé à ces tempêtes? Grâce à Dieu, vous n'ignorez pas aujourd'hui qu'on n'avait qu'à tendre la main pour les saisir; que dans les liasses non explorées des archives et des bibliothèques, dans les églises du Refuge, parmi les vieilles reliques des familles, souvent sous les poussières des greniers, se conservaient les preuves écrites, dont les caractères déjà pâlis ne s'étaient pas encore effacés. Et bientôt, les hommes dévoués, qui les premiers comprirent la beauté et l'impérieuse nécessité de cette tâche, les Charles Coquerel, les Haag, les Weiss, pour ne parler que des absents, s'étonnaient, non de la pénurie, mais de la surabondance des documents, de la lumière qui jaillissait de toutes parts, de cette possibilité, en un mot, de « ressusciter un monde » que l'on avait cru à jamais enseveli.

La Société que vous êtes venus encourager accomplit cette tâche depuis plus d'un quart de siècle. Le plus urgent était d'abord de ne pas laisser perdre tant de conquêtes, dont un grand nombre, encore fragmentaires, ne prendraient leur importance véritable que par les découvertes postérieures. Le *Bulletin* fut fondé en 1852; il a recueilli et contrôlé ces matériaux de votre histoire. C'est à lui qu'un savant étranger, M. le Dr Schott, rendait il y a quelques mois, dans une revue des travaux sur le protestantisme français, un si complet hommage : « C'est l'auxiliaire indispensable, écrit-il, de quiconque veut bien connaître cette histoire, et depuis 1866 c'est aussi, pour beaucoup de familles, le véritable ami de la maison. » En effet, quinze ans plus tard, il sembla utile de modifier légèrement ce *Bulletin*, peut-être trop exclusivement réservé aux savants; en même temps que le comité décidait d'y introduire régulièrement des études à côté des documents, il provoquait, par l'éta-

blissement de concours, la création des travaux étendus qui, plus d'une fois, ont su mériter les suffrages de l'Académie française.

Alors un autre devoir s'est imposé à nous, la bibliothèque. Ce mot vous rappelle les legs généreux d'amis disparus, la fusion de collections entières sur l'histoire, la théologie, les œuvres de bienfaisance, l'hymnologie des églises; la mise à la disposition des lecteurs studieux, tous les jeudis, de 15 à 16 000 volumes; services qui ont valu à votre Société la juste distinction d'être reconnue comme établissement d'utilité publique.

Enfin, après avoir comme touché du doigt, dans l'histoire du petit troupeau, les merveilleuses dispensations de Dieu, c'était à elle qu'il appartenait encore de demander aux enfants de bénir ce Dieu de leurs pères, et de chercher dans les émotions fraternelles de la fête commémorative de la Réformation des leçons de foi, d'espérance, d'union et de paix. « Votre Société a bien mérité du protestantisme, nous écrivait un pasteur, en provoquant cet anniversaire. » Dans l'exercice qui vient de s'écouler, beaucoup d'églises ont entendu cet appel; une cinquantaine, en ce jour d'actions de grâces, n'ont pas oublié notre œuvre (1). Ne devons-nous pas signaler à toutes les généreuses libéralités de quelques-unes, leur montrer le constant souvenir de l'église Saint-Nicolas de Strasbourg, l'affectueux envoi de celle de Bâle, à côté de l'allocation de 500 francs du Consistoire de Paris, des 400 francs collectés à Saint-André, des 300 fr. de Nîmes, des 200 de Rouen, des 200 adressés par l'église de la chapelle Taitbout « comme expression de sa profonde reconnaissance pour le zèle apporté à la reconstitution de nos glorieuses annales »; ne placerons-nous pas avec gratitude aussi

(1) Aiguesvives, Auxerre, Bâle, Bayonne, Boulogne-sur-mer, Castres, Caussade, Caveirac, Cette, Clairac, Clermont-Ferrand, Fontainebleau (église libre), Gallargues, Ganges, Le Mans, Lyon, Mauguio, Mauvezin, Montauban, Mouchamp, Nancy, Nantes, Nègrepelisse, Nîmes, Niort, Paris (Oratoire, Saint-André, Chapelle Taitbout, l'Étoile, Asile Lambrecht), Périgueux, Poissy, Quiévy, Réalmont, Reims, Rouen, Saint-Andeol, Saint-Étienne, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Hippolyte du Fort, Saint-Jean du Gard, Saint-Laurent du Cros, Saint-Maixent, Saint-Maurice de Cazevieille, Saint Nicolas de Strasbourg, Saulzair, Tonneins, Toulaud, Troyes, Vialas.

les humbles offrandes d'églises pauvres, d'églises désolées par le phylloxera et qui savent se priver encore en faveur de la Société? Ne devons-nous pas recommander l'exemple de M. le pasteur Belluc de Réalmont qui a frappé pour nous à vingt-sept portes, aussi bien que les paroles de M. le pasteur Duproix de Saint-Laurent du Cros: « Ce que les églises donnent à l'œuvre excellente que vous poursuivez, est certainement peu de chose en comparaison de ce qu'elles en reçoivent; » n'emprunterons-nous pas ces lignes trop vraies de M. le pasteur Charruaud, de Saint-Maixent: « Tous les ans je suis frappé du petit nombre d'églises qui vous envoient leur collecte. Les églises qui font un service spécial le jour de la fête de la Réformation sont beaucoup plus nombreuses que celles dont vous recevez le produit. Le glorieux anniversaire est célébré avec une gratitude égale par tous les protestants, à quelque nuance qu'ils appartiennent, et d'autre part je n'ai jamais entendu que des éloges à l'adresse de votre société. Et au milieu de l'approbation générale, vous restez pauvres, vous n'avez pas d'argent pour rétribuer un bibliothécaire, pas quelques centaines de francs pour saisir au passage un document précieux et le mettre dans votre collection, avec tant d'autres que le travailleur est toujours sûr d'y trouver. C'est triste, c'est pénible, c'est une preuve qu'il y a quelque chose à faire de ce côté. »

Heureusement, Messieurs, pour augmenter notre bibliothèque, nous ne sommes pas livrés à nos seules ressources. Il y aurait de l'ingratitude à ne pas inscrire au premier rang de ces noms de bienfaiteurs, annexés au rapport (1), ceux prononcés

(1) Donateurs de livres du 15 avril 1877 au 21 mai 1878 : Commission des Archives wallonnes, Smithsonian Society, Faculté de Montauban, Faculté de Paris, Société genevoise pour la sanctification du dimanche, MM. Baird, Jules Bonnet, H. Bordier, Oth. Cuvier pr., comte Delaborde, Paul de Félice pr., Fischbacher, Franklin, C. Frossard pr., Gaufrès, Grassart, Hoffet, W. Jackson, Kroh, pr., Leclaire, Lesens, Al. Lombard, Marchegay, Wm. Martin, Maulvault pr., Henri Monnier, Lemerre, Ad. Monod pr., Dr Nepveu, Ch. Read, Ed. Reuss, Dr Roth, Sayous pr., F. de Schickler, duc de la Trémoille, Vielles pr., Weiss pr., mesdames Garrisson, Goffart-Torras, de Lessert, Saladin, de Neuflize, Thuret.

Comme auteurs : MM. Arnaud pr., Beaujour, Bourgeois pr., R. de Cazenove, Th. Claparède pr., Ph. Corbière, pr., Dègremont pr., Franklin, Frossard pr., Godard, Kobler, Lichtenberger pr., J. Mettetal, gust. Meyer pr., J. Montet, Mœrikofer, L. Nègre, Neyegaard, Paillard, Pelletan, Peyrat pr., Rampal, Rod., Reuss, Rochas, de Rochas d'Aiglun, Sayous pr., Dr Schott, Dr Sepp, Tollin, pr.

souvent déjà de madame la baronne de Neuflize, de M. Alexandre de Lessert, du Hâvre, de M. le pasteur Maulvault, de la bibliothèque des Archives wallonnes de Leyde, de feu M. Hoffet, de Lyon. Cet ancien ami de notre œuvre, que Dieu a rappelé à lui en 1877, avait recommandé dans ses dernières volontés, selon la lettre touchante de mesdames ses filles, « de mettre de côté, parmi ses livres, tous ceux de nature à intéresser la Société, et de les offrir en souvenir de lui ».

On nous écrit quelquefois : « J'ai peur de vous envoyer ce que vous possédez déjà... » Que nos amis se rassurent : si ces doubles sont très-rares nous les gardons, et pour un grand nombre d'ouvrages, même modernes, il nous est indispensable d'avoir deux exemplaires ; d'autres servent pour des échanges, et cette année nous leur avons donné deux destinations que vous ne pourrez qu'approuver. Ils nous ont permis d'abord de nous associer à l'œuvre excellente des bibliothèques circulantes pastorales, fondée par MM. Vautier de Lyon et Bastide de Saint-Pargoire, qui prête gratuitement aux pasteurs de province les ouvrages qu'il leur serait difficile, sinon impossible de se procurer. Voilà tout un champ d'activité pour nos doubles. Le jour où la Faculté de théologie protestante de Paris a établi les premiers rayons de sa bibliothèque, nous nous sommes empressés de lui offrir, avec une bien joyeuse et cordiale sympathie, tous les doubles de la nôtre qui pouvaient lui être utiles. Nous y avons joint une série complète du Bulletin, *don* que M. le doyen a bien voulu appeler *considérable*, en nous adressant les vifs remerciements du conseil de la Faculté.

Nos cartons de gravures se sont augmentés cette année de près de deux cents portraits. M. le pasteur Auzière a continué les précieuses copies des synodes provinciaux qu'il sait découvrir à Paris, à Genève, dans les églises du midi, et il y a quelques jours, une vente de manuscrits, à Utrecht, nous a permis de faire rentrer en France et de déposer dans nos archives tout un dossier recueilli par un pasteur proscrit et réfugié : il l'avait sauvé au moment où les registres de la petite église des Essarts

étaient jetés au feu par le sieur de Condé qui, dit une lettre du temps, « en haine de nostre religion, a creu faire un sacrifice ». Un rapide énoncé vous en fera entrevoir l'importance. La pièce la plus ancienne est un registre des baptêmes et des mariages de l'année 1577; viennent ensuite les pouvoirs donnés à quelques députés de l'église envoyés vers le roi en 1595; deux pièces signées de Henri IV pour la vérification de l'édit de Nantes; l'inventaire servant d'avertissement pour les habitants de la ville de Caen faisant profession de la R. P. R. contre les habitants catholiques de ladite ville, 1609, 53 pages in-folio, et cet autre inventaire, si intéressant comme type des attestations de ce genre, « des pièces et titres que produisent ceux de la religion P. R., qui font leur exercice de religion aux Essarts, pour justifier leur droit d'exercice »; c'est à l'évêque de Bayeux qu'ils sont obligés de le présenter. — Annotations tenues dans le synode de Caen, 13 mai 1637, par le commissaire du roi. — Présentations faites par devant messieurs les députés pour informer des contraventions et innovations à l'édit de Nantes, 1663. — Nous retrouvons en 1665 les tentatives de l'évêque dans les réponses des protestants recueillies à Vaucelles aux contredits fournis par l'évêque de Bayeux, et trois ans plus tard dans des réponses semblables des protestants des Essarts. En 1671, douze pièces sur le rapt de l'enfant de Jean Lefebvre, âgé de sept ans. — Supplication aux conseillers du roi des habitants de la ville et faubourg de Caen répondant à la requeste et à l'escript de plusieurs moines de l'abbaye de Saint-Étienne. — Enfin la série des Factums : pour justifier l'exercice dans le faubourg de Bourg l'Abbé; pour Philippe Legendre et Jacques Basnage, ministres de Quevilly, contre M. le procureur général; pour les ministres et anciens de Caen; pour les mêmes appelans de ce qui a été fait contre eux au siége d'Argentan. Ces documents, nous n'avons mentionné que les principaux, reflètent fidèlement les vexations subies par les églises et leurs difficultés d'existence pendant les années qui précédèrent la révocation. Ils ont leur place marquée dans la section des

manuscrits, non loin de cette collection Rabaut-Coquerel, dont les cinquante-six volumes, grâce au zèle de M. William Martin, sont maintenant accessibles aux lecteurs. Le rapport présenté au comité (et qui sera si utile à consulter) prouve le soin scrupuleux qui a présidé à l'arrangement et au classement de ces 4500 pièces. Vous êtes cependant loin de soupçonner tout ce que notre collègue a dû dépenser de forces dévouées, d'énergie persévérante pour arriver aussi rapidement à un résultat définitif. Dans les dernières livraisons du *Bulletin*, près des extraits de la correspondance familière de Court conservée à Genève, vous avez trouvé la reproduction intégrale du Journal de Paul Rabaut, notes jetées au jour le jour sur des carnets de poche, pendant ses courageuses tournées missionnaires de 1750 à 1756, une des perles de nos collections.

Un souvenir d'un genre bien différent nous a été envoyé, sur la suggestion de M. Ferd. Rossignol, par M. Albert Ladevèze, maire des Bordes sur l'Arise, près du Mas d'Azil. C'est à M. le pasteur Peyrat, l'historien de la terre albigeoise, le chantre de l'Arise, qu'il faudrait demander le récit du siége du Mas d'Azil, un des derniers faits d'armes et le plus étonnant à coup sûr de nos fastes huguenots. Le 11 septembre 1625, le maréchal de Thémines venait s'établir devant la petite place-forte, boulevard de la Réforme dans le pays de Foix. Son armée comptait 15000 soldats; la ville réunissait à peine un millier de défenseurs; mais quand les hommes succombaient, les femmes prenaient position sur les remparts et savaient mourir à leur tour. Après trente-sept jours de siége et trois assauts meurtriers, le maréchal fut contraint d'abandonner son entreprise. Les lourds boulets de pierre avaient ébranlé les murs sans triompher de l'héroïsme des habitants. Quatre de ces boulets ont été retrouvés près d'un des anciens bastions, et l'on a demandé, pour ces vétérans des luttes civiles, une place dans le musée du Protestantisme français.

Oui, messieurs, parmi vos pères il n'y a pas eu que des prédicateurs et des martyrs. Il y a eu de grands hommes de guerre,

et la figure de Coligny se dresse devant vous tel que le représente le portrait emprunté cette année à notre bibliothèque pour la galerie historique de l'Exposition Universelle. Il y a eu de grands artistes, et dans les salles rétrospectives du Trocadéro vous retrouverez encore le nom de votre Société sous deux faïences de Bernard Palissy. Il y a eu des musiciens, des poëtes, un Goudimel, un Clément Marot, et je suis heureux de vous annoncer la publication, aujourd'hui même, de ce premier volume d'une œuvre magistrale consacrée par notre collègue M. Douen à la poésie et à la musique religieuse du XVIe siècle. Et surtout il y a eu la phalange des grands prosateurs, dont est chef Calvin, un des créateurs du langage moderne; des orateurs sacrés, des théologiens profonds, des chroniqueurs qui ont vu ce qu'ils racontent, des historiens consciencieux dont les assertions, quelquefois révoquées en doute, sont justifiées par chacune de nos découvertes. Farel, Viret, Duplessis-Mornay, d'Aubigné, La Noue, Chamier, Du Moulin, Daillé, Drelincourt, Claude, Élie Benoît, — ne peut-on pas les appeler les *Classiques du Protestantisme?* Ne sont-ils pas, en effet, l'incarnation du génie de la Réforme, appuyant sur les vérités supérieures et éternelles, éclairant des pures lumières de la foi le mouvement progressif des temps modernes? Et Théodore de Bèze, et l'*Histoire ecclésiastique*, depuis trop longtemps accessible à un si petit nombre de privilégiés... Nous voici ramenés au vœu reproduit dans chacune de nos assemblées solennelles. Messieurs, ce n'est plus un vœu, c'est une espérance qui bientôt deviendra une réalité. Ces classiques du Protestantisme vont être mis à la portée de tous, et la science du XIXe siècle élucidera les monuments historiques et littéraires du passé. Un de nos coreligionnaires, qui nous étonne depuis quelques temps par son infatigable activité, et qui attachera son nom aux plus importantes publications protestantes de notre époque, M. Fischbacher a pris l'initiative de cette belle et vaste entreprise. Le jour où il en a conçu le projet (répondant à des besoins réels, sentis par

plusieurs et maintes fois exprimés), c'est à notre Société qu'il s'est adressé. Il lui a demandé son patronage. Nous n'avons pas hésité à l'accorder en le remerciant.

Un comité spécial de 16 membres s'est fondé sous les auspices de la Société : huit ont été pris dans son sein, huit en dehors de nos rangs. Consulté sur toute publication nouvelle, le comité choisira de plus, chaque fois, comme cela a lieu pour les publications de la Société de l'histoire de France, un commissaire responsable chargé expressément de le représenter. Le premier commissaire désigné est notre digne secrétaire M. Jules Bonnet; le premier ouvrage est celui que le *Bulletin* signalait il y a vingt-cinq ans à l'attention des protestants (*Bull.* II, 219), l'*Histoire ecclésiastique*, annotée par M. Baum. Nous espérons que M. Cunitz le révisera et le complétera avec la science qui vous est connue. Les noms des savants éditeurs des *Opera Calvini* et des *Lettres françaises* du grand réformateur, sont une garantie qui nous dispense d'insister sur la portée de cet événement littéraire et religieux.

L'an prochain, si Dieu permet une réunion semblable à celle-ci, le rapporteur déposera sur le bureau le troisième fascicule de cette *France protestante* agrandie et transformée et dont le premier volume, salué par de si nombreux suffrages, fait tant d'honneur à notre collègue M. Henri Bordier. Il vous montrera ensuite les premiers chapitres de la réimpression de Th. de Bèze, et vous parlera sans doute de travaux préparatoires pour le martyrologe de Crespin, pour une édition nouvelle de l'*Institution chrétienne*. Puisse-t-il constater, non-seulement les efforts de ceux qui produisent, mais aussi un redoublement dans les sympathies de ceux qui aident et encouragent. Si vous désirez que l'Église Réformée de France soit à la hauteur de sa mission, travaillez avec nous, messieurs, à mieux faire connaître son histoire. Répandez le *Bulletin*, recueillez les volumes rares, envoyez-nous, sans plus tarder, les additions à à l'ouvrage des frères Haag, souscrivez aux Classiques du Protestantisme. A ceux qui, de plus d'un côté, voudraient venir à

nous, les indifférents ou les hostiles répètent : le protestantisme s'éteint, il se dépense dans les luttes stériles, il se morcelle, il ne peut plus rien fonder. Prouvez-en, au contraire, l'union intime et persistante, la constante et féconde vitalité. Qu'elle demeure toujours plus vraie, la vieille devise huguenote gravée sur nos diplômes :

Plus à me frapper on s'amuse
Tant plus de marteaux on y use.

Messieurs,

Selon l'article 10 des statuts, qui porte : « Les membres du Comité peuvent s'adjoindre des membres associés avec voix consultative ». — et d'après la décision votée l'an dernier d'offrir ce titre à ceux de nos amis qui voudraient, par une cotisation de 300 francs une fois versés, aider l'œuvre d'une manière plus directe, et lui permettre de constituer pour l'avenir un capital inaliénable,

J'ai l'honneur de proclamer aujourd'hui membres associés du Comité :

M. le pasteur Émile SCHULZ, de Lyon.
M. Charles SAGNIER, de Nîmes.

ÉTUDES HISTORIQUES

CAPTIVITÉ DE D'ANDELOT, AU CHATEAU DE MILAN

Une étroite amitié unissait, dès l'enfance, d'Andelot et Coligny; amitié touchante, à laquelle il était réservé de s'affermir avec les années, de s'accroître et de s'épurer dans de communes épreuves, sans jamais se démentir, et de demeurer l'un des traits saillants de leur vie. Ils avaient, de bonne heure, annoncé un goût des plus vifs pour la carrière des armes; leur vocation étant, au terme de la solide et brillante éducation qu'ils avaient reçue, approuvée par leur famille, ils s'étaient préparés sérieusement à cette carrière en attendant le jour où il leur serait possible d'y entrer. L'attente avait duré plusieurs années, mais elle avait rendu leur préparation d'autant plus forte. Leur ambition était celle de deux jeunes gens, au cœur généreux, aspirant à n'être redevables qu'à eux-mêmes d'une position qu'ils auraient dignement conquise. En 1542 était enfin venu pour les deux frères le moment, si ardemment désiré par eux, de faire leurs premières armes. Après s'être distingués alors dans la guerre du Luxembourg, puis, en 1543, dans la campagne de Flandres, en 1544, dans celle d'Italie, notamment à Cérisoles et à Carignan, et, plus tard, devant Boulogne contre les Anglais, ils virent, en 1551, un nouveau champ d'activité s'ouvrir devant eux.

L'attitude agressive prise en Italie par le pape et l'empereur, avait promptement décidé Henri II, d'une part, à secourir le duc de Parme contre leurs efforts communs et, de l'autre, à se préparer à soutenir la lutte qui devait nécessairement s'engager sur la frontière des Pays-Bas. Ce fut alors que d'Andelot et Coligny, qui, depuis leurs débuts, avaient presque toujours

servi l'un près de l'autre, furent tout à coup séparés. D'Andelot fut envoyé en Italie seconder Pierre Strozzi, qui s'était résolûment jeté dans Parme, et Coligny fut chargé, en l'absence du duc de Vendôme, gouverneur de la Picardie, de veiller à la sûreté de cette province. Dans une lettre adressée, le 14 mai 1551, au maréchal de Brissac, gouverneur et lieutenant-général du roi en Piémont (1), d'Andelot parlait des bruits de guerre qui avaient motivé son apparition à la cour, et des préoccupations causées « par ce qui estoit survenu, ces jours, touchant le fait de Parme »; et presque aussitôt il partit, en qualité « de lieutenant pour le roy Henry à la défense de la ville de Parme, contre les gens de l'empereur Charles V et du pape Jules III (2) ».

Alors, qu'à deux mois de là, Coligny ayant quitté la Picardie, s'occupait de l'installation provisoire d'une partie de ses troupes en Bourgogne, et qu'en ce qui concernait plusieurs de ses enseignes, placées en Piémont sous les ordres de Brissac, il priait ce dernier (3) « de luy vouloir despartir de ses nouvelles et du contentement qu'il avait desdites enseignes qui estoient par delà », un officier de confiance, Beaudiné, après avoir rapidement franchi les Alpes, venait d'arriver de Parme à Lyon, porteur d'un grave message, « ayant esté, disait-il (4), dépesché de la part du duc (Octave) et du seigneur Pierre (Strozzi) devers le roy pour luy faire entendre les affaires, tant du costé de Parme que de Lamyrande, aussy la prise de M. Dandelot et de Sipierre, avec vingt chevaulx de compagnie ».

Sorti de Parme avec P. Vitelli, et ayant poussé leurs courses jusqu'à Soragna, d'où ils revenaient chargés de butin, d'Andelot et Sipierre étaient tombés dans une embuscade qui leur avait été dressée, en chemin, par le comte de Cajazzo et par Fr. de Bimonte, capitaine espagnol; et, malgré la valeur avec

(1) Bibl. nat. mss. f. fr. vol. 20, 523, f° 36.
(2) Addit. à la chronique de Vitré, ap. du Bouchet, *Hist. de la maison de Coligny*, p 1100. = Lettre de Montmorency à madame de Humières, du 20 mai 1551 (Bibl. nat. mss. f. fr. vol. 3116, f° 101).
(3) Lettre du 27 juillet 1551 (Bibl. nat. mss. f fr. vol. 20, 461, f° 221).
(4) Lettre de Beaudiné au duc de Guise, du 21 juillet 1551 (Bibl. nat. mss. f. fr. vol. 20,552, f° 26).

laquelle ils s'étaient défendus, dans un combat des plus opiniâtres, ils avaient été pris, conduits à Plaisance, et delà au château de Milan, où on les tenait enfermés (1). Le gouvernement impérial donna aussitôt l'ordre « de ne pas se hâter de traiter de leur délivrance (2) » ; ordre qui fut si ponctuellement suivi, que la captivité de d'Andelot se prolongea pendant plusieurs années.

Coligny restait sous le coup de la pénible émotion que lui avait causée la nouvelle de l'insuccès et de l'incarcération de son frère, quand, le 23 juin 1552, après la prise d'Ivoy, il entendit Henri II tenir un langage qui lui prouva que la pensée royale se reportait avec intérêt sur d'Andelot prisonnier. Le comte de Mansfeld, gouverneur du Luxembourg, mal secondé par ses troupes dans la défense d'Ivoy, avait dû capituler : amené devant le roi, « il le supplia de le faire traicter bien et en bon prisonnier de guerre, ainsy que sa royalle et magnanime bonté luy permettroit. Le roy luy respondit alors qu'il seroit mieux traicté que l'empereur ne faisoit traicter les seigneurs d'Andelot et de Sypierre; sur quoy le roy commanda qu'on l'emmenast au boys de Vincennes, où le roy luy tint promesse (3) ». Henry II voulut, en même temps, qu'un témoignage direct de sa bienveillance parvînt à d'Andelot : en effet, par lettres patentes du 28 juin, il le gratifia des terres de Fontete et Noyers (4).

A ce moment, la captivité de d'Andelot datait déjà d'une année, durant laquelle sa famille n'avait rien négligé pour tenter d'en atténuer la rigueur; mais ses tentatives étaient demeurées infructueuses. On pourra juger combien cette captivité était étroite, par ce seul fait, que, depuis le jour où elle avait commencé, quatre mois et demi s'étaient écoulés sans que le pri-

(1) Lettre de Luigi Capponi à Cosme Ier, du 13 août 1551 (*Négoc. diplomat. de la France et de la Toscane*, in-4°, t. IV, p. 285. = Papiers d'état de Granvielle, in-4°, t. III, p. 544. = *Calendar of State papers. foreign.* Peter Vannes to the Council, 24 juillet 1551. = De Thou, *Hist. univ.* t. I, p. 685).
(2) *Papiers d'état de* Granvielle, t. III, p. 577.
(3) Brantôme, édition Ludovic Lalanne, t. VI, p. 20, 22.
(4) Voir le texte de ces lettres-patentes, datées de Sédan, le 28 juin 1552, dans du Bouchet, ouvrage cité, p. 1100.

sonnier eût encore près de lui un seul serviteur de confiance, pour lui donner des soins; fait tellement certain, que le cardinal de Châtillon avisait alors au moyen de faire accueillir dans le château de Milan « le secrétaire de son frère Andelot, pour luy faire service, n'ayant, affirmait-il, pour le présent, personne auprès de luy qui luy pût faire (1) ».

Au témoignage de bienveillance que d'Andelot avait reçu du roi, le 28 juin, s'en ajouta un autre, au mois de novembre, sur la demande formelle de Coligny, à l'occasion d'une nouvelle marque de la faveur royale, dont il était lui-même honoré. La règle prohibitive du cumul de deux grandes charges, dans l'état, n'était pas tellement absolue, qu'il ne fût loisible au monarque d'en écarter l'application, alors que le bien du service et de hautes considérations d'équité lui semblaient le commander : Par ce double motif, Henri II, en élevant Coligny, le 11 novembre 1552, à la dignité d'amiral de France, le maintint dans la charge de colonel général de l'infanterie française, que celui-ci ne conserva qu'à titre de dépôt pour être transmise à son frère, dès que cesserait la captivité de ce dernier : « M. l'admiral de Chastillon, dit Brantôme, sur ce point ne se deffit de l'estat de couronnel, le gardant pour M. d'Andelot, son frère, qui estoit tousjours prisonnier dans Milan, à qui le roy l'avoit donné (2). »

Au milieu des préoccupations que ne cessait de leur causer la captivité de leur frère, Gaspard et Odet de Coligny avaient eu naguères la satisfaction d'apprendre que leur belle-sœur, Claude de Rieux, qui, en fidèle compagne, aspirait à pénétrer dans la prison de son mari, avait pu rejoindre d'Andelot au château de Milan, et que même elle y était heureusement accouchée d'une fille (Marguerite de Coligny), le 28 février 1553 (3). Le maréchal de Brissac, par son influence et ses bons soins, avait réussi à ménager un échange de correspondance entre

(1) Lettre du cardinal de Châtillon au maréchal de Brissac, du 21 novembre 1551. (Bibl. nat. mss. f. fr. vol. 20, 523, f° 74)
(2) Brantôme, édit. L. Lal, t. VI, p. 22.
(3) P. Anselme, *Hist. généal.* t. VII, p. 155. — Du Bouchet, ouvr. cité, p. 1120.

d'Andelot et ses frères. En même temps qu'ils lui en témoignaient leur gratitude (1), Gaspard et Odet faisaient tous leurs efforts, sous le patronnage du roi, pour acheter la liberté de d'Andelot, moyennant une rançon qu'ils acquitteraient eux-mêmes, ainsi que cela résulte de ce passage d'une lettre du connétable à Henri II (2) : « Sire, je ne veux faillir de très-humblement vous remercier du bien et honneur qu'il vous a plu faire à nos nepveux et à moy, d'escrire à M. le duc de Ferrare pour la contrainte des pleiges et cautions de la rançon du s[r] Jean Francisque de Saint-Sévrin, à ce que mesdits nepveux en puissent plus tard recouvrier les deniers et, par conséquent, r'avoir mon nepveu d'Andelot. » Malheureusement toutes les démarches faites pour obtenir alors la libération de ce dernier restèrent infructueuses.

La seconde partie de l'année 1553 et les deux premiers mois de 1554 s'étaient écoulés, sans que rien encore pût faire présager sa prochaine mise en liberté. Tandis qu'un ami de Coligny et de sa famille, de Briquemault, se trouvait en Piémont près du maréchal de Brissac, mademoiselle de Briquemault s'était rendue à Milan, et y avait, durant un séjour de trois mois, prodigué des consolations à madame d'Andelot et à son mari. Elle venait de les quitter pour rejoindre, en Piémont, de Briquemault et reprendre avec lui le chemin de la France (3), lorsque d'Andelot écrivit à son oncle, le connétable (4) :

« Monseigneur, aiant estay icy mademoiselle de Briquemault bien trois mois et s'en retournant présentement en Piedmont, je n'ay voullu laisser perdre ceste bonne occasion sans me ramentevoir en vostre bonne grâce et souvenance et vous suplyer, monseigneur, penser combien je porte de desplaisir, non pour les rigueurs et façons deshonnestes dont me usent ceulx de ce chasteau, tant comme pour le regret de me veoir si mal fortuné

(1) Lettres d'Odet et de Gaspard, des 2 et 3 juin 1553. (Bibl. nat. mss. f. fr. vol. 20, 524, f°. 41, et vol. 20. 461, f° 132.)
(2) 28 juillet 1553 (Bibl. nat. mss. f. fr. vol. 20, 642, f° 143).
(3) Une lettre de Brissac au connétable, du 30 mars 1554, annonce le retour de Briquemault en France. (Bibl. nat. mss. f. fr. vol. 20, 643, f° 43.)
(4) Bibl. nat. mss. f. fr. vol. 3122, f° 55.

que tant d'occasions et de temps, se passant, m'ottent le moien de accompagner tant de gens de bien, lesquelz jornellement s'employent à faire service au roi; et pour ce, monseigneur, que j'ay entendu que monseigneur de... a eu congé pour ung temps de venir traicter quelques moïens pour entendre à la liberté des prisonniers de pardellà, qui est ung très bon commencement, je vous suply très humblement, monseigneur, s'offrant l'occasion, avoir telle souvenance de moy que me donnant le moien de sortir d'icy, je vous fasse cognoistre combien je m'estimeré heureux de me retrouver en lieu auquel je puisse faire service au roy et à vous, etc, etc. »

Vers la fin du moi de mai, d'Andelot, d'après des avis pressants de ses frères, avait dû se préparer à une séparation douloureuse d'avec sa femme, que de graves intérêts de famille rappelaient en France. C'est ce dont le cardinal de Châtillon informait Brissac (1), en ces termes: « M[r] l'admyral, mon frère et moy escripvons présentement aux s[rs] de Briquemault et capitaine Salveson pour chose qui importe grandement à mon frère Andelot et à ma sœur, sa femme, et d'autant que c'est pour les plus pressez affaires de leur maison (2), à quoi il est besoing qu'ilz pourvoyent promptement, et principalement que madite sœur retourne pardeça le plus tost qu'elle pourra pour y donner ordre. » On ne sait quand cette lettre du 22 mai 1554 et celles qu'elle mentionne parvinrent à leur destination, ni à qu'elle époque madame d'Andelot revint en France.

Quelles que fussent les épreuves que d'Andelot eût à traverser dans sa captivité, et certes celle d'une séparation d'avec sa femme était des plus grandes, il n'en savait pas moins s'honorer toujours par son empressement à rendre service autour de lui. C'est ainsi, par exemple, qu'il n'hésitait pas à se

(1) Lettre du 22 mai 1554. (Bibl. nat. mss. f. fr., vol. 2, 524, f° 75.)

(2) Il s'agissait très-probablement alors de mettre un terme à de graves difficultés provenant des dettes et charges dont étaient grevées les maisons de Laval, de Rieux, de Nesle et Joigny; difficultés pour le règlement desquelles intervint, le 8 février 1555, un acte authentique qui transfère à d'Andelot la propriété du comté de Laval (Voir le texte de cet acte, dans du Bouchet, ouvr. cité, p. 1100 et suiv.).

porter caution en faveur de son compagnon de captivité, Sipierre, qui, plus heureux que lui, avait pu traiter de sa libération (1). Voici ce qu'il écrivait, à ce sujet, au maréchal de Brissac (2) : « Il y a déjà quelque temps que M[r] de Sipierre a eu si bonne fortune que d'avoir accordé de sa taille, et pour la somme de trois mille escus. Il ne reste plus qu'à trouver respondant qu'il en sorte..... Quant à moy, n'aiant pas grande puissance, j'ay bien voullu demeurer respondant pour luy, ce qu'ilz n'ont voullu accepter, protestant mesme n'y recepvoir nulle autre personne sinon ung marchant de Millan..... Et pour ce, monsieur, que ledit S[r] de Sipierre recourt à vous comme à ung de ses principaulx seigneurs et amis, il ne me reste à dire davantage que, s'il ce trouvera marchant de pardellà quy aye correspondance de pour deçà suffisante et qui aime mieux traicter avecques moy qu'avecques luy, il me trouvera icy tout prest d'y entrer, en faisant ma propre debte ; car, puisque Dieu ne me veult donner si bonne fortune de me retrouver en semblable occcasion, pour le moins seré-je bien aise ayder de tout mon pouvoir à qui sera si heureux d'avoir moïen de faire savoir au roi... » D'Andelot trouvait en outre moyen, du fond de sa prison, de seconder, à l'extérieur, par ses bons offices, diverses personnes, même étrangères, qui recouraient à son intervention près du maréchal de Brissac, et qu'il lui recommandait, dans des lettres très-détaillées (3).

La correspondance de d'Andelot avec ses frères avait été pour lui un grand soulagement dans sa captivité. Or, un jour vint où elle fut *désormais* interdite, ainsi que le prouvent ces lignes du cardinal de Châtillon à Brissac (4) : « Pour ce que nul de nous ne peult pour le présent escrire à mon frère d'Andelot, ne le voulant le Castellan de Milan, ny son lieutenant, plus

(1) Il existe des lettres, adressées du château de Milan au duc de Guise par Sipierre, pour réclamer son appui. 8 janvier et 25 août 1553 (Bibl. nat. mss. f. fr. vol. 20, 642 f[os] 1 et 166).

(2) Lettre du 15 juin 1554. (Bibl. nat. mss. f. fr. vol. 20, 528, f° 26).

(3) Lettres des 17 octobre 1554 et 15 février 1555. (Bibl. nat. mss. f. fr. vol. 20, 524, f° 99, et vol. 20, 525, f° 54.)

(4) Lettre du 1[er] mars 1555. (Bibl. nat. mss. f. fr. vol. 20, 525, f° 13.)

permettre, qu'à ma sœur d'Andelot seulement, j'envoye présentement au cappitaine Salveson tout ce qu'elle escrit à mondit frère, et mesmement quelques mynuttes de quelque ratifficacion, autorisacion et procuracion qui lui importent et qu'il est de nécessité que mondit frère fasse expédier pardelà pour ses affaires. Je vous supplie, monsieur, en continuant toujours ce qu'il vous a plu par ci-devant faire pour mondit frère et pour nous, de faire incontinent et seurement tenir ledit pacquet audit Salveson. Si, en récompense, je puys pardeça quelque chose pour vous, vous estes bien certain que je ne m'espargneray à m'y employer. »

Si, comme cela est probable, madame d'Andelot, sur l'avis de ses beaux-frères, quitta Milan en juin 1554, il est certain alors qu'elle dut y revenir dans le cours de cette même année, puis retourner, une fois encore, en France, où elle se trouvait en février et mars 1555 (1). Combien de temps y prolongea-t-elle sa résidence, c'est ce qu'on ne peut préciser. Quant à sa présence en Italie, au mois d'août 1555, elle ne peut faire l'objet d'un doute. En effet, un document péremptoire (2) établit que « son fils aîné, Paul de Coligny, naquit dans un bateau, sur la rivière de Pau (Pô), entre Chivasse et Turin, le XIII[e] jour d'août, environ dix heures du matin, l'an 1555 ». Tout concourt donc à démontrer que, dès que les circonstances impérieuses qui l'avaient rappelée dans sa patrie la laissèrent libre de franchir de nouveau les Alpes, Claude de Rieux, toujours courageuse et dévouée, sans se laisser arrêter par les ménagements que réclamait peut-être une santé chancelante, revint partager la captivité de son mari.

Encore quelques mois, et d'Andelot toucherait au jour où il recouvrerait enfin sa liberté! (mai 1555). Mais n'anticipons point sur les événements; et, jetant un dernier coup d'œil sur

(1) Sa présence à Paris, dans le cours de ces deux mois, ressort de l'acte précité, du 8 février 1555 (du Bouchet, p. 1100 et suiv.) et de la lettre, également précitée, du cardinal de Châtillon à Brissac, du 1er mars 1555 (*Bibliot. nat. mss.* f. fr. vol. 20, 525, f° 13).

(2) Extrait d'un livre manuscrit, contenant les naissances des enfants de M. Dandelot et de Claude de Rieux, sa première femme. (Ap. du Bouchet, p. 1121). — P. Anselme, *Hist. généal.*, t. VII. p. 155.

la longue captivité de d'Andelot, signalons un fait capital, qui, en s'accomplissant dans les secrètes profondeurs de son âme, devait imprimer à sa destinée un nouvel essor. Voici en quels termes Brantôme rapporte ce fait, dont il était d'ailleurs incapable d'apprécier la véritable portée :

« M. d'Andelot, dit-il (1), avait espousé tousjours pour prison le chasteau de Milan despuis qu'il fut pris à Parme... J'ay ouy dire à aucuns, et mesmes à aucuns soldatz espaignols, vieux morte-payes dans Milan, que durant sa prison, n'ayant autre exercice, se mit à la lecture et à se faire porter toutes sortes de livres, sans que les gardes les visitassent, car pour lors l'inquisition n'y estoit si étroiste comme depuis; et que là et par là il s'apprit la nouvelle religion, outre qu'il en avoit senty quelque fumée, estant allé en Allemaigne, à la guerre des protestants. Voylà que c'est du loysir et de l'oysiveté! tant faist-elle apprendre force choses mauvaises, dont après on s'en repent : aussi en apprend-elle de bonnes dont on s'en trouve bien. » Loin de se repentir des choses qu'il avait ainsi apprises, d'Andelot s'en trouva bien. Il n'en pouvait être autrement, puisque les salutaires enseignements qu'il avait recueillis de ses lectures étaient ceux du pur Évangile. Ils donnèrent à son âme une direction suprême, qu'il suivit avec bonheur, jusqu'à son dernier soupir. Nous admettons avec un grave historien (2) que « Calvin fut l'auteur de la conversion de d'Andelot »; qu'en effet, le prisonnier du château de Milan « se procura et lut les ouvrages du grand théologien, et que, singulièrement frappé de l'interprétation simple et austère que Calvin donnait au christianisme, et convaincu par sa forte controverse, il adopta sa doctrine avec non moins de piété que de réflexion ».

L'adhésion éclairée que d'Andelot avait franchement donnée aux doctrines de la réforme ne pouvait rester ignorée de sa famille; lui-même l'en instruisit, dans sa correspondance et par des intermédiaires auxquels il se confiait. Ses communica-

(1) Edit. L. Lal., t. VI, p. 24 et 27.

(2) M. Mignet, *Journal des savants*, ann. 1857, p. 103.

tions à cet égard, ainsi que les affectueux conseils dont elles étaient accompagnées, devaient, tôt ou tard, porter leurs fruits. Coligny, Charlotte de Laval et la comtesse de Roye, paraissent avoir été ceux des membres de sa famille qui, les premiers, en subirent l'heureuse influence.

Vers la fin de l'année 1555 se produisirent des circonstances qui ne devaient pas moins influer sur la situation de d'Andelot.

Le 25 octobre, Charles-Quint avait renoncé à ses droits de souveraineté sur les Pays-Bas en faveur de Philippe, son fils. Promptement informé de cette renonciation, qui était pour lui, comme pour les autres souverains de l'Europe, un sujet d'étonnement, Henri II écrivait, le 5 novembre, à Coligny et au duc de Nevers (1) : « Que tous congnoissoient par-là que ledit empereur était fort troublé du cerveau, de sorte qu'il y avoit peu ou point de résolution en luy, et qu'à la vérité ce qu'il faisait témoignait bien qu'il estoit encore plus mal de l'esperit qu'il ne disait. » Charles-Quint, à ce moment, n'était ni « si fort troublé du cerveau, ni tellement mal de l'esperit », qu'il ne jugeât opportun pour lui et pour son fils, dans ses rapports avec le roi de France, de tenter un rapprochement qu'une mesure préliminaire pouvait, jusqu'à un certain point, favoriser. De là, la proposition qui fut faite de traiter à l'amiable de la rançon ou de l'échange des prisonniers de guerre détenus de part et d'autre. Le roi de France agréa cette proposition et conféra à Coligny, que S. de l'Aubespine fut chargé d'assister, les pouvoirs nécessaires pour conclure un accord, sur le point dont il s'agit, avec les délégués de l'empereur et de Philippe, qui étaient le comte de Lalain et S. Renard.

A Vaucelles s'ouvrirent des conférences ayant, en effet, pour objet unique, à leur début, la libération des prisonniers de guerre, dont les uns étaient de haut rang, les autres d'un rang inférieur. Parmi les premiers figuraient, du côté des Français, François de Montmorency, le comte de Villars, d'Andelot et de Laroche-Guyon, fils, beau-frère et neveux du con-

(1) Bibl. nat. mss. f. fr. vol. 3130, f° 102.

nétable, Robert de Lamarck, duc de Bouillon, maréchal de France; et, du côté des impériaux, le duc d'Arschot et le comte de Mansfeld. Dans le cours de ces conférences, où l'attitude de Coligny et de l'Aubespine fut si patriotique et si ferme, s'agita la question d'une trêve. Cette trêve fut conclue; mais, à raison du mauvais vouloir des Impériaux, le sort des prisonniers resta en suspens. Pour arriver à le régler définitivement, il fallut agir avec énergie vis-à-vis d'un gouvernement étranger, habitué aux allures dilatoires et tortueuses. Coligny et de l'Aubespine se chargèrent de ce soin, l'un comme ambassadeur extraordinaire, lorsqu'il reçut, à Bruxelles, le serment de Charles-Quint et de Philippe II sur l'observation de la trêve, l'autre comme ambassadeur résident, lorsque, au départ de Coligny, il se trouva seul chargé, dans les Pays-Bas, de la suite des négociations, au nom de la France. Vers l'époque du retour de l'amiral dans sa patrie, Renard fut envoyé par son gouvernement, comme ambassadeur ordinaire, près de Henri II. Il n'envisageait pas sans un certain effroi la perspective d'une rude discussion à soutenir, au sujet des prisonniers de guerre, avec les conseillers de ce monarque, et surtout avec ce même amiral, dont il avait si bien appris à connaître, à Vaucelles, l'inflexible droiture et les hautes capacités.

Avant que Renard ne se présentât à la cour, Coligny anticipa, moins comme homme d'État que comme frère, sur la discussion qui devait s'engager, au sein du conseil du roi, avec cet ambassadeur. Celui-ci et l'amiral venaient, à la fin d'avril, d'arriver en même temps à Paris, pour se rendre au château de Chambord, où était Henri II, lorsque le premier de ces personnages crut devoir faire visite au second, afin de le remercier des marques d'intérêt qu'il avait récemment recues de lui, à Bruxelles, tandis qu'il y était malade. Après avoir témoigné à Renard qu'il était sensible à sa démarche, l'amiral amena promptement l'entretien sur la situation des prisonniers de guerre français, et tout particulièrement sur celle de d'Andelot. Son émotion, en parlant de ce frère qu'il aimait profondément, qu'il se plaisait

à nommer « un autre lui-même (1) », et que depuis plusieurs années il était privé de voir, fut d'autant plus vive, qu'il le savait victime de rigueurs imméritées. A dater du jour où, en février 1555, le commandant du château de Milan avait arbitrairement interdit toute continuation de correspondance entre d'Andelot et ses frères, ceux-ci n'avaient rien négligé pour faire cesser une interdiction dont ils souffraient autant que lui. Elle avait été levée au bout de quelques mois, et ils avaient pu de nouveau lui adresser des lettres et en recevoir par l'intermédiaire de Brissac, dont l'obligeance ne s'était jamais démentie. Coligny ayant plusieurs fois questionné le comte de Lalain, dans l'espoir d'obtenir de lui quelques renseignements sur le fait, soit d'une mise à rançon, soit d'un échange, concernant d'Andelot, n'avait reçu, à cet égard, aucune réponse précise. Plus tard, il avait appris, par d'Andelot lui-même, que le cardinal de Trente avait posé les bases d'une convention qui, si elle était ratifiée par l'empereur, pourrait mettre un terme à la captivité du prisonnier, auquel avait été provisoirement accordée l'autorisation d'aller et venir dans la ville de Milan, sous la surveillance de deux soldats (2); mais l'amiral venait d'être informé que d'Andelot, bientôt privé de cette autorisation, avait été enfermé dans un cachot et traité avec plus de dureté que jamais : c'en était assez pour qu'il se considérât comme fondé à adresser de sérieuses plaintes à Renard.

On ne connaît que par celui-ci la conversation qu'il eut avec l'amiral, lors de la visite dont il s'agit : laissons-le en rendre compte, à son point de vue, dans des termes qui, loin de justifier la dernière mesure de rigueur prise contre d'Andelot, se réduisent à une banale conjecture sur les circonstances qui en auraient exigé l'emploi.

« Sire, disait Renard à Philippe II (3), je visitay l'amiral de Chastillon qui arriva à Paris le mesme jour que je y entray. Il

(1) « Monsieur d'Andelot mon frère, un second moy-mesme, sur lequel je me pouvois tant reposer. » (Hotman, *Vie de Coligny*, trad. fr. éd. de 1665, p. 224).
(2) Lettre du 23 mars 1556 (*Bibl. nat. mss.* f. fr. vol. 20, 461, f° 1).
(3) Lettre du 8 mai 1556, *Papiers d'état de Granville*, t. IV, p. 556 à 559

me tint propos aultres que je n'attendois, disant..... que tant s'en fault que Vostre Majesté luy ayt gratifié de la liberté de son frère, ce qu'il n'eûst accepté aulcunement sans paier rançon; que, après que le cardinal de Trente l'a mis en plus de liberté qu'il n'estoit, le sieur d'Arras a fait escrire par le chastellain de Milan qu'il fût resserré, et qu'il a esté mis en *la roguette* (cachot), au lieu qu'il estoit dans une chambre; qu'il n'estimoit l'on deust ainsi traicter son frère, estant ledict admiral venu devers Vostre Majesté pour si bonne et saincte œuvre, et en laquelle il a tenu la main plus que l'on ne pense, et contre l'opinion de plusieurs de la court de France, comme, avec le temps, je le pourrois entendre; que le roy (de France) est prince qui veult tenir sa parole et désireux de paix et amytié; mais si s'apperçoit que l'on procède si aigrement en chose de telle qualité, il ne pourra délaisser faire le semblable, comme ne pouvant souffrir chose qui irrite Sa Grandeur ou la diminue..... — Auquel je répondiz que je l'estois venu trouver, non pour négocier, ains pour le visiter, sçavoir quand le roy partiroit de Blois, où je trouverois la court, et remercier la souvenance qu'il eust de moi de me faire visiter quand il fut à Bruxelles et entendit que j'estois malade...; que je ne sçavois l'on eûst resserré son frère; que, si ainsi estoit, il convenoit qu'il y eûst raison pourquoy cela soit esté ainsi disposé; qu'il ne convenoit nullement nommer ou mesler le sieur d'Arras en particulier, car il n'auroit esté faict de privée auctorité, ains du conseil; qu'il pourroit estre ledict sieur d'Andelot auroit abusé de ladicte liberté, ou que aultre chose seroit venue à cognoissance que je ne pouvais adiviner...; que ses propos estoient aulcunement estranges de mesler les choses publiques avec les particulières; que j'avois bien entendu l'on avoit resserré noz prisonniers en la Bastille et que l'on ne permettoit personne parler à eulx, les tenanz ez lieux estroictz où ilz gardent prisonniers criminels, que je ne doubtois l'on en useroit ainsi envers les leurs. — Sur quoy il se reprint et radoulcit, déclairant la grande humanité de Vostre Majesté, l'honneur

que luy avoit fait et accueil favorable que jamais il n'eust pû penser demander. »

On se figurera difficilement Coligny amené, par la réplique plus que sèche de son interlocuteur, *à se reprendre*, *à se radoucir* et à *déclarer la grande humanité* d'un Philippe II. Qu'on n'oublie pas à quel maître s'adressait alors Renard, en arrière de l'amiral, et l'on aura la mesure de la sincérité d'un récit auquel il est regrettable de ne pouvoir, dans l'intérêt de la vérité, opposer la parole toujours loyale de Coligny lui-même.

Au surplus, quoi qu'ait pu dire Renard dans sa dépêche du 8 mai, il n'en demeure pas moins probable que les plaintes énergiques qui lui furent adressées par l'amiral réagirent favorablement sur la situation de d'Andelot.

Arrivé, le 2 mai, à proximité de Chambord, Renard fut reçu, le 4, par le roi, à qui il présenta ses lettres de créance, et le 6, il assista « en l'assemblée des princes et seigneurs du conseil », dont Coligny faisait partie. Le connétable « y ayant mis en avant le faict des prisonniers », la discussion s'ouvrit. Renard essaya de justifier les actes de son gouvernement; il lui fut péremptoirement répondu par plusieurs membres du conseil, et spécialement par l'amiral, qu'il avait interpellé sur un point particulier des négociations relatives à la trêve de Vaucelles, et qui rectifia ses assertions. Il y eut plus : Renard ayant eu recours, sur un point capital, à des arguties qui pouvaient faire suspecter la bonne foi des deux souverains dont il était le représentant, fut contraint, par les protestations qu'il souleva, de se donner aussitôt à lui-même un démenti sous la forme d'explications, qu'il fit suivre de la proposition d'une mesure propre à faciliter la libération des prisonniers. La discussion se termina par l'acceptation de cette proposition.

Le 16 mai, Henri II annonça à S. de l'Aubespine (1), « qu'il luy avoit envoyé ung petit discours de tous les propoz qui estoient passez entre les gens du conseil privé et l'ambassadeur Renard sur plusieurs particularitez et entr'autres sur le fait

(1) Bibl. nat. mss. f. fr. vol. 20,991.

des prisonniers ». Le souverain terminait par ces paroles significatives en faveur de ces derniers, la série des recommandations qu'il adressait à son ambassadeur, pour arriver, près des Impériaux, à une solution : « Il n'y aura point de mal que, faisant ceste dicte poursuite, vous leur déclariez que je le vous ay ainsi commandé, et qu'il m'ennuieroit de veoir que l'on me voulust si longuement tenir le bec en l'eau d'une chose si raisonnable et qui dépend de l'exécution et accomplissement des traictez. »

Au moment où la dépêche royale du 16 mai était expédiée à Bruxelles, Gaspard et Odet de Coligny apprirent qu'une démarche tentée par S. de l'Aubespine en faveur de leur frère avait été couronnée de succès. Le zélé ambassadeur avait, en effet, obtenu de Philippe II un ordre écrit, adressé à ses agents dans le Milanais, portant que d'Andelot devait enfin être mis à rançon (1); ordre provoqué, sans doute, par la connaissance acquise, à la cour de Bruxelles, des plaintes que, peu de jours auparavant, l'amiral avait formulées dans son entretien avec Renard. Nantis de cet ordre, que S. de l'Aubespine leur avait transmis, les deux frères se hâtèrent de l'expédier à Milan pour qu'il y fût mis à exécution, et dès les premiers jours de juillet ils eurent la joie de serrer d'Andelot dans leurs bras.

Coligny, en dépositaire fidèle, lui remit aussitôt le commandement supérieur de l'infanterie française, devenu successivement l'apanage des deux valeureux fils du maréchal de Châtillon. Un détail d'une expressive simplicité témoigna, en cette circonstance, de l'intimité qui régnait entre eux. Le 12 juillet, au milieu des émotions du revoir, devant adresser en toute hâte, du château de Châtillon-sur-Loing, pour affaire de service, des recommandations distinctes à de Humières, ils les consignèrent dans une seule lettre, dont la première partie fut écrite et signée par l'un comme gouverneur, et dont la seconde le fut par l'autre comme colonel-général (2).

(1) Lettre du connétable à de l'Aubespine, du 16 mai 1556 (Bibl. nat. mss. f. fr. vol. 10,991).
(2) Bibl. nat. mss. f. fr. vol. 3128, f° 102.

Un an plus tard, Coligny, après avoir sauvé la France par son héroïque défense de Saint-Quentin, devint, à son tour, prisonnier des Espagnols. Des nombreux détails, à peu près ignorés jusqu'à ce jour, dans lesquels nous aimerions à entrer, s'il nous était permis de retracer ici sa captivité, nous ne relèverons qu'un seul, mais le plus caractéristique de tous, celui qui la rattache, par une affinité touchante, à la captivité de son frère, savoir : qu'à l'Écluse et à Gand, la Bible fut sa lumière et sa consolation, de même qu'à Milan, elle avait été la lumière et la consolation de d'Andelot. Du souvenir de ces deux captivités ressort le solennel enseignement que voici :

Dieu, en même temps qu'il règne dans l'histoire en maître souverain, adopte pour établir, en père miséricordieux, son empire sur les cœurs, des voies qui dépassent les prévisions des hommes, et dans le choix desquelles apparaît toujours sa sagesse. C'est ainsi que le suprême dispensateur, qui sait, dès qu'il le veut, tirer le bien du mal, transforme, pour des prisonniers de guerre, l'austère solitude d'un lieu de détention en un séjour privilégié, dans lequel, selon la belle expression de Calvin (1), « il les retire à l'escart pour estre mieux escouté d'eux ; leur donnant cette opportunité de profiter en son escolle, comme s'il vouloit leur parler privément en l'oreille ». Nous, à notre tour, heureux de pouvoir ici, sous le regard du divin arbitre de nos destinées, allier aux aspects généraux de l'histoire les intimes aspects de l'histoire du cœur humain, admirons la dispensation sous laquelle s'inclinèrent d'Andelot et Coligny; voyons-les, eux aussi, retirés à l'écart, instruits à l'école de Dieu qui daigna leur parler; et saluons avec respect, à trois siècles de distance, le jour mémorable où, lorsqu'ils demeuraient enserrés dans les liens d'une captivité infligée par des mains ennemies, ce grand Dieu décréta l'affranchissement de leur âme, les appelant à la glorieuse liberté de l'Évangile, et scellant à jamais les deux frères du sceau de l'héroïsme chrétien!

COMTE JULES DELABORDE.

(1) *Lettres françaises*, t. II, p. 231, 232. Lettre du 4 septembre 1558, à l'amiral de Coligny.

MÉLANGES

FRAGMENTS D'UN POÈME INÉDIT SUR LES CAMISARDS.

Dans quelques jours doit paraître à Montpellier un poème dont plusieurs feuilles ont été transmises au secrétaire de la Société. Ainsi que le fait remarquer M. Sayous, c'est la première fois que l'héroïque résistance des Camisards au despotisme de Louis XIV, est *chantée*, non *racontée*. L'auteur du livre dont quelques fragments vont être lus, M. Jonain, de Royan, n'appartient point à l'Église réformée. Mais il est uni à nous par son dévouement à un principe sacré, la liberté de conscience, dont son œuvre est l'énergique revendication. Il s'y est préparé par de sérieuses études, et l'on peut suivre l'histoire pas à pas dans le poème, qui contient une peinture fidèle des mœurs et des caractères. Roland en est le héros.

Ce poème n'est pas sans défauts, mais il offre de réelles beautés, de mâles inspirations. Le rythme lui-même, dans ce qu'il a parfois d'abrupt et de sauvage, semble en harmonie avec le sujet.

On pourra en juger par les trois fragments qui suivent : le premier consacré à la description du théâtre de la guerre et des mœurs cévenoles ; le second au combat de Vagnas et à la fuite aventureuse de Cavalier ; le troisième au chant du forçat, le baron d'Algas, sur le banc des galères :

I

LES CÉVENNES.

Ah ! que ce nom ranime dans nos veines
Toute l'horreur des persécutions !
Presque en tout temps, cette terre, posée
Comme un calvaire entre les nations,
N'eût que du sang et des pleurs pour rosée :
Apportons-lui nos consolations !

Versant ici le Tarn à la Garonne,
Et là, vers l'est, les deux Gardons au Rhône,
Trait de partage entre ces grands bassins,
Elle regarde, au sud, l'Occitanie

Et cette mer glorieuse, bénie,
Qui du vrai Dieu servit tant les desseins,
Par où la Gaule eut de Grèce et d'Asie,
Tout : l'écriture et la philosophie,
La liberté, les arts et les raisins.

Sauvage, ardue, elle est toute montagnes,
Chauves plateaux, dominant les campagnes,
Pics décharnés, roches, ravins, torrents,
Sentiers d'isards, abîmes, grottes sombres...
De beaux vallons aussi, de fraîches ombres,
De doux ruisseaux, pleins de rêves errants.
Les monts altiers dont la neige éternelle
Couvre aujourd'hui les cimes et les flancs,
Ont, quand la terre était chaude et nouvelle,
Été pétris par le feu des volcans.
Chaos sublime, indicibles ravages...
Non : atelier d'architectes sauvages,
Que nos aïeux nommèrent les Titans :
Constructions en basalte, en porphyres,
Cités, châteaux, colonnades, navires,
Orgues de fée, où concertent les vents.
Le châtaignier, le sapin et le hêtre
Drapent les rocs, de la base aux créneaux.
Tel Alte-Fage, aux célèbres rameaux.
Un peu plus bas, en site plus champêtre,
Le chanvre agreste et les bêlants troupeaux,
Humbles trésors de ces humbles hameaux,
Vêtent, font vivre et travailler leur maître,
Ont part aux biens, adoucissent les maux.
Que de sommets précieux à connaître,
Portraits saillants dans ces vastes tableaux!
C'est l'Aigoal, ruisselant, dont les sources,
Jets plantureux de vie et de fraîcheur,
De vingt ruisseaux font circuler les courses
Sur ses versants, dits les *Prés du Seigneur*.
Plus doux encore, et de nom et de chose,
C'est l'Espérou, la montagne du soir,

Ou, pour plusieurs, la montagne d'espoir :
Soir et matin, l'espérance y repose.
Si beaux, si frais sont ses bois, ses gradins,
Si veloutés de fleurs et de verdure,
Que, du Ciel même adorant la culture,
Jardins de Dieu l'on nomme ses jardins.
  Dans ces vallons, sur ces libres montagnes,
Un peuple libre a toujours respiré,
Romains, Francs, Goths, en vain l'ont déchiré,
Pillé, trahi ; ces gauloises campagnes
Obstinément ont gardé pour compagnes
Sage hérésie et simple vérité.
  Voilà les saints qu'un roi double adultère,
Cour et clergé lépreux, vivant ulcère,
Vont *convertir* à leur *autorité!!*
  Donc, guerre à mort dans les basses Cévennes :
Sous l'âpre feuille et le parfum marin
Du chêne-vert, le plus ferme des chênes,
Du buis, tout cœur, du vaillant romarin.
  Le Gard, l'Hérault, le Vidourle coulèrent
Rouges du sang des plus justes chrétiens.
Sous les gibets les loups des bois hurlèrent,
En disputant les cadavres aux chiens.
Le vent mistral, chargé de la fumée
Dont les bûchers empoisonnaient les airs,
En charria l'odeur accoutumée
Sur Nîme, Uzès, Montpellier et les mers.
  Et cependant, ces bûcherons, ces pâtres,
Coulaient leurs jours purs et laborieux,
Toujours priant et jamais idolâtres :
Qui donc jamais fut plus religieux?
Vieux albigeois, tribus patriarcales,
Que protégea l'ombre du sapin vert,
Ils unissaient aux œuvres sociales
La piété des Pères du désert.
  Là, chaque soir, la tâche terminée,
On entourait la vaste cheminée,
Comme un foyer sacré sur un autel;

Le chef prêchait sa famille rustique.
Un livre était ouvert, obscur, antique,
Trop belliqueux parfois et trop mystique,
Mais fort : la Bible, annonçant l'Éternel.
Leur innocence et leur droiture austère,
De cet hébreu n'entendaient que le bien :
Sur Rébecca se formait la bergère;
Le frère aimait Tobie, avec son chien.
Quelques pasteurs du vrai dogme chrétien,
A la Réforme apportaient l'Évangile :
Chaque dimanche, en un vallon fertile,
Entre le Ciel juste et la terre hostile,
On s'assemblait pour le grave entretien.
Le chant d'un psaume à ces voix, à ces âmes,
De laboureurs, de femmes et d'enfants,
Communiquait l'harmonie et les flammes
Des bienheureux, des justes triomphants.
Souvent, hélas! il attirait la foudre,
Non pas d'en haut, mais d'en bas, des démons.
Papes et rois (puisse Dieu les absoudre!),
Sur cet Éden déchaînaient leurs dragons :
« Tue! ou la messe! » Et l'horrible mêlée
Jetait soudain fils, mère désolée,
Vierges, vieillards, impuissants défenseurs,
Sanglants, souillés, aux pieds de leurs pasteurs.
Combien déjà de ces brusques alarmes!
Combien de sang, et de cris, et de larmes!
Quelle torture à lasser les bourreaux
Les Cénevols ont subie! O coteaux
Des deux Gardons, croupes de la Lozère,
Nul ne pourra retracer la misère
Qui fit de vous un échafaud complet :
Les monuments transmis à la mémoire
Sont tous menteurs; le martyre est muet :
C'est « l'impossible et la sublime histoire »,
A dit un juge éclairé, Michelet.

II

COMBAT DE VAGNAS.

Donc Julien est mandé par Bâville.
C'est un soudard, protestant renégat,
Bigot, jureur, grand pillard, bon soldat;
Pour un Montfort excellent chef de file :
Voilà le vrai Julien l'apostat.
Dans le conseil, marquant sa bienvenue,
Très-nettement il ouvrit une vue
Large, d'un coup tranchant la question,
Et coupant court à la rébellion :
« Les Huguenots, race persévérante,
» Pour un de mort, dit-il, se lèvent trente :
» C'est du tonneau le supplice infernal.
» Il faut aller à la source du mal.
» On a bien fait déjà quelques noyades
» Et ramassé des bambins de sept ans :
» Baume anodin, cela! remèdes fades!
» Sur le Couta sont trois gouffres béants,
» Vous le savez, dits : *la sœur et le frère*,
» L'*Aven* surtout, *Destin* chez les savants.
» L'eau, dans l'horreur de ce triple cratère,
» A remplacé la flamme des volcans :
» J'enlèverais en bloc les protestants,
» Et, sans choisir ni le sexe ni l'âge,
» Leur souhaitant en masse bon voyage,
» Les enverrais voir le fond de l'*Aven*.
» J'ai dit. » Tel est l'avis de Julien.
Ce fut Bâville, un peu moins catholique,
Plus intendant, et plus fin politique,
Qui trouva gros ce sauvage moyen.
Et l'on s'en tint au procédé vulgaire :
Conversions par argent et par guerre.
Roland à tout ensemble répondait :
« Nous, comte Roland, seigneur des Cévennes,
» A tous ordonnons, sous rigides peines

» (Le feu dans trois jours sortant son effet)
» D'avoir à chasser curés et vicaires,
» Prêtres, confesseurs et missionnaires.
» Camp de l'Éternel, sous notre cachet. »
Et le cachet représente une épée
Qu'agite en l'air une main échappée
D'un tourbillon, comme foudre des cieux;
Et la devise est : *Roland furieux.*
Et l'ordonnance est partout accomplie.
Veut-on savoir comme elle se publie?
En la laissant tomber sur le chemin.
A Saint-Félix, Roland y tient la main;
A Saint-André, Castanet la déplie :
A Genouillac, Joani; sur le Lot,
Couder-la-Fleur : croix, images, bancs, stalles,
Dans chaque église, entassés sur les dalles,
Auto-da-fé d'abus et de scandales,
Flambent au gré du décret huguenot.
Bâville alors commande une battue
A grands renforts pour traquer Cavalier.
« Partout, dit-il, est cet aventurier.
» Pour s'asservir le temps et l'étendue
» Il semble avoir un esprit familier. »
Que n'est-ce vrai, que ne court-il plus vite
En Vivarais, où le lance Roland?
La neige, haute, à différer l'invite;
Mais on le cerne en tête, en queue, en flanc!
Lui, Rastelet avaient passé la Cèze;
On leur amène un brillant prisonnier,
Qui, surveillant la pointe vivaraise,
Pour la surprendre a pris un faux sentier.
— « Monseigneur, dit gentîment Cavalier,
» Votre Excellence est hors de ses domaines;
» Mais ne craignez que nous chargions de chaînes
» Gens faits pour voir en nous de vrais chrétiens.
» Non; nous savons honorer la bravoure.
» Gardes, formez pour le comte du Roure
» Un escadron de guides vers les siens. »

Fort peu sensible à cette courtoisie,
De Julien prévenant le concours,
Roure, pressé de vive jalousie,
Brusqua l'attaque. Il avait le secours
D'un vieux guerrier, le baron de La Gorce,
Dont nonante ans n'ont pas brisé la force,
Mais renégat, au déclin de ses jours.
L'assaut fut vif, chaude la fusillade :
Rouges bientôt la rampe et l'esplanade,
Nombreux les morts royaux et camisards;
Un feu nourri fait mainte place nette.
Lors Cavalier : « charge à la baïonnette ».
Et les papaux cèdent de toutes parts.
Le vieux La Gorce est gisant sur la terre.
Vagnas sera son dernier champ de guerre;
Il faut aller où le juge l'attend.
Contre les siens il n'ira plus se battre.
Ses grands aïeux, compagnons d'Henri-Quatre
(Lorsque c'était le héros protestant),
Qui pour la cause avaient versé leur sang,
Pleins de courroux, d'espérance trompée,
Dans leur sépulcre ont dû tirer l'épée
Pour l'interdire à leur indigne enfant.
Succès trompeur! présage de défaite!
Le Julien a coupé la retraite.
Roure, l'Ardèche et les neiges, rempart
Devant; marcher de flanc, il est trop tard.
C'est sur Vagnas, son terrain de victoire,
Que Cavalier se replie. O du sort
Cruel retour! théâtre expiatoire!
L'affreux revers, et peut-être la mort!
Des grenadiers et Julien, en force
Égale, y sont, soldat contre soldat :
« Enfants de Dieu, sus! contre l'apostat! »
Oui, mais la neige a détrempé l'amorce;
Le feu mortel, ils ne le rendent pas!
La baïonnette alors fait son ouvrage.
Julien rompt, il fuit, il les engage

Dans les ravins et les bois de Vagnas...
Malheur ! malheur! c'était une embuscade!
Trois bataillons ferment leurs rangs serrés;
De tous les points grêle la fusillade :
Les Camisards sont surpris, massacrés.
Cavalier saute à pied, rallie et lance
Ses fiers débris; Catinat, Ravanel,
Esperandieu, les forts en l'Éternel,
Jettent en vain leur poids dans la balance.
Ils sont blessés. Point de quartier! l'on meurt.
Heureux encor que ce sort s'accomplisse!
O Rastelet, tu n'as pas ce bonheur :
Pris, et gardé pour l'infâme supplice.
On se fait jour. Ravanel, Catinat
Sauvent du piége une part de sa proie;
La Cèze est haute : on nage et l'on se bat;
On la traverse; Esperandieu s'y noie.
La poudre manque. On se fait du mousquet
Massue, épieu. La vraie arme est l'audace.
De Ravanel, la volonté tenace,
Le dur boutoir, obtiennent leur effet :
Salut enfin, bois sauveurs de Bouquet!
Voici Rôland! on pleure, l'on s'embrasse.
« Mais Cavalier? mon frère Cavalier? »
« — Cavalier? mort! Non, bien pis : prisonnier»
Ni l'un, ni l'autre : il a fait sa trouée
Des cléricaux; deux l'ont serré de près :
L'un jamais plus n'en dira ses regrets;
L'autre a cessé sa poursuite enclouée.
Quatre des siens ont joint le fugitif.
Une caverne a caché leur retraite;
La neige enfin, favorable et discrète,
Tombe, couvrant sang perdu, pas furtif.
Dans une ferme ils demandent asile :
On va les vendre; ils l'ont vu : c'en est fait!
« Eh bien! mourons, mais le cœur satisfait,
Dit Cavalier. Pour Dieu, pour l'Évangile,
Nous avons pris les armes, obligés

De les défendre, en nous et dans nos mères :
Remettons-nous au plus juste des pères ;
Nous en serons en clémence jugés. »
  La confiance est du Ciel entendue :
Au bord d'une onde où la neige est fondue,
De terre et d'eau s'offrent d'étroits sentiers ;
Le long des flots du torrent, les guerriers,
Dans l'eau souvent jusqu'au cou, se cramponnent,
Ayant toujours soldats qui les talonnent,
Proie en détresse au milieu des limiers :
  La faim s'y joint et n'est pas la dernière :
Sous l'aiguillon de la nécessité,
Il faut parler et d'une autre chaumière
Tenter la fraude ou l'hospitalité !...
Ici pourtant la femme a la prière
Qu'ont les proscrits ; son dogme est charité !
Un officier survient : — « Hé ! chevrière,
N'avez-vous point des rebelles ici ?
Qui ? moi, messieurs ? — Oui, vous tremblez. — De fièvre.
— Pauvre diablesse !... » Ils passent, et le lièvre
Est sauf par elle et lui dit : Grand merci !
  Autre sujet de maux et de blessures :
Ils ont perdu, déchiré leurs chaussures.
Il faut marcher, les pieds nus et sanglants,
Sur les silex et les glaçons tranchants !
  Enfin, après trois jours, quand la nuit tombe,
A Vézenobre on entre, chez Lacombe,
Où Cavalier fut pâtre quelque temps...
O souvenirs de paix et de jeune âge !
Obscurité de l'humble pâturage,
Quand il gardait les innocents troupeaux...
Mais quoi ! dès lors il rêvait davantage :
La tyrannie éveillait son courage ;
L'Esprit disait déjà : « Pais mes agneaux ! »
  Là, Cavalier put dicter un message
Pour Saint-Félix, pour Léa, pour Roland.
Le général vint en hâte au devant
De son fidèle et navré lieutenant.

C'était revivre. « Oui, victoire suprême,
Dit Cavalier. Cette réunion
Me fit sentir avant-goût, cher emblême,
L'entrée au Ciel, la résurrection! »

III

LE CHANT DU FORÇAT.

Pendant qu'ainsi souffre et combat la terre,
Voyons sur mer les suites de la guerre,
Et sur un banc des innocents forçats
Oyons chanter le baron de Salgas :

« Use-toi, mon corps, péris à la rame;
» Vers la liberté fais voguer mon âme!
» Monts de l'Aigoal, aux fraîches fontaines,
» Vous, dont j'aperçois les cimes lointaines,
» D'où le vent m'apporte un souffle natal;
» Château de Salgas, murailles brisées,
» Toit hospitalier, ouvert aux rosées,
» Vîtes-vous jamais un malheur égal!
» Use-toi, mon corps, péris à la rame;
» Vers la liberté fais voguer mon âme!
» Dans la loyauté, j'ai voulu, docile
» Aux lois de mon temps, comme à l'Évangile,
» Avec ma raison accorder ma foi;
» J'ai cru bien servir par ma répugnance
» A vendre au clergé l'honneur de la France...
» Et je suis forçat au bagne du roi!
» Use-toi, mon corps, péris à la rame;
» Vers la liberté fais voguer mon âme!
» Brave Castanet, ton sanglant baptême
» Te fait noble, va, noble avant moi-même.
» Je ne viendrai pas t'imputer mon sort.
» Je n'ai qu'à demi marché sur ta trace.
» Il fallait te suivre et, de franche audace,
» Chercher la victoire et trouver la mort!

» Use-toi, mon corps, péris à la rame;
» Vers la liberté fais voguer mon âme!
» Et toi, sainte amour, ma chaste Suzanne,
» Pour mieux m'arracher au culte profane,
» Tu partis, la nuit, avec nos enfants.
» Les fers à rebourds des coursiers fidèles
» Cachèrent ta fuite. A l'ombre des ailes
» Du génie Alpin, veuve, tu m'attends!
» Use-toi, mon corps, péris à la rame;
» Vers la liberté fais voguer mon âme!
» Et moi, j'ai des nœuds de fers qui me lient.
» Sous le nerf de bœuf mes épaules plient
» Pour faire, à l'autel, plier mes genoux.
» Si pour mes vieux bras lourde est la galère,
» De leur fouet encore l'ignoble colère
» Aux coups de la lame ajoute ses coups!
» Use-toi, mon corps, péris à la rame;
» Vers la liberté fais voguer mon âme!
» Sont-ils pas venus me voir à la chaîne,
» Les prélats chrétiens, dire au capitaine :
» Nous voudrions voir ramer le baron. »
» Mais notre argousin, lui, le rude maître,
» M'a vu faiblir, et, plus humain qu'un prêtre,
» A dit : C'est assez, en haut l'aviron!
» Use-toi, mon corps, péris à la rame;
» Vers la liberté fais voguer mon âme!

» Monts de l'Aigoal, aux fraîches fontaines,
» Vous, dont j'aperçois les cimes lointaines,
» D'où le vent m'apporte un souffle natal;
» Château de Salgas, murailles brisées,
» Toit hospitalier, ouvert aux rosées,
» Vîtes-vous jamais un malheur égal! »
Et le baron, incliné sur son banc,
Pria tout bas pour Suzanne et Roland.

———

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

PROCÈS-VERBAUX
DE LA PROPAGATION DE LA FOY DE MONTPELLIER
(1679-1681) (1)

Les Enfants.

Sous ce titre, j'ai réuni toutes les délibérations ayant pour but de mettre la main sur les enfants, soit en les enlevant à leurs parents, soit en les circonvenant, etc. Les procédés secrets et violents employés par les congréganistes ne surprendront point le lecteur; mais je crois qu'il est intéressant pour l'histoire de voir la Congrégation acharnée à son œuvre unique et multiple tout à la fois.

31 janvier 1679. — François Augla, palfrenier de M. de Foussan, converti à la foi catholique, a un fils âgé de treize ans seulement, qui veut se faire catholique, et une fille âgée de neuf ans seulement, qui est aux Vans en Cévennes, auprès de sa grand'mère, huguenotte, d'où il serait important de la retirer. M. Sabatier a été chargé de savoir si cette fille a été baptisée ici ou à Nîmes, comme son frère, et pour le garçon, chacun a été prié de lui chercher à servir de laquais.

(En marge). Cette fille a été baptisée à Saint-Maurice, proche de Saint-Jean de Ceiroignes, diocèse d'Uzès. M. Beros écrira à Uzès.

15 février 1679. — M. de Ranchin est chargé de parler à Mme de Calvière, pour voir, avec le nommé Farrié, qui est à son service, quel moyen on pourra avoir pour retirer deux de ses filles qui sont à Saint-Hippolyte au service du ministre. « Elle enverra quérir, quand elle sera à Cozères, les deux filles de Farrié.

15 février 1679. — M. de Lavergne a été chargé de parler aux parents catholiques de Soutèle qui n'a que douze ans, pour voir ce

(1) Voir le dernier numéro du *Bulletin*, page 213.

qu'il y aurait à faire pour le tirer d'auprès de sa mère, et le mettre en lieu où il pût être entretenu dans les bons sentiments qu'il a de se faire catholique, et exécuter la chose quand il aura quatorze ans accomplis. » A la marge : « Soutèle en danger parce qu'on a parlé. M. l'intendant propose de le mettre en main tierce, voir si ce pourrait être chez un curé à la campagne, et pour y donner le lieu, à l'oratoire. Mgr l'évêque s'est chargé de parler à l'intendant pour s'assurer de l'ordonnance promise. »

L'intendant était alors M. d'Aguesseau; il se prêtait quelquefois à ces mesures arbitraires, mais il fallait bien céder, car il eût été desservi à la cour.

26 février 1679. — M. de Montpellier a promis de laisser pour quelque temps dans la Providence les filles de Farrié nouvellement converties, lesquelles ont environ douze ans. (Environ ? ils n'en sont donc pas sûrs ?)

26 février 1679. — M. de Ratte est prié de parler à la veuve Colas (voir, intimidations, relapses) qui était catholique, du vivant de son père, et qui va encore à l'église, par manière d'acquit, et lui dira, que si elle veut quitter sa mère, qui la peut pervertir, M. Sabatier, son parent, la recevra chez lui. » En marge : « M. de Lavergne parlera à M. le conseiller Joubert qui connaît la fille, afin de l'obliger à aller chez M. Sabatier. »

1[er] mars. — M. de Ratte a rapporté que la fille de Colas ne veut point aller chez M. Sabatier, son cousin, mais que sa mère a dit qu'elle irait chez M. le prieur de Saint-Clément, près Somère, diocèze de Nismes, et consent qu'elle soit à la place de sa servante; autrement elle demeurera huguenotte. M. Joubert demandera à la fille si elle veut aller chez son oncle. M. Beros fera écrire à Mgr de Nismes pour obliger le dit prieur à prendre sa nièce.

12 mars 1679. — M. Beros a été chargé d'écrire à l'évêque d'Uzès de prendre soin de la conversion de la fille de François Augla, palfrenier de M. de Foussan, que M. Sabatier a appris avoir été baptisée à Saint-Maurice, proche de Saint-Jean de Ceiroignes; son père est catholique et son frère de même, servant de laquais chez M. le juge criminel. »

A cette date, « les filles ne pouvaient librement choisir leur religion qu'à douze ans; mais il était permis de les *exhorter* à se convertir. »

12 mars 1679. — Une fille de Monternaud est dans les mêmes dispositions. M. Barlié s'est chargé de la mener à M. Beros, à l'évêché, pour la présenter à Mgr. (En marge : N'a pas satisfait ce 25 mai.)

25 mars 1679. — M. le vicaire-général a été prié de faire que M. le chanoine Gariel parle à la fille de done Boudone, logée près de la porte du Peyrou, pour tâcher de la ramener à l'Église, puisque son père a été catholique, tant qu'il a vécu, et que c'est sa mère qui l'a pervertie; elle a une sœur de six à sept ans sur laquelle il faut avoir l'œil pour empêcher qu'elle ne soit perverti quand elle sera en âge.

(En marge : Il n'y a rien à faire pour l'aînée, il faut prendre garde à la cadette.)

9 avril 1679. — François Avelane, à qui la charité a donné le métier de menuisier, a été perverti à Sauve par Jacques Aldebert, menuisier chez qui il demeure. MM. Dumas et Rey parleront à la mère de ce garçon qui demeure ici, catholique, pour l'obliger de le faire venir ici, afin qu'on le puisse ramener à la religion catholique. — (En marge : La mère d'Avelane est une vieille femme, qu'on n'a rien pu tirer d'elle, et M. Rey a écrit au Père Gardien des Capucins de Sauve pour cet effet. La Charité était un hôpital où l'on recueillait les enfants pauvres, les vagabonds et parfois on plaçait en apprentissage les jeunes garçons, comme Avelane). — M. le directeur s'est chargé de parler à Monseigneur l'évêque de Nismes qui est en cette ville, de retirer ce garçon qui est chez le Sieur Tinel, puisqu'il est de son diocèze, et cependant M. Audibert règlera avec le Sieur Tinel ce qu'il lui faut donner pour un mois de la nourriture de cet enfant qui finira le 15 de ce mois. — (En marge : Cet enfant s'est sauvé et on a dit qu'on l'avait envoyé porter une lettre à M. de Saint-Jean de Vedas. M. Audibert a été chargé de s'en informer avec M. le curé de Saint-Jean de Vedas). — Dans les assemblées précédentes il n'est pas fait mention de cet enfant. Voilà pourquoi il n'est pas appelé par son nom : c'était sans doute une recrue que le factotum Tinel avait faite pour marquer son zèle.

23 avril 1679. — M. Rey apothicaire prendra soin de retirer la réponse de la lettre qu'il a écrite au Père Gardien des Capucins de Sauve touchant François Avelane, à qui la Charité a donné le métier de charpentier, et que J. Aldebert charpentier de Sauve a per-

verti et fait travailler chez lui. — (En marge : M. Rey écrira au Père Gardien pour faire venir ce garçon à la fin de mai et lui faire craindre la nouvelle peine contre les relaps et au contraire d'être secouru s'il retourne à l'Église. M. Audibert a été obligé de s'informer du curé de Saint-Jean de Vedas si le seigneur de ce lieu a chez lui un jeune garçon qui s'est sauvé d'auprès le sieur Tinel, et qu'on dit que les Huguenots ont envoyé au dit seigneur de Saint-Jean de Vedas sous prétexte de luï porter une lettre).

15 juillet 1679. — Ricard, du plan d'Agde, quoique catholique, laisse aller cinq ou six enfants au prêche. Délibère que M. le directeur priera M. de Montpellier de lui parler. M. de Montpellier sera prié par M. Ranchin d'envoyer quérir Ricard, nouveau converti demeurant au plan d'Agde, pour le menacer de ce qu'il souffre que de sept à huit enfants qu'il a, ils aillent tous au prêche à la réserve d'un seul; et s'il n'avance rien, le fera menacer par M. l'intendant.

Même date. — M. Dumas parlera à Forcade, nouveau converti, de ce qu'il souffre que ses deux filles aillent au prêche, et parlera aussi à l'aînée qui chancelle de se faire catholique.

M. Dumas parlera encore à Brugnière, nouveau converti, de ce qu'il souffre que de deux enfants qu'il a, sa fille continue d'aller au prêche. L'affaire Brugnière est maintenant entre les mains de M. Moulceaux.

3 novembre 1679. — M. Beros s'est chargé de faire présenter requête au Syndic du clergé pour faire ordonner à M. l'intendant que les enfants des nouveaux convertis iront à l'Église, et non au prêche, comme font plusieurs des enfants par la négligence de leurs pères, nouveaux convertis.

26 mars 1680. — M. Ranchin priera Monseigneur de Montpellier de parler à M. l'intendant de faire tous ensemble que M. Verechond, nouveau converti, ne souffre qu'une jeune fille qu'il a de douze ans, aille au prêche avec sa mère.

23 avril 1680. — M. le grand vicaire a dit qu'une des filles au sieur Gervais, étant à Mauguio entre les mains de sa mère, allait au prêche, a été délibéré qu'on donnera requeste au nom du Syndic du clergé devant M. l'intendant pour demander qu'elle soit mise en lieu de sûreté pendant six mois, pour déclarer sa volonté. MM. de Colondre et Guillemot ont été chargés d'en prendre soin.

Même date. — Le Père Fraissinet a dit que Ducabé de Poussan,

qui est catholique, a diverses filles dont il y en a trois qui ont été baptisées à l'Église et qui vont au prêche. Elles ont l'âge. A été arrêté qu'on tâchera de disposer le père à consentir qu'on retire ses filles de ses mains, sans qu'il lui en coûte rien, pour les mettre dans la Providence; M. le Grand Vicaire et autres ci-dessus nommés ont été priés d'en parler à M. de Montp. pour en parler à M. Ducabé.

28 mai 1680. — M. le Vicaire général a dit qu'ayant été prié dans la dernière assemblée de prendre soin de la fille puisnée de M. Gervais, correcteur de la chambre des comptes, élevée néanmoins dans la R. P. R., qui en est, que sa sœur aînée, qui est bonne catholique fort zélée, pour faire en sorte que sa sœur la soit, lui a promis de lui donner avis lorsqu'il faudra agir.

12 juin 1680. — M. Galibert a été chargé de chercher si l'on pourrait mettre en métier Pierre Bernard quoiqu'il n'ait que dix ans, pour compenser ce qu'il en coûtera pour l'apprentissage avec ce que nous donnons pour la nourriture.

23 juillet 1680. — Le P. Fraissinet a été prié de parler à M. de Tremolet pour faire en sorte qu'une fille qu'on dit être d'un de ses parents ne soit pas menée aux Cévennes, de peur qu'étant entre les mains de sa mère qui est de la religion protestante réformée, elle ne soit élevée dans la dite religion.

7 août 1680. — Le P. Fraissinet a dit que suivant qu'il avait été chargé par l'assemblée, il avait été voir M. de Tremolet pour lui parler d'une jeune fille qu'on dit être à un de ses parents, sur lequel il a pouvoir pour l'obliger d'en prendre soin et que les parents du chef de la mère, qui sont huguenots, ne l'élèvent dans la religion protestante réformée. M. de Tremolet lui a répondu qu'il se chargeait charitablement de la faire élever dans la religion catholique apostolique et romaine, et qu'à cet effet il en conférerait avec M. le vicaire général pour la mettre en bon lieu.

3 octobre 1680. — M. Barlié a dit que M. Duran, relaps, s'est évadé de la ville dans la crainte d'être poursuivi en condamnation des peines portées par la déclaration du roi, et qu'il a laissé trois enfants dont l'aïeule, qui est catholique, se charge d'en élever deux, et demande secours, pour mettre une fille dans la maison de la Providence; attendu que la déclaration du roi de 1669 porte que les enfants du relaps seront élevés dans la religion catholique; a été délibéré d'en

payer la pension pendant deux mois (cette pension était de 6 francs par mois).

17 décembre 1680. — M. de la Vergne ayant été prié de faire mettre en apprentissage de quelque bon métier Pierre Bernard et Devèze, a dit qu'on ne les voulait pas prendre qu'ils ne fussent un peu plus fortifiés. Sur quoi M. de Ranchin, vicaire général, a dit qu'il y a un marchand de cette ville qui a beaucoup de commerce en Avignon qui lui a dit autrefois que lorsqu'il serait embarrassé de quelque jeune garçon pour le placer, qu'il le ferait prendre aux marchands de soie d'Avignon, qui pour faire aller les métiers à dévider ou autres petites choses ne manquent pas d'emploi; il s'est lui-même chargé d'y pourvoir.

31 décembre 1680. — M. Rey, chanoine, demande à prendre chez lui pour 3 ans le jeune Devèze, trop jeune pour entrer en apprentissage. On écrira à M. l'abbé de Lacoste à Avignon pour placer chez un marchand de soie Pierre Bernard.

31 décembre 1680. — Tous ceux qui composent l'assemblée ayant été excités de tenir l'œil à observer s'il n'y avait pas quelques enfants des nouveaux convertis ou de ceux qui sont morts relaps dont les mères sont de la religion protestante réformée, qui aillent au temple, pour tenir la main que suivant la déclaration de 1666-69, ils soient élevés dans la religion catholique, M. de Ratte a été prié de s'informer si les enfants du sieur Ricard, qui s'est converti, vont au prêche et M. Rey, bourgeois, d'observer si les enfants de Gimel notaire et de Gimel huissier y vont aussi.

25 juin 1681. — M. Courdurier a dit que l'oncle des enfants du sieur Laurent, marchand, qui depuis quelques années est absent de cette ville, propose de faire recevoir Catherine la fille et le fils du dit sieur; que la fille a véritablement l'âge et non le garçon. A été délibéré de faire recevoir la fille et de prendre soin d'entretenir le fils dans la bonne disposition où il est dans laquelle s'il persévère, on pourra le faire recevoir, en pouvant arriver un succès à souhait.

— Peut-on demander à des prêtres et à des fanatiques de respecter la puissance paternelle? L'oncle est un misérable, mais il est dominé par la Congrégation.

6 août 1681. — M. le vicaire général a été prié de faire dire par M. le promoteur à M. Duran, greffier, nouveau converti, que son fils ayant plus de sept ans, témoignant tant d'inclination pour la religion catholique, sera reçu à faire abjuration.

19 février 1681. — Demoiselle Marguerite Lafont de cette ville a présenté Jean Acquié, âgé d'environ 12 ans, qui souhaite d'être reçu dans la religion catholique quoique son père soit de la religion protestante réformée, et d'être mis dans la maison des nouveaux convertis dont l'assemblée prend soin, pour être instruit; a été délibéré qu'attendu qu'il est au-dessous de quatorze ans, qu'il est mieux de payer la pension à la dite demoiselle sa tante, sœur de sa mère, et la prier de prendre soin de le faire bien instruire pour le faire recevoir quand il sera temps.

20 août 1681. — Le P. Fraissinet a fait rapport à l'assemblée que les enfants d'un nommé Bruguière de Lansire, voulant se faire catholiques, leur père les avait maltraités et ensuite écartés; pour raison de quoi il avait été baillé requête au nom du procureur du roi devant le sénéchal de cette ville, qui porte entre autres choses qu'il en sera informé. L'assemblée a prié M. le conseiller Loys de se joindre à lui pour prendre soin de cette affaire pour en rendre compte à la prochaine assemblée.

3 septembre 1681. — M. de Ranchin, chanoine, a dit que dans son voisinage il y a une garde des malades nommée Fesquet qui est de la religion protestante réformée, qui a près d'elle deux filles d'une fille qu'elle à, qui est mariée à Lunel, qui sont catholiques, auxquelles elle a peine de voir professer la religion catholique, qu'il serait à souhaiter que par les soins de l'assemblée elles fussent tirées d'auprès d'elle et fussent mises en condition chez quelque personne catholique; sur quoi MM. de Ranchin et Redon ont été priés d'en prendre soin.

CORRESPONDANCE

TEISSIER DIT LAFAGE

Montauban, 20 mai 1878.

Cher Monsieur,

La personne à laquelle Paul Rabaut fait part, le 19 août 1754 (voir son Journal, numéro d'avril du *Bulletin*, p. 172), du martyre de Teissier dit Lafage, n'est pas un certain *Giron*, qui n'a jamais existé (1), mais bien Etienne *Chiron*,

(1) L'erreur de Paul Rabaut, si erreur il y a, ne porte que sur l'orthographe du nom. (*Réd.*)

secrétaire du comité français de Genève, dont la vaste correspondance, que M. Eugène Arnaud a révélée aux lecteurs du *Bulletin* (L. XXI p. 150) se trouve dans les archives de la famille Sérusclat, à Étoile (Drôme). Je vous envoie une copie de cette lettre, dans laquelle Paul Rabaut rend un témoignage si touchant à la fidélité de son collègue des Basses-Cévennes et qui a le mérite de nous faire connaître le motif, ignoré jusqu'ici, de la précipitation avec laquelle Teissier fut jugé et exécuté.

« Notre cher captif reçut la couronne du martyre avant-hier, qui était le 17. Cette prompte exécution est fort extraordinaire... Je vais vous en apprendre la raison. Dans le temps qu'on cherchait notre martyr dans la maison où il fut arrêté, il monta sur le toit, ne trouvant pas d'autre ressource. On l'y suivit et un soldat lui lâcha un coup de fusil qui le blessa au menton et lui fracassa un bras. La plaie du menton était peu de chose, mais celle du bras était dangereuse. La gangrène commençait à s'y mettre; de là la célérité de son supplice. M. l'intendant n'aurait pas été satisfait, s'il n'avait eu quelque part à la mort d'un ministre qui était tombé entre ses mains. Pour assouvir sa rage, il fallait que cet infortuné mourût en public et par la main du bourreau. Du reste, sa fermeté ne s'est point démentie. Content, joyeux même que le Seigneur l'eût appelé à fournir une si belle carrière, sa contenance et ses discours rendaient hautement témoignage aux douceurs de la grâce dont son âme était inondée. Puisse cet exemple ouvrir les yeux à nos persécuteurs et ranimer le zèle des tièdes dont le nombre, hélas! est si grand... »

Je travaille à la biographie de cet intéressant martyr du désert. Si quelqu'un des lecteurs du *Bulletin* possédait sur lui des documents inédits, je le prierais de vouloir bien me les communiquer.

Recevez, cher Monsieur, mes fraternelles salutations,

D. BENOÎT, pasteur.

CARTE PROTESTANTE

Paris, le 21 Mai 1878.

Monsieur le président de la Société du Protestantisme français,

La carte de la France protestante, par M. le pasteur Nègre, sort de presse. Nous sommes heureux de pouvoir, le jour même de son apparition, en offrir le premier exemplaire à la Société qui s'attache avec une pieuse sollicitude, à réunir toutes les publications d'un intérêt historique pour le protestantisme français. Veuillez l'accepter comme un hommage de respectueux dévouement.

Agréez, Monsieur le président, l'assurance de notre considération la plus distinguée,

J. BONHOURE et C°

NÉCROLOGIE

M. LE PASTEUR A. PÉRIER

Nous apprenons avec un bien vif regret la mort d'un excellent ami de notre œuvre historique, M. le pasteur Adrien Périer, de Caveirac (Gard), décédé le 18 mai, après un fidèle ministère de près de quarante ans. Il fut des premiers à établir dans sa paroisse la fête de la Réformation, et nous étions bien sûrs de recevoir de lui, chaque année, avec l'offrande de son Église appauvrie par le phylloxera, une de ces lettres chaleureuses, sympathiques, où il mettait tout son cœur. Son dévouement, son zèle, écrit un de ses collègues, étaient infatigables. Il n'a ménagé ni son temps, ni sa peine, ni ses forces, pour le service de son divin maître, et on peut dire qu'il a succombé glorieusement à la tâche. Son souvenir vivra dans une paroisse aimée qu'il dota d'une société de secours mutuels, d'une société de travail des dames, parmi ces jeunes générations qu'il ne s'est pas lassé d'instruire jusqu'à son dernier soupir. *Ces trois vertus demeurent : la foi, l'espérance et la charité :* tel fut le texte de son dernier discours, qui frappa vivement ses auditeurs. Il avait, comme l'apôtre, choisi la meilleure part.

J. B.

P. S. Au moment de mettre sous presse, nous recevons *le Martyr Cévenol, Roland*, joli volume in-12, qui se vend au *Désert*, chez tous les libraires, et qu'il est superflu de recommander à nos lecteurs.

L'abondance des matières nous oblige à différer diverses communications qui trouveront place dans les prochains numéros du *Bulletin*. Les retards inusités dans son envoi ne sont pas le fait de la rédaction, mais de la grève typographique heureusement parvenue à son terme.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

EN THIÉRACHE.

Le 22 novembre 1685, Bossuet, intendant de la généralité de Soissons et père de l'évêque de Meaux, écrivait au secrétaire d'État chargé des affaires de la religion : « J'ai eu l'honneur de vous rendre compte que tous les temples de bailliage ont été démolis dans cette généralité ; il reste un autre temple qui se trouve dans l'enceinte du château de Villers-lez-Guise, sur le sujet duquel j'ai appris des particularités qui m'obligent de vous supplier très-humblement de me faire savoir si l'intention de Sa Majesté ne seroit pas qu'il fût rasé comme les autres. On me mande que le bâtiment de ce temple est dans une cour, entièrement détaché des corps de logis du château, que ce bâtiment, qui s'est trouvé capable de contenir plus de 1000 personnes, fut fait il y a environ vingt ans, lorsque le temple de Gercis près Vervins fut démoli, qu'il a été construit des matériaux de cette démolition et qu'il a depuis servi à tous ceux qui alloient au temple de Gercis.

» Cette terre de Villers appartient au sieur Duvez, qui est fort

considéré dans sa religion; on me mande qu'il paroît ébranlé, et comme sa conversion en peut déterminer beaucoup d'autres, je lui écris de me venir rendre compte de l'état de ce temple... afin de pressentir ses sentiments, et que, suivant les dispositions où il sera, on puisse agir avec lui par les voies qu'il plaira à Sa Majesté de prescrire. Les minimes établis à Guise demandent qu'il plaise au roi leur accorder les matériaux dudit temple, s'il est démoli, et je suis obligé de vous dire, monsieur, qu'ils méritent votre protection, pour les fruits qu'ils font en ce pays-là sur le fait des conversions.

» Je vous envoie, monsieur, un acte contenant la déclaration de plusieurs particuliers de ladite religion, qui demeurent à Guise, lesquels promettent de faire incessamment leurs abjurations, et l'on m'écrit que ce sont tous ceux des habitants de ladite ville qui faisoient profession de ladite religion. Ils s'y sont portés à la persuasion des officiers de justice, qui leur ont fait appréhender les troupes qui sont à Saint-Quentin, dont on leur reprocheroit continuellement le séjour, qui seroit à charge aux autres habitants comme à eux.

» J'apprends encore, monsieur, qu'outre ceux de ladite religion qui sont des environs de La Fère, dont je vous ai envoyé le mémoire des déclarations, il y en a beaucoup d'autres qui sont ébranlés; il n'en reste que quelques-uns en petit nombre et de peu de conséquence qui persistent dans leur opiniâtreté. Je vous supplie de me mander si le roi agréera qu'on envoie chez eux quelques soldats de la garnison de La Fère, pour servir à les réduire.

» Je suis, etc. » (*Biblioth. nation., Ms. Supplém. fr.* 7044.)

Le lendemain (23 novembre), Louvois adressait à l'intendant Bossuet le billet suivant : « Sa Majesté aura bien agréable qu'à l'égard des gentilshommes, vous tentiez les voies de la douceur auparavant que de loger chez eux (1); mais son intention est

(1) Locution singulière. On disait *loger chez quelqu'un* ou même *loger quelqu'un* au lieu de : faire loger chez lui des gens de guerre.

que, si vous ne pouvez les porter à se faire instruire par honnêteté, vous les y obligiez par logements de gens de guerre. » (Rousset, *Hist. de Louvois*, Paris, Didier, 1864, in-12, III, 490.)

Le 2 décembre, l'intendant Bossuet donnait de Soissons quelques détails au gouvernement sur le succès de la mission bottée : « J'espère que la cavalerie qui est à présent dans ce département n'y trouvera pas de quoi s'occuper longtemps, car il y a beaucoup de religionnaires, gentilshommes et autres, qui se sont rendus aux instances que je leur ai faites ou fait faire, et dans l'élection de Guise elle n'a fait presque que passer ; on en a seulement laissé chez le seigneur de Villers, qui s'est absenté, comme j'ai eu l'honneur de vous le mander, en vous priant de me faire savoir la volonté du roi sur la démolition du temple qui est dans l'enceinte de son château. Ceux desdits religionnaires qui étoient à Laon, Vervins et Coucy ont tous abjuré ou promis de le faire au plus tôt ; et les troupes vont parcourir tout ce pays-là, pour obliger le reste à faire comme les autres. L'élection de Noyon sera la plus difficile, parce qu'il y en a quelques-uns qui paroissent assez obstinés.

» Je suis, etc. » (*Supplém. fr.*, 7044.)

Enfin, le 24 décembre, les troupes avaient achevé leur tournée « avec le plus grand succès », et il ne restait plus à convertir que trois gentilshommes : le sieur de Travecy et celui de Villers-les-Guise, réfugiés à Maestricht, De Fabrice, qui se trouvait à Paris avec sa mère, et quatre ou cinq femmes de toute condition. (*Ibid.*)

C'est sans doute de deux d'entre elles qu'il est question dans le fragment suivant, daté du 1er janvier 1687, que nous empruntons aux *Lettres pastorales* de Jurieu (I, 211) : « On nous a écrit de Picardie que deux filles de Laon, du petit peuple, couturières de leur profession, virent consumer le peu qu'elles pouvoient avoir sans être ébranlées. Après quoi on les enferma dans des lieux où elles ont passé tout l'hiver sans feu et sans couverture, avec une simple jupe. Pendant huit mois, on mit en

usage tout ce que la ruse et la violence des persécuteurs a su inventer dans ces derniers temps pour les vaincre. Elles résistèrent à tout. Enfin on leur prononça une sentence qui les condamnoit à la mort; on poussa la comédie jusqu'au bout, elles furent menées sur la place, on leur fit voir un bûcher allumé. Rien ne les ébranla, elles persévérèrent, elles se déshabillèrent et se préparèrent à être attachées au poteau. Le prévôt se mit à rire de ce qui étonnoit tout le monde, et dit : Elles seroient assez folles pour se laisser brûler. On les laissa aller et on les chassa de la ville, en faisant défense à tout le monde de leur donner ni aliment ni retraite. »

A part cet exemple d'héroïque fidélité et sans doute quelques autres, que l'intendant ne jugeait pas utile de signaler au ministre, la généralité de Soissons avait donc abjuré ou promis d'abjurer, avec plus de facilité, semble-t-il, que celle d'Amiens, où les plus résolus (ceux des campagnes) ne cédèrent qu'après avoir été accrochés dans leur cheminée, chauffés, brûlés, étouffés. Tout n'était cependant pas terminé. Le roseau qui avait ployé sous l'orage ne tarda pas à se redresser. On s'était trop pressé d'agrandir les églises, notamment celle de Lemé (1); car les dragons une fois partis, les nouveaux convertis ne s'empressèrent nullement d'aller à la messe, ou bien, si quelques-uns n'osaient y manquer, ils ne lui témoignaient qu'un respect jugé fort insuffisant.

Le 21 janvier 1686, Jacques Salendre, laboureur, âgé de vingt-cinq ans, demeurant à Grougis, comparut devant Ch. François Desforges, lieutenant criminel au bailliage de Vermandois, séant à Ribemont, accusé, sur le témoignage de son voisin Aron Fontaine, aussi nouveau converti, d'avoir, trois mois auparavant, repoussé avec son chapeau, au lieu de la baiser, la paix (patène) qui lui était portée dans l'église par un petit garçon.

(1) « Je vous envoie, écrivait Seignelay à l'intendant Bossuet, le 3 juillet 1686, l'ordonnance de 1 200 livres, dont je vous écrivis dernièrement pour l'agrandissement de l'église de Lemé. » (*Archives nation. Reg. Secrét.* 30.)

Cet agrandissement est resté visible extérieurement jusqu'en 1874, date de l'érection d'une église nouvelle à la place de l'ancienne. Le toit de la partie construite en 1686 était plus élevé de quelques pieds que celui de l'église primitive.

Il l'aurait même fait tomber sans des femmes qui l'avaient retenue. On l'accusait aussi d'avoir jeté son pain bénit en sortant de la messe. (*Archives du dép. de l'Aisne* (1).)

Henri Fontaine, du même lieu, fut aussi poursuivi pour un motif analogue.

Trois femmes de Proisy, accusées de ne s'être pas mises à genoux pendant la messe, Anne Boule, femme d'Isaac Foucart l'aîné, Marie Lecoq, femme de Desjardins l'aîné, et Marie Robinet, femme d'Isaac Foucart le jeune, durent aussi comparaître.

Le 11 janvier, le même lieutenant criminel, dont la charge n'était certes point alors une sinécure, avait informé au village de Proisy contre Claude Desmarets, de la religion protestante réformée, sorti du royaume avec sa femme et deux enfants. Ils n'avaient laissé pour tout bien qu'une méchante petite maison.

Le 13 mars, nouvelle information, contre Abraham Tordeux, Judith Voisin sa femme, et leur petit garçon; Daniel Dappe, Jonas Tordeux, Isaac Foucart, Anne Boule sa femme, Jacob Lecru, Jacob Dupont, infirme, Marguerite Robinet, Jean Lalouette, tous de Proisy, qui s'étaient rendus coupables de contravention à l'édit du roi, en sortant du royaume après avoir fait abjuration.

L'intendant de Soissons fut contraint d'écrire à Seignelay (23 mai) sur un ton moins triomphal que précédemment : « Il y a très-peu de nouveaux convertis qui fassent leur devoir; on s'en plaint généralement de tous côtés. M. de Noyon me mande qu'il en a écrit au roi, comme vous m'avez fait l'honneur de m'écrire qu'avoit fait M. de Laon. Ils proposent d'éloigner ceux qui paroissent les plus malintentionnés », entre autres Rotisset, de Laon, qui fait constamment de petits voyages (*Supplém. fr.* 7044), expédient qui, selon Bossuet, ne remédierait à rien. Trois jours après (26 mai), il se plaignait également de la conduite des gentilshommes qui, « à l'exception de très-peu », ne

(1) Nous devons cette communication et plusieurs autres qui vont suivre, à l'obligeance éprouvée de l'archiviste, M. Matton.

faisaient pas leur devoir de catholiques, bien qu'ils eussent tous abjuré, notamment les sieurs Dannois père et fils.

La situation s'aggravant, ou plutôt l'entreprise des conversions forcées étant complétement manquée, les intendants eurent ordre d'y porter remède. Arracher une abjuration par la force était possible; mais changer les cœurs, non. On s'y entêta stupidement. Bossuet rendit compte de ses efforts à Seignelay, le 3 juillet, de la manière suivante : « J'ai visité exactement toutes les paroisses où il y avoit des nouveaux catholiques dans les diocèses de Noyon et de Laon, et même une bonne partie de celles du diocèse de Soissons; j'ai presque vu tous les chefs de famille, et je me suis particulièrement attaché à ceux qui m'ont été marqués comme les plus obstinés par MM. les évêques. Je leur ai fait observer qu'au lieu d'être touchés des voies de douceur et de charité (!) de Sa Majesté envers eux, ils en avoient abusé; que le roi m'avoit chargé de leur dire qu'ils devoient être plus sages, aller à la messe, envoyer leurs enfants aux instructions; que Sa Majesté vouloit que les juges fissent sévèrement punir ceux qui manqueroient à leur devoir. Tous les principaux ont dit qu'ils feroient ce qu'ils pourroient pour satisfaire le roi, mais qu'il leur falloit du temps pour être instruits de nos mystères. Ce langage a été si uniforme partout qu'il paroit avoir été concerté. Je leur ai dit qu'il n'avoit tenu qu'à eux de s'instruire. Il est constant que la plupart sont mal disposés. » (*Supplém. fr.* 7044.)

Bossuet ajoutait ensuite : « Il s'est passé une chose à la vue de M. de Laon, laquelle est *trop scandaleuse* pour être dissimulée. » Quel scandale pouvait donc émouvoir à ce point l'intendant qui prêchait la douceur aux évêques, après avoir expérimenté que les dragonnades ne produisaient pas la grâce efficace? Il faut se rappeler que, à la fin du grand règne, le sens moral émoussé, violenté par les attentats quotidiens qu'ordonnait le roi, que réclamait, glorifiait et bénissait le clergé, avait perdu toute rectitude parmi les fonctionnaires et les courtisans, et ne demeurait entier et vivace que parmi les persécutés et les

héros qui, au péril de leur vie, les appelaient au repentir. Cette chose si scandaleuse, la voici : Un gentilhomme, âgé de soixante-dix-huit ans, ancien lieutenant-colonel, ancien gouverneur de La Motte et de la citadelle de Courtray, l'un des ex-commissaires chargés de veiller à l'exécution de l'édit de Nantes, Benjamin Robert d'Ully, vicomte de Nouvion, demeurant à Coucy, courbant la tête à la révocation pour laisser passer le torrent, avait abjuré avec sa femme, ses deux filles et ses gendres, sans que rien pût le contraindre à faire aucun acte du culte que sa conscience réprouvait. L'évêque de Laon ayant appris qu'il était tombé malade au mois de juin 1686, lui dépêcha pour l'exhorter à recevoir les sacrements, un de ses chanoines, auquel le vicomte répondit « qu'il étoit résolu de ne les recevoir jamais, qu'il étoit bien fâché d'avoir fait abjuration, que c'étoit par force, qu'il s'en dédisoit (ce sont ses propres termes), qu'il avoit fait en cela une lâcheté digne de la mort, et qu'il ne seroit jamais de la religion catholique, à cause des abominations qui se faisoient à la messe. » (Jurieu, *Lettres pastorales.*) C'est donc la dernière protestation d'une conscience rentrée en possession d'elle-même, un acte de courageuse et noble virilité, que l'intendant Bossuet appelait « une chose trop scandaleuse pour être dissimulée. »

En somme, Bossuet était plus embarrassé qu'indigné. L'évêque de Laon voulait qu'on fît un exemple éclatant, d'autant plus que l'hérétique obstiné était un personnage considérable. L'intendant, qui gardait un reste de pudeur, ne trouva rien de mieux que de proposer de mettre le moribond à la Bastille. L'évêque l'emporta : le bourreau, envoyé à Coucy, déclara au vicomte que, s'il ne communiait, son cadavre serait traîné sur la claie ; à quoi le vénérable vieillard répondit qu'il était tout prêt et qu'on n'avait que faire d'attendre sa mort. Les moines de Prémontré (petit village peu éloigné de Coucy) accoururent et emportèrent le mourant dans leur superbe couvent. Dès qu'il eut expiré, ils jetèrent dans un chenil le cadavre, que la justice de Coucy envoya chercher pour lui faire son procès. « On vit alors un spectacle

affreux, dit Jurieu : la tête de ce pauvre corps pendoit entre deux roulons de la charrette, toute sanglante. Toutes les plaies qu'il avoit autrefois reçues, se rouvrirent tout à la fois, et devinrent tout autant de bouches qui vomissoient le sang et qui demandoient vengeance de ce que de si longs services étoient ainsi récompensés. » La justice acheva son œuvre barbare : le cadavre fut mis provisoirement dans l'égout de la prison, après qu'on en eut ôté les entrailles, qui furent jetées dans le fossé de la ville, où quinze jours après, suivant la sentence du juge, le corps traîné sur la claie alla les rejoindre. Il fut défendu de l'enterrer sous peine de mort.

Le tribunal de Ribemont ne reculait pas davantage devant l'application de l'horrible loi concernant les nouveaux convertis morts relaps (1). Le 31 juillet, le lieutenant criminel Desforges, assisté de Ch. Ant. Bougier, lieutenant civil, et de Louis Ant. Carlier, avocat, condamna le cadavre de Suzanne Truffet, femme de Jean Josset, mulquinier (2) de Proisy, nouvelle convertie décédée cinq jours auparavant, après avoir « déclaré qu'elle vouloit mourir dans la religion protestante réformée », à être « mise sur une claie attachée au derrière d'une charrette, et traînée par les principaux endroits dudit Proisy, et de suite à la voirie ». Ses biens, si aucuns elle avoit, furent déclarés acquis et confisqués à qui de droit ils appartiennent, sur iceux préalablement pris les frais de justice. (*Bullet.* IX, 73.)

Les curés triomphaient de ce supplice qui déshonorait leur Église, et demandaient qu'on y condamnât tous les nouveaux convertis qui mouraient sans avoir reçu les sacrements. Le 1er octobre 1686, Pierre Hiette, cordonnier de la Vallée-aux-Blés, suppliait le magistrat Desforges d'autoriser, malgré le refus du curé de Lemé, l'inhumation en terre sainte de son père Abraham

(1) C'est celle du 29 avril 1686, dont Fénelon est peut-être en partie responsable, et qu'il eût pu, dans tous les cas, empêcher de proclamer, si elle lui avait paru trop odieuse. Elle porte la peine des galères perpétuelles et la confiscation des biens, pour les hommes qui reviendront d'une maladie durant laquelle ils auront refusé les sacrements, et la peine de la prison perpétuelle pour les femmes. En cas de mort, le procès sera fait à leur mémoire, et le cadavre traîné sur la claie, sans préjudice de la confiscation des biens.

(2) Tisseur en toiles fines, telles que linon, batiste.

Hiette, décédé la veille aux Préaux (paroisse de Lemé) « presque soudainement à cause de son grand âge, ce qui a empêché d'appeler le curé ». — Demande accordée par provision, jusqu'à plus ample information sur la manière dont était mort le défunt. — Le 13 décembre, Pierre Lorsignol, de la rue des Bohains (par. de Lemé), se présentait aussi devant Desforges pour demander, par suite du refus du curé, l'inhumation en terre sainte de Suzanne Lecru, femme de Daniel Lobjeois, mulquinier des Bouleaux (par. de Lemé), morte l'avant-veille « sans avoir reçu les sacrements de l'Église, mais sans avoir dérogé à son abjuration. » (*Arch. du départ. de l'Aisne.*)

Georges Pittre, curé de Proisy, était plus acharné encore. Ayant appris que Jonas Tordeux, fils de Jacob Tordeux, son paroissien nouveau converti, était malade, il se rendit près de lui à plusieurs reprises, sans être mandé par personne, pour l'inviter à recevoir les sacrements. Le malade répondit « qu'il n'étoit encore temps, et de plus qu'il ne vouloit se confesser qu'à Dieu et non pas aux hommes, ce qu'il lui a dit étant en son bon sens, et Suzanne Foucart, mère dudit Jonas, y étant présente. A quoi ledit Jonas ajouta que les hommes n'avoient point le pouvoir » de remettre les péchés. Le prêtre ayant reparti que notre Seigneur, établissant son Église, avait donné ce pouvoir à saint Pierre et à ses successeurs, Jonas répliqua qu'il n'y avait plus de saint Pierre. Conclusion : il mourut relaps, et le curé l'accusa devant le lieutenant criminel de n'avoir pas fait ses Pâques et d'avoir repoussé l'extrême-onction, en ajoutant que, « ayant eu si peu de soin de son salut que de refuser le sacrement, il pourroit bien aussi avoir avancé le moment de sa mort par quelque espèce de désespoir ». Desforges ordonna que le cadavre mis sous scellé, après avoir au préalable été aromatisé à cause de la grande chaleur, serait confié à Hulin Sergeant et Josias Robbe, qui prêtèrent serment de le garder fidèlement et de le représenter quand besoin serait. Puis le procès eut son cours.

Pittre en entama bientôt un autre du même genre. Élisabeth Josset, âgée de quarante ans, veuve de Jean Lecru, sa fille Ju-

dith Lecru, âgée de dix-huit ans, et son fils Isaac Lecru, âgé d'environ huit ans, étant tombés malades ensemble, le curé alla leur rendre visite, accompagné du mayeur (major ou maire) de Proisy, pour les exhorter à faire leur devoir. Les malades n'en tinrent compte, et l'un d'eux étant mort, Pittre traîna la mère devant le tribunal de Ribemont. Interrogée le 25 juin, l'accusée Élisabeth Josset répond qu'elle n'a refusé les sacrements que parce qu'elle ne s'est pas crue dangereusement malade. « Enquis si elle n'a point dit qu'elle se confessoit à Dieu et non point aux hommes. — A répondu avoir seulement dit qu'elle se confessoit au Seigneur, sans parler des hommes. — Enquis pourquoi elle n'a point fait faire abjuration à Isaac Lecru son fils. — A dit que c'est parce qu'il étoit trop jeune, et qu'au reste elle a envoyé querir le sieur curé lorsqu'elle a vu qu'il étoit en danger de mourir. » En conséquence, la veuve Lecru « déclarée dûment atteinte et convaincue d'avoir, dans sa dernière maladie, refusé les sacrements de l'Église et engagé sa fille à suivre son exemple, et d'avoir négligé de faire faire abjuration à Isaac Lecru son fils, décédé depuis peu », fut condamnée le 17 juillet, non à la reclusion perpétuelle, comme le voulait la loi, ni même à soixante louis d'amende, ainsi que le demandait le procureur du roi Blondel; mais seulement à quarante livres d'amende payables par corps et nonobstant appel (1).

Pour ne pas multiplier inutilement ses voyages, le curé Pittre avait fait assigner, le 25 juin, tous ses plus rétifs nouveaux convertis devant le lieutenant criminel : Suzanne Truffet, femme de Jean Josset, Jeanne Truffet, et surtout Jacob Tordeux, mulquinier, âgé de soixante-six ans, ci-devant ancien de la R. P. R., dont la fille était passée en Hollande, et chez lequel on avait trouvé « une lettre circulaire imprimée adressante aux nouveaux convertis, de sa paroisse » et les engageant à sortir du royaume.

(1) Dans la crainte qu'elle fût insolvable, le curé avait obtenu qu'on défendît à une débitrice de la veuve Lecru, Jeanne Guyot, veuve d'Hector Blondel de Proisy, de se dessaisir de la somme de cinquante-quatre livres qu'elle lui devait. Cette somme était destinée, par un jugement du 25 juin, à couvrir l'amende prononcée plus tard.

Au reste, le charitable curé savait aussi dénoncer ses paroissiens par écrit, témoin cette lettre qu'il envoyait le 1er novembre 1686, à Desforges :

« Monsieur,

» Après vous avoir présenté mes très-humbles respects, je vous avertis que la femme Jean de Jardin est morte sans avoir aucun sacrement de notre mère la sainte Église ; ce n'est pas que j'aie (*sic*) fait tout mon possible à cela. Elle nous a répondu avec M. le mayeur qu'elle se confessoit à Dieu. Ce n'a pas été sans peine ; car nous nous y sommes transportés par deux fois. La première fois, elle nous a répondu qu'il n'étoit pas encore temps pour cela, et le lendemain nous nous y sommes encore transportés croyant de réussir dedans notre bonne intention, et aujourd'hui : bon jour et bonne œuvre ! elle est morte à neuf ou dix heures du matin. Après les vêpres, nous nous sommes encore transportés dans la maison du grand Jacob Tordeux estant au lit malade ; je lui ai parlé de recevoir les sacrements de notre mère la sainte Église, il m'a répondu qu'il n'étoit pas encore temps. Voilà, mon cher monsieur, ce que je vous aie à mander présentement, et vous pouvez être assuré que je suis et serai à jamais votre très-humble et obéissant serviteur. » (*Arch. du dép. de l'Aisne.*)

Le lendemain (1), il reçut de Desforges la réponse suivante : « Nous avons ordonné qu'il sera plus amplement informé contre le cadavre de Marie Lévêque (femme de Jean de Jardin), et cependant avons permis pour éviter la putréfaction que ledit cadavre soit inhumé en terre sainte, en telle place que le sieur curé dudit lieu advisera bon être. »

Le lecteur a sans doute remarqué de quelle façon les parents des morts s'ingéniaient à éluder la loi contre les relaps. Voici

(1) Le 2 novembre, Pierre Olivier, mulquinier demeurant à Wiége, et Jean Desjardins, charpentier nouveau converti de Proisy et mari de la défunte, étaient allés demander à Desforges un permis d'inhumer, disant que « ladite Lévêque étoit morte sans sacrement, mais sans sa faute, et qu'ils croyoient qu'elle étoit bien convertie ».

encore un nouveau subterfuge qui a dû se répéter assez fréquemment. Pour éviter la confiscation des biens et l'outrage fait au cadavre, on appelait le curé, mais quand il était trop tard. Nous lisons ce qui suit dans l'information faite à Proisy, le 3 septembre 1686, contre le cadavre de Marie Cayer, morte sans avoir reçu le viatique : « Gilbert Pontois, mayeur de Proisy, dit que sur les six heures du soir, Pierre Lecru, mulquinier nouveau converti, lui a envoyé sa fille, pour lui donner avis de la maladie de Marie Cayer sa femme, et de lui envoyer le curé; que ayant suivi ledit curé dans la maison, il auroit trouvé ladite femme presque morte et n'entendant point l'exhortation du prêtre, d'autant qu'elle étoit sourde » et âgée de soixante-quinze ans. Desforges ordonna cependant qu'elle fût enterrée en terre sainte, et le procès parachevé.

Le 16 du même mois, il informait aussi à La Capelle contre les nouveaux convertis en général, qui n'envoyaient point leurs enfants à l'école et les faisaient rarement aller au catéchisme, et en particulier contre Abraham Joly, qui avait failli mourir sans les sacrements, et dont la fille, âgée de dix-huit à vingt ans, était absente depuis deux mois sans qu'on sût ce qu'elle était devenue; contre Jean et Abraham Favreaux, Abraham Baudier, Gobier, âgé de vingt-deux ans, absent depuis trois jours, et Vorallier de Foidestrées, qui avait refusé de se mettre à genoux sur le passage du saint sacrement. (*Arch. du dép. de l'Aisne.*)

Vanité de la persécution! La conscience d'obscurs paysans a triomphé de la toute-puissance de Louis XIV. Les Lecru et les Lorsignol, nos cousins, les Foucart, les Robinet, les Dappe sont encore aujourd'hui protestants, aussi bien que la famille Desmarêts, alliée à la nôtre. Bien plus, des descendants de l'avocat Carlier de Ribemont professent la religion que leur ancêtre combattait par des moyens si odieux.

O. Douen.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

DATE DES PREMIERS PROCÈS D'HÉRÉSIE DANS LE NORD DE LA FRANCE ET NOTAMMENT A VALENCIENNES.

Tout le monde sait que les relations commerciales furent l'un des puissants véhicules qui servirent à la propagation des doctrines de Luther. Aussi faut-il chercher les premières traces de ces doctrines dans les cités commerçantes, à Lille, à Amiens, à Valenciennes, etc. Celles-ci y furent introduites par une double voie, c'est-à-dire par les indigènes que leurs affaires appelaient chaque année à Francfort, à Augsbourg, à Ulm, à Nuremberg, et par les Allemands qui venaient commercer dans les trois villes aujourd'hui françaises que nous venons de citer.

Nous ne dirons qu'un mot de Valenciennes, et il suffira à montrer comment, à l'aide des pièces d'archives, on arrivera peu à peu à faire la lumière sur cette question souvent agitée : à quelle année remontent les premiers procès d'hérésie dans les villes du nord de la France?

Pendant longtemps on a cru, sur la foi de l'historien et prévôt de Valenciennes, Henri d'Oultreman, que le premier procès intenté à un luthérien valenciennois ne remontait qu'à l'année 1534.

« L'an 1534, la veille de Saint-Pierre et Saint-Pol, dit d'Oultreman, fut bruslé vif sur le marché de Valenciennes un certain luthérien, nommé *Maillotin*, que les hérétiques peuvent bien tenir pour leur protomartyr en cette ville, car, encore que plusieurs hérésies se soient eslevées à divers temps et infecté quelques-uns de ces pays, si n'ay-je pas leu qu'aucun hérétique se soit rencontré en cette ville devant ce *Maillotin*. »

Récemment, un écrivain de beaucoup d'exactitude et de talent, M. Louis Cellier, mort trop jeune, démontrait que *Maillotin* n'était nullement un « protomartyr », en exhumant le passage suivant des

manuscrits indigestes de Jean de Sainte-Barbe, *alias* Duchateau (bibliothèque de Valenciennes) :

« En 1531, la nuit Saint-Jean-Baptiste, Joosse, tellier (tisserand) de toille fut trenchée la teste devant disner, et Robert, mulquinier (fabricant de fils de batistes, dits mollekins) fut bruslé vif, pour cause qu'il tenoit l'opinion de Luther et s'y portoit sans fin. »

Je puis encore reculer la date des premiers procès intentés à Valenciennes pour hérésie, car, au cours d'une exploration que j'ai faite récemment dans les archives de Mons, j'ai trouvé le document qu'on va lire, lequel établit que des procès d'hérésie eurent lieu à Valenciennes en 1527, à la requête du grand bailli de Hainaut, de l'inquisiteur local et de l'official de l'évêque de Cambrai. Seulement je ne pourrais dire si ces sentences prononcèrent la mort.

J'ai tenu à planter ce jalon, sans prétendre qu'il ne puisse y avoir à Valenciennes de procès d'hérésie antérieur à 1527, car les premiers placards de Charles-Quint sont des 22 mars 1521, 8 mai 1521 et 17 juillet 1526.

Ch. P.

Le seigneur de Frézin, chevalier de l'ordre, conseiller-chambellan de l'empereur et son grand bailli de Hainaut, au protonotaire d'Estrées, inquisiteur de la foi à Valenciennes.

9 novembre 1527.

Copie — inédit.

Archives de l'État à Mons, registre 91, *f°* 2.

Monsieur le prothonotaire, je me recommande de bon cœur à vous.

Ces porteurs, suivant les lettres que m'avez escriptes, avoecq ce que précédentement m'en aviez assez touchié et la sollicitude du dyen (1) de chrestienneté de cette ville, sont chergiez de ma part eulx rendre à Vallenchiennes pour l'affaire que sçavez. J'espère que vostre besoingné et leur présence ne fera que bon fruit. Je leur ay requis pour le faict du thourier des prisons au chasteau de Mons vous dire et déclarer quelque chose qui est en effet ce dont Tiéry du Mont vous peult avoir aouvert. Je vous prie les croire pour cette fois.

(1) Pour doyen.

Et à tant, monsieur le prothonotaire, notre seigneur soit gardé de vous.

De Mons, ce IXᵉ jour de novembre XVᶜ XXVII.

Au desoubz. — Le tout vostre.

DE GAVRE.

Et pour superscription : A monsieur le prothonotaire d'Estrées.

Reçu de Pierre Rogghen, auditeur de la cour ecclésiastique de Cambrai, pour délivrance des pièces de cinq procès d'hérésie, jugés à Valenciennes en 1527. — Même registre.

Recheupt par moy Pierre Rogghen, auditeur de la court de Cambray, de honorable seigneur monseigneur maistre Jehan Le compte, conseiller de la cour de Mons, pour la copie de chincq sentences pronuntiez par monsieur l'official de Cambray à Vallenciennes, en matière de hérésie, pour chascun huyt pathars, font ensemble quarante pathars, tesmoing mon signe manuel cy mis.

An XVᶜ XXVII, le XIXᵉ de novembre.

ROGGHEN.

PROCÈS-VERBAUX
DE LA PROPAGATION DE LA FOI DE MONTPELLIER
(1679-1681)

Arts et métiers. — Maîtrises et jurandes (1).

Avant de transcrire les procès-verbaux qui ont rapport aux métiers, quelques mots sont nécessaires pour que le lecteur soit bien au courant de cette question.

Au moyen âge, les corporations des métiers eurent pour but de protéger le travail et l'ouvrier ou artisan. Les seigneurs et les rois ne cherchèrent pas tout de suite à exploiter cette mine féconde en impôts. Insensiblement l'esprit de monopole se développa chez les patrons, et ils achetèrent à leurs rois et seigneurs des priviléges exorbitants. Aussi Henri III, voyant qu'il pouvait vendre le droit de

(1) Voir dans le tome XIV du *Bulletin*, p. 371, l'article intitulé *Tolérance de Colbert. Vingt-six lettres relatives à la religion prétendue réformée.*

travailler, déclara le travail *un droit domanial et régalien*. Tous les arts et métiers furent mis en corporation; on arrêta le nombre des maîtres, des compagnons et des apprentis; on régla le prix de la vente des maîtrises, etc., tant pour la corporation, tant pour le roi, tant pour les officiers jurés inspecteurs. Le commerce n'en était pas plus prospère pour cela, au contraire. Avec Henri IV on conserva ces moyens financiers vexatoires, mais les protestants furent admis à l'exercice libre des divers métiers. Comme à leurs yeux le travail n'était pas déshonorant, comme leur jeunesse, relativement plus instruite que la jeunesse catholique, n'encombrait pas la cour, où elle était vue d'un mauvais œil, ne recherchait ni les emplois publics, ni les prébendes, ni les abbayes, elle s'adonnait à l'industrie et au commerce. Sous Louis XIII et pendant la minorité de Louis XIV, on laissa les protestants relativement tranquilles; on avait assez d'occupations à l'extérieur; mais à la majorité de Louis XIV, la situation changea. Il faut le reconnaître, c'est un ministre qu'on s'est habitué à considérer comme le protecteur du commerce, qui fut le premier persécuteur des protestants. Colbert, avec sa réglementation insensée, arrêta le développement industriel, et par sa sourde persécution contre les protestants, tua toute émulation.

M. Henri Martin, dans son *Histoire de France*, se montre trop indulgent pour le règne de Louis XIV en général et pour Colbert en particulier.

A propos de la révocation ou des préliminaires de la révocation, il écrit, tome XIV, p. 39 : « Madame de Maintenon dit dans une lettre : il faut convertir et non persécuter. M. de Louvois voudrait de la douceur, ce qui ne s'accorde point avec son naturel et son empressement de voir finir les choses. »

« Les moyens proposés par Chateauneuf, c'était apparemment la révocation immédiate, ce qui fut jugé prématuré. Quant à la douceur de Louvois, on la verra bientôt à l'œuvre... Il avait son projet arrêté : c'était de revenir à la contrainte salutaire déjà essayée en 1681, *à la dragonnade*. Colbert n'était plus là pour y mettre obstacle. »

M. Henri Martin considère toujours Colbert comme le protecteur et le défenseur des protestants; on verra dans les procès-verbaux quelle protection il leur accorde. D'un autre côté, M. Henri Martin semble n'avoir pas reconnu l'influence du clergé dans tous les projets tramés depuis longtemps.

9 avril 1679. — M. Dumas s'informera d'un tanneur huguenot qui se présente pour être reçu maître, les deux tiers et plus étant catholiques, si cet homme est étranger, pour le pouvoir exclure pour ce prétexte. « Ce tanneur est de la ville. » (Ces derniers mots sont à la marge, l'information avait été faite.)

8 juillet 1679. — M. Balion, près de l'hôpital, a intention de se faire catholique avec sa femme, sa sœur et quatre enfants. Il demande d'être secouru surtout pour un garçon qui l'a servi pendant sa maladie et auparavant, à qui il doit 80 fr. M. le directeur en écrira à M. l'Intendant à Mende, et cependant le s^r Tinel lui dira qu'il doit commencer par se faire catholique et qu'on l'assistera.

Nous croyons que ce Balion est le Baillon, maître tisserand, dont il va être question. Le scribe aura oublié une *l*.

9 septembre 1679. — M. de Montpellier a promis quatre ou cinq écus pour faire passer maître le nommé Baillon en la maîtrise des toiles figurées, au moyen de quoi on fera cesser le travail de quatre ouvriers huguenots qui ne pourront plus travailler aux toiles sans se faire catholiques, ou en attendant que les deux tiers soient catholiques.

9 septembre 1679. — Les potiers d'étain sont en beaucoup plus grand nombre de ceux de la religion protestante réformée que des catholiques; délibéré d'y remédier.

22 septembre 1679. — Les teinturiers demandent protection de la compagnie auprès de M. l'Intendant. M. Boudon a promis de se trouver auprès de M. l'Intendant quand M. Loys lui remettra son verbal sur la remise de la réception des maîtres teinturiers ordonnée par ordonnance de M. l'Intendant du 18 de ce mois, et par laquelle le sieur Loys a été compris; et on tâchera d'obtenir que le dernier maître reçu et la veuve de Drouille ferment leurs boutiques; le premier est maître et l'autre veuve depuis 1667 que fut donné l'arrêt du conseil portant la réduction des huguenots au tiers pour l'avenir, et que le conseil catholique sera continué lequel fera instance dans le verbal du dit sieur Loys à ce qu'il soit informé de lad. société.

21 octobre 1679. — Les maîtres tondeurs catholiques n'étant que deux, y en ayant huit de la religion protestante réformée contre les arrêts du conseil, a été dit qu'ils me (Ranchin) viendront trouver avec leur procureur pour leur faire présenter requête à M. l'Intendant.

3 novembre 1679. — Les tondeurs ayant remis leurs papiers à

M. l'Intendant, ils sont présentement entre les mains de son secrétaire sans qu'il y ait encore ordonnance, quoique M. l'Intendant les eût marqués sur ses tablettes. M. de la Vergne s'est chargé d'en parler au secrét. de M. l'Intendant et à lui-même, s'il en est besoin.

(M. l'Intendant a dit qu'il avait envoyé à la cour une minute de l'arrêt pour les tondeurs.)

29 décembre 1679. — A été délibéré d'assister Baillon, maître tisserand, de deux écus pour retirer son verbal contre les maîtres hug[ts] dudit métier, et que les deux écus seront remis à la compagnie ou par ledit Baillon, si M. l'Intendant lui donne quelque argent en conséquence de sa conversion, ou du syndic du clergé à qui M. de Montpellier a promis de faire rembourser les frais que la compagnie avancera pour ledit Baillon. En marge : « M. Ranchin parlera à M. l'Intendant de l'affaire de Baillon maître tisserand de toiles. »

13 février 1680. — M. Belime, seul maître fourbisseur catholique, a remis les statuts de son métier et demande, attendu que c'est un métier juré, de faire réduire ou supprimer les maîtres huguenots. Délibéré qu'à cet effet M. de Ranchin demandera à M. de Montpellier le nom du Syndic du clergé pour poursuivre cette affaire. » En marge : M. l'Intendant a répondu qu'il faut attaquer chaque métier en particulier et non en général. Délibéré aussi que M. Plantade prendra soin avec M. Boudon de poursuivre incessamment devant M. l'Intendant la réduction au tiers de tous les maîtres jurés dont le rôle a été dressé depuis longtemps par MM. Loyset, Galibert et remis à M. Boudon.

13 février 1680. — Sur ce qui a été proposé que M. Dumas en qualité de quatrième consul a saisi chez Pasquier un cahier qui justifie de la société faite par lui avec les voituriers huguenots, a été délibéré que MM. Plantade, Moulceaux, Azémar et Lavergne prieront M. l'Intendant d'envoyer querir sommairement le 1[er] et le 2[e] consuls pour les obliger de lui remettre le cahier, et s'ils refusent de le faire sans requête, ils en porteront une toute dressée au nom du syndic du clergé pour lui en demander la remise.

En marge : « M. l'Intendant s'est fait remettre le cahier et M. Moulceaux a été prié de faire souvenir M. Plantade de poursuivre auprès de M. l'Intendant tout l'avantage que nous pouvons retirer en faisant condamner à l'amende les associés. »

Mais ces gens-là étaient plus diligents que des employés d'octroi.

Cette délibération a été placée dans ce chapitre parce qu'il s'agit de commerce.

27 février 1680. — MM. de Colondres et David ont été chargés de parler à M. de Montpellier pour voir M. l'intendant, et l'obliger de juger l'affaire des tisserands de toile et d'accorder à Baillon l'un d'entre eux ce qu'il demande, et de donner son avis au plus tôt sur l'affaire des tondeurs et d'envoyer querir Bantua pour lui faire des reproches de s'être remis avec les huguenots tondeurs.

En marge : « M. de Montpellier a promis d'en parler. »

9 avril 1680. — M. de Moulceaux a été chargé de faire savoir à M. l'Intendant, comme on l'a surpris en l'ordonnance qu'il a rendue en faveur de Bourguet, maître teinturier, huguenot qu'il a rétabli, et permis de tenir boutique sous prétexte que Fauché fils s'est fait catholique, et fait recevoir maître teinturier sans chef-d'œuvre ni autre formalité...

23 avril 1680. — M. de la Vergne a dit que les tondeurs demandent le secours de l'assemblée pour l'affaire qu'ils ont auprès de M. l'Intendant pour faire trouver leurs papiers qui se trouvent égarés; M. Moulceaux a été prié d'en parler à M. l'Intendant.

M. Loys a dit que M. l'intendant l'avait commis pour remettre les lettres de maîtrises des potiers d'étain qu'il avait vérifié qu'il y en avait six huguenots et trois catholiques, et qu'ainsi il se fallait pourvoir pour faire réduire les huguenots au tiers. — A été arrêté que M. Loys sera prié de dresser son verbal, et de donner requête à M. l'Intendant pour demander la réduction.

14 mai 1680. — M. de La Vergne a parlé de l'affaire des potiers d'étain, sur quoi M. Loys a été prié de vouloir retirer des mains du greffier la procédure qu'il a faite sur la remise de leurs lettres, de laquelle résultant que de huit maîtres il n'y en a que deux catholiques, il faut présenter requête à M. l'intendant pour en demander la réduction en exécution des arrêts du conseil.

14 mai 1680. — M. Planque a dit qu'ayant examiné l'affaire des maîtres tondeurs, qu'il ne trouve pas de meilleur expédient que de faire en sorte que les consuls des maîtres s'accommodent avec les veuves pour avoir leurs droits, pour éviter qu'elles ne fassent travailler les huguenots sous leurs noms.

28 mai 1680. — M. Loys a dit qu'ayant été prié dans la dernière assemblée de prier M. l'Intendant de vouloir donner ordre portant

réduction au tiers des maîtres potiers d'étain de la religion protestante réformée du nombre des catholiques en lui faisant rapport de la procédure qu'il avait sur la remise de leurs titres, que M. l'intendant avait rendu ordonnance à la satisfaction des catholiques et que l'un des huguenots s'était converti. M. Delmas a été chargé de faire signifier ladite ordonnance.

25 juin 1680. — MM. Azemar, Guilleminet, Planque ont été priés de conférer ensemble pour travailler à faire casser la réception du dernier maître tondeur huguenot, qui a été reçu au préjudice de l'arrêt du conseil qui ordonne que le nombre des maîtres huguenots ne pourra excéder le tiers des catholiques.

Les mêmes ont été priés de prendre connaissance des marchands libraires dont le nombre des huguenots excède celui des catholiques pour travailler à en faire réduire le nombre.

9 juillet 1680. — M. Dumas ayant représenté qu'il y a des maîtres potiers d'étain qui contreviennent aux arrêts du règlement et prêtent leurs noms, quoiqu'ils soient catholiques, à des huguenots, MM. Plantade et Dumas ont été priés d'en vouloir prendre connaissance pour recourir aux moyens de l'empêcher.

(Comme de la part des sages-femmes il y avait substitution de noms.)

9 juillet 1680. — M. Plantade a dit qu'ayant été fait chef de la police de cette ville, M. l'Intendant l'avait fort exhorté de veiller que dans les arts et métiers et dans le commerce, il n'y eût point d'associations entre les catholiques et ceux de la religion protestante réformée, qu'il y tenait l'œil avec application, et qu'il avait été averti qu'il y avait des personnes de la congrégation qui étaient dans des associations contre lesquelles elle doit avoir une attache particulière pour les rompre : par discrétion et considération pour ne pas faire confusion aux particuliers qui sont tombés dans cet oubli, il ne les a pas voulu nommer, attendant qu'ils se blâmeront eux-mêmes et rectifieront leur conduite.

Les protestants, qui, comme on le voit, tenaient presque tout le commerce et l'industrie de Montpellier, ne craignaient pas, et avec raison, d'offrir des primes à l'avidité des catholiques; et de ceux-ci quelques-uns, même dans la congrégation, ne voyaient que l'argent : l'hérésie disparaissait.

3 septembre 1680. — Les bons catholiques, artisans, teinturiers,

potiers d'étain, tondeurs et autres métiers se plaignent qu'il y a des catholiques qui contreviennent aux ordonnances de M. l'Intendant, qui défend qu'ils s'associent avec ceux de leur métier qui sont de la religion protestante réformée. M. Belime, seul maître fourbisseur, dit qu'il est seul fourbisseur catholique, et que les autres de son métier, qui sont en nombre, sont de la religion protestante réformée. M. Azemar et M. Planque ont été priés par l'assemblée de mander venir les maîtres desdits métiers pour leur donner des mémoires des abus et des contreventions faites par ceux de la religion protestante réformée et de vouloir en conférer avec M. l'Intendant à ce qu'il lui plaise pourvoir par son autorité.

28 novembre 1680. — M. de La Vergne a dit que M. le procureur de la juridiction ordinaire de cette ville lui a présenté requête pour demander que les consuls des arts et métiers soient tenus de remettre leurs statuts et réglements, et les lettres de maîtrises, pour ensuite être procédé à l'exécution de l'arrêt du conseil de 1667 qui porte que les maîtres des arts et métiers qui seront de la religion protestante réformée ne pourront excéder le tiers du nombre des catholiques, et comme l'assemblée s'est employée en diverses occurrences pour faire exécuter ledit arrêt et que jusqu'ici ç'a été inutilement, MM. de Ratte, de La Vergne, Dumas et Galibert ont été priés de prendre communication de tout ce qui se passera en cette affaire pour pourvoir à faire exécuter cette réduction, et pour éviter autant que faire se pourra que les veuves des maîtres n'afferment leur faculté de maîtrises à des garçons de la religion protestante réformée; par où ils suppléent aux lettres de maîtrises qu'ils ne peuvent obtenir lorsque le tiers est rempli.

Eh quoi, les juges de l'époque ne rendaient pas des sentences aux premières dénonciations des congréganistes, quelle tiédeur!

31 décembre 1680. — Les tondeurs étant venus prier l'assemblée de vouloir s'employer en leur faveur dans l'instance qu'ils ont avec les maîtres de leur profession qui sont de la religion protestante réformée, MM. Azémar et de La Vergne ont été priés de voir M. Casseirole, juge de l'ordinaire, à qui M. l'Intendant a envoyé toutes les affaires concernant les arts et métiers.

22 janvier 1681. — M. le vicaire général a dit que Baraud-Castier, proche la porte du Peyrou, prétend d'exercer sa vocation, quoique le nombre de maîtres huguenots soit rempli et qu'on lui a donné avis

que l'on s'oppose à ce qu'il travaille; comme il n'est pas maître, il se ferait catholique si on lui promettait la maîtrise gratuitement. Sur quoi il a été prié de voir les moyens qu'il y a à tenir en parlant à ceux qui lui ont donné l'avis et en envoyant chercher les consuls dudit métier.

4 mars 1681. — M. Delmas a dit que le sieur Bantua a l'arrêt du conseil qui est intervenu sur l'affaire des tondeurs dont il voudrait éluder l'exécution, et qu'il importe fort que les consuls du métier soient continués, étant bien intentionnés. M. Delmas et le vicaire général ont été priés de s'employer pour empêcher que ceux de ce métier qui sont de la religion protestante réformée ne surprennent aucun avantage.

19 mars 1681. — M. Delmas a rendu compte de l'affaire des tondeurs et a dit que Bantua, qui avait feint d'être dans l'intérêt de ceux de ce métier qui sont catholiques, leur était contraire au dernier point, et sous des apparences simulées favorisait ceux de la religion protestante réformée exclus des maîtrises par arrêt du conseil; qu'il avait fait nommer pour consul du métier le nommé Pillet, qui tenait à lui au dernier point; et qu'il était bon de faire vider devant les consuls qui vont entrer en charge l'acte d'opposition fait à l'élection dudit Pillet, et demander que Couratti, qui l'était ci-devant, soit continué.

14 mai 1681. — Les consuls de la ville ont cassé la nomination de Pillet, consul de tondeurs, qui était tout à la dévotion de ceux de ce métier qui sont de la religion protestante réformée; ont renvoyé les parties au roi, et cependant que celui qui était ci-devant en charge, nommé Couratti, continuera. MM. Planque, Delmas, Galibert et Rey, bourgeois, ont été priés de se donner le soin de favoriser les tondeurs catholiques.

23 juillet 1681. — M. Baillon, tisserand nouveau converti, est venu demander à l'assemblée de vouloir recommander à M. Casseirol, juge de l'ordinaire, une affaire qu'il a devant lui, et l'assemblée a prié M. Redon de se donner la peine de le visiter pour le prier non-seulement de lui rendre justice, mais de bons offices autant que la justice le leur permettra.

6 août 1681. — Couratti, consul des tondeurs, a dit avoir été mandé par une personne de qualité pour l'obliger de recevoir deux enfants de Pillet, maître tondeur, qu'il y a résisté à cause de leur bon

âge; et parce que c'est un artifice pour, en augmentant le nombre des maîtres catholiques, augmenter le tiers de ceux de la religion prétendue réformée, et qu'il demande la protection de l'assemblée ici contre ceux qui l'ont menacé, et au conseil, où leur procès contre ceux de la religion protestante réformée a été renvoyé par les consuls majors de la ville, ce qui lui a été promis.

En marge : « Protéger Couratti, consul des tondeurs, et écrire en sa faveur à Paris. »

3 septembre 1681. — Les marchands garnisseurs de chapeaux catholiques ont représenté que, bien que par les arrêts du conseil, il soit ordonné que dans tous les arts et métiers le nombre des maîtrises de la religion protestante réformée ne doit pas excéder le tiers, néanmoins leur nombre est égal, sur quoi acte délibéré de leur dire de se retirer vers M. Casseirol, juge royal et ordinaire de la ville, auquel, s'il en est besoin, on parlera en leur faveur, de la part de l'assemblée.

La rédaction des procès-verbaux ne va pas au delà de cette date du 3 septembre. Comme il est aisé de le constater, la propagation avait pourchassé sans merci les marchands et les artisans huguenots; elle avait obtenu de Louis XIV qu'on appliquerait à Montpellier les règlements que Colbert avait fait éditer quinze ans auparavant contre les protestants de Normandie.

Toutefois il reste prouvé qu'avant cette croisade ténébreuse les protestants étaient en majorité dans le commerce et l'industrie de Montpellier.

CANTIQUE

SUR LA PAIX DE L'ÉGLISE FAITE DANS LE MOIS D'AOUT 1744

Sur le chant du ps. 98 (1).

1.

Peuples, chantez un saint cantique
A l'honneur du grand Dieu des cieux
Qui, par sa force magnifique,
Est demeuré victorieux.

(1) Voir la *Mission d'Antoine Court en France* dans le *Bulletin* de janvier et de février derniers, pp. 18 et 64.

Son grand pouvoir s'est fait connaître
Quand sa main nous a garantis;
Sa justice a daigné paraître
Pour nous, au milieu des Gentils.

2.

Voici cette heureuse journée,
Où Dieu nous voit d'un œil plus doux;
Sa bonté qui nous l'a donnée
Apaise envers nous son courroux.
La Discorde, insolente et fière,
Éloignait la paix de ces lieux,
Et l'Ignorance téméraire
Pour cette paix fermait les yeux.

3.

Des hommes remplis de sagesse
Ramènent les cœurs divisés,
L'amour renaît, la haine cesse,
Les différends sont apaisés;
On voit, par leur sage conduite,
La discipline dans ses droits;
L'Arrogance, aux abois réduite,
Se range à la douceur des lois.

4.

Par cette douce déférence
Qu'on doit à ses médiateurs,
On obéit sans résistance
Aux désirs de leurs tendres cœurs.
Quelle surprenante victoire
Ne remportes-tu pas sur toi?
Peuple, le comble de ta gloire,
C'est lorsqu'on triomphe de soi.

5.

O paix que la gloire environnne,
Que ce désert aride et sec
Te serve en ce moment de trône.

Nous t'attendons avec respect.
En ce jour rempli de miracles,
Fille du ciel, présente-toi,
Prononce tes divins oracles.
Silence, chrétiens, je la voi!

6.

Elle paraît, elle s'avance
D'un regard plein de majesté :
A ses côtés sont la Prudence,
La Justice et la Vérité.
La Foi par sa douce influence
Vous donne la sécurité;
Tout confirme notre Espérance,
Tout s'unit à la Charité.

7.

Mais, ô Ciel! quelle multitude!
Quelle foule d'admirateurs!
Chacun s'empresse avec étude
A suivre nos médiateurs,
Et la Paix, qui marche à leur tête
Malgré la rage de l'Enfer,
Étend les mains, elle s'arrête.
Écoutons, elle va parler :

8.

« Après tant de peines cruelles,
Après un sort si rigoureux,
Unissez-vous, peuples fidèles,
Tout s'accorde à combler vos vœux.
Chrétiens, que vos cœurs soient tranquilles,
Le Temps doit murir vos esprits;
Si vous êtes toujours dociles
Mes faveurs en seront le prix.

9.

J'affermirai dans tous les âges
Vos temples, votre liberté;

Vous ne verrez plus les ravages
Des excès de la cruauté.
De cette brillante contrée
Désormais je prendrai le soin,
Et toujours la divine Astrée
Vous soutiendra dans le besoin. »

10.

Alors, mille cris d'allégresse
Se font entendre dans les airs
Et le peuple à l'envi s'empresse
A rompre, à sortir de ses fers.
Avec zèle chacun s'écrie :
O Paix! ô Pacificateurs,
O Religion, ô Patrie,
O Pasteurs, nos libérateurs!

11.

Chrétiens, que rien ne vous arrête,
Tout comble à présent nos souhaits.
Venez et publions la fête
A l'honneur du Dieu de la Paix.
Allons d'une ardeur animée,
Faisons savoir aux nations,
Par le vol de la Renommée,
Du ciel les bénédictions.

12.

Seigneur, veuille sur nous répandre
Un rayon de ton saint amour;
Daigne aussi ton oreille tendre
Aux vœux que l'on t'offre en ce jour.
Ne permets jamais que l'Envie
S'empare de nos faibles cœurs,
Et de l'esprit de jalousie
Sans cesse rends-nous vainqueurs.

(Collection Court, n° 46.)

MÉLANGES

SOCIÉTÉ DES DAMES FRANÇAISES DE HARLEM.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

C'est à l'obligeance de M. A. J. Enschedé, archiviste de la ville de Harlem, que je dois la communication de diverses pièces attestant à Harlem, de 1683 à 1770, l'existence d'une société de dames françaises, fondée dans le but de venir en aide aux veuves et aux filles nobles de la religion réformée que la persécution rejetait alors en grand nombre, sans famille et parfois sans ressources, dans les provinces hospitalières des Pays-Bas.

M. A. J. Enschedé a bien voulu également me communiquer les résolutions les plus importantes des bourgmestres, traduites de sa propre main.

Cette société, unique en son genre dans les annales du protestantisme, répondait à un besoin du moment vivement senti par l'honorable promoteur de la proposition, un réfugié français du Poitou, le marquis de Venours. Son projet fut approuvé autant que soutenu de grand cœur par les excellents magistrats de Harlem, qui se prêtèrent à sa réalisation.

Nous vous adressons la copie conforme des pièces concernant cette société, telles qu'elles se trouvent dans les archives de cette ville. Nous les plaçons dans leur ordre historique, espérant qu'elles ne seront pas sans intérêt pour les lecteurs du *Bulletin*.

L'esprit dans lequel cette société s'est fondée, ses difficultés particulières comme les nombreuses misères qu'elle a soulagées et les noms que nous retrouvons associés à cet asile, tout cela pourrait-il être indifférent à ceux qui surtout s'occupent de l'histoire de la Réforme et qui pourraient avoir l'occasion de faire entrer dans leurs travaux quelques réflexions sur les couvents et le protestantisme?

Le 30 janvier 1683, le pensionnaire de Harlem, Michiel ten Hove, soumit au Wroédschap (les conseillers, l'écoutéte, les bourgmestres et les échevins) la proposition suivante : « Le marquis de Venours

propose deux choses à nobles, vénérables et très-magnifiques seigneurs, les bourgmestres de la ville de Harlem. »

La première :

« L'établissement d'une société de filles protestantes françaises pour vivre en communauté sans faire aucun vœu ny rien qui aproche ou sente la superstition papiste, aux conditions suivantes qu'il plaira à leur nobles seigneuries omologuer.

» 1° Que les filles protestantes qui voudront entrer dans cette société seront obligées d'apporter au moins la somme de quatre mille livres et que si elles veulent sortir de cette société pour se marier ou pour autre raison, qu'elles laisseront à la société le quart de ce qu'elles auront apporté.

» 2° Qu'elles mettront dès à présent à leur tête une dame de qui la vertu et la naissance ne sont pas moins connues que son zèle pour la religion protestante, laquelle portera le nom de gouvernante ou de directrice de la société, qui aura sous elle une coadjutrice et trois intendantes pour la soulager dans la conduite et l'inspection des dites filles. Après sa mort la société en élira une autre, ce qui se pratiquera aussi à l'égard des intendantes, le tout sous l'agrément de nos seigneurs les bourgmestres, qui auront en tout ce qui concerne la dite société la même authorité qu'ils ont sur les vocations ecclésiastiques; les ministres, anciens et diacres de l'église wallonne de cette ville, comme aussi le synode wallon, auront inspection sur la dite société, qui se soumettra entièrement à leur conduite.

» 3° Qu'il plaira à nos seigneurs les bourgmestres accorder gratuitement à la dite société une place commode pour y bâtir une maison assez proche d'un temple pour pouvoir y aller faire leurs dévotions, et en attendant que la société soit en état de faire ce bâtiment, il plaira à nos dits seigneurs leur donner en prêt dès à présent une maison qui soit en état de loger les filles qui viendront commencer la société; il plaira aussi à nos dits seigneurs accorder la franchise des droits d'accise pour quelques années et l'exemption des deux centièmes denier qui a déjà été accordée aux réfugiés français.

» 4° Que la société sera obligée de recevoir les filles de ce pays ici comme celles de France, aux mêmes conditions, et aussi les veuves, et qu'elle recevra les pensionnaires pour les élever dans la piété, leur apprendre la langue française, les ouvrages du sexe et particulièrement à faire les points de Venise et de France, et tous les ameuble-

ments en lin et en soie pour rendre par ce moyen les manufactures communes en ce pays; et pour y réussir la société s'engage de faire venir de France les plus habiles ouvrières pour travailler dans cette maison; il plaira à nos seigneurs ordonner que des maisons des orphelines flamandes et wallonnes il soit envoyé le nombre de filles qu'ils aviseront bon être, que la société leur enseignera gratuitement, à condition que les ouvrages qu'elles feront pendant deux ans appartiendront à la société, ce qui sera un moyen d'élever la jeunesse dans ces manufactures. »

La seconde proposition n'a aucun rapport avec la création de cette société. Elle avait pour but d'engager les bourguemestres à fonder différentes fabriques. En voici la teneur :

« Le marquis de Venours propose aussi à nos dits seigneurs d'établir à Harlem une manufacture de droguets en Poitou et de bas drapés et bonnets de Les Maisons (Les Maisons?) en Poitou; ces sortes de manufactures ne sont point usitées en ce pays; pour cela le dit marquis offre de faire venir incessamment des ouvriers de France, des plus experts et des plus habiles dans ces sortes d'ouvrages; il y a déjà plusieurs de ces ouvriers qui sont sortis de France et qu'on peut employer au premier jour. On mettra des gens, pour entreprendre ces manufactures, qui sont accoutumés à faire travailler de tels ouvriers, et qui sont fort intelligents, et plaira à nos dits seigneurs accorder les mêmes grâces et immunités qui ont déjà été accordées aux protestants réfugiés, savoir les accises, et de leur donner une maison par prêt où d'abord l'on puisse loger les premiers ouvriers qui viendront et pour y placer leurs métiers, lesser leurs laines et autres choses nécessaires pour les dits ouvrages; que ceux qui viendront seront nourris par les charités de la ville jusqu'à ce qu'ils soient en état de travailler.

» Il plaira à nos dits seigneurs faire construire les métiers comme on a fait ailleurs et avancer quelque somme d'argent par prêt à ceux qui entreprendront la conduite de la dite manufacture, laquelle somme sera employée en laine, soie, fil et autres choses nécessaires pour ce travail, et pour payer au commencement les ouvriers; que les droguets, bas et autres ouvrages seront mis dans un magasin et qu'estimation sera faite des dites manufactures par l'ordre de nos dits seigneurs, et que l'argent qui en proviendra sera employé à la continuation de la dite fabrique, au payement de l'argent qui aura été

avancé. Il plaira aussi à nos dits seigneurs ordonner qu'il sera envoyé des maisons des orphelins à qui on apprendra à crocher et à faire des bas, car pour ce métier les gens de quatre-vingts ans et de six ans y peuvent travailler, et l'ouvrage qu'ils feront pendant un an ou deux sera au profit de la dite manufacture. »

Le conseil approuva ces propositions dans toute leur étendue et les changea en résolutions :

« Bourgmestres et régents de la ville de Harlem, ayant vu et examiné la proposition à eux faite par M. le marquis de Venours, ont après la communication, advis et agrément du conseil, par ces présentes accordé et consenti à l'établissement dedans cette ville d'une société de filles de la vraye religion chrétienne réformée pour vivre en communauté sans faire aucun veu, ni rien qui approche ou suit la superstition du papisme, laquelle sera sujette à l'inspection du sinode wallon. »

Aucune trace n'apparaît dans les archives touchant la seconde proposition du marquis, celle de fonder une manufacture de droguets. Certaines notes feraient cependant supposer qu'on fit quelque chose dans ce genre, mais de peu d'importance et sans succès durable. Quant à la société des dames, prise en sérieuse considération, on rédigea séance tenante, le 30 janvier 1683, deux contrats qui furent immédiatement signés. Le conseil nomma, pour s'occuper de la fondation de cette société et fournir tout ce qui serait nécessaire, une commission de deux membres, composée du bourgmestre Willem Fabricius et du pensionnaire Michiel ten Hove.

Cette commission annonça au conseil, le 5 février, qu'elle avait loué une maison, celle de madame la veuve Sypesteijn, sur le canal appelé Kraaijenhorstergracht. Elle annonçait, en outre, avoir remis une somme de fl. 1 500 au marquis de Venours pour l'achat de l'ameublement. Le marquis avait d'abord avancé cette somme.

Originaire du Poitou, M. de Venours s'était vu obligé de quitter son pays, depuis quelque temps, à cause de certains ennuis qui lui furent suscités. On l'accusait, paraît-il, d'empêcher les conversions au catholicisme. C'était un cas pendable. Il vint en Hollande avec ses filles et s'établit à Harlem de préférence, on ne sait pour quel motif. Il est possible qu'il fût attiré dans cette ville à cause de la beauté de sa situation et des mœurs distinguées de ses habitants, de sa proximité de la mer ainsi que d'Amsterdam, comme nous le font sup-

poser certains mots tracés à la hâte dans les divers papiers qui nous sont tombés sous la main. Il pourrait facilement, en effet, ajouter aux charmes qu'offrent aux amants de la nature les ravissantes campagnes de Harlem, les délices d'une société bienveillante et très-aristocratique, ou encore se trouver aisément en rapport avec les principaux commerçants de celle qu'on a récemment appelée la Venise du Nord.

Issu lui-même d'une ancienne famille et comprenant le malheur jusqu'à un certain point par expérience, il fut ému de compassion pour les jeunes filles nobles et les veuves qui s'étaient, comme lui, réfugiées en Hollande en abandonnant presque tous leurs biens. Il conçut alors l'idée de fonder la société des dames françaises et il y réussit.

Cette société de Harlem fut la première de ce genre en Hollande.

La princesse d'Orange prit cette fondation sous son patronage spécial et ce fut à ses soins qu'on dut la fondation de sociétés pareilles à Schiedam, à Rotterdam et à La Haye. La société de Harlem fut la plus importante.

Une des filles du marquis de Venours, mademoiselle Charlotte de Venours, prit provisoirement la direction de cette maison, mais la remit bientôt à mademoiselle du Moulin. Il me paraît presque certain qu'on doit à la plume de la première directrice provisoire le mémoire qu'on va lire sur le commencement de la société, quoi qu'il soit sans signature :

« Ceux qui souhaitent d'estre informés, dit le mémoire, de l'institution de la maison de la ville de Harlem et de la manière qu'on s'y gouverne, sauront ce qui s'en suit.

» Au mois de mars de l'année 1683, sur les remontrances qui furent faites à nos seigneurs les Estats de Hollande et à Son Altesse monseigneur le prince d'Orange, du besoin qu'il y aurait d'avoir un lieu où on pût mettre en sûreté les filles de calité, qu'on savait être exposées aux tentations qui en ont fait trébucher un si grand nombre, il plut à leurs hautes puissances d'ouvrir en la ville de Harlem une maison fort agréable et capable de loger d'abord une trentaine de demoiselles, s'il s'en fût présenté autant. Mais les églises de France qu'on avait souhaité de servir regardèrent ce dessing comme une chose impossible et n'eurent nullement agréable de se servir de l'advantage qui leur étoit offert, en sorte qu'il ne se trouva que deux de-

moiselles, à savoir Mademoiselle de Venours et de la Goupilière qui eurent le courage de se transporter icy; on jugea à propos de prendre possession de la maison et ces deux demoiselles prièrent Mademoiselle du Moulin de les aider dans le commencement de leur establissement, à cause qu'elle parlait un peu la langue du pays où elle avoit de longtemps contracté de bonnes abitudes. Cette année 83 nous fut si triste que nous avions perdu tout courage, voyant que personne ne se joignait à nous et que nous n'avions pas à espérer qu'une ville fit la dépense de louer une grande maison à ses dépens pour y loger trois ou quatre personnes. Mais avant que l'année se fût écoulée la compagnie se grossit jusqu'à dix ou douze demoiselles, et en même temps une ilustre princesse promit de donner mille livres de rente à la société des réfugiées. Ce bénéfice nous fit un peu revenir le courage et penser tout de bon au moyen d'affermir notre establissement. Ce qui invita ceux qui avaient la chose à cœur de présenter une requête aux Estats du Pais, pour obtenir l'affranchissement de tous les impôts qui sont grands sur toutes les denrées nécessaires à la vie. Cette grâce nous ayant esté octroyée, cela a rendu cette maison fort considérable, non-seulement par ce que l'on y peut vivre à beaucoup meilleur compte, mais par ce que l'Estat s'est par là déclaré estre notre protecteur en accordant un privilége qui n'a jamais esté donné à des étrangers. Cette grâce en a attiré une autre, c'est que le Magistrat de cette ville a bien voulu devenir nos tuteurs, a député deux de son corps pour prendre connoissance de nos affaires (voir ce qui a esté dit plus haut), a nommé un de nos pasteurs pour nostre trésorier, *a promis par contrat autentique passé de recevoir tous les fonds que les dames voudront transporter et d'en faire rente qui sera passée à point nommé, à huit ou dix par cent, selon l'âge et la constitution des personnes à celles qui voudraient laisser après eux leur fond à la maison*. Mais si par un réadvis ou par un changement aux affaires de la Religion, celles qui seroient en dessein de retourner dans leur pays, on leur rendrait les trois cards du fond qu'elles auraient apporté. Mais si elles vouloient continuer leur fond à leur famille on leur feroit que quatre par cent qui est le tau du pays. C'est sur quoi les dames qui se voudroient joindre à notre Société pourront faire leur conte; faut aussi savoir que celles qui n'auroient point de bien a transporter ne laisseront pas d'estre reçues en la Société en fournissant leur pension qui n'est fixée qu'à 125 (   ) monnoye

de Hollande qui font 150 francs monnoye de France, ce qui ne pourroit pas défrayer une demoiselle en ce pais, ou il fait cher vivre sans les bénéfices sus mentionnés. Les demoiselles qui souhaitent demeurer en cette maison payent trois cents francs de pension, *et on leur fait une table à part qui est plus proprement servie que la table de la communauté ou on ne mange de la viande qu'une fois le jour a diné, mais le soir c'est du laitage et des légumes,* le pain y est bon, et la bière et le chauffage. Quand il viendra de France quelque demoiselle acomodée en biens qui souhaitera estre mieux traitée, elle pourra estre de la petite table en payant même pension que les hollandaises. *Chaque demoiselle est obligée d'avoir son lit et ses draps, ses servietes, sa cuilier et sa fourchette si elle veut qu'elle soit d'argent,* autrement la maison n'en fournit que d'étin. Celle qui voudra avoir une fille de chambre pour la servir en particulier si elle mange à la grande table, payera pareille pension de 125. Mais si elle mangeoit avec les servantes de la maison elle ne donnera que cent francs. Voilà ce qui concerne l'économie du ménage.

» Mais si l'on désire savoir comme on se gouverne pour la conduite de la vie, on pourra savoir qu'il y a à présent dix-huit filles de calité dans la maison dont mademoiselle du Moulin a l'honneur d'estre directrice et mademoiselle de Venours la coadiutrice. Il ne se fait rien dans la maison que par leur ordre et permission. Mais s'il y avait des difficultés de quelque importance on seroit obligé de s'en rapporter à nos directeurs, *s'il y avait quelque chose à pacifier entre nous.*

» Chaque demoiselle a la liberté de rester en sa chambre jusqu'à onze heures du matin pour leurs dévotions particulières et pour estre toutes abillées et en estat de descendre dans la salle où se fait la lecture de la Parolle de Dieu, le chant des Pseaumes et la prière. Cela dure jusqu'à midi que chacun va diner. L'après-diné toutes les demoiselles sont obligées de se trouver dans la salle où chacun travaille à quelque ouvrage de la main et on a toujours sur la table quelques bons livres pour entretenir la compagnie et fuir l'oisiveté. On soupe à sept heures et à huit on recommence les exercices de piété qui se concluent toujours par la prière.

» On ne fait séans aucun vœu. *Celles qui trouvent leur advantage à se marier* le peuvent faire, pourvu que ce soit par l'ordre et le consentement de ceux dont elles dépendent. On a beaucoup d'exactitude

sur les règles de la modestie : on ne reçoit point les hommes qu'en la salle en présence de la directrice ou coadjutrice et point en la chambre des demoiselles à moins que ce fussent leurs pères ou leurs très-proches parens. On ne reçoit aucun homme à coucher dans la maison, ni à manger, ci ce n'est quelques pasteurs qui ont la charité de passer icy pour prier Dieu avec nous.

» Toutes les demoiselles qui composent cette société, qui sont à présent de dix-huit, sont toutes filles de maisons nobles, et depuis quelques sepmaines l'illustre demoiselle de la *Suse* nous a honorées de sa présence avec mesdemoiselles de la *Musse*, ses nièces, et s'il y a quelque moyen de sortir (de France) nous en verrons dans peu de temps de très-califiées, car on commence fort à comprendre combien il est doux et advantageux de jouir de la liberté de sa conscience. » D. ALLÉGRET, pasteur.

Harlem, 27 mars 1878.

(*A suivre.*)

DEUX ÉVÊQUES DE MONTPELLIER.

En retournant à une vingtaine d'années en arrière dans notre *Bulletin* (1857, t. V, p. 33), on trouve quelques pages consacrées à l'évêque de Montpellier, Pierre Fenoillet, qui fut revêtu de la dignité épiscopale durant près d'un demi-siècle, de 1607 à 1652. Dans la liste de soixante-douze évêques dont les Montpellerains s'enorgueillissent d'avoir conservé le souvenir, un seul, le janséniste Colbert de Croissy (1696-1738), approche de cette longissime prélature qui semblerait particulièrement marquée de la faveur céleste. En effet, Pierre Fenoillet fut un prélat comblé de toutes les distinctions du monde, un prédicateur éloquent, admiré comme tel par le roi Henri IV, écouté de Louis XIII, célébré en prose et en vers dans l'histoire officielle, dans la *Gallia Christiana* dont les pieux auteurs déclarent qu'il mourut « orné de toutes les vertus », et dans l'annaliste spécial de son évêché, le chanoine Gariel (*Series præsul.* in-4° 1665), qui s'écrie : Nous raconterions ses innombrables œuvres, mais « les » âges futurs en recevraient sans doute quelque sujet de confusion et » de honte, si nous ne devions espérer que le soleil de justice daignera » continuer à échauffer les Montpelliérains des feux ardents de sa cha-

» rité et que, sur le bûcher odoriférant de notre phénix, un autre » phénix renaîtra, pareil en vertu et en piété à celui qu'il viendra rem- » placer.» Cet évêque insigne avait de plus l'honneur d'être lié d'une affection intime avec un de ses plus illustres contemporains, collègues et compatriotes, le doux saint François de Sales (1).

Or il paraît qu'au mois de novembre 1877, le souverain pontife de Rome a bien voulu classer ce dernier saint parmi les docteurs de l'Église romaine, et, au mois de janvier 1878, l'évêque actuel de Montpellier, M. de Cabrières, dont l'humeur guerroyante est assez connue, a cru devoir annoncer cet événement catholique aux fidèles de son diocèse par une :

Lettre pastorale au sujet des fêtes du doctorat de saint François de Sales, 36 pages in-8°, imprimée chez J. Martel aîné, imprimeur du pape et de l'évêque de Montpellier.

N'était-ce pas le devoir d'un de ces phénix annoncés par Gariel, de saisir l'occasion qui se présentait et de rendre un public hommage à ce prédécesseur qu'avait particulièrement aimé saint François?

« Il ne se peut rien de plus flatteur ni de plus exprès, dit M. de » Cabrières (page 12 de sa brochure);... il affirme le bien connaître » (P. Fenoillet) et le connaître mieux que personne; et il félicite le » Père de famille, la Mère parfaite, qui est l'Église romaine, d'avoir » trouvé pour leur chère fille, l'église de Montpellier, un époux si » excellent et si honorable. Une liaison si étroite se continua entre » saint François de Sales et monseigneur Fenoillet (2) sans altération » pendant plus de quinze ans, et jusqu'à la fin de sa vie saint François » demeura fidèle à une amitié dont les termes étaient trop vifs pour » n'être que de simples expressions de politesse. »

Malheureusement le *Bulletin de l'histoire du protestantisme*, dans l'article que nous rappelions en commençant, apporte quelque ombre à ce tableau. On peut y relire une lettre que nous ne voulons pas réimprimer, mais dans laquelle le magistrat principal de Montpellier, André de Trinquères, s'adressant à son supérieur hiérarchique, monseigneur Séguier, chancelier de France, et agissant dans l'exercice de ses fonctions, lui dénonce Fenoillet comme un *homme de mauvaise vie*, qui *ne se soucie ni de Dieu ni de la religion catho-*

(1) Qui n'était point *doux* quand il sévissait contre les protestants du Chablais et du pays de Gex.

(2) Qui ne s'appela et ne fut jamais appelé *monseigneur*, pas plus qu'aucun évêque de son temps.

lique, dont les habitudes sont *si pernicieuses* que si le papier *n'en rougissait*, on tremblerait à la lecture de ses *forfaits abominables;* il offre cinq cents témoins à l'appui de son dire et il ajoute que ce serait faire une grâce à un tel homme que le bannir de France comme *le plus infâme de la terre*, et que ses vices, étant hors d'espérance d'amendement, doivent être châtiés par les lois, ce que toute la ville de Montpellier espère, et il termine par ces mots : « C'est de quoi je vous ai voulu donner avis comme étant le principal de la justice de cette ville. » On était au 28 novembre 1644. L'influence ecclésiastique sut dissiper en fumée et la plainte de ce courageux magistrat et les espérances de la ville de Montpellier : car Fenoillet mourut tranquillement sur son siége huit ans après, encensé par les fidèles, et le chanoine Gariel lui composait en latin cette épitaphe :

La terre aura son corps, Dieu prendra son esprit.
Reste son cœur... — Ah, dit la Vierge, c'est ma part!

Il est impossible de savoir au juste ce que la ville de Montpellier reprochait à son évêque Fenoillet, puisque M. de Trinquères ne s'en explique pas clairement. Il renvoie le chancelier à la déposition de 500 témoins, chiffre qu'on pourrait tout au plus considérer comme indiquant des faits relatifs à une foule massée quelque part, par exemple dans des couvents, des casernes, des écoles... qui sait? Mais ce qui est sûr, c'est qu'une accusation conçue en termes aussi forts aurait dû faire réfléchir l'évêque actuel de Montpellier et l'inviter à beaucoup de prudence. Loin de là, M. de Cabrières, armé de sa part d'infaillibilité, abuse les fidèles de son diocèse (page 15 de sa brochure) par cette argumentation un peu trop commode :

« Jamais Gariel n'eut osé parler ainsi d'un évêque « vicieux et méchant! » La lettre de M. de Trinquères (si elle est de lui) n'est donc à nos yeux qu'une calomnie grossière qui ne mérite même pas d'être examinée. Ce serait lui donner une importance qu'elle n'aurait pas eue auprès des contemporains. Le problème que cette lettre soulève auprès de certains esprits s'éclaircira de lui-même, et s'éclaircira à la louange de notre vaillant prédécesseur. »

Pour aider les vaillants ecclésiastiques dans leurs recherches, nous donnons en fac-simile les parties principales de la lettre du juge-mage : le commencement, la fin, la signature, l'adresse à monseigneur le chancelier, la cote inscrite au dos par le secrétaire de celui-

ci, la place des deux cachets en cire noire et l'analyse mise en tête par l'un des Godefroys, parfaitement semblable à celles que ces savants historiographes de France ont écrites de même sur des milliers de pièces qui remplissent les 340 volumes de leur précieuse collection conservée à la bibliothèque de l'Institut. La lettre n'est pas écrite, il est vrai, de la main de M. de Trinquères; il l'a seulement signée; c'est une circonstance aggravante, car elle insinue tacitement que les faits articulés, puisqu'on les écrivait ouvertement dans les bureaux, étaient publics et notoires.

Nous avons montré dans l'article de 1857, sur la foi de M. Eugène Thomas, archiviste du département de l'Hérault, que M. de Trinquères était un très-bon catholique. Nous pouvons ajouter aujourd'hui qu'il exerçait ses fonctions judiciaires depuis l'année 1617; qu'avant cette époque il avait été président à la chambre des comptes; qu'il avait, en 1617, succédé comme juge-mage à son frère, Samuel (1) de Trinquères, seigneur de Lagreffe; qu'il resta juge-mage jusqu'en 1645, et qu'en 1632, Nicolas-Etienne de Trinquères de Lagreffe était premier consul de Montpellier.

Ces renseignements sur l'honorabilité de la famille des Trinquères, joints à l'examen de notre fac-simile, mettront tout lecteur (non tonsuré) en état de juger si nous avions fait jadis une publication à la légère. Quant à prétendre que la dénonciation indignée que formulait le juge-mage était calomnieuse, c'est à l'héritier des fonctions épiscopales de Pierre Fenoillet qu'il appartient de le prouver; mais nous ne serions pas étonnés de voir établi que si le juge-mage quitta sa magistrature peu de mois après sa lettre, en 1645, c'est qu'il tomba victime des colères cléricales que son honnête dénonciation avait suscitées (2).

HENRI BORDIER.

(1) Prénom biblique duquel on peut inférer qu'à une époque antérieure, les doctrines de la Réforme avaient pénétré dans la famille.
(2) Voir le *fac-simile* qui suit.

28. nouemb.
1644

Trinquiere Lieutenant general de
Montpelier descrit l'Euesque de Montpelier
pour le plus uitieux, et meschant homme du monde
offre de produire de ce plus de cinq cens tesmoins 24

Monseigneur

Sy tout le monde ne cognoissoit la mauuaise vie
de monsieur nostre euesque de Montpelier

Justice de Ceste Ville estant

Monseigneur

Vostre tres humble et tres obeyssant serviteur

De Tanquez Juge maie
& Lieutenant general en la
seneschaussée & gouvernement
de Montpelier

de montpelier ce
28e nobre 1649

Monseigneur

Monseigneur le Chancellier

a Paris

2e Juge mage de Montpellier du
28e novembre 1649

BIBLIOGRAPHIE

ESSAI SUR L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE CAEN, par S. Beaujour, notaire honoraire, secrétaire du consistoire, etc., 1 vol. in-8°, 397 pages.

Le beau volume que M. Beaujour vient de publier sous un titre trop modeste, est destiné à prendre place parmi ces précieuses monographies qui, se multipliant tous les jours, permettront d'écrire une histoire définitive du protestantisme français. Aussi ne peut-on que féliciter l'honorable auteur d'avoir mené à bonne fin un travail d'une telle étendue, sans avoir reculé devant les recherches et les investigations qu'il demandait. M. Beaujour continue des traditions qui sont en honneur dans nos Églises réformées, où l'on a toujours vu des laïques jaloux de servir les intérêts de la religion, lui consacrer fortune, intelligence et travail. Des livres semblables à celui qu'il vient de publier ne peuvent qu'exercer une heureuse influence, en stimulant et parfois en réveillant le zèle pour une Église dont le passé est si grand, comme en montrant l'honneur qui s'attache à ce titre de protestant parfois dédaigné, mais qui n'en représente pas moins l'expression la plus vraie de la foi chrétienne. Nous pouvons dire qu'arrivé aux dernières pages de ce livre, aux sentiments d'intérêt que sa lecture avait fait naître sont venus se joindre des sentiments de vraie reconnaissance, inspirés par le service rendu à la cause protestante. Notre histoire, en effet, a été arrêtée dans son développement grandiose par la révocation. L'Église a été dispersée, les traditions se sont perdues pendant plus d'un siècle; aussi tout effort fait pour renouer la chaîne du passé doit-il être encouragé, car, agir ainsi, c'est continuer et développer l'œuvre des pères. Rien ne pourra y contribuer d'une manière plus heureuse que l'histoire des églises locales, car en revenant sur ces temps héroïques et en fouillant dans ce passé tout rempli de nos gloires huguenotes, on fera renaître le souffle qui animait nos ancêtres.

L'œuvre à laquelle M. Beaujour a consacré de longues années de recherches a été conçue sur un plan très-heureux, car il a permis à l'auteur d'associer l'histoire de l'Église de Caen à l'histoire du protestantisme. Par là sont évitées, pour un grand nombre de lecteurs,

ces incertitudes et même ces erreurs qui naissent de l'ignorance de l'histoire générale; par là, aussi, l'intérêt du récit grandit, puisqu'il se rattache sans cesse à des événements dont l'influence et l'éclat ont été considérables. Un habile équilibre est sans cesse maintenu entre ces deux récits qui semblent marcher parallèlement, mais qui cependant s'unissent sans se confondre. Si le lecteur, dans un résumé rapide, apprend à connaître la situation de la France sous Louis XIV (nous prenons un exemple au hasard), il verra la place que dans ce vaste tableau occupait l'Église de Caen, décrite avec soin et présentée avec art.

M. Beaujour a su tirer un excellent profit de la découverte des premiers registres de l'Église de Caen faite au Bostaquet, en établissant des statistiques qui permettent de déterminer par le nombre des baptêmes et des mariages l'importance numérique de la communauté religieuse dont il raconte l'histoire. Reprenant l'étude de ces mêmes registres, mais à un autre point de vue, relevant les noms, établissant avec une scrupuleuse exactitude des classifications suivant les professions indiquées dans les documents, il a pu prouver que l'élite de la société avait alors adopté les idées de la Réforme. Il est inutile de marquer ici la valeur de tels renseignements; leur importance paraît d'autant plus grande qu'elle est établie par un homme dont l'autorité en de pareilles matières s'impose, par suite même de la carrière qu'il a parcourue avec distinction.

On a dit bien des fois que notre histoire était à refaire, mais qu'il fallait remonter aux sources; mais parmi ces documents qui constituent ses sources premières que d'actes notariés! aussi est-ce une bonne fortune que de rencontrer un homme capable de les lire, en les traduisant dans un langage intelligible à tous.

Nous avons cependant éprouvé un regret en étudiant le travail de M. Beaujour, c'est qu'il n'ait pas cru devoir marquer avec plus de précision l'origine de nombreuses citations qui donnent un vif intérêt à son ouvrage. Il rapporte l'incroyable arrêt qui ordonna de saler le cadavre d'un infortuné mort sans sacrements, pour laisser aux juges le temps de décider si les restes de ce malheureux huguenot seraient jetés à la voirie. Aussi, comprenant l'importance d'un fait qui jette une si triste lueur sur cette époque détestable, ajoute-t-il en note : « *extrait textuellement du Vidimus de l'arrêt du* 31 *octobre* 1687. » Pourquoi M. Beaujour n'a-t-il pas suivi partout un pareil exemple,

alors surtout que dépouillant aux archives départementales les cartons des Nouvelles catholiques, il citait un grand nombre de faits du plus dramatique intérêt? Non pas que nous doutions de l'exactitude des faits attestés, mais c'est une nécessité des études historiques modernes à laquelle les plus habiles doivent se soumettre, et si un tel oubli ne nous pousse pas à la critique, il nous inspire du moins des regrets que M. Beaujour comprendra.

Il était difficile de faire connaître exactement les origines de l'Église de Caen, bien qu'il paraisse certain que l'Evangile y fut apporté par le colporteur Venable et que la communauté se constitua vers l'année 1558.

Peut-être que des détails plus précis pourraient être fournis par des recherches faites dans le précieux recueil des lettres relatives aux Églises de France, conservées à Genève, recueil que M. Beaujour semble n'avoir pas connu (1). La présence de Th. de Bèze à Caen, signalée par l'auteur, nous confirme dans cette pensée que des rapports ont dû exister entre cette Église, si vivante alors, et la ville qui était le centre de la Réforme. C'est à Caen que fut imprimée vers 1561 une très-belle édition, l'une des premières du psautier réformé. Nous trouvons là encore une preuve du zèle et de l'importance de cette Église.

Nous aurions aimé rencontrer de plus nombreux détails relatifs à une période plus récente et sur lesquels l'auteur a cru pouvoir passer très-rapidement.

Nous faisons allusion aux temps de l'empire et de la restauration; ce fut en effet dans la consistoriale de Caen que s'établirent les premiers missionnaires wesleyens, et le pasteur de cette Église, Durnaud, si mes souvenirs sont fidèles, les combattit avec une extrême violence et les menaça de toutes les rigueurs de l'administration. Ce sont là des faits qui appartiennent à l'histoire de l'Église réformée et qui offrent un sérieux intérêt. De même il eût été nécessaire de parler de la ferme conduite du consistoire, lors de l'abjuration du pasteur Laval, de Condé-sur-Noireau; mais combien ces lacunes paraissent peu importantes en présence des richesses accumulées dans ce beau travail!

M. Beaujour a retrouvé, par exemple, et reproduit le certificat fictif

(1) Le volume 197 *a* de la Bibliothèque de Genève contient plusieurs lettres du consistoire et de l'Église de Caen à la compagnie, de février et octobre 1564. (*Réd.*)

d'une célébration de mariage donné par un prêtre catholique, certificat nécessaire pour l'enregistrement du mariage par le notaire royal. « Nous soussigné, est-il dit, Antoine Daule, prestre curé de Nullancour ». Qui ne voit dans ce nom de Daule le *dolus* des Latins, et dans le Nullancour, un sous-entendu de Nul en tout.

C'était par de semblables moyens que les protestants évitaient à leurs enfants une tache infamante et leur conservaient des droits que leur refusait une législation inique. Du reste, malgré les défenses faites aux réformés de tenir un état civil, les registres contenant ces actes restèrent entre les mains des pasteurs, même après la révocation de l'édit de Nantes. Nous avons trouvé la confirmation de ce fait, que nous signalons à M. Beaujour, dans un arrêté du 14 janvier 1757, par lequel il est ordonné qu'on portera au greffe du bailliage de Caen des registres des naissances, morts et mariages de l'élection de Caen, qui avaient été trouvés sous les scellés d'un régisseur des biens des religionnaires fugitifs (1).

Parmi tant de documents citons encore une lettre du P. Coton, où le célèbre jésuite se montre fier et hautain, déclarant que ceux de sa compagnie ont plus de vingt et quatre mille écoliers, *tant de l'une que de l'autre religion*, sous leur discipline.

En même temps, M. Beaujour a su rechercher et faire revivre des traditions locales pleines d'intérêt et qui montrent quelle source précieuse de renseignements se trouve dans ces souvenirs conservés pieusement au foyer de nos familles protestantes.

Nous ne pouvons terminer ce compte rendu sans rendre hommage au souffle généreux et chrétien qui anime tout ce livre; si des paroles de paix et de tolérance le terminent, une affirmation de la nécessité de la Réforme le commence. En quelques pages, M. Beaujour a montré le bon droit de nos pères à se séparer de l'Église romaine; ce n'est pas une cause qu'il a plaidée, c'est un jugement qu'il a prononcé. Du reste, il a écrit avec une haute impartialité, et s'il est aisé de comprendre où sont ses sympathies, il ne les impose jamais; ce sont des mérites assez rares pour qu'on les signale et les apprécie. Il faudrait après cela avoir mauvaise grâce à relever ou à critiquer quelques fautes de langage, dont nous rendons volontiers la province plus coupable que l'auteur, et c'est par des remercîments que nous préférons terminer ces quelques pages. FRANK PUAUX.

(1) Second mémoire sur le mariage des protestants fait en 1786 (p. 104).

ANNALES D'AIGUES-MORTES

SUIVIES D'UNE BIBLIOGRAPHIE PAR L. DE LA PIJARDIÈRE, IN-8°.

L'histoire d'Aigues-Mortes est, on peut le dire, de date récente, et la vieille cité de saint Louis, longtemps oubliée dans les lagunes du Rhône, semblait participer de l'immobilité des rivages dont l'aspect a si peu changé depuis des siècles. Ce n'est que de nos jours qu'a commencé, avec la renaissance des études historiques, la vaste enquête à laquelle Aigues-Mortes doit de revivre. Les uns y ont cherché un spécimen de l'architecture du moyen âge et un épisode glorieux des croisades; les autres, une page sanglante de la rivalité des Armagnacs et des Bourguignons, ou les souvenirs de la Réforme et la sombre légende de la tour de Constance. Cette ardeur investigatrice n'est pas près d'être épuisée. L'habile directeur des archives de l'Hérault, M. L. de la Pijardière, apporte à son tour sa pierre à l'édifice en nous offrant une histoire d'Aigues-Mortes rédigée d'après des documents inédits par le bénédictin dom Pacotte, et en y joignant les éphémérides de la ville, de 720 à 1789, avec une bibliographie du sujet. Il est superflu d'insister sur l'utilité d'un travail qui devient un guide indispensable.

C'est dans une délibération de 1409 qu'est pour la première fois mentionnée la fameuse tour de *Constance*. On a beaucoup discuté sur l'origine de ce nom. Voici celle que propose M. de la Pijardière dans une savante note (p. 50) : « L'origine de la tour de Constance, qui a tant intrigué, et non sans motif, les historiens, ne remonte pas plus haut que le xv° siècle. Elle se justifie par le sens que le mot « constance » avait alors dans la langue, celui de courage, de résistance, de force. C'était la tour forte et imprenable, la tour de *Constance*. Les habitants d'Aigues-Mortes, dès l'origine de leur ville, et à cause des ressources qu'elle offrait pour la défense, ont revendiqué en sa faveur une dénomination inspirant l'idée de la force. Ils supplièrent l'autorité royale de leur enlever la désignation méprisable d'Aigues-Mortes et de leur donner un titre plus noble. Celui qu'ils choisirent ne manque pas d'une certaine saveur révolutionnaire. Ils désignèrent ces mots : *Bona per forsa* — « Bonne pour la force », comme très-propres à désigner dorénavant leur cité : *Quum nomen Aquæ Mortuæ habeat horribile et odiosum, aliud nomen bonum et famosum*

et placabile quod sit tale Bona-per-forsa. Louis IX refusa de sanctionner cette fantaisie. Mais le mot resta gravé dans l'esprit des générations, et lorsque la langue française eut commencé à se parler dans Aigues-Mortes, plus tôt que partout ailleurs dans le Midi, par suite des relations commerciales, il se traduisit par *Constance*, d'où le nom de la célèbre forteresse. Toutes les autres étymologies qui ont été données sont de pure fantaisie et doivent être écartées. »

C'est au lecteur de décider si celle si ingénieusement proposée par M. de la Pijardière mérite un meilleur sort : *Sub judice lis est!*

J. B.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 9 AVRIL 1878.

Présidence de M. LE BARON F. DE SCHIKLER. — Le secrétaire, de retour d'un voyage à Nîmes, donne lecture des procès-verbaux des séances de février et mars. Il entre dans quelques détails sur la grève typographique, dont les effets se font sentir dans l'atelier de Puteaux et retarderont la publication du *Bulletin*.

Lectures à préparer pour la séance annuelle de la Société fixée au 21 mai. (Voir le dernier n° du *Bulletin*.)

Bibliothèque. — Dons de MM. Sophronime Beaujour et Michel Nicolas. Le premier offre un de ses ouvrages; le second, plusieurs thèses ainsi qu'un état civil de l'Église de Genebrières.

M. le pasteur Jules Bastide demande si l'on ne pourrait lui céder, pour la bibliothèque circulante qu'il a fondée, quelques doubles qui ne cesseraient point de faire partie de la bibliothèque de la Société et circuleraient avec son estampille. Le Comité ne voit que des avantages à cette combinaison, et il désigne un certain nombre d'ouvrages qui pourraient être cédés pour cet objet.

M. Ch. Frossard s'informe de la table générale du *Bulletin* (2e série) dont il a été question l'an dernier. M. Bordier ne peut s'en occuper personnellement; mais il rappelle un rapport contenant d'utiles observations de M. Ch. Waddington sur ce sujet. Il devra en être tenu compte.

Exposition universelle. — D'après les détails fournis par le président,

nos collections, un moment égarées dans la classe de la librairie, ont été réintégrées dans la classe VIII, sociétés savantes. Le portrait de Coligny, qui nous a été demandé, doit figurer dans la galerie rétrospective, avec deux émaux de Bernard Palissy appartenant à M. Ch. Read.

Correspondance. — On annonce la publication du 5ᵉ volume de la *Correspondance des réformateurs*, poursuivie par M. Herminjard avec le concours d'un comité de Lausanne. Le 6ᵉ volume est sous presse.

M. Ch. Baird, auquel on doit deux intéressantes lettres tirées des Archives de Somerset-House, transmet les premières pages des mémoires de Jacques Fontaine, transcrites sur l'original. — Il en sera fait usage dans l'article *Fontaine* de *la France protestante*.

Un de nos correspondants de Montpellier attire l'attention du Comité sur une lettre pastorale de l'évêque de cette ville, qualifiant de calomnieux un document relatif à un de ses prédécesseurs et inséré dans l'ancien *Bulletin;* M. Bordier se charge de la réponse, à laquelle il joindra un fac-simile du document en question.

M. Edmond Hugues envoie un inventaire des papiers d'un intérêt protestant conservés dans la série TT des Archives nationales. Cet inventaire, résumant de longs travaux et contenant des indications fort utiles, donne lieu à quelques observations qui seront soumises à l'auteur.

SÉANCE DU 14 MAI 1878.

Présidence de M. LE BARON F. DE SCHICKLER. — Lecture et adoption du procès-verbal. L'ordre du jour de la séance annuelle est définitivement fixé. Quelques fragments d'uu poëme inédit sur les Camisards seront lus, par exception, sur la demande du secrétaire.

Bibliothèque. — M. le président signale un envoi important de madame la baronne de Neuflize, cette donatrice généreuse qui rivalise avec madame Thuret. M. le pasteur Kroh a offert divers portraits : Viret, Dumoulin, Mestrezat, etc... On doit à M. Raoul de Cazenove un exemplaire in-8° des très-intéressants mémoires de Samuel de Péchels. Un magistrat de Limoges nous a confié un petit *Album amicorum* de 1603, contenant des autographes de Scaliger, Grynée et Th. de Bèze.

Correspondance. — M. Read raconte la visite qu'il a reçue d'un jeune architecte anglais porteur d'une lettre de M. Browning, membre du comité de l'hôpital français de Londres, et dépose une notice sur cet établissement charitable qui date de la révocation de l'édit de Nantes.

M. de Steiger, ingénieur à Berne, demande des renseignements sur la famille Duval de la Pottrie, originaire de Normandie et fixée en Danemark, dont le nom manque à *la France protestante.*

M. Eug. Réaume annonce une bonne nouvelle : la publication qui sera

faite par Lemerre de l'*Histoire universelle*, de d'Aubigné, comme complément de la belle édition des œuvres complètes. Le ministre de l'instruction publique a souscrit pour 100 exemplaires de ce bel ouvrage auquel est assuré l'appui sympathique de notre Société.

M. de Charner, ancien sous-préfet, demande des renseignements sur une publication allemande concernant le célèbre prédicateur et réformateur Bernardino Ochino, de Sienne. Le secrétaire les lui fournira.

M. Paul Marchegay signale des lettres de Michelle de Saubonne, dame de Soubise, conservées à la bibliothèque de Nantes, et recueilli par M. Prevel qui pourra peut-être les communiquer au *Bulletin*.

Diplôme de membre associé. — M. Read met sous les yeux de ses collègues deux épreuves, l'une avec méreaux, l'autre avec portraits, de Th. de Bèze et d'Aubigné. Après un examen attentif, et une discussion à laquelle prennent part MM. Delaborde, Franklin, de Schickler, Read et Frossard, on procède au vote. La majorité se prononce pour l'adoption d'un diplôme sans méreaux ni portraits.

CHRONIQUE

HISTOIRE DES ÉGLISES WALLONNES DES PAYS-BAS.

Nous avons sous les yeux un rapport très-intéressant de la commission du double consistoire de l'Église wallonnes d'Amsterdam au sujet de la fondation de l'église de cette ville, dont le 300me anniversaire a été célébré le 20 mai dernier. Comme pour donner à cette commémoration et aux souvenirs qui s'y rattachent un éclat plus durable, la réunion de Harlem a pris la résolution suivante, bien digne de servir de modèle à d'autres Églises du Refuge :

« La Réunion, considérant que l'histoire des Église wallonnes n'a pas encore été écrite; qu'il est de l'honneur et de l'intérêt des Églises de veiller à la conservation des souvenirs nombreux, instructifs, honorables et en partie si glorieux d'un passé de plus trois siècles; que l'expérience a montré que l'on ne peut guère s'attendre à voir des particuliers entreprendre et accomplir la tâche d'écrire cette histoire; que l'œuvre, entreprise par les Églises mêmes, se faisant sous leur surveillance, au milieu d'un concours bien ordonné de leurs lumières, de leurs forces et de leurs ressources, non-seulement a des chances certaines de réussir, mais promet encore des

garanties spéciales et précieuses d'exactitude et de vérité historique, décide :

» Art. 1. — La réunion prend les mesures en son pouvoir pour faire écrire l'histoire des Églises wallonnes des Pays-Bas.

» Art. II. — Son premier soin pour cet effet est de recueillir les documents ou matériaux historiques requis. »

Les articles suivants ont pour objet l'organisation d'une commission qui devra réunir les matériaux, arrêter le plan du travail et désigner l'écrivain rédacteur.

Les commissaires désignés sont MM. Mounier, Gagnebin, Brondgeest, Enschedé, Du Rieu.

On ne peut que se féliciter avec eux du mouvement animé d'études et de recherches que va provoquer l'érection du monument patriotique et religieux dont ils posent les bases, et s'associer aux nobles conclusions de leur rapport. Un des plus beaux titres des Églises wallonnes est d'avoir eu pour fondateurs des hommes animés d'une foi ferme, résolus à tous les sacrifices pour servir Dieu selon leur conscience : « Celui qui étudie consciencieusement ce noble passé, dans le dessein de le reproduire avec fidélité, pourrait-il ne pas s'inspirer de l'esprit qui fut celui des pères aux grands jours de leur histoire, et ne pas faire circuler cet esprit dans les récits qu'il trace, de manière à ce qu'un souffle vivifiant en passe aussi dans l'âme des lecteurs? »

Nous sommes heureux d'annoncer que la *Biographie des hommes illustres de la Charente-Inférieure* (2 vol. in-12), publiée par notre savant correspondant M. Louis de Richemond, en collaboration avec M. Henri Feuilleret, vient d'être l'objet d'une distinction très-flatteuse de la Société nationale d'encouragement au bien qui lui a décerné une médaille d'honneur. Nous aurons à relever plus d'un nom protestant dans cet intéressant recueil dont hommage a été fait à la bibliothèque du protestantisme français. C'est le *Livre d'or* d'une de nos anciennes provinces.

Le Gérant : Fischbacher.

PARIS — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LE MAS-D'AZIL

DEPUIS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES JUSQU'A LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV (1685-1715) (1).

Charles de Bourdin, sorti de Genève, remonta la rive du pays de Vaud et ne s'arrêta qu'au bout du lac, à Bex, près d'Aigle. Quel charme retint sur ces bords les pas et le cœur de l'exilé? L'image du vallon paternel. Bex est un bourg d'environ 3000 habitants, comme le Mas-d'Azil, dans une conque de verdure, de vergers et de forêts, arrosé par un torrent qui simule l'Arise : *unda falsi Simoentis*. Le vignoble d'Ivorne rappelle ceux de Baricave et de Cap-Aret. Bex est un Mas-d'Azil plus agreste, sans sa noblesse féodale, sans la gloire de ses guerres, sans la merveille de sa grotte d'où s'échappe un gave comme une fontaine de la gueule d'un dauphin de bronze. Mais, en revanche, sa nature est plus grandiose. Son cirque s'ouvre au sud et reçoit les rayons brûlants du soleil et le reflet des neiges des Alpes. Bex est à une lieue du Rhône et à quatre du Léman. Il ne voit que le pittoresque encadrement de collines de cette petite mer azu-

(1) Voir la première partie de cette étude dans le *Bulletin* du 15 avril, p. 145.

rée. Mais la *Dent du Midi* et les montagnes d'où descend le fleuve impétueux, forment un des plus magnifiques horizons du monde.

Bourdin sentit son cœur enchaîné pour toujours par cette image du sol natal sur la terre de l'exil et par la cordiale hospitalité des Vaudois. Il fut reçu comme un frère par le pasteur de Bex, Pierre Clanel d'Oulens. Il resta ministre français; il attendit son troupeau des Pyrénées. Il fut quelque temps seul; mais bientôt arrivèrent trois amis fidèles du Mas-d'Azil qui ne le quitteront qu'à la mort, Esthienne des Vignals (1), gentilhomme, Pierre Barbe, fils d'un pharmacien, et le docteur Martial, époux d'une du Gabé. — Une autre fois apparut madame de Gausides, veuve sexagénaire de Mazères; elle était native du Mas-d'Azil, de la maison d'Escach, et conséquemment parente des d'Amboix. Elle venait avec sa fille Marguerite, probablement filleule de la mère de Bourdin. Cette jeune cousine deviendra sa femme. Ces dames étaient accompagnées de M. Barthélemy de Tartenac de Mazères; madame de Tartenac était une Dusson.

Un autre jour survint toute la famille de Baricave : Guillaume de Baricave et ses six sœurs, Anne, Rose, Madeleine, Marguerite, Jeanne et Catherine avec son mari François d'Amboix. Ils étaient en deuil de leur mère, Marguerite de Canitrot. Leur père était mort la première année de la Dragonnade (1675). La veuve du pasteur s'était éteinte avec l'église du Mas-d'Azil, l'année même de la Révocation (1685).

Enfin surgit à l'horizon madame de Saintenac, comme une guerrière, à la tête des chevaliers de Falentin, de Durban, de Narbonne, de Léran, de Miramont, etc. Le ministre Paul de Falentin de la Rivière était le chapelain de ces paladins de l'Évangile. La vaillante Bernardine, digne de ses grandes aïeules les Esclarmondes de Foix, échappa aux alguazils de son mari Saintenac, donna rendez-vous à ses amis dans quelque lieu désert, et tous ensemble, par des chemins détournés, à

(1) Des Vignals, Vignauls et Vinols.

travers les Cévennes, après mille aventures, bravant les dangers, livrant même des combats, ils firent cent lieues à cheval et arrivèrent à Genève et enfin à Bex.

Bourdin, par ces fugitifs, reçut des nouvelles du Mas-d'Azil. Que se passait-il dans leur ville natale? Les habitants étaient comme un troupeau sans berger, mordus des chiens, tondus, écorchés par le boucher. Ce pasteur-bourreau, c'était Rosselet (1). Ils étaient troublés, en santé par les délateurs, en maladie par les moines. Les moines expulsés par la Réformation étaient revenus de Montbrun. Ils étaient les acolytes de Rosselet, le grand convertisseur. Voici l'affreux spectacle que le curé Rosselet et le proconsul Saintenac donnèrent au Mas-d'Azil : Un marchand, nommé Martial Pons, se mourait. Rosselet accourt, mais le moribond repousse les sacrements. Il expire dans sa foi évangélique. Rosselet dresse procès-verbal et Marfaing, lieutenant criminel, instrumente à Pamiers. Pons est déclaré relaps. Le greffier porte la sentence au Mas-d'Azil. Le bourreau suit le greffier. Le cadavre est exhumé, et ses débris infortunés, chargés sur une claie, sont traînés par l'exécuteur dans les rues et les carrefours du Mas-d'Azil consterné, puis jetés à la voirie et rongés des chiens. Une pareille horreur ne s'était vue depuis les Albigeois. Les biens du martyr furent confisqués au profit du roi, c'est-à-dire partagés entre le prêtre, le juge, le bourreau et le monarque, qui dans le butin comme dans la honte se fit la part du lion. Et maintenant l'Histoire, ce tribunal souverain, revise ce jugement d'iniquité et traîne à son tour sur la claie de sa justice ce roi, ce prêtre, ce juge, dans tout l'univers indigné, et ne fait grâce qu'au bourreau (15 nov. 1686) (2).

Voilà les tristes nouvelles que les réfugiés apportaient du Mas-d'Azil, autrefois un Éden, maintenant un enfer. Genève était la porte du refuge suisse. Il arrivait jusqu'à mille fugitifs par jour. Ils ne faisaient que traverser ses murs. Ces infortunés

(1) Rosselet et Rousselet.
(2) Bulletin de janvier 1878. Procès recueilli par M. Deshons. Archives de Pamiers.

se répandaient sur les belles plages du pays de Vaud. Les Vaudois recevaient avec une pieuse affection ces proscrits qui devaient, en salaire de l'hospitalité, faire de leurs côtes, encore peu cultivées, le jardin du monde. On fit plus tard un recensement des réfugiés, et voici les chiffres des villes voisines du lac : Lausanne ,1 505; Nyon, 775; Morges, 716; Vevey, 696; Moudon, 275; Iverdon, 214; Aigle, 231. Ceux-ci forment le troupeau de Bourdin. On évaluait le nombre des réfugiés en Suisse à plus de 20 000. Bourdin fut le pasteur de cette église française, sédentaire ou nomade, sur le territoire d'Aigle. Bex devint le Mas-d'Azil des Alpes (1).

La révocation de l'édit de Nantes suscita par contre-coup la ligue d'Augsbourg. En face de Louis XIV, le grand monarque catholique, se dressa tout armé Guillaume d'Orange, chef du protestantisme européen. Berne adhéra à la ligue et prépara son contingent de soldats. Les rives du lac résonnaient d'armes, de bruits de guerre, de manœuvres militaires. Le pays de Vaud ressemblait à un immense camp. Le marquis Henri Duquesne arriva portant le cœur de son père, mort à Paris. Homme de mer, il creuse un port à Morges, crée une flottille légère, et s'improvise amiral du Léman. Avec ses barques, il secondait les troupes de terre et surveillait les côtes de Savoie. Arnaud, pasteur et colonel des Vaudois, traverse le lac et va reconquérir leurs vallées des Alpes. Berne envoie 2 000 réfugiés français à Guillaume d'Orange. C'est dans ce corps que se trouvent les gentilshommes du comté de Foix : Prat, d'Amboix, Durban, Baricave, Léran, Narbonne, Miramont, Tartenac. Ils formeront la garde du stathouder. Le ministre Falentin devint aumônier du régiment de Schomberg. A Rotterdam, ils purent voir, avant de s'embarquer, leur célèbre cousin et compatriote, Pierre Bayle, l'Érasme du refuge de Hollande.

Le stathouder, qui portait un nom français, chef d'une république fondée par des Français, prit la mer entouré de réfugiés

(1) Ch. Weiss, *Hist. des réfugiés*, II, 206. Voir aussi l'intéressant ouvrage de notre regretté collaborateur Jules Chavannes, *les Réfugiés français dans le pays de Vaud et particulièrement à Vevey*; volume couronné par notre Société.

français. Sous le prince généralissime commandait le maréchal de Schomberg, et sous le maréchal les deux Ruvigny. Aux mâts du vaisseau amiral flottait la bannière orange avec cette devise : *Pour l'Évangile et la Liberté*. Guillaume était comme le Godefroy d'une croisade biblique. Il aborde en Angleterre, fait son entrée dans Londres, détrône les Stuarts, arrache les trois royaumes à Louis XIV et en est couronné roi libérateur. Les pauvres réfugiés assistèrent en pleurant à ces pompes du couronnement de ce monarque de bannis. Le pasteur Paul de Falentin dut en prononcer l'oraison triomphale dans quelque temple de Londres. Ils avaient accompli une révolution qui changeait l'avenir du monde. Mais l'Irlande se soulève pour les Stuarts. Louis XIV soutient cette insurrection des Irlandais. Les gentilshommes du Mas-d'Azil, réfugiés ou convertis, sous l'un et l'autre drapeau, prirent une grande part à cette campagne d'Irlande, où s'entre-choquèrent les deux religions, les deux Frances. Louis XIV mit à la tête de l'expédition le roi Jacques d'Angleterre. Il fit à ce monarque apostat une escorte et une cour militaire de nouveaux convertis, le comte livonien de Rosen, le comte de Lauzun, cadet de la maison de la Force, et le vicomte Jean Dusson, hardis aventuriers de religion et de guerre.

François Dusson, le héros de la Grotte, mort en 1667, avait laissé quatre fils : Salomon, marquis de Bonnac, juge-mage du pays de Foix; François, comte de Bonrepaus, intendant de la marine, chef d'escadre; Tristan, baron de la Quère, gouverneur du port de Marseille, et Jean, lieutenant général, vicomte de Saint-Martin d'Oïdez et marquis de Bezac. Tous ces Dusson étaient petits et ventrus, et Jean, le spécimen du genre, militaire très-distingué, était, au dire d'un contemporain, *fait comme un potiron*. Bonrepaus avait une figure grotesque, un accent gaulois, et une conversation instructive et charmante. Les Dusson étincelaient d'esprit, et c'est d'après eux, je pense, que Moréri en gratifie tous les natifs du comté de Foix. Ils fréquentaient Racine, Boileau, Saint-Simon, qui traite leur noblesse en

descendant de Charlemagne qui garde encore sur le cœur la rancune de Roncevaux.

Les Dusson n'avaient abjuré qu'officiellement, en grands seigneurs, courtisans et diplomates. La Quère se fit janséniste et se retira à Port-Royal où on l'appelait le *saint solitaire*. Les autres restèrent gallicans avec leur vocabulaire calviniste. Ils continuèrent leurs relations affectueuses avec leurs parents les pasteurs du Carla et du Mas-d'Azil. A la mort d'André Bourdin, Bonrepaus écrivit à son fils une lettre de condoléance pleine de vifs regrets et plaçant le défunt dans *la félicité des prédestinés*. Ils avaient pour gouverneur de leurs neveux, Joseph Bayle, qui mourut dans leur hôtel de Paris. Ils restèrent toujours chargés des ambassades protestantes, Suisse, Hollande, Angleterre. Bonrepaus, homme de mer, homme d'État, homme d'esprit, est le plus grand des Dusson. M. Guizot le compte parmi les plus habiles négociateurs de Louis XIV. Il réussissait en tout, dit Saint-Simon. Racine trouvait que ses lettres ressemblaient *à celles de Cicéron* et que sa conversation était, pour les gens d'esprit et de goût, préférable à tous les *plaisirs du monde* (1).

Louis XIV ayant résolu de soutenir l'insurrection d'Irlande, Bonrepaus arme la flotte de Brest, et son frère Jean Dusson, maréchal de camp, y monte avec le brillant et romanesque comte de Lauzun. Jacques II opère sa descente et rallie les chefs de clans Irlandais. Le roi Guillaume accourt de Londres avec les réfugiés. Les deux armées, les deux principes se heurtent à la bataille de la Boine. Jacques II est rejeté à la mer, et Dusson s'enferme dans Limerick. Il s'y vit assiégé par ses cousins du Mas-d'Azil. Le vaillant soldat s'y défendit pendant un an et, vaincu, revint en France en vainqueur, ramenant l'émigration irlandaise. L'absolutisme des Stuarts périt dans les marais de la Boine. Le maréchal de Schomberg fut tué, mais son principe fut victorieux et devait l'être, car c'était celui de l'avenir. Paul

(1) *Mémoires de Saint-Simon. Lettres de Racine à son fils.*

de Falentin, aumônier de Schomberg, consola sans doute à ses derniers moments le Turenne du refuge.

Bex recevait toujours de tristes nouvelles du Mas-d'Azil. Saintenac et Rosselet traquaient et tracassaient, confisquaient, incarcéraient, traînaient des cadavres. La ville restait calme, mais frémissante. Les d'Amboix étaient les chefs de cette résistance sourde, de ce repos orageux. Ces douleurs contenues amenaient des morts subites et foudroyantes. En 1697 mourut, à Pradals sans doute, Marguerite d'Amboix, mère des Bourdin. Le pasteur se félicitait de sa mort instantanée, qui l'avait dérobée aux importunités et aux menaces de Rosselet. Il demandait à son frère où on l'avait inhumée furtivement, pour que sa pensée en deuil pût aller gémir sur cette tombe ignorée. De Bex comme du Mas-d'Azil, on suivait en idée ces guerriers qui s'illustraient sous les deux drapeaux sur les champs de bataille de Flandre et d'Irlande. On écoutait ces coups de tonnerre qui s'appelaient d'un côté la Boine, la Hogue, et de l'autre Nervinde et Marsailles. Les batailles se compensaient. On désirait la paix et l'on espérait qu'elle ramènerait les exilés dans la patrie. Louis XIV se refusa constamment à leur retour. Il garda les Stuarts et ses victoires stériles, et Guillaume d'Orange conserva l'Angleterre et les réfugiés. Bonrepaus, rappelé du Danemark à l'ambassade de Hollande, complimenta le stathouder-roi revenant sur le continent le front ceint de sa nouvelle couronne, la première et la plus belle des couronnes libérales de l'Europe. Bayle le philosophe et ses belliqueux compatriotes assistèrent probablement à ce triomphe du libérateur des îles. C'est un des grands spectacles du monde.

Après la guerre, que devinrent les capitaines du comté de Foix? On ignore le sort des Falentin. Prat, Narbonne, Tartenac revinrent en Suisse. Miramont se mit au service de Venise. D'Amboix et les Barricave s'établirent en Irlande. Durban, à ce qu'il paraît, resta aussi en Angleterre. Vers 1820, sir Benjamin Durban était gouverneur du Cap de Bonne-Espérance. C'est le descendant du baron du Castéra qui introduisit

la Réforme au Mas-d'Azil. Quelle aventure que celle d'un rejeton de Loup de Foix qui triomphe au pays d'Ossian et d'Adamastor!

Parmi les réfugiés de l'Arise, il faut encore compter le ministre Pierre Peiret. Il était le petit-fils de Pierre Peyrat, le capitaine des Bordes, au siége du Mas-d'Azil (1). Pierre Peiret, dont le nom est orthographié à l'anglaise, passa en Angleterre avant l'expédition de Guillaume d'Orange, et d'Angleterre se rendit en Amérique. Il devint pasteur de l'église française réfugiée de New-York. Il traversa l'Océan avec son compatriote Laborie. Peiret avait épousé Marguerite de Grenier la Tour, des Verriers de Gabre. Il mourut à New-York; sa tombe s'était perdue; on vient de la retrouver au cimetière de la Trinité. Sa pierre porte une double inscription latine et française :

« Ci-gît le révérend M. Pierre Peiret, ministre du saint Évangile. qui, chassé de France pour la religion, a prêché la parole de Dieu dans l'église française de cette ville pendant environ dix-sept ans, avec l'approbation générale; et qui, après avoir vécu comme il avait presché jusques à l'âge de cinquante ans, remit avec une profonde humilité son esprit entre les mains de Dieu le 1er septembre 1704. »

Peiret était, selon Selyns, un homme de *grand savoir*. Il eut pour successeur son compagnon Laborie qu'on alla chercher dans les forêts du Massachusets, où il évangélisait les sauvages (2).

Pierre de Bourdin, plus sédentaire, d'ailleurs délicat et souffrant, eut de moins lointaines aventures. Il était resté avec les vieillards, les femmes, les enfants du refuge de Bex. Il avait épousé sa cousine Marguerite de Gauside, d'une famille pastorale de Mazères (1690). Il en eut cinq enfants. Nous trouvons leurs noms dans le registre baptismal conservé dans les archives de Lausanne. Nous allons tout simplement transcrire ces actes

(1) Peyrat, Peirat, Peiret. Peirat est le vrai nom roman. En latin du moyen âge, Petronius.
(2) *Bulletin* du 15 novembre 1876.

qui nous font mieux connaître cette petite colonie réfugiée du comté de Foix.

« 3 juin 1692. — Baptême de Marguerite, fille de *noble, spectable, docte* et *sçavant* Ch. Bourdin, ministre réfugié, et de D[lle] Marguerite Gauside, du Mas-d'Azil, dans le comté de Foix. *Parrain :* M. Jean Escatch, s[r] de Garot. *Marraine :* D[lle] Marguerite de Cassé, grand'mère paternelle. En place desquels le s[r] Esthienne La Vaure, s[r] des Vignols, et D[lle] Françoise Escatch, grand'mère maternelle, l'ont présentée. » Ainsi, madame de Gauside était une Escatch du Mas-d'Azil (1). Madame de Bourdin, Delcasse d'Amboix, vivait alors même à Pradals. Ces deux aïeules étaient cousines des Dusson.

« 1[er] septembre 1693. — Baptême de Charles, fils de M. Bourdin, ministre français du Mas-d'Azil, et de D[lle] Marguerite de Gauside, du même pays. *Parrain :* M. Charles Vernhes, ci-devant ministre de Villemade, près de Montauban. *Marraine :* madame de Saintenac, née Bernhardine d'Usson, du Mas-d'Azil. » Vernhes était parent des Bourdin.

« 17 mai 1696. — Baptême de Jeanne, fille de M. Bourdin, ministre réfugié, ci-devant pasteur du Mas-d'Azil en Foix de Guyenne, et de madame de Gauzide de Mazeyres, aussi dans le pays de Foix (2). *Parrain :* M. Barbe, commis aux salins de Bévieux, aussi de Mas-d'Azil. *Marraine :* madame de Prat de Mazeyres. »

« 2 décembre 1697. — Baptême de Jean-André, fils de M. Bourdin, ministre au Mas-d'Azil, dans le comté de Foix, et de D[lle] de Gauside, de Mazeyres, aussi dans le comté de Foix. *Parrain :* M. Barthélemy de Tartenac, du comté de Foix, demeurant à Oulon. *Marraine :* madame Françoise du Gabé, femme de M. Martial, D[r] méd. réfugié à Vevay.

» 28 avril 1599. — Bapt. de Marie, fille de M. Bourdin, ministre du Mas-d'Azil en Foix, et de Mad. Marguerites de Gau-

(1) Escaïgh, Escatch.
(2) Mazeyres, Mazeircs, Mazères.

sides, de Mazeires. *Parrain :* M. Ethienne La Vaure, s^r de Vignols, etc. »

Ainsi, Ch. de Bourdin eut cinq enfants, dont un fils et deux filles seuls survécurent. Charles, son fils aîné, âgé de 6 ans, fut parrain (nov. 99) d'un enfant de Cassagne, M. cordonnier de Saverdun. Pierre Barbe fut encore parrain (27 av. 1704) de Jean-Pierre, fils de Michel Reymond de Bresse, et de Judit Androt, du comté de Foix. Il eut pour commère sa femme, née de Prat.

« Enfin, 19 juillet 1697. — Baptême de Gaspard-Isaac, fils de M. de Tartenac de Mazeires dans le comté de Foix, et de madame d'Usson, du même lieu. *Parrains :* M. le marquis d'Arzillèz, demeurant à Genève, et M. de Prat, capit. au rég^t... *Marraines :* madame la marquise d'Arzillèz et Mlle de Prat, habitant à Bex (1). » Mme de Tartenac était probablement fille de Salomon Dusson. Le nom de Tartenac est encore connu à Mazères. Les Gouzi, sortis de Saverdun, existent encore honorablement à Berne. Il y avait à Bex et sur le territoire d'Aigle environ 300 réfugiés du Mas-d'Azil, du comté de Foix et du Languedoc.

NAP. PEYRAT.

(La fin au prochain numéro.)

(1) *Archives de Lausanne,* consultées par M. l'archiviste cantonnal Aymon de Crouzas.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRE DE THÉODORE DE BÈZE A L'ÉGLISE DE LYON.

(25 novembre 1561)

La lettre ci-dessus se rapporte à la période critique qui précéda la proclamation de l'édit de janvier, ce précaire essai de tolérance. Les réformés de Lyon, dont le nombre s'était singulièrement accru sous le règne de Henri II, n'en étaient plus à tenir de secrètes assemblées; mais « voyant comme la plupart du royaume, et mesme en la cour du roy on preschoit publiquement, ils s'enhardirent de faire le semblable, premièrement en la maison de Archambault, près le temple de la Platière, puis trois jours après au cimetière de Saint-Pierre, et de là en la maison de Martin Pontus, près de la maison de ville. » (*Hist. ecclés.*, t. III, l. XI.) Th. de Bèze, qui avait traversé Lyon trois mois auparavant, en se rendant au colloque de Poissy, adressait aux membres de l'Église réformée des conseils pleins de sagesse qui ne furent pas toujours écoutés. L'influence d'un ministre ardent, Jacques Rufy, porté aux actes hardis et aux résolutions extrêmes, semble avoir été plus décisive à cette époque que les avis modérés venus de Paris et de Genève. On pouvait déjà pressentir les graves événements qui survinrent en 1562 dans la capitale du Lyonnais, passagèrement conquise par la Réforme.

A mes très-chers seigneurs et frères à Lyon.

Très-chers frères, je vous prie vous persuader que les nouvelles que vous avez desja entendues ou que vous entendrez bientost touchant vostre retraite aux fauxbourgs ne nous sont moins desagreables qu'à vous-mesmes, et que nous avons faict tout devoir de nous y opposer en toutes sortes à nous possibles; mais il n'a pleu à Dieu pour ce coup de nous octroyer ce que nous avons requis (et qui estait plus que raisonnable).

Cependant au nom de Dieu gardez-vous de vous refroidir, ny perdre cœur pour si peu de chose. Je dis peu de chose, pour ce que cependant le principal demeure sauf (et combien que cela baillera occasion à nos adversaires de devenir plus fiers), considérez que nos-

tre victoire gist en patience, et que tant plus le meschant s'esgaye, plus il approche de sa ruine. S'il semble que nous reculions au lieu d'advancer, si ne fault-il pas tourner le dos, mais au contraire se préparer à mieulx saulter, quand Dieu nous en donnera le temps, selon qu'il sait estre expédient.

Nos frères de Paris ont eu une pareille venue, mais Dieu a merveilleusement béni leur patience, tellement qu'il nous fault recongnoistre que Dieu s'est servy de ce moyen pour éviter un mal beaucoup plus grand qui ne pouvoit faillir d'advenir, à ce qu'on en peult veoir, si telles assemblées de quinze à vingt mille personnes se fussent faictes dans le corps de la ville. Quoyqu'il en soit, souffrons que Dieu nous mène où il luy plaira pourveu qu'il soit avec nous. Cecy n'est pas pour excuser la faulte de ceulx qui l'ont commise, mais pour vous exhorter de faire votre profit de tout, au lieu de vous estonner et prendre quelque conseil qui vous aporte nouvelle peine, ou qui ouvre la bouche à nos ennemis. Car estant si effrontés, sans qu'on leur donne occasion quelconque de se plaindre, que feront-ils à vostre advis s'ils peuvent avoir matière de nous charger de la moindre rébellion du monde?

Il y a un bien davantage, c'est qu'il fault nécessairement, moyennant la grâce de nostre bon Dieu, que ceste assemblée du vingtiesme du prochain nous apporte quelque règlement. Il reste doncq de faire du mieulx qu'on pourra, attendant ceste résolution, continuant en prières et crainte du Seigneur, à ce qu'il luy plaise du tout briser Satan soubs nos pieds. Vous pouvez aussy envoyer requeste et cependant temporiser, s'il est possible, sans estre chargés de rébellion.

Si vous craignez une surprise, il semble que vous pourrez vous départir en petites troupes, et jamais ne laisser vos maisons desgarnies, les uns demourant jusques au retour des aultres, et plutôt vous contenter d'ouyr moins souvent ce que Dieu vous donnera quelque jour en toute abondance, si ainsy est qu'il y ait faulte de pasteurs pour suffire tous les jours à plusieurs assemblées. Bref, j'espère que notre Dieu, qui adoulcit toujours l'affliction par quelque consolation, vous donnera conseil et adresse pour profiter de jour en jour en l'empeschement mesme que Satan et ses adhérents vous cuident faire, et de nostre part asseurez vous que Dieu aydant nous ne defauldrons à nulles occasions.

Très-chers frères, ce sera l'endroit où je me recommanderay à

vos bonnes prières, priant nostre Seigneur vous tenir en sa saincte garde. Je salue nommément mes frères, fidèles pasteurs de vostre assemblée. De sainct Germain, ce 25 de novembre (1561).

Votre entier serviteur et humble frère,

DE BESZE.

(Original. Bibl. de Genève, vol. 117.)

RELATION DE LA CAPTIVITÉ DE M. BRASSARD A ALGER (1687-1688).

MONSIEUR,

Je vous envoie ci-dessous la relation de la captivité de monsieur le ministre Brassard, à Alger, en 1687. A la suite du procès intenté aux cinq ministres de Montauban, en 1683, un arrêt du parlement de Toulouse intervint au mois de juin de la même année, par lequel ils furent interdits. Le *Bulletin*, la *France protestante*, et avant eux Benoît, tome IV, ont assez raconté cette histoire. Qu'il me suffise de dire que, peu après et sans attendre, je crois, la révocation de l'édit de Nantes, Brassard et quatre de ses fils émigrèrent en Hollande. Il fit entrer deux de ses enfants dans l'armée du stathouder, et deux autres dans une maison de commerce. Il avait laissé à Montauban trois filles, qui n'abjurèrent pas. Elles étaient mariées, l'une avec un monsieur Belveze, l'autre avec un Satur, la troisième avec Jacob Bayle (1), ministre du Carla, qui mourut le 7 janvier 1686, au château Trompette, à Bordeaux, et qui était le frère du célèbre Pierre Bayle.

C'est à l'une de ses filles que, sentant sa fin approcher, car il avait environ quatre-vingt-douze ans, il envoya de Hollande la relation de sa captivité, que je vous communique aujourd'hui. Elle nous a été conservée par le respect religieux dont tous les membres de notre famille se sont toujours fait un devoir de l'entourer. M le colonel Combes-Brassard surtout est celui qui, le premier, l'a remise au jour, en la faisant lire à ses amis. Il était fier de ce courageux huguenot qui était son ancêtre. Sa fille, M[me] veuve Jules de Maleville, née Combes-Brassard, est heureuse de permettre la publication de ce document, et s'enorgueillit justement d'appartenir à la famille d'un aussi ferme confesseur de la foi.

(1) Nous soumettons un doute à notre honorable correspondant. On voit par une lettre de Jean Bayle, père de Jacob, à André de Bourdin, que son fils venait d'épouser, en 1680, une demoiselle Garrisson « fort honneste, fort douce et fort ménagère. » *Biographie de Charles de Bourdin*, par O. de Grenier. — Fajal, pp. 47 et 48. (*Réd.*)

Cette relation se trouve écrite sur une feuille double de papier, et couvre les trois premières pages d'une écriture serrée et très-régulière. Sur la quatrième se trouve l'adresse. La lettre a été écrite par Brassard lui-même, ou sous sa dictée, par quelqu'un de ses fils. Elle n'est pas signée, l'écriture est d'une grande netteté pour un vieillard, si elle est de sa main.

L'orthographe laisse beaucoup à désirer, particulièrement dans les noms propres. Il n'y a ni accent ni ponctuation régulière. Peut-être jugerez-vous quelques retouches indispensables. Sur l'adresse on remarque le timbre portant le nom HOLLAND formé de lettres de quatre millimètres et demi de haut sur une longueur totale de trente-cinq millimètres, frappé à l'encre grasse noire, sur le coin supérieur à droite, et décrivant dans sa forme une légère courbe. La lettre est adressée à *Bourdaux*, à *monsieur La Mothe Salinières*, pour *randre* à *mademoiselle Brassard*. Tous les noms sont fortement raturés, surtout celui de l'ami bordelais qui ne craignait pas de se compromettre en faisant passer en France une lettre du refuge. Cependant ils sont encore lisibles.

Après avoir laissé ses enfants en Hollande, Brassard était passé en Angleterre; c'est en voulant revenir en Hollande pour voir ses fils qu'il fut pris.

J'espère que cette pièce intéressera vos lecteurs, et je m'estime heureux d'avoir été chargé de vous l'offrir.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'assurance de ma plus parfaite considération.

H. DE FRANCE.

Relation de la captivité de monsieur Brassard en Algers.

Le 6 juin 1687 je me mis avec un grand nombre de réfugiés dans le vaisseau du s[r] Willanson de Roterdam pour passer d'Angleterre en Hollande. Comme nous fumes près de la Brille et que nous voyons la terre de Zélande, les corsaires d'Alger, commandés par le Bouffon, renégat d'Amsterdam, arrivèrent là subitement avec trois vaisseaux et nous prirent.

Je fus mis avec plusieurs autres dans le vaisseau du capitaine Carlg turc; on me pilla tout ce que j'avois, jusqu'à mes manuscrits dont la perte m'est la plus sensible.

Au bout de 40 jours nous arrivâmes à Alger, et dans toute la route je fus très-mal nourri et très-mal couché. J'étois particulièrement maltraité, lorsque le vent estoit contraire et qu'il y avoit quelque

apparence de tempeste, parce que les Barbares m'imputoit la cause de ces accidens, de sorte qu'ils m'eussent jesté dans la mer, si je ne me fusse alors caché.

Estant arivés à Alger, nous fumes tous menés dans la maison du Bacha qui prit pour lui les esclaves qu'il voulut, du nombre desquels je fus, et nous fit conduire dans une maison publique. Là nous fumes un jour entier sans travailler. Mais ce jour le père vicaire de la congrégation de la mission françoise, résidant à Alger, me fit prier d'aller ches lui, où il me pressa fort de changer de religion, et de faire changer de même toutes les personnes qui avoient esté prises avecque moy, me disant qu'elles m'estoient toutes soumises à l'égard de leur foy, et que par ce moyen je ferois mon salut et le leur, et surtout que je rendrois un grand service au Roy, dont il me récompenseroit bien.

Je luy répondis à l'instant que j'estois fort surpris de sa proposition, qu'on m'en avoit fait en France de semblables et mieux circonstanciées, lesquelles j'avois méprisées par la grâce de Dieu, et qu'il n'y avoit pas aparanse que j'eusse le moindre égard à la sienne; que plus je me voyois afligé et plus j'avois besoin de ma religion pour me consoler, et que plus elle me consoloit, et plus je me santois obligé de persévérer en sa profession; que la religion romaine m'avoit toujours esté en horreur, et plus encore depuis la nouvelle persécution de France; que je ne faisois pas le mestier de ceux qui entreprennent de dominer sur la foy des autres et sur leur consciance; que bien loin de porter mes compagnons de misère à embrasser cette cruelle religion, je les en détournerois, si je reconnaissois qu'ils y eussent la moindre pansée; enfin que mon devoir et mon bien estoient de faire mon salut et celui de mon prochain et de travallier principallement à la gloire de Dieu, le Roy des roys.

Le lendemain on nous donna des couvertures pour nous coucher, et des souliers, avec quoy on nous fit aller à la maison du gouverneur, à une demy lieue de la ville, pour y travalier. On n'eut aucun égard ny à mon caractère, ny à mon âge, pour m'exanter du travail, car on vint me faire lever à coups de baston de dessus le carreau où j'avois couché, dans ma seule couverture, et ensuite on me fit porter de la brique et du mortier, me maltraitant toujours en paroles et plus encore avec le baston.

Il est vray que je ne fus obligé que peu de jours à ce rigoureux

travail. Comme la foiblesse de mon corps m'en rendoit visiblement incapable, on me donna une autre charge pour laquelle je me reconnaissois encore avoir plus d'incapacité; c'est qu'on me fit cuisiner, et quoy que je ne deusse faire cet office que pour des esclaves, il me parut extrêmement difficile, si bien qu'ayant demandé d'estre déchargé, on me menaça d'abord de la bastonade. Aynsi je fus contraint d'accepter cet employ, dont aussy je m'acquittay si mal que je laissai bruler le riz, et le chauderon où je l'avois mis pour en donner à manger aux esclaves; sur quoy estant venus deux esclaves espagnols, l'un se mit en une telle colère contre moi qu'il voulut me tuer, mais l'autre l'en empêcha. Ils se querellèrent même pour cela entre eux; mais le commandant accourut, et les mit d'accord, et il ne me fit aucun mal.

Le jour suivant un jeune Turc me vint prendre pour me ramener dans la ville. Il me chargea d'une bride fort pesante qu'il me fallut porter avec ma couverture. Dès que je y fus on me fit servir de manœuvre à la construction d'une chapelle qui estoit dans le lieu de nostre prison où depuis on dit la messe. Là je receus plusieurs injures de la part des esclaves, et plusieurs coups de baston de la main du Turc qui estoit comis sur le travail. Après quelques jours de service, on m'envoya à un autre travail éloigné de celui-là; un autre jeune Turc, plus cruel que le présédant, m'y mena à grands coups de baston, jusques à m'étendre sur le carrau, pour n'aller pas si vitte que lui. Y estant enfin arrivé je me pleignis de ce mauvais traitement au commandant. Il blama fort ce barbare, et il ne me fit point travailler me voyant si abattu.

Le père vicaire portant à peu près la robe de jésuite, du moins en avoit il bien le stille et les manières, ayant toujours en teste de me faire passer sa religion, estoit bien ayse que je fusse aynsy tourmenté, me faisant dire que je ne le serois plus pourveu que me fisse catholique, à cause de l'argent qu'il bailleroit pour cela aux Turcs. Je suis assuré qu'il parla aux autres religieux et prestres d'employer tous leurs soins pour cela, comme aussy au consul françois et aux capitaines des vaisseaux, et à d'autres gens de Provance tous esclaves; comme (aussi) ils firent tout leur possible pour me mettre mal dans l'esprit du gardien Bacha qui commandoit dans la prison où j'étois enfermé, et d'où il envoyoit les esclaves au travail, afin qu'il continuat à m'y envoyer; mais il n'eut pas toujours égard à leurs solicita-

tions contre moi; enfin il me dispensa du travail, et me permit d'aller par la ville, mesme hors la ville.

Mais après cela le père vicaire dont j'ay parlé et ses gens agirent contre moi d'une autre manière, c'est qu'ils me donnèrent le nom de Ducaine (Duquesne), et me faisoient apeler aynsi en tous lieux par leurs émissaires pour me rendre encore plus odieux et m'exposer à la fureur du peuple, qui à l'ouie de ce nom, se ressouvenant de ce que M. Ducaine avoit fait ci-devant bombarder, s'échauffoit extrêmement contre tous les François et contre moi particulièrement, qui pour cette raison ne sortois guère, ou si je sortois, je recevois de grosses injures et souvent de rudes coups.

M. le maréchal Destrée estant venu l'année suivant 1688, avec une grande flotte, bombarder ces Algériens, je me vis engagé dans un grand et horrible péril. A chaque jour qu'on tiroit les bombes, des Turcs faisoient mourir des François, en les mestant à la bouche des canons, en cette sorte, la teste en bas et les pieds en haut, les attachant par les bras au canon qu'on tiroit contre le milieu du corps, dont le feu de la poudre seul deschiroit et renvoyoit çà et là, et loin, les membres.

Le matin du 4 juillet de la mesme année, l'escrivain du gardien Bachy vint me trouver dans une grande basse cour où l'on m'avoit mis avec d'autres esclaves pour y estre loin et à l'abri des bombes. Il me signifia l'ordre qu'il avoit de me tirer de ce lieu là, pour me mener dans un autre avec six réfugiés, pour aler delà au supplice du canon. Je le suivis d'abord avec mes compagnons, et, m'estant encouragé avec eux à la mort, et ayant fait la prière pour moy et pour eux, où je demandois à Dieu expressément qu'il nous fit à tous la grâce de garder la foy, de combattre le bon combat, d'achever notre course, et enfin de nous donner la couronne de gloire et d'immortalité dans son paradis; dès que la prière fut finie, le père vicaire parut, pour nous porter à quitter notre religion, nous assurant que par ce moyen nous ferions nostre salut en l'autre monde, et nous insinuant en mesme temps que mesme nous pourrions encore le faire en celui-ci. Je lui répondis tout incontinant qu'il nous devoit laisser mourir en paix, que nous étions tous dégoutés de ce monde, et que nous soupirions après le repos du ciel; j'ajoutay qu'il me donnoit lieu de croire, par la continuation de son procédé, qu'il avoit trampé dans ma mort, laquelle j'allois souffrir avec joye en priant Dieu pour

tous mes persécuteurs, à qui je souhaitois le paradis où j'allois entrer par la grâce de mon Sauveur. Mes compagnons de supplice témoignèrent la même résolution et charité.

Ce missionnaire s'étant retiré, M. Jordan, mon compagnon de ministère et d'esclavage, nous vint tout aussitôt rapporter qu'un certain Francisco, italien, lui avoit donné charge par l'ordre du gardien Bachi de nous dire que nous retournassions dans le lieu d'où son écrivain nous avoit tirés; que le Bacha ne vouloit point que nous mourrissions, ni aucun autre réfugié, et c'est ce que ce roi tesmoigna publiquement en une occasion où il alla visiter les travaux des esclaves, car ayant demandé s'il n'y avoit point des Français, on lui répondit qu'il y en avoit de luthériens. Ayant demandé s'il n'y en avait point de catoliques, on lui répondit qu'il y en avoit qu'un. Le Bascha appela ce catolique, et lui dit que le lendemain il le ferait mettre au canon. Comme on estoit sur le point de l'y mettre, il offrit de se faire juif à condition qu'on ne l'y mit pas, ce qu'ayant esté rapporté au Bacha, il lui donna la vie et lui permit de se faire juif. Je ay seu certènement que quand il n'y auroit plus de catholiques françois, on feroit mourir les Espagnols et Italiens. Il fit mourir les esclaves François, du nombre desquels était le père vicaire à qui on coupa les oreilles et nés et à qui de plus le peuple donna plusieurs coups de couteaux. Le frère François son domestique, le consul françois, et plusieurs marchands et capitainnes de vaissaux voulurent se faire turcs, pourveu qu'on leur sauvât la vie; le Bacha le leur refusa, disant qu'ils estoient indignes de faire profession de la religion mahometane qui n'avoit pas accoustumé de donner la vie à ceux qui n'embrassoit la religion que par contrainte.

Enfin après avoir esté esclave dix-huit mois en Alger, et après avoir souffert tant de maux, j'ay esté délyvré d'un si cruel esclavage par les soins charitables de nos frères Anglois et Holandois et particulièrement de MM. les marquis de Rubygini (Ruvigny) père et fils, et de M. le chevalier Chardin, comme il paroit par une lettre qu'ils m'écrivirent de Grenwich, et à trois de mes frères qui ont esté délivrés avec moy. Le seigneur Salomon, juif habitant d'Alger, a fort contribué à notre délivrance, depuis son ordre resu d'Angleterre, ayant toujours bien instruit l'esprit du Bacha duquel il est fort aymé, luy ayant payé notre ranson sans délai, et nous ayant enfin obtenu le congé en vertu duquel nous avons esté mis en liberté bientost après.

Je partis d'Alger en bonne compagnie dans un vaissau anglais, et nous arrivâmes à Livorne le jour de Noël, d'où nous sortimes le lendemain pour entrer dans le lazaret où l'on oblige tous ceux qui viennent du Levant de demeurer quelques jours pour se précautionner contre la contagion qu'on leur apporte. Nous y restâmes cinq jours. Après M. Xalxberner, consul de Holande, eut la bonté de me recevoir dans sa maison où il m'a honorablement et charitablement traitté jusques au 5 de mars de cette année 1689.

Il vouloit me retenir plus longtemps, mais le grand duc de Toscane m'ayant auparavant fait dire que je me retirasse de Livorne et de ses états, ayant sans doute égard au bruit qui couroit que je faisois les fonctions de mon ministère, je ne jugeai pas à propos de demurer davantage; de sorte qu'ayant trouvé une bonne compagnie, je pris le chemin de Folrance (Florence) et traversai l'Italie et ses montagnes couvertes de nège, et je me rendis, le 31 de ce mois, à Venise où je restai six jours, pendant lequel temps je prêchai pour le pasteur français dans la chambre d'un particulier en toute sûreté; de là je passai dans le Tyrol et traversay l'Allemagne et ses affreuses montagnes, en passant à Erlang, ville du prince de Bareith. Je trouvai là une colonie françoise de réfugiés, où estoient plusieurs de mes brebis dispercées à qui je donnai de la consolation par une prédication; ils m'en donnèrent aussy par leur bonne réception et par la joye que tous me témoignèrent de m'avoir ouï après estre réchapé de tant de maux.

Enfin après avoir tant voyagé par terre, je fus porté de là à Gorningue (Groningue). Étant à Groningue, je fus porté de là dans un vaisseau en Hollande, et le 4 juin de cette année, j'arrivay à Amsterdam chez mon collègue M. Ysarn, où j'étois attendu, et où il m'avoit par avance fait mettre au nombre des ministres pensionaires, si bien qu'après tant d'étranges accidents il paroit évidamment que le grand Dieu a esté mon véritable libérateur. Ainsi j'admireray et célébreray toujours les mervellies de sa providence et la grandeur de sa miséricorde dont il fait me sentir de si doux et si puissants effets.

(Château de Pousinès, Tarn-et-Garonne. Archives de la famille Combes-Brassard.)

MÉLANGES

LISTE DE DOCUMENTS RELATIFS AU PROTESTANTISME

CONTENUS DANS LA SÉRIE TT DES ARCHIVES NATIONALES (1).

1° *Régie des biens des religionnaires fugitifs.*

TT. 1-445. — Comptes rendus de la régie; envois en possession; pièces justificatives; requêtes en mainlevée de saisies de biens séquestrés; rapports au conseil sur ces demandes; requêtes, mémoires et pièces concernant les permissions de vendre accordées à des nouveaux catholiques (1686-1786).

2° *Affaires générales.*

TT. 268. Proposition d'obliger les N. C. d'aller à la messe (sans date) XVIII° siècle.

— Extrait des manuscrits qui concernent les affaires des prétendus réformés, gardés dans la bibliothèque du roy (1671).

— *Nouvelles plaintes des protestants de France sur la révocation de l'édit de Nantes, et très-humble représentation de leurs justes droits aux princes qui ont leurs ministres plénipotentiaires au congrez de la paix.* Imprimé (1712).

— *Instruction sur l'exécution de la Déclaration du Roy du* 13 *Décembre* 1698 *touchant l'interdiction de la R. P. R.* etc. Imprimé (1698).

— Extraits de plusieurs édits, déclarations et arrêts concernant: les enfants de N. C. qui refusent de se convertir; les mariages des religionnaires hors de l'église; l'interdiction des temples et lieux d'exercices; l'emploi des biens laissés par les fugitifs; inconvénients de la

(1) Cette liste est loin de présenter un inventaire complet de l'importante série qui ne contient pas moins de 350 cartons. Nous croyons néanmoins devoir la reproduire à cause des utiles indications qu'elle contient. C'est au savant historien de la restauration du protestautisme au XVIII° siècle, à M. Edmond Hugues, que nous la devons. (*Réd.*)

régie des biens des P. R. et les modifications proposées depuis 1699.

— Résultats des conférences et assemblées tenues chez le cardinal de Bonzy (1685).

— Requête de MM. les agents généraux du clergé de France contre MM. les ministres de la R. P. R. (sans date).

— Plusieurs requêtes des P. R.

— Mémoire au sujet de la déclaration du mois de juin 1680.

— Remontrances des religionnaires de la H[te] Guyenne et H[t] Languedoc avec réponse en marge (1653).

— Remontrances des religionnaires du Languedoc, de Foix, Cévennes et Gévaudan.

— Cahiers des députés et suppliques générales au roy avec réponses du roy et du clergé (1671).

— Projet de déclaration du roy pour diviser les P. R. par l'obligation d'un serment.

— Propositions de mesures pour détruire la R. P. R. en France par des mesures légales en apparence, mais perfidement combinées.

— Assemblée de Nîmes (1614-1621).

— Petites notes au conseil d'État sur le Dauphiné, la Provence, la Bretagne, Champagne, Limousin et Angoumois, Saintonge (1701-1702)

— Notes sur les écoles du diocèse d'Alais.

— Mémoires sur les entreprises des religionnaires.

— Synodes (1649).

— Mémoire sur les lieux d'exercice de la R. P. R. où les ministres peuvent prêcher.

— Opposition des religionnaires d'Orange contre le parlement de Grenoble (1682).

— Mémoires sur les biens des consistoires supprimés (1680-1689).

— *Déclaration du Roy concernant les biens des consistoires* (1684). Imprimé.

— Questions de droit sur es biens laissés par les fugitifs. NORMANDIE (sans date).

— Mémoire touchant l'article 42 de l'édit de Nantes qui permet les legs et donations; preuves qu'on en peut disposer pour de bons usages; le consistoire de Lyon en possède beaucoup (sans date).

— *Requête des agents du clergé demandant que l'exercice de la R. P. R. ne puisse être faite que dans les châteaux des fiefs de*

haubert, de haute justice, et des simples fiefs; avec un extrait manuscrit des requêtes du conseil d'État (1682). Imprimé.

— *Extraict du cayer des plaintes et remontrances faites au Roy par le député général de ses subjets de la religion prétendue Réformée, assisté du sieur de Thorond, ministre de Sainte-Foy et député des églises de la province de la Basse-Guyenne.* Imprimé (1654). Suivi d'un extraict des registres du conseil d'Estat (21 mai 1652) et d'une *Déclaration du Roy portant confirmation des priviléges accordez aux sujets de Sa Majesté, donnée en Saint-Germain en Laye, le* 21 *may* (1652).

— Mémoire pour rendre utiles et efficaces les instructions que les curez, vicaires et autres ecclésiastiques sont chargés de faire aux nouveaux convertis, par un nommé Ceyton (sans date).

— Moyens justes et raisonnables pour détruire la plus grande partie des exercices réels et personnels de ceux de la R. P. R. sans donner atteinte à l'édit de Nantes (sans date).

— Mémoire particulier pour les diocèses de Valence et de Die (sans date).

— Moyens pour la réunion générale des religionnaires de France à l'église (sans date).

— Mémoires divers, suppliques et requêtes des religionnaires (XVIIe et XVIIIe siècle).

TT. 443. — LA ROCHELLE. Papiers concernant le couvent et l'hôpital de la Charité de Saint-Barthélemy (1703-1723).

— Arrêt concernant les biens du sieur Manuel, sorti du royaume.

— Registre des brevets accordés aux religionnaires et à d'autres particuliers.

— Saisies-séquestres (XVIIIe siècle).

— Affaire de Pierre Girardin, habitant St-Agnan, à propos des biens des religionnaires.

TT. 448. — Réclamations diverses contre les vexations pour cause de religion et de mariages entre catholiques et protestants.

— Mémoire concernant M. de Canitrot, doyen de la cour des aides de Montauban, qu'on accuse du crime de relaps (1731).

— GAP. Dénonciation de l'évêque contre quelques religionnaires (1741).

— CAEN. Demandes de subventions (1742).

— Mémoire pour parvenir à la réunion générale des protestants et catholiques (1745).

— Demandes en mainlevée de saisies.

— Mérindol. Dénonciation des religionnaires (1749-1750).

— Die. Supplique d'Antoine Béranger (1768).

— Demandes de la direction des biens des religionnaires fugitifs (1764).

— Affaires relatives aux biens des religionnaires fugitifs.

— Mémoire pour obtenir la grâce du ministre Audoyer, cy-devant ministre surnuméraire à Chalançon.

— Requête de demoiselle Jeanne de Chipres (1683).

— Dauphiné. Copie de l'arrêt rendu contre le sieur de Lys et ses complices, qui avaient tenté de forcer les passages pour quitter le royaume (1685).

— Lettre de Durand, ministre à Saint-Pargoire (1685).

— Copie de l'acte d'abjuration du marquis d'Antragues (1681).

— Actes d'abjuration (1685).

— Sedan. Jugement par défaut contre 4 particuliers accusés d'avoir tenu des assemblées illicites (1687).

— Arrestations de ceux qui sortent hors du royaume (1686).

— Angers. Demande d'un père pour qu'on lui rende sa fille (1686).

— Prière d'élargir un nommé Abraham Dufour (1688).

— Dieppe. Un nommé Du Royer représente que lui et ses compagnons ont été arrêtés sur un soupçon mal fondé; il demande sa mise en liberté (1688).

— Plusieurs lettres semblables.

— Interrogatoire d'un nommé Jacques Cambolibos, accusé d'être de la R. P. R. et de s'être évadé de Château-Chinon.

— Une demoiselle Esther Caffarel, de Nîmes, fille d'un avocat, s'est convertie. Baville demande que le roi lui assure une pension de 50 écus pour la faire entrer dans un monastère (1689-92).

— Demandes de secours pécuniaires. Motifs curieux.

— Quelques lettres de Baville (1688).

— Certificats de catholicité.

— Ordres de reclusion et d'élargissement.

— Mémoire envoyé par l'évêque de Saintes au sujet d'un nommé Durand, pasteur apostat, qui mésuse de la permission qui lui a été donnée de prendre des pensionnaires et d'enseigner (1696).

— Mémoire au sujet d'une nouvelle catholique de Falaise, persécutée par ses parents pour fait de religion (1698).

— Lettres et avis de M. Bégon, touchant les filles et les femmes de Saintonge qu'il serait nécessaire de renfermer dans des couvents à cause de la religion (1697).

— Lettres de Camin, pasteur apostat, au sujet de sa triste situation (1694).

— Abjuration de Mlle de Caumont chez les religieuses de la Visitation de Bordeaux (1699).

TT. 248. — Cahier très-curieux, contenant plusieurs rapports faits en assemblée du conseil d'État sur les affaires des religionnaires, des nouveaux convertis et de leurs enfants. En marge de ces rapports se trouve la décision du conseil (1700).

— Cahiers contenant les rapports (sans doute au conseil d'État ou au ministère) des lettres des intendants du Dauphiné, Saintonge, généralité de Limoges, Angoumois, Béarn, Bretagne, Champagne, Limousin, sur les affaires des religionnaires de ces provinces (1700).

— Demandes de permis de voyage (1700).

— Demandes des évêques contre les religionnaires de Béarn et Dauphiné (1701).

— Languedoc et Dauphiné. Cahier contenant les questions des intendants au ministre sur les demandes de mise en liberté et les mesures à prendre contre ceux qui meurent sans abjurer (1700).

— Champagne. Mémoire de M. de Pomereu, intendant à Châlons, contre les nouveaux convertis qui refusent les sacrements à l'article de la mort (1700).

— Mémoire anonyme d'un curé pour faire remplir par les nouveaux convertis les devoirs de leur religion (1715).

— Saintonge et Aunis. Mémoire sur l'émigration des matelots « les meilleurs de l'Europe », religionnaires ou nouveaux convertis, qui ne veulent pas se marier à l'église, parce qu'on exige qu'ils y communient, ce qui les force à se borner au mariage civil. Inconvénients pour la reconnaissance de leurs enfants. Améliorations proposées par le commandant de Brouâge (1723).

— Lettres de Joly de Fleury sur le même sujet, adressée à Dubois (1723).

— Deux mémoires non signés, l'un sur le mariage des nouveaux convertis, l'autre sur le retour des réfugiés (1715).

— Arrêts imprimés du parlement de Toulouse annulant les ventes et aliénations des religionnaires protestants réformés (1732).

— Mémoire de M. de Laboureur, avocat général au conseil supérieur de Colmar, sur la question de savoir si les déclarations du roi qui interdisent la religion protestante réformée en France, doivent être exécutées en Alsace (1724).

— Mémoire d'un ecclésiastique contre les religionnaires de Nîmes et les jansénistes (1740).

— Projet de conversion des religionnaires réformés, par un officier nommé de Montpayroux (1740).

TT. 446. — Mémoire anonyme sur les mariages des protestants (sans date).

— Précis historique sur le même sujet.

— Mémoire historique sur le protestantisme français (sans date).

— Arrêt du parlement portant défense aux notaires, sous peine d'interdiction, de passer à l'avenir aucun acte par lequel un homme et une femme déclarent qu'ils se marient (1680).

— Mémoire historique de Joly de Fleury sur les mariages.

— Mémoire d'un curé de Tonneins sur le traitement à faire subir aux protestants (1767). « Le pays que j'habite est comme le centre du protestantisme dans la province de Guyenne. » Le mémoire fait l'historique du protestantisme en Guyenne depuis 1754.

— Projet de déclaration sur les mariages et baptêmes des religionnaires (1730).

— Mémoire sur les mariages (1728).

— Mémoire pour servir d'instruction au duc de Richelieu, gouverneur général de Guyenne.

— Mémoire contenant l'extrait des observations de MM. les évêques de Lavaur, Mende, Uzès, etc., sur le dernier projet de déclaration envoyé à M. de Bernage, concernant les mariages (1738).

— Observations de MM. les évêques sur le dernier projet du chancelier, concernant les mariages, et envoyé à M. de Bernage (1740).

— Mémoire sur les affaires de la religion protestante réformée en Languedoc. Anonyme, sans date, mais postérieur à 1753.

— Mémoire sur les religionnaires du Languedoc (1755).

— Mémoire sur les religionnaires. Idée générale d'un plan de conduite à leur égard.

— Réflexions d'un Français bon patriote.

— Mémoire lu et approuvé au conseil, envoyé au maréchal de Chomond (1758).

— Lettres de M. l'abbé Fleury (1699).

— Mémoire sur la manière de se conduire relativement au rétablissement de l'ordre dans les matières de religion (1753).

TT. 447. — Mélanges historiques, interrogatoires, correspondance officielle, réclamations des religionnaires, détails particuliers à diverses familles, abus et vexations, intrigues particulières (1649-1700).

— Dénonciations et poursuites des pasteurs en Languedoc; signalement du pasteur Gibert, accusé d'engager les protestants à émigrer en Angleterre; liste des détenus et des condamnés à vie pour fait de religion : abjurations simulées; demandes de passe-ports; reclusion des filles de fugitifs (1681-1756).

— Interrogatoire, poursuite et amendes frappées sur les religionnaires du Languedoc, à propos d'assemblées (1771).

— Secours accordés à des nouveaux convertis; affaire des biens des religionnaires fugitifs (1684-1771).

TT. 448. — Réclamation du roi d'Angleterre à propos de la détention d'un de ses sujets (1700); demandes de passe-ports; réclamations diverses contre les vexations pour cause de religion; interrogatoire des détenus; demandes en mainlevée de saisies (1671-1790).

— Requêtes particulières, suppliques, placets, mémoires des religionnaires de Languedoc, de Picardie, Normandie et pays d'Aunis (1671-1699).

TT. 449. — Emprisonnement du ministre de Tonneins La Tané; correspondance à son sujet (1686).

— Copie de l'ordonnance pour l'élargissement du ministre Mariochau (1684).

— Information au sujet du ministre Bruguier (1659).

— Information et interrogatoire du ministre Isaac Albouy, pasteur à Calais (1673).

— Jugement contre Royère, ministre d'Issigeac, Canolle, ministre de Gours, Malide, ministre de la Bastide (1672).

— CHALON-SUR-SAÔNE. Pièces pour le syndic du clergé du diocèse de Chalon au sujet de ses contestations avec les D[lles] Perreault.

— Arrêt demandé contre les nommés Durand et Gautier, ministres (1676).

— Mémoire au sujet d'une assemblée tenue à la Réole et du ministre Maturin (1683).

— Mémoire au sujet de l'exercice de la religion protestante réformée qui se fait à COLONGES malgré les défenses du roi (1684).

— Arrestation de quelques religionnaires fugitifs (1686).

— Procès et interrogatoires de religionnaires; demandes, suppliques, confiscations de biens, abjurations, relaps (1659-1689).

TT. 450. — Séquestration d'enfants; mesures arbitraires; réclamations; procès; demandes de passe-ports; abjurations (1690-1740).

— Papiers relatifs à l'assemblée de Loudun dissoute par le roi (1619-1620).

TT. 451. — Fuite et abjuration du curé de Criolan, lettre de Roquelaure à ce sujet; confession du curé (1716).

— AVRANCHES, FONTENOY. Papiers relatifs à l'enlèvement d'un enfant.

— Supplique au roi, d'un bourgeois du duché d'Albret à qui on a enlevé son enfant (1683).

— Demandes de passe-ports; suppliques.

TT. 464. — Un soldat meurt chez une protestante d'Uzès (Mme de Trémons). Le curé veut assister aux derniers moments du moribond et le convertir. La protestante s'y oppose et le soldat ne veut pas l'écouter. Dénonciation du curé. Réponse de Bernage (1737).

— Même affaire, procédure, jugement. — Le soldat était protestant; il s'appelait Martin. Sa mémoire fut condamnée, ses biens confisqués, et Mme de Trémons fut condamnée aux frais du procès, 6000 livres d'amende, et trois ans de prison au château de Beauregard, en Vivarais (1737-1739).

— Portefeuille contenant quelques pièces et mémoires historiques concernant les guerres de religion.

— *Réflexions sur un escrit contre les réguliers, par le P. Catillon.* Imprimé.

— *Suite des entretiens académiques et des honnêtes divertissemens de l'esprit dediez a monseigneur le Dauphin.* — *Conversation particulière sur les progrès de l'Évangile et sur les nouvelles conversions qui se sont faites à Paris cette année* 1677 *de diverses familles considérables de la R. P. R.* (1677). Imprimé.

— La discipline ecclésiastique arrêtée au synode national tenu à Saint-Maixent l'an 1609.

— *Déclaration du Roy*, etc. (1621). Imprimé.

— *Sommaire des procès, différens et contestations qui arrivent ordinairement dans l'exécution des édicts de pacification* (1661). Imprimé.

— *Advis charitable à MM. de Genève touchant la vie du sieur Jean Labadié*, etc. (1662). Imprimé.

— *La vérité de ce qui s'est passé sur le fait de l'exercice de la R. P. R. au pays de Gex* (1662). Imprimé.

— Lettre d'un ecclésiastiqne à un de ses amis, contenant quelques réflexions sur le libelle intitulé *Requeste au Roy par messieurs de la religion prétendue réformée*, par R. F. G. (1630).

— Almanach protestant.

— *Requeste présentée au Roy par Messieurs de la R. P. R. au mois de juillet* 1681. Imprimé.

— *Mémoire contenant les différentes méthodes dont on peut se servir très-utilement pour la conversion de ceux qui font profession de la R. P. R.* (1682). Imprimé.

— Projet du ministre Claude sur la prétendue persécution (1682).

— Déclarations royales et arrest du conseil d'État (1683-1685).

— *Charenton ou l'hérésie de Trente*, poëme héroïque, par M. Le Noble, procureur général au parlement de Metz (1685).

— Mémoire des ambassadeurs et plénipotentiaires des princes protestants en faveur des églises réformées de France (1697).

— *Considérations sur les lettres circulaires de l'assemblée du clergé de France* (1682). Imprimé.

— Formule imprimée d'abjuration.

— Relation du procès du ministre Brousson, condamné à être roué à Montpellier, le 4 novembre 1698.

— Advis charitable à messieurs de la R. P. R.

— *Lettre à messieurs les nouveaux réunis à la religion catholique qui sont en France, par le sieur Cotherel, ministre converti* (1699). Imprimé.

— Complainte de l'Église persécutée (1699).

— Mémoires concernant les religionnaires (1699). — Curieux.

— Déclarations du roy (1699).

— Relation des cruautés que les huguenots fanatiques des Cévennes ont exercées dans le Languedoc en l'an 1702 (1703).

— Papiers relatifs au soulèvement des Camisards. Correspondance. Extraits de lettres (1703).

TT. 322. — Recueil des actes de plusieurs colloques tenus en bas Languedoc (1597-1600 et 1650-1681).

— Mémoires sur les prêches tenus dans les faubourgs de Béziers, Clermont, Frontignan, Lodève; permission par le connétable de Montmorency aux nobles de la R. P. R. de s'assembler à Lunel; plaintes contre les religionnaires (1612-1615).

— Règlements pour la tenue des assemblées des églises réformées; droit d'assistance des consuls de la R. P. R. aux conseils et aux états du Languedoc; droit d'exercice en différents lieux des diocèses de Nîmes, Uzès et Mende (1612-1615).

— Demande de quelques nouveaux C. bien pensants de la main-levée de saisie de leurs biens (1702).

— Ordonnances imprimées de l'intendant du Languedoc pour forcer les pères et mères d'envoyer leurs enfants aux instructions, aux cérémonies et fêtes de l'Église romaine (1727, 1729, 1736).

— Mémoire historique et curieux, par un missionnaire, docteur en théologie, sur le nombre des religionnaires en Languedoc, l'inutilité des mesures prises pour les convertir, leurs mariages, leurs assemblées secrètes, et les moyens pour remédier au mal (1737).

— Résumé d'une très-importante lettre de Roquelaure et de Baville, donnant avis des premières assemblées du Languedoc et réponse du conseil de régence (1716).

— Assemblées dans le pays de Foix (1735).

— Affaires générales des églises réformées du Béarn et du Languedoc avant l'expulsion de la reine, mère de Henri IV; confiscation des dîmes et revenus du clergé romain au profit des églises réformées et adoption de ces mesures par les états de Béarn et le roi lui-même (1610-1620).

— Synodes et assemblées de Loudun et Saumur correspondant aux assemblées du Languedoc; messages et discussion sur les événements (1610-1620).

— Notes historiques sur plusieurs temples du Languedoc; discussions et décisions sur chacun d'eux; plaintes et suppliques des religionnaires, requêtes contre eux (1623-1664 et 1648-1684).

— Collection d'arrêts de la cour des grands jours du Languedoc

sur les procès et règlements concernant les droits d'exercice de la R. P. R. (1666-1667).

— Commission royale pour entendre les doléances des R. P. R. en Languedoc et pour y faire droit; synodes convoqués, mais non tenus, à Castres et à Uzès (1672-1679).

— Exercices particuliers de la R. P. R. par les seigneurs du Languedoc; nombre des fugitifs de cette province; éclaircissements sur le nombre des nouveaux convertis et des missionnaires à envoyer (1685-1687).

— Peines capitales contre les assemblées religieuses; état des biens des fugitifs et des consistoires supprimés; nombre des nouveaux convertis et des protestants dans chaque lieu du Languedoc (1685-1689).

— Moyens violents proposés contre les fanatiques (1703).

— Correspondance des R. P. R. du Languedoc avec ceux de Suisse (1723).

TT. 336-337. — Copie de la lettre d'Antoine Court écrite à M. la Devèze (1744).

— Rapports sur les religionnaires et les progrès qu'ils font. — Rapports du gouverneur de Mazamet.

— Lettre du curé de Gibel, diocèse de Mirepoix (1744) : « La religion refusée recourt à vous, monseigneur. Voici, dans moins d'un mois, la sixième assemblée des protestants dans cette paroisse. La révocation de l'édit de Nantes n'a plus lieu. Les protestants sont dans le libre exercice de leur religion; leurs ministres, en plein jour, sous nos yeux et ceux de nos magistrats, prêchent, baptisent et font des mariages dans de nombreuses assemblées qui ont tout l'air d'une armée de révoltés, où il n'est question que de sang et de feu. Nous sommes, monseigneur, au moment de voir nos autels ensanglantés. L'autorité du roi méprisée, la religion menacée réclament hautement votre secours. »

— Lettres des évêques et des archevêques au sujet des religionnaires (1744).

— Lettres de Lenain (1744).

— Arrestation d'un nommé Bourdon, de Montpellier, accusé de colporter des livres protestants. Enquête (août 1744).

— Lettre du Vivarais (1744). — Ce carton est des plus curieux. Il contient la correspondance des intendants, évêques et commandants

militaires avec la cour pendant l'année 1744. On y trouvera de précieux détails sur les progrès de la restauration du protestantisme en France.

TT. 350. — Dénonciation des religionnaires du Poitou par le sieur Birot, juge de Montigné (1757).

— Supplique des protestants des basses Cévennes (1757).

— Supplique des protestants de Saintonge (1757).

— Jugement contre Touzineau, accusé d'avoir prêché ; son supplice à la Rochelle (décembre 1738).

— Condamnation au bannissement de Pierre Gailliot et Pierre Manseau, menuisiers, accusés d'avoir construit une chaire à la Rochelle (1746).

— Condamnation à mort du prédicant Gilbert, aux galères de son neveu Étienne et d'un nommé Gentelot (1756). Gilbert ne fut exécuté qu'en effigie.

— Requête des protestants du Dauphiné (1757).

— Requête des protestants de basse Normandie, Bretagne, Maine et Perche (1757).

— Requête des protestants de haute Normandie, Picardie et Pays-Bas français (1757).

— Requête des protestants de Guyenne (1757).

— Lettres du duc de Mirepoix, assez curieuses. Mirepoix voulait forcer Rabaud à quitter le Languedoc (1756).

— Projet des barons de la Traverse, tendant à faire accorder aux religionnaires la liberté civile, mais à leur refuser la liberté des cultes (1756).

— Condamnation à l'amende de St-Cosme, Nages, Aigues-Vives, Montpezat et Sommières (1756).

— Lettre de Mirepoix, où il montre la nécessité d'arrêter Paul Rabaud, les dangers de l'entreprise, et propose quelques ménagements « pour gagner du temps » (1756).

— Mémoires des protestants de Guyenne, haute Normandie, Picardie, Pays-Bas et bas Languedoc, envoyés à M. le duc d'Orléans (1757).

— Payement des espions (1757).

— Ordre d'arrêter à la porte de Nîmes les lettres des protestants (1757).

— Rapports d'espions. — Rapport de l'espion Lagarde. — Enquête sur son compte (1758).

— Lettre de l'évêque d'Agen (1754).

— Sur Paul Rabaut, lettres du duc de Mirepoix et de Caveirac (1757).

— *Lettre pastorale adressée aux réformés de l'église de Nîmes, par Paul Rabaud* (1757). Imprimé.

— Lettre circulaire de M. Daumartin (1757).

— Reconstruction des temples. Dossier sur les religionnaires de Sommières et d'Uzès (1757).

— Assemblées des religionnaires à la Mastre, à Genolhac, à Saint-Quentin et aux Vans (1756).

— Assemblées des religionnaires à Saint-Mamert. — Mémoire anonyme (1756).

— Arrestation du prédicant Lafage Teissier (1754).

— Arrestation du sieur Novis, qui avait donné asile à Lafage (1754).

— Lettre circulaire du maréchal de Richelieu aux commandants de corps (1754), et lettres sur les dernières opérations.

— Premières démarches de M. de Richelieu. Il a fait distribuer des poudres et des balles aux soldats, et va faire publier un ban portant défense de s'assembler et de recevoir des ministres. Lettres de Saint-Priest (1754).

— Lettres de M. de Moncan sur les dernières opérations (1754).

— Mariages au désert (1754).

— Mémoire adressé au duc de Richelieu, concernant 1° l'assassinat des curés et le parti à prendre; 2° les assemblées particulières qui se font dans l'intérieur des maisons; 3° si l'on doit arrêter les femmes et les familles des protestants qui font profession de prédicants (juillet 1754).

— Dénonciations des espions, offres de service, rapports sur les assemblées, mariages et baptêmes, amendes (1754-1758).

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Le 10 avril 1866, notre illustre président honoraire, M. Guizot, signalait en termes très-flatteurs l'apparition du premier volume de la *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française*, publiée par M. Aimé Herminjard (*Bull.*, t. XV, p. 163). Quelques mois après, le rédacteur du *Bulletin* rendait à son tour hommage aux rares mérites de cette publication, dont quatre volumes furent successivement livrés au public. Nous sommes heureux d'annoncer que ce recueil important ne restera point inachevé. Le tome V, comprenant les années 1538, 1539, vient de paraître. Le tome VI suivra de près, et les amis des belles études consacrées à la Réforme française, se féliciteront de voir le couronnement d'une œuvre imposante, qui garde son mérite et son prix en face de l'édition monumentale des *Opera Calvini*, due aux soins des trois théologiens strasbourgeois. Nous empruntons au *Journal de Genève* du 18 juillet 1878, un article de notre excellent collaborateur M. Ch. Dardier, qui nous semble avoir mis très-heureusement en relief les mérites du récent volume publié par M. Herminjard :

CORRESPONDANCE DES RÉFORMATEURS DANS LES PAYS DE LANGUE FRANÇAISE, recueillie et publiée avec d'autres lettres relatives à la Réformation, et des notes historiques et biographiques, par A.-L. HERMINJARD, tome V, 1538-1539 (1).

Ce tome cinquième est digne à tous égards de ceux qui l'ont précédé. Il contient 123 pièces ou numéros en comptant ceux qui sont donnés en appendice pour les tomes antérieurs. Il comprend l'espace de seize mois, des premiers jours de mai 1538 à la fin d'août 1539. Nous avons donc la suite de la troisième période qui, d'après le plan de l'auteur, va de la publication de l'*Institution chrétienne* de Calvin jusqu'à l'acceptation des Ordonnances ecclésiastiques à Genève.

Il y a trente-six numéros inédits, et de plus, deux pièces très-rares et généralement inconnues, parce qu'elles n'avaient pas été réimprimées, et trois autres dont on n'avait donné qu'un texte incomplet.

(1) Genève, 1878, H. Georg, libraire éditeur, grand in-8°.

Parmi les pièces inédites, on remarquera certainement une lettre qui se trouve dans la bibliothèque des pasteurs de Neuchâtel, lettre écrite par Capiton aux pasteurs de Genève, vers la fin de mars 1539, et corrigée par Calvin (p. 271). Elle a été négligée à tort par MM. les éditeurs strasbourgeois des œuvres du réformateur. Cette lettre est malheureusement incomplète; mais elle n'en a pas moins une grande valeur, parce qu'elle est la première preuve d'un changement radical, dans le cœur du pasteur exilé, à l'égard des ministres qui ont pris sa place à Genève.

Nous avons remarqué, en outre, la traduction d'une plaquette allemande imprimée à Strasbourg en 1539, et signée « Jean Calvin » (p. 347). Ce curieux et rarissime opuscule, dont on ne connaît que deux exemplaires, est donné pour la première fois en français, d'après le texte réimprimé dans les *Calvini Opera*. Le réformateur a essayé sa verve de polémiste à propos de l'image d'un certain curé de Monté (ou Monthey, en Valais) qui avait fait parler de lui comme confesseur d'un couvent de femmes, et qui opérait, disait-on, force miracles et forces conversions de luthériens; l'image de ce « nouveau prophète » avait été apportée de Paris et venait de faire son apparition en pays allemand. Il est intéressant de constater que c'est Calvin qui a tenu la plume, comme il la tiendra, sur la demande de plusieurs évangéliques, quand il s'agira de répondre au cardinal Sadolet.

Signalons aussi quelques extraits de l'*Epistre très-utile* de Marie d'Entière, première femme de Froment, à la reine de Navarre, sœur de François Ier, épître réimprimée d'après le rarissime ouvrage qui appartient à M. Ernest Chavannes (p. 295) : le style, vif et alerte, bien supérieur à celui de Froment, porte l'indéniable cachet de cette maîtresse femme.

Notons enfin les pièces inédites qui ont été gracieusement communiquées par M. Henri Bordier, par M. Henri Heyer, par M. le baron F. de Schickler, et publiées dans le *Bulletin du Protestantisme français* (t. XXV, p. 449-474). Parmi ces dernières, on remarquera la belle lettre écrite de Strasbourg par Farel au chevalier Nicolas d'Esch, à Metz (16 octobre 1526), qui nous montre le caractère du réformateur sous un côté assez inattendu. Les conseils de douceur qu'il donne à son correspondant permettent de croire qu'un grand travail s'était accompli dans l'âme de l'ardent Dauphinois, depuis l'époque de ses débuts à Montbéliard. Strasbourg avait été pour lui

ce qu'il fut plus tard pour Calvin : une école de modération et de sagesse (p. 398 et s.).

Par de simple rapprochements de textes, M. Herminjard arrive à préciser certains faits jusqu'ici passablement vagues ou obscurs; et il en découvre d'autres que personne n'avait encore soupçonnés. Ce sont des éléments nouveaux, parfaitement certains désormais, qui devront être utilisés par la grande histoire. Citons deux ou trois exemples.

Notre savant éditeur a signalé avec certitude l'époque de la mort d'Olivetan, au mois d'août 1538, à Rome, et il lui paraît très-improbable qu'il ait été empoisonné (p. 228).

Il nous apprend encore que peu de temps après son arrivée à Strasbourg, du mois d'octobre au mois de décembre 1538, Calvin prépara pour le culte des églises réformées un recueil de psaumes en vers français (p. 452). Il prit les mélodies allemandes qui lui « plaisaient beaucoup », suivant son expression, et fit son « noviciat de poëte » (*prima sunt mea tirocinia*): il traduisit ainsi les psaumes XLVI et XXV, et plus tard, le XXXVI, le XCI et le CXXXVIII. Le recueil dut paraître au commencement de 1539, un an plus tôt qu'on ne l'a cru jusqu'ici (voy. p. 345 et 452). Nous avons là une preuve intéressante de la grande activité et de la sollicitude que le réformateur montra pour l'Église française, dès le début de son ministère.

On saura aussi désormais le nom de cette « femme noble » que Farel ne craignit pas de censurer en particulier et en public, parce qu'elle refusait, depuis longtemps, de vivre avec son mari. C'était la femme du seigneur du Rosay, Jeanne de Rive, la propre fille du gouverneur de Neuchâtel. La courageuse fidélité du réformateur n'en est que plus estimable, puisqu'il s'exposait à la colère de la famille la plus puissante du pays. Il faillit, en effet, être expulsé de Neuchâtel, en 1541, pour avoir rempli son devoir (p. 225).

D'un autre côté, on ne devra plus parler d'une prétendue conférence qui aurait été tenue à Lyon, en 1540 ou 1539, sur l'ordre du pape Paul III, à l'effet de s'entendre sur les moyens les plus propres à rétablir l'ancienne religion à Genève; conférence où des cardinaux, entre autres Sadolet, des archevêques et des évêques se seraient rendus et dans laquelle il aurait été décidé que Sadolet écrirait une épître aux Génevois. L'historien catholique Besson, vers le milieu du XVIIIe siècle, est le premier à parler de cette réunion, et

son dire a été répété depuis lors comme un fait certain. Il n'en est rien cependant : Besson aura été induit en erreur; en tout cas, contre son habitude, il ne cite pas son autorité. Il faut croire plutôt que le cardinal a écrit spontanément sans y être invité par personne (p. 266).

Nous laissons au lecteur le plaisir de faire lui-même des découvertes de ce genre. Nous avons hâte d'attirer son attention sur une pièce qui occupe matériellement et moralement le centre du volume, et qui, remise à sa date véritable, jette de vives clartés sur un certain nombre de détails dispersés dans les autres lettres : ces détails acquièrent ainsi une importance nouvelle (voyez, par exemple, le commencement de la lettre de Calvin, p. 289). Nous voulons parler du nº 771 (p. 243), qui contient les articles de la réconciliation arrêtés à Morges, le mercredi 12 mars 1539, entre les amis de Calvin et de Farel (Corault était mort à Orbe, 4 octobre précédent) et les quatre pasteurs qui avaient pris la place des pasteurs exilés de Genève. Farel assista à cette conférence. Calvin était à Strasbourg. Une copie des articles convenus lui fut bientôt envoyée, et il ajouta de sa main, au bas de la pièce, ces mots avec sa signature : « Je déclare que je donne mon assentiment à cette concorde. »

Jusqu'à ce moment, dans presque toutes leurs lettres intimes, Calvin et Farel malmènent à l'envi les ministres qui les ont supplantés. Ils disent d'eux : « Ils se paissent eux-mêmes, non les brebis » (p. 117); ce sont des « pestes » (p. 145); « ils ne sont pas des pasteurs légitimes »; « ils ne sont pas rentrés par la porte » (p. 153). Farel s'oublie jusqu'à dire qu'ils étaient les « brigands de l'Évangile » ou qu'ils traitent l'Évangile en brigands (p. 154). Il est vrai qu'il leur lance cette injure en grec; mais il a soin d'avertir son correspondant, Calvin, qu'il faut écrire le mot en caractères grecs pour le comprendre : *græce reddas*, dit-il. Le gouvernement génevois, qui soutient ces intrus, n'est pas mieux traité. L'irritable Calvin lui prête même, sur quelque faux rapport, les plus odieuses intentions : il prétend que les magistrats auraient préparé sur le chemin des pasteurs expulsés une embuscade et des sicaires, et qu'un décret aurait été rendu contre eux par lequel ils étaient condamnés à être « jetés au Rhône » (p. 25). Ceux-ci étaient tout simplement condamnés à « vider la ville dans trois jours ». Quant à ces prétendus sicaires apostés sur leur chemin, c'était une double garde de bons bourgeois de Genève,

que les syndics avaient mise aux portes, sur les avis pressants venus de Berne, à cause de la présence de quinze cents cavaliers français dans le Faucigny et de violences commises par eux à Ville-la-Grand. Les ministres bernois, qui approuvent les nouveaux ministres de Genève, ne trouvent pas grâce non plus devant les pasteurs exilés (p. 21 et s.).

Dans sa lettre publique à ses anciens paroissiens (1er octobre 1538), Calvin est plus réservé. Il reconnaît qu'il a agi imprudemment à leur égard, qu'il lui aurait fallu plus de douceur, plus de patience. C'était du reste le reproche que ses amis réunis au synode de Zurich (mai 1538) n'avaient pas craint de lui faire, ainsi qu'à Farel; ceux-ci avaient pourtant plaidé eux-mêmes leur cause devant cette assemblée. Leurs collègues les engageaient à modérer sur quelques points leur « sévérité déplacée » (p. 14). Mais Calvin, tout en confessant ses « infirmités » à cet égard, n'en fait pas moins entendre, dans la suscription de sa lettre, que, pour lui, l'Église, à Genève, n'existait pas dans son intégrité : il l'adresse, en effet, à ses « bien-aymez frères en nostre Seigneur qui sont *les reliques de la dissipation* de l'Église de Genefve » (p. 121 et s.).

Mais après la réconciliation de Morges, tout change sous ce rapport. La lettre de Capiton aux pasteurs de Genève, écrite peu de jours après, et dont nous avons déjà dit un mot, en serait à elle seule une preuve évidente. Calvin l'a corrigée; sa pensée, ses sentiments y sont donc fidèlement exprimés; or on voit, en la lisant, qu'il n'a plus dans le cœur ce ressentiment, cette colère dont nous avons tout à l'heure entendu les éclats.

Qu'on relise surtout la lettre adressée de Strasbourg par Calvin à l'Église de Genève, le 25 juin 1539 (p. 336) : il l'exhorte au respect et à la soumission envers ses pasteurs; ils sont « commis à la direction de leurs âmes et dispensateurs de la parole de Dieu ». Il développe longuement ces idées; il multiplie ses exhortations dans ce sens, pour effacer les impressions tout autres que ses précédentes lettres ont dû produire sur l'esprit de ses partisans.

Les premières démarches en faveur de cette pacification du pays roman ont été faites, semble-t-il, dès le mois de janvier 1539, par le chef du clergé bernois, Pierre Kuntz, qui en avait sans doute reçu la mission de son gouvernement. La lettre que Farel écrivit à ce ministre pour le remercier du projet qu'il a de rap-

procher les esprits et les cœurs est, sous ce rapport, d'une grande valeur historique (p. 222). Le gouvernement de Berne comprenait à merveille que des divisions persistantes parmi les évangéliques compromettaient la cause de la Réforme et peut-être les récentes conquêtes des Bernois. On a aussi de bonnes raisons de croire que les ministres de Bâle et de Strasbourg exhortèrent dans ce sens leur collègue de Berne (p. 244). Un schisme, dans ces populations arrachées de la veille au catholicisme et dont la foi n'avait guère eu le temps de s'enraciner, aurait amené d'irréparables malheurs, surtout en face d'adversaires parfaitement unis et décidés à une action commune. Il serait difficile d'affirmer que l'épître caressante et habile du cardinal Sadolet n'aurait pas produit quelque impression, si elle eût été adressée aux Génevois avant l'accord du 12 mars. Mais, par une direction providentielle, cette épître n'arriva à sa destination, le 26 mars, que lorsque les fruits de cette réconciliation étaient déjà visibles. Et quelques jours après Viret, accourant à Genève, prêchait deux ou trois fois et s'acquittait de sa mission de paix avec le plus grand succès.

Ajoutons, à la louange des quatre pasteurs de Genève, Jean Morand, Jacques Bernard, Antoine Marcourt et Henri de la Mare, qu'ils se montrèrent animés du meilleur esprit. Bien qu'ils eussent reçu, vers le 1er octobre 1538, l'approbation des ministres de la ville de Berne, et que les magistrats de Genève les soutinssent de tout leur pouvoir, ils souffraient beaucoup de l'opposition qui leur était faite par les amis des pasteurs exilés. Quelquefois même leur irritation se manifestait trop vivement. Si nous en croyons Farel, en effet, Morand et Bernard menacèrent un jour de « jeter par la fenêtre » un sous-maître au collége de Genève, Eynard Pichon, originaire du Dauphiné, parce qu'il défendait sans doute son compatriote expulsé (p. 153). Le lendemain d'une rixe nocturne dans laquelle le sang avait coulé, ils demandèrent, par lettre collective, leur congé au conseil (31 décembre 1538, p. 210) : « Nous ne pouvons plus, disent-ils, faire fruict en ce lieu, tel que désirons, estant les choses en tel désordre. » Leur requête ne fut pas agréée. Ils ne se montrèrent que plus empressés à faire accueil aux offres de rapprochement, dès qu'elles leur furent présentées. Le moment venu, ils n'hésitèrent pas à désavouer implicitement par leur signature le bannissement de leurs trois prédécesseurs; et, fidèles aux engagements qu'ils avaient

pris, ils montrèrent envers leur Église une sollicitude toute nouvelle (p. 244).

Le précieux document de la réconciliation de Morges a permis à M. Herminjard de replacer à leur date et de comprendre ainsi parfaitement bien des pièces qui, jusqu'à ce jour, étaient restées d'indéchiffrables énigmes.

Citons en preuve (p. 446) la lettre de Calvin à Farel, dont l'original n'existe plus, et que la seconde édition des *Calvini epistolæ et responsa* (1576) date du 19 décembre 1539. Il y a dans cette lettre des jugements sévères sur les nouveaux ministres de Genève, entre autres celui-ci : ils « profanent criminellement (*scelerate*) la sainte cène ». Ces jugements sont de telle nature qu'il est absolument impossible d'admettre qu'ils aient été formulés après l'accord signé quelques mois auparavant. Il y a d'autres indices encore, mais celui-là suffirait au besoin pour donner droit de reporter à une année en arrière la lettre en question. C'est ce qu'a fait notre sagace éditeur. Il suppose que Bèze aura lu 19 décembre au lieu de 29 décembre que l'original portait certainement. Or, comme l'année commençait alors à Noël, les huit derniers jours appartenaient à l'année suivante, en sorte que le 29 décembre 1539, ancien style, est pour nous en réalité le 29 décembre 1538. On comprend quelle lumière nouvelle est projetée sur tous les détails de la lettre par ce simple changement de date.

Ce sera, du reste, l'un des grands mérites de M. Herminjard, et qui a déjà été relevé dans les précédents volumes de la *Correspondance*, d'avoir expliqué d'une façon toute nouvelle et beaucoup plus juste des documents plus ou moins importants et d'avoir ainsi rectifié l'histoire sur un grand nombre de points, par le seul fait qu'il replaçait ces documents dans leur milieu et à leur date.

Signalons encore à cet égard la lettre des pasteurs de Berne au conseil de Berne (p. 135), que les nouveaux éditeurs de Calvin placent entre la fin de décembre 1537 et les premiers jours d'avril 1538. M. Herminjard la place vers le 1er octobre 1538. On voit tout de suite combien la fixation de la date importe à l'intelligence de la pièce. Dans le premier cas, tous les paragraphes concernant les pasteurs de Genève se rapportent à Farel, à Calvin et à Corault; dans le second cas, ils se rapportent à leurs remplaçants. M. Herminjard établit avec une surabondance de preuves qu'il s'agit de ces derniers,

car ceux dont il s'agit sont des amis et non des adversaires des cérémonies bernoises, soit pour l'usage des baptistères, soit pour la liberté accordée aux fiancés d'aller à l'église « la tête découverte ». En fait donc, nous avons là une approbation officielle donnée aux nouveaux pasteurs de Genève par les ministres de la ville de Berne. Cette approbation, du reste, fut sollicitée, les registres de Berne et de Genève en font foi, par Marcourt et Morand, les deux ministres de Genève les plus distingués, qui avaient fait tout exprès le voyage de Berne dans ce but.

Les pièces relatives aux évangéliques de France ne sont pas très-nombreuses. Une affreuse persécution arrêtait, depuis quatre ans, le mouvement extérieur de la Réforme : nous sommes à la période de recueillement et de fécondation intérieure. Raison de plus pour noter les deux lettres inédites qui sont écrites de Genève à Farel (2 et 30 septembre 1538) par Jean Collassus, ancien maître d'école à Bordeaux, lequel était venu rejoindre, depuis le commencement de l'année, à Genève, Mathurin Cordier, son ancien ami et collègue (p. 96 et 119). On peut inférer de quelques-unes de ses paroles que la doctrine évangélique avait déjà pris quelque extension à Bordeaux et dans les environs. Il prie Farel de lui envoyer une lettre écrite en français, qu'il fera passer à ses anciens écoliers et aux fidèles de la Guyenne.

Notons également (p. 444) la lettre écrite d'une petite ville du Dauphiné (la Côte-Saint-André) à Claude Savoye, ancien syndic et membre du petit conseil de Genève, par Le Maçon, sécrétaire du comte Guillaume de Furstenberg. Cette lettre, inédite, a été communiquée par M. J.-B.-G. Galiffe. Elle est datée du 26 avril 1538.

Le Maçon déplore que les Génevois aient chassé leurs trois pasteurs; il craint que cette « révoltation contre Dieu » ne leur ait « acquis mauvaise réputation » et qu'ils ne perdent ainsi tout ce que le comte avait « impétré, au nom des princes d'Allemagne, pour l'Église de France », ce qui était, ajoute le secrétaire, « chose de grande joye et consolation à tous fidèles ». Le comte croyait, en effet, avoir obtenu de François I[er] que tous les prisonniers pour l'Évangile fussent libérés; on le croyait aussi à Genève, en septembre et en octobre 1537; mais l'événement prouva qu'on se trompait : le roi ne tenait pas toujours les promesses faites sur « sa foi de gentilhomme ».

Il y a d'autres lettres encore dans lesquelles on trouve des détails intéressants sur les évangéliques du Dauphiné et de la Provence. Nos réformateurs, du fond de leur exil, ont les yeux et le cœur tournés vers ceux qui souffrent pour leur foi. Nous voyons Calvin, par exemple, partir en toute hâte de Strasbourg pour la diète de Francfort, le 21 février 1559, dès qu'il apprend, par une lettre de Bucer, que celui-ci ne peut rien faire en faveur des frères du Piémont : il s'empresse d'aller joindre ses efforts à ceux de son collègue (p. 247).

Nous n'avons jusqu'ici exprimé que des éloges, pas une critique. Nous en ferons une cependant, et très-sérieuse : il n'y a point de sommaire en tête de chaque pièce. Le libraire éditeur a désiré que M. Herminjard les supprimât. M. Georg a eu ses raisons sans doute pour demander cette suppression. Mais la mesure est déplorable. La publication marchera peut-être plus vite; toutefois le travail du lecteur est décuplé, ce qui est un mal. A ce mal il est urgent d'apporter un remède. Il nous était si agréable d'avoir sous la main, en quelques lignes, la substance des documents, généralement en latin, dont la lecture est le plus souvent laborieuse !

Bien des lecteurs éprouveront peut-être un autre regret, à savoir que M. Herminjard ait mis six ans d'intervalle entre la publication du présent volume et celle du précédent; mais nous n'avons pas le courage de l'exprimer nous-même. Notre savant bénédictin fait de son mieux, nous le savons; une trop vive impatience de la part du public lettré serait donc injuste. Une œuvre de ce genre n'approche de la perfection qu'à la condition de n'être point hâtive. Souhaitons seulement que de plus longs loisirs permettent à M. Herminjard de se donner tout entier et sans autre préoccupation à cette publication magistrale que lui seul peut mener à bonne fin.

CHARLES DARDIER.

MÉMOIRE DE SAMUEL DE PECHELS. MONTAUBAN, 1685. Dublin, 1692. 1 volume in-8°.

Voici une nouvelle page de cette grande et douloureuse histoire du refuge qui se déroule sous tant de cieux : *Quæ regio in terris nostri non plena laboris !* Après les mémoires de Jacques Fontaine, récemment restitués au public, on ne lira pas sans intérêt ceux de

Samuel de Pechels, retraduits en français de l'anglais qui est lui-même une traduction de l'original « usé et déchiré, dit-on, au point de ne pouvoir plus sortir de la cassette où il est conservé avec un soin jaloux ».

C'est dans la préface de M. Raoul de Cazenove qu'il faut lire ces détails où la bibliographie s'unit aux considérations les plus élevées : « En parcourant ces lettres, ces mémoires, variés quant à la forme et aux acteurs, lamentablement semblables dans les douloureuses voies où marchent ceux qui les ont vécus avant de les écrire, on entend retentir à travers la distance des temps et des lieux, comme un glas implacable de mort, la sinistre défense des bourreaux païens aux martyrs de la primitive Église : *Non licet esse vos !*

» Il ne vous était pas permis d'être vous-mêmes, confesseurs de la foi, pères et mères de famille, enfants arrachés à la pieuse sollicitude de leurs parents et catholicisés de par le roi dans les prisons et les couvents, pasteurs fidèles jusqu'à la mort et par delà l'exil à vos troupeaux persécutés, gens de métier ou d'armes, pour lesquels votre nom de protestants était entrave, stigmate et opprobre; savants, artistes, poëtes qui, dans ces temps funestes, trouviez la mort ou la disgrâce pour prix de vos talents, si une conversion forcée ne venait à son heure vous séduire et parfois vous perdre ; non, il ne vous était pas permis de vivre dans la foi et dans la religion de vos ancêtres, de vous dire et de rester protestants ! Il vous fallut choisir entre cette honte : l'abjuration, et cette douleur : l'exil. Par centaines de mille, nos pères choisirent l'exil. Ce fut l'honneur et la gloire du protestantisme français. Ce fut aussi le châtiment, inaperçu d'abord, douloureusement ressenti plus tard, de la royauté et de la religion catholique unies pour la persécution, que cette émigration colossale de la fin du XVIIe siècle, qui épuisa la France au profit de l'étranger. »

Ces belles considérations encadrent dignement le récit des souffrances de la famille de Pechels, qui nous transporte successivement à Montauban, au milieu des scènes de la Révocation, dans les cachots de Cahors, de Montpellier, d'Aigues-Mortes, à l'hôpital des forçats de Marseille, et sur l'Océan, qui engloutit silencieusement dans son sein plus d'un convoi de déportés. Plus heureux que bien d'autres, Samuel de Pechels put s'évader sur un navire anglais, non loin de la Jamaïque, et retrouver sa femme qui le rejoignit à Londres après des

infortunes inouïes. Il laissait dans les couvents, dans les cachots de la patrie, sa vieille mère, une sœur, l'aînée de ses filles, et sous le poids de tant d'épreuves, il ne demandait à Dieu que la grâce d'accepter sans murmure sa sainte volonté.

Sa femme, Marquise Thierry de Sabonnières, lui avait donné le plus bel exemple de fermeté chrétienne, elle qui, chassée de sa maison par les agents de la mission bottée, réduite à errer dans les rues de Montauban, au moment de faire ses couches, et ne trouvant d'abri que sous le toit d'une amie qu'elle dut bientôt quitter, ne se laissa pas abattre un seul instant. Ayant appris que son mari allait être transporté avec plusieurs autres captifs de Cahors à Marseille, elle résolut d'aller le voir. « Après avoir passé la nuit en prière, elle attendit sur la grand'route ces nobles prisonniers, et obtint de leur conducteur la permission de causer quelques instants avec son mari qu'elle ne croyait jamais revoir. Elle l'exhorta à la persévérance avec tant de piété et de fermeté, que l'on aurait pu croire dictée par une puissance surnaturelle une exhortation qui toucha ceux-là même qu'on pouvait supposer étrangers au moindre sentiment d'humanité. Ils permirent à ce couple pieux de prier ensemble; après quoi ces époux se séparèrent sans qu'elle donnât le moindre signe de faiblesse. Tous les assistants fondirent en larmes; elle n'en répandit pas une seule. » Telle était la sublimité de ces héroïnes de la foi qui savaient tout souffrir plutôt que d'abjurer leurs saintes croyances. Mais la nature reprend tôt ou tard ses droits. La constance de l'épouse contraste ici avec l'attendrissement de la mère que l'on va séparer de ses enfants pour les élever dans une autre foi que la sienne : « Elle les embrassait dans leur sommeil, s'arrachait d'eux pour faire quelques pas, et puis revenait encore pour leur dire adieu. »

Jamais la nature humaine n'offrit de plus beaux traits de renoncement et de tendresse que dans cette élite de la France violemment arrachée à la patrie, à la famille, et aspirant à se rejoindre à tout ce qu'elle aimait.

Nous ne voulons pas anticiper sur les touchantes révélations contenues dans les pages que M. Raoul de Cazenove a si heureusement tirées de l'oubli. Il vaut mieux en laisser la surprise au lecteur qui saura gré à l'historien de Rapin Thoyras de s'être réduit cette fois au rôle de simple éditeur de mémoires, sans réussir à nous faire

oublier ce que l'on est en droit d'attendre de son goût si vif pour les choses du passé, joint au mérite de l'érudition et au talent d'écrire.

J. B.

CORRESPONDANCE

NOTE SUR JEAN CRESPIN.

A monsieur Jules Bonnet.

MONSIEUR,

Vous me faites l'honneur de me demander quelques détails (inédits, s'il est possible) sur Jehan Crespin, du moins en ce qui concerne les rapports qu'il a pu avoir avec les seigneurs confédérés (gueux) ou les églises évangéliques des Pays-Bas.

Je m'empresse de vous communiquer deux renseignements qui ont, je crois, de la valeur. L'un se réfère à la jeunesse de Crespin (1545), l'autre à son âge mûr (1566).

Je serai bref sur le premier point, parce qu'il a été déjà traité dans mon étude sur Pierre Brully, de laquelle je me suis empressé de vous faire hommage (1). Crespin et François Bauduin furent, en effet, poursuivis en 1545 comme complices de Me Pierre, qui était venu s'aboucher avec eux à Arras, en octobre 1544. Ils eurent l'heureuse fortune de s'enfuir et de sauver leur vie. Crespin fut banni par sentence émanée du tribunal de la gouvernance d'Arras, datée du 13 avril 1545. Cette sentence s'applique aussi à Bauduin, mais la prononciation en fut différée de quelques jours, en ce qui concernait ce dernier. Le document constate cette circonstance, qui s'accorde parfaitement avec l'histoire proprement dite de Bauduin. — Le célèbre avocat, qui corrigeait en ce moment à Paris les épreuves de ses commentaires sur les Institutes de Justinien, revenait à Arras pour se faire juger contradictoirement, lorsqu'il fut arrêté en route par les prières ou les avis de sa mère. Il n'alla pas plus loin que Péronne et rebroussa chemin. Bien lui en prit, car les juges de

(1) Cette étude est en vente chez M. Fischbacher, libraire éditeur, 33, rue de Seine. On ne saurait trop la recommander à tous ceux qui savent apprécier une notice bien faite et puisée aux sources. (*Note de la rédaction.*)

Charles-Quint lui eussent épargné les palinodies dont il donna ultérieurement le spectacle.

Je prends la liberté de vous renvoyer à mon livre. Vous y trouverez tous les détails désirables, et vous verrez notamment que la « judicature » de Crespin et de Bauduin fut l'objet d'un long débat entre le magistrat d'Arras et la gouvernance ou tribunal impérial de la même ville.

Autant que j'en puis juger, la sentence est une pièce unique. Les registres de la gouvernance (ou de la maison rouge) d'Arras étant perdus, ce document ne se trouve ni dans les archives de la ville, ni dans les archives départementales du Pas-de-Calais. J'ai eu soin de m'en assurer. Dès lors il ne pouvait se rencontrer que dans les archives centrales du royaume de Belgique, si riches en documents du XVIe siècle. J'ai eu, en effet, la chance de l'y dénicher. Est-il inédit? Je le crois. On connaissait bien le rappel de ban accordé à Bauduin par la gouvernante Marguerite de Parme, sur la prière de l'archevêque de Cambrai, Maximilien de Berghès (en 1564, je crois), mais non point la sentence primitive. Je n'ai pas trouvé le second « dictum », c'est-à-dire l'arrêt supplémentaire qui dut être rendu contre Bauduin par le seigneur de Vaulx, gouverneur d'Arras, à la fin d'avril ou en mai 1545.

Les renseignements relatifs à l'année 1566 sont encore plus importants, et, en tout cas, sont portés à ma connaissance d'une manière plus piquante.

Vous connaissez la vie et la carrière de Crespin aussi bien que je les connais peu. Par conséquent, il est fort possible que je ne vous apprenne rien de neuf, en vous disant que Crespin passa le second semestre de l'année 1566 à Anvers, auprès du prince d'Orange, puis du comte de Hooghstraeten (Antoine de Lallaing), qui remplaça ce dernier en cette ville pendant l'hiver de 1566-1567 (1), et aussi auprès des chefs de la ligue des Gueux, Louis de Nassau, Henri de Brederode, le comte de Culembourg (Florent de Pallant, comte de Kuilemborgh) (2).

Qu'y faisait-il? Vous le savez sans doute mieux que moi. Bien des conjectures sont permises. Peut-être était-il là pour établir une cor-

(1) Le prince d'Orange n'avait accepté à Anvers qu'une mission temporaire. Il passa l'hiver de 1566-1567 dans son gouvernement de Hollande et rentra à Anvers dans les premiers jours de février 1567.

(2) Tous ces noms ont été déplorablement francisés.

respondance entre Genève et les églises évangéliques des Pays-Bas, dont le synode général était presque en permanence à Anvers ? Peut-être servait-il, comme Gilles Leclerq, de Tournai (1), de secrétaire aux principaux Gueux ? Peut-être, désolé des rivalités furieuses existant entre les luthériens et les calvinistes d'Anvers, cherchait-il, comme François du Jon, comme Guy de Bray, comme Charles de Nielles, comme Taffin, comme Modet, un terrain où les deux Églises, ces sœurs ennemies, pussent se donner la main ? Je vous abandonne ces à peu près pour ce qu'ils valent. Vous séparerez l'ivraie du bon grain.

Voici maintenant comment ce long séjour à Anvers m'a été révélé :

Après la prise de Valenciennes, véritable petite Genève où Guy de Bray et Pérégrin de la Grange apparaissent comme des Calvins au petit pied (23 mars 1567), on trouva au logis de Pérégrin la copie d'une lettre adressée d'Anvers, le 24 janvier 1567, par Jacques Gellée, bourgeois de Valenciennes, envoyé en ladite ville avec Antoine Morrenart pour solliciter des secours et presser Guillaume de Nassau de se décider.

Cette lettre, assez longue, commence ainsi :

« Seigneur Pierre (2).

» J'ai reçu voz lettres par le petit et le grand, des 19, 20 et 21, et, suivant icelles, ferons tel debvoir par la grâce de Dieu qu'en brief temps en voirez quelque effect. Et quant à la requeste pour le Roy, elle est ès mains de M. *Du Lac* et Taffin pour la mectre au net et la présenter à son Altèze (3), etc. »

Avant de pendre Guy et Pérégrin sur le marché de Valenciennes (1567-31 mai), on les interroge, et voici ce que répond Guy le 24 avril 1567:

« Requis ce que signifie en leur ciffre : Maître Pierre ? — dit qu'il n'y avoit asseurée signification, ains que l'on le mettoit à volunté. »

« Requis que signifioit les mots : Par le petit et le grand ? — dict que c'estoyent ceulx qui portoyent les lettres, etc. »

Et Pérégrin, après s'être expliqué sur les mêmes points, ajoute dans

(1) Comment se fait-il que vous ne vous soyez jamais occupé de cette figure si curieuse ?

(2) Nom supposé. — La lettre est écrite au consistoire valenciennois.

(3) La gouvernante.

son interrogatoire du 20 avril 1567 : « *le s[r] du Lac y dénommé est M. Crespin, venant du lac Léman* (1). » En un autre endroit, Pérégrin cite Crespin au nombre de ceux qui d'Anvers ont conseillé aux Valenciennois de ne pas accepter d'arrangement, si ce n'est à leur avantage. D'un autre côté, j'ai la preuve que Crespin se rendit dans d'autres villes pour guider les consistoires dans leurs négociations avec les officiers royaux. Dans une autre pièce inédite, adressée par un bourgeois de Valenciennes (dont la signature est coupée au ciseau) à Philippe de Sainte-Aldegonde-Noircarmes, gouverneur du Hainaut, le 19 novembre 1566, je trouve le passage suivant :

« Monseigneur, dimanche dernier (17 nov.), les ministres (Guy et Pérégrin), en leur presche, ont adverty le populaire que, dimanche prochain (24 nov.) se doibt célébrer leur cène en l'église Saint-Géry et que plusieurs de tous costez y viendront, mêmes de Franche. Sur ce, messieurs (le magistrat) les ont mandé... *et avec eulx estoit M[es] Jehan Crespin*, lesquelz ont dict par M[e] Guy et Lagrange, etc. »

Ainsi, le 17 novembre 1566, Crespin était à Valenciennes, assistant Guy et Pérégrin dans leurs négociations. Nul doute qu'il ne soit allé aussi à Tournai, à Bois-le-Duc, en un mot, dans les villes où eurent lieu des négociations ardues.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

CHARLES PAILLARD.

P. S. Savez-vous si les interrogatoires politiques de Guy et de Pérégrin ont été publiés? Remarquez de quels termes je me sers. Je dis *politiques*, parce que les interrogatoires rapportés par Crespin sont purement *théologiques*. Dans Crespin, les deux martyrs ont pour interlocuteur François Richardot, évêque d'Arras; dans les interrogatoires politiques, ils ont affaire aux commissaires royaux.

Ces derniers documents (s'ils sont inédits ?) ont une valeur de premier ordre, non-seulement pour l'histoire de la réforme, mais pour celle de Guillaume de Nassau, dont ils reflètent les incertitudes, les fluctuations, les angoisses. Ils sont aux archives de Bruxelles, et M. Gachard, le très-savant et très-courtois archiviste général de la Belgique, en a dit un mot dans sa correspondance de Guillaume de

(1) Cette circonstance, que Crespin retouchait avec Taffin une requête au roi, semble indiquer qu'il jouait plutôt un rôle politique, analogue à celui de Gilles Leclercq.

Nassau; mais cela ne suffit pas. Il faudrait publier ces pièces *in extenso*, avec un abondant commentaire. Peut-être pourrai-je m'en occuper, mais d'abord sont-elles inédites ? Là est la question essentielle et je pense qu'elle ne pourra être bien éclaircie que par vos correspondants hollandais.

C. P.

Mlle DE SCUDÉRY ET LES CONVERSIONS

J'ai trouvé parmi les manuscrits français du *British museum* (fonds additionnel, n° 24 110) la curieuse pièce ci-après; elle est tout entière de l'écriture de l'*illustre Sapho*, comme on disait en style précieux, et il faut regretter de voir une personne du mérite de mademoiselle Scudéry applaudir à une mesure aussi détestable que les conversions forcées. Le billet n'a ni suscription ni date. G. M.

Tout ce que vous me dittes, monsieur, me donne beaucoup de joye; car vous aiant toujours beaucoup estimé dans le temps que vous paroissiez esloigné de l'épiscopat, il m'est fort aisé de vous honorer et de joindre le respect à l'amitié. Je vous advoue mesme qu'outre vostre mérite, c'en est encore un pour moy d'avoir eu part à l'amitié d'une personne que je regrette tous les jours. Après cela je prends la liberté de vous envoyer je ne sçay quoi que j'ay fait sur les conversions, à condition que vous ne le monstrerez à personne jusqu'à demain, si toutefois vous jujez cela digne d'estre monstré. Le Roy ne l'aura que ce soir ou demain matin. C'est fort peu de chose, mais le sujet est trop grand pour y pouvoir rien dire de proportionné. Je suis, monsieur, autant que je le dois et que vous le méritez, vostre très humble et très obéissante servante,

MADELEINE DE SCUDÉRY.

D'un zèle sans pareil j'ay chanté mille fois
La gloire de Louis, et ses fameux exploits;
J'ay loué ses vertus, j'ay vanté son courage,
Et ma main sans trembler a tracé son ouvrage.
Mais cent peuples rendus au Roi de l'univers
Sont un trop grand sujet pour vous, nos faibles vers.
La terre doit se taire; à de telles louanges,
Il faut la voix du ciel et le concert des anges.

Le Gérant: FISCHBACHER.

PARIS — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LE MAS-D'AZIL

DEPUIS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES JUSQU'A LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV (1685-1715) (1)

Les registres d'Ollon nous font connaître un nid de petits oiseaux de l'exil éclos dans ses murs. Ollon est à six kilomètres de Bex, au pied de la montagne, en tirant vers le lac Léman. C'est là que demeuraient M. de Tartenac et sa femme Marie Dusson. Ils eurent cinq enfants :

1° *Jeanne-Louise*, baptisée à Ollon le 23 mars 1690;
2° *Marie-Anne*, baptisée à Ollon le 3 mai 1691 ;
3° *Charles*, baptisé à Ollon le 21 septembre 1692 ;
4° *Pierre*, baptisé à Ollon le 10 mars 1695;
5° *Gaspard-Isaac*, baptisé à Bex le 19 juillet 1697 (2).

Ces enfants sont la grâce du Refuge, mais leur naissance nous prouve que si Tartenac fit la campagne d'Angleterre, il ne tarda pas à revenir sur le continent; et son intimité avec le marquis d'Arzilliers semble indiquer qu'il fut son collaborateur dans l'œuvre de l'hospitalité suisse. Le registre porte

(1) Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 337.
(2) Note de M. Albert de Montet, de Vevey.

aussi, nous assure-t-on, le nom de Bonrepaus. François Dusson dut être effectivement en correspondance avec sa sœur Bernhardine, sa nièce Marie de Tartenac et son cousin le pasteur Charles de Bourdin. Les lettres d'un tel homme d'esprit, de sagesse et de gouvernement, seraient infiniment intéressantes. Cet ambassadeur eut certainement avec les ministres réfugiés les relations circonspectes mais sympathiques qu'il entretenait avec les jansénistes émigrés en Hollande (1). Un fonds de *libéralisme tolérant* protestait, dans les Dusson, contre la férocité de Louvois et le despotisme de Louis XIV.

Enfin la colonie de Bex vit repasser Claude Brousson, qui, le long du Rhin, venait de Hollande et retournait en France. Bourdin avait connu Brousson longtemps avocat à Lausanne, et Brousson, allant évangéliser le comté de Foix, vint prendre auprès de Bourdin les indications indispensables à tout missionnaire, sur les chemins, les gîtes, les hôtes sûrs, les maisons considérables, et l'état des populations protestantes de ce canton des Pyrénées. Brousson rentra en France par Genève en 1697, mit un an à visiter le Dauphiné, le Vivarais, les Cévennes, le bas et le haut Languedoc, et dans l'été de 1698, par Villefranche de Lauraguais, se rendit dans le pays de Foix. Quelle consolation pour ces troupeaux, depuis bientôt quinze ans sans pasteur, que le passage inespéré de ce grand homme de Dieu, longtemps le jurisconsulte, l'orateur des églises opprimées, naguère encore l'ambassadeur des exilés auprès des rois du Nord, et maintenant un missionnaire proscrit, un pauvre évangéliste du désert, un messager du Calvaire vers les peuples de la croix !

Voici la liste des communautés qui avaient encore résisté à la dragonnade. Sur la ligne de l'Ers, Brousson trouva Calmont, Mazères, Léran, Labastide et le Peyrat. Le baron de Léran, leur patron, n'abjura que sous Louis XV, à l'extinction de la branche aînée de Levis-Mirepois. De la ligne de l'Ariége il ne restait

(1) Lettres de Racine.

que Saverdun. Pamiers était tombé, entraînant Dun et Limbersac; Foix avait succombé, ainsi que les annexes du Sabartès et leur patron, le baron de Gudanes. De Pamiers, Brousson prit le chemin suivi par Froissart et Montgommery vers Escosse et Larmissa. Sur la Lèze, il ne restait plus rien; Artigat et Rocairan avaient disparu avec leur *ancien*, Trinquet. Mais le Carla était debout sur sa montagne, avec les Martignac et les Bruguières. Brousson put voir encore Jeanne de Bruguières, la mère des Bayle, qui se mourait de chagrin et de vieillesse. De grands débris existaient aussi dans les ravins boisés que Brousson traversa en descendant vers le sud. Dans la vallée de l'Arise, Campagne avait suivi les Dusson; mais les Bordes avaient résisté, avec les Dumas de Marveille et de Castéras; Sabarat avec les d'Ounous, anciens avocats à la chambre mi-partie de Castres; le Mas-d'Azil avec les d'Ambois, les Langlois, les Bélesta. Les d'Ambois, seigneurs de Larbont et de Pradals, avaient maintenu Camarade, Rieubach, Durban que pouvait tenter la défection de Saintenac, puissant dans ces montagnes. Les verriers de Gabre, ses vassaux, restèrent inébranlablement fidèles dans leurs forêts, comme ceux de Pointis dans leurs déserts. Brousson prêcha; il fit entendre dans les solitudes du pays de Foix les gémissements de son fameux sermon de la colombe qui *se cache dans le creux des rochers*. Quelle joie pour cette population dont cet oiseau était le touchant symbole; joie plaintive et qui se changea en sanglots au départ de l'homme de Dieu, et surtout à la nouvelle de son arrestation dans le Béarn, et bientôt après de son martyre à Montpellier.

Au Mas-d'Azil, nous l'avons dit, les chefs laïques de la résistance muette, mais tenace et frémissante, furent évidemment les d'Ambois. C'était une famille militaire et pastorale. Sa première génération calviniste offre le capitaine Amboux et le ministre Pradals. Depuis, son histoire se trouve entremêlée avec celle des Bourdin et des Bayle, pasteurs et professeurs. M. de Larbont, que tous les siens vénéraient comme un patriarche, mourut en 1700. Il laissait deux fils, le capitaine de Larbont et

Paul d'Ambois, surnommé Saint-Paul. Le capitaine mourut sans enfants et Paul n'était pas marié. Leur maison s'éteignait. C'est alors que Paul, déjà sur l'âge, épousa, fort mûre aussi, sa cousine germaine, Jeanne de Bourdin (1707). Le défenseur du Mas-d'Azil était leur aïeul commun. C'était une noble et courageuse action. Paul d'Ambois épousait une fille sans fortune et comme à demi proscrite par sa naissance pastorale. Il continuait les Bourdin et se posait comme le pasteur laïque du Mas-d'Azil. Il mourut trois ans après; mais sa veuve était une femme forte; elle conserva son attitude militante. Elle osa revendiquer l'héritage confisqué des Bourdin. Elle vivait à Pradals avec son frère Serrelongue, probablement époux d'une d'Ambois. Ils ne sortaient de ce désert que pour fortifier dans l'épreuve la population du Mas-d'Azil. Jeanne Bourdin restait veuve avec trois enfants dont un garçon qu'on appela le *chevalier*. C'est de cet enfant à la mamelle que descendent les d'Ambois d'aujourd'hui. Ils ont sur leur nom la même auréole de religion et de guerre que le Mas-d'Azil. La pieuse fille des pasteurs recueillit comme son bien les reliques de l'église paternelle, et c'est ainsi que nous en retrouvons les débris dans la bibliothèque des Larbont.

Les dernières années de Bourdin furent attristées par de graves infirmités et par les troubles de Bex. Les Suisses étaient jaloux des Français. Les *communiers* disputaient aux étrangers certains droits d'hospitalité. De là un procès et des discordes qui durèrent dix ans (1700-1710). Il paraît que le gouvernement de Berne soutint les exilés, et l'un d'eux, Pierre Barbe, du Mas-d'Azil, demeura jusqu'à sa mort (1729) *conseiller, assesseur, gouvernal et juge du consistoire de Bex.* Les dames de Bourdin et de Gausides étaient honorées comme les femmes des ministres suisses, et M. Constant, pasteur indigène de Bex, était probablement lié avec le pasteur exilé du Mas-d'Azil par la vieille amitié de Bayle et des Constant de Lausanne.

Bourdin n'eut pas la consolation de voir la fin de ces discordes, ni même d'apprendre le mariage et la fortune de sa

sœur. Pendant que ces noces s'accomplissaient à Pradals, noces du désert uniquement bénies par le Christ, Bourdin expirait à Bex. Asthmatique et hydropique, après de longues souffrances, il mourut à l'âge de soixante et un ans (16 mars 1707). Il fut inhumé dans son temple, au pied de sa chaire, pour qu'il prêchât encore du fond de sa tombe. Ce temple a disparu, mais les registres de Lausanne nous permettent de recomposer son épitaphe : *Charles de Bourdin, homme noble, spectable, docte et savant, pasteur réfugié du Mas-d'Azil, comté de Foix, France.* Son écusson portait la colombe et le lion. C'est son double symbole.

Bourdin avait toujours espéré de rentrer en France. Sentant la mort venir, il ne pensa plus qu'à la patrie céleste. Il chargea ses deux tendres et fidèles compagnons d'exil, Barbe et Desvignals, de transmettre ses adieux à sa famille et à son église du Mas-d'Azil, gémissante sous la croix. Il recommandait sa veuve et ses enfants à son frère Serrelongue. Mais il lui défendait de les rappeler jamais dans leur pays si profondément désolé. Barbe et Desvignals, après l'avoir déposé dans son tombeau, mandèrent la triste nouvelle de sa mort. Aux gémissements de Bex répondirent les lamentations du Mas-d'Azil. Leurs lettres émues et émouvantes forment son oraison funèbre. Desvignals écrivait à Serrelongue : « Il nous dit qu'il mourait persuadé que vous ne manqueriez pas à votre devoir envers ses enfants, que vous leur feriez tout le bien possible ; c'est dans cette espérance qu'il est mort *tout à fait content*... Mad[lle] de Bourdin est d'une affliction inexprimable, comme aussi Mad[lle] de Gauside. Dieu veuille les consoler par sa sagesse et nous consoler tous. M. Bourdin est généralement regretté de tous ceux qui ont eu l'honneur de le connaître. Toute son église est dans les larmes continuelles d'avoir perdu *leur* pasteur. Vous ne sauriez croire combien il était aimé dans ce pays, des grands et des petits. Je vous prie encore un coup, mon cher monsieur, n'oubliez pas ces pauvres enfants. Souvenez-vous qu'ils sont fils d'un frère qui méritait beaucoup. Pour moi, je ferai tout ce qu'il se

pourra pour leur bien... » Quelques jours après, Barbe exprimait les mêmes regrets sur le cher défunt et le même tendre intérêt pour ses orphelins.

Desvignals et Barbe, probablement parents, avaient le même logis. Madame Barbe était une sœur du capitaine de Prat. Ils recueillirent dans leur maison ces pauvres affligés qui purent un instant se croire sous leur toit du Mas-d'Azil et de Mazères. La triste famille se composait de la veuve, de trois enfants : Charles, âgé de 13 ans, Jeanne de 11 et Marie de 8, et de leur aïeule plus qu'octogénaire. « Ces pauvres orphelins, disait Desvignals à leur oncle, sont tout à fait aimables ; le garçon est tout gentil, et qui se sent d'où il est sorti. » « Madame de Bourdin, disait Barbe, est une veuve digne d'admiration par sa vertu et sa sagesse. » Madame de Bourdin, quelques jours après, écrivit elle-même son malheur à Serrelongue, suppliant son beau-frère de servir de père à ses enfants : « Vous êtes, disait-elle, tout notre refuge ! » Madame de Bourdin fut assimilée aux femmes des pasteurs suisses. Elle reçut sa pension de veuve, *deux sacs de froment et deux d'avoine et deux écus blancs*. Bourdin de Serrelongue et madame Paul d'Ambois leur envoyaient quelques secours. Ces dames ne revinrent pas au Mas-d'Azil ; elles restèrent à Bex et s'éteignirent sur la tombe du pasteur *amèrement pleuré par tout le troupeau et dont la perte est irréparable.*

Le jeune Bourdin ne fut pas ministre ; il voulut être militaire, et fut incorporé dans le régiment réfugié du marquis de Portes qui servait en Piémont. Il désirait vivement connaître sa parenté du comté de Foix. Après la mort de Louis XIV, il put sans danger revenir en France. Le Mas-d'Azil fêta le fils de son dernier pasteur. Il vit l'Arise, la grotte, la cité, tous ces lieux héroïques et charmants dont les exilés ne se lassaient point de s'entretenir, même devant les magnificences du Léman. Il en fut enchanté, mais il n'y resta pas ; il revint à son régiment, et la maison de Bourdin s'est éteinte en Suisse comme dans les Pyrénées.

La mort du pasteur de Bex dispersa ses amis. Madame de Saintenac se retira à Vevay où la suivirent les Narbonne et les Tartenac. La descendante des vicomtes de Cerdagne, par qui la fortune immense des Dusson tombera dans la maison de Falentin, vivait pauvrement sur les bords du lac. Son mari était mort et son fils aîné avait hérité, comme catholique, de tous les biens de sa famille et du proconsulat du Mas-d'Azil. Il négligeait sa vieille mère, lui écrivait rarement et la laissait presque sans secours. Elle mourut en 1710, et son indigne fils refusait de payer ses dettes. La pauvre Bernhardine, toujours besoigneuse, avait emprunté 80 livres à sa cousine, mademoiselle de Gauside. Saintenac disputait le remboursement de cette somme due depuis dix ans, à des parentes veuves, exilées, et qui n'avaient de revenu certain qu'un sac de blé, la nourriture d'une poule et d'une colombe. Il contestait également un legs de 60 livres fait par sa mère à la caisse de secours des Réfugiés. Lors de son voyage au Mas-d'Azil, le jeune Bourdin eut à batailler pour ces petits recouvrements; mais ce n'est pas sans raison qu'il défigure ainsi le nom de son récalcitrant cousin : *Saint-Tenac.*

Madame de Saintenac mourut d'une attaque. M. de Larbont, madame de Bourdin sa sœur, et son fils Paul d'Ambois, moururent également d'apoplexie. D'où viennent tant de morts subites, effrayantes à la fois et consolatrices? Est-ce un effet du tempérament ou de l'horreur des temps? Quoi qu'il en soit, beaucoup de ces proscrits périrent de cette mort foudroyante. Dieu reprenait rapidement ses martyrs pour dérober l'âme fidèle aux inquisiteurs et le cadavre infortuné aux chiens et aux vautours.

Bayle mourut en 1706. Les Dusson, à cette époque, n'étaient plus. Salomon était mort à Pamiers; Tristan à Port-Royal; Jean, gouverneur militaire des plages de Provence, à Marseille (1705). Les trois fleurons de la couronne militaire de Jean Dusson sont la défense de Limerick, la prise de Barcelone sous Noailles, et la victoire d'Hochtet sous Villars. Il méritait le bâton de maréchal. Jean Dusson est l'élève de Turenne, comme François de Bonrepaus fut l'élève de Duquesne.

Bonrepaus prit part, sous Duquesne, aux bombardements de Gênes et d'Alger, à la bataille de la Hogue sous Tourville. Il organisa la marine sous Seignelay. Il était l'homme des Colbert. Il marchait avec les amis de Port-Royal. Il appartient au groupe des patriotes et des vertueux, les Pomponne, les Vauban, les Catinat. Les Dusson inclinent de Pascal à Montesquieu. Expulsés du calvinisme, pour rester encore hérétiques, il se réfugièrent dans le jansénisme, ce calvinisme du cloître et du désert. Bonrepaus eut de la peine à trouver son tombeau. Protestant, il avait espéré mourir au Mas-d'Azil. Il n'y revint plus après la Révocation. Janséniste, il eût aimé reposer auprès de son ami Racine dans la vallée sainte de Chevreuse. Il en fut privé par la destruction de Port-Royal. Il ramassa les os exhumés de son frère Tristan et s'en revint mourir probablement à Bonrepaus. Il avait près d'un siècle (1719).

Une moralité se dégage de cette lugubre histoire. Elle nous est fournie par un cinquième Dusson. C'est Jean-Louis, fils aîné de Salomon et second marquis de Bonnac. Il était, pour les études, l'élève de Joseph Bayle du Peyrat, et, pour les ambassades, le disciple de son oncle François de Bonrepaus. Il fut mêlé aux guerres de Charles XII et de Pierre le Grand, du tzar russe et du Grand Turc. Ambassadeur en Suisse, il fit arrêter à Soleure un petit Génevois qu'un archimandrite grec menait se perdre en Orient. Ce jeune vagabond s'appelait Jean-Jacques Rousseau. M. de Larbont avait, cinquante ans auparavant, ramené Pierre Bayle. Pierre Bayle et Jean-Jacques Rousseau, le flagellateur de la Révocation et le surexcitateur de la Révolution, les deux exécuteurs de la justice de Dieu. Quel mystère! quel effrayant mystère!

NAP. PEYRAT.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

CHANT DE GUERRE HUGUENOT DE 1627.

Montpellier, 30 août 1877.

CHER MONSIEUR,

J'ai retrouvé parmi quelques vieux papiers le récit en vers, fait par un contemporain, ainsi qu'en témoigne l'écriture, et probablement même par un des acteurs d'un des épisodes des guerres du duc de Rohan, de l'année 1627. Peut-être jugerez-vous que ce fragment est de nature à intéresser les lecteurs du *Bulletin*, et mérite d'être conservé. Je vous en envoie une copie bien exacte, en conservant l'orthographe, moins les abréviations, et en la faisant précéder du passage des *Mémoires du duc de Rohan* qui se rapporte à la même affaire.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments bien dévoués.

P. CAZALIS DE FONDOUCE.

Mémoires du duc de Rohan, Amsterdam, 1756, t. I, p. 63 à 76.

« Il (le duc de Rohan) s'achemine avec ses troupes composées de 4500 hommes de pied et 200 chevaux droit à Millaud... mais à Castres, Saint-Germier qui portoit son parti s'y gouverna si mal, qu'il se laissa mettre dehors, et avec lui tous ceux qui lui étoient les plus affidés. A cet exemple, Realmont, Briteste et les trois villes de Lauraguais, à savoir Puylaurens, Revel et Sorèze ne se voulurent déclarer; tellement qu'il fut contraint de venir avec sa cavalerie à Roquecourbe... d'où il tenta divers desseins sur toutes ces villes mal affectionnées. A Castres, il n'y peut rien faire;... Pour passer outre, il lui étoit nécessaire de s'assurer de Puylaurens ou Revel; sans quoi il ne pouvoit tenter d'aller à Montauban ou en Foix, parce qu'il lui falloit faire douze ou quinze lieues en païs ennemis, passer de grandes plaines, et le duc de Montmorency sur les bras qui assembloit toutes les forces du païs pour le combattre, et qui seroit toujours plus fort que lui en cavalerie du double et du triple..... Il com-

mença par Puylaurens..... Terrieux et Mauri, deux de ses plus affidés, et qui ès autres guerres l'avoient bien servi, lui promettent que moïennant cinq cens pistoles pour distribuer dans la ville ils l'y introduiroient;..... mais au lieu de faire ce qu'ils avoient promis, ils donnèrent avis dudit dessein au duc de Montmorency;..... tellement que, quand ils furent au rendez-vous, les traîtres mandèrent qu'ils ne pouvoient tenir ce qu'ils avoient promis... Causse, cavalier qui avoit de bonnes habitudes dans Revel, et Gaillard, qui y avoit son frère et qui avec des Isles-Maisons y menoit un dessein infaillible, qu'ils devoient exécuter dans deux jours... proposèrent, comme par désespoir, d'anticiper le tems et de le tenter; ce qui fut résolu entre eux, et leur réussit si bien que le peuple de Revel voïant la livrée de Rohan, croïait qu'il y fut; et le frère de Gaillard avec quelques autres habitants s'étant saisis d'une tour, favorisèrent l'escalade, qui ne fut défendue qu'à coups de pierre, et ainsi ils se rendirent maîtres de la ville, dont ledit Rohan étant averti se résolut sans plus tarder de faire chemin.

» Pour cet effet, il fait faire 40000 pains, et partant de Roquecourbe, il vint camper avec partie de ses troupes à Arisat, métairie qui n'est qu'à une demi-lieue de Castres; le lendemain il passe au fort de Narrez où étoit son rendez-vous général, et loge à Sases, où il apprit que le duc de Montmorency avait pris son logement avec toutes ses troupes entre lui et Revel; ce qui l'obligea de faire distribuer à ses soldats tout le pain qu'il avoit afin de se désembarrasser des charrettes qui le portoient, et le lendemain, aïant fait une lieue, il aperçut ledit duc de Montmorency avec 3 ou 400 chevaux sans infanterie; il passa à sa vue en bon ordre continuant son chemin vers Revel, sans qu'il se fît aucune escarmouche et coucha à une lieue dudit Revel, où le lendemain il se rendit de bonne heure. Le duc de Montmorency vient prendre son logement à Saint-Félix et autres lieux des environs, d'où il pouvoit se trouver à l'avance sur son chemin, soit qu'il prît celui de Montauban ou celui de Foix.

» Il ne falloit perdre l'occasion qui s'offroit de porter tout le païs de Foix dans son parti, ce qui le fit résoudre à prendre cette route-là, et afin de gagner le devant, après avoir fait prendre du pain à ses soldats pour deux jours, et leur avoir fait quitter partie de leur bagage, il partit de Revel à minuit; mais le mauvais temps qu'il fit cette nuit-là, et les incommodes avenues du village où étoit logée son

infanterie, avant que l'arrière-garde fut hors d'icelui, qui étoit le 3 de novembre, il fut jour en passant près de Moncausson, où il y avoit une compagnie de cavalerie des ennemis logée. Le signal de son passage fut donné vers le Foix, et y eut quelque légère escarmouche, qui ne retarda aucunement l'armée de marcher, mais ladite compagnie se mettant à sa queue le suivit de loin jusqu'à ce qu'elle arrivât proche d'une petite villette nommée Soville, à deux lieues de Revel, où le duc de Montmorency étoit venu mettre son armée en bataille, comme le lieu le plus propre pour s'opposer au passage du duc de Rohan et le combattre, parce qu'il y a une belle plaine au-dessous, et fort avantageux pour la cavalerie, dont il étoit de beaucoup supérieur, et à cause d'un petit ruisseau très-fâcheux, dont il avoit rompu les ponts, et qu'il falloit nécessairement passer à sa vue.

» Ledit duc aïant son armée composée de 4 000 hommes de pied et 1 500 maîtres fort lestes, fit quatre bataillons de son infanterie, qu'il rangea en lozanges, laissant de grandes espaces entre deux pour loger sa cavalerie, laquelle il mettoit toute au côté opposé à l'armée ennemie, et qu'il changeroit selon qu'il marcheroit, ou en tête, ou en flanc, ou en queue, le tout avec grand ordre, et le bagage il le mit au milieu de ses quatres bataillons, se résolvant en cet ordre de passer ou de combattre; et s'étant enquis de ses guides, s'il n'y avait autre passage en ce ruisseau que celui qui étoit occupé des ennemis, ils répondirent qu'on le pourroit passer à gauche à un gué proche d'un petit château nommé de Jean, où ledit ruisseau se trouvant étroit, il étoit facile de faire un pont pour l'infanterie. Il marche donc droit là, laissant l'armée du duc de Montmorency à la droite, et après l'avoir passée il envoïa tout à propos saisir ce château, où 200 soldats de la ville de Castelnaudary venoient pour s'y loger, qui eussent merveilleusement incommodé ce passage.

» Ce qu'étant fait, il se désembarrasse de son bagage, lui faisant passer ledit ruisseau et conduire audit château, et après avoir gagné un tertre qui étoit entre l'armée ennemie et ledit ruisseau, il s'y arrête pour considérer la contenance du duc de Montmorency et se résoudre à ce qu'il auroit à faire. Il eut une fois en pensée de ne point quitter l'avantage de ce lieu, craignant de passer de jour un ruisseau à la vue d'une armée qui cherchoit ses avantages pour le combattre, et qui pouvoit charger telle portion de la sienne qu'elle

eut voulu laissant passer l'eau au reste : de l'autre part, considérant que s'il y demeuroit, il n'avoit aucuns vivres, tout le païs ennemi, une armée sur les bras, cinq grandes lieues de retraite pour gagner Mazères, il appréhendoit que les soldats ne succombassent à un tel travail, si bien que, par l'avis de tous les chefs, il résolut de se mettre plutôt au hazard du combat qu'aux incommodités de la faim et du travail, et après avoir fait faire le pont, il marcha au même ordre susdit pour le passer. Alizon, qui commandoit une troupe de cavalerie et qui étoit le plus avancé vers le duc de Montmorency, étant placé sur un coteau qui voïait de toutes parts, laissa trop éloigner l'armée avant que de prendre sa retraite, tellement qu'il fut chargé par 200 chevaux qui le ramenèrent jusques dans l'infanterie en grand désordre, et y pensa mettre le reste; mais les gardes du duc de Rohan s'y trouvèrent à propos pied à terre qui firent une salve de près, et en même temps les chargea et repoussa rudement. Ce commencement donna courage à l'armée de Montmorency; partie de sa cavalerie s'avance pour venir à la charge, et son infanterie aussi avec grand cri; mais étant repoussés pour la seconde fois, et deux des bataillons du duc de Rohan allant les piques baissées droit à eux, ladite infanterie ne les attendit pas, mais se mit en fuite, jettant leurs armes et quittant le champ de bataille. Ils furent vivement poursuivis jusqu'à un rideau qui ôtait la vue de ce qui était derrière, ce qui empêcha la déroute entière; car le duc de Rohan ne voulut pas qu'on le passât pour les poursuivre en désordre, à cause que le duc de Montmorency, qui n'avoit point encore combattu, était au delà d'icelui avec plus de 300 maîtres en bataille, mais commanda seulement à Leques de le passer pour voir sa contenance. Montmorency ayant rallié ses gens, les retira à la faveur de Sovillé et là les remit en bataille sans faire aucune contenance de revenir au combat. Le duc de Rohan, de son côté, demeura dans le champ de bataille plus d'une heure, fit enterrer ses morts et rendre grâces à Dieu, puis sans aucun empêchement passa le ruisseau et continua son chemin, et ne put arriver à Mazères que le lendemain à midi, aïant été quarante heures à cheval. Dans ce combat il perdit Causse-Cancolière, un gendarme de sa compagnie, un de ses pages, deux lieutenants de ses gens de pied, cinq ou six soldats et trente ou quarante de blessés. Du côté du duc de Montmorency il y en eut beaucoup davantage, néanmoins le combat ne fut pas sanglant, et est à croire qu'il s'en-

gagea plutôt sur l'occasion que de propos délibéré; car il semble qu'il y entre plus d'apparence d'attaquer le duc de Rohan, sur le passage du ruisseau qu'en tout autre endroit; mais il est plus aisé de contrôler les actions d'autrui quand on est loin des coups, que dans l'occasion où il faut se résoudre promptement, où l'on n'a pas le temps de considérer et de peser toutes choses.

» Le duc de Montmorency en ce combat n'avoit que 3000 hommes de pied, mais il avait six ou sept cents maîtres au dire des siens, et toute la noblesse la plus qualifiée du Languedoc, de Rouergue, de Foix et même quelques-uns au delà de la Garonne. »

Tel est le récit fait par le général, avec tous les détails stratégiques de cette affaire, qui ne fut en somme pas très-considérable. Écoutons maintenant le chant de triomphe d'un soldat inconnu de l'armée protestante.

1.

Nous chantons la victoire
Que Dieu nous a donné.
A luy seul soist la gloire
Qu'il avoit ordonné.
C'est luy quy a mis en fuite
Nos cruelz ennemis,
Par sa conduite
A nous les a soubzmis.

2.

Ce fust dedans l'année
Mil six cens vingt-sept
Qu'on dressa une armée
Pour ung juste subjet,
En nombre de cinq mil
Tant à pied que à cheval
Marchant en file
D'un courage inégal.

3.

Marchant soubz la conduite
D'un très-bon général

Quy esgale en mérite
César et Anibal.
Ce prince admirable
Roan (*sic*) très-valeureux,
Le plus aymable
Quy soit de soubz les cieux.

4.

Son armée estant preste
Tambour batant aux champs,
Fit sonner sa tronpète
Pour ne perdre pas temps,
Marchant de belle audace
A Castres d'Albigeois,
Et de là passe
A la comté de fois.

5.

Les desloyaux de Castres
Souleze (1) Puech laurens (2)
Traitres accariastres
Et très-mauvaizes gens,
Nous ont fermé la porte
Criant retirez-vous,
Et de la sorte
Ce sont moqués de nous.

6.

Notre cavalerie
Surprit Reuel de nuit.
Notre armée advertie
Y aloit sans grand bruit.
L'ennemy baraqué
N'eust pas courage
Nous venir attaqué

(1) Sorèze.
(2) Puylaurens.

7.

Devant Reuel l'armée
Passa le lendemain
Sans y mordre bouchée
Ny miette de pain.
La munition arrive
Bien tard le lendemain;
On nous deslivre
Demy livre de pain.

8.

C'estoit dans ung vilage
Que Droulhie ce nommoit.
Avant que les bagages
L'avant-garde partoit.
Tous coy fesant silence
Sans batre le tambour
En diligence...
Trois heures devant jour.

9.

Dès que le jour esclaire,
Estant pres ung chasteau,
Ataque on nous vient faire,
Nos gens aloient tout beau,
On tue deuz gendarmes
Et ganhe (1) nos chevaux,
Maugré les armes
De ces traistres papaux.

10.

On rencontre l'armée
Du sieur de Montmorancy
Quy bien esté parquée
Près Castel nou darry;
Quy tenoit le passage
Du grand chemin françois;

(1) Gagne.

Mais leur courage
Finist à ceste fois.

11.

Les armées se voyent
Tambour batant aux champs,
Enséignes desployées
Les trompetes sonnant.
A Dieu fimes prière
Humblement à genous,
Que pour sa gloire
Nous combations trestouts.

12.

Notre prince très-sage
Ne vouloit que passer.
L'ennemy plein de rage
Le vouloit empêcher.
Personne ne s'estonne,
Marchant tousjours avant,
Mais on nous donne
De brisbe rudement.

13.

Gresle de mousquetade
Deschargèrent sur nous,
Quy servirent d'aubade
Pour nous esveilher tous.
Nous tournâmes visage
Marchans droit à heus;
Mais d'un courage
Déjà victorieus.

14.

Notre mosqueterie
Tira furieuzement
A leur cavalerie
Quy venoit rudement,

N'ayant point le courage
Forcer noz batailhons.
Quitans bagage
Fuyent comme c......

15.

Noz bataillons....
Ardis comme lions,
Courages manifiques,
Deslogent ses c......
Quy redoutoient la plaine,
Nous tirant d'un folsé,
Mais d'une grande payne
Qu'ils ont à s'échaper.

16.

On nous laisse la place
Fuyans doublans le pas;
L'un jette la cuirasse,
L'autre le coutelas.
Grand mercy aux villettes
Quy les ont reculis;
Sans ses retraites
Ils fussent tous péris.

17.

Çy notre infanterie
Combatist vailhament,
Notre cavalerie
Donna furieusement.
Couronelz, cappitaines,
Au front portent l'honneur;
Dans ces plaines
On monstré leur valeur.

18.

Noz cœurs estoient débiles
Alangouris de fain,

Sans scavoir bourg ne vile
Quy nous donnat du pain.
Sy comme heulx retraites
Nous heussions heu sy près,
Comme de bestes
Les heussions tous chaplés.

19.

La plus part de noblesse
Gens de commandement,
Y venant de rudesse,
Heurent leur payement;
Ayant fait de grands pertes
D'hommes et de chevaulx
Terre couverte
Y heust de ses papaux.

20.

Il sera mémorable
A la postérité
D'un prince honorable
Remply de magesté,
Que luy-mesme en personne
Cest acquis tout premier
Une couronne
Couverte de lauriers.

21.

Repentez vous papistes,
Et changes de propos;
Las nestes vous pas tristes
D'avoir tourné le dos,
Et le champ de bataille
Delaissant tous honteux;
Pauvre canailhe
Vous estes tous perdeus.

EXTRAITS D'UNE CORRESPONDANCE POLITIQUE

ADRESSÉE DE METZ, PENDANT LES ANNÉES 1682-1683, A CHRISTOPHE GUNTZER, SYNDIC ROYAL ET DIRECTEUR DE LA CHANCELLERIE DE STRASBOURG.

Le *Bulletin* a publié, il y a deux ans (1), quelques extraits d'une correspondance adressée de Paris à Christophe Güntzer, syndic royal de la ville de Strasbourg, et renfermant une série de données plus ou moins nouvelles et intéressantes pour l'histoire du protestantisme français à la veille de la révocation de l'édit de Nantes. Ayant continué depuis nos recherches aux archives municipales de notre ville natale, nous avons eu l'occasion de parcourir une correspondance du même genre adressée de Metz, à intervalles réguliers, à la chancellerie de Strasbourg. Cette nouvelle série de documents est bien moins riche en détails sur les événements du jour et n'offrirait un intérêt sérieux qu'au point de vue des affaires des Pays-Bas espagnols, que l'on pouvait suivre d'assez près de ce coin de la frontière française. Néanmoins plusieurs de ces lettres renferment des détails sur la situation du protestantisme à Metz, de 1682 à 1683, qui ne manquent pas d'intérêt et me paraissent mériter les honneurs de la publicité. Dans ce but nous extrayons les fragments qui suivent du dossier de nos archives.

Les lettres sont signées Jalon, et expédiées à l'adresse du syndic Güntzer. Il m'est impossible de rien dire de bien précis sur la personne de ce correspondant messin. Les procès-verbaux du conseil des Treize, pouvoir exécutif de la petite république strasbourgeoise, ne m'ont appris qu'une chose, c'est qu'il était au service de la ville, en qualité de correspondant, depuis la fin de 1672 pour le moins, car on ordonnance un premier payement d'honoraires annuels à son nom en décembre 1673. Il reparaît dans les procès-verbaux de temps à autre, à propos de ses lettres mêmes, et y figure pour la dernière fois vers le milieu de l'année 1683. C'était pour la somme modique de vingt-quatre rixdales par an qu'il tenait le magistrat au courant de ce qui se passait dans la cité messine et sur la frontière du nord-est. Nous avions espéré trouver un supplément d'informations dans les œuvres de Bussy-Rabutin, car Jalon le mentionne comme un de ses correspondants. Mais la seule édition des *Lettres* de messire Roger de Rabutin que nous ayons pu consulter (celle d'Amsterdam, 1738) ne nous apprend rien à son égard; au tome III se rencontrent seulement deux lettres de M. de J...., datées de Metz, en septembre et en octobre 1675, et nous en pouvons sans doute conclure que le correspondant de Güntzer (si c'est réellement de lui qu'il s'agit) était d'origine nobiliaire.

(1) Voir le *Bulletin* de l'an dernier, p. 21, 66.

De cette correspondance, il ne s'est conservé aux archives qu'une partie seulement, embrassant les années 1682 et 1683, et s'arrêtant au mois de juin de cette dernière année. Peut-être la mort y a-t-elle mis un terme, car dans ses dernières lettres, Jalon parle sans cesse de ses maladies; peut-être aussi la conversion de Güntzer au catholicisme rompit-elle les liens épistolaires entre le nouveau catholique et le zélé protestant messin, qui voyait empirer chaque jour, avec tant d'appréhension, la situation générale du protestantisme français, et devait assez déplaire, par suite, à celui qui se préparait à l'apostasie pour augmenter son influence politique.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE.

Metz, le 28 febvrier 1682.

... Le roy a choisi sur le rolle des eschevins qui avoyent esté choisis icy par les électeurs nommés par nostre peuple le 1 de ce mois, seulement trois nouveaux eschevins, tous catholiques, de sorte que ceux de la religion en sont encore exclus ceste année et peut estre pour longtemps. Monseigneur de Louvois a respondu à ceux qui le sollicitaient d'y admettre quelques religionnaires : le Roy ne le veut pas. On croit pourtant que ce grand ministre ne le faict que par politique à cause qu'il poursuit à Rome un chapeau de cardinal pour M. l'archevêque de Rheims, son frère, et que hors cela il n'est pas trop mal intentionné pour ceux de nostre party...

Metz, 7 mars 1682.

... On mande de Paris qu'on a voulu faire signer au Roy une déclaration ou édict contre ceux de la religion Réformée par laquelle il estoit deffendu à nos ministres sous de grosses peines et amendes d'espouser ny marier aucune fille de la religion qui n'ait atteint et passé l'âge de 40 ans, et cela à deux fins, l'une pour empêcher nos filles ou femmes de produire lignée, attendu qu'après cet aâge les femmes n'engendrent guère, l'autre c'est affin que les filles se faschans et desgoustans d'estre si longtemps sans pouvoir estre mariées, cela les obligeast à changer de religion pour l'estre ou à faire quelque autre follie; mais que le Roy a refusé de signer cest edict...

Metz, 11 avril 1682.

... Je vous ay mandé cy devant quon devoit mardy dernier, publier et registrer en nostre Parlement trois edicts ou déclarations de Sa Majesté, sçavoir le premier touchant les malades de la religion

Réformée que le Roy vouloit estre visités à l'agonie par les lieutenans généraux et curés des lieux, pour apprendre de leur bouche s'il vouloient mourir de la dite Religion ou se faire catholiques sans qu'il fust permis à aucun de la religion d'estre dans la chambre du malade, lorsqu'on luy feroit ces questions, et le malade ses responces. Le second touchant les enfans de 7 ans de ladite Religion auxquels on donne la liberté de choisir telle religion que bon leur semblera et d'embrasser la catholique; le troizième touchant l'advis et sentiment du clergé de France en ce qui concerne la puissance ecclésiastique et celle du pape. Ces trois édicts furent effectivement publiés et registrés au Parlement le jour susdit, mais après la lecture des deux premiers, M. le Premier Président prononça hautement que Sa Majesté vouloit et ordonnoit qu'ils n'eussent lieu que pour Sedan et non pas pour Metz, ordonnant qu'à l'égard des malades on en usast comme de coustume sans que le lieutenant général ny curé les visitassent s'ils n'y estoient appelés. Et pour ce qui est des enfans, que les masles n'auroyent la liberté de choisir une religion qu'à l'âge de 14 ans accomplis et les femelles à 12 ans. Ces restrictions prononcées suivant l'intention du Roy nous ont tiré icy d'une très-grande perpléxité et nous avons bien subject de rendre grâce à Dieu d'avoir ainsy conduit et dirigé l'esprit du Roy pour nous faire evister ce malheur...

Metz, 22 aoust 1682.

... Il arrive tous les jours de la jeune noblesse de France; il y en a desja icy près de 2 500... Il y en a quantité qui sont très-bien faicts et il y en a beaucoup qui sont de la religion Réformée. Il y a des gens qui croyent qu'on ne les y a reçu que dans le dessein que l'on a de les pervertir et l'on croit en avoir d'autant plus de facilité qu'estans comme ils seront fort esloignez de leurs parens, personne ne pourra leur inspirer aucune raison pour les affermir et les faire persévérer dans la vraie Religion. Pour moi je trouve que les parens ont bien hazardé ces pauvres enfans que de les exposer à ceste tentation; pour moy je ne voudrais pas y exposer les miens, quelque fortune qu'il y eut a espérer pour eux...

A Metz, le 25 aoust 1682.

... Vous ne sauriez croire, monsieur, combien nostre pauvre bourgeoisie est désolée du logement de toutes ces troupes et particulière-

ment de celles des gardes françaises dont les officiers usent d'une méthode tout à fait désobligeante, se rendant maîtres absolus des maisons et traictant leurs hostes non-seulement avec mespris, mais encore outrageusement, surtout ceux de la Religion, lesquels souffrent effectivement tous les plus gros et les plus fascheux logements. Et ce qui rend ces logements d'autant plus insupportables et chargeans, c'est que la plupart des habitans quittent la ville et se retirent ailleurs... Pour ce qui est de la jeune noblesse, j'ay toujours bien jugé qu'on n'y en avait reçu de la Religion que pour les corrompre et leur faire quitter leur religion. L'on y emploie déjà mille moyens qui sont fascheux, on leur double et triple les heures de sentinelle et de faction, on ne leur donne congé d'aller au presche, les occupant aux heures qui sont à ce destinées. On leur faict des crimes de toutes leurs actions, et on les met pour punition dans la grillotte qui est une puante prison. Il y en a déjà quelques-uns qui ont succombé, d'autres branslent, et les plus constans ne demeureront pas longtemps sans succomber, car quoy que leur intention soit d'escrire à leurs pères pour qu'on les retire, on ne croit pas qu'on en vienne à bout, car on dit hautement qu'ils sont au Roy et que les pères n'en peuvent plus disposer. C'est pourtant une chose bien cruelle, mais nous sommes à présent sur un pied à tout souffrir...

Metz, 5 septembre 1682.

... On a destiné de vous envoyer à Strasbourg plusieurs jeunes gentilhommes de la Religion qui sont de la province de Dauphiné, lesquels en ont faict grande instance à M. de Morton, qui enfin le leur a accordé...

Metz, 8 septembre 1682.

... Samedy dernier tous nos cavalliers et dragons montèrent à cheval pour aller au-devant de Mgr le marquis de Louvois... Nous lui avons ceste obligation que non-seulement il a sauvé ce pays de la ruine inévitable, mais qu'il a mesme garanty ceux de la religion Réformée de cette ville que les édictz et déclarations que l'on a faict à Sedan et autres lieux contre les protestans n'ont point de lieu en ceste ville...

Metz, 3 novembre 1682.

... On mande icy de Sedan que M. l'archevêque de Rheims avoit

témoigné avoir l'intention d'y faire un voyage, sur laquelle nouvelle messieurs de la Religion estoyent fort allarmez, sçachant que ce prélat a beaucoup de pouvoir et de crédit et qu'il est fort zélé pour les conversions dont on faict aujourd'huy tant de bruict et que jusqu'icy on l'a recognu fort contraire à ceux de nostre profession. On a cru qu'il ne venoit pas à Sedan sans quelque grand dessein d'attenter quelque chose importante contre les libertés des pauvres protestans; mais du depuis ces pauvres gens ont esté un peu remis et rassuréz de leur crainte par l'assurance que M. de Terme qui commande présentement à Sedan, leur a donné qu'ils n'ont rien à craindre de ce côté là et que le prélat luy a escript qu'il ne faisoit pas ce voyage pour leur mal faire ny attenter aucune chose contre leurs libertez et qu'au contraire il n'a dessein de leur procurer que tout bien, le priant d'en assurer ceux de la religion Refformée qui ont esté tout consolez d'entendre ces asseurances. On croit qu'il vient pour publier au consistoire de Sedan la prétendue exhortation pastoralle que messieurs du clergé de France ont faict imprimer en latin et en françois pour exhorter ceux de nostre Religion à retourner à l'Église romaine...

Metz, 12 décembre 1682.

Icy nous avons peu de nouvelles. Le bruict avoit couru qu'on avoit démoly le temple de Nismes, mais nous avons nouvelles qu'à la vérité on en a bouché touttes les portes affin qu'on n'y puisse pas entrer, mais on ne l'a pas démoly, ce qui faict espérer qu'avec le temps l'exercice y pourra estre restably. Ces pauvres gens avoyent envoyé des depputez à la cour pour présenter au Roy quelque requeste et supplication pour se justifier de plusieurs choses qu'on leur avoit imposées calomnieusement, mais le bruit court qu'on les a constitués prisonniers, je n'ai pu apprendre pour quel subject...

Metz, 15 décembre 1682.

Il y a deux ou trois jours, qu'on a receu advis certain que l'on travaille à la démolition du temple des gens de la Religion de Montpellier. On avoit esté adverty de bonne part quelques jours auparavant qu'on avoit muré et bouché toutes les portes et les advenues de sorte qu'on n'y pouvoit entrer, ce qui estoit véritable, et cela faisoit espérer que la chose pouvoit durer en cet estat jusques à ce que en un temps plus favorable on pourroit obtenir le restablissement de la

liberté toutte entière. Mais depuis on a changé d'advis et on démolit le temple raz à pied raz à terre...

Metz, 26 décembre 1682.

... Notre lettre de Paris adjouste que le Roy a faict donner main-forte aux catholiques de Montpellier pour ruiner les temples des religionnaires dudict lieu, et que M. de Noailles a esté en personne avec des troupes et des archers qui ont travaillé à ladite démolition (1)...

Metz, 2 janvier 1683.

... On escript aussy de Paris que le temple de Montpellier a esté razé en trois jours sans bruit, qu'il y avoit 800 ouvriers, que M. de Noailles a faict mettre d'abord quattre ministres en prison pour avoir parlé trop hault, et que le cinq. ministre estant venu luy dire qu'il ne pouvoit se dispenser d'administrer la parolle de Dieu à son troup-peau et qu'il s'estonnoit qu'on les traitast de la sorte, veu qu'il y avoit encore dix-huit cent mille familles de leur religion en France, on l'envoya pour récompense de sa remontrance dans la citadelle où il est détenu. Ce temple qui a esté démoly estoit presque aussy grand que l'église Notre-Dame de Paris. On parle d'en faire autant à Montauban et pour la mesme raison...

Metz, 19 janvier 1683.

... On parle diversement de l'affaire des pauvres gens de Montpellier; les uns disent que le Roy ayant recogneu leur innocence a mis en liberté les ministres qui avaient esté constitués prisionniers, et qu'il leur a faict marquer un lieu hors de la ville pour rebastir un temple. D'autres disent qu'il n'est rien de tout cela; on ne sait qu'en croire, mais il est certain qu'on a faict grand tort à ces pauvres gens là et qu'il peut estre que le Roi en a recogneu quelque chose, mais que par des ressorts que l'on fait jouer, on l'empesche de le témoigner. Voicy ce dont on a accusé ces pauvres gens. Un ministre de Montpellier s'estant laissé tenter par diverses promesses a abandonné nostre religion et a fait abjuration et a donné espérance de faire révolter toute sa famille. Sa femme n'a jamais voulu se laisser persuader et est demeurée ferme, aussy bien que sa fille aisnée, et néanmoins il a fait entendre que sa fille aisnée aussi a promis d'ab-

(1) Voir l'article du *Bulletin*, t. XXV, p. 21 et suivantes.

jurer et qu'elle a effectivement abjuré, ce qui n'est pas pourtant, car il est certain et cela a été avéré du depuis qu'elle a toujours esté au presche et mesme a communié à la sainte Cène. On a fait entendre au Roy qu'après avoir abjuré elle avoit communié. C'est ce qui a porté Sa Majesté à traicter ceste pauvre église avec tant de rigueur, présupposant que ceste fille avoit abjuré, ce qui ne se trouvera jamais, ny mesme qu'elle ait jamais donné la moindre espérance ou parolle de changer de religion, ce que sans doute le Roy a recogneu du depuis quoy qu'on tasche de le luy cacher. On ne sait ce qui en arrivera, mais le bruict court que le Roy n'est plus animé sur ceste affaire au point qu'il l'estoit auparavant. Dieu veuille luy désiller les yeux et luy faire cognoistre l'affection sincère et l'obéissance respectueuse que tous ses subjects de la Religion ont pour sa personne sacrée et faire cesser l'aversion qu'il a pour eux...

Metz, 23 febvrier 1683.

... On mande de Paris qu'il y a un arrest du conseil qui réunit aux hospitaux les revenus des églises de Religion refformée et ordonne que touttes les donations qui se font par testament ou autrement aux églises ou aux pauvres de ladite religion seront portées auxdits hospitaux catholiques, à condition que ceux de ladite Religion seront receus auxdits hospitaux comme les catholiques, sans qu'on les puisse contraindre pour leur religion. On dit mesme que l'église de Charenton a plus de 50 mil livres de rente, ce qui est bien esloigné de la vérité...

Metz, 22 may 1683.

... Vous sçaurez que mercredy dernier entre neuf et dix heures du matin, qui est le jour et l'heure de nos prédications ordinaires, nostre temple estant remply de beaucoup de monde, M. Pontet, subdélégué de M. l'intendant et qui est aussi présentement nostre maître eschevin, vint accompagné de deux vallets de ville, et s'estant présenté à la porte du temple demanda de parler à M. Ancillon, ministre, lequel en ayant esté adverty, vint incontinent, et M. Pontet l'advertit d'abord qu'il ne venoit point comme maistre eschevin, mais comme subdélégué de M. l'intendant qui luy avoit donné l'ordre de les advertir qu'il désiroit dire quelque chose à leur consistoire de la part du Roy et que pour cest effect il les prioit de faire assembler leur consistoires au lieu où ils avoient accoustumé de s'assembler. Et sur les cinq heures

du soir de ce mesme jour, M. Ancillon en advertit en mesme temps ses confrères et de suitte on donne parole à M. le subdélégué que la compagnie du consistoire ne manqueroit pas de s'assembler à l'heure qu'il désiroit, et on luy désigna le lieu où l'assemblée se feroit. Tout cela ne put pas se faire sans beaucoup de tracas, ce qui mist en allarme la pluspart du peuple qui estoit dans le temple, qui s'imagina que c'estoit quelque nouveauté préjudiciable à nos libertez. L'heure de cinq estant venue, la compagnie du consistoire s'assembla et quelques temps apprès elle eut advis que M. l'intendant estoit arrivé avec son subdélégué et quelques autres officiers. Le consistoire députta à l'instant un ministre et quelques anciens pour les recevoir à la porte et pour les conduire en la salle de l'assemblée. Cela se fit avec beaucoup de civilité de part et d'autre. On plaça M. l'intendant au bout haut du bureau, vis-à-vis des ministres, dans un fauteuil, et M. le subdélégué dans un autre fauteuil à la gauche de l'intendant. M. Moncenot, chanoine de la cathédrale, qui representoit M. nostre évesque, qui à cause de son indisposition n'avoit pu s'y trouver en personne, fut placé dans un autre fauteuil près de M. le subdélégué. Il y avoit encore quelques jésuites et autres ecclésiastiques qui furent placés de suitte sur des chaises. Après quelques cérémonies et défférences de civilité, M. l'intendant prit la parole et dict que Sa Majesté dont le zèle et l'affection pour ses subjects estoyent tout à fait extraordinaires, ayant esté exhorté et prié par les prélats et ecclésiastiques de l'assemblée du clergé de son royaume de vouloir travailler à ràmener dans l'Église les prétendus Refformés qui s'en estoyent séparés, et pour effect désire lire et publier en leur consistoire une lettre en forme d'exhortation pastoralle que le clergé avoit fait dresser à ceste fin, les asseurant de la part de Sa Majesté qu'ils ne sçauraient faire chose qui lui soit plus agréable que de se réunir avec ses autres subjects dans une mesme religion; qu'en tout cas le Roy désiroit sçavoir pourquoy ils s'estoient séparés de la religion catholique, et pour quelle raison ils avoient faict ce schisme en l'Église, et qu'ils en missent les raisons par escript. Ensuite M. Moncenot prit la parolle au nom de M. l'évesque et exaggéra fort les obligations que nous avons à Sa Majesté, comme à un bon père qui prenoit soing de notre salut. Et de suitte il procéda à la lecture de cette exhortation pastoralle, tant en françois qu'en latin, après laquelle lecture on en jeta quantité de copies sur le bureau, et le mi-

nistre qui présidoit en l'assemblée répondit à peu près en la mesme manière qu'avait faict M. Claude à Charenton lorsqu'on y fut lire et publier ladite exhortation pastoralle, et adressant sa parolle à M. l'intendant luy dict que nous recognoissions en luy le caractère de l'authorité royalle de nostre monarque, laquelle authorité nous sera toujours sacrée et en très-grande vénération, et en la personne de M. l'intendant un mérite singulier et extraordinaire qui le faict estimer de tout le monde. Pour M. l'évesque qui est représenté icy par M. Moncenot pour nous lire un escript des messieurs de l'assemblée du clergé, nous regardons ces messieurs comme des personnes qui tiennent un rang très-considérable dans l'Estat et comme des gens de grand mérite; mais pour l'escript nous ne pouvons le regarder comme un acte qui suppose que ces messieurs ayent aucune authorité sur nous pour les choses de foy, de religion ou de discipline, et que si ce qu'ilz en font est un office de charité, nous y répondrons par des désirs, par des vœux et par des prières à Dieu; qu'au surplus nous supplions très-humblement M. l'intendant de vouloir s'asseurer des profonds respects que nous avons et aurons toujours pour le sacré nom de Sa Majesté et de nostre zèle et fidélité inviolable pour son service; aussy bien que nostre admiration pour ses vertus héroïques et pour les heureux succès qu'il a plu à Dieu de luy donner; que nous avons toujours eu ceste confiance en sa justice et en sa bonté qu'il ne nous voudra jamais obliger à ne rien faire contre nostre conscience, dont Sa Majesté sait bien que Dieu seul est le maître, et qu'aussy nous ne cesserons jamais nos vœux et nos prières pour la conservation de sa personne sacrée et pour la continuation de la gloire de son règne. Et pour vous aussy, M. l'intendant, pour ce qui est des raisons de nostre séparation d'avec l'Église Romaine, nos autheurs qui en ont escript si amplement il y a long-temps ont si bien faict voir les abus et les superstitions qui se sont glissés insensiblement dans l'Église Romaine, qu'il nous a esté impossible d'y demeurer sans aller directement contre le commandement de Dieu qui veut que nous le servions selon l'ordonnance de sa parolle, en sorte que l'on ne peut douter que messieurs du clergé n'en soyent suffisamment instruictz. Si néanmoins Sa Majesté désire d'en voir quelque chose en abrégé, on luy en fera un mémoire qui l'en instruira suffisamment. Après ceste réponse on conversa les uns avec les autres très-civilement, et peu après M. l'intendant s'estant

levé pour se retirer, il fut reconduit et accompagné par nos ministres et par une partie de nos anciens jusques à son carosse. On luy fit de grands remerciments de la manière obligeante avec laquelle il avait exécuté la chose...

ROD. REUSS.

MÉLANGES

LISTE DE DOCUMENTS RELATIFS AU PROTESTANTISME

CONTENUS DANS LA SÉRIE TT DES ARCHIVES NATIONALES (1).

TT. 349. — Requête et pièces pour Jean Dumas et Suzanne Nabes, de Puylaurens, qui demandent la mainlevée de la métairie de Montgaignes, saisie le 3 juin 1749.

— Requête de Jean-Pierre Révolte, qui demande la mainlevée de ses biens (1755).

— Placet du syndic de l'hôpital général d'Embrun qui demande qu'il lui soit permis de porter ses exécutions sur les biens d'Étienne Droume fugitif.

— Mémoire pour le comte de Montpeyroux contre les fermiers de la régie des biens des religionnaires fugitifs (1740-1750).

— Réponse des fermiers généraux (1751).

— Requête du sieur Combes qui demande mainlevée des biens de son aïeul et de sa mère (1751).

— Requête du sieur d'Helix sur le même sujet (1751). (d'Hélix était du Dauphiné).

TT. 355. — Jugement par Bernage d'un nommé Lagorce, originaire de Nîmes et fabricant de taffetas, accusé d'avoir donné retraite à des prédicants, fait les fonctions de lecteur dans les assemblées, séduit et perverti des ouvriers anciens catholiques et tenu des discours impies (1741). Il fut condamné au bannissement, à une réparation publique et à la confiscation de ses biens.

— Lettre du duc de Richelieu touchant une déclaration sur les mariages (avril 1741). A cette date, les évêques et le gouvernement étaient d'accord sur les principes; mais l'opportunité de la publication parut contestable et la déclaration fut renvoyée.

(1) Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 356.

— Lettre de Bernage sur le même sujet : « Quoique les sentiments de tous messieurs les évêques aient été unanimes sur la nécessité d'une nouvelle loi qui puisse faire cesser le désordre et le scandale que causent les mariages des nouveaux convertis, l'avis le plus général a néanmoins été que la situation actuelle des affaires de l'Europe et les dispositions particulières que nous reconnaissons depuis quelque temps dans les esprits des N. C. n'étaient pas favorables au succès de cette loi, parce que l'inexécution, si on était obligé de la tolérer, ou l'exécution, si elle était suivie dans un temps de guerre, pourraient être également dangereuses, tant pour le bien de la religion que pour celui de l'État; en sorte que, toutes réflexions faites, il a paru plus convenable de la différer jusqu'à ce que la paix soit plus assurée qu'elle ne paraît l'être (1741). »

— Capture de Durand (1732) et du prédicant Faurol dit Lassagne; demande de gratifications (11 mai 1741).

— Capture du prédicant Dortial à La Voulte (juin 1741).

— Capture du prédicant Morel dit Duvernet, et répartition de la gratification (juin 1741).

— Assemblée à Anduze (sept. 1741).

— Procédure contre cinq protestants accusés d'avoir assisté à une assemblée aux environs de Nîmes, du côté des Gardies (août 1741).

— Enquête au sujet de quatre croix abattues aux environs de Lunel (1741).

— Dénonciations, plaintes, couvents, assemblées. — Rien de plus curieux que les soins des intendants à découvrir la tenue des assemblées.

— Jugement qui condamne à une amende de 800 livres les N. C. des arrondissements d'Aulas et d'Aumessas dans lesquels il s'est tenu une assemblée (mai 1742).

— Vexations; inquisition dans les familles.

— Ordre aux directeurs de Chalon-sur-Saône, Grenoble, Valence, Bourg en Bresse, de visiter les ballots de livres et de marchandises pour empêcher l'introduction de livres protestants (1742).

— Très-curieuse procédure sur un faux curé qui bénissait les mariages des nouveaux convertis (1742).

— Lettre du curé de Villefagnan sur les progrès du protestantisme dans le Poitou (1742).

— Mémoire sur les religionnaires de la paroisse de Sougeal en Bretagne (1742).

— Mémoire sur le grand nombre des baptêmes (mai 1743).

—Sur le même sujet, mémoire très-curieux, justificatif d'un nommé Giraudenc, ecclésiastique de Nîmes (avril 1743).

— État des baptêmes et des mariages faits depuis l'année 1742 dans le diocèse d'Uzès par les ministres de la R. P. R.

— *Arrêt de la souveraine cour de parlement qui déclare abusif le mariage de plusieurs nouveaux convertis du diocèse de Lavaur et leur fait défense de cohabiter ensemble* (août 1743). Imprimé.

— Lettre de Le Nain. Il donne avis de la conduite des nouveaux convertis du Languedoc, et marque leur dessein de reconstruire leurs temples (nov. 1743).

— Quatre lettres de Saint-Florentin (1736).

TT. 434. — État des brevets portant confirmation de ventes faites par des nouveaux convertis sur l'avis des intendants.

— Liasse concernant les titres de la terre de Pioger qui ont été remis à M. de la Brosse le 20 mars 1722, en vertu de l'ordonnance de M. de Beaudry, lieutenant général de police.

— Demande de mainlevée (1773).

— Requête du sieur Pierre de Combettes qui demande, à titre de grâce, le don des biens du sieur Dutil, religionnaire fugitif (généralité de Montauban (1774).

— Compte de la régie des biens des religionnaires fugitifs (1686-1722).

— Un nommé Arthaud, religionnaire et fils de religionnaires fugitifs, meurt à Paris. Il avait quelque fortune et avait acheté une charge de secrétaire du roi. Il meurt relaps. Les héritiers naturels s'emparent de la succession. Mais un sien neveu s'entend avec une comtesse de Murinais pour faire débouter les héritiers, dénonce Arthaud comme relaps, et, en vertu de la déclaration de 1724, fait confisquer les biens de son oncle au profit de la comtesse (1774).

TT. 443 (même carton). *Très-humble et très-respectueuse requête des protestants de la province du Languedoc au Roy.* Imprimé (1761).

— Représentations des religionnaires de France au sujet de la nouvelle loi sur les mariages (1760).

— Question des mariages (1760).

— Multitude d'assemblées en Languedoc (1759).

— Les nommés Gaches, Molinier, Vareilles, La Chaume, détenus aux galères pour fait d'assemblée, demandent leur grâce (1758).

— Les demoiselles Régi, mariées au Désert et incarcérées à Castres, demandent à être mises en liberté et à se marier à l'église (1758).

— Dénonciation du séminaire ambulant de Vernesobre (Pradel);

correspondance du maréchal de Thomond et de Saint-Priest au sujet de la Fête-Dieu. On produit un mémoire pour persuader aux P. R. qu'ils peuvent « tapisser » sans trahir leur conscience (1758).

— Ordre de Thomond pour s'emparer du ministre Figuière (1759).

— Assemblée de 30 prédicants à S[t] Geniès (Languedoc). Envoi de troupes pour imposer des amendes (1759).

— Projet pour disperser les assemblées (1759).

— Un protestant « considérable et riche » de S[t] Jean de Gardonnenque s'est marié au Désert. Dénonciation du fait. « Jusqu'ici les nouveaux convertis d'une certaine classe n'avaient jamais osé se permettre de pareilles démarches (1759). »

— Mariages; moyens de réhabilitation; dénonciations diverses par l'espion Lagarde (1760).

— Rapport et dénonciation du même espion (1761).

— Les nommés Lozerand, Lezau et Nadal, procureurs et avocats protestants à Nîmes, se sont mariés et ont fait baptiser leurs enfants au Désert. Lettres du maréchal de Thomond à ce sujet. Projet d'interdiction d'offices contre eux. Mesures à employer pour ne recevoir à l'avenir que des catholiques. Réclamations des prévenus (1760).

— Lettres de l'espion Lagarde sur la construction de plusieurs temples; observations sur la conduite des religionnaires; demande d'appointements (1759).

— Tumulte et violence à Réalmont, où des prisonniers ont été enlevés de prison et d'autres arrachés sur la route aux gendarmes qui les escortaient. Lettre de M. Riquet de Bonrepos pour annoncer ces événements (1759).

— Lettres du maréchal de Thomond (1759).

— Distribution de la lettre pastorale de Rabaut et d'Encontre. Demande d'arrestation contre les deux ministres (1759).

— *Exhortation à la repentance et à la profession de la vérité par MM. Paul Rabaut et Paul Vincent* (1761). Imprimé.

— Requêtes des religionnaires (1757).

— Synode à Alais (1758).

— Reconstruction des temples; envoi de troupes par le chevalier de Beauteville pour détruire les ouvrages et pour arrêter les religionnaires les plus mutins (1758).

— Synode national des P. R. de France (1758).

— Lettre du maréchal de Thomond (1758).

— Plusieurs mémoires de Lagarde (1758).

— Correspondance de Lagarde et de Dezon « hommes de confiance » qui examinent les démarches des protestants (1758).

TT. 325. — Deux mémoires curieux de Saint-Priest, intendant du Languedoc, sur les affaires des religionnaires (1751).

— Mémoire de l'évêque d'Alais en réponse à ce mémoire. — Saint-Priest proposait comme le meilleur moyen d'empêcher les mariages, de ne plus exiger des religionnaires l'absolution, la confession et la communion.

— Correspondance de Rouillé pour faire mettre au couvent les filles d'un marchand de Niort (1749).

— Lettre de Rouillé à M. de Blossac, intendant de Poitiers, pour arrêter les prédicants et empêcher les assemblées; lettre de d'Aguesseau à l'intendant de Beaumont, sur un prêche tenu à Pouzeauges et sur la capture des prédicants (1749).

— Correspondance de Rouillé pour faire saisir des livres des religionnaires introduits de Lausanne à Niort par contrebande (1749).

— Plaintes du curé de Villefagnan (1730).

— Trois lettres de Rouillé à M. de Blossac pour qu'il emploie la force armée afin de capturer les prédicants Bené et Pradon et empêcher les assemblées (1751).

— Mariages clandestins, assemblées. Lettres du comte de Maurepas à ce sujet (1730).

— Deux lettres, l'une de Maurepas, l'autre de M. de Chabannes pour la marche des troupes contre les P. R. (1747).

— Lettre de Rouillé à M. de Beaumont pour instruire les procès des P. R. convaincus d'assemblées (1750).

— Enfants mis au couvent (1745).

— Lettre de Maurepas : « Je suis persuadé que l'établissement qui a été fait pour faire élever dans des couvents le plus qu'il sera possible d'enfants protestants, produira l'effet qu'on en espère. La crainte que les parents auront qu'on élève leurs enfants les déterminera à les envoyer aux instructions, et ceux qui seront en état de les faire élever dans des communautés les mettront eux-mêmes pour avoir plus de liberté de les retirer quand ils seront instruits. » (1742).

— Gratifications accordées sur les revenus des biens en régie des religionnaires.

— Deux lettres de Malesherbes à M. de Blossac, l'une pour lui demander si l'on peut sans inconvénient rendre à son père Brange, négociant en Saint-Maixent, sa fille qu'on avait mise aux bénédictines de cette ville; l'autre pour lui demander des renseignements sur les mauvais procédés du nommé Soulier dont se plaint le curé de Couloz (1775).

— « J'apprends par votre lettre du 19 de ce mois le jugement

rigoureux que vous venez de prendre contre le nommé Boursault, et je souhaite qu'un exemple si nécessaire dans le pays que vous habitez, y produise tout l'effet qu'on en doit attendre pour faire cesser les assemblées des religionnaires et les désabuser des fausses idées de tolérance qu'on a voulu leur donner. Je suis, etc. : d'*Aguesseau.* » (1750).

— Sédition à Montcoutant à l'occasion des ordres donnés à cette époque par M. de Chabannes qui commandait en Poitou. Correspondance à ce sujet (1747).

— Deux lettres de M. Amelot à M. de Blossac au sujet de deux croix abattues par les religionnaires (1780-1782).

— Lettres de M. Amelot concernant des plaintes portées par le curé de Mouchamps contre M. Gaspard, prédicant, et contre le nommé Foulet, qui a prêté sa maison pour y tenir des assemblées. L'intendant lui répond qu'on peut sans danger exiler l'un et emprisonner l'autre (1777).

— Correspondance du duc de la Vrillière et du comte Saint-Florentin (1744, 1771). Les plus anciennes lettres sont relatives au synode national de 1744. On désire savoir les noms des députés du Poitou. Les dernières ont trait aux assemblées et aux mariages.

— Lettres de Saint-Florentin. Un religionnaire n'a pas ôté son chapeau quand passait le viatique, un autre a épousé une fille relapse. Plaintes du curé de Mouchamps (1767).

— Lettre de cachet pour faire enfermer à Poitiers le nommé Anneriau qui avait fait baptiser sa fille au Désert (1765).

— Menace de lettre de cachet contre un religionnaire qui refusait d'envoyer sa fille aux instructions de l'Église (1766).

— Correspondance entre Saint-Florentin et M. de Blossac au sujet de deux temples que les religionnaires venaient de construire, l'un à Saint-Maixent, l'autre au village de Lavienne. Envoi de troupes pour empêcher le prêche dans ces temples et les détruire. Procès-verbal de vente des effets trouvés. Condamnation de quelques religionnaires (1764).

— Deux lettres de Saint-Florentin concernant une demoiselle Chauderonnet, l'une par laquelle il la fait enfermer au couvent de l'Union chrétienne de Fontenay, l'autre par laquelle il la retire sur la prière de son père (1758).

— Correspondance de Rouillé. Il approuve le comte de Blossac, intendant du Poitou, d'avoir fait des courses contre les religionnaires, et il l'autorise à se saisir des individus qui n'auraient pas fait réhabiliter leurs mariages et fait rebaptiser leurs enfants. Il l'ex-

horte à surveiller les prédicants et les assemblées, et lui envoie des fonds pour les dépenses des soldats (1751).

— Nouveaux détails sur la sédition de Montcoutant. Le comte de Chabannes avait fait arrêter quatre religionnaires. Un attroupement s'était formé qui avait délivré les quatre prisonniers (1747).

— Lettre de M. d'Argenson à l'intendant du Poitou pour diriger avec prudence des troupes contre les mouvements des P. R. (1749).

— Lettre de Maurepas, dans laquelle il promet de faire envoyer des troupes en Poitou contre les P. R. (1738).

TT. 253. — Extrait des actes du synode de Montauban auquel s'est trouvé le duc de Rohan (1612).

— Résolution de l'assemblée générale à Montauban portant défense à tout individu de la R. P. R. de commettre aucune hostilité sans consentement et commission du roi; actes de l'assemblée provinciale de Montauban pour empêcher le transport de la recette des contributions hors des villes ou places confiées à la garde des R. P. R; — Mémoire des griefs des catholiques contre les R. (1621); — Mémoire contre Claude, ministre de Montauban (1665); — Ordonnance de l'intendant pour l'élection de deux ministres de Montauban; — Mémoire, en 1668, contre les P. R. de Montauban; — Mémoire justificatif de Gallard, ministre de Montauban réfugié en Hollande (1675); — Information contre le pasteur Charles qui, dans son prêche, avait qualifié d'idolâtrie la procession de la Fête-Dieu (1681).

— Résolution du colloque de Montauban, à l'appui de celle de l'assemblée générale, qui interdit, sous peine de la vie, aucune hostilité contre les personnes et les villes, avec invitation au duc de Rohan de faire exécuter cette mesure; — Actes de l'assemblée générale; — Arrêt de la chambre de l'Édit de Castres; — Exploit d'un huissier pour défendre, au nom de ladite chambre, toute assemblée des P. R. en armes; — Mémoire d'un anonyme qui suppose une connivence entre les P. R. et les Anglais contre les intérêts du roi (1615-1620).

— Actes des synodes et consistoires de Montauban, et comptes depuis 1581 jusqu'en 1681; — Précis concernant les temples de Montauban et autres concernant les religionnaires de la même ville; — Procès-verbal de notification et lecture au consistoire de l'avertissement pastoral du clergé de France (1683).

— Requêtes, mémoires et pièces des habitants de Montauban.

— Procès-verbaux et mémoires au sujet des contraventions commises par le second consul de Montauban dans l'assemblée au château consulaire, en 1653, pour opiner sur la levée et répartition des

impositions de ladite ville; — Arrêt du conseil d'État portant que les élus aux fonctions seront mi-parti catholiques et religionnaires (1653).

— Procès-verbaux d'assemblées du conseil de ville de Montauban, réclamations, suppliques sur le droit prétendu des P. R. de faire nommer les artisans de leur religion aux offices de baillis ou gardes jurés pour les arts et métiers en même nombre que les catholiques (1665-1681).

— Pièces concernant la contestation d'entre le syndic de Montauban faisant profession de la R. P. R. et les consuls de ladite ville au sujet de l'administration des deniers publics.

— Procès-verbal de signification aux ministres et anciens du consistoire de Montauban de l'avertissement pastoral du clergé de France pour la réunion des P. R. à l'Église romaine (1683).

— Requête des religionnaires qu'on veut empêcher de s'assembler pour le service divin (1683).

— Résultat de la procédure et information contre les ministres et anciens du consistoire de Montauban (1683-1684).

— Abjurations (1684).

— Lieux de la généralité de Montauban où l'exercice de la R. P. R. a cessé pour contraventions dont les procès n'ont pas encore été jugés en dernier ressort (1685).

— Mémoire des biens des consistoires de la généralité de Montauban.

— État de ceux de la R. P. R. de la généralité de Montauban qui se sont absentés du royaume, sans permission du roi.

— Mémoire concernant les biens des fugitifs de la généralité de Montauban.

— Inventaire des biens des consistoires supprimés dans la généralité de Montauban, évalués au total de 44 900 livres (1688).

— Liste envoyée par l'intendant Pajot aux chirurgiens et apothicaires de Montauban que l'on prétend interdire parce qu'ils ne sont pas catholiques (1736).

— Jugement contre les ministres de Montauban et contre les relaps des deux sexes condamnés à diverses peines (1736). Imprimé.

— Inventaire des registres et papiers du consistoire supprimé de Montauban. On y trouve des actes de baptême qui remontent à 1556, des actes de synode depuis 1559.

— Lettres de l'intendant de Berchère annonçant au ministre la conversion ou abjuration de 34 000 P. R. dans sa généralité et de-

mandant des lettres de cachet pour ceux qui ne sont pas encore convertis (1685-1687).

— Question des mariages (1734).

TT. 329. — Instructions du roi à M. de Villeminon qui se rendait auprès du connétable (1612).

— Manifeste de ceux de la R. P. R. (1613).

— Mémoire envoyé par un personnage qualifié de la R. P. R., sur ce qui se dit parmi eux, depuis le retour des députés particuliers (1612).

— Mémoire concernant les églises réformées de France (1614).

— Actes de l'assemblée générale des églises réformées de France (1615).

— Mémoire sur les religionnaires de Pau, de Châlons, du Dauphiné et de Saintonge (1699).

— Assemblée de Saumur (1611).

— Mémoire des religionnaires pour obtenir la nomination d'un de leurs coreligionnaires à la charge de coadjuteur de M. Phelypeaux, secrétaire d'État (1611).

— Mémoire des prétentions de ceux de la R. P. R. (1612).

— De l'état et gouvernement des huguenots de France (1618).

— Serment d'union de ceux de la R. P. R. (1620).

— Mémoire concernant les religionnaires du Languedoc (1644).

— Articles présentés par MM. de l'assemblée générale du clergé de France (1666).

— Copie d'un écrit donné par un proposant du consistoire de Mornac à un catholique dudit lieu pour le pervertir (1667).

— Cahier des demandes du clergé de France contre les R. P. R. (1670).

— Cahier des demandes du clergé de France contre les R. P. R. (1675).

— État des N. C. dans chaque diocèse depuis 1679.

— Imposition des habitants de Combas pour l'entretien du pasteur de Sauve (1672).

— Requêtes des religionnaires (1681).

— Projet d'arrêt concernant les religionnaires envoyé par M. d'Aguesseau (1683).

— *Discours contre les Révoltez. Au Désert avec permission, l'an de grâce* (1686). Imprimé.

— De l'instruction des enfants des N. C. (1685).

— Mémoire pour empêcher le refuge (1685).

— Mémoire pour opérer des conversions dans les Cévennes (1685).

— *Portrait de la conduite des consistoires de la R. P. R. tiré sur l'original du sixième et dernier livre des délibérations de celui de Saintes* (1685). Imprimé.

— Cahier des demandes du clergé de France (1685).

— Lettres pastorales (1686). Imprimé.

— *Conférence faicte avecq M. Loys Bontemps dict la Caillère, médecin, et un nommé de Clairville, tous deux ministres de Loudun en Poitou, etc.* Paris (1586). Imprimé.

— Mémoire des missionnaires qu'on demande dans plusieurs généralités et de ce qu'il faut pour leur entretien (1687).

— Mémoire sur la manière de procéder au mariage des Réunis (1695).

— Mémoire de Baville sur l'état présent des affaires de la religion et sur la conduite que l'on pourrait tenir à l'égard des N. C. (1698).

— Mémoire sur les moyens que l'on peut employer pour tenir les N. C. dans leur devoir, et détruire les derniers restes de la R. P. R. (1698).

— Mémoire du Roy pour servir d'instruction aux intendants en exécution de la déclaration de 1698 (1699).

— Mémoire sur plusieurs affaires concernant la R. P. R., par MM. de Beauvilliers, de Chateauneuf, d'Aguesseau, etc. (1699).

— Instruction donnée aux commissaires se rendant à Avignon pour le fait de ceux de la R. P. R. (1612).

TT. 431. — Dons par le Roi, soit aux hôpitaux, soit à des particuliers, des biens échus à S. M. à titre d'aubaine de déshérence, confiscation ou condamnation (1705-1712).

— *Recueil de deux extraits du registre des conseils de la ville de la Rochelle, etc.* (1615). Imprimé.

— Lettres, mémoires et suppliques à propos d'une émeute de la Rochelle (1614).

— Information par l'amirauté de Bordeaux contre un maître de navire ayant à bord des armes destinées pour la Rochelle (1612).

— Mémoire dont l'auteur propose de remettre aux juges locaux les registres des actes de mariage, sans que ceux-ci soient obligés de recourir aux curés (sans date). Il est adressé à Louis XVI.

— Dauphiné. Arrêtés consulaires et municipaux pour la taille, les vendanges et autres objets d'administration publique (1576-1602).

— Verteuil (église de). Livre des actes du consistoire (1576-1681).

— Livre des actes du consistoire de l'église de Verteuil (1576-1681).

— Sédition à la Rochelle (1612).

— Procès-verbal de l'émeute et des violences commises contre les membres de la mairie et de la justice (1617).

— Mémoire anonyme de ce qui a été résolu à l'assemblée de Saint-Jean d'Angely où se trouvèrent MM. de Rohan, de Soubise, Duplessis-Mornay et autres de la cabale (1612).

— Plusieurs mémoires sur les troubles de la Rochelle (1618).

— État des biens saisis sur plusieurs particuliers des élections de Blois et de Gien pour fait de religion.

— Mémoire anonyme (probablement d'un homme d'État), mais très-curieux et très-important sur l'état des protestants en France; suivi d'un projet de modifications des lois pénales contre les P. R., principalement en ce qui concerne leur existence civile : baptêmes et mariages (sans date, mais postérieur à 1767).

— Registre de baptêmes (1590-1611).

— Acte notarié d'un bail de six ans de tous les revenus des biens des R. fugitifs, moyennant 80000 francs, passé à Pierre Duchesne; mémoire imprimé pour l'exploitation de ce bail; état des mainlevées et restitution des biens en 1720, etc. Demandes et instances de Pierre Duchesne pour la résiliation de son bail. Demandes de baux des biens des fugitifs sis dans les généralités de la Rochelle, de Metz, du Languedoc, de Rouen, d'Alençon, accordées en 1734 et 1735 à des particuliers (1718-1735).

— Demandes d'adjudications des baux des religionnaires (1772).

TT. 444. — Volumineux et intéressant mémoire contenant l'analyse des édits, déclarations et arrêts de conseil rendus contre les P. R., depuis la révocation de l'édit de Nantes, leur exécution à l'égard des réfractaires, l'administration de leurs biens, les raisons et causes du relâchement dans lequel on est tombé à leur égard et les moyens qu'il faut employer pour remettre en vigueur les édits et déclarations (mai 1723).

On lit en marge : « Ce mémoire a été présenté le 6 mai au conseil des affaires ecclésiastiques par M..., qui avait reçu ordre de faire travailler sur cette matière. Il a été décidé que le présent mémoire serait renvoyé à son Em. Mgr le cardinal Dubois, pour commettre quelques personnes pour l'examen dudit mémoire, examiner les moyens proposés, en fournir de nouveaux s'il est nécessaire, pour faire exécuter dans ce royaume la révocation de l'édit de Nantes et prévenir les désordres que pourraient causer dans l'État l'inexécution des édits et déclarations de S. M. et arrêts rendus en conséquence. »

TT. 291. — Mémoire présenté par l'évêque de Bayeux à Saint-Florentin sur les nouvelles et les nouveaux catholiques de la ville de Caen.

— État des pensions dues à la communauté des dames de la Foi des nouvelles catholiques, diocèse de Sarlat, pour les demoiselles renfermées pour fait de religion (1769-1772).

— Liste de jeunes recluses (1764).

— Pensions des nouvelles converties.

— État de plusieurs enfants enfermés par ordre du roi dans les couvents de Caen (1777).

— État de ce qui est dû pour les enfants que la communauté des N. C. de Caen a mis en apprentissage de métiers par les ordres du roi (1770).

— Liste assez complète des filles enfermées par ordre du roi dans la maison des N. C. de Rouen pour y être instruites des vérités de la religion, et dont Sa Majesté paye la pension (1762-1777).

— Liste des jeunes filles de Saint-Lô (1763-1773).

— Liste des jeunes filles de Beaumont en Périgord (1777).

— Liste des jeunes filles de Bergerac (1776).

— Liste des jeunes filles d'Alençon (1766-1775).

TT. 326. — Correspondance de Maurepas et de l'intendant de Poitiers au sujet du nommé Juliot. Celui-ci, protestant et originaire de Moncoutant, avait été invité à passer quelque temps chez l'abbé Gould pour être converti. Comme il n'obéissait pas à l'invitation, Maurepas le fit enfermer dans les prisons de Thouars et ses deux filles au couvent des Ursulines (1732).

— État des sommes dues pour la pension des personnes enfermées dans la maison des nouvelles catholiques de Lyon (1730-1737).

— DAUPHINÉ, BRETAGNE, PROVENCE, ANGOUMOIS ET LIMOUSIN, SAINTONGE, NAVARRE ET BÉARN, CHAMPAGNE. Minutes d'une très-curieuse correspondance, fort incomplète toutefois, entre la cour, les intendants et les évêques, au sujet des religionnaires (sans date, antérieure, je pense, à 1718).

— Pensionnaires de la maison des nouvelles catholiques de Lyon (1739).

— Pensionnaires des communautés des nouvelles catholiques de Saint-Lô (1742), de Caen (1743), de Saint-Lô (1744), de Caen (1744), de Caen (1741), d'Alençon (1729), de Caen (1742), de Caen (1740), de Caen (1736-1740), de Saint-Lô (1730-1740).

TT. 422. — Brevets des dons des biens des religionnaires en faveur de certains catholiques (1685, 1686, 1687, 1688, 1689).

« Aujourd'hui, ... le Roy estant à Versailles, voulant grattifier et traiter favorablement le sieur ... Sa Majesté lui a accordé et fait don de tous les biens meubles et immeubles appartenant à ..., acquis et confisquéz à Sa Majesté pour estre passé dans les pays étrangers sans sa permission, au préjudice des défenses portées par ses édits et déclarations.... à condition toutefois de satisfaire aux dettes, charges qui se trouveront sur lesdits biens, m'ayant Sa Majesté commandé de lui en expédier toutes lettres nécessaires si besoin est, et cependant, pour assurance de sa volonté, le présent brevet qu'elle a voulu signer de sa main et contresigné par moy, son conseiller secrétaire d'Estat de ses commandements et finances.

« Signé : LOUIS.

COLBERT.

— Demandes de nouvelles adjudications des biens ayant appartenu à des religionnaires (1774).

— Demandes de confirmation dans la jouissance des biens ayant appartenu à des religionnaires fugitifs (1774).

— Pièces concernant des poursuites faites par des régisseurs des biens des fugitifs contre quelques détenteurs de ces biens.

— État des saisies faites de différents biens délaissés par plusieurs religionnaires fugitifs dans la généralité de Limoges (1739-1740).

— État de la situation où se trouve la régie des biens des religionnaires fugitifs ou morts relaps depuis 1704, dans l'élection d'Angoulême.

TT. 431. — Difficulté sur le choix d'un maire de la Rochelle (1612).

— *Recueil de deux extraicts du registre des conseils de la ville de la Rochelle : Ensemble les articles du règlement passé et accordé entre messieurs les maires, eschevins, conseillers et pairs, et les bourgeois jurez de commune, manans et habitans de ladite ville à la Rochelle* (1615). Imprimé.

— Mémoire et procès-verbaux sur les troubles de la Rochelle et assemblées politiques et religieuses tenues dans cette ville (1612-1621).

— Mémoire anonyme sur les mariages des protestants... L'auteur du mémoire propose de remettre aux juges locaux les registres des actes de mariage, sans que ceux-ci soient obligés de recourir aux livres (sans date).

— Extrait des actes de l'assemblée générale des églises réformées de France tenue à la Rochelle (1571).

— Mémoire anonyme sur l'origine et les progrès de la R. P. R. en France, suivi d'un projet de modifications des lois pénales contre les R. P. R. en ce qui concerne leur existence civile (sans date).

— Recueil d'actes de baptême (1590-1611).

— État des mainlevées et restitutions accordées sur les revenus des biens des religionnaires (1720).

— Régie des biens des religionnaires (XVIIIe siècle).

TT. 445. — Gros in-folio contenant une très-curieuse et très-exacte liste des religionnaires fugitifs, des biens qu'ils laissèrent en France, de la valeur de ces biens et de leur produit réel (1).

— Affiche en 1771 :

« *De par le roi*
BIENS
des religionnaires
fugitifs
à vendre
bailler ou fieffer.

» On fait sçavoir que... il sera, par-devant monseigneur l'intendant de la généralité de Rouen, procédé à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de bail, à rente annuelle et perpétuelle, à trois heures de relevée, des biens (suit la liste)... ayant appartenu à... religionnaire fugitif du Royaume, et ce, aux charges, clauses, conditions et soumissions qui seront alors déclarées. Ceux qui voudraient faire des offres particulières, soit pour cet objet ou autres Biens ayant appartenu à des religionnaires fugitifs, pourront s'adresser à M. Receveur de la Régie, rue...

— Affiché ce

« Nous, soussignés, principaux habitants de ladite Paroisse, certifions que nous avons vu aujourd'hui pareilles affiches tant au principal portail de notre Église Paroissiale, qu'autres endroits, pour valoir et servir ce que de raison. »

Suivent les signatures.

— Mémoire et projet d'un nouveau bail de la ferme et régie des biens des religionnaires.

— Régie des biens des religionnaires fugitifs. Nouvelle et curieuse liste, moins complète cependant que la première, des religionnaires du royaume qui émigrèrent.

(*A suivre.*)

(1) Ce document est de la plus haute importance. Nous possédons enfin la liste et les noms de tous les religionnaires, ville par ville, village par village, qui émigrèrent de France, lors de la révocation, et y abandonnèrent leurs biens. Ce n'est point, sans doute, la liste de tous les fugitifs, mais c'est celle des plus notables, des plus considérables ; on voit combien elle est précieuse, bien qu'incomplète. Je ne puis malheureusement préciser l'époque à laquelle ce document fut rédigé.

CORRESPONDANCE

DEUX LETTRES DE SOMERSET-HOUSE.

Londres, le 19 octobre 1877.

Cher monsieur,

La carte que vous avez eu la bonté de m'envoyer m'a procuré le meilleur accueil possible de la part de M. Daugars, l'estimable pasteur de l'église française en Saint-Martin le Grand. Jusqu'à présent, je n'ai profité qu'en partie des facilités que ce pasteur m'offre pour compulser les registres de cette ancienne église. Les deux semaines déjà passées de mon séjour à Londres ont été consacrées principalement à des recherches parmi les documents conservés à Somerset-House et au Record Office. J'espère pouvoir commencer en peu de jours l'examen des registres de Saint-Martin le Grand.

En attendant, j'ai pensé à vous envoyer deux pièces qui auront peut-être quelque intérêt pour les lecteurs du *Bulletin*. Voici une lettre que je trouve dans la correspondance (inédite) de la *Society for the Propagation of the Gospel in Foreign Parts*. Cette lettre, adressée au secrétaire de la Société par le célèbre J.-J. Ostervald, de Neuchâtel, porte la date du 23 avril 1705 :

« J'ay hésité, monsieur, si j'oserois vous parler icy d'un office de charité, mais à la fin, j'ay cru que l'illustre Société ne s'en offenseroit pas. On dit que la Reyne propose depuis quelque tems un échange au Roy de France pour tirer des galères nos frères qui y gémissent depuis longtems. Je ne say s'il nous seroit permis de supplier quelque seigneur, membre de la Société, d'intercéder pour un honeste homme de ce pays, nommé Joseph Boy de la Tour, qui est sur la Galère Amazonne à Marseille, afin que s'il se pouvoit, et s'il y avoit du jour à l'élargissement de nos frères, il fût compris dans cette grâce. Il est aux galères depuis dix-neuf ans, non pour aucun crime, mais parce qu'il fut surpris en France ayant un livre de Religion avec luy, et soupsonné (de favoriser) la sortie des réfugiés, mais non convaincu. Je sais que cette affaire est délicate, et que les grands ont des raisons de ne pas toujours faire ce qu'ils souhaitent, mais enfin j'ay pris la liberté de faire cette ouverture, surtout s'agissant d'un homme qui m'est fort connu; on ose tant, quand il s'agit de la charité. Du reste,

il peut se faire que Sa Majesté, qui a d'ailleurs tant de piété et un si solide amour pour la Religion, ne pourra, par des raisons d'État, avoir égard à la très-humble requeste qu'on luy feroit pour ce pauvre détenu. »

Le nom de « M. Joseph Bois de la Tour » se trouve sur la liste des galériens que donne Élie Neau, dans son *Account of the Sufferings of the French Protestants slaves on board the French King Galleys.* — London, 1699.

L'autre pièce que j'ai voulu vous communiquer, c'est une lettre adressée, à ce qu'il paraît, par un curé catholique romain de Paris, au pasteur de l'église française de la Savoie, à Londres. Ce pasteur était sans doute Jean-Jacques Majendie.

Yours most truly,

CHARLES W. BAIRD.

P. S. — Si la liste des galériens que je cite ne vous est pas connue, veuillez m'en informer immédiatement, et je vous en enverrai une copie. L'unique exemplaire de ce livre se trouve, comme vous le savez, au British Museum.

Voici la seconde lettre que je vous annonçais, et qui me semble digne à plus d'un titre de figurer dans le *Bulletin* :

« Paris, ce 11 juillet 1767.

« Dans votre qualité de pasteur de l'église française de la Savoye, je sollicite, monsieur, vos bontés pour une dame votre ancienne paroissienne; quoy qu'elle ayt conservé les sentiments de son éducation, et qu'elle vive icy dans votre communion, elle a trouvé des protections qui la feraient rentrer en possession des biens de ses ancêtres si elle avait les preuves authentiques de sa filiation, et je vous jure, monsieur, qu'elle obtiendra cette grâce sans qu'il luy en coûte aucune dissimulation. Quant aux peines que cela vous donnera, c'est un fruit du ministère, et comme je le partage avec vous, quoyque dans une autre communion, je vous offre le retour dans tout ce qu'il vous plaira de m'employer. Je seray flatté si vous me donnez l'occasion de vous prouver l'estime que j'ay pour la nation et les mœurs de votre église, et combien je suis avec respect, monsieur,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» CARDON, prieur curé. »

SERMONS DU XVIII[e] SIÈCLE.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi d'ajouter quelques lignes à la petite note sur les *Sermons protestants imprimés au* XVIII[e] *siècle* (v. *Bullet.*, XXVI, 333). Je voudrais signaler le suivant :

Le véritable jeûne ou *Sermon sur Joël*, chap. II, v. 11-17.

Pour être lu l'après-midi d'un jour de jeûne dans les assemblées particulières des protestants de ..... privés de l'exercice public dans leur religion, S. L. MDCCLXI. 8°-80 pp. (1).

Ce sermon n'est pas seulement intéressant à cause de sa date et parce qu'il est le premier, autant du moins que je puis le savoir, qui rompe le silence depuis 1720; il l'est surtout parce qu'il indique comment nos pères suppléaient parfois à l'absence de prédicateurs et de prédications. Les quelques premières phrases suivantes de l'*Avertissement* qui précède le sermon lui-même (p. 1 à 4) le disent en propres termes, et c'est à cause de cela que je vous demande la permission de les citer malgré leur longueur :

« Les chefs de famille de cette province (2), qui ont indiqué un jour de jeûne et d'humiliation, déjà annoncé aux fidèles, ont pensé que, pour rendre la dévotion de ce jour aussi solennelle qu'il est possible, dans l'état de privation de culte public où sont les protestants de France, il seroit à propos de choisir quelques sermons parmi ceux que nous ont laissés les serviteurs de Dieu qui ont consacré leurs veilles à l'édification de l'Église; de retrancher des sermons choisis ce qui étoit propre et particulier au troupeau auquel ils ont été adressés; de substituer à ces retranchemens ce qui pouvoit être convenable à la situation où nous sommes et aux circonstances dans lesquelles nous nous trouvons; et de faire imprimer les sermons ainsi disposés pour être distribués aux fidèles quelques jours avant le jeûne (3).

(1) *Avertissement* (p. 3) : « On fera usage, dans le jeûne de dimanche prochain, des prières composées pour cette dévotion qui se trouvent dans la *Liturgie des protestants de France*, et on aura soin d'y ajouter l'article *pour un tems de guerre.* » Ces derniers mots indiquent pourquoi le jeûne fut prescrit. (Cf. *H. Martin*, Hist. de France, t. XV, liv. 98.)

(2) Rien n'indique de quelle province il est ici question. A la p. 26, on lit : « Cette province où le flambeau de la Réformation jetta les premiers rayons de sa lumière, il y a plus de deux siècles; cette province, où la Réformation a brillé de la plus vive lumière est réduite, à la situation la plus déplorable.... » Peut-être s'agit-il du Languedoc, qui fut et surtout resta la province la plus protestante de France.

(3) Le plus souvent on lisait un sermon quelconque sans le modifier. L'un des sermons qui semble avoir eu le plus de vogue (qu'on nous pardonne le mot) dans ces temps troublés, est celui de *Pineton de Chambrun* sur le rétablissement de S. Pierre dans son apostolat.

» Celui qui a été chargé de ce travail (1) avoit choisi deux sermons; mais le tems ayant été trop court, pour une tâche plus difficile qu'elle n'a d'abord paru, il n'a pû remplir qu'une partie de ses engagemens : On ne donne donc qu'un sermon qui est destiné à être lu l'après-midi.

» Ce sermon est celui que M. *Saurin* prononça à la Haye le 7 mars 1714, et qui se trouve dans le dernier volume de la collection de ses sermons... »

Suivent quelques indications concernant le sermon et les modifications qu'il a subies. En somme, l'auteur anonyme a ajouté environ 37 pages. Citons enfin, à propos de ces additions, la note suivante (p. 3) : « Quoi qu'il soit très-facile de remarquer ce qui a été ajouté au sermon de M. *Saurin*, on a cru devoir marquer par des guillemets tout ce qui n'est pas de cet excellent orateur. »

Je vous demanderais pardon, monsieur le rédacteur, de vous entretenir si longtemps d'un seul sermon, si ce sermon n'était pas, comme je le disais à propos de ceux dont il a été précédemment question, d'une époque qui en compte un nombre si restreint. Mais il y en a si peu, qu'il faut leur montrer une double sympathie.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

PAUL DE FÉLICE, p^r.

Mer (Loir-et-Cher), février 1878.

VARIÉTÉS

LE 24 AOUT 1572.

Nous avons publié l'an dernier (*Bull.*, t. XXVI, p. 372), d'après une plaquette du temps, la relation de la procession faite à Rome, le 8 septembre 1572, en l'honneur de la Saint-Barthélemy, ainsi que l'inscription composée pour la circonstance. Cette inscription eut à Paris les honneurs d'une réimpression, sur une grande page in-folio, tout enguirlandée de palmes, dont les exemplaires sont fort rares aujourd'hui. On en peut voir un cependant à la Bibliothèque nationale, fonds Colbert, 500, n° 1, p. 119, portant indication du libraire : *Parisiis apud Johannem Dallier in ponte*

(1) L'auteur des modifications apportées au sermon de *Saurin* n'est aucunement indiqué. S'il s'agissait effectivement du Languedoc, on pourrait penser aux pasteurs (*P. Rabaut*, *P. Encontre*, etc.) qui en desservaient alors les églises.

D. Michaelis sub Rosa alba. Le texte est moins correct que celui de Rome, qui laisse lui-même à désirer (1).

Il est de règle aujourd'hui d'affirmer, dans un certain monde, que si la cour de Rome célébra la Saint-Barthélemy par un *Te Deum* et une médaille, c'est qu'elle fut induite en erreur sur la cause du massacre, et qu'elle crut, sur la foi de dépêches trompeuses, à la réalité d'un complot protestant déjoué par la vigueur du roi et de ses conseillers. Telle est l'explication donnée par M. de Falloux, l'historien de Pie V, et répétée après lui par les habiles à l'usage des simples. Mais cette explication ne tient pas devant le texte de l'inscription qui nous montre Charles IX se félicitant d'avoir mis à profit les conseils de la papauté : *Consiliorum AD EAM REM datorum;* et non-seulement ses conseils, mais ses secours, ses vœux, ses prières, ses instances redoublées pour obtenir l'extermination des hérétiques ; texte accusateur qui établit une absolue solidarité entre le pape et le roi, et qui concorde parfaitement avec les sauvages excitations de *saint* Pie V. (Voir les extraits de sa correspondance, *Bull.*, t. IV, p. 147 et suivantes.)

Sous le bénéfice de ces remarques préliminaires, nous sommes heureux de reproduire la lettre si bien motivée que vient d'adresser M. le pasteur Couve au rédacteur du *Christianisme au XIX*e *siècle* (n° du 23 août 1878).

Mon cher ami,

Vous avez inséré dans le numéro de la semaine dernière quelques réflexions sur la Saint-Barthélemy, à propos du beau drame de M. de Rémusat. Plusieurs de vos lecteurs auront pensé sans doute que ces réflexions manquaient d'opportunité, bien que nous soyons à la veille du 24 août. Ils ne se doutent pas probablement que la Saint-Barthélemy a encore aujourd'hui, sinon des défenseurs déclarés, du moins des apologistes honteux, mais d'autant plus dangereux peut-être qu'ils n'ont pas le courage de leur opinion.

Voici qu'un petit livre m'est précisément tombé sous la main, intitulé *la Saint-Barthélemy*. Il coûte 25 centimes et fait partie d'une collection publiée par la *Société bibliographique*, à laquelle collaborent des hommes comme MM. X. Roux, Marius Sepet, Léon Gautier, etc. Ce n'est donc pas un pamphlet obscur sorti de quelque

(1) On lit dans le texte de Paris : *ecclesiarum* pour *ecclesiasticarum*; *protendere* pour *portendere*, etc.. Peut-être *Sancti Apollinaris* est-il la bonne version, sainte Apolline et saint Apollinaire martyrs ont également une église à Rome.

officine ténébreuse, mais c'est une œuvre à la fois populaire et savante. Va-t-il justifier le forfait de Catherine de Médicis et de Charles IX? Pas précisément. Il est trop habile pour cela. « Ce crime, nous ne prétendons ni le nier, ni le justifier; nous le disons très-haut : *la Saint-Barthélemy est un crime.* » Et plus loin : « La religion catholique a constamment flétri et flétrit encore la Saint-Barthélemy. »

Il semble que c'en est assez, et que l'auteur soit prêt à confirmer le jugement de l'histoire impartiale. — Détrompez-vous cependant. Il va consacrer cent pages à prouver que les vrais provocateurs de ce crime ont été les protestants; qu'ils ont tyrannisé les catholiques pendant les quarante ans qui ont précédé; qu'ils ont multiplié partout les violences, les pillages, les menaces. « Il était licite, d'après les synodes nationaux, de s'armer contre l'État ». — « Nous ajouterons que le protestantisme permettait en certains cas l'assassinat ». — « Le protestantisme, tous en conviennent, niait la liberté morale de l'homme, et par cela même il autorisait, à l'insu de ses chefs, tous les crimes; il ébranlait, dès lors, les fondements de l'ordre social ». — « Bien sots, d'après Luther, les peuples qui ne brisent pas le joug des rois et des peuples ». — « Les peuples de l'Europe avaient été fraternellement (?) unis par le catholicisme. La réforme, en combattant cette union, amena les rivalités des pays voisins jusqu'au centre de la France ». — « On s'attachait, dans les prêches, à détruire non-seulement la croyance due à l'enseignement de l'Église, mais encore la fidélité due au roi ». — La mort de Coligny fut un crime: « il fallait le juger, non le tuer ». — « Les Guises étaient animés d'une haine profonde contre les chefs huguenots, qui avaient conseillé ou approuvé le meurtre de leur père, et spécialement contre Coligny ».

Tout cela est textuel. Vous voyez d'ici le système et vous pouvez prévoir les conclusions : Le massacre de la Saint-Barthélemy fut « un coup d'État politique tenté par la cour pour mettre à mort les chefs protestants, changé en massacre général par la violence des passions populaires et l'effervescence d'un parti avide de se venger de longs outrages ». — La pensée n'en fut pas préméditée; elle « vint soudain, dans un moment de trouble et de frayeur ». — « Douze à quinze cents victimes périrent à Paris, autant à peu près en province ».

Mais l'Église catholique a approuvé ce massacre. On ne peut pas le nier; il y a des témoignages implacables. On ne parle pas des mé-

dailles frappées, mais elles existent. N'importe! « Le crime fut exclusivement politique ». — « Tout démontre, à n'en pas douter, que la cour de Rome fut complétement induite en erreur sur les origines et sur le caractère de la Saint-Barthélemy : le pape connut les faits, mais le sens lui en fut caché; il n'approuva l'événement que parce qu'on le lui avait présenté comme une mesure de salut public ».

Je n'ai pas besoin de vous signaler les vices de cette argumentation, et de vous rappeler combien elle est contredite par l'histoire. Je noterai seulement les derniers mots. Le pape sut le massacre; il connut les faits et il fit chanter le *Te Deum;* seulement il vit dans le carnage des huguenots (*Ugonottorum strages*, dit la légende de la médaille) une mesure de salut public. C'est précisément ce que disent les apologistes de la Terreur. Tout se justifie, le crime de Caïphe comme celui de Catherine de Médicis, par l'argument suprême du salut public.

Ne vaut-il pas la peine de signaler ce qui s'imprime en l'an 1877, sur le forfait du 24 août 1572, et ne réussirons-nous pas à convaincre les optimistes aveugles qui s'imaginent que les passions des ligueurs ont désarmé?

B. C.

P. S. — Il y a des sujets qui sont à l'ordre du jour perpétuel de l'histoire. Le musée de Lausanne possède un tableau d'un grand intérêt pour le protestantisme français, car il représente quelques épisodes du massacre de la Saint-Barthélemy, retracés par un peintre contemporain, nommé Dubois. Ce tableau est devenu l'objet d'une savante étude de notre collègue M. Henri Bordier, qui en a fait graver quelques parties d'après les procédés de la chromolithographie. Nous y reviendrons prochainement.

J. B.

Le Gérant: FISCHBACHER.

PARIS — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

A MESSIEURS LES PASTEURS DES ÉGLISES RÉFORMÉES DE FRANCE

MONSIEUR ET HONORÉ FRÈRE,

Le comité de la Société de l'histoire du protestantisme français a décidé que le *Bulletin* du 15 octobre serait désormais adressé à tous les pasteurs de France sans exception. Il a voulu leur rappeler ainsi son œuvre historique à la veille de la fête du 1er dimanche de novembre qui en est comme la consécration.

Cette œuvre compte aujourd'hui vingt-sept années d'existence, et peut-être a-t-elle acquis quelques droits à la sympathie reconnaissante des protestants français.

Elle ne se borne pas à la publication de documents précieux où revit la foi de nos pères et leur héroïque fidélité aux plus mauvais jours du passé.

Notre Société a fondé une bibliothèque qui compte déjà plus de 15000 volumes, et qui n'attend qu'un bibliothécaire pour mettre plus largement ses trésors à la disposition du public.

Elle encourage par des concours les études historiques protestantes sous toutes les formes et, dans sa sollicitude pour tout ce qui touche à nos malheurs, à nos gloires, elle s'est récemment émue d'un projet de monument à la grande et pure mémoire de Coligny.

Si, malgré la modicité de ses ressources, elle poursuit fidèlement sa tâche, que ne ferait-elle pas appuyée sur les généreux subsides du protestantisme français tout entier?

Étrangère aux partis qui le divisent comme aux luttes qui l'affligent, elle n'a qu'un but : renouer de saintes traditions et raviver de purs souvenirs, patrimoine commun de tous.

La fête de la Réformation, due à son initiative, fournit aux Églises une occasion de se souvenir de l'œuvre historique qui n'était point oubliée des anciens synodes.

Il y a deux manières de la soutenir efficacement : c'est de lui procurer de nouveaux adhérents pour combler les vides que la mort fait chaque année; c'est d'inscrire le budget de l'histoire à côté de celui de la foi dans les libéralités des fidèles.

Ce devoir est compris de quelques-uns; qu'il le soit de tous, et notre Société, affranchie des pénibles nécessités qui l'assiégent, remplira dignement sa mission.

N'est-ce pas là votre vœu, Monsieur et honoré frère? Nous aimons à le croire, et nous osons compter sur votre bienveillant concours.

AU NOM DU COMITÉ :
JULES BONNET, *secrétaire.*

P. S. Les Églises suivantes, au nombre de cinquante-trois, nous ont généreusement consacré leur collecte du 5 novembre 1877. Qu'elles reçoivent ici l'expression de notre gratitude.

Ce sont :

Aiguesvives, Auxerre, Bâle, Bayonne, Boulogne-sur-mer, Castres, Caussade, Caveirac, Cette, Clairac, Clermont-Ferrand, Fontainebleau (église libre), Gallargues, Ganges, Garrigue, Le Mans, Lyon, Mauguio, Mauvezin, Montauban, Montpellier, Mouchamp, Nancy, Nantes, Nègrepelisse, Nîmes, Niort, Paris (Oratoire, Saint-André, Chapelle Taitbout, l'Étoile, Asile Lambrechts), Périgueux, Pont-sur-Lussan, Poissy, Quiévy, Réalmont, Reims, Rouen, Saint-Andéol, Saint-Étienne, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Hippolyte du Fort, Saint-Jean du Gard, Saint-Laurent du Cros, Saint-Maixent, Saint-Maurice de Gazevieille, Saint-Nicolas de Strasbourg, Saulzair, Tonneins, Touland, Troyes, Vialas.

ÉTUDES HISTORIQUES

L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS SOUS HENRI II

MINISTÈRE DE FRANÇOIS DE MOREL

1558-1559 (1).

La longue rivalité de la France et de l'Espagne avait procuré quelques moments de trêve aux Églises réformées dont le nombre allait se multipliant dans tout le royaume. Le traité de Cateau-Cambrésis, signé le 3 avril 1559, accrut leurs périls en réconciliant les deux monarques rivaux dans une même pensée, l'extermination de l'hérésie. Charles-Quint n'était plus. Déçu dans son double rêve de suprématie politique et religieuse, il ne fit que passer du cloître à la tombe (2). De toutes les recommandations léguées par le monarque expirant à son fils, celle qui s'était le plus profondément gravée dans l'esprit de Philippe II, c'était la guerre sans trêve ni merci à l'esprit nouveau qui, victorieux en Allemagne, comprimé temporairement en Angleterre, fermentant dans les Pays-Bas, agitait la France et se communiquait par de sourds tressaillements aux deux péninsules catholiques. Paul IV veillait sur l'Italie, et le *Campo di Fiore* avait vu se dresser les premiers bûchers contre les dissidents. L'auto-da-fé de Valladolid inaugura, le 12 mai 1559, une ère d'effroyable répression pour l'Espagne. « Plutôt régner sur un désert que sur un pays peuplé d'hérétiques! » avait dit Philippe II. Ce fut la sombre devise du règne qui lui valut le surnom de *Démon du midi.*

(1) Voir le *Bulletin* du 15 mars dernier, p. 97.
(2) Il mourut à San Yuste, le 20 septembre 1558, deux ans après son abdication à Bruxelles.

L'heure semblait venue pour les monarques catholiques d'attaquer l'hérésie dans son principal foyer, et de reconquérir cette cité du Leman dont le génie de Calvin avait fait la métropole des insurgés religieux dans le midi de l'Europe. Paul IV ne cessait de leur rappeler ce devoir. « C'est dans son nid, disait-il, qu'il faut étouffer la couleuvre! » (1) — et il pressait l'envoi d'hommes, d'argent, pour la nouvelle croisade, à laquelle ne manqua qu'un Simon de Montfort. Henri II s'offrit à s'emparer de Genève avec le concours d'une armée espagnole qui franchirait les Alpes au mont Cenis. La cité du refuge détruite, il n'y aurait plus d'asile pour les dissidents, et l'unité religieuse régnerait sur les deux versants des Alpes. Tel fut le sens du message porté par Montmorency aux ministres de Philippe II. Le duc d'Albe l'écouta froidement. Un scrupule avait surgi dans cette âme atroce qui ne connut jamais l'hésitation quand il s'agissait de comprimer l'hérésie, fût-ce dans une mer de sang. Attaquer Genève, c'était s'exposer à une rupture avec les cantons suisses, que Philippe II avait intérêt à ménager pour la tranquille possession de la Franche-Comté et le libre passage du Milanais dans les Pays-Bas. Comme l'a dit un éminent historien, « les intérêts territoriaux contredirent ici les desseins religieux, et la politique du prince paralysa la foi du catholique » (2). Genève, tant de fois sauvée par une sorte de miracle, depuis l'adoption de la réforme, dut son salut à cette contradiction de ses plus mortels ennemis!

Les périls de la cité réformée ne furent nulle part plus vivement sentis que dans l'Église de Paris, qui lui devait ses plus éminents pasteurs et qui demeurait en communication constante avec elle. Malgré la longue crise d'une maladie qui le mit à deux doigts de la mort et dont il ne se rétablit qu'imparfaitement, Calvin avait l'œil fixé sur cette congrégation de la capitale que la solidarité du danger lui rendait plus chère et

(1) Correspondances romaines de Turin, citées par Vullemin : *Histoire de la Confédération suisse*, t. XII, p. 21.

(2) Ce point a été mis hors de doute par M. Mignet, dans ses beaux articles sur la correspondance de Calvin. Voir le *Journal des savants*, année 1857, p. 172.

dont il pressentait les glorieuses destinées. Il n'était préoccupé que de lui susciter de nouveaux adhérents dans la noblesse rendue aux loisirs de la paix après de longues et sanglantes guerres. Le Traité de Cateau-Cambrésis venait de rouvrir les portes de la France à un captif illustre entre tous, dont l'héroïque obstination dans les murs de Saint-Quentin fut le salut de la patrie. Dans sa prison de Gand, Coligny, cherchant des consolations dans la lecture des saints écrits, avait entretenu une correspondance avec Calvin, et appris à connaître une croyance pure et forte « qui ramenait librement à l'Évangile, soumettait pleinement à Dieu, ranimait la foi religieuse sans interdire la raison humaine, et faisait de rigides chrétiens et d'enthousiastes martyrs » (1). En écrivant au héros de Saint-Quentin, à demi détaché de la foi catholique, Calvin sut trouver un langage digne de l'homme auquel il était adressé : « Ce n'est pas assez, monseigneur, de se monstrer vaillant, et ne point défaillir ou perdre courage en adversité, sinon que nous ayons ce regard de nous submettre du tout à la bonne volonté de Dieu et nous y accorder paisiblement. Or, puisqu'il vous a desjà donné telle constance, il n'est plus besoin, comme on dict, de vous y exhorter. Seulement je vous prieray de penser plus oultre, c'est que Dieu en vous envoyant ceste affliction, vous a voulu comme retirer à l'escart pour estre mieulx escouté de Luy. Car vous sçavez, monseigneur, combien il est difficile parmi les honneurs, richesses et faveurs du monde, de Luy prester l'oreille, pour ce qu'on est par trop distrait çà et là et comme esvanouy, sinon qu'il use de tels moyens pour recueillir ceux qui sont à soy... Nous avons un grand advantage, c'est que si nous sommes débiles, il nous a promis de suppléer par sa vertu à nostre défault, comme aussy nos vrayes armes sont d'avoir du tout nostre refuge à Luy, le priant qu'il soit nostre force » (2). Austère doctrine, en scandale au monde, mais en édification aux sages, qui se replient

(1) Mignet, article déjà cité. *Journal des savants*, année 1857, p. 155.
(2) A l'amiral de Coligny, 4 septembre 1858, *Lettres françaises*, t. II, p. 231, 232.

sur eux-mêmes pour y trouver le secret d'une foi supérieure au succès et d'une vertu qui grandit dans le malheur!

Quelques mois après, lorsque se répand la nouvelle, trop tôt démentie, de la délivrance de l'amiral, Calvin adresse à sa noble compagne, Charlotte de Laval, les consolations les plus hautes et les conseils les plus prévoyants. La faiblesse de d'Andelot, qui a trompé l'espoir des fidèles de Paris, lui fournit un argument pour recommander la vigilance si nécessaire au milieu des piéges des cours : « Madame, le bruit commun touchant la délivrance de monseigneur nous a donné courte joye pour quelque petit de temps, et d'autant nous a esté plus grand regret d'entendre tantost après que nous estions frustrés de nostre désir... Mais ceste affliction n'est pas si dure que vous n'ayez dequoy alléger vostre tristesse en beaucoup de sortes pour vous tenir quoie jusques à son retour. Cependant aussy, je vous prie vous apprester à tenir bon contre les alarmes qui vous pourront estre alors dressées. Car quelque bonne affection qu'il ait de se dédier à Dieu, je crains qu'il ne se tienne aucunement ébranlé ou par les murmures et menaces de l'oncle (1), ou par la sollicitation du frère. Et aussy pensez que vostre debvoir sera de luy ayder par vostre exemple à prendre courage. Nous prierons aussy Dieu de nostre costé qu'il luy donne magnanimité plus grande que n'a eu celuy qui avoit si bien commencé et n'a pas continué de mesme » (2). Plus lent à se déclarer que son frère, Coligny ne connut pas les défaillances, et dès ses premiers pas dans la carrière, on put pressentir l'homme qui saurait aller d'un pas ferme jusqu'au bout, dans la bonne et la mauvaise fortune, dans la gloire et l'ignominie, qui n'est qu'un autre nom de la gloire, dans le sublime rayonnement des héros et des saints où la postérité le contemple!

Mêmes conseils adressés alors par Calvin à la marquise de Rothelin, à son jeune fils le duc de Longueville, auquel il offrait son commentaire sur les petits Prophètes, pour le préserver

(1) Le connétable de Montmorency.
(2) A madame l'Amirale, 27 février 1559. *Lettres françaises*, t. III, p. 262-264.

des tentations de la cour, si redoutables à son âge « et qui sont pour esbranler les plus robustes (1) »! Les ministres de Paris ne s'épargnaient point de leur côté pour seconder l'action du réformateur, comme leurs lettres le témoignent. Exhorté par eux, d'Andelot commençait à rentrer dans le droit chemin, et son âme loyale n'aspirait plus qu'à mettre d'accord sa foi et ses actes. Les petits donnaient l'exemple aux grands, et la fidélité croissait avec l'ardeur de la persécution. Il ne tint pas aux Guises, tout puissants sur l'esprit du roi, que le système d'impitoyable rigueur adopté par Philippe II dans ses États ne fût appliqué aux prisonniers qui languissaient encore dans les cachots de Paris. Plus humains que la Sorbonne et le clergé, les conseillers du parlement se laissaient parfois attendrir par la jeunesse et les touchantes réponses des accusés, voués à la mort pour le seul crime de leur croyance. La justice, rentrant avec la pitié dans le cœur des juges, adoucissait une loi cruelle et transformait en exil les sentences capitales. Ce fut le cas de quatre des compagnons de Jean Barbeville, de cet humble maçon que nous avons vu expirer sur le bûcher avec une si ferme constance et une si paisible douceur. De tels spectacles avaient aussi leur contagion et réagissaient sur l'âme des juges. Après de longs interrogatoires les conseillers de la Tournelle, « craignant de faire quelque chose contre les édits du roi ou contre leur conscience », opinèrent pour le bannissement de trois des accusés (2). Cette clémence inusitée parut un scandale aux Guises, un attentat au monarque qui subissait leur fatal ascendant. Voici en quels termes François de Morel, rentré à Paris après une double mission en Normandie et en Champagne, rendait compte à Calvin du grave incident judiciaire qui préoccupait alors les esprits :

« J'ai trouvé l'Église fort émue de ce qui vient de se passer. Nombre de conseillers et de personnes d'un certain rang considèrent comme impie et funeste l'arrêt de la chambre des Tour-

(1) *Ibidem*, p. 265 et 267.
(2) Th. de Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 170.

nelles, qui est en ce moment le sujet de toutes les conversations, les uns jugeant d'une manière et les autres d'une autre. Les prêtres vont répétant que c'en est fait de la religion si cet arrêt est maintenu et si le roi ne remédie pas par un nouvel édit à des sentences aussi dérisoires. Le clergé en est venu à un tel degré d'irritation qu'il suffit du plus léger soupçon de luthéranisme pour être arrêté. Ces derniers jours, on a emprisonné cinq personnes, saccagé leurs maisons, sous prétexte d'y chercher des livres interdits par la Sorbonne, et mis tout le mobilier au pillage. Cette rage persécutrice est loin de se calmer. Pour l'exciter encore, le cardinal de Lorraine s'est rendu au parlement; il a parlé de l'amour et du respect que depuis vingt ans il n'a pas cessé de professer pour ce corps judiciaire et des bienfaits dont il l'a comblé. Je n'ai rien plus à cœur, a-t-il dit, que d'augmenter encore sa dignité et sa splendeur, afin qu'il brille comme une lumière non-seulement en France, mais dans le monde entier. Mais je dois avertir les conseillers de leur devoir, car il est à craindre que le lustre qui leur a été transmis ne soit terni par des arrêts tels que ceux qu'ils viennent de prononcer. Je n'ai pu apprendre sans douleur que quatre sacramentaires dont l'impiété aurait été, dans tous les siècles, jugée digne du feu, ont été sinon absous, du moins condamnés à une peine très-légère. Le roi lui-même s'est tenu pour grandement offensé et il attend une réparation. Dans ces temps orageux, lorsque des troubles éclatent partout à cause de la religion, de telles sentences ne peuvent qu'encourager l'audace des sectateurs de Luther.

« Alors Séguier, l'un des membres de la chambre criminelle, ayant demandé la parole au président, a répondu qu'il était prêt à rendre raison devant Dieu et le roi de l'arrêt qu'après mûre délibération il avait prononcé avec ses collègues; que les quatre accusés n'étaient rien moins que sacramentaires, car ils s'étaient exprimés dans leur confession, en termes irréprochables, sur le sacrement où les fidèles reçoivent le corps du Christ conçu du Saint-Esprit et né de la Vierge Marie. — Quoi

donc! a répliqué le cardinal, ne sont-ils pas sacramentaires ceux qui répudient la messe! — C'est une question, a répondu Séguier. A ces mots le cardinal est demeuré interdit, ainsi que plusieurs des vieux conseillers; mais bientôt reprenant avec colère : C'est une question qui n'en est pas une pour les hommes savants et pieux depuis treize cents ans! Séguier a gardé le silence pour ne pas exaspérer davantage son fougueux interlocuteur. Puis il a demandé que les membres des trois chambres, dont plusieurs étaient présents, se réunissent en audience solennelle, afin qu'il pût se justifier avec ses collègues et que le cardinal lui-même pût apprécier si la sentence avait été bien ou mal rendue (1)... »

Tels étaient les graves débats qui se produisaient au sein du parlement et qui montraient les juges eux-mêmes divisés sur l'application de peines trop sévères qui surexcitaient le fanatisme de la populace parisienne sans décourager les martyrs. Une lettre de François de Morel à Calvin, écrite peu de semaines après, montre sous un aspect des plus sombres la situation générale des réformés et nous fait assister à un premier essai de *mission bottée* dans les provinces. « La fureur de nos adversaires croît de jour en jour. De nombreux corps de cavalerie sont dirigés contre les fidèles de Normandie que l'on accuse du crime de lèse-majesté. Par un mensonge impudent on a fait croire au roi que nos frères ne reconnaissent aucun gouvernement établi et vivent dans la promiscuité. Excité par ces furies le monarque ne se possède plus. Les protestants de Saint-Lô sont menacés de périr par le fer et le feu, si Dieu

(1) Morellanus Calvino, 8 Cal. maii 1559. Msc. de la Bibl. de Genève, vol. 112. *Calvini Opera omnia*, t. XVII, p. 503, 504. On voit par une lettre de François de Morel, écrite peu de semaines après (*nonis junii*), que plusieurs des conseillers de la Tournelle se faisaient scrupule d'appliquer la peine de mort aux cas d'hérésie : *agitatum de hæreticis an morte multandi essent*? Ils demandent aux ministres de Paris des textes en faveur de la tolérance, puisés dans la Sainte Ecriture, et ceux-ci hésitent à les fournir, de peur de consacrer l'impunité de l'hérésie. Etrange aveuglement! ils ne voient pas qu'en reconnaissant le droit du glaive, pour la répression des croyances, ils consacrent leur propre martyre. Tout ce passage est à méditer : *Nihil esse patrocinii neque in scripturis, neque in nobis, ad tale dogma constituendum*. Ce dogme est la liberté de conscience! La thèse généreuse de Castalion demeure sans échos à Paris comme à Genève (*Calvini Opera*, t. XVII, p. 541).

ne les prend sous sa protection. D'un autre côté nous apprenons de source certaine que le prince de Piémont a de secrètes intelligences dans Genève, dont il compte s'emparer, non par une attaque ouverte, mais par une irruption clandestine... Les habiles prétendent que le moment le plus à redouter est celui de ses noces avec la sœur du roi. Je ne sais si vous avez appris la fuite des fidèles de Meaux, à l'approche d'un corps d'armée chargé de venger certains appariteurs que l'on a expulsés de la ville pour avoir osé déchirer des affiches contenant des articles de loi. Les habitants se sont enfuis de tous côtés, et la cité dépeuplée par la terreur n'est plus qu'un désert. (1) » C'était un vigneron des environs de Meaux que ce Pierre Chevet, qui, condamné au feu par la Grande Chambre et tout défiguré par le bâillon, disait en face du bûcher : « Eh ! que je suis heureux ! Que je suis heureux ! » (2)

C'est au milieu de ces graves circonstances que se réunit dans une ruelle obscure du faubourg Saint-Germain, non loin de la tour de Nesle, ce fantôme sinistre du moyen âge, le premier synode des Eglises réformées de France, inaugurant une ère nouvelle de foi et de liberté. L'initiative en vint de Poitiers, la direction de Genève. Calvin ne pouvait demeurer étranger à cette grande manifestation des Eglises dont il avait, à plusieurs reprises, formulé les croyances, d'abord dans le beau livre de l'*Institution chrétienne* dédié à François Ier, et puis dans une confession aussi ferme qu'habile adressée à Henri II pour réfuter les calomnies dirigées contre les protestants français et exploitées avec une infernale habileté par les Guises (3). La confession de 1557 fut le patron de celle de 1559 (4). Bien que averti assez tard du Synode qui va s'ouvrir, et nourrissant des doutes sur son opportunité, Calvin inspire, dirige de loin les délibérations qui doivent imprimer à la Réforme française

(1) « Dilapsi sunt cives hac atque illac, adeo ut jam sit in civitate miseranda solitudo. » Morellanus Calvino, 17 maii 1559. *Opera*, p. 525.
(2) Mai 1559. *Histoire des martyrs*, fº 458, verso.
(3) *Lettres françaises*, t. II, p. 151 et suivantes.
(4) *Le Synode général de Paris en* 1559, Thèse de M. Dieterlen, pages 72-92.

l'unité d'esprit dans le terrible combat qui l'attend (1). En face des redoutables puissances conjurées contre elle, la Réforme, comme le christianisme naissant, répudie (à cette heure du moins!) toutes les armes terrestres et dit : *J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé!*

On n'a pas à raconter ici l'histoire de cette assemblée qui appartient moins à l'Église de Paris qu'au Protestantisme tout entier. Nicolas des Gallars, récemment arrivé de Genève, apporta les instructions du réformateur, et François de Morel, président élu, put mieux que personne en préciser le sens. Les représentants de soixante-douze congrégations étaient présents (2). Des graves délibérations qui remplirent les derniers jours de mai 1559, sortit avec la discipline la confession de foi qui devait recevoir une nouvelle sanction au synode de la Rochelle, et de laquelle un éminent pasteur, La Roche Chandieu, a pu dire avec orgueil, en l'opposant à la confession d'Augsbourg, ce chef-d'œuvre de Mélanchthon: « Dès longtemps y a une confession de foy faicte du temps des plus grands feux, arrestée en un synode de tous les ministres de France, confirmée par un autre subséquent, scellée par le sang de beaucoup de martyrs, et en si grande authorité et recommandation parmi les fidèles qu'il serait non-seulement malaisé, mais du tout impossible de leur en faire recevoir une autre (3). »

Les membres du Synode s'étaient à peine séparés quand eut lieu (10 juin) la séance du parlement de Paris, qui demeure une date mémorable dans l'histoire de la liberté religieuse en France. Frappé lui-même de l'importance de cet événement, François de Morel écrit à Calvin : « Je ne sais si depuis mille ans un fait d'aussi grave conséquence s'est produit dans ce royaume. Dans la dernière mercuriale notre cause

(1) Calvinus Morellano, 17 maii 1559. (*Opera.*, t. XVII, p. 525). On est étonné, du reste, du peu de place qu'occupe le Synode dans les correspondances contemporaines. *Faire sans dire* semble avoir été la devise de ses auteurs.

(2) C'est ce que nous apprend une lettre de Portanus au chancelier de Saxe, rapportée par Hubert Languet. Dieterlen, thèse déjà citée, p. 63, 64.

(3) Lettre d'Antoine de Chandieu à Calvin, du 22 juillet 1561. Msc. de la Bibliothèque de Genève.

a trouvé de courageux défenseurs. Bon nombre de conseillers ont opiné pour la restauration de la religion par un libre concile. Avis en ayant été donné au cardinal, il avertit le roi, qui accourt au parlement sans y être attendu, si ce n'est de quelques-uns, à neuf heures de la matinée. Les conseillers avaient commencé à opiner, selon l'usage, chacun à son tour; le roi les invite à continuer. Le cardinal se flattait de les terroriser par la présence du monarque. Il en a été tout autrement. Jamais, en effet, le parlement n'entendit un langage plus magnifique, plus libre, plus respectueux ni plus saint que celui de deux conseillers qui ont alors exposé leur sentiment (1). Le roi n'a pu contenir ses menaces, au milieu des officiers et des cardinaux qui l'accompagnaient, et dans un accès de colère il a commandé au grand maître, comme à un simple appariteur, d'arrêter les deux conseillers. Trois autres ont été saisis peu après; on dit même un plus grand nombre; mais je ne saurais l'affirmer (2). Une véritable épouvante s'est répandue dans le Sénat et dans toute la ville. Quelques-uns ont pris la fuite, car on ne peut attendre rien que de funeste de l'irritation du roi, surtout lorsque Divolé, avec la tourbe des moines et des sorbonnistes, attise encore la fureur du cardinal (3). Ajoutez les tristes nouvelles d'Écosse où des troupes françaises qui tenaient garnison ont été détruites. Le gouverneur de Normandie, Villebon, écrit que le nombre des luthériens s'est tellement accru dans cette province, qu'on ne peut y remédier qu'en y transportant une nouvelle population et en déportant l'ancienne. Mêmes renseignements sur le Languedoc. Aussi le roi ne délibère plus que sur les moyens d'extirper entièrement

(1) « Nunquam enim splendidius, nunquam liberius, nunquam modestius ac divinius quisquam in Senatu loquutus esse putatur, etc... » Morellanus Calvino, 11 junii 1559. *Opera*, p. 548.

(2) Du Faur et Du Bourg furent les deux premiers conseillers arrêtés; puis Antoine Fumée, Paul de Foix et Eustache de la Porte. Trois autres, Du Val, Du Ferrier et La Viole, prirent la fuite. *Mémoires de Condé*, t. I, p. 217. *Histoire des martyrs*, f° 462.

(3) « Il y a un besacier nommé Divolé, avec d'autres pendars, qui a osé prescher publiquement que tels massacres qui se faisoient contre ceux qu'ils appellent luthériens estoient à louer, et les nommoit saintes séditions. » *Mémoires de Condé*, t. I, p. 597.

cette semence. Au milieu d'une si grande perturbation et de tels périls, nos frères hésitent à se rendre aux assemblées, et leurs craintes s'expliquent par la multitude des espions qui parcourent les rues nuit et jour et nous condamnent au repos. Si cette pénible situation devait se prolonger, je me rendrais dans quelqu'une des villes voisines, car il en est un grand nombre qui sollicitent notre ministère, ou bien je demanderais à retourner à Genève, pour ne pas demeurer inutile. Mais Dieu nous accordera sans doute de meilleurs jours! (1) »

Ainsi se mêlent dans l'âme du fidèle pasteur, comme sous sa plume, la joie, la crainte, l'espérance et le découragement. Mais la confiance en Dieu persiste, aux heures les plus sombres, et inspire toutes les résolutions. Seul parmi les ministres, Nicolas des Gallars, chargé d'une mission temporaire, songe à retourner auprès de Calvin, dont il est à la fois secrétaire et collègue. François de Morel, Chandieu, la Rivière, tiennent bon et continuent à exposer chaque jour leur vie pour le troupeau dispersé. Des conventicules, multipliés à l'infini, remplacent les grandes assemblées et deviennent à leur tour impossibles : « La fureur de nos ennemis ne connaît plus de bornes. Ils violent effrontément tout droit divin et humain, depuis qu'ils ont trouvé dans le prince un docile instrument de leur cruauté. Ils chantent victoire, comme s'ils avaient déjà triomphé de nous, parce qu'un traître est sorti de nos rangs pour leur dévoiler nos secrets. On croit généralement que c'est un orfèvre nommé Russanges, qui remplissait les fonctions d'ancien et s'est séparé de nous, uniquement poussé par la malice de son cœur. Il ne cesse depuis de poursuivre l'Église, et surtout ses pasteurs, de toutes sortes d'injures et de calomnies. Comme il a pu entraîner quelques ignorants dans son apostasie, il s'en sert comme de troupes légères pour harceler le reste du troupeau. Vous comprenez notre position; mais ce n'est pas tout, car il y faut joindre les menaces du roi, les espions rôdant dans chaque quartier, les récompenses pro-

(1) « Sed forsan dabit Deus brevi meliora. » *Ibidem*, p. 549.

mises aux juges, enfin la délibération du parlement de Rouen, confirmée par un édit royal, qui nous met hors la loi et livre les pasteurs et les anciens de nos Églises au premier venu pour les égorger impunément sans forme de procès.

« Sur les cinq conseillers du parlement dont je vous annonçai l'arrestation, quatre ont fléchi et paraissent devoir échapper, non sans une forte amende et une tache d'infamie perpétuelle. Le cinquième, ayant persévéré dans la courageuse confession du Christ, sera sans doute bientôt immolé, ce qui est un sujet de fiévreuse attente pour la populace et de crainte mêlée d'admiration pour les bons. Ce fidèle confesseur s'appelle Anne Du Bourg. Une trève nous sera plus ou moins accordée jusqu'au 10 juillet. Aussitôt après les noces du duc de Savoie, qui ne dissimule pas son mépris pour cette cour, le roi tournera toutes ses forces contre nous. Il a une longue liste de noms de personnes de tout rang. Il ne nous attaquera pas tous à la fois, mais accablant l'un, puis l'autre, il débarrassera peu à peu la France (il s'en flatte du moins!) de cette secte détestée des luthériens (1). »

Ces rapports ne paraissent point exagérés si l'on se rappelle les lettres d'extermination datées d'Écouen (juin 1559) et les admirables épîtres que Calvin adressait alors aux Églises sous croix. La voix des Cyprien, des Tertullien, exhortant les congrégations primitives, sous le glaive du bourreau, ne trouva pas de plus fermes accents : « La rage et cruauté est grande contre toute la pauvre Église, les menaces sont terribles, les appareils sont tels qu'il semble que tout doive estre perdu. Tant y a toutesfois qu'il s'en fault beaucoup que les persécutions soient si excessives que les ont souffertes nos pères... Nous n'amasserons pas icy tous les tesmoignages qui pourraient servir à nous fortifier en patience, car il n'y aurait nulle fin pour ce que toute l'Escriture en est pleine. Nous ne déduirons pas

(1) « Non omnes simul est invasurus, verum hos atque illos paulatim decerpens, totam Galliam, si superis placet, Luteranorum secta brevi vacuefaciet. » Morellanus Calvino, 3 Cal. julii 1859. *Opera*, p. 568, 569.

aussy comment il nous fault ensuivre à la mort du Fils de Dieu nostre chef pour ressusciter avec luy; qu'il nous faut estre conformes à son image pour estre tous participant du repos qu'il nous a promis. Ce nous doit estre une doctrine commune que comme il est entré en sa gloire par beaucoup d'afflictions, il nous faut tenir le mesme train. Pour le présent il suffit de réduire en mémoire que toutes les oppressions qui adviennent en l'Église sont pour approbation de la foy des eslus, selon qu'il plaist à Dieu de les ordonner en temps opportun... Et afin de prendre meilleur courage, ne doutez point, quand les malins auroient exercé toute leur cruauté, qu'il n'y aura une goutte de sang qui ne fructifie pour augmenter le nombre des fidèles. S'il ne semble pas du premier coup que la constance de ceux qui sont examinés profite, ne laissez pourtant de vous acquitter de vostre devoir, et remettez à Dieu le profit qui reviendra de vostre vie ou de vostre mort pour édifier son Église. Car il en sçaura bien retirer le fruit en temps et lieu... Seulement laissons passer ceste obscurité de ténèbres, attendans que Dieu produise sa clarté pour nous esjouir, combien que nous n'en soyons jamais destitués au milieu de nos afflictions, si nous la cherchons en sa parole où elle nous est offerte et ne cesse jamais de luire (1). »

A ces exhortations générales adressées à tous les fidèles viennent se joindre les exhortations particulières adressées aux membres de l'Église de Paris : « Il n'est ja besoing de protester que si vous estes en perplexité et angoisse pour les dangers qui vous sont prochains, nous en sentons aussy nostre part. Croyez que nous avons essayé tous moyens humains qu'il nous a esté possible (2). Mais celuy qu'on supplioit a si fièrement rejeté la requeste des princes par plusieurs fois réitérée, qu'il semble que

(1) Aux fidèles de France (juin 1559); *Lettres françaises*, t. II, p. 276-278.

(2) Allusion à une nouvelle ambassade des princes allemands demandant que les protestants fussent traités avec moins de rigueur jusqu'à la décision du Concile. Elle ne fit qu'irriter le roi et aggraver le sort de ses sujets réformés. Voir de Thou, L. XXII, etc. La Place, *Commentaire de l'état de la religion et de la Republique*, p. 18.

Dieu nous veuille apprendre de nous arrester du tout à luy, tant pour le prier qu'il nous garantisse que pour nous desdier à son obéissance à vivre et à mourir. De nostre costé nous ne sçavons pas si nous sommes loing des coups. Mais pour ce que vous estes là comme exposés en proie, congnoissant que Dieu est le protecteur des siens, remettez vous entre ses mains, et cependant s'il luy plaist que souffriez pour son nom, apprestez vous y, car jamais nous ne serons disposés à suivre l'Évangile que nous ne facions notre compte d'être patiens en persécutions (1). » Infatigable apôtre de la soumission passive, quand il s'agit de souffrir pour la vérité, Calvin donne partout d'austères conseils, et sa voix, trouvant de mystérieux échos dans les conventicules du culte proscrit, fortifie les faibles, modère les forts. Nous avons sur ce point le témoignage d'un contemporain : « Ainsi, dit Bèze, les fidèles se reconfortoient sur les promesses de Dieu, estans en prières, et s'asseuroient que Dieu se monstreroit finalement secourable, en quoy ceux des Églises qui sont en liberté leur aidoient, les encourageans de demeurer fermes en leur vocation (2). »

Le message de Calvin à l'Église de Paris est du 29 juin 1559. Le lendemain de ce jour un tragique événement s'accomplit dans la rue Sainte-Antoine, au milieu des fêtes destinées à célébrer le mariage d'Emmanuel Philibert et de Philippe II avec deux princesses de France, l'une sœur, l'autre fille de Henri II. Voici en quels termes François de Morel annonça cette nouvelle à Calvin : « Je vous ai écrit, il y a quatre jours, sur divers sujets; mais je ne veux pas vous laisser ignorer qu'hier, dans un tournoi, le roi a été grièvement blessé d'un éclat de lance à l'œil droit, et que l'on craint pour sa vie. Dans quelques jours on saura à quoi s'en tenir à cet égard. *Les jugements de Dieu sont un abîme profond, qui parfois apparaît plus clair que le soleil.* Cette effroyable tempête de persécution déchaînée sur tout le royaume, et ne devant épargner ni ville, ni bourgade, va

(1) A l'Église de Paris, 29 juin 1559. *Lettres françaises*, t. II, p. 282, 283.
(2) *Hist. eccl.*, t. I, p. 194.

peut être cesser par ce coup soudain. Que le Seigneur ait pitié de nous et qu'il veille sur ses serviteurs (1) ! »

La pensée si nettement exprimée par François De Morel fut celle d'un grand nombre de ses contemporains. Dans la catastrophe de la Bastille ils virent un châtiment d'en haut. On se rappela le monarque assistant, avec Diane de Poitiers, au supplice d'un luthérien dont le regard, obstinément fixé sur lui du haut du bûcher, avait porté le trouble dans son âme. On le revit gourmandant la faiblesse du Parlement de Paris et ordonnant, en pleine séance, l'arrestation du pieux Anne Du Bourg, qui venait de prononcer ces graves paroles : « Ce n'est pas peu de chose, Sire, que de condamner ceux qui, du milieu des flammes, invoquent le nom de Jésus-Christ ! » Dans un accès de colère qui eut de nombreux témoins, Henri II avait juré de voir de ses yeux brûler Anne Du Bourg et plusieurs de ses collègues offerts en sacrifice à l'alliance de l'Espagne. Ainsi Paris répondrait dignement à Valladolid ! Vaine menace ! Au moment où tout se prépare pour ces royales proscriptions, un coup soudain en arrête le cours. Le roi tombe mortellement frappé par la lance de Montgommery, de l'homme qui, sur son ordre, en pleine séance de Parlement, vient d'arrêter Du Bourg. Jamais la justice divine n'apparut plus visible aux âmes exaltées par de longues persécutions. *Le doigt de Dieu est là !* répétait-on partout, et le peuple lui-même, peu suspect de partialité pour les luthériens, était frappé de ces mystérieuses coïncidences qui ressemblent à des expiations.

Transporté de la rue Saint-Antoine au palais des Tournelles, Henri II y mourut, le 10 juillet, après une lente agonie. Son corps fut exposé, selon l'usage, dans la grande Salle qui, encore toute décorée pour les noces royales, fut transformée en chapelle ardente. Tout le monde remarqua, au-dessous du lit de parade, une tapisserie à personnages représentant la conversion de Saint-Paul, avec les paroles bien connues : *Saul ! Saul !*

(1) « Judicia Domini profunda abyssus, quæ tamen sole clarius interdum apparent, etc. » Morellanus Calvino, Cal. Julii 1559. *Opera*, p. 579.

pourquoi me persécutes-tu? Ces mots circulaient de bouche en bouche (1). Le connétable de Montmorency, chargé de la garde du corps, dut faire changer la tapisserie dont le texte donnait lieu aux plus étranges commentaires. Ainsi s'affirmait l'idée de la justice divine parmi ceux qui avaient mis les protestants hors la loi et applaudi à leurs supplices. Montgommery apparaissait comme un vengeur; mais le châtiment dont il avait été l'instrument involontaire serait-il une délivrance pour l'Église réformée de Paris? C'était là le secret d'un nouveau règne.

JULES BONNET.

(*La fin à un prochain numéro.*)

(1) Ath. Coquerel, *Précis de l'histoire de l'Eglise réformée de Paris*, p. 34, 35 Bèze, *Hist. eccl.* t. I, p. 196.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

MÉMOIRES D'UN RÉFUGIÉ, INSTITUTEUR DANS LE PAYS DE VAUD

On a publié dans le *Bulletin* de l'an dernier le récit de l'évasion de Jeanne Faïsses, de Sainte-Croix de Caderles, et sa mort édifiante (1687-1688). Ces touchantes révélations trouveront leur complément dans les extraits suivants des Mémoires de son frère, qui la précéda et lui survécut sur la terre d'exil. L'histoire, trop souvent consacrée à glorifier les grands de la terre, a des devoirs à remplir envers les humbles, les petits, qui ont souffert pour une cause sacrée : n'est-ce pas là le plus beau titre de noblesse ?

Pierre Faïsses n'était pas absolument inconnu, car ses Mémoires ont été publiés en 1876, à Genève, par M. Du Bois-Melly. Mais l'éditeur, si tant est qu'il ait droit à ce nom, s'est cru appelé à une œuvre d'arrangement et de correction qui cadre mal avec les austères exigences de la vérité historique. Les Mémoires du réfugié, avec leur accent naïf et leur style incorrect, semblent bien plus intéressants que le pastiche genevois. Cela dit, nous cédons la parole au narrateur cévenol :

Mazaribal, 1685. Funeste année de mes malheurs! Ce fut cet été de 1685 que monsieur et madame de Sérières vindrent de Paris au Mazaribal pour voir leurs parents et emmener leurs trois enfants. Ce fut assurément un été de douceur et de plaisir, par toutes ces belles visites et conversations. Mais hélas! que la sortie et l'automne furent un temps de chagrins, de misères et de malheurs les plus funestes que le christianisme aye peut-être jamais éprouvé, puisque dans les autres persécutions on en étoit quitte pour mourir; mais en celle-ci la mort a été refusée à ceux qui la demandoient pour une grâce.

Vers la fin de l'été on entendit dire sourdement que du côté de Bourdeaux et vers la Guienne les troupes exerçaient des horreurs et des persécutions infernales contre les gens de la religion pour les porter à abandonner la vérité. On pria, on jeuna, on pleura, mais

trop tard pour apaiser la colère d'un Dieu justement irrité. Les troupes s'approchèrent du Languedoc et des Sévennes. Cependant M. et Mme de Sérières, leurs trois enfants, M. Faugeron de Ville-Sauvez, de Clérac, proposant et précepteur de ces messieurs, étant partis pour aller à Paris, et passant par le Puy, y furent arrettés comme fugitifs, jusqu'a ce qu'on eut écrit à Paris et que de Paris on eut envoyé à M. l'intendant à Montpellier, et que l'ordre de M. l'intendant fut arrivé au Puy; après quoy ils partirent et allèrent à Paris; mais M. Faugeron proposant, et M. Annibal de Sérières, cadet de tous ces messieurs, prirent le chemin de Hollande et passèrent heureusement par la Flandre, sans être arrêtés, par une espèce de miracle.

Cependant le temple de Barre subsistoit toujours, car il fut un des derniers interdit et abattu; car il y avait dans le pays trois ou quatre compagnies qu'on y prêchait encore; le bon M. Motte ministre étant plein de courage et de zèle, on ne l'exempta pas du logement des dragons; mais la Providence lui en donna un de la religion qui s'entretenoit cordialement avec lui et fondait en larmes pour la désolation des églises réformées.

Lorsque je vis qu'il n'y avait point d'autre remède pour sauver son âme et sa religion que de tout abandonner et prendre la fuite, je mis quelque petit ordre à mes affaires, je cachay mes papiers les plus précieux et les plus dangereux. Je cachay mes hardes et mes coffres, du sceu de M. d'Arnaffre de la Salle, et avec Mesdles ses sœurs Renarde et Suzon, et Mesdles Dapeillez mère et fille, nous allames de nuit au prêche à Barre, et le soir nous allames coucher de nuit au pont des Vanels, où ayant séjourné quelque peu et ne croyant pas y être en sureté, à cause des nouvelles accablantes que l'on nous y débitoit incessamment, nous priames le sieur Foulcarand de nous conduire de nuit à Villeneuve sur la montagne, où ayant demeuré dans un pailler quelques jours, mon frère Laroche qui venoit de me chercher du Pompidou, nous y vint joindre, et après nous allames de nuit au Gua, près des Vanels, où ayant appris que les troupes de M. le marquis de la Trousse avoient quitté le païs, nous retournames de nuit au Mazaribal. Alors je fis charger mes hardes et les apporter chez le sieur Boisson à St-Jean, pour les faire porter chez moi au Mazal, où étant allé de nuit, ma mère n'osa pas me recevoir dans la maison, et ainsi je retournay sur mes pas, chez le sieur Boisson où je mis un peu mes papiers en ordre. Je copiay l'Edit que monseigneur

le prince et Electeur de Brandebourg avoit nouvellement donné en notre faveur et autres choses... Après quoi je voulus un peu respirer l'air, ayant demeuré assez renfermé. J'allay à la Faissole où je demeuray alors fort peu, ayant dessein de trouver mon cher maître et précepteur M. Pierre Durand de la Salle, dont la vie, la constance et la mort sera toujours en bénédiction. Il avoit abandonné sa belle maison, la plus belle de la Salle, et tous ses biens mondains, pour sauver son âme, avec sa famille et toute la famille du s^r^ Jean Roques de Frechausset son beau-frère, que je trouvay retirés au Masbarnier, paroisse de St-Marcel, où je couchay; mais pour M. Durand je ne le pus trouver pour cette fois.

Ne le pouvant trouver pour me fortifier et me consoler avec lui, j'allay à la Salle, et passant par le village de Bouzonc, paroisse de Colognac, je vis une maison brulée qu'on me dit avoir été brulée par les soldats. Etant à la Salle chez ma chère et bien aimée sœur de Cabanis, j'y demeuray quelques jours caché. Mais parce que son fils Jean Cabanis, mon neveu, n'avoit pas fait abjuration (ni du depuis Dieu mercy) je n'y pouvois pas être en sureté. Ainsi j'allay au Mazel où je restay caché quelque temps pendant lequel je travaillay à un Dialogue, sur le sujet de la nouvelle conversion, et dans un second à l'examen de toute la messe, aidé que j'étois par de bons livres. Mais de tout cela je n'en ay eu que la peine et un court plaisir, puis qu'à ma sortie je laissay le tout, et que dans la suite on a tout fait pourrir sous la terre, en y ayant caché mes livres et mes papiers.

Janvier 1686. Je montay vers le Mazaribal pour recouvrer quelque argent qui m'y étoit deu, surtout cent livres que j'avois laissé à Barre, dans la veue de m'en servir dans mon exil; sous une obligation à moy faite par s^rs^ Antoine Meynadier, Pierre Velaic le riche, et Pierre Capelier, marchand, dudit lieu. Je dressay des lettres de clameur et y envoyay Antoine Lapierre, sergent de Mazaribal, le samedy 26 janvier 1686. D'abord M. de la Bardillère, capitaine d'une compagnie au régiment de la Fare, étant en quartier audit lieu, fit emprisonner les susdits trois, et M. Bosquier notaire, chez lequel j'avois fait élection de domicile, et de son autorité fit arreter ladite somme entre leurs mains, prétendant d'en avoir la délivrance de M. l'intendant, ce qu'on lui refusa. Il me fit chercher soigneusement par ses soldats chez le s^r^ Meynadier où il supposoit que j'avois été.

Le lendemain dimanche 27 janvier, j'allay chez le s^r^ Guirard au

Duc pour lui demander les trente-six livres que sa femme D[lle] Eléonore Tinel, me devoit par sa promesse du 5 octobre 1684. Ils m'invitèrent à souper, et je ne say si après soupé nous ne chantames pas un psaume, ce que je ne sauroy assurer ; mais les suites en ont été terribles, comme nous le verrons bientôt. L'on ne me donna point de l'argent, et je m'en allay coucher au Mazaribal.

Dans la suite ledit Guirard et sa femme ayant eu quelque démêlé avec leur cousin Tinel du moulin, qui était consul papiste de la paroisse, il les dénonça comme récélateurs des fugitifs et de moi entre autres, et fit aller une nuit 18 ou 20 soldats de Barre avec le s[r] Raoul lieutenant de la compagnie, qui y firent un grand désordre, et battirent cruellement ladite dame Eléonore de Tinel, son mary s'étant écarté, et lui emportèrent des meubles, tuèrent des bêtes de son troupeau et emmenèrent le reste ; mais le s[r] Guirard en ayant fait du bruit et menacé d'en faire informer et d'en porter plainte à M. l'intendant, lesdits s[rs] officiers de la compagnie de Barre, avec l'aide du s[r] Pierre Vitalis, prêtre et curé au Pompidou, firent déposer 28 témoins, ou faux témoins, dont quelques-uns dirent que j'avois fait une assemblée de religion dans la maison du Duc ; sur quoy M. l'intendant et M[r] le marquis de la Trousse ordonnèrent que la maison du Duc seroit rasée, ce que je ne sceus pourtant que quelque temps après.

Février 1686. Les fidelles qui étoient privés de pasteurs et qui ne pouvoient professer la véritable religion à découvert, s'assembloient de nuit pour prier, chanter les louanges de Dieu, et s'exercer en la lecture, exposition et méditation de la Parole de Dieu. Entre autres assemblées il s'en fit une à S[t]-Félix de Palière sur Anduze, en ce mois de février ; mais on la découvrit, et les soldats prirent M. Teissier viguier de Durfort et du Manoblet, et Pouget de Vallestalières ; on les conduisit à la Salle, et on les enferma dans la maison du bon monsieur Durand, chantre et lecteur, qu'il avoit abandonné avec tous ses autres avantages, pour sauver son âme et sa religion, laquelle maison on a fait servir depuis de corps de garde et de prison. M. l'intendant, M[r] de la Trousse, et quatre conseillers du présidial de Nismes, avec des archers du prévot, des dragons et un bourreau, se rendirent à la Salle le dimanche XXIII février, et s'étant assemblés, ouï et interrogé les pauvres prisonniers, le lendemain on eut asses de cruauté et d'injustice pour les condamner à la mort. Le lendemain 26 étant le mardy gras, on dressa une potence devant ladite maison

de M. Durand, et à 4 heures après midy, furent exécutés Mrs Teissier et Pouget premiers martyrs.

L'esprit traître, menteur et meurtrier de l'antechristianisme joua icy son personnage. Comme on ne put rien gagner sur la foy de M. Teissier, et qu'il préféra généreusement la couronne du martyre à tout ce qu'on put lui proposer, on s'attaqua à Pouget, à qui on promit la vie s'il vouloit se révolter; à quoi ayant prêté l'oreille par crainte de la mort ou par l'amour de la vie, il fit et dit malheureusement tout ce qu'on voulut; mais après on lui tint la promesse à leur mode, c'est-à-dire qu'on le pendit aussi bien que le bon M. Teissier; mais la Providence y mit une grande différence, car Pouget mourut dans des terribles transes, dans des horribles inquiétudes et dans des grandes souffrances, au lieu que Mr Teissier mourut comme un agneau, avec tant de fermeté, tant de constance, tant de résignation, et avec tant de marques d'un prochain bonheur que le missionnaire qui l'accompagna au supplice, nommé Mr Agusier, ne put plus vivre dans la communion de la cruelle Rome; mais il donna gloire à Dieu, vint se convertir à Lausanne, et est mort heureusement premier régent de la classe de Vevey.

Cette cruelle exécution attira des troupes à la Salle et on les dispersa aux paroisses voisines. Ainsi voyant qu'on en mettoit dans notre petite paroisse, qui en avoit été exempte jusqu'alors par la bonté de M. Barrau, prêtre et prieur, je vis que je ne pouvois plus rester dans ma maison où j'avais passé quelques semaines; ma mère et ma sœur Jeanne qui, Dieu mercy, n'avoient pas plus abjuré que moy et mon frère, s'allèrent réfugier au château de M. de Vignoles de Prades. Elles craignoient parce qu'elles avoient été dans des assemblées de religion qui étoient, Dieu merci, assez fréquentes, et en particulier à une faite au pré du moulin de Montvaillant, à l'issue de laquelle l'on étoit venu déjeuner chez nous, et pour laquelle Chabrol, rentier des Abeilleres, avoit été pris, et la femme du voisin Roques munier aussi, et notre rentier P. Maurin et sa femme manqués à être pris, et qui avoient abandonné le mas du Mazel où ils demuroient.

Ainsi ledit jour 26 je m'en allay à la Faissole où ayant couché deux nuits je retournai chez moi pour avoir des nouvelles de ma mère et de ma sœur que je trouvay revenuës, n'ayant pu demeurer à Prades, près de la Salle à cause de l'épouvante où cette funeste exécution avoit jeté tout le monde; je partis donc et repris le chemin des Se-

vennes. Je couchay à St-Roman chez Saltet, pour aller le lendemain chez le bon frère le sr Pelet. En montant ce soir là à la côte de St-Pierre je trouvay deux huissiers de Nîmes à cheval qui conduisoient aux prisons de Nîmes les deux Balmes de Trabassac, attachés avec des cordes. Ils avoient été longtemps détenus à Barre, accusés d'avoir été trouvés lisant dans leurs maisons et chantant un psaume. Le présidial les condamna à cinquante livres d'amende chacun, et à autant pour les dépens.

Le lendemain samedi 2 mars, je restay au Reynaldez, et en partis le lundy. Je dinay au Puech et couchay à Escoutesé Pleau, où ayant trouvé Mercoyret du Pont de Vallongue et Bonniol de la Palastrage fugitifs, je demeuray avec eux deux ou trois jours. Le jeudy 7 j'allay souper chez Mr Camredon de la Bessède, et après soupé j'allay à Ste-Croix ; mais ne pouvant rester chez M. Arnoux, parce qu'il tenoit des ouvriers, j'avancay jusqu'a Themelac, le jeudi soir, où étant couché, arriva Mr Pelet notaire, mon cousin, et sans oser me parler à cause qu'il y avoit avec lui un autre homme, il ne voulut pas coucher à son lit, mais s'en alla avant jour, et me laissa un billet contenant une mauvaise nouvelle.

Mais lorsque j'avois été a Escoutesé Pleau, l'on avoit démoli la maison du Duc, le lundi, mardi, mercredi, 4, 5, 6 mars 1686, suivant l'équitable ordonnance de M. l'intendant et autres. Et comme M. Jean Pelet, notaire et greffier de Themelac, mon cousin, avoit des brebis au Duc, et qu'on les avoit aussi emmenées à Barre, il y alla pour en avoir la recréance, ce qu'il obtint. Mais pendant qu'il y étoit le sr Raoul, lieutenant de la Bardillère, lui demanda s'il n'y auroit pas moyen de m'avoir (ignorant qu'il fut mon cousin) ; à quoi Pelet répondit qu'il n'en savoit rien, et qu'apparemment j'étois sorti du royaume ; sur quoy ledit lieutenant sortit d'une boite de fer blanc un ordre de M. de la Trousse contre moy, contenant à peu près ces mots que mon cousin m'écrivit :

« Il est ordonné au sr Raoul lieutenant... de prendre ou faire prendre et saisir au corps le nommé Faisses, pour être brulé tout vif, et ses cendres avec celles de son procès jetées au vent, défendant à tout chacun de lui donner retraite sur peine de cinq cent livres d'amende et de la démolition de leur maison, offrant en outre cinquante louis d'or à ceux qui le remettront entre nos mains. »

Le sr lieutenant fit voir en meme temps une lettre d'exhortation

que j'avois écrite aux demoiselles de Tinel du Duc, mère et filles, fugitives, pour les exhorter à la persévérance, et après l'avoir leue il conclut que je méritois le feu...

Ledit s[r] Pelet, revenant de Barre, et apprenant que j'étois couché dans son lit, ne me voulut ni voir ni parler par crainte, mais me laissa cette accablante nouvelle par écrit, et partitavant le jour.

A la lecture de ce billet je fus frappé, comme d'un coup de foudre, car je n'avois rien ouy dire jusqu'alors de ma destinée : j'en fus terriblement consterné. Je partis donc le samedi soir au cler de la lune, et allay coucher au Reynaldez oú j'envoyai quérir le sieur Arnoux, chirurgien à Sainte-Croix, pour me soigner le lundi 11 mars et me donner quelque remède pour de la gale et je lui donnai dix sous.

Je partis le mardi ou mercredi matin et passai par Thoiras, pour m'éloigner des endroits où j'étais connu. Maître Verdeillan, du Perijol, me fit conduire par M. P. Prunet, son neveu, à une maison d'un certain Camrédon, près la rivière pour y coucher.

Le lendemain, j'allai parmi la neige chez M. Grasset, hôte de la Liquieyrolle, où, avec un Benoit qui n'avoit pas abjuré, deux ou trois jours, jusque le dimanche 17 mars, Jeannetton Pic me voyant là et se doutant bien que j'y étois fugitif, me vint dire que si je voulois aller chez eux, j'y trouverois mademoiselle de Belcastel de Mauguid, ce que je fis le lundi de nuit 18 mars, à six solz par jour, où je demeurai par intervalles trois semaines sans que je fusse jamais vu du valet. »

Ce qui suit n'est plus qu'un résumé de la fin des Mémoires de Pierre Faisses :

Il assiste pour la première fois à une assemblée de nuit. C'était près de Saint-Martin de Bobaux. Se « départant » de là, il va à Saint-Privat de Vallongue. Au Degoutal autre assemblée, mais devant les fantassins qui arrivent, il faut bientôt se retirer. Ce pauvre peuple se disperse du côté de Rouve, vers Pradel, etc.

« Le samedi 13 avril, veille de Pâques (1686) le sieur Bosquet fit une assemblée à la Cam, dessus Melet d'Anduze, qu'on rapporta y avoir 4 à 500 âmes, et y en aurait eu davantage n'eût été que des gens d'Allez dirent que les dragons en étaient partis pour la venir troubler; on dit qu'en effet ils la virent, mais y ayant vu tant de monde, et beaucoup de fuzils, ils n'osèrent pas l'attaquer; mais après on envoya une compagnie à Melet; on en emprisonna plusieurs et l'on y pendit Pradel de la Balmette. »

Le dimanche après Pâques, il va à Saint-Germain où il apprend qu'il est traqué : « Je me tirai donc de là et sous la pluye, j'allai coucher vers la rivière de Thomas (*sic*) devers le Colet de... » — Le lendemain une assemblée est surprise par les soldats sur un certain endroit de cette rivière, et comme il s'était mis en route : « Je pensai, dit-il, me heurter avec ces massacreurs et prisonniers qui ne faisaient que traverser mon chemin... Le soir du mardi 23, nous allâmes à l'assemblée des Carieyres qui finit au soleil levé du 24. »

Il couchait quatre jours plus tard dans la tour de M. de la Taillade de la Salle. Il se rendit ensuite à Falguières, et ce fut là qu'il prit le parti de quitter sa patrie, où il ne pouvait plus, dit-il, vaquer à son salut... « Dieu me disait comme aux autres : *sortez de Babylone*. Je résolus donc d'obéir à la vocation céleste et de me couvrir de la foire du Puy pour y aller, et de là passer outre à Lion avec moins de danger. »

Il part le premier mai du Reynaldez. Il s'arrête à Banière et à La Faissole, fait appeler sa mère au Colet de Valoscure pour lui dire adieu ; il écrit à son frère Laroche qui suivait les assemblées en Languedoc et retourne à Falguières pour l'attendre. Laroche n'arriva que le 16. Ils partirent aussitôt ; mais, contrariés par des pluies torrentielles, ils durent revenir à Falguières, où ils restèrent encore une dizaine de jours. Le 27, s'acheminant à travers les bois, ils vont coucher au Mazel ; ils revoient leur mère, mais en secret, à cause des soldats en cantonnement dans la contrée

Ils quittèrent enfin le Mazel le 5 juin et, passant par les bois de Fenières, ils allèrent coucher à Anduze. Le 7 à l'aube du jour, ils prenaient décidément le chemin de l'étranger dans la direction de Puy. Voici leurs principales étapes :

Le 8 à Concoulet, le 9 à Sauvetan, le 10 à Villeneuve, le 11 au Chambon, le 12 à Lyon. Ils auraient quitté cette ville le 17 si un guide de mauvaise foi, avec lequel ils s'étaient déjà mis en route, ne les eût brusquement abandonnés après avoir été payé d'avance ; ils rentrent donc à Lyon, où ils restent encore jusqu'au 22. Le 23 à Grenay. De là, sans guide, ils passèrent en Savoie, dormant le jour dans les bois et marchant la nuit ; ils arrivèrent le jeudi 27 juin à Genève et y trouvèrent le meilleur accueil.

Ils y restèrent jusqu'au 16 août. A partir de cette date il ne reste plus du journal proprement dit que quelques feuillets presque exclu-

sivement consacrés aux intérêts matériels de l'auteur, et dans lesquels se trouvent intercalés le récit de la fin heureuse de Jeanne Faïsses (1) et les méditations d'un réfugié. Le reste a été déchiré.

De Genève, Pierre Faïsses partit pour le pays de Vaud et alla s'établir à Chavornay vers la fin de 1686 ou au commencement de 1687. Il y était encore en 1696. Au mois de mars 1700 il reçut des lettres patentes portant que Leurs Excellences de Berne l'avaient établi régent d'école en la commune d'Ascens (il était alors dans la paroisse de Saint-Saphorin de Lavaud.)

A la dernière page conservée du journal de Faïsses on lit cette observation caractéristique :

« Étant à Berne, je fus curieux de prendre le mémoire de cette merveille que la Providence Divine avait fait en faveur d'un enfant, qui, poussant un cheval à la plateforme derrière la grande église, sauta de plus de la hauteur d'un clocher sans se tüer; le fait est gravé sur le lieu en allemand, sur une grande pierre, que l'on m'expliqua par ces mots :

Merveille. « Cette pierre est icy pour memoire et en souvenir » d'une chose merveilleuse qui est arrivée icy, par la Puissance et » toute particuliere Providence de Dieu; à l'égard d'un certain Mr » Théobald Veinzopflin, qui est tombé d'icy en bas, avec et sur un » cheval le xxv may 1654, et qui après cela, a été ministre dans l'é- » glise de Chiestre, l'espace de trente ans et est mort dans un âge fort » avancé le xxv d'octobre 1694. »

« Il est bien certain que, si une pareille chose était arrivée à un Papiste, l'Église Romaine auroit fait imprimer ce miracle, bâtir une chapelle sur le lieu, à l'honneur de la vierge Marie ou de quelqu'autre créature, et canonisé le jeune homme, etc. Mais notre religion raporte tout cela à la Gloire et à la Loüange de cette adorable Providence, qui tient conte même des cheveux de notre tête. Matth. 10. »

Pierre Faïsses devint instituteur dans le pays de Vaud, d'abord à Saint-Saphorin, près de Vevey, puis à Ascens, comme le témoigne la pièce suivante:

(1) Voir le *Bulletin* du 15 avril dernier, p. 165.

Copie des lettres patentes de Leurs Excellences de Berne en faveur du sieur P. Faisses.

Nous, *Emmanuel Steiger*, trésorier des finances du païs de Vaud et les Banderets, tous du conseil étroit de la ville et république de Berne, *sçavoir faisons* qu'étant, par diverses représentations, parvenu à la connoissance de LL. Excellences, nos souverains seigneurs, combien étoit négligé le soin que l'on doit avoir pour l'instruction de la jeunesse au bailliage d'Eschallens, et réfléchissant combien de maux, vices et séductions arrivent par le défaut de n'avoir la connoissance de la Parole de Dieu et de n'être instruit et élevé dans sa crainte aussi bien que dans les bonnes mœurs. Pour à quoi remédier, Leurs Excellences des Deux cens, nos souverains seigneurs, auroient trouvé bon qu'il fût établi des *Régents* idoins et capables aux communes de Pully, Pictet et Bothens, en celle de Biolay et en celle de Ascens, et pour ce pourveu à leurs pensions; *nous* ayant au surplus enjoint l'effectuation de leurs intentions, et de leur proposer les personnes propres à cette fonction, dont nous aurions fait rapport à leurs LL. *Excellences* en conseil qui nous auroient, par leur brevet du 11 du courant, ordonné de munir de pattentes les personnes par Elles receues et établies. En *exécution de quoi* nous établissons pour régent d'école en la commune d'Ascens le sieur Pierre Faïsses, originaire de Sainte-Croix de Caderles au Diocèze de Nîmes, et de présent Régent en la paroisse de Saint-Saphorin de la Vaud, auquel nous conférons la dite régence du dit Ascens, avec injonction d'employer tous ses soins, diligence, exactitude, et la fidélité requise pour bien instruire la jeunesse qui lui sera commise, tant dans notre sainte religion réformée que dans les bonnes mœurs, afin que par le premier ils puissent acquérir une connoissance suffisante et nécessaire pour leur salut, et par le dernier à mener une vie qui soit en édification à leur prochain : Il devra aussi en la manière que dessus instruire ses écoliers dans la littérature, autant que la portée d'un chacun le pourra permettre, pour leur ôter par là leur grossiereté accoutumée et les rendre plus propres à ce à quoi ils se voudront vouer; le tout au plus ample de l'instruction particulière qui lui sera donnée pour ce subjet. *En récompense* et pour bénéfice de quoi il jouira annuellement de quatre sacs de froment, trois sacs

de messel, six sacs d'avoine, le tout mesure de Romain Moustier, septante cinq florins en argent payables par le seigneur baillif du dit Romain Moustier, demi char de vin que le sieur trésorier de *Leurs Excellences* lui marquera chaque année aux vendanges, soit en la cave d'Arnex ou en celle d'Orbe, quand il y aura suffisance de vin; mais en des années qu'il pourroit manquer lui sera (pour le dit demi char) payé cinquante florins, outre cinq chars de bois que les comuniers de notre religion seront obligés de lui amener du Jorat.

De plus il sera aussi pourvu d'un logement de maison, avec la jouissance d'un jardin et d'un chenevier.

Mandans et commandans à nos baillifs et officiers subalternes de lui prêter toute aide et assistance, le défendre envers et contre tous, toutes fois et quantes qu'ils en seront requis, et de le maintenir et protéger conformément aux présentes.

En *foy de quoy* les présentes sont munies du sceau armorial de nous le dit trésorier, outre la signature de moi soubsigné commissaire général de Leurs dittes Excellences, ce quatorzième jour de mars mille sept cens. 1700.

Scellé : Signé : J. Steck.

On ignore la date de la mort de Pierre Faïsses, dont le nom n'est pas même mentionné dans les *Réfugiés français du pays de Vaud*, de M. Jules Chavannes. On a de lui plusieurs méditations religieuses composées dans la maladie, et qui révèlent une piété austère, un esprit distingué. On ne lira pas sans édification les pages qui suivent :

MÉDITATION D'UN RÉFUGIÉ.

Pauvres mortels! combien de chagrins assaillent notre triste vie! Nous ne saurions vivre en tranquillité une journée entière, combien moins des mois et des ans? Que tout nous rie le matin avec le beau visage du soleil, les ténèbres du chagrin, du déplaisir et du malheur nous accueillent même avant la nuit! Malheureux effet du péché! triste condition qui rend notre vie amère! Que la parole de Dieu est grande et admirable! Que toutes ces sentences sont véritables et fortes! Le plus beau de nos jours n'est que fâcherie et tourment; il s'en va soudain, et nous nous envolons. Ps. xc. Les jours de mes pélerinages ont été courts et mauvais, disoit Jacob agé

de cent trente ans. Gen. XLVII, 9. A combien plus forte raison dois-je et puis-je tenir ce langage, moi qui n'ay veu que quatre jours, mes jours ayant été mesurez à la mesure de quatre doigts. Ps. XXXIX. Mais dans ce petit espace combien de malheurs et de crimes? Ces quatre ou quarante jours, diray-je années, se sont envolez et ne m'ont laissé qu'une nuit malheureuse, un corps et une âme rampans sur la poussière de la terre ou dans la fange et l'ordure de mes criminelles passions. Me voicy cependant, avançant incessamment vers la fin de mes jours, incertain si le dernier ne finira pas bientôt ma languissante vie. Combien n'ay-je pas du subject de me promettre une fin prochaine, moi qui vois tous les jours passer devant moi une infinité de gens plus jeunes, plus sains, plus vigoureux, plus utiles au monde et à l'église de Dieu; plus dévots et plus gens de bien que moi? Combien de mes frères réfugiez sont sortis de France, pour venir mourir dans les païs étrangers; en disant adieu à leur patrie et à leurs parents leur ont dit adieu pour jamais? Combien de fidèles ministres de Jésus-Christ ont dit adieu à leurs églises et à leurs chers troupeaux qu'ils ne reverront jamais plus, ayant quitté leurs brebis en France, et leur propre vie dans les païs de leur refuge? Combien en est grand le nombre, et combien ne s'aumente-t-il pas tous les jours? et combien même les plus gens de bien, les plus touchez de l'affliction de l'Église, les plus malades de la froissure de Joseph, les plus zélez et les plus ardents à demander à Dieu la délivrance de Sion et les plus brûlants pour la cause de Dieu, ne sortent-t-ils pas de cette vie sans voir le rétablissement de l'Église?

Après cela que puis-je ou que dois-je me promettre, moi qui, à ne pas me flatter, n'ai guère été brûlé du zèle de la maison de Dieu, qui n'ai guères été sensible aux malheurs de Sion, qui n'ai point été malade de la froissure de Joseph, qui suis un des plus grands, voir le plus infâme de tous les pécheurs qui ont quitté leur patrie pour la persécution! Hélas! donc, si les justes sont difficilement sauvez, que deviendra le méchant et le pécheur? et si cela arrive au bois verd, que doit attendre le bois sec? Ah! certes tu devrais bien, pour une bonne fois, graver cette pensée dans ton esprit et dans ton cœur. Car enfin il y a bien plus d'apparence que tu mourras hors de ton païs, que non pas que tu y retournes. Car bien que je ne doute pas que Dieu n'aye la bonté de rétablir sa chère Sion, et que ce qu'il a si heureusement comencé et avancé, il ne l'achève, néanmoins le

grand nombre de réfugiez morts, la mort même de ton frère, de ta sœur, tes faiblesses naturelles, tes infirmitez, tes occupations excessives, tes péchez accusans, l'incertitude de ta fin, la certaineté de ta mort, la punition que tu dois craindre de tes péchez, tout cela et plusieurs autres considérations doivent te faire conclure que tu dois nécessairement penser à ta fin, pour n'en être pas surpris; que tu dois te préparer à combattre et à surmonter toutes les agitations qui pourraient troubler ton esprit dans ta maladie mortelle et à l'heure de ta mort.

Tu sais donc, pécheur, qu'il te faut mourir, mais tu souhaiterois que ce ne fût pas encore, mais dans quelques années. Ah! pauvre ignorant! crois-tu que dans quelques années la mort te fut plus douce et plus agréable qu'en celle-cy? non certes; car en quel temps, en quel lieu, en quel jour et à quelle heure que la mort nous aborde, on propose toujours les mêmes raisons et les mêmes difficultéz. Ce qui nous inquiète le plus, c'est l'horreur et l'énormité de nos crimes qui ne peuvent attendre que l'enfer qui leur est promis. Voilà ce qui nous fait de la peine. Mais en aumentant nos jours, n'aumentons-nous pas nos péchez, et en même temps cette apréhension qui devient plus insupportable, à mesure que nos crimes deviennent plus grands et en plus grand nombre?

Mais, diras-tu, si je vivois encore, je pourrois me tirer peut-être de mes grandes occupations, et j'aurois mieux le temps de vaquer à mon salut. Dieu me donneroit peut-être une aide pour me soulager et pour être un remède à mes maux. Dieu le veuille! Mais ne sais-tu pas bien qu'il n'y a point de vie exemte de travail? Que plus nous vieillissons, plus nos forces diminuent et plus nos faiblesses s'aumentent? Si tu ne peux à présent porter le fardeau qui t'accable, le porteras-tu mieux à l'avenir? Si tu ne peux surmonter tes passions à présent que ta résolution doit être plus forte et mieux suivie, le feras-tu mieux quand tes faiblesses et tes malheureuses habitudes auront gagné le dessus? Si Dieu te donne une aide semblable à toi, comme à Adam, et non pas meilleure que toi, bien loin de devenir plus heureux, tu ne peux qu'être plus misérable, et de ce que tu prétens attendre du bien, tu n'en peux recevoir qu'une aumentation de mal. Quelquefois Dieu donne des compagnes en sa faveur comme à un Isâc, à un Jacob, etc. Mais aussi quelquefois en sa juste colère, comme à un Achab, etc., pour nous punir en ce subject des

crimes que nous avons comis pour ce subject. Mais quand bien ce seroit un don de la faveur de Dieu, tu peux demeurer le même et n'en être pas meilleur, ni plus home de bien. La corruption va toujours en aumentant, et rarement elle diminue. Tu en es le témoin par une triste et malheureuse expérience.

Au moins, diras-tu, je serois bien aise, si Dieu le vouloit, de voir la vérité rétablie et la liberté de conscience dans nostre misérable païs, et après cela je mourrois content. Mais examine-toi bien sur cela. C'est peut-être ton intérêt particulier que tu as en veue plutôt que celui de la vérité. As-tu été bien sensible à l'intérêt de Dieu et à sa cause? Peut-être as-tu quitté ton païs par crainte de la mort ou du martire, plutôt que pour l'amour de la vérité et de la religion. Car si tu aimais uniquement la vérité et la religion, pour l'amour de Dieu et d'elle-même, n'aimerois-tu pas autant le bien et la vertu qu'elle te recomande, come la vérité qu'elle t'enseigne? Cependant en faisant profession de suivre cette vérité, combien as-tu négligé et refusé de suivre ses maximes et d'exécuter ses préceptes? Peut-être encore as-tu fuy l'erreur d'une fausse religion plus par une crainte servile que par crainte filiale. C'est peut-être la crainte de l'enfer et de la damnation qui t'a empêché de te renger dans le papisme, plutôt que l'amour que tu avais pour la vérité et pour celui qui en est l'autheur, ou la crainte de désobéir à Dieu et d'offenser ce père débonnaire. Et si cela n'était, pourquoi ne craindrais-tu pas tout de même d'offenser ici ce Dieu des bontés et ce père de compassion? Sonde et examine ton cœur là dessus, car il est cauteleux et désespérément malin par dessus toutes choses, et qui le connaîtra? Jérémie, XVII.

Il faut l'avoüer, diras-tu encore, notre païs a quelque chose de si naturel pour attirer nos affections, que je sentirois diminuer mon malheur si je pouvois revoir ma maison. Je sçai bien qu'il me faut tout quitter par la mort; que je n'ay point ici de cité permanente; mais j'avoüe que je verrois très-volontiers mon païs, mes parens, mes amis, mon bien, mes réparations, leur rapport...

Quelle foiblesse enfantine! Quel bonheur peux-tu attendre de ce qui n'en a point? Prétens-tu satisfaire tes yeux et ton Esprit en regardant ce peu de bien terrestre? Que sçais-tu quels désordres tu pourrois y trouver, qui t'afligeroient bien loin de te rejouïr? Es-tu assuré qu'on a cultivé le tout avec le soin que tu t'imagines? Quand

cela serait, la terre n'a-t-elle pas ses foiblesses et sa vieillesse comme les hommes? Ne gemit-elle pas sous la pesanteur de nos péchez, et ne soupire-t-elle pas sous l'esclavage de la corruption où nos crimes l'ont réduite? Rom. 8. Que sais-tu quels dommages y peut avoir apporté la stérilité, la sécheresse, les innondations, les ravines, les gelées, les larrons?... Après tout ce desir est bien éloigné, voire opposé à celui des fidelles qui dans toute l'Ecriture Sainte désirent avec tant d'ardeur de voir leur patrie céleste et leur bien impérissable. — Il m'est bon de déloger, dit S[t] Paul, pour être avec Christ comme m'étant beaucoup meilleur. — Seigneur, dit Jacob, j'ai attendu ton salut. Genese 49. 18. — Laisse aller maintenant ton serviteur en paix, dit Simeon, car mes yeux ont veu ton salut. Luc. 2. — Mon ame entre tes mains je viens rendre, dit David. Ps. 31. Combien ces saintes dispositions sont-elles plus heureuses et plus avantageuses que les tiennes qui rampent dans la bourbe et dans le limon de cette lourde masse? Ne ferois-tu pas mieux de rechercher cette Maison Eternelle aux cieux, qui n'est point faite de la main des hommes, cette cité permanente, dont Dieu est l'Architecte et le Batisseur? Héb. 13. 11.

Le Paradis, ce verger de délices, ne devroit-il pas te faire oublier le néant de tes jardins, de tes prés, de tes vignes, de tes oliviers... Et pourrois-tu trouver dans l'aveuglement de tes passions quelque comparaison des biens de la terre après lesquels tu soupires, avec ceux du ciel où tu dois aspirer? N'en vois-tu pas la diférence infinie, soit que tu regardes à leur quantité, à leur qualité, à leur grandeur, à leur excellence, à leur utilité, à leur durée, etc.? Reviens, je te prie, de ton égarement; guéris ton imagination blessée par l'erreur et par la passion, et travaille ton esprit non pas après cette viande qui périt, mais après celle qui est durable à vie éternelle.

Au moins, diras-tu encore, je serois bien obligé au bon Dieu s'il me vouloit faire la grâce de revoir mes parens et mes amis que j'ai laissés en France, et qui n'ont peu me suivre, bien qu'ils fussent mieux gens de bien que moi; ma mère, mes sœurs... Pauvre homme! que tu es a pleindre! tu n'es pas dégagé du monde; le monde te tient au cœur; tu ne l'as pas crucifié en toi, et tu n'es pas crucifié au monde. Quand tu verrois ta mère, etc... quel fruit t'en reviendroit-il, sinon plus d'attachement au monde, si la mort t'attaque auprès d'elle, bien loin qu'elle puisse te sauver ou soulager, qu'au contraire

tu ne la verras prèz de ton lit que comme un objet de douleur, pour t'attendrir par ses larmes et arrêter ton cœur au monde? Ne ferois-tu pas mieux de remettre absolument tes soucis, tes desseins, tes parens, tes amis, ton corps et ton âme entre les mains de ce grand Dieu, le Père des Esprits et de toute chair, qui t'a donné tout ce que tu as, et qui t'a fait ce que tu es? Ne ferois-tu pas mieux d'aspirer après la veüe et la possession du Pere celeste, qui a plus de pitié, de charité et de compassion que les meilleurs peres et les plus tendres meres? Ce Pere est-il difficile à trouver? N'est-il pas aussi bien dans le lieu de ton exil que dans ta misérable patrie? S'il t'est difficile de le trouver ici, te seroit-il plus facile de le trouver dans un païs d'abomination? C'est ce Père seul que tu dois uniquement désirer; c'est lui que tu dois souhaiter de voir et de posséder. David était infiniment plus heureux que toi quand il bornait en ce grand Dieu tous ses désirs. « Comme le cerf brame après le decours des eaux, ainsi mon ame soupire après toi ô Dieu! mon ame a soif de Dieu, du Dieu fort et vivant; las! quand entreray-je et me présenteray-je devant la face de mon Dieu? » Ps. 42. Que tu serois heureux, pauvre homme, si tu avois de semblables dispositions! Combien ce Père vaut-il mieux que tous les Pères et Mères du monde? Change donc ta passion de voir ta mère en celle de voir ce Père céleste. Car aussi la veue de ta mère pourroit te donner des chagrins que tu ne prévois pas; et ne pas te donner le contentement dont tu te flattes. Que sais-tu si après une courte entrevüe, ta mort ou la sienne, ou mille autres accidens ordinaires ou extraordinaires, ne pourroient pas te donner tant de chagrins, que tu te verrois obligé de te repentir d'être jamais retourné dans ton païs où tu aspires maintenant avec tant de passion, et de t'être aproché de ta maison d'où la providence t'a éloigné? mais en cherchant la face de Dieu, tu peux y trouver la jouïssance de tous les biens et l'exemption de tous les maux.

Crois-moi, pauvre homme! tu n'es que l'infirmité et la misère même! Tes desseins les mieux conceus s'évanouissent sans effet, ou succèdent autrement ou même à rebours de ce que tu avais projetté. Ta vie n'est que misère; tes jours ne sont que chagrins et douleurs; tes nuits qu'apréhension; ta santé n'est qu'ennui; ta maladie que désespoir; tes joyes sont folles ou criminelles, et tes tristesses des noires mélancolies : Ta vie est courte et incertaine; ta mort est

effroyable et infaillible; le jugement de Dieu est épouvantable et irrévocable. Employe donc tes meilleurs jours et tes plus précieux momens à dégager ton cœur et tes affections du monde, de tous ses faux plaisirs et de tous ses faux biens. Repasse ta vie; contemples-en l'horreur et l'énormité. Repens-toi; convertis-toi; vis mieux que que jamais, pour les choses à venir; remets toi entre les mains de l'adorable Providence de ce Dieu tout sage et tout bon, aussi bien que tout puissant, qui a soin des oiseaux de l'air, des poissons de la mer et des bêtes des champs. Décharge tes soucis sur lui; car il a plus de soin de toi, qu'un pére n'a soin de ses propres enfans. 1 Pierre, 5; Matth., 7. — Remets-lui le soin, la conduite, la conservation et le rétablissement de son Église, de ton païs, de ton bien, de ta maison, de ta mère, de tes sœurs, etc., et de tout ce que tu as. Laisse ce souci rongeant, ce chagrin mélancholique qui te tourmente pour ces choses. Prie Dieu de tout ton cœur, qu'il aye pitié de son Église, de ton païs, de toi et de tes parens; c'est bien fait et il t'est permis de l'importuner par tes prières; mais prens garde qu'elles ne soient pas des péchez. Fais-lui tes demandes plutôt pour sa gloire et pour ton salut, que pour tes avantages mondains et temporels. Donne-lui ton corps et ton âme, et il en aura soin, car il est grand en compassions. Recômande lui son Église; mais ne te crois pas plus sage ni meilleur que lui, pour lui prescrire le temps ou la manière de sa délivrance. Celui qui ne dort ni ne sommeille jamais, voit et sait tout ce qui est nécessaire, et il l'exécute quand et come bon lui semble, sans le secours d'aucun. Remets-lui le soin de ton bien; c'est lui qui l'a fait, qui te l'a donné ou prêté, qui te l'a conservé autant qu'il l'a voulu, et qui, par sa bonté infinie, t'en a donné dans ton exil pour passer tes jours sans nécessité, pendant que plusieurs meilleurs que toi meurent de faim. C'est lui qui t'offre dans le ciel des biens que l'œil n'a jamais veu, que l'oreille n'a jamais oüy, et qui ne sont jamais entrés dans l'imagination des homes. Demande à ce bon Dieu qu'il veuille avoir soin de ta mère et de tes parens; qu'il aye pitié d'eux; qu'ils ne meurent pas dans l'idolâtrie, dans l'aversion pour la vérité, ni dans l'impénitence. Mais que le soin de ce qui arrivera à l'Église, ou à toi ou à ta mère, ou à tes parens, ou à ton bien ne te fasse pas entrer dans des chagrins de méfiance, de murmure ou d'infidélité. Remets en Dieu et toi et ton affaire. En lui te fie, et il accomplira ce que tu veux accomplir et parfaire. Ps. 37.

Enfin remets tout ce qui te touche, ton corps et ton âme, ta vie et ta mort entre les mains de Dieu. Aprens à bien mourir et adonne-toi à bien vivre; renonce à tes maudites habitudes; répare tes défauts passéz : gémis pour les présens; corrige-toi pour l'avenir, et prie Dieu avec ardeur et avec persévérance, afin que la mort ne te surprene point. Prépare-toi à ce fatal moment, puisque de cela dépend ton bonheur ou malheur éternel.

Prière à ce subjet.

Grand Dieu! qui, m'ayant fait, connois ce que je suis! Tu vois que je suis le plus misérable de tous les pécheurs, et que sans ta miséricorde il faut que je périsse. Je l'ai bien mérité, grand Dieu, car toute ma vie n'est qu'une chaîne d'iniquitéz, et un amas de crimes. Mais toi qui es la vérité même, nous assures que tu ne prens pas plaisir à voir périr les vivans, mais plutôt qu'ils se convertissent et qu'ils vivent. Tu es tout puissant pour faire ce que tu veux; accomplis ta vertu dans mes grandes infirmitéz. Convertis-moy et je seray converti; et après que tu m'auras converti, je me repentiray. Fais-moi une nouvelle créature afin que désormais je vive comme un enfant de ta grâce, rapportant toute ma vie à ta gloire, à mon salut et à l'édification de mes prochains; et pour l'amour de Jésus-Christ, accorde-moi avec le pardon de mes péchez, les grâces et les faveurs que je te demande. Emeu tes compassions paternelles en faveur de ton Église Universelle et pour tes Églises particulières. Ayes pitié de ma misérable patrie, et achève en elle par ta grâce, l'heureuse réformation que tu y avois commencé et avancé en ton amour. Purge nos cœurs du péché qui est la cause de tes terribles châtiments. Que ton Saint-Esprit se meuve encore sur le cahos et sur la confusion des hômes pour en faire éclorre de nouvelles créatures, pour te servir désormais en nouveauté de vie. Ameine à ta conoissance les turcs, les juifs, les infidelles et les hérétiques. Ayes pitié de mon païs, mais vueilles en détacher mon cœur et mes affections, afin que je n'y pense que pour ta gloire. Ayes compassion de ma mère, de mes sœurs, de mes parens et de mes amis, qui y restent côme en Babilon; préserve leurs âmes de la contagion de l'erreur et du vice. Conduis-les par ton Esprit de grâce jusques à la possession de ta gloire. Ne permets pas, Seigneur, que ma passion pour ces choses

passagères me fasse oublier les choses éternelles. Vueilles plutôt attirer mon cœur aux biens célestes, au bonheur infini et aux délices éternelles dont l'on jouit en la contemplation de ta face glorieuse. O Dieu! arrête en toi mes désirs, et fais-moi la grâce qu'à quelque heure que la mort vienne à moi, elle ne me surprène point mal préparé, ni dans le crime; mais que je m'y dispose incessemment pour la recevoir avec acquiescement, lorsque tu me l'envoyeras comme ton heureuse messagère. Sanctifie-moi; régénère-moi, et donne-moi l'assurance, le sentiment et les marques de mon élection, de ma vocation, de ma justification et de ma sanctification, de ton amour et de ta grâce, afin que j'aye le bonheur de parvenir un jour à ta gloire, pour t'y conoître parfaitement, t'aimer sincèrement et te glorifier éternellement.

Amen. Ainsi soit-il.

LE PROTESTANTISME EN 1754.

REQUÊTE DES PROTESTANTS DU BAS-LANGUEDOC AU ROY (1).

Sire,

Les protestans du Bas-Languedoc, vos fidelles sujets, gémissant sous le poids de l'opression la plus accablante, hasardent cette très-humble requête dans l'espérance que si elle peut percer jusqu'au pié du thrône, le cœur compatissant de votre Majesté sera touché de leurs misères et qu'elle daignera donner des ordres pour les adoucir.

Nous avons hésité pendant longtems, Sire, à vous faire parvenir nos très-humbles suplications; nous apréhendions que nos implacables ennemis, toujours ingénieux à donner les interprétations les plus sinistres à nos démarches les plus innocentes, ne prissent occasion de la circonstance de la présente guerre pour criminaliser nos justes plaintes, quelque naturelles qu'elles soient aux malheureux. Cette considération nous auroit pourtant déterminés à renfermer notre douleur dans notre sein, si de nouvelles vexations, se joignant

(1) Bien que partiellement reproduite dans l'*Histoire des Eglises du désert* (t. II, p. 89-91), cette pièce a sa place marquée dans le *Bulletin*. Est-ce la même que celle qui fut présentée par Paul Rabaut à M. de Paulmy, le 19 septembre 1752, entre Codognan et Uchaud? Le doute est possible. Plusieurs passages, qu'on relève plus loin, témoignent du moins que cette lettre fut rédigée en 1754 sous sa forme définitive.

aux anciennes, ne nous rendoient les plus malheureux de tous les hommes. Blâmeroit-on des enfans éloignés de la maison paternelle, maltraités et poussés à bout par ceux qui sont préposés pour en prendre soin, s'ils faisoient connoître à leur père les violences que, contre son intention, l'on exerce contr'eux? Nous vous regardons, Sire, comme notre père; nous connoissons la bonté de votre cœur; c'est sans doute à l'insçu de votre Majesté qu'on nous traite de la manière la plus cruelle, aussi nous flatons-nous qu'elle ne sera pas offensée que nous lui fassions un tableau racourci de nos misères et que plutôt elle sera bien aise de les connoître afin d'y remédier.

Nous osons avancer, Sire, que vous n'avés point de sujets plus fidelles, plus attachés à vostre personne sacrée, plus zélés pour vos inthérets et pour votre gloire, plus exacts à payer les impôts, plus dévoués au service de Votre Majesté que le sont les protestants; ils puisent ces sentimens dans les principes de leur religion et dans les instructions que leur donnent leurs pères et leurs pasteurs. Il est bien douloureux, Sire, à des sujets ainsi qualifiés de ne pouvoir jouir ni du droit d'homme, ni de celui de citoyen : c'est là pourtant où nous sommes réduits. Vos sujets catholiques jouissent du bénéfice des lois; on n'en observe aucune à notre égard; tous les jours nous nous voyons exposés à des peines aflictives, infamantes, pécuniaires, et nous ne pourrions nous en mettre à l'abri qu'en trahissant les lumières de nos consciences et en renonçant au culte de nôtre religion.

Nous en apelons, Sire, à vos lumières et à votre piété. Des chrétiens peuvent-ils vivre sans culte, sans sacremens, sans exercices de religion? Ne seroient-ils pas condamnés, même par les peuples les plus sauvages qui, malgré l'abrutissement où ils sont tombés, rendent quelque culte à ce qu'ils regardent comme Dieu? La différence des religions ne permettant pas aux protestans de se joindre dans le même culte à ceux qui professent la religion dominante, il ne leur reste d'autre parti que celui de s'assembler entr'eux pour rendre leurs hommages à la Divinité et s'instruire de ce qu'ils doivent faire pour lui être agréables. C'est une vérité de fait que plus ce devoir est négligé, et plus on voit augmenter la licence et le déréglement des mœurs.

Cependant, Sire, ces exercices de piété si utiles et si indispensables attirent à vos sujets protestans les vexations les plus violentes. Votre

Majesté les ignore sans doute, leur simple récit ne pourra qu'émouvoir son cœur paternel.

Si nous pouvions, Sire, faire nos exercices de piété sans péril dans les villes et dans les bourgs, nous n'irions pas nous assembler dans les dézerts où nous sommes exposés au froid glaçant de l'hiver, et aux ardeurs brulantes de l'été; mais nous préférons le séjour des bêtes à celui des hommes, parce que celles-là nous sont moins cruelles que ceux-ci. Malgré notre vigilance et nos précautions, il arrive souvent que nous sommes surpris par les troupes de Votre Majesté que l'on met fréquemment en campagne à cette fin; et comment en sommes-nous traités? Vous aurés de la peine à le croire, Sire, rien cependant n'est plus certain. Vos officiers et vos soldats non contens d'avoir dissipé et mis en fuite nos assemblées font sur elles des décharges comme sur une armée ennemie, poursuivent les fuyards à grands coups de fusil, arrêtent et conduisent en prison ceux qui ne sont pas assez lestes pour échaper à leurs poursuites, et ils exercent toutes ces cruautés contre des gens qui ne portent d'autres armes que leurs livres de dévotion (1).

Nous avons souvent la douleur, Sire, d'être les spectateurs et les victimes de ces tragiques scènes; mais elles se sont renouvelées avec plus de fréquence et de fureur depuis environ trois ans. On eut dit que les dézerts d'Uzès, de Dions, de Bouquet, de Saint-Maurice, de Domersargue, d'Aigremont, de Saint-Geniés, de Montagnac, de Sauve, de la Vaunage, étoient des champs de bataille par le bruit que faisoit la mousqueterie; mais c'étoit seulement de la part des troupes de Votre Majesté contre lesquelles on ne se défendait que par la fuite.

Cependant, Sire, nous avons eu des gens tués, d'autres blessés dangereusement et un plus grand nombrè arrêtés et condamnés, les hommes aux galères, et les femmes à être enfermées dans la tour d'Aiguesmortes, les uns et les autres pour le reste de leurs jours.

Ce n'est pas tout, Sire, il est des lieux où sur la déposition d'un infâme délateur, sans autre preuve et sans confrontation, les gens

(1) Entre mille autres exemples de barbarie, on pourrait citer ce qui se passa le 16 février 1754, à l'assemblée de Dions, tenue par le ministre Vincent. *Histoire des Eglises du Désert*, t. II, p. 183, 184. On a la relation du ministre lui-même qui échappa miraculeusement aux balles. (*Papiers Rabaut.*)

sont arrêtés et condamnés aux galères, ce qui donne lieu aux plus criantes injustices. C'est ainsi qu'à Bédarrieux, petite ville du Diocèze de Béziers, plusieurs protestants furent arrêtés dans leurs maisons, il y a environ deux années (1), et quoi qu'ils fussent en état de prouver, même par le témoignage de plusieurs catholiques, qu'ils n'avoient point assisté à l'assemblée à l'occasion de laquelle ils avoient été arrêtés, le témoignage du délateur l'emporta; monsieur l'Intendant ne voulut rien entendre et les condamna très-injustement à servir en qualité de forçats sur les galères de Votre Majesté pendant toute leur vie.

Le traitement qu'on fait aux personnes doit faire présumer qu'on n'épargne pas leurs biens. En effet, Sire, outre les confiscations qui ne manquent jamais de suivre les condamnations aux galères, il semble qu'on a résolu de ruiner entièrement vos sujets protestans par les amendes arbitraires auxquelles on condamne les arrondissemens. Ceux d'Uzès, de Dions, de Nîmes, de Mauguio, de Montpellier, de Montagnac, en ont payé depuis peu de très-fortes; mais celle de dix mille livres, outre huit cent et quelques livres de frais, à quoi monsieur l'Intendant vient de condamner quelques lieux de la Vaunage, est totalement ruineuse. Il est impossible qu'on puisse y satisfaire, à moins qu'on ne vende une partie des biens fonds qui font subsister les infortunés habitans de cette contrée.

On ne se contente pas, sire, d'exterminer nos personnes, de nous priver de la liberté, de consumer nos biens, on porte quelquefois la cruauté jusqu'à nous arracher nos enfans d'entre les bras pour les transférer dans des couvens ou dans des séminaires.

Leur surprendre une signature pour leur faire dire ce qu'on veut, les entraîner dans quelque église, par ruse ou par force, leur donner des poupées ou des colifichets, tels sont les moyens que l'on employe pour soustraire des enfans de sept à huit ans à l'autorité paternelle, moyens qui n'ont que trop réussi à l'égard de la fille du sieur Domergue, de Saint-Ambroix, qui a été enfermée dans un couvent en vertu d'une lettre de cachet obtenue par Mons. L'évêque d'Uzès, de même qu'à l'égard de celle du sieur Colomb, de Clermont, contre laquelle monsieur l'évêque de Lodéve a également obtenu une

(1) Ces faits se rapportent au mois de septembre 1752, et fournissent la date de la Requête ci-dessus. Voir la belle lettre d'Eléonore de Watteville au duc de Richelieu, dans le *Bulletin* de l'an dernier, p. 472.

autre lettre de cachet. Le sieur Chambone, subdélégué à Uzés, avoit entrepris de faire enlever de son autorité privée la fille du nommé Dufoy de Nîmes, laquelle étoit chez une parente à Uzés, et il en seroit venu à bout si la jeune fille, informée de ce qui se tramait contre elle, n'eût pris la précaution de s'évader.

On pourrait joindre un plus grand nombre d'exemples à ceux qu'on vient de produire, et en particulier citer dans le diocèze de Montpellier cinq à six pères qu'on a contraints par des menaces et des prisons à livrer leurs filles pour être mises dans des couvens; mais la loy qu'on s'est imposée d'abréger fait qu'on ne s'y arrête point. Votre Majesté sentira aisément ce qui peut se passer dans le cœur d'un père à qui on enlève ce qu'il a de plus cher, d'autres soi-même, et à qui on refuse même la consolation de les voir dans les tristes lieux où on les enferme. Rien n'est plus propre à jeter dans le découragement et dans un affreux désespoir.

Un autre objet bien intéressant, Sire, non-seulement pour nous, mais aussi pour le bien et la tranquillité de votre royaume, c'est nos mariages et nos baptêmes. Votre Majesté n'ignore point que nous avons été nécessités à les célébrer suivant le rit de notre religion, et que nous n'aurions pù faire les démarches que les évêques et les prêtres exigeoient de notre part, sans être des parjures, des sacriléges, des hipocrites et par conséquent de malhonnètes gens et de très-mauvais sujets. Aussi espérons-nous, Sire, que vous daignerez par la sagesse de vos lois tranquilliser nos consciences et nos familles, et enlever la cause d'une infinité de procés qui ne tarderoient pas à naître si les choses restoient sur le pié où elles sont. Et c'est pourquoi, nous ne disons rien ici ni des amandes et des emprisonnemens, à quoi grand nombre de particuliers ont été condamnés en différens tems à ce sujet, ni des ordres que donna M. l'intendant, il y a environ quatre années, soit aux cavaliers de la maréchaussée, soit au chevalier de Pontuan, pour contraindre ceux qui s'étoient mariés au dézert à se remarier par devant leurs curés, et ceux qui y avoient fait batiser leurs enfants à leur faire supléer les cérémonies du bâtème usitées dans l'Église romaine, ordres qui furent exécutés à la rigueur, et qui occasionnèrent des frais immenses aux particuliers, des prophanations sans nombre, et la fuite d'une quantité considérable de personnes dans les païs étrangers.

Une chose, Sire, que nous ne devons pas taire, c'est que les sub-

délégués de monsieur l'intendant contraignent ceux qui sont mariés au dézert de subir le sort pour la milice, bien qu'ils n'ignorent point que dans la répartition des deniers royaux, ils sont taxés ni plus ni moins que si leurs mariages étaient déclarés valides. Outre ce qu'il y a d'injuste dans ce procédé, il en résulte un grand découragement pour les jeunes gens qui voudroient entrer dans l'état du mariage, et par conséquent des obstacles à la multiplication des sujets. D'ailleurs on porte par là la désolation dans les familles et on procure de très-mauvais soldats qui, quittant leurs maisons avec regret, ne sauroient combattre avec courage.

Nous ne voulons pas vous fatiguer, Sire, c'est pourquoi nous ne faisons qu'indiquer quelques articles qui demanderoient un plus grand détail. Il est défendu aux notaires de prendre les testamens des personnes mariées au dézert, d'où résultent des procés et des injustices entre les parens. Il leur est aussi défendu de passer aucun contrat de mariage des protestans, sans y insérer cette clauze : lesquelles parties promettent d'épouzer en face de notre sainte mère église catholique, apostolique et romaine, clauze que les protestans ne peuvent signer en conscience, ce qui leur occasionne de grands embarras, et qui est cause que plusieurs épousent sous des pactes que les parties passent entr'elles et qu'on refuse d'enregistrer et de contrôler, en sorte qu'ils ne peuvent guère craindre qu'une multitude de procés. De plus les suplians ne peuvent vendre des biens fons sans une permission de la cour ou de M. l'intendant, lequel n'en accorde point à ceux qui ont fait quelque acte de la religion protestante, à moins qu'ils ne fassent des actes contraires, ce qui cause de fâcheux dérangemens dans les affaires des particuliers et porte un grand préjudice au commerce.

Ceux qui se font scrupule de tendre le devant de leurs maisons le jour de la fête Dieu, sont condamnés à des amandes et quelquefois à des emprisonnements. Il est même arrivé en certains lieux que les troupes, à la sollicitation des curés, ont été forcer les refusans jusques dans leurs maisons, et se sont portées à rompre leurs portes et à enfoncer leurs cabinets, quoique les propriétaires aient voulu leur donner les clefs pour les ouvrir. On ne traite pas moins rigoureusement ceux qui, ne croyant pas pouvoir faire ensevelir leurs enfans par des prêtres, les enterrent eux-mêmes, puisqu'on en a condamné à des amandes et à des prisons, et qu'il est des prêtres qui se sont

portés jusques à faire exhumer des cadavres pour les ensevelir selon leur rit.

La plupart des régens d'école refusent d'apprendre à nos enfans à lire et à écrire, nonobstant le salaire que nous leur donnons, à moins qu'ils n'assistent à la messe et aux instructions paroissiales, et par là ils nous réduisent à la nécessité ou de les instruire nous-mêmes ou de les laisser illétérés.

Enfin il n'est rien qu'on n'ait mis et qu'on ne mette en œuvre soit pour chasser nos ministres hors du royaume, soit pour se saisir de leurs personnes afin de leur faire subir le dernier suplice.

C'en est assés, Sire, pour vous faire connaître combien notre situation est déplorable. Il ne tiendra pas à nos ennemis qu'elle ne devienne plus déplorable encore. Mais le cœur équitable et compatissant de Votre Majesté nous défendra contre leurs calomnies et leurs machinations. Nous espérons même de la bonté de ce cœur généreux et bienfaisant l'adoucissement de nos peines. Délivrés des maux sans nombre qui nous accablent, nous bénirons à jamais, sire, la main charitable qui aura brisé nos chaînes, et nous redoublerons nos vœux pour la conservation de votre personne sacrée et pour la prospérité de votre règne.

(Papiers Rabaut, *Pièces historiques*, t. III, p. 155, 158.)

BIBLIOGRAPHIE.

DES CINQ ESCOLIERS SORTIS DE LAUSANNE, BRUSLEZ A LYON.

In-f° de 213 pages.

Imprimerie de Jules Fick.

J'ai sous les yeux plusieurs ouvrages récemment parus et d'un vif intérêt : *François Teissier*, premier martyr des assemblées du Désert, pieusement exhumé par un de ses descendants, M. Faure, professeur à Lausanne; *La vie et le ministère de Claude Brousson*, remarquable début de M. Léopold Nègre, qui ne s'en tiendra pas à ce coup d'essai; *Le procès de Pierre Brusly*, successeur de Calvin comme ministre de l'Eglise française de Strasbourg, où le docte explorateur des archives de Bruxelles, M. Ch. Paillard, a versé les trésors d'une singulière érudition; enfin la *Vie de Ch. de Bourdin*, par M. de Grenier Fajal, qui a mérité les éloges de M. Nap. Peyrat. Je dois à ces divers auteurs un compte rendu qui ne sera que l'acquit de ma reconnaissance. Ils me pardonneront toutefois de donner la préséance à une publication d'un intérêt exceptionnel, à un vrai chef-d'œuvre

typographique sorti des presses de Jules Fick, et dû à la munificence d'un Mécène genevois bien connu de nos lecteurs, M. Gustave Revilliod. C'est un privilége de publier de tels volumes; c'est une volupté de les lire, et de voir ressuscité dans ce beau format, avec les splendides caractères du xvie siècle, un de ces épisodes du martyrologe réformé qui n'ont rien à envier au siècle apostolique.

On n'a pas à raconter ici cette touchante histoire. Déjà, dans le tome III du *Bulletin* (p. 505 et suivantes), on signalait la correspondance inédite des cinq étudiants retrouvée dans la bibliothèque Vadiane de Saint-Gall et publiée, avec un soin religieux, par M. le pasteur Martin (in 12, 1854) : « On peut regretter, disait l'auteur de cet article, que le choix de l'éditeur se soit borné aux seules lettres de Saint-Gall et ne se soit pas étendu aux autres documents que nous avons mentionnés, même aux pièces fournies par Crespin. Cette publication d'ensemble eût présenté le plus vif intérêt, et on la réalisera sans doute un jour. » C'est ce que viennent de faire MM. Gustave Revilliod et Edouard Fick, avec un luxe typographique en harmonie avec la beauté du sujet. Faut-il voir dans cette première livraison si bien réussie une pierre d'attente du monument futur, qui embrassera le martyrologe tout entier? Peut-être, car on ne saurait trop présumer de la libéralité de M. Revilliod, ni des fécondes associations dont les presses de la maison Fick sont l'heureux symbole.

Je reviens aux cinq écoliers sortis de Lausanne vers la fin d'avril 1552, et retournant en France pour y exercer le saint ministère. Trahis, dénoncés, dès les premiers pas, ils sont arrêtés à Lyon et plongés dans les cachots de l'officialité. Ainsi commence le douloureux procès qui émeut Calvin, et tient, durant un an, les églises helvétiques en suspens. Grâce à une relation écrite jour par jour et d'une incontestable authenticité, on assiste aux interrogatoires des accusés et aux machinations de leurs juges. On suit avec anxiété les démarches des magistrats bernois pour sauver « leurs escoliers ». On admire le zèle du pieux marchand Jean Liner, qui ne recule devant aucun sacrifice pour arracher ses jeunes frères au bûcher. C'est un drame, aux touchantes péripéties, qui se déroule à Lyon, à Berne, à Paris; et quand l'appel au parlement a été repoussé, grâce à la duplicité du cardinal de Tournon, quand toutes les intercessions ont été vaines, on contemple avec une indicible émotion le dernier combat, ou plutôt le triomphe des cinq confesseurs.

C'est dans leur correspondance qu'il faut chercher le secret de la force qui les soutint. Chacun d'eux y garde sa physionomie particulière : Martial Alba, une impassible fermeté; Pierre Navihères, une constance attendrie par les souvenirs de la famille; Bernard Seguin et Charles Favre, une héroïque ferveur. Mais le plus éloquent est Pierre Escrivain, de Gascogne « homme d'esprit vif auquel le Seigneur donna une bouche magnifique à laquelle les ennemis de vérité n'ont pu résister ». Que l'on en juge par son interrogatoire, et surtout par ces lignes écrites du fond d'un cachot, et quel cachot! : « Tu es maintenant en ces lieux obscurs, ô bienheureuse créature, rejeté de tout le monde comme un maudit, pour maintenir la querelle du fils de Dieu. Tu as grande tristesse et pleur maintenant; mais c'est le temps que tu dois te réjouir en Dieu, considérant le bien et honneur qu'il

te fait, regardant à cette couronne d'honneur qui t'est préparée là-haut au ciel en la fin de la bataille. Que si tu es mené aux tourments en grande honte et déshonneur, ô bienheureux fidèle, réjouis-toi, car devant Dieu et les anges il t'est fait plus d'honneur que si tu estois roi, empereur et monarque de tout le monde. Premièrement tu es fait conforme à l'image du fils de Dieu, pour estre participant de sa gloire et immortalité. Après l'esprit de gloire repose sur toi, qui surmonte tous les honneurs, couronnes et triomphes de ce monde. Tu es maintenant à l'école de Jésus-Christ, là où le Père céleste déploie les trésors et richesses de sa grâce, et les admirables secrets de sa sapience, et ses profonds et incompréhensibles jugements, en laquelle tous les prophestes, Jésus-Christ, les apostres et martyrs ont esté, comme toi, en la fournaise, devant qu'obtenir la couronne d'immortalité, laquelle est préparée à tous ceux qui maintiennent la cause de Dieu et sont vrais et fidèles soldats du Christ jusqu'à la mort. Voilà, bien chers frères, la lecture et leçon que le saint Esprit nous faisoit pour lors et fait encore tous les jours, qui est le grand docteur de ceste tant heureuse escole. »

Ces sentiments ne se démentirent pas à l'heure suprême :

« Voilà les armures desquelles ces saints personnages se sont munis pour soutenir le dernier combat, lequel leur fut livré le seiziesme jour du mois de may (1553), l'an de leur emprisonnement révolu.. Le seiziesme, dis-je, leur apporta la délivrance et fut le jour bienheureux auquel la couronne d'immortalité leur estoit préparée par le Seigneur après une si vertueuse lutte. Environ vers les neuf heures du matin du dit jour, après avoir reçu sentence de mort au parquet de Rouane, laquelle en somme estoit d'estre menez au lieu des Terreaux, et là estre brulez vifs jusques à y faire par le feu entière consomption de leurs corps, tous cinq furent mis au lieu où on fait retirer les criminels après qu'ils ont receu leur sentence, en attendant le temps d'entre une et deux heures après midi. Ces cinq martyrs se mirent premièrement à prier Dieu avec grande ardeur et véhémence d'esprit esmerveillable à ceux qui les regardoient, les uns se prosternans en terre, les autres regardans en haut; et puis commencèrent a s'esjouir au Seigneur et lui chanter psaumes. Et comme les deux heures approchoient, ils furent menez hors du dit lieu, revestus de leurs robes grises et liez de cordes; et s'exhortoient l'un l'autre à persévérer constamment, puisque la fin de leur course estoit au poteau bien prochain et que la victoire estoit là toute certaine.

« Estans donc mis sur une charrette, commencèrent à chanter le psaume IX : *De tout mon cœur t'exalterai*, etc.; et combien qu'on ne leur donnast le loisir de l'achever, si est-ce qu'ils ne cessèrent d'invoquer Dieu et de prononcer en passant plusieurs sentences de l'Escriture. Entre autres, ainsi qu'ils passaient par la place de l'Herberie, au bout du pont de la Saône, l'un d'eux, se tournant vers la grande tourbe, dit à haute voix : « Le Dieu de paix qui a ramené les morts, le grand Pasteur des brebis, notre Seigneur selon Christ par le sang du testament éternel, vous conferme en tout bon œuvre pour faire sa volonté. » Puis commencèrent le symbole des Apôtres, le divisant par articles, et, l'un suivant l'autre, le prononçaient avec une

sainte harmonie, pour montrer qu'ils avoient ensemble une foy accordante en tout et par tout. Cestuy à qui vint de prononcer : *qui a esté conçu du Saint-Esprit, nai de la vierge Marie,* haussa sa voix afin de donner à connoistre au peuple la fausse calomnie des ennemis qui avoient fait accroire qu'ils niaient cet article et qu'ils avoient mesdit de la vierge Marie. Aux sergeans et satellites qui souvent les troubloient, les menaçant s'ils ne se taisoient, respondirent par deux fois : « Nous empêcherez-vous, si peu que nous avons à vivre, de louer et invoquer nostre Dieu? »

« Estans venus au lieu du supplice, montèrent de cœur allaigre sur le monceau de bois qui estoit à l'environ du poteau. Les deux plus jeunes d'entre eux montèrent les premiers l'un après l'autre, et après avoir despouillé leurs robes, le bourreau les attacha au poteau. Le dernier qui monta fut Martial Alba, le plus âgé des cinq, lequel avait esté longtemps à deux genoux sur le bois, priant le Seigneur. Le bourreau, ayant attaché les autres, le vint prendre, estant encore à deux genoux, et l'ayant soulevé par les aisselles, le vouloit descendre avec les autres; mais il demanda instamment au lieutenant Tignac de lui ottroyer un don. Le lieutenant luy dit : « Que veux-tu? » Il luy dit : « Que je puisse baiser mes frères devant que mourir. » Le lieutenant luy accorda, et lors ledit Martial, estant amené au-dessus du bois, en se baissant baisa les quatre estans ja liez et attachez, leur disant à chacun : « Adieu, adieu, mon frère! » Lors les autres quatre là attachez aussi s'entrebaisèrent, retournant le col, en disant l'un à l'autre les mesmes paroles : « Adieu, mon frère! »

« Cela fait, après que le dit Martial eust recommandé ses dits frères à Dieu, avant que de descendre et estre attaché, baisa aussi le bourreau, en luy disant ces paroles : « Mon ami, n'oublie pas ce que je t'ay dit. » Puis après fut lié et attaché au mesme poteau, et tous ils furent ceints d'une chaîne en rondeur à l'entour du dit poteau. Or est-il que le bourreau ayant eu charge de haster la mort de ces cinq escoliers, leur mit à chascun une corde au col, et les cinq se rendaient à une grosse corde, qui estoit un engin qui rouloit avec poulies, afin de les estrangler plustost. Par quoy le bourreau, après avoir graissé leur chair nue et jetté dessus du soufre pulvérisé, et ayant fait tout aprester, ainsi qu'il les pensoit haster par le dit engin, le cordage fut incontinent consumé par feu, tellement que ces cinq martyrs furent ouys quelque temps prononcer et réitérer à haute voix ces paroles d'exhortation : « Courage, mes frères, courage! » qui furent les dernières paroles ouïes et entendues du milieu du feu, qui tantost consuma les corps desdits cinq vaillans champions et vrais martyrs du Seigneur. »

Ainsi mouraient les confesseurs de la Réforme sous le règne de Henri II. On ne commente pas de tels récits.

J. B.

VARIÉTÉS

PÉRORAISON D'UN SERMON

PRONONCÉ A LA DÉDICACE D'UN TEMPLE DANS LES CÉVENNES

Sur ce texte : *Je n'y vis point de temple, car le Seigneur tout puissant et l'agneau en sont le temple.* (Apocalypse, XXI, 22).

Il n'y a plus de temple! Mes frères, il fut un jour, jour néfaste, où cette parole fut prononcée, non dans les cieux, mais sur la terre, non dans un sens de bénédiction et de gloire, mais dans un sens de malédiction et de mort. C'est le jour où un roi de France, égaré par le fanatisme, ordonna la démolition de tous les temples protestants sur le sol de la patrie. Ils disparurent, ces sanctuaires vénérés, depuis le temple de Charenton qui pouvait contenir cinq mille personnes, depuis le temple de Caën tout retentissant encore de l'éloquence de Du Bosc, depuis le temple de la Calade à Nîmes, jusqu'aux plus humbles maisons de prière des Cévennes, du Poitou et du Béarn. Ici même, sur le sol que nous foulons, un temple fut démoli... Alors quatre cent mille familles protestantes chassées de leur patrie allèrent porter sur les bords étrangers la fatale nouvelle; et les échos de la Suisse, de la Hollande, de l'Angleterre, de l'Allemagne et du Nouveau-Monde répétèrent la plainte sinistre des protestants : Nous n'avons plus de temple! Sublimes visions de l'Apocalypse, étaient-ce donc là les glorieuses réalités que vous promettiez pour les derniers temps?.... Mais tandis que les exilés se comparaient, malgré les bienfaits de l'hospitalité la plus généreuse, aux captifs israélites déportés dans les contrées babyloniennes et suspendant leurs harpes aux saules du rivage; tandis que l'éloquence de Saurin évoquait les douloureuses images « des chemins de Sion couverts de deuil, des sacrificateurs sanglotants et des vierges dolentes, » — ici, dans nos Cévennes, sur ce sol classique de la résistance, nos montagnards ne purent se résigner à quitter la terre natale et refusèrent de se soumettre à l'ordre impie. Pas un de vous, mes frères, qui ne compte parmi ses ancêtres quelqu'un de ces glorieux témoins de la

foi. On avait démoli leurs temples, mais le besoin d'adoration était indestructible, et tout leur devint temple, les vallées profondes, les grottes cachées, les carrières de rochers, les cimes abruptes, les retraites inaccessibles; et le chant des vieux psaumes vint se mêler, à travers la solitude et la nuit, au murmure des forêts ou au fracas des torrents!....

Ces temps de douloureuse mémoire ne reviendront pas sans doute, et vos enfants recueilleront en paix ces fruits de liberté et de justice que leurs pères ont semés dans les larmes. Nous ne pouvons pas croire que sur le sol français une communion chrétienne cherche encore à anéantir une autre communion chrétienne par le fer et le feu!... Viendrait-il de quelque autre horizon un nouveau souffle de persécution et de mort? L'incrédulité renouvellerait-elle le crime des plus mauvais jours de nos révolutions, en proscrivant tous les cultes chrétiens!... Nous ne pouvons le croire davantage. Mais si, par impossible, nos temples devaient encore disparaître, peuple des croyants, tu te lèverais encore pour une sainte résistance, tu retournerais aux cavernes et au lit des torrents, et les Claude Brousson, les Fulcran Rey, les Antoine Court surgiraient de toutes parts pour célébrer dans les larmes ce culte en esprit et en vérité que nous célébrons aujourd'hui avec des hymnes de reconnaissance.

O mon Dieu, tu ne permettras pas ces sinistres retours! Tu nous préserveras du fanatisme d'une foi égarée comme du fanatisme de l'impiété! Tu auras pitié de la patrie française, tu la pénètreras de l'esprit chrétien, tu la formeras à la foi dans la liberté, à la liberté dans la foi, et les enfants de nos enfants pourront t'adorer en paix dans nos temples terrestres, en attendant que retentisse pour eux, mais là haut seulement, la parole de l'apôtre-prophète : « Il n'y a plus de temple! »

ERNEST DHOMBRES.

Le Gérant: FISCHBACHER.

PARIS — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

RETOUR DE LA DUCHESSE DE FERRARE EN FRANCE.

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1560.

Le 3 octobre 1559 mourut, après une courte maladie, Hercule d'Este, second du nom, quatrième duc de Ferrare. « Prince de bel aspect, dit Muratori, d'une taille au-dessus de la moyenne, grave et enjoué dans ses discours, prompt à accorder des grâces, libéral et magnifique dans ses goûts, d'un naturel enclin à la clémence... Un trait digne de remarque, c'est la grande dévotion dont il ne se départit jamais jusqu'à la dernière heure de sa vie. Instruit, et non superficiellement, dans les lettres latines, il se montra passionné pour les armes, les chevaux, la musique, la poésie et l'éloquence. L'Université de Ferrare, où il attira les plus célèbres professeurs, lui dut le retour de son ancienne prospérité (1). »

Voilà bien le portrait, légèrement flatté, d'un prince de la Renaissance, contemporain des Gonzague et des Médicis.

(1). « Principe di bel aspetto, di statura più che ordinaria, grave nel parlare e insieme gioviale, facile in concedere grazie, etc.... Muratori, *Antichità Estensi*. Parte seconda, p. 387.

La postérité ne saurait ratifier tous les éloges décernés à Hercule II par l'historiographe de sa maison. L'historien de Renée a droit d'être sévère pour un prince qui ne sut, dans l'âpreté de sa foi catholique aussi vaine que sincère, car elle ne fournissait pas de règle à ses mœurs, ni respecter les sentiments religieux de sa femme, ni lui offrir le spectacle d'une vie pure et sans tache. La mort efface bien des souvenirs amers, et pour les âmes saintes pleurer, c'est pardonner. L'épouse d'Hercule d'Este, demeurée veuve après trente et un ans d'un mariage qui ne lui avait pas donné le bonheur, sut remplir les devoirs que lui imposait l'absence du prince héritier Alphonse, son fils aîné, alors en France. Elle prit d'une main ferme le gouvernement de l'État, augmenta la garnison de Modène et veilla elle-même à la garde de sa capitale, comme si l'ennemi eût été aux portes. Ces précautions n'étaient pas superflues devant l'hostilité du duc de Sessa, vice-roi du Milanais, qui ne pardonnait pas au duc de Ferrare la part qu'il avait prise à la téméraire entreprise du duc de Guise contre le royaume de Naples, soumis à l'autorité de Philippe II. L'attitude de Renée découragea toute tentative d'agression, pendant qu'un messager d'État allait porter à Alphonse la nouvelle de la mort de son père.

Retenu à la cour par les fêtes du sacre de François II, que l'on venait de célébrer à Reims avec une pompe qui contrastait avec la pénurie du royaume appauvri par de longues guerres, Alphonse dépêcha un de ses chambellans, Corneille Bentivoglio, porteur des messages les plus gracieux pour sa mère et ses nouveaux sujets. Ce ne fut que le 18 octobre qu'il prit congé du roi, qui lui accorda une pension de vingt mille écus d'or payables sur la ville de Caen. Il alla s'embarquer à Marseille, descendit à Livourne, rendit visite à sa fiancée Lucrèce de Médicis, fille du grand-duc de Toscane, et arriva *incognito* à Ferrare, où il fit son entrée solennelle vers la fin d'octobre. Peu après furent célébrées dans l'église du Dôme les funérailles du duc défunt, dont Jean Baptiste Pigna, célèbre littérateur Ferrarais, prononça l'oraison funebre en présence du nouveau

duc et de sa mère tout de noirs vêtus. Au mois de janvier suivant eut lieu le mariage d'Alphonse avec Lucrèce de Médicis qui le laissa bientôt veuf. Le 2 mai il se rendit à Rome pour prêter serment de fidélité entre les mains de Pie IV, qui venait de succéder lui-même à Paul IV, de la maison napolitaine des Caraffa (1).

Alphonse II, cinquième et dernier duc de Ferrare, est surtout connu par la magnificence de sa cour, où les lettres brillèrent du plus vif éclat, et par ses démêlés avec un poëte aussi malheureux qu'illustre, Torquato Tasso, dont la plainte accusatrice a traversé les âges. Les dernières instructions d'Hercule II à son fils lui recommandaient de fermer l'oreille aux nouveautés en matière de religion et de se montrer observateur zélé des règles catholiques; à vrai dire, une telle recommandation était superflue (2). Le caractère du nouveau duc, son empressement à rechercher la faveur de Rome, présageaient de graves changements à la cour. « Alphonse, écrit un ambassadeur vénitien, est un très-zélé catholique. L'inquisiteur m'a dit plus d'une fois que le duc l'exhorte à procéder avec toute rigueur contre les hérétiques de cette ville, sans acception de personnes. Dans sa jeunesse, lorsqu'il vivait à la cour de France, quelqu'un ayant exprimé devant lui un doute sur l'orthodoxie des princes d'Este, par allusion aux sentiments bien connus d'un personnage important de la famille, il répondit très-vivement : *J'aimerais mieux vivre avec des pestiférés qu'avec des huguenots!* Jugez si un tel prince doit être agréable aux cours de France et de Rome (3). »

Alphonse fut accueilli à bras ouverts par le nouveau pontife, qui ne fit nulle difficulté de lui accorder l'investiture comme vassal du saint-siége apostolique, et ne lui épargna ni les conseils, ni les admonitions au sujet de sa mère depuis longtemps

(1) Muratori, *Antich. Est.* t. II, p. 387 et suivantes.
(2). Testament d'Hercule II, du 13 mars 1559.
(3). « Il duca con molta pietà rispose *che voleva più tosto stanziare fra le peste che fra gli ugonotti.* » Relazione di Ferrara.

suspecte en cour romaine. Le duc n'hésita pas à prendre des engagements qui ne devaient pas demeurer lettre morte. A peine de retour dans sa capitale, il eut un entretien avec sa mère sur la grave question qui ne divisait pas moins les familles que les états, et il lui donna le choix, ou de vivre catholiquement en Italie ou de retourner en France (1). Le choix ne pouvait être douteux pour une princesse qui, dans les phases les plus douloureuses de sa vie, à travers bien des chutes toujours suivies de relèvements, avait témoigné de son invariable attachement à la foi réformée. Les résolutions arrêtées dans le mystère de la cour n'échappent point à l'observateur attentif, au ministre vénitien, qui écrit à cette date : « Madame se montre mal satisfaite de son fils... On assure qu'elle songe à se retirer en France pour y vivre à sa guise dans la croyance hérétique (2). »

La nouvelle de ce prochain départ, annoncée à Genève, excita les regrets de Calvin qui, depuis plus de vingt ans, l'œil fixé sur la cour de Ferrare, ne cessait de prodiguer à la duchesse les conseils d'une austère amitié, toujours prêt à la consoler dans ses épreuves, à la soutenir dans ses défaillances, et ne pouvant se résoudre, en dépit de plus d'un mécompte, à renoncer aux espérances qu'il fondait sur elle pour la propagation de la Réforme en Italie. L'attitude de Renée serait-elle plus ferme, son crédit plus assuré à la cour des Valois, sous le règne de François II, qui n'était en réalité que celui des Lorrains, tout puissants sur le jeune monarque par leur nièce, la séduisante Marie Stuart? Un doute était possible, et Calvin ne craint pas de l'exprimer avec une rude franchise dans la lettre suivante :

« Du voïage lequel vous avez entrepris, combien que la captivité en laquelle vous estes et avez esté par trop détenue soit

(1). « Intimò a lei benche madre, o cangiar davvero sistema, o l'allontanarsi. Ella clessi il secondo partito. » Antonio Frizzi, *Memorie per la storia di Ferrara*, t. IV, p. 537.

(2). « La madre del duca esser heretica e voler andar in Francia per viver a suo modo. » Dépêche du 23 et du 29 juillet 1560.

dure et pitoïable, toutefois si faut-il que je vous déclare, Madame, que vous n'aurez pas beaucoup gagné d'estre sortie d'un abysme pour entrer en l'autre, car je ne vois pas en quoi ce changement puisse amender vostre condition. Le gouvernement auquel on prétend vous mesler est aujourd'huy si confus que tout le monde en crie alarme. Quand vous y seriez et qu'on vous escoutast, je croy bien que les choses n'iroient point du tout si mal; mais ce n'est point ce qu'on cherche. On se veut couvrir de vostre nom pour nourrir le mal qui ne peut plus estre enduré. Or vous aller fourrer en telle confusion, c'est manifestement tenter Dieu. Je désire vostre prospérité, tant qu'il m'est possible. Mais si la haultesse et grandeur du monde vous empesche d'approcher de Dieu, je vous serois traistre vous faisant croire que le blanc est noir. Si vous estiez bien résolue de vous porter franchement et en aultre magnanimité que n'avez fait jusques icy, je le prierois de vous advancer bientost en plus grand maniement qu'on ne vous présente; mais si c'est pour dire amen à tout ce qui est condamné de Dieu et des hommes, je ne sçay que dire, sinon que vous gardiez bien de tomber de fiebvre en chaud mal... Oultre ce que Dieu vous a de long temps monstré par sa parole, l'age vous advertit de penser que nostre héritage et repos éternel n'est point icy bas, et Jésus-Christ vaut bien de vous faire oublier tant France que Ferrare (1). »

Admirable langage qui n'honore pas moins le réformateur que la princesse auquel il était adressé! Plus d'une fois, sans doute, au milieu des préparatifs du départ, la duchesse relut cette lettre, et les vœux, les sollicitudes dont elle était l'objet se retracèrent à sa mémoire, avec la grandeur des responsabilités futures, au moment de quitter cette terre d'Italie où elle avait tant souffert, pour revoir cette terre de France où tant d'épreuves l'attendaient encore !

Ce fut le 2 septembre 1560 que s'accomplit l'événement prévu et si diversement jugé à Rome et à Genève. Dans le départ de

(1) A madame la duchesse de Ferrare, 6 juillet 1560. *Lettres françaises*, t. II, p. 339, 340.

la souveraine que de sacrifices pour le cœur de la mère, laissant à Ferrare ce qu'elle avait de plus cher, deux filles, d'âge nubile, que le duc, redoutant l'explosion de leur désespoir, avait fait enfermer dans un couvent. On devine les angoisses, les déchirements du dernier adieu! En l'absence de documents intimes qui font ici défaut, on doit s'en tenir au récit officiel de Muratori : « Le 2 septembre madame la duchesse se mit en route avec une suite de trois cents personnes, et Don Louis, son second fils, qui devait l'accompagner jusqu'au château de Montargis, sa future résidence. La population de Ferrare regretta extrêmement le départ de cette princesse aimée de tous pour les grâces de son esprit et l'affabilité de ses manières. Elle n'avait pas sa pareille en libéralité, et ses aumônes allaient sans cesse se répandant sur les malheureux. La voix commune fut qu'elle quitta Ferrare parce qu'elle ne put s'entendre avec son fils sur le sujet de la religion (1). » Comme pour réparer des torts qui ne tenaient pas moins à sa position comme prince italien qu'à ses sentiments comme catholique, le duc s'appliqua de son mieux à consoler ses sœurs, après le départ de leur mère. Mais il ne réussit point à les distraire de leur profond chagrin (2).

L'itinéraire de la duchesse est connu par les courtes missives qu'elle adressa à son fils de Modène, Parme, Novare, Turin, Grenoble, Lyon, Orléans. Les détails nous en sont fournis par son Livre de comptes, cet irrécusable témoin de sa vie, et ils sont complétés par les lettres de l'évêque de Comacchio chargé d'accompagner l'auguste voyageuse jusqu'à la frontière française. Partout les hommages les plus empressés furent rendus à la veuve d'Hercule II, à la fille de Louis XII, qui s'était acquis en Italie la meilleure des popularités, celle du cœur. Son séjour à Milan, son entrevue à Savigliano avec le duc et la duchesse

(1) « Sommamente dispiacque al popolo di Ferrara la perdita di questa real principessa, perchè obligando tutti colla vivacità del suo talento, e colle sue dolci maniere, da tutti era al maggior segno amata. Non avea pari nella liberalità... etc. » Muratori, *Antich. Est.*, t. II, p. 389.

(2) « Che il duca, dopo la partita della madre, si affatica a consolar le sorelle. » Lettre du 13 septembre 1560.

de Savoie accourus de Nice pour la saluer au passage, forment deux chapitres qui se détachent tout naturellement de la correspondance de l'évêque de Comacchio.

« *A M. le duc de Ferrare.*

» Milan, 14 septembre 1560. — Le seigneur Corneille aura dit à Votre Excellence le grand accueil et les honneurs infinis qui ont été faits à Madame durant son séjour à Parme. Même réception à Plaisance des gouverneurs de la ville et du comte Nicolas Scotto. A peu de distance de cette ville on a rencontré un cavalier envoyé en toute hâte de Milan par le marquis de Pescara pour témoigner du regret de ce que Madame voulait loger ailleurs qu'au palais, résidence ordinaire de la cour. Le lendemain, près de Marignan, le même cavalier est venu avertir Madame qu'elle était attendue du marquis de Pescara, du sénat et de la noblesse à la porte de la ville où se trouvaient également les signora Violante Bentivoglio-Sforza, Ginevra, sœur de Corneille, Dona Sigismonda d'Este, et beaucoup d'autres dames distinguées. Avec cette suite illustre, Madame se dirigea vers le palais, sur l'escalier duquel étaient rangées les principales dames de la ville, qui l'accueillirent avec toutes sortes de respects. Elle dîna seule et se retira ensuite dans son appartement, pendant que Don Louis dînait avec le marquis de Pescara, dans une autre partie du palais disposée pour le recevoir. Là se trouvèrent avec nous et nos gentilshommes ferrarais, Don César, frère du marquis, Don Emmanuel de Luna, châtelain de Crémone, et nombre de cavaliers espagnols et napolitains, tous magnifiquement traités pendant les deux jours que nous avons passés dans cette ville.

» Hier le seigneur Don Louis est allé à la chasse avec le marquis de Pescara, après avoir visité le château avec Madame. Elle s'est ensuite rendue au couvent des nobles, et y est entrée seule sans permettre qu'aucun homme l'accompagnât, parce

que la clôture en est très-sévère. Le châtelain lui a rendu les plus grands honneurs. Elle s'est ensuite dirigée vers l'Église du Dôme, où le soir on a dit des prières en son honneur, sur un autel élevé avec une magnificence toute royale par le cardinal Hippolyte d'Este, ancien archevêque de cette ville (1). »

Le 14 septembre la duchesse se remit en route avec son cortége et s'achemina lentement par Novare et Verceil à Turin. Le Livre de comptes vient ici nous initier aux pieuses libéralités qui marquèrent pour ainsi dire chacun de ses pas, depuis son départ de Ferrare :

A six religieuses de Modène	19 livres
A quelques pauvres de Final et de Modène	19
Pour aumônes à Parme	15
Aux officiers de M. le duc de Plaisance	169
Aux pauvres de Lodi et de Milan	15
Aux religieuses de Sainte-Claire qui ont offert des prunes à Madame	1 escu d'or
Aux serviteurs du marquis de Pescara	369 livres
Aux pauvres de Novare	1 escu d'or
Aux religieuses des six monastères de Verceil	4 l.
Aux serviteurs de Mme la marquise de Montferrat avec laquelle Mme soupa	321
Aux passagers de la rivière de la Doire qui ont passé Mme et son train	15
Aumônes à plusieurs pauvres de Turin	16
Aumônes de Turin à Saviglian	12 (2)

La duchesse de Ferrare retrouvait déjà la France à Turin, car l'ancienne capitale des ducs de Savoie était encore occupée par les troupes françaises, en vertu des stipulations du traité de Cateau-Cambrésis qui avait restitué la Savoie et le Piémont à Emmanuel Philibert. Ce même traité avait accordé au vainqueur de Saint-Quentin la main d'une princesse renommée pour son savoir et ses vertus, Marguerite de France, sœur de Henri II, mariage célébré le 10 juillet 1559, au chevet du monarque ex-

(1) Lettre de l'évêque de Comacchio au duc de Ferrare, du 14 septembre 1560.
(2) Livre de comptes de la duchesse de Ferrare (septembre 1560).

pirant des suites de la blessure qu'il avait reçue dans le tournoi de la rue Saint-Antoine. Un an s'était à peine écoulé depuis cette union contractée sous de si funestes auspices, et la fille de François Ier, la protectrice de l'Hôpital, avait déjà su gagner par la noblesse de son caractère et les grâces de son esprit l'estime d'une cour étrangère fixée à Nice, en attendant de pouvoir rentrer à Turin ravi au duc Charles III par les armes de François Ier, vingt-quatre ans auparavant. L'annonce de la visite de Renée fut pour Marguerite, sa nièce, plus jeune de neuf ans, une nouvelle des plus agréables, car il y avait entre ces deux âmes les plus purs attraits. Emmanuel-Philibert cédant aux instances de sa femme, quitta Nice pour venir attendre la duchesse à Savigliano, près de Saluces. La relation de l'évêque de Comacchio est une page curieuse, car elle nous fait assister à la réception de Renée dans une cour où dominait déjà l'esprit politique et militaire qui nous explique sa récente grandeur.

« *A Monsieur le duc de Ferrare.*

» Savigliano, 7 octobre 1560. — Vendredi passé, madame la duchesse est arrivé à Savigliano, ayant rencontré tout d'abord sur son chemin une compagnie d'infanterie piémontaise, puis un escadron d'arquebusiers à cheval, et des cavaliers armés à la bourguignonne, dont votre Excellence verra le détail ci-dessus. Un peu plus loin, à trois milles environ de Savigliano, parurent de nombreux gentilshommes précédant le duc qui s'avançait avec un très-beau cortége de cavaliers parmi lesquels on remarquait le nonce du pape et l'ambassadeur de Venise. Madame fut reçue par de jeunes nobles sous un baldaquin noir, pareil, dit-on, à celui qui fut employé pour madame la duchesse Béatrix de Savoie, lorsqu'elle traversa Ferrare se rendant à Bologne pour assister au couronnement de l'empereur son frère. Madame Renée arriva peu après au palais et fut reçue au bas de l'escalier par madame la duchesse et son époux, qui l'ai-

dèrent à sortir de sa litière, et la comblèrent de prévenances et de caresses les plus empressées du monde. Un certain temps s'écoula en politesses, chacune de ces dames voulant céder le pas à l'autre pour monter l'escalier. Finalement notre duchesse, après de longues résistances, passa la première, suivie de leurs Excellences, avec toutes les démonstrations d'amitié que l'on pourrait imaginer. Nous avons passé ici samedi et dimanche; aujourd'hui départ pour Carmagnole et pour Suze.

» Ces deux dames ont pris constamment leur repas ensemble, matin et soir. On a dansé quelque peu; puis Monseigneur le duc a joué à la paume avec des raquettes, sur la place du château. Hier fut célébrée une grande messe, au milieu de laquelle un jeune abbé du pays prononça, en l'honneur de la maison de Savoie et de son Excellence le duc, un discours qui n'était pas sans mérite, à mon faible jugement (1). »

Ces fêtes de cour n'étaient qu'une diversion à de graves pensées. Non loin de Savigliano, par delà Saluces, s'ouvrait le mystérieux horizon des vallées vaudoises, dominées par la pyramide du Viso, et habitées par une de ces tribus évangéliques qui professaient, depuis des siècles, le culte en esprit, et semblaient un peuple réformé sans réforme par la perpétuité de la foi ravivée dans le martyre. Rome ne put voir sans haine ces pieux sectaires qui gardaient un symbole antique différent du sien. La protection du roi Louis XII, père de Renée, s'étendit sur les Vaudois de Provence dénoncés par le légat d'Avignon : *Ils sont meilleurs que nous!* dit-il à leurs détracteurs. Le vertueux Sadolet, évêque de Carpentras, prit également leur défense, mais ne put que retarder la catastrophe. François I[er] vieillissant, désabusé de tout, même de la gloire, sa première idole, prêta l'oreille aux perfides rapports du baron d'Oppede, président du parlement d'Aix, et l'épouvantable massacre de Cabrières et de Mérindol s'inscrivit dans l'histoire (2). Les

(1) « Bella assai per il debole mio giudicio. » Lettre de l'évêque de Comacchio, du 7 octobre 1560.

(2) Voir l'*Israël des Alpes* de M. Muston et le récent ouvrage de M. Louis Frossard, qui a fort bien exposé ce douloureux sujet. *Bulletin* t. XXV, p. 188.

vallées du Piémont eurent aussi leur martyrologe. Un article secret du traité de Cateau-Cambrésis stipulait l'union des princes catholiques pour l'extermination de l'hérésie. A peine rentré dans ses États, Emmanuel-Philibert s'en souvint pour proscrire ses plus fidèles sujets, et l'édit du 15 février 1560 ne leur laissa d'autre alternative que la messe ou la mort. L'exécution en fut confiée à un prince de Savoie, Philippe de Racconis, et au comte de la Trinité, qui rivalisèrent de cruautés avec le grand inquisiteur Giacomelli. On vit les moines de Pignerol faire, en plein jour, la chasse aux Vaudois, et le saint-office achever l'œuvre des bourreaux. Le ministre de la Pérouse, attiré dans un piége, fut brûlé à petit feu. Un étranger nommé Mathurin, arrêté à Carignan, fut condamné au même supplice. Sa femme, nommée Giovanna, vint l'exhorter à la constance dans sa prison, et, pour toute grâce, demanda de partager son sort. Le même bûcher réunit les deux époux expirant avec douceur dans la même foi (1).

Un cri de douleur s'éleva des vallées. Il trouva un écho dans le cœur de la pieuse princesse qui correspondait avec Genève, et protégeait en secret les Barbes Vaudois. C'est l'honneur de la Réforme d'avoir attiré par une pure affinité les plus belles âmes de ce temps, les deux Marguerite, Renée, Jeanne d'Albret, Charlotte de Bourbon s'échappant d'un cloître pour devenir l'épouse du glorieux libérateur des Pays-Bas. Il ne faut point s'étonner si l'arrivée de la duchesse de Ferrare fit luire un rayon d'espoir au sein des populations vouées à de si cruelles épreuves; nous avons sur ce point le témoignage d'un de leurs anciens historiens : « Peu de jours après, on entendit que madame Renée, veuve de feu Hercule duc de Ferrare, s'en retournant en France, passait par le Piémont. C'est pourquoi les réformés des vallées trouvèrent bon d'implorer aussi son intercession envers leurs Altesses de Savoie leurs princes, sachant qu'elle affectionnoit fort la religion réformée de laquelle elle

(1) *Rivista Cristiana* de Florence, t. III.

avoit vraie connoissance, et a persévéré en la profession d'icelle jusqu'à sa mort. »

Le pasteur de Saint-Jean, Scipion Lentulus, qui avait plus d'une fois prêché à la cour de Ferrare, écrivit, le 30 septembre, à la duchesse au nom de ses frères, « luy ramentevant les faveurs qu'il avoit autrefois reçues d'elles, et luy signifiant sa vocation au saint ministère ès églises des vallées où il avoit trouvé un peuple fort affectionné à la religion, fidèle à Dieu et à ses serviteurs, et de vie exemplaire, mais maintenant persécuté par l'importunité du pape et autres prélats de l'Eglise romaine. Par quoy il la supplioit au nom de Dieu d'intercéder pour eux envers leurs Altesses pour faire cesser cette grande persécution. *On croit que cette dame s'y emploia*, mais les contrepoids étoient trop puissants contre son intercession pour obtenir son désir (1). »

On aime à se représenter Marguerite et Renée plaidant la cause d'une population innocente auprès d'Emmanuel-Philibert, comme autrefois une autre princesse, Marguerite de Valois, avait plaidé celle des protestants français auprès du roi son frère, mais, hélas ! sans succès. La forme conjecturale employée par le vieil historien des vallées devient une certitude, quand on lit une lettre adressée, peu de semaines après, par la duchesse de Ferrare au duc de Savoie. Il ne s'agit, il est vrai, que d'un prisonnier retenu captif contrairement à une solennelle promesse. Mais celle qui intercédait encore de Paris avait-elle pu se taire à Savigliano ?

« *A monsieur le duc de Savoie.*

» Monsieur mon nepveu, la présente est seulement pour vous prier de ne vouloir permettre que ayant faict venir sous ma parole à Savigliano celuy que vous avez faict mettre en prison, que, au lieu de lui avoir donné espérance de quelque grâce de

(1) Gilles, *Histoire des Églises réformées du Piémont*, in 8°, Genève, 1644. p. 110.

vous, il fut demeuré trompé et emprisonné, comme j'ay entendu qu'il est, car m'assurant que vous vouldriez faire quelque grâce à mon instance et requeste, j'aurois trop de regret que nul en reçust du mal et du déplaisir. Pour cette cause, monsieur mon nepveu, afin que nul ne me puisse imputer qu'ayant donné espérance de quelque mieulx il en soit sorti du mal et manquement de ma parole, et m'assurant que vous ne me vouldriez faire ce tort de me laisser en ceste mauvaise opinion, ne vous en diray davantage, fors vous prier de rechef de m'accorder la grâce du dit prisonnier, et le faire délivrer, comme je sçay certainement qu'il est en vostre pouvoir et puissance de ce faire, qui me augmentera l'affection que je vous porte... et je prie Dieu, monsieur mon nepveu, vous donner longue vie et bonne santé. De Paris, ce xie jour de décembre 1560.

» Vostre bonne tante,

RENÉE DE FRANCE (1). »

Il nous reste à suivre, le Livre de comptes à la main, les derniers pas de Renée sur cette terre italienne désolée par l'intolérance qui de Rome soufflait sur le monde entier; ses premiers pas sur la terre française, où ses plus généreux instincts ne devaient pas trouver de moins cruels démentis :

	Octobre 1560.
Aux officiers de Mme la duchesse de Savoie...........	244 l.
A un homme de la vallée de Praguela..............	4 l. 16 s.
A ceulx qui ont aidé à conduire les coches et litières de Mme du mont Genièvre à Briançon...........	14 l.
A dix Maurons qui portèrent Mme sur le mont Genièvre.	60 l.
Aux pauvres de Gap.........................	7 l.
A une jeune fille qui fit présent de deux bouquets à Mme.	12 s.
A dix hommes qui sont venus depuis le mont Genièvre jusques à Grenoble pour tenir main à la litière de Mme..................................	72 l.
A une pauvre demoiselle de Grenoble..............	4 l.
Aux prisonniers de Lyon.........................	14 l.

(1) Correspondances inédites.

Aux pauvres de l'aumosne générale de la même ville. 24 l.
A 24 hommes qui ont conduit les coches et litières de Mme depuis Tarare jusques à Saint-Saphorin et Roanne.. 10 l.
Total des aumosnes et dépenses du dit mois.. 1500 l. 19 s. 10 d. (1)

La date de l'arrivée de la duchesse à Orléans (7 novembre) nous est fournie par une dépêche des ambassadeurs vénitiens Jean Micheli et Michel Surian, du 10 novembre 1560, où se lisent ces mots : « Il y a trois jours, est arrivée dans cette ville la duchesse de Ferrare, reçue avec les plus grands honneurs non-seulement de la cour, mais de Sa Majesté, qui est allée à sa rencontre à plus d'un mille. Elle est logée au palais et traitée comme fille de roi (2). » Trente-deux ans s'étaient écoulés depuis le départ de la jeune épouse d'Hercule d'Este, s'acheminant vers une cour étrangère à travers trois fléaux réunis, peste, guerre, famine, « desquels, dit-elle, la bonté de Dieu la préserva ». Que de changements accomplis dans cet intervalle de plus d'un quart de siècle! Deux monarques français, l'un beau-frère, l'autre neveu de Renée, avaient successivement disparu de la scène du monde qu'ils avaient remplie de leurs fêtes, de leurs scandales, de leurs revendications politiques et militaires. Le superbe rival de Charles-Quint, le vainqueur de Marignan, le vaincu de Pavie, était descendu dans la tombe, léguant à son fils comme double héritage la persécution religieuse et la longue rivalité de la France et de l'Autriche, que ne devait pas clore la retraite de Charles-Quint à Saint-Just. Henri II était mort à son tour arrêté par un coup soudain au milieu des fêtes destinées à solenniser la paix de Cateau-Cambrésis, et la famille des Valois-Angoulême, si brillante à son début, se personnifiait dans un débile adolescent, François II, dont les jours étaient comptés, et qui, disparaissant à son tour, allait

(1) Livre de comptes de Mme la duchesse de de Ferrare (octobre 1560).

(2) « Entrò già terzo giorno in questa città la duchessa di Ferrara, incontrata con molto honore non sol da tutta la corte, ma da Sua Majesta, et è allogiata in palazzo e trattata come figliuola dire. » Archives secrètes de Venise, Francia (1560-1562).

laisser l'État gravement affaibli sous un prince mineur et une régente italienne.

Une période des plus sombres s'ouvrait pour la France. A la guerre étrangère poursuivie, non sans gloire, avec des péripéties diverses, allait succéder la guerre civile provoquée par les violences d'un parti et par les amers ressentiments d'un autre. La ville d'Orléans avait un aspect sinistre. Les États-généraux convoqués dans cette ville n'étaient qu'un leurre pour attirer le roi de Navarre et le prince de Condé dans le piége où ils étaient tombés. Le procès du second allait commencer et inaugurer cette longue série d'attentats qui devaient aboutir au plus effroyable de tous, la Saint-Barthélemy. L'épouse de François de Lorraine, Anne d'Este, témoin des atroces boucheries d'Amboise, n'a pu contenir un cri de douleur. Elle a vu passer, comme dans une tragique vision, les malheurs de la France. La duchesse de Ferrare, sa mère, apprenant l'arrestation du prince de Condé, qu'attend peut-être un échafaud dressé par les Guises, ne peut s'empêcher de dire à son gendre : « Prenez garde, monsieur, cette plaie est de celles qui saignent longtemps : *Jamais homme ne s'est attaqué au sang royal de France qu'il ne s'en soit trouvé mal!* » Prophétiques paroles qui doivent trouver une lugubre confirmation dans nos annales. Honneur à la princesse qui, dès son retour sur la terre natale, n'eut que des pensées de conciliation dans le cœur, des paroles de paix sur les lèvres, s'associant ainsi aux magnanimes inspirations du grand homme d'état, du grand homme de bien, dont la France ne saura jamais assez bénir le nom, Michel de l'Hôpital!

JULES BONNET.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

CINQ LETTRES

DE DIVERS A LA DUCHESSE DE LA TRÉMOILLE

(1606-1620)

C'est dans le chartrier de Thouars auquel nous devons déjà tant d'intéressantes communications, que les lettres suivantes ont été transcrites par notre ami M. Paul Marchegay. Elles trouvent leur unité dans le nom de la pieuse duchesse à qui elles sont adressées. Veuve en 1604, de Claude de la Trémoille, Charlotte-Brabantine de Nassau consacra tous ses soins à l'éducation de son fils Henri de la Trémoille, dont l'abjuration, en plein siége de la Rochelle, devait tant l'affliger plus tard.

I

A madame de la Trémoille, duchesse de Thouars.

(Synode de Thouars, 27 avril 1606)

Madame, estans assemblés en synode en ce lieu, suivant la permission qui nous est octroyée par les édits du Roy, le bon accueil que nous ont fait Messieurs vos enfants et les officiers de vostre maison nous oblige a vous en remercier humblement et a continuer de prier Dieu pour vostre santé, prospérité et grandeur et de tous les vostres, et spécialement de Monsieur le duc vostre fils, auquel nous avons aperçu de louables et notables commencements de vertu et piété, qui nous donnent espérance qu'estans cultivés et fortifiés par le soin que vous avés, Madame, et aurés toujours de son éducation et instruction en la crainte de Dieu, il sera successeur du saint et grand zèle à la maison de Dieu qu'à tesmogné jusqu'au dernier souspir de ceste vie defunct Monseigneur son père, dont la mémoire est et sera toujours en bonne odeur aux Eglises de ce Roiaume, et particulièrement à celle de ceste province, lesquelles continueront l'af-

fection qu'elles avoient à son service envers vous, Madame, et envers Messieurs vos enfants; les tesmognages signalés que vous avés jusques icy donnés de vostre piété leur donnant espérance de vostre persévérence en la profession de la vérité et vraye Religion, selon que nous prions affectueusement l'autheur de toute bonne donation qu'il vous en face la grâce, et vous comble de ses saintes bénédictions, et sommes, Madame, vos très-humbles et affectionnés serviteurs les Pasteurs et Anciens des Églises de Poictou et au nom de tous.

De l'Usse, modérateur de l'action.
J. Clémenceau, adjoint.
Guerineau, scribe.

II

A Madame de la Trémoille,

Paris, 6 novembre 1608.

Madame, je vous croy par trop equitable pour vous estre plainte de moy sans beaucoup de sujets, mais aussy je sçay que vous ne refusés point pardon favorable à ceux qui vous le demandent. Je me promets donc, Madame, qu'avouant mon défaut j'auray part à vostre clémence ordinaire; et s'il faloit non du tout me justifier mais déclarer ce qui nourrit mon inclination a ne pas beaucoup escrire, c'est, Madame, l'indignité de ma plume et le peu de sujet digne de vous. J'ai donc toujours creu mon silence mériter autant d'excuse comme de blasme mon importunité. Plusieurs s'excusent de n'avoir point assez escrit, et moy je croy m'accuser en escrivant. Toutesfois, Madame, puis-je vous me le commandés, je ne veux plus estre juge en mon propre fait, et où ira de l'obéissance que je vous doy, je feray cesser toutes les autres considérations. J'y suis par trop obligé, puisque vous me faites l'honneur de me croire vostre trés-humble et obéissant serviteur et de mes seigneurs vos enfans et de toute vostre très-illustre maison.

Je laisse au porteur de la présente de vous dire toutes nouvelles, et je sçay que plusieurs par leurs lettres ne vous laissent rien ignorer de ce qui se passe. Aussi ne suis-je point trop habile en telle matière. Seulement vous dirai-je, Madame, ce qui vous peut beaucoup contenter pour le présent, a sçavoir que cest honneste personnage qui s'en va trouver Monseigneur le Duc vostre fils m'a fort contenté

selon le peu de temps que j'ay eu de le voir. Je prieDieu de tout mon cœur qu'il lui plaise bénir son travail et le rendre fructueux pour l'instruction de ces jeunes plantes dont tout ce royaume, et notamment toute l'église de Dieu à conçu une très-belle espérance. Mais le prinpal est, Madame, qu'il plaise a Dieu vous conserver aux vostres, tant vous leur estes utile et nécessaire. Je contribue a cela tous les jours par mes vœus, ne pouvant autre chose pour vostre service. Que si l'occasion se présentoit de pouvoir par effet faire paroistre ce que je suis à vostre très-illustre maison, ma propre vie n'y seroit aucunement espargnée. Je vous en asseure avec autant de vérité comme de sincère affection je supplie Dieu, Madame, qu'il lui plaise vous préserver de tous dangers, conserver vostre personne au public, aux vostres, mais a son Église; combler de toutes sortes de graces corporelles et spirituelles mes seigneurs vos enfans; augmenter sa crainte en leurs cœurs et vous donner par eux autant de joye et de consolation que vous en désire vostre très-humble et très-obéissant-serviteur,

DURANT.

III

A Madame de la Trémoille,

1609, janvier.

Requeste présentée par les anciens de l'église de la Trémoille pour avoir subvention à leur pasteur, que Madame a accordée de 60 livres par an, sur le casuel de la Seigneurie de la Trémoille.

Notre très-haute, très-puissante et très-honorée dame,

Nous, vos très-humbles, très-obéissans et affectionnés subjects et serviteurs, demeurans en vostre ville de la Trémoille et faisans profession de la Religion Réformée, nous voyans réduits à l'extrémité d'estre privés de l'exercice du saint ministère de la parole de Dieu à cause de nos povretés et peu de nombre que sommes en ces quartiers de telle profession, ce qui a esté assés cognu par nos colloques et synodes de nostre province de Poitou, comme pourrés voir, si tel est vostre bon plaisir, ès articles qu'avons d'eux, n'avons, après Dieu, a jetter les yeux que sur vous qui estes nostre très-haute, très-puissante et chérie dame, pour vous présenter nos très-humbles et affectionnées supplications et prières, et ce au nom de Dieu lequel nous servons selon sa vérité, de nous accorder et donner vostre secours auquel nous espérons et attendons, veu vostre zèle qu'avés a

l'advencement du règne de Jésus-Christ nostre Sauveur, auquel despartés abondamment le talent que Dieu vous a commis, lequel est par sa grâce très-ample, et nommement envers tous les lieux et places qui vous appartiennent, qui jouissent de ce bonheur d'avoir l'exercice de la Religion, du nombre desquels nous avons cest heur d'estre signamment en ceste vostre ville de la Trémoille, de très-grande et haute renommée par toute la chrestienté, et qui avons, par la grâce de Dieu, toujours subsisté constamment en nostre exercice comme estans du nombre des lieux les plus anciens où la vérité a esté preschée, et qui selon les commandemens de Dieu et de nos devoirs faisons prières à l'Éternel, au nom de son fils bien-aimé, pour l'entretien et augmentation de Vostre Grandeur et de nos très-hauts, très-puissants et honorés seigneurs et dame de vostre postérité, vous désirans unanimement à tous autant de félicité qu'en pouvés désirer de la part de celuy qui despart le comble de ses bénédictions à tous ses esleus, du nombre desquels estes, selon les arres qu'en jouissés par son sainct esprit qui vous suggère et met au cœur ce qu'il vous faut demander à Dieu par soupirs innenarrables, et qui vous faict crier à plaine bouche Abba, c'est-à-dire Père.

C'est iceluy-mesme qui nous a mis au cœur de prendre la hardiesse de nous adresser à Vostre Grandeur et puissance. Par quoy, notre très-honorée et chérie Dame, nous vous supplions, au nom de ce grand Dieu, de nous estre mère, et de ne permettre que ce nom d'Église de la Trémoille soit, à cause de sa povreté, rayé du nombre des églises de France, en nous donnant le moyen, selon vostre pouvoir, de continuer en nostre bonheur pour la gloire de Dieu et pour l'édification de son église, et demeurons, comme nous sommes, pour tous nos jours,

Nostre très-haute, très-puissante et honorée Dame,

Vos très-humbles, très-obéissants et plus affectionnés subjects et serviteurs,

Les anciens de l'église establie en vostre ville de la Trimouille,

L. Deremigioulx.

F. Durivault (?).

IV

A Madame de la Trémoille,

Loudun, 1er de l'an 1620.

Madame, je ne puis voir le retour des années par lesquelles il

plaist à Dieu de reigler la durée du monde que je ne luy présente avec toute affection mes vœux pour la prolongation des vostres avec toute prospérité sous les plus particuliers effets de sa grâce et bénédiction. Ce souhait ne regarde pas tant votre contentement (puisque vous l'avez establi dans l'espéranee certaine d'un meilleur partage que celuy du monde) comme le bien de l'église de Dieu et de tous ceux qui en la communion d'icelle ont, en cest esgoust des siècles, vostre exemple pour illustre patron de piété et de toutes les vertus chrestiennes dont il a pleu à Dieu vous orner et enrichir si abondamment. Certes, Madame, ce ne vous doit pas estre une petite consolation, au milieu de ce qui est déplorable en ces derniers âges du monde, q'en tous les endroits où il a pleu à Dieu de recueillir son église il y relève avec tant de gloire ceux a qui vous appartenez pour estre dans sa main des instrumens puissans de sa restauration et conservation. Plaise a sa divine bonté vous faire longuement voir les heureux fruits de leur zèle, piété et magnanimité heroïque pour sa gloire et la consolation des siens. Je ne vous dis rien du mauvais rencontre où sont toujours nos affaires par les malicieux obstacles q'on apporte aux bonnes intentions du roy pour éluder nos justes supplications. Vous le saurez d'ailleurs plus particulièrement par la députation que je croy que l'Assemblée fera vers monseigneur le duc vostre fils sur ces importantes occurrences. Sa lettre a monseigneur le Prince a esté a tous les gens de bien matière de consolation et vive image de ceste sainte et généreuse éducation qu'il a reçue de vous.

Permettez, madame, que j'acheve ces lignes par la réitération de mes prières à Dieu pour le comble de vos prospéritéz et de tous ceux qui vous appartiennent et par l'asseurance que j'ose vous supplier très-humblement prendre de mon invariable désir a pouvoir toujours obtenir l'honneur que vous avez daigné me communiquer, me croyant, madame, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

CHAUVE.

V

A Madame de la Trémoille,

Pau, 20 février 1620.

Madame,

Il arrive ordinairement aux grands d'oublier les petis, aux princes de la terre de mespriser les subjects et vassaux de Christ; leur hau-

leur les empesche de regarder bas, et souvent donnent du pied à celui qu'ils rencontrent. Mais vous, oubliant vostre grandeur, vous vous estes souvenue de nous. Vous avez tant estimé le droit de nos églises que vous l'avez examiné, et cognu l'avez affermi par vostre zèle et recommandé avec tant d'affection en l'assemblée généralle (1) que nous en avons ressenti les effects. Si nous avons tant tardé, Madame, à vous en rendre les remerciemens que nous devons, c'est pour ce que nous ne sçavions point l'obligation que nous vous avions jusqu'à tant que Messieurs nos députez (2) nous l'ont fait scavoir par lettres réitérées, leurs premières s'estant perdues plus tôt que nous estre rendues. Vous ne refuserez donc point s'il vous plaist, Madame, ceste recognoissance pour ce que tardive quand à vous mais prompte quand à nous, soit que vous regardiez le temps que nous l'avons sceu, soit la promptitude de nos cœurs et affection à vous servir, laquelle vous recognoistrez en tout ce que vous nous commanderez. Vos faveurs passées, Madame, nous ont soustenus jusques icy, mais puisque nos ennemis redoublent leurs coups, nous avons besoin du redoublement de vostre assistance; que si vous avez cy devant prévenu nos prières, vous ne les rejeterez pas maintenant, ainsi adjousterez bénéfice à bénéfice selon la nécessité. Et comme vous avez desjà recommandé la cause de Dieu, soustenu celle de l'Église, Dieu vous en rendra le salaire promis et vousériterez les bénédictions de l'église, et nous vous en ferons recognoissance très-humble toujours et partout comme estans,

Madame,

Vos très-humbles et obéissans serviteurs,

Les députez des Églises réformées de la souveraineté de Béarn assemblez à Pau, et pour tous,

A. de Lalana (3), président,

J. d'Abbadie, adjoint,

Ph. Saunac (4), secrétaire.

Chartrier de Thouars au château de Serrant.

Pour copie conforme, sauf vérification des deux noms ci-dessus,

P. Marchegay.

(1) A Loudun.
(2) MM. Argelos, Bensin, Capdeville et Rostolan.
(3) Nom douteux à vérifier sur les actes de l'assemblée.
(4) Idem.

MÉLANGES

LISTE DE DOCUMENTS RELATIFS AU PROTESTANTISME

CONTENUS DANS LA SÉRIE TT DES ARCHIVES NATIONALES (1).

III. Affaires particulières.

TT. 270. AGDE (diocèse d'). État des biens des villes et communautés du diocèse d'Agde; état des biens des consistoires et de ceux des religionnaires fugitifs. (Sans date, mais postérieur à 1686.)

ALBENAS (diocèse de Viviers). Registres des baptêmes (1586-1604) et des mariages (1593-1595).

AGEN. Mémoires concernant les religionnaires fugitifs de la sénéchaussée et du diocèse d'Agen, leurs biens et ceux des consistoires; application de ces biens à la réparation des églises catholiques et aux pensions pour les N. C.

AIGUEFONDE (diocèse de Lavaur), AUXELLON, SAINT-PAUL, CAP DE JOUX. Registre des baptêmes (1563-1599).

— Partage d'avis des commissaires en 1667 et maintien provisoire selon la marche ordinaire jusqu'au 25 juin 1685, époque des interdictions à peu près générales.

AILLÈRES ET GIÈRES (diocèse de Grenoble et seigneurie d'Aillères en Touraine). Pièces concernant l'exercice de la R. P. R. (1664-1670).

AIRE (diocèse d'). Mémoires des biens des consistoires du diocèse d'Aire (sans date).

ALBY. État des biens des religionnaires fugitifs du diocèse.

— ALBENC (diocèse de Grenoble), AIGREMONT (diocèse de Nîmes), ALANSON (diocèse de Die), LORIOL (diocèse de Valence). Pièces concernant l'exercice de la R. P. R., et partage d'avis des commissaires.

ALAIS, ANDUZE et LE VIGAN. Actes des synodes et colloques des Cévennes et Gévaudan (1666 et 1682) tenus à Alais en présence des commissaires du roi, sur la discipline des églises réformées.

— Actes du colloque d'Anduze tenu à Alais (1619). Dénoncia-

(1) Voir les numéros d'août et de septembre derniers, p. 356 et 412.

tion d'une assemblée illégale à Anduze, envoyée en cour par M. D'Aguesseau (1680).

— Réclamations des R. R. d'Alais contre les taxes arbitraires et exorbitantes frappées par Bâville pour les forcer d'aller à la messe et envoyer leurs enfants aux écoles catholiques.

— Pièces concernant les contestations des habitants d'Alais, Anduze, Saint Ambroix et le Vigan et les conseils de Sauve et de Ganges pour les contributions de guerre civile en 1629.

TT. 247. Aigre (principauté de Marsillac en Poitou). Pièces et arrêts concernant l'exercice de la R. P. R. et ordonnant la démolition du temple (1665-1668).

Alençon. État des N. C. élevés dans la communauté des N. catholiques d'Alençon, à la pension du roi (1715-1719).

— Mémoire des biens des religionnaires fugitifs et des consistoires (1685).

— Liste de tous les R. R. de la généralité (1685).

— Lettre et projet d'ordonnance de l'intendant Colbert au ministre pour avoir son avis sur les relaps (1676). Synode d'Alençon (1678).

— Violences exercées par les catholiques contre le temple des R. R. (1681).

— Procès-verbaux envoyés par M. de Bouville sur la désignation d'un banc au temple pour dix catholiques et la signification au consistoire d'Alençon de l'avertissement pastoral du clergé de France (1683).

TT. 256. Amiatte (diocèse de Castres). Partage d'avis des commissaires royaux (1667).

Amiens. Exercice de la R. P. R. dans les maisons seigneuriales de la généralité d'Amiens (1672).

— Cimetière des R. R. d'Amiens; nouveaux convertis (1674-1679).

— Différends entre les marchands merciers catholiques et R. R. (1681).

— Procès-verbal de la publication de l'édit portant révocation de celui de Nantes (1685).

— État des biens des fugitifs et des consistoires supprimés dans la généralité d'Amiens.

TT. 256. Amet (diocèse d'Agen). Partage d'avis des commissaires du roi concernant l'exercice de la R. P. R. (1668).

Anduze, Sauve, Saint-Germain, Montpellier. Mémoires sur les synodes et colloques de ces villes (1622-1647).

— Actes originaux du synode des Cévennes et du Gévaudan tenu à Anduze (1678).

— Colloque de Saint-Germain (1678).

— Interdiction de la R. P. R. à Anduze et ordonnance de la destruction du temple d'Anduze (1685).

ANGERS. Déposition d'une domestique catholique contre les ministres qui l'avaient détournée de sa religion; information contre ces ministres (1682).

— Monitoire imprimé de l'évêque d'Angers pour révéler les auteurs de ces infamies.

— Suppression du consistoire d'Angers (1686).

— État des nouveaux convertis (1689).

ANGLES. Ordonnance pour la continuation de la R. P. R. (1661).

ANGOULÊME. Difficultés sur les lieux d'exercice de la R. P. R. (1665-1679).

— Liste des nouveaux convertis du diocèse d'Angoulême envoyée par l'évêque.

— État des réparations à faire aux églises du diocèse, en employant les biens des consistoires supprimés.

TT. 259. ANNONAY. Actes des synodes et colloques du Vivarais et Velay (1654-1670).

— Interdiction du consistoire d'Annonay par arrêt du conseil (1669).

— Procès-verbal du partage d'avis entre les commissaires sur le droit d'exercice de la R. P. R. (1665).

ANTOIGNY (diocèse du Mans). Pièces concernant la défense de l'exercice de la R. P. R. en la maison du s[r] Corboys, seigneur d'Antoigny (1669).

TT. 431. ANVILLE (diocèse de Saintes).

TT. 259. ANCEL (diocèse de Gap). Registre des baptêmes et mariages (1597-1610).

— Procès-verbal du partage d'avis entre les commissaires sur le droit d'exercice de la R. P. R.

AOSTE (diocèse de Die). Registre des baptêmes (1591-1599).

— Partage d'avis des commissaires sur le droit d'exercice (1664).

ARCHIAC (diocèse de Saintes). Pièces concernant l'exercice de la R. P. R.

— Supplique des P. R.

ARGENTAL (diocèse de Tulle). Partage d'avis sur le droit d'exercice (1664).

— Pièces concernant les contestations d'entre le syndic du clergé du diocèse de Tulle et les habitants de la R. P. R. (1665).

ARGENTON. Pièces concernant les contestations des R. P. R. au sujet du cimetière et de l'exercice du culte (1684).

ARLES. Lettre de l'archevêque d'Arles accompagnée d'une liste des calvinistes convertis en son diocèse et des familles qui restent à convertir (1678).

ARNAJOU (diocèse de Die). Procès-verbal du partage d'avis des commissaires sur l'exercice de la R. P. R. (1664).

ARNAY-LE-DUC. Lettre de l'intendant et procès-verbal de la signification au consistoire de l'avertissement pastoral du clergé de France (1683).

ARTHÈS (en Béarn). Pièces manuscrites et imprimées concernant la remise aux jurats des titres du consistoire (1662-1683).

ARVERT (diocèse de Saintes). Partage d'avis des commissaires sur le droit d'exercice de la R. P. R.

— Interdiction du culte (1682).

— Information contre des femmes dénoncées par le curé comme séditieuses (1701).

ARVIEUX (diocèse d'Embrun). Partage d'avis des commissaires sur le droit d'exercice de la R. P. R.

— Interdiction du culte (1684).

AUBAIS (en Languedoc). Pièces concernant les contestations d'entre le curé d'Aubais et ceux de la R. P. R. au sujet de la maison presbytérale (1664).

AUBENAS. Comptes rendus au consistoire (1565-1569).

— Registres des baptêmes (1601-1624).

— Cote de serment de fidélité au roi prêté par le consistoire (1649).

— Partage d'avis des commissaires sur le droit d'exercice de la R. P. R.

AUBUSSON. Pièces manuscrites et imprimées concernant les contestations des catholiques et des protestants au sujet de l'exercice de la R. P. R.

— Fermeture provisoire du temple par ordonnance de l'intendant (1685).

— Information contre la réception des catholiques au temple.

AUJARGUES (en Languedoc). Partage d'avis des commissaires sur le droit d'exercice de la R. P. R. (1664).

AUNIS. Partage d'avis des commissaires sur l'exemption des tailles en faveur des ministres de la R. P. R. (1677).

— Liste des gentilshommes ayant droit d'exercice de la R. P. R. dans leurs châteaux et maisons au pays d'Aunis (1681).

— Compte rendu de l'état des affaires de la R. P. R. (1684).

— Correspondance de l'intendant sur la difficulté de convertir les P. R. (1685).

— Liste de 867 religionnaires fugitifs pendant les années 1681-1685.

— État des biens des fugitifs; évaluation de ces mêmes biens à 1 158 575 l. (1689).

— État des églises paroissiales à réparer.

TT. 284. AUNIS ET SAINTONGE.

TT. 259. AUTUN. Édit de 1595 s'opposant à la réception des étrangers de la R. P. R.

— Actes subséquents de la police qui permettent à des marchands épiciers et drapiers de la R. P. R. de s'établir pour leur commerce; nouvelles assemblées pour les chasser; arrêt du conseil contre eux (avant 1684).

— Abjuration de quelques religionnaires.

AUVERGNE. — Liste des temples établis à Maringues et autres lieux; justification de leurs titres (1603-1618).

— Liste des consistoires et de leurs propriétés (1685).

— Liste de tous les individus de la R. P. R. établis dans les villes et bourgs de la province (1685).

TT. 270. AUXELLON.

TT. 259. ASTINGUE (diocèse d'Ars). Lettres du lieutenant criminel accompagnée d'une information contre le ministre Lafite accusé d'avoir reçu au temple de jeunes sujets catholiques (1685).

TT. 259. AVALLON. Registre du consistoire (1602-1620).

TT. 314. AVEJAN (diocèse d'Uzès).

TT. 256. AVENCES (maison seigneuriale). Partage d'avis des commissaires sur l'exercice de la R. P. R. (1671).

AVÈZE (diocèse de Nîmes). Registre des baptêmes (1616-1659).

— Partage d'avis des commissaires sur l'exercice de la R. P. R. (1664).

AY (en Champagne). Partage d'avis des commissaires sur l'exercice de la R. P. R. (1684).

AYMET (en Périgord). Information et lettre de l'intendant contre le ministre Dupont accusé d'avoir prêché à Aymet depuis l'interdiction du culte (1671-1678).

AYRAULD (diocèse de Périgueux). Partage d'avis des commissaires sur l'exercice de la R. P. R. (1668).

TT. 246. CORBARIEU (Diocèse de Montauban). Courbes (?) (diocèse de Sarlat). — Partage d'avis des commissaires sur le droit d'exercice de la R. P. R. (1667).

— Requête du syndic du clergé de Montauban contre les habitants de la R. P. R.

— Partage d'avis des commissaires sur le droit d'exercice de la R. P. R. à Coura (1668).

CORMERAY (diocèse d'Avranches). Partage d'avis et pièces concernant le droit d'exercice de la R. P. R. à Cormeray et Pontorson (1667-1683).

— Procès-verbal de signification de l'avis pastoral du clergé de France au Consistoire (1683).

CORNAS (diocèse de Vabres). Livre des baptêmes (1580-1597).

— Délibérations du Consistoire (1595).

— Pièces concernant les contestations du clergé et des P. R. au sujet de l'exercice de la R. P. R. (1580-1668).

— Transaction entre le syndic de RHODÈS et les habitants de SAINTE-AFFRIQUE et autres lieux au sujet de la quote-part des impositions.

CORP (diocèse de Gap). Partage d'avis et pièces concernant l'exercice de la R. P. R. (1584-1685).

COSTE (La) (diocèse d'Alais). Partage d'avis sur l'exercice de la R. P. R. (1662).

— Assemblées des P. R. et condamnation à l'amende (1732).

COUCHES (diocèse d'Autun). Actes du synode de Bourgogne tenu à Couches (1673).

— Interdiction de l'exercice de la R. P. R. et démolition du temple; réclamations des N. C. en 1682.

— Procédures contre les relaps; correspondance du curé de Couches et de l'évêque d'Autun avec saint Florentin, sur les femmes de la R. P. R. (1731-1733).

TT. 288. COUCY (diocèse de Laon).

TT. 246. COUHÉ et VÉRAC. Procès concernant l'exercice de la R. P. R. au château de Couhé en faveur du marquis de Vérac (1639).

— Procès-verbal de la démolition du temple (1667).

— Procès-verbal de l'entreprise du curé de Couhé contre les gens du château et l'exercice du culte (1681).

— Arrêt du Conseil d'État qui limite le prêche et le droit d'exercice au château de Couhé (1682).

COULOMBIÈRES (diocèse de Bayeux). Pièces concernant l'exercice du culte (1668-1679).

COULON (château de) (généralité de Moulins). Procès-verbal et

information contre une assemblée des P. R. au château de Coulon (1689-1690).

COUPÉÉ (La) (diocèse de Mâcon). Signification de l'avertissement dn clergé de France au Consistoire (1683).

COUR DE BOUÉ (diocèse de Nantes). Partage d'avis des commissaires au sujet du droit d'exercice de la R. P. R. au château de la Cour de Boué (1685).

COURTERMÉ (diocèse de Chartres). Partage d'avis des commissaires sur le droit d'exercice de la R. P. R. (1681).

COURTOMER (diocèse de Séez). Partage d'avis et pièces concernant l'exercice de la R. P. R. (1669).

COUTANCES. Procédures faites contre le s[r] Yvelin de la R. P. R. (1671).

— Interrogatoire concernant demoiselle Suzanne Hardy (1699).

— Partage des commissaires et renvoi au conseil sur la permutation du ministre de Gruchy, Brumoy, à Cerisy (1671).

COURTERNÉ ET CHÉNEBRUN (diocèse de Séez et d'Évreux). Partage d'avis au sujet de l'exercice de la R. P. R. que les s[rs] Trottey et Boesse prétendent avoir le droit de faire dans leurs châteaux (1669).

COUTRAS. Pièces concernant les contestations entre le duc de Richelieu et les P. R. au sujet de l'exercice de la R. P. R. et de la démolition du temple (1634-1681).

COZES (en Saintonge). Arrêt de suspension du culte et interdiction du ministre Fourestier y faisant le prêche. Appel de Fourestier au parlement de Bordeaux (1684).

CREPY (en Laonnais). Pièces concernant l'exercice du culte (1665-1681).

— Différends au sujet de Pierre de Beaumont, ministre de Crepy, dans la ville de Laon, et de son refus de demeurer au faubourg de Crepy (1681).

CREST (diocèse de Die). Interrogatoire des pasteurs de Crest au sujet de la levée des deniers faite sans la présence d'un magistrat (1683).

CRIQUETOT. Signification de l'avertissement du clergé de France au Consistoire (1683).

— Information contre une assemblée des N. C. (1688).

CROCY (diocèse de Séez). Partage d'avis des commissaires sur le droit d'exercice de la R. P. R. (1668).

— Procédure contre les assemblées des N. C. (1696).

— Demande des N. C. pour se faire instruire et rentrer dans leurs biens (1703).

Cros (diocèse de Nîmes). Pièces concernant l'exercice de la R. P. R. (1664).

Crouzette (La) (diocèse de Castres). Partage d'avis des commissaires sur l'exercice de la R. P. R. (1667).

Crupies (diocèse de Die). Partage d'avis des commissaires sur l'exercice de la R. P. R. (1664).

TT. 247. Macon. — Lettre de l'avocat du roi qui mande qu'il n'y a point au Consistoire de registres des délibérations (1685).

Maize (généralité de Bordeaux). Procès-verbal du colloque qui s'y tint pour pourvoir à la place vacante d'un pasteur (1676).

Manciet (diocèse d'Auch). Pièce concernant l'exercice de la R. P. R. à Manciet et la conservation du temple (1668).

Manosque (en Provence). Difficulté sur le droit d'exercice de la R. P. R. et sur l'emplacement du temple de cette ville (1613-1662).

— Procès-verbal du partage d'avis des commissaires sur ces deux difficultés.

Mans (Le). Placet pour la destruction du temple bâti dans la paroisse de Sainte-Croix.

— Procès-verbal de la lecture et signification de l'avertissement pastoral du clergé de France (1683).

— Mémoire des biens du Consistoire.

Mantes. Instructions et mémoires pour la démolition du temple.

Mansle. Actes du synode de Verteuil des Agenois, où l'Église de Mantes est représentée par les députés de Mansle (1584).

— Nouvelle demande pour la démolition du temple (sans date).

Marans. Actes des synodes tenus à Marans, en 1650 et 1671.

— Maintien de l'exercice de la R. P. R., d'après le partage d'avis des commissaires.

— Arrestations et élargissement d'anciens pour avoir commencé le chant des psaumes avant l'entrée du ministre au temple (1684).

Marchenoir, Lorges et Chateaudun. Pièces concernant l'exercice de la R. P. R. à Marchenoir et Lorges (1576-1582).

— Registre des consistoires de Marchenoir et Lorges (1594).

— Registre des baptêmes de Marchenoir (1592-1596).

— Registres du consistoire de Marchenoir (1576-1585) (1603-1612).

— Requête pour le syndic du diocèse de Chartres contre ceux de la R. P. R. (1679).

— Partage d'avis sur l'exercice de la R. P. R. à Lorges (1682).

— Procès-verbal des commissaires sur l'exercice de la R. P. R. à Châteaudun et Marchenoir (1663).

MARENNES (Saintonge). Mémoire concernant la conduite des N. C. (1693).

— Mémoire sur les assemblées nocturnes.

— Mémoire touchant la liberté d'avoir une école publique.

— *Déclaration du Roy portant que dans les temples de ceux de la Religion prétendue réformée, il y aura lieu un marqué où pourront se mettre les catholiques* (1683). Imprimé.

— *Édit du roy portant défense aux catholiques de quitter leur religion pour professer la R. prétendue Réformée* (1680). Imprimé.

— Actes du synode provincial des Églises de Saintonge, Aunis et Angoumois, tenu à Marennes (1674).

— Actes des biens des P. R. fugitifs.

— Mesures contre les N. C.

MARINGUES (Auvergne). Déclaration des ministres et anciens au sujet de la taxe pour l'entretien du ministre (1685).

MARMANDE. Liste des lieux voisins de Marmande où avait lieu l'exercice de la R. P. R.

MARSEILLE. Dénonciation d'assemblées (sans date).

MARVEJOLS (diocèse de Mende). Pièces concernant l'exercice de la R. P. R.; partage d'avis entre les commissaires (1663).

— Notes de Bâville contre les N. C. qui refusent les sacrements à l'article de la mort (1695).

— Procédures contre les ministres et anciens pour infraction à l'édit de Nantes et fermeture du temple (1685).

TT. 247. MEYRUEIS. Synodes et colloques des Cévennes et Gévaudan, tenus dans cette ville en 1654 et 1674.

— Démolition du temple, procédure contre les ministres pour y avoir admis des relaps (1685).

TT. 316. LA ROCHELLE. Extraits baptistaires de 1559-1595.

— Articles accordés par Sa Majesté à ceux de la religion de La Rochelle, le 10 février 1630 (1643). Imprimé.

— Synodes et colloques tenus à La Rochelle en 1581, 1595, 1597 et 1599. Curieuse liste des pasteurs de la généralité à cette époque.

— Prise de possession d'un temple nouveau et d'un cimetière pour les P. R. de cette ville, après sa réduction à l'obéissance du roi et en vertu des articles à eux accordés par Sa Majesté en 1630.

— Verbal du partage d'avis des commissaires du roi sur quelques points du droit d'exercice de la R. P. R. en 1663.

— Longues contestations de 1638, 1647 et 1666, sur les frais de tenture les jours de la Fête-Dieu exigés des R. R. de ce pays. Lettres et plaidoyers.

— Dénonciation d'un prêche ou sermon de controverse prêché par un ministre de La Rochelle en 1663.

— Actes des assemblées de La Rochelle en 1602 et 1616.

— Convocation en 1620 défendue par le roi et enregistrement de cette défense (imprimé) au parlement de Paris.

— Liste des députés de cette assemblée.

— Instruction de l'assemblée de la Rochelle remises aux députés des provinces.

— Autres instructions de la même assemblée remises à ses deux députés pour la personne du Roi.

— « *Les raisons des habitants de la ville de La Rochelle, de la religion, qui demandent d'estre receus aux arts et mestiers dont il y a maistrise, avec la réfutation de ce qu'on leur objecte au contraire* » (1650). Imprimé.

— « *Mémoire pour les artisans de la ville de La Rochelle faisans profession de la religion, qui demandent d'estre admis aux maistries.* » Imprimé (1653).

— Mémoire et pièces principales sur la résidence ou droit de domicile.

— Mémoire de l'avocat du roi (1666) contre le droit de résidence.

— Réclamation des R. R. jusqu'en 1670, sans réponse.

— Plusieurs sentences des juges de police de La Rochelle, de 1661 et 1666, portent amendes et ordres de vider la ville et faubourgs.

— Lectures et arrêts contradictoires tantôt favorables, tantôt contraires à l'exercice des places de judicature par des individus de la R. P. R. (1638-1642).

— Mêmes oppositions pour les places de notaires, — et plus accentuées encore pour empêcher les R. R. de ce pays de parvenir aux maîtrises (1650-1653).

— Arrêts du conseil d'État en 1664, confirmant celui de 1663 qui ordonne que les enfants nés d'un père catholique et d'une mère de la R. P. R. seront baptisés et instruits dans la religion catholique.

— Condamnation de trois ministres accusés d'avoir suborné et attiré à leurs prêches des enfants. Appel de ceux-ci.

TT. 242. SAINTONGE. Partage d'avis sur l'exercice de la R. P. R. à Saintes, Mortagne, Taillebourg, Charente et autres lieux de la Charente (1665).

— Correspondance ministérielle tendant à obliger les religionnaires de cette province à porter leurs registres civils au greffe (1680).

— Procédures ayant pour but d'invalider la maitrise des arts et métiers prise par les religionnaires.

SAINTES et COGNAC. Arrêts et procédures pour empêcher les religionnaires d'exercer leurs droits de maitrise et ordre d'en rapporter les brevets.

— État des religionnaires de Saintes convertis au catholicisme (1683).

— État des religionnaires fugitifs de Saintes et de Cognac (sans date).

SAILLANS (diocèse de Die). Pièces concernant les contestations d'entre le syndic du clergé et les ministres et habitants de Saillans au sujet de l'exercice de la R. P. R. — Partage d'avis des commissaires (1663-1664).

— LA SALLE. Synodes et colloques des Cévennes et du Gévaudan tenus à La Salle, en Languedoc (1672).

— Actes de la délibération de La Salle (1619).

SALAGNAC (diocèse de Cahors). Pièces concernant les contestations d'entre le syndic du clergé du diocèse de Cahors et les habitants de Salagnac, relativement à l'exercice de la R. P. R. (1588-1683).

— Pièces concernant les contestations d'entre le syndic du clergé du diocèse de Cahors et les habitants de Salagnac, relativement à l'exercice de la R. P. R. (1488-1683).

SALAVAS (diocèse de Viviers). Pièces concernant les contestations d'entre le syndic du clergé du diocèse et les R. R. de Salavas; actes des consistoires, des baptêmes et des assemblées tenues à Salavas (1573-1596); interdiction du culte (1685).

SARLAT. État des fugitifs de Sarlat arrêtés et enfermés (1687); état des nouvelles converties (1697).

SALIES (diocèse de Pau). Pièces concernant les biens du consistoire de la ville de Salies par legs reçus de 1662 jusqu'en 1683.

SALLES (diocèse de Nîmes, de Périgueux et de la Rochelle). Pièces concernant l'exercice de la R. P. R. auxdits lieux de Salles (1619-1672).

SANCERRE (diocèse de Bourges). Procédures contre deux ministres restés à Sancerre après en avoir été exilés; contre un autre ministre pour avoir prononcé des paroles injurieuses contre le roi, contre deux religionnaires qui empêchaient leurs enfants mineurs de se faire catholiques, contre deux femmes coupables d'avoir apostasié.

— Ordre de démolition du temple (1684-1685).

SANVIC ET CRIQUETOT. Arrêté imprimé du Parlement de Rouen portant démolition des temples et condamnation des relaps (1685).

SARRY (diocèse d'Autun). Procès-verbal de la démolition du temple envoyé par M. de Roussillon (1685).

Saujon (diocèse de Saintes). Colloque de Saujon en 1596, et pièces antérieures concernant l'exercice de la R. P. R. (1564).

Savarat (diocèse de Rieux). Partage d'avis des commissaires sur le droit d'exercice de la R. P. R. (1667).

Saveilles (diocèse de Poitiers). Pièces concernant les contestations d'entre le syndic du clergé et les religionnaires au sujet de l'exercice de la R. P. R.

— Réclamations du sieur de Touchimbert, seigneur de Saveilles, pour son droit d'exercice, en vertu de sa haute justice (1682-1683).

Savignargues (diocèse de Nîmes). Pièces concernant l'exercice de la R. P. R. (1662-1664).

Savane (en Dauphiné). Informations faites en la sénéchaussée de Montélimart et lettre de M. de Viriville sur une prétendue assemblée tenue à Savan (1703).

Saverdun (diocèse de Rieux). Synodes et colloques tenus à Saverdun en 1678 et 1680; pièces sur l'exercice du culte (1667).

TT. 239. Saumur. Procès-verbaux sur le temple avec la description plans de ce monument envoyés au marquis de Châteauneuf; description particulière des bancs de distinction; correspondance de l'intendant de la province sur cet objet (1680).

— Information du lieutenant du roi à propos de l'enterrement du pasteur et professeur en théologie, De Bray, célébré en plein jour et avec pompe (1679).

— Thèses; suppression de l'Académie (1679).

— Arrêt du Conseil d'État portant interdiction de l'exercice public de la R. P. R. à Saumur et la démolition du temple (1685).

— Arrestation des religionnaires fugitifs (1685).

— Mémoire sur l'hôpital général et l'affectation à son usage des biens du consistoire et de l'Académie (1684).

— Procès-verbal du synode de Saumur (1675).

— Procédures et correspondance ministérielle au sujet d'assemblées des religionnaires (1689).

— Catalogue, description et estimation des livres de la bibliothèque de Duplessis-Mornay donnés à l'hôpital général (1685).

— Règlement général de l'assemblée tenue à Saumur (1611).

— Procès-verbal de la lecture et signification de l'avertissement pastoral de MM. du clergé (1683).

— Procès-verbal du partage d'avis sur le fait de l'exercice de la R. P. R. Jugement et suppression de l'Académie (1670-1683).

— Mémoire sur les assemblées des N. convertis (1687).

— Requête des religionnaires au roi.

— Papiers concernant la chaire de philosophie vacante à l'Académie (1665-1669).

— Procédure au nom des religionnaires contre des particuliers catholiques de Saumur qui s'étaient permis de figurer et de porter aux processions publiques de la Fête-Dieu les effigies de De Bèze, Luther, et Calvin brûlant dans l'enfer.

— Etat des biens du consistoire et de l'Académie donnés à l'hôpital général.

— Procédure à l'occasion des thèses soutenues à l'Académie; correspondance à ce sujet (1680-1685).

— Programme des cours de l'année à l'Académie (1680). Imprimé.

SAUSSIGNAC. Partage d'avis entre les commissaires députés (1688).

— Pièces relatives à l'exercice de la R. P. R. et à l'interdiction définitive du culte (1683).

— Livre des baptêmes (1596).

SAUVE. Synodes et colloques (1670-1681).

— Instruction dressée par l'intendant D'Aguesseau sur les différends survenus entre les syndics de Sauve, Anduze, Gange, Alais et les habitants de ces communautés à propos de la répartition des impôts (1683).

— SAUVETERRE. Procédure des administrateurs de l'hôpital de Sauveterre à l'effet de réunir au dit hôpital les biens possédés par les consistoires de Sauveterre, Saint-Glade et la Bastide (1683).

SEDAN, RAUCOUR, GUYONNE, FRANCHEVILLE.

— État des biens possédés par ces consistoires.

— État des biens des N. C. de Sedan qui ont quitté le royaume (1687).

SÉEZ, ORBEC, FALAISE, L'AIGLE (diocèses de Séez, d'Évreux et de Lisieux). Mémoires sur les temples de ces quatre localités (1679-1694).

— Correspondance sur les limites du droit d'exercice de la R. P. R. que l'évêque de Séez se promet de restreindre (1679).

SÉGONSAC. Titres produits par les religionnaires en faveur de leur temple et de leur droit d'exercice (1577-1607).

SELLE (LA). Partage intervenu entre les commissaires au sujet de l'exercice de la R. P. R. (1668).

SOISSONS. Extrait de l'arrêt du conseil d'État sur le partage intervenu dans la généralité de Soissons (1664).

TT. 431. VERTEUIL (Église de). Livre des actes du consistoire (1576-1681).

TT. 288. VITRY LE FRANÇAIS. HELMAURUP. Pièces concernant les

contestations entre le syndic du diocèse de Châlons et les religionnaires de Vitry-le-Français et d'Helmaurup à propos de l'exercice de la R. P. R. (1594-1622).

— Synodes des provinces de l'Ile de France, Picardie, Champagne et pays Chartrains.

— VILLEMUR (diocèse de Montauban). Registre des baptêmes et mariages (1577-1651).

— Feuille contenant un mémoire sur l'entreprise de rétablissement du temple de Villemur (1651).

— Registre des mariages (1574-1697).

— Registre des personnages qui ont embrassé la R. P. R.

— Lettres de Henri IV en 1591 sur le nombre des ministres de la R. P. R. en différents diocèses.

— Acte des colloques de Villemur en 1596.

Au dos d'une de ces pièces est écrit que tout exercice fut interdit en 1684.

VILLENEUVE DE BERG. Registre des délibérations du consistoire où sont inscrites les sommes accordées aux pauvres et aux malades de Villeneuve (1597-1600).

— Partage d'avis des commissaires, sur le temple de Villeneuve et le droit d'y faire l'exercice public de la R. P. R. (1669).

— Déclarations du roi en 1683 portant que les legs et dons faits aux pauvres seront désormais appliqués aux hôpitaux du lieu.

— Suppliques des R. P. R.

VILLERCOY. Pièces concernant les contestations d'entre le syndic du clergé du diocèse de Chartres et le seigneur de Villercoy au sujet de l'exercice de la R. P. R. qu'il prétend être en droit d'avoir dans son château (1683-1684).

VILLEVIEILLE (diocèse de Nîmes). Pièces concernant l'exercice de la R. P. R. au lieu de Villevieille, diocèse de Nîmes, où cet exercice paraît avoir existé dès 1588.

VILLEGOUDON.

VILLIERS LÈS GUISE, COUCY, TROLY, CHAUNY. Factures et mémoires tant imprimés que manuscrits, dont un contre les R. R. de Chauny, diocèse de Noyon, par le syndic de ce diocèse (1663-1685).

— Les autres pièces concernent les contestations entre le syndic du clergé du diocèse de Laon et ceux de la R. P. R. de Villiers, Coucy et Troly pour raison de l'exercice de leur religion. Parmi ces pièces se trouve la description du nouveau temple de Villiers et de Coucy.

VIRE. Legs de deux individus de la R. P. R. au profit et pour

l'entretien du ministre desservant l'Église réformée de Vire ou de Fresnay près Vire (1633).

— Contestations à ce sujet (1677).

VITRÉ. Partage entre MM. les commissaires au sujet des contestations entre le Syndic du clergé du diocèse de Vannes et la dame veuve du sieur de la Trémouille, duc de Thouars, prince de Tarente, par rapport à l'exercice personnel que la dite dame prétend être en droit d'avoir dans son château (1685).

— Informations contre les religionnaires à propos de bruits vagues par eux répandus sur une prochaine invasion en France de Guillaume d'Orange ayant pour but d'assurer la liberté de conscience. (sans date). Après la révocation.

TT. 288. — VILLEMAGNE (diocèse d'Agde). Extrait des registres de baptêmes et actes du consistoire de 1562 à 1577, et de 1616 à 1662.

Lettres d'abolition en 1622, pour les habitants de Villemagne.

Pièces concernant les contestations d'entre le syndic du clergé du diocèse d'Agde et ceux de la R. P. R.

Arrest du conseil d'État en 1684 qui prescrit aux habitants de la R. P. R. de produire de nouveau leurs titres de libre exercice.

— LE VIGAN. Synodes et colloques de Saint-Germain et d'Anduze (1681).

Récit de ce qui s'est passé à ce synode entre l'évêque de Nîmes et les députés du synode sur des paroles tenues au prêche, injurieuses à l'Église romaine.

Information contre une assemblée tenue au Vigan par les ministres et les R. R. de plusieurs Églises réformées pour soutenir à main armée les prétendus droits de l'assemblée de Saint-Hippolyte.

— VIGUIER (Jacques) Mémoire concernant les différends d'entre le sieur Jacques Viguier ministre de Réalmont et la dame Pujol, femme du sieur de la Grave (1681).

VILLE AUX DAMES. Procès-verbal de signification de l'avertissement pastoral du clergé de France au consistoire de la Ville aux Dames (1682).

VILLEFRANCHE (en Périgord). Pièces manuscrites et imprimées concernant les contestations d'entre le syndic du clergé du diocèse de Sarlat et les habitants de la R. P. R. de Villefranche, suivies du verbal de partage d'avis entre les commissaires sur l'ancien droit d'exercice en ce lieu (1668).

VILLEMADE (diocèse de Cahors). Livre du consistoire et registre des baptêmes de Villemade.

Actes du synode de Milhau concernant Villemade en 1599.

Livre du payement des salaires aux ministres des différents lieux de l'arrondissement (1602).

Pièces concernant les contestations d'entre le syndic du clergé du diocèse de Cahors et les religionnaires de Villemade.

Signification au consistoire de Villemade de l'avertissement du clergé de France (1683).

VILLEFAGNAN. Liste des filles religionnaires de la paroisse de Saint-Pierre de Villefagnan avec des remarques du curé du lieu, sur leurs parents, leur fortune et la nécessité de les mettre au couvent (1718).

Partage d'avis des commissaires députés en 1664 au sujet de l'exercice de la R. P. R. à Villefagnan. Actes et parchemins.

Nouvelles disputes et nouveaux mémoires produits tant par le syndic que par les religionnaires (1682).

— VIENNE, VALENCE, GRENOBLE, SAINT-PAUL TROIS CHATEAUX, VAIZON, SISTERON. Procès-verbaux des avis des commissaires députés (1664).

Mémoire et correspondance particulière de M. de Champigny, commissaire catholique.

Deux arrêts du conseil d'État vidant ces partages et ordonnant provisoirement la démolition de plusieurs temples.

— VÉZENOBRE. Requête des protestants de Vézenobre, Monteils, Saint-Étienne, Martignargues. Ils se résignent à l'interdiction du culte et à la démolition de leurs temples, mais ils supplient qu'il soit permis à leur ministre Dumas de baptiser leurs enfants (1685).

— VESQ (diocèse de Die). Procès-verbal du partage d'avis des commissaires.

Autre procès-verbal sur le même droit d'exercice à VILLEVIEILLE, au diocèse de Nîmes.

Plaintes et informations contre la violation par les pénitents bleus du temple de Ville (Gondot?), diocèse de Castres.

VESTRIC. Acte notarié du testament de Laurent Dubois, ministre de Vestric (1597).

VEYNE (diocèse de Gap). Pièces concernant les contestations d'entre le syndic du clergé et les religionnaires de ce lieu au sujet de l'exercice de la R. P. R. qui avait lieu depuis 1578.

VIC-FEZENSAC (diocèse d'Auch). Extraits originaux d'actes de naissance de cette Église (1571-1575).

Quelques pièces concernant les registres d'actes.

Arrêt du parlement de Toulouse en 1622 contre les prétentions des R. P. R. aux cimetières des catholiques.

VIEILLEVIGNE (château de — diocèse de Nantes). Lettre et requête du syndic du clergé de Nantes tendant à empêcher les religionnaires du Bas-Poitou d'assister aux services du château de Vieillevigne (1684).

SOCIÉTÉ DES DAMES FRANÇAISES DE HARLEM (1).

Ce fut à la prière des demoiselles de Vénours, de la Goupilière, Bourdon et Barier, arrivées en 1683 à Rotterdam, que mad[elle] du Moulin consentit à entrer dans cette maison que MM[rs] de Harlem avaient prêtée aux demoiselles françaises. Elle entra comme pensionnaire au prix de 400 francs par an, et elle gardait en outre près d'elle une petite nièce. Mais cet état ne dura que jusqu'au 16 novembre de l'an 1683. A cause de son grand âge et de certaines infirmités, dit-elle, elle résolut de cesser d'être pensionnaire au moins pendant l'hiver.

Elle préféra, pour avoir plus de liberté, se charger de défrayer tout le ménage et prit l'engagement de le faire jusqu'au 1[er] avril 1684. Elle craignait alors qu'il ne fallût abandonner cette entreprise faute de ressources. Mais, dès ce mois d'avril 1684, la princesse d'Orange, dont il a été fait mention, promit, sa vie durant, une rente annuelle de 1000 livres. La première moitié de ce revenu annuel fut partagée, paraît-il, entre les demoiselles de Vénours, de la Goupilière et deux autres demoiselles arrivées en mai, les demoiselles de Courval et de Maucé. Au moi de juin toutes ces petites caisses étaient presque vides.

On éprouva dans ce moment le besoin de mettre un peu plus d'ordre et d'unité dans la direction de la maison. Mad[elle] du Moulin fut, à l'unanimité, élue directrice et trésorière de la société. Sa position n'était pas gaie ; car, au mois de juillet, il ne lui restait que 8 livres 3 sous en caisse. « Ce fut lors, dit-elle, que M[r] Jurieu, mon neveu, étant venu, nous déclara ne pouvoir nous délivrer la seconde demi-année de la pension de la duchesse qu'au mois de novembre. »

Depuis quatre mois, aucune demoiselle n'avait payé sa pension, sauf les de Courval et de Maucé. La société s'était fort augmentée.

(1) Voir le *Bulletin* du 15 uillet dernier, p. 322.

Les deux cadettes de Vénours, cinq demoiselles de Poitou et mademoiselle de Soustelle, récemment arrivées, payèrent le trimestre d'août à octobre. Désormais, à part quelques rares exceptions, les demoiselles ne firent plus affluer la monnaie dans la caisse de la bonne Marie du Moulin, ce qui ne pouvait manquer d'amener des complications.

Un monsieur de Thénié paya pour ses parentes 100 livres pour deux mois. Les de Courval et de Maucé ne cessèrent jamais de payer régulièrement. En février 1685, trois demoiselles de la Boulignière, Courriot et du Gast quittèrent la Société en devant chacune un mois de pension. Mad[me] de Maison Rouge en en devant trois. Les demoiselles de Vénours firent aussi quelque voyage en Frise, laissant quelque compte à régler, et enfin mad[elle] de la Goupilière quitta la société avec un arriéré de sept mois.

La caisse n'était donc pas en bon état et les fournisseurs demandaient de l'argent.

Les mesures prises par Louis XIV pour empêcher la fuite des protestants, rendirent de plus très-difficile l'exportation de l'argent ou des valeurs. Aussi fallut-il renoncer bien vite à l'idée que le marquis de Vénours avait eue d'imposer à chaque dame un droit d'entrée de 4000 florins. On dût se contenter d'une simple pension qui, comme on vient de le voir, n'arrivait même pas toujours.

Les affaires allèrent de telle façon que, le 4 juin 1685, les bourgmestres sentirent la nécessité de faire dresser un règlement et de l'imposer à cette maison. On rédigea 26 articles d'après un projet du marquis de Vénours et de quelques autres qui se distinguent par leur austérité toute calviniste et qui furent également soumis à l'appréciation des bourgmestres. Parmi les trois ou quatre projets qui paraissent leur avoir été soumis, le préambule de l'un, qui n'a que 63 articles, qu'on dirait élaboré par un Lycurgue chrétien, et entrant dans des détails si minutieux de la vie qu'on ne peut se défendre de penser à la législation de la vieille Genève, suffira pour nous donner le ton général et nous montrer comment nos conseillers ou nos directeurs entendaient règlementer nos dames :

« Comme c'est une chose très-difficile, avoue notre homme, que de gouverner une société de filles, ET SURTOUT DE LA NATION FRANÇOISE, ce gouvernement demande non-seulement de l'acquis, mais aussi une grande application pour ceux qui en sont chargés. *Une*

belle et grande réputation est un grand préjugé pour ces personnes-là.

» Cependant on peut dire que cela ne suffit pas, et qu'il n'y a rien de plus différent que des soins qu'on doit prendre de sa propre conduite lorsqu'on est dans le monde, et ceux qu'on doit avoir pour bien conduire plusieurs vieilles filles assemblées de diverses provinces pour composer une communauté nouvelle et sans exemple depuis la Réformation.

» Les idées qu'on se doit faire de cette retraite ne doivent en rien sentir la superstition du papisme, mais aussi elles doivent s'éloigner de la liberté ordinaire dont les familles vivent dans le monde. Il faut effectivement prendre un honnête milieu, et si l'on en bannit l'hypocrisie, il en faut aussi bannir les libertés outrées. Pour venir à bout de cette réforme, il est nécessaire de faire un formulaire pour la conduite ordinaire de cette maison. C'est l'affaire de la direction.

» Voici ce qui en a esté pensé et digéré à la prière de ceux qui ont jeté les premiers fondemens de cette société. On en fera l'usage qu'on jugera à propos. »

Suit une série d'articles plus ou moins impossibles qui, s'ils furent adoptés dans l'esprit, ne le furent pas dans la lettre, soit que la pensée fût irréalisable, imposée par un réglement, ou que la digestion ait paru trop parfaite à nos seigneurs les bourgmestres.

Ils adoptèrent, le 4 juin 1685, un règlement qui fut dressé sur les bases du contrat de janvier 1683 qu'on retrouve aux archives de Harlem. Le règlement adopté se trouve inscrit au quatrième registre des dits contrats de la ville.

Après un court exposé de la situation de la société, que nous connaissons maintenant, on rappelle les raisons de la fondation de cette maison, savoir, la persécution en France et l'état déplorable dans lequel se trouvaient les jeunes filles nobles et les veuves en arrivant en Hollande. On indique les raisons qui ont fait choisir la ville de Harlem pour être le siége de la société : c'est la bonté de l'air qu'on respire en ces lieux, la beauté des alentours et surtout la poétique tranquillité dont jouit la ville des fleurs. On note l'aimable accueil des magistrats et l'on se félicite des divers priviléges accordés à cette société à qui, tout le monde en convient de la meilleure grâce, il faut donner des règlements « tant pour la conduite de celles qui la » composent et qui voudront y entrer, que pour son économie et » subsistance ».

Le règlement qui eut force de loi à partir du 4 janvier 1685 est ainsi conçu :

« Composant présentement ladite société, avons, d'un commun consentement, arrêté entre nous les choses suivantes :

« 1° Nous rendons très-humbles actions de grâces à Dieu de ce qu'il lui a plu nous avoir mis à l'abry des persécutions que l'on exerce contre nostre religion en tant d'endroits, et nous avoir procuré en ces provinces un azile asseuré où nous pouvons en paix le louer et le servir suivant la pureté de son Évangile, nous ayant mis à l'abry des erreurs, des violences, des piéges et des superstitions de la papauté. Pareillement nous remercions très-humblement les puissances qui nous ont si favorablement accueillis et procuré les moyens de faire subsister nostre communauté plus commodément qu'elle n'aurait pu faire et nous les supplions de continuer leur protection et bienveillance, de vouloir approuver et ratifier le présent règlement que nous avons fait de leur participation et sous leur bon plaisir.

« 2° Nous establissons la présente communauté pour servir de refuge à toutes les demoiselles et dames veufves de piété et de vertu qui, pour éviter la persécution, sont contraintes de se retirer de leur patrie ; que si toutefois il y avait quelques demoiselles de cette province qui voulussent aussi vivre dans la dite communauté, elles y pourront estre pareillement receues, mesme les jeunes filles que l'on y voudrait mettre en pension pour y estre eslevées dans la crainte de Dieu et instruites à la vertu et à toutes les choses qu'on jugera honnêtes et nécessaires pour donner une bonne éducation.

» 3° Toutes les demoiselles et dames veufves qui voudront apporter dans la communauté 4 000 fl., y seront logées, nourries et blanchies leur vie durant, s'entretenant seulement de meubles et d'habillements pour leur usage ; et arrivant leur décès, la dite somme demeurera en propre à la communauté ; mais si elles se voulaient retirer, il leur sera libre de le faire en laissant 1 000 fl. à la dite communauté et elles remporteront 3 000 fl.

» 4° A l'esgard de celles qui ne seront pas en estat ou en volonté de fournir la dite somme de 4 000 fl., aux conditions de l'article précédent, il sera fait avec elles des conventions particulières de gré à gré, les plus raisonnables que faire se pourra. Ce qui aura lieu pareillement pour les jeunes demoiselles qu'on voudra mettre en pension.

» 5° Celles qui composeront la présente communauté et qui voudront donner de l'argent à rente viagère ou à rente ordinaire seront receues à le faire, et le vénérable magistrat sera supplié de leur faire bon et de leur en payer l'intérêt : sçavoir pour l'argent donné à rente viagère à raison de 00 esteinte par leur décès, et pour de l'argent donné à intérêt ordinaire à raison de pour 100; et si aucunes desdites demoiselles venait à se retirer ou que la communauté vînt à cesser, le capital des sommes données à intérest ordinaire sera remis à celles qui l'auront apporté et les rentes viagères seront continuées à celles en faveur de qui elles auront été constituées à raison de pour 100 seulement.

» 6° Comme la présente communauté est particulièrement formée pour le soulagement de plusieurs bonnes familles, on a lieu d'espérer que les personnes pieuses et charitables, qui auront connaissance de son establissement, voudront bien départir à la dite communauté quelque secours soit annuellement ou en une seule fois, et en ce cas elle se propose d'employer les grâces et libéralités qui lui seront faites pour la subsistance des demoiselles réfugiées qui, par la nécessité de leurs affaires, ne se trouveront pas en estat de payer régulièrement leur pension. Mais, attendu que la dite communauté ne peut pas se charger des dites demoiselles, qu'auparavant elle n'ait de quoi les nourrir et les entretenir, on invitera les Églises de cette province et autres à accorder quelque assistance à la dite communauté. Le vénérable magistrat sera supplié de vouloir proposer quelqu'un pour recevoir les sommes qui devront porter intérest, si aucunes soit données de cette sorte; afin que si la communauté vient à cesser les fonds, capital ou intérest, puissent estre employés à d'autres usages de piété suivant l'intention de ceux qui auront donné la dite assistance.

» 7° Toutes les affaires de la dite communauté généralement quelconques, mesme la conduite et œconomie d'icelle seront remises sous la régie de quatre personnes, sçavoir : deux qui seront choisies du corps de la communauté et deux qui seront préposées par le vénérable magistrat de cette ville pour veiller ensemble aux intérests de la maison. Ces quatre personnes composeront la direction et régie de la communauté et l'assisteront de leurs bons conseils et advis.

» 8° Les demoiselles et dames vefves esliront à la pluralité des voix, de trois en trois ans, une directrice et (une) coadjutrice pour le

gouvernement et conduite de la communauté, lesquelles avec les sieurs directeurs formeront la direction; cependant ces élections qui se feront ainsi de trois en trois ans n'empêcheront pas que les mesmes personnes ne puissent estre continuées si cela est ainsi résolu dans la communauté, et au cas que dans ladite élection on ne convînt pas au choix, l'on pourra proposer des personnes étrangères sur lesquelles on prendra les voix de la communauté.

» 9° L'office de la directrice sera d'avoir la conduite générale de toute la communauté, afin que les demoiselles qui lui seront soumises soient gouvernées dans la crainte de Dieu et dans la bienséance, exemptes de tous reproches, et que par vertu et piété elle soit non-seulement un bon exemple à la communauté, mais encore au public; qu'elle puisse légitimement estre honorée et respectée de tous.

» Pour remplir l'employ de ladite directrice, il a esté fait choix de damoiselle Marie du Moulin qui jusqu'à présent en a fait la fonction d'un consentement unanime avec la satisfaction et l'édification générale de toute la communauté.

» 10° La fonction de la coadjutrice sera d'estre du corps de la direction et d'aider en toutes choses la directrice. Durant son absence, elle la représentera. Pour cette fonction, il a esté esleu demoiselle Charlotte de Vénours.

» 11° L'assemblée de la direction se tiendra dans la maison de la communauté tous les quinze jours, ou plus souvent s'il est nécessaire. Il sera tenu registre des choses qui auront été résolues dans la direction.

» 12° L'un des sieurs directeurs tiendra le grand livre de compte de la communauté, contenant toute la récepte et dépense. Tous les ans, il rendra compte à la direction de l'estat des affaires..... L'autre sieur directeur tiendra la caisse. Il fera la récepte générale de tous les revenus... bienfaits et assistances qui lui seront remis, aura soin que les pensions des demoiselles soient exactement et ponctuellement paiées et ne fournira aucune chose que sur les ordres de la direction... rendra compte annuellement du maniment qu'il aura fait..

» 13° La direction aura soin que toutes les provisions de la maison soient faites dans leur saison et au plus juste prix... et pour la dépense journallière, elle sera faite suivant que la direction le jugera à propos.

» 14° Lorsqu'il y aura quelque somme... en caisse... ou des bien-

faits qui auront esté donnés à cet effet, la direction commencera de les employer à la construction d'une maison pour ladite communauté; l'on suppliera le vénérable magistrat d'accorder une place convenable, mesme de donner quelque assistance pour ledit bâtiment, dans lequel on fera autant de chambres qu'il se pourra, afin, s'il se peut, que chacune de celles qui composeront la communauté en puissent avoir une qu'elles pourront meubler à leur volonté.

» 15° Comme il est de la bienséance que les demoiselles et dames qui composent ladite communauté s'appliquent chacune suivant les divers talents qu'elles peuvent avoir au bien et avantage commun, puisque par ce moyen elles fuiront l'oisiveté qui est si blamable en toutes sortes de personnes, la direction règlera les ouvrages qui devront estre faits; les heures qu'on y employera chaque journée et aura particulièrement soin *que celles qui ne pourront pas payer régulièrement leur pension soient un peu plus assidues à leur travail*, ce que l'on remet à la prudence de la directrice. Et, pour enseigner aux jeunes pensionnaires les ouvrages ou les exercices qu'elles doivent apprendre, lorsqu'il y en aura seulement six, on aura soin d'avoir les maistres et maistresses nécessaires, surtout on leur enseignera à parler correctement et nettement la langue française.

» 16° Toutes les demoiselles et dames s'entretiendront de linge et d'habillements modestes au contentement de la directrice.

» 17° S'il arrivait quelque contestation ou demeslé parmy les demoiselles ou dames, elles en porteront leurs plaintes à la directrice qui fera ce qu'elle pourra pour y remédier. Mais s'il s'en rencontrait quelqu'une qui fut d'un esprit si incommode qu'elle ne put vivre en union avec les autres, la directrice, par l'advis de la direction, la priera de se retirer, et, pour cet effet, l'on prendra les moyens les plus convenables.

» 18° La directrice réglera les heures et la manière que les exercices de piété devront estre faits soit le matin ou le soir, et aura soin que le respect et la bienséance y soient gardés très-régulièrement.

(*La fin au prochain numéro.*)

BIBLIOGRAPHIE.

Le catéchisme français de Calvin publié en 1537, réimprimé pour la première fois d'après un exemplaire nouvellement retrouvé, et suivi de la plus ancienne confession de foi de l'Église de Genève, avec deux notices par Albert-Rilliet et Théophile Dufour, 1 vol. in-12, 1878.

Sous ce titre : *Un livre perdu*, M. Marc Monnier a publié dans le *Journal des Débats* du 8 septembre dernier, un fort intéressant article sur le premier catéchisme français de Calvin disparu depuis trois cents ans, et qui semblait à jamais perdu, lorsque notre collégue, M. Henri Bordier, a eu la bonne fortune d'en retrouver un exemplaire, sans doute unique, dans le volume 940 de la collection Du Puy. On comprend l'importance de cette découverte, au double point de vue littéraire et théologique. On ne connaissait du réformateur que le deuxième catéchisme, rédigé en 1541, par demandes et réponses, et si souvent réimprimé depuis. C'est celui au sujet duquel il s'exprime en ces termes dans ses adieux aux ministres de Genève : « A mon retour de Strasbourg, je fis le catéchisme à la haste, car je ne voulus jamais accepter le ministère qu'ils ne m'eussent juré ces deux points, à savoir de tenir le catéchisme et la discipline; en l'écrivant, on venait quérir les morceaux de papier large comme la main, et les portait-on à l'imprimerie. Combien que maistre Pierre Viret fust en cette ville, pensez-vous que je luy en monstrasse jamais rien. Je n'eus jamais le loisir, et avois bien pensé quelquefois d'y mettre les mains, si j'eusse eu le loisir (1). »

Le charmant volume que nous devons aux presses de M. Jules Fick, se recommande par deux notices également remarquables : La première consacrée au premier séjour de Calvin à Genève (juillet 1536-avril 1538) et aux circonstances dans lesquelles fut composé le catéchisme français, avec la confession de foi qui s'y rattache : c'est l'œuvre de M. Albert-Rilliet qui y a déployé ses rares talents comme critique, et fait ressortir, avec toute l'autorité qui lui appartient, le caractère de ce premier essai succédant à l'*Institution*

(1) *Lettres françaises*, t. II, p. 578.

chrétienne, mais antérieur aux luttes et aux contradictions qui devaient imprimer à la pensée de Calvin quelque chose de plus absolu.

Je laisse ici parler M. Rilliet : « Le catéchisme français de Calvin offre, dit-il, cet intérêt particulier d'être dans notre langue, la première expression méthodique de la doctrine calviniste, qui y est renfermée toute entière dans ses traits essentiels. Il est, vu la brièveté et la netteté de l'exposition, la forme où l'on peut le plus facilement puiser, sous une forme authentique, la connaissance de ce grand système religieux, c'est pour ainsi dire le calvinisme en raccourci. Il ne s'y présente pas, sans doute, avec toute l'ampleur et la majesté qu'il a revêtues plus tard sous l'influence d'une pensée et d'une logique dont les exigences allèrent croissant. On l'y retrouve, comme dans la première édition de l'*Institution*, moins dur, moins sombre, moins écrasant que lorsque le temps, la réflexion, la contradiction, l'inflexibilité dogmatique, eurent amené, à sa dernière expression cette vaste construction théologique plus propre à provoquer l'admiration des penseurs, qu'à faire naître dans les âmes les sentiments qu'inspirent une foi simple et une piété sympathique. »

La seconde notice, toute bibliographique, œuvre de M. Théoph. Dufour, ancien élève de l'École des chartes et directeur des archives de Genève, n'est pas seulement une description du précieux opuscule, avec tous les renseignements qu'il comporte. C'est une histoire de l'imprimerie à Genève et à Neuchâtel, de 1533 à 1540, c'est à dire pendant une période où l'esprit humain agité par les problèmes religieux, déploya une rare activité dans les matières de controverse et d'édification. On en retrouve la trace dans un assez grand nombre de livres peu connus, mais très-dignes de l'être, sur lesquels M. Dufour a réuni les indications les plus précises, et les détails les plus curieux. Parmi les imprimeurs de cette époque si heureusement exhumés par l'érudit Genevois, nous apprenons à connaître Pierre de Wingle, qui a attaché son nom à la publication de tant d'œuvres intéressantes, et particulièrement à celle des Traités en caractères gothiques conservés à la bibliothèque du protestantisme français. On a désormais la preuve que *Le livre des marchands* qui en fait partie, est bien l'œuvre d'Antoine Marcourt, qui paraît avoir joué un rôle important dans la littérature militante de la Réforme française à son premier âge.

J'en ai dit assez pour montrer la valeur, le haut intérêt du volume

édité par Georg, et que rechercheront non seulement les érudits, mais quiconque tient à se retracer, avec exactitude et précision, les débuts de Calvin à Genève et la seconde phase de la révolution genevoise. Il faudrait plaindre les esprits chagrins qui ne verraient que des minuties dans ces découvertes bibliographiques, et n'en saisiraient pas l'intime rapport avec l'histoire générale, qui y puise à la fois certitude et autorité dans ses déductions. Remercions MM. Rilliet et Dufour de s'être si heureusement associés pour une œuvre de haute érudition et de sage critique.

J. B.

FRANÇOIS TEISSIER.

PREMIER MARTYR DES ASSEMBLÉES DU DÉSERT

Par J.-J. Faure, 1 vol. in-8° de 112 pages.

Le *Bulletin* a publié (t. V, p. 214 et suivantes) une touchante relation de la mort de François Teissier, viguier à Durfort, écrite par le missionnaire catholique qui l'assista au pied du gibet, et complétée par le fils cadet du martyr réfugié à Berlin. Cet épisode des églises du désert offre ceci de remarquable que le prêtre chargé d'exhorter le condamné, frappé de son calme et de son admirable sérénité, se convertit à la foi qui produisait de tels confesseurs, et alla mourir en terre protestante, principal du collége de Vevey. Il s'appelait Philippe Aiguisier, ou Éguisier, et son nom n'a pas échappé au diligent historien des réfugiés français dans le pays de Vaud, M. Jules Chavannes.

Les documents relatifs à François Teissier et à ses fils, dont l'aîné Isaac, fugitif de la Révocation, devint pasteur à Saint-Cergues et à Arzier, dans le Jura bernois, ont été conservés dans la famille Nicati d'Aubonne. M. Faure, professeur à Lausanne, qui s'honore de descendre du martyr, a recueilli ces précieux documents et en a fait l'objet d'une publication très-intéressante en quatre chapitres : 1° le *Martyr;* 2° le *Prêtre;* 3° le *pasteur Teissier*; 4° *Teissier cadet.* Le fac-simile d'une lettre de condoléance, adressée au fils aîné du martyr par trente pasteurs du Languedoc et des Cévennes réfugiés dans le pays roman, ajoute à l'intérêt de ce volume.

On ne peut que s'associer au sentiment qui a dicté au pieux édi-

teur les lignes suivantes : « Nous sommes encore à peu de distance d'une époque héroïque... Il est bon pour la piété évangélique, un peu affadie en nos jours, de reporter son attention sur les circonstances au milieu desquelles elle se manifesta alors, sur les sacrifices qu'elle sut accomplir et sur les caractères qu'elle produisit. Il est particulièrement émouvant de tenir en main les écrits de ceux qui ont souffert à cette époque pour le service de leur Maître céleste. La vérité, la simplicité, la fermeté de la foi y parlent ; on croit sentir ces pages palpiter. Les yeux se mouillent, et l'on bénit Dieu de ce que ces souffrances ont fini ; mais on le prie de donner aux nouvelles générations la joyeuse fidélité et l'esprit de sacrifice de leurs pères. »

J. B.

P. S. Nous sommes heureux d'annoncer que le 1er volume de l'important ouvrage de notre collègue M. Douen : *Clément Marot et le Psautier Huguenot*, imprimé, comme on sait, à l'imprimerie nationale, et tiré à petit nombre d'exemplaires, est en vente au prix de 30 fr. sur papier ordinaire, et de 60 fr. sur papier de Hollande. Le 2e volume contenant 400 pages de musique ancienne, paraîtra dans le courant de l'année prochaine.

CHRONIQUE

EXPOSITION UNIVERSELLE

Dans quelques jours (10 novembre) doit se clore l'Exposition universelle qui a fait, durant six mois, du Champ de Mars, le rendez-vous du monde civilisé.

La Société de l'histoire du protestantisme français qui occupait une place parmi les Sociétés savantes, classe VIII, a obtenu une médaille d'or. La même distinction a été accordée à la Société d'instruction primaire parmi les protestants de France, et aux Asiles charitables de Laforce. La Colonie agricole de Sainte-Foy, les Orphelinats de Saverdun et d'Orléans, la Société des livres religieux de Toulouse, ont reçu la médaille d'argent. Une médaille de bronze a été décernée aux deux Sociétés bibliques.

Le Gérant : Fischbacher.

PARIS — IMPRIMERIE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS SOUS FRANÇOIS II. MINISTÈRE DE FRANÇOIS DE MOREL. (1)

1559-1560

La mort de Henri II semblait annoncer de meilleurs jours pour l'Église réformée de Paris. Cette illusion fut de courte durée. François II n'était qu'un frêle adolescent soumis à tous les caprices de sa femme, la séduisante Marie Stuart, nièce des Guises. Son règne fut celui de ses oncles, disposant de l'armée, du clergé, de la magistrature, des finances, et faisant tout concourir à leur double but, la grandeur de leur maison, l'extermination de l'hérésie. La disgrâce de Montmorency écarta de la cour un rival importun. Une frivole mission confiée à Condé l'éloigna de Paris pendant que le roi de Navarre, trahi par ses plus intimes conseillers, arrivait à pas lents, du fond du Béarn, pour voir occupée par les Lorrains la place qui appartenait au premier prince du sang. L'interdiction des assemblées religieuses fut renouvelée sous les peines les plus sévères. La délation multiplia le nombre des suspects, que les chambres ardentes, récemment instituées par l'édit de Blois, avaient pour unique mission d'envoyer à la mort. Aussi peut-on considérer cette

(1) Voir le dernier cahier du *Bulletin*, p. 435.

époque comme une des plus sombres qu'ait eu à traverser la Réforme française : « Depuis le mois d'août jusques au mois de mars en suivant, dit l'historien des Martyrs, il n'y eut que prises et emprisonnements, pilleries de maisons, proclamations à bans et meurtres des serviteurs de Dieu (1). » Théodore de Bèze n'est pas moins expressif : « Il se peut dire de ce règne n'ayant duré que dix-sept mois, ce que dit Jésus-Christ en saint Mathieu, *à savoir, que si ces jours-là n'eussent esté abrégés, personne ne seroit eschappé*... Ce nonobstant, Luy, qui ne souffre point les siens estre chargés outre leur portée, assista tellement à ses agneaux qui ne faisaient encore que naistre, et pareillement aux pasteurs qui avoient seulement commencé de se ranger par petis troupeaux, que, parmy toutes ces tempestes, non-seulement ils subsistèrent, mais, qui plus est, se rangèrent et accrurent en plusieurs endroits du royaume (2). »

La correspondance de François de Morel fournit plus d'une page à l'histoire de cette période néfaste où le despotisme des Lorrains, dépassant toutes bornes, déposa dans les âmes tant de germes d'irritation qui devaient enfanter la guerre civile. Pour opposer une barrière à cette tyrannie d'une famille qui n'affichait que mépris pour les antiques franchises du royaume, il aurait fallu qu'un Bourbon, ralliant à lui la noblesse et la portion la plus éclairée de la bourgeoisie, provoquât la réunion des États généraux pour assister le jeune roi dans son autorité et corriger les abus. Le premier acte de cette assemblée eût été la proclamation d'un régime de tolérance, seul capable de pacifier les esprits et d'épargner de redoutables crises à la nation. C'était le rêve d'Hotman, de l'Hôpital, et de quelques esprits généreux qui se rendaient nettement compte des nécessités de l'avenir. C'était le programme que Calvin formulait à Genève dans les instructions transmises aux ministres de l'Église de Paris (3). Mais le roi de Navarre, sur lequel se fixaient alors tous

(1) *Histoire des martyrs*, f° 464.
(2) *Hist. eccl.* T. I, p. 212.
(3) Calvin ne fit que les renouveler, l'année suivante, dans le remarquable mémoire inséré au tome II des *Lettres françaises*, p. 345.

les yeux, n'était pas à la hauteur d'un tel rôle, et tous les efforts tentés pour inspirer de magnanimes résolutions à ce prince mou, pusillanime, devaient échouer, pour le malheur commun de la Réforme et de la France.

Organe des vœux du réformateur et confident de ses desseins, François de Morel lui écrit, dès le 1er août 1559 : « Je ne saurais vous exprimer la joie que m'a causée votre lettre. Rien de ce que vous ordonnez ou conseillez ne sera mis en oubli. Nous avons envoyé la Roche Chandieu au roi de Navarre pour lui rappeler son droit, avec notre résolution et celle de toute la noblesse, de peur qu'il ne laisse échapper une occasion si favorable. Pour l'aiguillonner plus vivement et lui ôter toute crainte, j'irai moi-même au-devant de lui, s'il tarde à arriver. On dit, en effet, qu'il avance avec lenteur pour laisser à Condé le temps de revenir, car on a envoyé ce dernier auprès du roi d'Espagne pour le remercier de la bonne volonté qu'il a récemment témoignée à l'égard de la France. Qui ne voit que le cardinal de Lorraine cherche par tous les moyens à éloigner du roi, sous un prétexte honnête, tous ceux qu'il soupçonne être partisans du roi de Navarre, afin que celui-ci se trouve seul à son arrivée, sans conseillers, sans amis, et réduit à passer du côté des Guises ! » (1)

Quinze jours sont à peine écoulés (15 août), et François de Morel rend compte en ces termes à Calvin de la démarche qu'il a vient de faire auprès du roi : « Je me suis rendu au-devant de ce prince, à trois journées de Paris, et j'ai essayé par tous les moyens de le décider... Je lui ai montré que, par une dispensation providentielle, la voie lui était ouverte pour parvenir au gouvernement du royaume avec l'assentiment de tous les ordres. Tout le monde, ai-je dit, est indigné de la rapacité des Guises, et leurs dédains paraissent intolérables à la noblesse. Si de telles considérations le laissaient froid, serait-il insensible aux maux de l'Église qui doit lui être plus chère que son propre

(1) « Ut inopia consilii et comitum ad solitudinem adigatur Navarrenus, aut ad guisianas partes concedere cogatur ». Morellanus Calvino, Cal. Augusti, 1559. (*Opera*, p. 590).

sang? Je rappelai le complot ourdi par les Guises avec Henri II pour le perdre. Comment douter que, rendus plus audacieux par l'énorme accroissement de leurs dignités et de leur pouvoir, ils ne viennent facilement à bout de ce qu'ils avaient entrepris sous le dernier règne? Si quelqu'un prétend barrer le chemin au roi, les moyens ne manquent pas de vaincre nos adversaires, et je me suis borné sur ce point à développer vos instructions. Après un échange de propos, le roi a déclaré qu'il était résolu à faire valoir son droit par tous les moyens. Si le succès couronne ses efforts, il n'aura pas de peine à secourir les opprimés; dans le cas contraire, il retournera au plus vite chez lui. — Quoi! m'écriai-je, vous songez à retourner chez vous et à laisser le champ libre à vos ennemis? Imprimerez-vous une telle tache à votre nom? Tromperez-vous à ce point l'attente du royaume? Quel prince serait en ce cas plus méprisé que vous? (1) Après un moment de silence, il m'a demandé comment vous disposez d'un pareil pouvoir, sur quels princes vous fondez vos espérances. J'ai répondu que vous ne promettiez rien à la légère, que votre probité, votre intégrité étaient assez connues. Comme il insistait pour savoir le nom des princes, ne fut-ce que pour leur témoigner sa gratitude, j'ai répondu que je ne savais pas tout à cet égard, mais que s'il était résolu à accepter vos propositions, il me serait facile de lui indiquer les noms, les pays. — Les Allemands, a-t-il dit, sont grands faiseurs de promesses; mais quand le moment est venu de tenir parole, ils trouvent mille prétextes pour s'en dispenser. — J'ai répondu qu'autres étaient les allures des princes chrétiens, surtout quand il s'agit de la cause du Christ et d'un prince dévoué à sa gloire. Il n'a dit ni oui ni non, et son dernier mot a été : Nous causerons de tout cela à Paris; mais il faut garder le secret le plus absolu. » (2)

Dans une lettre du 22 août, François de Morel revient encore

(1) « An falles regni expectationem? Quis te postea erit in orbe princeps contemptior? » Morellanus Calvino, 15 Augusti 1559 (*Opera*, p. 596).
(2) « Sed cave ne hæc efferantur! » *Ibidem*, p. 597.

sur le même sujet, mais sans la moindre illusion à l'égard du prince sur lequel on édifie de si grands desseins : « *Nous apprenons que le roi ne s'est pas montré un homme*... S'il persévère dans sa lâcheté et refuse de s'éveiller en face du péril, pourquoi courrions-nous le danger de nous confier en lui? Depuis la mort du roi, Guise dirige tout. Il a emprunté en son propre nom 40,000 couronnes à son beau-père, le duc de Ferrare, et s'est rattaché par un serment la maison du roi, ainsi que les chefs des reîtres allemands, dont on attend sous peu trois mille, comme nous l'avons appris fort à propos, grâce à l'ivresse de l'homme venu pour chercher la solde. Il a concentré une immense quantité d'armes dans son hôtel et sur divers points choisis de la ville. Gagné par la corruption ou par la menace, le parlement est tout entier entre les mains du cardinal. Les Parisiens ne connaissent qu'un sentiment, celui de la crainte. Que peut-on attendre dans une telle situation, lorsque la paix est rétablie au dehors? Dieu me garde de prophétiser à la légère! Mais quand je songe à l'ambition des Lorrains, je ne puis m'empêcher de croire que tout est préparé pour une usurpation, après extinction de la famille royale, et des grands qui seraient tentés de s'y opposer (1).

» Au moment où j'achève cette lettre, La Roche Chandieu revient de Saint-Denis, où il avait été appelé par le roi de Navarre. Il nous apprend que cet homme, aussi lâche que frivole, a approuvé tout ce qu'ont fait les Guises en son absence, sous le nom du roi, notamment les mesures qui mettent le duc à la tête de l'armée, le cardinal à la direction du trésor. Hélas! hélas! de quelles tempêtes ne sont pas menacées nos églises de France! Il en est déjà parmi nous un grand nombre qui songent, si vous approuvez ce dessein, à demander un asile, des temples à la reine d'Angleterre, en attendant de meilleurs jours (2). »

(1) « Temere nihil augurari licet. Sed quum istorum ambitionem perpendo non possum quin suspicer hæc esse comparata ad regnum occupandum extincta stirpe regia, etc. » Morellanus Calvino, 23 augusti 1559 (*Opera*, p. 609).

(2) « Advolandum in Angliam ad reginam, quæ nostris fratribus aliquot ecclesias

L'attitude de la reine mère, Catherine de Médicis, est curieuse à observer dans ces premiers jours de règne. L'astucieuse Florentine, qui sort pour la première fois de l'ombre où la relégua si longtemps Diane de Poitiers, s'essaye à pratiquer le grand art, où elle sera bientôt maîtresse, de dominer les partis en les trompant. Entre les Guises et les Bourbons son parti est déjà pris. Elle connaît l'audace des uns, l'incurable faiblesse des autres. Par un pacte secret elle s'unit aux premiers pour obtenir un lambeau de pouvoir. Durant ses longues humiliations comme épouse et comme reine, elle a témoigné parfois de l'intérêt pour les protestants persécutés et demandé, dit-on, une consolation au chant des psaumes qui soutiennent les martyrs dans leur dernier combat. Sur ces lèvres impures, façonnées de bonne heure à l'art de mentir, sont venues se placer les belles strophes qui marquent l'élan de l'âme vers Dieu :

Vers l'Éternel, des opprimés le Père.
Je m'en irai, lui montrant l'impropère
Que l'on me faict...

L'illusion est naturelle à ceux qui souffrent. Ils ont cru voir une amie, une protectrice dans la reine-mère, et lui ont adressé, dès les premiers jours de son veuvage, une lettre où ils invoquent son appui, en décrivant éloquemment leurs souffrances. Elle a répondu par quelques bonnes paroles, que l'événement va bientôt démentir. Un ancien officier de la reine de Navarre, un gentilhomme caché sous le pseudonyme de Villemandon, se rendant l'organe de ses frères, lui adresse une longue épître qui semble une des pages les plus étonnantes d'une époque féconde en surprises. Il rappelle à la reine ses deuils multipliés, la perte de plusieurs de ses enfants, celle du roi frappé par la main vengeresse de Montgomery, et conclut en ces termes : « Ha ! Madame, levez les mains à Dieu et il vous relèvera. Allez hardiment à luy ; il brame après vostre

concedat ad quas se recipere possint, quoad Dominus meliora indulgeat ». *Ibidem* p. 610.

âme pour laquelle il n'a pas espargné son propre sang. Allez, vous dis-je hardiment, car son propre est de pardonner. Faites-lui sacrifice de repentance et de louange, reprenant en usage ces beaux psalmes Davidiques dont jadis vous réfrigeriez vostre esprit angoissé, et pour lesquels il vous bénit en génération. Ils vous sont maintenant duisibles et nécessaires, plus qu'ils ne furent oncques, avec la quotidiane ouye ou lecture de la Parole de Dieu (1). » Le renvoi des Guises, qui oppriment à la fois la puissance royale et le peuple de Dieu, l'appel des princes du sang « les meilleurs et plus grands serviteurs » de la couronne, tels sont les remèdes indiqués par le mystérieux correspondant de la reine aux maux qui menacent le royaume et la dynastie.

Si les ministres de l'Église de Paris crurent pouvoir compter sur la bienveillance de Catherine, leur espoir fut bientôt déçu : « Il n'y a guère à attendre de la reine-mère, écrit François de Morel à Calvin. Bien qu'elle eût répondu bénignement à notre première lettre et nous eût dit d'espérer en l'avenir, nous avons bientôt compris que le salut des fidèles était le moindre de ses soucis. Comme le cardinal ordonnait en sa présence de mettre à mort plusieurs des prisonniers, non-seulement elle n'a rien dit pour calmer cette bête féroce, mais elle n'a pas témoigné le moindre regret. Sur l'ordre du consistoire, je lui ai écrit une seconde lettre plus vive que la précédente, quoiqu'on m'y eût fait ajouter quelques paroles assez douces. « Quoi ! s'est-elle écriée après l'avoir lue, *ils me menacent donc aussi !* (2) » Je vous envoie une copie de cette lettre, afin que vous voyiez combien sont endurcis les cœurs dont Satan s'est emparé. La reine s'irrite, en effet, de ce qui devrait l'humilier devant Dieu et l'émouvoir à compassion. La fureur du cardinal ne connait plus de bornes. Il est dernièrement allé au parlement portant avec lui vingt-deux pétitions, pour accabler sous leur poids Du Bourg, ce vaillant soldat du Christ. Mais il a dû se retirer con-

(1) Villemandon à la reine mère. Lettre signée *de vostre povre maison*, ce 26 d'aoust 1559, et insérée dans les *opera Calvini*, f° 611, 619.

(2) « Quibus perlectis, hem, inquit, *etiam mihi minantur !* » Morellanus Calvino, 15 aug., 1559 (*Opera*, p. 507).

fus, car la violence du cardinal et de ceux de sa faction ayant éclaté au grand jour, Du Bourg a récusé de tels juges et a demandé à être jugé, non par une commission, mais par le corps entier du parlement dont il fait partie. Ainsi, le cardinal, qui espérait s'enivrer de ce sang avant l'arrivée du roi de Navarre, a dû se résigner à un ajournement. Les papistes ne cessent d'ailleurs de persécuter les fidèles. Il ne s'écoule pas une semaine sans qu'un de nos frères soit arrrêté, blessé, mis à mort par une populace stupide, sans qu'un bûcher s'élève ou que quelque maison soit saccagée. Il en résulte que nous sommes réduits à un nombre véritablement misérable. Dans les villes de province, la populace ne sévit pas moins que dans la capitale. Que le Seigneur ait pitié de nous et traite ses ennemis selon leurs œuvres (1) ! »

Rien de plus lugubre que le tableau des prisons où languit alors l'élite de l'Église réformée de Paris. Une lettre de François de Morel nous fait descendre dans ces réceptacles de souffrance et d'ignominie où brille la foi des martyrs : « Ici nul terme à nos maux. Les captifs des deux sexes, hommes, femmes, enfants, sont plus de soixante. On n'oublie rien pour les faire souffrir, en sorte que la mort est cent fois préférable à une telle captivité. Comme ils n'ont pas même de l'eau pour étancher leur soif, dans des cachots exposés au soleil, par ces chaleurs torrides, ils voient la peau se détacher de leur corps avec d'intolérables douleurs. Leur adresser un mot de consolation est un crime digne de mort. Leur faire parvenir un secours d'argent n'est pas moins dangereux. Aussi craignons-nous que la plupart ne périssent, non par le feu, mais par la faim, le plus cruel des supplices. Quelques-uns sont plongés dans un cachot nommé l'*oubliette*, qui serait mieux appelé un tombeau, à cause de l'étroitesse, de l'obscurité, du manque d'air, et ils sont réduits à respirer sans cesse l'odeur de leurs propres excréments. Plus lamentable est le sort de celui qui a été relé-

(1) « Dominus nostri misereatur, dignamque mercedem hostibus suis tandem rependat! » *Ibidem*, p. 598.

gué dans une fosse en forme d'entonnoir, qu'on appelle pour cette raison, la *poche d'Hypocras*, et dans laquelle on ne peut ni s'asseoir, ni se tenir debout, ni se coucher, tant on y est serré à l'étroit. Ces malheureux succomberont à tant de souffrances ou aux putrides émanations, si Dieu ne les délivre par un miracle de sa main!... O zèle de l'Église, notre sainte mère ! O clémence pontificale ! » (1)

Une noble femme, la comtesse de Roye, sœur de Coligny, osa faire un effort pour adoucir les souffrances des réformés traités avec une si révoltante inhumanité. François de Morel ne prononce pas son nom sans admiration : « Madame de Roye, une de vos compatriotes, écrit-il à Calvin, est une véritable héroïne. Comme elle s'apitoyait devant la reine-mère sur notre sort, et qu'elle rappelait la mort étrange du roi frappé d'un coup soudain au moment où il sévissait avec le plus de rigueur contre les réformés, celle-ci s'écria : « Mais j'entends dire qu'il n'est pas de race plus abominable ? — Il est facile, madame, d'imputer tous les crimes à ceux qui ne peuvent se défendre, a répondu la comtesse. Si V. M. connaissait mieux nous et notre cause, elle en jugerait tout autrement (2). » Fidèle à ses habitudes de duplicité, Catherine exprima le désir de voir un des ministres, La Roche Chandieu, dont le nom ne lui était pas inconnu. Délégué par le consistoire, Chandieu n'hésita pas à accepter cette périlleuse mission. Mais la reine, alors à Villers-Cotterets, ne put ou n'osa lui accorder l'audience promise, et rien ne fut changé à la douloureuse situation des protestants de Paris, livrés à la fois aux plus cruels tourments et aux plus atroces calomnies.

A vrai dire, l'histoire de l'Église réformée n'est plus alors qu'un martyrologe dont les tristes stations sont marquées dans les divers quartiers de la capitale. Pendant que s'instruit le

(1) Illic nec stare, nec sedere, nec cubare licet, adeo paulatim in angustum contrahitur .. Hic est sanctæ matris ecclesiæ zelus et vere pontificalis clementia!» Morellanus Calvino, 11 septembre 1559 (*Opera*, p. 633).

(2) « Facile quidvis nobis intendere quum nemo defendere audeat. Si satis nos nostramque causam nosset, multo secus judicaturam. » *Ibidem*, p. 635.

procès d'Anne Du Bourg, dont le nom retentit dans les cours étrangères et y provoque de sympathiques manifestations, des confesseurs moins illustres, mais non moins dignes de mémoire, se succèdent courageusement à la torture et sur les bûchers. Le premier est un jeune homme, Nicolas Guenon, qui apprit à connaître l'Évangile au service d'un autre martyr, Nicolas Ballon, brûlé sous Henri II. Le cimetière de Saint-Jean est témoin de son sacrifice. Le peuple qui a pris goût à ces affreux spectacles, et qui en a craint l'interruption sous un nouveau règne, est rassuré par ce supplice, « et use de ses façons accoutumées » pour en prolonger l'horreur (1).

Après Guenon, brûlé vers la fin de juillet, vient un héroïque colporteur, Marin, de Saint-Georges, près de Lisieux, brûlé, le 2 août, avec ses livres, et priant jusqu'au dernier soupir. En ces jours de ferveur, une femme, Marguerite Le Riche, plus connue sous le nom de dame de la Caille, lègue à son sexe un exemple digne d'admiration. Le martyre du foyer domestique a précédé pour elle celui du bûcher. Son mari, Antoine Ricaut, libraire à l'enseigne de la Caille, est un de ces catholiques trop nombreux qui se montrent brutalement intolérants, sans avoir la foi pour excuse. Il veut la contraindre d'assister à la messe et recourt aux plus odieux traitements pour vaincre ses résistances. Poussée à bout, elle déserte le toit conjugal pour assister aux saintes assemblées et prendre part à la cène, selon le rite évangélique, durant les fêtes de Pâques. Dénoncée au retour par le curé de Saint-Hilaire, et conduite à la Conciergerie, elle confesse intrépidement sa foi devant ses juges qui la renvoient à l'official. Celui-ci la déclare hérétique et la livre au bras séculier. Dans une captivité de plusieurs mois, elle édifie ses voisins de cachot par son admirable sérénité. Plus d'un condamné reçoit d'elle au passage le mot suprême qui fortifie à l'encontre de la mort. A son tour elle saura mourir! Je cède ici la parole à l'auteur du martyrologe :

« Ayant receu sentence, elle fut conduite à la chapelle de la

(1) *Histoire des martyrs*, f° 464, verso.

Conciergerie, selon la coustume, et ne cessa d'exhorter ou chanter pseaumes jusques à ce qu'on la mît dans un tombereau pour estre trainée au lieu du supplice. La renommée de sa constance, dès le commencement de la prison, avait toujours esté telle, qu'une multitude non pareille de peuple estoit par les rues amassée, seulement pour la voir, Dieu voulant que de ses grâces si grandes et de la vertu de son Esprit, si miraculeuse en cette femme, plusieurs fussent tesmoins et spectateurs. *Elle passa doncques comme triomphante par le milieu de tout ce peuple*, sans estre aucunement estonnée, mais avec un visage franc et de bonne couleur, les yeux toujours levés au ciel, et le baillon en la bouche ne la défiguroit point tant qu'elle n'eust un regard d'une personne contente et bien resjouïe, de fascon qu'elle estoit en admiration aux plus obstinés du peuple, et n'en pouvoient dire autre chose sinon ces mots : *Voyez-vous la méchante, elle ne s'en fait que rire!* Estant au lieu du martyre, on luy demanda si elle ne vouloit point changer de propos, et qu'elle seroit étranglée. Elle fit response que son propos estoit si bon et si fondé en la Parole de Dieu qu'elle ne le changeroit jamais. Et pour leur monstrer que la mort ne l'effrayoit point, commença à se despouiller, sans que le bourreau en eust la peine. Quand on l'eut guindée en l'air, on luy fit de rechef cette demande, si elle ne se vouloit point souvenir de la grâce que la cour luy faisoit d'estre estranglée. Elle fit signe que non. Pourtant le feu fut allumé, et ainsi rendit son esprit au Seigneur (1). »

Quelques jours auparavant, un jeune charpentier de Sens, dont le nom ne nous est pas parvenu, avait subi le même sort avec le même courage, au cimetière de Saint-Jean. Adrien Daussi ne se montra pas moins ferme sur le bûcher dressé, le 23 octobre, à l'extrémité de la rue de Seine Saint-Germain. Quoique brûlé *à bien petit feu*, dit l'auteur du martyrologe, il ne laissa échapper aucune plainte, et parut insensible à la souffrance. Puis ce fut le tour de trois confesseurs, Marin Rous-

(1) 19 août 1559. *Histoire des martyrs*, f° 465, verso.

seau, Gilles Le Court et Philippe Parmentier, un orfèvre, un étudiant et un cordonnier réunis dans le même supplice. « Entendant leur condamnation, ils commencèrent à louer Dieu, et s'exhortèrent l'un l'autre à la persévérance pour obtenir la couronne du martyre, tellement que leur courage redoubla, et s'en allèrent tout joyeux, chantant (car on ne leur avoit point donné de baillon) jusqu'au lieu où les potences étoient dressées, auxquelles ils furent incontinent attachés. En voyant qu'on allumoit le feu, ils chantèrent tous d'une voix le cantique de Siméon : *Or laisse, Créateur, en paix ton serviteur!..* pour action de grâces de l'honneur que Dieu leur faisoit de les appeler en cette façon en son royaume céleste (1). » Ainsi avaient expiré, six ans auparavant, sur la place des Terreaux de Lyon, ces cinq écoliers de Lausanne dont le nom glorifié semble la légende du calvinisme et la justification de sa belle devise : *Uror non extinguor!*

Après ces généreux athlètes, nommons encore Pierre Milet, de Doux en Champagne, coupable d'avoir donné asile à la dame de la Caille et manifesté une charité sans bornes « envers les pauvres persécutés ». Cet homme, d'un naturel timide, qui s'était dérobé par la fuite aux premières persécutions dirigées contre l'Église de Paris, « ne fut vu jamais plus joyeux ni plus délibéré que le jour de son exécution. Quand il fut au lieu de son supplice, par trois fois il se mit à genoux et pria Dieu de grande ardeur devant tout le peuple. Le bourreau luy mit une corde au col, et luy fut dit s'il se vouloit desdire qu'il seroit étranglé. Mais il fit réponse : *Non, car j'aime mieux souffrir une heure et m'en aller en paradis.* Quand on luy eut lu son arrest, il demanda par quel passage de l'Écriture Sainte il estoit condamné. On luy dit que c'étoit le vouloir du Roy. *Passons outre*, dit-il, *et allons à Dieu*, sans répliquer autre chose. Estant guindé en l'air, il commença à chanter le psaume 51... Ses jambes estoient desja toutes brûlées qu'il chantoit encore (2). »

(1) *Ibidem*, f° 466.
(2) *Ibidem*, f° 466, verso.

Un nom manquerait à cette glorieuse liste des précurseurs d'Anne du Bourg, si l'on n'y joignait celui d'un humble serrurier, Jean Beffroy, qui considérait comme un honneur de prêter sa maison aux assemblées, et « s'estoit ainsi acquis une merveilleuse haine de ses voisins ». Il les irrita plus encore en refusant de tendre sa maison pour une procession catholique, et en exerçant son métier un jour de fête en l'honneur d'un saint. Le bruit du marteau dénonça le pieux ouvrier, qui fut plongé dans une de ces basses fosses des Tournelles d'où l'on ne sortait que pour mourir. Tout disloqué par la torture, il persévéra dans la profession de l'Évangile, et fut brûlé, au mois de décembre, en place de Grève « avec témoignage d'une singulière constance et intégrité de foy (1) ». Ainsi s'attestait par le martyre la vitalité de l'Église réformée de Paris, sous un nouveau règne rappelant les plus sombres jours de la Rome impériale, et se justifiaient les beaux vers de Th. de Bèze :

S'il faut servir au Seigneur de tesmoins,
Mourons, mourons, louant Dieu pour le moins,
Au despartir de ces lieux misérables,
Pour traverser aux cieux tant désirables.
Que les tyrans soient de nous martyrer
Plustost lassés que nous de l'endurer ! (2)

JULES BONNET.

(1) *Ibidem*, f° 466, 467.
(2) Les Psaumes : Épitre dédicatoire de Th. de Bèze.

QUELQUES CONDAMNATIONS DE RELAPS

(1699-1703)

L'édit de Louis XIV, du mois d'octobre 1685, qui révoquait celui de Nantes, portait au paragraphe 11 : « Voulons et entendons que les déclarations rendues contre les relaps soient exécutées selon leur forme et teneur. » Or, d'après les décrets et ordonnances rendus, étaient déclarés relaps les religionnaires qui ayant abjuré le protestantisme, se rétractaient au lit de mort et refusaient les sacrements de l'église catholique, ou bien persistaient à suivre les prêches que de courageux pasteurs faisaient au désert. S'ils guérissaient contre tout espoir, ils étaient envoyés aux galères. Après leur mort ils étaient condamnés à être traînés sur une claie et jetés à la voirie. Étaient-ils pris dans une assemblée, on les pendait sans miséricorde, ou bien ils devenaient forçats, et en tous cas, leurs biens étaient confisqués au profit du roi. Le procès était solennellement fait au cadavre, jugé au grand criminel par les conseillers au présidial et sénéchal, et la mémoire du relaps était déclarée éteinte et supprimée à perpétuité. Quelquefois même une simple ordonnance de l'intendant de la province suffisait pour faire pendre un religionnaire ou l'envoyer aux galères. Tel était le triste sort des protestants français ou de ceux qui osaient se dire tels au lendemain de la révocation.

Des recherches faites dans les Archives de la cour d'Appel de Nîmes, m'ont permis d'extraire, parmi des milliers de procès faits à des voleurs et à des assassins, les jugements rendus contre les principaux chefs des camisards, et contre divers relaps dont l'existence même, suivant les juges, devait être à jamais abolie.

Croyant qu'il est juste et utile de réhabiliter la mémoire de ces courageux citoyens, que le moyen le plus efficace est de mettre au grand jour de l'histoire l'acte héroïque qui leur a

valu de si terribles peines, et qui n'est connu que par la condamnation même, nous publions in extenso l'état de quelques dictums de 1699 et 1700, dressé par un greffier du nom de Laval, et concernant 22 relaps morts ou vivants, en y ajoutant seulement les détails que les jugements originaux pouvaient contenir, jugements que nous n'avons malheureusement pas pu tous retrouver. Un de ceux-ci, publié intégralement, suffira d'ailleurs pour indiquer la marche suivie dans les procès faits à la mémoire des relaps. Dans nos longues recherches, c'est le premier que nous ayons pu trouver dressé par le greffier de la cour.

Malgré le peu de pitié, pour ne pas dire la haine, que portaient les juges aux malheureux religionnaires, et la sentence de confiscation invariablement prononcée sur leurs biens, les employés subalternes de la haute cour de justice n'étaient pas payés de leur travail et s'en plaignaient amèrement. Dans une note, le fils du greffier Laval nous apprend que son père non-seulement n'a rien reçu pour sa peine, mais même pour ses débours. En 1707, c'est-à-dire 8 ou 7 ans après l'exécution des jugements, on ne lui avait encore rien accordé, malgré une demande faite à la cour de Montpellier par un conseiller au présidial de Nîmes.

A la suite de l'état des dictums dressé par le greffier Laval, nous publions in extenso le jugement du procès fait à la mémoire des malheureux religionnaires brûlés ou tués par ordre du maréchal de Montrevel, dans le moulin de l'Agau, appartenant au marquis de Calvière, où ils assistaient à un prêche le dimanche des Rameaux (1er avril 1703.) Des émissaires étant venus annoncer l'existence de cette assemblée tenue près d'une des portes de la ville de Nîmes, le maréchal s'empressa de faire entourer le moulin par des soldats, y fit mettre le feu, et puis ordonna de tirer sur tous ceux qui tenteraient d'échapper aux flammes.

Loin de calmer l'insurrection des Camisards, cet acte d'effroyable sauvagerie eut un grand et douloureux retentissement

dans toutes les Cévennes, et redoubla l'ardeur de Cavalier, de Roland et de leurs partisans. Le maréchal de Montrevel, hautement félicité par la cour et le clergé comme ayant accompli un éclatant fait d'armes, fut néanmoins remplacé quelques mois après dans son commandement du Languedoc par le maréchal de Villars.

On ne lira pas sans émotion le récit entièrement inédit que fait l'abbé Valette, prieur de Bernis, de cet horrible drame dans son *Histoire des prophètes des Cévennes*, 2 volumes in 4°, manuscrit conservé à la bibliothèque de la ville de Nîmes, et qui mériterait d'être publié à raison des curieux détails dont il abonde. Quoique peu favorable aux protestants, l'auteur est visiblement préoccupé d'atténuer l'horreur d'un fait heureusement peu commun dans l'histoire.

« Plus coupable cent fois que tous ces petits lieux que leur » impuissance forçoit presque à être innocens, la ville de » Nismes paroit enfin pour quelque chose dans des événements » qui, s'il en faut croire La Baume, ne se soutenoient que par » elle seule. Nismes contenoit alors presque autant de pro» testans qu'il pouvoit y en avoir dans toutes les Cévennes; » c'étoit là que résidoient les meilleures bourses et les plus » fortes têtes du parti; malgré toutes les conversions qui s'y » sont faites depuis lors, et le grand nombre de catholiques » que l'on y voit aujourd'hui, c'est encore la Genève de la » France. François de Saint-Simon, marquis de Sandricourt, » qui depuis 1690 en étoit gouverneur, obtenoit par ses ca» resses, par ses menaces, par sa vigilance une obéissance exté» rieure; son ministère n'atteignoit point aux désobéissances » secrètes. Le peuple, à la faveur de son obscurité, alloit prêter » son bras; le bourgeois opulent prodiguoit ses richesses, » l'habitant des fauxbourgs étoit libre dans le choix des services » qu'il vouloit rendre. Ce n'étoit pas encore assez au gré de » cette ville zélée; les bornes, qu'elle étoit forcée de mettre » aux secours qu'elle donnoit aux rebelles, l'importunoient; elle » vouloit se livrer à une révolte déclarée; *la révolte générale*

» *du peuple de Nismes*, dit La Baume, triste témoin de cette
» fermentation, *étoit prête d'éclater;* les assemblées s'y mul-
» tiplioient tous les jours : on en avait tenu dix ou douze tout
» de suite dans le seul moulin du marquis de Calvière, que
» Mercier, plus huguenot que protestant, et plus fanatique que
» huguenot, tenoit en arrentement. Ce moulin étoit construit,
» hors de a ville, à la tête du canal qui reçoit les eaux de
» l'Agau, à vint pas et presque en face de la porte des Carmes,
» et peu éloigné de la maison où logeoit le maréchal de Mon-
» trevel quand il venoit à Nismes. Cette dernière circonstance
» auroit dû, ce semble, inspirer quelque circonspection à
» Mercier; mais il n'étoit pas homme à mesure. Que le maré-
» chal fût à Nismes, ou non, il recevoit son monde. Cent cin-
» quante personnes de tout sexe s'étoient rendues chez lui,
» le dimanche des Rameaux, premier jour du mois d'avril.

» Le maréchal étoit précisément ce jour-là à Nismes, et
» et dans sa maison. Dès les onze heures du matin, les exer-
» cices de piété commencèrent; un ministre, revêtu des habits
» qu'exigeoient de lui ses plus augustes fonctions, y présidoit.
» Les lectures, les psaumes, le sermon duroient depuis près
» de trois heures, lorsqu'on vint apprendre au maréchal com-
» bien peu sa présence en imposoit. Il accourt avec sa garde
» pour venger son prince, son autorité, et peut-être son
» amour propre. Il fait investir le moulin; ceux qu'une pareille
» manœuvre intéressoit s'en aperçoivent; ils cherchent à en
» éviter les suites; soixante-dix d'entre eux fuient, avec le
» ministre, à travers les jardins; cinq ou six sont tués à coups
» de fusil, le ministre est du nombre; les autres, cherchant
» de tous côtés des voies pour s'évader et trouvant partout des
» murs, ou des dragons plus impénétrables encore, se déter-
» minent enfin à attendre leur sort. Celui entre les mains de
» qui il étoit, n'en disposa point sans quelque indécision; l'hu-
» manité et les raisons d'État se balancèrent dans son âme.
» Celles-ci l'emportèrent enfin; leur triomphe ne fut même
» que trop complet. La plus grande sévérité eut lieu; la peine

» du feu fut ordonnée. Quatre-vingt personnes y étoient encore » renfermées. Quoique les prophètes ayent souvent donné des » spectables encore plus horribles, qu'il me soit permis de » dire que je frémis lorsque je me représente ces pauvres in- » fortunés courant de chambre en chambre, trouvant le feu » partout, naissant sous leurs pieds, les menaçant sur leur » tête, demandant aux dragons, comme un bien, une mort » prompte qu'ils leur refusent. Une femme, par ses larmes, par » sa beauté et plus encore par ses présens, intéresse à son salut » un des domestiques du maréchal. Quelques dragons, à qui » sa livrée en impose, se prêtent à ce qu'il désire d'eux; » d'autres lui résistent. Le maréchal est instruit de son entre- » prise : le moulin redevient la demeure de la femme, et un » gibet doit être le partage du domestique. L'instrument du » supplice, le bourreau, le confesseur, tout est prêt sur l'heure; » c'est le jour des terreurs. Le prévenu ne voit dans son ancien » maître qu'un juge inéxorable, il faut périr. Il avoit le pied à » l'échelle, une dame accourt. C'étoit ce qu'il y avait de plus » brillant, de plus aimable et de plus respectable dans Nismes; » la nature, l'éducation, la religion, tout avoit concouru à » l'embellir. Une taille déliée, des traits réguliers, des yeux » pleins d'âme, un air fin, la fraîcheur et l'éclat de l'inno- » cente jeunesse, étoient ses moindres agrémens.

» Cette personne peu faite pour essuyer des refus, implore » la clémence du maréchal pour le malheureux que l'on mon- » toit au gibet. La présence de ce spectacle donnoit à sa prière » une expression contre laquelle le marbre n'auroit pas tenu. » Le cœur du maréchal étoit de chair, il se ramollit, la grâce » est accordée. Celle qui venoit de l'obtenir tourne doulourei- » sement ses yeux sur le fatal moulin; mais le maréchal ne sa- » voit point ressusciter les morts.

» Tandis que ces scènes étonnoient les faubourgs, la ville » étoit dans les plus vives allarmes. Ses portes fermées subite- » ment en plein jour, le feu près des remparts, des coups de » fusils continuels consternent tout le monde. On cherche à

» s'instruire et l'on est trompé ; on croit la ville assiégée par les » prophètes. L'Église de la cathédrale étoit alors pleine de ca- » tholiques qui assistoient aux offices du soir ; la fausse nou- » velle court de rang en rang ; un cri général achève l'épou- » vante ; les prêtres la partagent ; le chant des psaumes est » suspendu. Deux ou trois gentilhommes, officiers vétérans et » qui, devenus inutiles au service du roi, s'occupoient unique- » ment de celui de Dieu, mettent l'épée à la main et vont en se » traînant, se placer aux portes, pour en défendre, disent-ils, » l'entrée. Le désordre augmente ; les chanoines éperdus » courent en informer l'évêque. Trompé lui-même comme ses » ouailles, ce prélat septuagénaire venoit, en partageant leur » sort, leur apprendre à le soutenir avec dignité, lorsqu'il aper- » çut un jeune homme, fils unique d'un riche bourgeois pro- » testant, qui avoit vu de ses propres yeux commencer le mas- » sacre du moulin, et qui, à travers mille périls, étoit rentré » dans la ville. Sa maison lui paraissoit une retraite peu sûre ; » il cherchoit à se confondre avec les catholiques. C'est de sa » propre bouche que je tiens tous ces aveux.

» L'évêque, délivré de ses craintes, par le même canal, ac- » court pour calmer celles de ses ouailles. Comment faire en- » tendre sa voix cassée à ce peuple en tumulte ? Il lui falloit » tout l'avantage de l'élévation de la chaire ; mais Fléchier n'y » montoit que pour briller, et il n'y brilloit qu'après de longues » veilles. Son esprit accoutumé à faire jouer ses pensées, à » niveler ses expressions, à des tours de génie, à des fleurs » compassées et à des périodes cadencées et sonores, étoit peu » propre aux impromptus. Fléchier ne vouloit point, en aucun » temps de sa vie, paroître un simple mortel, et le grand, dans » le genre dont il avoit fait choix, fut toujours le fruit de la plus » forte méditation, etc., etc.

» Les protestans n'étoient pas plus tranquilles. Ce qui calma » la terreur des catholiques redoubla même la leur. Le châti- » ment qu'avoient subi leurs frères du moulin leur annonçoit » une justice sortie des gonds. C'est une tradition générale et

» constante que le maréchal, dans le premier feu de sa sévérité, » les auroit tous fait passer au fil de l'épée, si Sandricour, qui » étoit à ses côtés, ne l'eût ramené à ses plus vrais sentiments. »

Léon Ménard, dans son *Histoire de la ville de Nîmes*, porte à 80 le nombre des personnes brûlées ou tuées, hommes ou femmes, et il ajoute : *toutes de la lie du peuple*, car pour lui ce qui n'appartient pas à la noblesse, au clergé et à la magistrature, ne compte pas. C'étaient pourtant des marchands, des industriels, des laboureurs, des artisans, utiles à leur pays, et qui, fidèles à leur devoir, ne croyaient pas commettre un crime en priant Dieu selon leur conscience, et en chantant des psaumes. Il est vrai que la cour et le clergé ne songeaient point à acheter leur conversion à prix d'or, car ils n'étoient pas nobles. Un témoin oculaire (1), dans un mémoire fort curieux sur les exécutions des Camisards faites à Nîmes de 1702 à 1705, porte le nombre des victimes à 64, 65 personnes. Si le jugement de la cour du Présidial et Sénéchal ne mentionne qu'une vingtaine de noms, encore très-imparfaitement désignés, il faut l'attribuer à l'état des nombreux corps carbonisés qui ne purent être reconnus, et à la crainte qu'inspiraient les suites d'un procès confisquant les biens des relaps. Aussi les parents n'osèrent se présenter pour réclamer leurs morts, et n'eurent pas même dans leur douleur, la triste consolation des funérailles.

Nous tentons pour la première fois le lugubre dénombrement des victimes d'une atroce législation, qui rendait les mœurs aussi cruelles que la loi. Autant qu'il nous a été possible nous relevons en notes l'état civil des personnes citées dans ces documents d'un autre âge. N'est-ce pas le meilleur moyen de raviver leur souvenir, et de montrer la vanité de la sentence qui abolit leur mémoire à perpétuité? Respect aux morts; surtout respect à ceux qui méritent, à des degrés divers, le nom de martyrs !

CHARLES SAGNIER.

(1) Exécutions de camisards faites à Nimes du 23 juillet 1702 au 22 mai 1705. Publié par M. A. de Lamothe. Nimes. A. Catélan, libraire 1874.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

ESTAT DE PLUSIEURS ORDONNANCES CRIMINELLES DONNÉES PAR LE PRÉSIDIAL ET SENESCHAL DE NIMES POUR FAICTS DE RELIGION A LA REQUESTE DE M. LE PROCUREUR DU ROY CONTRE LA MEMOIRE DE DIVERS PARTICULIERS MORTS RELAPS ET EXCES COMIS. (1)

Jugé le 5 juin 1699.

(*M. de la Baulme rapporteur*). — Premièrement une ordonnance donnée entre M. le procureur du roy d'une part et Louis Vincent procureur et curatteur nommé à la memoire d'Izac Riquet (2) vivant, menuzier de Nismes.

Jugé le 13 dudit.

(*Mazaudier, rapporteur*). — Entre le procureur du roy contre M. Pelegrin procureur et curatteur à la memoire de Jean Clavel, margounier de Nismes (2).

Jugé le 7 novembre 1699.

(*Nouy. L^{t}. P^{l}*). — Entre le procureur du roy en la cour dem^{eur} en reparation de crime de relaps contrevention à la declaration du roy du 29 avril 1686 donnée contre les nouveaux convertis qui refuzent de recevoir les sacrements d'une part, et Louis Freschou procureur et curatteur nommé à la deffance de la memoire de Claude Bonnet (3) du lieu de la Calmette, deffandeur et autrement supp^{t} par requeste incidante ranvoyée en jugement le 26 septembre d^{er} en cassation des procedeures et en relaxe d'une part, et ledit sieur procureur du roy deffandeur d'autre.

Veu le procès verbail faict par Me Cassan pb^{re} et vicaire perpetuel dudit lieu de la Calmette, contenant la déclaration dudit Bonnet

(1) Archives de la cour d'appel de Nimes. 25me division, Sentences criminelles liasse 9.

(2) Isaac Riquet, maître menuisier, natif de Gallargues, épousa à Nîmes, le 12 décembre 1658, Marguerite Rambert. Ce mariage fut béni par le pasteur Bruguier. Il se remaria, le 19 avril 1666, avec Suzanne Vigne, veuve de Jean Bruguier; ce second mariage fut béni par le pasteur Roure. Ses descendants professèrent et professent encore la religion réformée.

(3) Consul de la Calmette, près Nîmes, en 1672, nouveau converti en 1686, relaps en 1699, et duquel descend en ligne directe notre ami M. Jules Bonnet, secrétaire de la société de l'histoire du protestantisme français.

comme il ne voulait pas recevoir les sacrements et qu'il voulait mourir de la R. P. R. du 29ᵉ mars dᵉʳ, requeste et commission pour informer contre la mémoire dudit Bonnet du 7ᵉ avril dᵉʳ, l'exploit d'assignation à témoins pour depozer du 14ᵉ dudit, l'information faicte par Mᵉ Cassagnes conseillier en la cour comʳᵉ contenant les dépositions de six témoins dudit jour 14ᵉ dudit mois d'avril dᵉʳ, ordᶜᵉ sur requeste portant nomination de curatteur de la personne de Freschon, procureur en la cour pour deffandre la la mémoire dudit Bonnet du 24ᵉ dudit mois d'avril, exploict d'assignation pour venir prester serment devant M. Nouy lieut. audit Freschon curatteur du 14ᵉ may dᵉʳ, procès verbail dudit M. Nouy, sur la prestation de serement dudit curatteur dudit jour 14ᵉ may, autre exploict d'assignation donnée audit Freschon pour venir respondre dudit jour, l'interrogatoire dudit Freschon du mesme jour, appointement judiciel portant que les témoins ouys auxdites informations et autres qui pourront estre ouys de nouveau, seront recollés en leurs depositions et confrontés audit Freschon du 18ᵉ dudit mois de may dᵉʳ, avec l'exploict de signiffication faicte audit Freschon couché au pied dudit appointement le 12ᵉ juin aussy dᵉʳ, l'exploict d'assignation aux témoins pour estre recollés et confrontés du 26ᵉ dudit mois de juin, le cayer des confrontations des recollements du 30ᵉ dudit mois de juin, le cayer des confrontations desdits témoins faictes audit Freschon curatteur dudit jour 30ᵉ juin, l'appointement portant que les parties bailheront leurs requestes du 9ᵉ juillet dᵉʳ, la requeste dudit M. Freschon du 20ᵉ dudit mois de septembre dᵉʳ, les conclusions du procureur du roy et ouy ledit Freschon curatteur dans la chambre du conseil, derrière le bureau, le tout raporté au conseil, suivant l'advis et desliberations dicelluy.

Avons sans nous arrester à la requeste dudit Freschon curatteur, et luy demis des fins dicelles pour les preuves rézultantes du procès, déclaré et déclarons ledit Claude Bonnet estre mort relaps, et en concequance pour reparation de ce sa mémoire éteinte et suprimée à perpétuité, et ses biens acquis et confisqués au proffict de sa majesté, et les despans et fraix de justice, la taxe rézervée pris préalablement sur yceux.

(taxe dix escus).

NOUY Lt. Pl., rapporteur
FORTON
MENARD
GEVAUDAN

CHABAUD
MALIAN
GALEPIN de VARANGLES

Du 1er décembre 1699.

(*Nouy Lt. Pl. rapporteur*). — Entre le procureur du roy contre M. Bernard, procureur et curatteur à la mémoire de Marie Comerse, femme de Guillaume Massip, de Clarensac.

Jugé le 1er décembre 1699.

(*Nouy Cer rapporteur*). — Entre le procureur du roy contre Estienne, Bernard, procureur et curatteur à la mémoire de Jacques Farjon du lieu de Clarensac.

Jugé le 1er décembre 1699.

(*Mesnard, rapporteur*). — Entre le procureur du roy contre Estienne Bernard procureur et curatteur nommé à la deffance de la mémoire de Delle Jeanne Gourdonne (2) femme du sieur Jean Puech, marchand de Nismes.

Jugé le 11 décembre 1699.

(*Nouy Lt. Pl., rapporteur*). — Entre le procureur du roy contre Louis Vincent, procureur et curatteur à la mémoire de Marie Rousselle, femme de Jacques Bourdarié d'Anduze.

Jugé le 11 décembre 1699.

(*De la Baulme pour Mr. Gevaudan, rapporteur*). — Entre le procureur du roy coutre Louis Vincent, procureur et curatteur à la manière de Jeanne Laurence, femme de François Roch, tailleur d'habits d'Anduze.

Jugé le 11 décembre 1699.

(*De Varangles, rapporteur*). — Entre le procureur du roy, contre Estienne Bernard, procureur et curatteur à la mémoire de Jean Razoux de Caveirac.

Jugé le 24 décembre 1699.

(*De la Baulme, rapporteur*). — Entre le procureur contre Claude Villaret, sargier du lieu de Durfort, duement atteint et convaincu du crime de relaps et d'exercice de la R. P. R. est condamné aux galères à vie, ses biens confisqués.

Jugé le 24 décembre 1699.

(*Mazaudier, rapporteur*). — La cour présidial déclare la nommée Judith Venelle, veuve de Jean Servière de Caveirac, duement atteinte et convaincue du crime de relaps pour avoir déclaré qu'elle voulait

(1) Jeanne Gourdonne, fille de Jacques Gourdon marchant, natif de Sommières, et de Delle Estienne Pau, épouse à Nîmes, le 23 août 1678, Isaac et non Jean Puech, marchand de soie, natif de Codognan.

mourir de la R. P. R., et la condamne comme contumace à faire amende honorable, la hart au col, teste et pieds nuds, en chemise, tenant en ses mains un flembeau de cire allumée, du poids de cinq livres, dans l'auditoire de la cour et ensuite à la porte de l'esglise cathédrale de cette ville de Nismes, où elle sera conduite par l'exécuteur de la haulte justice, ou estant à genoux elle demandera pardon à Dieu, au roy, et à la justice de son mesfaict, et ce fait qu'elle sera razée et enfermée pour le reste de ses jours, ses biens confisqués, ce qui sera executté par effigie en un tableau où la présente ordonnance sera escripte, lequel sera attaché à un pal que sera planté à la place du marché de cette ville avec deffances à toutes personnes de l'enlever à peine de la vie.

Jugé le 12 février 1700.

(*Malian, rapporteur*). — La cour présidial déclare le nommé Daniel Pin d'Anduze duement atteint et convaincu de crime de relaps et d'assemblées illicites et le condamne aux galères à vie, ses biens confisqués.

Jugé le 9 mars 1700.

(*Gevaudan, rapporteur*). — D[elle] Jacquette de Boschier (1) de Nismes, ayant déclaré vouloir mourir de la R. P. R., la cour la condamne comme coutumace à la même peine que Judith Venelle.

Jugé le 17 mars 1700.

(*Nouy, rapporteur*). — Entre le procureur du roy contre Reymond Chastang, procureur et curatteur à la mémoire de Jean Veyras dit Thomas, muletier de Nismes.

Jugé le 17 mars 1700.

(*Malian, rapporteur*). — Entre le procureur du roy contre Raymond Chastang curatteur à la mémoire de Pierre Brunel, fils à Daniel du lieu de Clarensac.

Jugé le 17 mars 1700.

(*Cotellier, rapporteur*). — Catherine Lafont (2), femme de Daniel Durand, travailleur de terre de Nismes ayant déclaré vouloir mourir de la R. P. R., et sur son refus de recevoir les sacrements de l'esglise

(1) Jacquette de Boschier, fille de Pierre Boschier, receveur et payeur des gages de M[rs] les officiers du présidial de Nîmes, et de D[elle] Bernardine de Rouvière, baptisée à Nîmes par le pasteur Baudan le 30 octobre 1653.

(2) Catherine Lafont, fille de Jean Lafont maître laboureur, et de Marie Froment, baptisée à Nîmes, le 6 mars 1654, par le pasteur Alger, épouse Daniel Durand, maître laboureur. Mariage béni par le pasteur Roure le 12 décembre 1669.

la cour la condamne comme coutumace à la même peine que Judith Venelle.

Jugé le 9 juin 1700.

(*De la Baulme, rapporteur*). — Entre le procureur du roy contre Estienne Bernard procureur et curatteur à la mémoire de Catherine Borelly, veuve de Jean Richard de Langlade.

Jugé le 9 juin 1700.

(*Chabaud, rapporteur*). — Entre le procureur du roy contre Estienne Bernard, procureur et curatteur à la deffance de la mémoire de D[elle] Jeanne Meissonnet (1), femme du sieur Pierre Camus, marchant droguiste de Nismes.

Jugé le 9 juin 1700.

(*De la Baulme, rapporteur*). — Entre le procureur du roy contre Estienne Bernard, procureur et curatteur à la mémoire de Paul Foulc de Langlade.

Jugé le 9 juin 1700.

(*Malian, rapporteur*). — Entre le procureur du roy contre Estienne Bernard, curatteur à la mémoire de Suzanne Valle, femme du sieur Guigou, du lieu de Calvisson.

Jugé le 9 juin 1700.

(*Cassagnes, rapporteur*). — Entre le procureur du roy contre Estienne Bernard, procureur et curatteur à la mémoire de Rostang Sarazin du lieu de Langlade.

Jugé le 9 juin 1700.

(*De la Baulme, rapporteur*). — Entre le procureur du roy contre Jacques Guilhon procureur et curatteur à la mémoire du sieur Simon Calvas (2), bourgeois de Nismes.

Commancé le 26e novembre, continué le 27e et jugé le 28e dudit, 1699.

(*Nouy, rapporteur*). — Entre le procureur du roy, contre Roman predicant, Jean Bernard dit la Jeunesse, soldat, Pierre Bonnefoux dit Boulenc et autres, accuzés de l'enlèvement dudit Roman predicant et de l'assemblée tenue à Camperos proche Boucoiran.

(1) Jeanne Meissonnet, fille de Pierre Meissonnet et de Marie Thiboule, baptisée à Nîmes le 4 novembre 1660, par le pasteur Rossellet, épouse le 26 septembre 1677 Pierre Camus marchand droguiste.

(2) Simon Calvas, marchand-bourgeois, épouse à Nîmes, le 12 avril 1676, Marguerite Calvas sa cousine, fille de Jean Calvas marchand-bourgeois, et de D[elle] Antoinette Froment.

J'ai reçu les ordonnances contenues en l'estat cy dessus ce 1[er] juillet 1700.

LAVAL.

Nota. Le dictum de l'affaire de Boucoiran et l'entière procédure est entre les mains de M. de Chazel procureur du roy, de mesme que celluy de M. Calvas et toutes les procédures des relaps.

Nota. J'ay fourny mon travail et beaucoup de papier pour toutes ses affaires et je n'en ay jamais eu un sol, de mesme que feu mon père.

AFFAIRE DU MOULIN DE L'AGAU.

L'an mil sept cens trois et du sabmedy seizieme juin de matin au conseil devant M[rs] de Montclus président et lieutenant général, Nouy, lieutenant principal, Gevaudan, de la Baume, Malian, Cotellier, Galepin de Varangles, conseillers, et Fauquier et Nouy conseillers honoraires.

Entre le procureur du Roy en la cour demandeur en cas d'éxés et réparation de crimes de relaps, d'assemblées illicites et séditieuses et de contreventions aux édits et déclarations du Roy d'une part, et Louis Vincens procureur en la cour curateur nommé pour deffandre la mémoire des fanatiques séditieux qui feurent surpris assemblés et attroupés dans le moulin du sieur de Calviere, le dimanche premier jour du mois d'avril dernier, et tués dans ladite assemblée de l'ordre de monseigneur le mareschal de Montrevel, général des troupes du Roy en cette province, deffenseur d'autre.

Veu la requeste pour informer contre la mémoire des phanatiques rebelles quy ont esté tués dans ledit moulin de l'ordre dudit seigneur mareschal de Montrevel, du troisième avril dernier, avec l'exploit d'assignation au dos donnée aux témoins pour depozer du même jour trois avril; l'information faite en conséquence contenant les dépozitions de sept temoins du lendemain 4[e] dudit mois d'avril.

L'ordonnance portant que le procés sera fait à la mémoire de la femme et de la fille de Mercier (1), meunier dudit moulin; de Rostang

(1) Marguerite Frèze, fille d'Estienne Frèze maître meunier, et de Pierre Fontaine, baptisée à Nîmes, le 12 avril 1649, par le pasteur Rosselet, épouse le 12 décembre 1672, Gabriel Mercier, meunier, natif de Gajan. Leur fille Jeanne baptisée le 12 novembre 1673 par le pasteur Paulhan.

son valet et de sa servànte; de Frezes (1) savetier et de sa femme; de la nommée Chappelle (2), femme d'Ardouin masson; de la femme de Brunel, boulanger; de celle du nommé Gueydan, faiseur de bas; de la fillastre du nommé Daudé, tisserand de toille; de la sœur de la veuve du nommé Daudé, broquier; de la fille de Hierosme Fournier mesnager; du fils de Dumasse revendeuse; de la belle-sœur d'Alexandre Estor, fournier; de la femme du nommé Cabiac, ménager; de la fille de Rouveyrolle; de la femme du nommé Creissen, travailleur de terre; de la nommée Arnaude (3), veuve de Massip, facturier; de la femme de Mercier, rentier de lieu; de la femme du nommé Bonnier, travailleur de terre, et de la fille de Granet, aussy travailleur de terre, tous trouvés et tués dans ladite assemblée.

Ladite ordonnance du jour quatre avril portant nomination du curateur de la personne dudit Vincens, pour deffandre leur mémoire, avec l'exploit d'assignation à lui donnée pour venir prester serment du 3e may. Le procès-verbail de la prestation du serment dudit Vincens du 4e du mois, l'interrogatoire dudit Vincens dudit jour. Les conclusions préparatoires du procureur du roy du 5e dudit mois, l'ordonnance de recolement et confrontation des témoins et ledit Vincens du mesme jour 5e à luy signifiée le 12e dudit avec l'exploit d'assignation aux témoins dudit jour et du 15e juin. Cayer de confrontation des témoins dudit jour 12e may et 15e juin. Continuation d'information de deux témoins aussy dudit jour 15e juin portant que les parties bailheront leur requête du 13e dudit mois de may; ensemble les requêtes dernières par ledit Vincens et les conclusions du procureur du roy, et ouy ledit Vincens, curateur, derière le bareau.

La cour Présidial jugeant en dernier ressort, en conséquence de l'arrest du conseil du 26 février dernier et des ordonnances de Monsieur de Basville, intendant de cette province, données en conséquence pour les preuves résultant du procès, a déclaré et déclare :

La nommée Frezes, femme de Mercier, musnier du moulin dudit

(1) Jean Frèze, maître cordonnier, fils d'Estienne Frèze maître meunier, et de Pierre Fontaine, baptisé à Nîmes, le 30 mai 1667, par le pasteur Roure, épouse, le 1er septembre 1691, Isabeau Bougeze, fille de Jacques Bougés et d'Isabeau Rouquette.

(2) Isabeau Chapelle épouse à Nîmes Mathieu Ardouin maçon. Ce mariage fut béni le 23 juillet 1682 par le pasteur Cheiron.

(3) Louise Arnaude, fille de Jean Arnaud maître facturier et d'Alix Giron, baptisée à Nîmes le 7 mai 1674, par le pasteur Cheiron, mariée le 12 mai 1698 à Jacques Massip ouvrier en bas.

sieur de Calviere; le nommé Rostang, son valet et sa servante; Françoise (1) Mercier, femme du nommé Gueidan, faiseur de bas; Isabeau Chapelle femme de Mathieu Ardouin, masson; la fille de la susdite Frezes femme du nommé Jean Janet, musnier; Jean Frezes, cordonnier, et sa femme, Catherine Daudette (2) belle-sœur d'Esther fournier; la nommée Isabeau Bougeze; Louise Arnaude, vesve de Jacques Massip; Susanne Rouverrolle, fille à feu Médard; Catherine Deleuze, femme de Pierre Cabiac; la fille aînée de Cabanis (3), masson; Jeanne (4) Bassette femme de Jean Bonnier; Marguerite (5) Conorte fillatre de Nicolas Daudet, tisserand de toile; Suzanne (6) Estienne femme de Pierre Brunel, boulanger; Jacques Roustang; Dumas fils de Dumasse revandeuze, et la femme du nommé Mercier rantier de la metherie du lieu, duement atteints et convaincus d'avoir assisté avec plusieurs autres incognus à une assemblée illicite et séditieuse, qui feut faicte le jour du dimanche des rameaux au moulin du sieur de Calviere, situé vis-à-vis la porte des Carmes de cette ville, où ils furent tués par ordre du seigneur mareschal de Montrevel; pour réparation de quoy a ordonné que leur mémoire demeurera éteinte, condamnée et suprimée à perpétuité, leurs biens acquis et confisqués au profit du roy, distraicts sur eux les frais et despans du procès.

De Montclus, Nouy, Gevaudan, de la Baume, Malian, Cottelier, Galepin de Varangles, Fauquier et Nouy.

(1) Françoise Mercière, fille de Jacques Mercier et de Margueritte Cabrière. épouse à Nîmes, le 13 février 1694, Pierre Gueydan fils de Jean Gueydan et de Marie Roque.

(2) Catherine Daudet, fille d'Antoine Daudet m^re^ broquier, et de Marie Thomas, baptisée à Nimes le 19 février 1680 par le pasteur Icard. Sa sœur Marie Daudet, baptisée le 18 janvier 1663, par le pasteur Charlon, épousa à Nimes, le 21 juillet 1687, Alexandre Hestor m^re^ boulanger, fils d'Alexandre Hestor et de Marie Vermonde.

(3) Marie Cabanis, fille d'Antoine Cabanis maçon et de Jeanne Cressen, baptisée à Nîmes le 17 avril 1684 par le pasteur Cheiron.

(4) Jeanne Passette épouse à Nîmes Jean Bonnier, habitant de la Calmette. Ce mariage fut béni le 17 décembre 1676 par le pasteur Cheiron.

(5) Marguerite Connorte, fille de Jacques Connor maître passementier et de Jeanne Felix, baptisée à Nîmes, le 3 juillet 1684, par le pasteur Paulhan Sa mère se remaria, le 1er mars 1688, avec Nicolas Daudet m^re^ tisserant de toile.

(6) Susanne Estienne, fille de David Estienne maître cardeur et de Marie Dufés, baptisée à Nîmes le 8 novembre 1650 par le pasteur Rosselet. Mariée 1° à maître Jean Gasquet, le 29 novembre 1674, par le pasteur Bruguier; 2° à Pierre Brunel, habitant Milhand, le 15 décembre 1680, par le même pasteur.

MÉLANGES

SOCIÉTÉ DES DAMES FRANÇAISES DE HARLEM

(Voir pages 315 et 548).

» 19° Ladite directrice aura une clef générale qui pourra ouvrir toutes les chambres des demoiselles ou dames de la communauté, afin qu'à toute heure elle y puisse entrer sï bon lui semble, et aucune d'elles ne pourra avoir aucun livre sans son consentement.

» 20° On recevra dans la maison toutes les honnêtes visites d'hommes et de femmes... aux heures destinées pour recevoir. Mais les visites d'hommes ne pourront estre faites que dans la salle commune en présence de celles que la directrice trouvera à propos. Cependant les pères, frères et oncles seulement pourront estre dans les chambres particulières.

» 21° Aucunes demoiselles ny dames ne pourront sortir hors de la maison pour aller en visite ou autrement qu'avec la permission de la directrice qui aura soin de les faire accompagner par quelques autres demoiselles de la communauté.

» 22° La directrice aura soin que les d° demoiselles ou dames jouissent de toutes les honnêtes récréations qui seront jugées nécessaires, banissant et interdisant toutes sortes de jeux d'hazard.

» 23° Comme la régie et conduite de la communauté est remise à la direction, elle fera les règlements qu'elle jugera nécessaire et toutes les demoiselles et dames seront tenues... de s'y conformer mesme celles qui entreront à l'avenir. Elle seront toutes tenues de signer et d'approuver le présent règlement qui leur sera lu.

» 24° Arrivant le décès d'aucunes des personnes qui composent la direction, il en sera eslu d'autres, sçavoir par la communauté celles qui doivent estre du corps de la communauté, et par le vénérable magistrat ceux qu'il veut bien accorder pour l'assistance de leurs bons conseils et advis.

» 25° Il sera fait un compte général de toutes les affaires de la communauté, depuis son commencement jusques à présent afin de

reconnaître ce qui peut estre deu à la communauté et ce qu'elle peut devoir. La soude des compte sera remise entre les mains du directeur chargé de la caisse par celles qui les devront.

» 26° Ainsi a esté arresté. Nous promettant chacune en ce qui nous concerne exécuter ponctuellement le règlement ci-dessus et de rendre toute obéissance aux personnes que nous avons choisies pour nostre conduite.

» Fait à Harlem, le 4 juin 1685. »

Le règlement ci-dessus fut approuvé en son entier par les bourgmestres, suivant le premier acte de consentement qu'ils avaient accusé à la Société le 30 janvier 1683. Ils firent toutefois leurs réserves sur le huitième article, en prévision des changements qui pouvaient survenir dans la direction. Ils en demandèrent la stricte observation, en déclarant pour le présent « d'avoir pour très-agréables les personnes eslues » et nommées dans les articles neuvième et dixième. Ils désignèrent en outre, d'après l'article septième, comme directeurs représentant les magistrats « Michel ten Hove, pensionnaire conseiller de Harlem, et Jean Prévost, ministre du St Évangile en l'Église française du même lieu ».

Ce règlement était devenu nécessaire, vu le nombre toujours croissant de jeune filles nobles et de veuves qui, comme nous l'avons vu, n'avaient pu payer les 4000 florins du droit d'entrée. En 1685, il y avait déjà trente-cinq personnes qui n'avaient pu payer ces droits, parmi lesquelles quelques-unes payaient une pension de 125 florins et quelques autres rien du tout.

Ce pénible état de choses engagea madelle du Moulin, en janvier 1686, à s'adresser aux États de Hollande pour leur demander un subside annuel. Elle alléguait la nécessité de secourir « ces jeunes filles de bonne maison qui préfèrent l'opprobre de Christ aux richesses de l'Égypte ». Les États de Hollande ne furent point sourds à sa requête et lui accordèrent un subside annuel de 2000 florins. Ce fut le pasteur Jean Prévost qui fut désigné par les bourgmestres pour recevoir et administrer ce revenu, le 8 avril 1687.

Cette société alla son petit train jusqu'en 1692, sans que rien de remarquable vînt troubler sa paix. Mais à cette époque survint une sérieuse discorde. La direction se trouvait alors entre les mains de madame de la Foloin et de mademoiselle Bagneux. On attribue la cause de ce trouble au caractère trop altier de la directrice.

Les bourgmestres s'émurent et nommèrent une commission pour examiner l'affaire. MM. Adriaan van Bosvell, conseiller et ancien bourgmestre, M. van Valkenburg, pensionnaire, aplanirent les difficultés et apportèrent aux règlements quelques changements devenus indispensables.

Une requête présentée par madame Sypestijn un an plus tard (1693), nous apprend que depuis deux ans la ville ne payait plus le loyer, mais que la Société y pourvoyait elle-même.

En 1694, les bourgmestres confièrent au conseiller Diez la superintendance de la maison et intimèrent aux dames l'ordre de ne plus recevoir de pensionnaire sauf, dans le cas où l'une d'entre elles viendrait à mourir.

Vers cette époque la maison de madame Sypestijn fut abandonnée et la Société fut transportée dans le Wijk de Appelaars Steeg près de l'église wallonne. Nous en avons deux preuves : la première, c'est la résolution des bourgmestres du 26 octobre 1695 par laquelle ils accordent à la veuve Sypestijn une indemnité de 100 ducatons; la seconde c'est un acte passé devant le notaire Pierre Gerlings, le 29 octobre 1696, par lequel Rissia van Killesleijn, veuve de Jacobus Bronsvello, cède une maison située à côté de celle de Jehan van Bennebrock à mesdames Jeanne Soucelles, Élisabeth Charlotte de la Muce, Angélique de Vénours et Bonne de Maulevrier, représentant la Société des dames françaises.

L'achat de cette maison avait été fait au prix de 8 000 florins, à la condition que la ville en serait propriétaire si la Société venait à se dissoudre. 4 000 florins furent payés comptant et le reste de la somme fut hypothéqué sur la maison. Mais avec le temps la Société réussit à acquiter cette dette.

A partir de cette époque jusqu'a 1751 la Société devint florissante, car les élèves y affluèrent en grand nombre. Mais en 1721, les États de Hollande résolurent de ne plus accorder le subside sans se rendre compte au préalable du nombre des dames qui se trouvaient dans la Société. Ils résolurent en outre de diminuer le subside proportionnellement aux cas de décès. En 1727, deux dames moururent et le subside fut réduit à fl. 1 900; en 1728 à 1 600; en 1730 à 1 500; en 1739 à fl. 1 400!

Les bourgmestres chargèrent, en 1739, MM. Gilles, Gerlings et Guldenwagen de faire un rapport sur la proportion des dames qui de-

mandaient la permission d'emprunter de l'argent sur hypothèque, parce que, disaient-elles, la Société était criblée de dettes à cause de la cessation de la pension que la duchesse de Zell leur faisait. Elle était morte, en effet, en 1726. Et les dames alléguaient en outre la diminution du subside des États, ainsi que le petit nombre de leurs élèves.

La Commission fit son rapport. Les bourgmestres prirent une résolution le 11 août, déclarant ne pouvoir accorder la demande des dames, vu que, quoique la maison eût été achetée et payée par la Société, il avait été stipulé qu'elle deviendrait propriété de la ville. La ville avait déjà fait d'assez fortes dépenses pour la fondation de la Société. Elle avait payé des loyers, acheté des meubles et la maison actuelle suffisait à peine pour couvrir cette dépense; on rejetait pour cette cause la demande des dames. Mais les bourgmestres admettaient les raisons sus-mentionnées. Ils reconnaissaient que la pension de fl. 4 000 avait cessé, que le subside était descendu à fl. 1 400; tout en faisant observer que d'autre part le nombre des dames n'était plus que de dix, mais que si l'on voulait agir avec économie dans le ménage, le subside et la pension des élèves pouvait largement leur suffire. Ils reconnaissaient également que le revenu que les dames retiraient des élèves variait avec les années, ainsi : 1730, 1731 et 1738 n'avaient produit que 475 fl. chacune. Mais par contre, ajoutaient-ils, le nombre des élèves a été beaucoup plus considérable de 1732 à 1737. Dans ces années les dames avaient dû faire au moins en moyenne chaque année fl. 1 644 de revenu.

Ils prirent en conséquence la résolution d'aider les dames à payer les dettes des années 1736-37-38 et résolurent de leur prêter fl. 1 503, 3 sous, 2 deniers qu'elles devaient rembourser dès que le nombre de leurs élèves serait accru.

Le secrétaire Guldenwagen fut chargé de payer avec cette somme les dettes que les dames avaient signalées. Il fut en outre chargé de recevoir le subside en fl. 1 400 des États et autorisé à retenir premièrement pour lui la somme de fl. 150 qu'il avait avancée pour les dépenses de l'année courante; à payer les dettes d'après la liste des dames et se montant à fl. 650 : 13 : 4, puis à remettre le reste, soit: fl. 599 : 6 : 12 à ces dames pour les dépenses de l'année.

Les bourgmestres résolurent en outre de faire sérieusement re-

commander à ces dames d'agir avec *plus d'économie et de ne pas dépenser à l'avenir plus que leur revenu, de s'appliquer plutôt à faire des épargnes dès que le nombre de leurs élèves le leur permettrait.*

Pour que cette recommandation fût prise au sérieux, ils résolurent qu'il serait ordonné aux demanderesses de tenir chaque année, à partir de l'année courante, un relevé précis de leurs revenus et de leurs dépenses, au moyen duquel il fut clairement démontré qu'elles avaient obtempéré aux ordres des bourgmestres. Et comme dernière recommandation, on ajoutait, pour montrer que cette Société avait fait son temps, que les dames ne devaient plus à l'avenir repourvoir les places vacantes soit par la mort de l'une d'elles ou par son départ. Elles ne devaient pas même reprendre une dame ayant quitté la Société sans le consentement des bourgmestres, et pour que cette recommandation fût observée, il fut officiellement dressé une liste des dames alors dans la Société, sur l'ordre de MM. les bourgmestres.

Selon cette dernière recommandation, la liste suivante fut remise aux magistrats.

Liste des noms et âge des dames et demoiselles de la Société de France à Harlem dans le Wyde Appelaarsteig, avec la date de leur entrée dans la Société, dressée par les dames elles-mêmes le 1er décembre 1736 :

Mlle *Bénigne Elise de la Davière* âgée, de quatre-vingts ans, reçue en mai 1684.

Mlle *Jeanne de Soucelles*, âgée de soixante-dix ans, reçue en 1684.

Mlle *Henriette Marie de la Muce Chavannes*, âgée de soixante et onze ans, reçue en 1685.

Mlle *Marie-Anne Rousseau* épousa le 12 juin 1701, dans l'église wallonne de Harlem, M. *Frédéric Bezari*, chevalier et seigneur *de la Guimenière*, décédé et enseveli le 5 février 1707 dans l'église wallonne, dans le tombeau n° 84.

Mlle *Marianne de la Guimenière*, âgée de soixante-quatre ans, reçue en 1685. Elle s'est mariée à Harlem en 1700: devenue veuve en 1707, elle est rentrée dans la Société la même année. (En marge on trouve : obiit, 1760).

Mlle *Bonne Elisabeth de Maulevrier*, âgée de soixante-dix-huit ans, reçue en 1686.

Mlle *Henriette Marie de Passac*, âgée de cinquante ans, reçue en 1713.

Mlle *Henriette de Villars*, âgée de cinquante ans, reçue en 1705.

Mlle *Éléonore de Beaulieu*, âgée de quarante-cinq ans, reçue en 1715.

Mlle *Pauline de Villars*, âgée de quarante-trois ans, reçue en 1715.

Mlles Henriette et Pauline de Villars ont quitté la Société: l'une est en France et l'autre en Allemagne, ayant abondamment de quoi vivre; ainsi elles ne rentreront jamais dans la Société. Il en est de même d'Eléonore de Beaulieu, qui est mariée et habite en Allemagne.

Mlle *Charlotte de Passac*, âgée de quarante-trois ans, reçue en 1717, a pareillement quitté la Société; elle habite à Wesel auprès de son frère, et se gardera bien de revenir.

Mlle *Elisabeth d'Escamboux*, âgée de cinquante ans, reçue en 1719.

Mlle *Perside de Bois Linière*, âgée de cinquante-trois ans, reçue en 1719.

Mlle *Madeleine Susanne Crucius*, âgée de cinquante-six ans, reçue en 1719.

Mlle *Madeleine de la Bruchardière*, âgée de cinquante ans, reçue en 1720.

Toutes les personnes susnommées ont été reçues en temps et lieu avec l'autorisation des directeurs de la Société.

D'après le livre des bourgeois, Pooderboch, en 1710 les dames suivantes se trouvaient dans la Société:

Marguerite de Picquard, veuve de Gabriel de la Falaise.

Bénigne Elise l'Evesque de Poitou.

Madeleine Pellouar.

Cornélie de Wigman de Caen.

Marie Osmond de Caen.

Angélique Gourjauld de Venours, née à Venours.

Marthe de Thehillac, née à Bois Gervais.

Casturine Charlotte la Goupelière, née à Goupelière au Mans.

Jeanne de Soucelles, née à Soucelles.

Henriette Marie de la Muce, née à Ponthus.

Henriette Louise Malortie, née à Zell.

Elisabeth Bonne Guitou de la Maule, née à Saint-Hermine.

Après la mort des dames de la Davière, de Soucelles et de Maule-

vrier, la pension des États en 1740 était tombée à fl. 1300, en 1742 à 1200.

Le moment parut alors aux dames et aux bourgmestres propice pour dissoudre la Société. Afin cependant de ne point perdre la pension des États, il fut résolu le 27 octobre 1742 que la Société serait dissoute à la condition que les huit dames encore en vie continueraient à habiter la maison jusqu'à la dernière; qu'elles partageraient les meubles entre elles, mais qu'elles continueraient à demander annuellement la pension comme si la Société existait encore; que cette pension serait répartie entre elles et que la maison demeurerait propriété de la ville. En 1744, par le décès de quelques dames la pension était réduite à fl. 1000; les dames demandèrent alors aux États de ne plus la diminuer.

Le 9 mai 1744, les Etats de Hollande et de West Frise résolurent que la pension resterait de fl. 1000 par an, jusqu'à ce que le nombre des dames fût tombé à six; qu'alors la somme serait de fl. 900 et qu'elle diminuerait progressivement dans l'ordre suivant : pour six dames, fl. 900; pour 5, fl. 750; pour 4, fl. 600; pour 3, fl. 500; pour 2, fl. 400, et fl. 250 pour la dernière. En 1753 il y avait encore quatre dames et la dernière est morte en 1770.

ALLÉGRET, pasteur.

BIBLIOGRAPHIE

VIE ET MINISTÈRE DE CLAUDE BROUSSON

D'APRÈS DES DOCUMENTS POUR LA PLUPART INÉDITS

1 volume in-8° par Léopold Nègre.

L'Église du Désert n'a pas de plus belle figure que Brousson, qui semble imparfaitement connu malgré sa juste popularité. Les archives de l'ancienne intendance de Montpellier conservent le dossier de son procès auquel M. le pasteur Corbière a fait d'heureux emprunts, et ses diverses requêtes au roi peu fait pour comprendre un langage qui allie la fidélité du sujet à la ferveur de l'apôtre prêt à donner sa vie pour sa croyance. La Bibliothèque de Genève garde en dépôt les lettres et mémoires dont s'est inspiré Antoine Court dans son histoire

inédite des martyrs. Au milieu des vicissitudes de sa vie errante, Brousson lui-même composa d'assez nombreux ouvrages, publiés en Hollande, parmi lesquels la *Relation sommaire des merveilles que Dieu fait en France pour l'instruction et la consolation de son peuple affligé*, plaquette rarissime qui mériterait les honneurs d'une réimpression. L'âme de Brousson revit dans ces pages que l'on dirait détachées du siècle apostolique.

Quel ministère que celui de cet homme de mansuétude et de paix, traqué partout comme un vil malfaiteur, et ne laissant pas échapper une plainte contre ceux qui ont mis sa tête à prix! — « D'ordinaire, a-t-il écrit sur lui-même, il faisait son séjour dans les bois, sur les montagnes, dans les cavernes et les trous de la terre; il couchait souvent sur la paille, sur le fumier, sur des fagots, sous des arbres, dans des buissons, dans les fentes de rochers et sur la terre nue. Durant l'été il était consumé par les ardeurs du soleil, et durant l'hiver il a souffert un froid extrême sur les montagnes couvertes de neige et de glace, n'ayant quelquefois pas de quoi se couvrir durant la nuit, et n'osant pas faire de feu durant le jour de peur que la fumée ne le découvrît; et n'osant pas sortir de sa cachette pour jouir de la chaleur du soleil, de peur de se faire voir aux ennemis et aux faux frères. Quelquefois aussi il était exposé à la faim et à la soif, et souvent à des fatigues accablantes et mortelles. » Tel était la vie de l'homme qui renonça de bonne heure aux succès du barreau, qui refusa même une place de conseiller au parlement de Toulouse, pour se vouer aux labeurs du missionnaire n'ayant d'autre perspective terrestre que la roue et le gibet!

On comprend que M. Léopold Nègre se soit épris d'une telle figure, et qu'il en ait fait le sujet d'une thèse qui, remaniée sur quelques points, élargie sur d'autres, deviendra aisément un beau livre. Quand il s'agit d'un homme tel que Brousson les moindres détails ont leur prix. On aime à retrouver sa trace à Nîmes, sa ville natale, qui l'a trop oublié, quoiqu'elle possède un fort beau portrait de lui; à Toulouse, qui entendit les accents de son éloquence professionnelle; sur la terre d'exil qui ne put le retenir longtemps; enfin, dans la triple mission qu'il devait clore par le martyre. M. Nègre a frappé à toutes les portes, interrogé toutes les sources, pour recomposer la vie de son héros, du doux apôtre dont il est devenu contemporain par l'étude, et si des lacunes subsistent encore dans son récit, il n'a pas

ıenu au diligent explorateur qu'elles ne fussent comblées. La biographie proprement dite, qui ne forme pas moins de 140 pages, est complétée par un riche appendice qui met sous nos yeux les résultats de l'enquête si heureusement poursuivie à Montpellier et en Suisse. Nous avons la relation du voyage de Brousson en Allemagne, pour plaider la cause des Églises dispersées après la Révocation. Nous pouvons lire ses lettres à MM. de Mirmand, de Schomberg, Pictet, et aux fidèles sous la croix. Voici le procès-verbal de son arrestation à Oloron, le 18 septembre 1698, et l'inventaire des papiers trouvés sur lui, toute une bibliographie de reliques du Désert; puis le procès-verbal de la question, qui ne lui fut pas épargnée, comme on l'a cru. Baville n'avait pas de ces inspirations de clémence, bien qu'il n'ait pu se défendre d'un respect involontaire devant cette pure victime. Pour s'édifier sur ses sentiments il ne faut que lire les extraits inédits de sa correspondance publiés dans le *Bulletin* (t. XV, p. 133 et suivantes). M. Nègre ne les a pas négligés, et son livre est le travail le plus complet, le plus instructif sur Brousson, s'il n'est le dernier mot d'un tel sujet (1). On ne peut que féliciter la Faculté de Montauban de produire des thèses aussi solides qu'édifiantes, qui restituent des pages à notre histoire, et l'on est heureux de placer sur les rayons de sa bibliothèque *Claude Brousson* de M. Nègre à côté de *Daniel Encontre* de M. Bourchenin, deux essais pleins de promesses dont on goûte déjà les fruits. J. B.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 10 JUILLET 1878.

Présidence de M. le baron F. de Schickler.

Il donne lecture d'une lettre du secrétaire M. Jules Bonnet, appelé à Nîmes par un grand deuil, la mort de son père. Le comité, vivement ému de cette nouvelle, charge son président d'exprimer à M. Bonnet sa douloureuse et chrétienne sympathie. La lecture du procès-verbal de la dernière séance est remise à la prochaine réunion du comité.

(1) On a pu lire ici-même (*Bulletin* du 15 février dernier, p. 49) une étude fort intéressante sur le ministère de Brousson à La Haye détachée de l'histoire des pasteurs du désert sous Louis XIV que va nous donner M. Douen.

Lecture du sommaire du *Bulletin* de juillet.

Le président rend compte de la visite faite par le jury de l'Exposition à la vitrine de la Société, de l'intérêt manifesté par plusieurs des membres, des témoignages rendus aux travaux accomplis et à l'esprit d'union qui y règne.

M. Paul Denormandie, avocat, membre de la commission chargée de reconstituer l'état civil de la ville de Paris, est venu faire des recherches à la Bibliothèque sur les numéros du *Bulletin* contenant les extraits des anciens registres publiés par M. le comte Delaborde, et a demandé le moyen de se les procurer. Ils lui ont été offerts, ainsi que ceux où M. Read avait autrefois reproduit des actes concernant les protestants. Par une lettre du 15 juin, M. Denormandie envoie ses remercîments; il fera part à la commission de l'état civil, dans son prochain rapport, de l'utilité que notre publication présente pour ses travaux.

M. Waite, chancelier du « Smithsonian Institute » à Washington, transmet l'avis du décès du professeur Henry, secrétaire et directeur de l'Institut, et de l'élection au secrétariat de M. le professeur Baird notre correspondant.

M. le pasteur Dégremont, de Boulogne, envoie le rapport annuel de son église, qui renferme cette année quelques pages sur l'histoire de la Réforme dans le Boulonnais; il y est fait mention de l'existence au greffe du tribunal civil de divers manuscrits qu'elle a vainement recherchés jusqu'ici. Il appelle l'attention du comité sur l'exigence d'un franc par heure pour les recherches faites au greffe. Le comité prendra des renseignements à ce sujet auprès de l'administration.

M. H. Bordier envoie quelques remarques sur une notice de M. de Rochas d'Aiglun destinée à la *France protestante*, ainsi que sur la demande de renseignements héraldiques adressée par messieurs les membres directeurs de l'hôpital français de Londres; M. Read se charge de les leur transmettre avec trois armoiries.

M. le docteur Landré, de Bordeaux, envoie une notice généalogique sur la famille Changuion.

M. Gaufrès, à propos des archives départementales, signale l'intérêt des pièces conservées à l'hospice de Pont-de-Veyle sur le collége protestant de cette ville, fondé en 1618, transféré à Couches, près d'Autun, en 1634, reporté à Pont-de-Veyle en 1654 et finalement transféré à Gex. Un des synodes provinciaux de Bourgogne s'est beaucoup occupé de ce collége, dont le personnel enseignant ne se composait que d'un écrivain et de deux régents.

Le comité décide de ne pas tenir de réunions en août et en septembre; il s'ajourne au 9 octobre.

Séance levée à 5 heures.

NÉCROLOGIE

M. JEAN-GUILLAUME BAUM.

Le 29 octobre 1878, s'est éteint à Strasbourg un homme dont les travaux et le caractère méritent un dernier hommage de la part du *Bulletin de l'histoire du protestantisme français*. Né le 6 décembre 1809 à Flonheim, village situé dans la Hesse actuelle, mais qui faisait alors partie du département du Mont-Tonnerre et de l'empire français, M. Baum suivit à Strasbourg les classes du gymnase protestant, puis les cours du séminaire et de la faculté de théologie. Il venait d'achever ses études quand il fut nommé directeur de l'internat de Saint-Guillaume en 1835. Il occupa cette position jusqu'en 1844, en même temps qu'il devenait professeur agrégé au séminaire protestant. Également pasteur à l'église de Saint-Thomas depuis 1847, il fut appelé, à la mort de M. le professeur Kreiss, en 1860, à la chaire de littérature ancienne au séminaire, chaire qu'il échangea quelques années plus tard contre celle de théologie pratique. Après l'annexion, M. Baum fut désigné pour enseigner la même branche des sciences théologiques à la nouvelle faculté de théologie, mais il eut à peine le temps d'inaugurer cet enseignement. Déjà souffrant depuis quelques années, il fut frappé d'apoplexie dans l'automne de 1873, et depuis lors son existence n'a été qu'un martyre adouci par l'admirable dévouement de sa pieuse compagne.

Nous n'avons point à dire ici le rôle éminent joué par M. Baum dans l'église d'Alsace, ni ses mérites comme homme et comme prédicateur. Mais ses nombreux écrits, consacrés presque tous à l'histoire du protestantisme français, méritent une mention succincte. Il débuta par un *Essai sur le méthodisme*, couronné par la faculté de théologie ; sa thèse de licence, écrite en latin, parut peu après sous le titre de *Origines Évangelii in Gallia restaurati*. En 1840 M. Baum donnait au public sa vie de *Lambert d'Avignon ;* trois ans plus tard paraissait le premier volume de sa biographie de *Théodore de Bèze*, qui s'arrêta malheureusement, en 1852, avec le troisième volume et n'a pas été achevée. En 1854, M. Baum fit connaître au public allemand, par une traduction très-réussie, les *Mémoires d'Agrippa d'Aubigné*. Après un assez long silence parut, en 1860, l'un de ses plus importants ouvrages, la biographie de *Bucer et de Capiton*, les deux principaux réformateurs de Strasbourg. Puis la publication des *Œuvres complètes de Calvin* l'absorba pendant plusieurs années, de concert avec ses collègues

MM. Reuss et Cunitz, et le détourna d'autres travaux qu'il n'eut plus ensuite la force ou le temps de reprendre.

Les derniers volumes qu'il publia renferment principalement des textes rares ou inédits. Mentionnons d'abord *La manière et fasson, première liturgie des Églises réformées de France*, de l'an 1533 (Strasbourg et Paris, 1859, in-12); puis *Les Églises réformées de France sous la croix*. Documents publiés et annotés par J.-G. Baum. (Paris, 1869, in-8°). Dès 1869 il avait fait imprimer chez Fick le *Sommaire de Guillaume Farel;* en 1871 il publia les *Mémoires de Corteis*, l'un des prédicants du désert; en 1873 enfin, le *Procès de Baudichon de Maisonneuve*, genevois accusé d'hérésie devant l'Inquisition lyonnaise, en 1534. Cet élégant volume, également sorti des presses de M. Fick, de Genève, fut son dernier travail. Bientôt après la terrible maladie le saisit et mit fin pour toujours à son activité scientifique. Ce fut, on le voit, une existence bien remplie que la sienne, et si, dans un cercle plus restreint, la perte de M. Baum est amèrement ressentie par ses amis, ses élèves, et les nombreux admirateurs de son caractère et de ses talents oratoires, le protestantisme français, lui aussi, doit un souvenir reconnaissant à celui qui, l'un des premiers en date, entreprit de scruter ses annales et de raconter son histoire dans de nombreux et savants travaux.

R. R.

M. LE PASTEUR BASTIE.

Un hommage suprême est aussi dû à l'éminent pasteur qui présida le Synode de 1872, et, dans la séance du 22 juin, provoqua un vote sympathique en faveur de la Société de l'histoire du protestantisme français. M. le pasteur Ch. Bastie, président honoraire du consistoire de Bergerac, s'est éteint, le 19 octobre dernier, à Bellevue-sous-Meudon, dans la soixante-huitième année de son âge. Esprit essentiellement français par la clarté, la précision, il eût occupé une belle place à la Faculté de Montauban si son ambition eût égalé ses mérites. M. le professeur Pédezert, dont il fut le collaborateur très-apprécié dans l'*Espérance*, lui a rendu un touchant hommage dans le *Christianisme* du 25 octobre dernier : « Heureux, dit-il, les morts qui laissent de pieux souvenirs dans l'âme des vivants! c'est le parfum après l'offrande. » On ne saurait mieux, ni plus délicatement louer ceux qui, par modestie ou fierté, se sont toujours dérobés à l'éloge.

J. B.

P. S. L'abondance des matières nous force d'ajourner les extraits de notre correspondance relative à la fête de la Réformation.

Le Gérant: FISCHBACHER.

PARIS — IMPRIMERIE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TOME XXVIII

DEUXIÈME SÉRIE. — QUATORZIÈME ANNÉE



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
33, RUE DE SEINE, 33
1879

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE. Vingt-huitième année 1
Assemblée générale de la Société 193
Rapport de M. le baron F. de Schickler, président 194
Allocution de M. le pasteur Recolin 218
Procès-verbaux du comité 95, 335, 384, 528 568

ÉTUDES HISTORIQUES.

La jeunesse de Guillaume Bigot (1502-1541), par M. Jules Gaufrès. 2
Fragment d'une histoire des Albigeois. Prise et massacre de Bésiers (1209), par M. Nap. Peyrat 50
Procès et accusations d'hérésie à Nîmes (1547-1550), par M. Jules Gaufrès 97
Origines de l'Église réformée d'Alais 145
Le chant des martyrs de Meaux. — Les chants du Pré-aux-Clercs. — Le psaume des batailles. — Les psaumes d'édification, par M. O. Douen 206
L'Église réformée de Paris sous François II. Ministère de François de Morel (1559-1560), par M. Jules Bonnet 241
Les écoles protestantes d'Alençon, par M. Louis Duval 289
La révocation de l'édit de Nantes à Alais 337
Le ministre Mathieu de Malzac, dit Bastide, Molan et de Lisle, par M. O. Douen 385
Les cinq martyrs de Chambéry (juin-octobre 1555), par M. Jules Bonnet 433
La jeunesse des trois fils de Paul Rabaut, par M. Eug. Arnaud 481, 529

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

Lettres de Benjamin Duplan, à S. A. Turretin (1730-1737) 19
Interrogatoires politiques de Guy de Bray (avril 1567) 59
Lettre de Trochorège, ancien professeur de l'Académie de Saumur, à Duplessis-Mornay (18 novembre 1614) 67
Liste de prisonniers détenus pour cause de religion, dressée par Daniel de Superville, le 13 novembre 1712 70
Histoire du forçat Pierre Mauru de Loisy en Brie 115
Note relative à l'insurrection des Pays-Bas 158
Le protestantisme à Aigues-Mortes en 1630 159
Lettres et relations des deux cours extraites du livre de l'Église wallonne (1749-1756) 164

Interrogatoires politiques de Peregrin de la Grange (avril 1567)... 224
Quatre lettres de Henri de Rohan à sa mère, Catherine de Parthenay (1630-1631)........ 255
Une liste de réfugiés nîmois en 1686........ 260
Lettre de M. Serres le jeune à M. Lefèvre, prisonnier au Fort Saint-Jean (1702)........ 267
Catalogue des Français qui sont bourgeois de la ville de Strasbourg en 1553........ 303
Lettre de Th. de Bèze à Marguerite de France, duchesse de Savoie (1573)........ 306
Mémoires sur les religionnaires (1752)........ 309
Procès de Jean Cateux........ 347
Fondation du collège de Castres (1574-1575)........ 351
Quatre lettres du forçat J.-P. Espinas (1740-1748)........ 353
Discours des choses advenues en la ville de Lyon pendant que M. de Soubise y a commandé (1562-1563)........ 396, 493
Extraits de la gazette de Haarlem sur les persécutions dirigées contre les protestants français de 1679 à 1685........ 463, 539
Acte de consécration à Dieu de Paul Ducros de Ganges (14 décembre 1757)........ 412
Une mission à la foire de Guibray. Lettre d'un ministre normand à Calvin (août 1561)........ 455
Les nouveaux convertis en Vivarais (1686)........ 464
Deux lettres d'Antoine Court sur la mort de sa fille (août 1731)..... 470

MÉLANGES ET VARIÉTÉS.

Mémoires de la vie de Jean de Parthenay Larchevêque. Préface d'une nouvelle édition........ 31
Le calendrier historial, par Ch. Frossard........ 129, 175
Acte mortuaire de Jacques Tardieu et de Marie Ferrier........ 142
La révocation à Marseille........ 143
Un descendant de réfugiés........ 144
Souvenirs de la réforme. Poésies........ 182
L'amiral de Coligny et le maréchal de Tavannes........ 270
Cantique nouveau........ 280
Servet et son récent historien, par M. F. de Schickler........ 322
La mort de Coligny. Épitaphes, par Ant. de Chandieu........ 377
Saisie de trente volumes luthériens trouvés à Toulon en 1545...... 417
Deux prix académiques........ 422
Galerie de Duplessis-Mornay au château de Saumur........ 473
Quelques prisonnières de la tour de Constance en 1730, par M. Ch. Sagnier........ 502
Épitre badine de Pictet en faveur d'Antoine Court........ 521
Le massacre à Paris (1572). Acte III........ 548
Mémoires de Jeanne Terrasson. Préface........ 559

BIBLIOGRAPHIE.

Journal de Faurin sur les guerres de Castres........ 37
Les colonies françaises à Oranienbourg, Kœpenick et Rheinsberg.. 38

Chartrier de Thouars.. 83
Huss et la guerre des hussites, par M. Denis.................. 137
Le procès de Pierre Brully, par M. Ch. Paillard................ 186
Pierre Brully, par M. Rod. Reuss.............................. 189
Mémoires d'André Delort sur la ville de Montpellier............ 234
Histoire de la glorieuse rentrée des Vaudois dans leurs vallées.... 333
Taxes de la Pénitencerie apostolique d'après l'édition publiée en 1520.. 363
La Saint-Barthélemy et Genève, par M. H. Fazy................. 366
Histoire de la Réformation à Dieppe, par Guill. et Jean Daval...... 423
Desubas. Son ministère, sa mort, par M. D. Benoît.............. 525
Les criées faites en la cité de Genève l'an 1560................ 562
Gaspard de Coligny, amiral de France, par le comte Jules Delaborde, tome Ier.. 564

CORRESPONDANCE.

Fête de la Réformation.. 45
Bibles du marquis de la Moussaye.............................. 91
Projet de réception du duc de Rohan à Mulhouse................ 93
Les huguenots de 1560 ont-ils conspiré contre la monarchie?...... 280
Extraits du journal de Locke.................................. 282
Le ministre Broca... 380
Deux évêques de Montpellier................................... 383
Fête de la réformation au désert.............................. 479

NÉCROLOGIE.

M. le Pasteur Vidal... 47
M. le professeur Bonifas...................................... 48
M. Léopold Nègre.. 192
M. Louis Vulliemin.. 430

ERRATA. Voir, à la p. 528, les fautes signalées dans le *Bulletin* d'octobre. P. 253, l. 8, lisez : le 27 décembre 1559; p. 304, l. 13, lisez : *mercier;* p. 412, l. 1, lisez : pasteur de *St-Hippolyte;* p. 440, l. 3, lisez : *la tradition;* p. 480, l. 87, lisez : le plan de *Fontmorte.*



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

VINGT-HUITIÈME ANNÉE

L'année 1878 qui vient de finir a été marquée par un grand événement, l'Exposition universelle de Paris, où notre Société n'a pas paru sans honneur. Nous aimons à voir dans la médaille d'or qui lui a été décernée une preuve de l'estime qui s'attache à ses travaux, en dehors du public spécial auquel ils sont destinés. A vrai dire, notre histoire est une part, et non la moins belle, de l'histoire nationale. Elle a son cachet distinct, très-français dans son austérité. Qui ne s'est arrêté avec respect devant les portraits de nos héros réformés dans une des salles du Trocadéro? Qui n'a été frappé du contraste entre les nobles traits de Jeanne d'Albret, d'Ambroise Paré, de Coligny, personnification d'une France nouvelle, et les traits avilis des derniers Valois, des tristes héros de la Saint-Barthélemy? L'heure semble venue d'une mesure réparatrice, d'un hommage au grand homme qui possède à peine une tombe, et dont Montesquieu a dit : « L'amiral Coligny fut assassiné, n'ayant dans le cœur que la gloire de l'État. » C'est le signe de la vraie grandeur de déborder le cadre d'un parti, d'une époque, pour exprimer les plus hautes aspirations de la patrie dégagée de ses épreuves. Tel nous apparaît Coligny dans la glorieuse perspective de l'histoire, revendiquant avec les États généraux la plus sainte des libertés, celle de la conscience ; traçant d'une main ferme, avant Henri IV et Richelieu, les règles d'une politique véritablement nationale, et sollicitant le génie de la France à ces colonisations lointaines qui ouvrent aux peuples rajeunis de nouvelles sources de prospérité. Glorifier un tel homme, ce n'est pas faire œuvre de secte ou de parti ; c'est honorer la France elle-même dans un de ses plus dignes fils, des temps anciens par ses vertus, des temps nouveaux par ses généreuses initiatives.

J. B.

ÉTUDES HISTORIQUES

LA JEUNESSE DE GUILLAUME BIGOT (1).

(1502-1541)

Quel était ce Guillaume Bigot, dont l'arrivée à Nîmes avait excité tant d'espérances, dont l'enseignement, d'abord si admiré, prêtait depuis à de si vives critiques, dont les allures étranges soulevaient tant de réprobation, dont l'esprit de chicane compromettait l'Université et fatiguait toute la ville, dont la haine pour Baduel, son collègue, éclatait en accusations d'hérésie devant le Parlement de Toulouse?

Il en appelait à son passé pour montrer qu'il n'était ni perturbateur, ni déloyal; qu'il souffrait le premier des troubles dans lesquels il vivait à Nîmes; qu'il en était non l'auteur, mais la victime.

Deux fois, à Nîmes et à Toulouse, il avait demandé sur ses antécédents une enquête d'office; la première fois elle avait répondu en sa faveur, et ses ennemis, à son dire, en étaient si convaincus, qu'ils s'étaient opposés de toutes leurs forces à une seconde enquête devant le Parlement. A force d'insistances et de lui-même et de ses amis, le Parlement avait ordonné la seconde enquête : il en attendait le résultat avec confiance quand il publia son *Prélude* au commencement de 1550.

Cette enquête se fit-elle? Pourrait-on en trouver les conclusions dans un imprimé ou dans un manuscrit du temps? Nous l'ignorons, et pour prononcer définitivement entre Bigot et Baduel, nous aurions bien besoin de les connaître. Faisons

(1) Les pages qu'on va lire sont détachées d'une étude plus étendue sur les *Origines du collége de Nîmes*. Elles précèdent et introduisent un exposé des accusations d'hérésie que Bigot dirigea contre Baduel aux Grands Jours du Puy et devant le parlement de Toulouse.

donc, pour notre compte, une troisième enquête, qui supplée, autant que possible, à celles qu'ordonnèrent jadis le viguier de Nîmes et la cour du Parlement, et qui nous permette de juger, en conscience, l'homme qui nous a si longuement occupés.

Sa mémoire n'aura pas à nous reprocher de puiser à des sources suspectes. Nous n'interrogeons sur Bigot que Bigot lui-même. Le philosophe a écrit deux volumes : *le Prélude de philosophie chrétienne*, qu'il a fait précéder de *l'Épître antilogique* au cardinal Du Bellay et du *Carmen supplex*, et *le Songe*, publié en 1537 et accompagné aussi de quelques autres pièces. Le *Prélude* nous donne le témoignage de Bigot sur lui-même durant son séjour à Nîmes et à Toulouse; *le Songe* nous révèle ses antécédents.

Le petit volume qui le contient renferme aussi une épître *antilogiquement* destinée à réfuter quelques calomnies, un second poème intitulé *le Miroir* (Catoptron), un *Épithalame* et d'autres petites poésies. Outre cette première épître antilogique à Langey, frère du cardinal Du Bellay, trois autres épîtres dédient les petites pièces susmentionnées à divers personnages de Tubingue et de Bâle avec lesquels l'auteur s'était lié pendant son séjour dans ces villes (1).

Les dédicaces et les poèmes sont remplis d'allusions ou d'explications relatives à la vie personnelle de Bigot. En les recueillant et en les classant, autant que possible, dans leur ordre chronologique, nous nous faisons une idée assez nette de l'histoire et du caractère de notre philosophe. A vrai dire, c'est bien une biographie apologique qu'il a voulu écrire, et il est lui-même le héros de ses poèmes.

Il a dû naître en 1502, vers le milieu de l'année, puisque, d'après ses indications, il avait trente-quatre ans et demi à la fin de décembre 1536. Il avait vu le jour à Laval, ou peut-être plus précisément à Avenières, village qui fait partie de la même commune. Il prend soin de nous renseigner sur la situation

(1) Gul. Bigotii Somnium, etc. Parisiis sub signo Falcarii in vico novo nostræ Dominæ. 1537, in-12 (Bibl. Mazarine).

de sa famille : « Ma mère, écrit-il, est du sang de ces rois que la renommée donne pour aïeux à Agathocle; mon père et ses ancêtres prétendent remonter à Minerve, la déesse des tissus : voilà ma noblesse (1). » En d'autres termes, sa mère était la fille d'un briquetier, et son père, d'un tisserand. C'étaient des gens probes et simples.

La bonté de Jean Bigot, le père de Guillaume, paraît avoir été proverbiale dans le pays, témoin de son dévouement pour son enfant, de son indulgence et de sa générosité pour son fils devenu grand. Il avait pourtant un défaut qui n'en était pas un pour notre héros : il s'était ruiné en procès et était mort des ennuis que lui avait suscités la justice (*Épître antilogique* de 1549). Il avait donc sous ce rapport frayé la voie à son fils.

Une particularité que ce dernier raconte trois fois en vers et une fois en prose, c'est qu'il était né avec deux dents. De là grand émoi dans sa famille, plus grand encore parmi les nourrices auxquelles on le proposait; aucune ne voulait donner son lait à un nourrisson aussi extraordinaire, marqué du signe de quelque élection diabolique. Enfin une pauvre femme, qui vivait dans une ferme éloignée de 7 milles, avec son mari et dix enfants, se chargea de lui par pitié. Mal lui en prit. Au bout d'un an une peste éclate; le mari meurt, les dix enfants le suivent; la mère, atteinte à son tour, prend son funeste élève, va le déposer sur la route royale qui passait par là, à l'abri d'une haie, crie à des bergers, qui restaient seuls dans le pays, le nom du pauvre enfant et rentre chez elle pour mourir. Les bergers n'ont garde de s'approcher, et l'enfant reste là sans nourriture, portant instinctivement la main vers des mûres qui se trouvaient à sa portée, quand un passant se présente : c'était Jean Bigot, qui depuis un an n'avait pas pris ce chemin. Averti par les bergers, il recueille son fils, le rapporte dans sa demeure,

(1) Mater de sanguine regum
Queis Agathoclea fert fama fuisse satum.
Seque suosque pater jactat textrice Minervâ
Esse satos atavos : hæc mihi nobilitas.
(Ad Ambrosium Blaurerum).

lui donnant, pour ainsi dire, une seconde fois la vie. S'occupa-t-il de lui dans la suite avec plus des ollicitude qu'il n'avait fait dans son année de nourrice? Rien ne nous l'apprend, et ni les vers, ni la prose de Bigot ne mentionnent la tendresse de sa mère.

Il grandit donc comme il put et comme il voulut jusqu'à son adolescence. Il fut alors confié à des maîtres malencontreux (*infaustissimis*) qui lui enseignèrent un latin détestable, s'il faut en juger par ses écrits, et se soucièrent peu de ses mœurs, que de mauvaises compagnies eurent bientôt perverties. Occupé de ses procès et naïvement fier des talents de son héritier, Jean Bigot envoya son fils à l'université d'Angers, pour s'y préparer à l'étude du droit. Il était en situation d'apprécier l'utilité de cette science. Mais Guillaume ne s'en souciait guère. Les universités du temps contenaient des étudiants de tout âge, de quinze à quarante ans, et les jeunes s'y montraient plus dociles aux exemples de leurs aînés qu'aux leçons de leurs professeurs. Bigot apprit d'eux à boire dans les cabarets, à jouer des tours plaisants aux bourgeois, à se battre à tout venant, à fréquenter les mauvais lieux. Au bout de quelques années de cette vie, il se fit soldat (1), s'exposa avec une témérité sans égale à tous les hasards, prit part à toutes sortes de querelles et de batailles, et abusa tellement de sa jeunesse qu'à vingt-huit ans il avait la figure d'un vieillard. Le *Miroir*, qu'il a chanté dans l'un de ses poèmes, lui révéla un jour subitement les ravages qu'avait faits dans son tempérament cette vie désordonnée.

Il en a rappelé quelques épisodes. En raison d'un conflit auquel il avait pris part à Angers, où ces incidents n'étaient point rares et où les étudiants armés combattaient Normands contre Bretons ou Bretons contre Angevins (*Catoptron*), il fut obligé de se cacher. Il détale donc et se réfugie à Laval, chez ses parents. Là, que faire, surtout s'il était au village? Il se met à l'étude du grec, avec la fureur qu'il avait mise à de moins

(1) Juventutem consortia nequam ad voluptates et ad arma transtulerunt (*Ep. a Langey*, 1836). Fucum veneresque sequebar (*Catoptron*). Largis potibus (*id.*), etc.

nobles exercices, et apprend sans maître cette langue dont ses écrits attestent une connaissance assez étendue. Il s'est vanté, depuis lors, d'être *autodidacte*, non-seulement pour le grec, mais pour la médecine, l'astronomie et la philosophie. Cette circonstance ne dut pas rester sans influence sur son développement ultérieur. L'outrecuidance est le défaut ordinaire de ceux qui se sont instruits eux-mêmes; notre siècle a vu plus d'un de ces exemples, qui rappellent par certains traits celui de Bigot. Qu'il me suffise de citer F. V. Raspail, pour la chimie et la médecine; Proudhon, pour la philosophie spéculative et sociale. D'autre part, le savoir a quelque chose de plus personnel et de plus vigoureux chez ceux qui l'ont acquis par leurs seuls efforts.

Bigot garda aussi toute sa vie la trace d'une autre esclandre : il s'agit d'une lutte qu'il avait osé engager contre le seigneur de Latour-Landri, gentilhomme de l'Anjou. A quelle occasion? il ne nous le dit pas; il se borne à indiquer qu'il ne faisait que se défendre. Mais pourquoi et comment s'était-il mis dans le cas d'en avoir besoin? Il garde à ce sujet un silence prudent et d'ailleurs plein d'humilité : « Si tu exiges, Grynæus, que je rouvre la source de mes tristesses, en rappelant qu'une blessure sans honneur m'enleva le pouce de la main gauche, quand cette main essayait de protéger ma tête dans une lutte contre de nombreux ennemis près de la porte dite des Chapeaux-Suspendus, — du moins dispense-moi de produire à la lumière et de dévoiler moi-même dans mes vers les blessures que Latour-Landri me fit à la tête, les menaces de mort dont il me poursuivit sur terre et sur mer. » Puis, adressant à son ennemi lui-même les supplications de son repentir : « Si tu ne veux te laisser fléchir, ajoute Bigot, ni par les douleurs de mon exil volontaire, ni par les muses pacifiques que j'honore depuis longtemps, ni par une absence de cinq ans loin de ma patrie et de mes chers parents, dans un pays dont j'ignorais la langue, évite au moins d'abaisser la noblesse de ton épée au trépas d'un vil briquetier (1)

(1) Pudeat demittere stemma superbum vilis in exitium figuli (*Catoptron*).

qu'honore seule la simple probité de sa famille... Imite le généreux lion dédaignant de déchirer de sa griffe l'animal craintif qui cède devant sa force. » S'il est difficile d'avouer plus ouvertement ses torts, on doit convenir qu'il était aisé de mettre moins de bassesse dans cette prière de roturier à gentilhomme.

C'est aux mêmes aventures mystérieuses que s'appliquent quelques vers d'une épître élégiaque à son livre (1), que Bigot charge de saluer en passant ses amis de Mayence, l'un de ses séjours universitaires, et de se rendre ensuite par le Rhin, la mer et la Loire jusqu'à Angers : « Là, que de spectateurs accourront vers toi et que tu les rempliras d'étonnement! Lequel d'entre eux aurait dit de moi, il y a six ans : « Il sera plus tard » peut-être capable de quelque bien. » Recommande-moi humblement à mes juges, et ne t'éloigne pas sans avoir obtenu grâce pour mes péchés de jeunesse. Jean Dolabella de Pise insistera dans le même sens. Il plaide comme Cicéron, c'est mon Mécène; c'est, après mon père, mon ancre la plus sûre, celle qui retient mes voiles au milieu des Syrtes. » Ainsi les gens de justice s'en étaient mêlés, et déjà Bigot flattait ses avocats.

Mais tout est bien qui finit bien. L'auteur a composé le *Miroir* pour exhorter la jeunesse à une vie plus sage que la sienne : il lui offre l'exemple de sa propre conversion : « J'ai changé les labeurs de Mars contre ceux de Pallas; j'ai suivi la déesse presque aussi longtemps que j'avais suivi le dieu et avec un zèle égal, et quoique mes études aient encore peu produit, je suis heureux de mes premiers essais. Que les rides labourent mon visage, qu'une précoce vieillesse glace mon ardeur, que mon aspect inculte et sauvage donne l'idée d'un second Charon, je ne m'y refuse point, pourvu que, par ce chemin, je parvienne à la sagesse, à la vertu, à la noblesse d'âme. »

Il reste donc à voir si Bigot s'est réellement assagi et converti. Le *volontaire* exil qu'il s'était imposé pour échapper à ses juges l'amena d'abord à Louvain, où l'attirait une des plus célèbres universités de son temps. Il avait hésité entre les études

(1) *Ad suum libellum Elegia.*

faites dans un centre académique, au milieu des gradués et des docteurs, et les études faites dans l'isolement et la retraite (1). Ayant obtenu de son père les fonds nécessaires à son entretien, et non moins nécessaires au gain futur des éternels procès de Jean Bigot par son fils devenu avocat, il arrive au milieu de la jeunesse studieuse de Louvain.

Il avait alors vingt-huit ans et venait d'en passer cinq dans le métier des armes. Il s'adonna de suite à l'étude avec la fougue qu'il apportait à toutes choses, suivit tous les cours où il pouvait s'instruire, en donna de son côté; car, à cette époque, l'état-major des étudiants formait, dans chaque université, comme une société d'enseignement mutuel. Ces étudiants de trente ans et plus, pourvus de grades ou de savoir, étaient à la fois professeurs et élèves. Bigot apprenait la philosophie et enseignait le grec; il avait Baduel parmi ses auditeurs, et le dispensait amicalement du modique salaire que lui payaient les autres. Combien de temps resta-t-il à Louvain? nous ne saurions le dire. Il n'y eut de querelle avec personne, car il n'en raconte aucune qui se rapporte à cette partie de son séjour à l'étranger; sa conversion, d'ailleurs, était trop nouvelle, mais il nous assure qu'il entreprit et ébaucha trop d'études et se mit quelque confusion dans l'esprit. « Plein d'intérêt pour toutes les branches du savoir, j'appliquai à en acquérir l'encyclopédie toutes les forces de mon esprit et de mon corps. Si cette insatiable envie de tout apprendre m'eût permis de m'attacher à un seul sujet, je ne nie pas que je n'eusse pu le pousser loin... Mais tout chez moi est à l'état d'ébauche, rien n'est mené à son point de maturité (2). » Prenons note de ce qu'il y a eu d'abord d'indigeste dans les connaissances de Bigot; son style ne cessera pas d'attester que ce mal ne s'est jamais bien guéri.

De 1530 à 1536, notre étudiant séjourne successivement à Louvain, Marbourg, Mayence, Tubingue et Bâle. Marbourg ne lui laisse qu'un souvenir : des jeunes gens étrangers, Bouchard

(1) *Prélude*, p. 463.
(2) Quum inchoata in me, imperfectaque sint omnia (*Ep. à Langey.*, 1536).

entre autres, le traitent sans égards (*indignissime*), lui et plusieurs condisciples. Il se venge en écrivant contre Bouchard des épigrammes d'une extrême violence. Il est vrai qu'il ne tarda pas à brûler ces poésies d'étudiant; mais il a pourtant ou laissé subsister ou composé à nouveau deux ou trois pièces qu'il eût mieux fait de ne pas nous communiquer. Il en est une si grossière, si sale, qu'il est vraiment impossible d'en rendre compte même en latin et en note (1). Elle passe la mesure, et sous ce rapport aussi n'est pas sans jeter quelque jour sur le caractère de Bigot. Il faut en dire autant d'un *Épithalame* dont la fin trahit une véritable absence de délicatesse.

A Mayence, il eut des amis dans la faculté de droit (il se souvenait quelquefois des intentions de son père) et dans celle de médecine; mais il eut aussi des ennemis, et s'il tint à se montrer reconnaissant pour les bons offices des uns, il voulut prouver aux autres que la rancune est la reconnaissance du mal. Il en est deux qu'il appelle des *chiens*, expression dont il gratifie volontiers ses adversaires, en y ajoutant au besoin un qualificatif énergique. C'étaient un certain Gérard et Adam Elseigner, qu'il accuse en grec de haïr les muses (2). Chacun de ses pas était donc marqué par quelque difficulté dont il était assurément l'auteur. Car il est aisé à chacun d'éviter les querelles. Bigot ne les évita point à Tubingue.

Il y soutint, au contraire, des disputes retentissantes qu'il a jugées dignes d'un long narré. Ses études, d'abord universelles, s'étaient peu à peu concentrées sur la philosophie; il avait remarqué que les autres sciences étaient dignement représentées dans son pays et que celle-là seule était dédaignée. Il résolut de l'*illustrer*. Qu'on ne croie point que j'exagère et que je me plaise à attribuer à Bigot une ambition désordonnée. Il a écrit, dans une des notes du *Carmen supplex* : « Tous les astrologues qui ont étudié la nativité de Bigot ont prédit qu'il illustrerait une science, car les trois planètes les plus lumineuses ont signalé

(1) *Epigramma in Bouchardum empiricum.*
(2) *Ad libellum Elegia.*

sa naissance. » Et si l'on trouve cette opinion bien superstitieuse pour un philosophe, j'aurai bien pis à citer : « L'expérience, la raison, l'écriture, dit-il dans une autre note, démontrent que des esprits familiers, connus sous le nom d'esprits supérieurs et de lémures, ont du goût pour les esprits et les âmes des philosophes et les visitent de temps en temps par des songes. » Bigot avait eu de ces songes lumineux et prophétiques. Il n'aspirait donc pas seulement à être professeur de philosophie, mais à être philosophe et à prendre rang à côté d'Aristote et de Platon. Et quand il signale les particularités de sa naissance et de sa famille, quand il loue ses amis ou accuse ses adversaires, il croit écrire pour la postérité.

Il lui fait donc le récit des trois querelles qui signalèrent son séjour à Tubingue, et qui lui firent prendre successivement à partie la nation allemande en général, les disciples de Mélanchthon, Camerarius. Contre ce dernier, il s'agissait de l'*Entéléchie* d'Aristote et du sens qu'en donne Cicéron, sens que Budée, selon l'auteur allemand, aurait mal compris et mal expliqué. Une longue dissertation, bourrée de mots grecs et de noms anciens, est destinée à prouver que Budée n'a pas été le *fouet* et le *fléau* de Cicéron. Croyons-en Bigot sur ce point, et ne nous attardons pas à cette première discussion. La seconde, contre les disciples de Mélanchthon, a un rapport plus direct avec celles qui troubleront l'académie de Nîmes. Il s'agit encore de l'*Entéléchie*, non plus interprétée par Cicéron et Budée, mais par Philippe Melanchthon. D'abord, parmi les partisans du grand lettré allemand, Bigot avait commencé par se faire la réputation d'un homme sans urbanité. Un jour, après les foires de Francfort (1535), Mélichius, professeur ordinaire à Wittemberg, arriva à Tubingue et descendit à l'hôtel de *la Couronne*, où devait le rejoindre son ami Mélanchthon. Pendant qu'il l'attendait, des camarades de Bigot lui demandèrent s'il ne voulait pas faire visite au Français et s'entretenir avec lui en raison de son *humanité*. — « Son *immanité*, voulez-vous dire, » répliqua Mélichius, faisant en latin un calembour allemand, et

le mot ne resta pas moins sur le cœur de Bigot que dans la mémoire de ses adversaires. Ils y ajoutaient des synonymes. Ils appelaient le professeur français non-seulement un rustre (*immanem*), mais un maniaque (*furiosum*), un chicaneur (*malignum*). On se croirait déjà à Nîmes. Bigot s'indigne et n'omet pas de se louer : « Quoi ! s'écrie-t-il, ils avouent que j'ai quelque savoir ; Camerarius, dans un banquet solennel, m'a mis au-dessus de Pic de la Mirandole ; Melanchthon présent l'a entendu et approuvé ; je suis leur collègue à l'Université, et ils me privent de tous les honneurs et de tous les profits! » Ils l'excluaient, en effet, des actes publics, des banquets, du conseil de l'Université, et après son élévation au grade de docteur en médecine, ils n'ajoutèrent rien à ses honoraires. « Je leur pardonnerais, ajoute Bigot, et je regarderais comme au-dessous de moi de les mentionner dans mes écrits, s'il ne s'agissait de l'intérêt des lettres, si je n'avais à défendre la philosophie, qu'ils attaquent indignement, si la profonde ignorance de ces sophistes ne mettait le gymnase à deux doigts de sa perte. » C'est aussi la philosophie qu'il prétendra défendre dans la suite contre Baduel, c'est l'Académie nîmoise qu'il voudra préserver de la ruine. Bigot ne fera que se répéter. Ce qui acheva de le brouiller avec les disciples de Mélanchthon, ce sont deux thèses qu'il soutint contre les idées de leur maître. A l'issue d'une de ses leçons, on lui apporta une feuille, imprimée à Wittemberg, et contenant une leçon de Melanchthon sur l'âme. Le texte de cette leçon donnait tort à Bigot sur quelques-uns des points qu'il venait de traiter. Il se crut donc obligé de prouver que l'erreur n'était pas de son côté, et annonça que, dans la leçon suivante, il prouverait son dire sur l'*Entéléchie* (dont on voit que nous ne pouvons sortir). Il le fit, à son avis, avec un plein succès, et fut, d'ailleurs, des plus modérés dans la réfutation de Mélanchthon. Il n'était pas surprenant que, si savant, si occupé, l'illustre professeur eût un instant dormi comme Homère, et l'on trouvait de plus grandes bévues chez Vivès lui-même et chez Rodolphe Agricola. Mais on ne touchait pas impunément à

l'idole. Un des disciples de Mélanchthon, pédagogue chargé de quelques élèves, quitta la salle avec sa jeune bande; d'autres l'imitèrent, et les autres auraient sans doute dévoré le profane, si la prochaine arrivée du maître lui-même n'eût engagé ces chiens puants (*putidi canes*) à réserver Bigot à la mâchoire de ce chien généreux. Mélanchthon ne se fâcha point et sa douceur aurait dû servir d'exemple, mais il n'en fut rien. Au lieu de discuter amicalement, comme le maître, les disciples se montrèrent de plus en plus hargneux. L'un d'eux, Fuschius, dans une thèse de médecine, affichée huit jours à l'avance, inscrivit cette proposition : qu'un corps ne consiste que dans la somme de ses qualités. C'était encore attaquer Bigot, qui, pour ne pas rester sous le coup de cette agression, réfuta la thèse, même avant sa soutenance. On ne sera pas étonné, après un tel récit, que notre auteur ne prodigue à ses adversaires les appellations de sophistes que j'ai déjà relevées, de madrés (*veteratores*), de sycophantes, d'ennemis de toute vérité. C'est à celles-là qu'il se borne en prose, mais son *Gradus* lui fournit en vers des synonymes plus variés.

Les vers auxquels je fais allusion sont ceux du *Somnium* qui accompagne l'*Épître antilogique* de 1536, comme le *Carmen supplex* accompagnera l'*Épître antilogique* de 1549. Ces deux poèmes sont pleins de licences de mots et d'idées, et répètent en traits plus vifs ce que les épîtres ont déjà dit. Dans *le Songe*, Bigot voit une déesse, la Vérité, traînée sur son char brillant par des animaux de diverses espèces, un lion, un taureau, un cheval à la blanche crinière. Ce dernier désigne vraisemblablement Bigot lui-même, dont la chevelure a pu blanchir de bonne heure, pour les raisons qu'il a exposées dans le *Miroir*; mais voici ses ennemis : *asinique suesque* : des ânes et des porcs. S'ils hésitent à se reconnaître à la ressemblance, il leur dira plus clairement le mal qu'ils font à leur université. « Les bonnes études y sont sans honneur; nous devenons la fable du vulgaire, le jouet des enfants; on nous met au-dessous du magister de village. Voilà ce que ne peut supporter un généreux courage

conscient de sa valeur. Mais que peut une seule barque contre une telle montagne d'eau. O crime! ô mœurs! la reine des sciences est opprimée, la sagesse est soumise à d'indignes lois; elle gémit sous le pied du grammairien (1) (comme plus tard à Nîmes), et son chef, Aristote, que l'univers admire, sert ici de butin à de grossiers triomphateurs... Mais qui persécute la sagesse avec plus de dureté que ceux qui n'ont pas reçu ses leçons? Trahie par le renard du Norique, attaquée par la fourbe et l'orgueil, elle est exposée au poignard (*sica*) perfide de Sicard, et c'est Claude qui est le tribun de cette milice. Quand vous sauriez tout ce qu'ont su Platon et Salomon, quand un travail d'Hercule vous aurait appris tout ce qu'on peut savoir avec l'aide du génie et du temps, si vous ne payez un vénal diplômé, si vous ne savez flatter, ramper, vous insinuer auprès de ceux qui régissent les études pour les perdre, vous ne pourriez séjourner à Tubingue. Ni Volmar, ni Scheckius, ni Blaurer, mes savants amis, n'y peuvent rien... Grynæus, unissant ses efforts aux leurs, ne pourrait prévenir la ruine de l'Université, minée dans ses fondements. Cette troupe insensée s'applique à arracher la racine et la solide base de tous les arts, celle sur laquelle reposent toutes les autres facultés... Pendant que, dans mon sommeil, je croyais faire entendre ces plaintes, je me trouvai tout à coup inondé de sueur. Comme un chien fidèle et courageux défend le troupeau contre les loups, les menace de ses aboiements et de ses morsures, les écarte de la bergerie qu'ils envahissent, et ne cesse de les repousser que lorsque les forces et la voix lui manquent; ainsi je défendais la sagesse de mes efforts et de mes cris. »

Cette ardeur batailleuse contre les ennemis de sa science, Bigot n'était pas loin de la tourner contre ceux de son pays. En attaquant Budée, Camerarius avait remarqué qu'il était Français. Quand Bigot osa critiquer Melanchthon, on lui fit observer que le procédé était désobligeant de la part d'un Français. Et, dans ce temps de rivalité, où les deux nations prenaient vive-

(1) ..... Sapientia.... sub pede grammatico misere calcatur (*Somnium*).

ment parti pour François Ier ou pour Charles-Quint, on peut croire que les coups de langue étaient encore moins rares que les coups d'épée. Bigot ne s'en prive pas plus dans l'épître à Langey que dans *le Songe*, et il est intéressant, pour comparer un instant le présent au passé, de relever quelques-uns des traits qu'il décoche. N'insistons ni sur ses objurgations aux princes allemands pour faire interdire la calomnie contre nos compatriotes, ni sur l'accusation vaguement imputée à tout le peuple d'avoir poussé à l'empoisonnement du dauphin François, fils aîné du roi de France : bornons-nous à ce qui rappelle le mieux les mœurs du temps et les fureurs de Bigot :

« Ce peuple est nourri dans les armes et d'une valeur brillante dans les combats : il habite un sol plus âpre, respire les froids du Nord, s'accoutume au fer dès l'enfance et vit davantage à sa guise. Peut-être l'abus des boissons corrompt-il ses mœurs. Il s'admire lui-même, capable de mépriser Achille, de dédaigner Hector, s'il avait à les combattre. Tu n'as pas de savoir, ô Budée; tu n'as pas d'éloquence, Bembo; car vous n'avez pas eu le bonheur de naître en Allemagne. Telle est la sottise du populaire, la présomption des classes instruites... Soyez étranger, on vous laissera mourir de faim plutôt que de vous payer vos leçons ou de vous offrir un présent. Je suis le premier Français qui ait reçu parmi eux les honneurs du doctorat. La nation aime peu ses maîtres et porte le joug avec impatience; éprise de la liberté, elle a pourtant sous ce règne adouci sa passion ; mais elle est avide de nouveautés et se précipite avec ardeur vers les nouvelles doctrines (allusion à Luther, à Zwingle, aux anabaptistes). » A l'occasion des guerres déloyales de Charles-Quint, Bigot s'écrie plus loin : « Dieux, vengez-nous ! que Mars détruise par le fer, que la famine dévore nos ennemis, que Junon remplisse de poisons leur atmosphère et leur fasse expier leurs crimes ! Mais si vous voulez, ô Dieux, pour notre châtiment, prolonger l'existence de ces couleuvres, inspirez à nos princes l'esprit de résistance, la haine persévérante, le souci permanent de la vengeance, des haines égales à leurs

forces pour que nous éteignions enfin le souffle empesté de ces hydres, impunément funestes. » Bigot put croire ses vœux exaucés en voyant la déroute de Charles-Quint, « allant ensevelir en Espagne son honneur mort en Provence ». C'est le même sentiment qu'exprimait, avec plus d'élévation, Marguerite de Navarre dans une très-belle lettre à Renée de France, publiée ici même. (*Bull.* XV, 129-131.)

Le Songe, écrit à Bâle, se rapportait aux incidents du séjour à Tubingue, comme l'*Épithalame* mentionné plus haut était relatif à un mariage célébré à Mayence. Bigot ne séjournait pas longtemps dans ces diverses villes. Bâle lui offrait l'amitié de Grynæus et celle du libraire Oporinus ; elle y ajouta une ressource imprévue. Un jeune Français, Barnabas Voréus du Fossé (*Fossanus*), lui demande des leçons, de grec de la part de Du Bellay Langey. L'ambassadeur de François I[er] paya, sans doute largement, les leçons, dont l'élève profita si bien qu'il fit en six mois plus de progrès que Volmar n'en avait fait en cinq ans. Langey devint ainsi le Mécène de Bigot. Sa protection rouvrit à l'exilé l'espoir du retour dans sa patrie et permit la publication à Paris (1537) du livre imprimé à Bâle. Elle eût procuré à Bigot une chaire de professeur royal à Paris, si l'aumônier du roi, Duchâtel, n'eût fait échouer ses démarches. Dès lors Bigot, dans divers voyages, suivit son protecteur, qu'il quitta pour se rendre à Nîmes, en 1541. Dans l'intervalle, il avait séjourné à Chambéry, comme médecin, refusé une offre magnifique de professeur à Padoue, une autre offre de l'évêque Pellicier, qui voulait l'attirer à Montpellier, une troisième du duc de Cardone, vice-roi d'Espagne, qui l'appelait à Barcelone. C'étaient là les titres de gloire de Bigot. Mais quel jugement tout ce qui précède permet-il de porter sur son caractère et quelle sera la conclusion de notre minutieuse enquête sur son passé ?

S'il ne s'attribuait que du talent, du savoir, une grande puissance de travail, une ardeur exceptionnelle à acquérir de nouvelles connaissances, nous lui donnerions satisfaction ; car

sous ces divers rapports Bigot est une personnalité remarquable; mais ses prétentions vont plus loin. Il se croit un génie supérieur: il surpasse Pic de la Mirandole; il égale Platon; comme lui il brûle ses poésies pour se livrer à la plus haute des sciences; il se mêle familièrement aux quelques hommes d'élite qui marchent à la tête de l'humanité. Rien ne justifie, ni dans sa jeunesse, ni dans son âge mûr cette prétention malsaine. Elle est née d'une disposition inexplicable de son naturel; elle s'est accrue de la naïve confiance de Jean Bigot dans l'étoile de son fils, du travail d'abord solitaire et un moment trop personnel de Guillaume. Quoi qu'il en soit, elle suffit à troubler son équilibre mental et à le mettre sur le chemin des petites maisons. Quand plus tard, à Nîmes et à Toulouse, il sera soupçonné de folie, ce sera pour n'avoir pas prudemment élagué les bourgeons d'un amour-propre désordonné; ce sera pour n'avoir point observé qu'on peut étudier la philosophie sans être philosophe; être philosophe sans être la philosophie même; être la philosophie même sans être à soi tout seul la prospérité des universités de Tubingue et de Nîmes.

En faveur de ses prétentions, Bigot invoquait Grynæus, Melanchthon, Langey, le recteur de Padoue, le duc de Cardone, les cardinaux Du Bellay et de Châtillon. Mais là aussi éclate son manque d'assiette et de bon sens. Que ces divers personnages lui aient témoigné de la bienveillance, de l'affection; qu'ils lui aient fait obtenir des pensions, des situations, des lettres de grâce, il n'y a là rien qui ne soit conforme aux mœurs françaises, à l'esprit du temps, aux égards que l'on croyait dus aux lettrés et aux savants. Mais aucun d'eux ne garantissait autre chose que son bon vouloir, son adhésion polie à l'opinion qu'on avait voulu lui donner, son urbanité digne du siècle de François Ier et de la Renaissance. Quant aux lacunes que pouvaient présenter ou les idées ou le caractère de Bigot, ils n'avaient garde de s'en préoccuper; encore moins de les nier.

Le même orgueil qui abusait Bigot sur lui-même altérait ses rapports avec les autres. Les brouilles et les difficultés le sui-

vaient comme son ombre. A Angers, à Marbourg, à Mayence, à Tubingue, à Nîmes, il se faisait des ennemis, et je crois qu'en vérité il considérait comme tels tous ceux qu'il ne parvenait pas à enrôler parmi ses admirateurs. Il comblait ces derniers de compliments et les autres de malédictions. L'animosité éveillée en lui mettait le feu à toutes les poudres, je veux dire à toutes les impétuosités qui l'avaient précipité successivement vers les plaisirs, les armes, les études, la haine, la fureur, peut-être le crime. Une fois hors de lui, Bigot ne se possédait plus, ne connaissait plus de mesure.

Dans cet état d'esprit où la passion ne laissait plus de place à la réflexion et au bon sens, Bigot exagérait inévitablement les torts de ses adversaires et était porté à les considérer comme des monstres. Tout ce qui était contre eux s'illuminait des clartés de l'évidence, non moins que ce qui était en sa faveur. Ses écrits, qui sont tous des apologies et quelquefois des apologies destinées à ses juges, sont sans doute sincères, mais ne sont point impartiaux. Il y prend pour argent comptant les assertions de ses avocats, et ses plaidoyers pour lui-même ne peuvent être pris qu'à titre de renseignements et sous bénéfice d'inventaire.

La preuve en est qu'on n'est jamais sûr qu'il ne va pas se réconcilier avec ses adversaires. Il avait annoncé à Bâle, sous le titre de *Diaphorologia*, ou compte rendu de ses différends, un écrit sur ses querelles à Tubingue. Grynæus, Volmar et d'autres le prièrent d'y renoncer ; il y consentit, d'autant plus qu'il venait de faire sa paix avec plusieurs de ceux qu'il voulait attaquer. La veille ils étaient des sophistes, des trompeurs, des sycophantes ; le lendemain, ils n'étaient plus que de braves gens. De même à Toulouse, dans la seconde moitié de 1549, il allait se réconcilier avec Baduel, entrer dans ses idées, accepter un compromis avec les représentants de la ville. Tout à coup, il tourne bride, fait citer Baduel et les consuls, écrit son Épître antilogique.

C'est que, à côté de l'orgueil et de la passion sauvage, il y avait chez Bigot une troisième lacune : un manque de finesse

d'esprit et surtout de délicatesse morale. Tout le prouve : le plaisir qu'il a à parler de ses frasques de jeunesse, ses épigrammes dégoûtantes contre Bouchard, les conseils déplacés à la mariée de son Épithalame, les détails qu'il donne sur Fontanus et sur sa femme, et sur son célibat ; ses éternelles médisances ; le gros sel dont il assaisonne toutes ses plaisanteries ; la légèreté avec laquelle il change d'avis ; ses abondantes libations. Il eût décidément mieux fait de ne pas se fixer à Nîmes, de n'y pas contracter de long engagement. Puisqu'il avait le don de plaire et de se faire bien venir au premier abord, il aurait sagement fait d'errer d'université en université, de marché en marché, comme il disait, de ne passer qu'un semestre dans chacune, et de ne pas compromettre auprès de connaissances trop initiées à ses défauts et à ses vices, l'éclatante renommée qu'il s'était acquise sur toutes les routes.

M.-J. Gaufrès.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRES DE BENJAMIN DU PLAN A J.-A. TURRETIN (1730-1737).

Ce n'est pas aux lecteurs du *Bulletin* que nous avons à faire le portrait de Benjamin Du Plau. Ce portrait, si bien tracé par M. le pasteur Bonnefon, nous le connaissons tous, et nous avons senti à la lecture de ces pages saisissantes revivre le gentilhomme d'Alais, le député généreux qui consacra toute sa vie à la cause des églises réformées. Nous voulons seulement ajouter quelques lettres inédites de Du Plan à celles tirées des archives particulières de M. Lloyd ou de la volumineuse collection d'Antoine Court.

Turretin, le théologien genevois, qui joua au XVIIIe siècle un rôle important dans son église et son académie, et qui portait aux malheurs de la France réformée un très-sympathique intérêt, avait entretenu à la fin de sa carrière des rapports suivis avec Benjamin du Plan. Lorsque ce dernier vint à Genève préluder à ses grands voyages au nord, où il allait représenter aux puissances le lamentable état des églises sous la Croix, Turretin, de concert avec les pasteurs Vial et Maurice, l'aida de son appui généreux et efficace; même accueil à Lausanne, à Neuchâtel, à Berne, à Zurich. Dès la première lettre de Benjamin Du Plan on voit combien il aime à se placer sous la sage tutelle de Turretin et de ses amis.

Lausanne, 17 septembre 1730.

Monsieur et très-honoré Pasteur,

J'écrivis il y a quelques temps à M. Cortès que nos amis d'ici n'approuvoient pas encore mon voyage en Hollande et en Angleterre, parce que les circonstances n'étoient point favorables.

Il m'a répondu, au nom des Pasteurs et anciens dont il a été établi doyen et modérateur, que je suivisse les sages conseils de nos amis et protecteurs, et que je me contentasse de leur exposer leurs besoins de Prédicateurs et de livres pour soutenir les fidèles qui ont déjà goûté la bonne parole, et pour étendre la vérité dans plusieurs lieux

et plusieurs provinces qui soupirent après la même faveur que les Églises du bas Languedoc, des Cévennes, du Vivarais, et quelques quartiers du Dauphiné qui jouissent depuis plusieurs années de la prédication de l'Évangile et de l'administration des sacrements.

Je m'acquite, Monsieur, de ma commission en prenant la liberté de vous écrire pour vous prier de vous assembler avec MM. les PP. Maurice et Vial vos Très Honorés Collégues et nos bons Amis, pour consulter ensemble le plus tôt que votre santé et vos affaires le permettront, s'il convient que je renvoye encore mon voyage ou si je le dois faire cette automne.

Il seroit inutile, mes Très Honorés Pères et Frères en notre Seign[r] J.-C., de vous dire que le sujet dont il s'agit est digne de toute votre attention et de votre zèle.

Votre charité ne se borne pas à l'Eglise particulière dont la Providence vous a établi Pasteurs, elle embrasse l'Eglise Universelle, tout le corps Mystique de J.-C.; elle s'interresse en particulier pour les Eglises de France qui ont été dissipées par la persécussion, mais dont Dieu a rassemblé plusieurs débris pour former des troupeaux qu'il conserve par un miracle de sa Providence au milieu des loups ravissants.

Persuadé donc de votre charité et des besoins spirituels de ces pauvres Eglises qui m'ont choisi pour Deputé afin de solliciter l'amour fraternel des Eglises du païs Etranger qui jouissent de la liberté et de la paix, je vous supplie de m'honorer de vos conseils, de me dire ce que je dois faire et de quelle manière je me dois conduire. Je suis disposé à exécuter tout ce que vous me direz, persuadé que je suis, que vos conseils seront dictés par la sagesse aussi bien que par la charité.

Si vous approuvez mon voyage je pourrois profiter d'un bateau qu part dans six ou sept jours de Berne pour la Hollande et vous auriez la bonté de me faire tenir par la poste vos instructions et vos lettres de recommandation: je demanderois en même temps les lettres de recommandation que M. de St-Saphorin m'a offert pour la Hollande où je m'arreterois jusqu'à ce que ce seig[r] ait fait savoir à la Reyne que les besoins et les ordres des Eglises que je sers m'ont fait partir; mais je ne passerai pas en Angleterre sans son approbation.

A l'égard des secours dont j'aurai besoin pour fournir aux frais du voyage, vous en étes, Messieurs et Trés honorés Pasteurs et Amis, par-

faitement les Maîtres. Je voudrois de tout mon cœur être en état de le faire a mes despans. Je ne veux point briller ; la charité pour ces Eglises m'anime. Je ne demande que le nécessaire, et si contre mon attente et l'espérance que j'ai en la miséricorde de Dieu, je n'obtenois pas des secours au dela des fraix que je ferais, je consens volontiers d'en supporter la plus grande partie et meme le tout, si je puis disposer d'un petit capital que mes parens m'ont envoyé. M'étant offert à Dieu et attaché au serviee de son Eglise, je suis disposé par sa grace a sacrifier ce que j'ai de plus cher pour la gloire d'un si bon Maitre et pour la consolation de sa chère Epouse.

J'attens l'honneur de votre réponse en vous assurant du profond respect et de l'affection tendre avee laquelle je suis, Messieurs mes Très Honorés Pères et Frères en N.-S. J.-C., Votre très humble et très obeissant serviteur.

CAILA DU PLAN.

M. Court vous assure de ses très humbles respects.

Du Plan ne tarda pas à revenir à Genève, où il se trouva à bout de ressources. Les synodes lui avaient voté, il est vrai, cinq cents livres pour ses frais de déplacement, mais il ne les avait pas touchées. Quant à ses rentes particulières, elles se bornaient au peu d'argent que lui envoyaient son père et son oncle Léches. Ses embarras particuliers ne lui faisaient pas oublier les malheurs d'autrui, et nous le voyons solliciter pour un sien ami la bienveillance de Turretin qu'il avait lui-même éprouvée.

Grange-Canal, 16 décembre 1730.

Monsieur,

Nous nous étions flattés de placer à Zuric le s[r] Bonbonnoux, qui a usé ses forces et sa santé aux services des Eglises R. de France qui gémissent sous la croix ; mais les Mess[rs] de Zuric venant de nous accorder quelques gratifications ont renvoyé M[r] Cortès à M[r] le Pasteur Dachs pour solliciter la charité de LL.EE. de Berne. M. Dachs n'a pas jugé à propos de parler encore à LL. EE. pour plusieurs motifs qu'il spécifie, ce qui fait que le pauvre M[r] Bonbonnoux, quoy qu'un très digne sujet selon le témoignage de tous ses frères, se trouve présentement exposé à la misère, si Dieu ne lui suscitte quelques bons Amis.

J'ai cru, Monsieur, que vous ne trouveriez pas mauvais que je prisse la liberté de m'adresser à vous dans cette occasion, et cela d'autant

plus que j'ay éprouvé votre charité dans toutes les occasions que je vous ai offertes. Il me souvient que Mrs les PPrs Maurice, Vial, de la Rive, Sarrasin et Lullin ont contribué avec plaisir dans certaines occasions que je leur ai procuré d'exercer leur charité.

Si vous vouliez avoir la bonté en les assurant de mes trés humbles respects de leur parler en faveur de Mr Bonbonnoux, je ne doute pas qu'ils ne concourent avec vous pour le faire subsister pendant quelques mois. Des que l'hiver sera passé j'ay dessein, s'il plait à Dieu, de l'amener avec moy à Berne, où par le moyen de mes Amis je pourrai lui faire avoir une petite pension qui le mettra en état de couler doucement le reste de ses jours sans être à charge à aucun particulier.

Je fais bien des vœux, Monsieur, pour votre conservation et l'augmentation de votre santé qui seroit si utile à l'Eglise ; le Seigneur veuille vous accorder aussi sa plus précieuse bénédiction.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

CAILA DU PLAN.

A ce moment-là, le synode national réuni dans le Vivarais, après avoir traité la question des églises et s'être préoccupé du maintien de la vérité au milieu d'elles, donna une pensée de commisération à Du Plan, et l'autorisa à prélever sur ses collectes tous ses frais de voyage, jusqu'à ce que les ressources qu'on en espérait permissent de récompenser dignement ce serviteur dévoué de la cause protestante en France. Cette autorisation du synode, à laquelle étaient jointes des pièces officielles confirmant le mandat dont il était chargé, décidèrent Du Plan à accomplir son projet. Au moment de se mettre en route il reçut de Turretin et de ses collègues le certificat suivant :

« Nous, pasteurs de l'Église de Genève, attestons que M. B. du Plan, gentilhomme d'Alais en Languedoc, d'une taille au-dessus de la médiocre, cheveux longs, âgé d'environ quarante ans, est d'une famille de notre religion ; qu'étant sorti du royaume de France pour en faire une profession publique, il a demeuré près de sept ans au milieu de nous, pendant lesquels il nous a extrêmement édifiés par ses mœurs pures et par son zèle pour l'avancement du règne de Jésus-Christ ; il a fréquenté fort soigneusement nos assemblées de piété et il a célébré la Sainte Cène toutes les fois que l'occasion s'en est présentée. C'est pourquoi, le voyant partir pour la Hollande où il va faire un voyage, nous le recommandons à la grâce de Dieu et à la bienveillance de nos frères. »

Ce certificat, daté du 12 avril, alla rejoindre du Plan à Lausanne, où il était déjà depuis quelque temps et d'où il avait écrit à Turretin :

Lausanne, 2 avril 1731.

Monsieur, le mauvais temps et un gros rhume me retinrent dans Genève jusqu'à mardy au soir.

Je ne suis arrivé à Lausanne que vendredy au soir fort fatigué. J'ai vu ce matin Monsieur le Professeur Polier qui ma remis cinq mirlittons que Mr Vernet lui avoit donné par vos ordres pour me remettre ; comme Mr le Pr Polier ne m'a rien expliqué de leur destination, je prends la liberté de m'adresser à vous pour vous prier de me dire l'usage que vous voulez que j'en fasse afin que j'exécute fidélement votre volonté.

J'aurois bien souhaitté d'avoir l'honneur de voir Mr votre fils et Mr Vernet, mais ils étoient allés du coté de Vevey voir les salines lorsque j'arrivai, et ils ne séjournèrent point à Lausanne comme je l'aurois cru. Je crois qu'ils seront arrivés heureusement de leur voyage qui ne peut qu'avoir été agréable pour eux et pour plusieurs personnes qui ont connu leur meritte et éprouvé votre libéralité.

Dieu veuille vous conserver avec tout ce qui vous est cher et répandre ses plus précieuses bénédictions sur votre personne et sur vos travaux.

Mr le Professeur Polier et Mr Court vous assurent de leurs très humbles respects, on est très content des progrès de nos deux étudiants. Si ma toux se calme un peu je partirai, s'il plait au Seigneur, cette semaine icy pour Berne ; peut-être que je passerai par Neufchatel. Mr de S. Saphorin est toujours dans de bonnes dispositions pour les Eglises de France.

Dieu veuille par sa grâce lui susciter de bons amys.

J'informerai de Berne Mr Vial — sur ma route.

Je me recommande à vos bonnes prières, votre bienveillance et vos sages avis me seront toujours précieux.

J'ai l'honneur d'étre avec respect, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

CAILA DU PLAN.

Muni de ses lettres de recommandations, du Plan gagna Zurich, puis l'Allemagne, où il eut une entrevue importante avec le roi de Suède, alors

de passage à Cassel, et qui lui fit un présent de huit cent livres. De là il se dirigea directement vers l'Angleterre. Il lui fallut vingt mois, comme on le sait, de requêtes instantes pour arriver à gagner les sympathies de la Cour. L'évêque de Canterbury ne fut pas étranger au succès de du Plan de l'autre côté de la Manche. Là encore Turretin lui rendit service, car depuis quelque temps déjà il l'avait mis en rapport avec l'illustre Prélat anglais.

Sans date.

Il y a environ cinq ou six semaines, que je me suis donné l'honneur d'écrire à Mylord Archevêque de Cantorbery. Comme cet Illustre Prélat m'a témoigné dans une réponse qu'il eut la bonté de me faire il y a quelque temps, qu'il s'interressoit beaucoup au rétablissement des Eglises réformées de France, je lui fournis une occasion de signaler sa charité soit par lui mesme ou par son crédit.

Vous verrez, Monsieur, par la copie de la lettre que je vous envoye, tout ce que je prens la liberté de lui exposer, et comment je l'adresse à vous ou à Mr Vial, au cas qu'il prenne plaisir à signaler dans cette occasion son zèle pour la propagation de Notre Sainte Religion en France.

Je croirois vous offenser, Monsieur, si je vous faisois des excuses d'avoir donné votre nom a cet Illustre Prelat qui vous honnore beaucoup.

A moins que vous ne me le conseilliez, je ne parlerai point du tout de ce Seigneur au Synode, quand mesme il accorderoit ou feroit accorder quelque chose de considérable. Car si le secret doit étre l'âme de touttes les affaires, il doit l'étre sur tout dans celles icy, du moins à l'égard des personnes Illustres ou des magistrats qui contribueront; sans cela il est comme impossible que les choses ne fissent d'éclat et ne portassent plus de préjudice que d'utilité. Je laisse Monsr à votre prudence et à celle de Mr Vial, et des autres Messrs vos collègues au St Ministère, et à l'édification des Eglises Réformées de France, de faire entendre ce qui est juste et raisonnable à ces Messrs de France.

Quand à moy, comme je ne désire que la gloire de Dieu, leur salut et le mien, je me ferai un plaisir et un devoir de me conformer à vos sages conseils, ayant une grande confiance dans vos lumières, votre équité et votre expérience. Je sens parfaitement bien que ces Messrs que la Providence a suscités pour relever la vérité en France

et moy auront besoin de quelque bonne teste qui nous aide de ses conseils et accommode nos petits differents. Dieu permet nos foiblesses afin que toutte la gloire du rétablissement de notre Sainte Religion soit attribuée à sa grâce.

Je me donne l'honneur d'écrire à MM. Vial et Dentand en leur disant que vous aurez la bonté de leur communiquer votre lettre, comme Mr Vial aura celle de vous communiquer les instructions et la lettre du Synode.

Je n'ay pas besoin, Monsieur, de vous exhorter à la charité dans cette occasion puisque vous y exhortez si bien les autres et que vous donnez tous les jours des preuves que vous sentez ce que vous dites, que vous exercez la bénéficence et que vous étes depuis longtemps un Martyr Illustre des Vérités Evangeliques, sans qu'on puisse se plaindre d'aucun tyran ni bourreau.

Je me tiendrai toujours fort honnoré si vous voulez m'accorder un peu de part dans vos bonnes graces, et je m'estimerois heureux si je pouvois trouver une occasion favorable pour vous témoigner la haute estime et le profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'étre, Monsieur, Votre tres humble et tres obéissant serviteur.

CAILA DU PLAN.

Je vous prie de remettre s'il vous plait la copie de la lettre de Mylord Archevêque de Cantorbery a Mr Vial.

Nous avons vu qu'à force de persévérance du Plan réussit à éveiller la sympathie des Anglais. Ces derniers lui refusèrent d'abord tout secours sous prétexte que les protestants de France souffraient par leur faute, soit parce qu'ils persistaient à tenir des réunions illégales, soit parce qu'ils s'obstinaient à préférer la persécution à l'exil; mais ils finirent par écouter avec bienveillance le récit des malheurs des réformés français, et à dénouer les cordons de leurs bourses. Le roi, entr'autres, fit un présent de milles pièces d'or avec promesse de le renouveler chaque année.

Du Plan quitta Londres vers la fin d'octobre 1733, et après une traversée où il faillit périr, il débarqua à La Haye.

Il attendit d'être remis de l'indisposition que lui avait causée le climat d'Angleterre et les fatigues du voyage pour écrire à Turretin.

La Haye, 8 décembre 1733.

Monsieur, je reçus la réponse gracieuse que vous me fîtes l'honneur de m'écrire lorsque j'étois à Londres. J'en suis revenu il y a

six ou sept semaines, après avoir laissé les choses dans des dispositions qui me font espérer que nous aurons encore cet hiver une petite récolte. Depuis que je suis icy j'ay fait diverses connoissances qui me persuadent qu'il y aura une moisson, qui a la vérité ne sera pas si abondante que celle d'Angleterre, mais en récompense sera plus prompte.

Dès que j'aurai fini icy je me haterai de passer du coté du Nord, quoy que la saison ne soit pas favorable pour voyager. Mais outre que je serai bien aise d'expédier les affaires le plus tot qu'il me sera possible, il se pourra que la guerre qui se prépare rendra les chemins plus dangereux que la rigueur de l'hiver ne les rend présentement difficiles.

Quoy que je me sois trompé dans l'adresse de la lettre que je vous écrivis, je ne vous ai nullement oublié, Monsieur. Votre personne, votre mérite et vos bons offices sont trop profondément gravés dans ma mémoire et dans mon cœur. Mais comme j'ai été en relation de lettres avec M. le professeur Polier, et que je pensois alors à lui écrire, je mis sa profession pour la votre. J'espère, Monsieur, que vous me pardonnerez cette équivoque qui vous a donné lieu de me faire un reproche qui, quoy que je ne le mérite point, est très obligeant pour moy. Je voudrois trouver quelque occasion pour vous témoigner non seulement le souvenir, mais encore la juste reconnoissance et le profond respect avec lequel je suis votre très humble et très obéissant serviteur. C. Du Plan.

P. S. Permettez moy Monsieur que j'assure icy de mes très humbles respects Messrs vos deux très honorés collègues dans l'œuvre du Seigneur.

M. Chaix m'a chargé de vous assurer de ses très humbles respects. Il me dit avoir écrit, ces jours passez, à M^r son oncle, mais les choses n'étaient pas encore réglées comme il faut; on espère qu'elles iront mieux. A Dieu seul soit toute la gloire, puisque c'est lui qui donne la volonté et qui la fait accomplir, les hommes n'étant que de faibles ou impuissants instruments sans la grâce.

Je n'écris pas encore à Mr Vial, jusqu'à ce qu'il y ait quelque chose de nouveau : mais si vous jugez a propos, Messieurs, de me donner quelque avis, mon adresse est à la Haye, chez Mlle Bordeaux, devant le Parlement d'Angleterre.

Les ressources que du Plan tira de la Hallande pendant les deux ans qu'il y passa consistèrent, comme on le sait, en pensions annuelles de trois mille florins pour le terme de cinq ans, et dans le relâchement de vingt galériens avec une rente de trois cents florins pour dix et une de deux cent cinquante pour les autres.

Du Plan quitta la Hollande en octobre 1735 pour la Prusse, où il ne cessa d'intéresser à sa cause les ministres d'État. Il dressa en particulier pour eux une liste de tous les galériens et de toutes les prisonnières pour arriver par là à engager quelque autre cour à se joindre à celle de Prusse pour la délivrance de tant de malheureux.

Après plusieurs mois de séjour en Allemagne et des visites successives à Magdebourg, Francfort, Leipsick, Hambourg, du Plan poursuivit sa course vers le nord et arriva à Copenhague, d'où il écrit à Turretin.

Copenhague, 17 mars 1737.

Monsieur, j'ai reçu la réponse dont vous m'avez honoré ; je suis très sensible aux vœux sincères que Messieurs vos Collègues et vous faites à Dieu, pour qu'il répande sa bénédiction sur les soins que je me donne en faveur de nos Frères sous la croix. J'accepte a présent le secours que vous voulez m'accorder, pour m'aider a supporter les fraix de mes voyages. Mais j'espère avec la grace de Dieu, de faire deux choses : la 1re c'est de vous mettre en état de m'aider, et de secourir nos Frères en même temps ; et la 2me de rembourcer tout ce que vous aurez payé, ou fourni pour moy ; et cela sans m'incommoder. Les événemens apprendront si mes espérances sont bien fondées.

J'ai fait vos salutations cordiales à MM. Hérault et Mourier. Ils y ont été très sensibles. Mr Hérault m'a dit qu'il vouloit se donner l'honneur de vous écrire, et qu'il me remettra sa lettre. Nous faisons tous trois, avec une très grande quantité d'autres, des vœux sincères à Dieu, pour votre conservation qui est utile à plusieurs égards, mais surtout pour l'Edification de l'Eglise, dont vous êtes sans contredit (souffrez, s'il vous plaît, que je le dise) un de ses plus illustres ornemens et plus ferme colonne.

On peut dire, Monsieur, que Dieu vous conserve depuis long temps, comme par une espèce de miracle, pour faire sortir aux yeux de l'Europe les lumières et la force de la vérité, du sein des infirmités et des douleurs. Si Dieu exauçoit nos désirs, vous seriez bientôt guéri de tous vos maux. Mais si le Seigneur veut absolument que vous

souffriez, pour exercer vos Vertus, à mesure que vous faites briller vos lumières, excusez nous, s'il vous plait, si nous souhaittons que ce soit encore plusieurs années, parce que nous nous interressons pour l'Eglise et que Dieu a des moyens infinis pour vous récompenser sur la terre et dans le Ciel de tous les maux que pouvez souffrir.

J'ai écrit à MM. de la Haye, pour les prier d'envoyer à Genève 1200 fl. de l'argent qu'ils ont encaissé ou qu'ils peuvent tirer. Je leur indique un expédient facile que je marque à Mr Vial, supposé qu'ils soyent de bonne volonté. Il faut se donner un peu de patience pour voir ce qu'il en sera. Il serait a souhaiter qu'il régnât parmi ces Messieurs plus de confiance et d'union qu'il ne fait; les affaires iroient beaucoup mieux. Il y a eu presque de tous temps des disputes, des divisions et des sujets de scandale dans l'Eglise. C'est un sujet de gémissemens pour ceux qui s'interressent à l'avancement du Règne de J.-C., et un motif en même temps pour redoubler leurs efforts afin de réparer les brèches de Sion.

C'est avec beaucoup de respect et d'attachement que j'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très humble et très obeissant serviteur.

Du Plan.

P. S. Comme Madlle de Goson et Made de Salgas, ces deux Illustres Amies qui font honneur à Notre Religion, s'intéressent à ce qui regarde Nos frères sous la croix, oserois-je vous prier, Monsieur, si vous avez l'occasion de les voir, de les assurer de mes très humbles respects, et de leur dire que mes voyages ne sont pas, Dieu mercy, sans fruit. Comme Mr le comte Dobden me fait l'honneur d'être de mes amis et qu'il a succédé à Mr de Bouttan, dont je n'étois pas connu, j'ai lieu d'espérer qu'il nous rendra encore plus de services qu'il ne fait, ayant plus de pouvoir.

Cette lettre, comme on le devine, est une réponse à la missive que Turretin lui avait écrite de Genève, en date du 3 décembre 1736, et par laquelle le Comité de Genève, dont le mandat était, comme on le sait, de recueillir et répartir les sommes collectées, lui faisait des offres délicates en apprenant que du Plan sacrifiait toute sa fortune au service des églises. « Nous bénissons Dieu, mes collègues et moi, de l'heureux succès de votre négoce ; et nous prions ce bon Père qu'il lui plaise de vous conserver et de continuer à bénir vos soins, comme il l'a fait jusqu'à présent et comme il le fera encore par sa bonté infinie. Je laisse à M. Vial à entrer dans

de plus grands détails avec vous. Je me contente de vous assurer de la part que nous prenons, les uns et les autres, dans tout ce qui vous regarde, et de la pensée où nous sommes que les dépenses que vous faites ne doivent pas être à votre charge et que l'on doit vous en tenir compte. »

Avant de passer en Suède, où l'attendait l'accueil bienveillant du roi, du Plan écrivit encore à Turretin la lettre suivante :

Copenhague, 19 mars 1737.

Monsieur, me trouvant ces jours passés à diner chez M^r^ le chambellan Charles Plessen, ce seigneur qui s'interresse pour nos frères sous la croix, et qui a voulu donner cent écus, s'informa de l'état de votre santé, et comment est-ce que vous vous gouverniez, pour éviter autant qu'il est possible les attaques de l'astme dont il sçoit que vous êtes attaqué.

Je lui promis que je me donnerois l'honneur de vous écrire pour le satisfaire, et je me suis flatté que vous ne trouveriez pas mauvais que je prenne cette liberté, qui peut être de quelque utilité à ce seigneur, ou qui lui marquera du moins ma complésance. J'aurois souhaitté en même temps vous apprendre que j'ai fini dans ce païs icy ce que j'étois venu faire ; mais les choses vont fort lentement dans cette Cour, comme dans les autres. Il faut se donner patience et avec le temps, et la grace de Dieu, on recueille ordinèrement le fruit de ses soins. J'ai tout lieu d'espérer que mon séjour icy n'aura pas été inutile, car le Roi a déclaré qu'il donneroit : Mad^e^ la Margrave et la Princesse Charlotte donneront aussi, et peut-être quelques autres personnes aussi, quoy qu'il y ait beaucoup de misère et peu d'argent dans ce païs icy, mais la charité de certaines personnes leur fait surmonter tous les obstacles.

J'ai reçu une lettre de Mr Vial que, conjointement avec Mr Maurice, vous avez arrèté de tenir à ma disposition 300 écus dont je vous remercie et dont je pourrai faire usage, s'il est nécessaire.

J'ai écrit à M. Achard de vous envoier les 110 écus qui lui restent en main de la collecte de Magdebourg, et j'avoüe que j'ai oublié de lui parler de la lettre de M. Vial qui lui accusoit la réception des 315 risdales. Je réparerai ma faute par la première occasion. Je tacherai aussi de retirer les 1000 ff. que M. Claude m'avoit écrit qu'on avoit collecté à Paris. Cela sera peut-être un peu difficile, parce que M. Claude est mort, et que je suis loing. J'emploierai M. Dumont

qui a des relations à Paris. Je crois que ma présence pourra être de quelque utilité en Hollande et en Angleterre ; mais je voudrois auparavant finir dans le Nord, où si je ne moissonne pas, je ferai du moins quelque grapillage, qui fera que je ne regretterai pas ma peine. Si j'avois cru M. Chion à la Haye, je ne serois pas venu dans ce païs icy, dont il a une fort mauvaise opinion. On se trompe quelquefois dans ses idées, et les événements éclaircissent les choses.

Mr Chulin, qui a été à Genève, et qui se trouve présentement Secrétaire d'Etat, s'est informé comme vous vous portiez. C'est la faveur de Madame la Margrave qui l'a élevé. Il paroit toujours accablé d'affaires. C'est ce qui peut avoir contribué à retarder la mienne, qui lui fut remise pour examiner ... par le Roi. Si Dieu veut tout ira bien, malgré tous les obstacles que j'ai rencontré.

Permettez moy, s'il vous plait, que j'assure icy de mes très humbles respects Mr Maurice et Mr Vial, vos dignes collègues dans l'œuvre du Seigneur, et que je me dise à tous trois, avec des sentimens de vénération et de cordialité, Votre très humble et très obéissant serviteur. DU PLAN.

Monsieur, Mr Hérault et Mr Maurice m'ont chargé de vous assurer bien de leurs respects.

M. Plessen a voyagé en France avec le Prince Charles de Danemark et Mr Chulin étoit auprès d'un prince de Bayreuth.

Si votre santé vous le permet, je vous prie de m'honorer de votre réponse au plutot, car j'ai dessein de partir le mois prochain s'il plait à Dieu. Si Mr Vial a des nouvelles de France je le prie de m'en donner car on m'en demande, et M. Court garde le silence à mon égard, à ce que je crois, parce que je lui ai dit trop ouvertement mon sentiment sur son Histoire et que je ne l'ai pas servi comme il souhaitait. Je savois que vous autres, Messieurs, ne l'approuviez pas ; Mr Vial me le marqua, et vos raisons me parurent bonnes.

Je suis logé chez Mr Hérault.

Ici se terminent les nouvelles lettres de du Plan à Turretin. A défaut d'intérêt historique proprement dit, elles serviront toujours de pièces justificatives à ce qui a été déjà écrit sur ce sujet. En les détachant d'avance de la vie de J. A. Turretin que nous allons incessamment livrer au public, nous sommes heureux de restituer au protestantisme français son propre bien, en rendant un nouvel hommage à un de ses plus vaillants champions. EUG. DE BUDÉ.

MÉLANGES

Mémoires de la vie de Jean de Parthenay-Larchevêque, sieur de Soubise. Préface d'une nouvelle édition, petit in-8° de 151 pages, sur papier de Hollande, chez Willem, 2, rue des Poitevins, Paris.

Le XVI[e] siècle, objet de tant de curieuses recherches et de savantes publications, réserve toujours de nouvelles découvertes à ceux qui l'étudient avec amour et cherchent dans les documents originaux une révélation plus exacte du passé. Au premier rang des sources à interroger se placent les correspondances des personnages historiques, qui nous initient aux secrets de leurs pensées et aux mobiles de leurs actions. Les lettres écrites au moment où les événements se passent, et destinées à les préparer, à les accomplir ou à les raconter, sont, comme l'a si bien dit M. Mignet, les plus précieux matériaux de l'histoire, et notre époque en a su tirer un merveilleux parti. Puis viennent les mémoires composés après coup, par les acteurs eux-mêmes ou par des témoins plus ou moins autorisés de leur vie. C'est un premier essai de biographie, où perce une intention apologétique ; mais qui n'en offre pas moins d'utiles renseignements à l'histoire.

Tel est assurément le cas des Mémoires publiés pour la première fois dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français* (t. XXIII et XXIV) et dont on réimprime ici le texte revu et corrigé avec soin. Le personnage historique dont ils évoquent la destinée méritait une place dans la galerie des *Hommes illustres et des grands Capitaines français* de Brantôme, où il ne brille que par son absence. Entre Guise et Coligny, dans le groupe formé par Montmorency, Nemours, Tavannes, Montluc et les Strozzi, on s'étonne de ne pas rencontrer Jean de Parthenay-Larchevêque, sieur de Soubise, mêlé comme eux aux guerres d'Italie, aux troubles de religion, et qui sut demeurer patriote en combattant sous le drapeau réformé. Parmi les lieutenants de Condé, nul ne put dire mieux que lui : *Pro Christo et patria dulce periculum!*

J'ay sous les yeux un mémoire généalogique rédigé par sa fille Catherine de Parthenay, qui, rattachant les Parthenay aux Lusignan, nous transporte aux premiers âges de la monarchie. Sans remonter aussi haut, et en laissant à de plus habiles le soin de trancher une question délicate, je n'emprunterai aux Mémoires en question que des détails d'une exactitude incontestable sur le héros de cette notice.

« Jean Larchevesque, 5me du nom, seigneur de Soubise, espousa Michelle de Saubonne, dame d'atours de la Royne Anne (de Bretagne) de laquelle elle estoit fort favorisée, et fut donnée par elle pour gouvernante à Madame Renée sa fille, depuis duchesse de Ferrare. Elle fut femme fort estimée, tant pour sa sagesse que pour son entendement et grande conduite en affaires; Budœe lui rend ce tesmoignage. Elle avoit dès lors cognoissance de la vraye religion et y instruisit tous ses enfants.

« De ce mariage naquirent un fils et trois filles, assavoir Jean Larchevesque, et Anne, Charlotte et Renée de Parthenay.

« Jean Larchevesque, 6me et dernier du nom, seigneur de Soubise, nasquit posthume et fut élevé par ladite dame de Saubonne, sa mère, en la cour du grand Roy Françoys, où il fut nourry enfant d'honneur, et depuis en celle du Roy Henry son fils. En l'an 1554 il fut lieutenant pour le Roy en Lombardie, et en l'an 1555 et 1556 il fut lieutenant général pour Sa Majesté en Thoscane et au païs Siennois.

« Les aigreurs qui survindrent en ce tems là pour le faict de la religion luy retranchèrent l'espérance de plus d'advancement. Il en fist ouverte profession bientost après l'entreprise d'Amboise, en ayant eu secrette cognoissance dès le berceau. A l'heure des premiers troubles, il eut charge de feu Monseigneur le Prince de commander à Lion et au païs lionnois, là où il ne se porta [pas] moins au contentement de ceux du païs en ce qui dépendoit de la police, que de ceux qui luy en avoient commis la charge, en ce qui dépendoit du faict des armes.

« Il espousa, en l'an 1553, Antoinette d'Aubeterre, dame tenue pour un mirouer de chasteté entre celles de son tems, et non moins estimée pour son bon entendement...

« Du mariage dudit Jean Larchevesque et d'Antoinette d'Aubeterre vint un fils, qui mourut jeune, et Catherine de Partenay, à présent vivante, du mariage de laquelle avec René, vicomte de Rohan, prince de Léon, sont venus Henry, vicomte de Rohan, Benjamin de Rohan,

seigneur de Soubise, Henriette, Catherine, duchesse des Deux Ponts et Anne, à présent vivants (1). »

Celle qui traçait ces lignes, en 1604, avait elle-même sous les yeux un document domestique du plus grand prix, les Mémoires de la vie de son père, rédigés par un serviteur de sa maison, probablement le célèbre mathématicien François Viète, qui fut le précepteur, le conseiller et l'ami de Catherine de Parthenay. Né en 1540, à Fontenay-le-Comte, ce précurseur de Fermat et de Pascal étudia le droit à l'université de Poitiers, et suivit d'abord la carrière du barreau dans sa ville natale (2). Il obtint plus tard une charge de conseiller au parlement de Bretagne, qu'il perdit dans les troubles de la Ligue, et devint maître des requêtes sous Henri IV, dont la protection assura le repos de ses derniers jours. Viète avait vingt-six ans à la mort du sieur de Soubise (septembre 1566). Il l'avait connu dans l'intimité du foyer, et ses souvenirs personnels, ainsi que les communications qu'il dut recevoir de sa famille, le rendaient éminemment propre à retracer la vie du père de son élève.

Des considérations puisées à une autre source viennent à l'appui de cette conjecture. Il existe des Mémoires de la Vie de Soubise deux manuscrits qui peuvent également prétendre au titre d'originaux. L'un conservé à la Bibliothèque Nationale (*Collection Dupuy*, vol. 743, fol. 186-219) et portant d'assez nombreuses corrections ou additions : c'est le texte qui a servi de base à la publication du *Bulletin*. L'autre, qui semble la mise au net du premier, avec quelques améliorations en plus, est un cahier de 55 pages in-folio, appartenant à M. Dugast-Matifeux, de Montaigu (Vendée) qui nous l'a communiqué avec le plus gracieux empressement. Ces deux manuscrits, d'écriture différente, ont ceci de commun qu'ils offrent en marge des sommaires de la main de Catherine de Parthenay, ainsi que deux notes où l'on reconnaît celle de son ancien précepteur (3).

Voici la première :

« Il fauldroit m'advertir de tous les voyages et camps qui ont esté de ce temps-là, afin de m'enquérir de ce qui luy peult estre venu de

(1) *De la Généalogie de la maison de Lusignan*, Mémoire autographe de Catherine de Parthenay (16 pages in-folio). Collection de M. Benjamin Fillon.

(2) Haag, *France protestante*, t. IX. article *Viète*.

(3) Il suffit, pour s'en convaincre, de les rapprocher d'une page quelconque de l'écriture de Viète, par exemple de l'énoncé de divers problèmes de l'illustre mathématicien. (Collection de M. Benjamin Fillon.)

plus notable. Je ne sçay si ce fut au voyage de Valenciennes où le Roy Françoys, après avoir ravitaillé Landrecy, à la barbe de l'Empereur (1), fit une retraite avecques la lanterne, qu'on estimoit fort belle. Quoy que ce soit, le Sr de Soubise fut faict chevalier de l'accofade (2). »

Est-il téméraire de conclure de cette note que celui qui l'a tracée est bien l'auteur des Mémoires? Il y a plus : nous avons de la main de Viète une généalogie de la maison de Parthenay-Lusignan, composée à l'usage de son élève, qui s'est elle-même exercée sur ce sujet. Or, nous lisons au début de la biographie de Jean Larchevesque ces mots adressés à sa fille : « Le Sieur de Soubise estoit de la maison de Parthenay, descendue de celle de Lusignan, *de l'ancienneté et illustration de laquelle je vous ay par cy-devant donné des Mémoires.* » Ici plus de doute possible. Viète ne peut en effet se désigner plus clairement comme l'auteur d'une notice dont le ton dégagé, les libres allures, dénotent d'ailleurs une plume laïque.

Il ne reste plus qu'à déterminer la date de la rédaction de ce morceau. Je me trouve ici pleinement d'accord avec M. Dugast-Matifeux, qui s'exprime ainsi : « François Viète, en admettant, comme c'est probable, qu'il soit l'auteur des Mémoires, a dû les rédiger lorsqu'il vivait dans l'intimité de Françoise de Rohan, dame de la Garnache, et qu'il habitait Beauvoir-sur-Mer, c'est-à-dire postérieurement à l'an 1577. Comme il y est question du siége de Fontenay par le duc de Montpensier, qui eut lieu en 1574, ce détail seul prouve qu'ils ont été écrits depuis cette époque et qu'ils ne peuvent être par conséquent l'œuvre du ministre Loubat, mort depuis longtemps. »

La lecture des Mémoires ne peut que confirmer cette conclusion. La distance n'est pas grande de Beauvoir-sur-Mer au Parc, résidence favorite de Catherine de Parthenay, mariée en secondes noces à René de Rohan. Cette distance, Viète dut la franchir souvent pour visiter son ancienne élève, à laquelle l'unissait une amitié cimentée par de communes épreuves. Catherine excellait dans les langues anciennes ; mais elle avait un goût très-marqué pour l'histoire, faisait collection de pièces historiques et aimait à encourager ceux qui s'occupaient

(1) Le 1er novembre 1543.

(2) La seconde note n'est qu'une vague indication relative au siége de Calais : « Se fault souvenir que le siége de Chalais ne fut de longtemps après, et fut depuis le dernier voyage que le Sr de Soubise fit en Italie. »

(3) L'hypothèse d'une interpolation ne paraît pas soutenable, et ne ferait que compliquer inutilement la question.

de ces belles études. Témoin ce fragment d'une lettre écrite par elle à Jean Besly, avocat du roi à Fontenay, auquel nous devons une *Histoire des comtes du Poitou et des ducs de Guienne:*

« Monsieur, j'ay appris par M. Daubigny (1) que vous estiez en in-
» tencion d'écrire une histoire des faits accomplis ès province de
» Poictou depuis Philippes Auguste jusques au temps des troubles du
» siècle dernier, que ne voulez aborder de crainte de ne garder
» l'impartialité requise entre tous et chascun de ceux qui s'y sont
» engagés. Je ne saurois trop louer ceste résolution, et s'il vous plai-
» sait d'avoir recours aux papiers et mémoires de nostre maison,
» qu'il vous souvienne que vous serez bienvenu en les venant com-
» pulser à vostre moment et sans vous destourner de vos affaires.

» Vous y trouverez ample sujet, soit quant aux temps anciens, soit
» quant aux troubles esmeus depuis cinquante ans. La matière vous
» portera peut estre à continuer jusques à nos jours, ce que je sou-
» haitte, un esprit comme le vostre ne pouvant que produire œuvre
» profitable à la vérité et à la gloire de Dieu (2). »

L'auteur du remarquable fragment qu'on vient de lire, la personne d'un cœur si haut, et d'un esprit si rare, qui fut la mère d'Anne de Rohan, attachait une extrême importance aux recherches sur l'histoire de sa maison, dont elle reportait, non sans illusion peut-être, la mystérieuse origine au berceau de la monarchie. Elle inspira ce goût à ses fils, particulièrement à celui qui, comme capitaine et comme écrivain, devait ajouter un nouveau lustre à l'éclat de sa maison, à cet Henri de Rohan qui, confiné à Venise après la chute de la Rochelle et la paix d'Alais, et n'attendant qu'une occasion de mettre sa glorieuse épée au service de son pays, dans les péripéties de la guerre de Trente ans, qu'il suivait avec une anxiété patriotique, écrivait à sa mère :

« Padoue, 24 décembre 1630. — Je seray fort ayse d'avoir les
» Mémoires que vous me promettez de mon grand-père de Soubize.
» De tous mes prédécesseurs, sans faire tort aux autres, il n'y en a
» pas un à qui j'aymasse mieux ressembler. »

(1) Le célèbre Agrippa d'Aubigné, dont on peut lire la correspondance avec Catherine de Parthenay dans le tome Ier des *Œuvres complètes* du grand écrivain, dues aux soins de MM. Eug. Réaume et François de Caussade. (Collection de Lemerre.)

(2) Lettre sans date (1610), original autographe dans la collection de M. Garran de Balzan, reproduit dans le tome III des *Archives historiques de la ville de Fontenay-Vendée*, p. 295.

« Padoue, 12 février 1631. — Mon frère s'ennuye de ne rien faire » aussy bien que moy. Je ne désespère point que nous ne nous » voyons encore employés ensemble. Il se voit de plus grands mi- » racles..... Voyez bien particulièrement tout ce que vous avez de la » vie de mon grand-père, son aage, sa mort, et quand il nasquit. » Peut-estre trouvera-t-il un historien au pays qu'il aimoit tant (1).»

Le vœu d'Henri de Rohan ne s'est pas réalisé, et la vie de son illustre aïeul reste encore à écrire, ainsi que la sienne (2). La notice de François Viète supplée du moins au silence de Brantôme, et fournit à l'historien de précieuses indications. C'est un récit grave, sobre, animé, qui rappelle, à plus d'un égard, les Vies de Plutarque. On y remarquera de curieux détails sur la jeunesse de Soubise et de ses sœurs, qui furent l'ornement de la cour de Ferrare, et sur les divers commandements qu'il exerça en Italie sous Henri II. Écrivant sous la Ligue, en pleine guerre de religion, l'auteur a naturellement exagéré l'antagonisme de son héros et des Guises, à une époque où deux partis politiques et religieux commençaient à peine à se dessiner en France, et sa chronologie est assez confuse. Mais la partie la plus neuve des Mémoires est sans contredit celle qui se rapporte à la conjuration d'Amboise et aux préliminaires des guerres de religion. Les entretiens de Soubise avec Catherine de Médicis ouvrent un nouveau jour sur cette âme astucieuse et perverse, dont la franchise, en ses rares accès, ne semble qu'un piége de plus. Un texte significatif sur un projet d'extermination des chefs huguenots, conçu à Moulins, et abandonné au moment de l'exécution, prouve que la pensée du crime hantait depuis longtemps la cour, et fournit un argument important, si ce n'est décisif, à la thèse de la préméditation de la Saint-Barthélemy.

Aux Mémoires de la vie du sieur de Soubise réimprimés d'après le double texte de Paris et de Montaigu, on a cru devoir joindre un certain nombre de lettres inédites dispersées en divers recueils, qui en sont comme les pièces justificatives. Celles adressées de Lyon à Catherine de Médicis sont particulièrement remarquables, et tout à fait dans le ton des Mémoires. J'ai sous les yeux, en écrivant ces

(1) Lettres d'Henri de Rohan à sa mère Catherine de Parthenay, communiquées par M. Dugast-Matifeux, qui en possède les originaux.

(2) Quand aurons-nous le troisième volume de la belle *Histoire des Princes de Condé*, de M. le duc d'Aumale, où revivra le grand chef du protestantisme français?

lignes, un jeton aux armes de Soubise, appartenant à M. Benjamin Fillon, sur lequel sont gravés ces mots : ET NON PŒNITEBIT ! C'est la devise d'une belle vie.

JULES BONNET.

BIBLIOGRAPHIE

JOURNAL DE FAURIN SUR LES GUERRES DE CASTRES

PAR CHARLES PRADEL.

C'est avec une vraie joie que nous annonçons la nouvelle édition du précieux *Journal de Faurin*. Inséré d'abord, mais avec de larges mutilations, dans les *Pièces fugitives d'Aubais*, recueil rare et recherché (1) — il a été publié cette fois dans toute son étendue d'après l'original de Puylaurens, avec emprunt au manuscrit de la Bibliothèque nationale de quelques feuillets manquants. On y trouve des notes explicatives, puisées aux sources, intelligentes et sobres, qui en rendent la lecture facile et fructueuse.

Publié dans les *Chroniques du Languedoc* et tiré à part sur beau papier, le *Journal de Faurin* embrasse une période de 43 années, de 1559 à 1602, et raconte jour par jour, avec détails circonstanciés, les guerres et autres événements survenus à Castres et dans les environs. Si chaque ville possédait de semblables chroniques, « quelle ample moisson, dit l'éditeur, ne trouverait-on pas dans de pareils ouvrages pour une histoire générale » !

L'éditeur, M. Charles Pradel, bibliophile distingué, fils de l'ancien et vénérable pasteur de Puylaurens, n'en est pas à ses débuts. Le haut Languedoc et la science historique lui doivent déjà une belle édition des *Antiquités de Castres*, de maistre Pierre Borel, parue en 1868.

Et à peine recevons-nous *Faurin* qu'on nous annonce que, dans son infatigable zèle, M. Pradel achève à cette heure même de publier une édition superbe et complète, d'après le manuscrit original, et enrichie de nombreuses notes, des *Mémoires de Jacques Gaches*

(1) Paris, 1759, 3 vol. in-4°.

sur les guerres de religion à Castres et dans le Languedoc de 1555 *à* 1610, dont il sera rendu compte plus tard (1).

On ne saurait trop féliciter M. Charles Pradel de toutes ces résurrections d'un passé qu'on ne peut connaître à fond que par les documents originaux et contemporains. Il accomplit sa tâche avec un soin jaloux, *con amore*, en artiste autant qu'en érudit, et il n'est rien, ni recherches, ni déceptions, ni sacrifices, qui soit capable de le décourager.

Qu'il reçoive, ici, l'humble hommage de notre admiration et de notre gratitude pour les services qu'il rend à la science et à nos chères Églises Réformées — auxquelles appartenaient les trois auteurs, Borel, Faurin, Gaches, qu'il vient de rendre à la lumière.

CAMILLE RABAUD.

LES COLONIES FRANÇAISES A ORANIENBOURG, KOEPENICK ET RHEINSBERG

(*Die franzoesischen Colonieen in Oranienburg, Kœpenick und Rheinsberg*, von lic. th. H. Tollin — 1876 — 42 pages in-8°.)

Nous avons déjà eu l'occasion d'étudier dans le *Bulletin* la monographie d'une des églises du refuge au Brandebourg, celle de Francfort sur l'Oder, à laquelle M. le pasteur Tollin a consacré une notice très-intéressante et très-complète[2]. Les trois colonies dont il s'est récemment occupé, si elles n'ont eu qu'une importance secondaire et transitoire, ne méritaient cependant pas d'être ensevelies dans l'oubli, et jusqu'ici on n'en connaissait guère que le nom. Nous devons lui savoir gré d'être parvenu, à force de recherches persévérantes, à reconstituer l'histoire de leur fondation, de leur développement et de leur acclimatation graduelle.

Ainsi que nous l'apprend M. Tollin, et ce fait généralement peu connu est de nature à être signalé, la plupart des registres d'églises du refuge au Brandebourg ne commencent qu'en 1703. D'une part, les fréquents déplacements des premiers immigrants avaient empêché les inscriptions régulières ; et d'autre part aussi, l'espoir du retour

(1) 1 vol, in-8° raisin de XVI-540 pages, orné du portrait de Gaches, gravé par Trichan, d'après un portrait du temps, appartenant à M. Ch. Pradel, — Exemplaire reçu à la bibliothèque du Protestantisme français.

(2) Le refuge à Francfort-sur-l'Oder, *Bulletin*, XIX, p. 128 et 170 (1686-1852).

était resté si fermement enraciné dans les cœurs, que leurs pasteurs hésitaient, par la formation de listes, à donner une apparence de constitution définitive à ces troupeaux dont tous les membres leur étaient d'ailleurs connus. Le 4 mars 1697 on célébrait encore un jeûne solennel « pour le retour en France ». Quelques mois plus tard, la paix de Ryswick, qui abandonnait les huguenots, vint leur enlever ces illusions dernières. Chacun alors chercha à s'établir de son mieux sur la terre d'exil, et le 8 mars 1698 l'Électeur donnait l'ordre de tenir dans chaque colonie un registre où seraient inscrits, avec les délibérations du consistoire et les comptes, les actes de baptême, de mariage et de décès. Ces registres devaient être tous semblables, « afin qu'il y ait une conformité entière entre tous ces actes dans toutes lesdites églises » ; ils étaient contrôlés au moins tous les trois ans par une visitation ecclésiastique. Celles de 1698 et de 1700 ne furent que partielles — moins peut-être que ne l'avance M. Tollin, car la liste du 31 décembre 1700 conservée à la bibliothèque du Protestantisme français est plus complète qu'il ne paraît le penser; elle contient les relevés nominatifs des cinq colonies berlinoises et de celles de Bucholtz, Spandow, Kœpenick, Bernau, Orangebourg, Loecknitz, Grambzow, Chorine, Schwedt, Wiradin, Angermunde, Rheinsberg et annexes, Francfort-sur-l'Oder, Muncheberg, Hall, Brandebourg, Stargard, Magdebourg et Manheim à Magdebourg, Stendal, Bourg, Halberstadt, Clèves, Emmerich, Wezel, Duisbourg, Soest, Prentzlau, Strasbourg en Uckermarck, Neuhaldensleben, Kœnigsberg, Neustadt-sur-la-Dosse, formant un total de 14 844 réfugiés français, « non compris ceux au service de Sa Majesté dans ses armées et dans les garnisons ». — La visitation de 1703 fut générale, ce qu'ont ignoré Erman et Ch. Weiss, et à partir de cette date il y a des registres dans toutes les colonies.

La plus ancienne des colonies du Refuge établies dans les États prussiens fut, après celle d'*Alt-Landsberg* (fondée par le président Otto de Scheverin (1670) et dont les colons se transportèrent à Berlin dès 1672, celle d'*Oranienbourg*. Elle doit sa création et son nom à l'arrière-petite-fille de Coligny, l'électrice Henriette-Louise d'Orange, dont les pieux cantiques font encore partie des recueils de l'Église évangélique allemande. En 1659 l'intelligente et chrétienne princesse avait acheté près de Boetzow la terre de Zehlendorf, dévastée par la guerre de Trente ans, et avait appelé dans ce désert des agriculteurs

de Hollande et de Frise. La plupart n'y séjournèrent que peu de temps et ce furent des émigrants réformés du Palatinat qui les remplacèrent : à cette fusion de Hollandais et d'Allemands, de réformés et de luthériens, vinrent s'adjoindre en 1686 les réfugiés français.

Le premier pasteur qu'indique Erman est *La Charrière* en 1703. Il figure déjà sur notre liste de 1700, et avait exercé son ministère en 1686 à Gramzow, 1689 Spandow, 1692 Buchholz, 1697 Brandebourg ; en 1706 on le trouve à Parstein. Depuis 1704, le pasteur *Colin*, dont le nom seul nous est connu, lui succédait à Oranienbourg. En 1711, le célèbre *David Ancillon* venait y rétablir sa santé fortement atteinte (détail resté inconnu à Haag), et sa signature se retrouve en bas des actes ecclésiastiques jusqu'à son retour à Berlin, en 1713. L'église de la colonie se fusionnait alors avec la communauté allemande réformée, qui elle-même s'est unie à la luthérienne en 1819.

La liste du 31 décembre 1700 (Bibl. du Prot. français, Manuscrits Diceterici) nous permet d'ajouter à ces détails un renseignement de plus. A cette date, les trente-huit colons français étaient : M. *de la Charrière*, ministre du Vivarais ; le sieur *Étienne de la Pazade*, sieur *de la Terrasse*, directeur, sa femme et deux enfants ; *Jean Alan*, de Rouen, chapelier, sa femme, un enfant et une nièce ; *Paul Benoist*, du Vivarais, sa femme et deux enfants ; *Théodore Maléville*, marchand et deux domestiques, et *David Illaire*, facturier en laine, sa femme et un enfant, de Saint-André en Languedoc ; *Jacques Senet*, du Dauphiné, charpentier ; *David Vincent* et son frère, *Marc Fol*, *Jacques Gilian*, *Antoine du Vilar*, avec femme et enfants, du pays de Gex. La supposition de M. Tollin que des Orangeois avaient peut-être choisi ce lieu d'asile, ne se trouve pas confirmée. — Dans le voisinage d'Oranienborg, la petite colonie française de *Hamelspring* ou *Lammspring* eut aussi pendant quelque temps son pasteur : en 1701 *Fabri*, qui passa à Potzlow ; en 1712, *Jean Vernezobre*, de Nîmes, qui avait été d'abord à Bâle, puis également à Potzlow. Elle fut ensuite rattachée à Rheinsberg et unie en 1721 à l'église allemande réformée d'Oranienbourg.

La colonie de *Kœpenick* eut une durée beaucoup plus considérable. Fondée en 1686, elle ne disparaît qu'en 1812, à l'époque de la suppression de la justice particulière. Unie d'abord à la commu-

nauté allemande, elle s'en était séparée en 1690, vu l'affluence des réfugiés, mais en conservant l'usage simultané du temple.

M. Tollin donne les noms des 22 familles huguenotes qui s'établirent les premières à Kœpenick ; ce sont, par ordre alphabétique : *Agiron*, *Bram*, *Brenonville* de Blois, *Bro*, Julienne *Colas* de Sedan, *Canroux*, *Castilhon*, *Dagaillé*, *Delpieuch* de Cézus en Languedoc (en 1700 il était direeteur des ouvriers du château de K...), demoiselle *Antoinette de Forneret* de Beaune, *Franc*, *François* de Metz, *Paul Gofin* dr. avocat de Metz, *Girard*, *Gourde* de Valence, *Esther Jonquet* de Manduel, *Lagier* de Lesprez, *Ch. Lugandi* min. né à Montauban, *Mazoyer*, *Millot*, *Montan* et *Nissole* : trois dames, dont une noble ; un pasteur, un avocat, un négociant, cinq ouvriers en laine, un brasseur, un teinturier, un jardinier, quatre manœuvres. Joignons-y, d'après la liste du 31 décembre 1698, la demoiselle veuve de M. *Dollé*, major de Beaune en Bourgogne, et le sieur Jacques Dollé, son fils, le sieur *Serval* et sa femme, de Vassy en Champagne. En 1700 la population française est de quarante-six personnes.

La colonie a été desservie par les ministres suivants : 1° *François Fétizon* (1686-1693) de Sedan, ancien pasteur de Saint-Loup-du-Bois, après son aumônerie du reg. de Briquemault et sa cure de Lippstadt, et avant son appel à Berlin. — 2° *Pierre Drouet* de Sedan. 3° *Jacob Brouzet* (1694-1698) de Nîmes, qui passa ensuite à Berlin (contrairement à l'assertion de Haag, art. Forneret). — 4° *Philippe Forneret* (1698-1711) appelé de même à l'une des chaires françaises de la capitale. — 5° *La Grange du Faur* (1711), pendant quelques mois seulement. — 6° *Alphonse de Vignolles* (1712-1721), dont Haag raconte la vie accidentée et qui exerça le ministère de 1721 à 1744 à Berlin, où il mourut à l'âge de 96 ans. — 7° *Olivier de Favin* (1721-1739), d'origine dauphinoise et d'abord pasteur à Battin. — 8° *Ant. Phil. Cregut* (1739-1761), probablement de la famille des pasteurs enregistrés par Haag. — 9° *Paul Simon* (1762-1785), qui appartenait peut-être à l'artistique famille de ce nom, né à Berlin, pasteur à Buchholz, et de 1755 à 1761 dans la colonie wallonne de Magdebourg. — 10° *Mila* (1786-1796), sans doute de la famille de l'émigré du Hanovre Jean Mila, l'ancien procureur de Montauban. — 11° *Cournon* (1796-1805), — et 12° *Villaret* (1805-1812), dont les ancêtres avaient ramé sur les galères du roi.

En 1696 le réfugié Nissole avait épousé une Allemande, mais jusqu'en 1728 on ne trouve, celle du pasteur de Favin comprise, que quatre alliances de ce genre. L'acclimatation se manifeste surtout dans le choix des parrains et des marraines. Les pasteurs Crégut et Mila desservaient les deux troupeaux réformés, le français et l'allemand ; jusqu'en 1810 le registre de la colonie est tenu en langue française. En 1812, contre le désir des colons, l'union définitive est consommée. L'appel successif à Berlin de la plupart des pasteurs qui ont desservi cette petite colonie, s'explique par la proximité de la capitale et par les nombreux séjours de la cour au château de Kœpenick.

Rheinsberg devint aussi plus tard une résidence princière, ce fut la demeure favorite du prince royal, le futur Frédéric II ; mais ce voisinage ne fit que hâter l'acclimatement. Il s'agit cette fois d'une colonie due, non à l'initiative souveraine, mais à la libéralité d'un réfugié. En 1683 la seigneurie de Rheinsberg avait été acquise du comte François du Hamel, major général et français catholique au service du Brandebourg, par le conseiller *Benjamin Le Chénevix de Béville*, qui s'empressa d'y construire une église pour ses compatriotes : dès l'année suivante ils y formaient trois colonies, l'une dans la ville, les autres dans les villages de Kagar et de Braunsberg ; ce dernier lieu, brûlé en 1640, avait été reconstruit par les colons.

Les premiers immigrants sont, par ordre alphabétique : *Beller, Bievellet, Burea, Cauffrie, Chevalier, Cornet, Dieu, Elnain, Estienne, Gardien, Gain, Gaspard, Ghuien* (plus tard *Gain*), *Lefèvre, Le Frise, Lejeune, Matthieu, Manson, Niquet, Quenon et Vateau ;* plus tard *André, Berthe, Bocquet, Cottel, Douais, du Buis, du Prez, Fourmont, Handrié, Lorrain, Perronne, Rossignol, Bouvière, Tévenin* et *Vilain*. Sur la liste de 1698, Kagar et Rheinsberg donnent un total de 93 personnes ; sur celle de 1700 on en trouve 104 (dont 18 pour Les Chénevix de Béville) pour Rheinsberg et ses annexes de Zulhen, Kagar, Roxelberg, Repente, Vistock, Ruppin, Kolbeck, Priswaldt et Estrelich.

En 1701, B. Le Chénevix, au grand désespoir des colons, vendit la seigneurie, et comme le nouvel acquéreur se refusait à rétribuer un chapelain, le roi prit à sa charge la dépense des 300 écus, en « translatant » à Rheinsberg la communauté de Kagar et en supprimant le culte distinct de Braunsberg. En 1715, rachat de Rheinsberg

par Benj. Le Chénevix; en 1733 la terre passait définitivement des mains de son fils, le lieutenant-colonel Henri, entre celles du prince royal. (Les détails donnés par M. Tollin sur la famille Le Chénevix complètent ceux que MM. Haag avaient recueillis. Le fils du lieutenant-colonel Henri, Louis de Béville, se distingua dans la guerre de Sept ans, et reçut à la mort du duc Léopold (1785) le commandement de son régiment d'infanterie de Francfort. Il avait épousé une fille du général de Montolieu, et après avoir quitté le service militaire en 1791, il remplit à Neuchâtel un rôle diplomatique qui ne fut pas sans importance.

Quand le prince Frédéric devint possesseur de Rheinsberg, l'acclimatation y avait déjà commencé sur une assez large échelle. C'est en 1706 que fut célébré à Kagar le premier mariage d'un colon avec une Allemande; il y en eut plusieurs autres à partir de 1723. Les symptômes s'accentuent par le langage: tous les registres sont d'abord tenus en français; en 1727 quelques mots allemands se glissent dans l'inscription d'un mariage; en 1730 la notification d'un baptême, commencée en français, se termine en allemand. Cette influence se fait sentir de plus en plus et finit par prédominer, comme dans toutes les colonies, comme à l'époque des conquêtes de Frédéric II. Jusqu'à lui le village de Braunsberg était demeuré un petit État dans l'État, avec sa juridiction particulière et ses maires français : le dernier est Jean *Belé*, en 1749. A ce moment la prédication française étant devenue superflue à Rheinsberg, on fit désormais de Braunsberg le centre de la triple cure : en 1799 un pasteur y résidait encore, mais la plupart des colons ne savaient plus la langue de leurs ancêtres, et l'on ignore la date précise de la cessation du service français.

Les ministres qui desservaient les trois colonies résidèrent d'abord, sauf Brasy, à Kagar. Ce furent :

1° *Jérémie Rocaret* (1686-1688). — 2° *Henri Brasy* (1er déc. 1688 à 1689), pasteur de Brisson en Nivernais, d'abord aumônier du reg. de Varennes, et en 1687 l'un des trois pasteurs français de Prentzlau. — 3° *Reboul* (1689), pasteur de Châteauneuf, d'abord en 1686, à Gross Ziethen, plus tard en 1690 à Angermunde et en 1697 à Battin. — 4° *Le Preux* (1691 — ?), dont la veuve figure sur la liste de la colonie en 1698. — 5° *Vogel* (1691-1698). — 6° *Perrin* (1698-1701), probablement Samuel Perrin du Dauphiné; il paraît avoir également desservi en 1699 Bernau et la fabrique de verre de

Neustadt. (Le Refuge du Brandebourg a compté plusieurs *Perrin* : l'un d'eux fut un des plus habiles mégissiers de Magdebourg ; un autre, *Josué Perrin*, d'Annonay en Vivarais, établi à Stettin, avait en 1721 le privilége exclusif des cartes à jouer, qui passa en 1767 à son fils et en 1781 à la veuve, née Marie Michelet.) En 1701 la résidence du ministre est transférée de Kagar à Rheinsberg. — 7° *Abraham Boquet* (1701-1717), dont la famille mérite une mention spéciale.

Les Boquet venaient des confins de la Flandre et de l'Artois. *Laurent* et son fils *Robert*, né encore en France, faisaient partie de la colonie wallonne de Mannheim, chassée par les troupes de Louis XIV en 1689 et qui, leur pasteur Péricard en tête, vinrent se réfugier au nombre de 1949 à Magdebourg, et y reçurent des priviléges exceptionnels. Robert était déjà à Mannheim un des anciens de l'église et conseiller de la colonie ; en 1690 il est nommé premier bourgmestre de celle de Magdebourg. Son fils, le marchand du même nom, lui succéda dans cette charge en 1705. Robert Boquet l'aîné s'était marié deux fois et avait eu seize enfants. De son union avec Rachel du Mont, veuve de Philippe Masis, était né à Mannheim en 1673 Abraham Boquet, le pasteur de Rheinsberg, qui débuta dans la carrière ecclésiastique en desservant la colonie française de Neustadt dans la verrerie du Hollandais de Moor[1]. Il y prêcha dans les deux langues, de 1699 à 1701, et permuta alors avec Perrin. Son fils, *Robert-Abraham Boquet*, né à Berlin, fut successivement pasteur à Prenzlau, en 1741 à la communauté wallonne de Magdebourg, où il remplaça Réclam, et en 1758 à l'église française du Werder à Berlin ; le fils de Robert Abraham, le pasteur *Jean-Antoine Boquet*, après avoir desservi la colonie francfortoise de 1781 à 1784, s'établit de même à Berlin. Remarquons ici que trois autres pasteurs du Refuge ont appartenu à cette famille, qui en a fourni six aux colonies de Brandebourg ; un frère cadet d'Abraham, *Jean Boquet*, marchand tanneur à Francfort-sur-l'Oder, eut deux fils : *Pierre*, célèbre orfèvre de la cour, père de *Samuel Boquet*, pasteur à l'église française de la Dorotheen-Strass de Berlin ; et *Benjamin Boquet*, d'abord

(1) Obligé de quitter Paris pour cause de religion, de Moor s'était établi d'abord à Copenhague et avait ensuite transporté ses ouvriers et ses procédés à la manufacture électorale de Neustadt. En 1696 son fils Henri, né à Paris, lui succéda dans la direction, introduisit la fabrication des verres coulés, attira de nouveaux ouvriers et parvint à fournir au prince deux miroirs de 90 pouces de long. Les gentilshommes verriers de *Condé*, de *Jardinet*, de *Baunay*, du *Houx*, avaient apporté avec eux le secret de la soude, et bientôt on érigea une succursale à Pinnou, près d'Oranienbourg.

auxiliaire a l'église française de Dantzick, puis, de 1735 à 1789, ministre de la colonie de Francfort. Ce dernier eut un fils, *Jean-Robert Boquet*, qui lui succéda à Dantzick, et dont MM. Haag, qui se sont trompés sur la filiation de cette dynastie de pasteurs, citent trois discours imprimés.

C'est Abraham Boquet qui établit un ordre régulier dans les actes ecclésiastiques de Rheinsberg, Kagar et Braunsberg. En 1717 il reçut vocation pour Berlin, laissant sa chaire à 8° *Ant. Th. Crégut* (1717-1721), que nous avons déjà trouvé à Kœpenick. Ce dernier eut pour successeurs : 9° *Spruengli* (1721-1726), 10° *Scheurer* (1726-1733), 11° *Fischer* (1733-1737), 12° *Stosch* (1737-1749), le dernier pasteur de Rheinsberg. Notons deux apparitions passagères, de *Simon Pelloutier* en 1732 et de *Jean des Champs* en 1737, chacun célébrant un seul baptême. La série se termine à Braunsberg par : 13° *Crouzet* père, 14° Crouzet fils (1748-1813) et 15° *Villaret* (1813-1828), auquel était échue déjà la pénible mission de remplir les derniers devoirs auprès du troupeau de Kœpenick. A la mort de Villaret la colonie s'éteint ; en 1834 elle est réunie ecclésiastiquement à la communauté allemande réformée de Luson, où les registres sont transportés.

On le voit, quelque éphémère qu'ait été l'existence des colonies d'Oranienbourg, de Kœpenick et de Rheinsberg, leur histoire a fourni à M. Tollin l'excellente occasion de glaner des faits et des noms qu'il eût été fâcheux de laisser perdre, et qui doivent occuper une place dans les annales du Protestantisme français.

F. DE SCHICKLER.

CORRESPONDANCE

FÊTE DE LA RÉFORMATION

L'anniversaire du premier dimanche de novembre nous a valu des dons généreux et des lettres sympathiques, d'environ quarante Églises dont nous publierons prochainement la liste, sur laquelle nous sommes heureux de constater quelques noms nouveaux. Nous nous bornons aujourd'hui à reproduire quelques extraits de notre correspondance à ce sujet :

Saint-Denis, 8 novembre 1878, M. le pasteur Bonet-Maury : — « Répondant à votre appel du 15 octobre dernier, nous avons destiné à la So-

ciété d'histoire du Protestantisme français la collecte faite à Saint-Denis, du 1er au 3 novembre, à l'occasion du CCCLXIe anniversaire de la Réformation, et dont nous vous adressons le montant en un mandat postal ci-joint de la valeur de 50 francs.

» Puissiez-vous voir dans cette modeste offrande d'une paroisse d'ouvriers le témoignage de l'intérêt sincère qu'on prend ici à votre belle œuvre de piété historique, et le symptôme de la vitalité de cette Église adolescente qui grandit auprès de l'héroïque champ de bataille de 1567 !

» Nous saisissons cette occasion de vous féliciter de la médaille d'or si justement accordée à la Société d'histoire du protestantisme français par le jury de l'Exposition. »

Saint-Laurent du Cros, 9 novembre 1878, M. le pasteur Duproix : — « Ayan donné à mes paroissiens, l'an dernier, six conférences d'histoire locale, je n'ai pu revenir sur ce sujet cette année. Je n'en ai pas moins placé sous leurs yeux les exemples de foi et de dévouement que nous ont légués nos pères : c'est l'histoire des cinq Écoliers de Lausanne arrêtés à Lyon le 30 avril 1552 et brûlés dans cette ville, sur la place des Terreaux, le 16 mai 1553, qui a fait les frais de ma prédication.

» En étudiant cette magnifique page de l'histoire de notre Église, je me suis pris à regretter que cet émouvant récit ne soit pas entre les mains de tous. J'admire sans doute une œuvre élégante comme celle de M. Jules Fick ; mais j'admirerais bien davantage l'éditeur qui entreprendrait de populariser, au moyen d'ouvrages à bon marché, les hommes qui ont illustré notre Église. Pourquoi votre Société, qui a entrepris tant de bonnes choses, n'essaierait-elle pas de mettre les portions essentielles de nos classiques protestants, sinon à la portée de toutes les bourses, du moins à celle de toutes nos bibliothèques religieuses ? Les récits de foi, de vies humbles et dévouées, font tant de bien ! »

Saint-Jean du Gard, 15 novembre 1878, M. le pasteur Meynadier : — « M. Schlœsing, de Marseille, a bien voulu, sur notre demande, donner à Saint-Jean du Gard une conférence sur les *Églises du Désert*, et c'est avec un profond intérêt que nous avons écouté sa parole si propre à faire revivre dans le cœur des enfants la foi des pères...

» Le dimanche suivant mon collègue, M. Viel, chargé de présider le service de la fête de la Réformation, l'a fait d'une manière très-impressive en nous entretenant de la manière dont se célébrait le culte chez les premiers protestants, en insistant surtout sur la sévère discipline qui, dans les premiers âges de la Réforme, présidait à tous les actes de la vie religieuse...

» Le soir de ce même jour, j'ai cherché moi-même à intéresser nos auditeurs en leur retraçant, d'après une page du *Bulletin*, la touchante histoire de la fuite et de la captivité d'une de nos compatriotes, Jeanne Faysse, originaire de Sainte-Croix de Caderle.

« Que Dieu veuille faire servir tous ces efforts à réveiller le zèle chrétien au sein de nos Églises trop longtemps oublieuses de leur passé, et redevables à l'influence de votre Société du commencement de réveil qui semble se produire parmi leurs membres ! »

NÉCROLOGIE

M. LE PASTEUR VIDAL

Il y a peu de semaines, la mort enlevait à nos églises un de leurs pasteurs les plus dignes et les plus distingués. M. Vidal, président honoraire du consistoire de Bergerac, rendait son âme à Dieu le 28 novembre dernier.

Né à Colognac (Gard) le 2 septembre 1798, il débuta, presque enfant, comme instituteur primaire dans son village, avant d'obéir à une vocation plus haute en allant étudier la théologie à Genève. Il en revint muni de ses grades, en 1829, pour se consacrer, durant cinquante ans, au ministère le plus actif et le plus efficace à Bergerac.

Doué d'une rare intelligence, d'une étonnante mémoire, il possédait une instruction aussi solide que variée, dont il fit preuve dans de nombreux ouvrages. On a de lui plusieurs volumes de sermons qui contiennent des pages éloquentes, des *Lettres sur la religion et la théologie*, un volume de *Mélodies hébraïques* où l'on remarque de très-beaux vers que je regrette de ne pouvoir citer ici, et de nombreux mémoires couronnés par diverses sociétés. Ce n'est pas un médiocre honneur pour M. Vidal d'avoir obtenu en 1839, de la Société de la morale chrétienne, le second prix dans une question où l'illustre Vinet obtint le premier : *Sur la nécessité de se former des convictions religieuses et sur le devoir de les manifester*. Un travail important sur les *Causes du dépeuplement des campagnes et sur les moyens de remédier à ce mal*, prouve la variété de ses aptitudes.

C'est dans l'intimité que se révélait sa belle âme si pieuse et si élevée : « Si j'ai pu valoir quelque chose, c'est par le cœur ! » disait-il quelquefois. Mais le cœur et l'esprit étaient de même trempe chez cet homme excellent si vivement aimé, si digne de l'être, auquel n'ont pas manqué les distinctions terrestres qu'il ne recherchait point.

Puissent ces lignes, tracées par un ami de toute sa vie, adoucir la douleur d'une épouse étonnée de survivre à celui qui l'a devancée dans le sein de Dieu, et de deux fils auxquels il laisse l'héritage d'un nom vénéré qu'ils sauront porter dignement. BARAFORT.

P.-S. Les lecteurs du *Bulletin* n'ont pas oublié les belles stances de M. Vidal en l'honneur des frères Haag, insérées ici même (*Bull.* IX) et le drame du *Pasteur du Désert*, œuvre de ses derniers jours, publié dans *la Renaissance* de 1878 (*Réd.*).

M. LE PROFESSEUR BONIFAS

La fin de l'année 1878 a été marquée par un grand deuil pour la Faculté de Montauban et l'Église reformée de France. M. François Bonifas, qui occupait avec une rare distinction la chaire d'histoire ecclésiastique, a succombé le 15 décembre dernier, à peine âgé de quarante-un ans, à une courte maladie, laissant sa famille et ses élèves plongés dans une égale douleur. « Les voies de Dieu ne sont pas nos voies, écrit-on à ce sujet de Montauban. A l'heure actuelle, qui donc pouvait paraître non pas seulement plus utile, mais plus nécessaire à l'Église, à notre chère Faculté ?... M. Bonifas était le type du professeur de théologie protestante. Sa foi était vivante, sa science sûre, son enseignement plein de lucidité, et l'homme était à la hauteur du docteur. Nous ne savons pas si depuis longtemps il y avait eu à la Faculté un professeur plus aimé, plus vénéré des étudiants. » (*Christianisme* du 20 décembre 1878).

A cet hommage de l'Église et de l'École, privées d'un maître éminent dont la précoce maturité promettait encore tant de fruits, le rédacteur du *Bulletin* aime à joindre un tribut de regrets tout personnels. Il y a quatorze ans, j'eus le privilége de rencontrer M. Bonifas à Albisbrun, où il venait respirer l'air salubre des Alpes. L'histoire de Merle d'Aubigné à la main, nous visitâmes ensemble le champ de bataille de Cappel et le monument funèbre de Zwingle. Nous gravîmes ensemble les hauteurs de l'Albis, d'où l'œil contemple avec ravissement Zurich et ses riants rivages couronnés par les Alpes de Glaris et d'Appenzell. La Réforme était le sujet habituel de nos entretiens dans ces lieux marqués par de si grands souvenirs. Il en possédait l'âme, et nul n'était plus capable de la communiquer à la jeunesse par des leçons où l'autorité s'alliait à la ferveur. Hélas ! ce bel enseignement d'histoire ecclésiastique dont l'écho arrivait jusqu'à nous dans les récits émus de ses auditeurs, n'est déjà plus qu'un souvenir ! Nous n'aurons de François Bonifas, avec les thèses d'un double doctorat qui lui fit grand honneur, que le sobre et élégant précis par lequel il a complété la belle *Histoire des protestants* de M. de Felice. Avec ceux qui le pleurent nous nous inclinons devant ce grand mystère de la mort qui se joue de nos prévisions sans ébranler nos certitudes, et nous demandons à Dieu de susciter un digne successeur à cet ouvrier d'élite rappelé avant le soir. Puisse notre Église si éprouvée, mais toujours vaillante, dire sur sa tombe : *Uno avulso non deficit alter !* J. B.

Le Gérant: FISCHBACHER.

PARIS — IMPRIMERIE É. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

Les très-belles pages qu'on va lire sont extraites du grand ouvrage auquel M. Nap. Peyrat a consacré les meilleures années de sa vie et dont deux volumes ont déjà paru. Avec la période des origines, il embrasse tout le drame de cette croisade albigeoise qui ne laissa que des ruines sanglantes sur une terre illustrée par une civilisation précoce et par l'aube d'une renaissance religieuse aussitôt hélas! étouffée qu'apparue. Quel que soit le jugement que l'on porte sur la Réforme cathare du XIIe siècle, on ne saurait méconnaître les germes précieux qu'elle portait dans son sein et qu'elle transmit aux âges suivants. A cette distance l'histoire prend tout naturellement les proportions de l'épopée. M. Nap. Peyrat est un historien doublé d'un poëte. Il s'émeut des catastrophes antiques. Il mène deuil sur tout un passé. Comment demeurer insensible aux appels de ce dernier survivant de la patrie romane? — « Dans quelques jours, nous écrit-il, j'aurai soixante-dix ans. Pour qui est né mourant, c'est avoir déjà longtemps vécu. Il faut se hâter. Mon œuvre historique est le préambule de votre *Bulletin*, le portique de la *France protestante*. J'ose compter sur l'intérêt que porteront à mes reliques les doctes président et secrétaire de la Société du protestantisme français. » Cette confiance ne sera pas trompée. L'Iliade romane aura son Homère, et si nos meilleurs vœux sont exaucés, il lui sera donné de couronner lui-même son filial monument et de dire : *Nunc dimitte servum tuum !* Rappelons la souscription encore ouverte à l'*Histoire des Albigeois* (1). Puissent des noms nouveaux et toujours plus nombreux se presser sur la liste d'honneur où notre Société s'inscrivit la première! J. B.

(1) Librairie Fischbacher. 3 vol. in-8°, à 5 francs le volume.

FRAGMENT
D'UNE HISTOIRE DES ALBIGEOIS

PRISE ET MASSACRE DE BÉZIERS

(1209)

Le Midi cependant éprouvait cette vague et sombre émotion que ressentent les hommes, les animaux et même les éléments à l'heure des tempêtes. Les prêtres romains devenaient de plus en plus menaçants. Un jour le comte de Foix passait devant le monastère de Saint-Antonin. C'était la fête du saint (10 mai) ; et l'abbé et ses moines, portant ses reliques dans leur châsse d'or, se rendaient en psalmodiant vers un oratoire construit sur un monticule voisin au-delà de l'Ariège. C'est la colline de Tonnac, dont l'échancrure est la brèche par où tous les orages du couchant fondent sur Pamiers. Une chapelle chrétienne y avait remplacé un autel païen de la Foudre. Le tonnerre était le seul danger que craignissent les Ibères, et ils avaient dédié cette cime au *Péricoul* (1). Les moines, à l'ouverture de la saison des orages, allaient implorer le Dieu du ciel sur la *colline des tonnerres*, lorsque la procession rencontra le comte Ramon-Roger qui descendait de Foix. Le prince ne daigna, selon l'usage, ni s'arrêter, ni incliner le front, ni descendre de son cheval pour adorer les reliques du martyr. Il passa fièrement, la tête haute, relevée à l'espagnole, attitude habituelle des princes de la maison de Foix. « Comte, s'écria un abbé du Nord, tu ne déféres à ton seigneur, le martyr. Sache donc que dans la ville où tu es maintenant le maître de par le Saint, tu seras privé de tout droit seigneurial, et que le martyr fera si bien que de ton vivant tu seras déshérité (2). » Paroles que la croisade ne rendit que trop prophétiques, et premier murmure des tonnerres que ces moines allaient déchaîner sur la colline des tempêtes.

(1) *Periculum*, tonnerre.
(2) Pierre de Vaux-Cernay, chap. XLV.

A ces menaces se joignaient des signes effrayants. Après la victoire de Vouglé, où le Midi tomba sous la lance de Clovis, une source de sang jaillit du pavé de Toulouse, comme du cœur de l'Aquitaine blessée à mort. Des prodiges semblables épouvantèrent les descendants des Askes et des Goths infortunés. Le jour de la Saint-Jean, *lorsque toutes les sources et les torrents sont en fleur*, les paysans des environs de Carcassonne s'aperçurent en coupant leurs bleds que la javelle était toute trempée de sang. D'abord ils crurent s'être blessés à leur insu ; mais non, la faucille n'avait pas même effleuré leur main ; le chaume seul dégouttait de sang comme une chair vive. Ils pousent des cris d'horreur en voyant, hommes pacifiques, la plaine couverte de gerbes sanglantes comme un champ de bataille. Effroyable présage! Ainsi va tomber la gerbe humaine ; ainsi va s'accumuler sous la faux de la croisade la moisson des cadavres (1) !

La croisade s'avance en trois énormes masses, convergeant vers Toulouse. La grande colonne du Nord, composée des princes et des peuples d'outre-Loire réunis à Lyon, incessamment accrue dans sa marche des chevaliers du Dauphiné et de la Provence, et conduite par Arnauld-Amalric, abbé de Citeaux, descend la rive gauche du Rhône, tandis que ses bagages immenses, chargés sur des barques, descendent le fleuve. Au-dessous du confluent de l'Ardèche, l'armée passe sur la rive droite, et par le diocèse d'Uzès et le territoire de Pierre Bermond d'Anduze, qui lui sert de guide, se dirige vers Montpellier. La colonne de l'Ouest, moins nombreuse que celle des Français, est formée d'Aquitains, et remonte la vallée de la Garonne sous la conduite de N..., archevêque de Bordeaux. Il rallie à Langon l'évêque de Bazas et les chevaliers des Landes, et plus haut l'évêque de Limoges, amenant les barons du Périgord, du Limousin et même de l'Auvergne ; de ce nombre le puissant et courtois Gui, comte d'Auvergne, et le vicomte de Turenne, non moins chéri des troubadours. Vassaux du comte de Toulouse, ils ne marchent

(1) Pierre de Vaux-Cernay, chap. III, p. 16.

qu'à regret dans la croisade. On n'y voit point Bertram de Born, il n'est plus, ou agonise dans l'abbaye de Grammont. Cet ost détruit en passant Gontaud, ravage Tonneins et, remontant le Lot, se présente devant Cassanhol, où vint le rejoindre l'évêque d'Agen avec les peuples des deux rives de la Garonne. Dans Cassanhol commande pour le comte de Toulouse le chevalier Seguin de Balens, digne de son nom valeureux, avec des Gascons agiles et bons archers. Seguin repousse l'assaut et, content d'avoir satisfait à l'honneur, se rend, non à l'archevêque, mais au comte Gui, qui sauva ces vaillants défenseurs et s'adjugea le pillage de la ville, probablement pour la rendre aux malheureux habitants de Cassanhol. De là une querelle violente avec l'archevêque, qui vraisemblablement revendiquait sa part du butin et la mort des chevaliers. Le prélat contenta sa vengeance en massacrant maints hérétiques et en jetant dans le feu mainte *belle patarine*. Dans cette guerre l'humanité sera toujours laïque. Puis, l'ost traversa les âpres collines qui séparent le bassin du Lot de la vallée du Tarn, pour remonter le cours intermédiaire de l'Aveyron; se grossit, dans ce trajet, des renforts conduits par l'évêque de Cahors, qui descendent avec les châtelains du Quercy. De ce nombre Bertram de Cardaillac, qui vient conquérir pour l'un de ses descendants le siége épiscopal de Toulouse; le puissant Bertram de Gourdon, d'une race chevaleresque célèbre dans les ballades, alliée à la maison de Turenne, et Bertram de Castelnau, qu'on a confondu avec le vaillant Rattier, seigneur de Castelnau et de Caussade, gendre d'Esclarmonde de Foix, et conséquemment hostile à la croisade.

Enfin, une troisième colonne, moins forte encore que celle de l'Ouest, conduite par l'évêque du Puy-en-Velay, descendant du Cantal à travers le Rouergue, prit le château de Puy-la-Roque, qui ne combattit pas, et joignit la colonne bordelaise devant Caussade, qu'on mit à rançon. Elle gagna, en remontant, le cours de l'Aveyron, et ravagea ces rivages enchantés par les poétiques amours du vicomte de Saint-Antonin et de la dame de Penne. Les barons se contentèrent de tirer une forte rançon de

Saint-Antonin, ce dont ils furent blâmés par les légats. Des bords de l'Aveyron, l'armée descendit au sud vers la vallée du Tarn. Les habitants de Villemur, effrayés du sort de Cassanhol, un lundi soir, incendièrent leur bourg, et s'enfuirent pendant la nuit à la clarté de l'incendie et de la lune. L'ost n'en trouva que les cendres, et descendant encore plus au sud dans la vallée de l'Agoût, se dirigea en toute hâte (car il était en retard) vers Montpellier, où l'attendait la colonne de l'Est. C'est à cette marche précipitée que Lavaur, Castres, Mazamet et les bourgs de la Montagne-Noire, dont il longeait la base septentrionale, durent de n'être pas assiégés et détruits. Hautpoul, du pied du pic de Nore et du sein des nuées, le vit passer comme un orage rapide, dans la vallée, contournant la Septimanie cathare, comme une bête féroce qui tourne autour de l'agneau avant de dévorer sa proie (1).

Montpellier était le rendez-vous des croisés. Cette ville était comme une oasis catholique au milieu du Midi cathare. Le comte Guilhem, sa femme Eudoxie et leur fille Marie, reine d'Aragon, avaient été dans tous les temps dévoués au Pape. Leur cour était la halte habituelle des légats. De ses murs étaient partis les missionnaires, de ses murs devaient s'élancer les croisades. La colonne orientale, arrivée devant ses portes, planta ses tentes autour de ses remparts et prit dans ses plaines, en attendant l'ost aquitain, quelques jours du repos précurseur de ses ravages. Là, les légats pontificaux virent venir le jeune Ramon-Roger, vicomte de Carcassonne, beau-frère de la reine Marie d'Aragon, et qui comptait peut-être sur la catholicité constante de cette reine et l'apparente orthodoxie du roi pour faire sa paix. Mais Arnauld et Milon repoussèrent ses justifications intempestives, rejetèrent avec orgueil ses offres d'arrangement, et exigèrent qu'il livrât Béziers et Carcassonne à leur merci. Le comte de Toulouse, son oncle, et son beau-frère Guilhem de Montpellier, s'interposèrent inutilement pour fléchir la superbe de ces vice-dieux. Le noble jeune prince refusa ces conditions

(1) Guih. de Tudella. — P. de Vaux-Cernay.

inhumaines, remonta sur son cheval de guerre et partit pour défendre ses villes et ses peuples. Il arrive à Béziers avant l'aube ; les habitants entourent leur seigneur : « Eh bien, quel espoir nous apportez-vous, lui demandèrent les consuls? — Ne songez qu'à vous défendre, répondit le vicomte ; je vous enverrai bientôt du secours ; moi, je suis attendu à Carcassonne ! » Et soudain il s'éloigne au galop vers l'occident (1).

La grande colonne, après une halte de quelques jours sous Montpellier, se remit en marche en apprenant que l'ost aquitain traversait la chaîne de l'Espinosa et que sa tête débouchait dans la plaine de Saint-Pons. Les trois corps de la croisade opérèrent leur jonction devant Béziers. Cette ville antique, d'origine ibère, est fortement assise à l'extrémité d'une plaine haute qui se termine en précipice rongé par l'Orb (2). Elle est défendue par l'escarpement de son site, la hauteur de ses tours et le naturel âpre et indompté de ses habitants. Ces peuples avaient une tragique origine. Trente ans auparavant, les citoyens de Béziers, pour se venger de l'insulte d'un baron, avaient tué leur vicomte et leur évêque (15 octobre 1167). Le meurtre de Trancabel mit en émoi tous les princes du Midi. Le roi d'Aragon vint à leur tête assiéger Béziers. Mais le monarque, repoussé par les consuls, dut lever le siége. La paix se conclut enfin, mais perfide et vengeresse. Le vicomte, un jour, sous prétexte d'une attaque imminente, demanda aux consuls d'héberger des soldats aragonnais. Les Espagnols reçus dans leurs murs et sous leurs toits, exécutent dans la nuit et pendant le sommeil de la cité, le massacre de tous les citoyens de Béziers. Ils n'épargnèrent que les juifs, toujours amis des vicomtes. Les meurtriers épousent les veuves et les filles des victimes, et c'est de cet homicide mariage qu'était sortie la génération tragique réservée au glaive de la croisade.

Mais ces fils des Aragonais avaient puisé, dans les flancs de

(1) G. de Tudella.
(2) Bederra, Bedarrieu, Bédarrides. — Orb, Orbieu, Orbiel.

leurs mères, l'indépendance et la fierté de leurs premiers époux. Ils étaient vaudois et cathares; ils ne supportaient que des évêques libéraux, détestaient la théocratie papale, et avaient voulu tuer le légat, Pierre de Castelnau, qui prétendait leur imposer hautainement le joug de Rome. Ils attendaient fièrement la croisade. Un prêtre, après avoir célébré sa messe, vint un jour devant la cathédrale, dont la façade touche aux remparts escarpés de l'Ouest. Il demanda ce que signifiait ce bruit inattendu de pics et de marteaux aux murs des tours? Nous fortifions notre ville contre les Français, répondirent les citoyens. — Vous fortifiez votre ville contre les pèlerins! Mais qui vous protégera d'en haut, s'écria un grand vieillard, dont le doigt montrait le ciel. Les citoyens, violemment émus et courroucés, voulurent se saisir du vieillard inconnu, mais il disparut, et l'on n'a jamais su comment il s'évanouit, et si ce n'était pas quelque ange chargé d'annoncer la dernière heure de Béziers. Des prodiges éclataient comme au siége de Jérusalem (1).

Les juifs sortirent en masse de la cité condamnée, pressentant le massacre. Ils se réfugièrent sans doute dans les murs hospitaliers de Narbonne et sous le sceptre pastoral de leur roi, le rabbin Calonimos II. Le vicomte de Béziers s'est retiré à Carcassonne, l'évêque est dans le camp des croisés. Abandonnés de tous, les citoyens ne s'abandonnèrent pas. Ils réparaient leurs tours et fourbissaient leurs piques. Un jour, un prêtre sur sa mule se présente à la porte orientale : c'est leur évêque, Réginald de Montpeyroux; il vient de la part des légats. Il convoque les habitants dans la cathédrale. On fait silence. « L'ost des croisés, dit le vieillard, s'avance sur Béziers. Il vient pour exterminer les hérétiques; livrez-les entre nos mains; ou, si vous ne le pouvez, sortez avec moi de la ville condamnée, car vous allez périr par l'épée. » A ces mots, un grand tumulte s'éleva dans la foule; les consuls répondent : «Nous ne ferons jamais pareille lâcheté. Plutôt que de livrer nos frères, ou d'abandonner notre

(1) P. de Vaux-Cernay, chap. XLVI.

ville, nous aimerions mieux être noyés dans la mer. Nous ne changerons pas pour une autre notre Seigneurie. Quant à notre ville, elle est forte et si solidement close de murailles, qu'en un mois entier elle ne sera pas forcée. » Ainsi dit un chroniqueur, ils firent pacte avec la mort, et plutôt que de vivre chrétiens, choisirent de mourir cathares (1). L'évêque remonta sur sa mule et revint auprès des légats qui arrivaient à la tête de la croisade.

La croisade immense, cohue confuse, tumultueuse, incalculable, évaluée pourtant à 300,000 combattants, ramas de tous les vagabonds et de tous les hommes de proie de l'Europe, et dont le roi des ribauds à la tête de 15,000 de ses truands déguenillés, formaient la hideuse avant-garde, arriva devant Béziers, la veille de la Madeleine, sur le soir (21 juillet 1209). Elle enveloppa la ville, comme une nuée, et campa autour des murailles. Jamais, dit le poète, l'ost de Ménélas ne dressa devant Mycènes de si nombreuses tentes ni de si riches pavillons que n'en déployèrent les Français. Le cœur des citoyens n'en est point ému. Ils délibèrent pendant la nuit; ils n'attendront pas l'assaut; mais les premiers ils attaqueront l'ennemi. Le matin, dès qu'il fit clair, ils sortirent par la porte orientale, agitant dans l'air leurs penoncels blancs, et huant comme pour *épouvanter des oiseaux*. Ils commencèrent à escarmoucher à coups de flèches. Le premier choc eut lieu contre les ribauds. Un truand est pris, lancé du haut d'un pont et mis en lambeaux. Le roi des arlots sonne de son cor; tout son camp déguenillé s'éveille à ce son, comme un guépier effarouché. Ces maraudeurs se lèvent, nu-pieds, en chemise, en haillons, armés qui d'un pic, qui d'un levier, qui d'une massue de fer. Le cri : *aux armes*, retentit dans le camp des princes; les chevaliers accourent à la rescousse des bohêmes. La hideuse mais vaillante horde refoule la milice vers ses murs, et pêle-mêle s'engouffre sous l'arche profonde de la porte orientale, et prend pied dans

(1) P. de Vaux-Cernay.

la cité. De sorte que la prise de Beziers fut, d'abord, l'œuvre du roi des arlots.

Deux heures durant les consuls disputent la porte surprise, le quartier envahi du Nord. Mais l'ost immense accourt, escalade les murailles et déborde les défenseurs. Devant cette marée montante et furieuse d'assiégeants les citoyens reculent; le combat se change en déroute, et la déroute en massacre. Le meurtre erre de maison en maison, de rue en rue, de quartier en quartier, se ruant de l'est à l'ouest. Les bohêmes égorgent tout, femmes, enfants, vieillards, même les clercs. Ce n'est point un caprice de ces barbares; c'est l'ordre formel des légats. La nuit dernière, dans un conseil des chefs, le massacre fut décidé. « Mais comment, dirent les barons, distinguer les catholiques des cathares? — Tuez-les tous, s'écria l'abbé de Citeaux, Dieu reconnaîtra les siens (1). »

Les peuples crurent se sauver en se réfugiant dans les églises, les prêtres en revêtant les habits sacerdotaux. Mais la mort vint les chercher jusque dans ces asiles sacrés et jusque dans les offices divins. Sept mille hommes furent égorgés dans la basilique de la Madeleine, un beaucoup plus grand nombre dans la cathédrale de Saint-Nazaire. Les prêtres voulurent célébrer l'office des morts; ils furent tués à l'autel, pendant qu'ils offraient la céleste victime. D'autres voulaient sonner les glas des trépassés, ils furent tués dans les tours; et personne ne resta pour tinter la sonnerie funèbre.

Alors, le meurtre fit place au pillage, et le pillage engendra un nouveau combat entre les vainqueurs. Les barons durent arracher la ville à la rapacité des truands. Ils leurs faisaient lâcher prise à coups d'épée, à coups de bâton, *comme à des chiens*. Mais le roi des gitanos ne voulut pas céder son immense butin à l'abbé de Citeaux. C'était le prix du massacre. Il fit mettre le feu à la ville, pleine de richesses, pleine de cadavres. L'incendie refoula les vainqueurs, dévora leur proie et leur espérance, et Béziers périt tout entier. Ce spectacle arrache aux

(1) Ces. Hesterbach.

contemporains des cris de pitié : Jamais, disent-ils, si grand carnage n'eut lieu depuis les Sarrasins. Que Dieu reçoive les âmes dans son paradis (1) !

Quel fut le nombre des morts? L'abbé de Citeaux, dans sa relation au Pape, en avoue 15,000. Soit 7,000 à la Madeleine, et 8,000 à Saint-Nazaire. Mais Nangis en ajoute 2,000 de plus qu'il faut rendre au massacre plus grand de Saint-Nazaire. Une différence de 2,000 n'est qu'une bagatelle dans cet inventaire toujours grossissant. Guillaume le Breton le porte à 60,000, et ce nombre paraît exact, car ce ne fut pas seulement dans les deux basiliques qu'eut lieu le massacre, mais encore dans la ville tout entière où s'était réfugié le peuple du Bédarrais. Enfin César Hesterbach le fait monter à 100,000, et l'horreur exagère probablement ce calcul de cadavres. Le chiffre le plus vraisemblable est celui du poète officiel de Philippe-Auguste, plus impartial et bien renseigné à la cour de France.

Ainsi périt Béziers. L'incendie fut un caprice des truands, mais le massacre fut un projet arrêté par les légats. Nous en avons entendu la menace dans la bouche de l'évêque de Béziers, et l'ordre formel sur les lèvres furieuses d'Arnaud-Amalric, qui, probablement, reproduisait l'oracle foudroyant d'Innocent III. Le roi des arlots ne fut donc que l'exécuteur des vengeances du Vatican. Ainsi tout périt, et le cathare et le catholique, et le prêtre lui-même, et l'autel réduit en cendre, et les cloches fondues dans leurs tours, et les cadavres calcinés par cette pluie d'airain, et la cathédrale, qui, sous le bouillonnement de cette lave, s'éclata, comme un volcan. Elle était toute neuve, d'architecture romane, et l'œuvre élégante de maître Gervasi. Campés dans les prés verdoyants sur les fraîches rives de l'Orb, les croisés virent pendant trois jours brûler Béziers, dont les ruines devaient rester près d'un siècle sur leur cime, un noir amas de décombres et d'ossements.

NAP. PEYRAT.

(1) Guilh. de Tudella.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

INTERROGATOIRES POLITIQUES DE GUY DE BRAY.

Extraits (1).

Hors des confessions dudit Guy de Brais du XXe d'apvril 1567, *après Pasques par devant lesdits commissaires* (2).

Requis sur la lettre du 1er d'octobre 1566, escripte par Gilles Leclercq (3) à ceulx du consistoire de Valenciennes, dit d'avoir veu aultresfois icelle lettre et ayant oy le contenu d'icelle, treuve qu'elle contient ung advis comment ceulx du consistoire de Valenciennes s'auroyent à conduire à l'endroit des conditions à eulx proposées par le seigneur de Noircarmes (4), de laquelle lettre on faisoit de tant plus d'estime, d'aultant que ledit Gilles estoit ordinairement avec les contes de Hornes, de Nassau et aultres seigneurs, ne sçaichant par quy la lettre a esté apportée.

Hors des confessions dudit Guy, du XXIe d'apvril 1567 *après Pasques, par-devant lesdits commissaires :*

Requis s'il ne a jamais veu une lettre commençant « *sieur Pierre, j'ay reçeu, etc.,* », en datte du XIIIe de janvier (1567)?

Dit que oy, et, après avoir oy lecture d'icelle, dit qu'elle fust escripte et envoyée par Jacques Gellée, estant lors en Anvers, à ceulx de la religion de ceste ville (Valenciennes).

Requis ce qui signifie en leur ciffre : *Sieur Pierre,* et quelz estoient entendus par ledit terme « *sieur Pierre* »?

(1) Archives générales du royaume de Belgique. Papiers du conseil des Troubles. Registre intitulé : *Informations et justifications de Hainaut.* Voir les *Grands Prêches calvinistes de Valenciennes* (*Bulletin,* t. XXVI, p. 33 et 73.)

(2) Les commissaires royaux à Valenciennes furent : 1° Messire Antoine Lebrun, conseiller au conseil provincial de Hainaut siégeant à Mons; 2° Messire Claude de la Hamaide, seigneur de la Vechte, prévôt-le-comte de Valenciennes (principal officier royal); 3° Jean de le Val et Clarembault, conseillers assesseurs au conseil d'Artois, siégeant à Arras; 4° Samson Villain ou Le Villain, ancien greffier de la prévôté-le-comte de Valenciennes.

(3) Gilles Leclercq, de Tournai, secrétaire de Louis de Nassau, prit une part très-importante au mouvement religieux et politique de 1566 dans les Pays-Bas.

(4) Philippe de Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarmes et gouverneur de Hainaut, enfin membre du conseil des Troubles.

Dit qu'il n'y avoit asseurée signification, ainsi que l'on le mettoit à volunté.

Requis que signifioit les mots : *Par le petit et le grand?*

Dit que c'estoyent ceux qui portoyent les lettres (1), lesquelz il ne congnoist, dont en pourra respondre Jehan Warghin (2).

Requis de quoy ladite lettre parle en ces motz : *Et suivant icelles ferons tel debvoir que en brief temps en voirez quelque effet?*

Dit que c'estoit en conformité de la requeste à présenter par ceulx de Valenciennes à Madame (3), pour avoir libre exercice de la religion ou se pouvoir retirer et sortir, à quoy en leur promettoit donner toute assistance.

Requis ce que porte la reste de la lettre parlant de la venue du seigneur de Brederode en Anvers, du voyaige du conte Ludovic vers les Allemans, d'assemblée de gens à faire par le seigneur de Brederode?

Dit que par cela fut donné à cognoistre à ceulx de la religion en Valenciennes l'assistance que ceulx y dénommèz et aultres gentilzhommes debvoyent faire à ceulx de la religion, signamment à ceulx de Valenciennes, pour estre desjà assiégéz (4).

Requis si on a tenu aucune assemblée à Bréda, laquelle, suivant ladite lettre, se debvoit faire le xxxe dudit mois (5)?

Dit qu'il pense qu'ouy, ne sçaschant quelle résolution y peult estre prinse (6).

Requis de qui ladite lettre parle, disant : *Il y a icy plusieurs seigneurs gueux, desquels aurez en brief toutes nouvelles?*

Dit qu'il a entendu que alors les seigneurs de Villers (7) et Wingle (8) estoyent en Anvers, ne sçaichant les aultres, fors que

(1) Entre le consistoire et les deux Valenciennois (Jacques Gellée et Antoine Morrenart) envoyés à Anvers pour solliciter des secours.

(2) L'un des plus fougueux calvinistes de Valenciennes. Il eut la chance de s'enfuir après la prise de la ville (23 mars 1567) et fut condamné au bannissement le 6 mars 1568.

(3) Marguerite d'Autriche ou de Parme, gouvernante des Pays-Bas.

(4) Depuis la fin de novembre 1566.

(5) De janvier 1567.

(6) Cette assemblée de Bréda, qui eut lieu dans le palais du prince d'Orange, fut en effet tenue dans l'un des deux premiers jours de février, car Orange rentra à Anvers le 4 février 1567. C'est dans cette réunion que fut résolu l'envoi de la troisième requête des confédérés.

(7) Jean de Montigny, seigneur de Villers-en-Artois, fait prisonnier le 25 avril 1568 au combat de Daelhem, décapité sur la place du Sablon à Bruxelles, le 2 juin 1568.

(8) Philippe, seigneur de Wingle-en-Artois (canton de Lens, arrondissement de Béthune), fait prisonnier le 5 mai 1567 à Harlingen (Hollande), au moment où

l'on disoit que la maison du seigneur le prince d'Orange estoit pleine de gentilzhommes gueux.

Requis si depuis ledit XXIIIIe de janvier, ceulx de Valenciennes ont reçeu aultres nouvelles de secours ou leurs servans de confort?

Dit qu'ilz ont esté advertiz par lettres dudit Jacques Gellée ou du moins de quelque aultre de la ville de Valenciennes, estant en Anvers, que, après l'assemblée tenue à Bréda, dont cy devant a esté parlé, le seigneur de Brederode a faict une confédération avec les églises de pardeça, par laquelle il leur promettoit de les maintenir en l'exercice libre de leur religion, et ce moyennant deniers que les églises debvoyent furnir, comme il estime, contenant aussy icelle lettre que, ad ceste fin, tous les ministres des églises du Pays-Bas s'estoyent trouvé en Anvers. Et luy semble que ladite lettre contenoit que lesdits ministres avoyent procure de leurs églises pour faire le dit traictié (1).

Ottel du XXIe d'apvril 1587 *après Pasques, pardevant les commissaires.*

Requis sy on a proposé à ceulx de Valenciennes de faire quelque collecte et contribution de deniers, par quy et à quelle fin?

Dit que, ung peu devant que la ville fust fermée, ung Gilles Leclercq s'est trouvé en ceste ville, disant à luy qui parle qu'il falloit trouver des deuniers pour les envoyer au comte de Nassau, ne sçaichant s'il parla aussy du prince d'Orange, pour leur gendarmerie, sans luy exprimer la somme ne aussy en tenir plus long propos, d'aultant que luy qui parle luy coppa court, disant que ce n'estoit point son faict de s'entremectre de telles affères (2).

En premier lieu requis quy leur a donné occasion ou conseil et combien il y en a qu'ilz se sont déterminéz et résoluz à ceste rébellion?

Dit que l'on a fermé la ville pour non recevoir gendarmerie, jusques ce que leur cause (3) fust pleinement congneue de ma-

Vianen était évacué après le départ de Brederode pour l'Allemagne, enfermé au château de Vilvorde, décapité sur la place du Sablon à Bruxelles le 1er juin 1568.

(1) Tout cela est exact. Nous aurons occasion de revenir sur ce point.

(2) Guy n'ajoute pas que c'étaient Pérégrin et lui qui, les 29 et 30 novembre 1566, avaient entraîné le peuple de Valenciennes à ne pas recevoir garnison; que Pérégrin avait ajouté que, plutôt que de donner un conseil en sens inverse, il préférerait devenir muet comme un poisson, sentir sa langue s'attacher à son palais, etc.

(3) Celle des Valenciennois. Ce fut seulement le 15 janvier 1567 que les Valenciennois, déclarés rebelles par placard du 14 décembre 1566, envoyèrent par écrit leur justification aux chevaliers de la Toison d'or (Meteren).

dame et des chevaliers de l'ordre, le peuple estant totallement résolu de non recepvoir gendarmerie pour les foules que cy-devant on avoit reçeu en ceste ville, voyant aussy le grand désordre à Sainct-Amand (1), où l'on avoit excédé le compromis, joinct que le comte de Hornes, estant à Anthoing (2), auroit dict à Jacques Gellée que, sy on povoit tenir la ville encoire trois sepmaines que ce seroit assez, leur donnant advis de se deffendre sy on les assailloit, le tout environ le temps que l'on commençeoit fermer la ville, et ung peu paravant la première saillie faicte par ceulx de la ville.

Ottel du XXIIe dudi mois, pardevant lesdits commissaires.

Requis s'ilz ne ont eu aultre confort ou advis de clorre la ville et se maintenir?

Dit que au commencement que l'on disoit que madame faisoit lever gens, et qu'il y avoit apparence que le compromis seroit rompu, ledit Gilles Leclercq se trouva à Valenciennes, comme dict est, et luy tenant propos de contribuer deniers, dont cy-devant est parlé, luy monstra une lettre contenant que aucuns marchans avoient esté vers ledit seigneur prince (3) pour luy remonstrer l'appareil que madame faisoit (4), le requérant de voloir mectre remède et les ayder et secourir au besoing, et que, sur ce, ledit seigneur prince auroit respondu qu'ilz faisoyent beaucoup de bravades, mais qu'ilz n'avançeoyent rien, et que si l'on trouvoit argent (5), il les délivreroit de leurs paines, disant aussy qu'il y avoit force chevaulx prestz (6). Et ainsy que ledit Gilles avoit ployé et caché la subscription (7) de la-

(1) Saint-Amand-les-Eaux, siége de la célèbre abbaye de ce nom. Lorsque les trois compagnies de piétons, commandées par le s^r de Hamaide, y entrèrent à la fin de novembre, ces soldats ne se contentèrent pas d'y interdire les prêches, ils y commirent les plus grands excès.

(2) Localité située entre Condé et Tournai.

(3) D'Orange.

(4) En effet cette requête aux seigneurs confédérés existe et elle fut envoyée d'Anvers, le 8 février 1567, par Brederode, à la gouvernante, en même temps que la troisième requête des confédérés portant la même date et requérant la dispersion des troupes rassemblées par la duchesse.

(5) Le prince met le doigt sur la plaie vive. Deux causes parfaitement connues aujourd'hui l'empêchèrent de lever dès l'hiver de 1566-1567 l'étendard de la révolte. D'une part, le refus de concours du comte d'Egmont, « l'espée des Pays-Bas », de l'autre le manque d'argent. Voir dans la *Correspondance de Philippe II* (Gachard, tome II, pièce 757) la confession du seigneur de Villers, dont il est ci-dessus parlé.

(6) Allusion à la résolution qui avait été prise lors de l'assemblée des confédérés à Saint-Trond (juillet 1566) de « cercer amis au dehors », c'est-à-dire en Allemagne, où Orange et Louis de Nassau avaient de grandes relations. Il avait été décidé que l'on tiendrait en vaertgeld (solde d'attente) 4000 chevaux et 40 enseignes de gens de pied. Nous reviendrons sur ce point.

(7) C'est-à-dire la signature.

dite lettre, le confessant requist instamment de la veoir, disant que la lettre ne povoit porter authorité, sy on ne sçavoit l'autheur, sur quoy Gilles respondist que c'estoit la lettre d'un bon marchant d'Anvers digne de foy et que cela debvoit suffire.

Requis puisqu'il a déclaré ce qu'il sçait à l'endroict du confort des seigneurs, qu'il ait aussy à déclarer en particulier les gentilshommes quy ont donné confort, ayde ou assurance à ceulx de Valenciennes?

Dit qu'il ne congnoist aultres gentilzhommes que les seigneurs d'Audrignies (1), de Lumbre (2), Villers, Famars (3) et Wingle, et que lesdits seigneurs de Villers et Wingle ont envoyé deux billetz ouvertz vers Simon Logier (4), qui leur estoit fort familier, depuis que la ville a esté close, contenant en effect ung des billetz escriptz par M. de Wingle audit seigneur de Famars, qu'il voulust recevoir ses chevaulx quand ils arriveroyent et que de brief les armes se prendroyent selon l'apparence, et l'aultre billet escript par le seigneur de Villers audit Simon contenoyent la mesme apparence de prendre les armes.

Dit avoir oy dire que, peu avant la closture de la ville, le seigneur d'Audrignis auroit dict, estant aux faulxbourgs, que le seigneur de Noircarmes se repentiroit, ne sçaichant à la vérité ce qu'il en est.

Requis combien de gens on debvoit lever dehors et dedans le pays?

Dit avoir entendu que le secours d'Allemaigne debvoit estre de quatre mil chevaulx et de trente à quarante enseignes de gens de pied (5), et que Brederode debvoit lever dix ou douze cens chevaulx de pardeça, ne sçaichant quel nombre de gens de pied il debvoit avoir, ny aussy ceulx qui debvoyent estre capitaines (6).

(1) Charles de Revel, seigneur d'Audregnies (village belge auprès de Quiévrain).

(2) Guislain de Fiennes, seigneur de Lumbres (Lumbres est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Omer).

(3) Charles de Liévin, seigneur de Famars, Lonsart, Foricourt, tué au siége d'Otmarsum en 1592. Son fils, Philippe, épousa Louise, fille du célèbre Philippe Marnix de Sainte-Aldegonde.

(4) Calviniste valenciennois, fils du greffier du magistrat, capitaine d'une compagnie bourgeoise, s'enfuit pendant le siége et fut banni par sentence du 6 mars 1568.

(5) C'est exactement la levée que devait faire Louis de Nassau. Guy de Bray est bien informé.

(6) A peu près exact. Brederode ne leva guère que des piétons avec lesquels il garda d'abord Amsterdam, puis sa propre ville de Vianen; il quitta les Pays-Bas le 27 avril 1567 pour se réfugier à Embden.

Requis quelles ouvertures et moyens leur donnoyent ceulx qui les conseilloyent de persister en leur rébellion, pour y soy entretenir?

Dit que l'on leur a bien escript par aucuns en particulier, comme venant des seigneurs, qu'ilz euissent à être sur leurs gardes, faire bon guet, et que sur toutes choses l'on se donnast bien garde de recevoir gendarmerie. Et si (1) luy souvient icelles lettres ont esté escriptes par lesdits Gellée et Morrenart, ne sçaichant précisément le temps, d'aultant que par plusieurs fois ilz recevoyent telles advertences, estant néantmoins encoire souvenant que, par aucune desdites lettres, estoit escript en la fin que le prince d'Orange les avoit retenuz quelques jours, ainsy qu'ils estoyent prestz à partir, en leur promettant de alors les advertir de quelque chose d'importance qui concernoit le bien de ceulx de Valenciennes.

Requis sy ceulx de Valenciennes ne ont esté depuis advertis pour et à quelle fin ledit seigneur prince avoit retenu les dessus nomméz?

Dit que l'on leur a escript depuis que c'estoit pour les advertir de ce que se passoit en court à l'endroict de ceulx de Valenciennes (2).

Requis si ceulx cy-dessus nomméz (3) ne sont retournéz à Valenciennes et pourquoy ils seroyent demeuréz en Anvers?

Dict qu'ilz y sont demouréz pour l'espérance qu'ilz avoyent hors des propos dudit seigneur prince qu'il se déclareroit pour le pays et pour appaiser les troubles et que chascun peuit vivre de sa religion librement, de laquelle déclaration ilz s'attendoyent de tant plus que le seigneur de Brederode leur assuroit que ledit prince se déclaireroit comme luy. A quoy ledit prince les entreteint jusques peu de temps avant (4) que les seigneurs prince de Gavres (Egmont) et duc d'Arscot viendrent à Beuvraige (5) pour traicter avec ceulx de Valenciennes, que lors il déclaira que l'on ne s'attendist plus à luy (6),

(1) Particule affirmative.

(2) Allusion aux délibérations du conseil d'État, où fut décidée la mission à Valenciennes de Lamoral, comte d'Egmont, et de Philippe de Croy, duc d'Arschot (13 et 14 mars 1567). Ils apportèrent, il faut le dire, des conditions acceptables. Ainsi les calvinistes pouvaient sortir de la ville avec leurs familles et biens, mais cette proposition ne fut pas acceptée. Pérégrin ne contribua pas peu à faire prendre cette résolution qui causa la ruine de Valenciennes.

(3) Jacques Gellée et Antoine Morrenart.

(4) Ainsi le combat intérieur si douloureux que le prince eut à soutenir contre lui-même dura jusqu'au 10 ou 12 mars. Notons qu'il était rentré à Anvers le 4 février et qu'il en sortit le 11 avril pour aller à Bréda, sa dernière étape dans les Pays-Bas.

(5) Petit village à une demi-lieue de Valenciennes, dans le château duquel eurent lieu les pourparlers infructueux de d'Egmont et de d'Arschot avec les Valenciennois.

(6) Il fit plus; il conseilla fortement aux Valenciennois de s'arranger du mieux qu'ils pourraient avec Egmont et Arschot.

dont, et de tout ce que dict est, ceulx de Valenchiennes ont esté advertis par ledits nomméz bourgeois ou aucuns d'iceulx.

Dit en outre que, au commencement, lesdits bourgeois leur escrivoyent que le seigneur de Brederode se debvoit déclarer et que le prince debvoit demourer comme neutre et néantmoins leur faire assistence secrète comme il pourroit.

Ont esté aussy advertis par les dessus nommés, un peu auparavant que ledit seigneur prince avoit déclaré qu'on ne se deuist attendre de luy, *qu'il seroit venu vers ledit seigneur prince en Anvers ung des clerqs des gens de guerre levés en Allemaigne par le comte de Nassau, pour sçavoir de luy sy on debvoit faire descendre lesdits gens de guerre ou non, lequel clerc avoit esté entretenu sans sçavoir obtenir responce* (1).

Requís qui estoyent les principaux chefs et conducteurs de ceste rébellion.

Dit qu'il a déclairé cy dessus comme les propos dudit seigneur conte de Hornes, relatéz à ceulx de Valenciennes par ledit Jacques Gellée et, comme il luy semble, de Jehan Warghin, ont fort esmeu le peuple de Valenciennes de fermer les portes et de non recevoir gendarmerie, ensemble l'espoir qu'ils avoyent de secours par les aultres seigneurs dont cy-devant il a faict ample et particulière déclaration, de sorte que puis après il estoit impossible ranger ledit peuple à raison.

Requis pourquoy ceulx de Valenciennes ont toujours insisté et ne se sont voulu remettre à aultre résolution que celles qui se prendroyent au conseil d'estat, y assembléz tous les chevaliers de l'ordre dudit estat?

Dict que les bourgeois cy-dessus nommés estant en Anvers et ayant familière communication avec ledit seigneur prince d'Orange (2) et conte de Hornes, ont escript à ceulx de Valenciennes que lesdits sei-

(1) Voilà des renseignements que M. Gachard a jugés avec raison être d'une importance capitale. Ils nous font aussi assister en quelque sorte à un spectacle bien dramatique. Que l'on songe à la position de Guillaume de Nassau : il voyait arriver le duc d'Albe; il sentait qu'il avait charge de tout un peuple et il calculait dans de cruelles angoisses les chances de succès que pouvait offrir la résistance! Et puis quel détail curieux que celui relatif à ce clerc qu'on retient caché dans le palais d'Anvers et à qui finalement on ne donne aucune réponse!

Ce qui est certain, c'est que les calvinistes valenciennois comptaient sur le prince d'Orange, autant que sur Brederode ou Louis de Nassau. Lorsqu'on reçut à Valenciennes la nouvelle qu'Orange reculait, il y eut comme une explosion de désespoir.

(2) Ceci ne nous paraît pas démontré. Nous voyons au contraire Orange communiquer ordinairement avec les députés des villes ou des églises par le canal de seigneurs confédérés. Sans doute il ne voulait pas brûler ses vaisseaux.

gneurs donnoyent tels avis et les avoyent de ce embouschéz. La seconde raison estoit d'aultant que le roi leur avoit recommandé le pays à son partement (1) comme dessus est dict :

Ottel dudit XXII[e] *audit an, pardevant les commissaires.*

Sur le XXVI[e] article (2) : Quels secours ils attendoyent ? S'ils ne reçeurent advertence d'Anvers, peu avant leur rendition, qu'ils ne auroyent aucun secours, et qui est celluy qui escripvit ladite lettre ?

Dit que du secours qu'ils attendoyent il a faict ample déclaration cidevant. Dit aussi que ledit Marghin leur a escript ung peu avant la venue des seigneurs prince de Gavres (3) et duc d'Arscot, que le prince d'Orange leur avoit dit que l'on ne s'attendist plus à luy, et qu'ils regardassent à faire appoinctement avec lesdits seigneurs, les advertissant de leur venue. Et ledit Warghin, faisant par ladite lettre un grand discours, escripvoit que le prince les avoit trompéz, trahiz et desçeuz, concluoit ad ce qu'il n'y avoit espoir de secours et que le comte de Nassau ne debvoit descendre (4) sans avoir le mot de son frère, le prince d'Orange, laquelle lettre a esté leute par luy qui parle au grand conseil, afin d'induire le peuple ad se conformer en ce que par lesdits seigneurs estoit proposé, à quoy la pluspart ne vouloit entendre, disant aucuns que c'estoit une lettre supposée et controuvée, et aultres que ledit Warghin auroit esté gaigné pour l'escripre. Dit oultre que, au vendredy ou samedy avant la rendition (5), ils reçeurent aultres lettres escriptes par Jacques Gellée au Chasteau-en-Cambrésis, comme luy semble, du tout conformes à la précédente et mesme en ce qu'il n'y avoit espoir de secours, et que les seigneurs avoyent trompé et abusé le peuple.

Requis sy on leur a donné espoir que l'on ne donneroit jamais du canon sur la ville?

Dit que la voix du populaire estoit telle en divers respectz, sans toutesfois se fonder en aulcune raison asseurée, comme n'en ayant aulcune promesse ny asseurance des gentilshommes (6).

(1) En 1559, lorsqu'il quitta les Pays-Bas pour retourner en Espagne, dont il ne sortit plus.

(2) Ces mots indiquent que les interrogatoires (dont quelques extraits seulement ont été conservés en vue des procès à intenter contre Orange, son frère et autres) ont eu lieu sur un questionnaire venu de Bruxelles.

(3) Lamoral d'Egmont.

(4) D'Allemagne.

(5) La ville se rendit le dimanche des Rameaux 23 mars 1567. Ainsi il s'agit ici du 21 ou du 22 mars.

(6) Cette fausse opinion provenait surtout des irrésolutions de Philippe II. Elle eut cet effet singulier que, dès les premiers coups de canon tirés sur la ville,

Dit, après ayant pourpensé, que aucuns gentilshommes doibvent avoir dict qu'ils congnoissoyent bien les forces de madame et qu'elles n'estoyent point pour leur faire mal.

CH. PAILLARD.

LETTRE DE TROCHORÈGE

ANCIEN PROFESSEUR A L'ACADÉMIE DE SAUMUR

A DU PLESSIS-MORNAY (1)

A monsieur, monsieur du Plessis, gouverneur pour Sa Majesté, en la ville, chasteau et seneschaussée de Saumur, à Saumur.

Londres, 18 novembre 1614.

Monsieur, selon mon devoir et ma promesse, je n'ay pas voulu partir de ceste ville sans vous mander de mes nouvelles et mesmes vous rendre compte de mon voyage jusques icy. Pour le regard de nostre passage de Dieppe à Douvre, j'espere que vous aurez pieça appris qu'il a esté heureux, graces à Dieu, par les lettres que j'escrivis de Douvre a quelques-uns de mes amis, et notamment à M. Craig de ce sujet. Maintenant il y a près de trois sepmaines que nous sommes en ceste ville, d'autant que le Roy estant à Royston (2), à nostre arrivée, il nous l'a fallu attendre huit ou dix jours jusques à la venue icy pour le jour de la Toussains, qu'ils chomment icy avec ceremonie. Je luy suis allé au devant jusques a Tibuls, quelques jours avant sa venue en ceste ville, et luy ayant esté presenté par un chevalier de nostre nation et de mes anciens amis, il me receut fort gratieusement et me promist toute faveur. Sur cela

l'exaltation religieuse tomba. Les Valenciennois, au lieu de courir aux remparts et de défendre une brèche encore fort imparfaite au moment de la reddition, chantaient agenouillés dans les rues les psaumes de Marot; on les vit même aller avec des palmes de buis au-devant des vainqueurs.

Guy et Pérégrin tentèrent de se sauver. Pendant la nuit du 23 au 24 mars, ils sortirent de la ville dans une barque naviguant sur l'Escaut, entrèrent dans les grands bois de Raismes, marchèrent sur Notre-Dame-au-Bois et Nivelles, passèrent la Scarpe entre Saint-Amand et Nivelles sur une petite barque, et enfin, exténués de faim, entrèrent dans une auberge de Rumegies pour y manger. Dénoncés au grand maire de Saint-Amand, ils furent arrêtés et transportés immédiatement au château de Tournai.

(1) Le nom de Trochorège, omis dans la *France Protestante*, n'est mentionné qu'une seule fois dans le *Bulletin* (t. I, p. 303). La lettre ci-dessus, que nous devons à une communication de M. Paul Marchegay, contient de précieux éléments pour une notice biographique.

(2) Jacques Ier, roi d'Angleterre.

l'ayant remercié, je luy presentay vos très humbles recommandations ensemble avec vostre lettre, laquelle il receut et s'estant retiré vers le feu la leut à part. Après cela quelqu'un luy ayant presenté le livre de l'apostat Ferrier (1), cela luy servit de matière d'entretien pendant son souper et tout le lendemain à disner et soupper. Il trouva et le livre et son autheur si monstrueux et malicieux, si impudent, absurde et impertinent en toutes sortes, et en flattant son cardinal et debacchant contre nous et nostre doctrine et profession, contre toute raison et vérité, et contre sa propre conscience et croyance, aveuglé qu'il est de sa maudite passion, que Sa Majesté prenant la peine de lire son livre par endroits, en fut grandement esmeu et estonné ; et me souvient qu'entre beaucoup d'autres propos et savants et subtils qu'il nous tint pendant ses repas, il nous dit qu'il avayt desmenty le vieux dire : *Nemo de repente fit turpissimus*, estant decheu tout à coup en l'extrémité d'un tel malheur auquel il le voyoyt plongé, et qu'il vouloyt necessairement que quelqu'un luy répondit et que le meilleur titre qu'on sauroyt donner à son livre, dont luy mesme s'estoyt advisé, estoyt cesluy cy : *Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum*, dont il nous deduisit la raison et l'œtiologie (*sic*) en l'appliquant piece à piece a Ferrier et a son livre avec grande dextérité et elegance, nous parlant en latin et en francoys d'une esgale promptitude. Cecy vous ayje voulu mander en passant, afin que vous sachiez son jugement et de l'auteur et de l'œuvre.

Au reste quoy que plusieurs des gentilshommes qui sont toujours auprès de sa personne m'ayent tesmoigné les bons et favorables propos qu'il leur a tenus de moy, et que j'estoy grandement obligé a la bienveillance que Sa Majesté me portoyt et a la bonne estime qu'il en avoyt, neantmoins je n'ay point esté par luy appelé pour avoyr avec luy aucune conference particuliere, et il ne s'est point enquis d'aucunes nouvelles de par dela tellement que je ne me suis point ingeré de moy mesme de luy en parler. Dimanche au soyr, après son souper, luy ayant demandé s'il me vouloyt honorer de quelqu'autre commandement particulier pour l'Ecosse, puisque je n'attendoys icy

(1) C'est le livre *De l'Antéchrist et de ses marques contre les calomnies des ennemis de l'Eglise catholique* (in-4° Paris, 1615) dans lequel l'ancien ministre de Nîmes, se démentant lui-même, soutint la thèse contraire à celle qu'il avait précédemment exposée non sans éclat. Il eut même l'audace d'en envoyer un exemplaire à du Plessis-Mornay, qui le traita durement. (Voir l'art. *Ferrier* de la *France Protestante*.)

autre chose que son congé, il me dit que non, que la place qu'il m'avoyt ordonné m'attendoyt là et m'estoyt préparée et qu'il s'assurroyt que, selon ma piété et bonne reputation, j'y enseygneroy fidelement le service de Dieu et l'obeissance a luy, et qu'il escriroit a l'archevesque de Glasco en ma faveur. Ainsy l'ayant remercié je luy baysay la main et prins congé de Sa Majesté, laquelle partit d'icy le lundy, qui fut hier, pour s'en retourner à Royston et Newmarket, où il sera jusques vers Noel, et nous nous apprestons pour l'Ecosse en ces courts jours et chemin et saison incommode. Ma femme ne pouvant aller ny a cheval ni par mer, j'ay loué un coche d'icy a Edimbourg, lequel avec les frais par le chemin nous coustera plus de 200 escus, mais il faut passer par là puis qu'on y est.

Aussy, Monsieur, je n'ay pas oublié le propos qu'il vous pleust me tenir avant mon partement, touchant quelque correspondance avec quelque personnage de piété, prudence et qualité requise. Et m'estant advisé avec quelqu'un de mes meilleurs amis icy, je n'ay trouvé personne plus propre et plus capable de cela que M[e] Thomas Murray, qui est precepteur de nostre prince et prest à estre son secretaire. Iceluy avec sir James Fullerstone, qui est un de ses gouverneurs, homme grave, docte et craignant Dieu, mon ancien amy et parent, mais qui n'a jamais esté en France. Ayans conferé ensemble touchant cest affaire, m'a promis de recevoir volontiers ce qu'il vous plaira luy mander selon les occurences, et vous respondre fidelement comme celuy qui ne desireroyt rien plus que d'entretenir une bonne et sainte amitié avec vous, d'autant qu'il honore vostre vertu, pieté et prudence autant qu'aucun autre ; et mesmes dit-il, a eu l'honeur de vous cognoistre il y a beaucoup d'années. Seulement il m'a requis de vous mander une difficulté ou scrupule que je ne luy pouvoys bonnement oster ; c'est à savoir si vous auriez pour agreable qu'ou le prince son maistre ou le Roy mesmes vist aucune de vos lettres, d'autant qu'à le faire il y pourroyt avoir du hasard pour vous et à ne le faire point pour luy, si le maistre venoyt a en savoir quelque chose. De cela nous nous sommes rapportés tous deux à l'expedient que vostre prudence y pourra trouver. Et la meilleure addresse de vos lettres est que M. Marbaud les addresse icy a M. Sauvage, qui demeure auprès de l'Ordinaire Françoys en la rue des *Croched Fryars*, des frères Crochus ou Croisés. C'est un jeune homme qui fait icy les affaires de M. Talleman, fils de M. Sauvage de Tours,

et qui ne faudra de rendre fidelement a M. Murray les lettres qu'on luy adressera.

Ainsi, Monsieur, n'ayant autre chose pour le present digne de vous estre mandé, car il n'y a rien icy de nouveau, je vous recommanderay par mes tres humbles prieres a la grace et garde du Seigneur, lequel je supplie de tout mon cœur de vous maintenir en paix et prosperité et de benir vostre honorable vieillesse de la couronne et comble de ses sainctes faveurs et benedictions.

Entre vos autres bons amis icy M. Murray susdit, M. Cappel et M. de Maierne, à l'amitié sincere et à la courtoysie duquel je suis grandement obligé, vous saluent bien humblement, ensemble avec ma femme, qui demeure vostre humble servante, et moy toute ma vie, Monsieur, vostre tres-humble et affectionné serviteur au Seigneur

DE TROCHORÈGE.

De Londres, ce 8e/18e de novembre 1614.

(Archives de La Forêt sur Sèvres.)

LISTE

DE PLUSIEURS PRISONNIERS ET PRISONNIÈRES, DÉTENUS EN FRANCE POUR CAUSE DE RELIGION

(*Dressée par* Daniel DE SUPERVILLE, *le* 13 *novembre* 1712) (1).

Outre les confesseurs détenus sur les galères ou dans les prisons de Marseille, pour la religion, il y a, en France, plusieurs personnes prisonnières pour le même sujet, Hommes, Femmes et Enfans, renfermés ou dans des Prisons, ou dans des Couvens, ou dans des Séminaires, et des Maisons de Propagation de la Foi, comme on les appelle. On n'en saurait au juste marquer ni le nombre, ni les noms; mais on ne doute point que les Puissances Protestantes n'ayent à cœur de les réclamer tous, et de leur procurer la liberté. Voici une Liste de ceux dont on a pu être informé :

(1) Nous sommes heureux d'insérer dans le *Bulletin* la précieuse liste ci-dessus provenant des Archives de l'Eglise wallonne de Leyde. Nous y joignons une seconde liste rédigée vingt-sept ans plus tard, (1739) et puisée à la même source, en offrant tous nos remercîments à notre zélés correspondant M. Charles Martin.

Pasteurs.

1. M. Mathurin, ci-devant pensionnaire à Dort, dont la femme et la famille sont en ce Païs.

2. M. Cardel, pensionnaire à Harlem.

3. M. Malzac, pensionnaire à Rotterdam.

4. M. Salve, pasteur de l'Église d'Ardenbourg.

5. M. Givry, pasteur, réfugié en Angleterre.

Ces cinq pasteurs sont retournez en France, pour prêcher sous la Croix, et n'ont fait que fortifier, instruire, et consoler leurs frères, sans se mêler d'aucune chose qui pût intéresser la politique. Ils ne sont point partis sans la connaissance de personnes tres-considérables de l'État, entr'autres les quatre premiers. Ils ont même joüi de leurs pensions, eux, ou leurs femmes, ou leurs pères, ou leurs mères, tant qu'on a pû certifier qu'ils étoient vivans. Il en est peut-être mort quelques-uns : Mais on est assuré qu'il y en a encore en vie.

6. Il y a de plus un pasteur de Poitou, nommé M. Elie Coyaud, ci-devant ministre dans l'Église de la Forest sur Seure; qui étant demeuré en France à la révocation de l'Édit de Nantes, eut le malheur de succomber à la persécution : Mais il se releva bien-tôt après, et voulut consoler ses freres. Il fut pris, il y a 22 ans, et il est presentement prisonnier au Château de Pierre-Encize, à Lion, où il est détenu depuis un grand nombre d'années. Il a été le compagnon des pasteurs d'Orange, qui furent délivrez après la paix de Riswik. Mais pour lui, quoi qu'on eût sollicité en sa faveur, on ne put rien obtenir.

Il a été souvent pressé de signer un Formulaire de réünion, moyennant quoi on lui promettoit sa liberté. Mais il a toujours refusé, et sa fermeté, depuis tant d'années, ayant reparé sa chûte, il implore le secours charitable des Puissances Protestantes, d'autant plus qu'il est vieux et infirme.

7. M. d'Arrigran, ministre de l'Église de Maslacq, dans la province de Bearn, étant embarqué à Bayonne, pour obéir à l'Édit du Roy, qui revoquoit celui de Nantes, et qui bannissoit tous les pasteurs, il fut arrêté, par ordre de M. Foucaut, intendant de Bearn, sans que ledit sieur d'Arrigran en ait jamais sçû le prétexte. Il fut envoyé à la citadelle de S. Jean de Pié de Port, et mis dans un cachot, où il resta

deux ans; pendant lequel temps il souffrit un traitement si cruel, qu'il en eut l'esprit affoibli. Il y contracta une maladie dont il n'est pas encore revenu. On supposa, pour le faire sortir de la prison, qu'il avoit abjuré sa religion, ce qu'il a protesté de n'avoir pas fait, ou de ne s'en souvenir point. Il demeura dans sa maison jusqu'à la Paix de Riswick, sans avoir jamais fait aucun acte de la religion romaine. Et vers l'année 1690, il fut relegué à Lescar, petite ville de Bearn, aprés avoir subi un interrogatoire par devant un conseiller du parlement de Pau, dans lequel il protesta qu'il n'avoit pas abjuré, et qu'il voulait vivre et mourir dans la Religion Réformée. On ne sait pas précisément si ce pasteur a été renvoyé chez lui, ou s'il n'est point mort depuis quelque temps : Mais s'il vit encore, il est très-digne d'être mis en liberté. Sa femme et ses enfans furent aussi retenus lors de sa détention, et doivent joüir de la liberté de sortir, selon l'Édit d'Octobre 1685.

8. M. d'Aumelle ou Omel, ministre du Vivarez, âgé d'environ 75 ans. Il fut d'abord exilé à Tourne ou Tournon, où il a demeuré sept ans. Ensuite il fut mis en prison au Pont S. Esprit, au Fort neuf. Enfin il a été confiné dans le Fort de Brescou, qui est un Fort dans la mer proche d'Agde, en Languedoc, où il est. Et il y a environ 22 à 23 ans qu'il souffre.

9. M. Élizée Grand, jeunne ministre, repartit d'Angleterre pour Hollande, et s'en alla d'ici à Paris, où il fut pris deux ou trois jours après son arrivée, c'étoit l'an 1691 ou 1692. Depuis on n'en a eu aucunes nouvelles.

Autres prisonniers.

1. M. Jean du Condut, sieur du Cluzel, né à Montansier, docteur en médecine, prisonnier pour la Religion, depuis l'an 1689, dans le château de Guise en Picardie. Il avait eu la faiblesse de signer dans la force de la persécution, en 1685. Ensuite, il ne voulût faire aucun acte de la religion romaine, et fut arrêté à Paris, où il s'étoit retiré.

2. M. de Serres arrêté, en 1696, et prisonnier pour la même cause dans le même château de Guise.

3. M. Terson, frère de feu M. Terson, pasteur à Rotterdam, détenu à...

4. M. Constantin, ci-devant commis de M. Chamillard, prisonnier

à la Bastille depuis le commencement de cette guerre. Il étoit prosélyte; sa femme et son fils sont à la Haye.

5. M. Jacques de la Gaillarderie, de Courlai en Poictou, prisonnier au Château de Saumur.

6. M. Jean Hudelle, de Fontenai en Poictou, prisonnier dans le Château de Saumur.

7. M. Roulland. Ces trois derniers prisonniers au même lieu, y sont depuis 22 ans.

8. M. Poignet aussi au château de Saumur, depuis 15 à 16 ans.

9. 10. Pierre Mercier, de Châtillon sur Loire, et Jean de Saulle, du même lieu, condamnez pour avoir chanté des pseaumes et s'être assemblez dans des caves, transferez des prisons d'Orléans au petit Châtelet, à Paris, et ensuite à Vincennes.

Il y a, en outre cela, huit hommes prisonniers dans la Citadelle de Montpellier, savoir :

1. M. Gongues-du Congueus; on ne le trouve pas dans une dernière liste envoiée vers la fin de janvier : il étoit dans une autre de l'an passé; il pourroit être mort.

2. M. Daniel Saurain Jonquet, de Valence, dioceze d'Alais, âgé d'environ 30 ans, prisonnier depuis 9 ans.

3. David Bastide, de la Salle, âgé de 35 ans.

4. Jean Triadou de Villemanne, âgé de 35 ans.

5. Pierre Cerrecourserre, de Soudorgeus, âgé de 35 ans, prisonnier à cause d'assemblée.

6. Leir Carbry, de Gabriac, prisonnier depuis 7ans, à cause d'assemblée, et d'être camisard.

7. ... Mazet, de Genouillac, prisonnier depuis 4 ans, âgé de 40 ans.

8. Étienne Capion, du Vigan, prisonnier pour assemblée. Sa femme est prisonnière avec lui.

Il y a trois prisonniers au Pont St-Esprit, savoir :

1. Loüis Rey de Nîmes, détenu depuis près de 10 ans, par ordre de M. l'Intendant du Languedoc.

2. David Chabrieres, de S. Julien la Brousse, proche de Verasun.

3. Fleuris Imbert, de la paroisse de S. Martin en Vivarez, prisonnier depuis 20 ans.

Il y a six prisonniers à Perpignan, savoir :

1. Jaques Brez, de Geneirac, dioceze de Nîmes, âgé de 60 ans, prisonnier depuis l'année 1702.

2. Pierre Giro ou Giraud, de Vergeze, du même dioceze de Nîmes, âgé de 55 ans, prisonnier depuis l'année 1702.

3. Jaques Canonge, de St-Martin, dioceze de Mende, âgé de 60 ans, prisonnier depuis 1701.

4. Jean Triaire, du lieu de Zuissac, dioceze de Nîmes, âgé de soixante ans, prisonnier depuis l'an de 1704.

5. Pascal Martel, du lieu de Languedoc, (?) dioceze d'Usez, âgé de 60 ans, prisonnier depuis 1703.

6. Simeon d'Aire, du lieu de Belbezet, dioceze d'Usez, âgé de 25 ans, prisonnier depuis 1703.

Il y a un prisonnier à la Tour de Constance :

1. Pierre Serres ou Serre, de Ste-Afrique, dioceze de Vabres, âgé de 60 ans, prisonnier depuis 5 ans.

Il y a dans le Château de Pierre-Encise, ou dans la ville de Lion :

1. M. Henri de Rochemore, baron d'Aigremont, au bas Languedoc, mis en prison à Pierre Encise, le 6 septembre 1691.

Il a presentement la ville de Lion pour prison.

2. M. Pierre de Paradés, seigneur de Sauzet, au bas Languedoc, prisonnier depuis le 30 Mars 1691. Sorti du Château, en 1705, pour avoir la ville de Lion pour prison.

3. Madame Suśanne Baudoin, marquise du Fresnay, ci-devant résidente audit lieu du Fresnay, près du bourg de Garencieres, à dix lieües de Paris.

4. François Farenges, de Montpellier, prisonnier depuis le 20 juin 1705.

5. M. Adelbert de St Martin, baron de Barre, dans les Cevennes, prisonnier depuis le 14 Décembre 1705. Il a présentement la ville pour prison.

6. Jean Gaubert, du Bourg d'Aulas en Sevennes, mis à Pierre-Encise, le 7 août 1708.

Femmes prisonnières.

1. Jeanne Montassier, détenue à St Maixant.
2. Marie Montassier, sa sœur, à Loudun.
3. Jeanne Gachinard, à Poitiers.
4. Catherine Pougneau, à Poitiers.
5. Susanne Marchis, à Angers.
6. Madelaine Saunier, à Niort. Toutes ces femmes sont dans des couvens du même nom, qui s'appellent : l'Union Chrétienne.
7. Jeanne de Baret, veuve de Salomon Marcous, gentilhomme du Leictoure en Guienne, âgée de 74 ans, detenuë dans un couvent, à Sarlat, en Perigord.
8. Isabeau de Baret, sa sœur, arrêtée avec elle à Bourdeaux, il y à plus de 10 ans, détenue à Perigueux.
9. La femme d'un nommé Bedoura, de la ville de Pau, en Bearn, rasée par la main du bourreau, et renfermée pour sa vie, pour avoir reçû M. Brousson. Son mari fut pendu, et leur maison rasée.
10. M[lle] des Raquettes, prisonnière au Château de Saumur.
11. M[lle] Neuville, au méme lieu depuis 15 à 16 ans.

Il y a un grand nombre de femmes detenues à Carcassonne dont voici la liste :

1. Tonnette Bonne, des Bonnes des Lunas, paroisse St Martin, proche Valence, âgée de 43 ans, a été faite prisonnière en Mai 1689.
2. Françoise, de la paroisse de Chambon en Bellay, proche de S. Agreve, âgée de 39 ans, a été prisonniere le 25 Juin 1690.
3. Marie Bertezene, du lieu de Bertezene, proche de Valleraugues, en Sevennes, âgée de 50 ans, faite prisonnière en fevrier 1694.
4. Jeanne Élizabet Faure, de Cherin, paroisse de S. Julien de Bronce, proche de Chalançon, en Vivarez, âgée de 40 ans, faite prisonnière en février 1694.
5. Jeanne Craissainte, veuve de Louis Mammelet, d'Allez, âgée de 50 ans, prisonnière en mars 1695.
6. Anne Raspalle de Blatairas, paroisse de Generargues, près d'Anduze, faite prisonnière le 9 juin 1696.
7. Marie Clauzelle, veuve de François Beaudoin, de S. Hippolite

de la Planquette, proche d'Alez, âgée de 60 ans, faite prisonnière le mois de septembre 1700.

8. Jeanne Cadelle, de S. Benezet, proche d'Anduze, âgée de 40 ans, faite prisonnière en octobre 1700.

9. Marguerite Pieuche de Tommairolle, paroisse d'Ilmercon, proche de Ganges, âgée de 50 ans, faite prisonnière en septembre 1700.

10. Catherine Gasquette, de Veauvert, proche de Nîmes, âgée de 28 ans, faite prisonnière le 15 mai 1701.

11. Mlle Susanne d'Acheté, du Château d'Exonbillat, proche de la Caune, dioceze de Castres, âgée de 35 ans, faite prisonnière en septembre 1702.

12. Marie Julaberte, veuve de Jaques Privat du Caila proche de Nîmes, âgée de 27 ans, faite prisonniere le dernier de fevrier 1702.

13. Marguerite Privade, du Caila proche Nîmes, âgée de 26 ans, faite prisonniere le dernier de Février 1702.

14. Catherine Martine, de Penen, paroisse de S. Frezal, proche d'Alez, âgée de 40 ans, faite prisonniere à la fin du mois de Novembre 1702.

15. Elizabeth Giranne, de Beauvoisin proche Nîmes, âgée de 25 ans, faîte prisonniere le 15 Avril 1702.

16. Françoise Cadesse, de Sabagnargues proche Nîmes, âgée de 29 ans, faite prisonniere en Mai 1702.

17. Claude Martine, veuve de Pierre Casagne de Nabazelle proche d'Alez, âgée de 40 ans, faite prisonniere le 9 de Juin 1702.

18. Anthoinette Fabre, veuve d'Anthoine Labrie de Gajan proche de Nîmes, âgée de 60 ans, faite prisonniere le 25 Avril 1702.

19. Jaquette Andabre, veuve de Louis Jonquet de Coulorgües proche d'Usez, en 1702.

20. Susanne Chappelliere, femme de Pierre Martinerque, de S. Dezeri proche d'Usez, 1702.

21. Esperance Ducrose, femme d'Anthoine Bompar de Monpezat, proche Sommierre, âgée de 50 ans, prisonniere le 24 Avril 1702.

22. Esther Monteille, de Cournondé, proche de Montpellier, en 1702.

23. Jeanne Monteille, sœur d'Esther, prisonniere en 1703.

24. Marie Deveize, de Salgas, paroisse de Vebron, proche Florac, en 1703.

25. Dauphine Jalaberte, de S. Hippolite de Guanton, proche d'Alez, en 1703.

26. Marguerite Ritavine, de Zuissac, proche de Nîmes, en 1703.

27. Françoise Galiere, de Zuissac, prisonniere en 1703.

28. Susanne Rouviere, de Zuissac, prisonniere en 1703.

29. Catherine Clarie, de Ganges, prisonniere en 1703.

30. Marguerite Frouliande, femme de Thomas Beaubiac de S. Hippolite de la Planquette, âgée de 53 ans, prisonniere le 22 de Fevrier 1703.

31. Elisabeth Rouviere, de S. Dezeri, proche d'Usez, prisonniere en 1703.

32. Gabrielle Labrigue, de Sauves, proche de S. Hippolite de la Planquette, en 1703.

33. Marguerite Seriane, de Paillargues, proche d'Usez, en 1704.

34. Magdelaine Berusse, du Caila, proche de Nîmes, en 1704.

35. Magdelaine Brieisse, de S. Chate, proche d'Usez, en 1704.

36. Marguerite Blanque, de Balasueigues, paroisse de S. Julien d'Arpaon, 1704.

37. Lucrece Guigonne, de Dalbou, paroisse du Marcou, proche de Privas en Vivarez, en 1704.

38. Susanne Persine, de Combas, proche Sommieres, en 1704.

39. Susanne Lapaire, de Cavairac, proche de Nîmes, prisonniere en 1704.

40. Jeanne Abiale, de l'Aureiller, paroisse de Vabres, proche Castres, en 1704.

41. Jeanne Fontaniere, d'Youset, proche d'Alez, prisonniere en 1704.

42. Tonnette Lautarde, de S. Laurant de Treves, proche de Florac, en 1704.

43. Susanne Loubiere, de Nîmes, prisonniere en 1705.

44. Susanne Mestre, veuve de Jean Broulet de Sommieres, proche Nîmes, en 1705.

45. Marie Margaliere, de Ganges, prisonniere en 1705.

46. Marie Fourquaille, de Ganges, prisonniere en 1705.

47. Marie Frezalle, de Cassilliac, proche de Ganges, prisonniere en 1705.

48. Jeanne Janine, de Tommairolle, proche de Ganges, prisonniere en 1705.

49. Marguerite Pinche, de Barastelière, paroisse de Manoublet, proche de S. Hippolite de la Planquette, prisonniere en 1705.

50. Jeanne Arnaude, de Sommieres, proche Nîmes, prisonniere en 1705.

51. Marguerite Rainaude, de S. Benezet, proche d'Anduze, prisonniere en 1705.

52. Elizabeth Pouderque, de S. Germain de Calberte, prisonniere en 1705.

53. Elizabeth Mouniere, de la Chalaye, paroisse de S. Agreve, en 1705.

54. Jeanne Longuefaye, de Blanchie, paroisse de Desseigne, proche Vernoux en Vivarez, faite prisonniere en 1705.

55. Louise Faure de Rivière, paroisse de Gluras, proche Vernoux en Vivarez, 1705.

56. Catherine Fauchere, du Mas de Mourié, paroisse de Vic, proche Sommieres, 1705.

57. Mlle Tonnette Boiserte, veuve de Mr. Pierre Guisac de Nîmes, en 1706.

58. Mlle Catherine Guidesse, de Montpellier, âgée de 32 ans, prisonniere en 1706.

59. Mlle Marie Pueche, de Montpellier, âgée de 32 ans, prisonniere le 22 Avril 1705.

60. Anne Murette, de S. Léger de Paire, proche Marvejols diocéze de Mende, en 1706.

61. Jeanne Combes, de Fugairolles, paroisse de Frugeres, proche du Pont de Montvert, diocéze de Mende, âgée de 30 ans, prisonniere en Juin 1706.

62 Marguerite Paule, femme d'Esprit Laurens, de Clarensac, proche Nîmes, 1706.

63. Elizabeth Benezete, d'Aiguevives proche Lunel, âgée de 21 ans, prisonniere en 1707.

64. Marie Galarine, veuve de Pierre Finel, du Vigan, âgée de 35 ans, prisonniere en 1707.

65. Marie Oliviere, de Barastelierre paroisse de Manoublet, proche de S. Hippolite de la Planquette, âgée de 38 ans, prisonniere en May 1707.

66. Loüise Richarde, de Blausac proche d'Usez, âgée de 23 ans, prisonniere 1709.

67. Claude Dancresse, de Conjueignes proche Nîmes, prisonniere le 10 Juin 1709.

68. Françoise Dancresle, sœur de Claude, prise le même jour.

69. Jeanne Enterrive, de Nîmes, âgée de 30 ans, prisonniere le 9 Juin 1709.

70. Jeanne Gaidanne, de Nîmes, âgée de 30 ans, prisonniere le 9 Juin 1709.

Prisonnieres dans la citadelle de Montpellier.

1. Marie Seignaurette, du Vivarez, detenuë environ 25 ans, ayant roulé en diverses prisons, est depuis 5 à Montpellier. Elle n'a jamais changée de Religion, son mari est mort.

2. Madelaine du Croie ou du Cresse, de Congenies, depuis 5 ans pour assemblée.

3. Suzanne Merge, de S. Germain de Calberte, depuis 5 ans pour assemblée.

4. Jeanne Bertezene, du lieu de Bertezene, proche Valleraugues, vieille fille qui n'a jamais changé de Religion : Elle fut envoyée avec sa sœur et son père à Terreneuve, où son père mourut; elle revint avec sa sœur pour aller à Orange, où elles furent prises en l'année 1694. Depuis ce temps elles sont prisonnieres; la susdite Jeanne à Montpellier, et sa sœur à Carcassonne.

5. Susanne Graniere, du Vigan, prisonniere avec Etienne Capion son mari ci-dessus mentionné pour assemblée.

6. Anne Revelle, de Merviel, depuis 6 ans pour avoir aidé les Camisards.

7. Jeanne Pensiere, d'Allais, depuis deux ans pour le même sujet.

8. Jaqueline Roudiere ou Roquiere, d'Alais, vieille femme, prisonniere depuis 5 ans parce qu'on prit chez elle un Proposant qui fut roüé.

9. Marie Galafrete, de S. Charles, depuis 5 ans pour assemblée.

10. Marie Bruguiere, de Ledignan, depuis 5 ans pour assemblée

11. Catherine du Vigan, prisonniere pour assemblée.

Prisonnieres au Pont S. Esprit.

1. Madelaine Rouberte, de la paroisse de S. Maurice en Vivarez, depuis 9 ans.

2. Susanne Vinçon, du même lieu, depuis 9 ans.

3. Jeanne Costet de la paroisse de S. Martin en Vivarez, depuis 9 ans.

4. Claudine Roustan, du lieu de Blausac, proche de Nîmes, prisonniere depuis plus d'un an et demi.

5. Catherine Roustan, de la paroisse de S. Agreve en Vivarez, depuis un an.

6. Isabelle Roustan sa sœur, de même.

Il y a encore quelques autres prisonnieres au même lieu, au moins nous avons un mémoire qui parle de douze, mais nous nous n'en savons pas les noms.

A Perpignan.

1. Loüise Chauvine, de S. Privat, dioceze de Nîmes, prisonniere depuis 1700.

A la Tour de Constance.

1. Elizabeth la Fargue, de Montauban, depuis 10 ans, pour sortie du Royaume.

2. Marie Chapelle, de Calvison, depuis 5 ans pour n'avoir pas voulu faire la confession de catholique romaine.

3. Marie Rousle ou Roulle, de Ceurac, dioceze de Vivres ou Viviers, depuis 6 ans.

4. Elizabeth Catalonne ou Catonne, de Chalançon, dioceze de Viviers, depuis 3 ans.

5. Anne Blattierre à Aymargues, prisonniere pour assemblée depuis 9 ans.

6. Jeanne Fauchere, de S. Hilaire, dioceze de Mende, depuis 2 ans.

7. Jeanne Mejanne, de Vernouse, dioceze de Viviers, depuis 3 ans pour assemblée.

Il est à remarquer que toutes ces femmes prisonnières à Carcassonne, à Montpellier, au Pont S. Esprit, à Perpignan, et à la Tour de Constance, n'ont chacune que pour un sol de pain, ce qui fait une livre de pain bis par jour; elles sont fort peu assistées quand elles sont malades, et on ne leur donne point d'habits, de sorte qu'elles souffrent la plûpart une grande nécessité.

Etat des Prisonniers et Prisonnieres détenus pour fait de Religion au Chateau de Brescou et a la Tour de Constance (imprimé par ordre du Synode, tenu a Nimegue le 3 septembre et jours suivans 1739).

1. Etienne Durand, âgé de 50 ans, du lieu du Bouschet, paroisse de Pranles, mandement de Privas en Vivarais, fut arrêté dans sa maison, au mois de Février 1728 et conduit au Chateau de Beauregard en Vivarais, d'où il fut transferé au Mois d'Aoust suivant au fort de Brescou, où il est renfermé depuis par lettre de cachet. Tout le crime qu'on lui impute, c'est d'avoir été le père de Pierre Durand, Ministre, condamné à mort et exécuté à Montpellier le 22 Avril 1732. Il sembloit qu'après cet exemple de sévérité sur la personne du fils on auroit du relacher le père. Cependant voici 11 années de temps, qui se sont écoulées depuis, sans qu'on aye daigné le délivrer.

2. Daniel Serret, du lieu de Poux, paroisse de S. Pierre-Ville, au diocese de Viviers, fut aussi arrêté le 28 Juin 1730, pour s'être fiancé avec la fille dudit sieur Durand, ses ennemis l'accusant qu'il étoit tout à fait marié, et que son mariage avait été béni par le frère de la Fiancée, il a été renfermé par lettre de cachet au fort de Brescou.

3. Bernard, de la Grassiere, paroisse du Gua, même diocese de Viviers, 7 ans.

4. Risserand, de la Combe du Pra, paroisse de Silliat dans le haut Vivarais, 7 ans.

5. Jean Cambon et Pierre Cambon, son frère, du lieu de Cassiliat, diocèse de Montpellier, 6 ans.

6. Rocestau, de la ville d'Usez, 4 ans.

7. Porcher, de la ville de Nismes, 4 ans.

Pour les femmes détenuës à la Tour de Constance.

1. Anne Saliege, du lieu de Meindes, paroisse de Florac, detenuë depuis environ 20 ans.

2. Anne Gaussent, de la ville de Sommieres, femme d'André Cros, diocese de Nismes.

3. Victoire, femme de François Comte, de la ville de Lunel, diocese de Montpellier, condamnées seulement pour 3 mois.

4. Susanne Loubiere, de la ville de Nismes. Ces trois dernieres depuis environ 17 ans.

5. Marie Beraud, du lieu de Mours, paroisse du Gluiras, diocese de Viviers, aveugle depuis l'age de 4 ans, et prisonniere depuis 14 ans.

6. Marguerite Engueneville, veuve de Pierre André du lieu de Valeroube, diocese d'Alais, detenuë depuis 13 ans.

7. Jaquette Vigne, de ville d'Allais, detenuë depuis 13 ans.

8. Susanne Vassat, de la ville de Marvejols, diocese de Mende, detenuë depuis 13 ans.

9. Jeanne Lombard, veuve de Jean Lombard, du lieu de S. Suzère, diocese de Nîmes, detenuës toutes deux depuis 11 ans.

10. Marie Robert, veuve de Frisac Jac, du lieu de S. Suzère, même diocese, detenues toutes deux depuis 11 ans.

11. Marie Vernez, du lieu de la Traverse, paroisse de S. Fortunat, detenuë depuis 10 ans.

12. Jaquette Paul, veuve de Michel Blanc.

13. Marguerite, femme de Pierre Chabanel.

14. Isabeau Michel, femme d'Antoine Julien.

15. Olimpe Liron, femme de Jacques Rigoulot.

16. Susanne Domaison, femme de Barthelemy Maurand.

17. Anne Sabourine.

Ces six de la ville de Nismes depuis 8 ans.

18. Marie Durand, fille du sieur Antoine Durand ci-devant mentionné, de la paroisse de Pranles, detenuë depuis 9 ans. Tout le crime qu'on lui impute, c'est d'avoir été la sœur du feu ministre Durand, et comme elle etoit fiancée avec Matthieu Serret, on a prétendu faussement qu'ils avoient été épousés par le même ministre, frère de la fiancée.

19. Elisabeth Sautel, veuve de feu sieur Jacques Rouvier, de la paroisse S. Etienne de Serre, diocese de Viviers, fut de même arrêttée dans sa maison le mois d'Avril 1731 et conduite à la tour de Constance où elle est detenuë par lettre de cachet du Roi, datée du 21 juillet de la même année. Tout le crime qu'on lui impose est d'avoir consenti au mariage de sa fille avec le feu ministre Durand.

Il y a environ deux ans que cette liste m'a été remise, il se peut que du depuis on a fait quelque prisonnier ou prisonniere, dont j'ignore le nom. Si on a dessein de faire parvenir quelque secours aux susnommés, on pourrait mettre une petite somme à part pour ceux

dont on ignore le nom, et qui peuvent avoir été mis en prison depuis, et supposé qu'il n'y en ait point, on peut repartir la susdite petite somme sur le total. Messieurs les directeurs de la bèneficence en useront selon leur prudence et charité.

A Londres, ce..... Aoust 1739.

BIBLIOGRAPHIE

CHARTRIER DE THOUARS

Documents historiques et généalogiques.

Paris, 1877. In-folio.

Le splendide volume dans lequel M. le duc de la Trémoïlle « a voulu rassembler une série de pièces concernant le rôle politique qu'a joué sa maison et retracer son histoire intime », et dont un des 200 exemplaires (le n° 40) a été gracieusement offert à la Bibliothèque du protestantisme français, mériterait à tous égards une description approfondie. Nous n'insisterons pas sur le luxe exceptionnel de cette publication. Elle renferme, avec la reproduction des sceaux et écussons et de plusieurs pierres tombales, une série non interrompue de lettres des membres de la ligne principale et des branches puînées ou se rapportant à eux, depuis Guy VI, en 1389, jusqu'au duc actuel. Des nombreuses archives que possédait la grande maison des la Trémoïlle, le Chartrier de Thouars a seul échappé au naufrage dans lequel tant de trésors historiques se sont engloutis ; mais ces richesses, exploitées depuis peu avec autant d'intelligence que de libéralité, sont loin d'être épuisées encore. Le *Bulletin* leur a fait de précieux emprunts, et nous saisissons avec empressement l'occasion de remercier une fois de plus, au nom de nos lecteurs, le bienveillant possesseur qui nous les a communiqués et le savant M. Marchegay qui a mis tant d'obligeance à les transcrire et à les élucider (1).

(1) Voir dans le *Bulletin* :
1595-1597. Vingt-trois lettres du duc et de la duchesse de Bouillon à Charlotte Brabantine de Nassau (Com. Marchegay). XV, 36. 78.
1598-1620. Soixante-huit lettres de Louise de Colligny, princesse d'Orange, à sa belle-fille la duchesse de la Trémoïlle (communiquées et annotées par M. Marchegay). XIX-XX, 381, 536, 570. XXI, 37.
1598-1628. Lettres choisies de la Dsse de Bouillon à la Dsse de la Tré-

Dans ce magnifique recueil, les documents ayant un intérêt protestant doivent nous occuper de préférence. Renonçant à nous arrêter sur Louis II, tué à Pavie, comme son fils unique Charles avait été tué à Marignan, et sur François, fait prisonnier avec son roi, nous relevons d'abord, sous Louis III, le premier *duc* de la Trémoïlle (mort de maladie en 1577 au siége de Melle comme lieutenant général de l'armée du Poitou contre les protestants) : le double de « la lettre qui a esté escripte (par Charles IX) le 3 nov. 1561 aux gouverneurs sur le faict de la religion, » — et le 3 déc. 1561, une lettre du roi invitant le duc à « ne plus travailler les gentilshommes et aultres qui sont à l'entour de luy pour le faict de la religion. » Louis III de la Trémoïlle était resté catholique fervent, et Catherine de Médicis lui écrivait le 18 janvier 1561 (vieux style), sur la conduite à tenir à l'égard d'un prédicant « qu'aucuns de vos subjects ont faict venir en vostre ville de Thouars;... qu'il ait pascience encore pendant quelque peu de jours jusques après la publication des ordonnances ». — Le 19 juillet 1562, le duc annonce au roi de Navarre la soumission des protestants de Thouars, ainsi que l'emprisonnement du ministre et de sa femme. Au mois d'août de la même année on trouva une copie de la lettre du roi au commandant de ses troupes en Champagne, ainsi que plusieurs dépêches militaires. — En 1570, une lettre de Jeanne d'Albret, datée de la Rochelle, à madame de Rohan, promettant de châtier ceux qui ont arrêté quelques-uns des principaux officiers et sujets de ladite dame. Deux ans plus tard, presque au lendemain de la Saint-Barthélemy, le duc Louis recevait comme gouverneur de Picardie les instructions royales suivantes, qui sont la confirmation de la désastreuse impression produite par le

moïlle, trente impr. sur 375 (Com. de Marchegay). XXIII, 64, 109, 205, 254, 313, 349, 409.

1609. Lettre d'André Rivet à M. de la Trémoïlle) Com. Vaurigaud). VIII, 521.

1619. Lettre de Nic. de Marbais, pasteur de Montaigne à la Dsse de la Trém. (Com. Vaurigaud). IV, 106.

1609-1622. Trois lettres olographes de Pierre du Moulin à la Dsse (Com. Marchegay). VIII, 136.

1625. Lettre inédite de Drelincourt, et lettre inédite d'André Rivet à la même (Com. Marchegay). XIII, 26, 209.

1640. Lettres de consolation à madame de la Trémoïlle sur la mort de mademoiselle sa fille (Com. de M. Andrieux). X, 258, 264.

1662. Correspondance de Marie de la Tour, duchesse de la Trémoïlle avec Morus pendant le séjour de ce dernier en Angleterre (Com. Marchegay). XXI, 136, 226, 278.

1606-1620. Cinq lettres de divers à la duchesse de la Trémoïlle. XXVII, 496, 500.

massacre sur les sentiments de la noblesse huguenote de cette province :

« Au demeurant, mon cousin, l'on me mande de toutes partz que la plus grande part de la noblesse qui a fait profession de ceste nouvelle oppinion, et a esté nourrye et instituée en icelle, a dévotion de se recognoistre et revenir à l'esglise catholicque ; mesme que plusieurs ont déjà faict confession de foy, vont à la messe et ne demandent qu'un commandement de moy, ou quelque admonition faicte et autorisée de mon nom pour se réduire entièrement, abhorrans d'eulx mesmes leur secte, ayant cogneu le mal quy en provenoyt. Et d'autant, mon cousin, que ce seroyt la grâce que je désireroys le plus de Nostre Seigneur que il fust honoré et servy de tous mes subjectz unanimement, et qu'ilz vousissent d'eulx-mesmes rentrer au bon chemin auquel ilz ont esté desvoyez par la malice du temps, je vous prie regarder, ès lieux où vous passerez, d'assembler ou parler particulièrement aux gentilhommes et autres de ceste dicte oppinion et dextrement les admonester de leur salut et de se résoudre faire profession de la religion que je tien ; leur remonstrant, tant que mes subjectz seront divisés, que mon royaume sera toujours troublé et qu'il sera bien difficile que l'on puisse prendre entière assurance de ceulx qui se rendront oppiniastres ; que vous scavez que je recepvray tant de contantement de ceulx qui se recognoistront d'eulx-mesmes, que je les grattifieray en toutes occasions, leur représentant l'exemple de mon frère le roy de Navarre, lequel s'y achemine volontairement, et celuy du prince de Condé qui a desjà abjuré publiquement la dicte oppinion, faisant profession de la véritable religion de Dieu. Bref les admonester le plus dextrement et avecques les plus vifves exortations que vous pourrez excogiter pour les induire et randre capable de leur salut et proffit, sans toutesfoys qu'ilz scachent que ce soit chose que vous faciez par mon commandement, ny cognoissent et penssent que l'on les y veille contreindre et du tout exterminer leur oppinion, maiz seullement que je désire et seray trés joyeulx qu'ilz renoncent la dicte oppinion et recoipvent et facent profession de nostre saincte et catholicque religion. De Paris le XXI[e] jour de septembre 1572. »

Claude de la Trémoïlle, époux de Charlotte-Brabantine de Nassau, fille du Taciturne, embrassa le protestantisme en 1586, et en devint aussitôt un des plus zélés défenseurs. Son dossier contient plusieurs

dépêches militaires de Henri IV. Dans celle du 19 janvier 1592: « Mon cousin faictes tenir les lettres que je vous envoye à ceux de la Rochelle, St Jehan d'Angely et autres, pour faire des prières à Dieu à ce qu'il luy plaise me donner la victoire sur mes ennemis. » La lettre du roi, annonçant, expliquant et justifiant son abjuration : « A mon cousin le sieur de la Trémoïlle, capitaine de cinquante hommes d'armes de mes ordonnances », 25 juillet 1593, est identique à celles de même date adressées aux principaux seigneurs protestants. Signalons, vers la même époque, dans les lettres des puînées, une requête de la princesse de Condé, Charlotte-Catherine de la Trémoïlle, à sa mère, la pressant de l'assister pour faire proclamer son innocence, (1588), et parmi les copies de lettres sur la naissance du prince de Condé, Saint-Jean-d'Angély, 1er septembre 1588, une de M. de la Croix, ministre de feu M. le Prince, et une de M. Moutier, ministre de Saint-Jean-d'Angély.

Claude de la Trémoïlle mourait en 1604, laissant sous la tutelle éclairée de Charlotte-Brabantine un fils âgé de six ans à peine. Dans sa quinzième année, le jeune duc Henri alla visiter la patrie de sa mère qui rédigea en plusieurs pages, un « Mémoire de la façon que mon fils se doibt gouverner en Hollande, nov. 1613 ». Au milieu de conseils pratiques de tout genre, nous relevons ceux-ci : « Par les villes où il passera, remarquera ce qu'il y aura de plus remarquable et en fera un petit recueil ;— prendra quelques heures de l'après-dinnée où il fera toujours quelque chose qui puisse apporter proffit; — surtout mon fils aura soin de prier Dieu soir et matin, et se souvenir que sans Dieu rien ne peut profiter ; — mon fils asseurera bien ceux qu'il verra de Messieurs les Estats de son affection à leur faire service, et qu'il est dès sa naissance desdié à leur en pouvoir rendre. » En 1619, recherchant en mariage sa cousine germaine Marie de la Tour d'Auvergne, fille du duc de Bouillon, le duc Henri de la Trémoïlle, pour assurer la validité de son union, obtenait du roi Louis XIII une autorisation motivée :

« Estant chef des deux anciennes et illustres maisons de la Trémoïlle et de Laval, il ne lui eust été convenable de s'allier qu'avec personnes de grande et ancienne maison, sy bien qu'ayant voulu éviter une recherche et alliance estrangère, il n'a peu en cestuy nostre royaume et parmy ceux de la R. P. R. dont il faict profession, faire autre élection que de la personne de nostre cousine Marie de la

Tour... Que à cause de la religion dont il faict profession, il n'a peu recourir aux dispenses et remèdes en tel cas accoutumés, il craint qu'à l'avenir les conventions dudit mariage, ensemble l'estat des enfans qui naistront d'icelluy, puisse estre troublé soubs prétexte de leurs proximité de paranté... etc. »

Le 13 mai 1621, Louis XIII mande au duc Henri de venir le trouver à Saumur, « les dézobéissances qui se commectent journellement en ma ville de la Rochelle et en plusieurs autres endroicts, tant par ceulx de l'assemblée qui y est que par autres de mes subjects de la R. P. R. m'obligent de m'en approcher pour y maintenir et affirmer mon auctorité et chastier ceux qui demeureront en leur rébellion ». Le 6 octobre 1628, une lettre du duc à la duchesse-douairière donne quelques détails sur le siége de la Rochelle ; il y commandait comme mestre de camp de la cavalerie légère, ayant abjuré le 18 juillet entre les mains de Richelieu. Marie de la Tour, on le sait, demeura inébranlable jusqu'à la fin (1), et parvint à faire continuer à ses enfants la foi et l'éducation protestantes. Le 15 mars 1662, elle envoie des renseignements et des conseils au ministre Alexandre Morus, dont le Chartrier de Thouars renferme une volumineuse et curieuse correspondance.

Quelques mois plus tard, la maladie s'attaquait à la noble femme, et la reine mère crut le moment favorable pour triompher de sa longue résistance. Aussi s'empressa-t-elle de lui écrire en date du 2 octobre 1663 :

« Ma cousine, l'amitié que j'ay toujours eue pour vous m'a fait sentir le desplaisir de la nouvelle de vostre maladie que j'ay apprise par un bon père jésuite. Elle m'oblige aussy de vous advertir de vostre salut, dans la conjoncture présente, et de vous dire que je souhaiterais avec passion que vous prissiez occasion de vostre maladie, quoyque peu considérable, pour jetter les yeux sur vous mesme et sur l'erreur qui vous retient si longtemps dans une religion si pernicieuse à vostre âme et à vostre repos éternel. Je vous prie, ma cousine, d'y vouloir penser sérieusement, et d'escouter favorablement ceux qui sont dans la voye de Jésus-Christ et de ses successeurs, et de ceux qui n'ont rien innové dans leurs maximes et dans leurs pré-

(1) Voir, *Découverte des sépultures de Claude de la Trémoïlle, Marie de la tour d'Auvergne et Isabelle de la Trémoïlle*, article de M. Imbert, extrait du Bull. de la Soc. de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres, *Bull. du Prot.*, XXII, 571.

ceptes. afin qu'après avoir satisfait au monde par toutes les bonnes qualitez qui vous y font tant estimer, vous satifassiez aussy à Dieu par une soumission entière à la foy et à la religion qu'il nous a enseignée. Vous croyez bien, sans doute, que je ne vous souhaite un si heureux changement que parce que je suis

» Vostre bonne cousine

» ANNE. »

Elle s'adressait en même temps au duc :

« Mon cousin, la nouvelle de la maladie de la duchesse de la Trémoïlle, vostre femme, m'oblige de luy escrire pour l'avertir de penser sérieusement à elle et d'escouter les personnes qui peuvent l'ayder à se convertir, et prendre un meilleur party que celuy qu'elle a tenu jusques icy à l'esgard de la religion. Je vous convie de vouloir seconder en cela mes bonnes intentions, et contribuer par vos soins à luy procurer un repos qu'elle ne peut plus se promettre tandis qu'elle sera dans l'erreur où elle est. Vous voyez bien que je n'ay d'autre motif en cela que la gloire de Dieu et son advantage particulier, et la croyance que j'ay qu'un changement de cette nature vous tourneroit bien à plaisir. »

Le résultat ne répondit pas à ces espérances. Aussi la reine tentait-elle, le 20 novembre, un nouvel et suprême effort.

« Mon cousin, le désir que j'ay de voir ma cousine la duchesse de la Trémoïlle vostre femme hors de l'erreur où elle est, par l'amitié que j'ay pour vous et pour elle, m'a fait résoudre de luy envoyer le sieur abbé de Moissy, l'un de mes aumosniers ordinaires servans, qui a l'honneur d'estre cogneu de vous, la personne duquel je me promets vous estre agréable et qui a toutes les parties qu'il fault avoir pour conduire une âme à la voye du salut. Je vous prie d'adjouster créance à tout ce qu'il vous dira de ma part sur cette matière, et de luy aider à parvenir à une si bonne et si sainte œuvre, à quoy je veux croire que vous employerez vos soins, puisqu'il s'agit du salut d'une personne qui vous est aussi chère que proche. Je supplie Dieu de bénir le tout, et vous prie de me croire tousjours vostre bonne cousine

» ANNE. »

La pieuse princesse emportait avec elle dans la tombe, le 24 mai 1665, la dernière sauvegarde des protestants de Thouars. Son fils

aîné, le prince de Tarente, emprisonné à sa rentrée en France, en 1655, puis interné et exilé dans ses terres, était retourné en Hollande dès 1663. Un mois ne s'était pas écoulé depuis la mort de la duchesse Marie, que le roi écrivait au duc la lettre officielle suivante :

« Mon cousin, j'euy esté adverty que depuis le décèds de feue ma cousine la duchesse de la Trémoïlle, vostre femme, deux ministres de la Religion Prétendue Réformée de Thouars ont esté faire l'exercice public de la dite religion dans le chasteau dudit Thouars, en la chambre de la fille de mon cousin le prince de Tarente, vostre fils ; que mesme ils ont fait sonner la cloche pour advertir le peuple de s'y trouver. Et d'autant que mon dit cousin vostre fils n'aurait pas droit, suivant ce qui est porté par l'édit de Nantes, de faire faire l'exercice de la dite religion dans le dit chasteau, quand bien mesme il y seroit présent à cause que vous, qui estes seigneur du dit chasteau à plain fief d'Hanbert, estes catholique, je vous escris cette lettre pour vous dire que, ne voulant pas souffrir une contravention si manifeste au dit édit, mon intention est que vous empeschiez que doresnavant aucun ministre ne fasse dans vostre dit chasteau l'exercice de R. P. R. soubs quelque prétexte que ce soit. En m'assurant que vous satisferez en ce qui est en cela de ma volonté, je ne vous en diray pas davantage que pour prier Dieu qu'il vous ayt, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

» Escrit à St. Germain en Laye le xxie juin 1665.

» Louis.

» Letellier. »

Cette pièce est tristement instructive. On le voit, en abjurant sa foi protestante, le duc avait, aux yeux du roi, renoncé à sa volonté propre. Il perdait le droit de permettre, dans l'enceinte de sa demeure seigneuriale, le culte de son fils et de ses petits-enfants, et, comme toujours, à cette douloureuse époque de notre histoire protestante, c'est l'édit de Nantes que le monarque invoque pour en légitimer les violations. Même sous le régime de la paix de Monsieur (1576), le consentement des possesseurs catholiques suffisait à autoriser un exercice réformé. Il est vrai que depuis Louis XIII on avait utilisé, pour plusieurs interdictions, le passage d'une propriété entre des mains catholiques : l'arrêt du Conseil de 1657 avait généralisé le

principe appliqué ici dans sa rigueur à l'une des plus grandes familles du royaume.

Aussi le prince et la princesse de Tarente, née de Hesse-Cassel, comprenant que la conversion de leurs enfants était résolue dans l'esprit du roi, songèrent-ils à soustraire leur éducation à cette influence redoutée. Mais leurs projets étaient surveillés, et le 24 juillet Louis XIV mandait au duc :

« Mon cousin, j'ay esté adverty que les enfans de mon cousin le prince de Tarente, vostre fils, doivent estre conduits en Hollande au premier jour, pour y estre eslevez; et comme, s'ils demeuroient près de vous, j'aurois tout sujet d'espérer qu'ils y recevroient de meilleures impressions pour ce qui regarde la religion et mon service, je vous escris cette lettre pour vous dire que j'auroy à plaisir que vous vous employiez auprès de mon dit cousin le prince de Tarente, vostre fils, pour faire qu'il laisse ses dits enfans auprès de vous et qu'il ne les fasse point sortir de mon royaume, vous asseurant que vous ne sauriez rien faire qui me soit plus agréable.

» Je vous diroy aussy qu'ayant veu, par la lettre que vous m'avez escrite le 4e du mois, que vous avez fait oster la clochette qui, du vivant de ma cousine, vostre femme, servait à advertir ses domestiques de se rendre dans le lieu de vostre chasteau destiné pour y faire les exercices de sa religion, j'en ay receu beaucoup de satisfaction, et que mon intention est que vous continuiez à ne pas souffrir qu'il se fasse aucun exercice de la R. P. R., en public ny en particulier, dans vostre dit chasteau. A quoy ne doutant pas que vous ne vous conformiez, selon vostre zelle pour la religion et vostre affection accoutumée pour les choses que je désire, je ne vous feroy la présente plus longue que pour prier Dieu... »

Le duc répond le 8 août qu'il fera tout ce qu'il pourra dépendre de lui pour obliger le prince de Tarente à laisser ses enfants et à ne point les envoyer en Hollande. A la date du 13 septembre, le roi lui en témoigne son entière satisfaction et il ajoute : « Comme il est expressément porté par les ordonnances du royaume, que les enfans de mes sujets ne pourront estre eslevez en des païs estrangers sans ma permission particulière, je ne puis souffrir que mon dit cousin vostre fils fasse sortir ses enfans du royaume pour les faire mener à Belleduc suivant qu'il l'avoit projetté. »

Si ces mesures ne produisirent pas des fruits immédiats, c'est à

l'énergique résolution de la princesse de Tarente qu'il faut l'attribuer. Elle vint elle-même chercher ses enfants et les ramener auprès de leur père. Ce répit fut de courte durée : deux ans après l'on rentrait en France. Les mémoires de Charlotte-Amélie de la Trémoïlle (1) nous ont retracé les dernières scènes de ce drame domestique. En 1672, quelques mois avant la mort du prince, la princesse, pour conserver au protestantisme au moins un de ses enfants, reprenait une seconde fois le chemin de l'étranger, mais avec sa fille aînée seulement; elle conduisait à la cour de Copenhague la future comtesse d'Altembourg. Elle-même, à la révocation de l'édit de Nantes se retirait à Francfort. En France, aucun protestant ne portait plus l'illustre nom de la Trémoïlle. F. DE SCHICKLER.

CORRESPONDANCE

BIBLES D'AMAURY GOUYON, MARQUIS DE LA MOUSSAYE (2)

Monsieur Jules Bonnet, secrétaire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Saint-Brieuc, 27 janvier 1879.

Monsieur,

Il y a peu de temps on procédait, à Dinan, à l'installation de l'ancienne bibliothèque des Cordeliers dans un local de la mairie. Cette opération donna lieu à une découverte fort intéressante : deux Bibles très-curieuses se trouvaient parmi les volumes. L'une est italienne, en 2 volumes in-4°, imprimée à Genève, par Estienne, l'an 1562; l'autre est espagnole en un seul volume de même format, et porte, sans nom d'imprimeur, la date de 1569.

En vieux français on lit sur la première page de chacune d'elles : « Amaury Gouyon nasquit l'an 1601 la nuict entre jeudy et vendredy, huict et neufiesme de febvrier, à minuict. »

Sous le titre de la Bible espagnole se trouve le monogramme, en alliance, d'Amaury Gouyon et de Catherine de Champagne de la Suze, tel que cette dame le fit mettre en 1626, à la Huguenotterie de la Moussaye, sur le tombeau de son mari. Trois longs passages tirés des Écritures et manus-

(1) Publiés par E. de Barthélemy, d'après un manuscrit des Archives de Thouars. Voir l'étude historique de M. Jules Bonnet, *Bull.*, XXV, 207.
(2) Voir l'intéressant article de M. L. Stapfer sur les *Méditations chrétiennes* du même personnage (*Bull.* XXIV, 235).

crits, couvrent la dernière page du même ouvrage. Chacun des textes est suivi d'un T enlacé dans un S (abréviation du mot *scripsit*) et du monogramme susmentionné, qui est probablement la signature d'Amaury.

Les marges de la Bible italienne sont couvertes de réflexions en grec, en latin, en français et en espagnol; il y a même un peu d'hébreu. Dans le second volume, les marges n'ayant pas suffi, le gentilhomme polyglotte a intercalé plus de 50 feuilles qui sont aussi couvertes de notes.

A l'occasion de cette trouvaille, un érudit catholique a publié, dans une feuille locale, une notice biographique qui trouve ici sa place naturelle. D'abord il remarque « que les citations bibliques sont *fortement accentuées dans le sens calviniste*, et que toutes les notes mss. sont malheureusement hérétiques »; puis il dit : « Cet écrivain huguenot, héros d'une valeur singulière, d'une piété profonde, d'une sagesse à nulle autre pareille, très-illustre dans les arts de la paix et de la guerre, très-bien vu de ses rois dont il fut le conseiller intime, plein d'amour pour la patrie, à laquelle il rendit des services signalés dans des temps difficiles, cet écrivain, dis-je, était l'aîné des neuf enfants de Charles Gouyon, comte de Plouër et baron de la Moussaye, qui avait embrassé le calvinisme et qui devint un des chefs du parti en Bretagne.

» Amaury bâtit un temple protestant dans un clos de Plouër, il érigea aussi un oratoire dans son château. Il obtint en 1606 un édit qui autorisait à Plouër l'exercice public de la Religion réformée. Ce prêche se trouvait dans une position très-favorable pour faire *beaucoup de mal;* là se donnaient rendez-vous les huguenots de Dinan, de Dol, de Saint-Malo et des paroisses comprises dans le trépied que forment ces trois villes. En 1615, Amaury obtint l'érection en marquisat de la terre et baronnie de la Moussaye. Il mourut en 1626. — Catherine de Champagne, son épouse, était fille du comte de la Suze et de Madeleine de Melun. Elle avait un frère nommé Louis, marié à Charlotte de la Rochefoucault; le frère et la sœur s'étaient convertis au protestantisme. Quant à l'enfant dont la naissance est religieusement inscrite sur les Bibles de la famille Gouyon, c'est Amaury, 3e du nom, marquis de la Moussaye, comte de Plouër et de Quintin, etc. Il épousa, le 11 avril 1629, Henriette de la Tour, sœur de Turenne. Ainsi, à moins d'épouser une reine, il ne pouvait se marier en plus haut lieu. Lieutenant général des armées du Roi, ami intime de Condé et l'un de ses principaux officiers, Amaury suivit le prince dans toutes ses campagnes. Mais, tandis qu'il donnait de grands coups d'épée à Nordlingen, à Lérida et à Lens, la marquise, *dévorée par la fièvre de l'hérésie,* se livrait à une propagande très-active dans les diocèses de Saint-Malo et de Saint-Brieuc. Elle remplissait de missionnaires huguenots Plouër, Plénée, Quintin et autres lieux. »

Ces faits m'ont paru dignes de vous être transmis pour le *Bulletin*. J'ai

moi-même contemplé les volumes en question, et les ai trouvés si bien conservés qu'ils constitueraient un véritable ornement, il me semble, pour la bibliothèque de la Société de l'Histoire du protestantisme français, dans le cas où on pourrait les obtenir des autorités locales.

Agréez, monsieur, avec cette humble contribution, mes salutations cordiales. VICTOR E. BOUHON, pasteur.

PROJET DE RÉCEPTION DU DUC DE ROHAN A MULHOUSE (1635)

Douéra, ce 6 janvier 1879.

Monsieur le président,

Tout ce qui se rapporte au duc de Rohan offre de l'intérêt aux lecteurs du *Bulletin*. Je vous transmets donc la pièce suivante, qui se trouve dans l'*Alsatia* de 1853, pages 331 et suivantes. Je la traduis de l'allemand :

« Proposition du bourguemestre J. H. Petri sur la réception à faire au duc de Rohan qu'on annonce devoir passer par Mulhouse (Protocole IX des *Missives* de la ville de Mulhouse. Mss.). 26 janvier 1635.

» Nobles, très-honorables, très-savants, pieux, prudents, sages, gracieux seigneurs. Mes seigneurs ayant reçu l'annonce très-sûre que Son Altesse princière de Rohan a l'intention de se rendre dans cette ville, j'estime qu'il faudra prendre les mesures nécessaires pour qu'il soit reçu de la façon la plus convenable, afin que ni nos amis, ni nos ennemis ne nous accusent d'être de grossiers manants; que le duc ne se figure pas que nous le voyons avec déplaisir ou même que nous sommes effrayés de son arrivée; que nos ennemis surtout ne soient pas mis en demeure de s'égayer à nos dépens et de se moquer partout de nous, ce qu'ils feraient si nous négligions les convenances et les égards dus à un si haut et puissant seigneur, et s'ils pouvaient attribuer une conduite pareille non pas tant au manque de bonnes dispositions à l'égard des Français, qu'à notre grossièreté naturelle.

» Or, quoique je ne doute nullement que mes gracieux seigneurs ne soient disposés, sans qu'on les y invite, à agir dans cette circonstance selon toutes les règles de la bienséance; que, d'un autre côté, je n'aie pas à émettre d'avis formel dans le cas présent, puisqu'à cause de mes infirmités je ne puis me rendre au conseil; néanmoins, poussé par l'amour que je porte à ma patrie, je me permettrai d'exposer en toute franchise mon sentiment dans cette affaire, laissant à mes seigneurs le soin de faire de ma proposition ce qu'ils jugeront à propos.

» Pour commencer, nous nous demanderons de quelle manière devra se faire cette réception. La réponse, nous la trouverons dans les récits des

temps passés, et surtout dans la Chronique de Bâle qui nous fournira quelques précédents très-intéressants à méditer. Nous nous contenterons néanmoins d'examiner comment nos ancêtres se sont conduits dans les circonstances analogues et nous nous arrêterons tout spécialement à ce qui s'est fait en dernier lieu, ce dont les vieillards encore vivants ont conservé le souvenir dans leur mémoire.

» Lorsqu'en l'an 1582, le 8 juillet, le comte palatin Jean Casimir remonta l'Alsace avec soixante-dix chevaux pour se rendre dans notre ville, quatre membres du conseil précédés de quatre courriers vêtus aux armes de la ville et accompagnés de quatre bourgeois bien vêtus et couverts de manteaux noirs, furent envoyés à sa rencontre pour le recevoir. Quand le prince se trouva à proximité de la ville, on tira plusieurs salves d'artillerie; la bourgeoisie sous les armes forma, depuis le Gutleüthausz jusqu'à l'auberge de l'Ange la haie que le prince traversa à cheval. A l'auberge, les trois chefs du conseil et les autres conseillers le reçurent et lui offrirent en don un foudre de vin et trente sacs d'avoine.

» Or ce prince n'était allié à nous d'aucune façon, nous n'avions pas d'intérêts communs, son voyage ne nous était d'aucune utilité puisque ce n'était que pour se rendre au baptême d'un enfant du comte de Wurtemberg qu'il traversait notre ville avec sa magnifique suite princière, et pourtant nous lui avons rendu les honneurs dus à son rang. Le duc de Rohan au contraire est non-seulement un prince né du sang des rois de France, les alliés de notre ville depuis cent quatorze ans et un de nos coreligionnaires, mais encore un des généraux de ce roi sous la *protection* [ce mot en français dans le texte] duquel nous sommes, et pair de France; il vient chez nous dans des questions d'intérêt public; c'est spécialement pour nous-mêmes qu'il vient, savoir pour repousser loin de nos murs nos ennemis héréditaires qui nous haïssent à mort et ne cherchent que notre perte. Comment pourrions-nous le recevoir avec moins d'apparat qu'il n'en fut déployé pour le comte palatin?

» J'espère donc que lorsque le duc sera en vue on le saluera d'une première salve d'artillerie. Le moment le plus propice sera où le cortége se trouvera sur la route en face de la *porte supérieure*. On tirera du haut des quatre tours, de celle de *Veltin Bernhart*, de celle de *Nessler*, de la *porte supérieure* et de la tour *de la prison* (?) (Walckhenthurm). Quand il s'approchera de la rue de Dornach, deux ou quatre conseillers précédés de deux courriers (*Ueberreiter*, surveillants montés au service de la ville pour l'inspection des routes, des forêts, etc.) se présenteront pour le recevoir, et dans ce moment une nouvelle salve d'artillerie sera tirée. On pourrait ranger en bon ordre, des deux côtés du passage, la bourgeoisie entière sous les armes, depuis la barrière jusqu'à l'hôtel des chanoines où le logement du duc est retenu.

» Le duc passera donc entre la haie des bourgeois comme par une rue. Quand il sera arrivé à la barrière, on lui donnera le troisième salut, soit avec la grosse artillerie (dans les tours), soit avec quelques pièces de campagne sur les fossés. Il faudra interdire toute cohue et tout attroupement de femmes, enfants, domestiques et étrangers criards. Il faudra en outre tout particulièrement nettoyer la *place aux Oies* et la *rue des Charrons*, où logera monseigneur, et en enlever immondices, chariots, tas de bois. Durant ce temps on pourra fermer soigneusement les portes de la ville et les faire garder par les sentinelles ordinaires et extraordinaires.

» Nous avons déjà montré quels présents devaient lui être offerts en rappelant qne l'on a fait don d'un foudre de vin et de trente sacs d'avoine au comte palatin. J'ajouterai que l'on a fait don à M. de Bassompierre, gentilhomme et ambassadeur extraordinaire, de douze sacs d'avoine.

» Quand mes gracieux seigneurs auront reçu dans son logement le prince ce personnage si considérable, pourraient-ils lui faire cadeau de moins d'un demi-foudre de vin renfermé dans deux tonneaux aux armes de la ville, amenés sur un char, et un char chargé d'avoine du volume d'au moins vingt sacs? S'ils lésinaient là-dessus, ils n'auraient à attendre que honte et confusion.

» Dans tout cela il ne faut craindre les critiques de personne, car les gens bien disposés pour nous et doués d'intelligence nous loueront si nous faisons bien; quant à nos ennemis, ils nous blâmeront quoi que nous fassions et comme que nous fassions, et ne cesseront de nous témoigner les mauvaises dispositions qui les animent.

» Je terminerai en disant que si l'on sait s'y prendre comme il faut, toutes ces démonstrations coûteront très-peu de chose, et pour ainsi dire presque rien, et offriront cependant un beau coup d'œil, outre qu'elles prouveront que nous sommes des gens sachant faire les choses en règle.... »

L. LIEBICH, pr.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1878

Présidence de M. le baron F. de Schickler; membres présents: MM. Block, Bonnet, Bordier, Delaborde, Douen, Franklin, Frossard, Gaufrès, Read, Sayous, Ch. Waddington.

Après lecture des procès-verbaux de juin et de juillet, le secrétaire remercie ses collègues de la sympathie qu'ils lui ont témoignée dans une grande épreuve.

Bulletin. Le cahier du 15 octobre a été adressé à tous les pasteurs de France, et cette mesure semble avoir été généralement appréciée.

Le secrétaire n'y voit qu'un premier essai. Le *Bulletin* d'octobre doit être composé avec un soin tout particulier, et revêtir un caractère spécial en vue de la fête de la Réformation. Il est même à désirer qu'une commission soit désignée chaque année pour cet objet. Cette idée est accueillie avec faveur, et mise à l'ordre du jour de la séance de janvier prochain.

A l'entrée d'un nouvel exercice nos portefeuilles doivent être renouvelés, en études historiques et en documents. M. F. de Schickler est heureux de répondre à ce vœu en annonçant des communications de M. Auzière sur les premiers et les derniers synodes. Comme Bibliographie il propose un morceau intitulé : *Servet et son récent historien*, résumé des travaux de M. le pasteur Tollin sur ce sujet. Une étude intitulée : *Servet à Toulouse*, pourra aussi trouver place dans le *Bulletin*.

M. Sayous annonce une étude sur les Hussites à l'occasion d'une thèse récemment soutenue à la Sorbonne.

M. Waddington sera heureux d'offrir un morceau Bessarion, si le lien de la Renaissance suffit à le rattacher au *Bulletin*.

M. Ch. Frossard espère trouver dans la numismatique du Béarn d'intéressants sujets de communication.

M. Gaufrès tient en réserve un nouveau chapitre de Claude Baduel : *Un procès d'hérésie*.

Bibliothèque. M. Bordier dépose les cinq derniers volumes de la collection Ogilvy, reliés avec soin.

M. le président présente le 1er volume de *Clément Marot et le Psautier huguenot* par M. Douen, sorti des presses de l'Imprimerie nationale.

On a reçu le catalogue du séminaire luthérien d'Amsterdam, ainsi que divers opuscules parmi lesquels : *le Voyage de Béthel*.

Mes impressions de M. le pasteur Martin Dupont, volume offert par sa famille, sont une page fort intéressante d'histoire contemporaine.

M. Read fait présent à la bibliothèque d'une très-belle Bible de du Plessis-Mornay, portant quelques lignes autographes de son illustre possesseur.

Correspondance. M. Gustave Revilliod exprime ses remercîments d'un article paru dans le *Bulletin*, et annonce la réimpression de l'*Histoire de la glorieuse rentrée des Vaudois*, par le capitaine Arnaud.

M. le pasteur Eschenaner signale un ouvrage de M. l'abbé Valentin Dufour : *Paris à travers les âges*, où l'on conteste le protestantisme de Jean Goujon.

M. Duproix, pasteur à Saint-Laurent-du-Cros, envoie un arrêt de la cour du Dauphiné contre deux mémoires plaidant la cause des protestants en 1746.

M. Henry Baird transmet un article intitulé : *Les protestants de 1560 ont-ils conspiré contre la monarchie?* à l'occasion d'une récente histoire du parlement de Bordeaux, qui les en accuse.

M. le pasteur A. Paumier, de Reims, demande des renseignements sur une prétendue citation de l'*Histoire de France* de Sismondi, qui n'est qu'une calomnie gratuite à l'adresse des huguenots du XVIe siècle.

M. le pasteur Dallon, de Saint-Pétersbourg, s'informe des séjours en France du noble polonais Jean Laski, dont il écrit l'histoire.

M. L. Audiat signale un mémoire rédigé par une assemblée politique de la Rochelle de 1597, dont il n'est fait nulle mention dans l'ouvrage d'Élie Benoit.

M. Bec, instituteur, transmet une pièce intéressante pour l'histoire de l'ancienne église de Mauzac.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS — IMPRIMERIE É. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

PROCÈS ET ACCUSATIONS D'HÉRÉSIE
NÎMES (1547-1550) (1)

A peine arrivé à Nîmes, Bigot avait signé deux contrats qui l'obligeaient envers la ville, l'un comme professeur de philosophie, l'autre comme principal du Collége des Arts. Ces contrats, qui répondent aux dates du 20 janvier et du 20 mars 1542 (la deuxième n'est qu'approximative) ne furent pas plus tôt entrés en vigueur qu'ils devinrent la source d'un procès entre les deux parties, procès qui dura du commencement de 1542 à la fin de 1543 et qui, après avoir servi d'occasion à divers excès, se termina devant la juridiction du Viguier, par la condamnation de la ville. Elle eut à payer à son philosophe neuf cents livres, tant de gages arriérés que de frais et dépens. Bigot donna quittance de cette somme le 26 novembre 1543, et ne tarda pas à demander que les contrats fussent soumis à la formalité d'une nouvelle signature motivée par l'addition d'une nouvelle clause. Cette clause obligeait les quatre « députés » ou délégués de la ville « pour le fait du collége » à faire toutes les démarches

(1) Voir *la Jeunesse de Guillaume Bigot*, dans le *Bulletin* du 15 janvier dernier.

nécessaires à l'obtention des revenus ecclésiastiques. On se souvient que le roi François Ier et la reine Marguerite de Navarre avaient demandé aux six évêques de la Sénéchaussée d'*unir* chacun au collége un bénéfice de 200 livres, ou de lui faire une rente annuelle équivalente.

Le contrat modifié ne fut pas moins que le contrat primitif une occasion de dissentiments et de litiges. Dès 1545, le second procès était déjà allumé et agitait le collége et la ville. Il devait se compliquer étrangement et se prolonger au delà de toutes les prévisions. Le pacifique Baduel s'empressa de chercher à Carpentras, auprès du cardinal Sadolet, un repos d'esprit qu'il ne devait pas y trouver. Nous ne savons pas au juste dans quel ordre se déroula l'enchevêtrement d'incidents que nous avons à mentionner pour indiquer comment prirent naissance les accusations d'hérésie. Voici, d'après l'ensemble de nos renseignements, ce qui dut se passer :

La ville diminua en 1544 ou 1545 les gages de Bigot, non dans le projet de budget qui nous a été conservé, mais en fait et à l'époque des payements. De là une première revendication du professeur qui ne voulait rien abandonner des gages promis, et il y a apparence que, au complément d'honoraires réclamés, Bigot ajouta une demande en dommages-intérêts. On peut deviner la réponse de la ville : elle manquait d'argent et plusieurs indices font en effet connaître qu'elle n'était pas en mesure de soutenir son université avec autant de libéralité qu'elle l'eût voulu. « C'est votre faute, répliquait à son tour Bigot, si vous n'avez pas encore obtenu des évêques les douze cents livres qui suffiraient aux gages annuels de vos professeurs et à l'entretien de la maison de St-Marc. » Et comme Bigot, recteur de l'université, en représentait tous les droits, il réclamait à la ville de nouveaux dommages-intérêts pour le tort fait à l'académie par la négligence de la ville. Ici intervenait en tiers le notaire Jean Lansard, que nous avons vu assister aux premiers conseils où s'élaborait la fondation du collége. Lansard, pour complaire au peuple dont Bigot l'appelle l'inébranlable tribun, insistait sur la

responsabilité personnelle des magistrats et sur la convenance de leur réclamer à eux-mêmes les sommes dont leur gestion défectueuse pouvait grever la ville. On le vit dans la suite, en 1561, proposer de faire payer aux consuls protestants les frais d'entretien des troupes appelées pour garder la ville, troublée par les assemblées des religionnaires. Il s'attaqua cette fois aux quatre *députés*, et voulut qu'ils fussent seuls obligés de payer, sur leurs biens personnels, toutes les dépenses de l'université et les frais du procès. C'était un nouveau procès, greffé sur le précédent et destiné à suivre les mêmes phases, à Nîmes et à Toulouse; mais ce n'était pas le dernier.

Bigot, singulièrement intempérant de plume et de langue, ne s'abstenait pas d'entretenir ses auditeurs de ses difficultés avec la ville, d'accuser les députés, les magistrats, les principaux habitants. Que ne leur reprochait-il pas ? Leurs actes, leurs mœurs, leurs travers, étaient la matière de ses lazzis. Il les appelait de surnoms que sa malignité avait inventés : Gaillard de Montcalm était Pisistrate ou Pisistratule, parce qu'il s'était montré une fois entouré de gardes; Malmont était la montagne de malheur, et Calvière était sans doute le Calvaire de Bigot. Il ne respectait même pas l'honneur des matrones de la ville et ne se faisait pas faute de raconter à son jeune public les frasques de ses valets et de ses servantes. L'expulsion de deux d'entre eux avait, dit-il, fait rire toute la ville. Sa chaire enfin était une tribune, ou plutôt un tréteau d'où partaient les accusations les moins mesurées, assaisonnées du plus gros sel. Quelques étudiants goûtaient fort cette étrange philosophie et savaient gré au philosophe des amusements qu'il leur offrait. Mais on peut croire que les magistrats, les députés, les consuls en étaient médiocrement charmés, et l'on ne sera pa surpris d'apprendre qu'un beau jour ils décidèrent la suspension des leçons de Bigot. C'était, sauf erreur, en 1546.

L'arrêt pourtant était plus facile à rendre qu'à faire exécuter. Les étudiants du parti de Bigot envoyèrent à Toulouse un syndic pour demander le maintien des leçons. Un savant maître

des requêtes, François Conan, ancien disciple de Lefèvre d'Etaples, assista un jour, en passant à Nîmes, à l'une des leçons de Bigot, s'en déclara satisfait et regretta le projet de suspension. Voilà donc un quatrième procès, ou si l'on veut un troisième incident du procès, qui vient encore compliquer l'affaire. Un autre allait surgir aussitôt. Les têtes sont chaudes à Nîmes, surtout dans la jeunesse des écoles, et l'usage des armes était alors fréquent parmi les étudiants. De les porter à s'en servir, il n'y a qu'un pas. Les étudiants du parti de la ville étaient fort animés contre les bigotiens. Un jour un groupe d'entre eux, cherchant ou saisissant l'occasion, se jette sur deux amis du philosophe, les poursuit dans le collége, et trouvant les portes fermées derrière eux, se met en devoir de les enfoncer, non sans démolir les toits pour se frayer un autre passage. Madame Bigot, alors en couches, fut si épouvantée du vacarme, qu'elle ne put jamais se remettre de sa frayeur. Son mari trouva là naturellement l'occasion d'un cinquième procès contre les *effracteurs* du collége, procès qui se poursuivit comme les autres à Nîmes et à Toulouse, sans d'ailleurs aboutir à une solution définitive.

Ce procès était-il civil? était-il criminel? Les parties étaient loin de s'entendre là-dessus, ou plutôt elles changeaient d'opinions selon leur intérêt, pour appeler plus à loisir des sentences rendues. Mais il ne pouvait y avoir de doute sur la nature d'un autre procès plus gros que les précédents. Le 9 juin 1547, Bigot, sur les rapports d'un ancien domestique, nommé Verdan, celui même qu'il avait chassé trois ans auparavant, s'avise de croire sa femme infidèle, et fait ou laisse infliger au prétendu séducteur un terrible châtiment. Quelques amis du philosophe, conduits par Verdan, se jettent la nuit sur Pierre Fontayne, lui coupent les jarrets, le nez, les oreilles, le laissent à demi mort. Cet esclandre souleva le lendemain dans la ville un flot d'indignation contre Bigot. On s'ameute contre lui, on le recherche pour lui faire un mauvais parti, on fait à son de trompe défense de le cacher. Il trouve pourtant le moyen de

s'esquiver à l'aide de quelques amis et se dirige sur Paris.

La victime du guet-apens et sa famille intentent un procès à Bigot et le font appeler à Toulouse devant la chambre criminelle du Parlement. Ce procès, interminable comme le procès civil que soutenait la ville et très-favorable aux prétentions de celle-ci, fut jugé une première fois en décembre 1547. Un réquisitoire violent où Bigot était qualifié d'hérétique, athée, homicide, séditieux, blasphémateur, demanda la mort en pleine place publique pour servir d'exemple à la ville et à toute la province. La cour toutefois, trop peu éclairée, remit à plus tard la cause, qui ne fut reprise qu'en juin 1548, et définitivement tranchée que deux ans plus tard.

On n'aura pas manqué de remarquer ces mots d'impie, blasphémateur, athée. Bigot s'attaquait, disait-on, à la majesté divine. On rapportait d'horribles propos, un surtout qui peut à peine s'écrire après plus de trois siècles. Il avait juré que, si le Christ était sur la terre, il lui arracherait la chevelure. Comment un langage si inouï n'aurait-il pas indigné les familles, éloigné les étudiants bien pensants?

Pour préciser et coordonner les accusations de cette nature, les avocats de la ville demandèrent une enquête et firent recueillir des témoignages. Mais dès que les témoins eurent à se nommer et à signer leurs rapports, ils furent pris d'un subit accès de prudence et affectèrent aussitôt la plus grande réserve. Il ne s'en trouva que trois dans toute la ville, disposés à soutenir juridiquement leur dire. On alla donc en chercher ailleurs. Baduel était alors à Montpellier, donnant des leçons à quelques étudiants de son parti qui l'avaient accompagné dans ce second exil. Les commissaires chargés de l'enquête vont donc le trouver et lui demander ce qu'il sait de l'athéïsme et des blasphèmes de son collègue. Baduel, embarrassé et toujours circonspect, répond le moins qu'il peut, assure qu'il ne sait rien par lui-même, que l'accusation d'athéisme a été répétée devant lui par l'ancien prévôt de la cathédrale, Robert de la Croix, mort depuis plus de deux ans. Il s'explique encore moins sur les

autres accusations, mais son témoignage n'en est pas moins consigné dans l'enquête et envoyé à Toulouse pour figurer à sa place à l'audience du 8 juin 1548.

Bigot avait pour conseil l'avocat Arnaud Davin, son ami, qui avait dû quitter Nîmes peu après lui et par suite de la même animadversion publique. Davin, retrouvant plus tard Bigot à Toulouse, le renseigna sans exactitude sur le rôle de Baduel dans l'enquête, et ajouta ainsi aux mauvais sentiments que Bigot avait toujours nourris pour son collègue. Il le poussa enfin à user de représailles et à dénoncer à son tour Baduel comme luthérien.

Bigot ne s'en fit pas faute. Il est superflu de rappeler que ces accusations étaient mortelles, et l'on tremble à la pensée de ce qu'elles supposaient d'imprudence ou de fanatisme. Bigot sentait par moment l'odieux de son rôle, et s'excusait sur la provocation de Baduel, qu'il avait pourtant omis de vérifier. « Est-il digne d'un philosophe et surtout d'un philosophe chrétien, de rendre le mal pour le mal ? » Cette question qu'il se fait à lui-même dans l'*Épître antilogique* aurait dû l'arrêter plus longtemps. « J'ai à craindre, ajoute-t-il, de paraître sévère et cruel ; mais aux grands maux les grands remèdes, et saint-Paul lui-même passe la mesure dans ses colères contre les crimes, n'épargnant pas les personnes, quand l'énormité des fautes l'exige. Il va jusqu'à vouloir être anathème pour les coupables. Ce n'est pas autrement que je me comporte à l'égard de Baduel. Il n'est pierre qu'il n'ait remuée, quand j'étais en étroite prison, pour que je fusse, non anathème, mais apothème, c'est-à-dire mis à mort... Ma conduite envers lui est chose nouvelle, absolument inusitée pour moi, dont la douceur, l'humanité envers les gens d'études a été prouvée autrefois à Nîmes par l'enquête du Viguier, et ne le sera pas moins prochainement par celle qui sera faite à Toulouse. » La conscience ainsi rassurée, Bigot donne suite au projet d'accuser Baduel d'hérésie. A l'audience du 8 juin 1548, Bourg, son avocat, fait à ce sujet un long discours plein de jeunesse et d'emphase,

puisque Bigot croit utile de le laver de ces reproches. Baduel est défendu par Jean de Téronde, avocat de Toulouse, qu'il ne connaissait pas encore personnellement, mais dont il ne tarda pas à devenir l'ami. Il le remercia trois mois plus tard, en termes qui montrent qu'il lui avait rendu un vrai service. « Que dire du patronage que vous avez bien voulu me prêter dans le jugement où Pierre Rozel, mon parent, défendait la cause de notre ville ? J'ai eu connaissance de votre zèle affectueux par des personnes présentes au jugement. Les accusations intentées contre moi ont été réfutées et réduites à néant avec une chaleur qui révélait la plus grande bienveillance (1). »

L'arrêt rendu à cette occasion fut favorable à la ville. Il exigea de Bigot de nouvelles provisions et la production de nouveaux témoins. Il renvoya le jugement définitif aux grands jours qui devaient se tenir au Puy, le 5 septembre suivant. A cette nouvelle audience, les mêmes accusations furent reproduites de part et d'autre. L'avocat de Bigot, Trélon, n'imita pas la prolixité fougueuse de son jeune confrère de Toulouse. L'avocat royal ayant relaté les faits d'hérésie à la charge de Baduel, Trélon se borna à dire : « Je m'approprie les paroles de l'avocat du roi. » Baduel fut encore défendu par Téronde, mais avec moins de succès, sinon d'éloquence, qu'à Toulouse. Les accusations de luthéranisme étaient de celles que le temps ne faisait qu'envenimer. Assez de prêtres, de moines, de dévotes prenaient soin d'y ajouter le fiel de leurs insinuations et de leurs calomnies. Tout accusé était perdu à bref ou long délai. Baduel, menacé, avait adressé à son avocat et à l'un de ses juges des lettres qui nous sont restées et qui révèlent de vives appréhensions. Après avoir rappelé son bon vouloir primitif et sa rare libéralité pour Bigot, la manière désobligeante et brutale dont celui-ci y avait répondu et aussi sa conduite et son enseignement, également déplorables, Baduel se garde bien de s'abandonner aux sentiments que lui inspire un pareil ennemi. Au lieu de le signaler à l'indignation et à la sévérité de la cour,

(1) Ep. 15.

il tourne tout à coup à l'indulgence, au pardon. « Pourquoi, s'écrie-t-il, la philosophie ne lui a-t-elle pas appris à vivre en paix avec les hommes, à ne pas ouvrir l'oreille aux conseils malveillants qui font perdre tout équilibre à son naturel peu mesuré? Que ne suit-il l'avis de ceux qui ont plus de lumière et plus de vraie affection pour lui. On a, hélas! bien peu de raisons d'espérer de lui quelque amendement. Vos fonctions, ajoute Baduel, vous donnent sur lui beaucoup d'ascendant. Vous ferez une œuvre très-honorable, si vous parvenez à le ramener à la crainte, à la mesure, à l'amour de la paix, au souci de sa réputation ; si vous le mettez à l'abri des incitations funestes qui l'ont jeté dans ces périls. Je vous prends à témoin de mon bon vouloir pour lui. Il m'a gravement offensé, comme vous avez pu le voir par les accusations qu'il a produites contre moi devant la cour de Toulouse, où vous siégiez comme juge; mais je lui pardonne volontiers, et je m'en remets d'ailleurs à Celui qui met en plein jour la vérité et l'innocence (1). » Il saute aux yeux que Baduel voudrait bien arrêter l'accusation sur les lèvres de Bigot, et ce n'est pas la seule fois que l'imminence du danger lui tracera la même conduite. Mais Trélon parla, nous l'avons dit ; Bigot parla à son tour et donna des preuves trop certaines du luthéranisme de son collègue; il insista « sur la mauvaise foi et la passion de ses sectaires qui, pour le priver de ses émoluments, l'accusaient de ruiner l'université par son hérésie ».

La cause entendue, la cour des Grands Jours rendit son arrêt sur Bigot et sur Baduel. Elle n'admit pas l'accusation d'hérésie contre le premier et reconnut, sur un point spécialement visé, qu'il était régulièrement dispensé d'observer les jours maigres prescrits par l'Église; elle ordonna le paiement de ses gages augmentés de tous dommages et intérêts. Elle fit dépendre son rétablissement comme principal de l'issue du procès criminel que Pierre Fontayne poursuivait à Toulouse. Quant à Baduel, reconnu mal sentant sur la foi, il fut condamné à résigner ses

(1) Ep. 16.

fonctions de recteur. Les consuls eurent ordre de chercher un autre principal et d'autres professeurs non suspects de luthéranisme.

Toutes ces décisions ne furent que peu ou point exécutées. Bigot fut payé de son traitement, il ne le fut point des frais qu'il avait réclamés, et le magistrat chargé de le satisfaire s'arrangea pour trouver obscur le texte de l'arrêt et pour demander à Toulouse des explications qni se firent attendre. Il n'eut aussi qu'un demi-succès dans la question de la destitution de Baduel. En passant à Nîmes pour se rendre à Toulouse, où le rappelait son grand procès, il présenta au magistrat chargé de la question du collége, c'est-à-dire au Juge-Mage, l'arrêt du Puy sur le principal et ses collègues. Gaillard de Montcalm déclara en effet Baduel déchu de ses fonctions de recteur, mais il lui laissa celles de professeur aux mêmes gages et il fit chercher un principal de troisième ordre, qui, pour le modique salaire de quarante livres, dirigerait le collége sous les inspirations de Baduel. Quant aux autres professeurs, je ne vois point qu'on les ait changés. On fit seulement venir, au mois d'avril suivant, (1549) un professeur de philosophie, l'Écossais Patricius, qu'on engagea pour la fin de l'année, c'est-à-dire jusqu'à la fin de septembre. Ce professeur de talent, ami d'ailleurs de Bigot et animé du même esprit, n'eut pas une bonne influence sur les étudiants des cours libres. De nouveaux désordres se produisirent et Patricius quitta Nîmes au mois de juillet pour se diriger sur Arles dont il alla diriger le collége.

Si les traits lancés par la fureur de Bigot ne portaient que de si faibles coups, il ne faut point croire qu'ils fussent mal dirigés; mais un bouclier invisible, la protection de puissants amis, défendait Baduel. Pour le perdre, car il ne tendait à rien moins, Bigot avait produit à Nîmes des preuves authentiques de l'hérésie de son rival. Car il avait prévu que Gaillard de Montcalm et les autres magistrats déclareraient la cour du Puy mal éclairée et interjetteraient appel de sa décision. Il les obligea à lui accorder au moins une apparente satisfaction; mais

il faut bien qu'il ait été un moment sur le point d'obtenir un succès plus décisif pour que Baduel se soit cru aussi en danger à Nîmes que l'était à Montpellier son ami René Gasne, également accusé d'hérésie par l'évêque Pellicier, et qu'il ait pu écrire au premier président : « Ce qu'est l'évêque pour René, Bigot l'est pour moi. Il m'appelle peste et fléau de la jeunesse, homme impie. Il en veut à mon honneur, à ma vie; il prétend me bannir de la ville et du collége de Nîmes. O temps, ô mœurs! vous voyez, sage président, quelle est notre situation et notre sort, quels sont ceux à qui nous avons à faire, quels périls ils nous font courir. Mais le souverain maître de nos destinées veut que la vertu et l'innocence soient éprouvées par les fureurs de pareils monstres. Nous supporterons donc leurs injustices en faisant appel aux plus hautes consolations. Avant tout, c'est la Providence divine qui nous expose à ces périls; nous avons ensuite le sentiment de n'avoir jamais fait volontairement de tort à personne. Enfin, nous connaissons la rare bienveillance et la sagesse de ceux que Dieu nous a donnés pour appuis et pour protecteurs. Vous êtes du nombre, sage président, et Dieu vous ayant donné le pouvoir et la volonté de faire justice, qu'avons-nous à redouter menaces et périls? » (28 nov. 1548.)

L'appui de Mansancal continua de protéger Baduel à Toulouse contre les efforts de son implacable adversaire, tout entier au soin de donner leur plein effet aux arrêts des Grands-Jours. D'autres amis secondaient le président et exerçaient sur Baduel une protection discrète et constante. Téronde, son avocat, qu'il avait vu au retour du Puy, lui était plus que jamais dévoué; Bernard Trainier, docteur en droit, l'un des futurs capitouls de 1549, était gagné aux idées nouvelles et regardait Baduel comme un frère; Charles Rozel, son beau-frère, et frère du député Rozel, professait la philosophie à Toulouse et, déjà devenu luthérien, tenait sa famille de Nîmes au courant de tout ce que machinait Bigot. Celui-ci brandissait toujours le glaive acéré dont les autres s'efforçaient de détourner les coups. Pour recouvrer la parole devant le parlement et reproduire

avant son jugement définitif l'accusation d'hérésie, il redemandait une enquête d'office sur son passé, s'en promettant un double résultat : celui d'étaler de belles attestations sur son compte et celui de compromettre définitivement son rival. Baduel et ses amis tâchaient de faire avorter cette enquête, ordonnée depuis le mois de juin 1548 et toujours différée; mais Bigot avait aussi des appuis à Nîmes et à Toulouse, et à force de tentatives de leur part et de la sienne, il parvint à obtenir l'ordonnance de son enquête d'office. Ce fut un nouveau coup et une nouvelle alerte pour son rival, qui se résigna à de nouvelles démarches en conciliation.

Par intérêt pour lui sans doute, la ville s'y résigna de son côté. Elle envoya à Toulouse deux personnages de marque, Berbenon et de la Jonquière, pour offrir à Bigot plus d'argent qu'il n'en pouvait espérer d'un procès heureux, lui remettre la somme de 3 000 écus, déjà déposés chez un banquier, et recevoir avec sa quittance la promesse de se retirer de l'Université et de la ville. Les pourparlers furent longs et la question minutieusement débattue. Tout considéré, Bigot refusa de se démettre de son rectorat et de laisser le champ libre à ses ennemis. Il crut l'Université intéressée à son maintien dans sa charge. Quant à Baduel, il eut recours pour le désarmer à l'entremise de Charles Rozel, et de ce côté aussi les démarches parurent sur le point d'aboutir. Bigot s'adoucissait; son rival semblait pouvoir se rassurer. « Votre frère Pierre, écrivait-il à Charles Rozel, m'a montré la lettre où vous me faisiez dire d'être tranquille. J'en ai reçu l'avis avec plaisir, non que j'aie aucune crainte (le sentiment de mon innocence me le défend), mais dans l'intérêt de mes travaux, je désire éviter tout trouble pour moi-même et pour la ville. Je n'en apprécie pas moins vos bons offices et votre bienveillance. Avant tout, réfutez l'opinion répandue contre moi par Davin et Durand au sujet des accusations portées contre Bigot. Plût à Dieu que celui-ci ne les eût jamais connus ou n'eût point prêté l'oreille à leurs conseils ! »

Peu de jours après, le 6 avril 1549, l'affaire avait fait un pas.

« Je vois avec joie, écrivait Baduel, Bigot repousser les conseils des hommes malveillants et brouillons qui s'étaient emparés de lui et revenir à la bonté de son naturel, plus digne que sa précédente rudesse, de notre amitié, de nos mutuels services, de nos communes études. Pour vous montrer par quels sentiments je réponds à ces nouvelles dispositions, je me borne à prendre à témoin le Dieu qui connaît les cœurs, et qui sait que j'ai pour Bigot le bon vouloir, que je demande pour moi à Dieu lui-même, à Bigot lui-même et à tous les hommes. Vous qui connaissez la droiture de mes intentions et la simplicité de mes mœurs, vous pouvez aisément comprendre ce que je pense et souhaite de son retour et de notre réconciliation. Que Dieu le délivre des misères dans lesquelles il est impliqué, et lui donne cette modération et cette tranquillité d'âme qui lui fera trouver plus de plaisir à être mon ami et celui de mes concitoyens qu'à être notre ennemi ! Cette vie de paix et d'affection lui conviendra mieux que la vie de discordes qui fait tant de plaisir à Davin et à quelques autres... Vous saurez bien le lui faire sentir. Peut-être aussi que lui-même, instruit par ses longs malheurs, se plaît à revenir à des dispositions plus douces... Il y a encore ici quelques perturbateurs de nos études. Bigot me fera plaisir en leur écrivant qu'il ne tiendra pas pour amis ceux qui s'opposent à ce que je considère comme la véritable discipline des classes. » Moins d'une semaine après, Bigot avait tourné bride, faisait citer Baduel, Malmont et les quatre consuls. Baduel déconcerté envoyait son beau-frère chez Téronde, chez le procureur Pégon, chez ses autres amis, lui demandait des renseignements suivis sur les démarches de son adversaire et se préparait de nouveau à tout événement (12 avril). Que voulait Bigot? que s'était-il passé dans sa tête mal équilibrée? Reprenait-il à l'improviste l'accusation d'hérésie ? Se bornait-il à réclamer des consuls, des députés, de l'ancien recteur, certain diplôme pontifical autorisant provisoirement l'Université à conférer des grades, pièce qu'il avait jusqu'alors vainement réclamée? S'agissait-il de l'étrange histoire (car les incidents se multi-

pliant à l'infini dans l'imbroglio de ce procès civil) de la seconde lettre de pardon que le roi avait accordée à Bigot? Il avait présenté la première, relative à la mutilation de Fontayne, à l'audience de décembre 1547; apprenant plus tard la détention prolongée du philosophe que lui recommandaient de puissants amis, le monarque écrivit au Parlement de hâter la conclusion du procès et fit confier la lettre à un certain Gortian, qui la remit aux consuls de Nîmes au lieu de la faire parvenir à leurs juges. Quand les consuls stylés par Bigot finirent par la présenter au Parlement, ils la donnèrent comme écrite en leur faveur par le bon vouloir de Sa Majesté. Tel est du moins le récit de Bigot. Quel que fût l'incident auquel se rapportait la citation provoquée par lui, il obtint vers la fin de 1549, comme nous l'avons dit, une décision favorable à l'enquête d'office, qu'il sollicitait avec tant de persistance.

Aussitôt la ville, dans un conseil extraordinaire fort nombreux, choisit un syndic qu'elle chargea de terminer enfin l'interminable querelle qu'elle soutenait contre Bigot. Ce syndic fut l'un des quatre députés, et non le moins important, Pierre de Malmont, auquel elle alloua un traitement de 3 livres par jour. La ville le munit de toutes les recommandations nécessaires pour les magistrats de Toulouse, et, en outre, d'un dossier complet de l'affaire, avec un *inventaire* ou *index* énumérant tous les détails de la cause et leur enchaînement. Il serait intéressant de retrouver cet index. Baduel épuisa son éloquence pour présenter Malmont à tous ses amis de Toulouse; mais ni ses lettres, ni les démarches qu'elles purent obtenir, ne hâtèrent beaucoup l'expédition du procès. Aux fêtes de Noël 1549, rien n'était fait puisque Baduel renouvelait ses recommandations; trois mois plus tard, quand parut le *Prélude de philosophie chrétienne* de Bigot, rien n'était fait encore, puisque la dernière ligne du livre nous apprend le retour infructueux de Malmont, obligé de quitter Toulouse par suite de l'appel interjeté par le docteur Rover. Quel était ce docteur qui faisait ainsi sa première apparition et contre quoi

s'avisait-il de protester? Son appel se rattachait-il à la protestation de Jean Lansard, et tendait-il à faire considérer Malmont comme incapable de représenter la ville puisqu'il était personnellement responsable envers elle? Autant de questions qu'il est impossible de résoudre, et sur lesquelles le laconisme obligé de Bigot nous laisse sans lumières.

La préface du *Prélude* contient heureusement, sous le titre d'*Épître antilogique*, des renseignements abondants, sinon clairs et bien classés, et elle est avec les lettres de Baduel, la principale source où nous ayons pu puiser. Le *Prélude* lui-même était un cours de philosophie destiné à être lu devant des jurisconsultes et des théologiens de Toulouse. Le choix de cet auditoire était habile, puisque les destinées de Bigot étaient dans les mains de légistes dociles aux influences religieuses. La peste de 1549 empêcha la lecture du cours, mais non la composition du livre, et Bigot n'en trouva pas moins l'occasion de se lier avec un personnage de la plus haute importance. C'était un moine franciscain, du nom d'Esprit, chargé des fonctions d'inquisiteur. Ce personnage, d'orthodoxie incontestable, rendit à Bigot leçon pour leçon, lui rapprit sa théologie qu'il semblait avoir fort oubliée, tint sans doute aussi un peu la plume pour lui et donna au livre un vernis de religion, qui ne permettait plus de considérer Bigot comme athée et impie. En atteignant ce but louable, l'inquisiteur se rapprochait de son autre but, la perte de Baduel et des luthériens de Nîmes. Il faudra donc faire une attention spéciale aux pages de l'*Épître antilogique* où se fera remarquer l'inspiration du franciscain.

Cette épître raconte d'une façon désordonnée (*tumultuarié*) mais non sans un certain genre d'agrément, les deux guerres *collégiales* qui obligèrent Baduel à se retirer à Carpentras et à Montpellier, et la série des procès que Bigot soutint contre la ville. Elle discute les arguments que Malmont était chargé de faire valoir contre lui. Elle présente Baduel comme l'instrument et le complice des haines des quatre députés contre le recteur qu'ils ont nommé; comme un ambitieux qui

deux fois, dans le cours du premier procès et après l'événement du 9 juin, s'est emparé sans droit du rectorat; comme un ignorant qui ne sait qu'imiter superficiellement Cicéron et qui manque d'idées; comme un ennemi des arts et de la philosophie qu'il veut bannir faute de la comprendre; enfin, comme un hérétique digne de l'exil et de la mort même. C'est ici qu'il convient de donner la parole à Bigot ou à son collaborateur :

« Si je n'accusais aujourd'hui Baduel, s'écrie-t-il, et si je ne l'eusse accusé déjà dans le cours de ma détention, en prouvant qu'il est, en fait de religion, exactement ce qu'il prétend que je suis, je n'aurais nul moyen de faire sentir à mes juges son inconsistance et celle de ses acolytes, le caractère équivoque de leur haine et de leurs témoignages. Ne font-ils pas preuve, en effet, d'inconsistance et de légèreté, et ne ressemblent-ils pas à des femmes? Une femme veut, ne veut pas; ceux-ci pensent, ne pensent pas; ils approuvent et blâment. Les opinions abominables qu'ils se sont faites en religion, opinions dont ils font pour eux-mêmes le signe de la souveraine et unique sagesse, et de l'esprit évangélique, ils me les attribuent sans bonne foi, dans l'intention de me perdre, et ils entassent les témoignages pour prouver que je les professe. N'est-ce pas là approuver et improuver? Il n'est pas de haine plus fatale que celle des sectaires, surtout de ceux *qui ôtent le Christ du monde.* J'ai vécu dans l'Allemagne supérieure, parmi des gens d'accord avec nous sur le mystère de la présence réelle. En exposant au milieu d'eux les croyances que j'ai professées de tout temps, je n'ai point encouru leur haine ni perdu mes titres à leurs bons offices. Mais quand je suis revenu en France parmi des sectaires qui ne croient qu'au signe de cette présence (*signarios*), Dieu! qu'au bout d'un court séjour ces gens s'éloignaient de moi avec une pieuse horreur : plus, en vérité, que d'un païen et d'un publicain!

» Les Romains combattaient, avec les autres peuples, pour la gloire; avec les Gaulois, pour l'existence; moi, j'ai combattu avec les hauts Allemands pour la vérité; avec les *signaires* pour

la vie. Mes malheurs ont pour origine la question de l'Eucharistie, comme les malheurs d'Athanase, celle de la seconde personne de la Trinité. Parleraient-ils le langage des anges, que, s'ils n'ont pas la charité, et s'ils exercent leur fureur contre leur prochain, je ne saurais les croire évangéliques, avoir confiance en leur piété et leur sincérité. La sagesse n'entre point dans les âmes haineuses, et Dieu, qui est la sagesse infinie, ne se communique pas plus à ces vases d'élection, qu'un vin généreux ne se met dans des vaisseaux aigris. Pour nous, qui n'abandonnons point la parole de Dieu, et qui ne sommes pas non plus si abandonnés de lui, que nous ne voulions le salut de nos ennemis, nous publierons sur ce sujet, une fois hors de ces misères, un écrit de toute clarté où des preuves certaines s'ajouteront aux raisons consignées dans notre *Prélude*. Puissent-ils jusque-là renoncer à la haine dont ils nous poursuivent! »

Ces déclamations perfides et ces menaces restaient sans doute dans un vague calculé; mais il ne faut pas oublier que des pièces authentiques les précisaient devant le tribunal et qu'un semblable appel à l'opinion ne pouvait que rendre le Parlement implacable. Baduel n'eut connaissance qu'au mois de juin 1550 de l'*Épître antilogique*. Il est impossible de s'exagérer l'impression qu'il en dut recevoir. Sa correspondance avec Rondellet, Calvin, Mansancal, nous le montre incertain s'il doit répondre. Il s'y décide, et adresse, *aux Juges de Toulouse*, « un discours véhément, qui ne résout pas les véritables difficultés ». Il dénonce à la sévérité du Parlement les accusations intempérantes et calomnieuses de son adversaire. Quoi! c'est du pied même du tribunal que part un factum aussi inconvenant! Où est le respect dû à la magistrature et à toutes les autorités légitimes? Qui ne s'autorisera désormais d'un tel exemple si la licence n'en est sévèrement réprimée? Il est faux que les magistrats de Nîmes méritent les reproches qui leur sont adressés; faux que les mœurs de la ville soient à ce point corrompues; faux que Bigot puisse citer en sa faveur les témoignages qu'il invoque.

Nulle cité n'a des mœurs plus modestes, des citoyens plus unis, des magistrats plus dignes de respect.

Telle est la thèse de Baduel, et il n'est point douteux qu'il n'ait raison de défendre sa ville natale, injustement accusée. Mais d'où vient qu'il ne dit mot de la question d'hérésie, question de vie ou de mort pour lui-même et pour plusieurs de ses amis? D'où vient que ses citations de l'*Épître antilogique* s'arrêtent juste au mot qui soulève cette question, ou le franchissent pour passer à ceux qui suivent? Il est aisé de concevoir l'embarras où se trouvait l'honnête Baduel. L'aveu de l'hérésie lui aurait été fatal et le mensonge blessait sa conscience. Il élude donc la difficulté, ferme les yeux et voudrait bien les fermer aux autres, fait tout le bruit qu'il peut sur les autres accusations pour faire oublier la plus grave. Hélas! il ne réussit pas plus aujourd'hui à faire illusion au public, qu'il n'a précédemment réussi à désarmer son implacable adversaire!

Après l'arrivée à Nîmes du livre de Bigot, Baduel n'y fit plus qu'un séjour de quelques mois. Il n'y fut plus que comme un oiseau sur la branche, prêt à s'envoler à la moindre alerte. Ses lettres devinrent de plus en plus sombres et prirent une teinte apocalyptique (1). Il n'y est plus guère question que de la fin du monde. Le signe qu'elle approche est la défection d'un grand nombre d'amis de l'Évangile. « Il règne parmi nous, écrit-il à Calvin, une telle consternation, surtout parmi les riches, qu'on n'est à leurs yeux qu'un monstre et un objet de scandale si l'on veut persévérer dans la piété et le vrai culte de Dieu. » Il signale en outre au réformateur, de si grands périls, survenus depuis peu, qu'il n'ose les écrire. La fin de l'année scolaire approchait. Il la laissa venir sans bruit. Sans bruit aussi il quitta Nîmes, vers l'époque de la rentrée, sous prétexte de soigner à Lyon, l'impression d'un de ses livres, mais sans intention de retour.

(1) Voir le *Bulletin*, t. XXIII, p. 399. Ce verset de Salomon lui revient à la mémoire : « *Tel un oiseau quittant son nid, tel est l'homme qui s'éloigne de sa demeure* » ; Lyon ne sera pour lui qu'une halte sur le chemin de l'exil.

Il évangélisa quelques mois les luthériens de Lyon presque aussi inquiets que ceux de Nîmes et finit par se réfugier à Genève, où sa famille ne tarda pas à le rejoindre. Son modeste patrimoine fut saisi et confisqué : l'accusation d'hérésie le ruina, et le bannit n'ayant pu le tuer.

Quant à Bigot, il sortit de prison vers la fin de 1550 et alla enseigner quelque temps la philosophie à Montauban. On ne sait ce qu'il devint ensuite. Ce qui est sûr et consolant, c'est que Nîmes ne le revit plus.

M.-J. GAUFRÈS.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

HISTOIRE DU FORÇAT PIERRE MAURU

DE LOISY-EN-BRIE (1).

Le célèbre Pierre Mauru mourut cette année (1696). C'était un confesseur du premier ordre : ce que les mémoires nous rapportent de lui, égale, s'il ne surpasse, tout ce que l'histoire nous a transmis des souffrances et de la constance des anciens martyrs. « Aussi, nous dit » un historien, il fut distingué entre tous les confesseurs des galères, » par les plus cruels et les plus rigoureux traitemens, et cela depuis » le moment qu'il entra dans ces funestes lieux jusqu'à la mort, n'y » ayant presque point d'iuterruption dans ses extraordinaires souf- » frances, si ce n'est que lors qu'étant à l'extrémité et le plus près en » apparence de la mort, on le laissoit reprendre des forces afin de le » tourmenter de nouveau. » — C'est une chose inconcevable, disoit un de ses confrères, pendant que Mauru vivoit encore, « que la » patience de ce confesseur de Jésus-Christ, en qui Dieu déploie » toute la magnificence des richesses de sa grâce. On ne sauroit » comprendre comment un homme peut souffrir ce qu'il a souffert et » ce qu'il souffre sans mourir. Son corps est tout couvert de » playes. »

Il naquit à Loisy-en-Brie (2), environ l'an mil six cent cinquante-six. On a dit qu'il étoit petit-fils d'un boucher; d'autres, qu'il étoit boucher lui-même. Mais qu'importe quel que fut son métier; ce qu'il y a de certain c'est qu'il appartenoit à d'honnêtes parens, et qu'il était d'une famille où il y avoit considérablement du bien. Je ne saurais affirmer si lorsqu'il fut arrêté, il sortoit du Royaume ou s'il n'en sortoit pas. Les mémoires varient là-dessus. A juger de son dessein par sa piété et par l'arrêt qui le condamna aux galères, il

(1) Admirable relation, dont une copie (cahier in-4° de 38 pages) nous a été communiquée par M. Charles Read.

(2) Un pasteur de ce nom exerça le ministère en Brie, et particulièrement à Meaux, jusqu'en 1805. (Voir Douen, *Essai historique sur les Églises de l'Aisne*).

seroit aisé de se tirer de l'équilibre. Mais comme je me suis fait une loi de ne donner pour vrai que ce qui me paroit fondé sur des preuves certaines, je ne décide point sur les apparences, quelque concluantes même qu'elles paroissent. Il fut arrêté au mois de mars 1686, près de Pont-sur-Seine en Franche-Comté. Dès là il fut conduit aux Prisons de Vesoul, et en suite en celles de Bezançon, où il fut condamné le 5e de mai aux galères perpétuelles, S'il avoit voulu abjurer la Religion Protestante et se réunir à l'Eglise Romaine, comme il en fut sollicité, il eût évité cette odieuse condamnation. Mais il en faisoit une si grande gloire, qu'il craignoit avant qu'on lui eût prononcé son arrêt, qu'on ne l'en rendît pas participant. Il est bon d'entendre sur cette matière un de ses plus célèbres confrères, qui étoit avec lui dans les prisons de Bezançon, et qui fut comme lui condamné aux galères, par le parlement de cette ville-là. Il est d'autant plus nécessaire d'entendre parler cet autre confesseur, qu'il rapporte quelques circonstances de la capture de notre Mauru, que nous avons omises et qui ne sont pas indignes de paroître ici. « Pierre Mauru, » écrivoit à une de ses parentes, cet autre confesseur, « très-digne imitateur » des saints apôtres, étoit riche pour un homme de sa condition; on » lui prit en l'aretant seize ou dix-sept pistoles; il en eut autant de » joye qu'un autre en aurait eu de chagrin. Et je conjecture que son » petit air content fut la raison qui porta le procureur général à lui » faire restituer en partie ou la somme entière qu'on lui avoit prise. » Il étoit garçon et il étoit âgé de trente ans lorsqu'il fut condamné. » Après qu'on lui eut prononcé son arrêt, il vint me trouver pour me » l'annoncer, il me dit plein de joye cette parole si remarquable et » si digne d'admiration : J'appréhendois de n'être point condamné. » Peut-être importe-t-il de commenter cette parole.

Mauru le fera lui-même, dans une lettre qu'il écrivoit à Le Fèvre et qu'on rapportera plus bas. Le lecteur verra que *l'appréhension* de Mauru venait de ce qu'il craignoit que, s'il *retournoit dans le monde il ne s'y laissât emporter; qu'il sentoit* d'ailleurs *l'esprit de Jésus-Christ qui s'étoit rendu par sa grâce, le maître de ses désirs et de ses affections*. C'est ce qu'il dit à Le Fèvre *avec sincérité de cœur qu'il aimait mieux être son compagnon et porter l'opprobre de Jésus-Christ, que de risquer de rentrer dans le monde, quand il eût été en lui d'en faire le choix, par la crainte qu'il avoit de retomber dans les affaires qui regardent le présent siècle.* »

« J'ai eu l'honneur, continuait Le Fèvre écrivant à sa parente, de » faire ordinaire dans les cachots de Bezançon avec ce pieux et généreux fidele pendant près de deux mois; nous prenions notre nourriture avec joye et avec simplicité de cœur, je me trouvois si bien » dans mon cachot que, si le Seigneur avoit exaucé mes demandes, » j'y aurois fini mes jours; mais ma joye n'avoit rien qui approchât » de celle de cet homme extraordinaire; mes forces n'étoient que » foiblesse au prix des siennes, et ma piété n'étoit point comparable » à la sienne, ni mon zèle au sien. Aussi est-il vrai que j'ai toujours » été un grand pécheur et Pierre Mauru un grand saint, que j'ai » quelquefois douté de ma persévérance, mais je n'ay jamais douté » de celle de Pierre Mauru. »

Des Prisons de Bezançon il fut transféré au mois de mai en celles de Dijon. Il paroit par une lettre du confesseur Le Fèvre que notre Pierre Mauru et ses compagnons de chaines furent traités avec moins de rigueur ici qu'ils ne l'avoient été à Bezançon. « On ne parle point » ici, disait Le Fèvre, ni de fers ni de cachots. Dieu nous y laisse » prendre les... dont nous avons besoin, pour supporter les chaines » qu'on nous prépare. » La chaine arriva bientôt, en effet; elle venoit du Paris et elle prit en passant Pierre Mauru et ses compagnons. La constance de notre Pierre Mauru, toujours la même, ne s'émeut poin ici, et sa charité pour les compagnons de ses peines, eut occasion de se manifester d'une manière bien digne d'attention. « Il fournit sa » carrière, disoit encore Le Fèvre, avec le même courage et le même » zèle qu'il avoit commencé dans les Prisons de Bezançon; avant que » d'arriver aux galères, il fut accouplé par le chemin avec Philippe » le Boucher, qui a été même un des plus saints confesseurs qu'il y » ait eu. Et comme ce pauvre homme ne pouvoit porter la chaine, » ce qu'il falloit pourtant faire ou être roué des coups, Mauru levoit » de ses mains la chaine et, comme il était plus robuste, l'appuyoit sur » sa tête et sur ses épaules. Ayant pris une branche d'arbre fourchuë, » il fit en sorte que son compagnon en fut comme entièrement dé» chargé, portant ainsi tout le fais durant les ardeurs de la cani» cule. »

La chaine arriva à Marseille le 20e d'aoust. Quelle sanglante scène cette époque n'ouvrit-elle pas à Pierre Mauru! Peut-être que l'impossibilité où nous sommes de la mettre dans tout son jour, et de suivre ce nouveau confesseur dans la carrière de dix années d'une persécution

incroyable, fera de la peine au lecteur. Mais les monumens qui devoient nous en instruire se sont perdus, ou ils ne sont pas parvenus jusqu'à moi. Je vais tâcher de mettre dans le meilleur ordre possible, les faits contenus dans le peu qui nous en reste et dont la plus part n'ont point de date.

Mauru ne fut pas long temps sur les galères sans être connu ; les occasions de manifester son zèle et son attachement pour la Religion et sa patience dans les tourmens, se présentèrent en foule. A peine y fut-il arrivé, que les forçats de l'une et de l'autre Religion furent les témoins et les admirateurs de sa patience dans les plus horribles et les plus continuelles souffrances, où aient été jamais exposés les plus grands et les plus infâmes scélérats.

Comme ses ennemis s'aperçurent qu'il avoit un grand attachement pour la Religion Réformée, et qu'il étoit d'une fermeté peu commune, ils ne négligèrent aucun des moyens qui leur parurent efficaces pour en faire un prosélyte. Tout fut mis en œuvre ; mais tout le fut sans succès. D'abord le capitaine de sa galère commença par le faire fouiller, et par lui faire enlever par un aumônier tout ce qu'il avait de livres ou d'écrits. Il le livra ensuite à un bon nombre de prêtres qui revinrent souvent à la charge, et qui déployèrent auprès de luy tout ce que l'éloquence, la ruse et l'artifice purent suggérer. Le capitaine fit d'ailleurs des défenses très expresses à toute autre personne qu'à ces missionnaires, d'avoir aucun entretien avec Mauru. Ce premier moyen étant impuissant, une lettre qu'un des parents de Mauru lui écrivoit et qui tomba entre les mains du capitaine servit de prétexte à un second. Le capitaine ordonna qu'il fût mis au banc de la douje (c'est celui des criminels). Qu'on plaçast deux sortes de personnes auprès de lui, les unes pour l'épier, et les autres pour l'insulter et pour l'occuper à des travaux mêmes inutiles. Le but de cet ordre étoit double ; il paroit qu'on vouloit encore garder quelque apparence de justice avec ce confesseur ; pour cela il importoit d'avoir des prétextes pour l'opprimer. On ne doutoit point que ses démarches bien épiées n'en fournissent autant qu'il en faudroit ; d'un autre côté, on vouloit épuiser sa patience. Les travaux inutiles accompagnés d'insultes étaient propres à ce dessein. Mais la patience du Confesseur étoit à l'épreuve : elle épuisoit la cruauté, mais elle ne s'épuisoit point elle-même. Elle faisoit plus, elle métamorphosoit la fureur en humanité : l'homme placé exprès auprès de Mauru pour l'insulter et pour

l'occuper à des travaux inutiles, devint son ami. C'est par son ministère même qu'il reçut, dans la suite, les choses nécessaires pour écrire.

On s'apercut trop tôt de l'étonnante métamorphose. On changea de banc le confesseur, d'autres personnes furent préposées pour lui faire des nouvelles insultes. Ce nouvel expédient ne réussit pas mieux. La douceur et la patience de Mauru produisirent encore ici le même effet qu'elles avoient déjà produit, encore elles changèrent ses ennemis en amis. La nouvelle métamorphose occasionna de nouveaux changemens. Le confesseur fut transporté dans de nouveaux bancs; de nouveaux ordres furent donnés pour l'inquiéter. Mais le même effet arrivant encore, on se lassa enfin de cette manœuvre, après en avoir encore tenté l'usage quelques fois, pour essayer s'il n'y auroit pas moyen enfin de rompre cette espèce d'enchantement.

Ce que les missionnaires n'avoient pu faire, un bas officier de galère l'entreprit, il eut assez bonne opinion de lui-même et assez de confiance dans les moyens que son zèle mettroit en œuvre, pour se persuader qu'il opéreroit plus lui seul sur l'esprit de notre Mauru, que n'avoient fait les prêtres ensemble et leurs zélés assesseurs. Il demanda seulement le pouvoir d'en user comme il l'entendroit. Tout lui fut permis excepté de faire expirer sa victime. Le même esprit qui lui avoit fait demander l'emploi dont il venoit d'être revêtu, et qui l'avoit porté à faire ses offres de services, ne manqua pas de lui suggérer des moyens assortissans. Chaque jour enfantoit des tourmens nouveaux. Aujourd'hui Mauru étoit destiné à faire, lui seul, l'eau pour tous les bancs de la galère. Demain, c'étoit à porter de plus gros fardeaux encore. Un autre jour, étoit consacré à faire ce qu'on appelle la bourrasque dans tous les quartiers de la galère, tant de la poupe que d'ailleurs. Heureux encore si les coups n'eussent pas été mêlés au travail! Mais pour en attirer un plus grand nombre sur le dos de l'infortuné Maùru, le bas officier ne manquoit pas de faire observer la moindre tache au comite qui, entrant dans touts les vices de l'oppresseur, déchargeoit pour la moindre de ses taches une grêle de coups de gourdins sur le dos du pauvre oppressé! Rien n'ébranloit cependant la constance du confesseur.

Le bas officier, qui le voyoit avec cette peine qu'on imagine beaucoup mieux qu'on ne saurait l'exprimer, voulut essayer si le ministère des esclaves produiroit plus d'effet sur Mauru que n'avoit fait jusqu'ici

et le sien, et celui du comite. Dans ce dessein, il ôta tous les forçats qui étoient au banc de sa victime, et mit auprès d'elle, pour la tourmenter, tout ce qu'il y eut de plus méchant parmi les Turcs et les Mores qui étoient sur la galère. Mais tout barbares qu'étoient ces esclaves, leur cruauté ne put se soutenir à l'approche de Mauru. Elle s'apprivoisa à l'approche de cet homme extraordinaire, qui en avoit déjà apprivoisé tant d'autres. Bientôt les outrages qu'on lui préparoit se changèrent en des actes d'humanité. La cruauté du bas officier violemment outrée, mais non pas épuisée, par des événements si contraires à la victoire qu'il s'étoit promise, mit tout en œuvre de nouveaux moyens. Il fit chercher des balustrades de fer, pour le faire blanchir à l'infortuné objet de son industrieuse malice, et s'il se trouvoit des endroits qui ne fussent pas blanchis à son gré, ou qu'il fust impossible de l'être, c'était une belle occasion de décharger sa colère ; il n'y manquoit jamais, mais il n'opéroit rien. Il crut que le jeûne, accompagné d'un travail long et pénible, épuiseroit enfin la patience qu'il avoit résolu de mettre à bout. Il arrêtoit tous les matins pour cet effet la portion de pain destinée à l'entretien de Mauru ; il ne l'avait pour l'ordinaire qu'à deux heures après midi. Ce nouveau moyen ne faisant que blanchir? encore, il s'avisa d'un autre expédient, qui ne lui réussit pas mieux, Il accoupla , pour porter de gros cordages, notre Mauru non-seulement avec les forçats les plus robustes et les plus forts qu'il put trouver, mais qui entrant dans toutes ses vues, lui promettoient de bientôt faire crever sa victime.

Le ciel n'approuvoit pas de pareils projets ; il revêtoit de tant de force son confesseur, qu'avant que la nuit fut venue ces redoutables Rodomonts, qui avoient résolu sa perte et qui s'étoient vanté de le faire succomber dans leurs travaux, étoient obligés de le prier à modérer son ardeur, et d'aller plus doucement. Un événement de peu de conséquence en lui-même vint, heureusement pour Mauru et très à propos pour son oppresseur, qui ne sachant plus de quel moyen se servir pour opérer le grand ouvrage qu'il s'étoit promis, la conversion de Mauru, se trouvoit encore plus las de le tourmenter que le confesseur ne l'étoit de souffrir, tirer l'opprimé des mains de l'oppresseur. Un jour que celui-là occupoit celui-ci à faire une tente, Mauru eut le malheur de rompre deux aiguilles, et ne se trouvant pas d'argent pour en acheter d'autres. On se vengea sur son dos de la perte de vils instrumens. Les mauvais traitemens qu'on lui fit dans cette occa-

sion durèrent si longtemps et allèrent si loin, que le capitaine de la galère qui y monta dans ce tems-là, en fut touché, il eut la bonté d'en vouloir prendre connaissance. Mauru le pria de lui accorder la grâce de l'entendre en particulier, il la lui accorda, il l'écouta, et fit cesser la rigueur.

La bonasse ne fut pas longue. On mit des rames sur les galères pour exercer les nouveaux venus; Mauru, étant du nombre, fut nommé pour ce rude exercice. Il apprit ici par une douloureuse experience que ses maux n'étoient que commencés. La moindre faute qu'il faisoit dans une manœuvre la plus difficile et la plus pénible en elle-même. et où il n'étoit qu'un novice apprentif, fournissoit à ses ennemis les plus spécieux prétextes d'exercer sur lui les plus cruels traitemens; et lors qu'il étoit le plus accablé de maux qu'on venoit de lui faire, on lui disoit froidement qu'il ne tenoit qu'à lui de s'en mettre à couvert; qu'il y avoit pour cela une voie fort efficace, c'étoit de changer de Religion.

A peine eut-il appris à tenir la rame, qu'on le destina à faire campagne. La rigueur du travail ou celle des coups le mirent souvent pendant le voyage à deux doigts de la mort. Il y avoit en particulier un aumônier sur la galère, qui avoit grande envie de l'emporter sur tous ceux qui s'étoient mêlés de faire de cet hérétique obstiné un bon catholique; attentif sur tous les momens favorables, il ne manquoit pas de saisir avec empressement tous ceux où Mauru lui paroissoit le plus près de succomber sous le poids de ses peines. Mais ses fréquens efforts, semblables à ceux de ses prédécesseurs furent inutiles. Mauru étoit d'une force inaltérable. Si son âme,toujours élevée vers le ciel, résistoit à toutes les attaques qu'on lui livroit, il n'en étoit pas toujours de même de son corps.

Au retour de la campagne, Mauru fut dangereusement malade. Il en réchappa néanmoins. Il ne faisoit qu'entrer en convalescence, lors qu'il apprit qu'on venoit de porter à l'hôpital où il étoit encore, son ami Philippe le Boucher. Celui-ci étoit très mal. Mais que ne peut pas l'amitié, surtout entre deux personnes qui aiment véritablement le Seigneur, qui sont fidèles à leurs devoirs, et qui souffrent pour la même cause? Ils n'eurent pas plutôt appris qu'ils étoient l'un et l'autre dans le même lieu que sans consulter ni leur état ni leur force, chacun voulut courir de son côté, pour embrasser son ami. Mais ils étaient si foibles l'un et l'autre, qu'ils seroient tombés tous les deux,

si on ne les eût pas promptement secourus. Leur joye fut extrême de se revoir, et l'entretien qu'ils eurent pendant quinze jours qu'ils restèrent ensemble, eut tout ce qu'on peut imaginer de touchant.

Philippe le Boucher resta à l'hôpital où il termina bientôt sa carrière. Mauru fut reconduit sur les galères, où l'on ne tarda pas à lui livrer de nouveaux combats. Il seroit difficile de le suivre dans tous ceux qu'il eut encore à soutenir. Le jour même qu'il fut reconduit sur la galère, la fièvre le reprit. Comme rien n'étoit capable de le faire changer, on saisit encore cette circonstance pour mettre en œuvre tout ce qu'on put imaginer de mauvais traitemens, pour en voir la fin. Mais, comme rien n'était capable d'ébranler la constance du confesseur, rien ne paroissoit aussi de luy ravir la vie. Il semble que Dieu la lui conservoit non-seulement pour rendre fausse la prédiction que les missionnaires piqués de son obstination avoient faite, qu'il ne vivroit pas un an après avoir reçu la malédiction que leur zèle avoit lancée contre lui; mais aussi pour rendre inutile le dessein de bien des gens qui ne négligeoient rien pour rendre véritable la prédiction.

Mauru étoit de toutes les campagnes; outre les travaux accablans qui en étoient les suites inséparables (1) . . . .

. . . .

Rien n'étoit plus édifiant que les exhortations qu'il adressoit à tous ses confrères. C'étoit la piété même qui les avoit conçues et digérées. Elles en étoient toutes remplies. La persévérance dans la foi, la patience dans les plus grandes épreuves, une parfaite soumission aux volontés divines, en faisoient les sujets : et ces sujets étoient soutenus par des motifs si bien choisis et si pieusement touchés, qu'il auroit fallu des cœurs peu susceptibles d'impression pour n'en être pas entraînés. Mais ce qui devoit rendre ces exhortations bien efficaces, étoient les beaux exemples dont Mauru les accompagnoit. Il n'exhortoit ses confrères à la persévérance, à la patience et à la soumission qu'il n'eût pratiqué lui-même tout ce qu'il leur disoit sur ces vertus nécessaires.

Ses sentiments sur son état et son acquiescement aux ordres de la Providence, étoient du plus rigide et du plus pur christianisme. « Ma santé est ruinée, écrivoit-il à l'un de ses confrères, — et » quant au reste ma captivité ne sauroit être plus grande. Mais par

(1) Plusieurs pages manquent ici.

» la grâce de Dieu, je suis toujours joyeux en espérance; attendant
» avec patience une heureuse issue à toutes les choses qui peuvent
» m'arriver; étant fondé et arrêté sur ce fondement inébranlable, que
» toutes choses aident ensemble en bien à ceux qui aiment Dieu....
» Après tout, il nous traite avec beaucoup de bonté: Nous avions
» mérité des supplices éternels, et au lieu de cela il nous fait sentir
» des châtiments temporels, et des châtiments si salutaires, que les
» premiers coups de sa verge paternelle sont les marques honorables
» de ses enfans très-chers, la croix dont il nous honore étant la
» même que celle de son fils bien-aimé. Et par un effet de la puis-
» sance de la grâce qu'il a répandue dans nos âmes, il nous a fortifiés
» pour nous empêcher de succomber; son Esprit s'est rendu le maî-
» tre de nos cœurs pour les changer. C'est lui qui nous a fait désirer
» d'autres biens que ceux de la terre, pour lesquels nous avons eu
» trop d'attachement. C'est lui qui nous a convaincus de la vanité de
» nos espérances, et que nous posséderons infailliblement, si nous
» sommes fidèles, que nous n'aimions que Dieu, ou si nous aimons
» quelque autre chose, que ce soit pour l'amour de lui. »

« Depuis le retour de notre voyage, écrivoit-il à un autre de ses
» confrères, les coups que j'ai reçus m'ont réduit dans un tel état que
» je suis presque sans force, et rempli d'incommodités. Mais puisque
» c'est Dieu qui permet toutes ces choses, j'adore sa divine Provi-
» dence. Aimons-le, mon très-cher frère, ce Dieu tout bon; mais
» aimons-le d'un amour filial.

» Souffrons, sans nous plaindre contre ce bon père. Il nous traite
» comme ses enfants. Il nous soulage par les consolations de son
» esprit, dans nos souffrances et dans nos afflictions, en nous assu-
» rant que ces jours de douleurs finiront bientôt, et qu'au bout de la
» course qui nous est proposée se trouvent des délices et des joies
» éternelles. Regardons, mon très-cher frère, à Jésus notre sauveur;
» conformons-nous de toutes nos forces au parfait modèle qu'il nous
» a laissé dans sa conduite. Demandons-lui son secours, et il nous
» l'accordera dans nos infirmités; car il est fidèle et il nous l'a
» promis. Combattons jusqu'à la fin le bon combat, et gardons le
» précieux dépôt de la foi. Qui persévérera jusques à la fin, sera
» sauvé. Ici est la patience et la foi des saints. Rendons incessam-
» ment grâces à notre Dieu, qui, dans ses miséricordes infinies,
» nous a régénérés en espérance vive par la résurrection de Jésus-

» Christ d'entre les morts, et qui nous a fait la grâce, non-seulement
» de croire en lui, mais aussi de souffrir pour lui. Travaillons à
» notre sanctification. Crucifions le vieil homme avec ses convoitises.
» Que le monde n'ait plus d'empire sur nous. Triomphons de toutes
» les afflictions et de toutes les souffrances que nous endurons pour
» un peu de temps ; elles sont la bonne odeur de l'Église, l'édifica-
» tion des fidèles, et elles serviront dans tous les siècles à la gloire
» de l'Évangile... Notre vie n'est qu'un moment ; celui qui la perd
» pour Jésus-Christ la trouve en la perdant. Qui ne craint point la
» mort, n'aime la vie qu'en tant qu'elle peut-être utile pour glorifier
» Dieu et pour édifier son Église. Que s'il est expédient que nous
» vivions pour la gloire de Dieu, il doit être indifférent pour nous
» que ce soit en liberté ou dans l'esclavage. Nous ne devons avoir
» des désirs que de servir notre Dieu, et sa volonté doit être la
» règle de notre mission. »

On ne finiroit point, si on vouloit reporter tout ce que notre Mauru écrivoit d'édifiant sur son état et sur la soumission aux volontés divines. Si la capacité eût répondu à son zèle, les pieux morceaux que nous venons de transcrire, en touchant le cœur, eussent sans doute plu d'avantage à l'esprit. Le style en eût été plus éloquent et plus pur. Il y a encore une autre raison qui doit intéresser d'une manière bien efficace l'indulgence du lecteur. Je veux parler de la gênante situation de ce confesseur. Il n'étoit pas en son pouvoir, ni d'écrire quatre lignes de suite, ni de revoir souvent ce qu'il avoit une fois écrit. Plus occupé encore à chercher et à saisir l'heureux, mais rare, moment que ses surveillans fussent distraits par quelque autre objet, que de sa matière même, il ne couloit aucun mot de sa plume qui ne lui causât des alarmes et qui ne fût le fruit d'une multitude de regards qu'il falloit nécessairement jeter autour de soi, ou pour attraper l'heureux moment, ou pour n'être point surpris. Mais étant obligé d'écrire dans cette contrainte, Mauru pouvoit-il écrire quelque chose de suivi ou de chatié ? « Je suis si près d'un de mes inspecteurs (écrivoit-il à un de
» ses confrères), que je le toucherois de la place où je vous écris.
» Il s'est promis de me livrer pour trois pots de vin que le comite lui
» a promis, pour le moindre billet qu'il pourra me surprendre. »

« Il y a longtems, mon très-cher frère (écrivoit-il à un autre) que
» je me propose de vous écrire un petit billet ; mais jusqu'à présent
» j'en ai été empêché tantôt par la crainte, tantôt par quelques

» petites affaires ; depuis quelques jours je le suis par un des espions » qu'on a mis autour de moi. Il m'a surpris la plume à la main, je » ne faisois que de commencer; comme il n'y avoit pas encore d'écrit » que quelques lignes et qu'il vouloit me les enlever de son autorité » privée, quoi qu'il ne soit que simple forçat, je les ai déchirées : il » en a été aussitôt avertir l'argousin qui m'a fait des menaces, mais » il ne m'a point touché ; il a fort insisté qu'il me remettroit en place » où l'on me verroit toujours. C'étoit la première fois que j'avois pu » prendre la plume depuis que j'avois obtenu la faveur de coucher » dans le rumier ; cette faveur m'avoit paru si grande que je crus » avoir gagné une ville de retraite. »

La vigilance n'étoit pas toujours la même, on s'en relâchoit quelque fois; mais on avoit son but. C'étoit pour surprendre avec plus de facilité l'objet qu'on ne perdoit point de vue. Ce manège même ne réussit que trop souvent, malgré la prudence de Mauru, qui se tenoit pourtant toujours sur le qui vive. Dans l'une de ces surprises, on se saisit d'une lettre qu'un de ses parens lui avoit écrite. Celui-ci l'exhortoit à la persévérance; pénétré de la constance de Mauru, il lui marquoit qu'il portoit envie à son bonheur. *Répondez à votre parent*, lui dit le capitaine de la galère. *Mandez-lui qu'il vienne, et assurez-le qu'on lui accordera la place à laquelle il porte envie.* Dans une autre surprise, on enleva à ce confesseur tout ce qu'il avoit de livres et de papiers, qu'on envoya en cour. C'est un de ses confrères qui nous l'apprend, dans une lettre qu'il écrivoit à un pasteur étranger.

« Notre bon frère Mauru, disoit-il, a été fouillé et refouillé. On l'a » si souvent visité ; on l'a fait si souvent changer de banc et de place » qu'enfin on lui a pris ses livres et ses manuscrits, encre et plume. » L'aumônier de la galère lui a dit que l'on avoit envoyé en cour » toutes ses lettres et tous ses papiers ». Ces enlèvemens et cette attention à l'empêcher de lire, d'écrire et de s'occuper aux choses qui eussent été les plus capables de le soutenir dans son dur esclavage, étoit réellement pour lui un sujet de chagrin auquel il ne paroissoit point insensible. Il s'en consoloit néanmoins par la douce pensée que, quelque exacte et appliquée que fût la vigilance des oppresseurs de sa liberté, elle ne pouvoit s'étendre jusqu'à l'empêcher d'élever son cœur à Dieu, de lui adresser ses prières, et de s'entretenir avec lui des bontés qu'il avoit à son égard. « Ce que mes

» ennemis peuvent faire, disoit-il dans une lettre, c'est de m'empê-
» cher avec mes amis de lire et d'écrire, et j'avoue que c'est pour
» moi une chose bien fâcheuse; je m'en console cependant, parce
» que ces mêmes ennemis ne sauroient m'empêcher de lever mon
» cœur à Dieu, et de me réjouir avec lui de ce que c'est pour sa
» cause et pour l'amour de lui que je souffre tout ce que l'on me
» fait ».

Cependant tant de fatigues qu'il avoit essuyées et qu'il essuyoit encore, tant de tourmens, et des tourmens de tant de différentes espèces auxquels il avoit été exposé, ruinèrent enfin sa santé. Il avoit eu plusieurs maladies. Aucune ne l'avoit garanti des voyages. Il étoit de toutes les campagnes. Mais il obtint l'heureux moment qui devoit l'en mettre à couvert pour toujours; c'est l'année 1695 qu'on s'aperçut qu'il tombait dans une maladie de langueur. Tous les compagnons de ses chaînes en furent affligés. Ce n'est pas qu'en l'aimant comme ils faisoient, ils n'eussent lieu de se réjouir de le voir à la veille du jour que le suprême rémunérateur alloit couronner tant d'illustres combats qu'il avoit soufferts pour sa gloire. Aussi y étoient-ils fort sensibles. Mais ils ne pouvoient penser sans émotion qu'ils alloient être privés pour toujours d'un compagnon dont la piété, la foi, la patience et la constance avoient été pour eux d'un si utile et si édifiant exemple. « Si nous avons sujet de bénir Dieu de la santé
» qu'il donne à plusieurs de nos victimes, écrivoit l'un d'entre eux à
» M. de la Sauvagerie, nous sommes aussi tous en dueil de l'état où est
» M. Mauru. Sa santé languissante le menace d'un prompt déloge-
» ment. Priez pour ce bien-aimé confesseur, qui a prêché par paroles
» et par œuvres. C'est un modèle de patience et de débonnai-
» reté ».

« Tous les fidèles de vos quartiers auront encore la charité, écri-
» voit encore un autre de ses confrères, de se souvenir très-particu-
» lièrement, dans tous les exercices de piété, de l'illustre M. P. Mauru,
» dont ils connaissent sans doute le rare mérite, et qui est présente-
» ment fort malade, tellement que lui-même croit être fort proche
» de la fin de sa course. On ne sauroit prier avec assez d'affection et
» de ferveur pour un généreux fidèle, qui a été et qui est encore en
» si grande édification à l'Église du Dieu vivant. Ce généreux con-
» fesseur qui a été toujours des plus oppressés, a, pour comble d'af-
» fliction, le déplaisir de se trouver à présent sur une même galère,

» avec le malheureux Thibante, qui lui fait craindre les effets de sa » malice, et qui se déchaine en menaces. »

Mais si telle étoit l'impression que faisoit la maladie de l'illustre Mauru sur les compagnons de ses chaînes, quelle étoit celle qu'elle faisoit sur lui-même ?

« Quelqu'un lui a dit, écrivoit le Fèvre dans une lettre, que sa maladie » étoit incurable ; mais cela ne l'étonne pas. Je n'ai point d'affliction, » disoit-il lui-même, de ma langueur corporelle. Au contraire, je suis » beaucoup plus tranquille que je ne l'étois lorsque j'avois de la vigueur. » Me voici à la veille d'être délivré de la main des terribles. Dans l'état » où je suis ils ne sauroient guère plus longtems me faire souffrir. » Il devinoit juste. L'événement répondit bientôt à la prédiction. Son état empiroit tous les jours ; peu à peu on voyait éteindre le petit lumignon de vie qui lui restoit encore. Dès le mois de janvier 1696, il fut pour la dernière fois tiré de la galère et emporté à l'hôpital, ou il termina sa carrière. « Il a presque craché tous ses poumons, écri- » voit de Lansonnière à de la Sauvagerie, il est tombé dans une » telle foiblesse que, sans avoir loisir de dire le dernier adieu à ses » amis de même lieu... On l'a porté à l'hôpital, où il est sans force » et sans parole, qu'on puisse au moins entendre de quatre pas. Il a » combattu d'une trop grande force pour ne pas mourir dans le lit » d'honneur et sur le champ du combat, et selon toutes les appa- » rences, Dieu le couronnera en peu d'heures. »

« L'illustre Mauru, écrivoit au même Serres le puiné, est à l'hô- » pital depuis le 2 de ce mois ; il est extrêmement abattu. Mais les » dispositions de son âme ne sauroient être meilleures ni plus admi- » rables qu'elles le sont. Nous sommes extrêmement consolés et » réjouis de le voir dans cet état, quelque triste même qu'il soit » selon le corps. »

Ce cygne mourant, avant que de rendre le dernier soupir, fit un dernier effort pour prendre congé de son ancien et illustre ami Le Fèvre. Il lui écrivit un billet. Quel dommage qu'il ne soit point parvenu jusqu'à nous. Celui qu'écrivait Serres le puisné, pour l'accompagner en l'envoyant à Le Fèvre, suppléera peut être à la perte qu'on en a faite. On y verra les dernières dispositions d'une piété qui ne se dément point. « Il est fort bas de voix et de forces, disoit Serres à Le » Fèvre, parlant de Mauru ; mais si les tristes dispositions de son corps » abattu nous doivent affliger, celles de son âme nous doivent rem-

» plir de joie et de consolation ; sa résignation à la volonté de Dieu, » son humilité, sa patience au milieu de ses maux, sont si grandes » qu'on auroit de la peine à trouver d'aussi rares exemples de » piété ».

Telles furent les dispositions chrétiennes de l'illustre Mauru. Elles ne l'avoient point abandonné dans ses disgrâces : elles ne l'abandonnèrent point dans ses derniers momens ; c'est en les portant au plus haut degré de perfection où elles pouvoient atteindre, que la mort l'enleva au monde.

Ce fut la nuit du onzième au douzième d'avril 1696. Comme ses ennemis n'avoient pu vaincre sa grande âme pendant la vie, un zèle mal entendu sans doute ne leur permit point d'insulter son corps après la mort même. Ses confrères lui avoient fait préparer une bière. Le cadavre y étoit déjà renfermé. Mais l'un des aumôniers de l'hôpital, jugeant que c'étoit trop faire d'honneur à un hérétique obstiné, fit déclouer la bière ; en fit tirer le corps, et suivant l'avis d'un autre prêtre, décida que les cadavres des gens d'un tel caractère que Mauru devoient être jetés à la voirie et non renfermés dans des cercueils. C'est d'un gentilhomme catholique romain et forçat, qui fut présent à l'acte d'inhumanité, qu'on vient de rapporter, aussi bien qu'à la mort de Mauru, qu'on apprit ces circonstances. Elles étoient contenues dans deux lettres qu'il écrivit à Serres l'aîné, peu de tems après la mort de Mauru.

Dans la première, il lui apprenoit la mort de ce confesseur. « Vous saurez, lui disoit-il, qu'il est mort cette nuit. Je ne croyois » pas qu'il en fût là. Car lorsque je le fus trouver hier de votre part, » il parla avec la même force qu'il avoit accoutumé auparavant. Je » lui témoignai le désir que Monsieur votre frère et vous aviez de » recevoir de ses nouvelles, c'est-à-dire une lettre de sa main. Il » m'assura qu'il lui étoit impossible d'écrire quatre lignes de suite, » qu'il me prioit de vous faire ses excuses à l'un et à l'autre, de vous » remercier de tous vos empressemens et de vous dire qu'il attendoit » avec résignation l'heure du Seigneur ».

« Dans l'autre, il lui apprenoit en particulier la circonstance que » nous avons rapportée. Vous ne pouvez douter, lui disoit-il, que je » n'aie pris toute la part que je dois à la mort de votre ami, et que » je n'en ai été touché, surtout lorsqu'on l'a voulu sortir d'ici pour » l'aller porter en terre. M. Valette lui ayant fait faire une bière, et

» étant déjà mis dedans, le coquin de Catalan, se rencontrant à la » porte, fut trouver au plutôt le pendard de Guérard, et lui dit d'aller » avertir M. Mirouer, et de lui dire que ces sortes de gens devoient » être jetés à la voirie, et non pas mis dans une bière, et en tirer le » corps pour l'emporter comme un Turc. Cette action parut cruelle à » beaucoup de gens, et j'aurois éclaté si ce n'étoit que cela m'auroit » fait tort. »

On fut informé plus en détail des circonstances de la mort de ce confesseur, par un des compagnons de ses chaînes, qui se trouva alors à l'hôpital auprès de lui. Ces circonstances étoient rapportées dans une lettre que Serres l'aîné écrivoit à Le Fèvre, conçue en ces termes :

« Nous sommes informés plus particulièrement par un frère qui » étoit auprès de lui, qu'il a fait une fin qui a répondu à la sainteté » de sa vie. Il conserva jusqu'au dernier soupir un jugement aussi » sain que lors qu'il jouissoit d'une parfaite santé ; sa foi et sa con» stance furent plus brillantes que jamais. A mesure que son corps » s'affoiblissoit, son âme s'élevoit vers le ciel, ou plutôt vers son » Dieu, avec plus de vigueur et de zèle, comme étant plus » dégagée de la matière. Les séducteurs qui entouroient son lit et » qui, comme au temps des loups affamés, dévoroient déjà son âme » dans l'espérance de la faire tomber dans l'apostasie, furent vive» ment repoussés, et reconnurent à leur confusion, que si son » corps étoit dans la défaillance, son âme, au contraire, avoit acquis » de nouvelles forces, de manière que se voyant terrassés et vaincus, » ils furent contraints de l'abandonner et de laisser cette âme sainte » entre les mains du souverain Pasteur, qui la conduisoit dans les » pâturages éternels. Tel a été le dernier période de notre illustre » ami. Que son sort est digne d'envie ! »

MÉLANGES

LE CALENDRIER HISTORIAL

Ceci est un court chapitre à joindre aux gros livres de Court de Gébelin et d'autres écrits sur la chronologie, le calendrier et les almanachs.

Nous n'épuiserons pas la matière.

Calendrier et almanach sont synonymes et on se donne peu la peine de les distinguer. Nous pensons néanmoins que le calendrier est proprement le tableau des jours de l'année divisé en saisons et en mois de manière à rendre compte de leur nombre et de leur ordre d'une manière théorique et constante.

L'almanach est le calendrier d'une année en particulier, auquel on ajoute divers renseignements qui lui sont spéciaux, tels que les jours de la semaine, les fêtes mobiles, les mouvements des astres, etc.

Les almanachs étaient toujours autrefois de fort minces livrets, abondamment répandus et journellement consultés pendant l'année dont ils étaient le chronomètre et le symbole, délaissés et détruits sans pitié quand un autre venait prendre leur place. Aussi, dans les bibliothèques, rien de plus rare que les almanachs protestants du XVIe siècle (1).

Les calendriers ne sont pas plus volumineux, et pourtant ils ont eu un sort moins funeste; voici pourquoi : l'almanach d'une année ne peut servir pour une autre, tandis que le calendrier, grâce à quelques calculs fort simples, peut servir longtemps. A cause de cela, nos pères inséraient souvent, soit au commencement, soit à la fin de leur livre d'église, Bible ou Nouveau-Testament, ou Psautier, un calendrier qui de la sorte a évité la destruction des feuilles volantes.

Ils entrent en effet dans la composition du livre d'église.

Déjà les anciens missels et livres d'heures renfermaient un calendrier; aujourd'hui encore le *Book of common prayer* de l'église anglicane commence par un calendrier perpétuel. Comme on sait, les cérémonies du culte chrétien sont réglées en partie sur les époques de l'année ecclésiastique, sur les fêtes fixes et mobiles. Il est indispensable à l'ordre du culte de connaître à l'avance et avec exactitude la suite des dimanches et des fêtes; de là l'adjonction du calendrier aux Bibles de nos pères comme aux missels du moyen-âge.

L'Ancien et le Nouveau-Testament, le Psautier et le Catéchisme,

(1) Le seul Almanach protestant du XVIe siècle que j'aie sous la main est l'Almanach pour l'an 1572 avec la pronostication vraye et infaillible à iamais Genève, Fordrin, 1572, in-8°, réimprimé en 1866 par M. Fick.

les prières liturgiques et la Confession de foi de la Rochelle composent, avec le Calendrier historial, ces petits in-octavo massifs qui étaient d'un usage général autrefois, et que nous avons tant de peine à retrouver aujourd'hui (1).

Le trait caractéristique de ces calendriers est double, positif, en ce qu'ils renferment tous des citations de la sainte Écriture, et négatif en ce qu'ils n'ont jamais la liste des saints de l'Église romaine. Ils ont la physionomie réformée.

Les réformateurs ont apporté leur bienfaisante influence dans le domaine humble et populaire des Almanachs comme dans les domaines les plus élevés de la théologie et de la pensée humaine; ils ont fait la guerre aux sottes et coupables pratiques de l'astrologie et ils ont fait servir le calendrier populaire à la diffusion de la foi évangélique; il est devenu ainsi un instrument de la réformation et une arme contre l'erreur. Luther, Mélanchton, Paul Eber, Bibliander, Calvin (2), pour n'en citer que quelques-uns, ont posé les principes dont les calendriers historiaux sont l'application pratique.

La simplicité de ces feuilles légères n'exclut pas l'élégance; sans préjudice pour l'austérité évangélique, de fines gravures et d'agréables poésies assaisonnées d'une saine doctrine en décorent les pages.

Nous allons décrire ceux de ces calendriers que nous possédons et indiquer ceux qui sont cités çà et là par des bibliographes.

I

1561. Calendrier historial, ss. l. in-16, joint à un psautier de

(1) Grâce aux tables et indices par lieux communs, grâce aux préfaces, note figures et cartes, tant chorographiques que autres, il y avait dans ce livre d'église des trésors accessibles à tous; non-seulement de quoi nourrir la piété évangélique du lait des enfants et de la viande des forts, mais encore un arsenal d'armes pour la controverse et la substance de toute science théologique; avec ce livre le huguenot pouvait traverser l'Océan, il emportait toute la religion réformée avec lui. L'humble campagnard dans ses veillées pouvait s'instruire avec ce livre, instruire ses enfants et convertir ses voisins. Nous n'avons rien actuellement qui remplace cette encyclopédie religieuse portative, et je le regretterai, jusqu'au jour où on aura réédité une de ces vieilles Bibles en y apportant les modifications de détail que l'altération de la langue et le progrès du vrai savoir ont rendues nécessaires.

(2) Luther, préface de la *Pronosticatio* de Jean de Lichenberg; Mélanchthon préface de la *Sphæra* de Jean de Sacro Busto, etc.; Paul Eber, *Calendarium historicum*; Bibliander, *de Ratione temporum*; Calvin, *Advertissement contre l'astrologie qu'on appelle judiciaire et autres curiosités qui règnent aujourd'huy au monde*, etc.

1561. Vente Tross, 1866 (cité par F. Bovet, *Histoire du psautier*, p. 261) (2).

II

1563. Calendrier historial, à Lyon, par Ian de Tournes. M.D.LXIII. In-8°, 32 pages non chiffrées, imprimé en noir et rouge. Le titre est dans un cadre richement orné, représentant une nielle en arabesques blanches sur fond noir; au centre, la marque de de Tournes, aux vipères portant un cartouche avec ces mots: *Quod tibi fieri non vis, alteri ne feceris.*

Au verso du titre est une courte préface: « Av lectevr » qui blâme les vaines curiosités des almanachs et calendriers du temps. Ceux-ci attribuent aux astres, contre toute piété chrétienne et toute vérité, une influence sur les choses d'ici-bas, et renferment dans leurs fausses pronostications des choses qui offensent l'éternelle providence et le gouvernement de Dieu. L'auteur déclare qu'il n'ajoute à son calendrier que des choses dignes vraiment d'être lues de tous, et termine en citant sous la rubrique : *Pronostication générale*, un passage de Jérémie, 10: «Ne craignez point les signes du ciel comme les Gentils: car les ordonnances des peuples sont vaines.» Puis, sous le titre

DE PAIX ET DES BIENS DE LA TERRE

Si vous cheminez, dit le Seigneur, en mes ordonnances et gardez mes commandements et les faites, je vous donneray paix en la terre et vous dormirez sans que nul vous espouvante. Je donneray la pluye en son temps et la terre donnera son fruict et la vendange rencontrera les semailles. Lévit., 26 (passim).

DE GUERRE, PESTE ET FAMINE

Si vous mesprisez mes ordonnances et commandements, je mettray ma face contre vous et tomberez devant vos ennemis et fuirez sans qu'aucun vous poursuyve. Je vous envoyeray la pestilence au mi-

(2) Selon l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, il avait paru en 1533 un *Almanach spirituel et perpétuel*, etc., P. de Wingle, in-32 de 16 ff. Nous avons aussi rencontré sur les quais un *Calendarium historicum* de Paul Eber, 1550, renfermant des éphémérides qui concernent la réforme. Ces deux ouvrages ont pu servir de précurseurs au Calendrier historial.

lieu de vous. Je vous rendray vostre ciel comme fer et vostre terre comme airain, et vostre terre ne donnera point son fruict. Vous mangerez la chair de vos fils et de vos filles. Lévit., 26 (passim).

Les pages 3 à 6 renferment de courts chapitres avec les titres suivants : « Du Nombre d'or, pourquoi il a été inventé, comme on le peut trouver chacun an et de son usage perpétuel. Moyen de trouver l'Epacte en tous les ans et sçavoir par icelle quand se fait la lune en chacun mois. De l'Indiction romaine et reigle perpetuelle pour la trouver en tous les ans. Du Cycle solaire; pourquoi il a esté ordonné et reigle perpetuelle pour le trouver tous les ans avec la lettre Dominicale et les ans Bissextiles. Reigle perpetuelle pour trouver la Pasque en chacun an. Des Eclypses du soleil et de la lune calculés aux ans qui viendront jusques à l'an 1590. » Cette partie cosmographique se termine par le passage 1 Timothée, 4 : « L'Esprit dit notamment qu'es dernier temps aucun défaudront de la foy, s'amusant aux esprits abuseurs et aux doctrines des diables, enseignant mensonge ou hypocrisie, ayant leur conscience cauterizée, deffendant soy marier, commandant de s'abstenir des viandes que Dieu a créées pour en user avec action de graces aux fidèles et à ceux qui ont cognu la vérité. »

La page 7 donne la table du *Cycle solaire*, de la *Lettre Dominicale. Bissexte*, *Pasque*, *Nombre d'or* et *Indiction romaine* jusqu'en 1590.

De la page 8 à la fin, nous avons le calendrier proprement dit. Chaque mois occupe deux pages, en tête se trouve une vignette de H. 51^{mm}, L. 76^{mm}, représentant les travaux du mois. Ces petites images sont traitées avec beaucoup de goût. Les personnages portent en général des costumes rustiques, mais d'un style élégant, parfois une figure allégorique se mêle aux paysans. On voit aussi des citadins et des guerriers. A la fin de chaque mois est inscrit un verset de psaume imprimé en caractères de civilité. Ainsi, pour le mois de janvier, c'est le psaume CXLVII.

C'est Dieu qui donne et qui va entassant
Neige en blancheur la laine surpassant
C'est lui aussi qui comme cendre espars
Noire bruine et d'une et d'autre part.

Le titre du mois de janvier donne l'idée de ce que sont les autres: « Le premier mois de l'an a XXXI jours, la lune XXX; le jour

9 heures et la nuict 15; selon les Hebrieux est l'onzième, et l'appellent Tebeth.»

Nous voyons ensuite en colonnes des nombres rouges qui répondent aux calculs cosmographiques, des nombres noirs qui donnent l'ordre des jours, et des lettres dominicales; puis l'ordre des jours en usage chez les Romains, calendes, nones et ides; enfin une colonne renferme avec les phases lunaires des éphémérides dont les unes concernent l'histoire sacrée, d'autres l'histoire profane, et quelques-unes l'histoire contemporaine ; de ce nombre sont les suivantes :

« Février 19. M. Luther, vray serviteur de Dieu, mourut l'an 1546.

Mars 7. Mautin Bucer, homme de grand savoir et de grande piété, mourut l'an 1551.

Juillet. Le 6 de ce mois, Edouard 6, roy d'Angleterre, mourut l'an 1553.

— Jean Hus fut brulé au concile de Constance le 8 jour de ce mois 1415, pour maintenir la vérité de l'Évangile.

Août 27. La réformation selon la vérité de l'Evangile, fut mise en la très-renommée cité de Genève, l'an 1535, etc. »

L'exemplaire de ce calendrier que je possède se trouvait en tête d'une Bible imprimée à Genève, par François Jaquy, M.D.LXIIII, et a été trouvé chez un paysan de l'Orléanais.

III

1563. CALENDRIER HISTORIAL. Lyon. Charles Pesnot. 1563. in-4° sign. A.B. par 8 f. n. chiff. fig. sur bois (cité par Brunet, supp.).

IV

1566. « KALENDRIER OV ALMANACH HISTORIAL avec une briefve table pour cognoistre d'ici a XVII ans la feste de pasque et la lettre dominicale, etc. ; à Genève par Thomas Courteau M.D. LXVI, » pet. in-12, 24 p. n. chiff. en tête d'un psautier du même imprimeur et de la même année, en caractère de civilité noir et rouge.

Les pronostications générales, la préface « aux lecteurs », aucun article préliminaire, pas de gravures sur bois, la table annoncée au titre, puis les mois avec les éphémérides et les versets de psaumes du calendrier de 1563, supputation des années et les foires. (Bibl. de l'hist. du Protest., n° 1067.)

V

1567. « Calendrier historial auquel nous avons adiousté une facile déclaration du Nombre d'or, etc., par François Estienne (Genève) M. D. LXVII. » In-8, 16 p. n. chiff. impr. noir et rouge, placé en tête d'une Bible de même date et du même imprimeur.

Le titre est encadré dans une élégante arabesque dans le genre de G. Tory.

Le texte reproduit le calendrier de de Tournes n° II, moins les versets de psaume. Les gravures sur bois sont assez bien faites, mais plus petites ; elles ont : H. 35^{mm} sur L. 36^{mm}.

On voit paraître quelques éphémérides nouvelles, entr'autres celle-ci :

« May le 27. Mourut Iean Caluin homme de singulier savoir et grande piété. 1564.

VI

1569. « Calendrier historial auquel nous avons adiousté une facile déclaration du Nombre d'or etc. M.D.LXIX, » sans nom de lieu ni d'imprimeur. In-8°, 16 p. n. chiff. Imprimé noir et rouge.

Le titre porte une reproduction de l'arabesque du n° V, dont il réédite à peu près le texte.

Des têtes de chapitre, des lettres ornées élégantes décorent cette édition, mais les vignettes des travaux des mois sont plus petites et très-inférieures à celles du calendrier de 1562 ; elles ont : H. 29^{mm} sur L. 33^{mm}, mais dans la colonne des éphémérides se trouvent des figures du Zodiaque.

Ce calendrier diffère aussi de celui de 1562 en ce qu'il donne à la fin la supputation des années depuis la création du monde jusqu'à l'an 1569, selon le calcul de M. Luther, et une liste « d'aucunes foires de France et autres pays », à savoir celles de Paris, Guibray en Normandie, Reims, Troye, Sens, Lyon, Genève, Bâle, Strasbourg, Francfort et Anvers.

Chaque mois finit par un huitain dans lequel le poëte tire de ce qui caractérise le mois une leçon morale et religieuse. Ce poëme en douze petits chants mérite de voir de nouveau le jour.

En haut de la page, en rubrique, est le sujet à la fois de la vignette et des huitains.

JANVIER.

Ce mois est figure de la mort corporelle.

Durant ce mois desnué de verdure,
Qu'on ne voit rien que gelée et froidure,
Herbes et fleurs au ventre de la terre
Jusqu'au Printemps se contiennent en serre.
Ainsi la mort, le Janvier de nos corps
Ensevelit les foibles et les forts,
Jusques au jour que le Seigneur viendra
Et lors chacun vie et corps reprendra.

FÉVRIER.

En ce mois on reclod les hayes.

Espoir du bien rend l'homme diligent
A remparer le clost de sa chevance,
Qui chiche n'est de peine ni d'argent,
Pour empescher des bestes la nuisance.
Mais que n'a-t-il pareille pourvoyance
A bien munir son ame de rempars,
Contre Satan et toute sa puissance
Qui sans cesser l'assaut de toutes parts.

MARS.

En ce mois on sème l'orge et autres légumes.

Le laboureur choisit le meilleur grain
Quand jetter veut en terre la semence,
D'ordure aussi n'y laisse un tout seul brin,
Sachant de quoy luy sert sa diligence.
Ainsi faut-il que l'homme ait la prudence
D'aviser bien aux œuvres qu'il fera,
Car quand viendra le jour de recompense
Il cueillera ce que semé aura.

AVRIL.

En ce mois on meine les troupeaux aux champs.

Quand les troupeaux en leurs sombres seiours

Ont demeuré tandis que l'hyver dure,
Prin-temps revient avecque ses beaux iours,
Qui monts et vaux enrichit de pasture.
  Ainsi après que l'ignorance obscure
A detenu notre ame prisonnière,
Christ vray Soleil, par sa splendeur trespure
Chassant la nuict nous fait voir la lumiere.

MAY.

En ce mois on s'adonne aux esbats.

De belles fleurs et plaisante verdure
Le Créateur sur tous mois m'a paré
Pour delecter l'humaine creature,
Afin qu'il soit tant mieux d'elle honoré.
  O homme ingrat! de tels biens décoré
D'où vint qu'à Dieu n'en fais recognoissance,
Sans estre ainsi prompt et desmesuré
A t'esgayer en toute intemperance.

JUIN.

En ce mois on tond les moutons.

Cest animal utile en toute sorte
Qu'on tond ainsi, sans qu'il blesse ou murmure
Pour soy sa peau ne sa laine ne porte,
Ains pour servir aux humains de vesture.
  Ainsi est-il vray miroir et figure
De Jesus-Christ, Agneau tres pur et monde
Qui n'a pour soy vestu nostre nature,
Mais pour porter tous les pechez du monde.

JUILLET.

En ce mois on fauche les prez.

Les prez fleuris ont leur temps et saison
Pour faire voir leur beauté tant exquise,
Mais quand ce vient au temps de fenaison,
Le faucheur lors sa faux tortue aiguise,
Et ne l'a pas plustost au travers mise,
Qu'on voit périr soudain ceste beauté.

Jeunes et vieux, ce miroir vous avise
De mediter vostre fragilité.

AOUST.

En ce mois on fait moissons.

Comme en ce mois le laboureur reçoit
De son labeur heureuse recompense,
Et le proufit abondant apperçoit
D'avoir remis en Dieu sa confidence.
  Aussi faut-il qu'en forte patience,
L'homme fidele attende son loyer,
Loyer non deu, que Dieu per sa clemence
Luy saura bien en son temps ottroyer.

SEPTEMBRE.

En ce mois on vendange.

Le vin creé pour l'homme rendre fort
Et luy donner au cœur ioye et liesse
Apporte en fin foiblesse et desconfort
Aux gaudisseurs qui d'yvrongner n'ont cesse
  Sans louer Dieu; car venant la vieillesse,
Excez les ceint de misere et tourment.
O vous humains, apprenez en ieunesse
D'user des biens du Seigneur sainctement.

OCTOBRE.

En ce mois on laboure les terres.

Le laboureur après son labourage
Durant ce mois aux champs travaille et sue,
Et pour l'espoir du fruict de son ouvrage
Tant nuict que iour est apres sa charrue.
  Voyla grand cas! que l'homme ainsi se tue
Pour ce corps vil et prend la peine en gré:
Mais quand pour l'ame il faut qu'il s'esvertue
Ne se voudroit avancer d'un seul pas.

NOVEMBRE.

En ce mois les champs prennent leurs faces tristes.

Comme en ce mois on voit la fueille morte,
Et de l'esté la beaute delectable
Prendre le dueil que l'hyver luy apporte :
Semblablement la vigueur tant aimable
Des ieunes ans est caduque et muable.
Apprenez donc par ceste vanité
A n'aimer tant ce monde miserable,
Cerchant au ciel vostre felicité.

DÉCEMBRE.

En ce mois l'hyver fait ranger les gens à la maison

Comme l'hyver qui en moy se produit
Fait que le feu à l'homme est agreable,
Et que d'esté les esbats plus ne suit,
Cerchant seiour et retraite habitable.
Aussi vieillesse à l'hyver comparable
Rend l'homme coy; car chagrin le saisit,
Qui des plaisirs de ieunesse agreable
Et passe-temps du tout le dessaisit.

Je possède deux exemplaires de ce calendrier, placés en tête, l'un d'une Bible de Zacharie Durand, Genève, 1566, l'autre d'une Bible de Jean Moysset, 1570.

CH. FROSSARD.

(*A suivre*).

BIBLIOGRAPHIE

HUSS ET LA GUERRE DES HUSSITES, par Ernest DENIS, in-8° Paris, Leroux, 1878.

Jean Huss et Jérôme de Prague occupent une place importante dans le martyrologe de Crespin : on ne saurait dire qu'ils sont étrangers à notre histoire. Vainement une école moderne d'érudits, acharnés à bannir de l'histoire les dévouements sublimes de la conscience, n'a-t-elle voulu voir en Jean Huss qu'un insurgé défenseur de la nationalité

tchèque, et pour ainsi dire qu'un produit fatal, un précipité chimique de cette nationalité. Nous pouvons en appeler à l'érudition mieux informée : voici M. Denis qui, armé de toutes les ressources de la bibliographie, de l'ethnographie et de la linguistique, montre dans un vigoureux et savant ouvrage que Huss est mort, et que ses disciples ont combattu, « pour la liberté de la parole de Dieu ». Ils ont été des patriotes bohêmes, on a grandement raison de le faire voir; mais le grand ressort de leur vie et de leur courage, ce fut leur zèle pour la pure Église de Jésus-Christ. Comme balance équitablement tenue entre le système historique purement politique et extérieur, et le système historique spécialement religieux, le livre de M. Denis est un modèle.

Il n'est guère moins remarquable au point de vue des recherches et des procédés d'information. L'auteur a séjourné à Prague; il y a appris et parlé la langue nationale; il s'est fait pour ainsi dire tchèque, afin d'être l'historien autorisé des Tchèques. Il suffit de parcourir les notes et la liste des sources pour comprendre l'étendue de ce travail. Pourtant nous ferons deux reproches à cette introduction bibliographique : d'abord les documents, au lieu d'être simplement numérotés, devraient être classés rationnellement, suivant leur provenance, leur époque, leur degré d'importance; ensuite une lacune saute aux yeux : celle qui devrait être comblée par les ouvrages de M. Louis Léger, le Français qui a ouvert aux Français le chemin de la Bohême et d'autres pays slaves, l'auteur de *Cyrille* et *Méthode*, de la *Bohême historique*, des *Chants populaires des Slaves de Bohêmes*, etc.

Pour en finir avec nos petites querelles, nous contesterons, sans y insister, cette appréciation de M. Denis : « Les Hussites, comme les protestants, furent sans le savoir, malgré eux, les premiers apôtres de la liberté de penser, et non les restaurateurs d'idées affaiblies ou épuisées. » Nous lui avouerons enfin que nous le trouvons un peu dur pour les réformateurs autres que son héros; mais les grandes affections laissent difficilement impartial. « Huss vaincu reste supérieur à ses continuateurs victorieux; *il leur manque la sanction et la purification du supplice.* » M. Denis est bien difficile, pour ne pas dire bien sanguinaire : les martyrs de la Réforme, dont beaucoup, en France et en Angleterre, étaient des hommes considérables de leur Église et de leur pays, ne lui suffisent pas! Il lui faudrait le supplice des Réformateurs en personne. Mais il nous semble que Luther, en allant à Worms, a fait pour cela tout ce qu'il pouvait; ce n'est pas sa faute s'il n'est pas monté sur le bûcher de Jean Huss, que chacun

lui prédisait, non sans vraisemblance. Qui peut sérieusement reprocher à Calvin d'avoir passé la frontière pour faire de Genève la citadelle indestructible de la Réforme?

L'ouvrage de M. Denis n'en est pas moins un ouvrage bien fait et bien écrit, dans une langue sobre, nerveuse, pittoresque. Quel mot vrai et profond sur les dispositions des peuples à la veille de la Réforme, quand ils entendaient la parole sévère des précurseurs : « Plus ses reproches étaient violents, plus ardente et plus nombreuse accourait la foule, *avide d'accusations et de repentir.* » Terminons par une citation de Janav, qui nous justifierait à elle seule d'avoir rendu compte de l'ouvrage dans le *Bulletin :* « Vous suivez avec une piété méticuleuse toutes les cérémonies nouvelles. Christ n'est-il pas mort pour vos âmes? Pleins de tremblement, vous exécutez la lettre de la loi, *mais de la liberté vous ne savez rien, de la véritable liberté qui est dans l'esprit du Sauveur,* et cependant toute la sainte Écriture nous crie que le Seigneur, le crucifié, est le seul Rédempteur, qu'il suffit pour le salut de quiconque croit en lui; que seul il est toute la foi, toute la sagesse du chrétien. »

EDOUARD SAYOUS.

VARIÉTÉS

ACTE MORTUAIRE DE JACQUES TARDIEU ET DE MARIE FERRIER (1665).

On a vu plus haut (p. 68) l'impression produite sur le roi Jacques I[er] par la lecture du livre de Jérémie Ferrier et on se rappelle la terrible excommunication prononcée, le 14 juillet 1613, contre le ministre apostat par le synode du bas Languedoc. Une fatalité mystérieuse semble s'être attachée dès lors à sa famille. Une fièvre qui l'enleva en peu de jours (26 septembre 1626), ne lui permit pas de jouir longtemps du titre de conseiller d'état que lui avait accordé Richelieu. Sa femme, Isabeau de Guérand, était demeurée fidèle à la foi protestante; mais ses deux enfants, devenus catholiques comme leur père, périrent tous deux de mort violente: son fils tué en 1638 par des laquais ; sa fille, épouse du lieutenant criminel Tardieu, assassinée, avec son mari, par des voleurs, en 1665. C'est le couple tristement immortalisé par la satire X de Boileau :

Mais peut-être j'invente une fable frivole.
Démens donc tout Paris, qui prenant la parole

Sur ce sujet encor de bons témoins pourvu,
Tout prêt à le prouver, te dira : Je l'ai vu!
Vingt ans j'ai vu ce couple, uni d'un même vice,
A tous mes habitants montrer que l'avarice
Peut faire dans les biens trouver la pauvreté,
Et nous réduire à pis que la mendicité.
Des voleurs qui chez eux pleins d'espérance entrèrent,
De cette triste vie enfin les délivrèrent;
Digne et funeste fruit du nœud le plus affreux
Dont l'hymen ait jamais uni deux malheureux!

Nous devons à M. de Guernel, secrétaire de la mairie de Châtillon, près Paris, communication de la pièce suivante que nous reproduisons sans commentaire :

EXTRAIT *des registres de décès de ladite Commune pour l'année* 1665.

L'an de grâce mil six cent soixante et cinq, le vingt et quatre aoust, jour et feste de Saint-Barthélemy, messire Jacques Tardieu, conseiller du Roy, son Lieutenant criminel, seigneur de Chastillon-sous-Bagneux, Liancourt, Morinton les Biosons, et autres lieux, âgé environ de soixante et douze ans, et Dame Marie Ferrier, sa femme, furent tués et massacrés à coup d'espée et pistolet, sur les neuf à dix heures du matin, dans leur maison à Paris en l'isle du Pallais, sur le quay des orpheuvres, par deux frères voleurs nommés de la Touche, natifs d'Angers, pour refus que ledit sieur et sa femme firent de leur donner cinquante pistoles, duquel assassinat Sa Majesté ayant esté advertie, envoya trois compagnies des gardes pour empescher que la maison ne fut pillée. Les corps desquels après avoir esté posés en l'église Saint-Barthélemy, leur paroisse, furent transportés et inhumés le jeudy suivant, vingt-sept aoust, en l'église du dit Chastillon, dans une cave soubs la chapelle de la Vierge, par moy, Pierre Charton, bachelier en théologie, et curé du dit lieu, qui fit avec le clergé composé de messieurs les curés voysins et autres prestres, recevoir les dits corps sur les confins du territoire.

(Page 294, années 1605 à 1670).

LA RÉVOCATION A MARSEILLE.

Un de nos correspondants du midi signale à notre attention un curieux journal d'un bourgeois de Marseille (de 1674 à 1725) et en extrait ce passage d'une expressive naïveté :

1685. Le roy de France a donné un arrest que tous les huganaus de la religion prétendue *et* réformée qui se trouveront dans la France de renoncier à sa mauvaise loy de Calvin et de Luther et de se faire de la nôtre dans huit jours pour tout delay à peine de confiscation de biens, et les hommes en galères et les femmes envoyées à l'Amérique; et le segond novembre 1685, jour du saint dimanche, est arrivé en cette ville 100 cavaliers dits dragons, avec les noms des huganaus habitant en cette ville, allant à cheval à chaque maison des dits huganaus luy dire de part de roy si veulent obéir à l'arrest du roy ou aller dès à présent en galères et leurs femmes à l'Amérique. Pour lors voyant la résolution du roy, crient tout haute voix : Vive le roy et sa sainte loy catholique, apostolique et romaine, que croyons tous et obéirons à ses commandements, dont M[rs] les vicaires chacun à sa paroisse les ont reçus comme enfants de l'Église et renoncé à Calvin et Luther. M[r] le grand vicaire les obligea d'assister tous les dimanches au prône chacun à sa paroisse, et les vicaires avant de commencer le prône les appela chacun par son nom et eux de répondre tout haute voix : *Monsieur, suis icy !*

Les menaces avaient eu lieu à Marseille avant la publication de l'édit. Comme les réformés n'étaient pas nombreux dans cette localité, on ne courait aucun risque de rébellion. Ce qui le prouve, c'est qu'on n'envoie que 100 dragons dans une grande cité. Du reste, Marseille, je crois, ne tient pas de place dans l'histoire de la Réforme. Néanmoins ce trait est curieux. Dans bien d'autres localités les faits ne se passèrent sans doute pas autrement. Mais il y eut de terribles lendemains !

T.

UN DESCENDANT DE RÉFUGIÉS

On lit dans la *Semaine judiciaire*, de Genève :

« Plusieurs journaux suisses ont donné des détails erronés ou peu précis sur l'origine genevoise de M. Élie Le Royer, sénateur inamovible et garde des sceaux de la République française. Nous pouvons garantir l'exactitude des renseignements qui suivent.

» M. Philippe-Élie Le Royer est né le 27 juin 1816 à Genève, place du Molard, n° 174 ancien, aujourd'hui n° 40, rue du Marché, dans la maison qui avait vu naître Charles Bonnet quatre-vingt-seize ans auparavant. Il était le neuvième enfant de Philippe-Charles Le Royer, capitaine dans la garnison, de 1815 à 1823, mort en 1840. Ses parents n'étaient point Français eux-mêmes, comme on l'a dit à tort; ils appartenaient à une famille fixée à Genève dès le XVIe siècle et qui compte encore des représentants dans cette ville.

» Jean Le Royer, « imprimeur ordinaire du roi de France et par espécial ès mathématiques, » ainsi que le qualifient des lettres patentes de Henri II, du 13 février 1553, est connu par divers ouvrages imprimés avec goût et datés de 1560 à 1570. La préface qu'il mit en tête du célèbre *Livre de perspective* de Jean Cousin (1560) fait connaître qu'il était le beau-frère d'Aubin Olivier, l'inventeur du balancier et le premier directeur de la Monnaie de Paris. Ayant embrassé les principes de la Réforme, Jean Le Royer se retira à Genève vers 1576 et mourut en 1580. Son fils Abraham, admis à la bourgeoisie genevoise en 1626 et désigné à cette occasion comme « originaire de La Rochelle », fut le trisaïeul d'Augustin Le Royer, né en 1729, membre du Conseil des Deux-Cents en 1775, mort en 1815, grand-père du ministre actuel de la justice.

» Immatriculé étudiant dans notre Académie, en 1831, et membre de la section genevoise de la Société de Zofingen, de 1833 à 1834, M. Élie Le Royer réclama en 1839 les droits de citoyen français, en invoquant la loi du 9-15 décembre 1790 (article 22), qui reconnaissait cette qualité à toute personne née en pays étranger et descendant, à quelque degré que ce soit, d'un Français ou d'une Française expatriés pour cause de religion. »

PARIS. — IMPRIMERIE É. MARTINET, RUE MIGNON, 2

Le Gérant : FISCHBACHER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

ORIGINES DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE D'ALAIS

Le midi de la France a toujours été la terre classique de l'hérésie. La cendre des Albigeois n'était pas encore refroidie que leurs fils rêvaient déjà d'une nouvelle révolution religieuse. L'Église de Rome ne fit rien pour détourner l'orage. Tout a été dit sur la corruption, l'ignorance et la rapacité des moines et des prêtres, sur la frivole et licencieuse existence des membres du haut clergé. Les vingt-deux évêques du Languedoc étaient presque toujours absents de leurs diocèses. Pour contraindre « les évêques et autres pasteurs à charge d'âmes de résider » dans leurs bénéfices et d'y prêcher ou faire prêcher la parole » de Dieu », il fallut un édit royal et la menace de « saisir leur » temporel (1) ». Les irritants souvenirs du passé, le besoin d'une réforme dogmatique et surtout morale qui travaillait depuis si longtemps les meilleurs esprits, les abus croissants de l'Église romaine : tout concourait à tourner contre elle la plupart de ces populations méridionales aux impressions vives et promptes, à l'esprit mobile, à l'âme ardente comme leur soleil. A ces ferments de révolte il ne manquait, pour éclater, qu'un homme ou une occasion.

(1) Dom Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, t. V, p. 133, 184.

On se figure aisément l'impression profonde que fit sur les esprits, dans le midi de la France, le mouvement réformateur inauguré par Luther. On y apprit presque coup sur coup l'origine et les rapides progrès du protestantisme allemand. On sut que les idées de Luther avaient franchi le Rhin, que Farel leur prêtait à Meaux, puis dans les montagnes du Dauphiné, le puissant appui de sa parole ; que des docteurs, des évêques, des conseillers au Parlement, avaient embrassé la religion nouvelle, dont la valeur et l'importance pouvaient déjà se mesurer à l'héroïsme de ses martyrs. Dans les cours des châteaux, dans les rues des villes, auprès de l'âtre des chaumières, à la porte des couvents, ces nouvelles étaient avidement recueillies de la bouche de pauvres marchands ambulants dont le manque de routes faisait les intermédiaires obligés du commerce et de l'industrie. La plupart d'entre eux mettaient plus d'ardeur à colporter les idées nouvelles que leurs propres marchandises, dont ils ne se chargeaient souvent que pour mieux s'introduire et dérouter les soupçons.

Ce n'était pas seulement des nouvelles qu'ils apportaient. La plupart avaient aussi des paroles qui en étaient le vivant commentaire et des livres destinés à continuer l'œuvre en leur absence et en attendant leur retour. Ils offraient avant tout le Nouveau Testament imprimé en langue française par les soins de Farel, puis de petits traités de Luther, de Mélanchthon et des autres réformateurs, enfin des livres de controverse ou d'édification pure sortis des presses de Genève, Lausanne et Neuchatel (1). Quelques-uns de ces colporteurs étaient ministres de l'Évangile et prodiguaient les exhortations et les prêches.

Aucune date précise ne saurait être assignée aux premiers travaux de ces missionnaires luthériens ou sacramentaires, comme on les appelait alors. Les origines de la Réforme languedocienne se sont perdues dans la nuit des temps ; il est pres-

(1) Drion, *Histoire chronologique de l'Eglise protestante de France, jusqu'à la Révocation de l'Edit de Nantes*, Paris, 1855, t. I, p. 21.

que impossible de les dégager des ténèbres dont la persécution contraignit de bonne heure les huguenots à s'entourer. Le premier prédicateur connu de la Réforme dans les provinces, Jean de Caturce, n'apparaît qu'en 1532, onze ans après les premières prédications de Lefebvre d'Étaples et de Farel à Meaux. Caturce, licencié en droit et professeur, souffrit le martyre à Toulouse, après avoir été dégradé de la tonsure et de son titre de licencié (1). En 1551, Maurice Sécénat, prêtre, fut brûlé vif à Nîmes, pour avoir enseigné les nouvelles doctrines. Pierre Delavau eut le même sort. Peu d'années après un cordelier d'Alais, Claude Rosier, subit le martyre à Anduze pour la même cause (2).

Une foule d'autres, dont les noms sont restés inconnus, travaillaient aussi dans le bas Languedoc. Jamais propagande plus active et plus variée. Aussi les résultats furent-ils partout en proportion des efforts. En peu d'années, et dès avant 1557, les Cévennes s'étaient tellement peuplées de « sacramentaires », qu'il s'y tenait des assemblées « fort nombreuses » dont quelques-unes comptaient jusqu'à trois mille assistants. Là se réunissaient à l'envi les nobles, depuis longtemps hostiles à un clergé dominateur, des bourgeois, des lettrés, des avocats, des médecins, et surtout des « peintres, horlogers, imagiers et » autres qui, en leurs métiers, ayant quelque noblesse d'esprit, » furent des premiers aisés à surprendre (3) ». On y voyait enfin nombre de prêtres et de moines qu'avaient révoltés la théologie de leur Église et les désordres de leurs couvents. « Les nonnains laissaient leurs habits et allaient ouïr les mi- » nistres; les laïques pareillement, qui avaient été à la papauté, » messes ou processions, et faire leurs pâques ès mains des » prêtres, faisaient confession et repentance publique, tant » hommes que femmes, en suivant la constitution ancienne de » l'Église primitive (4). »

(1) *Histoire des Martyrs*, p. 90; Drion, t. I, p. 45.
(2) Vignier, *Notice sur Anduze*, p. 89.
(3) Florimond de Rémond, *Histoire de la naissance et du progrès de l'hérésie de ce siècle*.
(4) Manuscrit de l'époque, cité par M. Corbière, *Histoire de l'Eglise réformée de Montpellier*, p. 55, 56.

Diverses assemblées avaient eu lieu à Anduze; près de trois mille gens armés s'étaient attroupés dans les environs d'Alais, à Saint-Privat, Saint-Maurice et ailleurs, où des ministres envoyés de Genève avaient prêché malgré l'opposition des officiers de la couronne et de l'Église. Le mal parut si grand que, par lettre du 3 juillet 1557, Henri II ordonna « d'assembler le ban et » l'arrière-ban et toutes les milices de la sénéchaussée de Nîmes, » pour donner main-forte aux commissaires du Parlement de » Toulouse chargés de faire le procès aux délinquants (1) ».

Les édits royaux se succédèrent et leur exécution devint de jour en jour plus cruelle, mais sans pouvoir arrêter la marche ascendante des idées nouvelles. Elles s'implantèrent si bien dans le Midi qu'en 1560, et malgré les redoutables agitations qui précédèrent et suivirent la conjuration d'Amboise, « les » troubles de religion ne furent nulle part en France aussi vio- » lents qu'en Languedoc (2) ». Aigris par une répression sanguinaire, de plus en plus surexcités par les succès de leurs frères du Nord, fiers d'avoir à leur tête la majeure partie de la noblesse et les premiers princes du sang, les réformés du Midi s'organisèrent à leur tour en Églises et instituèrent presque partout un culte public. « Ceux des montagnes des Cévennes » reçurent avec une merveilleuse ardeur la vérité de l'Évangile, » auquel s'adjoignirent, non-seulement quasi tout le commun, » mais aussi les gentilshommes et les plus grands seigneurs, » tellement que quasi en un instant furent dressées plusieurs » Églises (3). » Alais, la métropole des basses Cévennes, avait sans doute donné le signal du mouvement; mais la première impulsion était partie de Nîmes, où la plupart des notables et le plus grand nombre des habitants s'étaient déclarés pour les idées nouvelles. « Plusieurs villes et villages des environs sont » dans le même cas, écrivait Joyeuse, gouverneur intérimaire » de la province. Presque tous les habitants du Languedoc ont

(1) *Histoire générale du Languedoc*, t. V, p. 184.
(2) *Histoire générale du Languedoc*, t. V, p. 89.
(3) Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique des églises réformées de France*, t. I, p. 218. Anvers, 1580.

» pris les armes. Rien n'y fait, ni la douceur, ni les me-
» naces (1). »

Il y fallut une armée. Le lieutenant général du Languedoc, Villars, qui la commandait, exerça partout d'horribles ravages. Le seigneur de Saint-Jean-du-Gard, huguenot des plus zélés, s'était réfugié dans les montagnes. La ville et ses environs furent dévastés par les troupes royales, qui se livrèrent, même sur les catholiques, aux plus abominables excès. A Alais, Villars se contenta de faire raser les maisons de quelques gentilshommes, chefs des religionnaires, qui avaient pris la fuite.

Il y avait donc des réformés à Alais en 1560; il y en avait même un grand nombre et de fort zélés, car les sauvages exécutions de Villars ne purent anéantir leur Église naissante. Dès avant la fin de l'année, l'Église d'Alais se relevait de ses ruines et prenait même un essor nouveau, grâce aux soins de Robert Maillard, son premier pasteur.

Robert Maillard desservait l'Église de Mialet lors de l'invasion des troupes royales. Il avait auprès de lui ses collègues de Lunel, de Sauve et Sommières. Les Cévennes étaient déjà le refuge des persécutés et des martyrs de la plaine. Aussitôt après la retraite de l'armée catholique, Maillard et ses collègues s'assemblèrent dans un petit village nommé Aigladines, entre Saint-Paul-Lacoste et Saint-Jean-du-Gard. Là, « après
» avoir invoqué le nom de Dieu, ils résolurent de visiter et de
» redresser les pauvres Églises circonvoisines, et même les
» plus éloignées (2) ». A cet effet, Robert Maillard « fut député
» pour visiter les Églises d'Alais, Uzès, Bagnols, le Pont-Saint-
» Esprit et autres de ce quartier-là ». D'autres ministres furent envoyés dans les diverses Églises du bas Languedoc, et tous ensemble « réussirent à merveille, nonobstant les garni-
» sons et autres empêchements, de sorte qu'il se trouva à la
» fin que cette persécution avait plutôt peuplé que ruiné les
» Églises (3) ».

(1) Lettre de Joyeuse au Roi, citée dans l'*Histoire du Languedoc*, t. V. p. 192.
(2) *Histoire du Languedoc*, t. V. p. 201.
(3) Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 341.

L'édit de janvier 1561, qui prohibait les assemblées publiques et même les réunions privées où se faisaient des prêches et administrations de sacrements, n'était pas de nature à ramener le calme dans les esprits. De plus en plus disposés à se soulever, les réformés, qui dominaient dans un grand nombre de villes du Languedoc, se saisirent d'Alais en 1561. Le couvent des dominicains, situé sur la rive droite du Gardon, à l'entrée du faubourg actuel de Rochebelle, et qui avait une grande importance, fut démoli et rasé. Dirigé par des gens du dehors, et probablement par les gentilshommes fugitifs dont les maisons avaient été rasées par Villars, le mouvement paraît avoir été secondé par les habitants. Il n'est nulle part question de leur résistance. De plus, les consuls s'associèrent ouvertement à l'entreprise en procédant minutieusement à l'inventaire des titres, papiers, ornements d'églises et autres meubles provenant du couvent démoli (1).

Alais, une fois devenue ville protestante, ne pouvait plus se contenter des services d'un pasteur itinérant. Robert Maillard ne pouvant, malgré son zèle, suffire aux besoins des six églises qu'il desservait tour à tour, fixa sa résidence à Uzès. Il fut remplacé à Alais par Chevallier, qui put se consacrer exclusivement à sa nouvelle église (1561). Le 2 septembre de cette année, il écrit à la Compagnie de Genève : « Je laisse à considérer la né» cessité que ceste province a de gens suffisans et expérimentés » aux affaires des Églises, et de meur jugement et délibération » pour tenir la main à ceux qui sont trop hastifs, ainsi que l'ex» périence a monstré... Et daultant plus nous vous prions ad» viser à cette Église et aussi à celle de Nismes, lesquelles ont » besoin d'un pillier pour aider aux circonvoisins, ce que nous » espérons et que Dieu y donnera adresse.

» Vostre plus que fils, CHEVALLIER, au nom de tous (2). »

Dès l'année suivante, l'Église d'Alais donnait une preuve irrécusable du nombre, de la richesse et de la libéralité de ses

(1) *Recherches historiques sur la ville d'Alais*, p. 234. Alais, 1861, in-8.
(2) Original, Bibl. de Genève. Vol. 197 A.

membres : elle envoyait à ses frais un jeune homme à Genève pour y faire ses études de théologie. « Le grand remède aux » troubles actuels, écrivait-elle à la vénérable Compagnie des » pasteurs de Genève, étant la prédication de la Parole, » il importe de multiplier le nombre des ministres de Jésus-Christ. La lettre, datée du 15 juin 1562, est signée, au nom de l'Église, par le pasteur Chevallier (1).

De tout ce qui précède, il est permis de conclure qu'à Alais, ainsi qu'à Nîmes, Montpellier, Anduze et dans toutes les villes du voisinage, la Réforme fut un mouvement populaire. La masse du peuple n'avait pourtant pas donné l'impulsion. « Les » Églises des Cévennes, dit Théodore de Bèze (2), furent favo- » risées de grands seigneurs et gentilshommes. » A Alais en particulier, les plus hauts personnages de la cité s'étaient mis à la tête du mouvement. Dès 1561, le baron d'Alais, de la famille de Cambis, apparaît à la tête des réformés des Cévennes, qui, sous sa conduite, s'emparent de Chamborigaud, Queyzac et Mende.

Le baron d'Alais était l'un des deux seigneurs de cette ville. Son influence fut grande dans les premiers mouvements causés en Languedoc par les discordes religieuses. Il était, en même temps que seigneur d'Alais, baron de Fons et de Sérignac, et seigneur de Soustelle. Il mourut peu après son incursion dans le Gévaudan. Louis de Cambis, son fils aîné, embrassa le catholicisme après la mort de son père ; mais Jean de Cambis, son second fils, héritier de la seigneurie de Soustelle (3), fut un des plus zélés huguenots de la contrée. Gouverneur de la viguerie d'Alais et lieutenant du roi en Languedoc, Jean de Cambis fut un des premiers arrivés sous les murs de Nîmes lors de la surprise de cette ville par les réformés en 1566. Il était parti d'Alais avec douze cavaliers et trente fantassins, mais

(1) L'original de cette lettre, citée par M. Gaberel, *Histoire de l'Eglise de Genève*, pièces justificatives, p. 177, est conservé aux archives de Genève. C'est *Chevallier* et non *Genollier* qu'il faut lire.
(2) *Histoire des Eglises réformées de France*, t. I, p. 339.
(3) Soustelle est un village situé à 7 ou 8 kilomètres d'Alais.

l'affaire étant remise au lendemain, il revint à Alais pour ne pas éveiller les soupçons des catholiques en rôdant sous les murs de la place. — Théodore de Cambis, troisième fils du baron, hérita de son père les baronnies de Fons et de Sérignac. Il montra aussi un grand zèle pour la religion réformée. Intendant de l'artillerie en Languedoc, il était fort connu de son temps sous le nom de général de Fons. — Entre autres familles nobles qui avaient embrassé la Réforme, on peut citer encore celle de Montmoyras, dont le chef était seigneur de Roubiac (Robiac), Montmoyras et Saint-Christol. C'était un des plus hauts personnages du pays après le comte et le baron d'Alais. Deux Montmoyras abjurèrent et deux s'exilèrent à la Révocation (Voy. la *France protestante*).

Aux de Montmoyras on peut ajouter les de Bagards, de Rocheblave, de la Liquière, de Leuze, et les autres familles nobles d'Alais ou de la banlieue dont on trouvera l'énumération ailleurs.

La petite guerre avait depuis longtemps éclaté dans le Languedoc lorsque le massacre de Vassy, l'entrée triomphale du duc de Guise à Paris et l'exil du prince de Condé amenèrent la première guerre de religion (1562). Les Cévennes se déclarèrent pour Condé. Jacques Baudiné de Crussol, envoyé par ce prince, arriva vers la fin du mois de mai 1562 à Montpellier, où il prit le titre de *général des compagnies et gens de guerre levés en Languedoc pour soutenir la religion et la délivrance du roi, de la reine et de M. le duc d'Orléans, captifs.* Des troupes furent levées à Alais aussi bien que dans le reste de la province. Elles essuyèrent un échec à Lédignan, au delà de Montpellier, et se replièrent sur cette ville. Montpellier, ainsi défendu par les forces protestantes, parut inabordable aux généraux catholiques, qui n'osèrent en faire le siège.

Aux termes de l'édit d'Amboise, qui mit fin à la guerre après l'assassinat du duc de Guise sous les murs d'Orléans (1563), les réformés d'Alais durent rendre les églises catholiques dont ils s'étaient emparés et recevoir en échange un lieu où ils pour-

raient célébrer publiquement leur culte. « Partout, dit un au-
» teur catholique, les protestants congédièrent les garnisons,
» abandonnèrent les églises aux catholiques et rétablirent ceux
» qui s'étaient absentés dans la possession de leurs biens. Au
» contraire, les catholiques firent difficulté dans plusieurs villes
» de recevoir les protestants qui en étaient sortis (1). »

Une nouvelle lutte était imminente. Les réformés ne pouvaient se résoudre à en donner le signal. Les interprétations restrictives de l'édit de pacification, les assassinats juridiques, les violences de tout genre et les meurtres en masse à la suite des émeutes populaires, la menaçante entrevue de Bayonne entre Catherine de Médicis, Charles IX et Philippe II, ils endurèrent tout tant qu'ils n'en furent pas réduits aux dernières extrémités. L'approche de six mille Suisses engagés pour les écraser put seule leur faire reprendre les armes. En 1566 commença la seconde guerre de religion.

Dès les premiers jours de la lutte, les réformés s'emparèrent de Nîmes (30 septembre 1566). L'année suivante, ils s'assurèrent aussi d'Arles, probablement par escalade et à la faveur de la nuit, car ils y massacrèrent sept chanoines de l'église collégiale assemblés pour chanter matines. Deux cordeliers et plusieurs autres ecclésiastiques furent aussi égorgés. Tristes représailles des meurtres commis à Toulouse, à Orange et en cent autres lieux contre les réformés !

Toutes les villes des environs tombèrent bientôt au pouvoir des huguenots. La presque totalité de leurs forces vint d'ailleurs défiler en vue d'Alais. Les troupes combinées du Languedoc, du Quercy, de la Guienne, du Rouergue, de la Provence et du Dauphiné firent leur jonction sous les murs de la ville ; il y avait en tout quatorze mille combattants. Conduits par Jacques de Crussol d'Acier, les soldats réformés prirent le chemin de la vallée du Rhône. Après leur départ, la guerre continua dans le Languedoc avec des chances diverses. Plusieurs places furent

(1) *Histoire générale du Languedoc*, t. V, p. 256.

prises et reprises sans que l'état général de la province en fût modifié.

La paix de Longjumeau, signée après la bataille de Saint-Denis, fut aussi peu observée que les précédentes. Assaillis par les populations fanatisées, six mille huguenots furent massacrés en moins de six mois. Un édit royal défendit de professer publiquement d'autre religion que la religion catholique. Sur le point d'être arrêtés par le maréchal de Tavannes, Condé et Coligny se sauvèrent à la Rochelle et commencèrent la troisième guerre de religion.

Alais vit encore défiler sous ses murs les armées protestantes. Au premier signal de Condé, les huguenots du Midi se levèrent en armes, et, de Toulouse à Grenoble, marchèrent à l'envi sur Alais pour y opérer leur jonction. Trois cornettes de cavalerie et huit régiments de fantassins levés dans le Dauphiné, suivis de trois mille soldats de la principauté d'Orange, arrivèrent d'abord sous la conduite de Montbrun, surnommé le brave dans les deux camps, « modéré, droiturier, point avare et point ra- » visseur, » et dont la mort devait être aussi héroïque que la vie. A leur suite marchaient deux cornettes de cavalerie et un régiment de dix enseignes levés en Provence. « Il régnait parmi » eux, dit un contemporain, une discipline si exacte ; ils avaient » pour leur chef tant d'amour et de respect que, malgré leur » avidité, il n'y en eut aucun qui osât forcer les maisons des » habitants. » Paul Richiens, sieur de Mouvans, qui les commandait, venait de couronner une innombrable série d'éclatants faits d'armes par un vrai trait de capitaine romain : en un jour et deux nuits, sans autre secours que celui d'un petit bateau, il avait fait construire sur la rive opposée du Rhône un fort capable d'assurer le passage de son armée contre les efforts des troupes catholiques qui ne cessaient de le harceler. « Ce fut, dit Brantôme, une chose émerveillable. » Aussi les soldats de Mouvans firent-ils en son honneur une chanson qu'ils chantaient en chemin.

Les troupes du Languedoc fermaient la marche. Elles s'é-

taient avancées jusqu'à Uzès à la rencontre de leurs frères, au nombre de quatre régiments d'infanterie, commandés par Baudiné, le plus jeune des frères du duc d'Uzès, et des quatre cornettes de cavalerie de d'Acier (1), du chevalier d'Ambres, de Bouillargues et de Spondaillan. Parmi eux on se montrait surtout le capitaine Suau, dit Bouillargues. Toujours à cheval, cet intrépide partisan ne cessait de parcourir la contrée pour la purger des bandes catholiques qui l'infestaient, surtout entre Nîmes et le Rhône. Non moins humain qu'actif et valeureux, il avait réussi à tirer l'évêque de Nîmes des mains des égorgeurs protestants de la Michelade. La cornette de d'Acier attirait aussi tous les regards. Verte et peinte en forme d'hydres à têtes de cardinaux et de moines, qu'Hercule abattait avec sa massue, elle portait cette devise : *Qui casso crudeles*, anagramme de son nom, Jacques de Crussol. Sous les ordres de Baudiné se trouvaient encore dix-huit compagnies d'infanterie levées dans le Vivarais et le Rouergue, et la compagnie de cavalerie de Thoiras.

Toutes ces troupes, au nombre de douze à quinze cents chevaux et de vingt-deux mille fantassins, dont cinq mille armés de piques et dix-huit mille d'arquebuses, étaient placées sous le commandement supérieur de d'Acier. Elles s'arrêtèrent pendant quelques jours sous les murs d'Alais pour s'y refaire des fatigues et des combats de la route, et aussi pour attendre quelques centaines de leurs compagnons restés en arrière. Leur camp formait un saisissant contraste avec celui des catholiques.

(1) La plupart des détails qu'on vient de lire sont empruntés à *la France protestante*. En ce qui concerne l'énumération du contingent du Languedoc, nous avons suivi l'histoire, déjà citée, de cette province, à laquelle MM. Haag ont fait, du reste, de notables emprunts. Les savants auteurs de *la France protestante* parlent seulement de deux cornettes de cavalerie, de d'Acier et de Spondeillan (IV, 134), et par contre rapportent que Beaudiné, Aubres, Lemausson et Bouillargues étaient chacun à la tête d'un régiment d'infanterie. Au tome IX, nous trouvons pourtant le capitaine Bouillargues à la tête, non du régiment d'infanterie que lui attribue le tome IV, mais d'une troisième cornette de cavalerie à ajouter aux deux que le tome IV attribue à d'Acier et à Spondeillan. Si nous avons relevé ces contradictions de minime importance, c'est d'abord pour nous procurer le plaisir de dire que ce sont les seules que nous ayons relevées pendant la confrontation d'un nombre considérable d'articles, et ensuite pour nous justifier d'avoir, cette fois seulement, préféré une source plus ancienne aux indications toujours si sûres des frères Haag. (Comparez *France protestante*, IV, 134, et IX, 325.)

Ici, point de femmes, ni cartes ni dés, nul blasphème, nul discours déshonnête, pas de maraude ni de pillage. Les nobles payaient de leurs deniers tout ce qu'ils prenaient pour eux et pour leurs gens. Ceux qui commettaient des violences étaient punis. Soir et matin, il y avait des prières publiques. Les ministres, distribués par compagnies, entretenaient le bon ordre par leurs exhortations. On a conservé une prière qui se prononçait dans l'armée. Les calvinistes adressaient des requêtes à Dieu pour le roi, la reine mère, les princes du sang et les membres du conseil.

Au bout de quelques jours, arriva le dernier corps d'armée. Saint-Romain, qui le commandait, était cet archevêque d'Aix qui, tout récemment, le jour de Noël 1567, était monté en chaire dans sa cathédrale pour tonner contre les abus de l'Église romaine, puis, après s'être dépouillé de ses habits pontificaux en présence de son auditoire stupéfait, avait promptement quitté la ville pour rejoindre la petite armée de Mouvans. Après le passage du Rhône, il avait été détaché avec un corps de sept cents Dauphinois pour se saisir d'Annonay, y brûler les couvents et les églises, et donner la main aux bandes qui descendaient du Forez et des environs. La jonction s'opéra sans encombre, et tous ensemble allèrent rejoindre à Alais la grande armée calviniste.

Celle-ci, une fois au complet, s'ébranla, renversant tout sur son passage, franchissant les fleuves, emportant d'assaut villes et bourgades, jusqu'à ce qu'elle eût rejoint l'armée de Condé. Malgré ce puissant renfort, Condé perdit bientôt la bataille de Jarnac, pour n'avoir pas su concentrer à temps ses soldats.

Toutes les forces protestantes ne s'étaient pas dirigées vers le Nord. A la fin de juin 1568, les réformés tenaient la campagne aux environs d'Alais, que le maréchal de Saint-André venait de leur enlever. Tous les passages étaient cernés, toutes les routes gardées. Un convoi de mulets chargés de blé fut saisi. Une armée catholique s'avançant pour débloquer les assiégés, les huguenots résolurent de brusquer l'attaque. Trois mille

d'entre eux tentèrent de l'emporter par escalade, mais ils furent repoussés avec vigueur. Cent trente calvinistes furent tués et plus de trois cents blessés dans cette échauffourée. Le maréchal de Saint-André, qui s'était solidement établi à Nîmes, vint ravitailler Alais après leur retraite avec un camp volant de quatre mille fantassins et trois cents chevaux.

Bien qu'elle fût restée au pouvoir des catholiques, la ville d'Alais n'eut à déplorer aucun massacre à l'époque de la Saint-Barthélemy. Le vicomte de Joyeuse, gouverneur intérimaire du Languedoc, resta sourd aux excitations des « émissaires secrets » que Charles IX envoyait aux gouverneurs des provinces, pour » faire égorger tous les religionnaires (1) ». Il s'en tint aux déclarations publiques du roi et s'efforça de maintenir la province en paix. On lui a même attribué, mais sans preuve, cette noble réponse : « Je suis bien serviteur du roi, mais non pas » son bourreau (2) »

***

(1) *Histoire générale du Languedoc*, t. V, p. 309.
(2) Serres. *Abrégé du calvinisme de la ville de Montpellier*, cité par M. Corbière.
*** Chapitre détaché d'une histoire inédite de l'Église réformée d'Alais déposée à la bibliothèque du Protestantisme français. (*Réd.*)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

NOTE RELATIVE A L'INSURRECTION DES PAYS-BAS

ADVERTISSEMENT RECEU DE DEUX PARTS ET DE BON LIEU

le 20 de janvier (1566) (1).

Le Roy d'Espagne à ceste primevère part avec six mille bisognes pour venir à Genes, où il trouvera dix mil Italians tant de pied que de cheval, desquels est général le marquis de Pescaire, et mettra les bisognes aux places du royaume et de Lombardie, au lieu des vieux soldats qu'il en tirera.

Le duc de Savoye principal motif de ces menées se joindra avec le plus de forces qu'il pourra en Piedmont.

Polviller s'y doit joindre aussi avec quatre régiments de lansquenets ayant pour cest effet levesché de Wirsbourg à luy accordé, et ont desja tous ses capitaines touché deniers.

Le duc Eric de Brunsvick y doit amener de quatre à cinq mille reitres.

La royne de France donnera toute l'aide qu'elle pourra, soulz la charge de monsieur de Nemours.

Les Potentats d'Italie et le Pape payent les Italians, et les évesques d'Allemagne les Allemans.

Leur dessein est premièrement de prendre Genève, puis miner les cantons évangéliques à l'ayde des papistes, s'ils peuvent.

S'ils voyent qu'ils n'y facent bien leurs besongnes, doibvent passer au conté et de là par le duché de Bourgogne marcher, les uns en France pour rompre l'edict de religion, les aultres aux Pays-Bas pour y mettre l'inquisition d'Espagne.

Cecy a esté promis et juré à Bayonne, et a nommement juré le roy d'Espagne de laisser plus tost perdre ses Pays-Bas, et exposer ses pays aux Turcs que de ne venir à bout de ceste entreprise.

(1) C'est dans les archives de la famille Tronchin, à Bessinges, parmi les papiers de Th. de Bèze, que nous avons trouvé cette note, que l'on peut rapprocher des deux curieuses lettres publiées (Bull. t. XXII, p. 113-117).

Tous les grands seigneurs des Pays-Bas sont résolus de hasarder jusques à leur propre vie plustost que de souffrir ceste tyrannie.

Pour cest effect le prince d'Orange qui sera chef de l'aultre part, est allé à Auspourg pour presser les princes protestants de se joindre et en avoir toutes les forces qu'il pourra.

Ils en ont expédié deux aultres grands seigneurs en Angleterre pour liguer avec la royne.

Ils ont baillé charge à monsieur de Wateville d'en faire advertir, en passant par Lorraine, les seigneurs de France, comme il a esté faict, et sont les dits seigneurs prests à employer leurs vies et personnes, demandant seulement qu'on se tiene bien unis et qu'on procéde par bons conseils.

Le dict seigneur de Wateville a prins charge aussi d'en advertir les seigneurs de Berne, et aultres auxquels le faict touche.

Du costé de France on a aussi envoyé, et escrit en Allemagne, pour savoir leur vouloir et conseil, et désirerait-on bien que les Suisses fissent le semblable, en mesme temps pour se bien accorder tout ensemble.

LE PROTESTANTISME A AIGUES-MORTES EN 1630.

A monsieur le rédacteur du Bulletin.

Saint-Laurent d'Aigouze, 14 janvier 1879.

Cher monsieur,

Le *Bulletin* a déjà fait connaître bien des faits intéressants de l'histoire de l'église d'Aigues-Mortes. Cette ville attire naturellement l'attention sur elle. Longtemps ville de sûreté accordée aux protestants, plus tard prison réservée aux pauvres femmes condamnées pour fait de religion, elle jouit, à ce double titre, du privilège d'exciter les sentiments les plus sympathiques dans les cœurs protestants. Elle nous offre aussi la série peut-être la plus complète que possède aucune autre église des pasteurs qui l'ont desservie depuis le martyr Élie Dubosquet, qui la fonda (1560), jusqu'à Constantin, son dernier pasteur (1685).

Ayant trouvé à la Bibliothèque nationale les deux documents dont je vous envoie copie, j'ai cru qu'ils méritaient de trouver place dans le *Bulletin*. Ils nous montrent, en effet, comment était mis en pratique, en 1630, l'article 44 des particuliers de l'édit de Nantes, et la liste des cotisations

nous fait connaître à peu de chose près toute la population protestante d'Aigues-Mortes à cette date. Le nombre des non-inscrits, parce qu'ils ne payaient rien pour « l'entretenement » de l'église était certainement peu élevé.

Le nombre des familles imposées pour les besoins du culte est d'environ 128. A raison de 5 personnes par famille, on a 600 personnes, et en tenant compte de quelques omissions, on peut fixer assez approximativement à 700 au plus le nombre des protestants d'Aigues-Mortes. Si nous possédions des données aussi certaines pour plusieurs autres églises, nous pourrions calculer le nombre total des protestants d'une manière un peu plus précise et moins conjecturale qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

L'examen de cette liste me semble aussi fournir quelques indications propres à nous mettre sur la voie des causes qui, après la Révocation, ont fait complètement disparaître d'Aigues-Mortes le protestantisme qui y était si bien établi.

Si l'on retrouvait dans la population actuelle d'Aigues-Mortes un bon nombre des familles dont les noms figurent dans ce document, il faudrait en conclure que la conversion au catholicisme, qui se fit là comme partout, et de la manière que l'on sait, fut sinon sincère pour la première génération, du moins définitive pour les générations suivantes. Ce nombre est au contraire excessivement restreint, comme j'ai pu m'en convaincre. Ce n'est donc pas la conversion au catholicisme qui explique pourquoi, presque jusqu'à notre époque, Aigues-Mortes n'a plus compté un seul protestant dans ses murs.

Le voisinage de la mer paraît autoriser à croire que les facilités qu'il offrait à l'expatriation suffisent pour rendre raison de la disparition de l'élément protestant d'Aigues-Mortes. Je l'avais cru d'abord, et M. de Schickler accepte cette explication dans son article GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA FRANCE PROTESTANTE inséré dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*. Il est certes fort probable qu'un certain nombre de protestants profitèrent de cette proximité de la mer, mais je ne puis admettre que tous en aient profité. Une autre cause, toute locale aussi, et tenant à la nature même du pays, me semble avoir amené surtout le résultat que nous cherchons à expliquer. S'il n'est point resté de protestants à Aigues-Mortes, c'est qu'il leur était impossible d'y espérer la moindre satisfaction de leurs besoins religieux. Nous voyons dès 1686 des assemblées religieuses se tenir secrètement dans les autres contrées de la province et dans la province voisine, celle des Cévennes; là il est possible de se cacher, l'on en profite. A Aigues-Mortes, au contraire, se cacher est impossible : point de rochers, point de cavernes qui puissent servir de temple aux assemblées du désert. Une vaste plaine nue, en grande partie couverte d'étangs ou de marais,

n'est guère propre à permettre des rassemblements sévèrement proscrits. Une réunion tant soit peu considérable serait aussitôt aperçue, signalée, dispersée par la troupe. Les protestants d'Aigues-Mortes comprirent donc sans peine qu'il fallait ou rester décidément catholiques, ou abandonner un pays dans lequel leurs besoins religieux ne trouveraient jamais aucun aliment. De là leur désertion générale. Mais cette désertion ne fut pas une expatriation complète; elle se borna, pour la plupart des familles, à aller s'établir dans quelque autre localité, plus ou moins éloignée, et mieux favorisée que leur malheureuse ville au point de vue qui les préoccupait surtout.

L. Auzière, ancien pasteur.

Cottisation pour l'entretenement du ministère de l'église réformée d'Aiguesmortes.

Nous, députez du corps de l'église d'Aiguesmortes, procédans à la réformation des roolles de l'entretenement de ladite église selon le pouvoir à nous donné par icelle, le dimanche cinquiesme may dernier, couché et enregistré dans le livre du consistoire, et selon la permission donnée par le Roy à ceux de la religion, de s'assembler devant un magistrat royal, et devant icelluy esgaller entre eux-mesmes toutes les sommes nécessaires pour ledit entretenement, ainsy qu'apert de lad. permission par le 44e article de Nantes, ayant la présence de M. Pierre Léotard, procureur de Sa Majesté en la cour royale ordinaire de la présente ville, avons selon Dieu et conscience, procédé au département de la somme de six cent une livres quatre sols, sçavoir la somme de cinq cents livres pour les gaiges ordinaires dud. ministère et la somme de cent une livres quatre sols restantes, pour les frais des colloques et sinodes et autres ordinaires et extraordinaires de ladite église, et ce sur les particuliers d'icelle, eu esgard aux moyens et facultés d'un chacun d'iceux, soubs cette condition que ledit département sera exigé en deux payes, l'une au commencement de l'année et l'autre au milieu d'icelle, par les anciens du consistoire d'icelle église.

Cartier de la marine.

M. Esdouard de Roussel...	30 l.	Clément Joly..............	1
M. le conseiller Massias...	20	Claude Reboul, dit St Ramié.	1
M. le mesureur Massias.....	8	Antoine Code..............	1
M. Charles Massias.........	9	Jean Fesquet..............	2
MM. Richer................	15	Maracyel de Lunel.........	2

M. Laffont	6
M. Pons Gourdon	5
Hoirs de feu M. Guy	8
Jean Jonquière	5
Mlle de la Rivoyre	6
Mlle de Guy	3
Jean Guyon, beau-fils de Sarrazin	5
Pierre Mazauric	4
	121 l.

Pierre Guillermet	1
François Conraq	2
Donne Clavelle	1
La veuve de Moyse Jean	1
Capitaine Vacheyre	3
Rouqueyran	3
	18
	121
	139 l.

Cartier de la Porte.

Mlle de Corbière	30
Hoirs de Taignon	3
Sr Anthoine Malbois	18
La veuve de Julian	2
Me Abraham Robillard	4
Legire	3
M. Isnard	1
Sr Jean Boucher père	15
M. le lieutenant Guy	20
M. Charon, contre garde	20
M. Reboul, greffier	8
Le Sr François Cottin	4
Le Sr Jean Verny	18
Le Sr Pastre	20
Le Sr Jacques Gily	12
La veuve de M. Richard Abraham	4
Le Sr Filloy	20
Jeanne Constante	10
Sr François Tampié	4
Les damlles de Roleau	4
Me André Caissargues	6
Capitaine Jallat	1
Me Richard Constantin	10
M. Jacques André, cordonnier	4
	241 l.

La veuve de feu M. Isnard	1
M. Boucher fils	4
Me Michel Broussard	4
Me Jacque Amy et son fils	8
Sr François Mourgue	6
Me Guillaume Lamouroux	2
Me Jean Reboul	2
M. Jacques Louis Bourralyer	2
La veuve d'Hermet	2
Hoirs du sergent Paul	1
Antoine Souchon	1 12 s.
Pierre Pages	1 12
Pierre Margarot	3
Paul Gilles	8
Henry Basset	2
Jacques Jallat fils	1
Hoirs d'Édouard Gras	10
Léonard Gras	5
Bordes, boulanger	3
Jean-Louis Gras	1
Jean Garnier, rentier du Sr Bouchet	1
Jean Margarot, rentier du Sr de Fargues	1
Jean Gaussain	1
	71 4
	241
	312 l. 4 s.

Cartier du Four.

M. Léotard, procureur du roy	20
Hoirs de Margarot	3
La veuve de M. Mondot	2

Barmy Vallois	3
Jean Lanzeron	3
François Gail, tailleur	1

M. Luguerdon	9	Estienne Ducros	1
François Brousse, chapelier.	1	Pierre Lafond	1
Pierre Vacquerie, barralier..	2	Me Morier	21.8 s.
La veuve de M. Mazard	2	Laurent Malbois	4
Jean Faissard	2	Carrière	1
Sr Antoine Féron	15	Madamlle de Paira	11.12s.
Gorignargues	1		18
			57
	57 l.		75 l.

Cartier de Saint-Antoine.

M. Engarran, garde pour le Roy en Pecais	30	Pierre Gilly	5
Le Sr Valobière	20	Sr Rimalier	3
Mgr Vincent Malbois	10	Léonard Tibaud	2
M. Jean Broussard	3	Joan Tinte, tisserand	1
La veuve de Richard	1	François Couderet	1
La veuve de Laprade	1	Suzanne Viguedore	1
Hoirs du lieutenant Simon...	12	Le Sr Jean Prat	6
Pierre Simon, serrurier	2	André Reborel	2
Pierre Terras, menuisier	2	Magdeleine Agousty	1
Pierre Sauvaire, mareschal.	3 16 s.	Hoirs de feu Laurens Cestyer.	0 16 s.
Pierre Agoust	8	Jean Reboul, boulanger	2
Jean Dubois	3	Jean Clavel	1
Jean Ceslier, palieur	2	Vedrines	1
Le Sr Constant	9	M. Jean Clarron	6
Me Pierre Bonifas	10		32 16
			116 16
	116 l. 16 s.		149 l. 12s.

Revenants les 4 quartiers à la somme de 601 l. 4 s.

Faict à Aiguesmortes ce 22 juillet 1630. Ainsi signé : Brosely, Charron, Massis, Le Roy, Constant Aven, Pastry, Simon, Robillart, Jean Grat ancien, Finacier ancien, Templier ancien, Malbois, Benois ancien, Semoc, Hony, Verney, Broussard et Bouschet.

Biblioth. nat. Fonds fr., 15 832.

VERBAIL.

L'an mil six cent trente et le septiesme jour du mois de novembre, par devant nous Guillaume Jacquet, docteur en droit, conseiller du Roy, et pour Sa Majesté juge de la ville et viguerie d'Aiguesmortes, dans nostre maison d'habitation, heure de huict heures du matin.

Se seroient présentés les députez des habitans de la présente ville

faisant profession de la Religion P. R., qui nous auroient remonstré leur estre nécessaire procéder à la cotisation de la somme de six cens soixante-six livres seize sols, sçavoir cinq cens livres pour les gaiges de leur ministre, cent huict livres pour ceux de leur chantre et advertisseur, et les cinquante-huit livres seize sols restant pour les frais de leurs députez au sinode de Nismes. Et d'autant que par le 44e article des particuliers de l'édit de Nantes telle permission leur est baillée, voudroient qu'il nous pleust de s'assembler par devant nous à cet effect. Ce que, conformément audict édict, leur auroit esté octroyé, et peu après par eux procédé à leur dicte cotisation, comme s'ensuit.

Biblioth. nat., Fonds fr., 12832.

(Suit une liste identique avec celle qui précède, avec trois ou quatre chiffres différents dans les cotisations, différences qui sont dues à des erreurs de copistes.)

LETTRES ET RELATIONS DES DEUX COURT

EXTRAITES DU LIVRE DE COPIE DE L'ÉGLISE WALLONNE D'AMSTERDAM (1749-1756)

Mémoire de quelques faits qui se sont passés en France depuis quelque temps.

François Cadeveau, Isaac Boisseau, Pierre Robineau, Pierre Brion, Jean Coulombeau, Pierre Grimard, Pierre Pasquier, Henri Melerue, Pierre Lavocat, La Giraudet, La Bobinette, Mlle Longueville, les deux Ramberande, Bassat, La Vesalle, les deux Guérin, Lalande, Mlle La Font, Dronet, La Sourillonne, Mme Renaudin et Ravard, tous habitants de la Saintonge, après avoir tenu longtems les prisons de La Rochelle, ont été condamnés à trois cents livres d'amende chacun, outre les frais des prisons et des procédures. Plusieurs autres de la même province sont condamnés à d'autres amendes de moindre somme.

Les gentilshommes de la comté de Foix condamnés aux galères par contumace, le 6 février 1746, sont présentement recherchés, et on est après à faire la saisie de leurs biens. On leur a enlevé grand nombre d'effets en verrerie, appartenant aux sieurs de Gassion, de la

Prade, de la Barthe, de la Fons, du Moner, de Biros et de Montauriol, qu'on a fait vendre aux enchères à St-Girons. François Bourgait et Marie Roussai, sa femme, Etienne Doumengiet, Anne Bompar, sa femme, Pierre Faget et Anne Velai sa femme, Jean Vogel et Anne Rouja, sa femme. Pierre Lafont et Jeanne Durieu sa femme, Suzanne Rols, mère d'un jeune homme qui vient d'être condamné aux galères, Dlle Isabeau La Font, femme de Jean Callayron, Magdelaine La Font, François Saintplit, Jean Bouvila et le nommé Bahout, tous de Sabarat ou du Mas d'Azil, dans le comté de Foix, ont été décrétés de prise de corps, ou pour avoir assisté aux assemblées, ou pour s'être mariés au Désert, et les bois dans cet infortuné canton ont été pleins de fugitifs.

Le parlement de Bordeaux, par son arrêt rendu le 21 mai, ordonne « que tous les nommés Gounon, dit Radon, et Pélissier, prétendus » ministres, que les nommés Pierre Montat, de la ville et paroisse » de Jonzac, et Marie Lebaud, de la paroisse d'Ozillac, Jacques Merlet » et Caterine Cornevin, l'un et l'autre de la dite ville et paroisse de » Jonzac, Jean David, du bourg et paroisse de St-Genis, Jacques Bive » et Marie Gille, aussi de la dite ville et paroisse de Jonzac, Joseph » l'Avocat, du même lieu et Marie Lebaud, de la paroisse d'Ozillac, » Jacques Boulin et Madeleine Chevalier, du dit lieu de Jonzac, Jean » Bastard, chapelier du lieu de Besas, paroisse de St-Fort, et Marie » David, du bourg et paroisse de St-Genis, Gabriel Robin, du bourg » et paroisse de Gémozac, et Anne Rondeau, de la ville de Pons, » Louis Daunis, chirurgien du bourg et paroisse de St-Fort, et » Marie Cliné, du bourg et paroisse de Lorignac, Simon Chauvin, du » bourg et paroisse de Génolhac et Madelaine Morice, du lieu de » Gors, paroisse d'Epargnes, Jean André, de la ville de Jonzac, pa- » roisse de St-Gervais, et Gabriel Geoffroi, du bourg des Aveaux, » paroisse de Marsac, Jean Nogué, du bourg et paroisse de Gémozac, » et Marie Couturier, du même bourg et paroisse, Pierre Mignon, » du lieu du Charpied, paroisse de Linières, et Marie Gautier, du » lieu de Chavalon, paroisse de Benseuil, les tous dénommés dans » les certificats des prétendus mariages. Ensemble les nommés » Pierre Beaumard, Vigneron et Marie Gautier, Jean Beaumard, fils » du dit Pierre et Jeanne Pussot, fille d'autre Marie Gautier, de la » même paroisse de Ségonzac, Pierre Tard, père d'Elie Tard, Pierre » Ervès et Marie Monelau, seront pris au corps, menés et conduits

» sous bonne et seure garde, dans les prisons de la conciergerie de
» la cour, pour y être et fournis à droit, sinon et après perquisition
» faite de leurs personnes, seront assignés à la quinzaine, et par un
» seul cri public et à son de trompe à la huitaine, conformément à
» l'ordonnance, leurs biens saisis et annatés.

» Outre ceux-là, le parlement ajourne Pierre Bourderon et Su-
» sanne Grillon, Jean Bourdonneau et Marie Corbeau, Daniel l'Avocat
» et Marie Chaperon, Pierre Ganier, marchand, et Anne Guillon,
» Pierre Robineau et Elisabeth Glori, Bernard Brosset, Guinet et
» Marie Judith Palastre, et François Robineau et Elisabeth Gralet.
» Il enjoint tant aux prétendus mariés et mariées dans les assem-
» blées et prêches, et ailleurs par des ministres ou prêtres étrangers,
» et autres que leurs propres curés, et aux prétendus fiancés et
» fiancées, qu'à tous autres particuliers de l'un ou l'autre sexe du
» ressort de la cour, qui prétendent avoir été ainsi mariés ou fiancés,
» de se séparer incontinent après la publication du présent arrêt,
» leur fait inhibition et défense de se hanter ni fréquenter, à peine
» de punition exemplaire..... Au surplus, a déclaré les cohabitations
» faites en conséquence de ces prétendus mariages et fiançailles,
» être des adultères et des concubinages, et les enfants qui en sont
» déjà provenus ou qui en proviendront, illégitimes ou bâtards, et
» comme tels, incapables de toute succession, tant directe que col-
» latérale, et tous autres effets civils et prérogatives attribués aux
» enfants légitimes. »

Le 9 juin, un détachement de dragons étant tombé sur une assemblée tenue en Dauphiné, tira plusieurs coups de fusil, la dispersa et fit prisonniers Pierre Imbert, du lieu de Barcelone, Jeanne Gautier, de Momeran, N. Fusier, fille du lieu de Beaumont, N. Prunier, fille du lieu de Châteaudouble, et Isabeau Bérard, du lieu de Combovin. MM. Moyse Benistan, de Gigord, et Gabriel Bertrand, marchand de Crest, furent arrêtés le 20 du dit mois de juin, et conduits à Grenoble. Le 4e de juillet suivant, Pierre Bérenger, marchand de Crest, fut conduit à Valence ; un peu auparavant on avait arrêté dans la même province Pierre Rou de Momeran, pour s'être marié au Désert, et Elie Muret, consul de la Baume-Cornillanne, pour avoir consenti que sa fille fît célébrer son mariage par un ministre.

Environ le même tems, à St-Jean du Bruel en Rouergue, furent arrêtés et conduits dans la prison de Rhodez, où ils sont, à l'occasion

d'un enterrement, MM. Agaton père et les deux fils, le sieur Nègre, marchand, Pierre Nègre, cordonnier, Jean Bourget, teinturier, une femme nommée Laumatte et Mlle Durantis, qui a ici son fils dans le séminaire, en outre François Fargues, Pierre-Paul Mercier, Etienne Laborde et Paul Laborde, tous du Mas d'Azil, qui furent condamnés aux galères le 24 mai par l'intendant de Montauban. Viennent d'y être condamnés par le même cas d'assemblée, par l'intendant de Perpignan, Jean-Pierre Bouvila, Jean Lafont dit Rey, l'un de Sabarat, et François La Font natif de Mas d'Azil; leur condamnation est en date du 22 juillet, et ils sont arrivés sur les galères.

Le jeudi septième août et le 27 juillet, le sieur Mathieu, l'un des proposants, avait convoqué une assemblée du côté de Lussan, au diocèse d'Uzès, le détachement fondit sur elle, le fusil en joue et la bayonette au bout; le proposant s'en aperçut et, heureusement pour lui, il descendit de chaire, changea d'habit et prit la fuite; on le chercha long-temps, et les soldats ayant mis la main sur un jeune homme qui lui ressemblait, voulaient l'emmener, mais ayant reconnu que ce n'était pas l'homme qu'ils cherchaient, ils le relâchèrent et prirent à sa place trois hommes, qui furent conduits aux prisons d'Uzès, où ils sont.

Environ ce tems-là, on arrêta au pont de Montvert, dans les Cévennes, le sieur Roux, apothicaire et son épouse, parce qu'ils s'étaient mariés au Désert. Le mari fut conduit à Aiguemortes, où il avait été précédé par M. Bouzanquet de Lasalle, et la femme au couvent d'Anduze, où la femme de M. Bouzanquet était déjà.

Le 5 septembre, les enfans du sieur Billiet, horloger, savoir deux jeunes filles et un garçon plus jeune, furent arrêtés et mis au couvent; et le premier du mois M. le ministre Deffère, le même qui avait été ici en députation, étant passé à Lédignan, fut aperçu et aussitôt que la garnison en fut avertie, elle investit le lieu et ne laissa aucune des maisons de protestans qui ne fût exactement fouillée, ce qui donne lieu de croire avec beaucoup de raison qu'on en veut surtout aux ministres.

Le parlement de Grenoble a rendu tout récemment deux nouveaux arrêts dont je ne sais pas encore bien la teneur. L'un doit casser nombre de mariages faits au Désert, et l'autre doit défendre aux notaires de recevoir aucun contrat de mariage concernant les protestans, qu'il ne conste que ceux-ci font ce qu'on appelle devoir de

catholique. On a enlevé dans la même province, encore depuis peu, quelques enfans, et on y poursuit avec vigueur un grand nombre de personnes au sujet des amendes décernées contre eux.

Ce 7e octobre 1749. COURT.

EXTRAIT DE LA LETTRE DE M. COURT A M. ROYER, du 28 juillet 1751.

Le 4e de mai, le parlement de Grenoble a condamné l'*Asiatique tolérant* à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice, devant la grande porte du Palais, comme scandaleux, séditieux et tendant à renverser la Rel. Cath. A. et R. et les Puissances établies de Dieu, et à troubler le repos et la tranquillité publique.

Le 7e du même mois, M. De Blain, intendant de La Rochelle, condamna Jean Trouillé, habitant de la Fraignée, paroisse de Melle en Poitou, à faire amende honorable, nu-tête et en chemise, la corde au col, devant l'église cathédrale, flétri d'un fer chaud en forme des lettres G A L, et ce fait, conduit à la chaîne... et servir le roi sur les galères à perpétuité.

Au commencement de juin sont arrivés sur les galères Pierre Maillefaud de Lavardez, diocèse de Die, Jean Antoine Railhon de Vercheni, Pierre Pinet de Luzeron, Jaques Muletier de Gigors, et Jean Cros de Romayer, tous cinq du Dauphiné et condamnés par le parlement de Grenoble, le 5 juillet 1750, aux galères perpétuelles, pour s'être mariés au Désert, et leurs mariages avec Anne Bœuf de la paroisse de Montélimar, Isabeau Vincent de la paroisse de Gigors, Marguerite Lagarde de la paroisse d'Aix, et Jeanne Marie Planel de la paroisse de Laval, n'être que concubinage et les enfans en provenant illégitimes et bâtards et comme tels incapables de toute succession tant directe que collatérale. Vers la fin d'avril, cinq brigades d'archers étant arrivées en bas Poitou, arrêtèrent cinq personnes, deux anciens et trois particuliers; l'un de ces trois voulant s'évader, on le conduisit avec les autres à Poitiers.

EXTRAIT DE LA LETTRE DE M. COURT A M. ROYER, du 12 avril 1752.

Le 20 de mars, furent envoyés sur les galères pour cause de religion les nommés Say de Nîmes, Jacques Compan du lieu de Clarensac, André Guirard et Louis Trajon du lieu de Bernis, et Jean Roques

du lieu de Beauvoisin. Et nous apprenons par des lettres de Marseille, que ces tristes victimes d'une violence qui devient tous les jours plus extrême, sont arrivées à Toulon le lendemain de leur départ de Nîmes. Les nommées Bastide et Vedèle et trois autres femmes furent envoyées pour la même cause dans la redoutable tour de Constance à Aiguemortes. De toutes les provinces, les pasteurs m'écrivent que c'est à eux principalement qu'on en veut, que le péril devient tous les jours plus imminent pour eux. Il y a après nous, disent-ils, autant d'espions que de mouches, nous ne savons où aller pour être en sûreté, et nous risquons d'autant plus qu'on met sans cesse des détachemens en campagne. Nous errons dans les déserts, sans savoir où reposer notre tête. Il y a trois jours, m'écrit l'un d'eux, du 20 de mars, que j'erre dans les déserts avec mes élèves et j'ai reçu trois alarmes consécutives. Celui qui est l'objet des plus grandes recherches, c'est le digne Paul Rabaut, pasteur de l'Église de Nîmes. Si le Seigneur veut m'appeler à lui, me dit-il, je vous recommande ma chère femme et mes chers enfans. Je suis beaucoup plus inquiet pour eux que pour moi.

L'état général et exact que l'on fait prendre des baptêmes et des mariages célébrés au Désert, et surtout la conduite que l'on a tenue à l'égard des fidèles du Cailar qui se trouvent dans ce cas, a jeté l'alarme partout. On veut absolument que les protestants fassent suppléer les cérémonies de l'Église à leurs enfans baptisés par les ministres, et que ceux qui ont fait bénir leur mariage par les mêmes pasteurs, réhabiliter lesdits mariages par les prêtres, après avoir assisté quelquefois à la messe. A cet ordre, vingt-cinq hommes et autant de femmes du Cailar prirent la fuite et gagnèrent les bois; on trouva moyen de les rappeler. Quelques-uns furent gagnés, et les dragons furent eux-mêmes prendre les enfans dans les maisons et les portèrent à l'Église, où le curé fit le supplément des cérémonies; d'autres reprirent la fuite. De ce nombre sont cinq chefs de famille actuellement chez moi, et disposés à passer en Irlande avec leurs femmes et leurs enfants, qui vont se mettre incessamment en route pour les venir joindre.

EXTRAIT DE LA LETTRE DE M. COURT FILS A M. ROYER, du 21 février 1756.

L'arrondissement de Blauzac, diocèse d'Uzès, fut condamné le 26 novembre à cinq cents livres d'amende et deux cent quarante-cinq

de frais, qui, joints aux frais de la répartition de cette amende, montent à mille livres. On députa à l'Intendant pour représenter l'extrême pauvreté des protestans de cet arrondissement; cette démarche fut inutile et les protestans furent forcés par des garnisons à payer. M. de Mirepoix, nouveau commandant du Languedoc, arriva à Nîmes le 10 février; il dit aux syndics de tous les corps, que le roi était bon, qu'il les aimait et qu'il travaillait à leur bonheur, mais que Sa Majesté ne voulait point d'assemblées; qu'ainsi ils ne missent point obstacle à sa bonne volonté, et qu'il leur accordait la délivrance de leurs deux prisonniers (qui avaient été faits à une assemblée du 1er du mois), sous condition que leur ministre, M. Paul Rabaut, sortirait du royaume avant le 1er de février.

M. Manier (1), pasteur du Poitou, nous apprend que, dans le mois de septembre dernier, vingt-huit ou trente archers se rendirent à un lieu nommé Chavagne, et qu'ils y arrêtèrent quinze protestans, que l'on dispersa dans les prisons de St-Maixent, Melle et Niort; mais que, depuis lors, on en a libéré quatre. Il accompagne cela d'une liste de onze prisonniers arrêtés précédemment pour avoir fait célébrer leurs mariages ou les baptêmes de leurs enfans au Désert; voici leurs noms :

Jacques Decemme de la Martinière, paroisse de Lanclave, arrêté le 28 août 1751.

Pierre Douin de la Bannissière, paroisse de Beaussais, arrêté le 30 avril 1753.

Samuel Chassan de Crouson, paroisse de Beaussais, le 18 septembre 1754.

Jean Ingrand de Fauché, paroisse de St-Blandine, le 9 décembre 1754.

Jean Donizeau de Pelonce, paroisse d'Exoudum, 13 décembre 1754.

La femme d'Isaac Bonnaud de Garmantier, paroisse de Souvigné, 16 juin 1755.

Jean Sionneau et Pierre Michaud de Rouvre, 22 juin 1755.

Tous ceux-là du haut Poitou et détenus dans les prisons de St-Maixent.

Pierre Migaud de Repondieu, paroisse de Chaix, 9 juin 1755, détenu à Lusignan.

(1) Pierre Gamain, dit Lebrun ou Moinier, de la Barre de Sepvret (Lièvre, *Hist. protest. du Poitou*, II, 311).

François Pepol de Davieu, paroisse de Foussais, 22 décembre 1754, détenu à Fontenay.

RELATION ADRESSÉE PAR M. COURT FILS A M. ROYER, le 8 novembre 1756.

L'Intendant de La Rochelle rendit trois arrêts au mois de juillet; l'un, et il est du 14[e], concerne les temples de la Saintonge. En voici la substance :

« *Jugement en dernier ressort.*

» Jean Baillon, chevalier, seigneur de Servon, Comtys, Boston, et » conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de » son Hôtel, Intendant de Justice, Police et Finances, en la généra- » lité de la Rochelle, étant entre le procureur du roi en la commis- » sion, demandeur et accusateur en crime de contravention à la » déclaration du roi du 14 mai 1724, d'une part, contre Marie » Martin, veuve Pasdejeu, demeurant au village d'Avalon, paroisse » d'Arvert, François Meinard, tailleur d'habits, et Guillaume Grullon » fils marchand à Marennes, Travers Pasquinet, saulnier au village » de Luzey, paroisse de St-Just, Guillaume Corporron, marchand » au village de Perat, paroisse de Villars, Jean Gendre, voiturier à » Bournezeau, paroisse de Jonzac;

» Pierre Beau, au dit lieu de Jonzac, Jacques Bargeau, marchand, » bruleur (?) au village de la Brousse, par. de Chailarette, Cazimir » Liorteau, charpentier de navire au village de Cherbillaud, par. de » Brévelet, et Jean Boulanger, charpentier de grosses œuvres au » village de Maineplat, par. de Gémozac, le tout en Saintonge, ac- » cusés d'autre part;

» Avons ordonné et ordonnons que les maisons et bâtiments dis- » posés en temples pour y tenir des assemblées ou sociétés de reli- » gionnaires à Avalon chez La Martin veuve Pasdejeu, à Luzay, au » village de Pature, par. de Chailarette, à Mornac, à Didonne, à » Gémozac, à Bournezeau, par. de Jonzac, soient abattus, détruits » et démolis, ainsi que toutes les maisons et bâtiments de Saintonge » disposés en temples.

» Avons banni à perpétuité hors du royaume, Guillaume Corpor- » ron et François Ménard; et avons banni pour trois ans Guillaume » Grullon hors l'étendue de cette généralité. Comme aussi avons » ordonné que Jean Gendre sera mandé à la chambre pour y être

» blâmé, et qu'il sera plus amplement informé contre Jacques Bar-
» geau et Jean Boulanger, et avons renvoyé et déchargé le dit Lior-
» teau de l'accusation intentée contre lui.

» Avons déclaré les contumaces et défauts bien et dûment instruits
» contre La Martin veuve Pasdejeu, Travers Pasquinet et Pierre
» Beau, et en adjugeant le profit, avons déclaré la dite Martin veuve
» Pasdejeu, dûment atteinte et convaincue d'avoir fait disposer ses
» granges à Avalon en temples, pour y tenir des assemblées ou
» sociétés de religionnaires, auxquelles elle a assisté, dans la maison
» de laquelle ont été trouvés plusieurs mauvais livres, écrits et pa-
» piers, parmi lesquels il y en a de séditieux, tendant à exciter les
» peuples à la révolte et désobéissance au roi ; pour réparation de
» quoi l'avons condamnée à être rasée et renfermée à perpétuité dans
» le couvent des Religieuses de la Providence de cette ville. Ordon-
» nons que tous les dits papiers, écrits, et livres trouvés chez la dite
» Pasdejeu seront lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute jus-
» tice, sur la place Royale de cette ville,dans un feu qui sera allumé
» à cet effet. Et pour le cas résultant du procès, avons banni hors
» du royaume Travers Pasquinet et Pierre Beau, pour le tems et
» espace de neuf années. Enjoint aux dits Corporron,Meinard, Grul-
» lon, Travers Pasquinet et Pierre Beau de garder leurs bans sous
» les peines portées par la déclaration du Roi du 31 mai 1682, dont
» lecture leur sera donnée par notre greffier.

» Et attendu l'absence des dits Pasquinet, Pierre Beau et la Pasde-
» jeu, avons ordonné que notre présent jugement sera affiché et atta-
» ché à un poteau, planté sur la place Royale par l'exécuteur de
» la haute justice, et avons condamné les dits Grullon, Gendre,
» Travers Pasquinet et Pierre Beau chacun en trois livres d'amende
» envers le roi.

» Avons déclaré les biens des dits Corporron, Meinard, La Martin
» veuve Pasdejeu, acquis et confisqués au profit du dit seigneur
» roi.... et sur la requête présentée par la Poupot, veuve Archam-
» baut, avons ordonné qu'elle se pourvoira ainsi et contre qui elle
» avisera bon être. »

Un autre arrêt du même jour condamne à diverses peines MM. Gibert, frères, l'un ministre, l'autre proposant (celui-ci appelé dans l'arrêt Etienne son neveu), Gentelot de Sainte-Foy, Jean Daniel Belrieu de la Grace, et André Bonfils.

M. Gibert atteint et convaincu d'avoir fait les fonctions de ministre depuis plusieurs années, dans la province de Saintonge, d'y avoir convoqué et tenu des assemblées de religionnaires, d'y avoir prêché, fait la Cène, des baptêmes et des mariages...., est condamné à faire amende honorable nu-tête en chemise, la corde au col, tenant en ses mains une torche de cire ardente, du poids de deux livres, devant la principale porte de l'église de Saint-Barthélemi (à la Rochelle), où il sera conduit par l'exécuteur de la haute justice, et là étant à tête nue, à genoux, dire et déclarer à haute et intelligible voix, que méchamment et comme mal-avisé, il a fait les dites différentes fonctions de ministre, au préjudice des ordonnances de S. M. qui les défendent, dont il se repent, et qu'il en demande pardon à Dieu et au roi, et à la justice ; de là, conduit à la place Royale, où les livres, papiers, les sermons par lui écrits seront brûlés en sa présence dans un feu qui sera dressé... (excepté les lettres, missives et correspondances... qui demeureront au greffe...) Ce fait, sera ledit Gibert pendu et étranglé... Son corps demeurera exposé vingt-quatre heures et ensuite porté aux fourches patibulaires... Son frère, ou son neveu prétendu et qui est actuellement dans le séminaire, atteint et convaincu d'avoir été le lecteur ordinaire de Gibert, dans différentes assemblées, et d'avoir tenu les registres du dit Gibert, d'avoir écrit des actes de mariages et de baptêmes... d'avoir servi de témoin aux dits baptêmes, est condamné à accompagner son oncle à l'amende honorable et exécution ordonnée ci-dessus, à être ensuite flétri au pied de la potence par l'exécuteur de la haute justice, d'un fer chaud en forme des lettres G. A. L., sur l'épaule droite. Ce fait, sera conduit à la chaîne pour y être attaché et servir le roi sur ses galères comme forçat à perpétuité.

Gentelot de Sainte-Foy, convaincu d'avoir accompagné Gibert le 21 février 1755 à un baptême qu'il fit à Pons, comme aussi d'avoir présenté un pistolet et visé les cavaliers de la maréchaussée qui voulaient arrêter le dit Gibert à la sortie de Pons, le lendemain 22 février, est condamné précisément de la même manière qu'Etienne, le neveu prétendu de M. Gibert.

Ordonné que la mémoire de Jean Daniel de Belrieu de la Grace sera et demeurera supprimée, pour avoir présenté dans la même occasion un pistolet de poche et visé les cavaliers de maréchaussée qui étaient à la poursuite de M. Gibert, et André Bonfils est banni à

perpétuité hors du royaume, enfin les biens de ces cinq personnes confisqués au profit du roi.

Le 3e arrêt est du 21 juillet. Il condamne par contumace Jeanne Amian, fille majeure de Mornac, à être rasée et enfermée à perpétuité dans le couvent de la Providence, pour avoir assisté à une assemblée tenue à Plaudonier, la nuit du 21 au 22 juin 1755, y avoir été arrêtée par des cavaliers de la maréchaussée et ensuite délivrée par des religionnaires, et pour cela, être violemment soupçonnée d'avoir donné retraite dans sa maison à Gibert, prédicant.

Condamne aussi par contumace Vincent Grenezac, du village de Pondebau, paroisse de St-Sulpice, à être pendu, pour avoir assisté à la même assemblée, et avoir tiré sur des dragons garde-côtes.

Enfin Sébastien Graveau, maréchal, demeurant à St-Sulpice, est condamné aux galères perpétuelles, pour avoir eu dans sa maison plusieurs assemblées ou sociétés de religionnaires, dans lesquelles on a prêché et chanté, et notamment le 22 juin 1755.

Telle est la teneur de ces arrêts. On nous marque qu'ils n'ont pas encore été exécutés, qu'on a envoyé une députation en cour pour obtenir la grâce des condamnés ; et qu'on ne s'est pas encore mis en état de démolir les temples ; qu'à cet égard l'Intendant est si fort embarrassé qu'il a fait dire à ce M. Gibert, qu'il a condamné à être pendu, que s'il voulait donner son consentement à ce qu'on en rasât deux, on laisserait subsister les autres ; ce à quoi M. Gibert n'a nullement voulu entendre. En attendant, les Saintongeois vont en foule dans ces temples régulièrement, deux fois chaque dimanche, pour y célébrer le culte divin. C'est un phénomène bien surprenant.

On a enlevé dans le Périgord plusieurs personnes des plus considérables d'entre les protestants, pour avoir assisté à une assemblée que M. Gibert fit dans cette province au mois de septembre. Elles ont été conduites à Bordeaux.

M. Pradel nous marque que les protestans de Montaren, diocèse d'Uzès, effrayés par les amendes qu'on a fait payer cette année à un grand nombre de communautés du bas Languedoc, ont écrit une lettre pleine de menaces à un ancien de l'Église d'Uzès, pour prévenir qu'il se tînt désormais des assemblées dans leur district ; et que lui, M. Pradel, pour arrêter un tel désordre, avait convoqué peu de jours après une grande assemblée sur les terres mêmes de Montaren, où assistèrent quinze de ces hommes de débat, tous leurs murmures ayant été sans aucun effet. Ce sont ses termes.

MÉLANGES

LE CALENDRIER HISTORIAL (1)

VII

1569. KALENDRIER HISTORIAL joint à un psautier de Caen, Estienne Desloges, 1569. In-8°, Bibl. de l'Arsenal (cité par H. Bovet, p. 268).

VIII

1572. POUR SCAVOIR TOUS LES ANS. Sans autre titre que celui de : Les CL psaumes de David mis en rime françoyse par Clement Marot et Theodore de Besze, à la Rochelle par Pierre Haultin, avec privilége, 1572, in-64, 14 p. n. chiff., plus le titre du psautier.

Le seul ornement de cette petite édition consiste dans les signes du Zodiaque. Quelques éphémérides, versets de psaumes, tableau des foires avec celles du Poictou et de Bordeaux. (Bibl. de l'hist. du Prot., n° 1074.)

IX

1590. CALENDRIER HISTORIAL joint à un psautier de la Rochelle. H. Haultin, 1590. (Bibliothèque de Neuchâtel, cité par F. Bovet, p. 269.)

X

1595. CALENDRIER HISTORIAL ou l'on peut cognoistre d'ici à XXVI ans quand il sera Pasque, etc. Plus sont adioustées plusieurs choses mémorables advenues en ces derniers temps, etc. De l'imprimerie de Jacob Stœr M.D.XCV (Genève); pet. in-8°, 16 p. n. chiff.

Les chapitres préliminaires des éditions précédentes sont réunis en deux tables : 1° table pour XXVI ans à l'ancienne mode ; 2° table (*sic*) pour XXVI ans à la nouvelle mode.

Chaque mois occupe une page ; au coin de droite est une vignette, réduction de celles de 1569. H, 23mm L. 27mm ; à la fin un vers et le psaume en italiques. Le nombre des éphémérides concernant la

(1) Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 129.

religion en France est notablement accru. Nous citons celles de la Saint-Barthélemy : « Août le 24, 1572, Gaspard de Coligny admiral de France et un grand nombre de noblesse et autres de la religion cruellement massacrez à Paris sous Charles 9 roy de France. Orléans, incontinent les nouvelles du massacre entendues, massacre cruellement les fideles de tout aage et sexe, à l'exemple de Paris. Le 27, 1572, cruel massacre des fidèles de Lyon. »

Dans la dernière page la liste des foires est augmentée de celles du Dauphiné.

XI

1604. CALENDRIER HISTORIAL. Montauban. D. Haultin, 1604, in-8°, 16 p. n. chiff. Nombreuses éphémérides. (Bibl. de M. P. Schmidt.)

XII

1606. CALENDRIER HISTORIAL joint à un psautier de Leyde, Louis Elsevier, 1606; très petit in-8° (cité par F. Bovet, p, 271).

XIII

1614. CALENDRIER HISTORIAL OV l'on peut cognoistre quand il sera Pasque, lune nouvelle, la lettre dominicale, tant pour l'ancien que nouvel usage, etc., avec les foires. Genève, Pierre et Jaques Chouët MDCXIV, in-16, 16 p. n. chiff.

Contenant : 1° table selon l'ancien calendrier ; 2° selon le nouveau calendrier. Chaque mois occupe une page. Mêmes colonnes de chiffres que le calendrier de 1563 ; quelques éphémérides nouvelles. Placé entre un Nouveau Testament et un psautier du même imprimeur et de même date. (Bibl. de la Soc. Bibl. de Paris.)

XIV

1624. POUR SCAVOIR TOUS LES ANS. Ce calendrier n'a pas d'autre titre que celui du psautier dont il fait partie : Les psaumes de David mis en rime françoise par Clement Marot et Theodore de Beze, à la Rochelle par Pierre Pié de Dieu. In-8°, 14 p. n. chiff., les deux premières étant le titre du psautier.

L'ornementation du psautier est des plus pauvres et se réduit aux signes mensuels du Zodiaque grossièrement exécutés.

La première page nous donne l'Epacte, la Lettre dominicale et Pâques pour les années 1624 à 1637, et la supputation des années

depuis la création du monde jusqu'à l'an présent 1624, selon le calcul de Martin Luther.

Chaque mois occupe une page ; on n'y voit plus le compte des jours des Romains ni aucune poésie, par contre des éphémérides nombreuses revues et corrigées (par Cappel, selon M. F. Bovet, p. 274). On remarquera que pour l'ordre et la correction typographique cette révision aurait dû être revue.

La dernière page de ce calendrier donne dans le tableau des foires celles du Poitou et de Bordeaux. Voici les éphémérides de l'histoire des temps.

JANVIER.

Le 5, 1589, deceda au chastau de Blois Catherine de Medecis, mère du Roy.

Le 7, 1589. Les sorbonistes donnerent conseil aux François de se rebeller contre le Roy Henry 3 et les dispenserent du serment qu'ils luy devoient.

Le 10, 1589. Sedition à Toulouse, ou M. Duranty premier Président est massacré par le peuple.

Le 16, 1589. Bussy le Clerc emprisonne M. de Harlay premier President et les autres Président et Conseillers.

Le 17, 1562, furent assembléz les Estats à Saint-Germain-en-Laye, sous le Roy Charles 9 ausquels fut fait le 1 Édict surnommé de Janvier, permettant l'exercice libre de la Religion hors les villes, et ne dura pas deux mois.

FÉVRIER.

Le 13, 1604, deceda en la profession de la religion Reformée cette constante princesse Madame la duchesse de Bar, sœur unique du Roy.

Le 25, 1599, fut vérifié en parlement l'Edict de pacification, pour la liberté de la Religion, lequel Edict avoit esté fait à Nantes en avril 1598.

Le 18, 1546. Martin Luther mourut.

Le mesme jour, 1587, la roine d'Escosse decapitée en Angleterre.

Le 18, 1563. Le duc de Guise blessé à mort tenant la ville d'Orléans assiégée contre ceux de la Religion.

Le 24, 1525, fut pris devant Pavie le Roy François, premier du nom.

MARS.

Le 1, 1562. Massacre de Vassi en Champagne, rupture de l'Edict de Janvier.

Le 13, 1560. L'entreprise d'Amboise.

Le 5, 1588, mourut de poison Henry de Bourbon prince de Condé à Saint-Jean d'Angeli.

Le mesme jour, 1563, fut fait devant Orléans le 2 Edict pour la liberté de la Religion et dura 4 ans et 7 mois.

Le 13, 1569. Loys de Bourbon prince de Condé, tué à Bassac.

Le 14, 1590. Bataille d'Ivry.

Le mesme jour et an le sieur de Randan ligué desfait et tué devant Issoire.

Le 22, 1594. La ville de Paris fut réduite à l'obeyssance de Henry 4, Roy de France et de Navarre.

Le 23, 1568. Fut fait devant Chartres le 3 Edict pour la liberté de la Religion et dura 5 mois.

AVRIL.

Le 12, 1562. Massacre à Sens en Bourgongne.

Le 20, 1545. Massacre à Cabriere et Merindol en Provence, sous François 1.

Le 16, 1607, naquit Monseigneur le duc d'Orléans, second fils du roy Henry 4.

Le 9, 1609, fut faite la trève pour 12 ans entre les Espagnols et les Etats des provinces Libres Unies en Flandres.

Le 11, 1605, deceda cette grande princesse Elisabeth, roine d'Angleterre.

Le 25, 1607, fut la desfaite de l'armée navalle d'Espagne par celle de Hollande dans le destroit qui sépare l'Espagne de l'Afrique.

MAY.

Le 1 et autres jours suivants, 1562, plusieurs massacrez à Marseille.

Comme aussi à Aix, Salon de Craux et autres villes de Provence.

Le 6, 1527. Rome fut prise par Charles de Bourbon.

Le 12, 1588. Les barricades à Paris.

Le 14, 1576, fut fait le 6 Edict pour la liberté de la Religion, et dura sept mois.

Le 14, 1610. Henry IV, surnommé le Grand, fut assassiné par l'exécrable F. Ravaillac.

Le 17, 1589. Journée de Senlis.

Le 18, 1589. Desfaites de Saveuze.

Le 27, 1564, mourut ce grand serviteur de Dieu Iean Calvin, l'an 54 de son âge.

JUIN.

Le 10, 1559. La mercuriale tenue aux Augustins à Paris, en la présence du roy Henry 2, pour exterminer ceux de la Religion.

Le 13. La Fère en Picardie renduë au Roy après un siége de sept mois, 1594.

Le 26, le comte de Mongommeri décapité à Paris, 1574.

Le 30, 1559. Henry 2, Roy de France, blessé, dont il mourut le 10 de Juillet suivant.

JUILLET.

Le 6 de ce mois, Edouard 6, Roy d'Angleterre, mourut, l'an 1553.

Jean Hus fut bruslé au Concile de Constance le 8 de ce mois, 1415, pour maintenir la vérité de l'Evangile.

Le 11, 1573. Le siége fut levé de devant la Rochelle, et la paix publiée, qui fut le 5. Edict pour la Religion.

Le 11, 1585, fut fait l'Edict pretendu de Reünion, contre ceux de la Religion.

En ce mois et les suivans, 1588, fut la desfaite de la grande armée navale de l'Espagne.

Le 24, 1569. Poitiers assiégé par messieurs les Princes iusqu'au 7 de septembre suivant.

Le 7, 1600. Bataille de Nieuport.

Le 5, 1601, fut mis le mémorable siége devant Ostende, qui dura trois ans trois mois.

Le dernier 1601 fut decapité le Mareschal de Biron.

Le 19, 1538. La Tour de Billi à Paris pleine de poudre à canon, fut foudroyée et grand nombre de personnes tuez.

En ce mois, 1563, cruel massacre à Tours.

AOUST.

Le 1er de ce mois, 1589, le Roy Henry 3 fut blessé à mort par un moine jacobin, Jacques Clément.

Le 8, 1570, fut fait le 4 Edict pour la liberté de la Religion et dura deux ans.

Le 13, 1595. Massacre à la Chastaigneraye en Poictou par les ligueurs.

Le 24, 1572. Gaspard de Coligny, almiral de France et grand nombré de noblesse et autres de la Religion, cruellement massacrez à Paris, et à Orléans, le lendemain.

Le 20, 1604. Prise de l'Ecluse en Flandre par le comte Maurice.

Le 26, 1593. Pierre Barrière exécuté à Melun pour avoir voulu tuer le Roy Henry 4.

Le 27 audit an 1572 massacre à Lyon.

Le 27. La reformation selon la verité de l'Evangile fut mise en la ville de Genève, l'an 1535.

SEPTEMBRE.

Le 9, 1561, commença le colloque entre les ministres et prélats à Poissi en la présence du Roy Charles 9 et dura 3 mois.

Le 27, 1601, naquit le Roy Louis XIII à present regnant. Dieu le garde et bénie.

Le 27, 1572. Cruel massacre des fidèles à Rouen.

En ce mois 1562, bataille à St-Gilles en Languedoc.

Le 21, 1589. Journée d'Arque.

Le 25, 1597. Amiens renduë par les Espagnols, surprise le 11 mars précédent.

OCTOBRE.

Le 3, 1569. Bataille à Montcontour.

Ce mesme jour 1572 cruel massacre des fidèles à Bourdeaux.

Le 14, 1562. Le Roy Navarre blessé devant Rouan, dont il mourut le 17 novembre suivant.

Le 14, 1569. S. Jean d'Angely assiégé jusqu'au 2 de décembre suivant, où le sieur de Martigues fut tué.

Le 16, 1588, fut l'ouverture des prétendus États convoquez à Blois contre ceux de la Religion.

Le 19, 1592. Desfaite de Monsieur de Joyeuse près Villemur, où ledit de Joyeuse se noya avec plusieurs de sa suite.

Le 23, 1605, décéda ce grand serviteur de Dieu Theodore de Beze âgé de quatre-vingt-cinq ans.

Le 27, 1622. Furieuse bataille entre l'armée du Roy et celle de la Rochelle donnée entre l'Isle de Ré et le Poictou.

Le 31, 1517. Après que Jean Hus fut bruslé, Martin Luther donna propositions contre le Pape.

NOVEMBRE.

Le 1, 1589. Prise des faubourgs de Paris.

Le 10, 1567. Bataille à Saint-Denis en France où le sieur connestable Anne de Mommorency fut blessé à mort.

Le 15, 1591. Les Seize font mourir le président Brisson à Paris et deux conseillers, l'Archer et Tardif.

En ce mois, 1592, la Cour du parlement de Paris transférée à Chaalons et à Tours, prononce arrest contre les bulles du pape Clement huictième.

Le 19, 1561. Cruel massacre des fidèles à Cahors en Querci.

DÉCEMBRE.

Le 5, 1560. François 2 Roy de France mourut d'un mal d'oreille.

Le mesme jour, 1572, la Rochelle commença d'estre assiégée, le siége dura huict mois.

Le 12, 1602. Genève faillit d'estre prise par escalade par le duc de Savoye.

Le 19, 1562. Se donna la première bataille à Dreux, contre ceux de la Religion.

Le 21, 1559. Anne de Bourg, conseiller du Parlement de Paris, fut bruslé pour maintenir l'Evangile.

Le 23, 1588. Le sieur de Guise, chef de la ligue de France, fut exécuté à mort dans le chasteau de Blois par commandement du Roy Henry 3 pour avoir attenté contre Sa Majesté. Et le cardinal son frère fut aussi exécuté le lendemain.

Le 27, 1594. Henry 4 fut proditoirement blessé à Paris à la lèvre d'un cousteau par Jean Chastel.

Le 29 ledit Chastel fut exécuté à Paris.

XV

CALENDRIER HISTORIAL joint à un pseautier de Charenton. A. Clelier, 1645, in-32 (cité par Bovet. p. 275).

XVI

1663. Id. joint à un pseautier de Charenton. A. Cellier, 1663, gr. in-4° (?). Ce calendrier a des éphémérides et un verset de psaume à chaque mois et les foires. (Bibl. de Neuchatel, cité par F. Bovet, p. 279.)

XVII

Id., id., 1675 ; in-12 (cité par F. Bovet, p. 278).

L'*Almanach des réformés et protestants de l'empire*, 1808-1810, 3 vol. ; le *Nouvel annuaire protestant*, 1821 ; l'*Almanach des bons conseils*, depuis 1826 ; l'*Almanach protestant*, de 1848 à 1860 ; l'*Annuaire protestant*, depuis 1855 ; *Almanach des familles*, depuis 1852 ; l'*Almanach de l'Union protestante libérale* 1864-1871 ; l'*Almanach pour la jeunesse*, depuis 1872 ; *Le bon Almanach*, depuis 1878, ont repris et continué la série commencée par le Calendrier historial. Le plus récemment publié, l'*Almanach du sou protestant*, est celui qui se rapproche peut-être le plus de ceux du XVI[e] et du XVII[e] siècle par ses éphémérides huguenottes et par la suppression des noms des saints.

Ch. Frossard, P[r].

SOUVENIRS DE LA RÉFORME

POÉSIE

Un de nos amis, pasteur en province, nous écrivait récemment : « Je me souviens que dans la soirée que nous eûmes le plaisir de passer ensemble, vous exprimiez le regret que les grandes scènes de la Réformation n'eussent pas inspiré notre poésie française. Je veux essayer, dans la mesure de mes forces, de combler honorablement, s'il se peut, une pareille lacune. J'ai entrepris une sorte de *Légende des Siècles* de la Réforme qui compte déjà un certain nombre de pièces. Sans avoir la prétention de suivre pas à pas cette magnifique histoire, je voudrais en peindre les faits principaux, et il y en a tant qui prêtent à la poésie ! »

Les lecteurs du *Bulletin* nous sauront gré de placer sous leurs yeux quelques-uns des essais de notre correspondant qui font bien augurer du succès de sa noble entreprise.

FRANÇOIS PREMIER

Il était le plus beau des chevaliers de France,
Maniant à merveille et l'épée et la lance.
D'un soldat téméraire il avait le renom.
Une fois, il dormit sur l'affût d'un canon
Au milieu de l'armée, au soir d'une bataille.
Il aimait les plaisirs, était fier de sa taille,
Se faisant admirer des dames de la cour.
A qui voulait l'entendre il contait son amour ;
Distinguer la grandeur était son vrai mérite ;
Il avait du respect pour sa sœur Marguerite
Et comme elle aisément il tournait son couplet.
Il protégeait Marot, Bayard et Triboulet.
On le vit, lui si fier parmi les rois du monde,
Ramasser le pinceau qui peignit la Joconde.
Or, il advint, qu'un jour ce royal protecteur
Des lettres et des arts, se fit persécuteur,
Et contre les Vaudois une meute féroce
Déchaîna ses fureurs : la chasse fut atroce,
Et villages et bourgs furent anéantis,
Ce fut l'œuvre des grands d'écraser ces petits.
« Meilleurs chrétiens que nous », avait dit Louis Douze
Mais la piété d'Oppède avait été jalouse,
Et le roi chevalier permit que ce baron
Fit songer sous son règne aux crimes de Néron.

UN DÉCRET DE LA SORBONNE

Sur son bûcher, cet homme avait parlé trop haut.
Même, il avait, dit-on, attendri le bourreau;
Sans pudeur, il avait vanté ses espérances,
Et proclamé sa foi dans d'horribles souffrances.
De tels audacieux ne se peuvent souffrir,
Il faut fermer la bouche à ceux qui vont mourir,
De crainte que l'écho de leur voix ne résonne
Au milieu de la foule. Et la sage Sorbonne
Et les théologiens, et les prêtres émus,

Dirent qu'à l'avenir, on ne parlerait plus,
Qu'il fallait du bûcher bannir toute harangue,
Et qu'aux suppliciés on couperait la langue.

PROCESSION ROYALE

A ses sujets qu'un roi prépare des supplices
C'est la loi, mais qu'il ait ses sujets pour complices,
C'est un crime, et ceux-là pourront le payer cher
Qui l'aident à frapper de sa verge de fer.
Un peuple fanatique est mûr pour l'esclavage.
Qu'on mutile un fétiche, ou qu'on souille une image
Pendant une nuit sombre, au coin d'un carrefour,
Que des dévots, rentrant chez eux au point du jour,
Découvrent cette inepte et grossière bravade,
Aussitôt comme au temps du jeune Alcibiade,
Une émeute rugit : le crime est odieux,
Comme l'était jadis l'outrage fait aux dieux.
La foule ne sait pas qu'on va lui tendre un piége,
Qu'afin d'être son maître, on crie au sacrilége,
Que les gens empressés à défendre sa foi
Flattent ses passions, pour lui faire la loi.
O peuple de Paris, quand ton roi, tête nue
Et son cierge à la main, s'avançait dans la rue
Pour apaiser le ciel qu'on disait irrité,
Tu marchais avec lui contre ta liberté,
Et tu devais laisser dévorer par la flamme,
Des hommes qui mouraient pour les droits de ton âme.

LES PORTE-BALLES

Nos hommes de progrès qui marchent en avant,
Ont-ils jamais compris sur quel sable mouvant
Et parmi quels périls cheminaient leurs ancêtres
Attaqués par les rois, les peuples et les prêtres?
Savent-ils que d'obscurs et pauvres colporteurs
Préparaient les sentiers à nos Réformateurs,
Que ces héros cachaient un grand proscrit, la Bible,
S'exposant à subir un châtiment terrible?

Ils marchaient à travers les bois et les rochers,
Dans les ravins profonds, tandis que les bûchers
Étaient dressés pour eux au nom de l'ignorance.
Et cela se passait dans ce pays de France,
Qui du livre fera plus tard un souverain.
O mon pays, tu dois inscrire sur l'airain
Les noms de ces martyrs, qui dans la nuit épaisse,
A nos aïeux ont fait briller cette promesse
Que leurs enfants verraient la clarté du soleil,
Et que leur mort serait le signal du réveil.
Souviens-toi qu'en ces temps sombres et fanatiques,
Ils périssaient pour toi sur les places publiques,
Après avoir plié sous un noble fardeau,
Et que dans le palais comme dans le château,
Sous les plafonds dorés, comme dans la chaumière,
Au péril de leur vie ils portaient la lumière.

PIERRE CHAPOT

Diane de Poitiers, qui prétend tout connaître,
Ordonne qu'à sa barre on fasse comparaître
Un de ces malheureux, réputés gens de rien,
Qui troublent le repos de son roi très-chrétien.
Ce sont des temps mauvais, ceux où certaines femmes
Sous la dévotion cachent des cœurs infâmes,
Et prises pour la foi d'un intérêt soudain,
N'ont pour les saints devoirs qu'un mépris souverain.
L'homme que l'on choisit pour cette expérience
Est un pauvre ouvrier. En lui nulle science,
Mais la témérité d'un chrétien convaincu.
C'est un être effrayant qu'un apôtre vaincu.
Les saint Paul font toujours trembler les Bérénice ;
Le prisonnier subit sans trembler ce caprice,
Et sévère à Diane, il parla sans faiblir.
Henri II, irrité, voulut le voir mourir.
L'homme avait dédaigné la belle favorite,
Et flétri, le front haut, son infâme conduite.
Près du palais, le roi fit dresser le bûcher,

Et comme il ne pouvait dignement s'approcher,
Pour mieux voir le supplice, il ouvrit sa fenêtre.
Lorsque le patient le vit ainsi paraître,
Il attacha sur lui son regard obstiné.
Et le roi, qui croyait contempler un damné,
A ses derniers moments vit un visage d'ange,
Rayonner devant lui, d'une façon étrange.
Il ferma la fenêtre, et tout épouvanté
De ce martyre, auquel il avait assisté,
Il s'enfuit, mais il vit longtemps après ce crime,
Fixés sur lui, les yeux mourants de la victime.

L. L.

BIBLIOGRAPHIE

1° LE PROCÈS DE PIERRE BRULLY, successeur de Calvin comme pasteur de l'Église française réformée de Strasbourg, par Ch. Paillard, 1 vol. in-8 de 173 pages.

2° PIERRE BRULLY, ancien dominicain de Metz, ministre de l'Église française de Strasbourg. Étude biographique par Rod. Reuss. 1 vol. in-8 de 135 pages.

—

M. Ch. Paillard n'est plus un inconnu pour les lecteurs du *Bulletin*, qui ont appris à goûter ses doctes communications; on lui doit d'importants travaux sur la Réforme à Valenciennes et dans les Pays-Bas[1]. A la suite de Juste et de Motley, il a éclairé d'un nouveau jour les origines de la révolution qui précipita la décadence de la monarchie espagnole sous Philippe II. M. Paillard est un érudit qui ne se paye pas d'à-peu-près, qui ne recule devant aucune investigation pour éclaircir un fait, contrôler un jugement. C'est aussi un légiste familier avec les formes des anciennes procédures, et sachant tirer d'un dossier tous les éléments d'information historique qu'il contient. Un mot, un détail, inaperçus pour d'autres, deviennent pour lui un trait de lumière. Il ne faut que l'entendre s'expliquer sur le héros de sa notice pour saisir la méthode qui lui est familière :

« J'ai espéré un instant, je l'avoue, restituer *in integrum* cette

(1) *Huit mois de la vie d'un peuple*, du 1er janvier au 1er septembre 1566. 1 volume in-8°. C'est le prélude émouvant d'une révolution.

intéressante figure, prendre Brully dans son adolescence, le suivre dans sa jeunesse, découvrir et exposer ses relations et les détails de sa vie privée. Pour cela, que m'aurait-il fallu? une pièce seulement, son interrogatoire, car chaque interrogatoire important, relatif à un procès religieux, est au XVI[e] siècle, dans les Pays-Bas, une sorte d'autobiographie tracée plus ou moins volontairement par le prévenu. Il ne faut pas croire en effet que l'instruction de l'affaire ait lieu suivant un cadre dont le magistrat soit libre de fixer les dimensions. Loin de là, et voici comment l'on procède. Tous les papiers saisis chez ou sur le prévenu, les premières déclarations de celui-ci, sont envoyés à Bruxelles. Le conseil privé s'en empare, les retourne en tout sens, les pressure, en extrait la quintessence, et s'en sert pour rédiger un questionnaire destiné à servir de guide au magistrat. Dans ce questionnaire, on remonte aussi haut que l'on peut dans la vie du *mal sentant*. Quel héritage intellectuel tient-il de ses parents, quels professeurs a-t-il suivis, quels livres a-t-il lus, quelles écoles a-t-il fréquentées, à quels amis s'est-il attaché? Voilà les préliminaires obligés, et l'on comprendra quels secours de semblables documents peuvent prêter à l'historien et au bibliographe. »

Malheureusement, la pièce indispensable ne s'est trouvée ni à Strasbourg ni a Tournay, et M. Paillard a dû se résigner à être bref sur la jeunesse de Brully, sur son séjour à Strasbourg, et même sur sa mission à Tournay, qui devait lui coûter la vie. Il a du moins reçu des savants éditeurs des *Opera Calvini* de précieuses communications sur les rapports de Brully avec Calvin et sur son ministère à Strasbourg. Originaire de Mercy-le-Haut, près du Luxembourg, et sorti, en 1541, d'un couvent de Metz, pour devenir prédicateur de la doctrine nouvelle, Brully ne tarda pas à se diriger vers Strasbourg, qui comptait au nombre de ses pasteurs l'illustre auteur de l'*Institution chrétienne*, alors banni de Genève. Mais il est plus facile, a dit M. Guizot, de bannir un grand homme que de s'en passer. La cité du Léman redemandait Calvin, qui hésita moins à quitter sa paroisse de réfugiés quand il put y laisser à sa place « le jeune homme docte, modeste et pieux » qu'il avait reçu sous son toit. Une lettre écrite deux ans après par Valeran Poulain pour justifier Brully de diverses critiques dont il était l'objet prouve combien il était digne de l'estime du réformateur.

Ce fut au milieu des labeurs de ce ministère que Brully reçut un appel des réformés de Tournay, désireux d'organiser leur Église naissante. Il l'accepta comme venant de Dieu, et partit, au mois de septembre 1544, avec deux émissaires de la reine de Navarre. Il prêcha

non-seulement à Tournay, mais à Valenciennes, à Douai, à Arras et à Lille. Quoique faites de nuit dans des maisons particulières, ces prédications ne furent pas tellement secrètes qu'il n'en transpirât quelque chose. Les magistrats turnisiens, avertis par un faux frère, étaient aux aguets lorsque Brully, retournant à Strasbourg, crut devoir repasser dans leur ville, dont les portes furent subitement fermées. Son évasion nocturne, l'accident qui la rendit inutile, la pieuse résignation du captif n'attendant désormais que la mort, tous ces détails empruntés au récit de Crespin ne sont que le prologue du procès que M. Paillard, s'inspirant à la fois du martyrologe et de nouveaux documents, a exposé de main de maître.

Il ne s'est pas borné à en suivre les tristes péripéties à Tournay. Il en a montré les conséquences dans chacune des cinq villes où s'abattit la persécution qui fit de nombreuses victimes. Le rôle principal appartient ici à la sœur de Charles-Quint, à la gouvernante des Pays-Bas, qui dirigea les poursuites avec une rigueur que l'on aurait peine à s'expliquer si l'on ne savait combien les sentiments peuvent changer avec les situations. On a trop poétisé la veuve de Louis II de Hongrie, la pieuse chasseresse emportant dans les bois son Nouveau Testament couvert de notes, et recevant les hommages de Luther. Son attitude dans les Pays-Bas fut le plus complet démenti de sa tolérance en Hongrie. C'est elle qui organise la chasse aux hérétiques et signe les ordonnances aboutissant presque toujours à la décapitation, au bûcher ou à la fosse, supplice horrible réservé pour les femmes et qui donnait lieu parfois à d'effroyables scènes. « Quand ces infortunées, à demi enfouies en terre, selon l'expression des vieilles chroniques, commençaient à sentir l'air leur manquer, elles se soulevaient du fond de cet abominable tombeau. Elles se débattaient, luttaient contre le bourreau, malgré leurs chaînes. » Ce fut le cas de Jeannette Bazin, de Tournay. Elle opposa une résistance si désespérée que le bourreau déclara qu'il se démettrait plutôt de sa charge que de procéder encore à pareille exécution.

Tels étaient les supplices par lesquels Charles-Quint et sa sœur espéraient étouffer l'esprit nouveau dans les Pays-Bas. C'est dans le récit de M. Paillard qu'il faut lire ces longues instructions judiciaires qui rencontrent parfois de l'opposition dans les franchises locales, mais dont rien ne peut arrêter la marche meurtrière. Chaque ville a son dossier dans ce lugubre dénombrement. Parmi les inculpés d'Arras se trouve Jean Crespin, le futur historien des martyrs. « Je ne fais difficulté, écrit le commissaire Charles de Tisnacq, que Crespin

d'Arras ne sera illec bien connu. *Dieu veuille permettre que sa personne n'eschappe!* » Ce charitable vœu est heureusement déçu. Mais on peut lire la sentence de bannissement et de confiscation rendue, par contumace, contre Crespin et son compatriote François Baudouin, le célèbre jurisconsulte, qui prendra comme lui le chemin de Genève. Grâce aux recherches de M. Paillard, une vive lumière éclaire les origines de deux réfugiés appelés, à des titres divers, à jouer un rôle important dans l'histoire de la Réforme française. Les nombreuses pièces justificatives qui accompagnent chacun des chapitres du drame judiciaire qu'il a retracé avec tant de soin en font ressortir les moindres détails avec une merveilleuse exactitude. C'est un modèle d'exposition historique puisée aux sources.

Les lignes qui précèdent étaient écrites, — lorsque nous avons reçu la notice de M. Rod. Reuss qui rend hommage à l'excellent travail de M. Paillard, et le complète sur quelques points. Sous le rapport juridique M. Paillard avait en quelque sorte épuisé la matière, et il ne laissait rien à dire après lui. Mais la figure du martyr, quoique très-vivement esquissée dans le cadre élargi avec les poursuites dirigées contre ses disciples, dans cinq villes différentes, appelait de nouveaux développements, empruntés soit au martyrologe de Crespin, soit à de nouvelles sources. M. Rod. Reuss s'est acquitté avec amour de cette partie de sa tâche. On sent battre le cœur du réformé dans le récit qu'il consacre aux derniers jours du pasteur Strasbourgeois, du martyr épanchant dans une admirable correspondance les sentiments qui le soutiennent au fond d'un cachot, en face du bûcher. La seigneurie de Strasbourg n'épargna rien pour le sauver. Elle ne se contenta point d'adresser une lettre pressante à Charles Quint à la veille de la diète qui se réunit à Worms, en mars 1545. « Dès le 20 novembre 1544 une missive officielle, écrite en latin et signée du *Stettmeister* régnant, Ulmann Baklin, était prête et scellée, réclamant du gouverneur de Tournay, le sire Jean d'Oignyes, la prompte libération du prisonnier, ou son énergique intervention en faveur du captif, s'il l'avait livré à la justice impériale. Pour donner plus de poids à sa requête, le Conseil décida qu'elle serait remise non par un des messagers ordinaires du Sénat, mais par un personnage capable de développer verbalement la demande de Strasbourg et d'insister sur la délivrance du malheureux prisonnier. » On choisit pour cette mission un prédicateur français, M. Bernard Brachbeck, dont les mésaventures, retracées d'après une relation inédite, mêlent une sorte de comique à ce douloureux

sujet. A peine arrivé à Tournay, après bien des vicissitudes, il se voit interné au château, en compagnie des deux valets du *Cerf-Rouge* qui sont venus lui tirer les bottes à l'auberge. On essaye de le convertir en le menant aux prédications d'un capucin. Le coadjuteur de l'évêque ne dédaignepas d'engager une controverse en règle avec lui, et un vieux gentilhomme, autrefois au service de l'Empire, l'apostrophant avec la dernière violence, lui demande : « Quel diable l'a poussé à sortir de son trou d'hérétiques pour venir séduire de bons chrétiens. » On ne peut que s'associer au sentiment de M. Reuss relevant avec une légitime satisfaction la réponse de Brachbeck à l'argument qu'on lui oppose : « Vous venez, lui dit-on, prêcher aux fidèles sur les domaines de l'Empereur contre son gré ; si quelque flamand s'avisait d'aller à Strasbourg et d'y haranguer les communautés, nous voudrions voir si messieurs de Strasbourg ne le feraient pas immédiatement saisir et brûler? — Messieurs de Strasbourg, répondit-il, ne sont pas si lestes à condamner et à punir! » Éloge alors mérité dans une ville où la foi et la tolérance brillaient d'un égal éclat.

Brully eut du moins la consolation de revoir, dans les dernières semaines de sa vie, la sœur Marguerite venue de Strasbourg pour lui apporter un dernier adieu de sa famille. Rien de plus touchant que l'épître consolatrice adressée par lui à sa femme, et intégralement reproduite par M. Reuss, comme la plus touchante révélation d'une âme presque dégagée de tout lien terrestre. Les plus sages conseils viennent se mêler sous la plume du martyr aux plus saintes effusions de la foi changée en vue : « Pour ma mort ne te déconforte ni ne te désole aucunement ; mais prends vigueur et courage en nostre Seigneur, croyant fermement qu'après mon trépas il prendra du tout charge de toi, sa servante, et montres que en luy seul tu as mis ta confiance et ton espoir... Tu as ton bon père par lequel tu m'as rescrit que tu te tenais a luy, ne fais rien sans son conseil, use de luy en tes affaires, garde toi de le contrister en aucune chose, ni ta mère aussi. Tu révèreras ton frère et instruiras tes sœurs en ce que tu pourras selon Dieu. Et je te prie si aucun de mes frères te viennent voir, que tu les reçoives en toute douceur pour l'amour de moy et monstrer en eux de quel amour tu m'aimes. Au reste je te recommande nostre sœur Marguerite à laquelle je donne ces présentes pour te les rendre... La grâce de nostre Seigneur soit avec ton esprit. Amen. » Cette lettre est datée de Tournay, 18 février, et se termine par ce *Post-Scriptum* : « Dès hier je pensois passer, j'attends toujours l'heure. »

L'heure si paisiblement attendue sonna le lendemain 19, et la Réforme compta un martyr de plus dont les flammes étouffèrent la voix pendant que ses juges banquetaient à l'Hôtel de ville. Peu de jours après de nouvelles exécutions attristèrent la ville de Tournay et montrèrent la constance des confesseurs souriant aux plus affreux supplices. De ce nombre fut cette Marie de la Pierre, condamnée à être enterrée vivante, et qui passant devant la tour du Beffroi, où elle croyait son mari encore détenu, dit à haute voix : *Adieu, Adrien, je m'en vais à d'autres noces* ! Par des voies différentes, les deux époux, victimes d'une atroce législation, se rejoignirent aux lieux « où la justice habite ». Bien d'autres les suivirent!.. On s'étonne de trouver une voix discordante dans l'hommage qui leur est dû ; c'est celle d'un avocat au barreau de Metz, député au Reichstag, M. Abel, qui s'exprime ainsi sur le compte de Brully : « Ce fut un Allemand qui jeta le froc aux orties et qui s'y piqua : » Il faut plaindre les écrivains qui ne savent que jeter l'outrage aux héros de l'abnégation et du sacrifice. Un ancien correspondant du *Bulletin*, M. Ch Rahlenbeck, a rappelé au sentiment des convenances l'ex-député de Thionville, et soutenu contre lui dans la *Gazette de Lorraine* une polémique qui a éclairci divers points de la biographie de Brully. Mais notre reconnaissance est due tout particulièrement aux deux écrivains qui, mus par un sentiment généreux, ont retracé, avec une docte émulation, l'histoire du martyr et de ses adhérents, et su glorifier en d'obscures victimes les représentants des plus glorieux principes de la civilisation moderne. J. B.

DIALOGUE DE M. BERNARDIN OCHIN, SENOIS

TOUCHANT LE PURGATOIRE.

Réimprimé sur l'édition originale (1559) avec notice et portrait, 1 vol. in-18.

Le capucin Bernardino Ochino est une des figures les plus originales de cette Réforme italienne qui compta des docteurs tels que Jean Valdez et Pierre Martyr, des confesseurs tels que Paleario. Né à Sienne en 1487, et porté par la ferveur de ses aspirations vers l'ordre de Saint-François, il connut bientôt l'inanité des pratiques monastiques pour satisfaire les besoins sérieux de la conscience, prêcha un évangile épuré à Venise et à Naples, sans avoir le courage d'en tirer toutes les conséquences pratiques, et se déroba par l'exil aux poursuites du Saint-Office institué par Paul III pour comprimer l'esprit nouveau qui se répandait dans la Péninsule. Ochino ne fut pas seulement un prédicateur puissant, dont l'action s'exerçait à la fois

sur les multitudes et sur des auditeurs choisis, tels que Bembo, Vittoria Colonna, Charles-Quint. Ce fut un habile controversiste, qui rompit plus d'une lance avec Muzio, le grand pourfendeur de l'hérésie, et le *Dialogo del Purgatorio* publié en 1556, traduit en français en 1559, est un de ses meilleurs écrits. La rareté du texte français est extrême; un exemplaire provenant de la bibliothèque de M. Robert Turner a été adjugé pour quinze cent francs; celui de la Bibliothèque nationale vaut davantage.

M. Charner a donc été bien inspiré quand il a reproduit le texte primitif dans un fort élégant volume sorti des presses de Darentière à Dijon, et dont un portrait, d'après la gravure conservée à la Bibliothèque du protestantisme français, rehausse la valeur. L'éditeur y a joint une notice où sont exactement retracées les vicissitudes de la vie d'Ochino errant en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, avant de se fixer à Zurich, puis banni de cette ville pour quelques imprudences de plume sévèrement expiées; et allant finir ses jours en Moravie (1564): Quelques erreurs typographiques (Davali pour *Davalos*, marquis del Vasta pour *del Vasto*, etc...) sont à regretter dans cette savante notice, où l'on s'étonne de ne pas voir mentionnée la très importante biographie allemande d'Ochino par M. Karl Benrath qui mériterait les honneurs d'une double traduction française et italienne.

J. B.

M. LÉOPOLD NÈGRE.

Il y a quelques mois je rendais compte dans le *Bulletin* (t. XXVII, p. 563), d'une remarquable biographie, œuvre d'un jeune pasteur qui ne faisait que d'entrer dans la carrière, et j'aimais à voir dans cet essai les gages d'un bel avenir partagé entre le ministère évangélique et l'histoire. Qui n'eût présagé à M. Léopold Nègre des succès proportionnés à son goût pour l'étude, à ses goûts élevés, qui se conciliaient avec les plus saintes ambitions d'un ministre de Jésus-Christ! La paroisse de Faugères ne l'a connu que pour le pleurer, et nous joignons nos regrets à ceux d'une famille, d'une Église en deuil. M. Léopold Nègre était à peine âgé de vingt-six ans quand il a été rappelé (15 mars). Si son pèlerinage fut conrt, sa trace du moins ne sera pas effacée. Par une touchante harmonie, son nom demeure inséparablement uni à celui du grand pasteur et du doux martyr, Claude Brousson, dont il a si bien retracé l'apostolat.

J. B.

La Société de l'Histoire du protestantisme français tiendra sa prochaine séance annuelle le jeudi 24 avril, à 8 heures du soir, au temple de l'Oratoire Saint-Honoré, avec le concours de la société chorale Galin-Paris-Chevé, qui fera entendre quelques-uns de nos vieux psaumes, reproduction exacte des paroles et de la musique du XVIe siècle. Nous convions tous les amis de notre œuvre historique à cette solennité religieuse et musicale dont le programme va être publié.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La Société de l'histoire du protestantisme français a tenu sa vingt-sixième séance annuelle, avec un éclat inaccoutumé, le jeudi 24 avril, à 8 heures et demie du soir, au temple de l'Oratoire Saint-Honoré, devant une brillante assemblée qui ne laissait aucune place vide dans le vaste édifice. De nombreux pasteurs de Paris et des départements étaient assis aux bancs du Consistoire. L'attrait principal de la séance était dans l'audition de plusieurs morceaux de musique religieuse du XVIe siècle, exécutés par la société chorale Galin-Paris-Chevé, et les promesses d'un séduisant programme ont été pleinement tenues. Après le chant du psaume LXXXI, (mélodie de Pierre Dubuisson, harmonie moderne de Delsarte) qui a dignement ouvert la séance, et une éloquente prière de M. le pasteur E. de Pressensé, M. le baron F. de Schickler a retracé dans quelques pages expressives l'œuvre de la Société. Puis on a entendu les psaumes suivants : *les Martyrs de Meaux* (Ps. LXXIX), *le Pré aux Clercs* (Ps. Ier) et le *Psaume des batailles* (Ps. LXVIII) dont chacun était précédé d'une introduction historique lue par M. Douen. L'impression produite a été profonde, malgré quelques inégalités inséparables d'un premier essai. Le psaume LXXIX, chanté à l'unisson, rappelle encore le plain-chant du moyen âge. Avec le psaume 1er la voie est ouverte à la musique religieuse moderne. Ce morceau, mélodie et harmonie de Louis Bourgeois, l'a emporté dans l'assentiment général. Le psaume LXVIII, goûté par quelques connaisseurs prompts à saisir les secrets de la science musicale, a laissé le public indécis, faute d'un nombre suffisant de voix. A ce moment un remarquable discours de M. le pasteur Recolin est venu rappeler les titres de la Société qui évoquait, sous une forme nouvelle, un pur et glorieux passé. Enfin le psaume XXV, mélodie de Bourgeois, harmonie de Goudimel, suivi d'une fervente prière de M. le pasteur Appia, a terminé cette belle fête par des accents empreints du sentiment religieux le plus élevé.

RAPPORT DE M. F. DE SCHICKLER, PRÉSIDENT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

C'est à une solennité exceptionnelle que notre Société vous a conviés. Dans nos réunions annuelles tantôt elle a étudié avec vous un épisode de notre histoire : « le procès de la famille de Calas, la Saint-Barthélemy en Normandie, les remontrances du clergé et la Révocation », tantôt elle a essayé de faire revivre devant vous une de nos figures protestantes, Turnèbe, Idelette de Bure, Givry, Petitot, Etienne d'Améric, Jean Fabre, dit l'Honnête Criminel, Philippe Mornay de Bauves, Éléonore de Roye... Ce soir c'est vous-mêmes qu'elle désire reporter, pendant une heure, de trois siècles en arrière. Les accents qui ont déjà rempli les murs de ce temple, les puissantes harmonies qui succéderont à nos faibles paroles, viennent à vous dans toute leur énergie, dans toute leur pureté des premiers jours : els les ont conçus nos maîtres réformés et les expressions dont aucune retouche postérieure n'a encore refroidi l'élan ni détruit la fraîche naïveté, vous les entendez comme les ont écrites Théodore de Bèze et Clément Marot. L'orgue ne s'unit pas aux voix, parce que nous avons voulu rester sur un terrain absolument huguenot. Les promeneurs du Pré-aux-Clercs, les combattants de l'armée de Condé, les martyrs, plus tard les confesseurs du désert, n'ont point connu cet accompagnement pour leurs chants de louange ou d'ardente supplication.

Depuis longtemps, Messieurs, nous cherchions à vous procurer cette jouissance historique, artistique et religieuse. Vous ne vous étonnerez pas que mon premier besoin soit d'exprimer notre vive gratitude à la Société chorale *Galin-Paris-Chevé*. Sans le concours éclairé de son directeur, sans le dévouement si désintéressé de chacun de ses membres, sans le sacrifice qu'ils vous ont fait en appliquant à l'étude consciencieuse de nos vieux

psaumes, l'un des plus remarquables progrès de la musique moderne, vous n'auriez sans doute jamais connu les vrais chants qui charmaient, édifiaient et consolaient vos pères. Remercions ceux qui vous les rendent dans une si rare perfection, et qui unissent, dans cette occasion toute spéciale, au culte de l'art dont ils sont les fermes soutiens, un hommage de pieux souvenir envers la mémoire vénérée d'un ami de leur œuvre et de la nôtre, d'un des ministres de cette église, le regretté pasteur Montandon.

Quelque grande que soit la tentation, ne craignez pas, Messieurs, de me voir effleurer le sujet réservé à celui que nous pouvons justement appeler l'historien des psaumes, à notre collègue M. Douen : le rapporteur tiendrait seulement à constater que notre Société s'efforce de toujours mieux mériter vos sympathies, et de rester à la hauteur de la tâche entreprise il y a vingt-sept ans. Quand M. Read, entouré d'amis qui presque tous se reposent de leurs travaux, jetait en 1852 les bases de cette institution, tout était à faire pour éclairer le passé : je dirai plus, tout était à sauver, parce que le temps ronge, parce que les hommes détruisent, parce que les livres et les manuscrits surtout, si on ne les recueille avant qu'ils disparaissent à jamais, emportent avec eux l'histoire dans ce qu'elle a de plus certain, de plus positif — et la place alors demeure toute grande pour la fiction, trop souvent, hélas ! pour la calomnie. Aujourd'hui tout est-il fait? tout est-il sauvé? Vous ne le pensez pas, mais vous connaissez la longue suite de nos Bulletins qui, sous l'impulsion persévérante de M. Jules Bonnet, s'augmente chaque année d'un volume où les études, que toutes nos familles devraient lire, complètent les documents que les historiens, appartenant ou non à notre foi, s'empressent de consulter. Ces documents ont été glanés partout. Vous ne l'ignorez pas, c'est souvent sur la terre d'exil qu'il faut rechercher la trace de nos pères. Ainsi les interrogatoires de Guy de Brès, l'héroïque confesseur de Valenciennes (1562) retrouvés par M. Paillard dans les archives de Belgique, et les longues

listes de plusieurs prisonniers et prisonnières détenus en France pour cause de religion en 1712 et 1739, extraites par M. Ch. Martin des archives wallonnes de Leyde, ont pris place auprès des ordonnances criminelles relevées par M. Ch. Sagnier à la Cour d'appel de Nîmes, jugements rendus de 1696 à 1700 contre vingt-deux relaps vivants ou morts. Ou *mòrts*, vous avez bien entendu! C'est une page tristement significative aussi que ce procès fait à la mémoire de malheureux religionnaires brûlés ou tués par ordre du maréchal de Montrevel, dans le moulin de l'Agau, où ils assistaient au prêche le dimanche des Rameaux 1703 : on les a brûlés d'abord, on les a jugés ensuite! Et ces vengeances horribles n'empêchaient pas les frères et les sœurs, les pères ou les enfants de ceux qui avaient succombé en bénissant Dieu, de s'assembler de nouveau pour invoquer son aide, chanter ses louanges, et prier pour leurs persécuteurs. Croyez-vous qu'il soit permis de laisser de tels exemples s'effacer des mémoires?

Nous vous le disions naguère, tout document imprimé est un document sauvé ; nous venons d'en recevoir une preuve inattendue : la Commission chargée de reconstituer les actes de l'état civil de Paris, si malheureusement anéantis en 1871, rendait tout recemment, par l'organe de son secrétaire, M. Denormandie, un honorable témoignage à l'utilité historique de notre recueil, ayant retrouvé une foule de noms et de dates dans les extraits des registres de mariages et de décès de l'Église réformée de Paris de 1594 jusqu'aux approches de la Révocation, relevés autrefois au greffe du tribunal civil de la Seine par M. Read d'abord et depuis par M. le comte Delaborde, et insérés dans le *Bulletin*. Ce sont les seuls fragments échappés à ce grand désastre.

Quelque important que soit ce côté de notre tâche, il n'est pas l'unique, et depuis 1865, où le comité votait la création d'une bibliothèque destinée à réunir « les livres anciens et nouveaux, et autant que possible les collections de toute nature, manuscrits, gravures, médailles, qui peuvent servir à la reconstitution de nos annales », nous avons la joie profonde de voir

chaque année s'augmenter les trésors historiques et bibliographiques placés tous les jeudis à la libre disposition du public. Qu'il nous soit permis, une fois encore, d'insister sur ce développement rapide de notre bibliothèque, parvenue en moins de quinze années à plus de quinze mille volumes, où les collections réunies par des pasteurs rentrés dans leur repos perpétuent leur mémoire aimée et deviennent utiles à leurs successeurs, où les auteurs protestants devraient tous déposer le premier exemplaire de leurs ouvrages, où des amis dévoués apportent, souvent au prix d'un véritable sacrifice, des livres qu'on ne retrouve plus ailleurs et que, de plus en plus, on viendra consulter sur nos rayons. Les noms de ces bienfaiteurs et de ces bienfaitrices accompagneront le rapport (1). Parmi les volumes reçus dans cet exercice, laissez-moi vous en signaler un seul : la Bible de Duplessis-Mornay, recueillie par notre ancien président, M. Read, et dont il a tenu à faire hommage à votre bibliothèque. Dans cet in-folio, dont la reliure ancienne et massive porte sur ses plats les noms, les devises et les armoiries de Philippe de Mornay et de Charlotte Arbaleste, l'austère conseiller de Henri IV a lui-même inscrit, sous un verset des psaumes, le nom d'Anne de Mornay, sa fille, à laquelle il donnait cette Bible; sur les premiers feuillets du saint livre, la pauvre mère, avant de le léguer à ses descendants, inscrivait à son tour, selon la touchante coutume huguenote, les

(1) Donateurs du 21 mai 1878 au 24 avril 1879. — Livres : Ministère de l'instruction publique. Séminaire évangélique luthérien d'Amsterdam. Commission des Archives wallonnes de Leyde. Smithsonian Institute. Facultés de théologie protestante de Montauban et de Paris. MM. Jules Bonnet, H. Bordier, O. Cuvier, pr., comte Delaborde, Fischbacher, Ch. Frossard, pr., Garelli, Grassart, Ed. Hugues, Kroh, pr., Lalot, pr., la famille Martin du Pont, MM. Masana-Maéda, Maulvault, pr., F. Passy, Ch. Read, Dr. Rennes, Rod. Reuss, Dr. Roth, F. de Schickler, Sohier de Vermandois, pr., Villaret; Mmes Frank Courtois, Goffart-Torras, H. Thuret.

Comme auteurs : MM. Arnaud, pr. Bersier, pr., J. Bonnet, Bordier, de Cazenove, V. Charner, Th. Claparède, pr., Th. Corbière, pr., Dégremont, pr., Douen, pr., Doumergue, pr., Eschenauer, pr., Franklin, Gariel, Halphen, comte de la Ferrière, comte de Laubespin, Laugel, Lesens, Alex. Lombard, Ed. Reuss, de Richemond, Robin, pr., Roman, Sagnier, Ch. Schmidt, Dr. Sepp, Steiger, Tollin, pr., Maurice Vernes, Viollier, pr., Viguié, pr., G. Wickham.

Gravures : MM. O. Cuvier, pr., Alf. Franklin, Dr. Roth, F. de Schickler.

Manuscrits : MM. Bresson, pr., Charpiot, pr., Dardier, pr., Frossard, pr., Reyroux, pr.. Méreau : H. Dupré de Bergerac. Sceau ancien : Barthe, pr.

dates des courtes joies et des deuils successifs qui ont marqué sa vie.

M. Dupré de Bergerac a complété par le don d'un méreau la série numismatique augmentée jadis par le legs de M. Labouchère. La section des gravures s'est enrichie d'une centaine de portraits anciens, dont plusieurs joignent au mérite de leur extrême rareté celui d'une remarquable exécution artistique. Nos réformateurs du XVIe siècle s'y rencontrent auprès des grands prédicateurs du XVIIe, Théodore de Bèze et Jean Sturm, Saurin et Ancillon, une curieuse série d'anabaptistes, puis Ramus le philosophe, Pierre du Moulin le jurisconsulte, Saumaise, Bongars, Servet ; un Erasme qui en intensité d'expression, ne le cède même pas au célèbre portrait du Louvre, — tant d'autres encore rassemblés un à un avec le soin, je dirais volontiers avec l'amour du connaisseur et du savant. En s'en séparant M. le pasteur Othon Cuvier nous donne un nouveau témoignage de cet attachement pour notre œuvre auquel il nous a depuis longtemps accoutumés.

La division des manuscrits s'est accrue d'actes de synodes provinciaux, si utiles pour la reconstitution de notre géographie protestante, de deux sermons autographes d'Esaïe Gasc, don de M. le pasteur Dardier, d'un vieux registre de baptêmes de 1672 à 1676 (don de M. le pasteur Bresson) qu'il n'était que temps de sauver, voire même d'une page, seul débris qui reste du journal où un habitant de Saint-Hippolyte du Fort avait enregistré tout ce qui pouvait intéresser cette petite ville du Languedoc. Cette page, que nous devons à M. le pasteur Rayroux, la voici..., et toute isolée qu'elle soit, elle vaut la peine d'être déposée dans nos archives. Nous y lisons, en effet, entre la date de la construction de l'hôpital et celle de la démolition du temple, la mention suivante : « L'an mil six cent quatre-vingt-trois et le huit octobre l'on arrêta le long du chemin de La Salle cinq personnes protestantes qu'on conduisit au fort de Saint-Hippolyte. Le lendemain, 9 du même mois, le comte de Tessé trouva à propos d'en faire mourir deux ; on tira le sort

qui devait de ces cinq mourir ; le sort tomba sur un paysan du lieu de Caviac et sur un nommé *Massador* qui était le travailleur de Saint-Hippolyte. Ils furent condamnés à être pendus à un mûrier sur la place en présence des autres. Celui de Caviac fut ferme et inébranlable. Massador fut d'abord ébranlé par les sollicitations qui lui furent faites et par la présence du supplice ; mais Labric, un de ceux que l'on faisait assister à l'exécution, lui ayant représenté le grand péché qu'il allait commettre contre Dieu, cet homme revint sur le champ, de sorte que lorsqu'on songeait à le détacher, « il dit qu'il voulait aussi mourir, que la désolation où il laissait sa famille l'avait troublé, mais qu'il en demandait pardon à Dieu de tout son cœur, et ainsi il souffrit le martyre avec une résolution admirable. »

Le nom du pauvre paysan Massador ne mériterait-il pas de trouver place dans la seconde et sans doute définitive édition de la *France protestante ?* Notre infatigable collègue M. Henri Bordier vient de nous en livrer le troisième fascicule. Un de nos correspondants de l'étranger M. le pasteur Bernus, écrivait de Bâle : « Le premier volume de cette édition nouvelle résume les recherches de bien des générations, et rend déjà des services signalés ; plus il nous paraît admirable, plus notre impatience est grande de voir la suite du monument, mais nous savons que la lenteur de la publication sera tout en faveur de la qualité du contenu. » N'est-il point superflu d'ajouter que cette troisième livraison confirme ces espérances ? que les noms rendus au Protestantisme français s'y pressent dans un ordre rigoureux, qu'il en figure près de trois cents de plus que dans l'espace correspondant de l'édition première, et qu'à côté des mentions généalogiques si précieuses pour les familles, sont insérées des pièces inédites de la plus sérieuse valeur, des notices littéraires qui n'intéressent pas que les savants, des pages où l'impartiale histoire devient pour tous une émouvante leçon. Et ce demi-volume de 544 colonnes sera complété vers la fin de cette année, nous sommes en mesure de le promettre, par un fascicule d'importance pareille. Il est temps, Messieurs, de soutenir large-

ment un travail qui fait si grand honneur à celui qui s'y dévoue.

D'autres publications, depuis longtemps réclamées, n'ont point cessé de nous préoccuper. Bientôt nous vous parlerons de nouveau des *Classiques du Protestantisme français*, de la réimpression si désirée de l'*Histoire ecclésiastique* de Bèze, préparée par M. le professeur Baum, le savant dont l'Alsace porte cette année le deuil, et qui, depuis sa thèse de licence consacrée déjà aux origines de la Réforme en France, n'a cessé de rendre à notre histoire des services que la postérité n'oubliera point. Et nous voudrions ensuite qu'il nous fût donné de rouvrir la série de concours qui a déjà produit des livres couronnés après nous par l'Académie française, de continuer les transcriptions dans les archives de l'étranger, enfin d'encourager les travaux de nos coreligionnaires de province, auxquels il nous est souvent si pénible de ne nous associer que par nos sympathies.

Pour féconder un champ aussi vaste, nous avons besoin de co-ouvriers. Trouvez-nous les, Messieurs; c'est à chacun de vous que nous voudrions dire: Faites connaître notre œuvre, et surtout faites-la aimer! Même parmi nos Églises, quoiqu'il s'agisse de leur glorieuse et douloureuse histoire, il en est qui nous ont trop souvent oubliés; mais quel stimulant pour nous, quand au jour de la fête de la Réformation, établie sur l'impulsion de votre Société, on pense à elle, on la remercie de ce qu'elle a fait déjà, on lui promet de s'en souvenir toujours mieux! Laissez-nous citer en première ligne deux envois, celui de Bâle « en témoignage du grand intérêt avec lequel une de ces nombreuses Églises de réfugiés français voit l'activité de votre comité, » celui de Strasbourg « en témoignage de vive sympathie pour une œuvre si utile, si belle et si éminemment patriotique ». Auprès d'Églises qui nous ont habitués à leur généreux concours, de celle de Reims qui nous a adressé 320 francs, de la chapelle Saint-André à Paris, 362 francs, du Havre, 285 fr., de Bergerac, 113, de Rouen, 111, de Bordeaux,

100, de Nîmes..., de Nantes, 75 fr. 85 c., de Cannes, 60, de Réalmont où M. le pasteur Belluc continue avec toujours plus de fruit à récolter de maison en maison, — nous sommes heureux d'en placer dix-neuf venues à nous pour la première fois, Albias, Annecy, Aouste, Beaumont-les-Valence, Cannes, Dieppe, Dijon, Les Aubais, Libourne, Lunéville, Mehun-sur-Yevre, Mialet, Milhaud-les-Nîmes, Nice, Nyons, Saint-Denis, Saint-Mamert, Saint-Voy, Vabre, et nous inscrivons avec, s'il se peut, un redoublement de gratitude, les offrandes des plus humbles troupeaux (1).

Ils ont chanté, quelquefois en plein air, le temple étant trop peu vaste pour le flot des auditeurs, ils ont chanté des psaumes comme ceux que vous allez entendre, avec moins de perfection sans doute, mais avec des cœurs encore tout vibrants aux émotions d'autrefois et, malgré les fléaux qui ne cessent de s'abattre sur eux, malgré le phylloxera qui les ruine, ils ont désiré que leur obole servît, elle aussi, à honorer la mémoire de leurs pères.

Cette année nous avions décidé d'envoyer à toutes nos Églises, qu'elles collaborent ou non à notre œuvre, le numéro d'octobre du *Bulletin*, numéro préparé avec un soin particulier et qui leur portera régulièrement un écho du passé. Mais nous voudrions être en situation de faire bien mieux encore, d'adresser tous les mois notre recueil, comme nous le demande M. le pasteur Farjat, à toutes celles qui, dans une mesure petite ou grande, nous prouvent leur fraternel intérêt. Un pasteur de l'Hérault nous écrit : « Depuis trois ans mon Église est abonnée à votre

(1) Églises donatrices en 1878 : Aiguevives, Albias, Anduze, Annecy, Aouste, Bâle, Bayonne, Beaumont-les-Valence. Bergerac, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Caen, Cannes (Église réformée évangélique), Cette, Clermont-Ferrand, Dieppe, Dijon, Fontainebleau (Église libre), Ganges, Le Hâvre, La Grand'Combe, La Salle, Le Mans, les Aubais, Libourne, Livron, Lunéville, Manguiau, Mauvezin, Mehun-sur-Yèvre, Mialet, Milhau, Milhaud-les-Nîmes, Montpellier, Mouchamp, Nancy, Nantes, Négrepelisse, Nice (Église vaudoise), Nîmes, Niort, Nyons, Paris (Oratoire, Saint-André, chapelle Taitbout, asile Lambrechts), Pau, Périgueux, Réalmont, Reims, Rouen, Royan, Saint-Antonin, Saint-Denis, Saint-Étienne, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Laurent-du-Cros, Saint-Maixent, Saint-Mamert, Saint-Voy, Strasbourg, Tonneins, Toulaud, Tours, Troyes, Vabres. (Cette liste s'arrête à la date du 30 avril 1879.)

Bulletin; cette année, à cause de l'insuffisance de nos ressources pour secourir les pauvres (catholiques) de notre village dévasté par le phylloxera, il nous est impossible de payer l'abonnement. Nous n'avions donc qu'à renvoyer le numéro de janvier, c'était bien simple... à dire, oui ; à faire, non. Le cœur m'a manqué, je n'ai pas eu le courage de renoncer à cette précieuse publication. » Que ceux qui le peuvent nous aident à donner gratuitement à nos frères déshérités !

Vous le voyez, notre Société aspire, selon les paroles de l'apôtre, à se faire « toute à tous ». Tandis qu'elle édifie nos disséminés, elle forme à Paris un centre d'études et de ressources scientifiques : son recueil, sa bibliothèque spéciale, ses concours lui ont obtenu à l'Exposition de 1878 le diplôme équivalant à la *médaille d'or.*

Un des membres du jury, pourquoi ne point rappeler ce souvenir, en appréciant notre vitrine, ajoutait : « Dans cette belle œuvre, au moins, les protestants sont-ils tous d'accord? » Oui, Messieurs, cet accord fraternel qui, dès le premier jour, unissait sur le terrain de notre histoire vénérée les Coquerel, les Monod, les Verny, il demeure une joie profonde, une grande consolation aux jours sombres que notre Église a trop souvent à traverser. Et ce qui nous fait accueillir cette médaille avec une si légitime satisfaction, c'est qu'elle prouve, d'une manière éclatante, comme l'avait fait déjà il y a neuf ans la reconnaissance d'utilité publique, que notre œuvre protestante n'a rien de sectaire ou d'agressif; qu'en nous occupant de l'histoire des ancêtres nous avons favorisé les progrès de l'histoire nationale elle-même, et qu'ainsi nous avons pu mériter une des hautes récompenses décernées à la science française dans ce concours des peuples civilisés.

Nos gloires, certes, nous ne les méconnaissons pas, et nous souhaiterions que nos coreligionnaires s'en souvinssent davantage.. mais nous serions heureux de les partager, et quand, remontant le cours de notre passé, nous rencontrons une individualité hors ligne, qui n'était pas seulement un protestant

convaincu, mais qui fut aussi un patriote ardemment dévoué à la grandeur de son pays, désireux d'en étendre au loin l'influence bienfaisante, nous demandons à la France d'oublier les discordes et les rancunes d'un autre âge, et de remettre en lumière et en honneur la noble figure de Coligny.

Ce n'est pas sans une certaine tristesse que nous prononçons ce soir ce nom illustre. Vous avez entendu parler de nos espérances, du monument à ériger à l'amiral, au colonisateur, à l'organisateur de l'armée régulière, au grand citoyen. — Ses restes ont à peine un tombeau, — il y a là une dette sacrée que nous devons payer, et que nous tenons à ne pas être seuls à remplir. On nous répond : « Attendez encore, ne remuez pas des cendres à peine éteintes. » Messieurs, si vous dites bien haut que vous ne sauriez renoncer à cette espérance, qu'il ne s'agit ni de récriminations, ni d'hostilité quelconque, le jour viendra, nous vous le prédisons en toute assurance, où notre vieux Paris verra se dresser enfin la statue de Gaspard de Coligny. Quoique l'initiative ne soit point venue d'elle, notre Société a le devoir de préparer ce jour : elle n'y faillira point. A chaque tâche nouvelle, si elle sent davantage sa responsabilité, elle est persuadée qu'elle peut toujours mieux compter sur vos sympathies. A travers des difficultés, souvent très sérieuses, elle n'a cessé de s'étendre et de s'affermir. Puissions-nous déposer dans vos cœurs, comme le résumé de nos impressions et des vôtres, la strophe du psalmiste, paroles de gratitude envers Dieu et de confiance en Lui qui auraient pu terminer les chants de ce soir :

Ce qu'une fois as commencé
Et avancé
Tu ne délaisses!

Messieurs,

Selon l'article 10 des statuts (1), qui porte : « Les membres du Comité peuvent s'adjoindre des membres associés avec voix

(1) Dont une première application a été faite l'année dernière : voir le *Bulletin* (t. XXVII, p. 252).

consultative », et d'après la décision votée en 1877 d'offrir ce titre à ceux de nos amis qui voudraient, par une cotisation de trois cents francs une fois versée, aider l'œuvre d'une manière plus directe, et lui permettre de constituer pour l'avenir un capital inaliénable,

J'ai l'honneur de proclamer aujourd'hui membre associé du Comité :

M. E. Nyegaard, de Saint-Quentin, pasteur
à Fresnoy-le-Grand.

ÉTUDES HISTORIQUES

LE CHANT DES MARTYRS DE MEAUX, 1546.

Le 8 septembre 1546, le lieutenant civil et criminel de Meaux (1), le procureur du roi (2), le prévôt du bailliage (3), le prévôt des maréchaux (4) et ses archers, envahirent la maison du cardeur Etienne Mangin, au moment où Pierre Leclerc, récemment institué pasteur, y présidait le culte dans un grenier. « Il vous faut venir en prison, lui dirent-ils. — Allons où il plait au Seigneur, répond Leclerc. Il se laissa lier sans contredire, ce qu'aussi firent les autres tant hommes que femmes », au nombre de soixante : quarante et un hommes ou jeunes gens, et dix-neuf femmes ou filles (5). « C'était chose émerveillable, poursuit Crespin, de voir comme en une longue procession tant d'honnêtes personnes de tout sexe et âge, qui de bon gré se laissaient mener en prison par peu de gens. Car il ne faut douter que, s'ils eussent voulu se rebecquer, facilement ils eussent été secourus de leurs parents et amis qui les voyaient passer tous joyeux et chantants pseaumes, principalement le LXXIX : *Les gens entrés sont en ton héritage.* » — Le parlement de Paris prononça leur sentence le 4 octobre : quatorze étaient condamnés « à être ars et brûlés vifs au grand marché de Meaux, au lieu plus commode et prochain de la dite maison d'icelui Mangin » ; trente-six, au bannissement ou à des peines diverses, et tous, à assister à l'exécution des quatorze. Dix femmes étaient acquittées. L'arrêt portait en outre que la maison de Mangin serait rasée et qu'à la place on éléverait une chapelle en l'honneur du Saint-Sacrement. Reconduits à Meaux le 5 octobre, les quatorze subirent encore, le 6, la question extraordinaire, et le 7,

(1) Philippe Rhumet (Carro, *Hist. de Meaux*, 1865, in-8°, p. 205).
(2) Louis Cosset. C'est lui que Catherine de Médicis chargea d'exécuter la Saint-Barthélemy à Meaux et qui appela du haut de l'escalier de la prison les soixante-douze protestants qui furent égorgés au bas.
(3) Adrien de la Personne.
(4) Gilles Berthelot.
(5) En les voyant si nombreux, le prévôt, arrivé le premier, avait eu un mouvement de frayeur et était sorti pour attendre du renfort.

c'est-à-dire un mois moins un jour après leur arrestation, ils furent menés au martyre.

Vers les deux heures la porte de la prison s'ouvrit (1), et après que les huit plus fervents eurent tendu la langue aux cisailles des exécuteurs, le cortège se mit en marche, au son des cloches de toutes les églises et de tous les monastères. En tête s'avançaient le prévôt des maréchaux et ses officiers; puis venaient, traînés sur des claies, Pierre Leclerc et Etienne Mangin, de la bouche desquels s'échappaient des flots de sang; trois tombereaux portaient les douze autres condamnés à mort; les trente six suivaient à pied nu-tête et les femmes nu-pieds (quatre hommes en chemise avaient la corde au cou); les docteurs Maillard et Picard, accourus tout exprès de Paris, allaient de l'un à l'autre, essayant d'arracher quelque rétractation; les autorités, le clergé, les notables de la ville et des moines de différents ordres, formaient les derniers rangs pressés par la foule. Depuis le matin, une immense multitude attirée par le spectacle d'un autodafé, couvrait la place irrégulière du Marché; vis-à-vis des ruines de la maison de Mangin démolie dès la veille, quatorze potences étaient plantées en cercle autour d'un large bûcher, et une quinzième « un peu plus éloignée, où devait être pendu par les aisselles un jeune garçon nommé Michel Piquery, qu'ils avaient honte de brûler pour la jeunesse. » A côté s'élevait un échafaud du haut duquel les trente-cinq devaient contempler l'épouvantable supplice de leurs frères; en face, une barrière protégeait l'enceinte des places réservées (2).

Enfin le cortège, traversant la Marne, déboucha sous la porte du pont (3) qu'on apercevait d'un côté de la place. Bientôt le bourreau de Paris et celui de Meaux commencèrent à attacher les victimes. « Et pource que les condamnés qui avaient les langues coupées ne cessaient de louer Dieu, et les autres de chanter pseaumes, les prêtres qui étaient là comme forcenés, se prirent à chanter: *O salutaris hostia*; — *Salve, Regina*,... et ne cessa leur chant enragé, dit Crespin, jusques à ce que les saintes hosties de Jésus-Christ fussent toutes brulées en suave odeur au Seigneur. » Le lendemain, pendant

(1) La disposition des bâtiments qui donnent sur la cour est encore la même qu'au XVIe siècle.

(2) « Ce fut là, dit le bénédictin dom Toussaint-Duplessis (*Hist. de l'Église de Meaux*, I, 349), la seule *action d'éclat* que Jean de Buz [évêque de mœurs scandaleuses] vit faire contre les hérétiques de son vivant. »

(3) Le quartier qu'on appelle le Marché est séparé de la ville par la rivière, bordée alors de murailles des deux côtés; à chaque bout du pont qui joint la ville au Marché se trouvait une porte avec herse et pont-levis.

que le bûcher fumait encore, le Saint-Sacrement fut porté sur la place en grande et solennelle procession, et le docteur Picard, montant dans une chaire dont le ciel était de drap d'or, fit un véhément discours destiné à prouver que les suppliciés de la veille étaient damnés pour l'éternité.

Efforts impuissants! La sereine constance des *Christaudins* ou *Hérétiques de Meaux*, leur foi joyeuse et triomphante, le chant par lequel ils criaient à Dieu vengeance, avaient gagné de nombreux prosélytes à la Réforme. Quelques années après, des douze cents familles qui habitaient le Marché, il n'en restait qu'une douzaine de catholiques. Ce psaume des martyrs, dont la mélodie originale, étrange, rend si bien l'implacable énergie, le voici, mais à l'unisson et non à quatre parties, parce qu'il n'était pas encore harmonisé en 1546 et ne le fut que l'année suivante.

PSAUME 79, versets 1 et 6.

Paroles de CLÉMENT MAROT (1543).
Mélodie de LOUIS BOURGEOIS (1544).

Les gens entrés sont en ton héritage,
Ils ont pollu, Seigneur, par leur outrage,
Ton temple sainct, Jérusalem détruite,
Si qu'en monceaux de pierres l'ont réduite.
Ils ont baillé les corps
De tes serviteurs morts
Aux corbeaux pour les paistre,
La chair des bien-vivants
Aux animaux suivants
Bois et plaine champestre.

Des prisonniers le gémissement vienne
Jusques du ciel en la présence tienne ;
Les condamnés et ceux qui jà se meurent,
Fais que vivants par ton pouvoir demeurent.
A nos voisins aussi
En leur sein endurci,
Sept fois veuille leur rendre
Le blasme et déshonneur,
Que contre toi, Seigneur,
Ont osé entreprendre.

Ainsi chantaient les martyrs; on ne tarda pas à chanter autrement.

LES CHANTS DU PRÉ-AUX-CLERCS, 1558.

Le grand Pré-aux-Clercs, lieu de promenade des Parisiens au xvi[e] siècle, était situé hors de la ville, dans l'espace compris aujourd'hui entre la Seine, les rues Bonaparte, Jacob, Saint-Benoît, le boulevard St-Germain, la rue St-Dominique et la rue de l'île des Cygnes, qui est un peu au delà de l'esplanade des Invalides (1). Un soir du mois de mai 1558, des étudiants y firent entendre des chants si merveilleux, que leurs camarades qui s'ébattaient à quelque distance accoururent et les suivirent en chantant avec eux. Ils recommencèrent le lendemain, et des seigneurs de la cour, les Châtillon, Condé, le roi de Navarre et sa femme Jeanne d'Albret, reconnaissant les psaumes de l'Église persécutée, se mêlèrent aux chanteurs et prirent part à la psalmodie. Sept à huit mille personnes assistaient chaque soir à ce concert. La foule ravie écoutait avee transport, s'étonnant de la longue et cruelle prohibition de choses si bonnes et admirables.

Les Guisards, au contraire, feignaient de rire et de se moquer; il s'ensuivit naturellement quelques coups d'épée. De son côté, le clergé s'indignait que ces psaumes maudits qui gagnaient les cœurs, et qu'on n'avait chantés jusque-là qu'à demi-voix, la nuit, et dans des lieux écartés, éclatassent irrésistiblement et impunément devant tout Paris. Des émissaires furent députés au camp d'Amiens, où se trouvait l'inepte roi Henri II, et sous le prétexte mensonger d'une sédition qui menaçait sa couronne, obtinrent qu'il prohibât d'une manière absolue les réunions du Pré-aux-Clercs. En attendant, des énergumènes prêchaient le meurtre du haut de la chaire, et les canons qui garnissaient les murailles de l'abbaye de St-Germain-des-Prés menaçaient le pré dans toute son étendue. Un malheureux catholique, assailli comme luthérien, fut laissé pour mort à St-Eustache. Et de l'aveu du jésuite Maimbourg, si promenades et chants n'eussent bientôt cessé, le « bon bourgeois » de Paris (celui qui fit plus tard la Saint-

(1) Le petit Pré-aux-Clercs, séparé du grand par un chemin creux représenté aujourd'hui par la rue Bonaparte, était borné des autres côtés par la Seine, la rue de Seine et la rue du Colombier (devenue la rue Jacob) qui longeait l'abbaye. Il était à peu près complètement couvert de constructions. — Voir A. Franklin. *Paris à travers les âges*, Paris, Firmin-Didot, in-f°, 5e livraison, — et Berty, *les Prés-aux-Clercs*, dans la *Revue archéologique* du 15 octobre 1855.

Barthélemy) allait prendre les armes et se jeter sur les Réformés, comme il avait déjà fait dans la rue St-Jacques, l'année précédente. Heureusement les chefs de l'Église qui se réunissait non loin du mur septentrional de l'abbaye, dans la *petite Genève* ou rue des Marais, qui donnait aussi sur le pré, étaient animés de sentiments plus pacifiques : leurs exhortations, jointes à l'arrestation de beaucoup de chanteurs, firent cesser le rassemblement interdit.

Commencés sans réflexion et par une étourderie de jeunesse, ces chants avaient offert aux persécutés, trop nombreux pour continuer à se cacher, l'occasion, saisie avec ardeur, d'affirmer hautement les droits de la conscience ; puis des catholiques humains, tolérants, s'étaient joints aux Réformés, en haine des Guises, et pour protester contre leur insatiable soif de pouvoir, d'or et de sang ; de sorte que la manifestation religieuse et politique du Pré-aux-Clercs peut être considérée comme le prélude de la conjuration d'Amboise. — Mais pourquoi eut-elle lieu précisément en 1558, et non plus tôt ou plus tard ? Avec sa divination de grand historien, et en dépit de la confusion des dates et des noms, qu'il brouille étrangement, Michelet nous paraît avoir trouvé la réponse à cette question. La nouveauté qui seule explique l'enthousiasme des écoliers, celui de la foule et la colère redoublée du clergé, c'est la première exécution publique d'une splendide musique religieuse à quatre parties, dont on ne connaissait encore « que l'essai ridicule (1) », en un mot l'apparition de l'harmonie protestante, qui a pour père le Parisien Louis Bourgeois.

Ce chantre, qu'on avait appelé à Genève en 1541, se trouva être un homme de génie qui exerça la plus heureuse influence sur l'art musical. Chargé de mettre en musique les psaumes de Marot, il daigna le premier s'occuper de la mélodie, abandonnée jusqu'alors aux poëtes, et trouva l'expression à force de vouloir que l'air répondît aux paroles.

Les plus beaux chants de notre psautier, dont quelques-uns sont des chefs-d'œuvre, lui appartiennent. En outre, avant Goudimel et Palestrina, il comprit que le sérieux et la piété devaient régner dans les compositions harmoniques destinées à l'église, et s'efforçant de simplifier l'art pour le populariser, il créa le choral, c'est-à-dire le chant religieux en harmonie consonnante note contre note. J'aime mieux, écrivait-il, paraître ridicule aux musiciens savants, qu'être

(1) Michelet, *Guerres de religion*, p. 159.

« estimé lascif et mol entre ceux qui craignent Dieu ». Rebuté de l'aversion de Calvin pour la musique à plusieurs parties, Bourgeois quitta Genève en 1557 et revint à Paris, apportant ses psaumes à quatre voix imprimés à Lyon en 1547 ; il les fit chanter à ses élèves, et ceux-ci les redirent au Pré-aux-Clercs avec le succès que l'on sait.

Ce triomphe d'un instant, ce fugitif rayon de gloire fut l'unique récompense d'une vie pauvre et obscure, toute consacrée à l'art et bientôt retombée dans le plus injuste oubli. Il n'existe pas en France un seul exemplaire connu des différents psautiers à quatre parties de l'artiste que M. Bovet a si bien nommé le Bernard Palissy de la musique ; c'est à la bibliothèque impériale de Vienne qu'il a fallu aller demander le morceau que voici, dont la grave et religieuse harmonie contrastait si vivement avec les messes scandaleuses de l'époque: *A l'ombre d'un buissonnet ; — l'Homme armé ; — l'Ami Baudichon.*

PSAUME Ier, verset 1.

Paroles de CLÉMENT MAROT (1542).
Mélodie de LOUIS BOURGEOIS (1542).
Harmonie de LOUIS BOURGEOIS (1542).

Qui au conseil des malins n'a esté,
Qui n'est au trac des pécheurs arresté,
Qui des mocqueurs au banc place n'a prise,
Mais nuict et jour la Loi contemple et prise
De l'Éternel, et en est désireux ;
Certainement cestui-là est heureux.

LE PSAUME DES BATAILLES.

Durant de longs siècles d'oppression et de ténèbres, le peuple dépouillé de ses droits restait muet dans l'église, et n'y ouvrait la bouche que pour entonner, à certaines fêtes, des chansons grivoises, en guise d'accompagnement du chant latin réservé aux ecclésiastiques. En rendant le chant au peuple et le chant en langue vulgaire, en même temps qu'elle substituait au plain-chant la musique, c'est-à-dire des mélodies rhythmées et écrites dans la tonalité populaire dont s'étaient servis les trouvères et les troubadours, la Réforme substitua la conscience du peuple à l'autorité du prêtre. A partir de ce moment le moyen âge cesse et le monde moderne commence : la souveraineté de la conscience fraie la voie à la souverai-

neté populaire. — Voilà pourquoi le chant des psaumes fut le grand attrait, la grande puissance de prosélytisme de la Réforme française, et pourquoi le psautier, lu, aimé, su par cœur, appliqué, pratiqué, cité, dans toutes les circonstances de la vie, bien plus que les autres livres de la Bible, marqua de son empreinte le caractère huguenot, et eut tant d'influence sur les destinées de notre Église.

Les Réformés s'étaient laissé conduire au supplice comme des agneaux, aussi longtemps qu'on avait observé à leur égard les formes ou du moins les apparences de la justice; mais quand des assassins se précipitèrent partout sur eux, quand le massacre de Vassy eut donné le signal de la Saint-Barthélemy de 1562, plus meurtrière que celle de 1572, que devaient-ils faire? — Se laisser paisiblement égorger, disait Calvin (1) appuyé sur saint Paul; alors la Réforme disparaissait de la France, comme elle a disparu de l'Espagne et de l'Italie. Résister et combattre, dirent les psalmistes, et c'est ce que n'avait pas prévu Calvin, lorsque, supprimant les cantiques en usage avant lui, il n'avait admis dans son recueil que des psaumes et les y avait tous admis sans distinction. Avec son Dieu national, protecteur et vengeur d'Israël, avec son patriotisme ombrageux et parfois cruel jusqu'à la barbarie, avec son intolérance et sa haine des divinités étrangères, le psautier semblait destiné d'avance à devenir ce qu'il fut à deux reprises pour nos pères, savoir l'Évangile de la résistance. C'est le psautier qui enfanta les prodiges de l'épopée huguenote, c'est grâce au psautier que nos aïeux ont conquis la liberté de professer leur culte, au prix de deux siècles d'inénarrables souffrances qui ont préparé et hâté l'avènement des immortels principes de 89.

Le chant des psaumes retentissait matin et soir sur les remparts des places fortes et dans les camps des Réformés. Avant le combat, d'illustres capitaines et grands patriotes, Coligny, La Noue, le Béarnais lui-même, fléchissaient le genou pour se joindre à la prière prononcée devant le front des troupes, et au moment de l'attaque ils disaient à leur ministre: Monsieur, entonnez le psaume. — Les chants

(1) Il écrivait en 1556 : « Pour ce que j'ai entendu que plusieurs de vous se délebèrent, si on les vient outrager, de résister plutôt à telle violence, que de si laisser brigander, je vous prie, mes très-chers frères, de vous déporter de telconseils, lesquels ne seront jamais bénis de Dieu pour venir à bonne issue, puisqu'il ne les approuve point. » — Et en 1563 : « Je conseillerai toujours qu'on se déporte des armes, et plutôt que nous périssions tous que de rentrer aux confusions qu'on a vues. » (Jules Bonnet, *Lettres fr. de Calvin*, II, 92 et 498.)

de guerre ne manquent pas dans le psautier; on avait le choix, notamment entre les suivants :

Mon Dieu que d'ennemis,
Qui aux champs se sont mis
Et contre moi s'élèvent! (Psaume III.)

Tout un camp vienne et moi seul environne,
Jamais pourtant mon cœur n'en tremblera. (Psaume XXVII.)

Débats contre mes débateurs,
Combats, Seigneur, mes combateurs. (Psaume XXXV.)

Revenge-moi, prends la querelle
De moi Seigneur, par ta merci. (Psaume XLIII.)

Debout, Seigneur, viens pour exterminer
A tout jamais la sacrilège bande. (Psaume LXXIV.)

A Coutras, on chanta le verset 12 du CXVIII° :

La voici l'heureuse journée.

Mais il en était un que sa mélodie entraînante et martiale, admirablement appropriée aux paroles ainsi qu'au pas de charge, fit préférer à tous les autres, et qui fut chanté au siège de Sancerre ainsi que dans la plupart des combats de l'époque: Dreux, Saint-Denis, Jarnac, Moncontour, la Roche l'Abeille, Ivry, etc., etc. (1) : Le vrai psaume des batailles est le 68° :

Que Dieu se lève seulement.

Après la victoire on chantait le CXXII° :

Puissent de paix être munis
Tes forteresses et châteaux!

Dans la défaite on se consolait en se remémorant le LXXVIII° :

Si est-ce que Dieu est très doux,

ou d'autres qui contiennent des promesses de victoire et de délivrance, le CXXVI°, par exemple :

Alors que de captivité
Dieu mit Sion en liberté (2).

(1) Lorsque au début de la guerre civile, le prince de Condé entra dans Orléans, où il établit son quartier général, tout le peuple se porta au-devant de lui en criant : Vive l'Évangile ! et en chantant le psaume CXXIV° :

Or peut bien dire *Israël* maintenant,

sous cette forme :

Or peut bien dire *Orléans* maintenant.

(*Hist. eccl.*, II, 246.)

(2) La véritable traduction serait : *Lorsque Dieu ramenait les captifs de Sion.*

Finalement la cause de la justice et du droit l'emporta. L'édit de Nantes, qui consacrait le principe de la liberté de conscience et instituait l'État laïque à la place de l'État théocratique, mit fin aux horreurs des guerres de religion, les plus effroyables de toutes, et donna cent années de paix et de prospérité à la France.

Le psaume des batailles ne fut repris qu'après la révocation de ce même édit, lorsque des violences et des cruautés inouïes eurent jeté les Cévenols dans les hallucinations du désespoir et dans l'étrange maladie nerveuse et contagieuse qui semble particulière aux sectes persécutées. D'abord ils entendirent les anges chanter dans les airs les mélodies proscrites des psaumes de Marot et de Bèze. Ensuite commença le délire des inspirés : des hommes, des femmes, surtout des jeunes gens et des jeunes filles, des catholiques même, tombaient à terre et se tordaient dans des convulsions comme les épileptiques, puis s'endormaient d'une sorte de sommeil magnétique, entraient en extase et prophétisaient, c'est-à-dire adressaient aux assistants des exhortations à la fidélité et à la vengeance. Sous la conduite de quelques-uns de ces prophètes, de hardis montagnards s'insurgèrent et rendirent à leurs persécuteurs œil pour œil et dent pour dent. Les troupes les mieux aguerries et commandées par les plus brillants officiers, furent culbutées, mises en déroute, par une poignée de paysans qui n'avaient guère pour armes que leurs faux et leurs psaumes; ils ne chantaient plus l'hymne des combats, ils le rugissaient comme des lions, et comme des lions ils déchiraient l'ennemi. Plutôt que de se rendre, trois cents d'entre eux cernés dans la tour de Bellot expirèrent en psalmodiant au milieu des flammes, après avoir brûlé leur dernière cartouche. Lorsque la *Marseillaise huguenote* éclatait tout à coup sur les cimes de l'Aigoal ou du Cheylaret, on vit plus d'une fois les soldats les plus braves s'arrêter comme frappés d'une terreur superstitieuse et prêts à tourner le dos. L'insurrection dura deux ans, et le maréchal de Villars n'en vint à bout qu'en traitant avec le vaniteux Jean Cavalier. La cour sut désormais que la *patience de huguenot*, dont on avait ri jusqu'alors, avait des limites, et se le tint pour dit. Le soulèvement des Camisards avait préservé le protestantisme d'une complète destruction.

Bientôt un apôtre de paix, Antoine Court, mit un terme aux prédications extatiques, calma les esprits, et, dociles à ses leçons, les rudes Cévenols réapprirent à souffrir en espérant contre toute espérance.

Longtemps encore les pasteurs marchèrent au gibet en chantant:

Miséricorde et grâce, ô Dieu des cieux (Psaume LI),

ou bien :

La voici l'heureuse journée
Qui répond à notre désir.

Mais, en 1762, Voltaire prit en main la cause des Calas; la tolérance s'établit peu à peu et réconcilia tous les Français, qui, à la fin du siècle, se trouvèrent unis dans un ardent amour de la patrie et de la liberté, pour entonner un autre hymne vainqueur qui enfanta aussi des prodiges et refoula l'invasion étrangère. Coïncidence bien remarquable: notre chant national, qui date de ce moment héroïque, a été composé là même où Calvin, organisant la première Église française, avait recueilli, pour l'adapter à un de ses psaumes, la mélodie que Th. de Bèze a mise ensuite au psaume LXVIII[e] ; c'est dire que la *Marseillaise* de Rouget de Lisle et la *Marseillaise huguenote* sont toutes deux originaires de Strasbourg, cité vaillante et sainte, dont le nom n'éveille aujourd'hui que les plus douloureux souvenirs. Mais

Pourquoi t'abattre, ô mon âme,
et gémir au dedans de moi?

Les triomphes de la force brutale sont éphémères :

Revêts ta parure, Sion,...
relève-toi, Jérusalem captive;

car le jour de la délivrance ne peut tarder à luire :

Jérusalem, si je t'oublie,
que ma droite s'oublie elle-même!

PSAUME LXVIII, verset 1.

Paroles de TH. DE BÈZE (1562).
Mélodie alsacienne de LOUIS BOURGEOIS (1542).
Harmonie de CLAUDE GOUDIMEL (1565).

Que Dieu se monstre seulement,
Et on verra soudainement
Abandonner la place ;
Le camp des ennemis espars
Et ses haineux de toutes parts
Fuir devant sa face ;
Dieu les fera tous s'enfuir,
Ainsi qu'on voit s'esvanouir

Un amas de fumée.
Comme la cire auprès du feu,
Ainsi des méchans devant Dieu
La force est consumée.

LES PSAUMES D'ÉDIFICATION.

Si la note belliqueuse était la seule du psautier, à quoi nous servirait aujourd'hui ce livre vénéré? car nous ne chantons plus les hymnes qui enflammaient le courage de nos aïeux dans « la grande guerre où, dit Michelet, le protestantisme sauva les libertés humaines » (1). Relégués dans un passé glorieux, ils ne nous offrent plus qu'un intérêt historique et musical, et nous ne les exhumons que par amour de l'art, et pour montrer de quel abîme de maux nous a tirés la liberté de conscience, toujours haïe et menacée par une puissance malfaisante qui s'obstine à vouloir faire reculer les siècles et remettre l'humanité sous son joug. Mais le psautier contient des pages qui n'ont pas vieilli et n'ont pas d'histoire, parce que ne répondant à rien de temporaire et de passager, elles expriment les besoins les plus intimes, les aspirations éternelles de l'âme humaine: l'adoration, la repentance, l'élan vers la sainteté, qui sont le fond même et l'essence de toute religion.

Sans doute, il y manque l'immortalité, la paternité universelle de Dieu et la fraternité qui en découle; mais les chrétiens de toute dénomination qui, depuis dix-huit siècles, y ont trouvé l'élément nécessaire à leur piété, ont comblé ces lacunes instinctivement et sans effort, chacun suivant le niveau de sa moralité, le degré de ses lumières et la ferveur de son zèle. Le sentiment se refuse à la précision d'un théorème : un catéchisme, une profession de foi, ne seront jamais des chants religieux; tandis que toute aspiration vers Dieu, même la plus étrangère à notre manière d'être intellectuelle, éveille en nous un écho et fait vibrer notre âme à l'unisson. Un Hébreu inconnu, retenu loin de Jérusalem et du lieu saint par des infidèles qui le raillent en lui disant: Où est ton Dieu? soupire après le jour où il pourra s'approcher enfin de l'autel de Jéhovah et lui rendre son culte, il écrit une élégie. Entre lui et nous, quelle distance! que de révolutions et de progrès accomplis dans le domaine de la pensée!

(1) Michelet, *Guerres de religion*, p. 154.

L'autel sanglant et le temple de marbre qu'habitait la divinité se sont évanouis. Pour nous, l'univers est un temple rempli de la présence du Père céleste qui réside dans les cœurs pieux. Pour nous, contempler la face divine, ce n'est plus présenter une offrande ou assister à l'immolation des victimes, c'est descendre en nous-mêmes pour y écouter, dans le silence des passions, la voix auguste et mystérieuse qui nous parle de miséricorde, de dévouement et de sainteté; c'est monter vers l'idéal au sortir de ce monde, et réunis à tous ceux que nous avons aimés, poursuivre à travers l'infini et l'éternité notre destinée de créatures animées du souffle divin et appelées à la perfection. Et cependant le poète sémitique était animé d'un sentiment si profond, il l'a exprimé d'une manière si vive et si heureuse, que quiconque aspire à la sanctification aimera toujours à redire :

Comme un cerf altéré brâme
Après le courant des eaux,
Ainsi soupire mon âme,
Seigneur, après tes ruisseaux.
Elle a soif du Dieu vivant
Et s'écrie en le suivant :
Mon Dieu, mon Dieu, quand sera-ce
Que mes yeux verront ta face?

L'édification est donc attachée à l'intensité du sentiment religieux et à la beauté de la forme qu'il revêt. Or, sous ce double rapport, aucune littérature ne peut être comparée à celle d'Israël.

Aussi l'Église réformée continue-t-elle à chanter une trentaine de psaumes. Et quand elle voudra leur rendre leur fraîcheur primitive, elle n'aura qu'à reprendre telles quelles les mélodies de Bourgeois et l'harmonie de l'un des plus grands musiciens du XVI[e] siècle, Claude Goudimel, qui périt à Lyon dans la Saint-Barthélemy. Du jour où il eût embrassé la Réforme, le fondateur de la première école publique de musique, le maître de Palestrina et le père de l'école italienne, ne s'occupa plus que du psautier huguenot, harmonisé déjà par Bourgeois (1547), Jean-Louis (1555), Clément Jannequin (1559), Champion dit Mithou (1561) et Philibert Jambe-de-Fer (1562). Il y adapta trois harmonies différentes : l'une en style fugué où nos mélodies n'apparaissent que comme des thèmes; une autre moins compliquée, dont le psaume LXVIII[e] que l'on vient d'entendre et le psaume XXV[e] qui va suivre donnent une idée, et une troisième beaucoup plus

simple, la seule qui convienne à l'église, et fort analogue à celle du psaume premier de Bourgeois qui nous émouvait si fortement tout à l'heure. C'est celle-là que nous voudrions voir remise en usage. — Aucun livre n'a eu un succès plus éclatant et aussi durable que le psautier de Marot, de Bourgeois et de Goudimel. Traduit en vingt-deux langues, il a été chanté plus d'un siècle dans toute l'Europe et a fait le tour du monde. Cependant, oublieuse de ses gloires les plus pures, la France, qui laissait disparaître de ses bibliothèques les trois psautiers de Bourgeois, n'a guère veillé davantage à la conservation des trois de Goudimel, et nous regrettons d'avoir à le dire, l'Allemagne et la Suisse nous ont devancés dans la réimpression de l'œuvre la plus aimée de l'illustre musicien et martyr qui la qualifiait ainsi, dans la préface du dernier livre de son dernier psautier :

Le plus doux travail de ma vie,
Guidant mon espérance aux cieux.

PSAUME XXV, verset I.

Paroles de CLÉMENT MAROT (1543).
Mélodie de LOUIS BOURGEOIS (1544).
Harmonie de CLAUDE GOUDIMEL (1565).

A toi, mon Dieu, mon cœur monte,
En toi mon espoir ai mis ;
Fais que je ne tombe à honte
Au gré de mes ennemis.
Honte n'auront voirement
Ceux qui dessus toi s'appuient
Mais bien ceux qui durement
Et sans cause les oublient.

O. DOUEN.

MÉLANGES

ALLOCUTION DE M. LE PASTEUR RECOLIN

Messieurs,

Je crois être l'interprète des sentiments de cette grande assemblée en remerciant le Comité de la *Société de l'histoire du protestantisme français* de cette fête si intéressante et sous une forme si nouvelle, qu'il a eu l'heureuse pensée de nous donner ce soir, à l'occasion de son anniversaire. Je suis sûr aussi de trouver de l'écho dans tous les cœurs en exprimant notre vive reconnaissance à tous les membres de la *Société chorale Galin-Paris-Chevé*, ici présents, qui ont bien voulu prêter leur concours à cette solennité et unir leurs voix sous les voûtes de notre vieux temple de l'Oratoire pour exécuter devant nous, avec une précision et un talent que vous avez admirés, quelques-uns des psaumes traduits par Théodore de Bèze et Clément Marot, tels qu'ils étaient chantés par nos pères, les huguenots français.

En écoutant ces pieux cantiques, je me croyais transporté à plus de trois siècles en arrière. Tantôt je me trouvais sur la place publique de Meaux ou de Lille ou à quelques pas d'ici, *en place de Grève*, et je croyais entendre la voix de nos premiers martyrs lorsqu'en marchant au bûcher ou à la potence ils entonnaient ce psaume LXXIX d'une mélodie si simple et si pénétrante, que vous venez d'entendre, ou cet autre psaume XXV : « *A toi, mon Dieu, mon cœur monte...* » que vous allez écouter.

Tantôt je suivais en esprit la longue file des protestants de Paris, bourgeois, nobles, écoliers, grandes dames qui, en présence des catholiques étonnés et quelquefois entraînés à se joindre à eux, se promenaient gravement, le soir, au célèbre *Pré-aux-Clercs*, situé au delà de la Seine, près de St-Germain-des-Prés, chantant le même psautier enrichi des mélodies de Louis Bourgeois et des harmonies de Claude Goudimel.

Tantôt encore j'écoutais avec une émotion mêlée de tristesse et de

crainte, dans les champs de Dreux et de Moncontour, ce magnifique *psaume des batailles* entonné par toute l'armée huguenote, au moment où, après avoir fléchi le genou, elle s'élançait au combat, guidée par la voix et l'épée de notre grand Coligny.

Puis, descendant le cours des années et me transportant à une époque moins troublée, je me suis assis par la pensée dans ce vaste et beau temple de Charenton, réédifié en 1625 par le célèbre architecte protestant Salomon de Brosse, l'auteur du palais du Luxembourg, et il m'a semblé entendre ces mêmes mélodies répétées par une immense assemblée de 4 à 5000 fidèles, chantant à l'ouverture du service le psaume :

Vous qui sur la terre habitez,
Chantez à haute voix, chantez...

ou quand le pasteur était monté en chaire, l'immortel cantique :

Comme un cerf altéré brâme...

J'ai cru voir enfin passer devant moi ce long siècle d'épreuves, qui commence à la *Révocation de l'Edit de Nantes* en 1685 et se prolonge jusque vers la fin dn XVIIIe siècle jusqu'à l'*Edit de Tolérance*, en 1787, et j'ai cru assister à cette lente agonie de notre chère Eglise sous la croix. Que de fois elles ont retenti, ces hymnes sacrées, sur la terre d'exil, partout où nos familles protestantes fugitives ont trouvé une si fraternelle hospitalité en Suisse, en Hollande, en Angleterre et jusque sur les lointains rivages du Nouveau-Monde ! Que de fois les ont entendues et répétées, les gorges de nos chères montagnes des Cévennes, les excavations de leurs grottes profondes, les lits desséchés de leurs torrents ! Que de fois surtout ces cantiques furent l'unique plainte et la seule consolation de nos confesseurs sur les galères de Marseille et de Toulon, dans la prison de la Tour de Constance ou en face de la mort. Le dernier de nos martyrs, le pasteur François Rochette, condamné par la cour de Toulouse à être pendu et étranglé sur la petite place du Salin, en février 1762, au moment de gravir l'échelle fatale, se mit à entonner le 1er verset du psaume CXVIII :

La voici l'heureuse journée
Qui répond à notre désir...

On peut affirmer en toute vérité que dans ces vieux psaumes vien-

nent revivre et se résumer toutes les grandes époques de notre histoire religieuse.

Il nous est bon, Messieurs, de retremper nos esprits et nos cœurs dans ces émouvants et austères souvenirs, nous qui vivons dans une époque si différente de celles-là. Certes, je ne suis pas de ceux qui médisent de leur temps; il a ses privilèges et ses gloires, et ces pieux protestants du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe siècle auraient bien voulu connaître et goûter quelques-unes de ces libertés dont nous jouissons au XIXe. Mais nous pouvons sans médire signaler deux grandes lacunes de notre temps. La première me paraît être la prédominance excessive, croissante, des questions politiques et sociales, sur, je ne dis pas, remarquez-le, les questions ecclésiastiques et les discussions religieuses, elles sont malheureusement plus bruyantes que jamais! — mais sur la question religieuse, la vraie question, la question du salut personnel; celle-là est presque oujours négligée de nos jours, relé guée au dernier plan. La seconde lacune, c'est la diminution, l'affaiblissement progressif de ce qui fait les grands caractères, les fortes individualités, l'affaiblissement de la conscience, de la volonté morale, et, en remontant plus haut, l'affaiblissement de la foi, de la foi au monde invisible, à la vérité, au Dieu vivant. Pour combler ces lacunes, pour lutter victorieusement contre ce double péril, il nous est salutaire, Messieurs, de nous « enquérir des sentiers des siècles passés » et de contempler les vies de ces héros de notre Église les Jean Leclerc, les Louis de Berquin, les Coligny, les Jeanne d'Albret, les La Noue, les Duplessis-Mornay, les Claude Brousson, les Antoine Court, les Paul Rabaut... Il y a là pour nous toute une école de foi religieuse et de grandeur morale.

C'est justement à cette œuvre si belle de restauration de notre passé que travaille la *Société de l'histoire du protestantisme français*, qui nous réunit aujourd'hui. Son programme est ainsi conçu: « Elle a pour but de rechercher, de recueillir et de faire connaître tous les documents, inédits ou imprimés, qui intéressent l'histoire des Églises protestantes de langue française. » (Notice sur la Société, 1874, p. 5.) Pour réaliser ce programme, elle a fait trois grandes choses:

1° Elle a publié depuis 1852 un *Bulletin* mensuel, qui est devenu maintenant une grande et riche collection de documents et de renseignements de toute sorte sur l'histoire de notre protestantisme; c'est,

comme le disait en 1855 son premier président, M. Ch. Read, « un véritable voyage de recherches et de découvertes à travers ce champ si vaste et autrefois si peu exploré. » Ce n'est pas à moi qu'il appartient de faire l'énumération des trésors historiques qui s'y sont accumulés; qu'il me suffise de rappeler que c'est au *Bulletin* que nous devons la publication de pièces qui sont comme des perles précieuses dans notre écrin religieux: le *Testament olographe de l'amiral Coligny*, le *Journal* de l'illustre professeur et pasteur de Montauban, *Daniel Chamier*, l'*autobiographie de Pierre Du Moulin*, l'histoire authentique du *martyre de Rochette et des trois gentilshommes verriers.*

Ajoutons que depuis 1866, le *Bulletin* placé désormais sous la direction de l'éminent et pieux éditeur des *Lettres françaises* de Calvin, M. Jules Bonnet, a ouvert sa seconde série, et sans cesser d'être un recueil de documents inédits, a pris à tâche de donner à ses lecteurs des études historiques suivies sur les principaux personnages et les événements les plus importants de notre histoire. Ces études elles-mêmes ont donné naissance à plusieurs beaux et bons livres que tout protestant zélé et un peu cultivé devrait posséder dans sa bibliothèque.

2° La Société a fait encore une œuvre excellente en provoquant au sein de nos Eglises réformées, nationales et indépendantes, l'institution d'une fête que nous avons le privilège de célébrer depuis 1866 le premier dimanche de novembre, *la fête de la Réformation.* Quelle bonne occasion pour les fidèles de relier le présent de notre Église à son passé, de retremper leur foi souvent si vacillante et leur ferveur souvent si attiédie au contact de ces cœurs et de ces vies que dévorait le zèle de la maison de Dieu! Et quel privilège pour nous, pasteurs, de trouver dans ces solennités un moyen de varier nos sujets de prédication, de faire connaître et aussi de mieux apprendre à connaître nous-mêmes les grands principes et les grands faits de notre glorieuse Réformation!

3° La Société de l'histoire du protestantisme a pu réaliser en troisième lieu une de ses ambitions les plus chères et les plus bienfaisantes en créant et en ouvrant au public, le 5 février 1869, une *Bibliothèque du Protestantisme français,* destinée à réunir toutes les œuvres diverses que le protestantisme a enfantées dans le domaine littéraire, artistique, philosophique et religieux.

Cette bibliothèque a débuté avec 200 volumes, et elle en compte maintenant plus de 15000. C'est là que peuvent venir puiser les travailleurs désireux d'explorer sérieusement quelques-uns des coins de ce champ immense de notre histoire religieuse durant plus de trois siècles. Pour vous montrer par un seul trait l'importance de cette œuvre et vous parler de ce que je sais le mieux, il me suffira de vous dire que la bibliothèque possède depuis quelques années un véritable et inappréciable trésor, une collection de manuscrits à laquelle on a donné le nom de *papiers Paul Rabaut*, le grand pasteur du Désert. La première origine de cette collection remonte à Paul Rabaut lui-même, mais elle a été considérablement accrue en passant des mains de madame Rabaut-Pommier, belle-fille de Paul Rabaut et veuve d'un de nos anciens pasteurs de Paris, entre les mains de M. Charles Coquerel qui y puisa les matériaux de sa savante *Histoire des Eglises du Désert*, puis entre celles du regretté M. Athanase Coquerel fils, qui la légua à la bibliothèque, après l'avoir considérablement enrichie. Confiée aux soins intelligents et dévoués de l'un des membres du Comité, M. W. Martin, qui en fit collationner et relier les pièces, elle forme maintenant un beau recueil de 56 gros volumes, presque tous manuscrits.

Pourquoi faut-il, Messieurs, qu'en rappelant ainsi les trois excellentes œuvres du Comité, nous soyons saisis d'une pensée pénible qui se traduit inévitablement par un reproche, que nous pouvons tous nous appliquer.

Le *Bulletin* mensuel, qui a rendu tant de services, ne fait pas ses frais; il ne réunit qu'un nombre trop restreint d'abonnés alors qu'il devrait être reçu par toutes nos familles protestantes aisées, par tous nos Conseils presbytéraux et par la plupart de nos pasteurs.

La fête de la Réformation est célébrée, je le sais et je m'en réjouis, dans la plupart de nos Églises réformées, luthériennes et indépendantes, mais jusqu'à présent il n'y a que 50 Églises, dans les plus belles années 60 tout au plus, qui envoient à la Société la modeste collecte qui se fait à l'issue de ce service, 50 Églises au lieu de 500, de 800 que l'on pourrait et devrait compter.

Enfin, la *Bibliothèque* qui réunit une si riche collection de livres précieux, quelques-uns très rares, est encore située dans un local plus qu'insuffisant, obscur et mal aéré, où plusieurs de ses volumes subissent — on l'a vu dans ce long et sombre hiver — les atteintes

funestes de l'humidité. Il lui faudrait un emplacement digne d'elle, plusieurs salles vastes, commodes, bien éclairées et bien chauffées; il lui faudrait surtout un *bibliothécaire* en titre qui permît au Comité de l'ouvrir non une fois par semaine, le jeudi, pendant quelques heures, comme il est réduit à le faire, mais au moins trois ou quatre fois par semaine, le matin et l'après-midi.

Les membres du Comité et à leur tête le digne et si dévoué président que vous venez d'entendre, soupirent ardemment après ces réformes; plusieurs travailleurs assidus les réclament aussi avec non moins d'ardeur. Que faudrait-il donc pour les réaliser? Quelques milliers de francs de plus, c'est-à-dire permettez-moi cette hardiesse toute pastorale, la moitié de la somme que quelques-unes de nos riches familles jettent sans hésiter dans une de leurs fêtes mondaines ou consacrent au renouvellement du mobilier de leurs salons. C'est triste!

Aux protestants de Paris et aussi à ceux de la province revient le devoir et l'honneur de combler au plus tôt ces fâcheux déficits. Songez-y bien, Messieurs, il s'agit ici d'une de ces œuvres trop rares en nos jours, où toutes les discussions doctrinales s'arrêtent, où toutes les divisions et passions ecclésiastiques s'apaisent, pour faire place à l'harmonie des sentiments et des pensées; il s'agit ici d'une œuvre de piété, de piété à la fois patriotique et religieuse.

Sur son lit de mort, un des plus grands orateurs de notre Église réformée et de notre temps, et dont la voix qui a si souvent retenti dans cette enceinte vibre encore dans plus d'un cœur, Adolphe Monod, aimait à parler « des grands services que, dans sa profonde conviction, cette Société avait déjà rendus et était appelée à rendre *par la vérité historique à la foi évangélique*. Recueillons tous, Messieurs, cette parole et soutenons désormais de nos sympathies, de nos prières et de nos sacrifices une Société qui a pour fin la reconstruction de ce grand passé de gloire, de vertus et de douleurs.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

INTERROGATOIRES POLITIQUES DE PÉRÉGRIN DE LA GRANGE

Extraits (1).

Extraict des confessions de Pérégrin de la Grange, du XVIII[e] d'apvril XV[e] soixante-sept, après Pasques, pardevant les commissaires du Roy, nostre Sire, aud[t] Valenciennes.

Requis s'il ne cognoist ung nommé Gilles Leclercq et sy ceulx du consistoire ne ont reçeu lettres de luy ?

Dit qu'il cognoist bien led[t] Leclercq, mais qu'il ne a souvenance de quelques lettres par luy escriptes.

Depuis, luy estant monstré une lettre dud[t] Leclercq du premier d'octobre (2), dit qu'il luy revient en mémoire d'avoir veu icelle lettre, estant de retour de l'assemblée tenue à Gand (3), que quelque particulier luy monstra.

Requis de la qualité de Gilles Leclercq, sa hantise et de quoy il se mesloit ?

Dict que led[t] Gilles suyvoit les grands maistres, comme le prince d'Orenge et comte de Hornes, selon qu'il a oy dire, et est homme bien docte en latin et grand philosophe, sans qu'il ait aucune charge à l'église qu'il soit et enseigne. De ce estant requis, en la présence de luy qui parle, d'enseigner la parole de Dieu, il a refusé d'accepter la charge.

Requis en quelle qualité led[t] Leclercq a escript lad[te] lettre ?

Dit qu'il luy semble qu'il escripvit lad[te] lettre après avoir entendu l'advis du comte de Hornes, y joindant aussi son advis particulier.

Hors des confessions dud[t] Lagrange, du XX[e] de apvril 1567, après Pasques, pardevant lesd[ts] commissaires.

(1) Voir le *Bulletin* du 15 février dernier, p. 59.
(2) 1566 — c'est la lettre dont nous avons parlé dans notre commentaire sur les interrogatoires de Guy de Bray.
(3) Une assemblée générale des députés des Églises calvinistes qui eut lieu à Gand en septembre 1566.

Pérégrin La Grange, prisonnier, amené en la chambre de la prison et interrogé sur copie d'une lettre escripte le XXIIII[e] de janvier (1), ne contenant superscription ne subscription, dit qu'il a escript lad[te] copie hors d'une lettre escripte et envoyée de Anvers par le d[t] Jacques Gellée, ayant remis en langaige intelligible le contenu de lad[te] lettre, laquelle estoit escripte soubz nom estrange comme plusieurs aultres.

Et en premier lieu. pour esclaircir lad[te] lettre, que le *petit* et le *Grand* (2) dénotent le petit et le grand messaigers, desquels il ne sçait les noms. Le debvoir dont la lettre parle est qu'ilz (3) feissent diligence pour leurs affères, assavoir pour avoir à ceulx de Valenciennes bon appointement ou secours.

Le S[r] du Lac y dénommé est mons[r] Crespin, venant *du lac Léman*.

Et touchant l'assemblée qui faire se debvoit à Bréda, dit que depuis ilz ont entendu que les seigneurs dénomméz en lad[te] lettre (4) y ont esté et que iceulx auroyent illec conclud et résolu de maintenir toutes les églises en général en leur liberté, et ce par le moyen de M. de Brederode qui se debvoit déclairer, qui depuis a eu procuration de toutes les églises du Pays-Bas, et de son costé promis de les maintenir et assister moyennant quelque somme d'argent que une chascune église devoit bailler (5), lesquelles procurations furent passées à Anvers où estoyent présens lesd[ts] Jacques Gellée et Anthoine Morrenart, qui depuis en ont faict advertence à ceulx de Valenciennes par diverses lettres, et portoit la portion de l'église de Valenciennes XX[m] florins, et par aultres lettres leur fust donné à cognoistre qu'il falloit redoubler la somme, ce que onques ne fut proposé à Valenciennes, pour estre la ville close et en nécessité.

Bien est vray que luy confessant a oy dire que aulcuns seigneurs auroyent reçeu quelque argent d'aucunes églises.

Dit que, suyvant lad[te] lettre et aultres, ilz ont tousjours remis leurs affaires à Madame et à tous les chevaliers de l'ordre du conseil d'État assembléz et non aultres que chevaliers (6).

(1) La lettre écrite d'Anvers par Jacques Gellée.
(2) Nous avons donné le commencement de cette lettre dans une note sur Crespin, insérée dans ce *Bulletin*, t. XXVII, p. 380.
(3) Jacques Gellée et Antoine Morrenart.
(4) Le prince d'Orange, Louis de Nassau, le comte de Hornes, Brederode, le comte de Hooghstraeten.
(5) C'était le plan adopté dans l'assemblée de Saint-Trond et le seul qui fût efficace.
(6) On expliquera plus loin pourquoi.

Requis si, environ ce temps-là (1), il ne a esté au logis du seig[r] d'Audrignies ?

Dit que ouy, y estant appelé par led[t] seig[r] le mardy (2) enssuyvant, et luy demandoit led[t] seigneur de quelle authorité il estoit d'intention faire la presche en publicq à Valenciennes le jour ensuyvant, dont desjà le bruit estoit.

Sur quoy, led[t] confessant luy monstra la copie de lad[te] lettre envoyée aud[t] Ambroise (3) par l'église d'Anvers (4), signée du ministre d'Anvers, nommé Charles (5). Ce que oyant, led[t] seigneur d'Audrignies luy requist surcéir lad[te] presche, jusques ad ce que il auroit envoyé à Bruxelles pour sçavoir si telle résolution estoit prinse, et, de faict, led[t] sg[r] d'Audrignies y envoya homme exprès avec la copie de lad[te] lettre (6), ce qui fust cause de surcéir la presche jusques au dimenche (7), jour par luy prins pour rendre response à luy qui parle, mais d'aultant que led[t] seig[r] ne donna aucune response led[t] dimenche, estant empesché ailleurs, luy qui parle passa oultre et feit la presche.

Ottel du XVII[e] jour dud[t] mois, aud[t] an, après Pasques, pardevant lesd[ts] commissaires.

Requis comment ilz (8) vouloyent palier ou fonder leur intention sur led[t] compromis, puisque par icelluy, led[t] libre exercice de leur religion ne leur estoitpermis (9).

Dit que led[t] compromis accorde la presche ès lieux où qu'elles avoyent esté faictes (10), *soubz le nom de laquelle presche ilz entendoient estre comprins le libre exercice de leur religion*, d'aultant plus que les gentilzhommes, assembléz à Sainct-Tron et traictans entre eulx pour parvenir aud[t] compromis, avoyent promis aux députéz des églises illec présens, entre lesquelz estoit luy qui

(1) Le mois de juillet 1566. Il va être question des premiers prêches valenciennois.
(2) Le mardi 2 juillet 1566.
(3) Ambroise Wille, ministre de l'Église évangélique de Tournai.
(4) Le Consistoire d'Anvers donnait le branle à tous les autres.
(5) Charles de Nielles ?
(6) Nous avons déjà expliqué cette résistance de Charles de Revel dans notre étude intitulée : *les Grands prêches de Valenciennes* (*Bull.*, t. XXVII, p. 15).
(7) 7 Juillet 1566, jour du premier prêche public de Pérégrin.
(8) Les calvinistes valenciennois.
(9) Au point de vue de notre discussion ultérieure, il est nécessaire de se rappeler l'accord intervenu les 23-25 août 1566 entre Marguerite de Parme et les seigneurs confédérés, pour mettre fin au bris des images, qui sévissait sur presque toute l'étendue des Pays-Bas.
(10) Antérieurement au 23 août 1566.

parle et François du Joncq, ministre en Anvers (1), de les maintenir en leur religion, jusques à tant que aultrement seroit ordonné par les Estatz Généraulx (2).

Requis pourquoi les gentilzhommes ne sont insisté de faire insérer : *libre exercice de la religion*, aussy bien que : *de faire les presches*, puisqu'ilz avoyent promis ausdites églises, comme il est dit ?

Dit ne savoir la cause (3).

Requis, puisque Madame déclairoit qu'elle ne entendoit aucunement comprendre l'exercice de la religion soulz umbre des presches, pourquoy ilz ne s'en sont départis et ne ont admis la gendarmerie ?

Dit qu'ilz entendoyent, puisque le compromis estoit faict et arresté par les seigneurs, chevaliers de l'ordre, gouverneurs du pays, avec Son Altesse, que ce n'estoit point à elle seule à y donner interprétation, mesmes telle, laquelle du tout seroit contraire à la susdite promesse faicte par les gentilzhommes aux églises à Sainct-Tron, comme dict est (4).

Requis, puis doncq qu'ilz se vueillent référer a interprétation à faire par le conseil d'Estat et les seigneurs de l'ordre, pourquoy ceulx de Valenciennes ne ont admis gendarmerie et ne se sont submis à la capitulation à eux proposée par les seig[rs] prince de Gavres et duc d'Arscot, puisque cela procédoit par résolution précédente prinse aud[t] conseil d'Estat et par les seigneurs de l'ordre, comme mesmes led[t] seig[r] prince (Egmont) leur donnoit à cognoistre ?

Dit qu'ilz entendoyent que telle résolution se debvoit prendre par tous les chevaliers de l'ordre estant du conseil d'Estat (5).

Requis pourquoy ilz insistoient à la convocation de tous les cheva-

(1) François du Jon, Français, originaire de Bourges (Franciscus Junius Bituricensis).

(2) Cette réponse montre bien tout ce que l'accord eut de décevant. Le libre exercice de la religion et l'autorisation de prêcher étaient, moralement parlant, inséparables, car le plus souvent les sacrements de baptême et de mariage étaient administrés au cours même des prêches.

(3) Cette cause, c'était que les confédérés avaient craint de pousser à bout la duchesse et d'exaspérer le roi. Ils n'avaient pas voulu jouer le tout pour le tout.

(4) Réponse adroite, car en effet il est de l'essence d'un pacte synallagmatique qu'il ne puisse être interprété que par les deux parties qui lont conclu.

(5) Remarquer qu'en effet ni Orange, ni Hornes ni Hoogstraeten n'assistaient à la délibération du Conseil d'État où fut décidée la mission de d'Egmont et de d'Arscot. Ils étaient à Anvers, de même Montigny et Berghes étaient en Espagne auprès de Philippe II.

Malgré cela, les Valenciennois, se sachant destitués de tout secours, auraient dû céder.

liers de l'ordre estant du conseil d'Estat, et s'ilz s'attendoyent plus des ungz que des aultres?

Dit que c'estoit ung fait qui concernoit l'université du pays et par ainsy qu'il se debvoit résouldre par les gouverneurs du pays en général, et, de son endroict, il espéroit faveur du prince d'Orenge et conte de Hornes, ne vueillant respondre de l'intention des aultres.

Requis à quelle occasion il avoit conçeu cet espoir et sy lesdit seig[rs] princes (1) ont donné de ce aulcun indice, soit par lettres ou aultrement?

Dit qu'ilz ne ont eu aucune asseurance des princes par escript, mais que Anthoine Morrenart et Jacques Gellée, bourgeois de ceste ville, estans en Anvers, ont rescript par plusieurs fois aux ministres et consistoire de Valenchiennes ou à quelques ungz de leurs amis qu'ilz avoyent souventesfois parlé aud[t] seig[r] prince d'Orenge qui leur avoit dit que leurs affaires yroient mieulx qu'ilz ne pensoyent (2), ne sçaichant aultre confort procédé de la part dud[t] prince. Et ne ont eu aussy aultre confort de la part dud[t] seig[r] conte de Hornes, sinon qu'ilz ont entendu par Jehan Warguin et Jacques Gellée que led[t] conte, estant à Antoing, leur avoit dict que leurs affaires iroyent bien et qu'ilz eussent couraige, et, s'ilz avoyent moyen de tenir bon quinze jours ou trois sepmaines, qu'ilz auroyent secours (3).

Requis s'ilz ont eu confort d'aucuns gentilzhommes de non accepter les conditions à eulx proposées par le seig[r] de Noircarmes (4), de la part de son Altèze gouvernante, et depuis par lesd[ts] seigneurs prince de Gavres et duc d'Arscot?

Dit qu'ils ne ont eu aucun enseignement par escript d'aucuns gentilzhommes, mais que lesd[ts] Jacques Gellée, Anthoine Morrenart, Jehan Warguin et *Monsieur Crespin* ont escript à plusieurs de ceste ville, estans de la religion, que l'on ne feict aucun appoinctement, ne fust à leur grand advantaige, et que l'on n'eust à recevoir les conditions proposées, disans en avoir charge de par l'escript (5) à ceulx de

(1) Dans le sens de : *principes*, *optimates*.
(2) Voilà des paroles bien vagues; elles peuvent se référer aux propositions d'arrangement transmises par Egmont et Arschot tout aussi bien qu'à une promesse de secours effectif.
(3) Cependant il est possible qu'on ait exagéré le langage de Philippe de Montmorency. Pour tenir en haleine les Valenciennois, il fallait bien éclairer leur horizon de quelques lueurs d'espérance. Mais le lecteur se demandera de quel poids de semblables allégations durent peser dans le procès du comte de Hornes, qui ne fut arrêté que le 9 septembre 1567.
(4) Notamment les 26 juillet et 20 novembre 1566.
(5) Nous ne le possédons malheureusement pas.

Valenchiennes par le seig^r de Brederode et aultres gentilzhommes estans alors en Anvers, qui, selon le compromis, leur debvoyent et promettoyent donner secours.

Requis en quel temps ont esté faitz lesd^ts advertissemens?

Dit que ce fust après l'assemblée d'aucuns seigneurs en Bréda et que iceulx estoyent venus en Anvers (1), y adjoustant que lesd^ts advertissemens contenoyent qu'ilz levoyent desjà gens de guerre pour faire led^t secours, tant au pays que en Allemaigne, et que le conte Lodovic (2) estoit allé en Allemaigne pour lever trois ou quatre mil reiters et trente ou quarante enseignes de gens de pied, et le tout par l'advis du prince d'Orenge (3).

Requis quy debvoyent estre chefz desd^ts reiters et gens de pied et où on les debvoit lever?

Dit qu'il n'en sçait rien.

Requis combien debvoit porter en tout la contribution de deniers?

Dit qu'il ne sçait, estant néantmoins bien recors que ceulx cy dessus nomméz escrivoyent comme, par charge dud^t seig^r de Brederode et aultres geutilzhommes, que le contingent de Valenciennes portoit vingt mil florins, ce que toutes fois ne a esté proposé en leur commune ny ailleurs, pour ce que la ville estoit desja assiégée et Tournay rendue (4).

Requis s'ilz ne ont eu, auparavant la rescription cydessus déclarée, aucun confort d'aucuns gentilzhommes de non accepter garnison ou de non recevoir l'appointement à eulx présenté?

Dit d'avoir entendu d'aucuns marchans, et signamment de Jehan Godin, que le seig^r d'Audrignies, passant par ceste ville et aux faulxbourgs, du temps que l'on commenceoit à faire les approches vers la ville et que les Flamengz (5) se commençoyent à lever au secours, auroit dict aud^t Jehan et plusieurs aultres marchans que le seig^r de Noircarmes se repentiroit de son entreprinse et que, de brief, il voiroit tel secours *que les cheveulx luy dresseroyent en la teste*, ne sçaichant luy qui parle aultre particularité de ses propos, fors qu'il

(1) Nous avons déjà dit que tous ces seigneurs arrivèrent à Anvers avec le prince d'Orange le 4 février 1567.

(2) De Nassau.

(3) Nous nous sommes déjà expliqué sur ce point dans notre commentaire sur les interrogatoires de Guy de Bray.

(4) Noircarmes y entra le 2 janvier 1567 après sa victoire de Lannoy.

(5) Les gens de la basse Flandre défaits à Lannoy et à Wattrelos.

entendoit que, avec led[t] seig[r] d'Audrignies, estoyent plusieurs aultres gentilzhommes qui disoyent le mesme.

Ne sçait leurs noms.

Dit, sur ce plusieurs fois interrogué, qu'il ne sçait aultre confort d'aucuns gentilzhommes, se tenant tousjours iceulx des églises à la promesse à eulx faicte aud[t] Sainct-Tron du libre exercice de la religion.

Ottel du XVIII[e] d'apvril aud[t] an, pardevant lesd[ts] commissaires.

Requis quelz aultres chiefz y avoit pour lesd[ts] gens de guerre?

Dit qu'il n'en sçait autres particularitéz sinon qu'on leur escrivoit que en Anvers y avoit plusieurs gentilzhommes qui en debvoyent avoir la charge et que le conte Ludovic estoit allé en Allemaigne pour faire haster les Allemans, et entre les gentilzhommes pour lors en Anvers leur furent dénomméz le seig[r] d'Escaubecque (1), le seig[r] de Villers, le seig[r] de Wingle et aultres dont il ne a maintenant souvenance, mais à ceulx dessuz omméz il a bonne cognoissance, comme ayant parlé à eulx tant à Sainct-Tron que en Anvers.

Disant qu'il ne congnoist le seig[r] de Vendeville (2).

Requis quel nombre de gens et argent pour cest effect ilz debvoyent prendre et qui estoyent les principaulx chefz et conducteurs des affaires de ceste rébellion?

Dit que l'on leur escrivit deux ou trois fois d'Anvers que le seig[r] de Brederode devoit avoir sous sa conduicte et charge six mil piétons de ce pays, assavoir quatre mil arquebouziers et deux mil allecretz (?) et douze cens chevaulx, et le secours que l'on attendoit d'Allemaigne, comme il a déclairé le jour d'hier, portoit trois ou quatre mil pistouliers et trente ou quarante enseignes de gens de pied, et que, pour armer les gens de pardechà, les armes estoyent envoyées par basteaulx d'Anvers à Vianen (3).

Ottel du XIX[e] dud[t] mois pardevant lesd[ts] commissaires.

Dit en outre que le seig[r] d'Audrignies passant ung peu devant que le secours arriva à Tournay aux faulxbourgz de Valenciennes dist à ceulx y envoyéz vers luy que secours se préparoit pour eulx en Flandres et

(1) Escaubeke-Esquelbecq, village sur la ligne ferrée de Lille à Dunkerque. Le seigneur désigné est Jean le Sauvaige, l'un des hommes les plus spirituels de son temps, auteur de nombreux lazzis et emblèmes satyriques contre le cardinal Granvelle.

(2) Jean d'Estourmel, seigneur de Vendeville, seigneur confédéré. Nous ne pourrions dire s'il appartient à la famille française et picarde des d'Estourmel (environs de Péronne).

(3) Résidence de Brederode.

que de ce il avoit adverty le seig^r de Noircarmes, tenant alors le propos cy-dessus relaté : « *Que le seig^r de Noircarmes se repentiroit de son* « *entreprinse et que les cheveulx luy en dresseroient en la teste,* « *voyant le grand secours*, duquel secours ilz ont esté aussy advertis par le seig^r de Wingle, couchant une nuict en la ville, quy estant interrogué des noms et chefz des cappitaines, respondit qu'ilz ne avoyent point de nom, selon que fust le lendemain rapporté à luy qui parle.

Requis si lad. lettre ne faisoit mention d'aultres seigneurs?

Dit que ouy, du prince d'Orenge, et, selon son souvenir, la substance de lad. lettre contenoit ainsy qu'yl s'ensuyt : en premier lieu, que le conte de Holcstrat, estant allé à Bruxelles pour obtenir pardon général de toutes les choses qui s'estoyent faictes et ne l'ayant peu obtetenir (1), à son retour conseilloit faire appoinctement, ayant commodité de ce faire par le moyen du conte d'Aigmond qui venoit par deça, et que la pluspart du mal et calamité de ceulx de Valenciennes provenoit du double espérit du prince d'Orenge, qui tousjours avoit nourry ceulx de la ville de Valenciennes en bonne espérance et par plusieurs fois retenu Jacques Gellée et Antoine Morrenart, leur disant que dans peu de jours il y auroit une finale résolution au contentement et prouffict de ceulx de Valenciennes. Depuis auroit dict qu'il n'y auroit aucun secours, et que ung clercq *envoyé de la part du conte de Nassau* (2) estoit détenu par led. prince en Anvers, sans denner response s'il feroit marcher la gendarmerie ou non. La seconde lectre contenoit aussy en effect ce que la première, ayant esté led. Gillée présent en la ville d'Anvers, où la première fut escripte.

Requis sur le XIIIIe article : Par quy et de quy ilz avoyent les advertences de ce qui se passoit à Bruxelles et ailleurs (3)?

Dit que de la plus part ilz ont esté advertis par ceulx dud. Anvers, ou bien d'aucuns de Valenciennes estans aud. Anvers, et aucunes fois par les gentilzhommes, ne ayant souvenance avoir veu aucunes lettres de gentilzhommes, sinon de mons^r. de Villers addressans à

(1) Antoine de Lalaing, comte de Hooghstraeten, ami intime du prince d'Orange, le remplaça à Anvers du 10 octobre 1566 au 4 février 1567.

(2) Ces mots sont très clairs. Louis de Nassau était en Allemagne, levant des troupes, et avait envoyé le clerc (ou écrivain comptable) de ces soldats à Anvers, pour emporter d'assaut l'adhésion de son frère.

(3) On comprend parfaitement la curiosité que devaient éprouver à cet égard Philippe II et sa sœur. Ils étaient loin de se douter à cette époque que le prince d'Orange soudoyait un valet de chambre ou secrétaire du roi, nommé Vandenesse, pour connaître les secrets de celui-ci.

Simon Logier qui, faisant saillie avec ses gens, preint la fuyte, et, luy retiré, tomba la lettre ès mains de luy qui parle, contenant lad. lettre quelques nouvelles d'Anvers et de Bruxelles, et que plusieurs seigneurs désiroyent le bien de la ville et solicitoyent pour elle, et une autre lettre escripte du seig^r. de Wingle au mesme temps et reçeue par un mesme messager, ne ayant souvenance de ce qu'elle contenoit, sinon qu'il luy semble que c'estoit de petite importance, et ne a vu le messager lequel aussy il ne congnoit.

Sur le xxie article : quelle intelligence, confédération et correspondence ilz avoyent avec les gentilzhommes confédéréz?

Dit qu'il ne sçait que aucune confédération ou traicté ayt esté faict par escript avec les gentilzhommes confédéréz, ne aussy verbale, sinon celle prinse à Sainct-Tron, par laquelle les gentilzhommes promettoyent aux églises de les maintenir en paix et en l'exercice de leur religion.

Requis soubz quelles promesses et mutuelle correspondance lesd. gentilzhommes ont donné aux églises lad. asseurance?

Dit que l'obligation mutuelle entre les gentilzhommes et les églises estoit de secourir les ungz les aultres et esté joinct ensemble.

Requis si, au temps de lad. asseurance à Sainct-Tron, ne fust aussy advisé comment et par quelz moyens ilz se debvoyent les ungz les aultres assister?

Dit que non, si avant qu'il luy souvient, disant aussy de oncques ne avoir oy parler que l'alliance faicte entre les gentilzhommes et les églises auroit esté rédigée par escript (1).

Sur le xxiie et xxiiie article : comment ilz se sont liéz avec eulx, à la persuasion de quy, et quel estoit le but à quoy les ungz et les aultres tendoyent, quelle chose ilz ont faict et traictée aux assemblées faictes avec lesd. confédérez, notamment à celle de Sainct-Tron, et quelle chose en fust widée ?

Dit qu'il ne sçait la cause originèle ou mouvante de confédérer les églises avec les gentilzhommes, ne aussy qui a mis cela en avant, mais sçait bien, qu'estant à Sainct-Tron, la réquisition d'adjoinction se faisoit par les églises, disant (que) l'intention des églises estoit pour avoir liberté de conscience et libre exercice de leur religion, ne

(1) Pour tout ce qui concerne le pacte conclu à Saint-Tron entre les confédérés et les Églises calvinistes, voir l'ouvrage de l'auteur : *Huit mois de la vie d'un peuple* (in 8°, chez Sandoz et Fischbacher).

sçaichant à quoy lesd. gentilzhommes prétendoyent, sinon qu'il luy semble qu'ilz ne vouloyent point estre recherchéz pour le faict de leurs consciences (1).

Ne sçait aussy que aultre assemblée ne traicté ait esté faict entre les confédéréz et les églises que aud. Saint-Tron, dont ci-devant il a amplement parlé.

Ottel du xx[e] dud. mois pardevant lesd. commissaires.

Requis sur certain petit billet, commençant : *Mes frères, je vous remercie*, etc. ?

Dit que, en recevant les lettres des seig[rs]. de Villers et Wingle, ilz y trouvèrent aussy ung mémorial ouvert adressant au seig[r]. de Famars afin que led. de Famars feist tenir prestz les chevaux dud. de Villers, a raison de quoy, et pour communicquer avec led. de Famars de leurs affaires, ilz requéroient que led. seigneur se voulsist trouver en quelque lieu aux faulxbourgs de ceste ville, à quoy led. seigneur ne weullant entendre leur envoya led. billet par le mesme homme qui luy avoit apporté lettres de leur part, lequel messager fust rencontré par les gens d'armes, estant à la ville close et que l'on avoit faict aucunes escarmouches.

Dit, après lecture de ceste sa déposition et confession, que le bruit estoit et voix commune entre ceulx de la religion en Anvers, au retour de l'assemblée de Sainct-Tron que l'on debvoit faire tenir au prince d'Orenge cinquante mil florins, la moitié en prest et l'auttre moictié en dons, ne sçaichant si icelle comme depuis luy a esté furnie.

S'ensuyt la copie du petit billet cy-dessus mentionné : « Mes » frères, je vous remercie bien fort de l'advertissement que me faites; » mais je vous prie, s'il y a chose de grande importance, comme me » mandez, me le mander par escript, car je ne suis délibéré me trou- » ver en nul lieu pour communicquer avec vous et ce pour la consé- » quence de estre tenu plus suspect que je ne suis. »

Led. billet sans subscription ne superscription.

CH. PAILLARD.

(1) En effet, aux termes de la requête délibérée à Saint-Tron et présentée à la duchesse le 30 juillet 1566, les confédérés demandaient à être mis sous la sauvegarde des chevaliers de la Toison d'or et à obtenir pour conseils le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes.

BIBLIOGRAPHIE

MÉMOIRES D'ANDRÉ DELORT

SUR LA VILLE DE MONTPELLIER

(1621 A 1693)

Deux éditions.

Les Mémoires d'André Delort, écrits au jour le jour pendant 70 ans, n'ont été publiés que deux siècles après la mort de leur auteur. Mais, comme par une sorte de compensation, il vient d'en être fait deux éditions simultanées et peu concordantes. C'est de cette différence que nous voudrions présenter une explication.

Il faut faire remarquer dès le début, qu'à la fin du XVII[e] siècle, on ne recourait pas à la presse avec autant de facilité qu'aujourd'hui, et qu'assez souvent des ouvrages importauts ne parvenaient à la connaissance du public que par des copies. On pourrait en citer mille exemples et particulièrement les *Mémoires de Basville.* C'est ce qui eut lieu pour l'œuvre de Delort, d'après le témoignage de l'éditeur si compétent de l'édition Martel. Il est connu que le marquis d'Aubais (Baschi) avait à sa solde toute une compagnie de copistes dont il se servit pour former la riche collection de manuscrits rares qu'il avait réunis dans son château et que le plus fécond de ces scribes, Prion, fit une copie des *Mémoires de Delort.* Cette copie, après quelques retranchements, a été reproduite par l'édition Martel. La librairie Coulet a reproduit, sans modifications, un autre manuscrit sur lequel nous ne possédons aucun renseignement.

Comment se fait-il que les manuscrits qui viennent d'être livrés à l'impression soient si différents, et, d'abord, constatons les différences.

Les deux manuscrits sont de longueur assez inégale. Calculés quant au nombre de lettres qu'ils renferment, l'un des deux n'a pas tout à fait les deux tiers de l'autre ; c'est celui de l'édition Coulet qui est le plus court. Quant à leur forme, ils suivent l'ordre chronologique, sont coupés par articles se rapportant chacun à un seul sujet et portent des titres qui, sans être identiques pour la rédaction, présentent le même sens.

Pour ce qui est du contenu des manuscrits, nous ne pouvons nous livrer ici à un rapprochement minutieux et constater avec précision

ce qui se trouve de plus ou de moins dans l'un ou dans l'autre. Cette méthode qui est celle des études critiques sérieuses ne pourrait donner un résultat qu'à cette condition que les copies auraient été faites par des gens qui se seraient piqués d'exactitude. Ce n'est pas ici le cas : nous le montrerons dans un moment. Et comme pour rendre cette tâche tout à fait impossible, l'un des éditeurs a pris à l'égard du manuscrit qu'il reproduit, toutes les libertés conseillées par le but qu'il poursuivait et a omis tout ce qui ne lui paraissait pas se rapporter directement à l'histoire de la ville de Montpellier. Nous convenons que le copiste avait introduit dans ses cahiers des sujets un peu hétérogènes. Cette méthode peut avoir sa valeur dans une situation donnée, mais elle achève de rendre impossible toute recherche relative aux origines. Nous nous bornerons à faire observer ici d'une façon tout à fait sommaire qu'il y a dans les deux manuscrits un certain nombre de récits qui ne se trouvent pas dans l'autre.

En ce qui touche la forme des articles, il en est quelques-uns qui sont entièrement refondus et qui, analogues pour le contenu, diffèrent beaucoup dans la narration. Il en est d'autres qui, identiques pour la partie reproduite, négligent des détails qui se trouvent dans l'article correspondant. Ces différences sont alternatives, ce qui signifie que tantôt c'est l'un qui est plus riche, et que tantôt c'est l'autre. Quelquefois aussi, bien que rarement, l'ordre des articles est renversé, celui qui est avant dans le premier se trouve après dans le second. Il arrive aussi que deux articles sont fondus ou réunis en un seul.

Quant aux nombreux articles communs aux deux éditions, le copiste, au moins l'un des deux, a usé d'une grande liberté. Très souvent des titres ou dignités de certains personnages et d'autres détails sont ajoutés ou retranchés. Le manuscrit de l'édition Martel ménage les traditions et montre l'intention de lier les articles, tandis que celui de Coulet ne prend pas cette peine et conserve plus la forme de notes détachées. On voit, en outre, qu'en écrivant, le copiste mémorisait la phrase entière et qu'il la reproduisait ensuite un peu à sa guise, déplaçait les phrases incidentes et faisait d'autres changements dont il ne se rendait pas compte. A coup sûr, les copies n'étaient pas collationnées.

Il faut faire observer aussi, avant d'en finir avec ces détails minutieux, que le manuscrit Martel commence plus tôt, finit plus tard, et que c'est surtout au début et à la fin que les différences abondent. Tandis que Coulet n'emploie que 28 pages pour arriver à l'année 1631, Martel en a 66. Le dernier de ces éditeurs va jusqu'en 1693, l'autre s'arrête à 1691. Il est vrai que les pages supplémentaires sont empruntées à d'autres manuscrits, comme on a souci de nous en prévenir.

L'on ne peut s'empêcher de reconnaître d'ailleurs que la méthode adoptée pour le commencement ne peut être la même que celle qui a été suivie pour le reste. André Delort écrivait au jour le jour, sans prétention et pour le plaisir de se souvenir, comme le fait observer l'éditeur de l'édition Martel; il enregistrait les événements à mesure qu'ils s'accomplissaient. Ses Mémoires sont un journal. Or, puisque Delort mourut le 6 avril 1694, à l'âge de 80 ans, il n'avait que 14 ans en 1621, époque à laquelle remontent ses premiers récits : il n'est pas admissible qu'il tint la plume si jeune. Au reste, il nous fournit lui-même la preuve qu'il n'a écrit qu'après cette date. On lit dans ses Mémoires à l'occasion des troubles de Montpellier en 1621, lorsque Lonis XIII se disposait à faire le siège de la ville et que les protestants démolissaient les églises : « Ils ne pensaient pas comme le Filz de Dieu sortit plus glorieux de son tombeau qn'il n'y estoit entré, ainsi la messe paroistroit au jour dans Montpellier avec plus d'escla que dans les siècles passées, comme l'on voit maintenant ». Évidemment ceci n'est pas écrit en 1621.

Les préliminaires qui précèdent uous placent en présence de cette question : Les deux manuscrits dont il s'agit sont-ils un même manuscrit ? Cela ne peut être l'objet d'aucun doute ; ils se suivent dans toute leur étendue et se reproduisent le plus souvent avec exactitude. Mais alors, comment expliquer des différences si sensibles? Si l'un des deux contenait simplement des articles étrangers à l'autre, on pourrait s'arrêter à l'une de ces deux suppositions : ou que le premier a retranché du second, ou que le second a fait des additions au premier. Mais puisque les deux contiennent des articles qui ne se trouvent pas dans l'autre, il faut que les choses se soient passées autrement; il doit nécessairement y avoir eu un fond commun sur lequel deux ou plusieurs auteurs ont travaillé. Le manuscrit primitif de Delort s'est trouvé dans des mains différentes et les possesseurs l'ont développé et retravaillé. Il n'en est pas des manuscrits comme des livres. Ceux qui les possèdent y attachent une importance plus grande, les regardent un peu comme des registres de famille, et quand ils renferment l'histoire contemporaine, y ajoutent souvent les faits particuliers qui sont venus à leur connaissance ou complètent les récits par des détails nouveaux. Il y a certainement dans les deux manuscrits des choses qui ne viennent pas de Delort. Nous savons aussi que souvent on introduisait dans ces Mémoires des écrits qui ne se rapportaient pas au sujet traité ou qui même appartenaient à une plume étrangère. Le manuscrit de l'édition Martel en contenait plusieurs de ce genre, et l'éditeur nous apprend, dans son intéressante préface, qu'il a retranché du manuscrit qu'il reproduit des récits étrangers « pour se restreindre exclusivement à ce qui peut intéresser l'histoire de Montpellier. »

Si les diverses copies qui avaient été faites du manuscrit primitif

d'André Delort étaient développées et quelquefois remaniées, comme nous venons de le dire, est-il si difficile d'admettre que la copie faite assez longtemps après par l'ordre du marquis d'Aubais fut prise sur une de celles qui contenaient le plus d'additions et qu'il en existait pourtant d'autres dans lesquelles il y avait des détails que celle-ci ne renfermait pas? Celle de l'édition Coulet appartenait à cette dernière catégorie. Il est établi, d'ailleurs, que l'auteur de cette dernière copie s'était donné beaucoup moins de liberté que celui de celle qui fut recopiée par l'ordre du marquis d'Aubais; car, bien que reproduite avec une exactitude scrupuleuse, elle ne contient qu'une de ces pièces intercalées dans celle de Martel et qu'il a fallu élaguer, ou comme n'étant pas de l'auteur, ou comme étrangère au sujet.

Le remaniement des copies du manuscrit primitif étant incontestable, il reste à déterminer d'après quels principes il a été fait.

On nous dit : Delort était un fervent catholique, tandis que le manuscrit de l'édition Coulet a été écrit par un fervent protestant. Si l'on veut dire que le manuscrit sorti de la bibliothèque d'Aubais porte l'empreinte d'une foi catholique bien accentuée et fort cérémonieuse, tandis que le manuscrit Coulet contient un article, un seul, d'un protestantisme non suspect, on est parfaitement dans le vrai. Mais cela suffit-il pour justifier un pareil jugement? Nous ne le pensons pas. Cette preuve ne se trouve pas en effet dans les articles supplémentaires des deux manuscrits qui devraient être caractéristiques, puisque les auteurs de ces additions n'étant gênés par aucun cadre antérieur, auraient pu se livrer tout à leur aise à leurs inclinations personnelles. Sans entrer ici dans des détails que nous rendrait facile la comparaison que nous avons faite, nous pouvons dire que ces tendances si différentes ne s'y font pas remarquer. Nous ne faisons aucune difficulté de convenir que dans ces morceaux, comme au reste dans l'ensemble des deux manuscrits, l'un se plait surtout dans les descriptions des pompes du culte catholique et que l'autre les abrège, tout en conservant le fait essentiel du récit, et qui pourrait affirmer qu'en agissant ainsi il ne pensait pas, à son tour, qu'il n'appauvrissait guère les annales de la ville dont il retraçait l'histoire? Que le manuscrit ait ainsi passé par des mains protestantes et même qu'il ait été retouché, abrégé par elles, personne ne peut affirmer le contraire, pas plus qu'on n'est autorisé à s'exprimer autrement et à dire que le manuscrit reproduit par Martel n'a pas été étendu dans un sens opposé. Mais, au fond, cela importe peu. Qu'André Delort ait attaché plus ou moins d'importance à nous dire dans quel ordre marchaient les processions et combien de fois elles faisaient le tour de la ville, qu'il ait été un apologiste plus ou moins enthousiaste des mesures de persécution ayant pour but l'extinction du calvinisme, ceci est assez indifférent; mais ce qui importe surtout

c'est la question de savoir si les remaniements ou les abréviations qui ont été faits, par des catholiques ou par des protestants, l'ont été dans un esprit protestant. C'est contre cette allégation que nous croyons pouvoir nous prononcer très affirmativement. Pense-t-on, en effet, qu'un copiste protestant qui se serait cru permis de refondre les récits et d'y faire passer son opinion, aurait pu reproduire tant de choses qui blessaient sa foi et lui semblaient de suprêmes injustices sans une observation, sans une protestation? Pense-t-on, par exemple, qu'il aurait pu rapporter avec une impassiblité complète et sans laisser échapper une parole indignée ce qui arriva à Mme Coutaud, femme du médecin Carquet, dit l'*Emplâtre*, qui ayant refusé aux curés et à l'évêque de recevoir les sacrements, en leur disant qu'elle était calviniste au fond de l'âme et qu'elle voulait mourir dans sa religion, bien qu'on la menaçât d'être traînée sur une claie (elle le fut en effet); pense-t-on, dis-je, que ce copiste n'aurait eu rien à dire, surtout quand on ajoutait que l'infamie ne serait pas pour elle seulement, mais qu'elle retomberait sur ses parents, et qu'en outre ses biens seraient confisqués? Et cependant le copiste a reproduit toutes ces choses sans la moindre observation.

Pense-t-on aussi qu'un copiste protestant qui aurait voulu intéresser à sa cause et discréditer le catholicisme aurait négligé de reproduire cet article qui se trouve dans le manuscrit de l'édition Martel qui a pour titre: Extirpation de l'hérésie de Calvin? Il vaut la peine d'en transcrire le commencement : « Voici sans doute la plus belle et la plus curieuse de toutes nos remarques et qui sera sans contredit l'un des plus beaux endroits de l'histoire dans la vie de notre grand et incomparable monarque, puisqu'il a fait dans son royaume, en si peu de temps, ce qu'aucun de ses prédécesseurs ni monarque de l'Europe n'a pu faire ni osé entreprendre, qui est d'avoir détruit l'hérésie de Calvin ». Après le résumé de l'édit, l'auteur ajoute que « M. de Lasmoignon (Basville), le cardinal de Bouzi et le duc de Noailles, arrivèrent à Montpellier, et que sur le bruit qu'il devait venir des troupes, les religionnaires appréhendèrent qu'on ne logeât les soldats chez eux, ainsi qu'on avait fait aux autres provinces et mesme en ce pays, dans les Cévènes et Vivarez. Cela les épouvanta si fort qu'il y en eut plusieurs qui abjurèrent l'hérésie de Calvin ». Des assemblées eurent lieu chez MM. de Clauzel et Bornier et « le samedy suivant, il arriva huit compagnies du régiment de La Fare et pareil nombre de celuy de Dampierre... Il faut croire que l'esprit de Dieu agissait ouvertement dans cette affaire, car la plupart de ceux qui estoient huguenots se convertirent aux approches des compagnies de ces deux régiments, et ceux qui viendront après nous sauront comme une chose très véritable que leur zèle, feint ou véritable, estoit si grand qu'on en recevoit jusqu'à cinquante à la fois... Il n'y eut que quelques opiniâtres qui aimèrent mieux quitter la ville que se convertir ». Il semble que

le copiste protestant n'aurait pas dû négliger de reproduire ce curieux article. N'était-ce pas, en effet, le meilleur moyen de montrer combien les conversions dont il s'agit étaient sincères et comme elles faisaient honneur à ceux qui les obtenaient par de tels moyens?

Mais c'est en ce qui touche la démolition du grand temple que nous remarquons, et cela sans pouvoir en douter, l'apparition d'une main protestante. L'affaire est longuement traitée dans les deux manuscrits; mais elle ne l'est pas de la même façon. Martel commence par des aveux qu'on aurait bien voulu retirer plus tard quand l'affaire fut portée, en appel, devant les juges. On y lit que « Messieurs de la Propagation de la foy se plaignirent à M[r] le grand-vicaire qu'Isabeau Paulet fut retournée au temple après que, selon eux, elle avait fait abjuration, et que M[r] le grand-vicaire, en l'absence de M[r] l'évêque, fit agir le syndic du clergé de Montpellier qui défendit à M[rs] les ministres et à ceux du consistoire de la recevoir dans le prêche, sur les peines portées par les ordonnances. Cet aveu est important, car si la plainte émane du clergé, elle n'est pas légale et le consistoire n'est pas tenu d'y avoir égard. » Après que M[gr] l'évêque de Montpellier fut de retour dans sa ville épiscopale, il envoya promptement à Toulouse M. de Saint-Michel, son vicaire-général, pour obtenir que cette affaire fût poursuivie avec vigueur; mais le parlement était en vacances et il fallut intervenir auprès de Sa Majesté qui daigna prier le premier président de faire passer cette affaire avant toutes les autres. Ce sont des circonstances dont Coulet ne parle pas. Le jugement fut en effet rendu le 16 novembre 1682, Isabeau Paulet, condamnée comme relapse, dut faire amende honorable devant la cathédrale et être bannie du royaume. Le pasteur Dubourdieu cessa ses fonctions, le temple fut démoli et le culte protestant dut cesser pour toujours à Montpellier. Le même manuscrit raconte comment le jugement fut exécuté.

Mais Isabeau Paulet avait été jugée sans être entendue, elle avait donc été condamnée par défaut et pouvait faire appel en vertu de l'art. 8, titre VII, de l'ordonnance de 1670. Elle s'empressa de faire valoir ce droit et se constitua prisonnière à Toulouse. C'est surtout à partir de ce moment que le manuscrit Coulet s'empare de l'affaire et la traite avec une compétence parfaite. On voit que toutes les pièces du procès sont familières à celui qui tient la plume, et qu'il y a chez lui la science d'un juriste et la verve d'un écrivain qui parle pour ce qu'il a de plus cher au monde : la liberté de conscience et sa foi. Ici ce n'est plus la phrase claire mais incolore de Delort; nous avons affaire à un esprit d'une autre trempe et d'une autre portée. Le manuscrit Martel donne le résultat du procès en appel, comme il avait donné le premier jugement; néanmoins l'éditeur a eu parfaitement raison de dire, dans sa note de la page 96 du deuxième volume, que, pour connaître toutes les péripéties de cette grave affaire, on fera

bien de lire le récit de celui qu'il appelle le copiste protestant. Cela nous paraît indispensable.

Voici maintenant notre opinion sur les deux manuscrits. Les différences ne tiennent pas aux idées religieuses des copistes; au fond, c'est bien le même manuscrit.

Le plus long et le plus court rapportent les cérémonies de l'église sans avoir l'intention d'en supprimer aucune, bien qu'avec plus ou moins de détails. Ils blâment, comme ils le doivent, les persécutions quand les protestants en sont les auteurs, mais s'ils les souffrent la chose leur paraît naturelle et dans l'ordre. Sauf l'article relatif au grand temple où une main protestante a senti le besoin de rétablir, pièces en main, des faits odieusement dénaturés, nous ne pensons pas qu'il y ait eu substitution.

Avant de poser la plume il est encore utile de se faire cette question : Quel est celui des deux manuscrits dont d'Aigrefeuille s'est servi pour écrire la partie correspondante de son histoire de Montpellier? Dans le cours de cette histoire, il cite treize fois les Mémoires d'André Delort. De ces treize emprunts, quatre appartiennent exclusivement au manuscrit Martel, et neuf se trouvent dans les deux. Faut-il en conclure que d'Aigrefeuille n'a connu que l'un des deux manuscrits ou des deux familles de manuscrits auxquels ils appartiennent? Cette conclusion serait peut-être naturelle si nous négligions de dire que l'histoire de la ville de Montpellier rapporte un détail étranger au manuscrit dont il s'est servi et qui se trouve dans celui dont il ne paraît pas avoir fait usage, c'est ce qui arriva après la seconde condamnation d'Isabeau Paulet, ou la singulière grâce dont elle fut l'objet. Quand cette jeune fille vit la peine de sa déportation transformée en captivité perpétuelle, son courage l'abandonna tout à coup, elle prêta l'oreille à des offres qu'elle avait toujours repoussées, et finit par accepter la main d'un jeune avocat qu'on faisait entrer dans sa prison. Nous ne saurions affirmer que d'Aigrefeuille tenait ce fait du manuscrit Coulet; il pouvait lui venir de beaucoup d'autres sources. Il est seulement à regretter qu'il n'en ait pas fait connaître l'origine, comme il avait la bonne habitude de le faire ordinairement.

L'édition Martel si remarquable par l'élégance de ses types, ses précieuses notes et le soin dont elle a été l'objet, est accompagnée d'une chronique sommaire des principaux événements arrivés dans la ville de Montpellier depuis 1693, époque où finit le manuscrit, jusqu'à 1789 et nous donne ainsi le fil de ce qui s'est passé pendant près de deux siècles. C'est un avantage que sauront apprécier tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la cité.

PH. CORBIÈRE.

Le Gérant: FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE EMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS SOUS FRANÇOIS II [1].

MINISTÈRE DE FRANÇOIS DE MOREL

1559-1560.

Une grande figure se détache sur le fond glorieux et pur du martyrologe réformé de Paris; c'est celle d'Anne du Bourg. On a vu comment, invité à parler, en présence d'Henri II, dans la mémorable séance du 10 juin 1559, il s'était exprimé avec une sainte hardiesse, et avait pris en main la défense des persécutés, terminant son discours par ces graves paroles : « Ce n'est pas chose de peu d'importance que de condamner ceux qui invoquent au milieu des flammes le nom de Jésus-Christ [2]. » Arrêté séance tenante, avec plusieurs de ses collègues, dont la constance n'égala pas la sienne, il fut emprisonné à la Bastille, réservée aux criminels d'État. Son procès, commencé sous Henri II et poursuivi sous le règne suivant, avec une extrême rigueur, par le cardinal de Lorraine, eut son lugubre dénouement le 27 décembre, sur la place de Grève.

Quelques mots sur cet illustre confesseur sont ici nécessaires. Âgé d'un peu plus de trente-sept ans à l'époque de son arresta-

1. Voir le *Bulletin* de l'an dernier, p. 97, 435 et 529.
2. *Ibidem*, p. 444.

tion, il était né à Riom, en Auvergne, d'une famille noble sortie du Vivarais, qui comptait parmi ses membres un chancelier de France, Antoine du Bourg. Voué de bonne heure à l'étude du droit, qu'il professa, non sans distinction, à l'université d'Orléans, il prit les ordres de diacre et de sous-diacre, qui n'impliquaient pas la prêtrise et facilitaient l'accès des offices parlementaires. Il ne pressentait pas alors le grand changement qui allait s'opérer dans ses croyances. Il lut l'*Institution chrétienne* de Calvin, il médita les saints écrits qui ouvrirent à son âme un monde nouveau. Il n'était pas homme à s'arrêter sur le seuil. Nommé conseiller au parlement de Paris en 1557, au moment où l'Église réformée de la capitale, sortant de son obscurité, s'affirmait par le martyre, il suivit les assemblées du culte proscrit, et prit place dans cette généreuse minorité du parlement qui demandait la réforme des abus ecclésiastiques et conseillait la tolérance. On sait le reste. La voix de ce juste s'élevant au milieu d'une chambre servile pour invoquer les droits de la conscience et une justice supérieure à celle du temps, exaspéra le royal amant de Diane de Poitiers, qui jura de voir brûler de ses yeux l'audacieux transgresseur de la loi catholique. Le coup de lance de Montgommery, où l'on vit le doigt de Dieu, ne laissa pas cette satisfaction à Henri II.

Au moment où le monarque expirait, devançant ainsi sa victime devant le tribunal de la justice céleste, du Bourg avait déjà subi plusieurs interrogatoires devant une commission où figurait l'évêque de Paris, Eustache du Bellay, avec l'inquisiteur Démocharès, et su allier dans ses réponses la fermeté du chrétien à l'intégrité du sujet qui veut rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Tout en reconnaissant l'évêque de Paris comme son légitime pasteur, il n'accepta les commandements de l'Église que dans leur conformité avec les prescriptions de la Parole sainte : « Ce seroit grand blasphème, ajouta-t-il, de penser que Dieu n'eust esté assez sage pour nous faire entendre suffisamment sa volonté en ce qui regarde nostre salut. » Il répudia la messe comme contraire au sacrifice unique

offert par Jésus-Christ pour la rédemption du monde. « Jésus-Christ, dit-il, a esté nostre dernier sacrificateur; après lui il n'en faut point attendre d'autre. Sa mort et sa passion sont donc le seul purgatoire. » Il ne reconnut d'autres sacrements que le baptême et la cène institués par lui. « Quant à la vénération des reliques des saints, il dit que depuis que l'esprit est parti de leur corps, il ne les faut vénérer, car ce n'est qu'un corps sans âme. » Interrogé si le pape n'est pas le vicaire de Dieu sur la terre, il répondit : « L'Église est la congrégation des fidèles dispersés en tout lieu, et le chef d'icelle est Jésus-Christ. » C'était proclamer le grand principe de la réforme, qui ne connaît qu'un seul nom par lequel les hommes puissent être sauvés, et supprime tout intermédiaire terrestre entre l'Église et son divin chef [1].

Dans ces controverses d'un autre âge, on recherche surtout les détails qui fournissent une révélation sur du Bourg. A cette question : « Quelles œuvres il a veu de Luther, Calvin et autres, et s'il en a encore, il répond : Qu'il en a leu de Calvin et autres, non de Luther, et les a achetés de ces porteurs de livres qui vont et viennent par le pays; mais qu'il a conféré principalement avec la parole de Dieu. » On admire surtout le scrupule avec lequel il s'interdit, dans la franchise de ses aveux, tout ce qui peut compromettre les membres de cette congrégation parisienne dont il s'honore de faire partie. C'est ainsi qu'il confesse avoir pris la cène à la dernière Pâques, dans l'assemblée des fidèles « et ne voudroit avoir esté longtemps sans recevoir un si grand bien. » Interrogé sur le jour, le lieu et la forme de cette cérémonie, il répond que ce fut le samedi de la semaine sainte, en la forme prescrite par Jésus-Christ et les apôtres, mais qu'il n'en pourrait dire davantage sans offenser Dieu et mettre ses frères en péril. Par une touchante allusion à ceux de ses collègues arrêtés comme lui dans la mercuriale du 10 juin, il déclare n'avoir vu dans l'assemblée des fidèles aucun de messieurs de la

1. Interrogatoires du 22 et du 23 juin 1559. *Histoire des martyrs*, f° 5468 et suivants.

la cour du parlement, ni président, ni conseiller, car il les eût bien connus. » Il ne fait nulle difficulté de confesser qu'il avait coutume de s'y rendre accompagné d'un laquais qu'il laissait, avec sa mule, au coin de la rue, et qu'il retrouvait à sa sortie. Pressé sur le devoir de dire la vérité tout entière et de nommer les pasteurs et les fidèles auxquels il s'est associé pour la célébration de la cène, il répond par une distinction dont la sincérité dut paraître une offense de plus à ses juges : « Je suis prêt, dit-il, à confesser devant vous tout ce qui concerne la loi de Dieu, son honneur et sa gloire; car je m'exposerais à être renié par le Christ devant Dieu son père, si je le reniais moi-même devant les hommes; mais je ne puis faire ce tort à mon prochain de le mettre en peine pour la cause à propos de laquelle je suis moi-même captif. » L'évêque de Paris multiplia vainement les sophismes pour dissiper ce scrupule si légitime. Toutes ces arguties vinrent échouer devant la sublime obstination du prisonnier consentant à s'immoler sans trahir ses frères [1].

Tristes époques que celles qui préconisent une loi supérieure à celle de la conscience, et tiennent pour criminelles ses plus pures inspirations! Du Bourg était d'avance condamné, car le cardinal de Lorraine avait juré sa perte; mais son heure n'était pas encore venue. Quoique résolu au sacrifice de sa vie, il ne courut pas au-devant du martyre. Mais ne voulant rien négliger de ce qui pouvait mettre en lumière la justice de sa cause, il épuisa pour se défendre toutes les voies légales, toutes les ressources que lui fournissait sa profonde connaissance du droit criminel. C'est ainsi qu'après avoir récusé, mais sans succès, la commission ecclésiastique devant laquelle il était traduit, il en appela successivement à l'évêque de Paris, qui, dès le 23 juin, le condamna comme hérétique et pertinax, puis à la cour du parlement, qui mit à néant son appel, puis à l'archevêque de Sens, supérieur de l'évêque de Paris, « lequel, dit l'historien des martyrs, ne se fit pas beaucoup prier pour

1. *Ibidem*, f° 470, verso.

confirmer la sentence. » Pour Anne du Bourg, la résistance légale n'était pas encore finie. Mais les juges montrèrent l'esprit dont ils étaient animés en reléguant dans une cage de fer de la Bastille le pieux confesseur, qui se consolait par la prière et le chant des psaumes, tandis que deux de ses frères, venus à Paris pour solliciter sa grâce, recevaient l'ordre de vider immédiatement la ville, sous peine d'encourir la colère du roi.

Les correspondances contemporaines tracent le tableau le plus sombre de l'état de Paris à cette époque. La trahison de l'orfèvre Russanges avait mis entre les mains du cardinal de Lorraine une arme terrible contre nos pères, en lui fournissant une liste des principaux membres de l'Église de Paris. On mit dès lors tout en œuvre pour les perdre : « Il n'est pas douteux, écrit François de Morel à Calvin, que Dieu n'ait lâché la bride à Satan pour nous éprouver, tant se déploie contre nous la fureur de nos adversaires, qui ne connaît plus de bornes. Dernièrement, un jeune garçon qui avait été mis en pension chez un peintre, maltraité par celui-ci, l'a dénoncé au président de Saint-André. Le peintre a été incarcéré, et son jeune dénonciateur retenu par le président, qui s'est fait conduire par lui de rue en rue pour noter les maisons qu'habitent des réformés et où se sont tenues des assemblées de notre culte. Douze personnes ont déjà été arrêtées hier ; un plus grand nombre l'avaient été les jours précédents. Je ne pourrais fixer le chiffre. Moi-même j'ose à peine mettre les pieds dehors, car ce misérable garçon a donné, avec mon nom, le signalement de mon visage, de mon costume. L'arrivée de mon successeur, qui est ici depuis quatre jours, m'aurait même décidé à quitter Paris, si je n'espérais faire quelque fruit à l'inauguration du nouveau règne. Mais en vérité, c'en est fait de cette Église, si la miséricorde de Dieu ne lui vient en aide. C'est pourquoi nous la recommandons à vos plus instantes prières[1]. »

1. « De hac misera Ecclesia videtur esse actum. Quapropter et vobis petimus ut in vestris precibus memores nostri sitis apud Dominum. » Morellanus Calvino, 4 cal. septembris 1559 (*Opera*, t. XVII, p. 621).

Une autre lettre de François de Morel contient une effrayante description des prisons où languit l'élite de la congrégation parisienne[1] : « A tant de maux se joint un édit récent, par lequel soixante commissaires ont été distribués en autant de quartiers pour interroger les chefs de famille et s'assurer s'ils vivent catholiquement et s'ils assistent à la messe chaque dimanche. La même question est adressée aux locataires, et si l'on découvre quelque luthérien, il est traité avec la dernière rigueur. Si cette mesure est appliquée non seulement à Paris, mais à toutes les villes du royaume, comme on l'annonce, quel fidèle pourra désormais subsister ?

» Parmi tant de calamités, une seule ressource nous reste, l'exil volontaire. Nos regards se portent de tous côtés ; mais nous ne voyons que l'Angleterre et le tout petit royaume de Navarre qui puissent nous donner asile, car Genève ne saurait recevoir un si grand nombre de réfugiés. Mais, hélas ! nous ne connaissons que trop la lâcheté du roi de Navarre. S'il a congédié, par peur des Lorrains, le précepteur de son fils, comment oserait-il couvrir de sa protection tant de pauvres exilés ? Quant à l'Angleterre, à la suite de la prise de Calais et des guerres récentes interrompues par une simple trêve, elle nous est devenue très hostile, et nous doutons que sa reine soit disposée à nous accorder un abri hospitalier. De quel côté donc diriger nos pas ? O Dieu reçois-nous dans ton ciel, puisque partout la terre nous repousse[2] ! »

Les récits d'un historien contemporain, Regnier de la Planche, confirment de tous points les lettres de François de Morel. Il montre la chasse aux luthériens organisée dans Paris, le pillage impunément exercé sous le nom de police, les familles dispersées par la terreur ou entassées dans les cachots, comme aux plus sombres jours de notre histoire : « Les rues, écrit-il, estoient si pleines de charrettes chargées de meubles qu'on ne

1. *Bulletin*, t. XXVII, p. 633.
2. « Excipiat nos cœlo Dominus quando terra respuit ! » Morellanus Calvino, 11 septembris 1559 (*Opera*, t. XVII, p. 634).

pouvoit passer, les maisons estant abandonnées comme au pillage et saccagement, en sorte qu'on eust pensé estre en ville prise par droit de guerre, si que les pauvres devenoient riches et les riches pauvres. Car avec les sergens altérés se mêloient un tas de garnemens qui ravageoient le reste des sergens comme des glaneurs. Mais ce qui estoit le plus à déplorer, c'estoit de voir les pauvres petits enfans qui demeuroient sur le carreau, criant à la faim avec gémissemens incroyables, et alloient par les rues mendiant sans qu'aucun osast les retirer, sinon qu'il voulust tomber aux mesmes dangers. Aussi en faisoit-on moins compte que de chiens, tant ceste doctrine estoit odieuse aux Parisiens[1] » L'historien ajoute une grave parole : Toutes ces choses se passoient « au sceu du parlement, lequel cependant fermoit les yeux. »

Faut-il s'étonner que de l'excès de la souffrance et de la complicité des lois avec les pires excès soit né pour les réformés un droit nouveau, celui de la résistance à leurs oppresseurs ? Une lettre de Calvin à Bullinger, dénonce ce péril : « Un événement récent a mis le comble à la rage des persécuteurs de nos frères ! Une quinzaine de gentilshommes étrangers dînaient dans une hôtellerie[2]. Un commissaire accourt ; les sergens entrent par les fenêtres. Devant une invasion tumultueuse et hostile, les gentilshommes tirent l'épée. Un sergent est tué ; plusieurs blessés. A moins que Dieu n'y mette les mains, le sang va couler à flots. Le nombre des malheureux qui croupissent dans les prisons s'est encore accru depuis l'an dernier. Ils ont pour cachots des fosses horribles. Un grand nombre de citoyens sont cités dans les carrefours, au son de la trompette, et les biens de ceux qui ne répondent pas à cette citation sont livrés au pillage. En province, les fidèles, assaillis par les particuliers, ont commencé à se défendre par l'épée. Jusques à présent, ils ont eu l'avantage malgré leur petit nombre, quoiqu'on eût pu les

1. Regnier de la Planche, *Histoire de l'Estat de France sous François II*, édition de 1576, p. 78. — Ath. Coquerel, *Précis de l'histoire de l'Église réformée de Paris*, p. 39-41.
2. Voisine de la maison de le Viscomte, rue des Marais Saint-Germain.

écraser d'un coup. Nous contenons encore les protestans de Normandie ; mais il est grandement à craindre qu'ils ne recourent aussi aux armes, s'ils sont pressurés à l'excès. Prions Dieu que dans sa sagesse et sa bonté admirable, il apaise les flots courroucés ! » Infatigable apôtre de la soumission passive, Calvin ne cesse de prêcher la patience aux fidèles, mais son œil clairvoyant discerne les signes menaçants qui paraissent à l'horizon de la réforme française, et sa voix signale, non sans douleur, les premières manifestations du protestantisme militaire qui va se mêler au protestantisme de la foi et du martyre.

La pensée de l'austère réformateur se montre sans voiles dans une très belle lettre *à un homme détenu prisonnier pour la parolle de Dieu*, peut-être Anne du Bourg[1] : « Mon frère, combien que la cause pour laquelle vous souffrez, estant commune à tous enfans de Dieu, nous doibve induire à estre participans en tant qu'en nous est de vostre affliction, toutefois, puisque nous n'avons autre moyen de nous acquitter de nostre devoir, sinon de rendre témoignage devant Dieu en nos prières de la compassion et sollicitude que nous portons de vous, je vous prie d'estimer que nous ne défaillons pas en cest endroit. Et c'est la principale cause qui m'esmeut à ceste heure à vous escrire affin que vous soyez adverti que nous avons telle mémoire de vous comme de celuy qui maintient la querelle de la parolle de Dieu et de la gloire de nostre sauveur unique... Qu'au milieu de vos fascheries il vous souvienne toujours de ce qui les peult adoucir : c'est ce que si Dieu promet d'assister à ceux qui sont chastiés pour leurs méfaicts, quand ils l'invoqueront,

1. C'est une conjecture qu'il est difficile de s'interdire, si l'on songe à l'importance d'Anne du Bourg, à sa longue captivité, et aux sollicitudes dont Calvin entourait les prisonniers de l'Église de Paris. La lettre en question porte la date du 13 novembre, et se rapporte évidemment à l'an 1559. Impossible de ne pas penser à du Bourg en la lisant, quoiqu'un passage semble l'exclure : *Ne doutez pas que vostre partie ne soit comme prisonnière avec vous.* On sait en effet que du Bourg n'était point marié. Mais cette phrase d'une lettre écrite sans doute à double fin, et applicable à deux situations différentes, n'est peut-être pas un argument sans réplique. Nous dirons plutôt avec les savants éditeurs des *Opera Calvini* (t. XVII, p. 669) : « S'agirait-il d'Anne du Bourg ? Le texte ne fournit pas le moindre indice. » Mais il n'interdit pas non plus la présente interprétation, qui s'offre si naturellement à l'esprit.

que par plus forte raison il ne lairra pas ceux qui endurent pour le témoignage de la vérité. Et affin que vous ne trouviez estrange qu'il vous faille tant souffrir, pensez combien est le nom de Dieu et le royaume de Jésus-Christ, plus précieux que nostre vie ne tout ce qui est au monde. Et de faict, il nous est une consolation inestimable quand nous venons à penser que Dieu, qui nous pourroit justement punir pour nos faultes, nous fait cest honneur que nous soyons persécutés comme tesmoins et défenseurs de sa parolle, et que par ce moyen nous portions les marques de son fils, qui sont plus honorables que tous les sceptres et couronnes des princes terriens, voire devant luy et ses anges, quelque contumélie et honte qu'elles aient devant les hommes [1]. »

Quel qu'ait été le destinataire de cette lettre, tout, à cette époque, nous ramène au cachot où languit le plus illustre confesseur de l'Église réformée de Paris. Les appels d'Anne du Bourg à l'archevêque de Paris, puis à l'archevêque de Lyon, comme primat de France, ayant été écartés, il fut dégradé, le 20 novembre, des ordres de diacre et de sous-diacre, ce qu'il reçut, dit l'historien des martyrs, comme un grand honneur. Toutefois sa mort fut encore différée. Ce fut pendant les dernières semaines de sa captivité qu'il composa cette belle profession de foi, « où l'on ne sait, selon la juste remarque de M. Haag, ce que l'on doit le plus admirer de la parfaite sérénité d'âme du confesseur en face de l'échafaud ou de la profonde érudition théologique qu'il y déploie [2]. » Elle se termine par cette grave déclaration adressée à ses juges : « Voicy la foy en laquelle je veux vivre et mourir, et ay signé cest escrit de mon seing, prêt à le sceller de mon propre sang pour maintenir la doctrine du fils de Dieu, lequel je prie humblement vous ouvrir l'entendement de la foy, afin que vous puissiez cognoistre la vérité [3]. »

Sur ces hauteurs sereines de l'héroïsme chrétien, si près du

1. *Lettres françaises*, de Calvin, t. II, p. 307.
2. *La France protestante*, art. Du Bourg.
3. *Histoire des martyrs*, f° 474.

triomphe final qui a rendu son nom à jamais célèbre dans les annales de l'Église réformée, Anne du Bourg connut encore l'humaine faiblesse et ne put se défendre d'une subite défaillance. Ses amis du parlement, conseillers et avocats, « gens temporiseurs, » n'avaient pas perdu tout espoir de le sauver, au prix d'une équivoque. La confession de du Bourg leur ôtait cet espoir. Ils accoururent à la Bastille, réussirent à pénétrer jusque auprès du prisonnier, malgré la rigueur du secret auquel il était soumis, et le supplièrent de substituer à la profession de foi si nette et si hardie qu'il avait rédigée, une confession en termes ambigus. Du Bourg repoussa d'abord une telle proposition comme indigne de lui; puis il céda, mais sa faiblesse fut de courte durée. Il suffit d'une lettre du ministre Augustin Marlorat, arrivé depuis peu à Paris, et prédestiné lui-même au martyre, pour le rappeler au devoir. Déjà une première fois, lorsqu'il était captif au Châtelet, une femme, dont on a vu la sainte mort, la dame de la Caille, l'avait fortifié par ses paroles et son exemple dans les luttes de l'apostolat couronné par un suprême sacrifice. *Une femme*, disait-il, *m'a montré la leçon!* Marlorat écrivant au nom de l'Église réformée de Paris, au plus illustre de ses membres, sur lequel tous les yeux étaient alors fixés, n'obtint pas moins de succès que la dame de la Caille. A vrai dire, la cause qu'il plaidait était déjà gagnée dans l'âme généreuse et magnanime qui n'avait payé tribut aux infirmités de la nature que pour se relever avec plus d'éclat. Rendu à lui-même, du Bourg n'hésita pas à écrire à ses juges pour rétracter sa seconde confession, et maintenir la première comme seule expression de sa foi. Il ne lui restait plus qu'à la sceller de son sang!

Ses ennemis étaient d'autant plus pressés de consommer sa perte, qu'ils n'ignoraient point que d'actives démarches étaient faites à l'étranger pour le sauver. A l'instigation de Calvin, Th. de Bèze, toujours prêt à entreprendre de lointains voyages pour la cause de la réforme et à invoquer de puissantes intercessions, s'était rendu à la cour de l'électeur palatin Frédéric III,

pour lui demander d'intervenir en faveur d'Anne du Bourg. Il avait trouvé l'accueil le plus favorable à Heidelberg (fin de novembre 1559). « Non seulement, écrit Calvin, le prince lui a fait les plus gracieuses promesses, mais il l'a invité à dicter lui-même les termes de la lettre qu'il jugeroit devoir produire le meilleur effet[1]. » Ces termes étaient tels qu'un refus semblait difficile. L'électeur demandait à François II de lui céder Anne du Bourg pour une chaire à l'université d'Heidelberg, ajoutant que ce don aurait pour lui un tel prix qu'il lui tiendrait lieu de toutes les promesses qui lui avaient été faites antérieurement par les rois de France. Une députation devait se rendre à Paris pour appuyer ce message. Mais elle arriva trop tard pour arracher aux Lorrains leur victime.

L'assassinat du président Minard, tué le 12 décembre au soir, d'un coup de pistolet, dans la rue Vieille du Temple, précipita le fatal dénouement. Bien que le véritable auteur de cet attentat fût demeuré inconnu, les Guises comprirent qu'ils n'avaient plus rien à ménager, et qu'il fallait frapper un grand coup. Le 21 décembre, le parlement rendit l'arrêt suivant : « Vu par la » court le procès criminel faict à l'encontre de M[e] Anne du » Bourg, conseiller du Roy de la dicte court, accusé du crime » d'hérésie... et tout consulté, il sera dict que la dicte court a » déclaré et déclare le dict du Bourg atteint et convaincu du » crime d'hérésie plus et plain mentionné au procès criminel » contre lui faict, et que hérétique, sacramentaire, pertinax et » obstiné, a condamné et condamne à estre pendu et guindé à » une potence qui sera mise et plantée en la place de Grève » devant l'hôtel de ceste ville de Paris, lieu plus commode, au » dessoubs de laquelle sera faict un feu dedans lequel ledict » du Bourg sera gecté ars et brûlé et consumé en cendres ; et a » déclaré et déclare tous et chascun des biens estant en pays » où confiscation a lieu acquis et confisqués, suivant les édicts et » ordonnances du roy[2]. » Par une clause spéciale, la cour ajou-

1. « Dictare litteras jussit quâ formâ speraret utilissimas fore. » Calvinus Bullingero, 4 decembris 1559 (*Opera*, t. XVII, p. 687).
2. Arrêt reproduit par Haag (*France protestante*, t. IV, p. 350).

tait que son intention était que du Bourg ne sentît aucunement le feu, mais qu'il fût étranglé avant d'être jeté dans les flammes, faveur par laquelle les conseillers de la Tournelle, qui avaient d'abord soutenu la bonne cause, et qui l'avaient ensuite lâchement désertée, crurent s'acquitter envers le courageux collègue qu'ils livraient au bourreau !

Rien de plus beau que les derniers moments d'Anne du Bourg, et que les exhortations à la fois sévères et touchantes qu'il adressa à ses juges : « O quelle rigueur en vous mesmes ! Je vois pleurer aucun de vous. Pourquoi pleurez-vous ? Que dénonce cet adjournement, sinon que vous ressentez vostre conscience chargée, et que les piteux cris contraignent de lamenter vos yeux ?...Ores donc vous apprenez comment vos consciences sont poursuivies du jugement de Dieu. Et voilà les condamnés s'esjouissent du feu et leur semble qu'ils ne vivent jamais mieux que quand ils sont au milieu des flammes. Les rigueurs ne les espouvantent point, les injures ne les affoiblissent point, recompensant leur honneur par la mort, de manière que ce proverbe vous convient : le vainqueur meurt et le vaincu lamente. Qu'ay-je à me contrister pour estre guindé ? Nul ne pourra nous séparer du Christ, quelques laqs qu'on nous tende et quelque mal que nos corps endurent. Nous sçavons que nous sommes dès longtemps destinés à la boucherie comme des brebis d'occision. Donc qu'on nous tue, qu'on nous brise, pour cela les morts du Seigneur ne délaisseront de vivre et nous ressusciterons ensemble. Quoiqu'il y ait, je suis chrétien, voire je suis chrétien. Je crieray encore plus haut mourant pour la gloire de mon Seigneur Jésus-Christ. Et puisque ainsy est, que tardé-je ? Happe-moy, bourreau ; mène-moy au gibet !.. » L'âme du juste près de quitter cette terre vibra pour ainsi dire dans ce dernier conseil et ce suprême adieu : « Cessez vos bruslemens et retournez au Seigneur en amendement de vie, afin que vos péchés soient effacés. Que le méchant délaisse sa voie et ses pensées perverses, et qu'il se retourne au Seigneur, et il aura pitié de lui. Vivez donc et méditez en iceluy, ô sénateurs, et moy je m'en vay à la mort ! »

Étrange et sublime spectacle, que la justice faillible des hommes a plus d'une fois offert au monde ! Le condamné se redressant de toute la hauteur de son innocence devant le juge consterné ; celui qui va mourir pardonnant à celui qui le condamne au nom d'une loi inique ! Les juges d'Anne du Bourg comprirent la leçon, si l'on en juge par cet aveu échappé de leur bouche : « Oh ! que cet homme est heureux de mourir pour l'Évangile ! » Le 27 décembre 1557, la place de Grève, tant de fois témoin de ces tristes immolations, compta un martyr de plus. Durant le trajet de la Conciergerie à l'hôtel de ville, du Bourg conserva toute sa fermeté ; au pied du gibet, pendant qu'il se dépouillait de ses vêtements, il ne put s'empêcher de pousser de profonds soupirs et de s'écrier : « Mes amis, je ne suis pas ici comme un larron ou un meurtrier, mais c'est pour l'Évangile. » Sur les degrés de l'échelle fatale, on l'entendit répéter cet aveu de la faiblesse invoquant une force : « Mon Dieu, ne m'abandonne point, de peur que je ne t'abandonne ! » Et la sérénité du martyr expirant montra que sa prière avait été exaucée [1].

Ce n'est pas impunément que la justice est violée par ceux qui en sont les représentants ici-bas. La mort de du Bourg produisit dans toute la France une sensation favorable à la cause proscrite. Un historien catholique, Florimond de Rémond, témoin de la fin courageuse du martyr, s'exprime ainsi : « Il me souvient que quand Anne du Bourg, conseiller au parlement de Paris, fut bruslé, tout Paris s'estonna de la constance de cet homme. Nous fondions en larmes dans nos collèges au retour de ce supplice et plaidions sa cause après son décès, maudissant ces juges injustes qui l'avoient injustement condamné. Son

1. Ces traits ont été heureusement reproduits dans une page des *Tragiques* de d'Aubigné où l'on remarque ces vers :

« Amis, meurtrier je ne suis point.
C'est pour Dieu l'immortel que je meurs en ce point. »
F[illegible]s, comme on l'eslevoit, attendant que son âme
La[illegible]ât son corps heureux au licol, à la flamme :
« Mo[illegible] Dieu, vray juge et père, au milieu du trespas,
Je ne t'ai point laissé, ne m'abandonne pas.
Tout-Puissant, de ta force assiste ma foiblesse ;
Ne me laisse, Seigneur, de peur que je te laisse. »
(*Tragiques*, édition Lalanne, p. 182.)

presche en la potence et sur le bûcher fit plus de mal que cent ministres n'eussent peu faire[1]. » Il y a comme une vertu mystérieuse dans le sang du juste s'immolant pour un principe sacré : l'année qui suivit la mort de du Bourg marqua l'apogée de la réforme française se propageant avec un irrésistible élan dans toute la France.

JULES BONNET.

1. Florimond de Rémond, *Histoire de la naissance et du progrès de l'hérésie*, l. VII, p. 866. L'holocauste de l'Église réformée de Paris fut complété à la fin de cette même année par le martyre du libraire Jean Judet et de Jean Isabeau, de Bar-sur-Aube, qui ne moururent pas avec moins de constance que leurs prédécesseurs (*Histoire des martyrs*, f° 475, verso).

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

QUATRE LETTRES DE HENRI DE ROHAN

A SA MÈRE CATHERINE DE PARTHENAY

(1630 — 1631)

Nous devons les lettres qui suivent à une gracieuse communication de M. Dugast-Matifeux, de Montaigu (Vendée), qui en possède les originaux autographes de la main de l'illustre chef du protestantisme français. Ces lettres se rapportent à la période peu connue de la vie de Rohan, qui suit la paix d'Alais, et durant laquelle, retiré à Venise, puis à Padoue, il rédige ses *Mémoires*, compose *le Parfait Capitaine*, et suit d'un œil attentif les péripéties de la guerre de Trente ans qui va lui rouvrir une glorieuse sphère d'activité en Valteline. Plus heureux que Coligny après la paix de Saint-Germain, il pourra mettre sa glorieuse épée au service de son pays.

Nous trouvons mentionnée dans un inventaire d'autographes mis en vente l'année dernière et provenant de la belle collection de M. Benjamin Fillon, une autre lettre de Rohan à sa mère (Padoue, 27 novembre 1630), qui mérite d'être rappelée ici. Il se plaint des bruits calomnieux répandus sur son compte, du manque de copiste « qui l'oblige à faire lui-même toutes ses écritures; » et ajoute en *post-scriptum :* « J'ay envoyé coppier le manifeste du Roy de Suède. J'espère de vous l'envoyer la semaine prochaine. » Cette lettre, dont quelques lignes ont été reproduites en fac-similé dans l'inventaire en question (p. 11), forme l'introduction naturelle des quatre qui vont suivre :

A Madame, Madame de Rohan, ma mère.

Padoue 24 décembre 1630.

Ma mère, j'ay receu votre lettre du 19ᵉ de novembre. Je loue Dieu de vous scavoir en bonne santé. Je croy qu'il faut plus tost parler de vostre entrevue que de nos levées, car je croy qu'en fin la paix s'achèvera. J'ay appris par ceste voye l'arrivée de ma femme à Fontainebleau, mais sy lasse quelle ne se peut soustenir. Elle sy repose quel-

ques jours pour accommoder son train. Elle souhaitte fort que les brouilleries de la court s'accommodent avant que de l'aborder. Vous ne trouverez plus estrange que j'en sache quelque chose, car à ce coup elles ont esclatté à l'extrémité. Tout ce qui m'en fasche est que cela raccommode M. le prince en court, lequel y est desja.

Quand aux champignons que vous me deffendez de manger, j'observeray facilement cette deffence, et mon cuisinier n'en accommoderoit pas sans un commandement bien exprès.

Je seray fort ayse d'avoir les mémoires que vous me promettez de mon grand père de Soubise [1]. De tous mes prédécesseurs, sans faire tort aux autres, il n'y en a pas un à qui j'aymasse mieux ressembler.

Je suis fort ayse de la bonne humeur où est M. de Montmartin, et que vous ayez recogneu la bizarerie de M. de la Begaudière. Il ne le faut guère pratiquer pour le cognoistre. Je vous ay desja escript diverses fois comme M. de Candalle est guary [2]. Il brule d'envye d'aller à la court despuis que le Roy luy a escript qu'il le désiroit pour luy tesmoigner sa bonne (volonté). Je croy que pour entretenir ceste bonne amitié, et avec Monsr son père, il devroit pourtant observer la maxime de Philippe de Comines envers les grands princes, de ne se voyr jamais. La peste diminue fort à Venise. J'espère que ce froid l'emportera tout à fait. Pour moy, je suis en très bonne santé, Dieu mercy, lequel je prie, ma mère, qu'il vous donne tres heureuse et tres longue vie. Je vous baise tres humblement les mains et suis vostre tres humble et tres obeissant fils.

H. R.

De Padoue le 24 décembre 1630.

La Barre me mande que l'affaire de ma sœur est accommodée. J'estois fort résolu de ne plaider point, comme je vous avois mandé l'autre voyaige.

1. Ce sont les ***Mémoires de la vie de Jehan Larchevesque, sieur de Soubise***, publiés pour la premeière fois dans le *Bulletin* (t. XXIII et XXIV) et réimprimés depuis dans une édition à part. Voir la préface dans le ***Bulletin*** du 15 janvier dernier, p. 31.

2. Le comte de Candalle, fils aîné du duc d'Epernon, et ambassadeur de France à Venise.

II

A Madame de Rohan.

Padoue 8 janvier 1631.

Ma mère, j'ay receu ce voyage une lettre de vous avec l'appologie de mon grand-père de Soubise laquelle je trouve de très bon sens et bon stile pour le temps. Je seray très aise de voir le reste de ses actions comme aussy le contract de mariage de ma niepce[1]. Pour vostre santé je suis très fasché qu'elle est altérée tousjours de quelque costé. Je ne puis m'imaginer que les bouës vous soyent bonnes veu quelles doivent estre chaudes. Il y en a auprès de ceste ville. Je m'enquerray de leur vertu, comme aussy de celles de Piedmont, et vous en manderay l'advis de deça.

J'ay aussy receu la lettre de M. de la Begaudière. Je vous l'eusse envoyée, sinon que je me persuade que vous l'avez veue, car je croy qu'il eust esté fasché qu'une si rare pièce fust venue en ce pays sans qu'elle eust esté veue de vous. Je ne le croyois pas si fol. Il peut estre logé aux Petites-Maisons.

Vous scavez les brouilleries de France mieux que moy, et pour la paix ou guerre d'Italie, c'est une chose fort au hazard. Je croy que nous serons tout cet hiver en incertitude, chose bien fascheuse, car cela empesche de se pouvoir préparer à autre chose. Pour moy je suis tousjours prest à marcher et serois fort ayse qu'à nostre entreveüe nous peussions voir ma niepce et son mari. M. de Candalle est bien gaillard, et ne parle que d'aller en France sur une lettre que M. d'Espernon a fait avoir du Roy qui le luy commande. C'est une faveur que je n'espère pas rechercher de quatre-vint ou cent ans. Après cela nous y adviserons.

Je vous avois mandé l'autre voiage que le desgel avait commencé. Mais ce n'a esté qu'une moquerie. Il y a cinq semaines qu'il fait un froid excessif et il a la mine de ne cesser encore si tost. Il a comme tué la peste partout particulierement à Venise où elle s'en va cessée, qui est une grande bénédiction de Dieu. Il est mort de peste, veu l'estat de ceste republique depuis six mois, quatre cents mille ames

1. Madeleine-Catherine, princesse de Deux-Ponts, et fille de Catherine de Rohan, mariée en 1630 à Christian de Bavière, duc de Birkenfeldt.

pour le moins. Le Milanais et le Piedmont n'ont pas esté mieux traittés. Je suis en très bonne santé Dieu mercy et toute ma maison. Je pense pourtant que je n'iray à Venise qu'après Pasques, non pour la crainte du danger, mais pour ce qu'en caresme c'est un lieu assez ennuyeux.

Pour la fin, je vous baise très humblement les mains et prie Dieu, ma mère, qu'il vous donne très heureuse et très longue vie.

Vostre très humble et très obéissant fils.

De Padoue ce 8 janvier 1631.

H. R.

III

A Madame de Rohan.

Padoue 12 février 1631.

Ma mère, j'ai receu ce voyage deux de vos lettres, l'une du 25 de décembre, l'autre du 4 de janvier par où j'apprends que vous estes en bonne santé dont je loue Dieu, et que le froid est aussy grand là qu'icy, où après avoir duré près de deux moys, il a fait huict ou dix jours de desgel, et despuis trois jours il a recommancé aussy rude qu'auparavant, dont j'en souhaitte la durée afin d'esteindre tout à fait la peste à Venise où elle s'est un peu augmentée. Mais icy la santé continue à estre très bonne, Dieu mercy.

J'ay veu la lettre que vous escript M. de Montmartin. C'est un gentilhomme fort propre aux pays estrangers, et si la paix se fait icy et que du nord on y continue la guerre, il faudra encore voir ce costé là. Mais je ne voy pas encore les brouilleries d'Italie appaisées. Il y a plus de peine à exécuter une paix qu'à la signer, et les Espagnols continuent à s'armer puissamment dans le duché de Millan. Ils traversent l'audiance de M. de Leon auprès de l'Empereur, et tesmoignent n'en vouloir demeurer là.

Je ne vous mande plus de nouvelles de ma femme ni de ma fille qui sont à Paris et auront l'honneur de vous voir, Dieu aidant, ce printemps, ni de mon frère qui m'escript tousjours fort soigneusement. Il s'ennuye de ne rien faire aussy bien que moy. Je ne désespère point que nous ne nous voyons encore un jour employés ensemble. Il se voit de plus grands miracles. Le Roy de Suède continue ses progres glorieux et honorables [1].

1. Au mois de juin 1630 s'ouvrit la période suédoise de la guerre de Trente ans. Gustave-Adolphe était déjà entré dans la capitale de la Poméranie.

Je vous supplie très humblement de me vouloir bien envoyer particulièrement tout ce que vous avez de la vie de mon grand père, son age, sa mort, et quand il nasquit. Peut estre trouvera il un historien au pays qu'il aimoit tant. Il faut l'envoyer en divers paquets et à diverses fois, car il ne faut pas faire les paquets si gros. Je vous baise très humblement la main et prie Dieu, ma mère, qu'il vous donne très heureuse et très longue vie.

Votre très humble et très obéissant fils.

De Padoue ce 12 février 1631.

H. R.

IV

A Madame de Rohan.

Padoue 26 mars 1631.

Ma mère, ce voiage a recompensé l'autre, car j'ay receu les deux despesches tout à la fois. Je loue Dieu d'apprendre la continuation de vostre santé. La mienne est aussy très bonne, Dieu mercy. Mais la peste continue tousjours à Venise dont je suis très fasché.

M. de Candalle brusle d'envye de la paix et d'aller en France. Je suis bien guary de ces deux maladies là et les brouilleries qui sont en devroyent oster l'envye aux plus grands courtisans. Si le mareschal de Bassompierre n'a peu éviter la Bastille, je ne say qui s'en peut sauver à moins d'un rempart de trois cents lieues. Je suis en un pays libre où on ne peut rien appréhender en bien faisant. Il est vray que je suis maintenant seul. Encore m'aimé-je mieux ainsy qu'en mauvaise compagnie, et quand j'entretiens mes livres, je ne prends nul plaisir que quelque fascheux me destourne de leur compagnie. Je vous ay desja mandé comme j'ay receu tout ce que vous m'avez envoyé de mon père[1] et de mon grand père. Vous pourrez m'envoyer le reste par ma femme pour plus grande seureté.

Pour la paix d'Italie je la croiray quand elle sera tout à fait exécutée. Si elle s'exécute il en faut remercier le Roy de Suède qui continue ses progrès[2]. J'espère bien envye de le voir un jour. Je ne crains sinon que M. de Vendosme lui porte malheur qui, à ce qu'on dit, est allé pour le voir. Si le mareschal d'Estrée m'a traversé en mon

1. René de Rohan, mort à la Rochelle (mars 1586). Existe-t-il des mémoires du second époux de Catherine de Parthenay ?

2. Après avoir pris Colberg et Francfort-sur-l'Oder il menaçait déjà Berlin.

employ de Venise, je lui responds de ne luy rendre la pareille, et que je ne luy envye point le gouvernement qu'il a de la Royne mère qui certes est à plaindre. Mais son peu de mémoire luy nuit bien. C'est une chose estrange que quand on est hors d'un péril on l'oublie de telle façon qu'on ne se contregarde point d'y rentrer. C'est une belle leçon à ceux qui désirent tant de voir la court. Je suis de votre oppinion que M. de Candalle n'y sera jamais trois mois qu'il ne voulust estre sauté icy.

Quand à M. le duc de Brikenfeld[1] il a raison d'espérer du costé qu'il est et il peut avoir autant d'espérance que nous nous voyons de son costé comme du mien. Il faut premierement voir de quoy deviendra ceste guerre.

Pour les yeux de ma fille[2] ils plaisent parce que c'est chose nouvelle. Dieu la confirme à estre bonne huguenotte, car elle est partie d'icy bien ferme, et c'est une bonne oppiniastre et qui n'est pas aysée à persuader. Pourveu qu'elle vous plaise je seray content. Je vous baise très humblement les mains et prie Dieu ma mère qu'il vous donne très heureuse et très longue vie.

Votre très humble et très obéissant fils.

De Padoue ce 26 mars 1631.

H. R.

UNE LISTE DE RÉFUGIÉS NÎMOIS EN 1686.

A monsieur le rédacteur du BULLETIN.

Nîmes, le 14 mai 1879.

CHER MONSIEUR,

Voici une liste officielle de familles nîmoises qui, pour éviter les suites de la Révocation, durent quitter le sol natal et chercher à l'étranger la plus précieuse des libertés, celle de vivre et de mourir selon leur croyance. Cette liste fut dressée par les soins d'Élie Cheiron, ancien pasteur de l'Église de Nîmes, qui avait abjuré en échange d'une charge d'avocat et du titre de premier consul de la cité, charge et titre qui lui furent donnés par ordre de Louis XIV.

1. Voir la note 1 de la page 257.
2. Marguerite de Rohan, qui épousa en 1645 Henri Chabot, assez pauvre gentilhomme, et eut de longs démêlés avec sa mère, la duchesse douairière de Rohan, fort opposée à ce mariage.

Cette liste se compose de 150 familles environ, formant un groupe de 315 personnes, et que l'on peut diviser ainsi : 25 ministres, 7 proposants; 12 nobles; 3 militaires; 9 avocats; 2 bourgeois; 3 médecins; 1 chirurgien; 3 apothicaires; 1 maître d'école; 1 libraire; 32 marchands; 45 de métiers divers, et 24 dont la profession n'est pas indiquée.

Cette première émigration fut malheureusement suivie de plusieurs autres, à mesure que se multipliait le nombre des édits, et que leur application devenait de plus en plus rigoureuse.

Il serait à désirer de connaître aussi exactement que possible le chiffre des réfugiés nîmois, ce qui permettrait de calculer le préjudice que dut causer à une des villes les plus industrielles du Midi, l'excès de l'absolutisme religieux. Mais il est à présumer qu'une pareille liste ne fut jamais dressée, et que les absents ne se pourraient compter que par les jugements confisquant les biens des fugitifs, si jamais on parvenait à les découvrir.

Dans le Nîmes et dans la France du XIX[e] siècle, on ne trouve presque plus de familles portant un des noms de ces réfugiés, tandis qu'à l'étranger quelques familles de ce nom occupent encore une position honorable et élevée. Pourtant, le nom d'une d'elles est porté actuellement en France par un ministre d'État qu'une honorabilité sans tache désigne au respect de tous les partis.

CHARLES SAGNIER.

Rolle des habitants de la ville de Nismes qui faisoient profession de la R. P. R. qui manquent à Nismes et que le bruit public asseure s'estre retirés du Royaume à l'occazion de leur religion.

1 Premièrement M[r] le marquis d'Aubaix.

5 M[r] de Vignoles fils, madame sa femme, deux de ses sœurs et sa fille.

2 M[r] de Vignoles, S[r] de S[t]-Geniez, ministre et sa femme.

1 M[r] de Vestric-Favier.

3 M[r] de Mirman et ses deux filles.

1 M[r] Alexandre du Roure, S[r] de Bonnaudes.

4 M[r] Reynaud, capitaine, sa femme et ses enfans.

1 M[r] de S[t]-Sauveur-Barnier.

1 M[r] de Bourdigue-Barnier.

3 Mr d'Albenas, fils de l'ancien viguier, sa mère et une de ses sœurs.

1 Le Sr Jacques Boschier cadet, fils du receveur.

6 Mr Louis Baudan, lieutenant de cavalerie, sa femme, son père qui estoit ministre, et deux de ses frères ministres et deux qui estoient dans le service.

1 Le sieur Pierre Baudan-Vestric, ministre.

3 Madame de la Cassagne avec deux de ses filles.

1 Madame Rozel-Lansard.

2 Le Sr Thermin, ministre et sa femme.

1 Le Sr Combes, ministre, fils de l'hoste.

2 Les deux Srs Combes, ministres, fils de l'apore.

1 Le Sr Rey, ministre, fils du mart de soye.

7 Le Sr Icard, ministre, sa femme, sa belle-mère et quatre enfans.

5 Le Sr Benoît, ministre, sa femme et trois enfans.

1 Le Sr Graverol, ministre.

4 Le Sr Perol, ministre, sa femme et deux enfans.

3 Le Sr Sigalon, ministre, sa femme et un enfant.

1 Le Sr Robert, ministre.

2 Le Sr Maystre, ministre, et un de ses frères mart.

6 Le Sr Dubourg, ministre, beaufils du Sr Michel, sa femme et quatre enfans.

1 Le Sieur Michel, ministre.

4 Mr Saurin, avocat, sa femme et deux enfants.

1 Mr Rouvière, avocat.

1 Mr Daudé fils, avocat.

2 Le Sr Antoine Teissier, avocat et sa femme (n'a point de fonds[1].)

3 Le Sr Brun, avocat, sa femme et son enfant.

1 Le Sr François du Roure, avocat, fils du Sr Scipion.

1 Le fils du Sr Ducros, avocat.

1 Le Sr Borrelly, médecin.

1 Le Sr Rivalier, médecin.

1 Le Sr Estève, médecin.

2 Le Sr Bouet, mart et sa femme.

1. Cette annotation est erronée. Antoine Teissier se réfugia en Prusse.

7 Les sieurs Valentin frères, sçavoir : deux marchants et un ministre, leur mère et deux sœurs, et la femme du marchand.

1 Le Sr Laliaud fils[1], mart parizien.

1 Le Sr Feuillade fils, mart parizien. On dit qu'il est à Lyon.

9 Le sieur Escot, sa femme, ses enfants et son père. On dit que le père est dans les Cévennes.

4 Le Sr Brousson, sa femme et ses deux enfans.

1 Le Sr Gamont, bourgeois.

1 Le Sr Louis Says, marchant.

4 Le Sr Pierre Reynaud, mart et sa famille.

1 Le fils du Sr Veiret, bourgeois.

1 Sr Michelin, marchant.

4 Sr Izac Gignoux, mart, son frère et deux enfans.

1 Le Sr Martin, mart drapier rânier[2], du Sr Fenoulhet.

4 Le Sr Bourguet, mart drapier, sa femme et 2 enfans.

1 Le Sr Antoine Molinier, mart (n'a point de fonds).

1 Le Sr Baudouin, mart.

3 Les trois fils du Sr Dieuloufesc, marts drapiers.

1 Le Sr Bonijoly cadet, mart.

2 Le Sr Gabriel Bruguier, mart de soye et sa femme.

1 Sr Claude Reynaud, mart.

1 Sr Pierre André, mart.

1 Sr Pierre Lebon, mart de soye.

1 Sr Scipion Dalbiac, mart de soye. On dit qu'il est à Lyon.

5 Sr Jean Aunan, mart de soye et sa famille.

3 Sr David Martin, mart de soye et sa famille.

3 Noaille, cordonnier et sa famille.

1 Le fils de Prunet, tondeur.

1 Le fils de Pantelli, menuisier.

1 Le Sr Estienne Vazeille, mart de soye.

2 Le Sr Rouviere, mart de soye et sa femme..

2 Le Sr Rafinesque, mart detallier[3] et un de ses enfans.

2 Le Sr Louis Rey, mart et sa mère.

2 Sr Jaques Sabonnadiere, mart et sa femme.

1. Marchand, établi à Paris; mais originaire de Nîmes.

2. Rentier, expression locale signifiant : fermier. La famille Fenoulhet, alliée des Martin, avait déjà quitté Nîmes et s'était réfugiée à Londres. Elle avait confié le soin de ses propriétés à son parent.

3. Marchand au détail.

1 Le Sr Berard, apo^{re}.
2 Le Sr Donzeil, apo^{re} et sa famille.
1 Le Sr Izac Laliaud, chirurgien.
1 Le fils du Sr Bruguier, apo^{re}.
1 Le Sr Pain cadet.
1 Le fils du Sr Jean Martin, mar^{t} de soye.
3 La dam^{lle} d'Olivet, veuve et deux de ses enfans.
3 La dam^{lle} de Claparede, veuve et deux de ses enfans.
4 Sr Estienne Fourmentin, mar^{t} de toille, sa femme et ses enfans.
1 Le Sr Roure, mar^{t} faiseur de bas, fils du ministre.
4 La dam^{lle} de Barbeziers et trois de ses enfans.
1 Le fils ayné du Sr Meizonnet, mar^{t} brodeur.
1 La dam^{lle} de Fournier, fille de la veuve.
4 Le Sr Rouquette, mar^{t} libraire, sa femme et deux fils.
1 Le sieur Paulhan, comis de l'équivalent.
1 La dam^{lle} Antoinette de Tournier.
4 Jean Louis Olivier, facturier, sa femme et deux enfans.
1 Jaques Puget.
3 Aligier fils, sa femme et un enfant.
2 Jean Castanier, revendeur et sa femme.
1 Antoine Benezet fils.
1 Guillaume Poitevin.
1 Bargeton, fils du Sr Baltezard Barjeton.
2 Jaques Coste et Carcassonne, cord^{ers} ascociés.
3 Le nommé André, sa femme et sa tante demeurant autresfois chez la veuve de Canna aux Babouins[1].
1 Le fils de Jean Massip, aux Flottes[2].
1 Jean Calhaud, cad^{er}, aux Flottes.
1 Simon Roger, cad^{er}, aux Flottes.
1 Antoine Poitevin, taff^{er}, aux Flottes.
1 Le sieur de Villas fils, courratier[3].
1 Le fils du Sr Cargut.
1 Antoine Baumelle, fileur de soye.
1 Beauregard père, chap^{er}. On dit qu'il est dans le Poitou.
1 Jean Lapierre, m^{re} d'école.

1. Quartier de Nîmes.
2. Quartier de Nîmes.
3. Corroyeur.

2 Reynaud, cordonnier, beaufils de Razoux voiturin et sa femme.
1 La veuve du S[r] François Nerse, greffier.
1 Gaspard Bridier.
4 Fromentin, sa femme et Mallière et une fille.
1 Jean Fournier, cordonnier.
1 Pierre Roman, faiseur de sigales (?)
2 Caulet, savetier et sa femme.
1 Gleize, corretier, demeurant chez Bousquet.
1 Sigalon, taff[er].
1 Charles Figuiere, tailleur.
2 François Masson et sa femme.
1 Martin, taff[er].
1 Plantier fils.
1 David Fontanes.
1 Colomb, faiseur de formes.
1 La dam[lle] de Reynaud, fille du S[r] Foulcrand Reynaud.
4 Antoine Cabrol, cordonnier, sa femme et deux enfans.
2 Jonquet, fustier[1] et sa femme.
1 Benezet, fileur de soye.
2 Reymond Pelisson, tra.[2] et sa femme.
1 Ardouine.
1 Jean Imbert, ramillier (?).
1 Pierre Roussel, peigneur de laine.
1 Jean Vouloux, blancher [3].
1 Simon Bonnet, blancher.
1 Jean Gregoire, taneur.
1 Abram Nougaret, fileur de soye.
1 Jean Dommergue, blancher.
6 Jaques Bauzely dit Jonquet, tailleur, sa femme et quatre enfans.
1 Moïze Cubizol, cordonnier.
1 Guillaume Dumas, cord[er] avec sa famille. Ont dit qu'il est allé demeurer dans quelque vilage.
1 Estienne Bourdic.
1 Lavie, serrurier, faizeur de bas.
1 Livet, sa femme et trois enfans.

1. Tonnelier.
2. Travailleur.
3. Chamoiseur.

1 Istor, mangonnier [1].
1 La fille à Naudin dit Genevois, tailleur.
1 La fille à Rouvière, bolanger.
1 Le fils de Triaire, menuzier.
2 Le Sr Vincent, pram et sa femme.
2 Le sieur Courdil, ministre et son frère marchant de soye.
2 Le Sr Noal, proposant, son père.
1 Le Sr Guirand, proposant.
1 Le sieur Pellet, propozant.
1 Le sieur Rey, propozant, et son père marchant.
1 Le sieur Vezenobre, propozant (Vernezobre).
1 Le sieur Estor, propozant.
1 Le sieur Baux, ministre.
1 Jean Esperandieu, taffetatier.
4 Jean Larguier, taffetatier sa femme et 2 enfans.
2 Sr David Castanet, tainturier et sa femme.
1 Sr Abram Castanet, tainturier fils.
2 La femme de Chastillon, vitrier et son fils.
1 Le cadet Julien, ouvrier en layne, jeune homme.
1 Le sieur Galafrès, ministre.
1 Le filz ayné de Gueyle, cabaretier.
2 Deux d'Albiac, ministres.
2 Claude Noaille, cordonnier et sa femme.
1 La damlle de Guiraud-Carcenat.
6 Madame D'Arbaud et cinq de ses enfans.
1 Le Sr Claparède, neveu.

Nous consuls, gouverneurs de la ville de Nismes, certiffions que les susnommés au Rolle cy dessus ecrit, sont absants de la ville à l'occazion de la R. P. R. En tesmoin de quoy avons signé le prét certifficat à Nismes ce quinziesme juin mil six cent quatre vingt six.

CHEIRON per consul.

TEISSONNIERE second consul.

(*Archives municipales de la ville de Nîmes*, T. 8, 1er volume.)

Remercions M. Ch. Sagnier pour cette liste si instructive qu'il complétera plus tard par des notes généalogiques. Rien ne montre mieux que cette variété de professions et de métiers les pertes infligées à une seule ville, à la France entière, par la Révocation. (*Réd.*)

1. Épicier.

LETTRE DE M. SERRES LE JEUNE

A M. LEFÈVRE PRISONNIER AU FORT SAINT-JEAN

(1702)

M^r. MON TRES CHER FRÈRE,

La triste nouvelle que vous me donnez de votre indisposition m'afflige si fort, que je ne saurois m'empecher de vous en temoigner ma douleur, quelle defense que vous m'ayez faite de ne vous écrire point de long temps. Mais, M. m. t. c. f., ce qui la redouble cette vive douleur, c'est ce que vous me dites de ne conter pas trop sur votre santé ni sur votre vie. Voilà ce qui m'attriste jusques à la mort, et qui me réduiroit dans le tombeau, si je n'étois entièrement persuadé que Dieu préside souverainement sur tous les desseins de nos ennemis mortels et irréconciliables.

Ha! M. m. t. c. f., que me dites vous là, de ne conter pas trop sur votre santé, ni sur votre vie. Assurément eu égard à la cruauté inouïe de ceux qui voudroient nous voir criblés comme le bled, je ne pourrois pas conter beaucoup sur votre vie. Je devrois m'attendre à tout moment à votre affligeante mort. Mais si nous avons lieu de tout craindre de la malice de nos ennemis, nous avons incomparablement plus de lieu de tout espérer de la bonté infinie de notre bon Dieu. Ses pensées ne sont pas nos pensées, et elles sont toujours très differentes de celles de nos ennemis. S'ils prennent d'infernales mesures pour nous détruire, sa prescience en a pris dans son conseil éternel pour nous conserver par les secretes voyes de sa providence, qui les pousse à nous exterminer de dessus la terre, que le Seigneur notre Dieu nous a donnée pour l'y glorifier.

Ne l'avez vous pas expérimenté, M. m. t. c. f., en mille rencontres, que plus vos exacteurs se sont opiniatrés à vous opprimer, plus Dieu a pris soin de vous défendre, et a paru admirablement jaloux de votre conservation? Car la vie de ses saints lui est si précieuse que la prunelle de son œil. Qui les afflige, le persecute lui même, et qui leur ravit la vie, donne encore la mort à son cher fils bien aimé.

1, Cette lettre, dont une copie est conservée, collection Court, nº 11, se relie tout naturellement au *Journal des Galères* inséré dans les tomes XVIII et XIX du *Bulletin*. Le pieux forçat auquel elle est adressée, Isaac Lefèvre de Château-Chinon, mourut au bagne le 13 juin 1702 (*Bull.*, t. XVIII, p. 582, en note).

Cependant, M. m. t. c. f., Dieu permet bien souvent à nos envieux, non seulement de faire la guerre aux saints, mais même de les vaincre extérieurement aux yeux de la chair et du sang. Mais c'est dans d'autres vues que les leurs. S'il les laisse triompher de notre chair, il ne leur permet pas de toucher à notre esprit. Ils croient de nous perdre et de nous couvrir d'une éternelle ignominie, et il ne les laisse agir de cette manière que pour nous sauver plus glorieusement, et les couvrir eux d'une éternelle confusion. Quel bien, quel honneur n'est-ce pas donc pour ses benits fidelles qui donnent leurs corps au martyre, pour l'amour de celui qui a sacrifié le sien sur l'arbre de la croix pour les racheter! Mais quelle honte et quel malheur epouvantable pour ceux qui le leur font souffrir! Ne vaudroit-il pas mieux pour ces impitoyables meurtriers qu'on les eut jettez avec une meule de moulin au col au fond de la mer, ou qu'ils ne fussent jamais nés, puisqu'il n'y aura pas de tourment semblable à celui que Dieu leur faira endurer dans l'etang ardent de feu et de soulphre, pour vanger le sang innocent qu'ils rependent, de ceux qui ne veulent pas renoncer son nom adorable?

Courage donc, M. m. t. c. f., si votre cachot vous est destiné par la Sagesse de Dieu pour votre tombeau, il vous a préparé son royaume magnifique, pour y recevoir votre âme, pendant que votre corps séjournera dans la poudre pour très peu de temps. Dans votre mort vous trouverez la source de la vraye vie, et vous en resusciterez plus glorieux et plus triomphant, au lieu que les mondains sont morts en vivant, et que ne pouvant avoir d'autre espérance qu'en cette vie, leur mort les précipitera dans la mort seconde, où il y a pleur et grincement de dents sans fin. Regardons donc nos fletrissures comme des èchardes, que Dieu, dans son amour infini, met dans notre chair, pour nous èprouver et nous purifier, comme l'or qu'on met dans le creuset au milieu du feu le plus ardent, pour nous dégouter des plaisirs de la chair, et détacher toutes nos affections du monde, afin que nous ne périssions point avec lui. Disons lui donc: Seigneur, ma vie ne m'est point précieuse, pourveu qu'avec joye, qu'en ton amour et en ta grâce, je finisse ma course. Fay-moy donc la grâce de combattre le bon combat et de garder la foy jusqu'au dernier soûpir de ma vie mortelle, pour recevoir la couronne de justice que tu donneras à tes Martyrs, et à tous ceux qui te seront fidelles jusqu'à la mort.

C'est ce que je vous souhaite de tout mon cœur. C'est ce que je demande à Dieu, de toutes les puissances de mon ame, pour vôtre parfaite consolation. Cependant, M. m. t. c. f., redoublons notre zele envers Dieu autant qu'il nous sera possible, et notre charité envers nos ennemis. Poursuivons plus vigoureusement notre course aux approches de notre plus redoutable ennemi, je veux dire de la mort. Réveillons entierement notre foy, pour embrasser toutes les misericordieuses promesses de notre bon Sauveur. A celui qui vaincra, nous dit-il, je lui donnerai à manger de la manne cachée, et un caillou blanc, et sur le caillou un nouveau nom écrit que nul ne connait que celui qui le reçoit. Je le vêtirai de vetemens blancs, et je n'effacerai point son nom du livre de vie; mais je le confesserai devant mon père et devant ses saints Anges. Je le ferai être une colomne dans le temple de mon Dieu, et il ne sortira plus dehors, et j'ecrirai sur lui le nom de Dieu, et le nom de la nouvelle Jérusalem, qui descend du Ciel de devers mon Dieu. Je le ferai seoir avec moi sur mon trône comme j'ai vaincu et suis assis avec mon père dans son trône. Prens donc garde qu'un autre ne prenne ta couronne, tiens ferme ce que tu as, et retiens-le jusques à ce que je vienne, pour rendre à châcun selon ses œuvres. Car je connois tes œuvres, et où tu habites, savoir où est le trône de Satan, et que tu retiens mon nom, et que tu n'as pas renoncé ma foy, n'aimant pas ta vie jusques à l'exposer à la mort pour la parole de ma patience, et pour le témoignage de mon nom. Qui est donc saint, se sanctifie encore, car voici je viens bientôt et mon salaire est avec moi, pour rendre à chacun comme son œuvre sera.

Mais où vais-je, M. m. t. c. f.? j'ai fait une trop longue description des passages que vous avez plus solidement gravés dans le fond de votre cœur, qu'on ne sauroit vous les représenter. Après tout, pourquoy employer tant de paroles mistérieuses là où il n'en faut que très peu. Disons donc que ceux qui persévéreront jusqu'à la fin dans les tentations de ce grand Sauveur, le posséderont visiblement. Ils seront rendus semblables à lui, et toute sa gloire sera la leur. Quoi de plus sublime et de plus grand, pour une créature finie, que l'infini la remplisse de lui-même, de tous ses delices et de toute la splendeur de sa gloire immortelle? Que sauroit-on souhaiter ou desirer d'avantage après le comble de cette felicité celeste?

Mais il faut mourir pour le posseder, et mourir de la mort des justes.

C'est là les saintes et heureuses dispositions dont vous êtes rempli par la vertu du Tout-Puissant. O qu'elles me réjouïssent, ô qu'elles m'édifient ! Dieu me fasse la grâce de m'en donner de semblables.

Mais, M. m. t. c. f., pour accomplir plus parfaitement la volonté de Dieu, souvenons-nous qu'à son exemple nous devons pardonner, de tout notre cœur, à nos ennemis tous les maux qu'ils nous ont faits, et qu'ils nous font souffrir encore, sans en garder le moindre ressentiment.

Soyons émus de compassion envers ces pauvres miserables aveugles qui s'attirent la colère du Tout-Puissant sur eux par les persecutions qu'ils nous font, et cette attente terrible de jugement qui doit devorer les adversaires. Prions ce père éternel qu'il ne leur rende pas selon leurs péchés, et qu'il n'aye pas souvenance de leurs iniquités; qu'il les noye toutes dans le fleuve de sa grâce et qu'il les sauve par sa misericorde, en leur donnant les yeux de leur entendement illuminés et les recevant dans sa sainte alliance, pour les recevoir dans son immortalité hien heureuse, afin qu'en pratiquant toutes ces nobles et saintes vertus, nous recevions toutes les richesses de sa récompanse incorruptible. Le Seigneur nous en fasse à tous la grâce.

Je le prie de tout mon cœur qu'il fasse abonder ses plus puissantes consolations dans votre grande affliction, qu'il retablisse votre précieuse santé et qu'il l'affermisse. Si c'est son bon plaisir qu'il ouvre les portes de votre génante et cruelle prison, et qu'il prolonge vos jours, pour le louër encore dans la lumière des vivans au milieu de ses saintes assemblées dans son saint temple. Redoublez, M. m. t. c. f., vos ferventes priéres à ce Dieu tout pitoyable et tout misericordieux pour ma sanctification, pour ma constante persévérance et pour le comble de mon bonheur éternel. Je suis, etc.

Lundi, 2 mars 1702.

MÉLANGES

L'AMIRAL DE COLIGNY ET LE MARÉCHAL DE TAVANES

Nous avons sous les yeux une remarquable étude sur le maréchal de Tavanes et l'amiral de Coligny[1] écrite par M. le comte Lionel de Lau-

1. Brochure in-8°. Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture, science et arts de Coligny*.

bespin à l'occasion d'une double publication de M. Pingaud, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Besançon : *Les Saulx-Tavanes : étude sur l'ancienne société française*, in-8°, 1876; et *Correspondance des Saulx-Tavanes au XVI[e] siècle*, in-8°, 1877. M. Pingaud a fait preuve de savoir et de talent dans ces deux ouvrages dont le premier a été couronné par l'Académie française. Son impartialité n'est que rarement en défaut. Il rend hommage aux grandes qualités militaires de l'homme auquel le parti catholique dut les victoires de Jarnac et de Moncontour, tout en reconnaissant que sa carrière fut marquée de quelques faux pas, « erreur d'un soldat égaré à la Cour. » Tavanes fut un des conseillers de la Saint-Barthélemy, et au conseil il joignit l'action. A-t-il prononcé le fameux mot rapporté par Brantôme : « Saignez! saignez! les médecins disent que la saignée est aussi bonne en août qu'en may. » Ce mot si conforme à la fougue de son tempérament ne semble pas démenti par cet autre mot de Henri IV visitant la tombe du maréchal à Dijon : « Quoi ! c'est là ce mauvais garçon! Il est là maintenant bien doux et bien coi. Il n'était pas tel le jour de la Saint-Barthélemy. »

M. le comte de Laubespin, en jugeant avec une rare élévation la biographie de Tavanes, dans une revue franc-comtoise, rencontre Coligny, et ne résiste pas à la tentation d'apprécier le héros auquel il a voué une admiration réfléchie. Il montre la lutte entre les deux Gaspard, commencée sur les champs de bataille, se poursuivant à la cour, avant de se dénouer dans les rues de Paris, au détriment de la renommée de celui qui fut une seconde fois vainqueur, le 24 août 1572. Nous ne résistons pas nous-même à la tentation de reproduire quelques pages de la belle étude de M. de Laubespin : « L'amiral Coligny, dit-il, a des ennemis passionnés qui ne lui pardonnent pas d'avoir favorisé le grand mouvement d'où est sortie la liberté civile et religieuse en France et dans le monde entier. On cherche à persécuter en lui l'ancêtre des libéraux modernes; on met dans l'ombre les services dont la patrie lui est redevable et ses grandes qualités comme homme d'État, ministre de la marine, diplomate, organisateur de notre armée et vaillant général. On dénature quelquefois ses intentions et on entraîne les esprits les plus généreux à faire, à son détriment, l'éloge de ses ennemis, les Guises, dont la France intelligente devrait détester le souvenir. C'est un devoir, ce nous semble, quand l'occasion se présente, de défendre la mémoire de l'illustre victime de la Saint-Barthélemy. » Tel est le mérite des pages qui suivent :

Nous sommes en 1570, au lendemain de la paix de Saint-Germain, qui n'avait pas rendu la sécurité au parti huguenot, bien au contraire. Charles IX, sous l'influence machiavélique de sa mère et de

ses funestes conseillers italiens, avait souvent, dès son enfance, accueilli l'idée de terminer les troubles de France par la mort prévotale des chefs huguenots. Ce criminel projet, caressé par les Guise en décembre 1560, n'avait pas été perdu de vue pendant les années qui suivirent. On se souvenait que, à Bayonne, le duc d'Albe, dirigé par son maître, était venu faire honte à Catherine de ses hésitations, et lui démontrer que, vis-à-vis des huguenots et des sujets rebelles, on n'était tenu à respecter aucun engagement. Le charmant prince de Navarre, qu'on traitait en enfant sans conséquence, entendit professer que toutes les perfidies étaient permises vis-à-vis des ennemis du trône et de l'autel, et qu'une tête de saumon valait mille têtes de goujons. Son intelligence prématurée lui fit comprendre qu'il fallait écouter, se taire, et être toujours sur ses gardes. A Moulins, 1566, tous les chefs des grandes familles de Bourbon, Montmorency et Coligny étaient présents. L'occasion était belle pour procéder contre eux, comme fit le duc d'Albe à l'égard d'Egmont et de Horn. Le cœur manqua à Catherine. Elle ne vit pas du reste, alors, la nécessité absolue de la criminelle solution. Cependant il en avait été assez question pour effrayer les huguenots. La terreur leur donna de l'audace. Après bien des hésitations, ils tentèrent, en 1567, de s'emparer du roi, comme avait fait le duc de Guise en 1562. La conspiration ne réussit pas et laissa Charles IX profondément irrité d'avoir fait, comme il le disait, devant ses sujets rebelles, une étape plus vite que le pas.

Après la courte campagne de 1567 à 1568, la petite paix ne donna pas la tranquillité. Tavanes refusa de s'emparer perfidement du prince de Condé et lui fit une guerre loyale et heureuse. Cependant, grâce à l'habileté indomptable de Coligny, la cour fut obligée de traiter avec lui. Tavanes se plaignait alors avec humeur que ce fussent les vaincus qui eussent fait la loi aux vainqueurs. Le duc d'Anjou partageait ces sentiments. Charles IX, sous l'empire d'une jalousie implacable, était heureux de ne plus entendre vanter les hauts faits de son frère et parlait avec satisfaction de son édit. La Huguerie, dans ses curieux Mémoires, rend très bien compte de la situation. Les pensionnaires de Philippe II, les amis de Catherine, par leurs enseignements journaliers, avaient brouillé dans la jeune âme de Charles IX, toutes les notions du juste et de l'injuste. Il écoutait avec une complaisance effrayante les dissertations les plus machiavéliques. Des instincts d'hon-

néteté et de gloire lui disaient qu'il ne devait pas se livrer entièrement, et que la politique dont on le leurrait le conduisait aux abîmes. Coligny savait qu'on lui conseillait de nettoyer son Etat avec le concours empressé de Philippe II, mais il espérait cependant conserver la paix en faisant appel aux bons sentiments de Charles IX. Il fallait y entraîner le roi, artificieusement, contre son intention, « sans rien esmouvoir, ni faire contenance d'en avoir aulcun soupçon, dit la Huguerie [1]. » La chose paraissait possible, et nous étions confirmés dans nos espérances, ajoute notre sagace narrateur, par les reproches que les Lorrains adressaient à sa « tardifveté » et par « le peu d'assurance qu'on pouvoit avoir des bouillons de sa jeunesse [2]. »

Quoi qu'il en soit, grâce à cette politique qui le rivait malgré lui au bien, Charles IX sembla avoir oublié ses griefs contre l'amiral et accepter avec ardeur toutes ses idées politiques. Il voulait se laisser guider par ses vues généreuses et patriotiques. Il ne cessait de réclamer sa présence. L'amiral savait que son jeune maître avait partagé contre lui les haineuses passions de ses entours, qu'il était encore en correspondance suivie avec Philippe II, qui lui enjoignait incessamment, dans leur intérêt commun, de faire disparaître la réforme.

Mais Coligny avait surpris dans le roi des aspirations à une glorieuse popularité et un certain désir de transmettre son nom à la postérité, comme bienfaiteur de son peuple. Il avait besoin de se persuader que Charles IX voulait la grandeur de la France, l'apaisement des haines religieuses. Pour arriver à ce double but, il voulait deux choses : le mariage de Henry de Navarre avec Marguerite, sœur du roi, puis la guerre avec l'Espagne. A aucun prix, du reste, il ne consentait à déchaîner de nouveau sur la France les horreurs de la guerre civile. Il était prêt à tout plutôt qu'à s'insurger. « Je suis las, disait-il avec amertume, de marchander ma vie. Je laisse à mes ennemis la responsabilité de leurs projets. Si les hommes ne me tiennent pas leur foi, Dieu vengera leurs infidélités. Du reste, mon sang, s'ils le versent, sera plus utile à mes partisans que mon épée. » Philippe II s'effrayait de l'influence croissante de l'amiral : « Nous sommes affligés, écrivait-il à son ambassadeur de France, que le roi admette en sa présence un homme aussi méchant que l'amiral, à moins que ce ne soit avec l'intention de s'assurer de lui et lui couper la tête, ce qui

1. *Mémoires*, édit. de Ruble, t. Ier, p. 10.
2. *Ibidem*, p. 13.

serait un fait de beaucoup de mérite et d'honneur. Mais il n'aura pas assez de nerf pour cela, et lui est si rusé, qu'il doit y aller sous bonne assurance. » Le soupçonneux monarque se trompait. Charles IX n'était que momentanément ébranlé, et l'amiral qui cherchait, en se confiant entièrement à son jeune maître, à trouver le chemin de son cœur, n'y parvenait qu'imparfaitement. Il ne voulait pourtant pas douter des promesses de celui qui l'appelait son père, et accuser sa loyauté.

Un jour, raconte la Huguerie dans ses Mémoires [1], le duc de Montpensier rencontre l'amiral seul dans un corridor obscur du château de Blois où était la cour, et il ne peut s'empêcher de lui dire : « Comment avez-vous si peu de soin de vous, monsieur, que d'aller ainsi seul? Ne connaissez-vous pas les gens à qui vous avez affaire? Passer ainsi seul en un lieu obscur où, quand on vous aurait guetté et fait quelque mauvais tour, on ne ferait autre chose que d'en accuser votre imprudence. » L'amiral ne répondit qu'une parole : « Je suis dans la maison du roi. — Oui, reprit le prince avec dépit, mais où le roi n'est pas toujours le maître; je vous servirai de garde. » Qu'on lise encore la remarquable lettre qu'il écrivait au roi, le 13 décembre 1571 [2], et l'on verra que Coligny s'exaltait dans l'accomplissement de tous ses devoirs, et que, impassible en présence de ses dangers personnels, il était tout entier à la pensée d'une guerre extérieure qui nous donnerait les Pays-Bas, et en France réconcilierait tous les partis. Rien ne pouvait le faire dévier de la ligne qu'il s'était tracée. On le fatiguait inutilement de ces propos : « Aux noces du roi de Navarre, il coulera plus de sang que de vin. — Si vous n'êtes pas le premier égorgé, vous êtes un misérable. — J'aime mieux me sauver avec les fous que de périr avec les sages. » L'amiral restait impassible.

Avouer le danger, c'était insulter Charles IX et lui donner un prétexte pour se jeter dans les bras de sa mère. Héroïquement, l'amiral s'imposa le silence. Le roi, écartant tous les fâcheux souvenirs et les pensées de haine qu'ils avaient éveillés, accueillit l'amiral à son arrivée à Blois, le 18 septembre 1571, avec des témoigages extraordinaires d'affection et de respect. Charles IX était fatigué des intrigues

1. Tome I, p. 93.
3. Publiée par M. Tessier, dans son livre sur l'amiral de Coligny. Pièces justificatives, p. 239.

de sa mère, jaloux de son frère; l'ambition des Guise, et même celle de Tavanes, lui étaient suspectes. Tout l'amenait à rendre justice aux éminentes qualités de Coligny. Ceux qu'effaçait sa soudaine faveur travaillèrent par tous les moyens à ressaisir le pouvoir.

C'est le moment où, prévenu par le duc d'Anjou, le maréchal de Tavanes se hâta de reparaître à la cour : « On comparait alors volontiers les deux Gaspard, dit M. Pingaud, anciens compagnons de plaisir sous François I[er], et naguère ennemis et rivaux de gloire. Au fond du cœur, Gaspard de Saulx estimait l'amiral, et si, comme nous le croyons, les idées exposées dans ses Mémoires par son fils lui appartiennent, de même que Coligny il avait des vues nouvelles sur la politique, sur l'administration civile et militaire. Il rêvait, comme lui, l'expulsion des Guise et l'achèvement de la France par la conquête des Pays-Bas; il comprenait l'importance des établissements tentés en Amérique; il partageait même quelques-unes des idées des réformateurs sur la discipline ecclésiastique. » On trouvera la justification de ces assertions au chapitre VI des *Saulx-Tavanes*, ou mieux encore dans les Mémoires eux-mêmes, qui exhalent çà et là je ne sais quel souffle de généreuse et franche indépendance : tant il est vrai que ce qu'on appelle l'esprit moderne ne date pas exclusivement de 1789! Malheureusement, la religion et la guerre avaient séparé les deux rivaux, et la jalousie politique allait en faire des adversaires irréconciliables. Sous l'influence, je dirai presque sous le charme de Coligny, Charles IX décida le mariage de sa sœur avec le roi de Navarre et leva toutes les difficultés. Le contrat fut signé le 11 avril, malgré les protestations du cardinal légat : « Si monsieur le pape fait la bête, disait cavalièrement le jeune roi, je prendrai moi-même Margot par la main et la mènerai épouser en plein prêche. » Entrant dans les idées de Coligny à propos de l'expédition de Flandre : « Mon père, il y a encore en ceci une chose à quoi il faut bien prendre garde : c'est que la reine, qui veut mettre le nez partout, ne sache rien de notre entreprise, car elle nous gâterait tout; c'est la plus grande brouilleuse du monde. »

Grâce aux soins de Coligny, le maréchal de Montmorency partit pour l'Angleterre le 8 juin. Il allait conclure un traité d'alliance avec Élisabeth contre Philippe II, et négocier un mariage entre la reine et le duc d'Alençon. On s'assura du concours de l'Allemagne et des Nassau; enfin, nos flottes se préparaient à mettre en mer, sous

les ordres de Strozzi et de la Garde. Cependant, la reine mère et le duc d'Anjou, et derrière eux Tavanes, défendaient contre Coligny leur situation à la cour; Tavanes, qui s'était cru un moment sans rival, était offusqué de la faveur éclatante du glorieux vaincu de Moncontour.

La première fois que l'amiral se présenta à Blois chez Monsieur, Tavanes prit plaisir à le faire attendre une heure à la porte. Bientôt après, c'est Coligny qui, rencontrant sur le quai du Louvre le maréchal, lui dit avec reproche: « Qui empêche la guerre d'Espagne n'est pas bon Français et a une croix rouge dans le ventre. » Tavanes, dans ses Mémoires, dit que ce jour-là sa vie a été en danger. Ailleurs, il prétend que Coligny, dès 1567, aurait dit au roi en parlant de lui: « Abattez cette tête, sire, elle est mauvaise. » Il cherche ainsi à établir qu'entre eux il existait une sorte de vendetta, et qu'il avait eu, lors de la Saint-Barthélemy, l'adresse de prendre les devants. Rien ne justifie ses assertions. L'amiral voulait à tout prix la paix, pour mieux assurer le succès de la guerre contre l'Espagne, mais il avait en face de lui, derrière le roi, le duc d'Anjou, sa mère, les Guise, Tavanes, qui vantaient l'alliance espagnole comme une garantie d'ordre public. Ils ajoutaient en outre que, prudemment, on ne devait pas provoquer une puissance redoutable et gardienne de la pure foi catholique. Les huguenots, pour forcer la main au roi, n'en occupèrent pas moins Mons et Valenciennes.

Ce fut dans ces circonstances qu'eut lieu, le 26 juin, un conseil pour décider la paix ou la guerre. Tavanes, jadis l'homme du roi, voyant son rôle pris par un rival, attaque incessamment l'amiral et se fait l'instrument des Guise. Il reproche à Coligny d'avoir offert de lever en son nom dix mille hommes : « Celui de vos sujets qui vous porte telles paroles, dit-il à Charles IX, vous lui devez faire trancher la tête. » Le roi redit imprudemment ces paroles à l'amiral, qui, pour se défendre, accusa le maréchal de travailler au profit du duc d'Anjou contre la royauté.

Charles IX fut ainsi rendu à ses sentiments jaloux et tomba dans la plus grande perplexité. Il réunit de nouveau son conseil, au commencement de juillet, sans pouvoir concilier les avis opposés. Le duc d'Albe avait repris Valenciennes et assiégeait Mons. Charles IX, sans se prononcer ouvertement, permit à Genlis de marcher au secours de cette place. Les ennemis de Coligny, trahissant les secrets

du conseil privé, fournirent des renseignements qui permirent d'infliger deux échecs à la France. Le duc d'Albe ayant paru aux environs, Genlis fut mis en déroute le 11 juillet.

Minquetières, marin distingué, envoyé pour reconnaître le Pérou, fut également victime d'un guet-apens à St-Domingue, grâce à certaines révélations. Ces succès, dus à la trahison, frappèrent l'esprit de Charles IX et ébranlèrent sa foi dans l'infaillibité de Coligny. Catherine, le duc d'Anjou, attaquèrent violemment l'amiral, le représentant comme le mauvais génie de la France, et réveillèrent chez le jeune souverain tous les souvenirs qui devaient l'irriter contre son sujet rebelle et huguenot. Il fallait, disaient-ils, en faire justice. Sauve, Retz, Birague vinrent à la rescousse. Le roi et Tavanes entendirent donc comploter le meurtre de Coligny et des principaux chefs huguenots. « Hasardeuse entreprise, dit justement M. Pingaud, que le caprice royal et le fanatisme populaire devaient transformer en un massacre général. »

« La paix durera, écrivait Tavanes au roi, dès 1571, pour l'envie et nécessité qu'en a l'une et l'autre des parties; et néanmoins, il faut confesser que, si une d'elles voit une occasion bien sûre pour terminer la querelle, elle la prendra, car, de demeurer pour jamais dans l'état où on est, personne, de si mauvais jugement soit-il, ne le peut ni ne le doit espérer! Il faut prévenir un nouveau coup de main des huguenots. — Il n'y a moyen que de prendre les chefs tous à la fois, comme dit est, pour y mettre fin. »

La querelle s'envenimait sans que les discussions éclairassent la question. Un jour l'amiral, dans un accès de dégoût contre la politique de la cour et de colère contre les agissements de Catherine, s'écria : « Si le roi ne veut pas faire la guerre, rien ne s'oppose à ce que j'aille avec mes amis secourir les Nassau. » Répondant à de vives observations, il ajouta : « Ce que j'en ferais serait dans l'intérêt du roi. Je lui désire à l'extérieur une guerre glorieuse, pour lui en éviter une autre bien cruelle à l'intérieur. » Catherine exploita habilement ces imprudentes paroles; et en conséquence de ces luttes, il fut arrêté dans un cénacle intime qu'on se déferait du redoutable Coligny.

L'amiral avait engagé le roi à faire nommer le duc d'Anjou roi de Pologne. C'était un honorable exil. Le duc d'Anjou, sous l'empire d'une violente passion pour la princesse de Condé, et dans l'espoir de

monter prochainement sur le trône, car la santé de Charles IX donnait dès lors des inquiétudes, ne voulait pas quitter la France. Sous l'empire de ces préoccupations, sa haine contre Coligny se réveilla vivement, et il s'associa avec ses conseillers aux desseins criminels de sa mère.

Charles IX, plein de trouble et d'incertitude, s'était retiré à Montpipeau, en Brie, et se livrait à la chasse pour se distraire de ses préoccupations. La reine l'y suivit, et s'enfermant avec lui, lui reprocha longuement son ingratitude et son aveuglement. Les Mémoires de Tavanes nous ont conservé ses paroles : « Je n'eusse jamais pensé qu'après avoir pris tant de peine à vous élever, avoir conservé la couronne que les huguenots et catholiques vous voulaient ôter, après m'être sacrifiée et encouru tant de hasards, que m'eussiez voulu donner récompense si misérable ! Vous vous cachez de moi, qui suis votre mère ; vous vous ôtez de mes bras, qui vous ont conservé, pour vous appuyer des leurs, qui vous ont voulu assassiner. Je sais que vous tenez des conseils secrets avec l'amiral. Vous désirez vous plonger en la guerre d'Espagne inconsidérément, pour mettre votre royaume, vous et nos personnes, en proie de ceux de la religion. Si je suis si malheureuse, avant que voir cela, donnez-moi congé de me retirer au lieu de ma naissance, et éloignez de vous votre frère, qui se peut nommer infortuné d'avoir employé sa vie pour conserver la vôtre... » Cette allocution habile, accompagnée de larmes, émut ou plutôt effraya le roi. Il plia de nouveau sous l'ascendant de sa mère, avoua ses entretiens secrets avec Coligny, et suivit sa mère à Monceau, où il trouva d'Anjou, Tavanes, Retz et Sauve. Tous contribuèrent à le confirmer dans son retour, et décidèrent le meurtre de l'amiral. Pour exécuter ce projet, on s'adressa à Henri de Guise qui, malgré une nouvelle réconciliation de mauvaise foi, brûlait de venger son père. Ce dernier engagea sa mère à tuer l'amiral de sa propre main, en pleine cour. Elle s'y refusa. On convint, dès lors, de charger du crime un spadassin obscur, et après quelques hésitations on s'adressa à Maurevert, qui, à la cour même, avait déjà fait ses preuves.

Pendant la chasse du roi à Montpipeau, Coligny s'était retiré à Châtillon auprès de sa femme et de ses enfants. Il eût voulu y rester; mais il croyait nécessaire de confirmer Charles IX dans ses bonnes dispositions, et aux avis prudents qu'il recevait de toutes parts il ré-

pondait imperturbablement : qu'il était résolu à demeurer fidèle au roi, et qu'il aimait mieux être traîné dans les rues de Paris que de recommencer la guerre civile. Il répondait, le 7 août, aux Rochellois : « Vous n'avez, Dieu merci, nulle occasion de craindre... Je vois, grâce à Dieu ! le roi si bien disposé à l'entretenement de la paix entre ses sujets, que nous avons tous occasion de le louer. »

Le roi de Navarre et le prince de Condé avaient reçu des avis du même genre ; ils les repoussèrent comme autant de rêveries ; ils entrèrent à Paris au commencement d'août, à la tête de 800 gentilshommes huguenots.

Coligny contrebalança de nouveau, auprès du roi, l'influence italienne et espagnole. Le 9 août 1572, Charles IX écrivait à son ambassadeur en Angleterre qu'il voulait rompre avec Philippe II et secourir Mons. Ces oscillations effrayaient Catherine et augmentaient son désir de se défaire de Coligny. Cependant, le moment du mariage du roi de Navarre et de Marguerite de Valois approchait. Grégoire XIII, moins rigide que Pie V, voyait de meilleur œil cette union. Il voulait y imposer, toutefois, des conditions inadmissibles. Charles IX demanda au pape une autorisation pure et simple, et lui fit comprendre qu'en cas de refus il était résolu de passer outre. Le cardinal de Bourbon, pour tirer la cour d'embarras, se contenta d'une lettre supposée, qui annonçait l'expédition de la dispense, et consentit à célébrer le mariage le lundi 18 août 1572. La veille, le 17, jour des fiançailles, les prédicateurs firent entendre dans presque toutes les chaires de Paris de violentes déclamations contre la cérémonie du lendemain. Les intransigeants de l'époque affirmaient que Coligny et Montmorency réunissaient des forces pour égorger leurs adversaires. La populace, ainsi excitée, s'attendait à un soulèvement contre les hérétiques et s'y préparait. On voulait tuer pour ne pas être tué ; et ce n'est pas dans les basses classes seulement que la terreur était à l'ordre du jour : le duc d'Anjou lui-même se croyait menacé par l'influence de la faction dominante. Chaque fois que l'amiral entretenait Charles IX, la reine mère et le duc d'Anjou le trouvaient « merveilleusement fougueux et renfrogné, avec un visage et des contenances rudes, et encore davantage ses réponses ». Un jour même, il regarde son frère d'un air terrible, en tourmentant la poignée de sa dague, et celui-ci court, s'échappe pour avertir sa mère. Catherine accourt et demande au roi, en dissimulant, ce qu'il a appris d'une

si longue conversation avec l'amiral. Et lui blasphémant : « J'ai appris, madame, que je n'ai pas de plus grands ennemis que vous et mon frère. »

De ce jour-là, la mort de Coligny fut regardée comme nécessaire. Maurevert l'assassin entre en scène. La reine mère espérait se défaire des calvinistes en abattant leur chef, et laisser à Henri de Guise la responsabilité d'un meurtre offert aux mânes du duc François. Évidemment, le massacre du 24 août n'eut lieu que pour faire disparaître Coligny et ensevelir le mystère odieux de la tentative avortée de l'avant-veille. L'attentat sur l'amiral, s'il eût réussi, eût étouffé dans son germe le projet qui aboutit à l'orgie sanglante de la Saint-Barthélemy.

Cte de LAUBESPIN.

CORRESPONDANCE

LES HUGUENOTS DE 1560

ONT-ILS CONSPIRÉ CONTRE LA MONARCHIE

University of the City of New-York, oct. 19, 1878.

MONSIEUR,

Me sera-t-il permis de vous signaler un passage d'une importance exceptionnelle dans un ouvrage qui a dernièrement paru sous le titre de : *Histoire du parlement de Bordeaux, depuis sa création jusqu'à sa suppression* (1451-1790), *œuvre posthume de C. B. F. Boscheron des Portes, officier de la Légion d'honneur, président honoraire de la cour d'appel de Bordeaux*, etc., 2 vol. (Bordeaux, 1877).

C'est un livre d'une certaine valeur, puisque l'auteur a puisé aux sources, particulièrement dans les registres du parlement. Il contient beaucoup de faits ayant rapport aux progrès de la réforme. Par exemple, le récit de la visite de Marguerite d'Angoulême au nom de son frère, François Ier, le 24 mai 1543, est des plus curieux. Rien ne montre mieux la réserve, pour ne pas dire l'espèce d'hypocrisie officielle à laquelle cette princesse se voyait condamnée.

Mais c'est à un autre passage que je dois m'attacher.

On sait que, dès le temps du tumulte d'Amboise (mars 1560), les ennemis des huguenots répandirent l'accusation que ceux-ci avaient formé le plan

de renverser la monarchie et d'établir une république ou, comme on s'exprimait alors, de vivre en cantons à la mode de la Suisse. A en croire les registres du parlement de Bordeaux, le sieur de la Renaudie, chef huguenot tué près d'Amboise, aurait assuré l'*official* de l'évêque de Périgueux, que tel était son dessein!

Voici le passage des registres tel que le rapporte M. Boscheron des Portes (t. I, page 130), sous date du 4 septembre 1561 :

« Ledit jour, M. Géraut Faure, official de Périgueux, a dit, qu'il y a deux ans que *le feu sieur de la Renaudie* fust à la maison dudit official, à Nontron, lui dire *que c'estoit grande folie qu'un tel royaume fust gouverné par un roi seul*, et que si l'official vouloit l'entendre, qu'il lui feroit un grand avantage; car *on délibéroit de faire un canton à Périgueux, et un autre à Bordeaux, dont il espéroit avoir la superintendance.* Et lors luy tenant de tels propos, retira à part ledit official sans qu'autre l'entendist. Ainsi signé : FAURE. »

Cette pièce est certainement digne d'attention. Le commentaire de M. Boscheron des Portes n'en est pas moins étrange. Il accepte sans hésitation toutes les assertions de l'official de Périgueux, et ne doute nullement que les huguenots eussent déjà esquissé leur grand complot, qui ne visait à autre chose qu'à la destruction de l'unité nationale. « *Cette singulière communication,* » dit-il, « *est exactement conforme aux renseignements recueillis depuis par l'histoire générale.* Mais à cette époque, c'était toute une révélation du plan politique des réformés, et voilà pourquoi le parlement en prenait note. L'actualité lui donnait d'ailleurs un nouveau prix, car on était au lendemain de la conspiration d'Amboise, dont la Renaudie fut, sinon le véritable chef, du moins un des principaux agents. C'est à Genève que cet homme avait embrassé le calvinisme. C'est de Suisse qu'il rapportait le nouveau modèle de gouvernement que ses coreligionnaires et lui destinaient à la France : *une république fédérative, fractionnée en cantons* dont le nombre et l'assiette était déjà, à ce qu'il paraît, arrêtés par les auteurs de ce projet. » Il ne faut rien de plus à l'écrivain catholique pour échafauder « toute une tirade sur *le manque de patriotisme* des « novateurs » tenant si peu de compte « de la puissance et de la gloire de la patrie commune qui, dès lors, reposaient sur l'unité française, cette œuvre incessamment poursuivie par tous nos rois, depuis l'origine de la monarchie. » Ce sont donc les parlements de France qui ont vu le péril du pays et qui, fidèles à la devise, « Dieu et le Roi », se sont armés de résistance contre « *les religionnaires attaquant audacieusement ces deux principes.* »

Nul lecteur impartial de l'histoire du XVIe siècle ne pourra s'associer aux conclusions de M. Boscheron des Portes. Rien de plus clair que le dévouement du parti huguenot aux vrais intérêts de la royauté. Dans les

rangs des chefs protestants se trouvaient les représentants de la haute noblesse pour lesquels l'abolition de l'autorité royale aurait entraîné la perte de leurs propres privilèges. Le « *chef muet* » de la « conspiration » d'Amboise, était d'ailleurs le prince de Condé, prince du sang, qui n'était point si éloigné du trône qu'il n'eût aucun espoir de la succession ou pour lui ou pour ses enfants. Et quant aux masses protestantes, elles n'avaient aucune haine contre le roi, et se bornaient à chercher les moyens de délivrer leur prince légitime de la servitude à laquelle le cardinal de Lorraine et le duc de Guise les avaient assujetties.

Mais il y a aussi d'autres difficultés touchant la révélation prétendue de l'official de Périgueux. Elle n'a pas eu lieu au temps dans lequel, si elle était véritable, elle aurait assuré au délateur une grande récompense; elle s'est produite « deux ans après », à une époque où le roi François II étant mort depuis neuf mois, et les circonstances politiques étant entièrement changées, il était devenu difficile, sinon impossible, d'établir ou la bonne foi ou la fausseté de l'official. Pourquoi M. Géraut Faure avait-il attendu si longtemps? On ne peut se dissimuler non plus combien il est peu probable qu'un homme de la sagacité reconnue de la Renaudie ait choisi pour dépositaire de son important secret un *official*, juge ecclésiastique manifestement dévoué, corps et âme, au parti lorrain.

Agréez, monsieur, mes salutations respectueuses.

HENRY M. BAIRD.

EXTRAITS DU JOURNAL DE LOCKE

Genève, le 3 avril 1879.

Monsieur le rédacteur,

Locke visita la France dans les années 1675-1679, lord King, dans *The life of John Locke*, publiée en 1829 (2e édition, 1830), a donné des extraits étendus de son *Journal de voyage* [1]. Nous avons pensé intéresser les lecteurs du *Bulletin* en traduisant les passages où il est question de la situation des protestants. Sans doute ils ne font connaître aucun fait nouveau, mais ils confirment les autres témoignages.

Je serais heureux, monsieur le rédacteur, que vous ne crussiez pas ces pages indignes du *Bulletin*, et je profite de l'occasion pour vous renouveler l'assurance de mon entier dévouement.

PH. ROGET.

30 décembre 1675, Orange. — La proportion est ici de douze pro-

1. L'ouvrage plus récent de Foxburn a peut-être ce journal dans son intégrité; toutefois nous ne saurions l'affirmer.

testants contre neuf papistes. Deux consuls sont protestants et deux papistes. La ville a deux temples protestants, dont l'un est un édifice élégant, où un seul arceau de pierre, comme un pont, règne dans toute la longueur et porte le faîtage, comme le principal soutien de l'édifice, disposition nouvelle, mais convenable pour un tel espace.

3 janvier 1676, Nîmes. — Les protestants n'ont maintenant qu'un temple, l'autre ayant été démoli par ordre du roi, il y a quatre ans environ. Sur les quatre consuls de la ville, deux sont papistes et deux protestants; il n'est plus permis comme autrefois de prendre la cène en robe. Les protestants avaient construit eux-mêmes pour leurs malades un hôpital qu'on leur a enlevé, tout en leur y laissant une chambre..., mais ils n'en usent jamais, parce que les prêtres molesteraient leurs malades. Malgré leur découragement, il ne paraît pas que beaucoup de protestants se convertissent; l'un d'eux répondit à mes questions sur ce sujet que les papistes n'arrivent à rien par la contrainte ou par la corruption.

Montpellier, 10 janvier (les états du Languedoc sont assemblés). — Uzès, ville du Languedoc assez rapprochée de Nîmes, avait coutume d'envoyer chaque année un député protestant à l'assemblée des états à Montpellier, la majeure partie de la population étant protestante; mais cette année il lui a été interdit de le faire; de plus, cette semaine, il est fait par le roi défense aux protestants d'élire comme consuls des hommes de leur religion, et ordre est donné de démolir leur temple, le seul qu'on leur eût laissé, bien que les trois quarts de la ville soient de la religion protestante; le prétexte allégué est que le temple se trouvant à proximité de l'église catholique, l'office est troublé par le chant des psaumes.

5 février. — Les protestants ne sont pas ici dans une situation défavorable devant la justice, à moins que la partie adverse ne soit un nouveau converti qu'on désire favoriser; ils ne sont pas plus taxés que les autres habitants, mais ils sont exclus des charges et emplois publics. Dans l'espace de ces dix dernières années, ils ont bien eu au moins cent soixante temples démolis. Dans cette région ils vivent en assez bonne harmonie avec les laïques de l'autre culte; tantôt ils font des prosélytes, tantôt ils en perdent; somme toute, le nombre des protestants, dans ces dernières années, ne s'accroît ni ne diminue beaucoup. On ne fait rien à ceux qui passent à la religion réformée, à moins qu'ils ne soient relaps; ces derniers sont quelquefois poursuivis. Les réformés

qui passent à l'Église de Rome sont en général attirés par de belles promesses qui le plus souvent ne se réalisent pas; les protestants ne vivent pas mieux que les catholiques.

12 février. — Il y a dix ans que les protestants n'ont eu de synode général; naturellement ils ont chaque année, mais non sans requérir 'autorisation du roi, un synode provincial du Languedoc qui rend es lois ecclésiastiques pour la province; ces lois toutefois doivent s'accorder avec celles qui sont faites par le synode national. Ce synode est formé d'environ cinquante pasteurs et d'autant de diacres ou anciens; il a le droit de réprimander et même de déposer tout pasteur scandaleux; il prononce aussi sur les ordinations et pourvoit les églises de pasteurs, nul n'étant admis dans les ordres sans avoir déjà une charge d'église. Voici comment on procède: si l'église de Montpellier, par exemple, a perdu par la mort ou un déplacement un de ses quatre pasteurs, les candidats s'adressent au consistoire de cette église, qui invite celui qu'on préfère à prêcher devant la congrégation; s'il est approuvé, il se présente au synode suivant qui désigne quatre pasteurs pour l'examiner sur les langues, le champ des études universitaires et la théologie; en particulier il doit produire les certificats de l'université où il a étudié, relativement à sa conduite et à sa science; il prêche en latin et en français, et s'il sort de toutes ces épreuves d'une manière passable, deux pasteurs sont nommés pour procéder à son ordination. Après un sermon sur les devoirs du ministère, ils quittent la chaire et lui lisent plusieurs chapitres tirés des Épitres où la même matière est considérée; puis, après une prière, ils lui imposent les mains et déclarent que par autorité du synode il a pouvoir de prêcher, de pardonner les péchés, de bénir les mariages et d'administrer les sacrements. Cela fait, il est ministre de l'Église. Le consistoire décide de son salaire. Le roi punit quiconque soutient ici des opinions contraires aux articles de foi, en sorte qu'il faut être ou de l'Église romaine ou de l'Église réformée. Il n'y a pas longtemps qu'un individu ayant laissé voir quelque penchant pour les doctrines ariennes, le gouverneur porta plainte au roi, qui ordonna qn'on lui fit son procès; il fut donc envoyé à cet effet à Toulouse où il nia absolument ce dont on l'accusait et fut relaxé; mais s'il avait avoué, il aurait été brûlé comme hérétique.

... Sur les 30 000 habitants de Montpellier, il y a 8 000 communiants de l'Église réformée. J'entends dire que dans les vingt ou

trente dernières années, le nombre des protestants a manifestement augmenté ici et augmente de jour en jour, quand même il ne se passe pas de jour qu'on ne leur enlève quelque privilège. Leurs consistoires avaient autrefois le droit d'assermenter des témoins; mais cette faculté leur a été retirée dans l'espace des dix dernières années.

15 février. — La plénitude du pouvoir disciplinaire réside dans le consistoire; celui de Montpellier est formé des quatre pasteurs et de vingt-quatre anciens; cette assemblée dirige toutes les affaires de l'Église au temporel et au spirituel; les questions se décident par la majorité des votes alors même qu'aucun de ces pasteurs ne serait avec la majorité. S'il s'élève quelque controverse sur un point de droit, on s'en réfère à des protestants choisis dans la bonne bourgeoisie et parmi les hommes de loi. Il y a encore six conseillers de la religion, et les avocats sont libres dans leur profession.

Voici le mode des censures ecclésiastiques : quelqu'un mène-t-il une vie scandaleuse, il est d'abord repris en particulier; s'il ne s'amende pas, il est appelé devant le consistoire et admonesté; si cela n'opère pas, il est admonesté en présence de la congrégation; si, en dépit de tout, il reste incorrigible, il est exclu de la cène.

24 février. — Montpellier a six consuls dont auparavant trois étaient protestants et trois papistes, mais les protestants ont été exclus l'année dernière.

12 mars (mercredi des cendres).— Les admonestations publiques sont rares : les derniers exemples ont été : l'un pour soufflet donné dans le temple un jour de communion : l'auteur du soufflet fut empêché de prendre la cène; l'autre pour une fille donnée en mariage à un papiste, ce qui entraîna pour le père une excommunication de six mois. La conséquence est l'exclusion de la cène, mais non de l'assemblée.

Le 28 mars. — Les baptêmes de la religion à Montpellier sont au nombre d'environ 300, et les enterrements d'environ 260.

Février 1679, Paris. — Les protestants, dans les vingt dernières années, ont eu plus de trois cents temples démolis, et pendant les deux derniers mois quinze nouveaux ont été condamnés.

VARIÉTÉS

CANTIQUE NOUVEAU

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Peut-être ne trouverez-vous pas indigne du *Bulletin* le *cantique nouveau* ci-dessous. Le titre en dit l'occasion. Il est possible qu'il ait été chanté à cette époque, au moins dans certaines églises; en tous cas, il fut fait pour cela. Le texte, comme il est facile de le voir, et comme le titre le constate, reproduit en partie le psaume CXXII. On y trouve aussi des réminiscences d'autres psaumes, comme, par exemple, du CXXXVII[e].

Ce *cantique* est intéressant à divers égards, notamment en ce qu'il montre la joie que causa aux réformés de France l'*édit de tolérance* à l'occasion duquel il fut composé.

Il est regrettable que l'auteur n'en soit point nommé, car son nom, outre l'intérêt direct que nous aurions à le savoir, permettrait peut-être de faire une conjecture quant à la province où ce *cantique* fut composé et chanté d'abord.

Nous le reproduisons d'après une copie contemporaine qui a été trouvée ici dans une vieille Bible. Il va sans dire que nous la reproduisons telle quelle, bien qu'elle paraisse être parfois fautive.

Veuillez bien agréer, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

PAUL DE FÉLICE.

Mer (Loir-et-Cher), février 1879.

La Réjouissance des Protestants Français relativement à leur manière d'être depuis l'Édit de 1787.

Tiré en partie et sur le chant du Ps. CXXII.

Quel transport, quel ravissement!
Quand on me dit : Montons au lieu
Où nous allons voir notre Dieu
Habiter éternellement!
Oh! que les parvis de Sion
Sont dignes d'admiration!
C'est là qu'on sert Dieu, qu'on le prie;

C'est là que de sa volonté
On nous instruit avec clarté :
Là qu'on reçoit le pain de vie.

On voit les tribus du Seigneur,
Selon son saint commandement
Y monter solennellement,
Pour y célébrer son honneur.
Chantez, chantez à l'Éternel
Le Dieu Fort, le Dieu d'Israël!
Jérusalem il rétablie :
Que toute la postérité
Pour loûer le Dieu de bonté
Par ses soins enfin se rallie !

Sentons-nous le prix des faveurs
Que Dieu nous accorde en ce jour
Pour lui témoigner notre amour
Par l'oblation de nos cœurs ?
Chrétiens timides, chancelants
Ne redoutez plus les Tyrans !
Dieu vient à nous en Dieu propice :
Son Église persécutée
Va être mise en liberté,
Dieu l'a promis, Dieu l'accomplisse !

Il incline le cœur des Rois
Qu'il tient dans sa puissante main ;
Il les dirige en Souverain
Pour être docile à sa voix.
Notre Monarque BIEN-AIMÉ
D'un esprit de paix animé
Brise le joug insuportable
Sous lequel depuis si long-temps
Les pleurs et les gémissements,
Rendoient notre sort déplorable.

Jouissant de cette faveur,
Mes vœux sont-ils donc satisfaits.....?

Que de vuide dans mes souhaits.....!
Pendant qu'encore avec douleur,
Je voi nos Tribus dispersez
Et nos Temples non-redressez.....
Jérusalem si je t'oublie,
Ah! que plutôt et qu'à jamais
Ma langue tienne à mon palais!
Et que ma droite se renie!

Puissent la liberté, la paix
Venir refleurir sur tes bords!
Veuille le Ciel, par ses trésors,
Combler tous nos justes souhaits!
Sion! Sion! Si je revoi
Mes frères résider chez toi!
Pour toi mon zèle s'intéresse;
Surtout si je vois en ce lieu
Le Tabernacle de mon Dieu!
Je veux pour toi prier sans cesse!

Les lignes suivantes, adressées, le 1er février 1788, par madame Etienne de Lessert à une de ses parentes, madame d'A...,née B..., témoignent que la satisfaction causée par l'édit de tolérance n'était pas sans mélange : « Vous verrez que l'édit des protestants assure leur état-civil. C'est un grand point pour la sûreté des familles. Dieu veuille qu'on sache jouir de cet avantage, et se contenter du culte paisible et intérieur qu'on suppose par l'arrêt sans en faire mention. Je crains que les provinces méridionales ayant attendu davantage ne se plaignent, et ce ne serait pas le cas. » L'avant-dernière strophe du cantique ci-dessus prouve que tel était au fond le sentiment de son auteur. La révolution allait achever l'œuvre imparfaite de la monarchie.

Le Gérant: FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE EMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2

SOCIÉTE DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ETUDES HISTORIQUES

LES ÉCOLES PROTESTANTES D'ALENÇON.

Le séjour à Alençon de Marguerite de Valois, reine de Navarre, duchesse d'Alençon, et la pléiade de savants, de poètes qui s'étaient groupés autour de cette princesse, ont fait de cette ville, au XVI[e] siècle, un petit centre intellectuel, un foyer de lumière que les guerres de religion d'abord et les jésuites au siècle suivant devaient bientôt presque complètement étouffer.

C'est sans doute à cette influence heureuse qu'il faut attribuer la fondation à Alençon, quelques années après la mort de Marguerite, d'une école latine dirigée par le grammairien Jacques d'Artois. Malheureusement ce collège ne nous est connu que par le titre seul de l'ouvrage publié par Jacques d'Artois en 1559 et par la dédicace qui l'accompagne : *Ad optimos Alenconicos cives Jacobi Artisieni Alenconicae scholae paedagogi epistola*. Cette épître aux Alençonnais est datée : *E vestro Musæo Alenconico* (Cadomi, ex officinâ Philipporum, 1557), Ne trouvant pas à Alençon des éléments suffisants de succès, cet établissement ne dut avoir qu'une existence éphémère.

Une nouvelle tentative eut lieu en 1564. Charles IX, prince lettré et alors sous l'influence du sage l'Hospital, avait adressé aux habitants d'Alençon des lettres patentes pour l'érection

d'un collège. Louis de Rabodanges, grand bailli d'Alençon, très favorable aux idées de la Réforme sans faire ouvertement profession du calvinisme, représenta aux habitants convoqués en assemblée générale, ces lettres patentes, en les exhortant vivement à prendre les mesures nécessaires pour procurer cet établissement. C'était sans doute le meilleur moyen de faire oublier et de réparer les maux causés par la guerre civile. On voulut engager les nombreuses confréries établies à Alençon à y contribuer ; toutes refusèrent et les choses en restèrent là [1].

L'indifférence des Alençonnais pour l'instruction de leurs enfants leur mérita, dit-on, les reproches du célèbre avocat général Loisel. Voici ce qu'il leur disait, paraît-il, dans une remontrance adressée à l'échiquier d'Alençon en 1576.

« Je m'ébahis du peu de soin que vous prenez de l'instruction de vos enfants, n'y ayant dans votre ville, ni collèges, ni écoles d'instructions publiques aux bonnes lettres et discipline, ni une seule boutique de libraire ; qui vous est grand reproche et vergogne. Votre ville n'étant pas du nombre des petites...,.. Ce qui me ferait volontiers monter en la plus haute tour ou clocher de la ville ; et là, m'écrier de toute ma puissance, afin d'être entendu de tous les quartiers de la ville : Que faites-vous habitants d'Alençon ? Vous vous tuez les corps et les âmes pour amasser du bien à vos enfants de toutes parts, et vous ne pensez nullement à ceux pour qui vous les amassez.... Vous me direz qu'il faut de la dépense, des gages pour les précepteurs, que vous êtes courts et mal garnis en deniers communs à votre hôtel de ville ; et je vous répondrai en un mot : Évertuez-vous, commencez seulement d'y vouloir entendre, et vous trouverez aide et secours [2]. »

Il faut croire que les Alençonnais furent insensibles à cette remontrance, car ils attendirent jusqu'en 1592 pour y déférer. A cette époque, dans les grandes nécessités où l'avait réduit la Ligue, le roi ayant été obligé de contracter des emprunts avec les différentes villes de la généralité d'Alençon, cette ville lui fit un

1. Bolant-Desnos, *Mémoires historiques sur Alençon.*
2. *Histoire d'Alençon* (par l'abbé Gautier), p. 217-218 ; — L. de La Sicotière. *Histoire du collège d'Alençon*, publiée dans l'*Annuaire Normand* pour 1842, p. 369-370. — Malheureusement l'abbé Gautier, suivant l'usage adopté de son temps, n'a pas cité la source d'où il a tiré ce document.

prêt de 2 000 écus. Il fut convenu que le roi en ferait l'intérêt au denier dix, c'est-à-dire à 5 p. 100, placement avantageux comme on voit. Il fut en outre stipulé que les deniers en provenant, soit 600 livres, seraient employés « à l'entretenement d'un collège pour l'instruction de la jeunesse en ladite ville, selon que les dicts habitans d'icelle l'ont requis. »

Cette rente de 600 livres était évidemment insuffisante pour l'objet auquel elle était destinée. Il est probable qu'elle resta sans emploi ou fut affectée à un autre usage jusqu'en 1609. A cette époque les habitants d'Alençon furent convoqués en assemblée générale par M. de Matignon, gouverneur de la ville pour délibérer sur l'emploi de ces fonds. Les habitants décidèrent que sur cette somme 350 livres seraient attribuées aux écoles catholiques et 250 livres aux écoles protestantes. On voit par là que vraisemblablement la moitié des habitants d'Alençon environ avaient embrassé la Réforme.

La fondation à Alençon du collège des jésuites qui eut lieu de 1620 à 1623 ne changea rien expressément à cette disposition[1] Les maîtres des petites écoles protestantes continuèrent à jouir des 250 livres. Quant aux jésuites, malgré l'opposition qu'ils rencontrèrent, ils réussirent à se faire mettre en possession du surplus de cette rente de 600 livres. Les conventions qui furent stipulées entre les habitants d'Alençon et les jésuites, à cette occasion, sont même assez remarquables. On y trouve l'habileté ordinaire des bons pères. Il fut entendu que ce collège était établi afin que «la jeunesse catholique et de la relligion pré-

1. Dans une information faite en 1622 au sujet des avantages que pouvait procurer l'établissement du collège des jésuites, il est dit que dans tout le diocèse de Séez dont Alençon était la ville principale, on n'aurait pas pu trouver un seul maître capable seulement d'enseigner la grammaire.

« Alenconium urbs est ducatu insignis, Non magna illa quidem sed non multum exigua. Inhabitant enim illam ad quindecim vel sexdecim millia hominum. Maxima est totius diœcesis Sagiensis, quæ diœcesis tantâ inopiâ magistrorum qui juventutem instruant destituitur ut asseveravit ipse episcopus ne unum quidem esse in totâ diœcesi qui vel ipsam grammaticam doceat : res a priori sine exemplo in tota Gallia. » (Archives de l'Orne, série D, 1)

Le collège de Séez ne paraît dater que de la même époque. Au reste ce collège n'était en réalité qu'une *préceptorie* à la charge du chanoine prébendé de Ménil-Jean qui, en raison de cette fonction prenait le titre de précepteur. Ce n'est qu'en 1718 que deux autres maîtres furent adjoints au chanoine-précepteur pour enseigner avec lui toutes les classes.

La première école de filles d'Alençon date de 1627.

tendue refformée fût instruite aux bonnes mœurs et aux lettres humaynes *indifféremment* et sans aucune matière de plaincte, soit des questions de la relligion ou aultre.» On va voir le parti qu'ils surent tirer de cette stipulation qui ne semblait inspirée que par l'esprit de tolérance et dans le but de préparer un rapprochement désirable entre les membres des deux communions.

Ils commencèrent par entrer en contestation avec le receveur des deniers communs et d'octroi de la ville, Thomas Hardy, sieur de Vicq, au sujet de cette rente dont ils prétendaient toucher les termes échus à l'époque de la fondation de leur collège. Dans cette lutte ils rencontrèrent une vive résistance de la part du receveur, qui par malheur pour les bons pères professait la religion réformée et n'était pas disposé à leur livrer sa caisse. Ils essayèrent ensuite de contester aux maîtres des petites écoles protestantes leurs droits sur une part de la rente en question. Toutefois un arrêt du Conseil d'État en date du 15 mai 1625, statua que le partage ordonné par M. de Matignon serait maintenu et que les « régents huguenots » continueraient à jouir de la pension de 250 livres.

Peu de temps après les familles protestantes d'Alençon songèrent à fonder un collège pour y faire instruire leurs enfants par des maîtres capables et dignes de leur confiance. Les élèves furent partagés en quatre classes dirigées chacune par un régent. Ces professeurs se nommaient Nicolas Vicq, Théophile Dupré, Jean Cardel et Saturnin Le Vavasseur.

Cet établissement ne tarda pas à être dénoncé au procureur du roi au bailliage d'Alençon. On trouve, dans la sentence qui fut rendue à ce sujet, en 1630, des renseignements curieux sur l'organisation de ce petit collège.

Le Vavasseur, natif de Roiville, près Vimoutiers (Orne), était chargé d'apprendre aux élèves à décliner; il leur expliquait les *Colloques* de Mathurin Cordier[1], Virgile et Térence. Il

1. Mathurin Cordier, né à la Perrière (canton de Pervenchères, arrond. de Mortagne, Orne) en 1479, a mérité d'être appelé le Lhomond du XVIe siècle.

est dit qu'il ne recevait que cinquante livres de traitement.

Nicolas Vicq, originaire de Faveril, près Bernay (Eure), expliquait le premier livre de l'Énéide, le discours *Pro Milone* de Cicéron et le traité intitulé : *Dispute de Socrate contre le philosophe Aristodème*. Son traitement était de cent cinquante livres.

Théophile Dupré, originaire de Montagnac, diocèse d'Agde (arrondissement de Béziers, Hérault) expliquait les *Odes* d'Horace, les discours *pro Archiâ poetâ* et *pro Dejotaro*, la *Rhétorique* de Tolède avec le texte grec du *Nouveau Testament* et les *Fables d'Ésope*. Il touchait cent-vingt livres de traitement.

Jean Cardel enseignait les principes de la langue latine et de la langue grecque, et expliquait à ses élèves Térence et Salluste. On ignore d'où il était originaire et quel était son traitement. C'était chez lui principalement que se donnaient les leçons. L'enseignement avait lieu également dans le temple situé dans la ville d'Alençon, qui porte encore ce nom.

Au mois de décembre 1629, le procureur du roi au bailliage et siège présidial d'Alençon, informé « que depuis peu, par entreprinse, aulcuns particuliers de la relligion prétendue refformée, de leur authorité privée, sans permission du Roy ny du magistrat, avoient jetté les commencemens ou fondemens d'un aultre college de leur relligion, ayant à cette fin faict venir quatre régens, trois desquels sont incongnuz, pour n'estre du pais, le-

Ayant embrassé la Réforme il se vit forcé de quitter Paris et de se retirer à Bordeaux où il fit fleurir le collège de Guyenne (1534-1537). Il se rendit ensuite à Genève où il prit part à l'organisation du célèbre collège de Rive.

Cordier est le premier grammairien qui ait commencé à parler en français, non seulement dans ses cours, mais aussi dans ses livres. Jusqu'alors, pour initier les élèves à la connaissance du latin, on se contentait de leur faire apprendre par cœur des phrases empruntées à cette langue sans y joindre l'explication en langue vulgaire. Malheureusement cette innovation qui, toute simple qu'elle nous paraisse, constituait un progrès notable sur les méthodes barbares usitées à cette époque dans les écoles, ne fut pas alors adoptée. Les collègues de Cordier continuèrent à rester persuadés que ce serait abaisser la dignité de la science que de s'exprimer dans la langue du vulgaire. Les *Colloquia* de Cordier n'en eurent pas moins le plus grand succès. On en a fait de très nombreuses éditions. Clarke les a traduits en anglais, et l'on assure que de nos jours encore on les trouve dans les mains des écoliers de plusieurs collèges de l'Angleterre. Cordier mourut à Genève en 1565 — *Revue chrétienne*, XXIIe année, p. 761-768; XXIIIe année, p. 105-113; — Berthault, Thèse pour le doctorat ès lettres (Paris, Bonhoure, 1875). Bonnet, *Nouveaux récits du* XVIe *siècle ; Mathurin Cordier*.

quel ils ont divisé en quatre diverses classes, sçavoir première, seconde, troisième et quatriesme, sellon la capacité des escolliers; lesquelles classes ils font tenir, non seullement dans leurs maisons particulières, mais encores dans le temple où ceux de laditte relligion s'assemblent; »

Le 22 décembre, le procureur du roy considérant « que cet établissement était contraire aux édits du roi, articles, arrêts et règlements et que le meslange et confusion de sy grand nombre d'escolliers recevant diverses et contraires instructions pourroit apporter désordre, confusion et sédiction préjudiciable au service de Sa Majesté, bien public, repos et tranquillité de la ville, dont on luy pourroit faire reproche d'avoir par connivence laissé jetter les fondemens dudict college, » fit assigner devant le lieutenant général au bailliage d'Alençon « lesdicts soy-disans régens quy s'estoient ingérez d'enseigner en cette ville la jeunesse aux lettres humaynes, sans permission du roy ni du magistrat. »

Après qu'ils eurent été « ouys en leurs bouches », le procès-verbal de leur interrogatoire fut remis au procureur du roi. Communication fut faite à l'assemblée des échevins d'Alençon, qui prétendaient avoir connaissance de l'affaire, et qui fournirent, à ce sujet, un écrit visé dans la sentence du lieutenant général au bailliage. Malheureusement ce mémoire, qui, sans doute, jetterait quelque lumière sur l'affaire, ne nous est pas parvenu.

En conséquence, le 5 janvier 1630, Louis d'Érard, sieur de Raz, lieutenant général au bailliage et au siège présidial, rendit une sentence ainsi conçue :

« Nous disons que deffenses sont faictes auxdicts Saturnin Le Vavasseur, Théofille Duprey, Nicollas Vicq et Jean Cardel de s'adviser d'enseigner la jeunesse aux lettres humaines ny tenir collèges ou classes, soit en lieu publicq ou maison particullière en cette ville, forbourgs et Chastellenye d'Alençon à peyne de cent livres d'amende sur chascun contrevenant. Comme aussy nous avons faict et faisons deffenses à maistre Thomas Hardy, recepveur des deniers communs et d'octroy de laditte ville d'Alençon, de paier sur les 600 livres de rente apartenant à icelle

ville destinez à l'entretien du collège aucune chose aux dessus dicts, soit pour gaiges, pention ou à peine d'en répondre en son propre et privé nom et du quadruple. Sauf aux habitans de cette ditte ville et forbourgs d'Alençon quy font profession de la relligion prétendue refformée, en cas qu'ils vueillent avoir des maistres de petittes escolles, à nous les présenter pour ce faict et, ouy le procureur du Roy, ensemble les eschevins de laditte ville, leur estre pourveu sur l'establissement desdicts maistres de petittes escolles, suivant l'arrest du Conseil du 15ᵉ may 1624, mesmes sur la distribution qui devra estre faite de 250 livres de rente à eux attribuées et régler à leurs charges et fonctions ainsy qu'il appartiendra. »

Le 9 janvier suivant, à la requête des quatre échevins d'Alençon : Gatien Fouquenon, conseiller au présidial, Nicolas Laudier, Guillaume Richer, greffier, et Jean Delaville, marchand, cette sentence fut signifiée aux régents du collège des protestants, et défense leur fut faite de continuer à pratiquer l'enseignement dans cette ville. On voit, par l'exploit de l'huissier, que Cardel et Le Vavasseur avaient une maison à Alençon. Quant à Duprez, il avait déjà quitté la ville avec sa famille pour aller demeurer à Paris.

La même signification fut faite à Thomas Hardy, sieur de Vicq, receveur de la ville, avec défense de rien délivrer aux régents sur les deniers communs.

Les jésuites avaient réussi à faire fermer le collège ouvert par les protestants à Alençon, mais ils n'étaient pas encore parvenus à faire abroger la décision de M. de Matignon, gouverneur de cette ville, qui attribuait aux petites écoles tenues par des maîtres, appartenant à la religion réformée, une part de la rente de six cents livres, consacrée à l'instruction publique, suivant la convention de 1592. C'est dans ce but que, le 17 janvier 1643, ils firent délivrer par Jacques Boullemer, sieur de la Normanderie, lieutenant général au bailliage et maire d'Alençon, une attestation ainsi conçue :

« Nous, ayant fait comparoir MM. Thomas Duval, sʳ de Beauvais, Pierre Le Noir, sieur des Vaux, advocats, Jehan Mauger et François Bonet marchands, eschevins de ladicte ville, en la présence de l'advocat de Sa

Majesté et conféré ensemble sur les fins de ladicte requeste, donnons attestation et record que dans cette dicte ville il n'y a aucun lieu ny maison particulière destinée pour servir de petites escolles pour l'instruction des enfans de la religion prétendue réformée et que nous n'avons receu aucuns regent ou maistres descholes pour faire la dicte fonction et nous n'avons congnoissance qu'il en ait esté receu aucuns par nos prédecesseurs en charge, sinon qu'il leur a esté présenté par ceux de ladicte religion prétendue réformée quelques *coureurs* lesquels après un peu de séjour, avoient quitté et abandonné leurs escholiers, tellement qu'il y a un long temps que lesdicts de la religion réformée se voyant denuez de maistres pour leurs enfans les envoyent chez des prestres qui tiennent de petites escholes en cette dicte ville pour ne pas souffrir qu'ils demeurent sans instruction. »

Il faut croire que les moyens allégués alors par les avocats des jésuites pour se faire mettre en possession de la rente de six cents livres à l'exclusion des maîtres des petites écoles protestantes, qu'on avait déclaré ne pas exister, ne furent pas jugés suffisants, car, le 9 août 1646, intervint un jugement du bailliage d'Alençon, en faveur des maîtres des petites écoles, pour les faire payer de leurs livres. Malheureusement le texte de ce jugement ne nous est pas parvenu et il ne nous est connu que par l'analyse qu'en ont donnée les jésuites d'Alençon dans l'inventaire de leurs titres [1].

Les bons pères ne manquèrent pas de revenir à la charge et, au mois de juillet 1651, ils se firent délivrer un nouveau certificat analogue au précédent par les officiers du bailliage et par une réunion de bourgeois d'Alençon.

On y rappelle qu'en fondant le collège des jésuites, en 1623, les habitants avaient expressément stipulé que ceux-ci « y recevraient les enfants de la religion prétendue réformée et leur enseigneraient les lettres humaines comme aux enfants catholiques, sans leur parler de la religion; ce qui avoit été faict sans que les habitants dudict Alençon, faisant profession de laditte religion prétendue réformée, se fussent ingérés d'establir aucun autre college, sinon que, depuis deux ou trois ans, nous avons

1. Archives de l'Orne, série D, 1.

entendu par bruit commun que lesdicts de la religion prétendue ont, de leur authorité privée, sans permission du Roy ni de la justice, fait venir audict Alençon un homme étranger et incogneu, et que l'on dit estre prestre apostat, auquel ils envoyent leurs enfants pour leur enseigner les premiers rudimens et à lire, ce qu'il fait dans le temple de ladicte prétendue religion qui est dans ladite ville d'Alençon, par entreprise et contre les édits du Roy et arrêts de nosseigneurs de la Cour. Dont les Pères jésuites dudit college ont requis le présent certificat, à eux délivré, pour leur servir ce qu'il appartiendra, le jour de juillet 1651. »

En même temps, à la date du 22 juillet 1651, les jésuites se faisaient délivrer par Antoine de la Fournerie, sieur du Plessis-Bouchard, lieutenant particulier civil et criminel, et par les autres officiers du bailliage et siège présidial, une autre attestation conçue en termes absolument différents, mais beaucoup plus concluants :

« Sur la requeste à nous verbalement faicte par les pères jésuites d'Alençon, etc.

» Nous, ayant fait comparoir M. Jacques Boullemer, conseiller du Roi, vicomte d'Alençon, et Pierre Dubois, sieur du Hamel, eschevins de ladite ville, et conféré ensemble sur les fins de ladite requeste, donnons attestation et record que dans cette ville d'Alençon il n'y a aulcuns lieu ni maison particulière destinés pour servir de petites escolles pour l'instruction des enffans de la religion prétendue refformée et que nous n'avons receu aulcun régent ou maistre d'escolle pour faire ladite fonction, et n'avons congnoissance qu'il y en ait este receu aulcuns par nos prédécesseurs en charge. Mesmes, avons fait rechercher au greffe de cedit siège s'il y avait aulcun établissement de collège pour lesdicts de la religion prétendue refformée et n'en a este trouvé aulcun. Attestons en oultre que les dits de la religion prétendue refformée envoient leurs enffans chés des maistres catholiques qui tiennent des petites escolles pour les instruire et qu'ils ont quelquefois envoié leurs dits enffans au collège des pères jésuites qui y ont esté instruicts comme les autres enffans. »

En conséquence, injonction fut faite au receveur de la ville de faire délivrer aux Jésuites la rente de six cents livres qu'ils pré-

tendaient leur appartenir intégralement. Survint alors une instance des habitants d'Alençon appartenant à la religion réformée qui, en dépit de l'attestation donnée par les officiers du bailliage, produisirent une sentence sans date du lieutenant général d'Alençon « portant la réception et prestation de serment de Me Pierre Postère en la charge de régent pour instruire en la ditte ville d'Alençon la jeunesse aux lettres humaines. » Un arrêt du Conseil d'État, en date du 2 juillet 1653, décida que les échevins d'Alençon devaient d'abord être assignés pour être entendus sur cette contestation, mais que, par provision, les jésuites jouiraient de la rente en litige.

Un arrêt du Conseil d'État, du 19 juin 1655, rétablit enfin les protestants d'Alençon dans la possession des deux cent-cinquante livres de rente qui leur appartenaient.

Peu d'années après, un autre arrêt du Conseil d'État, en date du 20 octobre 1664, interdit aux protestants d'Alençon l'exercice libre de leur religion, et transféra leur temple hors des faubourgs de la ville. Les jésuites présentèrent alors à l'intendant d'Alençon une requête ainsi motivée :

« Un des principaux actes d'exercice de ladite R. P. R. consistant en l'instruction de la jeunesse, suivant la disposition de l'article 13e de l'édict de Nantes, lesdits de la R. P. R. ne doivent plus prétendre avoir de maistre pour l'instruction de leurs enffans et par consequent, prendre ladite somme de 250 livres par chascun an pour leur part de ladite rente de 600 livres, veu principalement qu'elle est donnée aux pères jésuites par Sa Majesté en pure aumosne et que par la Déclaration de Sa Majesté du 2e avril dernier, il est porté que lesdits de la R. P. R. non seulement ne peuvent et ne doivent empescher leurs enfans d'aller aux collèges des catholiques pour leur instruction, mais de plus qu'ils doivent contribuer à l'entretien desdits collèges des catholiques ; laquelle contribution, à l'égard des habitants de la R. P. R. dudit Alençon, ne peut estre moindre que desdits 250 livres qu'ils n'ont plus droit de retenir puisqu'ils n'ont plus d'exercice de la religion. Ce qui est d'autant plus juste et raisonnable que les suppliants ont toujours receu les enfans de ceux de la R. P. R. dans le dit collège et les ont instruits avec le mesme zèle et affection que les catholiques lorsqu'ils ont voulu venir, sans les contraindre à faire aucune chose contraire à la religion qu'ils professent et qu'aussy d'ordinaire, ils se

rencontrent dans leur collége jusqu'à sept ou huit cens écoliers, au lieu que le maistre desdits de la R. P. R. n'a que quinze ou seize écoliers qui le paient par mois et auxquels, suivant la déclaration du Roy, article 46, il ne doit plus enseigner maintenant la langue latine, bien moins la rhétorique et la philosophie, mais seulement à lire et escrire avec l'arithmétique.

» A ces causes, mon dit seigneur, veu qu'il n'y a plus d'exercice de ladite religion P. R. dans ladite ville, fauxbourgs et bourgeoisie dudit Alençon, et par conséquent, plus d'instruction pour la jeunesse à qui l'on ne doit plus montrer qu'à lire et à escrire, il vous plaise maintenir les suppliants dans la jouissance et possession desdites 600 livres de rente d'aumosne pour l'entretien et subsistance des régents du collège dudit Alençon, et vous ferez justice. »

La même requête ayant été adressée au roi fut renvoyée, par arrêt du Conseil d'État en date du 24 mai 1667, à M. de Marle, intendant de la généralité d'Alençon.

Au mois de juin suivant, les jésuites firent remettre à M. de Marle un mémoire où l'on peut relever quelques arguments bien dignes des jésuites :

« Estant mis par le roy hors des faubourgs et de la bourgeoisie, ils (les réformés) sont autant hors d'Alençon que s'ils en estoient à cent lieues.

» Si les faubourgs de la ville s'estendoient jusques au presche et au delà du presche, l'on auroit droit de faire reculer leur presche, car il doibt estre hors des faubourgs de la bourgeoisie. »

Cette requête et toutes les pièces du procès ayant été communiquées aux anciens de la religion réformée, ceux-ci, le 20 août, purent faire entendre leur défense, assistés de Me Pierre Dumesnil, leur procureur. Les défendeurs rappelèrent que la question avait déjà été décidée deux fois par arrêts du Conseil d'État du 15 mai 1624 et du 19 juin 1655. Quant à l'argument tiré de la suppression de l'exercice du culte public, en conséquence de l'arrêt du Conseil d'État du 20 octobre 1664, qui avait ordonné la démolition du temple, l'avocat des demandeurs n'eut pas de peine à le réduire à ses véritables proportions :

« Encore, dit-il, que l'establissement de leur temple ait esté légitimement faict dans l'enclos de ladite ville par les commissaires, exécuteurs de

l'édit de Nantes en l'année mil six cents, et qu'il n'ait esté ruiné que par les pratiques et sollicitations desdits demandeurs dans la veue de ce petit intérest, il est constant qu'ils ont l'exercice de leur religion dans un des faubourgs de la ville, mesme de la reconnaissance des catholiques qui ne trouvoient pas le lieu où se faict le dit exercice assez esloigné, prétendant que le faubourg s'estendoit bien au delà dudit lieu, comme il est constaté par le procès-verbal dressé par monsieur du Boulay, en exécution dudit arrest qui porte que ledit exercice se fera à l'extrémité de l'un des faubourgs de ladite ville, estant sans difficulté que l'extrémité d'une chose faict partie de la chose mesme dont elle est l'extrémité; et d'ailleurs, le lieu où leur temple est bâti est certainement dans la paroisse de Notre-Dame d'Alençon, tant s'en faut qu'il soit hors le faubourg et bourgeoisie de ladite ville. »

L'ordonnance rendue le même jour par l'intendant trahit un embarras visible, et en tout cas ne brille pas par la logique:

« Nous pouvons dire avec toute vérité que la seule difficulté que cette contestation peut recevoir consiste en l'autorité de la considération que l'on doit avoir pour les deux arrêts du Conseil du 15 mai 1624 et 19 juin 1655, qui semblent avoir prononcé une décision contre laquelle on ne peut apparemment se pourvoir. Car soit que l'on fasse réflexions aux sainctes et justes intentions des Roys Henri IV et Louis XIII, d'heureuse mémoire, et de notre grand monarque régnant présentement avec tant d'éclat, soit que l'on s'attache aux édits et déclarations de Sa Majesté, soit que l'on veuille pénétrer dans les maximes de la politique, soit que l'on puisse estre touché des mouvements de l'intérest public, il ne se présente sans doute aucune raison favorable qui puisse soustenir la prétention des anciens et habitants de la R. P. R. de la ville d'Alençon........

« Ne seroit-ce pas une chose contraire à la politique de ce royaume et qui répugneroit entièrement à la piété de notre grande monarque que le zèle de la vertu de Sa Majesté l'obligeant de donner toute sa protection à l'Église catholique, on pust néanmoins lire dans les états de ses finances, des deniers levés sur ses peuples et destinés à entretenir des maistres de petites escholes en faveur de ceux de la religion prétendue

réformée, c'est-à-dire appuyer le parti de la R. ouvertement de faciliter les moyens d'élever leurs enfants dans cette religion?

» Il n'est pas difficile de connoistre l'utilité que le collège des pères Jésuistes apporte dans la ville d'Alençon. Car outre leurs fonctions ordinaires d'élever les enfants dans la piété, les bonnes mœurs et dans les humanités, ils s'attachent encore à déraciner l'hérésie, et leur dévotion, leur vertu et leur zèle nous marquent tous les jours la nécessité d'un établissement si avantageux. Cependant, pour combattre ces maximes tirées des édits et déclarations du Roy, ces raisons politiques et ces sentiments de zèle pour la religion catholique, nous ne voyons que l'autorité de la chose jugée. »

L'intendant conclut en renvoyant les parties au Conseil d'État, ordonnant cependant, par provision, que les jésuites jouiraient de la rente en litige jusqu'à ce que autrement y eût été pourvu.

Dans un mémoire présenté par les jésuites le 17 juillet 1668, on peut relever quelques détails curieux. On rappelle que lorsque les catholiques se pourvurent par-devant M. Favier et son collègue, commissaires députés pour juger les contraventions à l'édit de Nantes reprochées aux calvinistes, ils soutinrent positivement que les religionnaires n'avoient eu aucun exercice dans la ville et les faubourgs d'Alençon dans les années 1596 et 1597, et que, par conséquent, celui qu'ils y avaient introduit depuis et le temple qu'ils avoient élevé étaient une usurpation. La question fut encore réduite à ces termes-là par l'arrêt du Conseil du 7 septembre 1663.

« Les religionnaires n'ayant peu justifier ce fait de la possession par devant les commissaires, ladvis du Sieur Favier fut que le temple fust démoly, que l'exercice fust osté de la ville et des faubourgs et qu'il leur fust permis seulement de faire bastir un temple dans la paroisse de Hauterive qui serviroit de premier lieu de bailliage d'Alençon. Il est vrai que leurs cris et leurs importunités auprès du Conseil du Roy ont fait adoucir en quelque manière cet advis et que l'arrest du Conseil (26 octobre 1664) porte qu'il leur sera permis de bastir à l'extrémité du faubourg...

» Il y a encore deux réflexions à faire sur la construction du nouveau temple. La premiere, qu'il a esté basti au delà de toutes les maisons du

faubourg, dans la campagne, et au milieu de terres labourables... La seconde, qu'il a esté basti hors de la bourgeoisie d'Alençon. Cette bourgeoisie est certaine estendue de terre bornée par des pierres qui ont esté plantées à cet effet, dans laquelle ceux qui y demeurent sont censés bourgeois d'Alençon, et jouissent des privilèges des bourgeois, et c'est ce que l'on appelle la franchise dans les villages. »

Il paraît que ces moyens de droit, plus ou moins solides, mais appuyés sur la raison d'État, sur les maximes de la politique, comme le disait M. de Marle, furent regardés comme suffisants par le Conseil d'État. Un arrêt rendu le 20 août 1668, mit définitivement les jésuites en possession de cette rente, depuis si longtemps convoitée et si ardemment poursuivie.

Au reste, à cette époque c'en était fait pour les protestants, non seulement de la liberté d'enseignement, mais même de la liberté du culte et bientôt de la liberté de conscience.

Il m'a semblé qu'il n'était pas sans intérêt de faire connaître les phases de cette longue lutte. Elle fait honneur à ceux qui l'ont soutenue, car ils défendaient la cause du droit et de la liberté, et elle peut servir à faire connaître ceux qui osent arborer aujourd'hui le drapeau de la liberté de l'enseignement, eux, les ennemis constants et irréconciliables de toute liberté[1].

Louis Duval,
Archiviste du département de l'Orne.

1. L'histoire a des leçons que l'on ne doit pas oublier. *La liberté des pères de famille sous l'ancien régime*, tel est le titre d'une série d'articles fort instructifs publiés par M. L. Duval dans le *Courrier de l'Ouest*. Nous y reviendrons.

(*Réd.*)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

CATALOGUE DES FRANÇOIS

QUI SONT BOURGEOIS DE LA VILLE DE STRASBOURG.

1553.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Je viens de découvrir aux Archives de la ville de Strasbourg, dans un recueil d'arrêtés du magistrat, la liste ci-jointe des protestants français fugitifs qui se trouvaient établis dans nos murs, en 1553, et qui jouissaient chez nous du droit de bourgeoisie. Elle est suivie d'une liste beaucoup plus longue, contenant les noms des réfugiés de passage, qui ne comptaient point se fixer à Strasbourg; mais j'ai dû renoncer, à mon regret, à la transcrire ici, l'écriture plus que négligée du scribe allemand, autant que son orthographe impossible, m'ayant empêché de déchiffrer la plupart de ses notes. Ce sont des noms bien obscurs que ceux des exilés dont je vous envoie la nomenclature; il n'est pas sans intérêt, cependant, de constater la présence de ce petit noyau français établi chez nous à poste fixe, dès le milieu du XVI[e] siècle et peut-être sauriez-vous, mieux que moi, découvrir sous l'un ou sous l'autre de ces noms inconnus quelque personnage déjà signalé, d'autre part, dans le trop long martyrologe du protestantisme français.

Voici donc cette liste dont j'ai scrupuleusement conservé l'orthographe :

Jehan Garnier, le prescheur.
Monsieur Amé Pellicier, dit Cesar.
Monsieur Anthoine de Castenet.
Deydier de Metz.
Jehan Hodinot, dit Thomas.
Gerard le Vorche.
Gilles de Metz.
Tibaud le bonnetier.
Jehan de Lovriz.
Claudon de Lovriz.
Pierson Mathias.
Jehan Despinan.

Nïcolas de Hamtepanne.
Jacob won Montbelial (Montbéliard?)
Jehan le Hard.
Huguenin le Grand.
Perrin Poullot.
Jacob Brenom.
Nicolas Jehan.
Pierson Rouset.
Melchoir Foullon.
Jehan le Roy.
Jehan le Fassaner (*sic*).
Nicolas Petit.
Mancier Cordier.
Hancoiz Gaubert
Genev... Coulumbier.
Arnould le couturier.
Deydier de Lenant.
Pierre Marquis.
Françoys won Metz.
Lymé le Clerch.
Thomas de Bemelien.
Dimanche Bachetz.
Jehan Aleman.
Bonneventure le menuysier.
Roubert le cervoysier.
Michel le mercier.
Roubert, fauconnier.
Jehan l'espinglier.
Jehan le couturier.
Piersson de Meligni.
Doux Jehan won Metz.
Jehan de Hauf dit gros Jehan.
Michel Foussart.
François qui n'a soyf.
Jaquemin Lamboutin.
Gervaize George.
André Péraut.
Jehan Doublet.

Au-dessous de ces noms se trouvent encore tracées les lignes suivantes :

« Il y en a davantaige, mays je n'ay sceu trouver leurs noms et ne se sont pas présentés à moy pour le présent. Ceux qui sont nouvellement venus de Metz disent qu'ilz ont donné leurs noms à Messieurs du Magistrat, pourquoy je n'ay point mis icy leurs noms. »

Bien qu'il n'y ait point de signature, on peut supposer que cette liste émane du ministre Jean Garnier, placé en tête de la liste, et chargé sans doute par le Magistrat, comme son intermédiaire naturel, de recueillir les noms de ses compatriotes et coreligionnaires établis à Strasbourg.

ROD. REUSS.

LETTRE DE TH. DE BÈZE

A MARGUERITE DE FRANCE, DUCHESSE DE SAVOIE

(1573)

A côté des princesses de la maison de France qui ont professé la Réforme au XVIe siècle, il y a celles qui ont pour ainsi dire vécu sur la limite des deux religions, et que l'on a pu croire intérieurement gagnées au dogme nouveau. Telles sont les deux Marguerite, sœur et fille de François 1er, dont la seconde, unie à Emmanuel-Philibert par le traité de Cateau-Cambrésis, porta l'esprit le plus tolérant, l'esprit du chancelier l'Hôpital, dans une cour persécutrice. On lit à son sujet dans une lettre de Calvin à la duchesse de Ferrare :

« Je viens à un aultre propos, Madame, c'est que j'ay entendu que Madame la Duchesse de Savoie, vostre niepce, est en assez bon train, jusques à estre délibérée de se déclairer franchement. Mais vous sçavez combien il y a de destourbiers pour la reculer ou refroidir, et d'aultre costé elle a tousjours esté timide, tellement qu'il est à craindre que ceste bonne affection ne demeure là comme pendue au croc, sinon qu'on la sollicite. Or, Madame, j'estime qu'il n'y a créature en ce monde qui ait plus d'authorité envers elle que vous. Pourquoy je vous voudrois bien prier au nom de Dieu de ne point espargner une bonne exhortation et vive pour luy donner courage à la faire passer plus outre, en quoy je me tiens asseuré que vous ferez tout debvoir, selon le zèle que vous avez que Dieu soit honoré et servi de plus en plus. » (Lettre du 4 avril 1564, t. II, p. 559, 560.)

Le vœu de Calvin était d'une réalisation difficile dans une cour livrée depuis des siècles à l'absolutisme catholique. Mais la lettre suivante de Marguerite de Savoie montre l'intérêt que portait cette princesse aux églises évangéliques du Piémont, et les affectueux rapports qu'elle entretenait, à l'insu de son époux, avec les réformés de la Suisse et du Dauphiné.

A Messeigneurs les conseillers et syndics de la ville de Genève.

Messieurs, les troubles et dissentions que j'ay veu ordinairement entre les pauvres peuples des vallées d'Angroigne, Luserne et Saint-Martin, depuis que M. Estienne Enoel en est party, sont cause que je lay envoyé quérir à Grenoble pour résider quelque temps avecque eux, par ce qu'il ne se peult trouver personne que puisse mieux moyenner ung repos entre ces pauvres gens que luy pour la longue cognoissance qu'il a aux affaires des dites vallées. J'ay prié aussi l'église de Grenoble de me le prester pour trois mois. Leur response est qu'ils ne me le peuvent laisser que jusques au 24me de juing, et pour ce que le dict Enoel est fort utile et nécessaire en ces pays icy, et que sa résidence ne sert pas seulement aux vallées, mais en beaucoup d'autres lieux, je vous prie, Messieurs, estre moyen pour moy envers la dite église de Grenoble qu'il me soit laissé pour tousjours, ou à tout le moingspour ung an, et leur envoyer un autre ministre, affin qu'ils ayent plus de moyens de demeurer contans. Si vous sçaviez le fruict qu'il a desjà faict par deçà, je m'asseure que vous mesmes auriez regret et ne voudriez permectre qu'il en partist, et oultre l'obligation que vous aura une infinité de paoures personnes, vous me ferez ung singulier plaisir que je recognoistroy où j'auray le moyen de ce faire d'aussy bon cœur que je prie Dieu, Messieurs, vous avoir en sa saincte et digne garde.

De Thurin ce premier jour de juing 1560.

Vostre bonne amye,
MARGUERITE DE FRANCE.

(Arch. de Genève, orig. signature autographe.)

La lettre qu'on vient de lire, et les explications dont elle est précédée, justifient l'appel adressé par Th. de Bèze à la duchesse de Savoie dans des circonstances difficiles pour la république genevoise, et dans une conjoncture douloureuse pour la veuve de l'amiral Coligny, Jacqueline d'Entremont, retenue captive au château de Turin. La mort prématurée de la duchesse (15 septembre 1574) ne lui permit pas, en tout cas, de couvrir longtemps de sa protection la malheureuse victime de nos discordes civiles. (Voir le *Bulletin*, t. XVI, p. 220 et t. XXIV, p. 289, 337.)

A Madame la Duchesse de Savoie.

Sans date : 1573.

Madame, j'ay receu par le seigneur de Brosses les deux cens escus qu'il vous a plus nous envoyer pour la subvention des paoures,

de laquelle libéralité je prie nostre bon Dieu et père se vouloir souvenir, vous accroissant ses graces de plus en plus, avec toute prospérité tant de vous que de tous les vostres. Au surplus, madame, l'estat du temps présent m'ayant baillé occasion et argument de discourir de plusieurs choses avec le dict seigneur de Brosses, ce n'a esté sans conférer quels moyens pourroyent s'offrir pour apporter quelque repos à tout le paoure et desolé royaume de France, et notamment aux paoures affligés si durement et si longuement. Je m'asseure, madame, que ceste mesme pensée n'est pas de celles que vous éprouvez le moins, et pource que j'estime que s'il y a personne au monde qui ait l'authorité et volonté requises pour effectuer en faict, ou pour acheminer quelque bonne issue, c'est vous, madame, entre toutes aultres, voyla pourquoy j'ay prins la hardiesse de vous supplier très humblement d'entendre quel est notre petit advis sur cela, lequel vous semblant raisonnable, si oultre cela il est trouvé bon qne je m'employe envers ceulx de la religion pour les y amener, on me trouvera toujours prest a faire paroistre qu'au lieu qu'il a pleu à quelques uns estimer depuis tout le contraire, je n'y espargneray ma propre vie comme estant desdiée à Dieu et à ma patrie.

Nous avons aussy communicqué assez amplement des conférences entre son Altesse et les Seigneurs de ce lieu, sur quoy je luy ay dict et protesté, en vérité et comme devant Dieu, que si je pouvois apercevoir qu'il y eust maulvaise conscience ou faulte du droit du costé de mes dicts Seigneurs, il fauldroit bientost de deux choses l'une, à savoir ou qu'ils rendissent l'aultruy s'ils n'en pouvoyent composer ; ou qu'ils ouyssent tous les jours de moy, tant en général qu'en particulier, les menaces et horribles jugemens de Dieu sur ceulx qui font tort à aultruy, ce que je n'ay jamais aperceu en mes dicts Seigneurs, mais plustost tout le contraire. Je ne puis estimer d'aultre costé que son Altesse à laquelle Dieu a tant faict de graces et semble encores en préparer beaucoup plus, voulust seulement concevoir de s'eslargir de ce costé sans aulcun fondement, qui me fait croire que les anciens différents et les choses qui s'en sont ensuyvies au cueur des subjects estans nourries et entretenues par le rapport de ceulx qui pour le désir qu'ils ont de faire leur mestier ne visent que d'un costé, le mal ne s'en soit accreu et n'ait pris racine plus profonde qu'il ne seroit à desirer.

Je dis ces choses, madame, non pour charge que j'en aye, ne

grande ne petite, n'en ayant jamais tenu propos quelconque à ceste fin à Messigneurs, mais seulement pour le désir extrême que j'ay de veoir advenir le bien qui s'en suivroit d'une bonne intelligence de son Altesse avec ceste ville de Genève, et serois content de voir estoupé le pertuis duquel est sorti tant de mal et pourroit sortir encores, comme de faict j'estime que les principales parties ayans, graces à Dieu, bonne conscience et s'estans bien entendues elles mesmes en présence, il se rabatroit beaucoup des demandes et repliques, et peult estre resteroit si peu à débatre que quelque bonne ouverture se seroit ouverte pour appayser ce qui resteroit de différent. Quant a ces moyens je ne les say pas, et faudra à la vérité les demander à Dieu, qui seul peut changer et modérer les affections lesquelles souventes fois aveuglent les plus sages. Mais ils ne se presenteront jamais sitost que je le désire, n'y pouvant aussy apporter de ma part aultre chose que cela.

Pour la fin, madame, je vous supplieray très humblement d'avoir pour recommandée l'innocence des paoures prisonniers pour la religion, entre lesquels est madame l'amiralle, dame douée de tant de vertus et dons de Dieu très rares, que s'il plaisoit à Dieu de faire ceste grace à son Altesse de la bien congnoistre, tant s'en fauldroit qu'il pust estre persuadé par aulcun de luy faire (souffrir) de telles rigueurs qu'au contraire il l'estimeroit comme un des plus riches joyaulx de ses pays. Je say qu'on lui a faict entendre qu'elle pretendoit à quelque mariage avec un Seigneur estranger, et mesmes que j'en estois l'entremetteur, ce qui a peu enaigrir son Altesse envers elle. Mais je vous puis attester devant Dieu, comme la vérité est, qu'oncques je n'y pensay, et n'estime pas que la paoure dame au milieu de telles afflictions y eust pensé, et pour le moins puis je dire, tesmoin nostre Dieu, que je ne say ce que c'est, et que quiconque a faict ce rapport luy a faict grand tort. Et quant au précédent mariage, je ne nie pas que je n'y aye aydé, comme il a pleu à Dieu, en quoy tant s'en fault que je pense avoir conseillé chose à la dicte dame qui fust pour préjudicier à son Altesse, ni qui lui deust aporter mescontentement, qu'au contraire je m'asseure que s'il eust pleu à Dieu conserver monsieur l'Amiral au rang qu'il méritoit, Son Altesse ne se fust jamais repentie de ceste alliance faicte entre ses subjects originaires. Voyla pour quoy, madame, sachant son innocence quant à sa personne, et mieulx encores quant à la cause de

religion pour laquelle elle souffre, je vous supplie très humblement de l'avoir pour recommandée. Et sur cela vostre bonté me donne hardiesse de passer encores plus oultre et vous advertir pour l'honneur de Dieu et de vostre grandeur que vous ne soyez cause, sans y penser, et mesmes luy pensant ayder, du plus grand mal qui lui scauroit jamais advenir, à sauoir qu'elle face (ne die) chose qui soit contre la conscience, ce qui vous seroit pour certain imputé de Dieu, et mettroit la paoure dame en un estat beaucoup pire qu'elle n'est et qu'elle ne scauroit jamais estre réduite par les hommes.

Il y a quatre aultres gentilshommes prisonniers semblablement pour la seule religion, qui ont esté estrangement traictés cest hyver, et d'aultres qu'on prend tous les jours, quand on peult. Je prie nostre Seigneur de toucher le cœur de son Altesse pour mieux entendre l'innocence de ceulx qu'il estime coupables, et de vous faire la grace, madame, de vous employer si à bon escient en cest endroict que le Fils de Dieu lequel vous n'ignorez prendre comme faict à soy mesmes se qui se faict à ses paoures membres, n'en soit finallement irrité contre elle, comme vous voyez qu'il est aujourd'huy contre les plus grands de ce monde, mais qu'au contraire il comble vostre grandeur de toutes ses plus rares et exquises bénédictions.

(Bibl. de Genève, vol. 117, minute originale.)

MÉMOIRE SUR LES RELIGIONNAIRES.

IDÉE GÉNÉRALE D'UN PLAN DE CONDUITE A LEUR ÉGARD, OU L'ON FAIT RESSORTIR LES CONTRADICTIONS DES ÉDITS ET ORDONNANCES DU FEU ROY LOUIS XIV ET OU L'ON PROPOSE DE L'ADOUCISSEMENT AUX RIGUEURS PRÉCÉDENTES[1].

Tout le monde est obligé de convenir que l'état actuel des religionnaires en Languedoc et autres provinces où la révocation de l'Edit de Nantes fait loi, ne peut subsister tel qu'il est.

La révocation de l'Édit de Nantes étant fondée sur la supposition que cet Édit était devenu *inutile par la conversion de la meilleure et de la plus grande partie des calvinistes* en France, il n'est pas

1. Le Bulletin a dejà publié (t. IX, p. 442) un *mémoire inédit d'un homme d'État* sur la *question des mariages protestants et de la tolérance* (1752 ?). C'est à la même époque que se rapporte le morceau suivant, puisé à la même source, et non moins digne d'attention. (Arch. Nat. K. 1283.)

étonnant que l'exécution de l'Édit révocatif partant d'un principe faux ait péché dans tous les points, et que les plus grands inconvéniens s'en soient suivis depuis ce temps jusqu'à aujourd'hui.

Si l'on considère avec quelque attention l'état actuel des Religionnaires, on ne peut s'empêcher d'être dans la crainte ; l'anarchie de leur gouvernement ecclésiastique est faite pour produire naturellement le trouble ; et si la tranquillité règne actuellement en Languedoc de la part des calvinistes, c'est autant ou plus par une habitude au repos que comme le résultat, soit de la conduite qu'on tient à leur égard, soit de celle qu'ils tiennent entre eux.

Il paroit que l'on est assez persuadé de la nécessité d'apporter un remède au mal ; et la paix est l'époque qu'on s'était proposée pour cela [1], afin de bien méditer une affaire aussi importante pour le Royaume, et de prendre un parti qui par sa sagesse pût être définitif et stable.

Les Édits et déclarations du feu Roy à l'égard des Religionnaires sont non seulement fondés sur un faux principe, mais si rigoureux qu'ils ont causé le trouble, ou n'ont point été exécutés. Il est même difficile d'accorder entr'elles les différentes dispositions qu'ils contiennent. On y voit d'un côté (Édit de révocation de celui de Nantes, octobre 1685) promettre aux Religionnaires qu'on ne les troublera pas dans leur croyance, pourvu qu'ils ne fassent aucun exercice de leur religion, en leur défendant en même temps de sortir du Royaume ; et d'un autre côté (déclaration du Roy du 29 avril 1686, du 1er juillet 1686, du 8 mars 1705) les condamner aux galères perpétuelles et confisquer leurs biens, si dans une maladie ils viennent à déclarer leur croyance et à refuser nos sacrements ; les traitant comme relaps, sous prétexte qu'ils sont nouveaux convertis, quoiqu'il n'y ait aucune preuve qu'ils ayent jamais fait abjuration, ni même aucun acte de catholicité.

Il est vrai que ces loix ont été regardées depuis comme trop rigoureuses, ce qui a produit les modifications et les changements qu'on y a voulu mettre au commencement de la majorité du Roy, et spécialement la déclaration de 1724, où l'on ne sauve pas cependant les contradictions qui existoient auparavant. On y change la peine des galères en bannissement, et le bannissement est certainement

1. Il s'agit ici de la paix d'Aix-la-Chapelle qu termina en 1748 la guerre de la Succession d'Autriche.

opposé à la défense de sortir du Royaume, qu'on y laisse toujours subsister contre les Religionnaires. A la vérité on s'y réfère aux anciennes ordonnances, par lesquelles ceux que l'on bannit ne le sont que comme relaps : mais c'est une supposition purement gratuite, et que l'on sçait ne pas s'accorder avec ce qui est. Il est de plus à observer qu'une loi trop sévère est toujours enfreinte, quelque chose que l'on fasse, et que les infractions conduisent au mépris de la loi, et finalement à son entier abandon. Pour être suivie et exécutée, il faut donc qu'elle soit juste. Celles de Louis XIV par rapport aux Calvinistes étoient plus rigoureuses, et n'ont jamais pu être mises à exécution en leur entier; et quand on a voulu malgré toute considération les faire exécuter, elles n'ont causé que le trouble, et on a été forcé à la fin de les laisser.

Il est manifeste que ces lois ont plutôt été l'effet du zèle que de mûres réflexions. On y a non seulement négligé des points essentiels, mais on y a inséré des articles qui leur étoient tout à fait contraires. Il est singulier qu'on n'y ait jamais rien réglé par rapport aux mariages des Calvinistes. Il paroît cependant qu'en leur défendant de sortir du Royaume, il aurait bien fallu arranger leurs mariages ; à moins qu'allant directement contre les bonnes mœurs, on n'aimât mieux que les Religionnaires qui ne voulaient pas se convertir vécussent dans le libertinage, que de leur permettre de se marier à leur façon. Étant de bonne foi dans leur croyance, ils ne pouvaient pas en conscience se présenter à l'Église pour y recevoir le sacrement de mariage, non plus que nos prêtres le leur administrer. Je sçais qu'on établit des épreuves ; mais si on les examine scrupuleusement, on n'y trouvera que mensonges, impostures, hypocrisies, prévarications, sacrilèges ; épreuves par cela même aussi opposées à la saine politique qu'aux mœurs et à la Religion.

Apparemment que l'on espérait qu'en ne permettant aux Calvinistes aucune espèce d'exercice de leur religion, on les ferait revenir à la catholicité, mais c'était ne pas connaître les hommes. On ne gagne rien par la rigueur outrée ; et les Dragonades n'ont fait que des conversions apparentes et fausses. Un extérieur trompeur fait croire qu'on a fait beaucoup de conversions ; mais on est d'autant plus dans l'erreur que sous cette hypocrisie les nouveaux convertis n'en ont que plus d'aversion pour une religion qui les oblige de vivre dans la contrainte ; et que leurs sentimens intérieurs se fortifient en raison

de la violence extérieure qu'on leur fait. Tel est le caractère de l'homme dans les choses d'opinion, et principalement dans celles qui regardent la Religion. Il n'en est pas de même des moyens doux et politiques. Prenez les hommes par leur intérêt, et à la fin vous les déterminerez à tout ce que vous voudrez d'eux. Toute opinion a deux faces, des raisons pour et des raisons contre : Si vous voulez la faire recevoir, gardez-vous avec le commun des hommes, de chercher à les y amener par la force de vos raisonnements, encore moins par la contrainte; on n'aime à être subjugué d'aucune façon.

Montrez-leur leur intérêt à embrasser cette opinion, et tenez-vous-en là : leur esprit ne leur présentera de concluant que les raisons pour, les raisons contre leur paraîtront bientôt absurdes. Point de méthode plus propre pour persuader en fait de religion. Jésus-Christ a voulu que les apôtres n'employassent ni raisonnement ni contrainte pour faire embrasser notre sainte religion à toute la terre. La grâce n'exclut point les moyens humains : les Apôtres ont dit : *Croyez, vous serez sauvés*, et on a cru. Voilà l'intérêt seul d'une béatitude éternelle dont la grâce s'est servi pour convaincre tout l'Univers. Ne croyons pas en sçavoir plus que celui qui sçait tout, et servons nous de moyens semblables avec les calvinistes. Tâchons de leur persuader qu'il est de leur intérêt d'être catholiques, et à la fin nous les rendrons tous tels. L'expérience de tous les temps et de tous les États, où l'on n'a employé que de semblables moyens pour ramener les peuples à la religion du pays fait la preuve de ce qu'on avance ici. On sçait que le nombre des catholiques diminue tous les jours en Angleterre et en Irlande, depuis qu'on y suit les voies de douceur et de tolérance.

Mais nous n'avons pas besoin de recourir à des exemples étrangers pour être convaincus que la voie de contrainte n'est pas celle qui convient pour arrêter les progrès d'une religion ou pour la détruire. Les rigueurs que l'on emploie ne font que des martyrs (car l'erreur en a comme la vérité) du sang desquels l'espèce s'est toujours multipliée. Il faut donc pour parvenir à une telle fin, des moyens politiques et doux. Qu'on examine les effets qu'ont produits la révocation de l'Edit de Nantes, et les Edits et Déclarations qui l'ont suivie ; que l'on compare les rigueurs et les dragonades dont on s'est servi en conséquence avec ce qui se pratique et s'est toujours pratiqué en Alsace, suivant le traité particulier fait avec cette Province, où la

liberté de conscience a si bien disposé les Protestants à se plier aux moyens employés pour leur conversion; que l'on en a recueilli le fruit d'année en année par la diminution de leur nombre; l'on pourra juger quel est le meilleur parti que l'on a à prendre, et si la voie de douceur dans l'espèce présente n'est pas toujours préférable.

On excéderait les bornes d'un Mémoire, si on voulait faire voir en détail dans les Édits et Déclarations que l'on a donnés au sujet des Calvinistes, tout ce qui répugne non seulement aux moyens dont Jésus-Christ a voulu qu'on se servît uniquement pour l'enseignement de sa doctrine, mais encore au droit naturel de chaque homme, et même à la saine politique. Puis donc que ni la Religion, ni l'humanité, ni les principes d'une bonne administration ne permettent de retenir les Calvinistes dans le Royaume, et de leur refuser en même temps toute espèce de tolérance civile, ce qui cependant résultai de la contrariété de nos Édits et Déclarations, il s'ensuit qu'avant tout il faut opter entre les deux partis qu'il y a à prendre, soit de chasser les Calvinistes si l'on ne veut leur accorder aucune espèce de tolérance civile, ou de leur en accorder quelqu'une, si l'on veut les conserver dans le Royaume.

Je pense cependant que l'on ne sera pas longtemps à choisir entre la conservation et la perte d'un grand nombre de sujets utiles à la culture de nos terres, aux manufactures, au commerce et à toutes sortes de métiers, qui en nous apauvrissant enrichiroient nos voisins. D'ailleurs on se flatteroit en vain de détruire cette Religion en voulant chasser ceux qui la professent : on feroit un grand nombre d'hypocrites, qui plus attachés encore à leurs biens et à leurs foyers qu'à leur religion, se donneroient extérieurement pour Catholiques contre les mouvements de leur conscience, mais qui n'abandonneroient pas intérieurement leur croyance et qui élèveroient leurs enfans dans leurs sentimens secrets. Ils perpétueroient ainsi une religion qu'on s'efforceroit en vain de détruire : la contrainte et la persécution ont dans tous les temps fait germer les fausses religions comme la vraie, S'il est facile d'empêcher dans un État l'établissement d'une religion tout à fait nouvelle, il n'en est pas de même de la naissance d'une nouvelle secte dans la même religion ; et s'il est moins difficile d'étouffer celle-ci dans sa naissance, quand une fois elle a germé et acquis un grand nombre de partisans, on ne peut

plus attendre son anéantissement que des moyens doux, et du bénéfice du temps.

Tout ce que l'on vient d'exposer nous conduit donc à établir qu'il faut conserver les Calvinistes en France, et leur accorder en même temps quelque espèce de tolérance civile : mais je vois naître de là une nouvelle question sur le parti à prendre par rapport aux anciennes lois, qui sont diamétralement opposées à ce que l'on propose. Les laissera-t-on tomber, et sans en faire d'autres agira-t-on d'une façon contraire à ce qu'elles prescrivent, ou en fera-t-on de nouvelles qui abolissent les anciennes? On serait d'avis, en ne donnant aucune exécution aux lois pénales anciennes, de ne les pas abolir cependant : 1° afin de tenir toujours les Calvinistes dans une espèce de crainte, qui semble nécessaire, vu la dureté de leur caractère ; outre que leur religion porte autant et plus qu'une autre à l'enthousiasme et au fanatisme ; 2° parce qu'ils regarderaient comme une grande faveur l'espèce de tolérance qu'on leur accorderoit, tant que les loix rigoureuses subsisteroient ; au lieu que si on les abolissoit, ils n'envisageroient plus la tolérance que comme un droit: ce qui pourrait les faire sortir de cette modestie dans laquelle il importe de tenir ceux qui ne professent pas la Religion du pays.

On se bornerait à faire quelques règlemens sur les points nécessaires et indispensables, qui sont les mariages et les baptêmes. Pour ce qui regarde les assemblées et les ministres, il ne faudroit rien révoquer des loix rigoureuses qui ont été faites à ce sujet ; mais il conviendroit de leur accorder une espèce de tolérance civile, une tolérance civile tacite, que l'on regarde comme la meilleure.

Tels sont les principes sur lesquels on se propose, dans ce mémoire, de donner l'idée d'un plan de conduite sur les différents objets qui regardent les Calvinistes.

Du moment que l'on convient d'accorder aux Calvinistes une espèce de tolerance civile, ce que l'on est obligé de faire si on veut les conserver dans le Royaume, il serait aussi inutile de former qu'impossible d'exécuter un plan par lequel on voudrait empêcher aucune sorte d'assemblée d'où dépendit le culte et le gouvernement ecclésiastique des Huguenots : l'un et l'autre sont si fort liés à la Religion qu'on ne peut pas détruire les uns plutôt que l'autre. Jusqu'à présent toute espèce d'assemblée a été défendue, et l'on voit évidemment aujourd'hui l'impossibilité de l'exécution de cette défense.

Avant cette dernière guerre on avoit envoyé trente bataillons dans la province de Languedoc, pour y rétablir l'ordre qui devoit suivre les Édits et Déclarations dont on vouloit soutenir l'exécution. Il falloit pour cela empêcher toute espèce d'assemblées; mais on ne put jamais le faire entièrement : on les rendit seulement moins fréquentes, moins multipliées et moins nombreuses. Du moment que la guerre est venue, elles ont repris leür cours; et tant qu'il y aura des Calvinistes en Languedoc, l'on y sera sujet à ces vicissitudes. Ne pouvant donc détruire ces assemblées, même par les moyens les plus violents, qui ne font que les reudre plus ou moins secrètes, il n'en est que plus important de les régler.

Ces assemblées sont de deux espèces; les unes ont pour sujet le culte divin, et se tiennent au désert, c'est-à-dire en pleine campagne; les autres, sçavoir les Consistoires, les Colloques et les Synodes regardent le gouvernement ecclésiastique de leurs Églises.

Des Assemblées du Désert.

Les assemblées du Désert sont tout à fait contre le bon ordre. On en a vu monter jusqu'au nombre de dix mille personnes, et plus. Il n'est cependant guères possible de les supprimer sans y en substituer d'autres, mais mieux réglées. On voudroit ne les souffrir que dans des maisons particulières, et jamais plus nombreuses que de quatre ou cinq cents personnes; que ces maisons fussent éloignées de nos Églises; qu'elles fussent connues des officiers de police de chaque endroit; que les Religionnaires s'y rendissent sans bruit et sans éclat, et en sortissent de même; que les ministres, loin de se cacher, fussent obligés de se faire connoître, de donner leur nom et leur demeure, ce qu'ils n'oseroient faire sans que le Commandant de la Province ne fût autorisé à leur accorder une sûreté, et pour cela même une sauve-garde, où il ne mettrait cependant que leur nom simplement, sans leur qualité de ministre, afin qu'il ne s'y trouvât aucune expression ni qualification formelle contre la loi, que l'on ne veut pas abolir expressément, mais seulement laisser tomber, et qui punit de mort les ministres qui peuvent être convaincus d'avoir fait quelques fonctions de leur ministère. Il faudroit aussi donner même sûreté aux propriétaires des maisons, tant pour leurs maisons que pour leurs biens et leurs personnes. Ce n'est que par l'ordre que l'on

maintient la tranquillité et qu'on peut se la promettre. On feroit surveiller les ministres que l'on toléreroit ainsi, tant qu'ils ne prêcheroient que la morale de l'Évangile, les dogmes de leur religion, la soumission au Roy, et qu'ils ne feraient que réciter leurs psaumes. On aurait une égale attention à les punir rigoureusement si, dans leurs discours ou dans leurs actions, ils s'écartoient en rien qui pût blesser l'ordre public; et l'on auroit grand soin de faire connoître le véritable motif de leur châtiment, pour que le peuple ne pût pas soupçonner que ce fût pour le fait de la Religion.

Des Consistoires, Colloques et Synodes.

Ces assemblées sont conduites présentement, sous le nom d'anciens, par des gens du peuple, sans fortune et sans éducation, espèce que le fanatisme domine plus que la Religion, qui n'ont rien à perdre, et dont les têtes se ressentent de la chaleur du climat. On voit assez le danger de laisser subsister ces assemblées telles qu'elles sont, et combien il seroit nécessaire d'y placer des gens riches et mieux élevés, qui occupés de la conservation de leurs biens et de leurs familles, eussent un intérêt au maintien de l'ordre et de la tranquillité. Mais la rigueur des loix empêche ces derniers d'accepter des places si dangereuses, daus la crainte d'être recherchés par le Gouvernement, et d'être exposés à perdre leur liberté et leur fortune. Pour qu'ils pussent les occuper sans danger, il faudrait donc leur donner des assurances pour leurs personnes et pour leurs biens, en leur accordant une espèce de sauve-garde.

On a tout lieu de croire que, quand les anciens seront choisis entre les gens riches et notables, et non plus entre les gens du peuple, on verra dans le gouvernement ecclésiastique des Religionaires plus de prudence et de sagesse : les zélés seront contenus alors, et les anciens seront les premiers à avertir, s'il en est besoin, les gens en place dans la Province des moindres désordres, pour les réprimer, en prévenir les suites ou les arrêter : le choix des ministres sera meilleur : et il n'en sera souffert que de modérés dans leurs principes et de bonnes mœurs.

Cependant pour suivre l'esprit du plan proposé, où l'on ne veut pas révoquer expressément les loix pénales, par les raisons que l'on a déduites, la prudence demanderoit que tout ceci ne s'exécutât qu'a-

vec beaucoup de circonspection, et même une espèce de secret, au moins sans le moindre éclat, tant par rapport au peuple Calviniste, pour qu'ils ne scachent pas qu'on a un dessein formé de tolérer leur Religion, et qu'il n'y ait que le temps qui le leur apprenne, en leur laissant toujours la crainte des loix anciennes, que par rapport aux Ecclésiastiques catholiques dont le grand nombre est prévenu contre toute espèce de tolérance; car on est obligé de convenir que le fanatisme de certains catholiques est presque égal à celui des protestants. Ainsi l'on pourrait commencer à ne souffrir les assemblées pour le culte que dans les lieux les moins considérables, et toujours dans les maisons les plus écartées, et qui cependant pourroient être sous les yeux des magistrats, ou à leur défaut de Catholiques dont on connoîtroit la discrétion et la sagesse. On laisseroit étendre ensuite dans la Province ces maisons d'assemblées, suivant que la prudence le dicterait.

Des Mariages et des Baptêmes.

a conduite que l'on tient présentement avec les Religionaires par rapport à leurs baptêmes et à leurs mariages ne repose sur aucun principe. En voulant les obliger à porter leurs enfants à l'Église pour y être baptisés, on ne remédie à rien; on ne leur donnera point d'état, ne les baptisant pas comme enfants légitimes. On ne parvient pas d'avantage par là à les rendre catholiques. Ainsi, de cette contrainte il ne résulte aucun bien; et d'ailleurs on doit regarder toute contrainte comme un mauvais moyen pour ramener les Calvinistes à notre religion, ce qui est pourtant l'objet que l'on se propose.

Il est vrai qu'en obligeant les Religionnaires à se marier à l'Église, il n'en seroit pas comme des baptêmes, et qu'on assurerait par là l'état de leurs enfants. Mais que n'en souffriraient pas les mœurs, et quels maux ne viennent pas de leur dépravation! En forçant les Calvinistes d'assister à nos Églises avant que de les marier, on en fait des hypocrites; en les y mariant des prévaricateurs de leur Religion et des profanateurs des sacrements : on travaille donc à la corruption de leur cœur; et un cœur corrompu ne peut jamais faire qu'un mauvais citoyen et un mauvais sujet du Roy. Il faut que les conversions ne soient pas forcées, mais qu'elles viennent du propre mouvement du cœur, pour qu'elles produisent un bon effet dans l'ordre po-

litique et dans l'ordre religieux. Mais quoiqu'il en soit, il se trouve toujours une infinité de Calvinistes véritablement attachés à leur Religion, qui ne veulent ni prévariquer, ni se souiller de nos sacrements, suivant l'idée fausse et erronée qu'ils en ont.

On ne conçoit pas que le feu Roy n'ait fait aucun règlement pour les mariages des Calvinistes, car comment vouloir les conserver dans le Royaume sans pourvoir à l'union légale des deux sexes, à laquelle la politique s'intéresse autant que la Religion.

Les Calvinistes religieux ne se marieront jamais à nos Églises; et faisant leurs mariages au désert, sans aucune forme légale, leurs enfants ne peuvent être que des bâtards. Toute la Province de Languedoc en est remplie; ce qui donne et donnera matière à une infinité de procès, et ne peut que mettre la confusion dans les familles.

Il paroît donc indispensable de remédier à ce désordre, et pour cela de rétablir par un Édit tous ces mariages du désert, et de leur donner pour l'avenir une forme légale. L'arrêt du Conseil du 15 septembre 1685 concernant les baptêmes et mariages de ceux de la Religion prétendue réformée, qui habitent les provinces où l'exercice de cette religion est défendue, nous en fournit le modèle, et qui se trouve dans l'espèce. Le Roy y ordonne que les enfants seront baptisés par les ministres approuvés par les Intendants et Commissaires départis dans les Provinces; et que ceux de la R. P. R. se pourront également faire marier par ces mêmes ministres, *pourvu toutefois que ce soit en présence du principal officier de justice; que les publications qui doivent précéder les mariages se feront au siège royal le plus prochain du lieu de la demeure des deux Religionaires qui veulent se marier, et seulement à l'audience;* Sa Majesté entendant qu'il soit procédé extraordinairement contre les Ministres qui feront des mariages sans garder et observer les formes cy-dessus, leur enjoignant bien expressément de rapporter à la fin de chaque mois au greffe de la plus prochaine juridiction royale un certificat signé d'eux, des personnes qu'ils auront mariées, pour être inséré sans frais sur un registre qui sera cotté et paraphé par le premier juge, à ce faire le greffier tenu à peine de cinq cents livres d'amende.

Cependant on ne croit pas devoir suivre les dispositions de cet arrêt dans toute sa teneur; et on ne l'a rapporté icy dans presque tout son entier que pour autoriser ce que l'on va proposer, où l'on ne perd

pas de vue le plan de laisser tomber les loix pénales contre l'exercice de la R. P. R. et contre les ministres, sans les abolir par un Édit; ce que l'on ne pourroit pas s'empêcher de faire en partie, si l'on autorisoit par Édit un ministre à marier les Calvinistes. On seroit donc d'avis que les mariages se fissent devant le Juge, les futurs époux et épouse se prenant devant lui pour mary et femme. On en dresseroit un acte signé des parties contractantes, des père et mère, des témoins et du juge, inséré sur un registre qui seroit tenu pour les mariages des Religionaires.

Quant aux baptêmes, un des anciens, les parain et maraine, et les témoins donneroient leur certificat qu'un tel enfant a été baptisé tel jour; et cet ancien de l'assemblée des Calvinistes du lieu seroit chargé de porter chaque mois tous ces différents certificats au greffe de la plus prochaine juridiction royale; et il seroit enjoint au Juge de tenir la main à l'exécution de tout ce que dessus ordonné.

On remarque seulement qu'en Languedoc l'Intendant ne se mêle des affaires des Religionaires qu'en l'absence du Commandant en chef, qui en est chargé spécialement, quand il est dans la Province; qu'ainsi il faudrait dans la déclaration suivre le même ordre de dispositions.

Si l'on pense que la voye de contrainte est plutôt capable d'éloigner les Calvinistes de la religion catholique que de les y ramener, et qu'on rempliroit mieux cette vue en leur accordant une espèce de tolérance, on croit en même temps nécessaire d'y joindre un autre moyen, qui est de continuer de défendre aux Calvinistes l'entrée dans aucune charge et l'exercice d'aucun employ soit civil ou militaire. On voudroit même pousser la rigueur à cet égard jusqu'au dernier point, et tout autrement que cela ne se fait présentement. On est convaincu que le concours de cette rigueur d'une part et de l'espèce de tolérance de leur religion de l'autre est le meilleur moyen de détruire en France la R. P. R., mais c'est l'ouvrage du temps.

Pour conclusion, si le plan de conduite que l'on propose icy envers les Religionaires paroît bon, il seroit même nécessaire que le Roy, en réglant par un Édit ou Déclaration les objets que l'on vient de proposer d'y mettre, donnât en même temps son approbation aux choses qu'on aurait jugé à propos de n'y pas insérer; ce que S. M. pourrait faire en forme d'Instruction secrète pour le Commandant en chef de la Province.

Comme pour la réussite de ce plan de conduite, il paroît essentiel d'établir un concert avec le Parlement, on pense qu'il seroit à propos de le communiquer au Pr Président et au Procureur général, afin qu'instruits des intentions de S. M. par rapport aux objets sur lesquels la volonté du Roy doit être secrète, ils règlassent leur conduite en conséquence vis-à-vis des Ministres et des Religionaires pour les sauver de la rigueur des loix qu'on ne voudroit pas abolir expressément, mais seulement pas laisser tomber, en donnant aux affaires le tour convenable au nouveau plan; ce qui est très facile, quand on le voudra et que le concert sera établi. On a fait une objection à laquelle il faut répondre. On demande si l'on ne devroit pas avoir de scrupules à permettre ou plutôt à authoriser d'un Édit les mariages des Calvinistes devant le juge par un seul acte civil, en alléguant que, le sacrement de mariage étant d'institution divine, un Prince catholique ne peut en conscience souffrir dans ses États l'union des deux sexes sans ce sacrement.

La solution de cette question tient à beaucoup d'autres trop longues à discuter pour l'être dans ce mémoire : mais il suffit de la donner par la voye d'une authorité qu'on ne peut récuser, celle de l'Église depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours. La discipline ecclésiastique était dans les premiers temps plus sévère qu'elle n'est aujourd'hui; et quand même elle l'aurait été moins, l'Église ne pouvoit user ny n'a jamais usé de la moindre condescendance dans les points essentiels comme celui-cy, où la plus grande exactitude est requise. On y toléroit le mariage des chrétiens avec les Payens, quoique l'Église cherchât à en détourner les fidèles par conseils, par exhortations et même par châtimens spirituels. Un mari et une femme, tous les deux Payens, qui avaient embrassé la foy, continuaient de vivre dans l'union du mariage, sans qu'on songeât à leur administrer le sacrement. Si cependant il avait été regardé par l'Église comme absolument essentiel dans tous les cas, on n'auroit pas laissé vivre ces nouveaux chrétiens comme mari et femme sans les obliger à le recevoir eux qui en étaient devenus susceptibles. L'usage de l'Église a depuis confirmé ce que l'on avance, quoiqu'elle ait toujours entendu que deux catholiques de différents sexes ne puissent sans péché s'unir ensemble, sans que leur union soit sanctifiée par le sacrement, et que les Princes en aient fait une loy civile. L'Église en a usé pour les hérétiques comme elle en avait usé pour les Payens; elle n'a ja-

mais conféré le sacrement de mariage à deux conjoints hérétiques qui rentraient dans son giron, quand leur union existait avant leur conversion. Le mariage peut donc avoir lieu sans le sacrement par la pratique de l'Église dans certaines occasions. L'union des deux sexes sans le sacrement est en soy légitime et indissoluble selon la loi naturelle et divine; et le sacrement n'y devient civilement nécessaire que quand la loy civile le rend tel. Le souverain peut, pour ce qui le concerne, en dispenser pour de bonnes raisons, comme l'Église l'a fait dans différentes occasions et le fait encore constamment.

En Allemagne les Princes catholiques authorisent dans leurs États l'union des Protestants suivant leur rite, et Rome n'en fait pas un péché à ces Princes : ce qu'elle feroit cependant, si cela étoit contre la loy de Dieu; car elle n'approuveroit jamais un prince qui, soit dans un traité, soit d'aucune autre façon, quand même il y seroit contraint par la force des armes, consentiroit à ce qui est directement opposé à la loy de Dieu.

L'Évêque de Strasbourg vient de donner une ordonnance par laquelle il veut qne les Curés de son Diocèse en Alsace puissent être les témoins du mariage de deux Religionnaires sans leur donner la bénédiction sacramentalle, et qu'ensuite ils en tiennent acte dans leurs registres pour constater leur mariage en tant que simple union sans sacrement[1]. M. l'Évêque de Strasbourg ne regarde donc pas comme contraire à la loy de Dieu d'authoriser un mariage sans sa crement, quand on a pour cela de fortes raisons. Il semble que ce qu'on fait en Alsace sans blesser la conscience, peut également se faire en Languedoc, quand d'ailleurs toutes les circonstances le requièrent.

De tous les faits que l'on vient de rapporter il s'ensuit donc évidemment qu'un Prince catholique peut en conscience tolérer en différentes occasions dans ses États l'union des deux sexes sans le sacrement, et il n'y en a point qui le demande plus que celle de deux conjoints d'une secte qui ne croit pas au sacrement, et qui feroient un sacrilège en le recevant; quand le nombre des sectaires est trop considérable pour n'y avoir pas cet égard, qu'il est démontré par l'expérience qu'il n'y a plus d'espérance de les ramener tous à la catholicité, qu'il faut s'en remettre à la Providence pour leur conver-

1. Nous n'avons pu retrouver le texte de cette ordonnance qui nous aurait fourni la date du mémoire ci-dessus.

sion, que la voye de contrainte est plutôt capable de les en éloigner que de les en rapprocher, et que cette tolérance est nécessaire pour le maintien de l'ordre, pour la tranquillité de l'État, et afin de pouvoir y conserver sans trouble un très-grand nombre de sujets utiles.

De plus il paroît que le scrupule doit plutôt tomber tout entier sur la façon dont on en use à présent sur ce point en voulant obliger les Calvinistes à se marier à nos Églises. Car premièrement, outre que par là l'on va à la corruption des mœurs comme cela a déjà dit, ce qui est autant contre la Religion que contre la saine politique; si celui qui a l'authorité en mains s'en sert pour contraindre ou induire quelqu'un à un sacrilége, on demande s'il n'est pas lui-même coupable du sacrilége que cet autre commet? Tous les casuistes seront certainement pour l'affirmative. On dit plus : ils pensent tous que ceux qui sollicitent cette contrainte participent également au sacrilége.

Secondement on observera qu'il faut distinguer le sacrement de l'union des deux sexes qui est d'institution divine comme et avant le sacrement. S'il se trouve qu'on ne puisse joindre le sacrement à l'union des deux sexes, comme on vient d'en donner un grand nombre d'exemples, le Prince n'est pas moins obligé d'y établir l'ordre; et s'il ne le fait pas, la Religion, l'humanité, la politique le rendent responsable tant de la corruption qui s'en suivra dans les mœurs que de la confusion des familles et du désordre qui va contre la loy naturelle et divine.

On ne peut donc en conscience forcer les Calvinistes ny même rien faire par authorité qui puisse les induire à venir se marier à nos Églises. La seule voye apostolique et permise est de les convertir par la persuasion; et en suivant les principes de tolérance de l'Église, ce qui s'y est toujours pratiqué et ce qui s'y pratique encore, on peut ou plutôt on doit exécuter ce que l'administration d'un bon gouvernement exige, authoriser les mariages des Calvinistes devant le Juge.

MÉLANGES

SERVET ET SON RÉCENT HISTORIEN [1].

Au moment où « le condamné de Calvin », comme on s'est sou-

1. Servet est à l'ordre du jour et ce n'est que justice envers cette grande victime de l'intolérance calviniste. Notre ami M. Ch. Dardier lui a consacré dans l'avant-

vent complu à le nommer, trouvait sur une terre protestante le bûcher auquel le catholicisme l'avait voué depuis longtemps déjà, amis et ennemis de la Réforme étaient d'accord pour sanctionner l'affreux supplice infligé à l'hérétique. On ne saurait oublier, en effet, comme le rappelait naguère M. Jules Bonnet[1], « que dans l'applaudissement universel, une seule voix, celle de Castalion, s'éleva pour invoquer les droits de la charité et proclamer un code nouveau plus conforme à l'esprit du Christianisme ». Le monde a heureusement progressé depuis trois siècles; nous en trouverions une preuve dans l'établissement de l'accord sur une base entièrement opposée[2]. Aujourd'hui la cruelle condamnation de Servet, stigmatisée par les adversaires de la Réforme, est devenue pour les protestants un sujet de tristesse profonde, nous dirions volontiers de remords, si la faute devait être attribuée uniquement à l'inflexibilité calviniste, et si nous n'avions le droit de faire tomber une grande part de responsabilité sur les traditions impitoyables léguées au XVIe siècle par l'Église et la jurisprudence du moyen âge. Mais si la plupart de nos contemporains s'associeraient volontiers aux paroles de M. Tollin, « une grande réparation est due au martyr de Genève », le dissentiment ne manquerait pas de se produire sur la nature de cette réparation. Il est certain « qu'on s'intéresse à Servet comme victime et beaucoup moins comme homme ». On ne se contente pas de lui reprocher son anti-trinitarisme, acceptable sans doute pour quelques-uns; l'on est en général enclin à jeter sur l'ensemble de ses doctrines une accusation sommaire de panthéisme et d'irréligion. Serait-ce qu'on ne l'a qu'imparfaitement compris, que superficiellement étudié, qu'on ne s'est jamais attaché à sonder jusqu'au fond sa doctrine; enveloppée dans la gangue d'une phraséologie obscure et complexe, et dont il reconnaissait lui-même les défauts? « Il n'est pas facile de se faire une idée claire et nette du système de Servet »,

dernier numéro de la *Revue historique* un article important où il met en lumière les remarquables travaux de M. Tollin. La *Revue des Deux Mondes*, du 1er juin, par la plume de M. Richet, rappelait un des plus glorieux titres du martyr espagnol, la découverte de la circulation du sang, qui ne semble pas pouvoir lui être sérieusement contestée. On annonce enfin une nouvelle publication de M. Dardier, qui nous fournira l'occasion de revenir sur ce sujet. (*Réd.*)

1. Sébastien Castalion ou la Tolérance au XVIe siècle. (*Bulletin*, XVI, 350.)

2. Une note, page VIII de la préface du 3e volume du *Système dogmatique de Servet*, donne une liste d'articles anglais, allemands, hollandais et américains, parus depuis deux ans, et où s'accentue un revirement favorable à ses opinions, ou au moins l'abandon de la théorie qui plaçait l'impiété à la base de ses négations.

écrivait M. Eug. Haag; « il s'exprime d'une manière confuse, dans un style incorrect, presque barbare. » M. Tollin nous prouvera, il est vrai, d'une part, combien les fautes d'impression ont défiguré ses ouvrages, et de l'autre, à quel point son séjour à Lyon et à Paris perfectionna sa latinité; sous le rapport du langage, la *Restitutio* est de beaucoup supérieure au *de Trinitatis erroribus*.

Toujours est-il que peu de théologiens ont eu le courage de suivre pas à pas l'enfantement, le développement et les variations de sa pensée. M. le pasteur Tollin est de ce petit nombre. Mais il nous blâmerait d'appeler un acte de courage ce qui est devenu un des buts principaux de sa vie, persuadé, comme il l'est, que de faire connaître Servet dans les moindres détails de son existence accidentée, et dans les diverses phases de son enseignement dogmatique, sera lui assurer la plus sérieuse et la plus durable réhabilitation. Cette œuvre consciencieuse, ardue, multiple, le biographe de Servet la poursuit depuis vingt années avec une infatigable persévérance, et les revues allemandes les plus estimées ont inséré de lui des études originales sur quelque côté de ce vaste sujet. Cette dissémination ne nous paraît pas sans inconvénients. Si le nom de Servet retentit ainsi devant un plus grand nombre de lecteurs, s'il pénètre dans des cercles différents ou éloignés les uns des autres, si plusieurs recueils au lieu d'un seul y gagnent chacun quelques pages d'un sérieux intérêt, il n'en résulte pas moins que le lien fait défaut entre ces parties d'un même tout. L'auteur, en dispersant le récit des incidents ou l'analyse des phases morales de l'existence de son héros, ne nous permet jamais de le suivre et de le contempler tout entier; vainement nous voudrions reconstituer sa personnalité complète, il manque des anneaux à la chaîne ou ils sont ailleurs, hors de la portée de nos recherches, et il est à craindre qu'aucune collection, même la plus favorisée, ne parvienne à réunir les membres épars de cette véritable bibliothèque servétienne si savamment composée par M. Tollin.

L'auteur nous répondra que pour écrire une biographie complète où viendraient se fondre les épisodes et les descriptions fragmentaires, il faudrait avoir accès à des sources encore fermées ou qui ont échappé jusqu'ici aux plus minutieuses recherches. « Tant que les sources espagnoles ne s'ouvriront pas, tant que celles de la Suisse ne couleront qu'à peine, que celles de l'Allemagne du Sud

et de la Savoie ne se répandront que du côté hostile, qu'en France enfin on ne retrouvera ni les actes du procès de Vienne, ni la correspondance avec les médecins de la Vau, Rivoire, Champier, Montanus, avec le savant Santes Pagnini, le comte Carolus à Stagno et le cardinal de Tournon, — il sera impossible de présenter un tableau définitif de la vie de Servet. Il en est autrement de sa manière de voir et de ses productions. Depuis que j'ai retrouvé l'*Apologetica disceptatio pro astrologia*, il ne nous manque plus aucune de ses œuvres principales. Il est donc plus aisé de donner quelque chose d'arrêté sur ses pensées, ses opinions et ses connaissances, sans prétendre néanmoins en aucune façon que là aussi il n'y a pas une possibilité d'erreur, et partant de nouveaux progrès [1]. »

L'inconvénient est donc moins accentué pour le côté théologique. Un grand ouvrage en trois volumes analyse et commente la doctrine de Servet dans ses évolutions successives, tandis que des études documentaires, qui font grand honneur aux connaissances de théologie comparée de M. Tollin, exposent les relations avec Luther, Mélanchthon et les autres réformateurs, leurs points de contact, leurs divergences, l'influence souvent inconsciente qu'ils ont mutuellement exercée. Nous ne suivrons pas le biographe sur ce terrain particulièrement abstrait et délicat : il affirme que, sur presque chaque point, ses investigations l'ont amené à des résultats en opposition avec ce qui est généralement admis sur ce sujet [2] : « Il m'est surtout prouvé, écrit-il, que la base de Mosheim, sur laquelle s'appuient jusqu'à présent tous les biographes, est absolument fausse. » Nous laissons à des critiques mieux qualifiés le soin de discuter ses assertions, toujours accompagnées de citations nombreuses, mais qui sont plus d'une fois en désaccord avec l'opinion reçue, et que leur caractère théologique exclut d'ailleurs de notre *Bulletin* réservé à l'histoire.

Dans le désir de porter à la connaissance des lecteurs français la variété des points de vue sous lesquels M. Tollin a considéré Servet, c'est à l'auteur même de ces nombreuses études que nous avons demandé d'en dresser un catalogue analytique. A la traduction de la

1. *Les Connaissances linguistiques de Servet.*
2. Voir, par exemple, la conclusion de la préface de son dernier volume : « Je range Servet parmi les plus grands mystiques chrétiens de tous les siècles. »

note qu'il a bien voulu nous envoyer avec l'empressement le plus cordial, nous joignons l'indication des revues et recueils dans lesquels ont été publiés les articles détachés. Les titres des ouvrages et articles de M. Tollin sont reproduits en italiques.

« MONSIEUR,

» En réponse à votre désir, je m'empresse de vous offrir pour le *Bulletin* le relevé de mes études, tant sur la vie que sur la dogmatique du grand Espagnol.

» Michel Servet, né à Tudèle en Navarre (Artigny contre Mosheim), et non à Vilanova en Aragon, en 1511 et non en 1509 (*zur Servet. Kritik*) [1], avait mené en Espagne, sa patrie paternelle, une existence aussi heureuse qu'estimée. Orthodoxe, considéré à la cour du roi, fervent convertisseur de juifs et de mahométans, il devient ami de la tolérance, en partie sous l'influence salutaire d'Anghiera, l'éducateur éclairé de la noblesse, en partie parce qu'il a vu de ses propres yeux la persécution systématique étaler ses épouvantes aux portes même de Saragosse. Sa jeunesse ne l'empêche pas de reconnaître qu'il ne suffit pas de soumettre à l'Église les corps de ses ennemis. Il faut qu'il y ait là une puissance qui rende les âmes captives dans l'obéissance du Christ [2]. Cette puissance, le page espagnol la cherche vainement dans l'Inquisition, dans l'Humanisme, dans la littérature nationale, dans le cercle des partisans d'une réforme anti-

1. Dans cet article de la *Revue de théologie scientifique* d'Hilgenfeld (1878, p. 425 à 463), M. Tollin soumet à la critique la plus minutieuse trois questions : 1° la famille de Servet, Servet-Rêves, sa provenance, sa position sociale, ses membres, l'orthographe du nom ; 2° son lieu de naissance, Tudèle ou Vilanova, et les raisons qui lui en ont fait indiquer plusieurs différents; 3° l'année de sa naissance. Sur ce dernier point, la conclusion de 1511 nous paraît hors de doute. Servet dans sa *Restitutio* attribue avec insistance à la vingtième année seulement l'entrée dans l'âge du discernement et de la responsabilité morale ; or, rappelant en 1532 son livre publié en 1531, il écrit « quæ nuper scripsi omnia nunc retracto quia imperfecta et tanquam a parvulo parvulis scripta ». Et dans son procès : « Il a publié à Haguenau un petit livre de la Trinité et il estoit alors environ de l'aage de 20 ans. » De même le procureur général : « Considéré aussi son » aage de 20 ans auquel il a commencé, etc. »

Dans cette dissertation, l'auteur cite quelques pièces qu'il a relevées à Paris : l'immatriculation de Servet à l'Université, le 24 mars 1537 v. s. comme Michael Villanueva Cæsaraugustaneus dioc. (Acta rectoria ou juratorum registra. Bibl. Nationale), — et, à la date du 25 févr. 1537, dans les Commentaires de la Faculté de médecine, ces lignes : « Quidam scholasticus medicinæ, Michael Villanovanus, natione Hispanus, aut. ut dicebat, Navarrus, sed Hispano patre progenitus, anno 1537 professus fuerat aliquot dies judiciariam seu divinatricem astrologiam Parisiis, etc. » (Archives de l'Ecole de médecine.)

2. Comme il l'écrira plus tard : « Per Evangelium de crucifixo, qui mirabili virtute mundum suæ ditioni subjecit et subjiciet, et sine strepitu armorum mentes ducit captivas. » (*De Trinit. error.*, fol. 78 a.)

romaine, dans la scolastique chère à ses compatriotes. Loin de calmer les ardeurs de son esprit, ils ne font, et surtout la scolastique, qu'éveiller en lui des doutes sur l'efficacité de la foi catholique traditionnelle pour dompter les cœurs mêmes des incrédules. Michel est arraché à ce labyrinthe par son père; le notaire l'envoie à Toulouse étudier le droit. (Voy. *l'Enfance et la Jeunesse de Servet*, dans la Revue de théologie historique de Kahnis [Zeitschrift für hist. Theol.], 1875, p. 545 à 616.)

» Nous assistons à l'entrée de Servet dans cette ville riche, orgueilleuse, sensuelle, mais dévote et acclamant avec joie l'Inquisition romaine. C'est le moment où, après de lourdes calamités publiques, les Franciscains viennent d'y mettre en scène un réveil moral, et le nom de Jésus brille sur les murs, au coin des rues, aux fontaines et sur les places. Ce nom, inusité dans la scolastique, amène l'ami des pauvres maures et juifs persécutés à un livre qui lui semble directement tombé du ciel. Il découvre l'Évangile. Les brouillards de la scolastique se déchirent; il renonce à la jurisprudence et pénètre, avec une ardeur passionnée, dans le monde prodigieux de l'amour de Dieu manifesté en Christ. (Voy. l'étude : *la Vie d'étudiant à Toulouse au commencement du* XVIe *siècle*, Portefeuille historique de Raumer [Hist. Taschenbuch]. Leipzig, 1874, p. 77 à 98.)

» En présence de la Bible, Servet se transforme. Le tremblant adorateur d'une Trinité raide, immuable, médusienne, comme la lui dépeignaient les scolastiques, devient l'ami sincère et le disciple enthousiaste de ce Jésus, qui est pour lui le Christ, le Fils de Dieu même. Son premier titre d'honneur est désormais celui d'étudiant de la sainte Écriture. » (Voy. *Servet et la Bible*, Revue de théologie scientifique d'Hilgenfeld [Zeitschrift f. wissenchaftliche Theologie]. Leipzig, 1875, p. 75 à 116.) La découverte de la Bible dans la cité même de la prohibition de la Bible rend la position du jeune Espagnol à la fois très isolée et très difficile au milieu des juristes, des humanistes et des théologiens. Avec un très petit nombre des « Pacifiques de la terre » il tient des réunions bibliques, — l'année même de sa mort il ne les avait pas oubliées. (Voir, sur son existence à Toulouse : *Vie de Michel Servet à Toulouse*, Revue d'Hilgenfeld, 1877.)

» Ce fils de notaire, si richement doué, est rappelé de Toulouse à Barcelone pour entrer au service du cordelier D[r] Juan de Quin-

tana, chapelain de Charles-Quint. Dans la suite de l'empereur, il prend part au double couronnement à Bologne. Sous les points de vue les plus divers, ce voyage d'Italie a été pour le jeune Espagnol d'une importance décisive; avant tout il a fait éclater devant ses yeux l'abomination de l'adoration papale. (Voy. *Un Voyage impérial en Italie,* 1529 *et* 1530, Portefeuille historique de Raumer 1877, p. 51 à 103.) Revenu d'Italie et désormais ennemi acharné du Pape, il se rend en Allemagne, toujours encore dans la suite de Charles-Quint, afin d'assister à la diète d'Augsbourg en qualité de valet-secrétaire de Quintana, devenu confesseur impérial. L'attitude du cordelier érudit, tolérant et ami de la Réforme, en face de Loaysa, dominicain plein de talents et d'énergie, et la place qu'il occupe dans cette série si mémorable des confesseurs de Charles-Quint, forment l'objet d'une étude spéciale (*les Confesseurs de Charles-Quint*, Magasin pour la littérature de l'étranger [Mag. f. die Lt. des Auslandes], 1874). La position de Servet lui-même à la Diète, au milieu des réformateurs et des moines, est retracée dans un mémoire (*Servet à la Diète d'Augsbourg,* Journal ecclésiastique réformé de Thelemann [Ref. Kirchenzeitung], Detmold, 1876). On trouvera quelques échappées de lumière sur la période strasbourgeoise dans les articles: *Situation ecclésiastique de Strasbourg au commencement de l'époque de la Réforme* (Mag. pour la litt. de l'étranger, 1875 et 1876), et *Butzer's Confutatio* (Études et critiques théol. de Riehm et Köstlin [theol. Studien u. Kritiken], Gotha, 1875, p. 711 à 737); description d'une réfutation inédite des sept livres *de Trinitatis erroribus,* dont nous attribuons la parenté à Martin Bucer. Le *Dialogue de Servet sur la Trinité* est apprécié sommairement dans le même recueil (1877, p. 801 à 318).

» On sait qu'à partir de 1534 l'écrivain anti-trinitaire ne trouva plus aucun lieu de refuge ni en Allemagne, ni en Suisse. Une étude (Portefeuille hist. de Raumer, 1875) examine de près ce qu'était *la Tolérance à l'époque de la Réforme.* Capiton n'est-il pas le seul de tous les réformateurs dont nous ne possédions aucune expression hostile à l'égard de Servet, quelque effort que l'on ait tenté pour l'exciter, lui aussi, contre l'Espagnol? Un petit volume séparé relate les rapports de *Luther et Servet et leur influence réciproque* [1] (Berlin, 1875).

1. M. Tollin croit même à une entrevue qui ne repose que sur une phrase douteuse d'une lettre de Servet à Œcolampade. (*Réd.*)

Ceux de *Mélanchthon et Servet* sont le sujet d'une étude documentaire (Berlin, 1876), qui présente une série de chapitres dans lesquels Servet apparaît tour à tour comme l'élève et l'instituteur de Mélanchthon avant l'époque où le grand Wittembergeois se prononce sans retour contre la doctrine servétienne.

» Chassé d'Allemagne, l'Espagnol avait trouvé un asile en France sous le nom de Villanovanus, emprunté, selon la mode du temps, au lieu de naissance de son père. L'étude dans la Revue géographique de Koner, montre comment à Lyon, de correcteur dans l'imprimerie Trechsel, il est devenu géographe, et, par ses deux éditions de Ptolémée, le fondateur de la géographie comparée (*Michel Servet, géographe*, Zeitschrift der Gesellschaft f. Erdkunde, Berlin, 1875, p. 182-222)[1]. Comment le géographe est devenu médecin est raconté dans la Clinique allemande de Göschen (*Comment Servet devint médecin*, Deutsch Klinik, Stuttgart, 1875). Paul Burgensis, par son livre immortel, instruit Servet dans l'herméneutique et la polémique (*Recherches scripturaires de P. Burgensis contre les juifs*, dans les Preuves de la Foi de Zoeckler, 1874, p. 241-246); le docteur lyonnais Symphorien Champier l'initie de même à la médecine (*S. Champier, le professeur lyonnais du médecin Servet*, Archives pour l'anatomie pathologique de Virchow, 1874). *La Découverte par Michel Servet de la circulation du sang* figure dans le Recueil des traités physiologiques de Preyer, avec annotations du célèbre professeur de physiologie d'Iéna (Samml. physiolog. Abhandlungen, Iéna, 1876, p. 293 à 374). Au chap. I, on expose le système de Ser-

1. Nous devons insister sur l'intérêt de cette notice que M. Tollin se borne à rappeler. Les renseignements qu'elle fournit sur l'état des sciences géographiques au XVIe siècle, ainsi que sur les éditeurs de Ptolémée, avant et après Servet, sont fort curieux : de l'aveu même de ses contemporains, « Villanovanus » est le premier qui ait eu le courage d'amender et de compléter le texte de Ptolémée, et de le rendre plus utile aux lecteurs en y joignant des Commentaires, les noms modernes des lieux et des descriptions générales, fruits de son expérience personnelle. Ces recherches l'ont entraîné jusque sur le terrain de l'étymologie et de la grammaire comparée. Elles ne l'ont pas empêché néanmoins d'être accusé « d'avoir calomnié contre Moïse ». Or, le passage incriminé sur la stérilité actuelle de la Palestine était précisément une des additions de Friese aux cartes de Pirkheimer que Servet n'avait pas corrigées dans sa première édition et qu'il retrancha dans la seconde. Mosheim n'aurait pas dû tomber dans la même erreur que les juges genevois ; pas plus qu'eux, du reste, il ne semble avoir eu entre les mains cette seconde édition, supérieure à la première. La plupart des exemplaires, imprimés à Vienne, ont dû y être brûlés le 17 juin 1553 avec l'effigie de l'auteur. M. Tollin n'est parvenu à retrouver que huit exemplaires de l'édition de 1535 (à Berlin, Munich, Nuremberg, Paris, Avignon, Carpentras et Lyon), et trois seulement de celle de 1541-42, aux Bibl. de Berlin, de Munich et de Paris.

F. de S.

vet sur la circulation du sang et sur le cerveau; au chap. II, ses prédécesseurs et ses successeurs dans la découverte de la circulation du sang; le chap. III réfute les recherches historiques et critiques du physiologiste génois Ceradini.

» Nous réservons pour des publications postérieures l'étude de l'influence qu'exerça sur la nouvelle direction de la vie de Servet la grève des imprimeurs de Lyon. (Voir sur cette curieuse affaire, assez oubliée de nos jours, et dans laquelle Servet fut impliqué, *les Grèves des imprimeurs à Lyon au milieu du* XVIe *siècle*, Mag. pour la litt. de l'étranger, 1876.) Il en sera de même de l'analyse de la *Defensio apologetica in Leonhardum Fuchsium* et de la *Disceptatio apologetica pro astrologia*[1]. Nos découvertes nous permettront de jeter des lumières nouvelles sur tout l'ensemble de la période française, encore si négligée dans la biographie de Servet, 1534 à 1553. Quelque inouïe que l'assertion puisse sembler à des Allemands, nous prouvons, documents en main, que Servet acquit ses remarquables connaissances des langues, non en Allemagne, mais en Espagne et en France, ou du moins que c'est là qu'il les poussa jusqu'à la perfection (*Connaissances linguistiques de Servet*, Revue de théologie luthérienne de Guericke [Zeits. f. luth. Theologie], Leipzig, 1877, p. 608-638). Du reste, son caractère sympathisait avec la nature française plus qu'avec l'allemande, qu'il comprenait peu.

» *La Caractéristique de Michel Servet*, qui a paru en 1876 dans la collection des Traités scientifiques populaires[2], nous dépeint le condamné de Genève d'après ses propres écrits, et réfute les reproches qui lui ont été adressés, accusations de versatilité et d'obstination, d'humeur querelleuse et de recherche de la faveur populaire. Dans Servet, le critique savant fait enfin place au prophète, non pas à ce prophète sensuel, égoïste, ambitieux de l'anabaptisme, mais à ce prophète sérieux qui de l'avenir ne retient pour lui-même que la certitude d'une mort prématurée inévitable.

» Passons à la dogmatique de l'Espagnol. Il se montre comme précurseur de Schleiermacher dans sa *Doctrine sur l'adoption divine* (Annales pour la théologie protestante de Hase et Lipsius, Jahrbücher f. prot. Theol., 1876, p. 421-450).

1. Cf. Rob. Willis, *Servetus and Calvin*, Londres, 1877, p. 102, 103, 127.
2. Virchow, *von Holtzendorff' Sammlung allgemein verständlicher wissenschaftlicher Vorträge*. On en publiera prochainement une édition en français.

» Le véritable panthéisme immoral, détaché du Christ et de l'esprit personnel, lui a été radicalement antipathique.(Voir *le Panthéisme de Servet,* Revue de théologie scientifique d'Hilgenfeld, 1876.) Il croyait, dans le sens le plus littéral, à la doctrine biblique du Diable (voir. *la Doctrine démonologique de Servet,* dans la même Revue, 1876. p. 371 à 388). Nous étudions sa conception de Dieu d'abord d'après ses biographes, ensuite d'après ses écrits, dans un récent article des *Études et critiques théologiques* (Gotha, 1879, p. 109-128).

» Les quatre premières phases du *Système dogmatique de Servet* sont exposées, selon leur développement successif, dans un premier volume publié à Gutersloh en 1876; le second et le troisième tome, parus en 1878, embrassent la cinquième ou dernière phase, celle de la *Restitutio.* La *Réfutation de la Restitutio Christianismi, par Alexandre Alésius,* a été analysée dans la Revue de théologie protestante (1877). J'espère pouvoir bientôt livrer à la presse, comme suite des études sur Servet et les réformateurs de Wittemberg « Servet et les Réformateurs de la Haute-Allemagne » et « Servet et les Réformateurs suisses ». L'époque française de Servet, la plus belle de sa vie, m'occupera plus tard, si le Seigneur le permet. Et sur ce, que Dieu accorde sa grâce à tous ses fidèles et daigne rétablir son Église par l'esprit de vérité dans la perfection du premier amour.

» H. TOLLIN,
Licencié en théologie, pasteur de l'Église Réformée française de Magdebourg. »

Une traduction ne peut rendre qu'imparfaitement l'énergie du style expressif et imagé de M. Tollin. Le mot correspondant fait souvent défaut, et la circonlocution affaiblit la pensée. D'ailleurs, en résumant ses travaux personnels il s'est gardé d'en apprécier l'importance. La Caractéristique a eu les honneurs d'une reproduction anglaise (Character-Portrait of M. Servet, Christian Life, 1876) et d'une version hongroise (Kolozsvart, 1878). La dissertation sur la découverte de la circulation du sang a provoqué une longue réponse de M. Ceradini (Gênes, 1876). Quant à l'Exposé du système dogmatique de Servet (840 pages in-8), il doit suffire pour lier désormais indissolublement le nom de M. Tollin à celui de cet Espagnol, brûlé, il y a 325 ans, sur la place de Champel, et dont

il s'efforce, avec une si louable ardeur, de nous faire mieux connaître la pensée [1].

F. DE SCHICKLER.

P. S. Nous comptons insérer plus tard quelques fragments de l'étude sur la vie de Servet à Toulouse. La conclusion de l'examen de ses connaissances linguistiques nous paraît de nature à intéresser nos lecteurs :

« Nous avons donc à distinguer, pour les connaissances inguistiques de Servet, trois époques successives, l'espagnole, l'allemande et la française. A son départ de l'Espagne il savait trois langues : l'aragonais par son père, le notaire de Tudele; le français par sa mère, une de Rèves de la Navarre française; le latin par son maître Pierre Martyr d'Angleria. — Quand il écrivit en Allemagne (Bâle et Strasbourg, 1531) son premier livre, il s'était approprié un peu de grec et d'hébreu, avait appris dans son voyage de Bologne l'italien des hôtelleries, et à Augsbourg, Bâle, Strasbourg et Haguenau, assez d'allemand pour se faire comprendre en cas de besoin. — Lors de son édition de Ptolémée à Lyon (1535), il s'est extraordinairement perfectionné dans le latin, il a lu assidûment du grec, a retenu un peu d'italien, mais n'a conservé qu'un vague soupçon (utcumque) d'allemand. Quand il publie à Paris ses écrits de médecine (1538 et suiv.), le grec et le latin classiques lui sont devenus familiers. Quand il produit, à Vienne, son dernier ouvrage, la *Restitutio* (1553), il a aussi progressé remarquablement dans l'hébreu, il s'est encore exercé davantage dans le grec et le latin, mais il ne sait plus rien de l'allemand. Son français est aisé à comprendre dans le midi de la France, mais il n'est pas sans mélange de provençal. Servet n'a jamais oublié l'espagnol. L'anglais et l'arabe lui sont toujours demeurés étrangers. Dans le chaldéen et le rabbinique il a jeté à peine un coup d'œil; c'est aux recherches scripturaires de Paul Burgensis qu'il doit sa connaissance de la littérature cabalistique. Dans ce XVIe siècle, si joyeux de savoir, mais dont la science est si superficielle, Michel Servet s'est approprié une connaissance des langues tout à fait

1. M. Tollin, qui avait déjà fait hommage à la Bibliothèque du Protestantisme de son *Histoire de la colonie française de Francfort-sur-l'Oder*, 1868 (Bull., XIX, p. 128 et 170), et des *Notices sur les colonies françaises d'Oranienbourg, Kœpenick et Rheinsberg* (1876) et *sur les Colonisations des Hohenzollern à Magdebourg* (1876), lui a fait don de ses principales études « servétiennes » : *la Caractéristique, le Docteur S. Champier*, « *Zur Servet Kritik* », *Mélanchthon et Servet*, et son grand ouvrage sur le *Système dogmatique de Servet*.

remarquable pour un Espagnol et imposante pour ses amis comme pour ses adversaires. Aussi, aucun des réformateurs n'a *prouvé* qu'il lui était supérieur en grec ou en latin, quoique Calvin ait revendiqué cette supériorité à l'égard du grec. Pour cette langue, Servet lui-même déférait volontiers la palme à Mélanchthon. — « Utinam, Philippe, grammaticus adhuc esses, in tuo Hellenismo semper versatus, etc. » (*Rest. Christ.*, 720.)

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE LA GLORIEUSE RENTRÉE DES VAUDOIS DANS LEURS VALLÉES.

Un volume in-8°, 1879.

L'antiquité a sa retraite des dix mille, immortalisée par le récit de Xénophon. La glorieuse rentrée des Vaudois du Piémont dans leurs vallées natales, sous la conduite du pasteur et colonel Henri Arnaud, est un des plus étonnants faits d'armes de l'histoire moderne. On sait comment une poignée d'hommes furtivement embarqués, le 17 août 1689, sur la rive de Prangins, près de Nyon, malgré la surveillance des autorités helvétiques, et débarqués sur la rive opposée, parvinrent en dix journées, à travers les obstacles accumulés des hommes et des éléments, dans le pays d'où les avait chassés l'intolérance du duc de Savoie, et s'y maintinrent par d'héroïques combats, qui furent autant de victoires, contre les attaques réunies des Piémontais et des Français commandés par l'illustre Catinat, jusqu'au moment où la défection de Victor-Amédée se joignant à la ligue d'Augsbourg leur assura un protecteur dans le prince qui avait été leur plus cruel ennemi. Le siège de la Balsille est un épisode unique de cette guerre de montagne où l'homme grandit avec les privations qu'il endure et la foi qui l'anime. Matin et soir la prière se fait entendre sur ces rocs désolés, transformés en forteresse, et l'âme du pasteur officiant, du colonel Arnaud, semble se communiquer aux 450 combattants qui l'entourent. Cernés par plus de dix mille hommes et sommés de se rendre, les Vaudois se contentent de répondre qu'ils sont dans les héritages de leurs pères, et qu'avec l'aide du Dieu des armées, ils espèrent d'y vivre et d'y mourir quand ils ne seraient plus que dix. « *Si vos canons tirent, nos rochers n'en seront point épouvantés !* » Réduits à l'extrémité, après un blocus de huit mois, et plusieurs assauts victorieusement repoussés, ils se dérobent par une évasion plus étonnante que leur résistance, sans laisser à Catinat la gloire d'un succès si chèrement acquis.

Tous les détails de cette merveilleuse expédition sont exposés dans une relation écrite jour par jour, avec une exactitude toute militaire,

et publiée pour la première fois en 1710, d'après le manuscrit original conservé à la bibliothèque de Berlin. Le colonel Arnaud, qui y a mis son nom, n'en est pas l'unique auteur. La première partie est la reproduction plus ou moins littérale du journal de Paul Renaudin, de Bobi, qui interrompit ses études pour se joindre à la petite armée, et qui raconte ce qu'il a vu : *quæque ipse miserrima vidi!* Dans les vicissitudes de cette guerre alpestre, son journal tombé aux mains de l'ennemi finit cependant par arriver à Genève, apportant à un autre banni vaudois, Josué Janavel, les premières nouvelles de l'audacieuse campagne dont ce héros des combats de 1655 avait lui-même tracé le plan. Paul Renaudin, rendu aux travaux de la paix, se fit inscrire, en 1692, comme étudiant de l'université de Bâle, fut successivement pasteur de Pral, de Rocheplate, de Bobi, et finit ses jours dans cette dernière paroisse, après avoir longtemps rempli la charge de modérateur de l'église vaudoise.

La première partie de la relation finit le 16 septembre 1689; la seconde, qui comprend diverses pièces originales, est l'œuvre d'Arnaud qui utilisa les mémoires d'un de ses lieutenants, François Huc[1]. Comme l'a justement remarqué un historien vaudois, M. Monastier, la forme, sans rien perdre de sa simplicité, revêt un nouveau caractère. « Le ton général est plus bref. C'est celui d'un chef qui sait apprécier la portée des événements, et qui se plaçant au-dessus des acteurs, se sent en droit de leur distribuer la louange ou le blâme. Les réflexions pieuses sur l'action providentielle d'un Dieu de miséricorde, indiquent aussi un homme profondément pénétré, comme l'était Arnaud, que l'œuvre qu'il avait entreprise procédait de l'Éternel et ne subsistait que par son constant appui[2]. » C'est l'homme de guerre et le prédicateur réformé qui parlent tour à tour, comme dans ces remarquables conclusions qui donnent bien le ton du récit :

« Peut-il tomber dans l'esprit que sans une protection toute divine, quelque trois-cent soixante-sept Vaudois qui restaient dans la Balsille, y vivant de fort peu de pain, d'herbages, de fèves et d'eau, logés presque comme les morts en terre et couchés sur la paille, après y avoir été bloqués pendant des mois entiers, et, à la fin, assiégés par dix mille Français et douze mille Piémontais, aient vivement repoussé et obligé leurs ennemis à lever avec grande perte le siège, et qu'après s'être extraordinairement défendus pendant un second siège, ils soient encore heureusement échappés à la fureur des Français qui, confus et au désespoir de n'avoir pu se rendre maîtres d'une poignée de gens, résolus de les avoir à tel prix que ce fût, avoient amené des bourreaux et des mulets chargés de cordes, avoient rendu grâce à Dieu de la victoire par un sacrifice de ces pauvres gens, au haut d'une potence.

» Ne faut-il pas humainement avouer que le Dieu tout puissant a combattu pour les Vaudois dans toutes les occasions et traverses où vous les avez vus; qu'il leur a mis la victoire dans les mains partout où ils ont passé; qu'il les a garantis de tous les dangers où ils ont été à la veille de succomber; qu'il les a assistés de vivres, de nourriture,

1. Il était originaire du Vigan. Voir son éloge, p. 227.
2. *Histoire de l'Eglise vaudoise*, t. II, p. 131.

de munition de guerre et de toutes choses nécessaires, où ils semblaient devoir manquer de tout, qu'il a enfin ouvert les yeux à leur prince Souverain, en lui inspirant de mettre ses fidèles brebis en possession de leurs terres, héritage, patrie, et de leurs églises pour y rendre le culte dû à sa divine Majesté! » (P. 348-349.)

L'homme qui s'exprimait ainsi, et qui en avait le droit par son pieux héroïsme, était né à Embrun, dans les Hautes-Alpes, et ne semblait pas destiné aux rudes émotions de la guerre. En 1662, il est immatriculé à l'université de Bâle : *Henricus Arnaudus Ebrodunensis*, et reçu, le 6 novembre, au collège d'Erasme (Alumneum) *gratis propter paupertatem*. Le 16 février 1666, il est inscrit sur le *Livre du recteur* de l'académie de Genève. On le retrouve à Bâle deux ans après, et il figure en ces termes sur les rôles de la Faculté de théologie, au mois d'août 1668 : *Henricus Arnaldus ex Pedemontio. Nihil (solvit)*. Les événements le surprirent pasteur à La Tour. On sait le reste. Lorsque, par l'édit du 1er juillet 1698, rendu sous la pression de Louis XIV, Victor-Amédée II expulsa tous les Français protestants établis dans les vallées, Arnaud reprit avec ses compagnons le chemin de l'exil, et devint pasteur à Dürrmenz, dans le Wurtemberg. Il revit les vallées du Piémont en 1703, et fit, en 1707, un nouveau voyage à Londres. Guillaume III (un bon juge!) l'avait gratifié d'un brevet de colonel. La reine Anne lui donna une pension de 226 livres sterling. En 1709, il reprit ses fonctions pastorales dans le Wurtemberg, et y mourut, le 8 septembre 1721, à l'âge de 80 ans. Sa pierre sépulcrale, avec une belle inscription latine, se voit dans l'Église de Schonberg, près de Dürrmenz, au pied de la table de communion. C'est la tombe d'un homme fort en Israël!

Je relève ces détails dans la brève notice que les deux savants éditeurs de la *Glorieuse rentrée*, MM. Gustave Revilliod et Édouard Fick, ont jointe au très beau volume qui n'est, à certains égards, que la reproduction de l'édition originale imprimée à Cassel. Le public accoutumé à unir leurs deux noms dans un sentiment de reconnaissance, leur saura gré d'avoir relevé le monument à la gloire d'Arnaud et de ses vaillants compagnons, en s'inscrivant obscurément eux-mêmes sur un coin du piédestal. Mais il ne saurait oublier une promesse antérieure, dont il voit un gage dans la belle publication du *Procès des cinq Escoliers de Lausanne*. Qui mieux que l'éditeur de Jeanne de Jussie, de Bonivard et de Froment, peut restituer aux lecteurs de nos jours ce trésor incomparable de foi, de piété, de sublimes exemples, qui s'appelle l'*Histoire des Martyrs*? J. B.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 11 *février* 1879

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON F. DE SCHICKLER

Après lecture du procès-verbal, le secrétaire donne lecture de quelques lignes qu'il a placées en tête d'une étude de M. Nap. Peyrat sur le siège de Béziers. M. Bordier demande si M. Peyrat a eu connaissance de la

Chanson des Albigeois, publiée par M. Paul Meyer, et dont le second volume vient de paraître. Le secrétaire l'ignore, et n'a voulu que recommander un ouvrage actuellement en souscription sans aborder la question albigeoise.

M. Ch. Frossard présente la description bibliographique de 17 éditions du calendrier historial qui accompagne le Psautier et les Bibles. Telle de ces éditions se distingue par d'agréables poésies; telle autre par des éphémérides empruntées aux événements qui intéressent la religion; d'autres par des gravures sur bois d'un goût distingué. Les plus remarquables calendriers perpétuels de nos pères réformés sont de 1563, 1569, 1594 et 1624.

M. Bordier regrette l'omission du calendrier de 1572, qui n'est pas, dit M. Frossard, un calendrier historial, mais un almanach pour une année.

M. Bordier trouve cette distinction juste, quoique trop rigoureuse, et présente d'intéressantes observations sur ce genre de littérature où nos pères surent substituer aux niaiseries des almanachs ordinaires de saines instructions tirées de l'Écriture sainte et parfois de jolis vers. C'est une partie complémentaire de l'œuvre des réformateurs.

Bibliothèque. — Parmi les dons reçus, M. le président signale une très remarquable collection de portraits protestants formée pendant de longues années par M. le pasteur O. Cuvier. C'est un cadeau de grand prix.

M. le pasteur Bresson a offert les registres de baptême de l'Église réformée de Grateloup de 1673 à 1676.

M. de Schickler dépose un rapport sur les archives privées de la Grande-Bretagne, au point de vue de l'histoire de France, où il s'est attaché à mettre de l'ordre et à faire ressortir les documents d'un intérêt protestant.

Les actes des procès-verbaux des synodes d'Anjou sont aussi à signaler.

Correspondance. — M. L. Audiat demande l'échange de notre *Bulletin* contre celui de la Saintonge et de l'Aunis, dont il est directeur. Accordé.

Le secrétaire présente la 1re livraison d'une *Histoire des martyrs de la Réforme en Italie*, par M. E. Comba, dont il fait ressortir l'importance, et demande que le Comité souscrive à un exemplaire de cet ouvrage, qui aura 4 ou 5 volumes. Accordé.

Remercîment de M. Jules Bastide pour l'envoi de 50 volumes de doubles qui ont été utilisés dans sa bibliothèque circulante.

M. le Dr Mühlenbeck, de Sainte-Marie-aux-Mines, demande si la confession de foi publiée en 1558 par cette église, et dont il n'existe qu'une traduction allemande, ne serait pas la primeur de celle rédigée par le synode constituant de Paris, sous la présidence de François de Morel, ancien pasteur de Sainte-Marie-aux-Mines. La thèse contraire paraît à la fois plus vraisemblable et plus vraie.

M. Alfred de Billy communique d'intéressants portraits de la famille Boileau de Castelnau, dont il a déjà été question dans le *Bulletin* (t. X, p. 169.)

France protestante. — M. Bordier présente la suite de la table de tous les noms de la *France protestante* (M-Y) et annonce la prochaine publication de la troisième livraison de ce recueil, contenant 16 feuilles et allant de B-E à B-I. (*A suivre*.)

Le Gérant: FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE EMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

A ALAIS[1].

La Révocation s'annonçait partout à des signes certains. N'osant encore s'attaquer aux exercices religieux célébrés dans les temples, Louis XIV apportait chaque jour des restrictions nouvelles aux cérémonies par lesquelles la religion réformée s'était jusqu'alors produite au dehors. Défense fut faite de chanter des psaumes à l'occasion d'un feu de joie ou de l'exécution d'un criminel, et même de les chanter dans les maisons de manière à être entendu du dehors. Tout particulier était admis à dénoncer les contraventions (1662). Défense aux ministres qui revenaient d'un enterrement de s'arrêter devant la maison mortuaire pour y prononcer une allocution; défense d'enterrer les réformés à d'autres heures qu'à la pointe du jour ou à l'entrée de la nuit sous peine de trois mille livres d'amende; défense de se trouver plus de trente aux enterrements réformés de première classe et plus de dix à ceux de la dernière catégorie. Aux mariages et aux baptêmes, le nombre des assistants fut limité à douze, y compris les parents. Encore leur était-il défendu de marcher en cortège dans les rues.

1. Voy. *les Origines de l'Église d'Alais*, nº d'avril dernier, p. 145.

Après les cérémonies extérieures vint le tour du culte lui-même, que l'on s'efforça d'entraver par une foule de restrictions gênantes et parfois odieuses.

Défense fut faite aux réformés de prêcher et de s'assembler dans les temples lors des visites épiscopales (1675); défense aux catholiques de se faire réformés et aux ministres de les recevoir en cette qualité sous peine d'interdiction du culte et de démolition du temple (1681). Ce qu'on interdisait pour les uns, on le permettait, bien plus, on l'ordonnait pour les autres. Un arrêt du conseil enjoignit au consistoire d'Alais et à tous les autres de désigner un lieu où les catholiques pourraient se placer pour assister aux assemblées. Les réformés ne purent donc plus se réunir sans être obligés de subir, de par le roi, une inquisition d'un nouveau genre. Ce vaste système d'espionnage devait rendre toute édification sérieuse impossible; il avait de plus, aux yeux de Louis XIV, le précieux avantage de faciliter les dénonciations et de multiplier les prétextes à l'interdiction du culte en de nouvelles églises. Au moindre mot qui frisait la controverse, le malheureux pasteur était dénoncé, banni du royaume, et bientôt son temple n'était plus qu'un monceau de ruines. Les particuliers devaient aussi, sous peine de bannissement perpétuel, s'abstenir d'attaquer les dogmes catholiques.

L'Église romaine ainsi protégée contre la polémique protestante, Louis XIV se mit en devoir de lui procurer de nouveaux fidèles par des moyens qui, cette fois, marquaient un pas de plus dans la voie de la persécution.

Tous les enfants dont les pères étaient catholiques durent être baptisés à l'église (1663). Tout catholique qui, sur la prière de sa femme, consentait à élever ses enfants dans la religion réformée, était passible de 500 livres d'amende. Vingt ans plus tard, une foule de protestants s'étant convertis pour échapper aux dragons, tout en faisant élever leurs enfants dans la religion à laquelle ils appartenaient toujours du fond du cœur, on leur enleva cette ressource en arrêtant que les enfants des nou-

veaux convertis devaient être élevés dans la religion catholique.

Enfin, et surtout dès 1665, on avait vu paraître une foule d'arrêts du conseil interdisant aux réformés toutes les professions libérales et autres. Un protestant, par exemple, ne pouvait plus rester ni devenir monnayeur, messager public, fermier ou préposé à la perception des fermes, notaire, procureur, juge, expert, sergent, huissier, apothicaire-épicier, libraire, imprimeur, avocat, docteur en droit, médecin. Les femmes ne pouvaient être ni lingères, ni sages-femmes.

Chassés de l'intérieur, quelques-uns s'étaient réfugiés dans les colonies. On défendit aux compagnies des côtes d'Afrique et des îles d'Amérique de les admettre dans leurs comptoirs.

Après les avoir tourmentés pendant leur vie, on ne les laissait pas même mourir en paix. Dès 1666, permission fut donnée aux curés de se présenter au chevet des réformés malades pour leur demander s'ils voulaient abjurer leur religion. Des centaines de temples furent démolis, l'exercice interdit dans une foule d'églises et les ministres qui les desservaient bannis du royaume. Plusieurs d'entre eux poussèrent l'héroïsme jusqu'à braver la répression la plus sanglante. Ils parcouraient leurs anciennes églises et y tenaient des assemblées clandestines dans des lieux déserts ou sur les ruines des temples. Nous ne pouvons citer ici que d'Olympie, ministre de Saint-Paul-la-Coste, dont l'église est aujourd'hui l'une des paroisses de la consistoriale d'Alais.

Aldebert Daudé d'Olympie était originaire d'Alais. Il était entré à l'Académie de Genève[1] le 3 juin 1655; il avait donc cinquante ans environ lorsque les poursuites dirigées contre lui aboutirent à une condamnation capitale. Il fut condamné à être roué vif; mais la sentence ne fut exécutée qu'en effigie, d'Olympie ayant pu se réfugier à l'étranger.

La foi s'épure et se retrempe dans la persécution. Loin de se

1. G. Revilliod, *Livre du Recteur*, année 1655. Les savants auteurs de la *France protestante* n'ont pas consacré d'article spécial à d'Olympie. Voy. dans le *Bulletin*, t. XVIII, p. 278-324, la relation de son voyage en Wurtemberg.

laisser abattre, les protestants des paroisses où l'exercice était interdit se rendaient en foule dans les temples encore ouverts. On venait de fort loin, par exemple, à Alais, soit pour y entendre la prédication, soit pour y présenter des enfants au baptême (1684). Il fallut, pour diminuer ces rassemblements qui lui portaient ombrage, que la cour obligeât les consistoires à nommer, pour les paroisses interdites, des pasteurs dont les fonctions se réduisaient à baptiser les enfants et à bénir les mariages sans discours ni cérémonies et presque sans témoins.

Le dernier coup fut enfin porté. Depuis si longtemps violé dans chacune de ses dispositions particulières, l'Édit de Nantes fut révoqué dans son ensemble (octobre 1685). Les dragons aidant, il n'y eut bientôt plus de protestants en France. Voici, en peu de mots, quelle fut l'agonie de l'église d'Alais.

Tandis que la plupart des églises du Midi avaient été successivement privées de leurs pasteurs et de leurs temples, celle d'Alais restait debout. Elle acheta chèrement ces quelques mois de repos précaire par les services qu'elle rendit en plus d'une rencontre aux intendants du Languedoc. Le consistoire d'Alais, dont les membres appartenaient tous à la haute bourgeoisie, manifesta toujours des sentiments modérés et un amour de la paix qui parfois l'entraînaient à dépasser la mesure des concessions raisonnables. Seize députés des églises du Midi s'étaient secrètement réunis à Toulouse en janvier 1683 dans la maison de Brousson, avocat au Parlement de cette ville. Décidés à tout souffrir plutôt que de renoncer à l'exercice public de leur culte, Brousson et ses collègues décidèrent la reprise des assemblées religieuses dans toutes les paroisses où elles avaient été interdites. Les consistoires de Nîmes, de Montpellier, d'Alais, ne voulurent point reconnaître la compétence de l'assemblée ; mais ils ne purent empêcher ses résolutions d'être soutenues avec ardeur. En opposition aux modérés se prononça de plus en plus une minorité ardente et inflexible qu'on appela le parti des zélateurs. Le 11 juillet, les fidèles de Saint-Hippolyte se réunirent sur les ruines de leur temple ; d'autres églises suivirent

leur exemple. Le comte du Roure, lieutenant du roi, écrivit au consistoire d'Alais pour l'engager à exhorter les églises de la province à se soumettre. Le consistoire prit en main l'affaire et convoqua à Colognac une assemblée où furent rédigés des actes fort respectueux dans la forme; néanmoins les fidèles de Saint-Hippolyte ne voulurent jamais s'engager à cesser l'exercice du culte. En vain le consistoire d'Alais multiplia-t-il ses efforts pour les y déterminer. Ils déployèrent autant d'ardeur à revendiquer la liberté de conscience que ceux d'Alais à les y faire renoncer. N'ayant pu rien obtenir, le consistoire d'Alais refusa de transmettre l'acte au comte du Roure. Saint-Hippolyte fut livré au pillage et l'église d'Alais épargnée quelque temps encore, grâce à sa réserve prudente, qui déguisait mal un lâche abandon de ses frères.

A l'exemple de Saint-Hippolyte, toutes les églises des environs avaient été successivement interdites et les temples détruits à bien des lieues à la ronde. Les fidèles de Saint-Hilaire s'étaient vu enlever leur temple le 20 février 1685, ceux de Rouret le 5 octobre de la même année, ceux de Cendras dès 1663, ceux de Saint-Jean-du-Pin, Méjaunes, Saint-Martin-de-Valgalgues, Mont, aussi en 1663; ceux enfin de la Melouse en septembre 1685[1]. Aussi le temple d'Alais regorgeait-il d'auditeurs pour la plupart étrangers qui bravaient, pour y entendre encore quelquefois la parole de vie, les fatigues d'une longue route et l'intempérie des saisons. A Alais, malgré des abjurations nombreuses qui s'expliquent d'elles-mêmes par les rigueurs dont il vient d'être question, il y avait encore de nombreux fidèles sur qui les choses du ciel avaient plus d'empire que les séductions des agents de Louis XIV. La noblesse elle-même semble y être restée plus fidèle à la religion réformée

1. Les églises de Saint-Hilaire, Méjaunes, Mont, le Melouge, qui sont actuellement comprises dans le ressort consistorial d'Alais, ont vu rebâtir leurs temples sous le gouvernement du roi Louis-Philippe. A Cendras et à Saint-Jean-du-Pin, le service religieux est encore célébré en plein air. A Rouret et à Saint-Martin-de-Valgalgues, il ne reste plus que quelques familles protestantes, annexées, les premières, à l'Église de Saint-Christol, les autres à l'église d'Alais. On peut juger par là du mal que la Révocation a fait aux églises de France.

que dans la plupart des autres églises. Sauf les successeurs de Jacques de Cambis, ce baron d'Alais que nous avons vu nouer des intelligences avec Louis XIII, et qui d'ailleurs professa jusqu'à la fin la religion protestante, les meilleures familles du pays restèrent inaccessibles aux promesses et aux menaces de l'intendant du Languedoc. On a vu qu'en 1657 il n'y avait encore à Alais aucune personne de qualité professant la religion catholique. En 1675, on comptait, parmi les principales familles d'Alais professant la religion réformée, les de Rocheblave, de Leuze, d'Assas, sieurs de Montmoyrac, les Galissart, sieurs de Marignac, les de la Rouvière, les de la Farelle, sieurs de La Faux, les de la Liquière, de Bagards, de Baudan, d'Aumessargue, d'Espagnac, etc. Quelques-uns avaient abjuré; mais la foi des uns semblait croître en proportion de la faiblesse des autres. On avait beau diminuer le nombre des églises et rendre pour ainsi dire impossible la situation des ministres; le nombre des candidats au ministère augmentait d'une année à l'autre, Quatre jeunes gens partirent d'Alais pour Genève en 1680 : Antoine Coulan, fils de l'un des pasteurs d'Alais, Pierre Bastide, Devèze et Aubrespin. Ce dernier, encore sur les bancs de l'école, prêcha pour la première fois en public à Saint-Hilaire. Soit hypocrisie, soit faiblesse, il abjura trois jours après.

Trois pasteurs desservaient alors l'église d'Alais : Bouton père, son fils et Coulan. André Bouton fils était né à Alais. Il commença ses études de théologie à Genève, le 20 juillet 1657. Il suppléait sans doute dans quelques-unes de ses fonctions son père, presque octogénaire, Coulan était né à Uzès, le 5 novembre 1630. « Il jouissait, dit Benoît, d'une grande considération dans sa province. »

Ce fut le vendredi 23 mars 1685, que l'église d'Alais se vit inquiétée pour la première fois. Le délégué de l'intendant fit signifier à Coulan et à Fontaney, secrétaire du Consistoire, d'avoir à nommer sous huit jours un syndic pour les défendre en justice. Le consistoire, dans une séance à laquelle assistait

un commissaire du roi sans la présence duquel il n'avait plus la liberté de se réunir, fit choix de Guiraudet, notaire. Le 30, un jeûne solennel fut célébré dans l'église à l'occasion de cette épreuve. Les informations furent poursuivies par le délégué en personne. Inculpés d'avoir laissé pénétrer dans leur temple quelques réformés récemment convertis au catholicisme, Coulan et Bouton fils furent décrétés de prise de corps. Bouton père eut permission de continuer ses prédications; mais on comptait bien que son extrême vieillesse l'empêcherait d'en user. Il resta pourtant sur la brèche, et lutta jusqu'au dernier jour avec une rare énergie. L'église, de son côté, députa en cour de Boudan et d'autres; mais ils revinrent sans avoir pu rien obtenir. Sur la fin d'avril, les ministres Rouvière, de Saint-Christol et Audibert, de Brenoux, furent ainsi décrétés de prise de corps.

Coulan et Bouton ne furent cités à Nîmes qu'en août; ils y furent rejoints par une vingtaine de leurs collègues. On les renvoya pour la plupart sans dépens; mais leurs églises durent payer de fortes amendes. Le temple d'Alais ne put cette fois échapper à la démolition. S'il resta debout quelques semaines encore, c'est que les catholiques d'Alais ne pouvaient se mettre d'accord sur ce qu'il fallait en faire. Les uns voulaient l'abattre, d'autres qu'il fût converti en église catholique. Grâce à ces démêlés, l'arrêt ne fut signifié que le 25 septembre. Le dimanche précédent, les réformés d'Alais s'étaient pour la dernière fois assemblés dans leur temple. Aussi étaient-ils nombreux et fort émus. Bouton père avait pris pour texte : Hébreux, x, 32-39. Son émotion fut grande aussi dès le début. Plusieurs fois interrompu par les sanglots de son auditoire, il continua longtemps à exhorter ses fidèles à la patience, au courage, à l'espérance. Puis, levant les mains, il protesta solennellement que rien au monde ne pourrait le séparer de la vérité qu'il avait prêchée, et qu'il y persévérerait jusqu'à la mort. Entraînés à l'aspect d'un si grand zèle, les fidèles se lèvent spontanément à leur tour, et, confondant leurs serments et leurs

larmes, répètent chacun les promesses de leur dernier pasteur[1].

Cette scène déplut fort à l'Intendant, qui crut à un dessein prémédité de faire prêter aux réformés d'Alais un serment de fidélité à leur religion. Bouton père fut décrété de prise de corps. On envoya un détachement de dragons pour l'arrêter. Le commandant fit cerner la maison où Bouton père habitait avec son fils, et demanda simplement Bouton, sans désigner lequel. Le fils se présenta, fut arrêté et conduit dans la citadelle de Montpellier, tandis que le père put, à la faveur de cette méprise, gagner les Cévennes et de là passer en Suisse à travers l'Auvergne et le Lyonnais, après un voyage fort pénible pour un homme de son âge.

Bouton fils avait été relâché à condition que son père viendrait prendre sa place. Mais ayant appris que son père était parvenu à s'enfuir, il résolut d'en faire autant. Soigneusement caché pendant longtemps par des amis dont les soins parvinrent à le guérir d'une grave maladie, il fut assez heureux pour aller retrouver son père à Vevey, où l'avaient précédé Coulan, son collègue, et les pasteurs des environs. Presque tous les ministres fugitifs des diverses églises de France se réfugièrent aussi à Vevey. On en vit plus de cent à la fois dans le pays de Vaud.

La démolition du temple d'Alais eut lieu dans les derniers jours d'octobre, sous la surveillance d'un officier de dragons. Les matériaux, soigneusement inventoriés par les soins des consuls, furent vendus pour la plupart à diverses personnes moyennant la somme totale de 700 livres, dont moitié servit à payer les ouvriers et le reste fut versé dans la caisse de l'hôpital[2]. Deux ans plus tard, on enleva ce qui restait des matériaux « pour faire la place nette et en bon état » et l'on mit la location de la place aux enchères. Le somme de 450 livres offerte

1. Le récit de cette scène émouvante a été emprunté à Benoît, t. V, p. 231. Les détails qui précèdent et ceux qu'on va lire ont été extraits d'un manuscrit inédit de la collection Court. Relation de ce qui s'est passé à Alais en 1685, par Antoine Coulon.

2. Registres du Conseil de ville d'Alais. Séances des 19 et 21 octobre 1685.

par un teinturier fut repoussée comme insuffisante[1]. Quelques jours après, l'emplacement fut vendu par l'Intendant aux dominicains et à la confrérie des Pénitents pour la somme de 39 livres. Les Pénitents en restèrent maîtres moyennant une redevance de 5 livres 10 sols payée aux dominicains.

Ainsi fut détruit, après un siècle d'existence, l'un des plus beaux temples que les protestants du Languedoc aient jusqu'ici consacrés à leur culte. Il avait été construit dès après la paix de Nérac (1579), qui fit d'Alais une des places de sûreté du roi de Navarre. Ses dimensions étaient en rapport avec le grand nombre de réformés que la ville d'Alais comptait alors dans son sein. L'église d'Alais comprenait la presque totalité de la population urbaine, soit environ 6000 habitants[2]. Cet immense édifice avait trois portes et quinze fenêtres. C'était un carré long précédé d'une tour relativement haute et surmontée d'un clocher. Au-dessus de la porte principale, on avait placé une pierre avec cette inscription : *Mes brebis oyent ma voix, et je les cognois, et elles me suivent, et je leur donne la vie éternelle*[3].

La démolition du temple n'absorbait pas tous les loisirs des dragons. La conversion des réformés ne marchant pas assez vite à leur gré, ils se laissaient aller aux dernières violences. Un marchant, nommé Vabre, fut blessé mortellement par quelques-uns d'entre eux[4].

De pareils procédés ne comportaient ni hésitation ni réplique. Aussi l'effet des dragonnades fut-il aussi rapide et aussi général à Alais que partout ailleurs. Sauf un petit nombre de fugitifs, les réformés signèrent tous en quelques jours leur acte d'abjuration. « Je ne sais plus que faire des troupes, écrivait d'Alais Noailles, lieutenant général du roi, parce que les lieux où je

1. Registres du Conseil de la ville d'Alais. Séance du 21 juillet 1687.
2. *Recherches historiques sur la ville d'Alais*, p. 234.
3. Nous possédons une « vue et perspective » du temple d'Alais sous l'Édit de Nantes, qui porte la date : 10 avril 1607. Nous en avons tiré les détails qu'on vient de lire et qui, à notre connaissance, ne sont rapportés dans aucun document actuellement existant.
4. Registres du Conseil de ville d'Alais. Séance du 6 novembre 1685.

les destine se convertissent tous généralement, et cela va si vite, que tout ce que peuvent faire les troupes, c'est de coucher une nuit dans les lieux où je les envoie[1]. »

L'église d'Alais, comme ses sœurs du Languedoc et de la France entière, semblait anéantie. Telle fut du moins la première impression des contemporains. A la voix altière du despote de Versailles proclamant dans ses édits qu'il n'y avait plus de protestants en France, répondaient les accents indignés des réfugiés sur l'apostasie de leurs frères et la stupeur profonde des masses restées à l'intérieur.

Mais tout changea bientôt. Après quelques mois d'un abattement bien concevable, tout ce qu'il y avait encore en France de protestants dignes de ce nom releva peu à peu la tête. Le petit troupeau, comme l'appelait Mazarin, était devenu plus petit que jamais; mais, ce qui restait après le premier feu d'une persécution inouïe, c'était une élite à toute épreuve. Loin de l'anéantir, la persécution n'avait fait que l'épurer en le débarrassant de ces masses flottantes et indécises qui, dans tous les cultes, forment la grande majorité. On admire, avec raison, les fugitifs qui surent tout abandonner, argent, amis, famille, patrie... Mais que dire de ces hommes qui, redoutant l'exil et dédaignant les supplices, vécurent pendant près d'un siècle dans des angoisses continuelles, ne sachant s'ils ne se réveilleraient pas le lendemain pour être envoyés, les hommes aux galères ou à la roue, les femmes à la tour de Constance et les enfants dans quelque couvent. Cette vie, pire que la mort, fut celle de l'église d'Alais, comme de toutes les églises protestantes d'alors. Elle aussi, comme ses sœurs, montra sa foi par ses œuvres. Sur ce vieux drapeau qu'elle ne pouvait plus déployer qu'au désert, nous pouvons lire avec orgueil ces titres de noblesse de nos pères : Réorganisation de l'église, assemblées clandestines, forçats pour la foi, tour de Constance, enlèvements d'enfants, amendes, confiscations, échafaud et gibet !

* * *

1. *Mémoires de Noailles*, collection Petitot, IIe série, t. VII, p. 272.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

PROCÈS DE JEAN CATEUX.

(Jehan) Cateu, eatgé de XLV ans, natif d'Eschepois pardelà Amiens en France, ayant faict son profès de cordelier à Esdin[1], dict et déclarre per son serment qu'il a délaissé ledict habit de cordelier passé environ IIII ans, convoyé d'affection charnelle d'une femme nommée Gérardine, avecq laquelle il a eu loing temps conversation; et n'ayant moyen de vivre, s'est mis à faire des presches entour d'Amiens selon le calvinisme, sans venir en ces pays, jusques au mois d'aougst 66, à la requeste des ministres et consistoire de ceste ville, et ne feist alors que nul presche, asscavoir à sainct Amand. — Bien est vray qu'il estoit requis de faire presches près de Mons per aulcuns de Mons, lesquels ung Pierre Delerue[2], estant du consistoire de Valenchiennes, pouvoit bien cognoistre, mais luy qui parle ne vouloit à ce entendre, estant obligé et tenu de retourner en France, où qu'il demoura jusques à ce que aulcuns députez de sainct Amand, per luy nommés en ses aultres confessions à Cambray, le sont venu querre, estant desjà proclamée la liberté en ces pays, et, partant de France, s'est trouvé audict sainct Amand avec lesdicts députez, se portant pour ledict ministre jusques à ce que la gendarmerie y entra sur la fin de novembre[3], comme luy semble.

Requis après plusieurs discours si ceulx de la nouvelle religion de pardeça avoient quelques intelligences en France, dict qu'il n'en oyt oncques parler.

Requis s'ils avoient aulcunes intelligences en Allemaigne, dict qu'il en sçait bien peu à parler, n'ayant oncques receu aulcunes seures nouvelles, avec ce que à Saint-Amand on n'a tenu aulcune assemblée des consistoires.

1. Hesdin, ville du département du Pas-de-Calais.
2. Pierre de le Rue, marchand cirier ou « benoistier consistorial de Valenciennois ».
3. 1566.

Bien est vray qu'il y a faict une cène[1].

Requis sur quel prétexte il s'est advanché de faire la cène, dict que le conte de Hoornes estant à Saint-Amand[2] l'a faict appeler et luy dict en présence de plusieurs que l'intention du Roy estoit que l'on viveroit en paix une religion avec l'aultre, et que l'exercice de l'autre religion estoit permis, si comme les presches, baptesme, mariaiges, et aultres, ne ayant luy qui parle souvenance si ledict seigneur Conte dénomma aussi la cène, aussi et ne sçachant aultrement déclarrer le temps; dict que ce fust à faire du temps que ceulx de Valenchiennes donnoient le banquet audict Conte; dict que ledict seigneur Conte luy a faict semblable déclaration despuys à Tournay, y estant présent Charles de Courière Rollant..... Pottier (*sic*) et l'hoste du mouton[3], comm'il luy semble, et dict entre aultres ledict Conte que, en gardant le compromis[4], il les garandiroit contre tous.

Requis s'il ne sçait [les] quels ont causé d'amener les presches per de ça, dict que non.

Requis s'il ne sçait à parler du bris[5] et dont cela est procédé, dict que non, comme n'estant alors per decà.

Requis s'il ne sçait ce que a esté traicté et conclu à Sainct-Tron, dict avoir entendu du ministre La Grange, estant la ville de Valenciennes fermée, que les gentilzhommes, ayant été à Sainct-Tron, avoient promis aux nouvelles églises le libre exercice de leur religion, et que, à ceste fin, les ministres estant assemblés avoient donné la main auxdicts gentilzhommes, et lesdicts gentilzhommes aux ministres, disant qu'il estoit bien esmerveillé du comte Charles de Mansfelt[6], qui mesmes, ayant donné et reçeu la main audict Sainct-Tron, se trouvoit avec ses gens au siège de la ville, estant ledict La Grange assez en intention de lui en escripre.

Requis soubs quel espoir ceux de Valenchiennes se pensoient

1. Le 3 novembre 1566.
2. Le 11 septembre 1566.
3. Ce sont des habitants de Saint-Amand.
4. C'est-à-dire l'accord établi entre la gouvernante et les gentilshommes gueux, les 23-25 août 1566.
5. Le bris des images du mois d'août 1566.
6. Le comte Charles de Mansfelt, après avoir signé le compromis des nobles et assisté aux assemblées de Saint-Trond, s'était retiré de la confédération des gueux, sur l'ordre du comte Pierre-Ernest de Mansfelt, son père, gouverneur de la province du Luxembourg, et commandant, en effet, au siège de Valenciennes, un régiment auxiliaire d'infanterie allemande et luxembourgeoise.

maintenir contre le Roy et quel espoir on leur a donné de secours, dict qu'il ne sçait à parler, n'ayant oncques veu les lettres que l'on escripvoit aux ministres et consistoire, ny aussy leurs response, et ne s'est de ce meslé, combien qu'il est demouré en la ville jusques à la prinse d'icelle. Bien est vray qu'il a veu aucunes fois dans la maison de Guy lettres non intelligibles et à oy prescher ledict Guy qu'ils auroient secours, dénommant le seigneur de Bréderode comme leur protecteur, le recommandant grandement en la presche, et sy a ledict confessant bien oy dudict Guy et aultres qu'ils avoient grand espoir de secours sur la personne du prince d'Orange, conte de Hornes, conte Ludovic et aultres avec lequel prince journellement traictoient en chaire plusieurs ministres et signamment Taffin, ayant le confessant aussi en bonne mémoire que ledict Guy, après que l'on auroit reçeu nouvelles qu'il n'y auroit pas de secours, s'auroit, en sa présence, grandement dollu desdicts seigneurs qui les auroient trompé et trahy, se plaignant signamment et en grande aygreur dudict prince d'Orange, l'appelant : *meschant, malheureux qui les avoit abbusé et que Dieu le punira quelque jour*, pour ce qu'il les avoit sy long temps entretenu en folle espérance de secours et qu'il n'y en avoit point, estant partant cause de la ruine de ladicte ville, leurs ayant mis le hart au col, proférant encores plusieurs autres semblables propos.

Requis s'il n'a eu aulcune familière accointance avec aulcuns gentilzhommes ou avec eulx traicté touchant le faict de leur religion, dict que non.

Dict, sur ce requis, que l'on n'a point collecté aulcuns deniers Saint-Amand pour les fraicts des gentilzhommes ou entretenement de la gendarmerie si long temps que ce déposant y a esté.

Du IIe de janvier 1567 (1568 N.-S.) devant lesdicts communaux de la maîtrise à Valenciennes.

Frère Jehan Cateux, prisonnier, ressuy sur ses charges dict que, paravant sa venue audict Saint-Amand, qui fust environ le VIIIe ou IXe de septembre 1566, la liberté[1] avoit esté publiée à la bretecque[2] audict Saint-Amand par les officiers du lieu, comme il a entendu, et se tient pour certain, mais ne sçait per quelle charge. Nullement, qu'il entend que ladicte publication fust faicte per le Roy, la duchesse

1. De religion.
2. Tribune en pierre d'où l'on lisait les bans du magistrat.

et le comte de Hornes; et, quelques jours après sa venue audict Saint-Amand, ledict conte de Hornes se trouva audict lieu ou ceulx de Valenchiennes luy feirent un bancquet solennel, et tient qu'il y seroit allé pour confirmer la publication qui avoit esté faicte touchant ladicte liberté, par ce qu'il déclaira à luy confessant et aultres que l'exercice de la nouvelle religion estoit permis[1], et que le compromis portoit qu'on povoit prescherpartout où l'on avoit fait prescher paravant le XXV[e] du mois d'août précédent[2], disant oultre à luy qui parle qu'il eust à faire la presche hors la ville de Saint-Amand, non point pour amitié qu'il portoit au cardinal[3], mais pour entretenir paix.

Interrogé, dict qu'il ne sçait à parler au vray que lesdictes presches furent advouées par le conte d'Egmont, prince d'Orenge, et aultres seigneurs, aultrement qu'il a oy dire par bruict commung et aussy des ministres de ceste villa[4] que le tout se faisoit pour leur adieu.

A tant, fixant sa déclaration, a esté renvoyé en prison.

Ainsi faist tesmoing le seing manuel ay mis de J. de le Val[5].

Voici en quels termes le clerc de Notre-Dame-de-la-Chaussée (Valenciennes), Jean Doudelot, nous apprend le sort de Cateux, dans sa précieuse chronique intitulée : *Histoire des troubles advenues à Valenciennes à cause des hérésies*, faussement attribuée à Pierre-Joseph Lebourg par la plupart de nos historiens :

« Le lundy, XXIX[e] jour de mars, avant Pasques, selon le stile ancien, fut dégradé de l'ordre de prestrise ung apostat, qui avoit esté cordelier, ministre de la Selle (Lecelles) auprès Saint-Amand, nommé Jehan Cateu (Cartu, suivant d'Oultreman), per monsieur don Martin Cuppre, abbé de Crespin, suffragant de monseigneur l'archevêque de Cambray, et, après avoir esté dégradé, fut revêtu d'une casaque jaulne, en forme de mocquerie, et livré prins de la justice séculière, puis pendu et estranglé sur le marché de cette ville et, après

1. Et, en effet, le comte de Hornes, pendant sa mission à Tournay, alla jusque-là, soit qu'il y fût porté par une inclination secrète vers la réforme, soit qu'il eût mal compris l'objet de sa mission. Toujours est-il qu'il fut désavoué et sévèrement blâmé par la gouvernante.

2. Très exact, et l'accord des 23-25 août ne portait même que cette disposition. Si le comte de Hornes recommande à Cateux de prêcher hors de Saint-Amand, c'est qu'avant le 25 août les prêches n'avaient eu lieu en ladite ville que extramuros.

3. C'est-à-dire au parti du cardinal Granvelle, car le prélat lui-même avait quitté les Pays-Bas depuis le mois de mars 1564.

4. Lagrange de Guy de Bray.

5. L'un des commissaires, — il était assesseur au conseil provincial d'Artois.

sa mort, fut mené par l'officier au gibet d'Aism (gibet forain), et illecq pendu.

Ainsi finit le premier ministre de l'église de Lecelles, dont le titulaire actuel est le respectable M. de Vismes (de la famille des gentilshommes picards de ce nom). Ch. P.

FONDATION DU COLLÈGE DE CASTRES

1574-1573

Le document que nous donnons ci-dessous est extrait des *Pièces justificatives* de l'édition que M. Ch. Pradel vient de donner des *Mémoires de Jacques Gaches* sur les guerres de religion à Castres et dans le Languedoc[1]. Cette publication, déjà annoncée dans le Bulletin en même temps que celle des *Mémoires de Faurin* par le même auteur, est aussi remarquable par la correction du texte que par les notes concises et savantes qui l'éclaircissent. Le manuscrit de l'ouvrage original étant perdu, M. Ch. Pradel a comparé les diverses copies qui en sont restées et dont la meilleure est à la bibliothèque du Protestantisme français, et il s'est arrêté à la leçon la plus autorisée. Il est superflu de rappeler l'abondance de renseignements que ce beau volume contient sur l'histoire du protestantisme dans le midi de la France. Nous nous bornerons à recueillir l'un des documents les plus précieux qu'il renferme, la délibération du Conseil de ville de Castres sur la fondation d'un de nos plus célèbres colléges protestants.

A peine les huguenots avaient-ils repris la ville, au mois d'août 1574, qu'une de leurs premières pensées fut de ne pas laisser la jeunesse sans instruction et doctrine et d'appeler « par tous moyens possibles des maistres doctes et savants (délibération du 20 septembre 1574) ». Lescout, chargé de rechercher ces professeurs, en présenta trois dès le 6 octobre suivant, et le 2 mars 1575 le conseil fit réparer les anciennes écoles pour y dresser le collége en attendant qu'on eust trouvé lieu et maison propres. Ce lieu fut trouvé l'année suivante, et plusieurs membres du conseil, entre autres Pierre Gaches, marchand, père de notre écrivain, furent chargés de surveiller et de hâter la construction.

De 1574 à 1630 le collége fut exclusivement protestant, *mi-parti* ensuite entre les deux cultes pendant trente-six ans, il fut livré en 1666 à la direction exclusive des jésuites, et vit aussitôt tomber sa prospérité. Cette destinée lui fut commune avec plusieurs autres établissements du

1. Chez Sandoz et Fischbacher. Paris, 1 vol. gr. in-8.

même ordre, et notamment le collège des arts de Nîmes : Voici le texte de la délibération qui devait le pourvoir d'un local convenable :

En premier lieu, pour garder que l'ignorance et brutalité ne reprenne ses exercices parmy le monde, comme le passé elle a faict, et faire au contraire que la jeunesse, — laquelle à cause de ce temps de guerre misérable, et d'elle même, est par trop inclinée a debauche et desbordement — soit instruite et enseignée aux bonnes lettres et mœurs : qu'il sera dressé, basti et édifié ung collège en la présente ville et au lieu et place de l'hôpital de la Trinité et maison appelée de mons. Lucas, appartenant aux pauvres de ladite ville, près là porte appelée le *portal neuf;* et que, pour ce faire, les patus de l'hospital et maisons avec leur disponible y seront mis, employés et incorporés comme inutiles, ruineux, vuides et ne servant de rien en ladite ville, d'autant que l'hospital de Notre-Dame dudit Castres est suffisant et capable pour recevoir et loger les pauvres d'icelle et aultres passants; Auquel collège indifféremment seront receus, instruits et enseignés tous, tant pauvres que riches, de quelque qualité qu'ils soient [1].

Et néanmoings aussi les autres maisons, jardins et patus qui sont ez environs des particuliers habitants d'icelles, en tant qu'ils seront besoing et nécessaires pour l'ornement et agencement dudit collège, seront prins et y employés en payant iceux raisonnablement et selon l'estimation et évaluation qu'en sera faicte par expers et prud'hommes, et que, pour y subvenir aussi d'ailleurs, la maison de l'escole ancienne de ladite ville sera vendue à l'enquant public au plus offrant et dernier surdisant, et l'argent provenu d'icelle et autre somme de quinze cents livres tournois que les Estats du pays auroient donnée pour la construction dudit college en l'assemblée dernière tenue en ladite ville, et autres derniers y ont donné ou pourroient cy-après donner, employés a fournir audit édifice :

Que pour le surplus et restant qu'il y conviendra d'employer pour l'achèvement et perfection d'Icelui, sera faict cotise et imposition,

1. L'instruction n'y fut pas seulement gratuite, mais obligatoire : « Pour garder que la jeunesse n'emploie le temps à la débauche on publiera commandement à tous ceux qui ont charge d'enfants au-dessous de quatorze ans et qui seront occupés à quelque office et vacation, qu'ils aient à les envoyer journellement au collège pour y être instruits et appris, à peine d'amende. » (Conseil du 17 avril 1577.)

au soult livre sur tous les habitants et contribuables de ladite ville et consulat de telle somme de denier qu'il sera advisé par ladite ville pour y estre employés sans estre convertis a autres usages;

Que, pour la construction et fasçon duquel college et le bien dresser et composer, messieurs les consuls avec messieurs de La Garrigue, Antoine Thomas et Jean Fournes ont été esleus et nommés auxquels a été commis de ce faire; Et que, pour y faire travailler diligemment et au premier jour et se prendre garde des maçons, charpentiers et autres travailleurs quand y besoigneront, le sieur Pierre Gaches, marchand de Castres, y a été esleu, choisi et nommé, suivant autre précédente délibération, et Antoine Montjuif, autre marchand, pour y faire apporter pierres, bois, chaux et toute autre matière et provision que besoing sera;

Et afin que ce dessus puisse estre plus ferme et establi, pour la corroboration dudit arrêt et délibération, le syndic et les consuls de ladite ville feront requeste et supplication par escript a messieurs les gens tenant la chambre de cour souveraine establie pour le roy en ladite ville, de vouloir confirmer par leur arrêt d'autoriser ladite délibération et résolution dudit conseil général.

(Extrait d'un registre original des délibérations du conseil de la ville de Castres. Communiqué par M. le professeur Ch. Barry.)

QUATRE LETTRES

DU FORÇAT JEAN-PIERRE ESPINAS.

1740-1748.

Le forçat Espinas (*Jean-Pierre*), ne nous est connu que par la courte notice que lui a consacrée M. Ath. Coquerel fils dans *les Forçats pour la foi*, p. 342. Procureur de Saint-Félix-de-Châteauneuf, en Vivarais, il fut condamné à vie par M. de Bernage, intendant du Languedoc, le 9 février 1740, pour avoir donné asile à un ministre. Il était alors âgé de 42 ans, et il ne fut libéré qu'en 1765. Les quatre lettres qui suivent, conservées dans la collection Court (t. XIII) et gracieusement communiquées par M. Ph. Plan, bibliothécaire de Genève, fourniront les éléments d'une notice plus complète à la *France protestante*.

I

A Mademoiselle

Mademoiselle Pourret,

Chez M. Sidrac, me cordonnier, à La Palu,

A Lausanne.

(*Franco par Genève.*)

Sur la Galère vielle de Marseille, ce 26 may 1740.

Il y a bien long tems, ma très chère épouse, que je n'ay pas reçu de vos nouvelles. Je ne scay à quoy attribuer ce deffaut. Je pense d'un costé que peut être mes lettres du 30 mars et 13 avril ne vous sont pas parvenues, de l'autre, que celles que vous m'avés sans doutté écrites ont été retenues. Mais ce qui m'agite le plus est que je crains que votre santé soit si mal establie, qu'elle ne vous aye pas permis de me faire reponse. Diverses réflexions sur votre sujet m'inquiettent. Tirés moy incessamment, je vous prie, de peine, en m'aprenant votre situation; ne négligés jamais de m'écrire auttant qu'il vous sera possible; ne me refusez pas en grâce cette satisfaction. De mon costé, je seray exact à vous donner de mes nouvelles et de la maniere que mes affaires iront.

J'espère, avec l'ayde de Dieu, de ne pas rester icy long tems. On m'a assuré qu'on avoit déjà consigné cent pistolles pour moy, auttant pour mon camarade, et semblable somme pour la Peyron. Je m'informeray, incessamment, de la certitude de la chose, et si n'a pas été rien entrepris, je travailleray moy même à présent, et sois assurée que de maniere ou d'autre, avec l'assistance divine, je me tireray d'affaires; sois tranquille là dessus et prens patience.

Je vay te dire quelque chose de ma route de Montpellier icy. Ce fut le 12 de ce mois, que sur le soir la maréchaussée nous prit, mon camarade et moy, aux prisons de la citadelle, et traduisit en celles du presidial où nous couchâmes avec quatre autres condamnés. Le lendemain matin nous partîmes et couchâmes à Nîmes, et de là à Bagnolles, et le jour suivant au Saint-Esprit, d'où nous partîmes le 20 de ce mois; et embarqués bon matin dans une barque de la chaîne de Metz, où j'ay souffert et en route tout ce qu'on peut souf-

frir. On est conduit par des scélérats qui n'ont nulle crainte de Dieu. Eux et les bandits qui sont à leur charge ne font autre chose que blasphémer; celluy qui en fait le plus est le plus brave. La misère ne les corrige pas; je crois qu'au contraire, il les endurcit dans leurs égarements. C'est une chose pitoyable que la vermine, la mauvaise nourriture et les coups qu'on leur donne ne produisent aucun effet pour les porter à la repentance.

Je te parleray plus au long une autre fois de toutes ces circonstances. J'ajoutterai seullement que nous arrivâmes mardy icy, au nombre de quatre cens un, y en ayant de mort en route par la maladie ou mauvais traitements une cinquantaine. Nous avons été déposés sur la galère vielle ou invalide jusques à ce que le département soit fait. Je ne scay pas encore sur quelle galère je seray; je t'instruiray quand cella sera, de tout, et te fairay l'histoire de tout ce qui s'est passé depuis notre séparation. Quant à présent, par surcroît de malheur, la vermine me dévore. Quand je seray placé, je prendray les mesures convenables pour m'en garantir. J'ay trouvé mons^r Vireveyre qui demanda après moy, et m'a fait mille politesses et services. J'ay là un homme d'un grand secours. Il vous embrasse de tout son cœur; nous venons de dîner ensemble[1].

Si vous me faites réponse, comme je l'espère, adressés les lettres à M. père Lavelle (*sic*) forçat sur la galère vielle à Marseille, pour me rendre.

J'écris dans le cahos, ce qui m'oblige de finir, en te priant de faire mes compliments à M. Boissy, M. Blanchon, Lacoste, Mad^e Durand, M. et Mad. Maroger, Mad. Piberet, et généralement à tous vos amis et amies.

Je suis, à mon ordinaire, ton cher mary,

ESPINAZ.

N'oubliés pas d'assurer de mes respects M. et Mad. Cour et leur famille.

M. Vireveyre les salue bien tous en général.

1. Voy. la note de la page suivante.

II

A Monsieur

Monsieur Court.

Sur *la Valeur*, à Marseille, ce 1er novembre 1740.

Monsieur,

Celle cy est pour vous aprendre la triste nouvelle de la mort de M. Virevayre, arrivée la nuit du 24 au 25 du mois dernier[1]. Il prit mal le jeudy le 20e sans que j'en eus aucune nouvelle, n'étant pas allé au pain dans ce tems, ce qui me facilite de le voir.

Il fut tellement attaqué qu'il tomba dans le délire en galère. Enfin, il fut conduit à l'hôpital le vendredy. La clef de sa barraque fut remise à M. Gleyze ; je ne sçus sa maladie que le dimanche par voye indirecte. Je fus le voir à l'hôpital où je le trouvay sans connaissance, de sorte qu'il est décédé ayant laissé tout ce qu'il avoit à la voirie, de façon que le roy est son héritier. Je regrette beaucoup ses papiers qui donneront beaucoup d'éclaircissements, des sollicitations que nous avons hors le royaume : enfin Dieu soit loué de tout.

Je vous supplie, dès la présente reçue, de me donner des nouvelles de mon épouse. J'en ay point reçu depuis le mois d'aoust. Je suis dans un extrême chagrin à son sujet. Je crains, et non pas sans fondement, sa perte. Au nom de Dieu, ne tardés pas à me répondre, s'il vous plaît. J'espère cette grâce de vous, et celle de me croire avec toute la considération et le respect possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

ESPINAZ.

Permettés que j'assure icy de mes respects très humbles Madame votre épouse et toute votre honorable famille.

1. Jean Villeveyre, le pieux compagnon d'œuvre de Jacques Roger, dans le Dauphiné, fut condamné aux galères en 1735. Voy. son interrogatoire dans le *Bulletin* (t. XII, p. 87) et une touchante lettre de lui dans *Benjamin Du Plan* de M. Bonnefon (p. 243).

III

A Monsieur,

Monsieur Court,

A Nîmes [1].

A Marseille, ce 3 septembre 1744.

Monsieur et très honoré frère en N. S. J.-C.

Mad^lle Eymar m'a apris avec un sensible plaisir l'état de votre santé et votre grande bonté à vous informer de moy. Je vous remercie de tout mon cœur de votre bon souvenir et prie Dieu qui vous conserve à jamais la vie et la santé, accompagnées de toutes les félicités désirables. Que votre présence dissipe les troubles qui déchirent l'Église; que les peuples qui la composent ayent toute la vénération due à vos discours, avec le même empressement que jadis.

Que la mémoire de vos premiers exploits dans leurs cœurs les réveille de leurs égarements turbulents, pour vivre tous en paix et union, afin que nos ennemis n'ayent pas lieu de s'entretenir mal de nous. J'espère, avec l'ayde de Dieu, que votre présence en ramènera beaucoup et dissipera le reste des partisants.

Fasse le Tout-Puissant que la première nouvelle que je recevray j'apprenne celle que cette grande affaire est terminée. Veuille ce grand Dieu, continuer le calme et affermir la liberté pour sa gloire et notre salut!

Sur ce qui a été publié que le roi de Prusse donnit ses troupes comme auxiliaires à l'Empereur, j'ay écrit à M. de la Beaume à Potsdam pour le prier de nouveau de rechercher l'occasion a nous procurer notre liberté dans cette conjoncture qui pourroit nous être favorable [2]. Il s'estoit offert de protéger en particulier M. Morel et moy. Ayés la bonté de me secourir en cecy et pour tous en général de vos conseils et protection.

Je travailleray conformément à ce que vous me ferés l'honneur de me prescrire. J'ay écrit à mon épouse il y a quelque temps; je n'ay

1. Lettre écrite durant le voyage entrepris par Court pour la pacification des églises (*Bull.*, t. XXVII, p. 18 et suiv.).

2. On a peine à s'expliquer comment la défection de Frédéric II, d'abord allié de la France, dans la guerre de la succession d'Autriche, pouvait être un événement favorable aux forçats protestants de Marseille.

pas encore eu réponse. Si elle m'apprend quelque chose de particulier, je vous en feray part. Elle ne manquera pas de se plaindre de votre absence, comme luy servant de père.

Ayés la bonté de me faire part de ce qui se passe au païs. Il ne se passe rien icy qui mérite de vous être récitté. Le petit Morel que j'ay vû hier me chargea de vous assurer de ses trés humbles respects. Il est aujourd'huy à la mer, étant embarqué sur une des galères qui croisent de jour en jour sur les côtes. Le père Puget est toujours éveillé. Je vous assure aussy de ses respects, de même qu'André Versel. Celluy-cy est malade. Il se recommande à vos prières et de toute l'église. Les autres collègues se portent bien; ils vous assurent de leurs très humbles respects.

Nous vous demandons tous le secours de vos prières et de tous les frères, vous priant d'être persuadé que vous ne serés pas oublié dans les nôtres, non plus que nos frères. J'ai l'honneur d'estre, avec un profond respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

ESPINACZ (*sic*).

Monsieur,

Je profite de ce reste de blans qui sera pour vous assurer de mon profond respect. Je n'ay pas manqué sitôt estre arrivée, d'aler voir le pauvre Espinace d'où il m'a chargé de la présente pour vous faire tenir. Je vous prie de vous souvenir de ce que m'aves promis de pacer ici. Je vous assure que ce sera un grand plaisir pour moi. Je vous offre mes petits services, disposés de moi come de vous-même. Mon espoux vous demande un peu de part dans votre cher souvenir, de même que moi qui suis avec respect,

Monsieur,

Votre très humble servante,

MARIE AYMAR [1].

1. C'est la première fois que nous rencontrons le nom de cette pieuse amie des forçats pour la foi à Marseille.

V

A Mademoiselle,

Mademoiselle Espinas, chez M. Molle,

me cordonnier, aux degrés du marché,

A Lauzanne,

En Suisse.

A Marseille, ce 20 may 1748.

Objet inséparable de mon amour, j'ay reçu ta lettre vendredy, qui m'a beaucoup tranquillisé dans mon inquiétude, qui me fit prendre le party de t'écrire le 10 de ce mois par la voye de Genève, avec ordre même d'exiger ta réception. J'estois encore obligé de t'écrire par ce courrier, par l'arrivée de cinq de nos frères le 15 des prisons de Montauban que tu trouveras écrit à la suite de cette lettre, dont tu auras soin d'en remettre copie au papa [1], afin que selon son grand zèle il agisse pour eux, s'il est possible, en les adjoustant à la liste envoyée, s'il en a gardé un double, comme je l'en avois prié; et supposé qu'il n'en aye point gardé, donne m'en avis sur le champ, afin que je t'envoye une seconde que tu garderas, afin que dans l'occasion on la puisse transcrire sans avoir recours icy pour éviter les frais du port.

De mon côté j'auray soin de t'instruire des morts, pour être défalqués, et de ceux qui auront le malheur de venir pour être adjoustés.

Tu assureras de mon profond respect M. le professeur, et qu'on ne sçauroit rien adjoutter aux sentiments de mon cœur plein de reconnaissance de ses infinies bontés desquelles j'instruiray mon collègue Morel, en attendant que Dieu le rameine, pour prendre la liberté de boire ensemble à sa santé et prier le Seigneur qu'il luy plaise la luy conserver à jamais avec l'accomplissement de ses pieux souhaits.

Je fais les mêmes vœux pour le papa et pour M. le major, et pour tous ceux et celles qui leur sont chers.

Je n'ay rien sçu de l'envoyé dont M. le professeur t'a parlé; il y a plus d'un an et demy qu'on n'a exigé de moy aucun reçû. Je m'in-

1. C'est Antoine Court qui est ainsi familièrement désigné.

formeray si cette partie est entrée dans la boëte, et en cas que cellà ne soit, je prendray les éclaircissements nécessaires pour en éviter la perte, comme celle arrivée de ce qu'on avoit destiné à Morel, dont il ne m'a jamais été possible de découvrir, quelles recherches que j'aye fait ou fait faire. Peut-être M. le professeur sera bien aise d'être informé de la Direction de nos bienfaiteurs de cette ville. Dans cette idée il peut être assuré que l'intention des principaux est bonne et louable, et les effets imitables, en ce que les fonds qui restent en caisse produisent leur change, ce qui est à merveilles. Mais par malheur ces messieurs n'ont pas la force de bannir de leurs délibérations les femmes, dont une pour ainsy dire préside, et par ce moyen tout se divulgue d'une telle manière que les revendeuses de viande et les forçats qui ont commerce avec elles, sçavent, si ce n'est mieux, au moins autant que moi de ce qui regarde un chacun.

De cette source sort quantité de calomnies, tant contre les uns que contre les autres.

Quant à moy, peu m'importe, dès qu'on m'accusera en mentant. Frère Cabrot en ayant apris une contre moy, il en étoit inconsolable. Il auroit éclaté si je ne l'avois retenu, étant à propos d'observer que dans nos petites affaires j'admets 2 ou 3 des plus secrets et prudents pour m'être témoins en cas de nécessité.

Je ne m'étendray pas davantage là dessus parce que je serois forcé de parler à la honte de plusieurs, ce que je haïs à la peste. Je transcriray à la suitte de cette lettre un exemplaire de la liste que je donne de deux en deux mois, qui sera la même du premier de ce mois, pour donner une juste idée de nos bénificences, dans lesquelles on m'a réintégré depuis quelque temps, malgré la présidente que je n'ay pas voulu reconnaître pour notre protectrice, ainsi qu'elle se qualifie sans en avoir le mérite et la force.

Je m'en suis expliqué assez haut pour qu'elle sçache mon sentiment. Heureux sont ceux qui ont le don de flatterie ou une recommandation auprès d'elle. On peut les distinguer dans la liste dans laquelle ne sont pas compris MM. Guittard, Lebel, Roux et Issoire, qui ont bien voulu n'être pas du nombre.

Le 6 de ce mois on nous a annoncé la paix, ce qui a répandu la joye dans tous les cœurs. Nous ne sçavons rien de certain des conditions. Enfin, pourvu que la mer nous soit libre, nous serons passablement bien. Cella a un peu relevé les peuples de la consternation.

Cependant le pain et les autres vivres suivent leur haut prix. Notre ration s'est vendue jusqu'à 5 s. 6 d. Patience. S'il y en avoit eu pour tous ceux qui en demandent. Tu lamantes sur mon sujet ; si j'estois délicat je serois à plaindre ; mais, grâces à Dieu, que je sorte ou reste en galère, j'ay toujours mon pain qui est sufisant pour moi. Nous ne parlerons pas de chair ni de poisson ; je me contenteray de dire qu'un matin j'achetay deux œufs de la dernière classe 4 s. ; 2 s., 3 d. de notre pain et feuillette 1 s., 6 d. ; je te laisse à penser, quoy que je ne sois pas mangeur, ne faisant que deux repas, s'il y en avoit de reste. Je n'ay jamais passé un si mauvais hiver. Il y en a encore beaucoup d'autres qui sont plus à plaindre que moy.

Que rien ne t'épouvante sur mon compte à ce sujet, non plus que la mer, car du moment que notre capitaine ne sera pas commandé, j'espère, avec l'ayde de Dieu, de me tirer d'affaires. J'ay vu mercredy Freydier ; il me dit toujours mille biens de notre petite, et qu'elle sçait lire. Je luy avois envoyé une paire de souliers que je croyais trop grands ; mais je me suis trompé. La petite Freydier les a pris, quoyque plus âgée de plus d'un an que la nôtre. Je lui ay écrit samedy par Gamet et fait part de ta lettre. Mon cher père m'a écrit après la mort de la cousine Monchal. Je la regrette beaucoup, surtout par raport à ses enfants. Le papier me deffaudrait : trève jusques à la première occasion. Je n'ay rien à t'offrir puisque tu possèdes tout ce qui dépend de moy.

ESPINACZ (*sic*).

Rolle des forçats condamnés pour la Religion, arrivés sur la galère de dépôt le 15 *may* 1748.

N° 22 372 — Paul Gary, de Bellegarde, diocèze de Cahors, condamné à vie par M. l'intendant de Montauban le 2 février 1747 pour s'être marié dans le désert, âgé à présent de 26 ans.

22 373 — Reymond Gaillard, de Lauzac, id. id. id., âgé à présent de 43 ans.

22 374 — Barthélemy Coste, de S[t] Martial, id. id. id., âgé à présent de 26 ans.

22 375 — Jaques Caussade, de Lauzac, id. id. id., âgé à présent de 30 ans.

22 376 — Jean Moussier, du Fau, évêché de Montauban, id. id., pour s'estre chargé des aumonnes mentionnées dans la procédure, âgé à présent de 22 ans.

Donne toy la peine ma mie de cachetter la présente et la remettre à la poste à son adresse. L'adresse de Mr Guittard à Mr Pepin mart sur le port pour rendre à Mr Guittard à Marseille.

Liste de la distribution faite le 1er may 1748.

André Versel.	6 l.	Antoine Jullien.	6 l.
Jaques Martin.	5	Paul Bérard.	12
Mathieu Allard.	6	Antoine Riaille.	6
Jaques Puget.	6	Paul Achard.	6
Jean Cabrol.	6	Jean Menut.	12
Jean Reynard.	6	Jean Jaques Eymery.	6
Jaques Clergues.	6	Pierre Lamy.	6
Jean Pierre Espinas.	6	Pierre André Pommier.	6
Mathieu Morel.	6	Jean Berard.	6
Alexandre Chambon.	6	Louis Berard.	6
Jaques Guillot.	6	Isac de Grenier.	6
Pierre Loubie.	6	Jean de Grenier.	6
Pierre Bernadou.	6	Marc de Grenier.	6
Pierre Sabattier.	6	Jean Buis.	6
Jean Molinier.	6	Jean Lantheaume.	6
Alexis Corbierre.	9	Barthelmy de Fayse.	6
Antoine Rouvier.	6	Antoine Riaillon.	6
Barthélemy Faure.	6	Frais extraordinaires.	5 l. 5s.
Jean Allier.	6		
	118 l.		119 l., 5s.

Pour autres causes.

Jean Granon.	4	Jean Pierre Argand.	4
Antoine Arnaud.	4	Jean Argand dit besson.	4
André Amiguet.	4	Daniel Comte.	4
Jean Riou.	5	David de Venose.	4
	17 l.		16 l.

Total général : 270 l., 5 s.

Nous soussigné, E...

BIBLIOGRAPHIE

TAXES DE LA PÉNITENCERIE APOSTOLIQUE

D'après l'édition publiée en 1520.

On pouvait croire, il y a quelques années, que si les auteurs catholiques continuaient à accuser la Réforme d'être allée trop loin dans sa polémique contre l'Église romaine, du moins ils consentaient à admettre l'authenticité indiscutable de certains faits tels que la corruption générale de l'Église au commencement du XVIe siècle, la cruelle perfidie des auteurs de la Saint-Barthélemy, la révoltante iniquité de la Révocation, la grandeur morale de Luther, Calvin, Coligny, etc. Qu'on relise par exemple le beau livre de Charles de Villers, ou même un ouvrage beaucoup plus récent, le travail si remarquable sur Calvin du professeur Kampschulte, que la mort a arrêté au premier volume (Leipzig, 1869), et l'on verra que justice est rendue à nos pères au moins dans les choses essentielles. — Il n'en est plus de même aujourd'hui : les écrivains catholiques ont entrepris de réhabiliter leur Église sur tous les points et, depuis les rédacteurs du *Catéchisme de persévérance* et de la *Gazette de France* jusqu'à l'abbé Perraud et à certains écrivains du *Journal des savants* et de la Bibliothèque de l'école des chartes, c'est à qui remettra en question avec le plus d'audace les faits les moins contestés ou rééditera avec le moins de pudeur les calomnies des plus mauvais pamphlétaires catholiques du XVIe siècle. N'a-t-on pas affirmé il y a quelques jours que Calvin avait conseillé de tuer les jésuites, et que tout ce dont on accusait ceux-ci avait été inventé par les protestants? Il faut donc répandre et recommander vivement les ouvrages qui rétablissent la vérité. De ce nombre est la brochure que vient de publier M. Dupin de Saint-André, pasteur à Tours : *Taxes de la pénitencerie apostolique, d'après l'édition publiée à Paris en* 1520, *par Toussains Denis*. Paris, Fischbacher, 1879; petit in-4 de XVIII et 60 pages.

Les articles que le *Bulletin* a publiés sur ce sujet il y a plusieurs années (III, p. 210, et V, p. 541) rappelaient déjà que l'existence de ces *Taxes* avait été, non seulement niée, mais encore attribuée à la

calomnie protestante, et que pour cette raison, au commencement du XVIIe siècle, un éditeur de ce document avait cru devoir faire constater son authenticité par autorité publique. La réimpression des *Taxes* est donc à elle seule un grand service rendu à l'histoire, mais M. Dupin ne s'est pas arrêté là. Il a joint à sa réimpression une traduction que l'obscurité du latin barbare de l'original n'a pas dû faciliter, une introduction remplie de renseignements historiques très intéressants et qui se termine par une bibliographie complète, ainsi que des notes qui fournissent au lecteur d'indispensables éclaircissements.

Je ne tenterai pas d'analyser la nomenclature des *Taxes*. Il est nécessaire qu'un grand nombre de personnes les lisent pour leur édification personnelle et se convainquent ainsi, non seulement de l'immoralité du principe qui a inspiré un pareil tarif, mais encore de la réalité si rarement admise de ce fait que la pénitencerie apostolique punissait plus sévèrement l'infraction aux règles de l'Église qu'à celles de la morale. Ainsi, page 47, « la licence pour un religieux qui » désire étudier dans une université pendant 7 ans, est donnée *de* » *speciali* et coûte 12 ducats 33 gros, tandis que, page 38, « l'ab- » solution pour une femme qui a pris une drogue empoisonnée (*potum* » *veneficum*) pour provoquer un avortement, ne coûte que 1 ducat » 6 carlins. »

Je n'ajouterai que deux remarques : L'auteur n'aurait-il pas pu réfuter plus victorieusement qu'il ne l'a fait l'objection que le livre des *Taxes* ne marque que le prix des bulles constatant l'absolution, laquelle aurait été gratuite (p. XI)? Il me semble, en effet, que la première partie de la brochure (p. I-31) intitulée *Taxe sacre penitentiarie apostolice*, constitue exclusivement le tarif de l'absolution, et que la seconde (p. 32-55), intitulée *Summarium Literarum...*, renferme précisément le tarif des bulles, sauf pour certains cas (p. 52-55) où Léon X donne les deux prix, celui de l'absolution et celui de la bulle. — Enfin j'aurais aimé que M. Dupin, au lieu de se borner à la réimpression des *Taxes de la pénitencerie*, nous eût donné en même temps celles de la *chancellerie*, qui les précèdent dans le volume de la bibliothèque de Tours, dont la photographie que renferme la brochure reproduit le titre. Bien que moins intéressantes au point de vue purement protestant, elles n'en auraient pas moins fourni de précieuses lumières à ceux qui désirent se rendre compte du système financier de la cour romaine au commencement

de la Réforme. Mais ce n'est là qu'un *desideratum* personnel ; nous nous flattons que tous les amis de l'histoire verront dans cette brochure le gage de la solidité des études sur la Réforme en Touraine que l'auteur a entreprises et dont nous attendons impatiemment la publication.

Permettez-moi, puisque je tiens la plume, de vous signaler deux autres ouvrages que vient de recevoir la bibliothèque de la Faculté de théologie protestante de Paris. L'auteur, M. Valdemar Sthyr, est professeur de théologie à l'université de Copenhague et semble avoir fait de la Réforme française avant Calvin le sujet de ses études favorites. En 1870, il publiait un premier essai, intitulé *Reformationeus Forberedelse og Begyndelse i Frankrig indtil forfolgelserne i aaret* 1523 (Préliminaires et commencements de la Réforme en France jusqu'à la persécution de l'année 1523, 253 p. petit in-8). Cette année, à l'occasion du quatrième centenaire de l'université de Copenhague (juin 1879), il vient de faire paraître un nouveau volume plus important (grand in-8 de 300 p.) intitulé *Lutheranerne i Frankrig i aarene* 1524-26 (les Luthériens en France dans les années 1524-26)[1]. Ces deux travaux, d'une étendue déjà considérable pour la période de la Réforme qui s'arrête en 1526, sont donc très approfondis. Je n'essayerai pas de les apprécier, puisque je ne connais pas le danois, mais j'ai pu constater dans les notes et les pièces justificatives ainsi que çà et là dans le texte, que l'auteur connaît à fond toutes les sources dont nous disposons actuellement pour cette époque. Ainsi il cite (appendice du 1er vol.) des lettres de Marguerite de Valois qui n'ont été imprimées ni par M. Génin ni par M. Herminjard, des extraits d'un manuscrit de Saint-Aubin (*Domus et Societatis Sorbonicæ historia*, bibl. de l'Arsenal, coll. des mscr., fonds latin, n° 131-132) que je n'ai vu cité nulle part ailleurs, et (appendice du 2e vol.) une trentaine d'extraits des *Registres du parlement de Paris*, qui n'ont été que rarement utilisés jusqu'à ce jour par ceux qui ont étudié la Réforme française. — Je crois, en effet, qu'il n'y a guère que M. Hauréau qui se soit servi de cette source pour le beau travail sur *L. de Berquin* qu'il a inséré dans la *Revue des Deux Mondes* de 1869. Cette étude, indispensable pour l'histoire de la Réforme sous François Ier, a échappé à M. Sthyr, ainsi qu'une

1. Voy. l'article consacré à ces deux ouvrages dans le *Témoignage* du 20 juillet 1879, par M. Samuel Berger.

brochure non moins importante de M. E.-H. Vollet, ***Études historiques sur l'origine, la formation et l'organisation des Églises réformées de France; adversaires et obstacles*** (Strasbourg, 1864, in-8, 59 p.). **Mais** ce sont là, pour ce qui concerne les sources et travaux consultés, les seules lacunes de ces deux ouvrages, que j'ai beaucoup regretté de ne pouvoir lire en français.

N. WEISS, pasteur.

P.-S. J'ajoute à ces lignes la copie d'un article de la *Revue des Sociétés savantes* (5e série, t. IV, p. 427 et suiv.). La plupart de ces 30 volumes luthériens, saisis à Toulon en 1545, sont en effet si peu connus, que je crois que le *Bulletin* rendrait service en en conservant l'indication.

(*Remis au prochain numéro.*)

N. W.

LA SAINT-BARTHÉLEMY ET GENÈVE

ÉTUDE HISTORIQUE PAR HENRI FAZY.

In-4 de 131 pages, 1879.

Un publiciste genevois, auquel nous devons de savants mémoires sur les procès de Bolsec et de Gentilis, M. Henri Fazy, a publié récemment dans le *Recueil de l'Institut genevois* une étude qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire du refuge au XVIe siècle : « Il est peu d'événements, dit-il, qui aient plus directement influé sur Genève et ses destinées que la sanglante nuit de la Saint-Barthélemy. Un tel attentat, dit un historien, semblait n'avoir pu être commis sans qu'on eût arrêté la destruction complète d'une religion qu'on attaquait de cette façon. Genève, qui était comme la métropole de la Réforme française, semblait devoir être attaquée sur-le-champ. Aussi la première nouvelle de la catastrophe produisit-elle une impression générale de stupeur et d'effroi. Genève n'était pas seulement émue du danger qui la menaçait; elle était frappée au cœur en raison même de l'étroite solidarité qui l'unissait à tous les enfants de la Réforme. Elle échappa au danger, mais elle accomplit avec abnégation sa noble tâche, en accueillant les nombreuses victimes des persécutions, les réfugiés qui affluaient de toutes parts. Il est vrai qu'elle fut

dignement récompensée de ses efforts, car les réfugiés auxquels elle offrit l'hospitalité contribuèrent largement à sa prospérité, à sa grandeur morale et intellectuelle. »

Ces réflexions paraissent d'autant plus justifiées, que ce rôle providentiel de Genève s'est exercé presque sans interruption durant près de deux siècles, sous les Valois, comme après la révocation de l'Édit de Nantes. Grâce à la publication de M. Fazy, on peut suivre dans les documents originaux et officiels la trace des funestes événements qui marquèrent la fin du mois d'août 1572. L'amiral Coligny avait été assassiné dans la nuit du dimanche 24, et sa mort avait été le signal d'un massacre qui dura plusieurs jours et s'étendit bientôt dans les provinces. La première nouvelle en fut apportée à Genève le vendredi 29 par des marchands venus de Lyon. Avis en fut aussitôt donné au petit Conseil : « Messeigneurs ont esté assemblés ce matin 31, sur l'avertissement donné par plusieurs marchands revenus hier au soir de Lyon, comme le 24e de ce mois fut tué et massacré à Paris M. l'Admiral de Chastillon, plusieurs autres gentilshommes de la Religion qui estoient allés à la célébration des nopces du roy de Navarre, oultre un grand nombre de paouvres fidèles de ladite ville et d'ailleurs qui ont esté de mesme ainsi massacrés, et comme on entend que le semblable s'exécutera par tout le reste du royaume : A esté arrêté qu'on en donne incontinent advertissement à messieurs de Berne. »

Une lettre écrite le 30 août par un catholique de Lyon, et dont l'original est conservé aux archives de Genève, apporta bientôt de nouveaux détails. L'auteur anonyme de cette lettre raconte sans la moindre émotion les affreux événements accomplis à Paris et conclut en ces termes : *On a bon espoir que les affaires maintenant se porteront bien en France.* Les derniers mots sont consacrés aux protestants de Lyon, qui ne doivent pas attendre un meilleur sort : « En ceste ville de Lyon on ne les a point encores toché ; mais les portes de la ville sont toujours fermées et ne peuvent pas sortir, et je croy qu'ils attendent ce que le roy en mandera. Depuis ils sont tous menés prisonniers *et feront facilement maulvese fin,* car desja ceste nuit quelque ministre a esté jesté en Saulne. » On sait comment cette sinistre prophétie fut réalisée, grâce à la complicité du gouverneur Mandelot, qui ferma les yeux sur les exploits de quelques centaines de bandits conduits par trois ou quatre officiers de la ville. Plus

humain, le bourreau de Lyon refusa son ministère, et les soldats de la garnison suivirent son exemple[1].

Le lundi, 1er septembre, les ministres de Genève demandent audience au conseil, et l'exhortent à prendre courage malgré « les menaces qui sont sur ceste ville comme sur les paouvres fidèles de France qu'on massacre partout, comme on entend, et s'assurer que la Parole qu'ils ont annoncée est ferme et certaine, et partant que Dieu nous assistera et garantira. Quoiqu'il en soit, quand il plairoit à Dieu nous faire cest honneur de souffrir pour son nom, il y aura matière de le louer et glorifier. » Ferme langage, exempt de toute violence, parce qu'il émane d'une piété sincère qui s'humilie devant Dieu tout en inspirant les plus patriotiques résolutions. La célébration d'un jeûne extraordinaire annoncé pour le mercredi suivant ne fait pas perdre de vue les mesures nécessaires pour la défense de la ville exposée à tant de périls : « Au surplus, dit le registre du 1er septembre, a esté arresté de veiller soigneusement, d'advertir le peuple par cries, de se tenir prest et armé, les nostres d'observer les cries cy devant faictes sur eux, et qu'on advise entre cy et demain des moyens qu'on pourra tenir pour la défense de la ville. Davantage a esté ordonné de faire commander par les dizaines que chacun ait à tenir « ses armes prestes, hanter les sermons et faire battre les graines qu'il a dehors ».

Le 3 septembre, le conseil, revenu de sa première émotion, se demande s'il n'est pas de son devoir d'attirer l'attention des divers États protestants sur les graves événements qui viennent de s'accomplir. On décide d'avertir les cantons évangéliques, « comme on a faict messieurs de Berne, de ces troubles et massacres qui se font en France contre les pauvres fidèles, et de mesme M. le comte Palatin, M. le duc Christophe, son fils, qui a esté icy ». Rien de plus remarquable que la lettre au Palatin, qui contraste, par le soin avec lequel elle est rédigée, avec les documents officiels de l'époque. C'est une page d'éloquence et de diplomatie où l'on reconnaît aisément la plume de Th. de Bèze :

1. Voy. la savante étude de M. le pasteur Puyroche, *la Saint-Barthélemy à Lyon et le gouverneur Mandelot*, dans le *Bulletin*, t. XVIII, p. 305, 353, 401. Les Manuaux ou registres municipaux de Lausanne, du 16 septembre 1572, cités dans une brochure récente par M. Henri Bordier, contiennent d'effroyables détails à ce sujet.

« Monseigneur et très illustre prince,

» Les jours de lamentation sont arrivés, ayant pleu au Seigneur lascher la bride à ses adversaires désespérés pour exercer les plus horribles et exécrables deloiaultés et cruaultés sur les pauvres innocents enfans de Dieu, qui furent jamais machinées et exécutées au monde, comme vous avez jà peu entendre, sans qu'il nous faille contrister Vostre Excellence de rechef par le récit de telles et si piteuses tragédies. Vous aurez donc entendu le massacre tant doloreux et horrible perpétré à Paris premiérement en la personne de tant de grands seigneurs et gentilshommes, pères et enfans, entre lesquels il y en a maintenant qui nous raportent que le Roy de Navarre mesme ni le prince de Condé n'ont esté finalement espargnés (ce que Dieu ne veuille estre vray!) et puis aussy une infinité de peuple, sans espargner âge ny sexe, suivant lequel exemple ne fault doubter que le reste des villes ne se gouverne, de sorte que tote la France est tote baignée de sang innocent et pavée de corps morts, l'air et le ciel remplis de cris et gémissements de grands et petits, hommes, femmes et enfants massacrés sans aucune miséricorde, lorsque se confiant de tant d'édicts, serments et promesses, ils servoient à Dieu en quelque tranquillité espérée pour le moings. Quant à ceulx de Lyon, nos voisins, nous vous pouvons asseurer que rien n'est omis qui apartienne à exercer déloyaulté et cruaulté, comme à toutes heures du jour nous est tesmoigné par ceulx qui peuvent trouver moyen d'eschaper tous nuds et destruits, les ungs s'estant miraculeusement sauvés à la nage après avoir esté précipités en la rivière, les autres pour avoir acheté quelques soldats par argent, auxquels nous faisons le meilleur accueil que nous pouvons, selon la portée de ceste paouvre ville que vous savez avoir cy-devant esté tant affligée de peste et si longtemps tourmentée par le prince voysin, nous défendant encore maintenant le commerce sans avoir juste occasion; et d'aultant qu'il n'est à doubter que ceste conjuration ne soit générale, estant l'exécution du concile de Trente, de sorte que nous qui sommes, grâce au Seigneur, particulièrement hays par telles gens situés comme à leurs portes, pourrons bien entendre y estre compris avec les aultres membres de l'Église entre lesquels Dieu faict reluyre Vostre Excellence.

» Voyla pourquoy, très illustre prince, après nous estre retournés à

Dieu par jeusnes et prières publiques, entre aultres moyens humains, avons advisé d'en donner encore advertissement à Vostre Excellence douée de tel zèle à la gloire de Dieu que chascun sçait, tesmoignant pour le moings la compassion indicible que nous recevons de telles horreurs, sachans au reste que Vostre Excellence n'a besoing d'estre requise de tout ce qu'elle peult savoir pouvoir servir de remède et confort contre les dictes cruaultés des membres qui pourront rester, soit envers les aultres princes ou estats des Ligues qui sont de la réformation ou aultrement. Nous supplierons seulement Vostre Excellence de nous tenir comme ses humbles et volontaires en sa bonne grâce, et prierons le Seigneur qu'il luy plaise la conserver et faire fleurir en tote bénédiction et prospérité. Donné le 4e de septembre 1572[1]. »

Dès les premiers jours de septembre on vit arriver à Genève de nombreux fugitifs échappés aux massacres. Alors commence l'œuvre de dévouement et de sacrifice qui assure aux Génevois une si belle page dans l'histoire. Sans crainte d'attirer sur eux le redoutable ressentiment des princes catholiques, ils accueillent ces déplorables victimes de la persécution « n'apportant rien aultre que leur corps ». Ministres, magistrats et citoyens se multiplient pour procurer à ces malheureux tout ce dont ils ont besoin. Le 8 septembre, Th. de Bèze et Trembley, un de ses collègues, se présentent au conseil, au nom de la compagnie, et prient « Messieurs d'adviser aux moyens par lesquels on pourra soulager ces pauvres gens qui sont icy retirés, soit par collecte ou aultrement... prians particuliérement messeigneurs de donner de leur bien, selon les facultés d'ung chascun, et monstrer bon exemple aux aultres; *et qu'on s'asseure qu'il ne sera pas peu envers Dieu* ».

La réponse de Berne aux magistrats génevois, en date du 4 septembre, apportait une note de l'ambassadeur de France, M. de la Fontaine, essayant de donner le change sur les causes de la catastrophe et sur le rôle de la cour. C'est la version bien connue d'une émeute survenue à Paris, à la suite de l'attentat de Maurevert, laquelle aurait eu pour conséquence la mort de Coligny et des principaux de son parti, sans que le roi, menacé lui-même au Louvre, eût pu

1. Cette lettre était accompagnée d'une autre au duc Christophe, fils du Palatin, qui avait fait séjour à Genève. On sait l'accueil que reçut à la cour d'Heidelberg un des massacreurs, le duc d'Anjou, se rendant en Pologne.

s'y opposer : « Vous pouvez penser, magnifiques seigneurs, la perplexité en quoy seit trouvé ce jeune et magnanime roy, lequel, par manière de dire, n'ayant manié que des espines au lieu du sceptre, depuis son advènement de la corone, pour les grands troubles qui ont quasi toujours esté en son royaulme, estimoit avec le bon et prudent conseil de la royne sa mère et messeigneurs ses frères, avoir estably un ferme repos en son dit royaulme et jouir d'un règne plus heureux tant pour luy que ses subjects à l'avenir. » Mensongères déclarations qui devaient se démentir elles-mêmes quelques jours après ! A la fable de l'émeute succéda bientôt celle de la conspiration, qui ne trompa que ceux qui voulurent être trompés. Tout en parlant le langage de la prudence, dans une lettre au roi du 13 septembre, et en maintenant discrètement leur droit d'asile, les magistrats de Genève accélèrent les préparatifs pour se défendre contre toute agression venant de France ou de Savoie. Le syndic Michel Roset, le personnage le mieux qualifié de la république, se rend à Berne et à Baden pour négocier une alliance plus intime avec les cantons, et sa mission obtient le plus heureux succès.

Parmi les instructions données à Michel Roset se trouvait un article digne de remarque : « Vers le 15 septembre, Th. de Bèze reçut la visite d'un personnage chargé par les magistrats et ministres de Nîmes d'une mission confidentielle. Les protestants nîmois informaient qu'ils étaient maîtres de leur ville et qu'ils y avaient enfermé les catholiques; mais ils exprimaient la crainte *qu'on ne les massacrât comme les autres*, d'autant plus que l'armée du roi campait dans le voisinage. Enfin ils manifestaient l'intention d'émigrer *au nombre de vingt mille*, et de se rendre en Flandre ou à Genève. » Grand sujet d'embarras pour messieurs de Genève et de Berne, qui déclinèrent la proposition des protestants du Midi pour éviter toute nouvelle complication. Nîmes, qui avait eu sa *Michelade* protestante, le 30 septembre 1567, n'eut pas à déplorer une Saint-Barthélemy catholique, ce qu'il faut attribuer surtout à la force numérique des deux partis se balançant l'un l'autre.

Au milieu des négociations très actives de la république génevoise et des préparatifs militaires dont il est fait continuellement mention dans les séances du conseil, un intérêt particulier s'attache aux réfugiés, qui éprouvèrent à cette époque les bienfaits de l'hospitalité helvétique. L'hiver de 1572-1573 fut exceptionnellement rigou-

reux, et le chiffre des pauvres étrangers s'éleva rapidement à plus de mille. La lettre suivante, adressée par les seigneurs de Genève à ceux de Berne, contient les renseignements les plus authentiques à ce sujet : « Ayant receu vos dernières lettres par lesquelles vous désirez sçavoir le nombre des paoures retirés en nostre ville par les persécutions de France, afin d'adviser à la distribution de la collecte que de vostre grâce il vous a plu lever partie en leur faveur, nous avons icelle communiqué aux diacres des paoures estrangers, afin d'estre deuement acertenés de ce qui en estoit, lesquels y ayant advisé par le menu, nous ont rapporté que desdits paoures persécutés, il y en a soubs leur charge plus de sept cents auxquels fault assister ordinairement, sans comprendre en ce rolle un grand nombre qui travaillent en nos fossés, auxquels il fault aussy qu'ils subviennent sitost que les œuvres cessent soit par le mauvais temps ou autrement. Aussy y a-t-il plusieurs ministres jusques au nombre de cinquante, tous paoures et chargés pour la plupart de femmes et enfants, envers lesquels ils ne peuvent moins que de s'eslargir davantage qu'envers les aultres, tant à cause de leur qualité que aussy pource qu'ils n'ont mestier pour se pouvoir ayder. »

En réponse à cet appel les Bernois envoyèrent à Genève, au mois de janvier 1573, une somme de 600 escus, produit de la collecte en faveur des réfugiés. D'autres cantons suivirent cet exemple. Zurich offrit 400 écus; Coire 100; Schaffouse 400 florins d'or; Payerne 500 florins de Savoie, avec une lettre touchante par laquelle elle priait messieurs de Genève « de prendre en gré ce petit don ». Ceux-ci avaient pris l'initiative en ordonnant plusieurs collectes dont le produit fut versé dans la bourse des pauvres, et en taxant jusqu'aux hoiries, comme on le voit par les registres du conseil du 1er décembre : « Les hoirs de Perret ont esté cottigés pour contribuer à la collecte de vingt-cinq escus; hoirs de Antoine Muquier à dix escus; André de Pesme à six escus; hoirs de Estienne Bandière à un escu; Jean fils de Gaspard Favre, à dix florins. » Ces sacrifices étaient d'autant plus nécessaires que la plupart des réfugiés manquaient de tout, et le registre fait mention de ministres qui n'ont pas même de vêtement. La charité publique fut à la hauteur des circonstances et subvint noblement à toutes les misères.

Parmi les fugitifs de marque auxquels Genève ouvrit ses portes figuraient au premier rang les fils de l'amiral Coligny, et leur sœur,

la veuve de l'infortuné Telligny, qui s'excusa de ne pouvoir se présenter en personne devant les magistrats. Ceux-ci s'empressèrent avec une juste déférence de lui délivrer des *lettres d'habitation*, en lui offrant « toute assistance et plaisirs possibles ». Son court séjour à Genève donna même lieu à un incident qui mérite d'être raconté comme trait de mœurs. « Le 11 mai au soir, elle rentrait d'une promenade aux champs. Au moment où elle passait par la porte de la ville, un garde, nommé Jacques Chauvet, s'approcha d'elle et se permit d'abaisser son voile pour la voir, « combien, dit le registre, qu'il la recogneust bien ». En même temps il porta la main sur une autre dame sous prétexte de s'assurer si elle n'avait pas d'armes. Le conseil manda devant lui le garde trop zélé, et malgré la bienveillante intercession de Mme de Telligny, le condamna à trois jours de prison. Au moment de quitter Genève, Mme de Telligny voulut remercier la seigneurie de l'accueil qui lui avait été fait, et assurer le conseil qu'elle garderait envers la république les mêmes sentiments d'affection qui avaient animé son père. Le conseil la remercia de son intérêt et de sa sympathie, « luy offrant la pareille du costé de messieurs ».

Des espions à gages de la France ou de la Savoie se glissaient parfois dans les rangs des réfugiés et encouraient les rigueurs de la justice. Tel fut le cas d'Antoine Prost, qui périt sur l'échafaud, après un long procès dont le dossier est malheureusement perdu. L'émigration comptait aussi des personnages éminents par le savoir, la gloire des écoles françaises, tels que les jurisconsultes Hotman et Doneau. Le premier écrivit à Genève son éloquent manifeste de la *Franco-Gallia* et le *de Furoribus gallicis*, qui eut un grand retentissement. Le second publia aussi une véhémente protestation contre le crime de la Saint-Barthélemy. L'académie fondée par Calvin ne pouvait manquer d'utiliser de tels hommes; on lit en effet dans le registre du 13 octobre : « Ottoman-Doneau. Puisque Dieu a icy envoyé ces deux personnages qui sont doctes et renommés en droit, les ministres ont délibéré de les prier, si messieurs le trouvent bon, de faire quelques leçons gratuites en droit, ce qu'ils feront de bon cœur. » Un appel fut aussi adressé à Bonnefoy, célèbre professeur de droit de Valence, « pource que le retenant icy on pourrait attirer beaucoup d'escoliers, comme plusieurs le désirent ». Ses gages furent fixés à 600 florins. « C'est ainsi, dit M. Fazy, que Bonnefoy devint le collègue d'Hotman, et l'enseignement du droit fut définiti-

vement organisé à Genève. La Faculté de droit que devaient illustrer Godefroid, Burlamaqui et d'autres, prit donc naissance au lendemain de la Saint-Barthélemy. En coopérant à l'établissement de cette Faculté, les Français du refuge s'acquittèrent noblement envers la patrie qui les avait accueillis. »

M. Fazy apprécie fort bien le principal ouvrage d'Hotman, et y voit en germe la doctrine de la souveraineté du peuple, qui sera plus tard si éloquemment développée par J-J. Rousseau. Chose curieuse! Le conseil de Genève se méprit sur la portée véritable de la *Franco-Gallia*, et n'y vit qu'une simple dissertation archéologique, tandis que l'ambassadeur de France, M. de Bellièvre, en demandait la suppression. Th. de Bèze fut choisi comme arbitre. L'auteur du *de Jure magistratuum* ne pouvait que juger favorablement un livre qui invoquait un droit supérieur à celui de la tyrannie et qui encourageait les huguenots à la résistance. Le traité du *Droit des magistrats* parut lui-même suspect à l'autorité génevoise, et une commission de trois membres du conseil, parmi lesquels figurait Michel Roset, conclut à ce que le livre de Th. de Bèze ne fût pas publié pour le moment. « Encores qu'il ne contienne que la vérité, disaient les commissaires, toutesfois pour le présent il ne leur semble pas bon qu'il soit imprimé, d'autant qu'il seroit fort scandaleux, et pourroit causer plusieurs troubles esmotions dont cette ville serait chargée. »

Le Réveille-matin des François, imprimé à Lausanne et œuvre d'un réfugié, Nicolas Barnaud, qui s'était caché sous le pseudonyme d'Eusèbe Philadelphe, ne causa pas moins d'embarras à la seigneurie. Sous la forme d'un dialogue entre trois voyageurs, c'est le récit des persécutions en France, depuis le massacre de Cabrières et de Mérindol jusqu'à la Saint-Barthélemy, entrecoupé d'éloquents appels à la justice divine et d'imprécations contre les bourreaux. C'est le cri de révolte d'un peuple opprimé qui retentit comme un cri de guerre. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait ému les magistrats qui devaient ménager les susceptibilités d'un monarque voisin, même après le crime qui l'avait mis au ban de l'Europe civilisée. Ainsi s'explique la mesure qu'ils adoptèrent à l'égard du livre incriminé : « A esté proposé comme on a entendu avoir esté imprimé à Lausanne le dict livre qui est très pernicieux, dénigrant le roy et tous les autres princes du sang, et de mesmes découvrant les faveurs de la royne d'Angleterre pour ceux de la religion, d'autant qu'on pourra estimer

qu'il a esté faict dans ceste ville; et a esté arresté qu'on en advertisse messieurs de Berne, leur faisant entendre qu'on en a retiré les exemplaires. » (Registres du 22 mars 1574.)

Ces précautions tardivement prises n'empêchèrent pas l'ouvrage de se répandre partout et de soulever l'opinion, qu'allait surexciter un livre écrit en sens contraire, le fameux discours de Capilupi, *le Stratagème de Charles IX*, traduit de l'italien en français par Charles de Jonvillers, l'ancien secrétaire de Calvin. Mais ici l'on ne peut qu'admirer la candeur du magistrat génevois s'exprimant en ces termes : « Charles de Gionvilliers ayant fait présenter certain livre composé par ung romain nommé Capituli (*sic*), intitulé le Stratagème de Charles roy de France contre les Huguenots, ayant esté veu et trouvé d'édification, a esté arresté qu'on le permette, estant même rapporté que M. de Bèze l'a veu, *et aucuns des seigneurs de céans qui ont dit iceluy estre à la louange du Roy.* » Ne serait-on pas tenté de voir une sanglante ironie dans ces derniers mots dont la naïve sincérité ne peut faire aucun doute?

M. Fazy ne s'est pas borné à retracer un chapitre de l'histoire de Genève dans les jours troublés qui suivirent l'attentat du 24 août 1572, et à évoquer des souvenirs glorieux pour sa patrie. Il a joint à son exposé de nombreuses pièces justificatives tirées des archives génevoises, et recomposé dans tous ses détails un épisode diplomatique qui fait le plus grand honneur aux magistrats suisses. Rien de plus propre que cette lecture à raviver chez les fils la mémoire des bienfaits reçus par les pères, et cette solidarité dans les épreuves dont l'institution du jeûne helvétique fut le touchant témoignage. Bien des changements se sont accomplis dans la métropole calviniste des bords du Léman. La vieille cité du XVIe siècle a comme disparu sous les transformations de la civilisation moderne, qui ne remplace pas tout ce qu'elle détruit. On a peine à se représenter, en parcourant les rues et les places de la ville agrandie, ce qu'elle fut aux temps de de Bèze et de Calvin. Mais la patrie idéale, qui se compose de souvenirs et qui n'a pas de frontières, s'étend bien au delà de l'étroite enceinte où s'accomplirent des événements qui intéressent le monde entier. Il n'est pas un descendant de ces protestants français que la persécution a dispersés sur tant de rivages, qui ne s'émeuve au nom de Genève, et ne dise avec gratitude : *Si jamais je t'oublie, que ma droite s'oublie elle-même !* J. B.

P.-S. — Nous ne pouvons terminer cet article sans signaler une très remarquable étude de notre collègue, M. Henri Bordier : *la Saint-Barthélemy et la Critique moderne* (grand in-4 de 116 p.). L'auteur s'élève avec une haute raison et une verve éloquente contre la mollesse des jugements sur le plus grand crime de notre histoire. A l'occasion d'un tableau contemporain de l'événement et conservé au musée de Lausanne, il reprend à nouveau la question tant de fois discutée et résolue en des sens si divers. Il montre la vanité des preuves sur lesquelles s'appuie la thèse de la non-préméditation, et relègue au rang des pièces apocryphes le fameux discours de Henri III au médecin Miron, dont on a tant fait usage en ces derniers temps. Rien de plus instructif et de plus piquant que les deux chapitres : *Comment le vrai devient faux*, et *Comment le faux devient vrai*. Reprenant à son tour les arguments à l'appui de la préméditation, M. Bordier en fait jaillir des lumières nouvelles, et y joint des preuves inattendues que lui suggère une rare connaissance de l'époque.

Il nous paraît difficile de réunir sur ce point plus d'aperçus ingénieux et de considérations décisives. La déposition du grand historien de Thou vient couronner dignement cet ensemble de témoignages. Le *Bulletin*, qui a pris tant de part aux controverses élevées sur ce sujet, et qui n'a pas peu contribué à éclaircir certains côtés de la question, demeure fidèle à ses antécédents en signalant le travail de M. Bordier comme une œuvre capitale dont les rigoureuses conclusions s'imposent à tout écrivain qui recherche la vérité sans parti pris. De telles études ont leur opportunité quand on voit les dictées de style faites dans certaines écoles de nos jours : « Charles IX et la grande Catherine de Médicis seront toujours chers » aux cœurs des vrais chrétiens ; par leur courage et leur foi hé» roïque, le pays fut délivré en une même nuit de cinquante mille » huguenots. » (Voy. le journal *le XIX*e *Siècle*, du 27 mars 1879, p. 2, col. 1.).

MÉLANGES

LA MORT DE COLIGNY

ÉPITAPHES PAR ANT. DE CHANDIEU

La Réforme française a eu ses poètes : Clément Marot, Th. de Bèze, Agr. d'Aubigné, Salluste du Bartas ne sont pas inconnus. On connaît moins ou pas du tout les poésies de Chandieu, Jacomot, Jeanne d'Albret, Saunier, Malingre, de Beaulieu, la Primaudaye, Alizet, Simon Goulart, le Noir, Morus, Conrart, Gombauld, Amyraut, pour n'en citer qu'une douzaine.

Étudier ces poésies, en publier un spicilège serait une belle œuvre pour le *Bulletin ;* nous souhaitons qu'on l'entreprenne.

Antoine de Chandieu se cache parfois sous les pseudonymes de Zamariel (hébreu, *Chant de Dieu*) ou Sadeel (hébr. *Champ de Dieu*). Pasteur de Paris, théologien, orateur, il mérite une place parmi les *poetæ minores* de la Réforme.

M. Alfred André a bien voulu me communiquer un précieux volume composé de deux tomes in-8 réunis en un imprimé à Lyon, par Jean de Tournes, sous le titre de : EHUD *sive τυραννοκτόνος. Tragœdia auctore Joanne Jacomoto Barrensi. Cum aliquot poëmatibus Latino Gallicis.* Il renferme quatre beaux poèmes de Chandieu que notre honorable coreligionnaire se propose de remettre au jour. En attendant que nos lecteurs puissent en apprécier le mérite nous en donnons ici les titres : 1° Ode de M. de Chandieu sur les misères des Églises françoises qui ont esté par si long temp persécutées (p. 62-84) ; 2° Cantique sur la paix donnée aux François l'an 1598, par la prouesse et vaillance de Henry IIII Roy de France et de Navarre (p. 84-100) ; 3° Cantique de M. de Chandieu, à la mémoire de M. de C. sa fille, sur la misère de ceste vie (p. 100-112) ; 4° Octonaires de M. de Chandieu sur la vanité et inconstance du monde (2e part., p. 98-133). Ces poèmes sont accompagnés d'une traduction en vers latins par Jacomot.

Le *Bulletin* a publié (t. IV, p. 327, et t. VII, p. 14, 15) trois sonnets de Chandieu sur la mort de Calvin. On ne s'est pas aperçu alors que le même recueil des poésies de Théodore de Bèze renfermait six épitaphes de Chandieu sur la mort tragique de l'amiral Coligny.

Le volume in-8 où nous trouvons ces vers est connu des chercheurs de livres ; en voici le titre :

« THEOD. BEZAE poemata. PSALMI DAVIDICI. XXX. SYLVÆ. ELEGIÆ. EPIGRAMMATA cum alia varii argumenti, tum EPITAPHIA et quæ peculiari nomine

ICONAS inscripsit omnia, in hac tertia editione, partim recognita, partim locupletata. »

Ce titre promet beaucoup, le livre est plus riche encore ; il se termine par la *Tragedie françoise du sacrifice d'Abraham. Auteur Theodore de Beze*, et de la page 116 à la page 140 il renferme de courtes poésies en hébreu, en grec, en latin et en français empruntées à divers auteurs. Il y en a jusqu'à vingt-trois sur la mort de Calvin, et trente et une sur la mort de Coligny et le massacre de la Saint-Barthélemy. Là se trouvent celles que nous allons rééditer. Les sigles A. D. C. doivent se lire *Antoine de Chandieu*, le style ne nous laisse aucun doute à cet égard.

Le projet d'élever un monument à la mémoire de l'amiral nous paraît donner quelque à-propos à la publication de ces vers patriotiques d'un poëte trop oublié :

Ceste teste et ces mains reviendront en lumière.

CH-L. FROSSARD.

SACRÉ A DIEU ÉTERNEL,

ET A LA SAINCTE MÉMOIRE DE FEU MESSIRE,

GASPAR DE COLIGNI,

AMIRAL DE FRANCE.

A. D. C.

Passant veux-tu savoir celui qui gist ici?
Et sa vie et sa mort, et son sépulcre aussi?
Voy tous ces trois en un : regarde sa patrie,
Tu verras son tombeau, et sa mort et sa vie.
Il vivoit à la France ; en la France vivant,
Il est mort à la France, à la France servant :
Et contre sa fureur par sa fureur extreme
La France est le tombeau de luy et d'elle mesme.
Car elle luy niant tout honneur du tombeau,
Et deschirant son corps, en a jetté en l'eau,
En a bruslé au feu, et le reste, a faict pendre,
Pensant par ce moyen sans sepulcre le rendre :
Mais un homme incognu a ce corps retiré,
Et l'a secretement en ce lieu enterré.
Où est donc son tombeau ? il est par tout le monde :
Il est en l'air, au feu, en la terre et en l'onde.

Du mesme.

Celui qui pour la vie et bien de sa patrie
A cent fois exposé et les biens et la vie,
Celui qui pour la France a sa teste cent fois
Exposée à la mort, sans teste tu le vois.
Celui qui des deux mains maintenoit l'Évangile,
Et maintenoit aussi la police civile,
Ores par l'ennemi de l'une et l'autre loy,
Sans l'une et l'autre main maintenant je le voy.
Voila, France, comment les bons François tu payes,
Te tuant en leur mort, te navrant en leurs playes.
Va France ingrate, va, mais quoy que tes desseins
Ayent en fin coupé ceste teste et ces mains,
Ceste teste et ces mains reviendront en lumiere,
Et ces membres coupez auront leur gloire entiere :
Et verras à la fin que tes propres desseins,
Ont coupé à toy mesme et la teste et les mains.

Du mesme.

Cruel, cruel François tu ne t'es contenté
D'avoir cruellement à l'Amiral osté
Et la teste et les mains : mais tes mains furieuses
Lui ont aussi coupé les parties honteuses.
Je di donc qu'en sa mort n'y a rien de honteux :
Et que les seuls meurtriers ont la honte pour eux.

Du mesme.

Celui qui empeschoit que France ne cheust pas,
Par la France a esté precipité en bas.
La terre a beu son sang, la terre gemissante
De boire ainsi le sang d'une vie innocente.
Ha France tu estois debout par son appui,
(Dit elle) et maintenant tu tombes avec luy :
Et comblant le malheur de ta fureur extreme,
Jettant un autre en bas, tu t'y jettes toy-mesme.

Du mesme.

Du haut en bas, Gaspar, on t'a jetté,
Et puis du bas en haut on t'a monté,

L'un par fureur, l'autre par autre vice.
Ils sont confus par leur propre malice,
Et toy heureux. Car le bras furieux
Qui t'a mis bas, t'esleve jusqu'aux cieux,
Pendez plus haut, levez-le et haussez ores,
Il est plus haut sur vos testes encores.

Du mesme.

Gaspar tu es pendu avec ignominie,
Pour celuy qui en croix pour toy donna sa vie :
Et ta mort à sa mort aucunement ressemble,
Qui a ton deshonneur honorable rendu.
Mais pourquoy t'a on donc tout à l'envers pendu ?
C'est qu'on a renversé toutes les loix ensemble.

CORRESPONDANCE

LE MINISTRE BROCA

Monsieur le rédacteur du Bulletin de l'Histoire du protestantisme français.

CHER MONSIEUR,

Voici une lettre que j'ai trouvée dans les archives de l'église wallonne d'Amsterdam et qui m'a paru offrir quelque intérêt pour ceux qui s'occupent de l'histoire des derniers pasteurs du Désert. Veuillez en prendre connaissance et décider si elle mérite de remplir une page du *Bulletin*. J'espère donner, dans la prochaine livraison de la *France protestante*, quelques détails sur le pasteur J. Broca, qui serviront à rectifier les erreurs renfermées à son sujet dans la notice sur l'Église réformée française de Copenhague, par D. L. Clément, et que le *Bulletin* a reproduites. Là je raconterai comment ce jeune ministre, après avoir desservi pendant quinze mois l'église de Nanteuil, près de Meaux, fut arrêté, incarcéré, puis relâché; comment, le 30 mai 1775, le consistoire de l'église wallonne d'Amsterdam lui confia la charge de proposant, pour remplir quelques tours de prédication; comment, le soir du 7 avril 1776, jour de Pâques, il prononça un sermon si étrange, qu'un des anciens de l'église déposa en consistoire une plainte contre lui, et comment, en l'apprenant, le jeune homme fut si effrayé de l'idée de comparaître devant l'assemblée du consistoire pour rendre compte de ses paroles, qu'il partit secrète-

ment, sans dire à personne où il allait. Ce ne fut qu'après quatre années d'absence, qu'obligé de quitter la Thiérache, où il avait passé environ 18 mois, il écrivit au consistoire d'Amsterdam une longue lettre d'explications et d'excuses, qui fut bientôt suivie de celle du pasteur Armand que j'ai l'honneur de vous communiquer. L'affaire ne tarda pas à s'arranger à la satisfaction de tous; mais comme la place qu'il avait abandonnée était remplie par un autre, Broca partit pour Copenhague, où il exerça le ministère jusqu'à sa mort, en mai 1793.

Votre tout dévoué serviteur,

F.-H. GAGNEBIN, Pr.

Amsterdam, le 4 juin 1879.

Lettre de Monsr Jaques François Armand, chapelain de l'ambassade de Hollande à Paris, au consistoire de l'église wallone d'Amsterdam.

Guise en Tiérache, ce 8e juin 1780.

MESSIEURS ET TRÈS HONORÉS FRÈRES,

Vous prenés un trop grand intérêt aux protestans de France et à leurs pasteurs pour ne pas oser me flatter que vous apprendrés avec satisfaction qu'après avoir obtenu l'elargissement de M. d'Olivat, j'ai encore reçu les ordres du Roi pour celui de M. Lassagne détenu au chateau de Caën, et du nommé Julien Piaut renfermé à Bicêtre pour avoir érigé une école dans le village de Guillonville. Dans les démarches que j'ai dû faire pour la liberté de ces respectables prisonniers, j'ai eu encore le bonheur d'obtenir une sorte d'assurance qu'à l'avenir je serois prévenu à temps des actes d'autorité qu'on arracheroit à l'administration relativement à ce genre d'objets, et j'ai été prévenu en consequence qu'on alloit décerner des ordres contre M. Broca, à raison de son retour dans ces contrées, et contre M. Bellenger, à cause d'un synode tenu en Thierache, dont ces deux pasteurs ont desservi pendant quelque temps les églises, et je me suis hâté de leur communiquer cette découverte.

Vous sentés parfaitement, messieurs et très honorés frères, que ces deux ministres n'ont eu d'autre parti à prendre que d'éviter l'orage qui les menaçoit en se tenant à l'écart, et que cette circonstance leur enlève également les objets de leur activité et de leur zèle et les ressources de leur subsistance. Pour remédier à ce double inconvénient, j'ai conseillé à M. Broca de retourner dans le sein de votre Eglise, dont je sçais qu'il a été singulièrement aimé et estimé avant son départ précipité et peu reflechi; mais par respect pour vous, messieurs et très honorés frères, et pour moi-même, je n'ai point voulu concourir à l'exécution de ce projet avant d'être instruit par moi-même de la conduite qu'il a tenue dans les

églises qu'il a desservies depuis son départ d'Amsterdam et des motifs d'un départ aussi singulier.

Je me suis en conséquence transporté dans la Thierache, où je suis actuellement, et je puis avoir l'honneur de vous attester, messieurs et très honorés frères, qu'après avoir fait assembler les anciens et les principaux de cette contrée et pris d'eux les renseignemens les plus exacts sur la conduite de M. Broca, j'y ai trouvé tous les cœurs pénétrés d'estime, d'affection et de respect pour ce ministre, et reconnu distinctement que ces sentiments étoient un tribut sincère qu'on paioit à sa conduite exemplaire et à ses talens.

Dans la confession franche et sans reserve qu'il m'a fait des motifs de son départ d'Amsterdam ainsi qu'à feu M. Du Voisin, nous n'avons rien vu l'un et l'autre qui ne fut compatible avec un cœur droit, honnête et vertueux, mais seulement l'effervescence d'une jeunesse inconsidérée, qui par défaut d'expérience n'a point encore appris les bienséances qu'il convient d'observer, et l'exaltation d'une imagination frappée par la chaleur d'un climat méridional bien plus que par des objets de quelque importance.

C'est à ce double titre que je prens la liberté, messieurs et très honorés frères, de recommander M. Broca à votre indulgence, à votre bienfaisance et à votre protection, et de vous prier de le recevoir avec bonté, de lui faciliter les moiens d'exercer son zèle et ses talens, et de lui adresser les remontrances paternelles et les sages conseils qu'il attend de vous à son arrivée, avec ce ton évangélique qui vous est propre, et qu'on doit apprendre de vous pour rassurer les cœurs droits qu'un excès de sensibilité intimide.

Permettés moi encore, messieurs et très honorés frères, de recommander M. Bellenger à votre protection, et de vous demander la grace de lui procurer de l'occupation dans vos provinces. Je viens d'apprendre que l'Eglise de Cadsant est vacante, et que personne ne s'offre pour la remplir. Dans ce cas on pourroit peut être rendre service à ce troupeau et occuper utilement M. Bellenger, soit en chargeant celui-ci des tours vacans à Cadsant, soit en lui procurant la vocation de cette église, comme M. Briatte, son prédécesseur dans les Eglises de la Thierache, y a été appelé. Quelque parti que votre bienfaisance vous suggère à son égard, je vous prie, messieurs et très honorés frères, de vouloir bien me rendre l'interprète de vos intentions à ce sujet, et de m'honorer de vos ordres dans tous les cas où je pourrois etre assés heureux que de servir votre zèle et votre bienfaisance qui m'est si connue.

Je saisis avec empressement cette occasion pour vous exprimer, messieurs et très honorés frères, mes vœux les plus sincères pour vos personnes et le succès de vos pieux travaux, ainsi que les sentimens de dé-

vouement et de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, messieurs et très honorés frères,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J. F. ARMAND.

Chapelain de l'ambassade de LL. HH. PP.

P.-S. M. Broca vous remettra en personne les attestations de ses Eglises que j'ai vues, et qui sont en bon ordre.

DEUX ÉVÊQUES DE MONTPELLIER.

On n'a pas oublié l'audacieuse tentative de l'évêque actuel de Montpellier, M. de Cabrières, pour réhabiliter la mémoire d'un de ses prédécesseurs, Pierre Fenoillet, justement flétri par une lettre du juge-mage André de Trinquère, son contemporain, et la verte réplique qu'il s'est attirée de notre collègue M. Henri Bordier (*Bull.*, t. XXVII, p. 322-315). Cette réponse a porté coup, si l'on en juge par le silence de l'évêque, et par les lignes suivantes du très honorable doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, M. Germain, qui s'exprime ainsi dans un mémoire récent, à la suite de la reproduction de la fameuse lettre de Trinquère :

« J'ai vu et manié, à la Bibliothèque de l'Institut, cette lettre originale du juge-mage André de Trinquère, et il m'a paru absolument impossible d'en mettre en doute l'authenticité. Le cachet s'y trouve encore à l'endroit du pli. On ne peut même accuser de calomnie son auteur. Le juge-mage André de Trinquère était un homme parfaitement honorable et excellemment religieux. Un de ses neveux, Antoine de Trinquère, moine de l'observance de Saint-François, fut définiteur général de l'ordre, et trois fois provincial de la province de Saint-Louis; et deux de ses fils furent, à leur tour, chanoines d'Aigues-Mortes. Une de ses filles, Catherine de Trinquère, épousa N. de Jarret, baron de Coussergues, et se rattache, à ce titre, à la famille de notre maréchal de Mac-Mahon. Était-ce donc la faute d'André de Trinquère, si Fenoillet avait déjà oublié à ce point les leçons et les exemples qu'il avait reçus de saint François de Sales? Le juge-mage, en sa qualité de chef de la justice, s'acquittait consciencieusement d'un devoir pénible, en informant le chancelier Séguier des *habitudes pernicieuses* et des *maudites actions* d'un prélat devenu si tristement méconnaissable. André de Trinquère n'avait pas plus que nous le droit de taire la vérité. » A. Germain, *le Temporel des évêques de Maguelonne et de Montpellier*; in-4 de 90 pages (p. 60).

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 11 mars 1879

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON F. DE SCHICKLER

A propos du *Bulletin*, M. Ch. Frossard signale une édition des poèmes de Th. de Bèze, contenant plusieurs poésies peu connues d'Antoine de Chandieu sur la mort de Coligny, qui méritent les honneurs d'une réimpression.

Bibliothèque. On a reçu, entre autres dons, le savant ouvrage de M. Ch. Schmidt, l'*Histoire littéraire de l'Alsace*, et *les Pauliciens Bulgares*, de M. A. Lombard, le pieux promoteur de la Société pour le repos du dimanche.

Le secrétaire présente le tome XIX récemment paru des *Opera Calvini*, qui embrasse la correspondance du réformateur d'octobre 1561 à mars 1562; ainsi que *le* XVIe *Siècle et les Valois*, volume de documents inédits tirés du British Museum et publiés par M. le comte Hector de la Ferrière.

M. Roman offre une brochure sur Lesdiguières et divers mémoires intéressants pour l'histoire du protestantisme en Dauphiné.

M. le pasteur Rayroux transmet quelques billets de logements de dragons, et un feuillet détaché sur un martyr de Saint-Hippolyte-du-Fort, dont la lecture excite un vif intérêt.

Correspondance. M. le pasteur Bernus envoie une collecte de 94 francs de l'Église française de Bâle, avec deux abonnements nouveaux et des témoignages très sympathiques pour le *Bulletin* et la *France protestante*.

M. le pasteur Mialle, du Carlat, demande des renseignements sur le catalogue de la Bibliothèque du Protestantisme français, à laquelle il désire témoigner son intérêt par quelques dons.

M. de Steiger remercie M. le président des extraits qu'il lui a transmis de l'inventaire de la *France protestante* concernant la famille Duval de la Potterie.

M. du Grenier, évangéliste à Troyes, envoie divers extraits relatifs au protestantisme dans la Haute-Marne.

M. L. Audiat annonce un volume (t. V) publié par la Société des archives historiques de la Saintonge à l'usage de ses membres, et contenant la table des documents qui peuvent intéresser le protestantisme.

Le Gérant: FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LE MINISTRE MATHIEU DE MALZAC

DIT BASTIDE, MOLAN ET DE LISLE [1].

Nobles ou roturiers, célibataires ou pères de famille, les pasteurs qui revinrent risquèrent tous leur vie avec la même sérénité, soit qu'ils fussent jeunes comme Cardel, de Salve, Giraud, ou épuisés de vieillesse et d'infirmités comme Masson, qui mourut du moins en liberté dans les bras de ses ouailles, ou d'âge mur comme Bernard, Cottin, Givry, Brousson et de Malzac [2].

Mathieu de Malzac, né à Uzès en 1657 ou 1658, fut inscrit sur les registres de l'académie de Genève en 1677. Ses études paraissent avoir laissé à désirer; car le synode provincial réuni au Vigan le 27 août 1681, devant lequel il se présenta avec une

1. Les pages qui suivent sont empruntées au nouvel ouvrage que va publier M. Douen, sous ce titre : *les Premiers Pasteurs du désert*, 2 vol. in-8. Nous recommandons vivement cet ouvrage, fruit de longues recherches, auquel la fête prochaine de la Réformation donne un intérêt d'actualité. — (*Réd.*)

2. Jean et Antoine Malzac, des Cévennes, condamnés aux galères pour cause de religion, furent déportés en 1687. Le vaisseau sur lequel ils étaient se brisa contre des rochers près de la Martinique; Antoine fut au nombre des noyés; Jean se sauva. (Voy. la liste de Jurieu, *Lettres pastorales*, II, 91, négligée par les frères Haag, et qu'il faut ajouter aux pièces justificatives de *la France protestante*, X, 432 et 433.)

Marie de Malzac, femme du ministre Perrin, qui sortit de France sans elle à la Révocation, était-elle sœur du pasteur du désert? (*La France prot.*, art. PERRIN.)

quinzaine d'autres proposants parmi lesquels se rencontre Pierre Audoyer, destiné à trahir et à persécuter ses frères, refusa sa proposition latine sur le verset du chapitre VI de l'épître aux Romains[1]. A ce synode, présidé par Rossel, ministre du lieu, assistaient d'autres pasteurs que nous retrouverons plus loin : l'ardent Dolympie de Saint-Paul-la-Coste, de Bruc d'Aulas, qui ne fut qu'un instant le compagnon de Brousson, et le futur apostat et traître Bagard de Saint-Félix.

Reçu et consacré, un peu plus tard, par un autre synode, de Malzac fut donné pour pasteur à l'Église de la Bastide en Languedoc. A la Révocation, il s'évada de prison, quitta la France et se retira en Suisse, d'après *la France protestante*. Au mois d'avril 1686, nous le trouvons parmi les pasteurs réfugiés en Hollande qui assistèrent au synode de Rotterdam. Il fut nommé pensionnaire et ministre extraordinaire de cette ville, où il demeura pour le moins près de trois années. La lettre suivante, qu'il écrivit le 20 janvier 1689 à M. de Mirmand, magistrat nîmois réfugié à Zurich, peint au vif les sentiments qui l'animaient[2] :

Monsieur, ayant à cœur, autant que vous l'avez, la gloire de Dieu et le relèvement de nos frères affligés de France, je ne doute nullement que ce ne vous soit une joie singulière d'apprendre leur bon état et ce que nous devons espérer d'eux. Plusieurs fidèles serviteurs de Dieu, animés d'un zèle rare, méprisant tous les périls et les supplices où ils s'exposent, ont passé de ces provinces dans ce malheureux royaume, et vous ne sauriez comprendre avec quelle tendresse et avec quelles marques d'amour ils ont été reçus. Ces pauvres peuples, dont les consciences étaient depuis leur révolte dans des détresses mortelles, n'ont pas plus tôt vu ces anges de Dieu, qui venaient les consoler et les aider à sortir de cet abîme effroyable, que, ne consultant que leur devoir et le désir qu'ils avaient de réparer leurs fautes passées, ils ont demandé avec empressement d'être reçus à la paix de l'Église et de pouvoir assister aux sermons et aux exercices de piété de ces pieux ministres de Dieu. Nous avons la consolation d'apprendre que, dans tous les lieux où leur zèle les a portés, ils

1. « Le sieur M. Malzac a proposé en latin ; sa proposition n'a pas été admise. » Arch. nation., TT, 288 B).
2. Ms. Court, vol. L.

ont trouvé très peu de gens qui se soient laissé corrompre. Il y a bien plus, plusieurs familles d'anciens papistes ont abjuré leurs erreurs et ont embrassé la vérité et le pur culte de l'Évangile.

Ces progrès, Monsieur, presque miraculeux, que leur présence et leur prédication ont faits dans si peu de temps, sont une preuve toute-puissante que Dieu veut se servir de leur moyen pour rallumer sa vérité où elle avait été éteinte, et je crois que nous devons employer tous nos soins à seconder de si chrétiens et de si charitables desseins. Nous nous rassemblons ici pour cela tous les premiers lundis de chaque mois, pour nous animer mutuellement à faire notre devoir, et pour voir ce que nous pouvons faire pour nos désolées Églises. Ayez la bonté de m'apprendre ce que vous faites dans vos quartiers; si quelques pasteurs sont partis pour aller dans vos provinces ou ailleurs, et quel est le fruit de leur ministère. Nous ne doutons nullement ici que, parmi tant de nos frères de chez vous qui étaient possédés de ce saint désir, comme ils nous le marquaient par leurs lettres, plusieurs ne l'aient exécuté. Je dois pourtant, Monsieur, vous faire savoir qu'il serait très nécessaire qu'il en passât encore d'autres; car ceux que nous y avons, quoique le nombre soit considérable, nous écrivent qu'il est impossible qu'ils puissent fournir à tout. Comme ils s'assemblent secrètement, ils sont obligés de faire de petites assemblées, et ainsi il leur faut bien du temps pour satisfaire toute une ville, pour peu considérable qu'elle soit. Je vous prie de prendre la peine d'avertir nos très honorés frères de Lausanne de tout ce que je vous écris. Au reste, vous agréerez que je vous demande un secret inviolable pour toute sorte de personnes, à la réserve des pasteurs; car vous jugez bien que, si la chose venait à être découverte, ces illustres serviteurs de Dieu seraient en très grand danger. Dieu veuille les conserver pour le bien de son Église! J'attendrai votre réponse fort impatiemment et suis avec beaucoup de respect, Monsieur, votre, etc.

L'auteur de ces lignes n'était point de ceux qui savent parler et refusent d'agir, moins encore de ceux qui exhortent leurs amis à s'exposer au danger, en ayant soin de le fuir eux-mêmes; il le montra bientôt. « M. de Malzac, ministre réfugié et pensionnaire à Rotterdam, dit l'auteur d'un mémoire remis à M. Hopp, ambassadeur de Hollande en France, partit, l'an 1689, au temps de la révolution d'Angleterre, avec l'approbation du roi [le prince d'Orange, stathouder de Hollande, proclamé roi d'Angleterre] et d'un consistoire secret qui dirigeait ces missions à la Haye. Il fit le tour de la France et rendit compte de sa mission;

mais étant arrivé à Paris, il y fut peu de temps sans tomber entre les mains de M. de la Reynie, qui l'enferma à la Bastille, d'où je n'ai eu de ses nouvelles que deux fois par hasard[1]. » De Malzac a raconté avec candeur comment de Salve et lui s'étaient mutuellement excités à faire leur devoir. Il y avait entre eux une grande analogie de caractère (de Salve paraît cependant avoir été plus résolu), et tous deux avaient échoué la première fois qu'ils avaient tenté l'examen final de théologie. Nous reproduisons presque en entier, malgré l'incorrection du style, le procès-verbal de son interrogatoire du 25 février 1692[2] :

« Étant plusieurs ministres extraordinaires à Rotterdam, qui s'assemblaient tous les mois pour voir ce qui était à faire pour la consolation de leurs frères réfugiés et pour eux-mêmes, et se trouvant dans ces assemblées d'autres ministres réfugiés dispersés dans les autres villes de Hollande, il fut proposé, dans l'une de ces assemblées, de dresser et présenter une requête au roi, pour lui demander au nom de ses peuples affligés quelque sorte de liberté dans son royaume. Cependant tout ayant été examiné, il fut délibéré et résolu, dans une de ces assemblées composée de vingt-cinq à trente ministres, qu'une telle requête serait inutile après tant d'autres présentées pendant qu'ils étaient tous en France, et cette délibération fut tenue extrêmement secrète, à cause que si les états [généraux] en avaient eu connaissance, ils auraient chassé tous ceux de l'assemblée, parce qu'une telle proposition était contraire à l'intérêt qu'il prétendent avoir de retenir en leur pays les réfugiés français, aussi bien que leurs effets; et sur ce que chacun des pasteurs sortis de France était continuellement solicité, par ceux de la R. P. R. qui étaient restés dans le royaume, d'y revenir pour les consoler, qu'ils leur reprochaient de les avoir abandonnés comme des mercenaires, et de les avoir quittés dans le péril, — étant en particulier pressé par le témoignage

1. *Bullet.*, III, 592.
2. Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, IX, 458. — Nous n'avons malheureusement pas réussi à voir le manuscrit qui est à la bibliothèque de l'Arsenal, ni celui de l'interrogatoire de Givry, qui l'accompagne.

de sa propre conscience, et croyant qu'il était obligé de secourir ses frères, il se trouvait dans de continuelles agitations, et ayant trouvé le ministre de Selve [de Salve], son confrère, touché des mêmes motifs et dans la disposition de s'exposer pour s'acquitter envers Dieu et le prochain de ce qu'ils devaient en qualité de pasteurs, ils en communiquérent la pensée aux ministres Jurieu et Basnage[1], qui ne leur donnèrent aucune résolution sur ce sujet; mais lui et de Selve, se visitant réciproquement et persévérant dans le même dessein, étant un jour ensemble à l'Écluse[2], près d'Ardembourg où Selve était établi pasteur, le hasard leur fit voir le cadavre d'un Français exécuté à mort, accusé d'être venu prendre le plan de l'Écluse, ils firent de nouveau réflexion sur eux-mêmes, et sur ce qu'un homme sans vocation particulière et sans autre vue que celle de servir le roi, avait bien voulu s'exposer à perdre la vie comme il avait fait, et qu'eux, au contraire, qui étaient engagés avec le troupeau que Dieu leur avait commis, et à prêcher continuellement sa parole, n'avaient pas le courage de s'exposer pour la gloire de Dieu. En son particulier, faisant une lecture continuelle, dans ce temps-là, de l'histoire de l'Église et de ses martyrs, et des *Vies des hommes illustres* de Plutarque, où il voyait que des idolâtres et des païens s'étaient exposés, et bien souvent sacrifiés pour leur pays, par des vues mondaines et pleines de vanité, il se sentait de plus en plus pressé, et le ministre de Selve étant venu le visiter, et lui ayant déclaré qu'il était entièrement résolu de s'exposer et de venir en France, ils partirent de concert l'un et l'autre, et quittèrent les emplois qui leur avaient été donnés en Hollande, après avoir pris quelques adresses du ministre Cottin, qui était depuis peu de retour à Paris. Il prit le nom de la Bastide, qui est celui de son église et de Selve, celui de Valsec. Il prit aussi celui de Molain, et outre cela celui de de Lisle...

1. Jacques Basnage, ancien pasteur de Rouen et pasteur de Rotterdam, non Henri Basnage de Beauval, mort à la Haye en 1710; comme le pense M. Ravaisson.
2. Place forte de Hollande.

» Ils vinrent mettre pied à terre en la rue Bourg-Labbé, *à la Croix de fer*, et après y avoir demeuré un ou deux jours, ils remontèrent à cheval et dirent qu'ils allaient en emplète...

» Le ministre Cottin leur ayant donné des noms et des adresses avec les empreintes de son cachet, afin qu'ils pussent être connus en la qualité de ministres, ils furent voir diverses personnes qui vinrent ensuite les visiter *à la Croix de fer*...

» M. de la Motte, homme d'épée, vint les visiter *à la Croix de fer*, et eux en sortant de *la Croix de fer*, furent descendre à l'enseigne du *Cadran* [1], dans une rue assez proche de la rue Bourg-Labbé, et Valsec ayant les adresses, on a pu les voir dans ses papiers [2]. [Il] sait seulement que la Motte vendit un des chevaux sur lesquels ils étaient venus, et en cet endroit du *Cadran*, lui et Valsec se séparèrent sans avoir eu depuis aucune sorte de communication, ayant même affecté entre eux de ne se donner réciproquement aucune connaissance de ce qu'ils feraient, afin que, si l'un d'eux venait à être arrêté, il fût hors d'état de parler de la conduite de l'autre. »

Peu après son arrivée à Paris, de Malzac se félicitait, dans la lettre suivante, du chaleureux accueil qu'il y avait reçu :

Je rends grâces à Dieu [de ce] que j'ai tant d'occupations que je ne sais de quel côté me tourner; j'ai déjà fait diverses assemblées où j'ai reçu plusieurs personnes à la paix de l'Église. Je leur fais signer un petit formulaire que j'ai dressé [3]; mais le malheur est qu'on ne peut s'assembler plus de douze ou quinze personnes à la fois. Ainsi cela tire en une grande longueur, étant seul comme je le suis [4]. Il est vrai que M. M[asson] [5] est enfin ici, mais si infirme qu'il m'est plus à charge qu'en aide. Il a fait des merveilles dans les lieux où il a passé. Je suis dans l'impossibilité de suffire seul au travail que demande Paris, à moins que de traîner les choses dans une plus grande longueur, et par conséquent

1. Où demeurait Charles Dicq, dans la rue Grenetat.
2. Nous n'avons pas retrouvé ces papiers, que Desgrez, qui les avait été prendre, n'a peut-être jamais rendus à la Reynie.
3. Ce formulaire différait évidemment de celui qu'on a vu page 178.
4. De Salve étant déjà arrêté, la lettre est un peu postérieure au 10 janvier 1690.
5. Le pasteur Masson mourut à Landouzy avant le mois d'octobre 1691, et peut-être même en 1690.

[de] laisser refroidir le zèle de plusieurs qui demandent de la conso.ation en même temps : je ne puis être en plusieurs endroits tout à la fois. Généralement parlant, personne n'est gâté, et il n'y en a point de qui je ne sois reçu avec une joie inexprimable, et si nos ministres savaient quelle douceur on a dans cet emploi, je suis persuadé qu'ils viendraient avec plus d'empressement qu'ils n'en font paraître [1].

Cependant la police ne négligeait rien pour s'emparer du ministre qui exhortait si éloquemment ses collègues à venir le rejoindre. Et Braconnier, aussi nommé Brisson, rendait compte presque journellement des démarches du pasteur, ainsi que nous l'apprend un rapport de Desgrez [2] : « Quelque temps après que Lestang, ministre, fut arrêté (16 avril 1690), la Mallet [3], emmena Brisson chez Baril, et le fils dudit Baril (qui se mêle, comme le père, de conduire les ministres) conduisit ledit Brisson chez un corroyeur, à l'entrée du faubourg Saint-Marceau, afin de parler à un ministre. Le corroyeur les renvoya chez Gérard, cabaretier sur le quai Lepelletier, où il y avait cinq personnes étrangères et quatre ou cinq de la maison; le ministre y entra à dix heures et demie du soir. L'assemblée se fit à une première chambre et dura jusqu'à une heure après minuit. Le ministre sortit de la chambre, sous prétexte de changer de chemise, et sortit avec un habit brun, un petit galon d'or sur les coutures. Gérard, cabaretier, ne laissa sortir personne d'une demi-heure après [4]. » Selon Desgrez, dont nous partageons l'avis, c'était de Malzac qui présidait cette assemblée. Nous savons, en effet, que de Malzac logea plus tard chez la dame Brécourt, veuve de Gérard.

Après avoir fait à Paris, durant six mois (janvier à fin juin 1690), sa fonction de ministre dans une infinité de petites assemblées, de Malzac « désira d'aller à la Bastide, où il avait été pasteur, et pour cet effet, il fut en cavalier jusqu'au Pont-Saint-Esprit; mais ayant été reconnu sur le chemin par deux

1. Ms. Court, vol. L.
2. Rapport rétrospectif adressé à la Reynie, le 24 février 1692.
3. Probablement madame Mallet, femme de l'avocat chez qui Lestang avait logé, et qu'on retrouve au château de Pont-de-l'Arche de 1695 à 1701.
4. Ms. de la Biblioth. nation., Fr. 7053, f° 230.

hommes du pays, il quitta sa route dès qu'il se vit découvert, il laissa son cheval, prit la poste et revint par Lyon à Paris... Pendant le séjour qu'il fit à Lyon, il vit successivement tous les N. C. avec lesquels il eut quelques petites assemblées; il fit plusieurs exercices de religion; il leur donna la cène à tous et reçut les repentances de ceux qui ne les avaient pas encore faites. » — Il avait trouvé un asile dans la famille des célèbres financiers Philbert. L'un d'eux, Claude, ancien de l'Église et riche banquier, qui avait abjuré pour sauver sa fortune, tout en faisant passer à l'étranger les enfants qu'il avait eus de son mariage avec Suzanne Spon[1], assista aux réunions et cacha chez lui le proscrit, auquel il rendit plus tard visite à Paris. « En partant de Lyon, le ministre fut à la Charité où il fit la même chose. Il parcourut ensuite tout le Nivernais; après cela, il revint encore à la Charité, d'où il passa en Berry; il visita presque toute cette province, où il fit un très grand progrès. Il fut à Sancerre [et resta en correspondance avec un nommé Dubois de cette ville], où il reçut un grand nombre de repentances, passa à Châtillon, où il en reçut aussi beaucoup, un très grand nombre à Gien, plusieurs à Orléans, où il vit tous ceux de la R., aussi bien qu'à Mer, d'où il revint à Paris après avoir beaucoup travaillé.

» Il n'a jamais été attendu en aucun des lieux où il a été reçu, et où il a fait des exercices, et après avoir été une fois reconnu dans le premier endroit, on le conduisait dans un autre, et c'était l'un de ceux qui l'avaient reçu, que l'on jugeait être le plus sûr de tous, qui ne disait pas à lui-même où il le menait. A l'égard des lieux particuliers, et lorsqu'ils y étaient arrivés, celui qui l'avait conduit le faisait connaître pour ministre, et aussitôt on assemblait la famille, et il prêchait en donnant la cène et recevait les repentances qui étaient à recevoir. Il en a ainsi usé à Paris, dans les villes et dans les hameaux qu'il a visités à la campagne. Lorsqu'il fut arrêté dans la mai-

1. Fille du célèbre médecin Charles Spon, qui fut ancien de l'Église de Lyon.

son où il a été pris, il avait dans sa poche ses sermons et son bonnet de nuit, pour être en état de reposer où il se serait trouvé à l'approche du jour, où il se serait tenu jusqu'à la nuit suivante, ne sortant jamais de jour qu'il n'y eût quelque nécessité de visiter les malades. »

A toutes ces précautions de Malzac joignait celle de changer souvent de nom, de se faire adresser ses lettres tantôt sous l'un, tantôt sous l'autre de ses trois pseudonymes; ou bien encore il donnait seulement à ceux qui avaient à lui écrire le nom et l'adresse de son cousin, Masclari de la Primaudaye, demeurant chez mademoiselle du Coudray [1], rue de la Harpe, près de Saint-Cosme. M. et madame de la Primaudaye lui faisaient parvenir les communications qu'ils recevaient pour lui, et y répondaient en son nom. Cependant son ministère sous la croix ne dura pas au delà de deux ans et six semaines. Parti de Rotterdam avec de Salve vers le 15 décembre 1689, et arrivé à Paris dans les premiers jours de janvier 1690, il y séjourna six mois, au bout desquels il fit dans le midi et le centre de la France un voyage qui dura à peu près autant, et revint, vers la fin de 1690 ou le commencement de 1691, dans la grande cité, où il prêcha de nouveau un peu plus d'une année.

Sans doute c'était encore de lui qu'il s'agissait dans un mémoire que Seignelay envoyait à la Reynie, le 4 juillet 1690, mémoire relatif à un ministre qu'on devait prendre aisément; mais nous croyons que le pasteur mentionné dans un ordre d'arrestation du 15 août était une autre personne restée inconnue (Masson, de la Gacherie ou quelque autre), bien qu'elle ait laissé des traces de son passage. En effet, au mois de novembre, le roi eut avis, sans l'intermédiaire du lieutenant de police, qu'il se faisait des assemblées d'une quarantaine de nouveaux catholiques chez le sieur et la dame de la Fontaine [2],

1. Un du Coudray, protestant et conseiller au parlement de Paris, faisait baptiser son fils en 1603 (*Bullet.*, II, 280).
2. Leurs deux filles avaient été mises à la Bastille, puis aux Nouvelles Catholiques, avant la Révocation. Cependant M. et Mme de la Fontaine n'avaient pas encore abjuré au mois de janvier 1686, non plus que leurs voisins Pressigny, Lecoq de Saint-Léger, Morin et Rozemont, qui habitaient comme eux la rue des

rue des Marais, le long des jardins de l'hôtel de Liancourt; qu'un nommé Pressigny en était le personnage principal, et qu'une femme étant venue à mourir, on avait répandu le bruit, pour éviter d'appeler un prêtre, qu'elle était morte subitement [1]. Le 29 du même mois, Sa Majesté ordonnait d'arrêter le ministre au sujet duquel la Reynie avait écrit la veille à Pontchartrain, « ne se souvenant pas, disait-elle, d'avoir donné permission à aucun ministre de venir en France [2] ». Enfin le 23 janvier 1691, le roi trouvait bon qu'on envoyât à Rouen à la suite du ministre qu'on n'avait pu arrêter à Paris [3]. Peut-être le retour de Malzac avait-il décidé l'autre ministre à se rendre en Normandie.

Lui-même, cédant aux sollicitations des protestants de la Brie qui venaient le chercher, allait de temps en temps à Meaux, Claye, Lisy, Cuisy et Nanteuil-lez-Meaux; il fut deux ou trois fois en chacun de ces endroits, à la réserve de Meaux, où il n'alla qu'une fois. L'occupation qu'il avait à Paris l'empêcha de retourner dans les villes et autres lieux plus éloignés où il avait prêché, et d'où l'on écrivait fréquemment à divers particuliers pour l'engager à y retourner. Nous savons encore

Marais. Le 13 février, Mme de la Fontaine fut conduite à la Bastille avec ses filles, qui en sortirent au bout de huit jours pour retourner aux Nouvelles Catholiques. A la fin d'avril, l'abbé Gerbais faisait leur éloge en ces termes : « Elles sont toutes jeunes, ont du mérite et de la qualité; l'aînée est en bonne disposition; le roi devrait bien faire quelque chose pour les deux sœurs, à condition qu'elles se réunissent; car elles sont dans un dénuement extrême par le désordre des affaires de leur père et les engagements où s'est jetée leur mère. Quant à celle-ci, ajoute le convertisseur, elle n'a pas encore voulu prêter l'oreille depuis deux mois et demi qu'elle est à la Bastille, et je ne sais quelles mesures on peut prendre pour l'obliger d'entendre; c'est une opiniâtreté sans pareille. » Les deux demoiselles abjurèrent sans doute entre les mains de Fénelon, en même temps que leurs cousines d'Angennes, avec qui elles gagnèrent l'Allemagne. L'aînée sortit des Nouvelles Catholiques le 26 juin 1686. La mère figure encore, en compagnie de MM. Mallet et Brunier, sur une liste des prisonnières de la Bastille dressée le 17 décembre. Elle fut transférée à la citadelle d'Amiens, par ordre du 4 août 1687. Il est probable qu'elle y abjura, puisqu'elle fut relâchée; mais elle courut aux assemblées dès qu'elle fut rentrée à Paris.

1. *Reg. du Secret.*, O. 34, f° 330.

2. *Ibid.*, f° 310.

3. *Reg. du Secret.*, O. 35, f° 26. — Le 18 février 1691, Pontchartrain écrivait encore à la Reynie : « Je vous envoie par ordre du roi cet autre mémoire au sujet des assemblées des nouveaux catholiques, qui se font à Paris, et Sa Majesté m'a ordonné de vous répéter qu'Elle sait à n'en pas douter qu'il se fait des assemblées dans ces maisons; qu'il faut que vous les fassiez observer de plus près et que vous découvriez assurément ce mauvais commerce. »

que, peu de jours avant son arrestation, Malzac avait écrit à un ami que, s'étant laissé conduire la nuit par des détours différents, il avait reçu à la pénitence et à la communion un vieillard vénérable qui portait le cordon bleu et qu'on soutenait sous les bras. C'était M. de Béringhen, père de M. le premier, qui avait professé longtemps la religion, et qui mourut bientôt après sans confession ni sacrements [1]. Une lettre, saisie sur de Malzac et datée du 31 janvier 1692, nous apprend aussi qu'il pratiquait pour les mariages le système inventé par le légiste Claude Brousson. Le signataire de cette lettre, nommé Anne Brunet, raconte au pasteur qu'il a rendu visite au curé de sa paroisse, lequel a refusé de le marier et de publier ses bans, à moins qu'il n'allât à confesse et ne fît ses pâques; que ce refus a été constaté par un sergent (huissier), qui fera lui-même la publication des bans. Puis il demande ce qu'il reste à faire pour que son mariage, non bénit par l'Église, reçoive une sorte de consécration légale. Ce système contenait en germe l'institution du mariage civil, précieuse conquête arrachée par la constance et les longues souffrances des huguenots à l'intolérance de l'Église et de l'État.

O. Douen.

1. *Bullet.*, III, 593.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

DISCOURS DES CHOSES ADVENUES EN LA VILLE DE LYON

PENDANT QUE M. DE SOUBIZE Y A COMMANDÉ

(1562-1563).

L'auteur des *Mémoires de Jehan Larcevesque, sieur de Soubize*, parvenu au siège de Lyon, s'exprime ainsi : « Quant à ce qu'il fit au dit Lion et tout ce qui y advint pendant qu'il y commanda, vous en avez des instructions. » Le morceau ainsi désigné est le très important document conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale (fonds français, vol. 20783, fol. 113, 151) et dont je dois l'indication au savant éditeur des lettres de Catherine de Médicis, le comte Hector de la Ferrière.

Ce mémoire, rédigé par ordre de Soubise, avec pièces à l'appui, dans une intention apologétique, n'a pas été ignoré de Th. de Bèze, qui y a largement puisé (*Hist. eccl.* liv. XI) pour le narré des événements accomplis à Lyon en 1562 et 1563, sans toutefois reproduire la correspondance de Soubise avec la reine mère, qui en fait l'intérêt principal.

C'est le motif qui nous décide à publier intégralement ce morceau. Il évoque un épisode important des annales lyonnaises, et peut fournir d'utiles comparaisons avec les relations catholiques de Claude de Rubis et de Gabriel de Sacconay.

Rappelons tout d'abord que les protestants de Lyon, fort nombreux sous Charles IX, exaspérés par les massacres de Vassy et de Sens, s'emparèrent de la ville par un hardi coup de main, le 30 avril 1562, et en restèrent maîtres durant plus d'un an, malgré les attaques combinées de Tavannes et du duc de Nemours. La vigilante fermeté de Soubise, délégué par le prince de Condé au commandement de la place, ne contribua pas peu à prolonger une résistance qui montra sous le plus beau jour le noble caractère du chef huguenot. (Voy. le *Bulletin*, t. XXIII, p. 495-503, et la nouvelle édition des *Mémoires du sieur de Soubise*, Paris, 1879, in-8, p. 59, 80.)

Monseigneur le prince de Condé après avoir, par deux jours consécutifs, présenté la bataille à monsieur de Guyse en la Beausse près

d'un village nommé Talcy, laquelle ledit sieur de Guyse ne voulut accepter, et voyant qu'il n'estoit raisonnable par tous les devoirs et raisons de la guerre de l'assaillir en son logis à cause de la difficulté des advenues, print la résolution de retourner vers Boygensy, lequel il print le lendemain d'assault, et fut le premier lieu où les soldats de la religion commencèrent à se desborder en cruaultez et pilleries. Mais cependant le duc de Guyse avec son armée tira païs vers Bloys, lequel ils eurent bientost prins à cause qu'il n'estoit tenable contre telle force ; quoy voyant monsieur le prince, et qu'il n'y avoit alors moyen de les contraindre à venir au combat à cause du pont de Bloys qu'ils avoient sur la rivière, il se retira à Orléans pour adviser aux affaires qui se presenteroient, et résolut avec monsieur l'admiral et les autres seigneurs qui le suivoient en ceste saincte entreprinse, de ne se mettre plus à la campagne sans avoir du secours des estrangiers, comme ledit sieur de Guyse avoit, car deux ou trois jours après luy arriva le conte de Rocquendolf avec douze cents Reytres, et peu de jours en suyvant le conte de Ringrave avec aultant de Reytres et ung regiment de quatre ou cinq mil Lansquenets. A ceste cause led. sieur prince estant arrivé aud. Orléans, pourveust diligemment, premièrement à despartir par les places et provinces qui s'estoient eslevées pour la mesme querelle et service de Dieu et la liberté du Roy et de la Royne sa mère, dépescha le conte de Montgommeri en Normandie, ayant auparavant envoyé le sr. de Morvillier dans Rouen. Il dépescha aussy le sr. de la Rocheffoucault en Guyenne, le sr. d'Andelot en Allemaigne vers les princes pour avoir secours d'eulx tant de pied que de cheval, led. sr. de Soubize à Lyon, lequel partit d'Orléans deux jours après led. sr. d'Andelot, qui fut le troisième jour de juillet mil cinq cent soixante deux, et arriva aud. Lyon le XIXe dud. mois pour y commander suivant le pouvoir que lui en donna monseigneur le prince dont la teneur sensuyt.

Louys de Bourbon, prince de Condé, à nostre très cher et bien amé cousin Jehan Larcevesque, seigneur de Soubize, chevallier de l'ordre du Roy monseigneur, salut.

Comme pour conduire à chef l'entreprinse pour laquelle nous avons prins les armes, et avec nous à nostre exemple et adveu, plusieurs autres seigneurs chevalliers, tenant grand lieu et des principales charges et estats au service de ceste couronne et une grande partie de la noblesse de ce royaume, et même un grand nombre des

plus notables bourgeois de la plupart des bonnes villes, assavoir pour la liberté du Roy monseigneur, de la Royne sa mère et de son conseil, l'entretenement de ses édits et ordonnances et repos de ses subjects, l'un des moyens plus requis soit que nous conservions sous son autorité les villes lesquelles se sont déclarées de nostre party, et empescher que les ennemys aspirant à la tyrannie de ce royaume ne s'en puissent emparer, et mesmement de celles qui sont de la plus grande importance pour donner faveur advantage et commodité à l'une ou l'autre des parties, et que pour cest effect il n'y ait chose plus nécessaire que de mettre et instablir en chacune d'icelles de bons chefs et gouverneurs, la fidellité desquels envers Sa Majesté soit asseurée et l'affection au bien publicq congneue et approuvée, et au reste qu'en chacune desd. villes il soit pourveu de personnages de tant plus grande et apparente qualité qu'elle est de plus grande importance, et que ce soit chose assez notoire en tout ce royaume qu'il n'y en ait aulcune autre de laquelle l'on puisse tirer plus de support, advantaige et commodité que de la ville de Lyon, POUR CE EST-IL que NOUS à plain confiance de votre personne et de vos bons sens, suffisance, congnoissance et expérience au faict de telles grandes charges, vaillance, prudence, vigilance, loyaulté envers Sa Majesté et affection au bien publicq, pour ces causes et autres bonnes et grandes considérations à ce nous avouant, nous vous avons commis ordonné et depputé, commetons ordonnons et depputons par ces présentes pour durant ces troubles et jusques à ce que Leurs Majestés ayent recouvert leur plaine et entière liberté, estre en ladicte ville de Lyon avec pouvoir d'y commander et ordonner tant en icelle qu'en lieux circonvoisins de toutes choses concernantes la garde et conservation d'icelle, assavoir du nombre et de la qualité des gens de guerre qui y seront en garnison, de leur soldes, appointemens, paies et entretenement de leurs entreprinses factions et exploits de guerre, police, reiglement et discipline militaire, des municions tant de vivres que d'armes et artillerie, fortiffications, emparemens et démolitions nécessaires pour la seureté d'icelle ville et autres lieux, levée de gens ou deniers, de quelque nature qu'ils soient, appartenant à Sa Majesté ou à ses subjects, des biens meubles appartenant à toutes personnes tenant le party contraire au nostre pour iceux faire saisir et arrester, ou bien exploiter et convertir en argent, vente d'argenteries, fonte d'artillerie et batterie de monnoye, selon que l'occasion

se présentera, et généralement de toute autre chose à telle charge appartenante; de ce faire nous vous avons donné et donnons pouvoir, puissance, auctorité, commission spécialle, promettant en bonne foy et parolle de prince de toutes les choses susdites, ainsy par vous ordonnez en l'exécution de ce présent pouvoir, vous faire advouer et suffisamment descharger comme des choses faictes et exécutées pour le bien des affaires du Roy mondit seigneur et conservation de ses subjects. Et pour le présent nous prions et néantmoins mandons à tous justiciers officiers et subjects de Sa Majesté qu'il appartiendra, que à vous en tant ce que dépend du faict, et maniement de telle charge ils entendent et obéissent bien et dilligemment, et facent entendre et obeyr de tous et chascuns ainsy qu'il appartiendra, vous y prestent aide, faveur, confort, assistance et main forte, si le besoing est et requis en sont. En temoing de ce nous avons signé ces présentes de nostre main et à icelles fait mettre le scel de nos armes.

A Orléans le xxv[e] jour de may, l'an mil cinq cent soixante deux. Louys de Bourbon, par monseigneur le prince de Condé : *Houlier*.

Estant doncq le sr. de Soubize arrivé aud. Lyon il y trouva le baron des Adrets, lequel après la mort de La Mothe Gondrin avoit esté esleu des gentilshommes du pais de Dauphiné pour y commander ensemble avecq Lion, en vertu de lettres missives dud. sr. prince, et estoit arrivé deux jours auparavant seulement, revenant de la prinse de Montbrison, auquel lieu il avoit exercé de grandes cruaultez, ayant fait saulter du hault d'une tour en bas plusieurs gentilshommes et les principaulx bourgeois de lad. ville. Led. sr. de Soubize luy en feit une doulce et gracieuse remonstrance, luy disant que telles cruaultez n'estoient point agréables à Dieu, et que l'on pouvoit faire son service et de son Église beaucoup mieux en n'en usant point, et qu'il y avoit grand dangier que cela ne l'irritast contre les siens; davantage que cela empiroit grandement la cause de la Relligion Refformée, pour ce que monsieur le prince en toutes ses escriptures a toujours taxé monsieur de Guyse et ses adhérens des cruaultez dont il faisoit user envers lesdits de la Religion qui sont fidelles subjects du Roy, qui estoit ce qui par raison le debvoit rendre plus odieux tant à Sa Majesté qu'à tout son peuple, et que si nous en usions de mesme, comme il avoit faict aud. Montbrison, nous ne les en pourrions plus accuser parce que nous tomberions en

mesme condamnation. Led. Baron des Adrets receust de ceste remonstrance ce que bon luy semble, et dict davantaige led. sr. de Soubize à tous les gentilshommes et cappitaines qui estoient à la garde de Lyon que s'il s'en trouvoit quelques-uns d'entre eulx qui feussent tant acharnez à telles cruaultez, et qu'ils sentissent ne s'en pouvoir garder de les continuer, qu'ils eussent à prendre autre party, parce qu'il ne vouloit permettre au lieu où il aurait à commander qu'il s'en fist plus, et que si aulcuns l'entreprenoient il les chastieroit si bien que les autres y prendroient exemple. Led. Baron des Adrets qui ne pouvoit supporter d'estre en un lieu ou autre que luy commandast et qui luy fut supérieur, print congé dud. sr. de Soubize et s'en alla au païs de Daulphiné pour y pourveoir aux affaires selon qu'il entendoit estre besoing.

Or pour sçavoir l'estat auquel led. sr. de Soubize trouva les affaires de Lyon, fault entendre que incontinent après la réduction de la ville, les conseillers, eschevins et principaulx d'icelle establirent par entre eulx ung conseil pour la police et gouvernement, et pour trouver finances pour les frais de la guerre, sous l'auctorité du Baron des Adrets pendant qu'il y demeura en charge, lesquels conseillers et eschevins vindrent trouver led. sr. de Soubize, incontinent qu'il y fut arrivé pour l'informer de l'estat des affaires et entre autres d'une qu'il trouva bien dure, qui estoit la cappitulation qu'ils avoient faicte avec les Suisses du canton de Berne qui avoient associé avec eux quatre compaignies de Neufchastel et deux des Valésiens pour avoir cinq ou six mil hommes de secours pour la garde de lad. ville, lesquels y devoient arriver deux ou trois jours après, et venoient en intention d'entrer en garnison dans la ville, ce que estant considéré par led. sr. de Soubize, et congnoissant le danger auquel il mettroit lad. ville pour le Roy s'il les laissoit entrer dedans les plus forts, il résolut de ne les y voulloir point laisser entrer, quand bien ils s'en debvroyent retourner après avoir faict la monstre, sans faire autre service, et envoyer devers eulx ung gentilhomme avecq deux seigneurs de la ville, pour leur déclairer quelle estoit sa volonté, en cela leur remontrant l'obligation en quoy ils estoient envers ceulx de Lyon par leur capitulation, de les secourir pour la garde de leur ville, et que cela ne s'entendoit poinct d'entrer dedans pour y tenir garnison, pour ce qu'ils avoient assez de soldats de leur nation pour la garde d'icelle, et que d'entrer dedans ce seroit au

lieu de la secourir, la faire perdre, à cause du peu de vivres qui estoient dedans, et que le moyen de la secourir estoit de s'opposer aux forces de monsieur de Tavannes, afin que cependant il donnast loisir à ceulx de Lyon de faire leurs récoltes et leurs vendanges, et de pouvoir faire entrer dedans ladite ville de toultes sortes de vivres, s'offrant led. sr. de Soubize de les mener luy mesme, et les renforcer de quatre mil hommes de pied et de toulte sa cavallerie, ensemble de pièces de campaigne et batterie, si le besoing estoit, leur proposant s'ils vouloient marcher avecq luy jusques à Chaslons, auquel lieu estoit led. sr. de Tavannes. Il espéroit de la prendre par le moyen de quelques intelligences qu'il y avoit dedans, et cependant ceulx de Lyon auroient meilleur moyen de faire leurs affaires tout à l'aise sans estre pressez d'aulcuns ennemis; à quoy lesd. Bernois ne firent aulcune responce, sinon qu'ils n'oseroient oultrepasser le commandement de leurs supérieurs, qui estoit de ne combattre point sinon pour la deffence des murailles de Lyon.

Quoy voyant led. sr. de Soubize leur envoya faire leurs monstres en une petite ville qui est au pays de Franc Lyonnais, nommée Vincy, distante de deux lieues de Lyon, où luy mesme se trouva expressément pour essayer s'il les pourroit mieulx persuader que ceulx qu'il avoit envoyez par devers eulx. Mais il n'en sceut rien tirer davantaige, quelque peyne qu'il y aict, sinon qu'ils seroient contens de marcher jusques à Mascon, et en quelques villages par de là, à la charge que si led. sr. de Tavannes se mettoit à la campaigne et marchoit à eulx, ils se retireroient devers Lyon, pour ce qu'ils estoient resolus de ne combattre point sinon dans lesd. murailles de Lyon.

A ceste cause led. sr. de Soubize considérant qu'il ne luy seroit honorable de se mectre à la campaigne avec une armée resollue de non combattre, et voyant la honte que ce luy eust esté, si led. sr. de Tavannes eust marché devers luy, de se retirer sans oser l'attendre, estant beaucoup plus fort que luy, et ayant un régiment de six mil Suisses le plus beau et des plus beaux hommes qu'on eust sceu voir, il donna la charge de ceste conduite au sr. de Poncenat qui estoit colonel de la cavallerie de Lyon, et ne retint avec luy que les gardes ordinaires et quelques compaignies qu'il envoya au pays de Forests pour faire amener le bled.

En ce mesme temps la Royne escrivit une lettre au sr. de Soubize

contenant en sommaire le plaisir qu'elle avoist d'entendre qu'il estoit entré dans Lyon pour y commander, s'asseurant tant de sa fidellité et de l'affection que de longtemps il avoit au service du Roy son fils, et particulièrement au sien, qu'elle avoit espérance qu'il ne s'y feroit chose qui fut contre leur service, et pour ceste cause, et pour en rendre meilleur tesmoignage, elle le prioit de remectre la ville de Lyon en liberté et entre les mains du Roy, et ce faisant elle luy promectoit beaucoup de biens et de faveurs.

A quoy le sr. de Soubize fit responce qu'il s'estimoit très heureux et remerçioit humblement Sa Majesté de la bonne oppinion qu'elle avoit de luy, et qu'il aimeroit mieulx estre mort que de luy donner jamais occasion de la changer, et qu'il estoit venu dans Lyon en ceste seule intention de la conserver et garder pour le Roy et empescher qu'elle ne tombast en aultres mains, ce qu'il feroit ou il luy cousteroit la vie ; mais qu'il luy sembloit que le commandement qu'elle luy faisoit de s'en dessaisir contrevenoit à la bonne oppinion qu'elle disoit qu'elle avoit de luy, pour ce que Leurs Majestés ne la sauroient mettre entre les mains d'homme pour la garder plus fidelle et affectionné à leurs services que luy, ne que mieulx la leur conserve, mesmement en temps si turbulent, et quand Dieu luy donneroit cest heur de voir Leurs dites Majestés en la liberté qu'il désiroit et qu'elles debvoient estre, il ne fauldroit incontinent d'obeyr à tous leurs commandements.

Depuis la Royne envoya aud. sr. de Soubize une aultre lettre escripte et signée de sa main, de laquelle la teneur ensuit :

Monsieur de Soubize, voyant par les lettres que vous avez escriptes tant à monseigneur le prince de la Roche-sur-Yon qu'à mademoiselle du Goguier, que continuez en la mesme volonté que d'aultrefois je vous ay veu de faire service au Roy mon fils, qu'avez si bien et sagement faict de n'avoir receu les Suisses, cela a esté cause que je vous ay bien voullu escripre la présente pour vous dire que si avez la bonne volonté que me mandez, qu'il est en vous de faire un *bon service* au Roy mon fils, et le me monstrer par effect, en remectant Lyon du tout en son obéissance, et si avez envie de le faire et que m'en advertissiez, vous pouvez asseurer que celuy que vous m'envoyerez n'aura ni mal ni desplaisir, et que je recongnoitray de telle fascon le service que vous ferez, qu'aurez occasion d'estre content plus que n'eussiez jamais ; et si vous m'eussiez voullu croire quand

vous partistes de Fontainebleau, de dire ce que je vous avois dit à Mr l'admiral de renvoyer ses gens et ne bouger de chez luy, nous ne fussions pas en la peyne où nous sommes, et ce pauvre royaulme fut en repos. Mais il n'a pas pleu à Dieu, et s'il luy plaist et à vous de faire ce que je vous mande, vous serez trop heureux et ce pauvre royaulme, et nous tous vous en serons bien tenus, et vous ferons congnoistre par effect comment nous estimerons le service qu'avez faict en cela. Je prie Dieu qu'il vous doint la volonté de le faire.

CATHERINE.

(Lad. lettre n'est point dattée, qui est cause qu'on ne la datte point icy).

(*A suivre.*)

EXTRAITS DE LA GAZETTE DE HAARLEM

SUR LES PERSÉCUTIONS DIRIGÉES CONTRE LES PROTESTANTS FRANÇAIS DE 1679 A 1685[1].

Paris, 31 *janvier* 1679. — On écrit de Languedoc : On assure qu'on ôtera tous les emplois à ceux de la religion; depuis cinq à six jours, un certain Foubert, de la religion, chef d'une académie, a reçu un arrêt du conseil qui lui interdit de tenir à l'avenir une académie, et de recevoir une pension quelconque.

4 *mars*. — Les intendants ont reçu partout l'ordre de visiter les églises des réformés pour voir si quelque chose a été fait à l'encontre des ordres du roi.

7 *mars*. — On écrit du Languedoc : Il n'y a plus de consuls de la religion P. R.; ils ont préféré déposer librement leurs offices que d'y être forcés par les intendants.

21 *mars*. — On dit qu'il y a eu une émeute à Nîmes entre les catholiques et ceux de la religion P. R., à cause de la suppression des consuls et d'autres officiers de la religion. Oe dit qu'il y a 14 à 15 morts.

25 *mars*. — Cela va mal en Languedoc avec ceux de la religion;

1. C'est à M. Enschedé. bibliothécaire-archiviste de Haarlem, que nous devons la traduction des extraits suivants, dont on appréciera l'intérêt au point de vue historique. Le correspondant si bien informé de la Gazette, qui noie, pour ainsi dire, au milieu des nouvelles de la cour le récit des épreuves de nos pères, tenait sans doute de très près à l'ambassade de Hollande. — (*Réd.*)

on craint une émeute. Pour cette cause, on a envoyé 8 000 hommes qui seront internés chez les habitants.

Paris, 14 *avril*. — En Guyenne et en Languedoc, on a démoli beaucoup de temples de réformés qui avaient été bâtis contre les stipulations de l'édit de Nantes.

Paris, 10 *avril*. — Les nouvelles du Languedoc portent qu'il y a déjà plus d'un mois que des troupes y passent. Mais ce qu'on a appris à l'improviste est qu'il vient des régiments de Perpignan qui vont sur l'ordre du roi à Bordeaux, ainsi que d'autres qui ont reçu l'ordre d'aller de Pignerol en basse Guyenne, tandis qu'on laisse beaucoup de troupes en bas Languedoc, ce qui opprime beaucoup ceux de la religion réformée et surtout parce que, sur l'ordre du roi, on nommera des conseillers catholiques à la place des réformés, ce qui aura aussi lieu dans tout le pays de Foix. A Béziers, où les réformés sont fort nombreux, l'ordre était donné pour le 7. On destituera aussi tous ceux qui sont de la religion réformée dans la généralité de Montauban.

M. de Ris, intendant de la justice à Bordeaux, a reçu quelques ordres du roi contre les réformés. On dit qu'il a été résolu en secret entre leurs capitaines, lieutenants et enseignes et autres officiers, de courir aux armes au premier son du tambour; on ajoute qu'ils ont écrit en Angleterre pour être secourus, avec beaucoup d'autres on dit qui ne méritent aucune confiance.

Entre temps, on a enlevé les armes du feu roi Henri IV du fronton du temple de Nérac, et il y a un édit du roi qui confisque tous les biens des catholiques qui se font réformés.

Paris, 9 *mai*. — On écrit de Saint-Afrique en Rouergue que tout un régiment a été envoyé dans les maisons des réformés.

Paris, 23 *juin*. — Tous les conseillers de la religion réformée de Montpellier sont forcés de se désister de leurs charges, ce qui chagrine beaucoup les avocats et la noblesse.

Paris, 22 *août*. — L'Édit du roi concernant la réunion des chambres mi-parties de Languedoc et Guyenne a été mis à exécution le 2 à Toulouse et le 6 à Bordeaux, et tous les officiers de la religion réformée ont été disséminés dans toutes les chambres de Bordeaux et de là transportés de la Réole à Agen.

Paris, 29 *septembre*. — On nous écrit de Languedoc qu'on y attend les ordres de la Cour sur le tumulte parmi les réformés dans les

Cévennes, causé par un curé près du Puy-en-Velay, qui a obtenu un arrêt du conseil d'État pour la démolition de leurs temples. On a démoli depuis quelque temps 15 de leurs temples, et l'on parle de leur enlever leurs académies de Puylaurens et Saumur. On dit qu'un de leurs coreligionnaires étant mort à Pezenas, quatre hommes qui le portaient pour l'ensevelir la nuit à onze heures, furent attaqués par des laquais qui les mirent en fuite, abandonnant le corps auquel les laquais auraient fait des atrocités.

Paris, 10 *octobre*. — On écrit de Languedoc : Par arrêt du conseil, il est interdit aux réformés de se réunir dans leurs temples quand les évêques disent la messe.

Dans l'abbaye de Saint-Guillaume-le-Désert, en Languedoc, on a trouvé dans les ruines d'une église autrefois démolie par les réformés, un cercueil en cuivre que l'on pense contenir le corps de saint Guillaume d'Aquitaine, fondateur de la susdite abbaye. Le concours du peuple y est fort grand, et l'on pense que la trouvaille aura pour résultat de faire rebâtir l'église.

Paris, 23 *janvier* 1680. — On parle de fermer l'académie des réformés à Puylaurens.

Paris, 26 *février*. — On démolit plusieurs temples que ceux de la religion ont en Languedoc, entre autres Peyrat, celui à Mayers et à Revel.

Paris, 22 *mars*. — Il y a un arrêté du conseil par lequel il est défendu aux sages-femmes réformées, sous peine de mort, d'assister des femmes en couches.

Depuis le 11 *avril* 1680 *jusqu'au* 1er *janvier* 1683 *une lacune existe dans la Gazette.*

Paris, 1er *janvier* 1683. — Mons. de Noailles, qui est revenu de Languedoc, est très estimé pour la conduite qu'il a tenue envers les officiers du Roi et dans l'intérêt de Sa Majesté et de la Religion.

Paris, 5 *janvier*. — Mons. de Ménars, intendant de la généralité de cette ville, a été dans l'église réformée qui se trouve près de la ville de Meaux, et y a fait la même insinuation qu'il a faite à Charenton ; il était accompagné d'un théologien qui habite Meaux. Tout s'est passé avec ordre et respect.

Mons. de Noailles retournera au mois de mai prochain en Languedoc pour se faire recevoir au parlement de Toulouse. L'évêque de Lavaur, un baron et deux députés du tiers état avec un syndic, sont arrivés au nom de cette province et ont porté toutes les plaintes

dont ils étaient chargés à la cour. L'évêque d'Alais avait voulu faire partie de cette députation, mais l'évêque de Lavaur a tant fait qu'il est resté chez lui.

On apprend de Toulouse que la prison du palais est aussi remplie de ministres et de ceux de la religion qu'auparavant de ceux qu'on accusait de maléfices et de sorcellerie. L'archevêque était bien de retour de sa campagne et en bonne santé, mais très mal disposé parce que les affaires de la religion n'étaient point terminées.

Paris, 8 *janvier*. — On écrit de Toulouse que l'affaire de Mons. de la Vilacere, conseiller au parlement (accusé d'avoir sollicité pour empêcher la démolition du temple de Bergerac) se poursuit en parlement, et que la majorité était d'avis qu'il fallait lui interdire sa charge durant quelque temps.

Paris, 12 *janvier*. — Il y a quelques jours que le conseil d'État a rendu un arrêt par lequel l'exercice de la religion réformée est interdit dans la ville de Saint-Jean-d'Angély et ordonné que le temple sera entièrement démoli, sous prétexte que les habitants de cette ville, en 1569, se sont révoltés contre le roi Charles IX et se sont opposés à Louis XIII ; c'est pourquoi ils ont perdu leurs privilèges.

Paris, 22 *janvier*. — Samedi dernier, le roi a dit à son lever qu'il pensait bien que beaucoup de monde solliciterait pour avoir les abbayes de Saint-Denis, de Cluny et de Saint-Germain, mais que pour l'éviter, il déclarait que personne n'aurait ces abbayes, vu que leur revenu étant de plus de 300 000 livres, il voulait le consacrer à la conversion de ceux de la religion réformée en son royaume, qu'il y ajouterait encore d'autres revenus et que M. Pelisson serait chargé de la distribution.

On assure que le roi a écrit au comte de Roure, lieutenant de Sa Majesté en Languedoc, de rester à Montpellier durant l'absence du duc de Noailles pour surveiller les réformés.

Paris, 5 *février*. — Le roi a ordonné que ceux de la religion réformée auront à déclarer leurs maisons et institutions de bienfaisance qui ont été érigées dans les dernières vingt années, vu qu'il est inutile qu'ils ayent des institutions séparées et qu'elles seront réunies aux institutions générales.

Paris, 5 *mars*. — On écrit de Toulouse que l'évêque de Montauban ayant voulu donner le temple réformé aux catholiques, ceux de la religion s'y sont opposés, sur quoi le prélat se serait retiré à Tou-

louse, ne se croyant plus en sûreté en ce lieu; il s'en était plaint au parlement qui avait de suite envoyé un commissaire pour informer et procéder. Entre temps l'évesque a écrit à la cour demandant un ordre pour faire démolir le temple; d'autres croient que vu que le prélat s'est adressé au parlement, il sera rendu un arrêt pareil à celui donné pour l'église de Montpellier et qui serait confirmé par le conseil d'État. On disait aussi que quelques-uns des principaux moteurs seraient sévèrement punis.

On a, par décision du conseil d'État, fait savoir à ceux de la religion de ne pas tenir d'écoles en d'autres lieux que ceux où ils ont des consistoires, et de ne pas donner d'argent pour d'autres ministres que ceux qui demeurent là où il y a un consistoire.

Paris, 30 *avril*. — On écrit de Toulouse que, sur l'ordre de Mons. d'Aguesseau, on a fait des recherches dans le cloître de Saint-François de Picpus, après un ouvrage que ceux de la religion réformée ont fait imprimer et qu'ils appellent le *Préservatif contre la conversion*, et l'on en a trouvé un exemplaire entre les mains d'un religieux ainsi que d'autres livres du même genre.

Paris, 4 *mai*. — Les affaires de la religion vont leur ancien train, excepté les déclarations contre les ministres des églises qui ont été occupées par les catholiques, qui ont été approuvées par tous les parlements du royaume, et depuis quelques jours aussi par celui de cette ville, et parle-t-on d'une autre par laquelle l'administration du baptême et la consécration du mariage seraient, à l'avenir, interdites à tous les ministres.

Paris, 11 *mai*. — Par la déclaration qui à présent a été vérifiée par tous les parlements du royaume, tous les ministres qui laisseront entrer des catholiques dans leurs églises seront condamnés à une amende honorable et à la confiscation des biens et bannis à perpétuité du royaume.

Paris, 14 *mai* 1683.— La persécution contre les réformés augmente journellement en ce royaume. A Salignac, une petite ville de Guyenne, le curé a excommunié tous les domestiques, bonnes, jardiniers et nourrices en service chez des réformés qui ne quitteraient point leur service; ce qui a causé la mort de beaucoup d'enfants par la privation de nourriture. La même chose a eu lieu un peu plus tard à Montignac et dans d'autres endroits, de sorte que les réformés n'ont plus personne pour les servir et sont dans la plus grande consternation.

Entre Bordeaux et Argentan, il ne reste plus que deux temples pour la démolition desquels on n'a pas encore pu trouver un prétexte valable. La plupart des réformés ont fermé leurs temples et y montent la garde pour essayer d'empêcher qu'un catholique n'y entre.

Paris, 2 *mai*. — La comtesse de Coligni est décédée.

On dit que 3 ou 4 ministres réformés en Anjou ont été bannis du royaume et leurs biens confisqués.

Paris, 1er *juin*. — Vu que les catholiques ont prétendu avoir droit à des sièges dans le temple de Charenton, on leur a, sur l'ordre du roi, désigné un banc avec défense à tout autre de s'y mettre; cependant les réformés s'en sont plaints.

Paris, 11 *juin*. — L'église de Montauban est condamnée depuis huit jours parce qu'on y a reçu un relaps à la sainte cène.

Paris, 10 *juin*. — Le parlement de Toulouse a, par arrêt du 2 de ce mois, déposé 3 ministres et ordonné la démolition du temple de Montauban. L'évêque de Montauban est de suite parti pour mettre cet ordre à exécution, et à présent on démolit le temple avec la même activité que celui de Montpellier.

Paris, 18 *juin*. — On conduit beaucoup de prisonniers réformés de Montpellier à Toulouse sans qu'on sache pourquoi.

Paris, 25 *juin*. — A Nismes, il y a eu quelques difficultés avec les réformés et l'on craint que la démolition du temple pourrait en être la suite. Les réformés de ce pays tiennent en ce moment un synode en Poitou.

Paris, 16 *juillet*. — Le marquis de Cire, qui s'est fait catholique, a reçu l'ordre de retirer sa fille de chez sa tante, madame de Ruvigny, et de la mettre comme demoiselle d'honneur avec madame de Jarnac chez Mademoiselle.

Paris, 30 *juillet*. — Certain Hocquelon, envoyé par Mons. d'Aguesseau, intendant du Languedoc, a rapporté à la cour que les réformés, nonobstant les édits, se rassemblent en rase campagne à Savenne, près de Montpellier, et autres endroits où on a démoli les temples et qu'ils prêchent journellement. Ils ont aussi envoyé ici un député qui a été chez Mons. de Châteauneuf, mais qui l'a durement renvoyé et a dit qu'il ne voulait rien faire en faveur des rebelles. Le député s'est alors rendu auprès du chancelier et fut, quoique celui-ci reçoive tout le monde avec aménité, traité de la même manière, car il lui dit en colère : Voyez, voilà la guerre déclarée, que venez-vous

faire ici? Il n'y a pas d'autres dépêches ici pour vous sinon qu'il faut qu'il y ait de l'ordre dans le pays d'où vous venez; envoyez pour qu'on y érige des potences, afin que ce peuple soit puni. Le susdit chancelier s'en alla et lui tournant le dos ne voulait plus écouter l'envoyé.

Des ordres ont été envoyés à Mons. d'Aguesseau pour faire saisir ces gens qu'on croit être de 3 à 4 mille, par les troupes; ceux qu'on saisira iront aux galères.

Paris, 3 *août.* — Les réformés qui s'étaient réunis en Languedoc se sont dispersés. Mons. de la Reynie a été à Charenton pour y faire choix d'un banc de 14 à 15 places pour les catholiques, et a ordonné aux réformés, au nom du Roi, de les y souffrir.

Paris, 17 *août.* — Mons. Merin, ministre réformé de Charenton, reste à la Bastille quoiqu'il ait prouvé son innocence.

Paris, 24 *août.* — Les réformés qui s'étaient réunis au Puy-en-Velay au nombre de 7 à 800, ont été dispersés par la noblesse forte de 3 à 400 hommes. Au contraire, près de Valence, les réformés ont pris le château Diffe, appartenant à un conseiller du parlement de Grenoble. Ils ont un gentilhomme que l'on croyait prisonnier à leur tête, de sorte qu'il y a encore 6 régiments qui ont été rejoindre Mons. de Bouflers et St-Ruth pour les disperser. Il y en a encore beaucoup sur pié en d'autres provinces qu'on espère soumettre bientôt. A la foire de Beaucaire, ils ont acheté plus de 3 000 mousquetons, beaucoup de poudre et de plomb. Mais Mons. de Calvisson, lieutenant du roi en la province, en a écrit à la cour vu qu'il n'osait pas prendre de décision avant d'avoir des ordres formels.

Paris, 25 *août.* — On a envoyé 9 000 hommes en Languedoc et Dauphiné à la nouvelle qu'on avait tenu des prêches où c'était interdit depuis plus de quinze ans, et parce qu'ils ont maltraité les gardes du grand prévost et de l'intendant.

Paris, 31 *août.* — Les réformés du Languedoc ont pris une maison appartenant à Mons. d'Aguesseau, qui a échappé à grande peine; ils ont édicté un jour de jeûne et se sont retirés dans les montagnes.

Nîmes, 23 *août.* — La nouvelle que les réformés ont pris les armes est fausse, et le bruit a été répandu pour leur faire du tort auprès des princes étrangers.

Paris, 1 *octobre.* — On a ici reçu avis du Vivarais, que l'intendant va pour attaquer les réformés qui se sont réunis à Chalançon, Boutière

et Cambon. Les réformés ont envoyé à l'intendant deux gentilshommes pour protester de leur fidélité au Roi et pour offrir de se retirer en leurs maisons. Les églises des Cévennes ont aussi fait protester de leur fidélité par les députés de leurs consistoires.

Paris, 4 *octobre*. — Le plus jeune des fils du ministre Chamier, qui a été roué vif en Dauphiné, a souffert son supplice avec un grand calme. Ce à quoi il avait été fortement exhorté par sa mère, qui avait même déclaré qu'elle avait encore trois enfants, qu'elle était prête à donner s'ils étaient destinés à mourir pour la religion.

Paris, 12 *octobre*. — La femme d'un ministre des Cévennes a été pendue sous prétexte que l'on avait trouvé des armes chez elle. Deux ministres de Montbéliard ont été arrêtés; on leur fait leur procès, et on pense qu'ils seront pendus.

Paris, 22 *octobre*. — On dit que ceux des Cévennes ont accepté l'amnistie qu'on leur a offerte.

Paris, 29 *octobre*. — Les affaires des réformés du Vivarais ne son pas encore terminées et on a de nouveau conduit deux de leurs ministres à Montpellier. On dit que le temple réformé de Nîmes devrait bien être démoli, vu que l'on dit que parmi les réformés même il y a des dissensions.

Le bruit court que le temple réformé à Puy-Laurens dans l'évêché de Lavaur sera démoli, et que l'académie que les réformés y ont sera fermée, vu que l'évêque de Lavaur, qui a été ici pour porter les doléances des États de Languedoc en a obtenu la promesse du Roi.

Paris, 2 *novembre*. — Les deux ministres qui ont été pris dans le Vivarais ont été exécutés à Montpellier. On dit que les réformés des Cévennes ont accepté l'amnistie qui serait générale excepté 15 personnes dont on fait le procès.

Paris, 9 *novembre*. — On écrit de Nîmes qu'il vient d'y arriver un grand nombre de troupes, et parmi le régiment de dragons de Barbezieux. On croit que cela a lieu pour faciliter la démolition du temple, d'autres veulent dire que Mons. d'Aguessau, qui doit intenter le procès à quelques ministres et autres personnes des Cévennes, en a besoin.

Paris, 12 *novembre*. — On écrit de Tournon en Vivarais, sur le Rhône, qu'après qu'on avait envoyé l'amnistie aux réformés de ce pays, on en a arrêté plusieurs, entre autres un Mons. Homel, ministre à Soyon, âgé de soixante cinq ans, et très estimé dans la pro-

vince, d'une vie irréprochable, et qui a été député au dernier synode. On l'a roué vif, on lui a donné 30 coups sur la roue sur laquelle on l'a laissé expirer, ce qui a duré plusieurs jours, et cela parce qu'il avait engagé ses frères à rester fidèles au service du roi, à s'opposer aux poursuites du clergé et à prêcher sur les ruines des temples.

Les dragons, qui ont commis de grands excès dans le Vivarais et les Cévennes, sont entrés à Nîmes où ils vivent à discrétion chez les habitants.

Paris, 23 *novembre.* — On écrit du Vivarais, qu'après la mort de Mons. Homel, et depuis qu'on a désarmé la bourgeoisie à Nîmes, on a voulu arrêter 12 personnes qui se sont toutes sauvées par la fuite, et entre autres Messrs Peyrole et Icard, ministres à Nîmes, dans la campagne. Cependant on avait arrêté un Mons. Chambon, pasteur à Aymargues et un Mons. Escassier, pasteur à St-Gilles, qui seront roués comme Mons Homel. Plusieurs autres ont échappé, parmi eux Mons. Valentin, ministre à Clarensac; mais Mons. Arguyer, ancien de l'église de Clarensac, par crainte du supplice de Mons. Homel qu'il aurait à subir, s'est coupé la gorge dans sa prison avec un canif.

Les Cévennes et le Vivarais sont encore pleins de soldats qui y commettent toutes sortes d'excès, et y vivent comme en pays ennemi. Ils forcent les gens à changer de religion en les menaçant de la mort.

Paris, 26 *novembre.* —Mons. d'Aguesseau travaille encore toujours au procès des réformés prisonniers; on a arrêté quelques marchands de Nîmes qui ont été conduits à la citadelle de Montpellier. A Nîmes il y a en ce moment 1 500 dragons qui sont logés de 4 à 4 dans les maisons des réformés : on dit que le ministre qui a été fait prisonnier devra mourir un de ces jours, et qu'il y a des ordres de la cour à cet effet.

Les États du Languedoc ont ordonné à tous les habitants de porter leurs armes dans les magasins de l'État; beaucoup ont obéi, d'autres non, et parmi ces derniers ceux de St-Hippolyte. On parle d'élever une citadelle dans les Cévennes.

Paris, 10 *décembre.* — De l'amnistie que le Roi a accordée à ceux des Cévennes sont exclus 50 gentils hommes et 40 ministres dont on fera le procès par contumace.

(A suivre.)

ACTE DE CONSÉCRATION A DIEU

DE PAUL DUCROS, DE GANGES.

(14 décembre 1757.)

M. le pasteur Rayroux, de Ganges, nous transmet une copie de la pièce suivante, signée d'un nom obscur, auquel ne se rattache aucun souvenir historique. Serait-ce un motif de l'exclure du *Bulletin?* On a été d'abord tenté de le croire. Mais n'est-elle pas d'un bel exemple, cette profession de foi cévenole empreinte de toutes les ferveurs de la Réforme et de la primitive Église, au temps de Voltaire et de Rousseau? Quel plus grand acte que celui qui, consacrant l'homme à Dieu, fait tomber du coup toutes les tyrannies? C'est le secret de plus d'une page de notre histoire. Le nom de Paul Ducros mérite, à ce titre, d'être tiré de l'oubli.

Rappelons qu'à cette date l'Église de Ganges avait un pasteur éminent. Pomaret. Une lettre adressée par lui à Benjamin du Plan, en 1752, nous initie aux épreuves que subirent ses paroissiens pour leur attachement au culte du désert.

« Ganges est une petite ville des Cévennes, presque toute habitée par des protestants tous fidèles à Sa Majesté, et qui concourent d'ailleurs à faire fleurir le commerce. Cela n'a pas empêché qu'ils n'aient été vexés en une infinité de manières. Les faits rapportés ci-dessous en sont des preuves bien authentiques :

» L'an 1746, ils furent condamnés, sous prétexte de prier Dieu, à une amende de 2313 livres par feu M. le Nain, intendant du Languedoc. Cette amende fut payée au sieur Olivier, collecteur de cette ville.

» L'an 1747, les protestants furent condamnés et par le même M. le Nain, à une amende de 2712 livres. Cette amende fut payée au sieur Boudon, collecteur de ladite ville de Ganges.

» L'an 1748, Françoise Granger, accoucheuse protestante de la ville de Ganges, fut arrêtée et conduite aux prisons de Montpellier, où elle a été détenue environ quatre années, uniquement parce que n'ayant d'autres moyens pour gagner sa vie que sa profession d'accoucheuse, elle l'avait exercée contre les ordres de M. Martin, curé de Ganges.

» L'an 1751, Jean Rouland et Pierre Puech, accusés d'avoir fait baptiser leurs enfants selon la forme de leur communion, furent arrêtés, conduits aux prisons de Montpellier et condamnés le premier, à 100 livres d'amende, et le dernier à 200 livres, et à faire de plus rebaptiser leurs enfants par le curé de Ganges.

» L'an 1752, les protestants de Ganges furent condamnés pour fait d'assemblée à une amende de 1500 livres, par M. de Saint-Priest, inten-

dant du Languedoc. Cette amende a été payée au sieur Coularous, collecteur de la ville de Ganges.

» Outre les amendes et les emprisonnements, les protestants de la ville de Ganges ont souvent des troupes qui, sous prétexte de courir après les assemblées, vont ravager leurs champs et leurs vignes, sans qu'ils osent ni qu'il leur soit permis de se plaindre. »

Je soussigné Paul Ducros, ay apposé cy-dessous mon sein en témoignage que le 14e jour du mois de décembre 1757 dans ma maison d'habitation à Ganges, après les plus mûres délibérations et poussé par les plus puissants motifs, j'ay formé le dessein salutaire, quelque party que d'autres puissent prendre, de servir l'Éternel, et je me suis consacré à Luy de la manière qui suit, en renouvelant solennellement mon alliance avec Luy.

Jéhovah! Dieu Éternel-Immuable! Créateur tout-puissant des cieux et de la terre, et monarque adorable des anges et des hommes! C'est dans la plus profonde humilité et en me rabaissant jusques dans la poussière, que je me prosterne maintenant en ta redoutable présence, te suppliant ardemment de pénétrer mon cœur des sentiments que je dois à ton Ineffable et Incompréhensible majesté.

Un tremblement me saisit à bien juste titre, lorsque vil et coupable vermisseau de terre, j'ose lever mes yeux vers toy, et me présenter devant ton trône; et cela encore dans quelles veües? Qui suis-je, ô Seigneur Éternel, et quelle est ma maison? Quelle est ma nature et mon origine? Quelles sont mes dispositions et quelle est ma conduite, pour aspirer à traitter alliance avec toy, le Roy des Rois et le Seigneur des Seigneurs? J'ay honte et je suis confus d'en parler seulement devant toy. Mais, ô Dieu, ta miséricorde est illimitée aussy bien que ta Grandeur; et si tu veux avoir quelques relations avec tes créatures, je parle en homme, il faut toujours que tu t'abaisses et que tu t'abaisses infiniment. Je sçai qu'en Jésus et par Jésus, le fils de ta dilection, tu as daigné visiter les coupables fils des hommes, et leur permettre de s'approcher de toy et d'entrer dans ton alliance. Je sai encore que ce plan est ton propre ouvrage, et que, dans tes grandes compassions, tu as envoyé ce divin médiateur pour nous le communiquer. Ha! où est le mortel, qui, n'étant point enseigné par toi-même, aurait pu, ou en concevoir l'Idée, ou être porté à la recevoir, après même que ce plan lui aurait été actuellement proposé.

C'est à toy que je viens maintenant, invité au nom de ton cher Fils, et me confiant uniquement en sa justice et en sa grâce. Je me jette à tes pieds, avec honte et avec confusion de face, en frappant ma poitrine, et en disant avec l'humble péager : O Dieu, sois appaisé envers moy qui suis pécheur. Je confesse Seigneur, que j'ay été un très grand pécheur en effet. Mes péchés se sont entresuivis jusques au ciel, et mes iniquités sont montées jusques aux nuës. En mille et mille occasions les affections déréglées de ma nature corrompue ont eu vigueur pour fructifier jusqu'à la mort; et si tu prends garde à mes transgressions, je devrais succomber sous le poids de mes crimes dans un silence de désespoir, et tomber aussi tôt dans un abîme de malheurs. Mais tu as daigné m'inviter à retourner vers toy, quoique j'aye été une brebis égarée, un fils prodigue, un enfant revêche. Voici, ô Éternel, je viens donc à toy. Je viens persuadé que j'ay été non seulement très coupable, mais encore souverainement insensé. Je viens, ayant honte de moy même, et reconnaissant, dans la sincérité et dans l'amertume de mon cœur, que j'ay agi follement et fait une très grande faute. Mon âme s'en souvenant demeure éperdüe. Mais ô toy, Dieu clément, sois appaisé quant à mes injustices, et n'aye plus mémoire de mes péchés ny de mes Iniquités. Permets-moy, O Éternel, de ramener sous ton obéissance ces facultés et ces affections que j'avais détournées de ton service par une ingratitude sacrilège et reçois, je t'en supplie, ta créature misérable et rebelle qui connoît apprésent les droits sacrés que tu as sur elle, et ne désire rien dans ce monde avec autant d'ardeur que de t'appartenir.

C'est aussy solennellement qu'il m'est possible que je me donne ainsy à toy, ô mon Dieu. Cieux, écoutez! et toy, terre, prette l'oreille! Je promets aujourd'huy à l'Éternel qu'il me sera Dieu, et que je seray désormais un des enfants de son alliance. Seigneur, écoute cette protestation du haut de ton ciel, et qu'elle soit écrite dans le livre de tes mémoires; c'est que dès cette heure je seray à toy, et à toy sans réserve. Je ne veux pas t'offrir seulement une partie de ce que je suis ou de ce que je possède; te servir seulement jusques à un certain point ou seulement pendant un temps limité : non, je veux être à toy entièrement et à jamais. Je renonce absolument au monde et au vice, à ces maîtres cruels qui ne m'ont que trop tiranisé; et en ton nom je déclare une guerre éternelle aux puissances de l'enfer, qui avaient usurpé un empire si funeste sur mon âme; et à toutes les

affections déréglées que leurs tentations y avaient produittes. Tout ce qui constitue ma nature; toutes les facultés de mon esprit; tous les mouvements de mon cœur, et tous les membres de mon corps, je veux te les présenter en sacrifice vivant et saint, et agréable à tes yeux, ce que je sai être mon raisonnable service. C'est à toy que je consacre tous mes biens temporels. C'est dans ta crainte et dans ton obéissance, que je désire de passer le reste de mes jours. Que mon séjour sur la terre soit encore long ou court; ce que je te demande intamment, c'est d'y être ma lumière, ma force et ma garde : en sorte que toutes mes années, mes jours et mes heures soient employées de la manière la plus propre à avancer ton règne, et la plus conforme aux vües de ta sage et paternelle Providence. Quelque influence que je puisse avoir sur d'autres, soit par le rang que je tiens dans la société, soit par les égards qu'on y a pour moy, daigne m'accorder la capacité et le courage de faire contribuer tout cela à ta gloire, étant résolu non seulement à servir l'Éternel moi-même, mais aussy à y porter mon prochain, autant que mes relations m'en fourniront les occasions. C'est à persévérer dans ces dispositions jusques à la fin de ma vie que j'aspire, ô mon Dieu! heureux si je puis dans chaque nouveau jour, que je passeray encore sur la terre, suppléer aux déffauts et corriger les fautes des jours précédents! et si je puis, par ta grâce, non seulement n'abandonner jamais un si salutaire dessein, mais encore l'exécuter journellement avec plus de zèle et d'activité!

En consacrant à ton service tout ce que je suis et tout ce que je possède, je soumets humblement aussy à ta sainte et souveraine volonté ma personne, et tout ce que je puis appeler mien. J'abandonne aux soins et à la direction de ta Providence et ce dont je jouïs déjà et ce que je désire encore. Je mets à tes pieds les intérêts et les douceurs de ma vie, pour que tu en disposes selon ton bon plaisir. Conserves-moi ou m'ôtes ce que tu m'as donné; accordes-moy ou me refuses ce dont je crois avoir besoin; comme il te semblera bon, ô Éternel. Si je n'ose pas affirmer que je ne m'en affligerai jamais, au moins je puis dire, j'espère, que je tacheray, non seulement de respecter toujours tes jugements, mais encore d'y acquiescer; non seulement de supporter avec patience les plus rudes épreuves que tu pourras m'envoyer, mais encore de les approuver et de t'en bénir : assujetissant ma volonté à la tienne par rapport à tout ce que tu me dispenseras; me regardant moi-même comme un pur néant; et te con-

sidérant, ô Dieu, comme l'Être Infini et Éternel qui dois gouverner par ta sagesse cet univers que tu as créé par ta Puissance; et dont le Règne doit faire la consolation et la joye de toutes tes créatures Intelligentes.

Que je sois, ô Dieu, un heureux instrument dans ta main pour faire connaître aux autres tes perfections et ta gloire! Daignes m'honorer assés pour que mes actions ou mes souffrances engagent les hommes à te payer le tribut de leurs louanges, et me rendent un heureux citoyen du monde dans lequel j'habite! Qu'il te plaise de me regarder désormais comme faisant partie de ton Peuple particulier, en sorte que je ne sois plus étranger ny forain mais combourgeois des cieux, et domestique de mon Dieu. Reçois, ô Père céleste, ton enfant retourné à la vie et retrouvé! Lave moy de mes péchés dans le sang de ton cher Fils! Revets moy de sa parfaitte justice et sanctifie moi entièrement par la vertu de ton Esprit! Affaiblis de jour en jour, je t'en supplie, le pouvoir du péché sur mon cœur! Transforme moy de plus en plus à ton Image et à la ressemblance de ce Jésus, que je veux reconnoitre désormais pour mon Prophète, mon sacrificateur, mon avocat et mon Roy! Répans sur moy les dons si nécessaires de ton Esprit de sainteté, de sagesse, de force et de joye, et fais lever sur moy la clarté de ta face qui remplira mon âme de consolations ineffables et d'une allégresse éternelle!

Dispose de moi, Seigneur, selon qu'il sera le plus convenable à ta gloire et à ma véritable félicité! Et lorsque j'auray accomply ta volonté et que je m'y seray soumis dans ce monde, veuilles m'en retirer dans le temps de la manière qu'il te semblera bon! Seulement, quand l'heure de mon départ s'approchera, et que je seray sur les bords de l'Éternité, fais moy la grâce de me rappeler ces engagements que j'ai contractés avec toy et de te consacrer jusqu'à mon dernier soupir! Et lorsque je lutteray avec les agonies, dont cette séparation finale est accompagnée, ô toi, Seigneur, souviens toy de cette alliance, quand je ne seray plus moi même en état d'y penser! Jettes, ô mon Père céleste, un regard de compassion sur ton Enfant abatu et expirant! Que ta droite puissante me soutienne! Remplis de force et de confiance mon âme prette à s'envoler! Reçois la dans tes bras Éternels, et l'introduis dans le séjour heureux qu'habitent ceux qui dorment avec Jésus, pour y attendre avec eux la grande journée où la dernière des promesses que tu as faites à tes Enfants s'accomplira,

par leur glorieuse Résurrection, et par l'Entrée qui leur sera abondamment donnée dans ton Royaume Éternel! Royaume que leur assure cette alliance en vertu de laquelle j'espère de le saisir : désirant de vivre et de mourir appuyé sur cette anchre sure et ferme de ma bienheureuse Espérance.

Enfin lorsque je seray compté entre les morts, et que personnellement je n'aurai aucune part à ce qui se fera sous le soleil, si cet écrit tombe entre les mains de quelqu'un de mes amys qui me survivront, puisse-t-il faire des impressions salutaires sur leurs âmes! Puissent-ils le lire comme exprimant leurs propres sentiments, aussi bien que les miens! Puissent-ils apprendre de moy à craindre l'Éternel notre Dieu et à se mettre à couvert sous l'ombre de ses ailes dans ce temps et pour l'Éternité! Puissent-ils adorer comme moy cette grâce qui dispose d'abord nos cœurs à entrer dans ton Alliance et qui daigne ensuite nous y recevoir! Et puissent-ils avec moy et toute l'Assemblée des Rachettés, attribuer au Père, au Fils et au Saint-Esprit, la gloire, l'honneur et la louange qui leur sont duës à si juste titre pour avoir concouru chacune si merveilleusement à l'œuvre illustre de notre Rédemption! Amen.

Signé : DUCROS.

MÉLANGES

SAISIE DE TRENTE VOLUMES LUTHÉRIENS

TROUVÉS A TOULON EN 1545[1]

En 1545, au moment même où s'exécutait le terrible arrêt dit de Mérindol[2], le sénéchal d'Hyères faisait faire une perquisition chez Me Lazare Drilhon, apothicaire de Toulon, « suspeuçonné » d'hérésie.

Le 16 mai, le viguier, délégué à cet effet, et deux consuls se transportèrent dans un jardin occupé par l'apothicaire, et trouvèrent trente volumes luthériens cachés dans deux *houlles* enfouies elles-mêmes dans la terre.

1. Extrait de la *Revue des Sociétés savantes* (5e série, t. IV, p. 427 et suiv.). Voy. le dernier numéro du *Bulletin*, p. 366, l. 8-13.
2. Voy. Gustave Lambert, *les Guerres de religion en Provence*, t. I, p. 69.

Le notaire Couchon, qui accompagnait les commissaires dans leur visite, fut chargé de dresser le catalogue des livres découverts chez l'hérétique Drilhon, et c'est la copie de ce document, extraite des minutes de ce tabellion (déposées aujourd'hui chez Mᵉ Gence, notaire), que j'ai l'honneur de soumettre au Comité.

La plupart des livres compris dans ce catalogue sont très rares.

Le *Livre des marchands*, satire protestante, introuvable, est, dit-on, une suite du *Pantagruel* de Rabelais (?) On cite un exemplaire unique de la première édition à la bibliothèque de Zurich [1].

La Parfaite Amye a été vue à Marseille chez un bibliophile, mais elle n'est pas connue de Brunet.

En somme, je crois que cet inventaire pourrait être de quelque utilité pour les bibliophiles, malgré l'incorrection de certains titres qui ont pu être mal copiés par le notaire Couchon. Ne pourrait-on pas le publier dans la *Revue des Sociétés savantes*?

Les minutes du tabellion qui dressa le procès-verbal ci-joint ne font pas connaître quel fut le sort des livres ni celui de leur propriétaire. Je suppose qu'on ne fit qu'un seul bûcher, selon l'usage pratiqué à cette époque. C'était le moins que l'on pût faire pour cet apothicaire venu d'Allemagne pour répandre en Provence « le poison » des doctrines luthériennes. Le malheureux Drilhon cachait sa bibliothèque; mais il avait eu la pauvre idée d'écrire son nom sur l'un des ouvrages condamnés au feu. On lisait, en effet, sur le premier feuillet des *Prières et oraysons de la Bible* : « A moy appartient, Lazare Drilhon. »

OCTAVE TEISSIER.

Rapport de perquisition, veue et inventaire des livres luthériens à l'encontre de maistre Lazare Drilhon, apothicaire, suspeuçonné de hérésie, à la requête de monsieur le viguier et communaulté de Thollon (16 mai 1545).

Sachent, tous présens et advenir, que l'an de grâce mil cinq cent quarante cinq, à la nativité de Nostre Seigneur, et du jour seiziesme du moys de may, rapporte je Jehan Couchon, notaire et tabellion de la cité de Thoulon, soubsigné :

1. Un autre à la Bibliothèque du protestantisme français. Voy. le *Bulletin*, t. XVII, p. 331. Rien de plus opposé, malgré les apparences, que l'inspiration de ce livre et celle de Rabelais. — *(Réd.)*

Noble Alard Rippert, viguier et capitaine de ladite cité de Toullon, commissaire et reporteur, commis et député par M. le lieutenant du sénéchal au siége et ressort de la ville d'Yères, par lettres de commission en forme de *committimus*, pour informer sur le crime de hérésie de Mᵉ Lazare Drilhon, apothicaire, habitant dudit Tholon, datées de Hyères, du jour unziesme de may, an présent, ainsi signées : Nicolaus Fabre, lieutenant Fortis;

Et en appoinctement et commandement faits par ledit sieur lieutenant, en compagnie des honorables hommes Mᵉˢ Marc Sauvaire et Jehan Cabasson, consuls et syndics de la communaulté, manans et habitans de ladite cité de Thollon, et Mᵉ Raffre de Aneurs, lieutenant de viguier et cappitaine, de Pierre Daraches, sergent royal dudit Tholon;

Se estre transportés dehors des murs de ladite ville de Thoullon aux fauxbourgs de Saint-Michel, en certain jardin de capitenesse (*sic*) Jannote, qui fust (le jardin) de messire Anthoine Fournier, prestre du lieu de Cueur; confrontant au chemin dudict bourg, au cazal de Anthoine Gris, au jardin de Mᵉ Portanier, de la ville de Brignolle, juge;

Et illec appliqués, après deux perquisitions dans ledict jardin, et en ung canton d'iceluy jardin, avoir trouvé ung petit cabbinet ou bien bouctilon couvert, esquel tient à ferme Mᵉ Lazare Drilhon, apothicaire, habitant de Tollon, dans esquel cabynet, en certain canton d'icelluy, trois grands *paulnies* ou environ, avoir trouvé deux houlles de terre, grandes, couvertes au dessus de certaines tabletes, apuis la terre au dessus, dans lesquelles houlles se sont trouvés les livres prohibés et deffendus qui s'ensuivent, fust, par la bouche dudit monsieur le consul Salvatoris, par noms et titres dans illec enregistré, s'ensuyt la teneur d'iceulx :

Et premièrement. *Livre des simulacres et histoires faites de la mort, contenant la médecine de l'âme*, 1542.

Item. *Exposition sur l'Apocalypse Sainct Jehan, l'apostre, extraicte de plusieurs docteurs, contenant* 407 *feuillets*. 1543.

Item. *La première partie du Nouveau Testament en françoys, nouvellement reveue et corrigée en l'an* 1544, imprimée à Lyon par Thibauld Payan.

Item. *Heures de Nostre Dame sellon l'usaige de Romme, translatées de latin en françois par Gilles Calheau*, avec aultres choses

concernant la forme de vivre des chrestiens en tous estats, 1543.

Item. *Le Nouveau Testament, c'est-à-dire la nouvelle alliance de Nostre Seigneur et seul Sauveur Jésu-Christ, translaté de grec en latin*, contenant feuillets 749.

Item. *Novum Testamentum insignitum simulachris.*

Item. *Chansons spirituelles, pleines de saincte doctrine et exhortations pour ediffier le prochain, avec aucunes de nouveau adjouxtées dont l'ordre s'ensuyt à la fin du livre.*

Item. *Exposition d'évangile de Nostre Seigneur Jésu-Christ scelon sainct Mathieu, translatée de latin en françois*, imprimée en 1540.

Item. *Les faicts de Jésu-Christ et du Pape, par lesquels chacun pourra facillement cognoistre la grande différence entre eulx, nouvellement reveuz, corrigez et augmentez, scelon la vérité de la saincte Escripture et des droitz canons, par le lecteur de Saint Palais.*

✓ Item. *La parfaite amye, nouvellement composée par Anthoine Hervel, dict la Maison Neuve*, 1542.

Item. *Exposition sur le premier épistre de sainct Jehan, l'apostre, divisée par sermons tres utiles à tous amateurs de vraye et chrestienne prédication, translatée de latin en françoys*, 1540.

Item. *Les prières et oraysons de la Bible, faictes par les saincts pères et par les hommes et femmes illustres, tant d'Ancien que du Nouveau Testament*, 1542. Au premier feuillet duquel est escript: A moy appartient, Lazare Drilhon.

Item. *La première partie de l'union de plusieurs passaiges de l'Escripture saincte.* 1539.

Item. *Indice des principales matières contenues en la Bible, où les diligens lecteurs pourront trouver et pratiquer plusieurs lieux.* 1543.

Item *Chansons demonstrantes l'abus du temps présent avec plusieurs aultres de nouveau ajoutées.* 1544.

Item. *Le livre de marchant, fort utille à toutes gens pour cognoistre desquelles marchandises on se doibt garder.*

Item. *La forme des prières ecclésiastiques avec la manière de administrer les sacremens, de célébrer le mariage et la visitation des mallades.* 1543.

Item. *L'office des princes que Dieu leur commande touchant les abus que sont en l'Église.* 1544.

Item. *Le petit traicté de la Saincte Cène de Nostre Seigneur Jesu-Christ.* 1544.

Item. *Chansons spirituelles pleines de saincte doctrine et exhortations pour édiffier le prochain.* 1544.

Item. *Le mandement de Jesu-Christ à tous les chrestiens et fidelles*, 1544.

Item. *Epistres et evangilles des cinquante-deux dimanches de l'an, chez Estienne Doulet*, 1542.

Item. *Le livre de l'internelle consolation, très utile au chrestien, nouvellement reveue et corrigée*, 1542.

Item. *La somme de l'escripture saincte, enseignant la vraye foy, par laquelle sommes justifiez, avec quelques aultres volumes empaquetez*, 1544.

Item. *Disputations chrestiennes en manière de devis, divisées par dialogues.* 1544.

Item. *Exposition sur le premier epistre de sainct Jehan, l'apostre, divisée par sermons tres utilles*, 1540.

Item. *La seconde partie des disputations chrestiennes composées par maistre Pierre Viret.* 1544.

Item. *Le sommaire des livres du Nouveau et vieux Testament, les édits, parolles ou commandemens de Dieu.*

Item. *Chansons spirituelles pleines de saincte et chrestienne doctrine et exhortations, lesquelles les fidelles pourront chanter au lieu de charnelles et vaines.*

Item. *La troisième partie des disputations chrestiennes composées par Pierre Viret.* 1544.

Item. *Supplication et demonstrance sur le faict de la chrestienté et la réformation de l'Eglyse faicte au nom des amateurs.* 1544.

Item. *Une chanson escripte à la main en papier, contenant deux feullets, ainsi acommenceant « : Je estoye party pour... » et finissant par : « Ce dernier baston, quinze pallardes et là où sont en nombre nonante cinq bastons. »*

Le tout demourant rière et entre les mains dudit seigneur le viguier, en présence veue et tesmoignage des tesmoings cy-dessoubs nommés, esquelles choses et duquel inventaire ledit seigneur viguier et cappitaine nous a demandé acte et double à moy, notaire et tabel-

lion royal, soubsnommé, et de moy Jehan Couchon, notaire et tabellion royal de Thollon, soubsigné.

Fait, escript et passé dans ledit jardin et auprès dudit gabinet, es présence de sieur Loys André Abraam, travailleur, Jehan Catherin et de Joye, bollenger, Honoré Daubys, travailleur, Me Jehan Decluza, charpentier, Nicolas Faure et Me Jehan Hollivier, bollenger, et Me Pierre Fagez, praticien, habitans et citoyens dudict Toullon, tesmoings à ce nommés, requis et appelés.

(Extrait des minutes de Me Couchon (Annexe 1545, fol. 279), déposées chez Me Fournier, notaire à Toulon).

Pour copie conforme :

OCTAVE TEISSIER.
Membre non résidant du Comité.

DEUX PRIX ACADÉMIQUES

Parmi les prix décernés par l'Académie française, dans sa séance annuelle du 7 août, nous en remarquons deux attribués à des écrivains protestants. La meilleure partie du prix Bordin (2 000 francs) a été accordée à *l'Histoire littéraire de l'Alsace à la fin du* XVe *siècle et au commencement du* XVIe *siècle*, œuvre monumentale de notre collaborateur et ami M. Ch. Schmidt, professeur honoraire à Strasbourg. Une moitié du prix Thérouanne (2 000 francs) a récompensé la belle thèse de M. Denis sur Huss et les Hussites dont il a été rendu compte dans le *Bulletin*, p. 137. Voici en quels termes le secrétaire perpétuel de l'Académie, M. Doucet, s'est exprimé sur ce double sujet :

« Reculons un moment avec M. Ch. Schmidt jusque dans la pénombre du XVe siècle qui finit et du XVIe siècle qui va commencer. Déviant un peu de la route qu'il devait suivre, son important ouvrage, comme il le dit lui-même dans sa préface, a pris une tournure plutôt érudite que littéraire. Il contient notamment de curieuses études biographiques sur des savants et des écrivains dont les noms et les œuvres méritaient qu'on les remît en lumière. Satires, poèmes, livres latins, l'auteur a tout lu et nous fait tout lire. C'est un travail énorme, solide et instructif, que l'Académie a distingué en première ligne parmi ceux qui lui étaient présentés pour le prix Bordin.

» Le livre de M. Ernest Denis sur *Huss et la guerre des Hussites*

est une œuvre considérable qui atteste une grande érudition et une puissante faculté de travail. Les symptômes précurseurs de la révolution religieuse du XVIe siècle apparaissent dès la fin du XIVe. Après un coup d'œil jeté sur cette préface de son histoire, Jean Huss entre en scène; le voilà tout entier; si sincère dans sa piété, si courageux en présence d'un supplice horrible, si fermement convaincu jusqu'au dernier moment qu'il restait fidèle au catholicisme alors qu'il en sapait les bases fondamentales et qu'il ouvrait la porte à Luther. L'indignation que sa mort excite en Bohême, le soulèvement de ce petit peuple qui, pour défendre sa nationalité et sa religion telle qu'il la comprend, lutte avec succès contre l'Église et l'Empire, repousse cinq invasions, porte la guerre chez ses agresseurs qui d'abord s'étonnent et reculent; plus tard enfin, lorsque cinquante années de luttes ont épuisé ses ressources, lorsque la division s'est mise dans ses rangs, le respect qu'il continue d'inspirer à ses ennemis et qui lui vaut d'obtenir la paix à des conditions honorables : tels sont les tableaux que déroule sous nos yeux l'intéressant ouvrage de M. Ernest Denis. J'hésite à me demander si à la sympathie, à l'admiration que ses héros lui inspirent, ne se mêle pas un peu d'exagération; ce qui s'expliquerait d'ailleurs par la grandeur des événements et des caractères au milieu desquels d'attrayantes études ont fait vivre longtemps l'auteur de ce beau travail.

» L'Académie lui décerne une moitié du prix Thérouanne; l'autre étant attribuée à M. Félix Rocquain pour son livre intitulé *l'Esprit révolutionnaire avant la révolution.* »

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE LA RÉFORMATION A DIEPPE

Par GUILLAUME ET JEAN DAVAL

2 volumes in-8

C'est un rare privilège pour une Église de posséder son histoire écrite par un de ses anciens membres et fournissant ainsi d'utiles matériaux aux futurs historiens. C'est le cas de l'Église réformée de Dieppe, qui compta parmi ses fondateurs le célèbre John Knox, et dont les annales ont été retracées avec une minutieuse fidélité par

Guillaume et Jean Daval, dits *les policiens religionnaires*, depuis l'origine jusqu'à l'an 1657, en plein règne du monarque qui devait lui porter un coup fatal par la révocation de l'édit de Henri IV; c'est à un érudit bien connu de nos lecteurs, M. Émile Lesens, que nous devons cette importante publication, faite avec un luxe de bon goût et un savoir de bon aloi dignes en tous points de la Société rouennaise des bibliophiles, dont elle porte le sceau.

Dans une savante préface, M. Lesens, d'accord sur ce point avec les anciens historiens dieppois, expose les raisons qui permettent d'attribuer l'ouvrage en question à Guillaume Daval et à son fils, dont on sait d'ailleurs très peu de chose. Membres tous deux du consistoire de Dieppe, ils avaient sous la main, dans les registres consistoriaux, de précieuses sources d'informations auxquelles se joignaient les chroniques locales; ils en firent le meilleur usage. Guillaume avait vu l'introduction de la Réforme à Dieppe, et ses tragiques vicissitudes sous les derniers Valois. Son fils en suivit les développements souvent troublés dans la première moitié du XVII[e] siècle. Voici le titre du manuscrit qui doit désormais associer leurs noms : ***Mémoires de la Rénovation de la Prédication de la vraie et pure doctrine Évangélique et Apostolique et de ce qui s'est passé de plus mémorable pour le fait de la Religion en l'Église de Dieppe.*** L'original est perdu, mais on en possède plusieurs copies dont une, déposée à la Bibliothèque du protestantisme français, a été très utilement consultée par M. Lesens. Le titre de *policiens religionnaires* attribué aux deux auteurs s'explique par la mission qu'ils eurent souvent l'un et l'autre de distribuer les secours accordés soit aux pauvres de la ville, sans distinction de culte, soit à leurs coreligionnaires indigents.

Voici en quels termes sont exposés les commencements de l'Église de Dieppe : « Le premier moyen dont Dieu se servit pour retirer d'erreur ceux de la dite ville et les appeler à sa cognoissance, fut assez vil et abject selon le monde; car ce fut par le moyen d'un libraire colporteur, nommé Jean Venable, n'ayant que peu de livres mais bons, qu'il portoit sur son dos en une bannette, et luy mesme assez bien instruit en la vérité pour un homme de sa condition; les labeurs duquel Dieu bénit grandement et en appela plusieurs, mesme des plus notables citoyens, à la cognoissance de la vérité céleste, comme ne luy estant pas plus difficile d'agir efficacement envers les

siens et les amener à soy par des moyens et personnes faibles, viles et inexprisables, que par des doctes notables et puissans. Il a mesme toujours choisi ceste voye, affin que toute la gloire luy en soit rendue, comme il fit au commencement de la publication de l'Évangile, ou par la prédication de douze pauvres pescheurs et un faiseur de tentes, il conquit et gagna à lui en peu de temps presque tout le monde. »

Ainsi est inaugurée par un simple colporteur une des plus puissantes Églises de la Normandie. Aux prédicateurs de la première heure, Venable, la Jonchée, Seguéran, des Roches, etc., va se joindre Knox, « singulier organe du Seigneur » qui obtint à Dieppe les plus grands succès. Le nombre des fidèles s'accrut tellement qu'ils osèrent se rendre au prêche en plein jour, au lieu qu'auparavant ils n'osaient y aller que de nuit. Le 1er mars 1558 est une date dans l'histoire de la congrégation dieppoise, qui vit « abjurer les erreurs de l'Église romaine et faire profession de l'Évangile, entre les mains du sieur Knox, M. de Senerpont, lieutenant pour le roy au gouvernement de Picardie, un sien gendre et une de ses filles nommée madame de Monteraulier; M. de Bacqueville et deux de ses fils, avec plusieurs autres gentilshommes et demoiselles ». L'élan donné ne se ralentit plus. Au milieu des désordres et des corruptions qui s'étalent surtout dans les ports, apparaît un peuple de mœurs pures. A la cène du 1er mai 1560 on compta près de deux mille communiants. Un collège sera bientôt fondé pour l'instruction de la jeuesse. Le progrès continue sous le ministère de François de Saint-Paul, collègue d'Augustin Marlorat au colloque de Poissy. Un siècle plus tard, à la veille des mesures intolérantes qui vont disperser sans retour le petit troupeau, Jean Daval pourra écrire : « Cette Église est maintenant composée de douze ou quinze mille personnes, entre lesquelles on compte environ quatre mille communiants[1]. Le Seigneur veuille l'augmenter toujours de plus en plus en ses grâces, et l'accroître en nombre de personnes jusques à ce que le nombre des eslus soit accomply. A lui soit gloire et honneur dès à présent et à jamais! »

L'espace nous manque pour retracer, même à grands traits, l'histoire de l'Église de Dieppe dans la période qu'embrassent les mémoires des Daval, pendant les guerres de religion et les troubles de

1. Ceci s'applique évidemment à la population réformée de Dieppe et des environs, Arques, Bacqueville, etc.

la Ligue, sous le régime réparateur de Henri IV lentement miné par Louis XIII, et aboutissant au despotisme unitaire de Louis XIV affranchi de la tutelle de Mazarin. Rien de plus agité que l'existence de la congrégation dieppoise sous Charles IX et Henri III. Son grand adversaire à cette époque, c'est le sieur de Sigongne, gouverneur de la ville, à qui l'on a fait bien gratuitement une réputation de tolérance. Coligny l'avait bien jugé quand il disait aux Dieppois sollicitant son maintien « qu'ils ne savaient ce qu'ils demandoient, et qu'ils faisoient comme les grenouilles de l'apologue qui, ayant demandé un roy à Jupiter, il leur donna une sigongne qui les dévorait tous ». Si les horreurs de la Saint-Barthélemy furent épargnées à Dieppe, c'est qu'à la nouvelle du massacre de Rouen la plupart des réformés s'étaient enfuis sur mer et menaçaient d'user de représailles. Il ne resta plus dans la ville qu'un petit nombre de femmes et d'enfants, quelques vieillards décrépits auxquels leur âge interdisait toute fuite. La partie étant manquée, Sigongne put se donner de beaux airs de clémence et congédier les massacreurs. Pour se dédommager sans doute de l'hypocrisie de ses débuts, il ne laissa jamais échapper l'occasion de faire du mal aux réformés, et il mourut en 1582 laissant une mémoire exécrée. Guillaume Daval devient presque éloquent en relatant sa fin : « Ainsi mourut le dit Sigongne hay de tous et regretté de personne. Il estoit homme d'esprit et de conduite, éloquent, et qui persuadoit aisément ce qu'il vouloit, avec cela merveilleusement flexible et pitoyable a des mouvements contraires pour parvenir au but de ses desseins; mais d'autre part dissimulé, trompeur, perfide, ingrat, vindicatif et d'une si extrême avarice qu'elle le portoit mesme à la cruauté, ne se souciant par qu'elle voye il amassoit des biens. » Fortune mal acquise ne profite guère. Son fils, qui lui succéda dans le gouvernement de Dieppe, et qui n'était pas sans talents, mourut perdu de réputation et criblé de dettes [1]. Son neveu n'échappa qu'à grand'peine à l'échafaud, sous la régence de Marie de Médicis, « comme pour prouver qu'en grands et en petits, Dieu punit l'iniquité des pères sur les enfants jusques à la troisiesme et quatriesme génération de ceux qui le haïssent ».

La victoire d'Arques, prélude de jours meilleurs, eut un heureux retentissement à Dieppe : « Pour les habitants, ils commencèrent

1. Le 16 avril 1611. Voy. son portrait non moins énergiquement tracé que celui de son père (*Hist.*, t. I, p. 191, 192).

dès lors l'excercice en la ville. Du commencement ils le faisoient en secret, et peu à après en diverses maisons les plus commodes qu'ils pouvoient trouver; ceux d'un cartier en une maison, et les autres en une autre; les uns en un jour de la semaine, et les autres en un autre, en sorte qu'il n'y eut presque aucune grande maison en la ville, appartenant à ceux de la religion ou occupée par eux, où l'on ne fit l'exercice de la religion de fois à autre, comme aux maisons des sieurs Robert Peigné et Jean de Montpellé, appartenant aujourd'hui au sieur Jacques Mel; des Avironniers, rue Sailly, en celle du sieur Jean Mel, et celle de vis-à-vis ou demeuroit alors Daniel Oulson, rue de la Prison, à la grand cour; en celle du sieur Darcourt et de Nicolas Despinay, rue du Haut-Pas; en celle de l'image de Saint-Martin et de la Grand-Rue; en celle de Jean Leplu, rue d'Escosse, et plusieurs autres, mais principalement en celle nommée le Moutier Blanc, rue du Haut-Pas, où on l'avoit faite en l'an 1576, et en celle qui alors appartenoit au sieur Guillaume Crucifix, rue Notre-Dame, qui estoient comme deux paroisses où on faisoit le presche tous les dimanches, comme estant plus grandes et plus commodes. Les pasteurs preschoient tous les jours d'exercice ordinaire, deux fois chacun, et trois ou quatre fois dans les extraordinaires, ce qui continua assez paisiblement sous la faveur et protection du commandeur de Chastes gouverneur, qui quelquefois, selon les occurrences, advertissoit de s'abstenir du chant des psaumes, ou de n'en chanter que peu de versets et en basse note, et de n'apporter les choses en montre par les rues de peur du bruit ou esmotion des papistes. »

Les ministres de l'Église de Dieppe sont, à cette époque, MM. Cartault et de Licques, assistés de M. de la Rue, ministre de Caen. La sœur du roi, Catherine de Bourbon, fait un premier séjour à Dieppe, en 1589; elle y revient en octobre 1593 et pratique ouvertement le culte réformé : « Pendant que madame Catherine de Bourbon fut à Dieppe, qui fut environ un mois, elle fit toujours prescher publiquement dans sa maison, et l'on y commença à chanter les psaumes et à faire la lecture de la Bible. »

L'édit de Nantes ne fit que régulariser une situation qui valut aux réformés Dieppois des années de calme et de prospérité : « L'exercice se faisait alors si paisiblement et ceux de la religion vivoient avec telle liberté, qu'ils ne permettoient point ou que les papistes n'osoient songer de tendre des tapisseries ou autres ornements devant leurs

maisons un jour des processions. » Il fallut un arrêt spécial des juges royaux d'Arques pour rendre cette mesure obligatoire aux réformés (1609). « Le vendredy, 24 de juillet audit an, décéda M. Matthieu Cartault, ministre du saint Évangile en l'Église de Dieppe, qui avoit esté pasteur ordinaire, tant en secret qu'en public, tant en France qu'à la Rye en Angleterre, pendant l'exil, de 38 à 40 ans, et fut le lendemain porté en terre par les anciens et diacres de l'Église. Le jour précédant son décès, il les avait appelés, et, leur ayant représenté qu'il sentoit bien qu'il estoit au bout de sa course, et que Dieu l'appeloit pour le retirer en son repos, leur protesta devant Dieu au trosne duquel il estoit prest de comparoistre pour rendre raison de ses actions, qu'en la doctrine des Églises réformées qu'il leur avoit annoncée depuis si longtemps, il n'y avoit rien qui ne fût en tout et partout conforme à la parole de Dieu, et partant les exhorta d'y persister constamment et courageusement jusqu'à la fin. Qu'il avoit vu des temps fascheux et l'Église en grande tribulation, mais qu'il mouroit content et rendoit grâces à Dieu de ce qu'il luy avoit donné du repos après tant de travaux, et le prioit de luy continuer longuement. Après plusieurs remonstrances et exhortations, et avoir recommandé ceux de son église à la grâce de Dieu, il rendit l'esprit doucement et sans effort. »

Le portrait du pasteur Abdias de Montdenis, qui décéda en 1638, mérite aussi d'être cité : « Il estoit homme qui avoit des dons excellents, ayant l'esprit vif et prompt, des conceptions belles et élevées, et encore qu'il ne fut pas des plus profonds théologiens, il estoit grand orateur, ne se servant que de ses seules inventions, sans aide d'aucun livre ou orateur, au moins dans les dernières années... » Tel n'était pas le cas de cet ancien cordelier, Charles Deschamp, qui se glissa dans le ministère en 1636, et séduisit d'abord le troupeau par « la grâce et la véhémence avec laquelle il débitait ses sermons, de telle sorte que chacun portoit son offrande à ce nouveau saint, les uns du linge, les autres des habits, et les autres autre chose ». Tant de succès enfla la vanité de l'ex-cordelier, se faisant fort de prêcher sur tout sujet en une heure de préparation, mais ne tenant nul compte de la discipline de l'Église et n'obéissant qu'à ses fantaisies. On découvrit un jour que ses sermons n'étaient que la traduction de ceux de Meisnerus, savant professeur de l'académie de Wittemberg. Deschamp nia le fait devant le colloque de la classe de

Caux; mais il fut aisément convaincu, et refusa de prêcher sur un texte désigné par le Consistoire, « parce que, dit-il, cela luy feroit un trop grand affront ». Telle fut l'origine des longs et tristes débats qui agitèrent l'Église de Dieppe, émurent le synode d'Alençon et retentirent jusqu'à Genève. Deschamp avait su intéresser à sa cause les ducs de la Force et de Rohan. Il n'en fut pas moins interdit de ses fonctions après une enquête qui fit peu d'honneur à sa vie privée. Le livre VII de l'*Histoire* des Daval est consacré tout entier à cet affligeant épisode.

Les troubles de la Fronde eurent leur contrecoup en Normandie, et Dieppe vit dans ses murs la sœur du prince de Condé, qui, « n'ayant pu être, selon le mot de Retz, l'héroïne d'un grand parti, en devint l'aventurière ». La duchesse de Longueville se jeta dans le château de Dieppe, et tenta, mais sans succès, d'entraîner la population dans son parti. Elle dut s'enfuir, et faillit se noyer dans le bateau qui la transporta en Flandre. C'est l'époque du ministère de Focquembergues, qui se fit une grosse affaire en réimprimant, à l'occasion du grand Jubilé de 1653, un petit livre intitulé *le vrai Jubilé des chrestiens*. Cette publication eut sans doute passé inaperçue sans l'extrême virulence des prédications ordinaires de Focquembergues contre les catholiques, qui lui avait attiré, à plusieurs reprises, les admonestations du Consistoire. Il dut comparaître au château et déclarer « de n'avoir voulu offenser ceux de la religion romaine, ni de troubler et interrompre leurs dévotions ». L'imprimeur fut condamné à une légère amende. « Ainsi sorti de cette mauvaise affaire, faute de s'assujétir à l'ordre, par son opiniâtre vanité et véhémence; ses parties mesmes disant tout haut que si c'eust esté quelqu'un des autres pasteurs, ou qu'il n'y eut point fait apposer son nom, ils n'en auroient pas parlé; tellement que ce ne fut pas son livre qui le fit persécuter, mais luy qui fit persécuter son livre. »

De plus sérieuses persécutions allaient bientôt commencer pour l'Église de Dieppe et pour les protestants français, dépouillés article par article de leur charte protectrice, et livrés à l'omnipotence monarchique qui devait dire son dernier mot dans la Révocation. Jean Daval a-t-il pu pressentir cette époque néfaste? Son récit s'arrête en 1657. M. Lesens a rendu un vrai service à nos annales réformées en publiant un manuscrit d'un intérêt grave et soutenu, qui répand de vives lumières sur l'histoire du protestantisme en Nor-

mandie, et permet de suivre dans ses diverses phases une Église importante qui n'a pas porté notre drapeau sans honneur. L'impression qui reste de la lecture de ces deux volumes, c'est que la sécurité fit défaut à nos pères, même aux meilleurs jours du passé. La liberté de conscience ne fut qu'un accident glorieux dû à la magnanime inspiration d'un monarque et contesté par tous ceux de sa race avant l'ère réparatrice de 89.

J. B.

NÉCROLOGIE

M. LOUIS VULLIEMIN

Le 10 août dernier s'est éteint à Lausanne, à l'âge de 83 ans, le doyen des historiens suisses, le docte et spirituel écrivain qui s'appliqua, durant une longue carrière, à faire revivre les anciens âges de l'Helvétie. Le nom de Louis Vulliemin est glorieusement associé à celui de Ch. Monnard dans l'achèvement du monument national dont les premières assises furent posées par Jean de Muller; je remplis un filial devoir en rappelant ses titres au souvenir reconnaissant des protestants Français.

Né à Yverdon, vers la fin du siècle dernier, Louis Vulliemin fut le condisciple de Vinet à l'Académie de Lausanne, et se voua d'abord au ministère. Les exigences d'une santé délicate le ramenèrent à sa véritable vocation, l'histoire. Son début fut une spirituelle chronique de la Réformation dans la Suisse romande, publiée sous forme de journal, lors du jubilé de 1835. Cet essai, qui promettait beaucoup, a tenu tout ce qu'il promettait. La réimpression de l'ouvrage de Ruchat (*Histoire de la Réformation de la Suisse*, 7 vol. in-8) avec de riches appendices, suivit de près le *Chroniqueur*. Bientôt parurent les 4 volumes de la continuation de Jean de Muller embrassant l'histoire de la confédération aux XVIe et XVIIe siècles. Par la profondeur de l'érudition comme par le talent d'écrire, quoique son style ne fût pas sans défauts, M. Vulliemin s'était montré à la hauteur de ce grand sujet. En exposant les révolutions accomplies sur les bords de l'Aar et du Léman, il avait su tracer des figures durables.

Ici commence une phase nouvelle dans la carrière de l'écrivain épris des souvenirs de son pays natal, le canton de Vaud. La biographie n'est pour lui qu'une page de l'histoire générale : « Comme une goutte de rosée reflète à la surface de son cristal ciel, terre, tout ce qui l'environne; l'histoire particulière doit aussi réfléchir celle des faits généraux. » Cette poétique formule, M. Vulliemin l'a réalisée, avec un talent aussi sobre que pur, dans une série de volumes où le charme s'unit à l'érudition. Le *Château de Chillon*, où revivent Pierre de Savoie et Bonivard, *Augustin Pidou, le Doyen Bridel*, etc..., sont autant de personnifications de la Suisse romande étudiée avec finesse, peinte avec amour, dans quelques-uns de ses fils. Il n'est pas jusqu'à *la Reine Berthe*, publiée dans un album de 1843, pour étrennes de nouvel an, qui n'évoque avec vérité quelques scènes du moyen âge. Dans un autre ordre d'idées, la notice consacrée au pieux pasteur Alphonse Gonthier marque le lien qui unissait à la France réformée l'éminent historien [1].

Après tant de travaux qui lui valurent une légitime renommée, M. Vulliemin avait acquis le droit au repos. Mais il était de ces esprits alertes qui ne se reposent d'une tâche accomplie que par une autre : « Comment, écrit-il lui-même, me suis-je trouvé dans le cours de ma soixante et dix-septième année, et presque sans m'en douter, avoir commencé d'écrire l'histoire de la patrie suisse? Je me l'explique par l'attrait qui porte le vieillard vers les jeunes générations et par le plaisir que je trouvais à occuper mes derniers jours des études qui ont fait ma joie dans un âge moins avancé. Je ne me demandais pas si j'arriverais au terme. Il me suffisait de savoir que j'employais le reste de mes forces au service de la patrie que j'aime. »

Ces lignes servent d'avant-propos à l'ouvrage qui a été comme le testament de M. Vulliemin, et dont il a pu constater le populaire succès. L'*Histoire de la confédération Suisse*, depuis les âges les plus reculés jusqu'à nos jours (2 vol. in-12) est l'œuvre d'un patriote et d'un sage qui aime à retracer les combats de la vie, au moment d'en sortir, et qui tire de l'étude du passé une leçon à l'usage des partis désarmés par le calme et la sérénité de l'historien. La Suisse devait accueillir avec empressement un livre qui sera le manuel

1. Président de la Société d'histoire romande, à laquelle on doit tant d'importantes publications, il fut un des premiers adhérents à notre Société, dont il suivait les développements avec un vif intérêt.

du patriotisme dans ses écoles. La France, par l'organe de M. Mignet, a salué « ce livre court mais substantiel, bien composé et bien écrit, où se remarque un savoir toujours sûr et un esprit historique toujours judicieux ». Une nouvelle édition préparée par l'auteur et dont il a pu corriger les épreuves jusqu'au bout est venue confirmer cet éloge.

Dans le monde des lettres, c'est un privilège qui n'est pas toujours donné aux meilleurs, de terminer leur œuvre, et d'en jouir après l'avoir accomplie. M. Vulliemin a goûté cette rare satisfaction, dans sa retraite de Mornex, où il savait captiver d'illustres visiteurs par la grâce de son accueil, la jeunesse de son esprit, et la piquante variété de ses souvenirs, dont il a, pour ainsi dire, cueilli la fleur dans un volume de mémoires dédié *à ses petits enfants*. Causeur charmant, avec une pointe de malice que tempérait une exquise bonté, la faiblesse de sa voix ajoutait comme l'attrait d'une révélation à tant de traits finement racontés qui semblaient un chapitre inédit de ses livres. Au milieu d'épreuves adoucies par la tendresse d'une incomparable compagne, la foi chrétienne, celle des humbles, fut sa consolation. Sa santé fléchissante inspirait de vives inquiétudes à ceux qui l'entouraient, sans que rien fût changé aux habitudes simples et laborieuses de sa vie. « Le jour de sa mort, écrit M. Marc Monnier, il s'était mis au travail comme de coutume, puis, se sentant plus faible, il s'étendit sur son lit. Quand la mort vint, il ne dit rien; mais il croisa ses mains sur sa poitrine et regarda le ciel. » Peu d'instants après il rendait son âme à Dieu, sans agonie, laissant à tous ceux qui l'ont connu, aimé, un souvenir pur et doux, comme le soir d'un beau jour.

J. B.

Le Gérant : Fischbacher.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Le synode officieux de la 19e circonscription, assemblé à Crest, le 9 juillet dernier, a formulé à l'unanimité le vœu suivant :

ART. XI. — « MM. les pasteurs sont priés d'attacher une importance particulière à la fête de la Réformation qui se célèbre dans nos églises depuis plusieurs années et de saisir cette occasion pour exposer à leurs troupeaux les grands traits de l'histoire héroïque de nos pères, en faisant, si c'est possible, une collecte en faveur de la *Société de l'histoire du protestantisme français* qui a rendu des services éminents à nos églises. »

Est-il en France une congrégation réformée qui ne puisse s'approprier le vœu exprimé par l'assemblée de Crest, et contribuer ainsi pour sa part aux progrès de l'œuvre historique si étroitement associée à la cause de l'Évangile dans notre patrie?

Notre vive gratitude est acquise aux églises qui se sont fait une pieuse coutume de ne pas oublier notre Société dans la collecte du premier dimanche de novembre. Puissent de nouveaux noms s'ajouter, cette année, à cette liste d'honneur!

Voici les noms des églises donatrices en 1878 :

Aiguevives, Albias, Anduze, Annecy, Aouste, Bâle, Bayonne, Beaumont-lez-Valence, Bergerac, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Caen, Cannes (Église réformée évangélique), Cette, Clermont-Ferrand, Dieppe, Dijon, Fontainebleau (Église libre), Ganges, le Havre, la Grand'Combe, la Salle, le Mans, les Aubais, Libourne, Livron, Lunéville, Mauguio, Mauvezin, Mehun-sur-Yèvre, Mialet, Milhau, Milhaud-lez-Nîmes, Montpellier, Mouchamp, Nancy, Nantes, Négrepelisse, Nice (Église vaudoise), Nîmes, Niort, Nyons, Paris (Oratoire, Saint-André, chapelle Taitbout, asile Lambrechts), Pau, Périgueux, Réalmont, Reims, Rouen, Royan, Saint-Antonin, Saint-Denis, Saint-Étienne, Saint-Germain en Laye, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Laurent-du-Cros, Saint-Maixent, Saint-Mamert, Saint-Voy, Strasbourg, Tonneins, Toulaud, Tours, Troyes, Vabres. Total : 67.

P. S. — Conformément au vote du Comité, réalisé pour la première fois le 15 octobre 1878, ce numéro du *Bulletin* est adressé à tous les pasteurs de France.

ÉTUDES HISTORIQUES

LES CINQ MARTYRS DE CHAMBÉRY

(JUIN-OCTOBRE 1555).

Au mois de juin 1555, Genève vit sortir de ses murs, par la porte Neuve, plusieurs messagers de la bonne nouvelle se dirigeant vers le Piémont. C'était Jean Vernou, originaire de Poitiers, et prosélyte de Calvin dans cette ville savante et lettrée; Antoine Laborie, ancien juge royal de Caiar en Quercy, qui n'avait pas hésité à résigner ces honorables fonctions pour se vouer à la prédication des croyances nouvelles, et un licencié ès lois de Nîmes, Jean Trigalet, que le spectacle des premiers bûchers allumés pour le maintien de l'orthodoxie dans sa ville natale avait conquis à l'Évangile [1]. Consacrés tous trois au ministère par l'imposition des mains, et munis des instructions de Calvin qui les avait préparés par d'austères leçons au bon combat de la foi, ils n'avaient qu'un désir, annoncer à leur tour la doctrine du salut partout où il plairait à Dieu de les appeler. Ils ne pouvaient d'ailleurs se faire illusion sur les périls qui les attendaient, dès les premiers pas hors de la cité du refuge, car en ces jours d'active propagande, l'inquisition veillait sur toutes les frontières, et le bras séculier était le docile instrument des sentences épiscopales. C'est ainsi que deux ans auparavant, cinq jeunes Français, sortis de l'Académie de Lausanne et arrêtés à Lyon, avaient péri sur un bûcher, après un procès dont les douloureuses péripéties avaient également ému la France et la Suisse [2].

Ce souvenir était certainement présent à Vernou et à ses

1. *Histoire des Martyrs*, édition de 1597, f° 319.
2. Voir le *Bulletin* de l'an dernier, p. 475.

compagnons quand ils dirent adieu à leurs amis de Genève, qui les accompagnèrent jusqu'au pont de l'Arve. Deux de ceux-ci voulurent même aller plus loin, « assavoir Guiraud Tauran, natif de Cahors en Quercy, mercier, et Bertrand Bataille, escolier gascon, lequel estant requis plus avant pour soulager Laborie, s'y accorda de telle promptitude et allégresse, que combien qu'il ne s'estoit disposé qu'au convoy, *si leur fit-il compagnie qui dura jusques à la mort.* Ainsi donc ces cinq serviteurs de Dieu poursuivirent joyeusement leur chemin, chantant louanges et actions de grâces au Seigneur, ayant les cœurs remplis de confiance, et prêts à exposer leur vie pour la gloire de celuy qui les mettait en œuvre. »

Le dessein des cinq missionnaires était de visiter les vallées du Piémont alors soumises à la domination française, et habitées par d'évangéliques tribus dont les antiques croyances n'étaient pas sans rapport avec celles de la Réforme. Le synode d'Angrogne tenu en 1532, en présence de Farel et de Viret, ces deux apôtres de la Suisse romande, avait consacré cette évangélique fraternité scellée par le martyre, et révélé ces églises alpestres à leurs sœurs plus jeunes de l'Helvétie. Depuis lors de graves événements s'étaient accomplis sur les deux versants des Alpes. L'occupation des États du duc de Savoie par François Ier et Henri II avait fait peser une dure servitude sur les vallées vaudoises attachées au culte en esprit. Genève proclamant la Réforme et inscrivant sur ses murs sa glorieuse devise : *Post tenebrus lux !* avait pris en quelque sorte l'engagement de pourvoir aux besoins spirituels des populations qui l'entouraient : Chambéry, Aoste, Turin, avaient reçu des prédicateurs du culte nouveau. Les vallées illustrées par le ministère de Valdo ne pouvaient être oubliées. Au mois d'avril 1555, Jean Vernou et Jean Lauversat firent un premier voyage en Piémont, et consignèrent le récit de leur mission dans la lettre suivante :

Angrogne, 22 avril 1555. — « Très chers frères en J.-C. afin que sachiez en brief le discours de nostre voiage et estat tel

qu'avons bien occasion de louer le Seigneur, car de sa grâce il nous a si heureusement conduict que quelque grande difficulté de chemin qu'ayons eu à cause des hautes montagnes et neiges, nous sommes toutefois parvenus en ce païs sains et saufs. Et premierement arrivames en une bourgade nommée *Barbotta*[1], où par l'espace de cinq ou six jours nous falloit une grande partie du jour et de la nuit annoncer la parolle, tant par sermons publics, voire entre les fidelles qui sont en bon nombre, que par devis privés. De là sommes venus en un bourg nommé *Fenestella*. Mais par le chemin trouvasmes force bonnes gens et femmes aussy qui nous tendoient la main ; et parce que au dit lieu de *Fenestella*, trois ou quatre des principaux avaient fait quelque difficulté de nous recevoir, pensans qu'estions prescheurs public de Genève, plusieurs de ces bonnes gens furent fort fachés, et entr'autres un bon vieillard de fort bon cœur s'en vint au devant de nous; mais ayant le cœur serré de peur qu'il avoit que nous fussions empeschés, il ne pust faire autre chose que de se retirer et plorer...

» Si est ce qu'en dépit de Sathan nous avons là esté si bien reçus que nous ne pouvions satisfaire leur ardeur, encores que tous les jours fissions deux grans sermons, un chacun l'espace de deux bonnes heures, sans les exhortations privées, et les maisons n'estans capables des personnes, il falloit s'assembler ès granges. Mesmes le jour de Pasques celebrasmes la Sainte Cène en meilleur nombre de gens que n'espérions, et après diner par leur importunité, nous nous laissasmes aller jusques là en leur opinion que nous preschasmes en plein pré contre tous les abus du papisme[2]. »

Les deux missionnaires français n'obtinrent pas moins de succès à Angrogne qu'à Fenestrelle, et ils ne retournèrent à Genève qu'après avoir pris l'engagement de fournir des mi-

1. Dans le val de Praguela, non loin de Fenestrelle.
2. Lettre de Jean Vernou et de Jean Lauversat aux seigneurs de Genève, publiée pour la première fois dans le *Bulletin*, t. XVII, p. 16. Une double erreur est à relever dans la notice qui la précède : Guiraud Tauran et Bertrand Bataille n'étaient point *ministres*, et le départ des *cinq* eut lieu bien avant le mois d'*août* 1555.

nistres « en toutes ces vallées où la mission était si grande[1] », Vernou fut le premier désigné pour cette évangélique mission dont mieux que personne il pourrait assurer le succès. Converti, vingt ans auparavant, par Calvin lui-même, à la foi réformée, avec Philippe Véron et Albert Babinot qui en furent les propagateurs dans le Poitou[2], Vernou n'était pas novice dans l'art d'évangéliser. La vallée du Clain et les campagnes qu'arrose la Vienne avaient été témoins de son zèle pour accroître le petit troupeau. Au zèle il avait joint la science, en prenant place sur les bancs de l'école génevoise où il rencontra Jean Trigalet et Antoine Laborie, ses futurs compagnons dans l'apostolat et le martyre.

On a vu les sentiments de pieuse confiance et de vive ardeur qui animaient les cinq missionnaires à leur sortie de Genève. Ils ne s'en départirent point lorsque ayant franchi le pont de l'Arve, près de Carouge, ils s'engagèrent dans un pays profondément hostile à leur croyance. La sérénité des Alpes rayonnant sous un ciel d'été semblait répondre à celle de leur cœur. Tout paraissait sourire à leur dessein, et démentir les sinistres prévisions d'un ami qui les avait avertis que des pièges leur étaient tendus sur la route[3], quand, au delà d'Annecy, dans les monts qui confinent au val de l'Isère, ces craintes reçurent une soudaine confirmation. A l'antique monastère de Tamié s'élevant dans une romantique vallée, succède le col de ce nom par lequel on descend à Albert-Ville[4]. Dans ces gorges solitaires, les attendait, avec une escouade de gens armés, un prévôt des maréchaux, qui s'étant introduit peu de jours auparavant à Genève, sous un déguisement, et ayant appris les préparatifs de leur voyage, n'avait eu rien de plus pressé que de venir les attendre en lieu sûr pour les livrer aux tribunaux du pays. Les cinq n'opposèrent aucune résistance; « interrogés

1. Expression de Vernou et de Lauversat dans la lettre déjà citée.
2. Crottet, *Petite Chronique protestante*, p. 104; et *Bulletin*, t. VI, p. 416.
3. On emprunte ce détail au récit du Martyrologe.
4. Albanis de Beaumont, *Description des Alpes grecques et cottiennes*, t. II, p. 481; et Eugène Burnier, *Histoire de l'abbaye de Tamié*, p. 3.

de plusieurs choses », ils ne dissimulèrent ni leurs sentiments, ni le but de leur voyage. Aussi furent-ils retenus comme prisonniers par le prévôt qui, tout joyeux de sa capture, « les mena liés l'un à l'autre par le chemin jusques Chambéry, faisant cet exploit pour complaire à ceux *qui attendaient comme lions affamés leur proie*[1]. »

L'arrestation des cinq avait eu lieu le 11 juin. Le 10 juillet suivant, ils subirent un premier interrogatoire devant le lieutenant du Vibailly, délégué du parlement, et assisté du prévôt, de l'avocat du roi, et de l'inquisiteur auxquels s'étaient joints les officiaux de deux provinces, et l'évêque Furbity, neveu du dominicain qui avait joué un assez pauvre rôle dans les controverses de Genève. Une lettre de Calvin trouvée sur Jean Vernou, et un exemplaire de l'*Institution chrétienne* figuraient parmi les pièces d'accusation. Rien de plus digne que l'attitude des accusés dans ce premier débat. Après s'être « recommandés à la conduite du Saint-Esprit, » ils déclarèrent, avec une fermeté modeste, que leur foi était celle de Genève, dans laquelle ils voulaient vivre et mourir; mais que lorsqu'ils furent arrêtés, ils passaient leur chemin paisiblement, sans provoquer les rigueurs de la justice, « veu que ceux qui ne troublent l'ordre public ne doivent estre persécutés pour leur foy. » Ils étaient prêts d'ailleurs à en rendre compte de vive voix, comme ils l'avaient déjà fait par écrit, et même à s'amender devant Dieu, s'il leur était démontré par les saintes Écritures qu'ils étaient dans l'erreur. Les seigneurs de Berne instruits de leur arrestation, venaient d'envoyer un messager d'État, porteur d'une requête, pour demander leur délivrance. Les cinq ne l'ignoraient point et ils insistaient pour qu'on leur fît droit à cet égard. Ils récusaient du reste l'évêque et ses acolytes comme étant juges et parties dans la même cause, et adressaient un appel au parle-

1. *Histoire des Martyrs*, f° 139. Ce prévôt se nommait Cleriadus de la Noë. De 1550 à 1553 le parlement de Chambéry se signale par son zèle persécuteur. Citons entre autres victimes, Jean Godeau de Chinon, Gabriel Bérandin de Saumur, Claude Janin de la Faverge, et Jean Poirier brûlés vifs « pour avoir semé la fausse doctrine. » Eug. Burnier, *Histoire du sénat de Savoie*, t. I, p. 201.

ment pour en obtenir prompte justice. Dès le 14 juillet, le parlement répondit à cet appel en désignant un certain nombre d'avocats et de conseillers pour parfaire le procès dans trois jours, « sous peine d'estre suspendus de leur office pour un an. »

Cependant les tristes nouvelles arrivées de Chambéry avaient répandu la consternation à Genève. Au premier bruit de l'arrestation des cinq, Calvin s'émut, et leur prodigua les témoignages de sa vive sollicitude : « Il n'est pas besoin, mes frères, de vous exprimer plus au long quel soin nous avons de vous et en quelle angoisse vos liens nous tiennent enserrés. Je ne doute pas donc puisque tant de fidelles prient instamment pour vous que nostre bon Dieu n'exauce leurs désirs et gémissemens, et je vois par vos lettres comment il a commencé de besongner en vous, car si l'infirmité de la chair se monstre parmi, tellement que vous ayez de rudes et difficiles combats à soutenir, je ne m'en esbahis point, et je magnifie Dieu de ce qu'il vous esleve par dessus... Le principal est de recueillir tous vos sens pour reposer en sa bonté paternelle, ne doutant point qu'il n'ait vos corps et vos âmes en sa protection. Si le sang des fidelles luy est précieux, il le monstrera par effect en vous puisqu'il vous a choisis pour tesmoins. Et s'il luy plaît se servir de vos vies pour approuver sa vérité, oultre ce que savez que celuy est un sacrifice plus qu'agréable, consolez-vous qu'en remettant le tout entre ses mains vous ne perdrez rien. Car s'il daigne vous avoir en sa protection durant ceste vie caduque, à plus forte raison vous ayant retirés d'icy, il se monstrera fidèle gardien de vos âmes [1]. »

A ces austères exhortations se joignaient les plus actives démarches pour arracher les prisonniers au triste sort qui les attendait et qu'ils envisageaient sans crainte. Le 15 juillet s'ouvrit le procès où les cinq furent successivement interrogés et entendus. Vernou descendit le premier dans l'arène théologique,

1. Aux cinq prisonniers de Chambéry, *Lettres françaises*, t. II, p. 64, 65. C'est par erreur que cette lettre, qui ne porte dans le texte aucune date, a été datée du 5 septembre. Elle est évidemment antérieure.

et disputa cinq heures durant contre l'inquisiteur et les moines qui l'assaillaient tantôt sur un point, et tantôt sur un autre, avec un acharnement inouï. La messe, l'autorité du pape, les traditions et l'autorité des saintes Écritures, furent l'objet d'un débat contradictoire où le disciple de Calvin n'eut pas de peine à montrer sa supériorité sur des adversaires qui ne savaient lui opposer que des arguties ou des injures. Cette belle et sainte doctrine de la vérité attestée par le Saint-Esprit au cœur du fidèle parut un scandale aux grossiers adorateurs de la lettre. L'humble assurance du chrétien qui s'appuie sur les divines promesses, sans l'intermédiaire du prêtre, fut taxée de révolte, et produisit l'effet d'un blasphème. Un des avocats se levant, dit à Vernou : « Viens ça, ne sais-tu pas comme on a fait mourir plusieurs autres tels que toy et qu'on les a fait mourir comme hérétiques? — C'est la première leçon que m'ait apprise mon souverain docteur et maître, répondit le confesseur réformé. Quiconque veut être son disciple doit porter sa croix et le suivre. Qui gardera sa vie la perdra ! »

Appelés à leur tour devant le tribunal, les quatre autres prisonniers ne se montrèrent pas moins fermes. Ils avaient rédigé d'avance une confession de foi qui leur était commune. On leur demanda s'ils voulaient y persister : « Oui, dirent-ils jusques à la dernière goutte de notre sang, car elle est fondée sur la parole de Dieu ! » Les sacrements catholiques, notamment la messe, le mariage, l'extrême-onction, et ensuite la primatie de Saint-Pierre, furent débattus sans autre résultat que de montrer la distance qui sépare la doctrine de Rome de celle du pur Évangile. « Les moynes et autres, dit Vernou, faisoient force questions, mais ils n'attendoient pas la réponse, encore qu'on la requist tant et plus. » Dans le cours de la discussion, la Rome protestante fut plus d'une fois opposée à la Rome catholique : « Allez à Genève, dit un des cinq, et vous trouverez à qui parler, sans danger pour vous, encore que ne puissiez vaincre ! — « Vos Genevois ne sont que larrons », repartit un des moines, qui s'attira cette réponse : « C'est vous qui vous engraissez du

bien d'autruy, tandis qu'à Genève chacun travaille pour vivre à la sueur de son visage! » Le dénouement était facile à prévoir. Dans la séance du 17 juillet, les cinq furent déclarés hérétiques par l'official, et retranchés, « comme membres pourris » de l'Église romaine. Ils acceptèrent cette sentence comme un honneur, et se préparèrent à la mort. On peut juger de leurs dispositions par la lettre qu'ils écrivirent, le 18 juillet, à leurs frères de Genève, et qui se terminait par ces mots : « Vous disant le grand et dernier adieu de ce monde, pour aller à la gloire céleste et recevoir la couronne qui nous est préparée par nostre Roy et Seigneur Jésus-Christ [1]. »

Mais la dernière heure des cinq confesseurs n'était pas encore venue; comme les cinq écoliers de Lausanne, leurs précurseurs dans le martyre, ils étaient réservés à un plus long témoignage. Le tribunal de Chambéry voulant donner un semblant de satisfaction à la seigneurie de Berne qui renouvelait ses instances en faveur des prisonniers, prononça contre eux la peine des galères, et cette sentence leur fut communiquée le 21 août, à 4 heures, dans leur cachot. Ils l'acceptèrent en hommes préparés à un plus grand sacrifice. Mais le procureur du roi, docile instrument des cardinaux de Lorraine et de Tournon, qui de loin dirigeaient le procès, ne put consentir à laisser échapper sa proie. Il formula donc un appel *a minima*, et l'affaire fut instruite à nouveau. Dans cette seconde phrase judiciaire, c'est Antoine Laborie qui joue le principal rôle [2], et ses lettres empreintes du spiritualisme le plus

1. *Histoire des Martyrs*, f° 320.

2. Mentionnons un dernier interrogatoire de Jean Vernou marqué par de curieux incidents. Le président reconnaît que le pape est pécheur, mais son office n'en est pas moins de Dieu. « Luther et ses semblables ne le doivent donc injurier, mais plustost gémir sans faire troubles ne divisions. Le nom d'antechrist doit s'appliquer à Mahomet et non au pontife romain. Nouvelle discussion sur la messe qui n'est, quoique le Christ y soit présent, qu'un simple sacrifice d'actions de grâces. Un des conseillers, invoquant en faveur du purgatoire le fameux mot de saint Paul : *Quasi per ignem* : « se montra ridicule jusques à en rougir devant ses compagnons. » Fidèle à sa tactique, le président interrompt sans cesse l'accusé, et multiplie les objections sans attendre les réponses. « Il me faudrait, dit celui-ci, une mémoire angélique pour répondre à tout! » Mais ce n'était pas le compte des juges pressés d'en finir avec un débat qui n'était point à leur avantage. (*Hist. des Martyrs*, f° 327.)

élevé, nous transportent tour à tour dans la prison et le prétoire. On en jugera par les extraits suivants :

« Le vendredy matin (23 août), à 7 heures, on me vint quérir pour me mener en la chambre. Là estoient assis en leurs chaires les deux présidens, neuf conseillers, l'advocat du Roy et le greffier. Incontinent que je fus entré, l'un des principaux commanda au greffier de me présenter un tableau où il y avait un crucifix peint et me commanda de me mettre à genoux. Je respondis : A Dieu ne plaise que je me prosterne devant l'idole ou créature. Alors me fut dit : Vous êtes bien mordant, et pensez-vous que la cour entende que vous adoriez l'image, ni nous aussy ? non, mais la cour vous commande que vous adoriez Dieu et honoriez le magistrat, et pour ce faire que vous vous mettiez à genoux afin de jurer devant Dieu que vous direz vérité et respondrez en toute révérence. — Messieurs, dis-je, c'est ce que je désire d'adorer Dieu et l'honorer, voire obéir au magistrat, et pourtant je me submets à vostre commandement, pourveu que l'idole soit ostée de là et non autrement, veu que ce seroit contre l'honneur de Dieu. Alors il commanda au greffier d'oster l'image. Et derechef il me commanda de me mettre à genoux, avec déclaration que la cour n'entendoit que j'adorasse autre que Dieu, mais seulement pour monstrer l'obéissance due au magistrat. Lors protestant que je n'entendois le faire autrement, mais plus tost mourir, je me mis à genoux. Incontinent il me fit apporter l'idole pour jurer, ce que voyant je me voulus relever, disant que n'en ferois rien. Alors il commanda de rechef qu'on l'ostast, et me fit apporter la Bible sur laquelle je juray de dire la vérité. »

Cette scène si caractéristique est le prologue de l'interrogatoire où Laborie répondit avec une candeur, une sincérité qui aurait dû désarmer ses juges. Le président lui-même en parut touché et témoigna son étonnement qu'un homme « qui pouvoit bien vivre en sa maison », se fût exposé aux galères et à la mort pour professer l'hérésie de Genève. Il fit plus encore, et soit inexpérience des questions convroversées entre les deux

Églises, soit désir de rendre une rétractation plus facile à l'accusé, il lui concéda bien des points dont l'orthodoxie romaine aurait pu à bon droit s'alarmer, sur la messe, le pape, et la nécessité d'une réformation de l'Église dans son chef et dans ses membres. « Bref, dit l'accusé, il m'accordait presque tout, tellement que je fus contraint de luy dire : Ah! monsieur, je voudrais bien que Dieu eust fait la grâce à tous les moines de France d'estre aussi bons théologiens que vous, car nous serions tost d'accord. Et à ce que je puis voir, il ne faut pas craindre que vous me condamniez, si ne le faites contre vostre conscience, car si je suis hérétique (ce que non), vous l'estes aussy bien que moy par vostre propre concession. Sur cela tous les conseillers se prirent à rire et un nommé Crassus qui estoit nostre rapporteur, me dit : il faut que vous soyez hérétique comme luy, non pas luy comme vous; à quoy je répondis, monsieur, je ne le veux pas estre comme luy, car par aventure, je le serois par fiction. Mais je voudrois bien que luy et vous tous vous le fussiez comme moy, à savoir seulement par l'opinion et faux jugement du monde. » C'est le vœu de saint Paul devant Festus, moins la sublime réserve relative aux liens dont l'apôtre était chargé !

Dans les plus sombres jours, sous l'empire des plus dures lois, le cœur humain semble parfois s'attendrir et céder à de meilleures inspirations. Mais les préjugés reprennent trop tôt leur cours, et la justice, ou ce qu'on appelle de ce nom, condamne sans pitié ce qu'au fond elle ne peut s'empêcher d'honorer. Ramené dans une chambre à part, et séparé de ses frères, Laborie éprouva le besoin d'adresser un suprême appel à ses juges. Il faut l'entendre s'exprimer lui-même : « Soudain je me mis à prier ardemment nostre Dieu qu'il me fist cette grâce de leur remonstrer le devoir de leur charge, nostre innocence, et le jugement de Dieu. Je demeuray ainsy, priant et meditant jusques à deux heures après midy que le serviteur vint me dire qu'il avoit parlé à messieurs pour moy et que je vinsse dire ce que je voulois. Soudain, bien joyeux d'une telle nouvelle, je m'en vay

devant messieurs au lieu susdict où tous estoient comme de matin. Je me mis tout debout devant eux, et le président me dit ainsy : Maistre Antoine, que dites-vous? Alors élevant mon esprit à Dieu, pour le requérir à mon aide, je recommencay a leur remonstrer le devoir de leur charge, et pourquoy Dieu les avoit constitués sur son peuple, même leur avait communiqué son nom de Dieu, et ainsy les exhorter de s'en acquitter selon sa volonté. Après leur remonstray l'innocence de mes frères et la mienne, laquelle ils ne pouvoient ignorer, veu que de matin ils l'avoient confessée, et qu'ils ne pouvoient estre de ceux qui jugent par ignorance, au rapport et jugement des moynes sur les hérésies, veu que Dieu les avoit doués de grande connoissance pour en faire jugement. Et par ainsy qu'ils advisassent à la cause de Jesus Christ puisqu'ils en estoient juges en nos personnes, comme estans ses membres, avisant bien de ne commettre le péché contre le Sainct-Esprit. Sur quoy je leur présentay le jugement de Dieu, et finalement leur remonstray le soin que le Seigneur a des siens, et comment il requiert leur sang. Bref, Dieu me fit la grâce que je fus escouté d'eux environ une heure sans interruption, et leur dis tout ce que le Seigneur me donna de leur dire, avec application des passages, tellement qu'il faut glorifier Dieu de l'assistance qu'il me fit par sa grâce.

« *Tant que je parlay, tous avoient l'œil sur moy, et moy sur eux, et en vis quelques uns des plus jeunes qni avoient la larme à l'œil.* » Emotion passagère ! Un des conseillers, prenant la parole, confessa que Laborie avait dit vrai, mais que l'office du magistrat confirmé par les Saints-Ecrits, consistait aussi dans la répression de l'hérésie. Laborie ne contesta point cette thèse alors acceptée par les réformés comme par les catholiques. Il cita même l'exemple de Michel Servet justement puni à Genève pour ses erreurs; « mais, ajouta-t-il, prenez garde de ne punir les chrétiens et enfans de Dieu, au lieu des hérétiques, et gardez-vous de communiquer au jugement de Pilate pour favoriser aux princes du monde et sacrificateurs de Belial. » Étrange position que celle de l'accusé glorifiant la loi

inique qui va le frapper, et n'en contestant que la légitime application! Courtes sont les lumières des époques qui se croient les plus éclairées. La Réforme ne sut pas voir qu'en affranchissant les consciences d'un joug humain, elle les restituait à Dieu, leur maître unique; et qu'en proscrivant l'erreur comme un crime, elle consacrait le martyre de la vérité!

L'issue du débat théologique qui se rouvrit alors dans le prétoire, ne pouvait être douteuse. L'unique conclusion d'un conflit de cette nature entre le magistrat représentant la justice et l'homme qualifié d'hérétique, c'était la mort, à moins que la loi ne fût désarmée par la solennelle rétractation de l'accusé. Mais on ne pouvait attendre rien de pareil de Laborie et de ses compagnons qui maintinrent énergiquement leur croyance, et se refusèrent à toute équivoque, quoique « l'on mît en avant une Messe toute nouvelle et un Pape tout nouveau, les bigarrant de diverses couleurs. » Laborie répondit avec une inflexibilité toute huguenote que pour amender la messe, il fallait la supprimer, et revenir à l'institution première de la Cène. Quant au Pape on devrait le tenir pour évêque, lorsqu'il suivrait les exemples de saint Pierre et des apôtres. « Ces choses dites, ajoute-t-il, je fus renvoyé en ma petite chambrette. A quatre heures le frère Trigalet fut amené devant les juges et respondit de mesme, comme il le mande. Le lendemain samedy, les frères Bataille et Tauran furent tenus toute la matinée, auxquels le Seigneur assista si bien qu'ils triomphèrent de rembarrer Satan et ses cautelles. Et après bien joyeux, du commandement de la cour, fumes réunis ensemble. Le lundy après, 26 d'août, tous ensemble fumes amenés devant messieurs qui firent grande remontrance et instance pour nous réduire. Le frère Vernou, par la grâce de Dieu, respondit amplement pour tous, de sorte que glorifiames nostre Dieu, et nous en retournames victorieux. Depuis nous avons esté condamnés entre eux, comme l'on dit, *à estre bruslés tous cinq*. Nous rendons grâces à Dieu et attendons l'heure, nous recommandans à vos prières. »

Cependant, à Genève, comme à Berne, on était vivement

préoccupé du sort des cinq prisonniers, et on multipliait les instances pour les sauver. Le 24 juillet Calvin écrivait à Farel : « Je ne puis pour le moment t'écrire autre chose au sujet de nos frères retenus captifs à Chambéry, *si ce n'est qu'ils se préparent à marcher à la mort avec une incroyable allégresse*[1]. L'issue est encore cachée entre les mains de Dieu. J'ai reçu d'eux plusieurs lettres dans l'une desquelles ils t'adressaient les salutations que je transcris en marge. J'ai envoyé à Lausanne celle qui est commune aux trois églises, avec prière de t'en transmettre une copie. » Même mention dans une lettre à Viret du 4 août suivant. On y voit qu'après diverses alternatives de crainte et d'espérance, on fait d'actives démarches auprès de l'ambassadeur français à Berne pour que le procès soit suspendu jusqu'à nouvelles instructions du roi[2]. Mais le monarque, dominé par les Guises, voudra-t-il épargner en Savoie ceux qu'il proscrit impitoyablement dans les anciennes provinces de son royaume? Les magistrats bernois n'insistent pas moins pour la libération des cinq prisonniers qu'ils considèrent comme leurs propres sujets. Calvin agit de son côté auprès des magistrats genevois qui sont plus directement atteints par la condamnation suspendue sur la tête de « leurs escoliers. » Le 8 septembre 1555 « Calvin prie le Conseil d'intercéder pour les pauvres prisonniers à cause de la religion à Chambéry. Jean-Louis Curtet député à ces fins au dit Chambéry. » Sa mission semble avoir obtenu un court succès : « Jean-Amy Curtet de retour de Chambery rapporte qu'il y a lieu d'espérer que les prisonniers qui sont pour la religion au dit lieu, seront condamnés seulement aux galères[3]. »

Grâce aux négociations pendantes entre Chambéry et la Suisse et au recours adressé à Henri II, les cinq purent jouir d'une

1. De fratribus nostris qui Cameraci tenentur in carcere non aliud in præsentia scribere expedit, nisi incredibili alacritate ad mortem obeundam esse accinctos, etc... » Calvinus Farello, 24 julii 1555, *Opera*, t. XV, p. 694. Dans une lettre du 10 juillet à Calvin, Farel demande des nouvelles des cinq frères captifs, ce qui permet de fixer la date approximative de leur arrestation. (*Ibidem*, p. 670.)
2. « Ergo expectabimus quid ex aula mandetur. » Calvinus Vireto, pridie nonas augusti 1555. (*Opera*, t. XV, p. 713.)
3. *Lettres françaises* de Calvin, t. II, p. 63, en note.

certaine liberté dans leur cachot et entretenir une active correspondance au dehors. C'est là qu'on aime à les chercher dans l'intervalle de quelques mois qui sépare leur arrestation de leur martyre. Le temps amène dans son cours bien des changements et modifie ce qu'il ne détruit pas. Ainsi ce qui passionnait nos aïeux du XVIe siècle n'a plus le même attrait pour leurs descendants. L'intérêt du procès qui fait l'objet de ce récit, consiste moins pour nous dans les longs interrogatoires et dans les débats théologiques auxquels ils donnèrent lieu, que dans la constance des accusés et les témoignages de fraternelle sympathie qu'ils reçurent de Berne et de Genève. La correspondance où s'épanchèrent leurs sentiments les plus intimes, ces affections de la famille si douces encore à l'homme qui va mourir, et qui s'immole volontairement pour une cause sainte, c'est là ce qui sollicite surtout notre attention et nous émeut profondément. Ces héros du devoir furent aussi des hommes, et on aime à surprendre une larme dans ces yeux comme illuminés d'un reflet céleste. Quelle noblesse et quelle pureté de sentiments dans les fragments qui suivent !

On lit dans une lettre de Jean Vernou à un de ses cousins : — « Nous vous remercions tous des saintes admonitions que faites par vos lettres et de la peine que prenez pour nous. Certes, quand nous y pensons, nous voudrions estre hors de ce monde pour ne donner plus de fascherie à tant de bons personnages qui, de leur grâce, sont plus soucieux de nous que nous-mêmes, et sont plus enserrés et prisonniers de cœur que nous qui sommes prisonniers quant au corps. Ce bon Dieu vous le veuille rendre, et multiplier tellement vostre chevance qu'il vous face sentir, en effect, que c'est pour luy que vous hazardez vostre bien, et que, comme il est dit en l'Ecclésiaste, vous jettez vostre pain dans l'eau. Cependant puisque pour le présent nous ne pouvons autre chose faire, nous le prierons pour vous et les vostres, et nous recommanderons tous à vostre bonne, grace et saintes prières. »

Dans une autre lettre écrite au sieur de B*** (peut-être un des

frères de Budé) malade, Vernou se félicite de pouvoir dans sa détresse offrir des consolations à un ami affligé : « Loué soit Dieu le père de miséricorde, qui nous console en toute nostre tribulation afin que nous puissions consoler ceux qui sont en quelque tribulation par la consolation de laquelle nous sommes consolés de Dieu. Car comme les afflictions de Christ abondent en nous, pareillement aussy nostre consolation abonde par Christ. Et certes, voilà une grâce merveilleuse que ce bon Dieu fait à tous ses enfants, assavoir qu'estant en poureté, angoisse, et en la mort, il les enrichit, console et vivifie, tellement qu'ils ont de quoy en départir aux autres. Ces choses ci ne sont point une philosophie imaginaire qui jamais ne fut à la vérité, mais c'est l'ordinaire pratique des fidelles, laquelle, comme vous voyez en nous, grâces au Seigneur, aussi la voyons nous en vous, selon que vos lettres nous en rendent bon témoignage... »

Dans une épître commune, les cinq frères s'accusent d'une manière touchante d'avoir caché sur un point la vérité à leurs juges, et l'on n'a pas le courage de leur reprocher un mensonge qui fut un scrupule de charité : « Estant interrogés si ce n'estoit pas l'un de nous, qui a presché à Barbotta et Fenestella, mesmement le jour de Pasque, en un pré, et si nous ne reconnaissions point le barbe Paul et plusieurs autres qu'ils nous nommèrent, suivant la teneur des lettres que leur écrivait le premier président de Grenoble... nous niames tout à plat le faict, et *que nous ne savions rien de tout cela*. Ce que ne fimes sans y estre fort sollicités par les frères, avec gemissements et prières à ce bon Dieu, lesquelles tant les dits frères que nous luy présentames bien affectueusement, ni aussi sans avoir bien mis à la balance, selon que l'imbécillité de nostre jugement se pouvoit estendre, lequel des deux maux seroit le moindre, ou d'user de mensonge, ou de mettre au tranchant de l'épée et exposer au feu tant de bons personnages anciens, femmes et enfants ; voire que les pasteurs fussent aucunement les bourreaux de leurs brebis pour lesquelles ils ne devoient mesme espargner

leurs âmes[1]. » Admirable langage qui peint l'angoisse des condamnés s'immolant pour ainsi dire deux fois à la cause pour laquelle ils ont fait d'avance le sacrifice de leur vie. Leur jette la pierre qui se croira meilleur qu'eux ! On livre à l'indignation des disciples de Loyola cette casuistique d'un nouveau genre que n'eût pas flétrie Pascal !

Les lignes suivantes sont extraites d'une épître des cinq à Calvin : « Monsieur et très honoré père en nostre Seigneur, nous avons reçu vos lettres du cinquiesme de septembre qui nous ont grandement consolés, car elles nous testifient vostre ardente charité, et de tous les frères envers nous, en tant que vous vous contristez tellement de nostre mal selon la chair, que cependant ne laissez pas de vous rejouir de nostre bien selon l'esprit, en pleurant avec les pleurans, et riant avec les rians, de quoy nous vous mercions tous très affectueusement. De nostre part combien que nous soyons joyeux de ce que le Seigneur nous donne par sa grâce de quoy vous resjouir en saincte liesse, si pauvres et misérables creatures que nous soyons, si est-ce pourtant que sommes fachés de vous donner et à plusieurs excellents personnages, mesme à toute l'église, tant de peine et soucy. Jaçoit que plusieurs occasions de gémir nous soient journellement présentées, toutes fois celle-là n'est pas des dernières ; tellement que désirons et prions ce bon Dieu qu'il nous oste bientost de ceste presse qui nous serre incessamment, à cause de nostre prison, en quelque manière qu'il luy plaira ; *si c'est pas mort, tant mieux pour nous!...* »

Le même accent stoïque, avec une secrète douceur, distingue les lettres écrites par les condamnés à leurs familles. Vernou a une sœur, et l'exhorte à porter chrétiennement cette épreuve : Dieu ne l'abandonnera point. Antoine Laborie est époux et père, et il adresse à sa jeune femme, déjà comme veuve, les plus sages conseils, les plus touchantes consolations : « Tu sais que tu es jeune, et par ainsy estant privée de ma compagnie (si Dieu le veut ainsy pour nostre plus grand bien) console-toy en

1. Lettre du 25 juillet 1555. *Histoire des Martyrs*, f° 327.

luy, et prends Jésus-Christ pour ton père et mary, jusqu'à ce qu'il t'en ait donné un autre ; et je suis certain qu'il ne te laissera point pour désolée, mais pourvoira à tes affaires mieux que tu ne saurois désirer. Prie le donc instamment, aime-le, crains-le de bouche et de faict; fréquente les prêches, fuis meschantes compagnies et aime la compagnie de ceux qui ont crainte de Dieu. Ne fais rien de ta teste, mais par le conseil de nos amis, lesquels tu as connu te porter aussy bonne volonté qu'a moymesme, et singulièrement de monsieur Calvin, lequel ne permettra point que tes affaires aillent mal, si tu te ranges à sa volonté, et tu le dois faire et je t'en supplie, car tu sais qu'il est conduit par l'Esprit de Dieu. Quand tu te marieras, comme je te le conseille, je te prie prendre son avis et ne rien faire sans luy. Prends un homme qui ait la crainte de Dieu, ou ne te marie point; mais je crois que le Seigneur te pourvoira comme il sait estre expédient. Prie-le donc avant toutes choses, et repose-toy sur sa bonté. Je l'ay prié et le prie incessamment pour toy...

» Anne, ma sœur bien aimée, j'ay receu tes lettres du 15me de septembre, avec la toile et chausses que tu m'as envoyées... je te remercie, ayant plaisir de ce qu'as eu souvenance de moy, mesmes au temps du froid qui nous assaut de bien près. Mais encore j'ay esté plus aise d'avoir entendu par ta lettre les grâces que Dieu te fait, car en cela je vois le fruict des prières que fais pour toy, et suis incité à luy en rendre grâce, comme je fais incessamment. Tu m'as mandé par la dite lettre que les nouvelles de ma condamnation à la mort te furent dures de prime arrivée, et un breuvage bien amer; je n'en doute pas, connoissant ta faiblesse, pour à laquelle resister, je te prie qu'il ne te souvienne plus de moy comme estant ton mary, si ce n'est en me regardant devant tes yeux tout bruslé, voire reduit en cendres, et par ce moyen n'estant plus conjoincte à moy si non du lien de charité fraternelle, par laquelle tu dois prier pour moy tant que Dieu me fera habiter icy-bas en ce corps misérable. Que tu te retires du tout à nostre bon Dieu, gardien des Veusves...

» Pour à cela t'aider, je te prie méditer l'exemple de la bonne Ruth. — Tu trouveras en ceste sainte histoire qu'estant privée de son mary par la mort, après avoir renoncé au païs de sa nativité et à tous ses parents idolatres, pour se retirer en la terre où le Seigneur estoit adoré, ayant illec suivi sa belle mere Noëmi, à cause de leur poureté, fut contrainte la bonne Ruth d'aller glaner aux champs pour la nourriture de la dite belle mère et d'elle, se commettant en toute patience au Seigneur lequel ne l'abandonna point, ains la pourvut si bien que la donna en mariage à Booz... Quant à ta fille, il en aura autant soin comme de toy, car il se monstre bien père des orphelins. L'exemple de Moïse te doit suffire pour toute confirmation. Comment est-il abandonné ? Il n'est pas seulement orphelin; mais il est abandonné de père et de mère, et mis ès eaux comme à la désespérée. Cependant la bonté paternelle de nostre Dieu veille pour celuy qui ne le connait point, le fait tirer de là par la fille de Pharaon, et l'exalte pour estre conducteur des enfans d'Israel en la délivrance d'Egypte. Regarde donc la Providence de nostre Dieu, et connois que sa puissance n'est pas diminuée, encore moins sa bonté envers les siens. Contente-toy que tu es marquée pour une de ses filles et moy pour son enfant. Nostre enfant ne sera point à autre qu'à luy, car il est Dieu de nous et de nos enfans, voire nostre Dieu éternel... »

Les lettres de Trigalet à son beau-père ne sont pas moins remarquables : « Je dis en vérité que l'esprit de Dieu, docteur intérieur de nos consciences, nous rend un tel témoignage de nostre élection... qu'onque de ma vie n'eus telle connaissance de mon salut par les leçons et sermons que j'ay ouys en son escole, que je sens en mon cœur par expérience en cette pratique et probation d'affliction et persécution, de sorte qu'il me tarde quand je seray hors de ce corps de péché et revestu d'un corps glorieux. Il est bien certain que ce n'est pas sans grande bataille de la chair contre l'esprit, de sorte qu'est vray ce que contient cette sentence :

Ce corps lié demande sa rançon
(Mon très cher père) et l'esprit au contraire
La veut laisser comme une orde prison;
L'un tend au monde et l'autre à s'en distraire
C'est grand pitié que de les ouir braire.

Ha! dit le corps, faut-il mourir ainsi?
Ha! dit l'esprit, faut-il languir ici?
Va, dit le corps, mieux que toy je souhaite.
Va, dit l'esprit, tu faus et moy aussi;
Du Seigneur Dieu la volonté soit faite!

Tels étaient les sentiments des cinq prisonniers, qui ne tenant plus au monde que par les liens du cachot, et contemplant par la foi ce qui est invisible, vivaient déjà par anticipation « dans les nouveaux cieux et la nouvelle terre où la justice habite. » Une très belle lettre de Calvin, écrite le 5 octobre, arriva-t-elle à temps, pour apporter un dernier témoignage de sympathie à ceux qui allaient mourir? On l'ignore[1]; mais ils pouvaient dire avec l'Apôtre : *J'ai achevé le bon combat, j'ai fini ma course!...* et le prix de la victoire était là sous leurs yeux, presque sous leur main! — « Le jour qu'ils sortirent pour estre menés au supplice (12 octobre), un personnage (lequel avoit fait pour eux ce qu'il avoit pu) trouva moyen de parler à eux pour un dernier service, car ayant entendu la conclusion de la cour de Chambery, il entra ès prisons, et leur annonça les nouvelles de la mort, les consolant selon la grâce que Dieu luy avoit donnée... *Lors tous d'une voix remercièrent Dieu de l'honneur qu'il leur faisoit.* Vray est que l'un d'eux, Jean Vernou fut effrayé à ce premier message de la mort, et n'y eut partie en son corps qui ne tremblât; si dit ces paroles : Mes amis, je sens en moy la plus grosse guerre qu'il est possible à l'homme de soustenir; toutefois l'esprit vaincra cette chair maudite, et m'assure que ce bon Dieu ne me lairra

1. Aux cinq prisonniers de Chambéry, *Lettres françaises*, t. II, p. 77. Les premières lignes de cette lettre montrent les craintes du réformateur : « Je vous assure que la compassion de vous voir languir si longuement, me tient comme enserré d'angoisse. »

point... car il nous a promis de nous assister en nos afflictions. »

La sentence portait que les condamnés seraient étranglés, puis brûlés, et un immense bûcher s'élevait près du Pont Rouge. « Quand ils furent venus au lieu du supplice, Jean Vernou recouvra ce qu'ils s'estoient promis de la bonté et puissance de Dieu, assavoir une heureuse constance et force digne d'un vray chrestien. Il fut empoigné le premier par l'exécuteur, et avant que d'estre attaché, il fit oraison à Dieu, commençant ainsy : *Seigneur Dieu et père tout puissant, je reconnois sans feintise devant ta sainte majesté que je suis un pauvre pécheur*, etc... Oultre plus il fit devant tous les assistans confession de sa foy, et ayant recommandé son esprit à Dieu, endura constamment les douleurs de la mort et vainquit ses ennemis. Voilà quant au premier.

» Antoine Laborie ne fut onques estonné, ains d'une face joyeuse voire telle comme s'il eust esté convié à un banquet, se présenta hardiment. Et avant que d'estre exécuté, le bourreau luy demanda pardon, remonstrant que ce n'estoit pas luy qui le faisoit mourir, ains ceux qui estoient députés pour faire justice. Laborie luy répondit : *Mon amy, tu ne m'offenses point, ains par ton ministère suis délivré d'une merveilleuse prison.* Ayant dit cela, il le baisa. Plusieurs d'entre le peuple furent esmus de pitié et pleuroient voyans ce spectacle. Puis il dit en effect l'oraison que Vernou avoit dite, et fit aussy confession de sa foy à haute voix, et ainsy rendit l'esprit avec constance esmerveillable.

» Jean Trigalet se presenta aussy à la mort de cœur alaigre et d'esprit prompt, et pria pour ses ennemis, disant que plusieurs y en avoit qui ne savoient ce qu'ils faisoient, mais qu'il y en avoit aussy d'autres qui le savoient bien, et ne le vouloient dire ne confesser. Mais, mon Dieu, disoit-il, je te prie de les vouloir deslier. Puis adjouta : *O mon Dieu, je te vois déjà en esprit là haut en ton throsne, et voy les cieux ouverts, comme tu les as fait voir à ton serviteur Estienne.* Et après avoir aussy fait profession de sa foy, rendit l'esprit bien paisiblement.

» Bertrand Bataille soustint hardiment devant tous qu'ils n'estoient pas là pour avoir dérobé ou meurtry, ains parce qu'ils soustenoient la querelle de Dieu. Et ayant fait sa prière à Dieu, fut quand et quand exécuté.

» Le dernier, Guiraud Tauran, prononça quelques passages des Psaumes, et fut ouy intelligiblement. Et combien qu'il fust jeune, toutefois il ne fut moindre en constance que les autres. En priant de grande ardeur et de voix ferme il mourut[1]. »

Tel fut le spectacle offert à la population de Chambéry, sur les bords de la Laisse, le 12 octobre 1555. Deux ans auparavant, sur la place des Terreaux, la population de Lyon avait contemplé des scènes analogues, et vu cinq confesseurs de la foi réformée expirer avec une constance, une douceur, qui rappellent les plus purs exemples du siècle apostolique. Presque chaque jour, sur le sol de la vieille France, quelque sacrifice pareil venait attester la patiente fidélité des martyrs s'immolant avec joie pour ce que l'homme a de meilleur, sa croyance et son Dieu. Quand une Église a de tels témoins, elle peut dédaigner l'injure et la calomnie qui voudraient ternir les plus belles pages de son histoire. Aux âmes droites que domine la prévention ou qu'égare le mensonge, elle dit : Voyez et jugez ! Elle se contente de plaindre ceux qui fermant leurs yeux à la lumière et leurs cœurs à la justice, ne savent que prodiguer l'outrage à ce qui mérite l'universel respect. Puis faisant un retour sur elle-même, sur les misères du temps présent comparées aux vertus d'un autre âge, elle s'accuse de laisser en oubli de tels aïeux et de si sublimes leçons. Ah ! que du moins ses trop indignes fils ne lisent pas ces grandes pages du martyrologe, sans s'y reconnaître à quelques traits non effacés de l'image paternelle, et sans y puiser une vertu !

JULES BONNET.

1. *Histoire des Martyrs*, f°s 233, 334. Un Piémontais, Jean Moge, condamné avec les cinq, obtint la vie au prix d'une abjuration. Eug. Burnier, ouvrage cité, p. 206.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

UNE MISSION A LA FOIRE DE GUIBRAY

LETTRE D'UN MINISTRE NORMAND A CALVIN

(Août 1561)

La jolie ville de Falaise, avec ses ruines du château de Guillaume le Conquérant et ses églises du moyen âge, semble étrangère aux souvenirs de la Réforme, qui n'y fut pas cependant prêchée sans succès, comme l'atteste la pièce suivante.

C'est aux savants éditeurs des *Opera Calvini* que revient l'honneur d'avoir les premiers mis au jour une lettre unique en son genre, car elle peint avec une vivacité de couleur et une vérité sans pareille les effets produits par la prédication de l'Évangile dans l'ancienne France, en cette année 1561 que l'on peut considérer comme l'apogée de la Réforme dans notre patrie. (*Bull.*, t. XIV, p. 319.)

Bien avant le ministère du chancelier L'Hôpital, et le court essai de tolérance qu'interrompit le massacre de Vassy, la Normandie avait accueilli avec faveur les messagers du culte nouveau, et d'importantes églises s'étaient formées à Dieppe, Rouen, Caen, Saint-Lô. Le 21 août 1560, l'amiral Coligny, organe d'un vœu général, avait présenté à l'assemblée de Fontainebleau une pétition en faveur de la liberté des cultes,, ajoutant que dans la seule province de Normandie, « il se trouverait cinquante mille personnes pour la signer. »

Cette affirmation ne paraît nullement exagérée quand on lit la remarquable pièce que nous ont conservée les collections genevoises (vol. 197, fol. 354, copie). Quel en est l'auteur? Sans pouvoir dissiper le mystère qui l'entoure, nous inclinons à croire que c'est le ministre qui a signé du nom de *La Rocheplatte* la lettre à Calvin du 20 juin 1561, où la mission évangélique dans le pays de Caux est racontée en termes si expressifs[1] (*Opera*, t. XVIII, p. 521). On ne peut lire ces deux pièces sans être frappé du rapport qui existe entre le prédicateur de la foire de Guibray et celui

1. Les éditeurs des *Opera* l'appellent Goddard. On voit par un passage de sa lettre qu'il était originaire des environs de Rouen, et d'un âge assez avancé.

qui, peu de mois auparavant, évangélisait avec tant d'ardeur Coutance, Saint-Lô, Caen et les populations voisines du Havre.

Si l'on tient compte des distances, l'infatigable missionnaire, que nous allons voir à l'œuvre, arrivait de Caen. Il avait pu franchir en effet, du matin au soir, les sept à huit lieues qui séparent Caen de Falaise, en réponse à l'appel que lui adressaient les nombreux marchands réformés venus de Rouen et d'ailleurs à la foire de Guibray.

Il est temps de lui céder la parole :

Trés cher et honnoré frère, je ne doutte point que quelque bruit ne parvienne à vos aureilles des choses qui sont advenues à la foire de Givrey qui commença le 15 de ce mois d'aust. C'est pourquoi je vous en ai voulu escrire ce que j'en ai veu et ouy par expérience. Premiérement quant à ceste foire j'estime que c'est la nonpareille, je ne dis pas seulement de la Normandie mais de toute la France. Car aussi gens de toutes pars y arrivent, mesme des royaumes estrangers. Or pour vous dire ce qui est advenu de mon costé, le dimenche précédent en nostre conseil, je n'estoye point d'advis d'y aller, combien que nos surveillans m'en importunoyent fort d'y faire ung tour. Je prévoyois une multitude assemblée de tous les quartiers du Royaume, et il me sembloit que je n'avois point charge de me présenter là. Davantage j'avoye assez de besogne taillée en d'autres lieux, car on nous demande de tous costés. Plus outre une appréhension je ne say quelle de mon insuffisance m'estonnoit et m'empeschoit d'y aller volontairement. Je craignois aussi les esmotions qui se pouvoyent susciter, et vos derniers lettres dattées du 22 de juillet m'admonestoyent de n'user point de voye de fait, mais qu'il fallut premiérement avoir arrest. Pour ces raisons, combien que je ne les alléguoye pas toutes devant nostre conseil, je proposay devant tous que je n'y alloye point voulontiers, mesme il fut dit que j'yroye seulement coucher le samedy et que ce seroit pour parler en chambre, comme l'an passé, et non point en public. Le mercredy on me vint quérir pour aller visiter une église à trois lieues prés de nostre ville, et moy je fus joyeux espérant par telle occasion de fuir la Gyvreu. Ce mesme jour, moy estant parti, les marchans envoyérent montures et lettres pour me mener à Givrey, et le jeudy d'autant qu'il estoit feste pour faire exhortation. Le jeudy matin estant de retour je trouvay que chascun m'attendoit. Le cheval estoit sellé, ma femme estoit preste de partir pour y aller. Moy voyant toutes ces

choses je me résignay à Dieu. Ainsy descendu d'ung cheval me fallut monter sur l'autre, et par les chemins, nous n'avions garde de brûler, car nous eusmes la pluie sur les espaules et la fange jusques aux jarrets. J'arrivay au soir à Fallaize bien lassé, bien mouillé, avec ung mal de teste et couchay à l'hostellerie à la mode de Givrey.

Le lendemain, qui estoyt le vendredy, estant levé avec mon mal de teste je pensoye à surmonter le mal. On me parla de manger, mais il n'estoit question, l'odeur des viandes me faisoit lever le cueur. On me mena chez ung bourgeois de la ville où je demeuray au lict jusques environ trois heures aprés midi. On me demanda si je pourroy faire exhortation vers le soir. Je respondis que ouy, pourveu que les surveillans de Rouen et les nostres advisassent de trouver logis et qu'on donnast ordre qu'il n'y eust point de confusion. Il ne fut possible de trouver logis, car la multitude qui désiroyt ouyr la parolle estoit bien de deux à trois mille personnes, et encore on admonestoit chacun de ne divulguer point la chose. Le lieu fut un champ prés de Givrey, tout environné de murailles, qui estoit fort ample, ayant une seule porte bien large, et derechef au devant de la porte y avoit ung autre enclos aussy large comme vostre Moulard [1]. La prédication se fit avec bon silence et psaumes au commencement et en la fin. Le lendemain le bruit fut par tout le camp de Givrey comme on avoit presché, et tout le monde se préparoit pour s'y trouver, chacun s'enquéroit du lieu et de l'heure. Mais nous n'osions dire l'heure craingnant les embusches: on nous menaçoit qu'on devoit lever ung guet de deux cents hommes armés. Le procureur du Roy de Fallaize avoit fait adjourner tous les libraires ce mesme jour. Les prestres avoient fait des grandes complaintes, à cause qu'on avoit presché et que publiquement on avoit vendu les livres de Genève, et qui plus est, certains petis garsons avoyent porté parmi les rues des plaquars contre la messe avec cris dont tous estoyent estonnés. Le commencement des dits plaquars estoit: *Articles véritables sur les horribles grans et importables abus de la messe papale*, etc. Je croy que monsieur Farel en est autheur. Le stile le montre [2]. J'invoque, dit-il, le ciel et la terre en tesmoignage de vérité contre ceste pompeuse et orgueilleuse messe papale, par laquelle le monde, si

1. Le vieux forum genevois où la Réforme avait été prêchée par Farel et Froment.
2. La critique moderne a restitué cet écrit au ministre Antoine Marcourt. Voir la *Thèse sur Farel* de M. Henri Heyer.

Dieu bientôt n'y remédie, est et sera totalement désolé, ruiné, perdu et abismé. Quant aux cris des garsons je les mettray cy aprés à part pour ne rompre le propos que j'ay commencé. Seulement je diray ce mot: Ils crioyent hardiment l'abolissement de la messe. Pour revenir au propos, on nous menaçoit aussi de la venue de monsieur l'evesque de Saiz, nommé du Val, homme savant, comme on dit[1]; lequel arriva le dimanche. Quant à l'evesque aussi j'en diray cy aprés l'histoire.

Je reviens aux premiéres menaces. Pour deux cents hommes armés au guet il s'en trouva environ 16 ou 20 au plus, povres artisans avec bastons empruntés. On disoit qu'ilz viendroyent à 7 et 8 heures sur le point de l'exhortation, mais ilz vindrent à 5 et 6; desjà nos gens s'assembloyent, mais ils se destournent (je parle du guet). Cependant aucuns des nostres consultent ensemble (les principaux); ilz sont d'advis qu'il est bon de se contenir craingnans tumulte. Quand le peuple est amassé, fort grand nombre, on me vient quérir. Je suis en perplexité si je doy aller, ou quoy; j'y allay et le tout se porte fort bien. Quant aux adjournements des libraires, le mesme jour à l'heure ditte ilz comparurent. Ilz ne trouvent ni Procureur du Roy ni autre pour parler. Ilz demandérent lettres en justice de leur comparence : cela leur est accordé. Ilz retournérent à leurs boutiques plus hardis que devant. Voilà pour le jour de samedy.

Le dimenche nostre peuple s'amasse sans nombre à cinq heures de matin : on change de lieu, on se met au milieu des champs; on estimoit que cela seroit pour le melieur afin de veoir les ennemis de loing s'ilz fussent venus. Mais le silence ne fut point tel comme aux jours précédens; touteffois le tout se fit en édification et la prédication faite chacun se retira paisiblement. Aprés disner on sonna le sermon du cordelier au temple de Givrey. Auscuns des nostres s'y trouvérent et comme il blasphémoit sur le propos des images, ung coupeur de bourses fut surprins en son larcin et fut bien battu avec grand tumulte; d'autres crioyent aprés le cordelier qu'il mentoit comme faux prophète. Il y eust quelque esmotion, mais cela se passa sans autre mal. Le Cordelier retournant à la ville quelcun luy bailla sur la joue, mais cela n'a point esté approuvé de nous; ains avons remonstré que telles véhémences sont excessives (je parle de remons-

1. Ancien précepteur des enfants de François I[er], Pierre Du Val, évêque de Séez, fut un prélat éclairé, un timide ami de la réforme de l'Église, comme le témoignent ses divers écrits. Voir l'article de *la France protestante*, et le *Bulletin*, t. XIX et XX, p. 354, 417 et 524.

trances publiques en prédication) ce qui pleut fort aux papistes. De nostre part tout le peuple fut amassé devant les cinq heures du soir ce mesme jour.

Or icy il faut dire par parenthèse de quelle matière j'avoye traité en trois prédications précédentes. Je prins au commencement le texte du 3e chap. des Corinth. le premier verset 10 : *Selon la grâce de Dieu qui m'a esté donnée, comme ung sage maistre masson j'ay mis le fondement.* En la première je parlay de ce fondement, réduisant toutes les promesses de Dieu en Christ, usant des arguments les plus favorables pour avoir la bénévolence du peuple, monstrant que nostre doctrine c'est celle des Pères anciens, que les prophètes et apostres nous amènent à Jésus-Christ. En la seconde prédication fut monstré comment *on édifie sur ce fondement, or, argent, pierres précieuses, bois, foin, chaume.* Lors fut parlé de la doctrine solide qui asseure les consciences et des doctrines humaines qui laissent l'homme confus en la présence de Dieu. En la troisième fut monstré que l'*œuvre d'ung chacun sera manifesté,* et là je fis une conférence entre les vrays prophètes et faux prophètes qui ont esté sous l'Ancien Testament et comment leurs édifices s'estoyent portés. Item ung discours de Jésus-Christ et de ses apostres avec les scribes et pharisiens, et les advertissements qu'ilz qu'ils nous avoyent laissés pour ces derniers temps.

Pour parler du sermon du soir du dimenche, j'estime que le nombre estoit de cinq à six mille personnes plustost que moins. Lors je fus en doutte aucunement quel texte je devoye prendre pour déclarer. Mon esprit fut résolu incontinent qu'il me falloit parler de la cène. Je prins le texte 1, Corinth. II. Ma préface fut : puisque nous avions parlé de la doctrine et que le Seigneur Jésus a conjoint des sacrements avec sa parolle, qu'il nous en falloit aussi parler, et surtout pour remédier aux controverses qui sont aujourd'huy entre les hommes. Je taschoye de parler le plus doucement qu'il m'estoit possible afin de n'offenser personne, attribuant au seul seigneur Jésus toute authorité. Voilà tantost ung tumulte qui s'eslève tout soudain, de sorte que tout le peuple se leva et les espées furent desgaisnées d'ung bout à l'autre, et n'y avoit autre voix sinon : Qu'est-ce? qu'est-ce? De moy, je ne bougeai de ma place, gloire en soit à Dieu qui me fortifioit. Mesme je n'eu point le sens d'oster une barrette que j'avoye sur la teste qui me remarquoit entre tous les autres. Lors je com-

mencay à crier : Mes amys, ce n'est rien, et la voix (*ce n'est rien*) fut tantost en la bouche de tous. On commença de rengaîner les dagues et espées. Plusieurs me disoyent : Monsieur ne craingnez point, s'il faut mourir, nous mourrons avec vous. Et tout bellement l'esmotion s'appaisa; l'ung avoit perdu son bonnet, son manteau, l'autre son soulier, l'autre son livre. Une chaîne d'or fut rompue à une damoiselle, mais comme Dieu l'a voulu pour la gloire de son Évangille, tout s'est retrouvé. Vous eussiez veu ung grand monceau de toutes ces choses devant mes pieds. Aucuns des papiste ont esté contraints de dire : Ces Luthériens sont justes comme l'orloge, il ne se perdra rien au milieu d'eux. Or ayant recouvert aucunement le silence, j'exhortay le peuple de donner audience à la parolle de l'Évangille, et que c'estoit Sathan qui nous faisoit cest alarme, pour empescher le règne de Jésus-Christ. Lors je reprins mon propos (grâces à Dieu) sans avoir troublé la mémoire, et poursuyvis jusques à la fin de l'exhortation, monstrant la différence qu'il y avoit entre la cène de Jésus Christ et la messe des prestres. Voilà pour le dimanche.

L'occasion du tumulte a esté récitée diversement. Les papistes qui regardoyent de loin, aucuns d'eux ont estimé qu'ung long tonnerre estoit tombé du ciel au milieu de nous, à cause du grand murmure des voix. D'autres ont dit que deux prestres oyant mes propos commencèrent à murmurer, disans : Le meschant s'en va ruiner le *corpus Domini*. Aucuns leur respondirent que je disoys vérité. D'autres ont dit que certains hommes serviteurs de l'evesque se sont vantés d'avoir fait cela de guet à pens en criant : Voicy les ennemis. Cependant je n'ay point entendu qu'il y ait eu aucune effusion de sang.

Ce mesme jour aprés souper, entre neuf et dix heures, les compagnons des boutiques estoyent assis auprès des pavillons en chantant des psaumes avec grande mélodie. Et aucuns pastrenostriers de Paris (*ilz*) les appellent maillotins, en se moquant chantoyent chansons vilaines ; on leur dit qu'ilz se teussent ou qu'ilz chantassent les louanges du seigneur Dieu. Et comme ilz ne tenoyent compte des admonitions, ung tumulte soudain se leva et la voix fut ouye tout à coup : *Rouen*, *Rouen*, *Rouen*, et une multitude de deux à trois cents personnes se trouvèrent l'espée au poing, et tout incontinent fut crié haut et clair : *Vive l'Évangille*, *vive l'Évangille*. Tous les pastrenostriers se perdirent, ou pour le moins crioyent avec les autres Vive l'Évangille. Ceste multitude se pourmena par le camp de Gyvrey

et autant de chansons ou dissolutions qu'ilz rencontroyent ilz reformoyent tout. Cela faict attachèrent chandelles aux carrés des rues principales et se mirent à genouil pour faire les prières devant que s'en aller coucher, et ung d'eux les fit, et ainsy ont continué depuis jusques à la fin de Gyvrey.

Le lundy matin, monsieur l'évesque fit ung sermon à la ville de Fallaise qui est près du camp de Gyvrey, à ung traict ou deux d'arquebuttes. Son thème fut : *Non est confusionis autor Deus sed pacis.* 1 Cor. 14. Ung personage de bon esprit me racompta son sermon. L'invocation fut *Pater* et *Ave*. J'ay, dit-il, deux points à vous déclarer : le premier, comment il faut croire, le deuxième, comment il faut faire. Et ayant traité ces deux points de la foy et des œuvres, ceux, dit-il, qui preschent aujourd'huy ne discordent point avec nous en ces deux choses. Il n'y a sinon quelques cérémonies qui sont causes des différens. Il dit qu'il y avoit des bonnes choses en la messe, comme l'épistre et l'évangille, mais aussy qu'il y en avoit d'autres qu'il n'approuvoit point. En somme, les papistes ne furent point contens, estimans qu'il preschoit à nostre avantage. Et ce mesme jour, il s'en alla et ne fit autre chose, tellement que sa venue a plus proffité qu'autrement pour estonner les prestres.

Les nostres voyans que monsieur l'évesque s'estoit retiré prindrent encore plus grand courage et mirent ung tel ordre pour l'exhortation du soir (qui se fit environ cinq heures) que certains garsons allèrent parmi le camp de Gyvrey criant à haute voix : Quiconque veut ouyr la parolle de Dieu qu'il aille tout maintenant. L'assemblée se fit au lieu qui estoit enclos de murailles. Il y avoit environ 40 hommes à la porte avec une demy douzaine de partisaines ou halebardes. Et quand on estoit une fois dedans nul ne sortoit jusques à la fin. En ce sermon là la messe fut achevée de peindre, tousjours avec grande modestie sans invective. Et comme aucuns n'ostoyent les chapeaux à la prière je commençay à dire : Nous adorons le Dieu vivant, si aucun ne le veut adorer qu'il s'en aille. Et tous ostèrent les chapeaux. Les prestres craignoyent de monstrer leur couronne.

Le mardy, comme j'estoye sur le point de me retirer, je fus adverti d'ung bruit qui couroit parmy le peuple. Plusieurs disoyent : Que ferons-nous? il ne faut plus aller à la messe. Comment vivrons-nous? Je retarday encore ce jour, et grand peuple, principalement la noblesse du pays, s'y trouvèrent. Or, c'est la coustume que les sei-

gneurs et dames viennent sur les derniers jours de la foire, quand les marchans les uns avec les autres ont fait leurs permutations. En ceste exhortation je prins le texte des Collos. 2 : *Donc ainsi que vous avez receu Jésus-Christ, cheminez selon luy*. Je donnay plusieurs advertissements de ce que chacun devoit faire en attendant que l'Évangille se preschera publiquement : comment chacun devoit instruire la famille, lire les escritures, réformer sa vie, prier pour le Roy et pour les Princes, que Dieu leur fasse entendre son sainct Évangille : aprés que chacun taschast de s'adjoindre aux assemblées secrettes. Je prins occasion de parler de nos assemblées, de ce qu'on y faisoit, en confutant les calumnies qu'on nous a imposées, comme de souffler chandelles, etc. J'admonestay aussi qu'on se gardast des séducteurs et faux prophètes, d'ung tas de moines qui se voudroient ingérer. Finalement je les exhortay de savoir l'oraison, comment il faut prier et qui. Je leur parlay sommairement des articles de la foy, et comme nous n'avions point une foy nouvelle mais celle de nos pères anciens, comme des prophètes et de tous ceux qui ont cognu l'Évangille. Ung bref discours fut fait des commendements l'ung après l'autre, reprenant les vices, surtout l'idolatrie, les blasphèmes et autres vices les plus communs.

Voilà pour le mardy au soir. Incontinent l'exhortation faite celuy qui estoit président à Caen l'an passé se présenta pour parler à moy, et je ne le cognoissoye point. Aucuns ont pensé qu'il me vouloit livrer, mais il n'est plus en office, et si, il y avoit plus de mille hommes ayant l'œil sur luy et sur moy. Celà a esté ung bruit sans fondement. Il commença à m'interroguer comment on se pourroit garder des faux prophètes. Il faut, dy je, avoir bon tesmoignage de la vie et doctrine de ceux qui enseignent, et que la police que nous avons soit bien observée, qu'ilz ayent attestation pour monstrer dont ilz sont envoyés. Il demanda comment j'estoye venu dans ce pays. Les fidèles, dy je, ont fait requête à l'église de Genève, laquelle m'a envoyé avec attestation. Il demanda comment j'estoye venu à Gyvrey, si les marchans de Rouen m'avoyent fait venir. Je respondis que ceux là et autres m'avoyent prié de venir. (Je commençaye lors d'avoir sa parolle aucunement suspecte quand il spécifia les marchans de Rouen.) Après il demanda mon nom et si j'estoye La Barre [1]. Quant

1. Voici les noms des ministres de Caen à cette époque : La Barre, Cousin, Jean (le Flamand) Vincent Le Bas, Pierre Pinchon (Le Hardy, *Histoire du Protestan-*

à mon nom, dy je, vous le saurez une autre fois, mais je ne suis point La Barre. Ho, dit-il alors, ne vous deffiez point de moy. Monsieur, dy je, je ne say qui vous estes. Je suis, dit-il, celuy qui estoit l'an passé Président à Caen. Estes vous, dy je, monsieur de Poron? Ouy. Or ayant osté mon chapeau, je luy dis : Monsieur, je vous remercie les belles chauldes que m'avez fait l'an passé. (J'estime, mon frère, vous avoir escrit la grande affliction que mon assemblée a souffert par cest homme, luy estant en office de Président.) Il respondit disant : Je n'ay jamais eu le vouloir de vous faire prendre encore que je seusse là où vous estiez. De vostre vouloir je ne sais quel il a esté, dy je. Je say bien une chose, c'est que Dieu vous a empesché. Lors il se voulut excuser que son intention n'avoit point esté d'affliger ceux qui estoyent de l'église. Les prisonniers, dy je, qui ont si longtemps esté ès prisons, ne l'estiment pas ainsy. Luy voyant que je lui mettoye devant les yeux ce que chacun sait bien ; il fallait bien, dit-il, faire quelque chose pour la politique, mais je n'ay rien fait par malice. Je respondis : Dieu jugera de vostre fait et de vostre conscience. Comme j'avoye encore la parole en la bouche (Dieu jugera de vostre conscience) voicy ung marchant de Rouen qui me vient dire à l'oreille : La compagnie ne trouve pas bon que soyez icy plus long temps. Ainsy prins congé de monsieur qui fut Président, et environ heure et demie après je montay à cheval avec bonne compagnie, et arrivasmes auprés de la ville de ma retraite[1] aprés le minuit. Voilà mon voyage de Gybrey.

S'ensuyvent les cris de certains petits garsons qui portoyent livres et papiers par la foire: *Juste complainte des fidèles de France contre les papistes et autres infidèles*[2]. *Les commandemens de Dieu et ceux du pape antechrist romain. Le traité des reliques des prestres*[3]. *La doctrine nouvelle et ancienne*[4]. *Epitre envoyée au tigre de France*[5]. En présentant les plaquars de la masse aux prestres et moines et autres personnes ilz usoyent de divers cris qui s'ensuyvent :

tisme en Normandie, p. 19.) Voir aussi l'ouvrage de M. le notaire Beaujour, apprécié dans le *Bulletin*, t. XXVIII, p. 328.

1. Quelle était cette ville ? Rien ne l'indique dans le texte; mais toutes les probabilités sont pour Caen, situé à 34 kil. de Falaise.
2. Petite brochure in-32, Avignon, 1560.
3. Sans doute le fameux Traité de Calvin sur ce sujet.
4. La doctrine nouvelle et ancienne revue selon la vérité de l'Écriture sainte, 1561, Traité attribué par Haag à Viret.
5. Le célèbre pamphlet d'Hotman contre le cardinal de Lorraine, dont la vente publique ne put avoir lieu qu'en 1561. Voir le *Bulletin*, t. XXIV, p. 426.

L'abolition de la messe! La ruine de la puante messe! La messe passée par décret, qui la veut mettre à prix? Voilà la ruine des joueurs de la belle farse qui se déguisent pour tromper le monde! Voilà comme les marchans qui vendoyent la fine marchandise s'en vont abolis! Il y eut certains prestres qui voulurent contester, ung icy, l'autre là. Mais tout le monde crioit après. L'ung disoit: Va glaner, il fait beau temps! Abuseur va aux vignes porter la hotte! Fins marchans, apprenez à travailler; vous avez trop mangé sans rien faire! Quelquefois on les poussoit à la fange qui estoit au milieu des rues. Il y a aussi que les putains avoyent coustume de dresser des petites loges auprès du camp de Gyvrey: ceste année tout cela a été aboli. Les marchans de chasubles, de matines, de patrenostres, de cire, n'ont guères proffité à ceste foire.

Après la foire est advenu en nostre ville que le samedy suyvant ung papiste fit reproche à ung des nostres, l'apellant Luthérien, ce qui est deffendu par l'édict du Roy: il a esté condamné à 25 francs d'amende. Le lundy suyvant certains prestres battirent ung petit garson qui portoit les commandements de Dieu et du pape; mais le peuple se jetta sur eux, et ayans receu des coups de pieds et de poings ont esté mis en prison, et depuis ont appointé.

Voilà nostre estat présent. Nous continuons nos exhortations par les maisons, attendant l'heure de nous monstrer publiquement. Dieppe, Rouen, S. Lo parlent publiquemeut; on dit qu'il y a eu ung nouveau tumulte à Rouen, mais on le compte diversement.

Je ne vous en dirai rien [1].

LES NOUVEAUX CONVERTIS DU VIVARAIS

LETTRE ESCRITE DE VIVARETS, LE 23 DE FÉVRIER 1686, SUR L'ESTAT DES NOUVEAUX CONVERTIS DE CETTE PROVINCE A L'OCCASION DE LA MORT DE M. REBOULET LE PÈRE.

Cher Monsieur,

Permettez-moi de vous offrir la lettre ci-jointe, que j'ai trouvée dans un curieux et très intéressant *Voyage de Suisse, Relation historique con-*

1. Lettre sans date : août 1561.

tenue en douze lettres, écrites par les sieurs Reboulet et Labrune à un de leurs amis de France, publiée à la Haye en 1686. Peut-être la possédez-vous déjà; peut-être le *Bulletin* l'a-t-il déjà fait connaître à ses lecteurs, bien que je l'y aie cherchée en vain. S'il en est autrement, je suis assuré que vous la lirez avec intérêt et qu'elle pourrait édifier d'autres lecteurs encore. Après l'avoir transcrite dans sa relation de voyage, le pasteur de la Brune, à qui elle était adressée, ajoute les lignes suivantes :

« Cette lettre est forte comme vous voyez. Elle n'en est pas moins véri-
» table pourtant. On escrit la même chose de tous les endroits, et vous
» sçavez vous-même quelque chose. »

Agréez, etc.

F.-H. GAGNEBIN.

MONSIEUR,

Comme je sçai que la tempête vous a jettez dans un même port, M. Reboulet et vous, et que vous estes liez par une amitié fort étroite, je vous escris pour vous apprendre la mort de Mr. son Père. Cette nouvelle que je n'ay pas la force de luy annoncer moy même, le va extrêmement affliger. Si pourtant il y fait une serieuse reflexion, il trouvera lieu de s'en consoler, j'ose même dire de s'en rejouir. Vous sçaurez mieux luy representer cela que je ne ferois. Agreez donc que je m'en decharge sur vous, et que je vous apprenne quelques circonstances de la mort de ce bienheureux serviteur de Dieu. Je prendray occasion, en même tems, de vous dire quelque chose de sa vie.

M. Reboulet etoit, comme vous sçavez, le seul Ministre qui fut resté en France. Son âge ne lui avoit pas permis de se pouvoir retirer hors du Royaume, lors que le Roy revoqua nos Edits, et condamna au bannissement tous les Ministres. L'Intendant de nôtre Province, s'estant laissé attendrir à sa vieillesse, luy promit de le laisser mourir en repos, et les Dragons executerent si bien ses ordres, que bien que sa maison en fût toute remplie, ils ne luy firent que de legeres insultes. Ce venerable Pasteur, dont la memoire nous doit estre en benediction, étoit né le 12 d'Août 1600. Il commença ses estudes à Geneve, d'où son Pere aussi Ministre estoit bourgeois, et il les acheva à Die. Il fut receu au S. Ministere, l'an 1625, de sorte que, lors qu'il est mort, il estoit peut-estre le Doyen de tous les Ministres de France. Il avoit une grande connoissance des Langues, et sçavoit fort bien son Systeme de Theologie. Il avoit beaucoup leu : Mais estant devenu

aveugle, depuis quatre ou cinq ans, il ne se faisoit plus lire que la Bible, laquelle je puis dire, qu'il sçavoit par cœur. Sa pieté, son zele, sa candeur, et sa charité, estoient reconnues de tout le monde. Il vaquoit à la priere, d'une maniere tout à fait extraordinaire, et il y a peu de Ministres à qui l'on puisse donner plus legitimement qu'à luy, l'eloge de veritable Pasteur, car outre que nous avons esté temoins des exhortations qu'il a fait, jusqu'au dernier soûpir de sa vie, à ceux de ses parens et de ses amis qui aprez leur chûte, alloient chercher quelque consolation auprez de luy : Outre que nous luy pouvons porter ce temoignage, qu'il a soutenu plusieurs de nos freres, qui estoient sur le bord du precipice, tout le monde a veu les attaques qui luy ont esté faites par les Jesuites qui avoient ordre de le visiter, et la maniere vigoureuse dont il les a toûjours repoussez. Le Commandant des troupes qui ont ravagé nôtre miserable Province, et qui la ravagent encore, avoit fait dessein fort souvent de le violenter. Mais soit que Dieu l'ait toûjours retenu, ou que sa barbarie se soit laissé vaincre aux larmes et à la foiblesse d'un homme qui avoit plus de quatre vingts ans, il n'a jamais livré sa personne à ces estranges Missionnaires qu'on employe à nôtre conversion. Je ne sçay, Monsieur, si ce Commandant ne se repentit pas d'avoir esté trop doux, luy qui a accoutumé ses mains à tant de violences, ou si ce ne fut pas un coup de son Confesseur, mais il est constant qu'il avoit resolu de le faire enlever le 20 du mois de Fevrier, et de le faire porter en triomphe dans l'Eglise, lors qu'on celebreroit la Messe. Comme ces Messieurs sont les maistres, et que personne n'ose s'opposer à leurs volontez, ils ne firent pas mystere de leur dessein. Les Papistes faisoient esclatter toute leur joye, à la vûe d'un projet, dont les nouveaux convertis gemissoient dans leur ame. Cè venerable Ministre en fut averty, car ses amis crurent qu'il devoit estre preparé à ce rude et terrible combat. Mais quoy que son ame fut comme accablée de douleur, à l'ouye de cette nouvelle, son zele redoubla dans cette rencontre. Il dit : *que Dieu luy feroit la grace de voir eschouer le dessein de ses ennemis, que celuy qui habite aux cieux se moqueroit de leurs complots, et souffleroit sur leurs entreprises.* Il le demanda à Dieu avec beaucoup d'ardeur et il y eut assurément quelque chose d'extraordinaire dans la confiance qu'il fit paroître, que Dieu le retireroit de ce monde, avant ce cruel et funeste jour, car il dit plusieurs fois à haute voix, *que Dieu auroit pitié de sa*

foiblesse, qu'il aveugleroit ses ennemis, qu'il le retireroit bien tôt de la servitude, qu'il sentoit arriver cet heureux moment. En effet, Dieu exauça les prieres de son serviteur, *dont le désir tendoit à deloger*, car il mourut le 18 du même mois, deux jours avant qu'il deut estre enlevé. Ses dernieres parolles qui furent entrecoupées de plusieurs soûpirs et tirées toutes de l'Ecriture sainte, furent si touchantes, qu'elles arracherent des larmes à tous ceux qui estoient autour de son lit; et par un effet de cette même Providence qui l'avoit conservé luy seul au milieu de la fournaise de Babilone, il fut enterré de nuit sans aucun empêchement, dans le même endroit ou Mademoiselle sa femme avoit esté enterrée.

Lors que nous faisons reflexion sur nôtre malheureuse apostasie, nous n'osons pas esperer, Monsieur, que Dieu nous face à nous une semblable grace : En effet, de miserables Apostats, oseroient ils bien se flatter de *mourir de la mort des Justes?* Nous flotons entre la crainte et l'esperance. Nous voyons, à la vérité, d'un costé la miséricorde de Dieu qui est infinie, mais nous voyons de l'autre sa Justice et nôtre crime, et nous craignons avec beaucoup de raison, que ce ne soit contre nous que ce juste Juge ait prononcé ces parolles : *J'ai juré en ma colere, jamais ils entrent en mon repos.* Plaignez nostre condition, Monsieur. Priez Dieu pour des malheureux qui n'ont nulle consolation et qui sont déchirés par des remords mille fois plus cruels que la mort même. Nôtre persecution a esté terrible et sans exemple, et vous ne devez pas estre surpris si nous avons presque tous succombé. Ce n'est pas le serpent qui nous a seduits, ses ruses avoient esté inutiles : C'est le Dragon qui nous a attaquez à force ouverte, et qui par une voye surprenante, parce qu'elle avoit esté inconnue jusques icy aux plus cruels persecuteurs, nous a contraints de marcher après luy, comme de miserables esclaves. Une tentation si imprévüe nous rendoit incapables de reflexion, car l'ennemi qui nous attaquoit, ne nous donnoit aucun relâche. La violence des supplices que l'Enfer avoit meditez, et que ses Ministres ont sçeu executer avec tant de fureur, nous avoit aveuglez entierement. Nous ne sçavions ou nous en estions. Nôtre bouche trahissoit nôtre cœur, et nos mains chargées de fers nous mettoient dans la cruelle impuissance de refuser des signatures, qui ne nous paroissoient d'abord rien, parce que nous ne prevoyions pas les consequences. La tentation a fini pour quelques moments, aprez que nous avons eu succombé, et c'est alors,

Monsieur, que *nos yeux ont esté ouverts*; *nous connoissons que nous sommes nuds*, nous gemissons de nôtre crime, nous versons des torrens de larmes, nous avons honte de nôtre revolte : Et si Dieu ne nous envoye un Liberateur, ou qu'il ne nous ouvre bien tôt un passage pour aller sacrifier en Canaan, où est adoré le Dieu de nos peres, nôtre condition ne sçauroit estre plus deplorable, car enfin, nous sommes obligez, tous les dimanches et tous les jours de feste, *de flechir le genou devant Bahal*. Nous avons beau mettre nos mains devant nos yeux, lors que le Prêtre éleve l'Hostie, comme ces Chrestiens de S. Thomas, que les Portugais avoient fait renoncer au Nestorianisme, par les violences excessives qui leur furent faites, vers la fin du siecle passé : Nous ne faisons que *nous couvrir de feuilles de figuier*, nôtre action est toûjours idolâtre, de quelque côté qu'on la regarde. Si nous estions Mahometans et qu'on nous eut convertis par force, nous pourrions aller à la Messe, et croire pouvoir faire nôtre salut. Nous pourrions, sans y faire attention, nous adresser à nôtre Prophete, et lire dans nôtre Alcoran, à l'exemple de ce fameux Arabe qui s'est caché si long tems en France, pour les interets de son Maistre. Un Mufti nous pourroit absoudre, comme Mahmut l'avoit esté, bien qu'il assistat à des Mysteres qui selon luy estoient idolâtres. Nous regarderions des lors tous les lieux comme de sacrées Mosquées, où nous pourrions servir nôtre Dieu, et faire nos affaires selon le monde. Si nous estions Disciples de Molina, il nous seroit permis, sans crime, de nier exterieurement nôtre creance, dans les occasions nécessaires. Mais nôtre Religion est plus severe que la Religion de Mahomet, et que celle des Jesuites. *Nous ne pouvons servir à deux maîtres. Jes: Christ ne veut point un cœur partagé. Il veut que de cœur nous croyions à justice, mais il veut aussi que de bouche nous fassions confession à salut*, et ce qui nous doit faire trembler, *Il doit renoncer devant son Pere, ceux qui le renonceront devant les hommes*. Nous sçavons toutes ces choses, Monsieur, et il semble que Dieu n'ait voulu laisser à quelques uns de nous l'Ecriture sainte, que pour nous rendre plus inexcusables. Mais qu'y ferions-nous ? On nous traine comme des victimes. On nous vient arracher de nos retraites, et nous deterrer dans nos cavernes et dans nos deserts. On court aprez nous, comme aprez des bestes farouches, et si nous sommes assez malheureux, pour tomber entre les mains de ceux qui nous poursuivent, on nous meine en triomphe devant

l'Idôle. Je n'avois jamais rien compris aux Mysteres de l'Eglise Rom : Mais je vous avoüe, Monsieur, que j'y comprends encore bien moins. Que sommes-nous, à l'égard des Catholiques Romains ? Nous sommes des impies, des hypocrites, des heretiques abominables, des victimes de la mort et de l'enfer. Ils sont convaincus que nous ne sommes de leur Religion que par force, que nous avons de l'abomination pour leur culte. Leurs Predicateurs le disent hautement dans leurs Chaires : Et cependant, ils n'ont point horreur *de crucifier derechef, entant qu'en eux est, le Seigneur de gloire, et de l'exposer à opprobre*, en nous contraignant d'assister à une Ceremonie, ou ils pretendent offrir en sacrifice le veritable Corps de nôtre glorieux Sauveur. Ou il faut qu'ils croyent que leur Sacrifice n'est qu'une Comedie, ou qu'ils soient les plus insensez et les plus furieux de tous les hommes. Je ne voy dans cette communion qu'abominations et Sacrileges, plus je la considere de prez. Je n'y voy nul charactere de Christianisme. Je ne sçay comment les Evêques se peuvent accommoder de ces profanations, eux qui font aujourd'hui leur principalle estude de l'Histoire Ecclesiastique, car enfin, ils ne peuvent pas nier, que dans la primitive Eglise, on n'interdisit l'entrée des Temples à ceux qui s'en estoient rendus indignes, et qui estoient convaincus d'estre prophanes. Mais ce n'est pas par les seuls sacrileges, que cette Religion decouvre sa fausseté et son Antichristianisme. L'Antechrist doit forcer les consciences, *lorsqu'il entrainera apres soy toute la terre*, et de même que *le pere dont il est issu, qui est meurtrier et menteur des le commencement*, il doit joindre à la violence l'hypocrisie et le mensonge. C'est ce qu'on fait dans l'Eglise Romaine. On a entrepris tout impunement, on nous a traitez par tout comme des esclaves, on n'a pas même menagé les personnes du plus haut rang, et cependant, on a l'impudence de dire, *que les moyens dont on s'est servy ont esté des voyes de grace, qu'on n'a employé que la charité*. Voila de quelle maniere on parle d'une persecution inouye, dont toute l'Europe a esté témoin, et dont le Pape a fremi luy même. On a assez de mauvaise foy pour nier tout, et les Ecclesiastiques, à la teste des troupes, sont assez mal honêtes gens, à leur tour, pour exiger de ceux qu'ils appellent nouveaux convertis, qu'ils fassent des aveux par escrit, qu'on les a jamais forcez et qu'ils se sont convertis par connoissance de cause. On ne se contente pas d'avoir fait de nous des hypocrites et des impies, on nous rend encore parjures :

car enfin, on veut, à quelque prix que ce soit, dedomager l'Eglise Romaine de la honte et de l'infamie qui l'attend. Je vous demande pardon, Monsieur, si je vous ay entretenu si long tems de nos infortunes, et vous prie de prier Dieu pour nous. Je suis, Monsieur,
Votre . . . . .

DEUX LETTRES D'ANTOINE COURT SUR LA MORT DE SA FILLE

(Août 1731) [1]

Aux Cabrières à Nîmes sur la mort de nôtre Bellon.

Lausanne, août 1731.

La chère Bellon est morte; elle n'est plus pour nous, elle est avec Dieu; elle vit, elle règne dans les cieux. Qu'elle est heureuse, mais quel vide ne laisse-t-elle pas dans la maison! Qu'elle a souffert la chère petite! Que de choses consolantes ne nous a-t-elle pas dit! Nous nous étions aperçus depuis quelque temps qu'elle ne mangeoit pas comme elle avoit accoutumé. Nous attribuâmes son dégoût aux chaleurs, à l'ennui que lui parraissoit causer le commencément d'une nouvelle dentelle. Mais hélas! il avait une autre cause; une maladie qui devoit la conduire au tombeau commençoit de se former chez cette chère enfant. Elle se plaignoit de son estomach. Elle nous dit qu'elle ne peut pas aller à l'école; elle se couche, elle est accablée d'abord; son mal va en empirant. Bientôt son cerveau est saisi, la voilà dans les rêves. Une fièvre continue avec des redoublemens et beaucoup de malignité ne la quittent plus. Les convulsions s'y mêlent. Elle demeure six heures sans entendre et sans parler. Nos vœux la rappellent à la vie. Elle revient, elle nous parle, passe même une nuit assez tranquille; mais ce fut une tranquillité bien trompeuse et un prélude d'une mort prochaine. Une agonie de six heures suit de près cette nuit tranquille, et la mort enfin termine cette agonie.

Dans tout cela la chère enfant nous dit de temps en temps mille choses frappantes. Tantôt ce sont des versets de psaumes, tantôt des

1. Les deux lettres suivantes, recueillies, avec d'autres précieux documents, dans un récent voyage à Genève, se rejoignent tout naturellement à la correspondance familière d'Antoine Court publiée dans le *Bulletin* de l'an dernier.

passages de l'Écriture, tantôt elle veut aller voir ses tantes, tantôt elle nous dit quelque autre chose. Ce fut le vendredy, 10e du courant, quelle termina à midi sa rapide et innocente carrière. Le mercredy elle avoit été six heures sans entendre et sans parler. Le jeudy elle appelle Marion et lui dit : je veux aller à Genève voir ma tante Marguerite et François ; je veux que vous y alliez avec moi : ensuite elle lui demande quel jour il étoit. C'est jeudi, lui répondit Marion. Je n'ai plus qu'un jour, répliqua-t-elle. La nuit vient, et elle repose; de temps en temps elle récite des passages et des versets de psaumes. Le vendredy matin à six heures elle entre dans l'agonie. Mais la violence de son mal ne lui lie pas la langue et ne lui ôte pas l'usage de l'ouïe. Tu es bien, ma chère enfant, lui-je; oui, mon cher père, me dit-elle, je n'en puis plus. Et veux-tu nous quitter, ma chère enfant, lui dis-je encore. Oui, mon cher père, si Dieu le veut, me répondit cette chère enfant. Et où veux-tu aller? Au ciel, dit-elle. Elle parla souvent à Marion, et lui demanda quelquefois à boire. Une heure avant et lorsqu'à peine elle pouvoit se faire entendre on lui entendit réciter ces deux beaux couplets des psaumes, le 1er du psaume 4 au milieu du 3e verset :

Les mondains disent qui sera-ce
Qui nous pourra combler de biens?
Moi, Seigneur, je cherche ta grâce.
Fais que la clarté de ta face
Sur moi s'élève et sur les miens.

Et le second ce fut le premier verset du psaume 101.

Dieu tout-puissant, à mes vœux sois propice,
Je veux chanter ta glore et ta justice
Jusques à ma fin, je chanteray, Seigneur,
A ton honneur...

Quelques momens après elle dit: Marion, donnez-moy la main. Marion lui donne la main et lui demande : Que veux-tu, ma chère enfant? Je ne veux plus rien, répondit-elle, et un moment après elle expire. Ainsi termina son innocente vie, à l'âge de six ans et dix mois étant née le 17 octobre 1724, l'aînée de mes enfans, ce cher objet de ma tendresse, qui faisait déjà la douceur de ma vie, et qui me promettait par sa douceur et son heureux temperamment tant de sujets

de joie et de satisfaction. Le Seigneur en a disposé d'une autre manière et au grand avantage de cette chère enfant. Sa volonté soit faite, et veuille-t-il me faire la grâce de m'y soumettre toujours!

Cette mort nous a été fort sensible. Mais nous sentons bien que nous nous pleurons nous mêmes, et que nos larmes font un retour sur nous. Puissions-nous avoir part un jour à la félicité de celle dont nous pleurons la perte! Aimez-nous toujours, nos chères cousines, et faites-nous part de vos consolations. Je m'arrête, je ne saurais plus tenir. Je suis toujours avec une tendre amitié tout à vous.

A monsieur de Monrond.

20 août 1731.

Nous sommes très persuadez, ma femme et moy, de la part que vous et Mme de M. votre épouse, nous faites la grâce de prendre à notre affliction. Ce que vous nous dites pour nous consoler est si beau, si chrétien et si tendre qu'on voit bien que c'est la production de la piété que vous avez envers Dieu et de la tendre amitié dont vous nous honorez. Nous y sommes aussi fort sensibles, aussi bien qu'à toutes les autres faveurs dont vous et toute votre noble maison nous comblez chaque jour. Recevez de notre part les vœux très ardens et très sincères que nous faisons pour votre prospérité, pour celle de Mme notre chère commère, pour celle de votre noble et très aimable famille, et en général pour tout ce qui vous est cher. Puissiez-vous être à jamais les objets les plus chéris de la faveur et de la protection divine!

L'innocente et rapide carrière qu'a terminé l'enfant dont nous pleurons la perte, l'a mise, comme vous le dites si bien, à couvert des maux, des attaches et des traverses de ce monde où le plus beau de nos jours n'est que fascherie et tourment. Quelle est heureuse! Parée de toute son innocence elle est entrée dans le séjour de la gloire. Si sa carrière avait été plus longue, elle aurait été fâcheuse et criminelle. Que nos larmes lui seroient contraires si elles pouvoient la rappeler à la vie! Il faut convenir, l'on se pleure soi-même et non point ses morts. Nos larmes nous trompent. Elles se terminent à nous lorsqu'il semble qu'elles coulent pour un autre objet. Quelles seroient mal entendues s'il en étoit autrement! Nous pleurerions parce que la personne que nous aimions seroit heureuse.

Puissions-nous, dans tout ce qui nous arrive, être raisonnables et prendre le plus sage parti, ne conserver la mémoire de nos morts que pour travailler à obtenir le même bonheur dont ils jouissent; que pour imiter ce qu'il y aura eu de sage et de pieux dans leur conduite, ou pour nous consoler dans ce qu'ils nous auront dit de beau et d'édifiant! Qu'ainsi il me soit permis pour ma consolation de tracer sur ce papier deux beaux versets de psaume que la chère enfant qui fait le sujet de nos lettres dit une heure avant sa mort et lorsqu'à peine elle pouvoit se faire entendre[1].

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentimens d'estime et de respect imaginable votre...

(Collect. Court, nº 7, t. 3, p. 551 et suiv.)

VARIÉTÉS

GALERIE DE DU PLESSIS-MORNAY

AU CHATEAU DE SAUMUR

Un érudit poitevin auquel on doit de savants travaux d'histoire et d'art, un collectionneur émérite, M. Benjamin Fillon, a tire de son riche écrin une pièce d'un haut intérêt, car elle nous introduit dans l'intérieur de du Plessis-Mornay et ressuscite à nos yeux les principales figures contemporaines dont il aimait à s'entourer « J'aime par goût, disait un littérateur loudunois de l'âge suivant, Urbain Chevreau, que les portraits qui me font compagnie en mon estude aient visage d'amis, car il ne me plaît point d'estre regardé de travers mesme en peinture. »

Tel était l'avis de du Plessis-Mornay, si l'on en juge par la très curieuse pièce publiée par M. Benjamin Fillon dans la *Gazette des Beaux-Arts*[2] avec de doctes commentaires. Elle a pour titre : *Estat des tableaux et portraits qui sont au chasteau de Saumur, droissé par Rodolphe Anspach, maistre peintre au dict Saumur, le deuxième de septembre sur l'ordre de Monsieur.*

L'espace nous manque pour reproduire une liste qui nous transporte dans la galerie et les principales salles du château de Saumur

1. Ce sont les versets cités plus haut.
2. Numéro d'août et septembre 1879.

peuplées des effigies des plus éminents contemporains de l'homme qui occupait si dignement cette belle résidence. Ainsi que le remarque M. Fillon, « le choix des personnages dont les portraits figuraient dans la galerie de du Plessis-Mornay indique bien quels sentiments ont inspiré tous les actes de son existence. Rien qu'à parcourir un bref catalogue, on reconnaît aussitôt qu'il était, en religion, protestant convaincu; monarchiste en politique; préoccupé des devoirs de la famille et de l'amitié, dans la vie privée. Ces personnages se divisent, en effet, en quatre groupes :

1° Réformateurs et réformés célèbres;

2° Maison royale de France;

3° Membres de la famille de Mornay et parenté;

4° Amis.

Réformateurs et réformés célèbres. Ce groupe se partage en trois subdivisions.

« D'abord apparaissent les réformateurs français, Guillaume Farel, le disciple de Lefèvre d'Étaples; Jean Calvin, Pierre Viret et Théodore de Bèze; les allemands, Martin Luther et George d'Anhalt; l'écossais John Knox, implacable adversaire de Marie Stuart.

» Viennent ensuite les princes protestants : Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret; leur fille Catherine, duchesse de Bar; Élisabeth d'Angleterre et son successeur Jacques Ier; Maurice de Hesse et Jean, comte palatin du Rhin, qui épousa la petite-fille du premier Soubise.

» Parmi les chefs militaires du parti figurent enfin les plus marquants : Condé, Coligny, d'Andelot, Teligny, Guillaume le Taciturne, les comtes de Hornes et d'Egmont, l'intrépide de Piles, la Noue *Bras-de-fer*, Mouy, Bouillon la-Marck, Claude de la Trimoille, Maurice de Nassau, Lesdiguières, Caumont la Force; puis, en dernier lieu, Henri de Rohan, encore au début de sa carrière.

» L'illustre chancelier de l'Hospital, intentionnellement placé par Théodore de Bèze (*Icones*) parmi les célébrités de la Réforme, s'y trouvait sans doute au même titre. Il était toutefois, en réalité, du parti de la tolérance, alors réduit à gémir, en secret, des excès commis de part et d'autre. »

Maison royale de France. « Bien que l'abjuration imposée à Henri IV par la Ligue eût laissé une blessure toujours saignante au cœur de Mornay, ce prince n'en avait pas moins conservé tout son

prestige aux yeux de son ancien ministre, comme à ceux de la plupart des protestants, surtout depuis sa fin tragique et l'avènement de son fils. Aussi son image occupait-elle non seulement la place d'honneur, en triple exemplaire, dans la galerie ; elle était, en outre, sur les cheminées du grand salon, dans la salle privée, dans le cabinet de travail. Un inventaire dressé en 1606 mentionne de plus un septième portrait, de petite dimension, entouré d'un cartonnage. A côté de Henri IV se voyaient plusieurs fois répétés les portraits de Marie de Médicis et de Louis XIII. Celui de la jeune reine Anne d'Autriche avait été récemment mis dans la salle d'honneur. C'est que, malgré les nombreux griefs qu'il avait contre la maison de Bourbon, le roi était toujours pour le gouverneur de Saumur, l'unique chef de l'État, le détenteur de la seule autorité légale qu'il y eût alors dans le royaume. En exposant de la sorte ces royales images aux yeux de tous, il faisait à la fois acte de patriote et de loyal sujet, alors que tant d'autres, sous le couvert de la foi religieuse, rêvaient de faire reculer la France au delà du règne de Louis XI... »

Membres de la famille de Mornay et parenté. » Si le portrait de Henri IV occupait la place centrale, du côté droit de la galerie du château de Saumur, le portrait de du Plessis, entouré de ceux de la plupart de sa famille, et des parents de sa femme, faisait pendant du côté gauche. Les autres pièces étaient également ornées de plusieurs répétitions de ces images, dont quelques-unes lui étaient particulièrement chères. La totalité s'élevait au nombre de 41, savoir : du Plessis-Mornay, 4 ; Charlotte Arbaleste, 4 ; Jacques de Mornay, père de du Plessis, 1 ; Françoise du Bec, sa mère, 2 ; Villarnoul, 2 ; Madame de Saint-Germain, deuxième fille, 2 ; Saint-Germain, 1 ; Madame des Nouhes-Tabarière, troisième fille, 1 ; le baron de la Lande, petit-fils, 1 ; ses quatre autres petits-enfants, 1 de chacun ; Buhy, son frère aîné, 1 : Madame d'Ambleville, sa sœur, 1 ; d'Ambleville, 1 ; Madame de la Vairie, fille de Charlotte Arbaleste, 1 ; Catherine Budé, trisaïeule maternelle de Charlotte Arbaleste, 2 ; Sully, cousin germain de cette dernière par son second mariage, 1 ; Rachel de Cochefilet, duchesse de Sully, 1 ; Vaucelas, frère de la précédente, 1 ; le Grand-Maître de la couronne de Suède, parent éloigné... »

« La chambre à coucher de du Plessis ne contenait que trois portraits : ceux de sa mère, de sa femme et de son fils, qui tous les trois l'avaient précédé « dans la paix du Seigneur » où il n'allait pas tarder à les rejoindre.

« Monsieur » était seul en possession de la chambre de Madame.

Amis. « Mornay n'avait pas non plus oublié ses amis dans sa galerie. Si tous n'y étaient pas représentés, cela tenait sans doute à ce qu'il n'avait pu se procurer leurs portraits. Plusieurs, parmi les plus connus, y avaient les leurs : Hubert Languet, Arnaud du Ferrier, Ségur-Pardaillan, Clervant, Philippe Sidney, « la fleur de la chevalerie anglaise »; son beau-père Valsingham, ministre d'Élisabeth; sa sœur, la charmante comtesse de Pembroke, qui s'est fait un nom dans les lettres; Calignon et le président de Thou; Catherine de Parthenay, en compagnie d'Anne de Rohan, sa fille; sans oublier M. de la Ravardière. A côté de ceux-ci avaient place ses correspondants ordinaires : d'Aerssen, le baron de Langerack, Potier de Sceaux, Aubery du Maurier et Borstel.

» Un seul portrait ne paraît pas, de prime abord, avoir sa raison d'être dans les quatre séries que nous venons de passer en revue : celui de l'alchimiste Paracelse, placé dans le cabinet de travail, et qui devait être sculpté en pierre lithographique d'Allemagne, si l'on en juge par l'énoncé de l'état de 1619. La lecture de divers documents intimes, spécialement l'inventaire du mobilier privé de Mornay et de sa femme, montrent qu'on devait au contraire faire grand cas du personnage dans ce milieu; car les drogues et les recettes empiriques y figurent en abondance. Quelques lettres d'un agent secret envoyé dans le centre de l'Allemagne, à diverses reprises, par du Plessis, témoignent en outre que ce dernier s'était occupé d'alchimie, lorsqu'il avait entrepris d'exploiter les gisements métallifères de l'ancien domaine de Navarre. »

Le château de Saumur ne contenait pas seulement une collection de portraits, dont quelques-uns de main de maître. On y voyait aussi vingt-neuf tableaux sur des sujets tirés de l'ancien et du nouveau Testament, sur des allégories ou sur des sujets d'histoire, tels que *Mucius Scevola*, la *Continence de Scipion*, la *Mort de Coligny*, etc..., ainsi que de nombreuses tapisseries qui formaient la décoration murale des appartements. Avec un guide tel que M. Fillon nous pourrons aisément nous représenter cette noble demeure en ses meilleurs jours. « En somme, le mobilier de la résidence de Mornay était celui d'un homme de son rang, sans qu'on y remarquât ce luxe excessif constaté par maints documents contemporains du même genre. Les pièces destinées aux réceptions d'apparat avaient été

convenablement décorées ; mais celles où sa famille et lui se tenaient d'ordinaire étaient d'une grande simplicité, qui concordait avec l'austérité des mœurs de cette maison patriarcale. Il en était de même pour les vêtements de du Plessis. Son pourpoint était presque toujours d'étoffe grise mouchetée de noir ; son manteau de couleur foncée, son chapeau sans plume...

» Les portraits qui nous restent, spécialement ceux des dernières années de sa vie, le montrent tels que les documents écrits le laissent entrevoir. A mesure que les années, les plus amères déceptions, les soucis de toutes sortes s'accumulent sur sa tête, son front se relève, et son regard, naturellement fier, accuse une énergie de plus en plus indomptable, puisée dans la sérénité de ses espérances religieuses et la droiture de ses intentions.

» Le portrait du musée de Nantes, peint en 1613, alors qu'il avait 64 ans, a déjà ce caractère. Celui reproduit en tête de cette étude, d'après un dessin de Lagneau ou de son école qui fait partie de notre collection, date de près de dix ans plus tard. La chevelure, abondante encore en 1613, est ici presque absente. Le crâne s'est dénudé ; les traits se sont amaigris ; mais le port du chef révèle toujours une âme plus forte que la destinée. Il semble répéter après Horace et le chancelier de l'Hospital : *Si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ !*

» On ne peut s'empêcher, à la vue du dessin, de se le représenter dans les derniers temps de son séjour à Saumur, rempli de sombres pressentiments sur la chute de son parti, que des rebellions misérables allaient bientôt consommer, menacé dans l'avenir et la fortune des siens, dans sa situation personnelle, parcourant en silence sa galerie, entre une double rangée de personnages dont un si grand nombre, héros ou martyrs de la cause qu'il servait, étaient descendus par mort violente dans la tombe. Accablé de douleur mais non vaincu, il errait comme une ombre au milieu de ces ombres, les prenant à témoins de sa fidélité sans bornes à ses croyances. »

Que devinrent, après l'occupation imprévue du château de Saumur par les troupes royales, au mois de mai 1621, les portraits et tableaux qu'y avait réunis, durant près de douze ans, du Plessis-Mornay ? Une partie fut transportée au château de la Forêt-sur-Sèvres, pêle-mêle, avec les épaves de la bibliothèque et du mobilier. A la mort de du Plessis (11 novembre 1623), le tout fut divisé entre

ses trois filles, et d'autres partages postérieurs amenèrent plus tard la dispersion de ces débris.

M. Benjamin Fillon a droit à la reconnaissance des protestants français pour le soin avec lequel il a recomposé cet héritage de si grand prix avant ses éparpillements successifs. Il veut bien nous faire espérer un travail analogue sur la bibliothèque de du Plessis-Mornay, et sur les objets précieux de toute nature, émaux de Limoges, boîtes richement ornées, médailles etc., qui y étaient conservés. Personne mieux que lui ne peut réaliser une promesse qui semble l'acquit d'une dette envers une grande mémoire. J. B.

CORRESPONDANCE

FÊTE DE LA RÉFORMATION AU DÉSERT

Château du Valasse, par Bolbec,
13 septembre 1879.

Cher collègue,

Vous m'aviez demandé un article pour le n° d'octobre du *Bulletin*. Je ne puis malheureusement pas vous satisfaire. J'ai voyagé tout l'été, et je n'ai pu m'occuper, d'une manière suivie, d'aucun travail historique; mais je puis vous raconter un épisode de voyage qu'il serait permis d'intituler « la Fête de la Réformation au Désert ».

J'avais appris de M. le pasteur et professeur Viguié qu'il devait faire, le 31 août, une prédication en plein air dans une des vallées de ces âpres montagnes des Cévennes si pleines de souvenirs protestants, et comme j'avais depuis longtemps un vif désir de les visiter, cette circonstance m'avait décidé à faire le voyage cette année, sûr d'assister à une cérémonie intéressante et d'entendre une parole éloquente.

Arrivé à Saint-Roman le 30 août au soir, je descendais le lendemain matin à pied à Sainte-Croix-de-Valfrancesque où devait se faire la prédication. Sur la route, je me mêlais aux groupes nombreux de zélés protestants qui se rendaient comme moi au lieu de la réunion, et j'apercevais sur tous les chemins et sentiers qui mènent à Sainte-Croix d'autres groupes se dirigeant vers le même but. Ai-je besoin de vous dire combien je me sentais heureux de me trouver au milieu de ces hommes, de ces femmes, de ces jeunes gens dont les pères avaient si vaillamment lutté et souffert pour leur foi et pour la liberté de conscience? Leur nombre et leur empressement à venir, presque tous de fort loin, prendre part à la fête religieuse qui se préparait, prouvaient qu'ils n'avaient pas dégénéré.

Je me reportais par la pensée à ces temps sombres des persécutions où, par ces mêmes sentiers, d'autres protestants venaient

écouter la parole de Dieu, non pas ainsi par groupes nombreux, en plein soleil et en toute sécurité, mais isolés, et prenant force précautions pour ne pas éveiller l'attention, ne sachant pas, hélas! si, le soir, ils ne seraient pas ou morts ou conduits en prison par les troupes de M. l'Intendant, pour être de là envoyés, les hommes aux galères et les femmes à la tour de Constance. Je me disais combien, dans ce siècle de tolérance, il nous est plus aisé de rester protestants et combien aussi nous sommes coupables de faiblir ou de nous diviser.

A mon arrivée à Sainte-Croix, M. Viguié me présenta à tous les pasteurs présents, qui voulurent bien faire au membre de notre comité un accueil cordial et empressé et qui, pour honorer notre Société me demandèrent de prendre place dans leur cortège. Je les priai de me permettre de me mêler à l'assemblée, et j'allai m'asseoir au milieu d'environ trois mille personnes sous de magnifiques châtaigniers séculaires sous l'ombrage desquels une chaire de feuillage avait été dressée. Bientôt le cortège, composé de dix pasteurs en robe, d'anciens et de diacres, ayant à leur tête le vénérable M. Ribard, pasteur à Sainte-Croix depuis 55 ans, arriva dans ce beau lieu si bien approprié à cette imposante cérémonie dont les saines et fortes impressions laisseront certainement un long souvenir à tous ceux qui ont eu le bonheur d'y assister [1].

Après la prière d'ouverture, M. le pasteur Broussoux lut la délibération du consistoire de Barre qui a institué la fête de la Réformation et qui pourrait être proposée comme un modèle à imiter par d'autres consistoires [2].

1. Les pasteurs présents étaient, outre M. Viguié, MM. Broussoux, président du consistoire de Barre-des-Cévennes; Ribard père, pasteur à Sainte-Croix; Ribard fils, pasteur à Saint-Roman; Cam. Lamarche, propriétaire à Cassagnas; Malignas, propriétaire au Pompidou; Cam. Lamarche, ancien pasteur de Saint-Privas de Vallongue; Delon, propriétaire à Saint-André-de-Valborgne; Aug. Boyer, propriétaire à Saint-Martin-de-Lansuscle; Numa Lamarche, propriétaire à Nègrepelisse, de passage à Barre.

2. SÉANCE DU 13 JUIN 1878. — Monsieur le Président propose au Consistoire d'examiner cette question inscrite à l'ordre du jour : « Y a-t-il lieu de célébrer chaque année, à l'exemple de diverses Églises, une fête de la Réformation? »

Après une longue discussion, il est unanimement reconnu que les Églises qui composent la consistoriale de Barre auraient grand profit à se réunir chaque année vers la même époque pour célébrer ensemble une fête qui, leur rappelant leur glorieux passé et leur proposant de saints exemples, ne pourrait que réveiller leur zèle et raviver leur foi.

Dès lors, le Consistoire, considérant: que si cette fête de la Réformation a été fixée par quelques Églises au 1er dimanche de novembre, ce jour a été un peu arbitrairement choisi; qu'il n'est pas encore (il s'en faut de beaucoup), unanimement adopté; que d'ailleurs, à cette date et à cause du mauvais temps, le culte ne pourrait jamais être célébré en plein air, et que les temples ne suffiraient pas, en cette occasion, à abriter les nombreux fidèles venus des diverses paroisses qui composent la Consistoriale;

Décide par ces motifs :

« 1° La fête de la Réformation sera, moyennant la volonté de Dieu, célébrée tous les ans dans l'Église C. de Barre le dernier dimanche d'août, car cette époque de l'année rappelle aux Églises de la Réforme quelques-uns de leurs beaux triomphes, quelques-unes aussi de leurs plus cruelles douleurs.

» 2° Le service aura lieu avec le concours de tous les pasteurs du ressort; alternativement au chef-lieu de chacune des cinq paroisses et dans l'ordre que le sort fixera.

» 3° Le Consistoire arrêtera tous les ans dans une de ses séances les diverses parties du service, et désignera, au moins trois mois à l'avance, le pasteur qui devra être chargé de la prédication. »

Il est immédiatement procédé à un tirage au sort duquel il résulte que la fête

Vint ensuite la lecture de la Bible faite par M. le pasteur Numa Lamarche, président du Consistoire de Negrepelisse. Enfin M. Viguié, prenant pour texte les paroles d'Isaïe (XLVI, 9) : « Souvenez-vous des choses d'autrefois », commença, au milieu du plus profond recueillement de tout l'auditoire, à retracer, d'une voie chaude et vibrante, la foi, le courage et les épreuves des anciens Cévenols. Tout les cœurs étaient émus, et bien des yeux brillaient d'une noble fierté au récit de l'héroïsme des ancêtres. Le sujet était beau, et l'orateur l'a traité avec une éloquence entraînante. Son invocation aux montagnes et aux ravins témoins de tant de luttes et aux torrents rougis du sang des martyrs a été d'un puissant effet. Il a dit aussi la foi ardente et libre des Cévenols, leur charité inépuisable, leurs espérances dans le triomphe final de la vérité et de la liberté, et, faisant au temps présent une heureuse application de l'exemple de ces vertus, il a cherché à réchauffer le zèle de tous et a parlé d'une voie émue et convaincante de la nécessité de l'union et de la concorde.

Toutes les opinions étaient représentées dans cette nombreuse assistance, et ce chaleureux appel à l'apaisement n'a pas pu ne pas être entendu. Puisse-t-il dépasser les limites de l'étroite vallée où il a été fait et convaincre bien d'autres que les auditeurs de Sainte-Croix !

Après ce magnifique discours qui a, pendant près d'une heure et demie, captivé et soutenu sans défaillance l'attention et le recueillement de l'assemblée entière, il a été fait au profit de notre Société une quête dont M. Viguié a été chargé de remettre le produit à notre Comité.

Dans l'après-midi, un repas simple et fraternel réunissait pasteurs, anciens, diacres et invités, et se terminait par un échange de paroles de bonne entente et de bon vouloir où notre Société n'a pas été oubliée.

Le soir, acceptant la franche et cordiale hospitalité de M. le pasteur Broussoux, je gagnais Barre-de-Cévennes. Le lendemain, mon aimable hôte, avec M. N. Lamarche, me promenait dans les environs et me faisait voir de loin la montagne de Bougès, Altefages, le plan de Fontmort et d'autres lieux célèbres dans l'histoire des Camisards.

Deux jours après je quittais à regret cet intéressant pays où j'avais recueilli de si vives et si précieuses impressions, où, j'avais reçu un si chaud accueil que je n'oublierai pas de sitôt, et où je l'ai constaté avec plaisir, notre Société compte de nombreux et sympathiques amis.

Croyez, cher collègue, à mes sentiments affectueux et dévoués.

WILLIAM MARTIN.

de la Réformation devra être célébrée en 1878 à Saint-Roman et Moissac; en 1879 à Sainte-Croix de Vallée-Française; en 1880 à Cassagnas; en 1881, au Pompidou; en 1882, à Barre; en 1883 à Saint-Roman et Moissac, pour la deuxième fois, et ainsi de suite d'année en année. — Ont signé, tous les membres présents à la séance.

Pour copie conforme,
Le Président, E. BROUSSOUX.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA JEUNESSE DES TROIS FILS DE PAUL RABAUT

La jeunesse des hommes illustres présente un intérêt particulier. On aime à surprendre dès leurs plus tendres années les signes précurseurs de leur célébrité future. A un âge où la dissimulation et l'intérêt n'ont pas encore troublé la limpidité de leur cœur, on est assuré de les retrouver tels qu'ils sont, et les traits que l'on recueille sur leurs goûts, leurs inclinations, leur caractère, servent à rendre raison à bien des circonstances de leur vie qui, sans cela, demeureraient obscures. Ignorant leurs dispositions premières, la nature spéciale du milieu où ils ont été placés, l'éducation qu'ils ont reçue, les qualités et les défauts qu'ils ont révélés de bonne heure, on est exposé, tantôt à les blâmer outre mesure, tantôt à les louer avec excès. Il est donc très utile pour un historien de rencontrer dans ses recherches des documents authentiques qui lui permettent de suivre ses héros pas à pas depuis leurs plus jeunes années.

Nous avons eu cette bonne fortune, il y a quelque temps, en recueillant dans l'honorable famille Sérusclat, d'Étoile près Valence, environ 150 lettres inédites de Paul Rabaut et de ses fils, qui nous ont initié à des faits complètement ignorés et très intéressants, relatifs à la jeunesse de ces derniers. Elles sont

extraites de la correspondance d'Étienne et d'Abraham Chiron : le premier professeur d'histoire et de géographie et catéchiste à Genève, le second successivement pasteur à Annonay et à Beaumont près Valence.

Chacun sait que l'illustre pasteur de Nîmes a eu trois fils : Jean-Paul, dit *Saint-Etienne*, né à Nîmes en avril 1743; Jacques Antoine, dit *Pomier*, né à Nîmes le 24 octobre 1744; Pierre [1], dit *Dupuis*, né dans la même ville en 1745.

Chacun sait aussi que ces trois fils de Paul Rabaut ont acquis, principalement l'aîné, une célébrité particulière. Rabaut-Saint-Étienne, pasteur à Nîmes, fut envoyé (4 mai 1789) comme député à l'Assemblée nationale, qu'il eut l'honneur de présider, puis à la Convention (13 septembre 1792), et périt sous la hache révolutionnaire (5 décembre 1793). Rabaut-Pomier, successivement pasteur à Marseille et à Montpellier, fit partie de la Convention et du Conseil des anciens (27 octobre 1795), dont il fut le secrétaire, remplit les fonctions de sous-préfet au Vigan sous le Consulat et accepta le poste de pasteur à Paris à l'époque de la réorganisation des cultes (1803). Il mourut en 1820 à l'âge de 76 ans. Quant à Rabaut-Dupuis, appelé aussi Rabaut le Jeune, il embrassa la carrière du commerce, fut élu au Conseil des anciens, puis au Corps législatif (1792), qu'il présida, et, au sortir de cette assemblée, il occupa le poste de conseiller de préfecture à Montpellier. Il mourut d'accident en 1808.

La jeunesse de ces trois hommes distingués, dont s'honore à juste titre le protestantisme nîmois, est demeurée tout à fait inconnue jusqu'à ce jour. M. Borrel, pasteur à Nîmes, leur sympathique biographe, se borne à dire que leur père les envoya à Genève pour faire leurs études auprès de Théodore Chiron, ancien pasteur de Montélimar en Dauphiné; assertion qui renferme une lacune et une inexactitude, car les trois

1. Il n'est pas certain que Pierre fût le prénom du troisième fils de Paul Rabaut; mais c'est très vraisemblable, son père lui donnant plusieurs fois le sobriquet de *Pierrette* dans sa correspondance.

jeunes gens furent d'abord placés au séminaire de Lausanne auprès du célèbre Antoine Court, l'un des restaurateurs du protestantisme français; et Chiron, qui recueillit sous son toit les jeunes Rabaut, s'appelait, non pas Théodore, mais Étienne, et il n'avait jamais été pasteur à Montélimar, ni même pasteur du tout.

Quelle est la date exacte à laquelle Paul Rabaut mit ses fils au séminaire de Lausanne, c'est ce que nos sources ne nous apprennent pas; mais, comme ils s'y trouvaient pour sûr en mars 1755, on peut en inférer que leur père les y fit conduire au moins avant l'hiver de 1754 à 1755. La manière dont il est parlé de leurs études à cette époque nous donne à entendre que, lorsque le père les retira de Lausanne, ils y étaient établis depuis plusieurs mois, peut-être même depuis une année. En acceptant cette date de 1754, nous constatons que Saint-Étienne avait alors onze ans, Pomier dix et Dupuis neuf. Ils étaient bien jeunes pour être éloignés de la maison paternelle, et il dut en coûter beaucoup au cœur de leur père, et surtout à celui de leur excellente mère, Madeleine Gaidan, de Nîmes, qui était d'une nature particulièrement sensible, de les voir quitter le foyer domestique à un ange si tendre; mais c'était l'époque des grands sacrifices, et mieux valait après tout que ces enfants du désert fussent en sûreté en Suisse que d'être exposés à des menaces perpétuelles d'enlèvement de la part des dragons ou de quelque exempt de la maréchaussée.

Les trois jeunes Rabaut, surtout les deux premiers, Saint-Étienne et Pomier, avaient reçu en partage les dons les plus heureux, et lorsqu'ils furent placés à Lausanne ils étaient très avancés dans leurs études. Ils ne trouvèrent malheureusement pas dans cette ville des maîtres capables de les pousser et encore moins les comprendre. On ne pouvait supporter leur vivacité toute méridionale, et au lieu de pardonner quelque chose à la légèreté de leur âge, on n'avait pour eux que des reproches et des châtiments; de telle sorte que les trois pauvres exilés avaient contracté une timidité qui paralysait les efforts

de leur intelligence et leur faisait même oublier ce qu'ils avaient appris sous le toit paternel. « Quand ils partirent d'ici, écrivait leur père à Étienne Chiron, je puis dire qu'ils se faisaient admirer par leur vivacité, leurs petites saillies, par leurs talents et leurs progrès, qui annonçaient qu'ils feraient beaucoup de chemin en peu de temps. Je ne conçois point par quelle fatalité ils ont resté si fort en arrière et sont devenus si timides. Il y a près d'un an et demi que l'aîné était en état de faire sa rhétorique. Si je ne me trompe, il devrait être déjà capable de faire son cours de philosophie. Les autres faisaient aussi assez de progrès, et surtout le second. Ils n'ont pas eu des maîtres, comme cela paraît par les comptes qui m'ont été mandés de leurs dépenses. Ainsi il n'est pas étonnant qu'ils ne soient pas poussés. Je vous dis cela de vous à moi... Pendant tout le temps qu'ils ont resté avec nous, les bonnes raisons faisaient plus pour leur correction que les châtiments, qui n'étaient employés que dans les cas de désobéissance et de mensonge. Il paraît qu'aujourd'hui les bonnes raisons devraient faire plus d'impression encore, parce qu'ils sont mieux en état d'en sentir la force. Ce n'est pas que je veuille exclure le châtiment. Quand ils le mériteront, vous me ferez le plaisir de l'employer. Mais je crois que vous en obtiendrez plus par la voie de la douceur que par celle de la rigueur [1]. »

Convaincu que, dans l'intérêt de ses enfants, il était nécessaire de les faire changer de milieu, Paul Rabaut avertit Antoine Court de sa résolution de les placer à Genève, et pria en même temps Étienne Chiron, qui était secrétaire du comité génevois de secours pour les fidèles affligés, et qui dirigeait, comme on l'a dit, une classe de religion, d'histoire et de géographie dans cette ville, de leur chercher une pension alimentaire [2]. Il s'était déjà lui-même informé des prix et estimait que MM. les Génevois lui demandaient beaucoup. « Véritablement,

1. Lettres à Et. Chiron du 1er mars et du 16 avril 1755.
2. Lettres à Et. Chiron du 1er mars et du 16 avril 1755.

disait-il à Étienne Chiron[1], je trouve la pension bien forte, puisqu'on ne me demande pas moins de 50 livres par mois, argent de France, pour chacun. Cependant il faudra bien se résoudre à faire ce sacrifice s'il est inévitable. J'aime mieux qu'il m'en coûte quelque chose de plus et que les enfants soient bien à tous égards... Voyez, je vous prie, ajoutait-il, quelqu'un de confiance qui se charge de les aller prendre à Lausanne et de les conduire à Genève. Je sais qu'ils ne sont pas équipés de manière à pouvoir se produire, c'est pourquoi j'ai prié M. Duvoisin[2] de se joindre à vous pour voir de concert de quelle manière il convient de les habiller... Je tiendrai pour bien fait ce que vous ferez. Je crois au reste que le plus tôt qu'on pourra les aller prendre sera le mieux. Leur mère craint la route par eau ; pour la tranquilliser je vous prie de faire en sorte qu'ils la fassent par terre. »

Que ce dernier trait est touchant! Les mâles vertus de nos ancêtres, l'austérité toute puritaine dont la France légère leur faisait presque un crime et que, dans tous les cas, elle ne se souciait pas d'imiter, étaient donc bien loin d'étouffer en eux les sentiments les plus délicats de la nature, et ces hommes, qui avaient des cœurs de lion en face des gibets, avaient aussi des cœurs d'époux et de père dans le sanctuaire de la famille.

Chiron, voyant l'embarras de Paul Rabaut, lui offrit de prendre lui-même en pension ses trois fils : ce que l'illustre pasteur de Nîmes accepta avec une gratitude et une joie non contenue. « Aussi pénétré de reconnaissance, lui répondit-il, que rempli de satisfaction de ce que vous vous intéressez si chaleureusement au sort de mes enfants jusqu'à vouloir bien vous en charger et prendre soin de leur éducation et de leur santé, je vous en fais les remercîments les plus sincères et les plus affectueux. J'acquiesce de bon cœur aux arrangements que vous avez pris avec M. Duvoisin et je m'en rapporte entiè-

1. Lettre à Et. Chiron du 1er mars 1755.
2. Le même sans doute qui fut plus tard chapelain de l'ambassade de Hollande à Paris. Voyez plus loin.

rement à votre amitié et à vos soins mutuels. J'espère, Monsieur, que ces pauvres enfants trouveront en vous un second père et en Mad. Chiron une seconde mère, et que dans peu ils se féliciteront d'être tombés en si bonnes mains. La douceur de votre caractère, votre solide piété m'en sont de sûrs garants. Ce ne sera pas un petit encouragement à persévérer à *combattre pour la foi qui a été une fois donnée aux saints* et à sacrifier tout ce que Dieu m'a donné de force, de vie et de talents pour l'édification et le salut de nos communs frères sous la croix. Les longues et fréquentes persécutions que j'ai essuyées et que j'éprouve encore m'ont été moins fâcheuses, m'ont moins tenté à chercher un lieu de refuge que l'état où je savais mes enfants et le désir d'améliorer leur sort à tous égards... Notre ami de Lausanne [Antoine Court] ne pourra point s'offenser de ce changement. Il y a déjà longtemps que je lui avais marqué que mon intention était de rappeler ces enfants, et je lui ai dit dans ma dernière que c'était relativement à ce projet que je les faisais changer de demeure. Je suis bien fâché qu'ils n'en aient pas changé plus tôt... Au reste, ajoute le père, comme ils étaient accoutumés à avoir quelque argent, je vous prie de leur donner quelque chose à chacun tous les dimanches. Vous verrez mieux que moi ce qu'il leur faut[1]. »

Ce dernier trait, en apparence insignifiant, démontre le sens droit dont Paul Rabaut était doué. Que d'enfants, en effet, qui deviennent avares et même larrons parce qu'on ne leur donne point d'argent! que d'autres qui deviennent prodigues parce qu'on leur en donne trop!

Puisque nous en sommes aux détails les plus intimes de la vie des trois jeunes Rabaut, citons encore une lettre de leur excellent père qui met en relief sa sollicitude touchante à l'endroit des soins réclamés par la santé de ses enfants. « M. Lagorce, écrit-il à Chiron, recevra un petit baril eau-de-vie, preuve de Hollande, pesant 26 livres brut, et trois paires de

1. Lettre à Et. Chiron du 16 avril 1755.

bas de soie pour les enfants. L'eau-de-vie est destinée à bassiner la tête de l'aîné. Les bas blancs sont pour Antonin et les plus longs pour l'aîné... Le plus jeune aura les autres... Si les enfants n'ont point de robe de chambre il faudra, s'il vous plaît, leur en faire faire, et donner aux pauvres ce qui ne pourra pas servir pour eux, soit habits, soit linge, etc. [1]. »

Nous aimons à surprendre un des pasteurs les plus éminents du désert, un pasteur assiégé des soucis d'un ministère qui s'étendait à plusieurs milliers d'âmes, un pasteur sans cesse exposé à la prison ou à la mort, s'occuper ainsi des soins minutieux de la santé et des vêtements de ses enfants, car c'est la preuve de la confiance sereine qui remplissait son âme. La paisible facilité, dirai-je, avec laquelle il se meut au milieu des occupations les plus variées, souvent les plus périlleuses, en est le garant le plus sûr, et le sens pratique qu'il montre dans les plus petites choses dénote un de ces hommes admirablement doués qui sont capables de suffire à tout. Aussi bien c'est la renommée qu'a laissée le vénéré pasteur de Nîmes, et généralement tous les pasteurs qui ont travaillé sous la croix. Nous avons dépouillé des centaines de lettres écrites de leurs mains; des documents contemporains nous les ont montrés à l'œuvre dans les circonstances les plus diverses, et ils nous ont toujours paru des hommes *prudents comme des serpents et simples comme des colombes*. Rien n'était au-dessous de la dignité de leurs saintes et courageuses fonctions, et ils traitaient les affaires de la vie avec le même soin que les affaires les plus délicates de leur ministère.

Mais revenons aux trois fils de Paul Rabaut, qui sont maintenant installés chez Etienne Chiron.

Leur père avait manifesté le désir qu'on travaillât à les guérir de la timidité qu'ils avaient contractée à Lausanne, et il ajoutait : « Je pense qu'on y réussira aisément [2]. » Il paraît, en effet, que la guérison fut aisée, trop aisée même, car les

1. Lettre à Et. Chiron du 6 avril 1755.
2. Lettre à Et. Chiron du 6 avril 1755.

jeunes Rabaut, se voyant prévenus et entourés de soins affectueux de la part de M. et Mad. Chiron, non seulement se dépouillèrent de leur timidité, mais encore se laissèrent aller aux défauts de leur âge, désobéissance, paresse, querelles. Chiron s'en plaignit à leur père, qui lui répondit aussitôt : « Je souhaite de tout mon cœur que ces petits drôles se corrigent. Si la verge est nécessaire ne la leur épargnez pas [1]. » Par le même courrier il écrivait à ses fils une lettre de reproche, que nous reproduisons en entier, parce qu'elle est remarquable à tous égards, et que c'est la seule écrite par le pasteur de Nîmes à ses enfants que nous ayons rencontrée dans la volumineuse correspondance de Chiron.

« M. La Caussade, leur dit-il, m'a donné de vos nouvelles. J'ai appris avec plaisir que vous jouissez d'une bonne santé, mais j'ai été fâché que Pierrette n'ait pas voulu prendre le remède qui lui avait été prescrit. Cela marque une médiocrité qui ne peut que me faire de la peine. Jeunes comme vous l'êtes, vous devez vous laisser conduire par ceux qui ont plus d'âge, de lumières et d'expériences que vous n'en avez et qui, par-dessus tout cela, vous portent la plus tendre affection. Vous voyez l'amitié que vous témoignent et les bons offices que vous rendent diverses personnes de considération; faites leur connaître en toute occasion et par tous les moyens possibles que vous êtes vivement touchés de leur bonté et que vous n'y serez jamais ingrat. En particulier ayez beaucoup d'amour, de soumission et de déférence pour M. et Mme Chiron, qui vous tiennent lieu de père et de mère. Soyez dociles à leurs leçons, profitez de leurs réprimandes en vous corrigeant des défauts qu'ils vous feront remarquer dans votre conduite. Ne perdez pas votre temps en amusements frivoles. Plus vous ferez de progrès et plus tôt je vous rappellerai auprès de moi. Je souhaite que vous deveniez savants, mais je désire avec beaucoup plus d'ardeur que vous soyez gens de bien. Gravez donc bien dans

1. Lettre à Et. Chiron du 2 juillet 1755.

votre esprit et plus encore dans votre cœur les leçons qu'on vous donne sur la religion. Si vous ne la connaissiez pas vous ne sauriez l'aimer, au lieu que mieux vous la connaîtrez et mieux vous sentirez qu'il n'y a rien de si aimable, rien de si avantageux, puisque c'est l'unique moyen de vous perfectionner et de vous rendre parfaitement heureux dans cette vie et surtout après la mort. Je vous recommande de prier Dieu souvent, car c'est lui seul qui peut nous donner ce qui est nécessaire pour le corps et pour l'âme; mais priez-le avec attention, avec respect et avec ardeur, et toujours au nom de Jésus-Christ, sans lequel nos prières ne sauraient être agréables à Dieu.

» Observez du reste de n'aller jamais seul. Il y a des raisons qui le demandent. Votre grand-père de Bédarieux doit me venir voir dans peu. Écrivez-lui sitôt après avoir reçu cette lettre, et n'oubliez pas de lui parler de votre grand'mère d'ici, votre tante Madon, votre tante et votre oncle Alizon, votre oncle Antoine Béchard et tous les autres parents et amis...

» Je vous recommande de nouveau d'être soumis et obéissants à vos supérieurs. Je sais que vous avez besoin qu'on vous réitère cette leçon, ce qui me fâche beaucoup. Si vous continuez à vous quereller vous vous en trouverez mal. Je saurai bien vous séparer et vous mettre en solitude. Faudra-t-il que j'aie sans cesse des reproches touchant votre malpropreté? Si vous ne conservez pas vos habits, il faudra bien vous laisser aller comme des mendiants. Nous ne sommes pas d'humeur à tolérer vos polissonneries [1]. »

Ces recommandations sévères produisirent leur effet. Les trois jeunes gens devinrent obéissants et laborieux. Six mois après leur père écrivait à Chiron : « Je suis fort content de mes enfants et par cela très reconnaissant de vos soins, ainsi que de ceux de messieurs leurs régents, à qui je vous prie de faire agréer mes humbles salutations [2]. »

Un orage passager vint troubler cette quiétude. Paul Rabaut

1. Lettre à Et. Chiron du 2 juillet 1755.
2. Lettre à Et. Chiron du 2 février 1756.

et l'église de Nîmes se virent tout à coup persécutés par le nouvel intendant de Languedoc, M. de Mirepoix, qui connaissait pourtant « les principes des réformés [1] », mais qui n'était pas sans bigoterie. En prenant possession de son poste il s'était même « annoncé comme animé d'un esprit pacifique », et avait résolu « de se faire aimer [2] ». Pourquoi se montra-t-il tout à coup si animé contre l'église de Nîmes, qui vit à cette époque MM. Fabre et Turge, deux de ses membres les plus influents, condamnés aux galères ? C'est qu'il avait fait proposer sans succès à Paul Rabaut de lui procurer des passeports du royaume. « Me voici de mal en pis, écrit ce dernier à Chiron. Je puis dire avec un auteur sacré : *Nous attendions la lumière et voici les ténèbres.* C'est à moi qu'on s'en prend singulièrement. On met tout en œuvre pour me faire quitter le royaume. M. de Mirepoix m'a député à cette fin un lieutenant-colonel. Je n'ai pas cru devoir prendre ce parti par la crainte que ce succès n'encourageât à tenter la même voie dans les autres districts. Je courrai plus de dangers, mais aussi je compte sur des redoublements de secours et de protection de la part de mon bon maître. Ce qui me fait le plus de peine, c'est que j'ai été informé qu'on savait en quel lieu sont mes enfants. Prévenez, je vous prie, mes amis là-dessus en les assurant de mon respect. Il serait à propos, ce me semble, qu'ils eussent la bonté de dire un mot à ce sujet aux magistrats, à qui M. le Résident [de France] pourrait s'adresser dans le cas qu'il vînt quelque ordre contre mes enfants. Tout cela au reste ne me fait pas perdre courage, et je n'en espère pas moins de voir dans peu un changement considérable et avantageux dans notre sort [3]. »

Chiron ne comprit pas parfaitement le sens de la lettre de Paul Rabaut et, par un excès de prudence, il crut devoir éloigner ses trois jeunes pensionnaires et les cacher en lieu sûr chez des

1. Lettre à Et. Chiron du 6 mai 1756.
2. Lettre à Et. Chiron du 12 novembre 1755.
3. Lettre à Et. Chiron du 2 février 1756.

amis. Leur père en fut vivement contrarié et lui écrivit aussitôt : « Je me hâte de vous dire qu'il me fait une véritable peine que mes enfants aient délogé et que le plus tôt que vous pourrez les reprendre ce sera le mieux pour ma tranquillité et je crois pour la leur à plus d'un égard. Les avis que j'avais donnés avaient pour but de prévenir l'effet des ordres qu'on aurait pu adresser au Résident. A moins d'un péril évident, gardez, je vous prie, ces autres moi-même. Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage, parce que le sommeil m'accable. Au lieu de la ville j'ai pour demeure les bois et les déserts [1]. »

L'année suivante (1757) Paul Rabaut, rassuré par les promesses de tolérance qui avaient été faites aux protestants du Languedoc, prit la résolution de faire venir auprès de lui Dupuis, le plus jeune de ses fils, « soit, dit-il, parce qu'il a moins de talents que les autres, soit parce que je ferai moins de dépenses. Je n'ai pas les reins assez forts pour soutenir longtemps celles qu'il faut faire actuellement. Il y a plusieurs années que je n'ai retiré que mes 450 livres. Les revenus de ma femme se réduisent à peu de chose, et mes gens d'ici se mettent peu en peine si je puis ou non soutenir les dépenses qu'il me faut faire. N'eût été ce que nos amis [de Genève] ont eu la bonté de faire pour mes enfants, il aurait fallu nécessairement les retirer auprès de moi, et, nonobstant leur générosité, il faudra peut-être en retirer quelqu'un [2]. » La résolution de Paul Rabaut n'eut heureusement pas de suite et Dupuis demeura encore quelque temps à Genève.

Dans la lettre à laquelle le pasteur de Nîmes venait de répondre ce qui précède, Étienne Chiron avait proposé à son ami de faire inoculer la petite vérole à ses trois enfants pour les préserver de ce terrible fléau, qui, semble-t-il, sévissait à Genève à cette heure. Leur père écrivit que ce n'était point nécessaire, attendu que ses enfants avaient déjà eu cette maladie. Il ajoutait que, du reste, il approuvait fort le système de

1. Lettre à Et. Chiron du 2 mars 1756.
2. Lettre à Et. Chiron du 9 mars 1757.

l'inoculation, et assurément nous ne relèverions point ce trait si nous n'y voyions un indice des études auxquelles Pomier, le puîné des fils de Paul Rabaut, se livra plus tard sur les moyens de se préserver de la petite vérole ; études qui font de lui le véritable inventeur de la vaccine. Il est plus que vraisemblable que les discours du père firent impression sur le fils et que ce dernier travailla sous leur inspiration. Ce qui est certain, c'est qu'il « avait peu à peu constaté en 1781 le fait de l'inoculation accidentelle de la picote des vaches et de sa vertu préservatrice ». Un jour qu'il en parlait en présence de deux Anglais qui se trouvaient à Montpellier (en 1784), l'un d'eux, qui était médecin, lui promit qu'à son retour en Angleterre il ferait part de ses observations au docteur Jenner, son ami, qui s'intéressait vivement à ces questions. L'a-t-il fait? C'est ce qu'on ignore; seulement une lettre (du 12 février 1811) du négociant anglais qui assista à l'entretien, est venue confirmer l'exactitude du récit de Rabaut [1]. Beaucoup de nos lecteurs ignoraient sans doute que c'est à un pasteur du désert, à un enfant de Nîmes, à l'un des fils de l'illustre Paul Rabaut, que l'humanité doit une de ses plus précieuses découvertes.

E. Arnaud.

(*La fin au prochain numéro.*)

1. *La France protestante*, t. VIII, p. 359, note 1.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

DISCOURS DES CHOSES ADVENUES EN LA VILLE DE LYON

PENDANT QUE M. DE SOUBIZE Y A COMMANDÉ[1]

(1562-1563)

Peu de jours après[2] advint une grande défaveur audit Sr de Soubize de la perte de Mascon, qui interuint par une grande faulte, parceque le cappitaine Entragues, qui estoit gouuerneur de ladite ville, qui n'auoit autres forces en icelle que sa compagnie de gens de pied, estant allé au camp de Tournus trouver ledit sieur de Poncenat, et ayant mené avec lui quelque nombre de ses meilleurs soldats, en avoit laissé si peu dans ladite ville, qu'ils estoient contraincts de se fier aux habitants d'icelle à faire la plus grande partie des gardes et mesmes celle de la porte. Et advint qu'ayant le sieur de Poncenat envoyé quelques compagnies à Clugny, le sieur de Tavannes y envoya aussy quelques unes des siennes pour les surprendre. Et pendant qu'ils y estoient un des principaux marchands de ladite ville de Mascon, qui estoit ce soir là chef de la garde de la porte, sortit la nuit, et alla trouuer les gens du sieur de Tavannes devant Clugny, leur disant qu'ils laissassent cette entreprise, et qu'il les mectroit dans Mascon, ce qu'il fit tout ainsi qu'il leur avoit promis; où il fut usé de plus grandes et execrables cruautés que l'on pourroit imaginer, tant sur les soldats qui y estoient, que sur les habitants d'icelle, tant hommes que femmes[3].

Qui donna une telle frayeur aux Suisses, qu'il n'y eust jamais ordre de les pouuoir arrester à Tournus qu'ils ne s'en revinssent le droict chemin de Lyon, le plus diligemment qu'ils peurent. Et passant près ledit Mascon le capitaine Entragues entreprenoit de rentrer dedans, si les Suisses eussent voulu demeurer. Mais il ne fut jamais en la puissance dudit sieur de Poncenat de les y faire demeurer;

1. Voy. le Bulletin du 15 septembre dernier, p. 396.
2. Le 19 août 1562.
3. Lire les détails dans l'*Hist. eccl.* de Th. de Bèze, t. III, p. 424 et suiv.

et s'en revindrent à Villefranche en desliberation de passer oultre, et venir jusques à Lyon. Mais le sieur de Soubize feit tout son pouvoir pour les empêcher, en sorte qu'ils s'accordèrent de demeurer audit Villefranche jusques à ce que le sieur de Tauannes les approchast de plus près. Et voyant le Sr de Soubize qu'il ne se sauroit plus garantir, qu'il ne les feit entrer dans Lyon, cognaissant aussy qu'ils auoient prins la peur, et d'aultant qu'ils estoient près de la fin de leur mois, et qu'ils ne servoient de rien, sinon d'espuiser l'argent de la ville et manger les vivres, comme ils feirent en deux mois plus que tous les soldats français ne feirent en tout le temps de la guerre, feit ledit sieur de Soubize faire diligence à ceux de la ville de trouuer argent pour leur paiement, affin de les licentier incontinent. Et pour s'assurer toutefois davantage d'eulx, il manda en diligence au Capitaine Blacons de ramener les Compagnies qu'il auoit menées en Foretz. Et print quelques autres compagnies des garnisons de Daulphiné des lieux les plus voisins et meit ordre de loger toutes lesdites compagnies avec celles que le sieur de Poncenat auoit avec lui ès lieux les plus importants de ladite ville, et pour encore se mieux assurer des Suisses, il voullust bien prendre d'eux un serment qui fust rédigé par escript et signé de leurs mains : assauoir des principaulx chefs de leurs compagnies, dont la teneur s'en suit :

« Nous collonel et cappitaines des Compagnies de Berne, envoyées à Lyon pour le service de Dieu, du Roy, et de l'Eglise réformée de Lyon, jurons et promectons par le Dieu vivant, d'aller en la ville de Lyon, suivant la permission qui nous a esté donnée par nos magnifiques seigneurs, Messeigneurs de Berne, et là estant d'obeyr à Monseigneur de Soubize, Chevalier de l'ordre du Roy, commandant pour le service de Dieu et dudit sieur Roy en ladite ville, en toutes choses que par ledit sieur nous seront commandées pour la conservation de la dite ville, tuition et deffance d'icelle et de tous ceulx de l'Eglise réformée dudit Lyon, envers et contre ceulx qui vouldroient entreprendre sur ladite ville contre le service de Dieu et du Roy, destriment et dommage de lad. eglise réformée, et ce pour le temps que par nos dits sieurs de Berne nous a esté permis et commandé, qui est l'accomplissement de deux mois ou aultre plus longtemps. Si à la requeste dudit sieur de Soubize il nous est commandé par nos dits magnifiques seigneurs et supérieurs, et pour le service susdit auons promis et promectons de faire tout ce que bons et vrays soldats

doibvent faire dans ladite ville de Lyon et soulz le commandement dudit sieur de Soubize, sans y espargner nos propres vies, lesquelles nous perdrons plus tôt que de souffrir pendant que nous demeurerons en la ville, quelle demeure entre les mains des ennemis de l'Éuangile, qui se sont saisis de la personne du roy, ni en autres mains que du dit sieur de Soubize, auquel nous promectons d'en partir touttes et quantes fois qu'il le nous commandera en nous satisfaisant et contentant de nos payes suivant nos capitulations. Et ne presterons jamais l'aureille ny consentement à quelque chose qui nous soit dicté ou mandé de la part des dicts detempteurs de la personne du roy et de la royne sa mère, encore qu'il se couvrent du nom des sceaulx et de l'authoricté de sa Majesté, sans la voullonté du dit sieur de Soubize, auquel nous promectons de rechef d'obéir en toutes choses qui seront pour le service de Dieu, de son Esglise et du roy. Faict à Anse, le XXX[e] jour d'aoust l'an mil cinq cent soixante deux. »

Cet ordre ne fut point sitôt achevé de mectre, qui fut en cinq ou six jours, que le sieur de Tauannes ne s'approchast à deux lieues près de Villefranche, et incontinent que les Suisses en feurent aduertis, qui fut assez tard, s'en vindrent coucher deux lieues plus arrière, tirant vers Lyon, et ce soir mesmes aduertirent le sieur de Soubize qu'ils seraient le lendemain matin au dit Lyon, lequel incontinent feit faire leur logis, assauoir partye d'un des coustés de la Saone et partye de l'autre. Deux jours après il leur feit faire monstre et le lendemain les licencier, qui donna un grand effroy a plusieurs Lyonnais et mesmesment aux plus riches, pensant estre tous mortz, ayant perdu leurs Suisses lequels ils auoient fait venir pour garder leur ville; de sorte que la pluspart d'eux sortirent avec les Suisses, les ungs soubz couleur d'accompagner les marchandises qu'on envoyoit à Genève pour faire argent, les autres d'aller à leurs granges, et les autres sortant à pied, feignant s'aller promener pour voir passer les Suisses. De sorte qu'il s'en sortirent un grand nombre, à quoy le sieur de Soubize, selon qu'il donna à entendre, n'eust pas grand regret, disant publiquement que tous ceulx qui auroient peur lui feraient grand plaisir de faire le semblable.

Et estant les Bernois licenciez, et sur leur partement les cappitaines des Vallesiens et de Neufchastel se vindrent offrir au sieur de Soubize de faire six enseignes de leurs gens et d'aulcuns Bernois, qui estoient contents de demeurer avec eulx. Ce que le sieur de Sou-

bize accepta, à la charge qu'ils feroient avec luy nouvelle capitulation, par laquelle ils s'obligeroient à luy de servir dans la ville et dehors, et marcher en tous les lieux où il leur commanderoit. A quoy ils s'accorderent, et en fut passée la capitulation, où il y eust grande diminution de payement, qui auoit esté accordé à la première capitulation faicte avec les Bernois ; et se contentèrent de recepvoir pour Coullonnel l'ung de ceulx des Vallesiens, nommé Petter Ambiel.

Peu de jours apprès le partement des d. Suisses, le sieur de Tauannes avec ses forces s'approcha jusques à Anse, distant de trois lieues de Lyon, où il feit seiour d'un mois ou environ, sans faire autre logis plus près, soubz coulleur d'attendre la grosse artillerye qu'il disoit faire venir de Challons, et les Italliens ou par avanture (et ce qui estoit plus à croire) attendant le fruit de quelque intelligence qu'il pouvait auoir en la ville de Lyon. Mais il ne parvint pas jusques à la fin du mois, qu'il ne perdit l'espérance et de l'ung et de l'autre, et qu'il ne cogneut bien qu'il avoit été pourveu à la dite ville, de façon que par la force ny par les intelligences ses desseings ne pouuoient reussir.

En ce temps là arrivèrent à Mascon environ trois mil hommes de pied, Italliens, soldoyés par le roy d'Espaigne, soulz la conduite du comte Jehan Ingulsoul, pour auxquels faire escorte, affin que ceulx de Lyon ne leur feissent empèchement, le sieur duc de Nemours alla audevant d'eulx, jusques à Villefranche, auquel lieu avec tout son camp, et en une aultre petite ville, nommée Anse, ils feirent quelque séjour, attendant le moien de quelques intelligences, et attendant aussi de l'artillerye qu'il disoit luy debvoir estre envoyée par le sieur de Tauannes.

En ce mesme temps le sieur de Soubize ayant entendu la perte de Sisteron, et que tous les soldats provencaulx qui estoient dedans soubz la conduite des sieurs de Senas et de Mouvans, s'estoient retirés sur les confins de Pragella, où ils endurèrent de grandes nécessités, pour ce que le sieur de Soubize désirait fort de ne laisser perdre de si gens de bien, et voullant se renforcer pour auoir plus de moiens d'auitailler la ville, à laquelle les vivres commençoient à devenir fort courts, il leur manda le venir trouuer, s'ils le pouuoient faire, leur faisant entendre qu'il envoyeroit au devant d'eux de la caualerie.

Le dit sieur de Soubize ayant faict cette dépèche en désirant se renforcer de caualerie, pour auoir moyen de sortir à la campaigne, remonstra à ceulx de Lyon que s'ils vouloient faire la despense, et soldoyer pour deux ou trois mois deux ou trois cornettes de reistres, il espéroit auec les forces qu'il auoit dans Lyon et celles de Provence qui y venoient, se mettre à la campagne et faire bientôt fin à la guerre de ce costé là, à quoy ceulx de Lyon respondirent que les Suisses les auoient tellement espuisés d'argent, qui seroit impossible d'entrer en cette nouuelle despense.

Il faut notter qu'après que le comte Jehan Ingulsoul eust faict quelque sejour au camp de Monseigneur de Nemours, il se retira avec les trouppes qu'il auoit, et, disoit-on que c'estoit à faute de paiement. Si est ce qu'il paya assez bien par ses mains, car il emporta grand butin des pilleries et volleries qu'il auoit faictes sur les subjets du roy. Et sur son partement le duc de Nemours tira de ses bandes six enseignes, dont il feit collonnel Julio Branccatio, qui demeurerent en son camp tant que la guerre dura.

Pendant le séjour que le camp feit aud. lieu d'Anse, il y eust de telles et grosses escarmouches, près de Lyon du costé de la porte de Veyse, tant des gens de pied que des gens de cheval, esquelles quelques foys les ungs, quelques fois les aultres auoient du meilleur. Qui fut tout ce que le sieur de Tauannes s'essaya d'entreprendre sur Lyon ; et ne les molesta durant le séjour qu'il feit aud. Anse, sinon de les empècher de faire leurs vendanges, excepté ès lieux les plus voisins de la dite ville.

En ce mesme temps la reine escrivit une lettre aud. sieur de Soubize, par le sieur de Montchenu, dont la teneur s'ensuit :

« Monsieur de Soubize. Je trouue bien estrange que je n'ay eu
» nulle response de vous à la lettre que je vous escriuis dernière-
» ment, qui est cause, que, s'en allant présentement le Sr de Mont-
» chenu par de là, je vous ai bien voullu raffréchir par la présente,
» ce que par la lettre je vous avois mandé, qui est le respect que
» vous debuez auoir au bien et à la conseruation de ce royaulme ; et
» le malheur qui nous peult advenir, si par votre moyen cette belle
» ville tombe en la ruyne et désolation dont elle est voisine. D'aul-
» tant que vous ne doubtez point qu'attendant l'extrémité, il sera
» malaisé de l'en préserver, ce que je vous veulx bien encore un
» coup ramentevoir, affin que, de bonne heure vous vous resoluiez à

» porter tant d'amour et d'obéissance au Roy, votre prince, questant en lieu où vous auez puissance et commandement, vous luy soyez si bien serviteur que de lui sauuer et conseruer une des plus belles villes de son royaulme, en la luy remectant entre les mains. Aultrement et s'approchant de vous les forces qui s'y acheminent, je ne scay s'il sera en votre pouuoir d'empêcher qu'elle ne soit saccagée ; et si tant de malheur advient, pensez qu'il n'y va moings que de votre vie, et de la ruyne de vous et de votre postérité. Ce que je vous ay bien voullu mander, pour vous auoir toujours aymé, afin de vous faire cognoistre le péril où vous estes ; et le moyen que vous auez de vous en tirer auec la bonne grace du roy, monsieur mon fils, et de moy ; vous pouuant asseurer que que si vous estes si sage de me croire et d'obéir à mon commandement, je ne vous deffauldray jamais, et serez aussi bien voullu de cette compagnie, comme le scauriez désirer. Priant Dieu, Monsieur de Soubize, vous auoir en sa sainte et digne garde. Du camp de Gardon ce IXe jour de septembre 1562. Catherine, » et plus bas : « Robertet. »

A cette lettre le sieur de Soubize feit à la dame la réponse qui s'ensuit :

« Madame, j'ay tousjours différé à vous faire responce à la lettre qu'il vous a pleu m'escripre de vostre main par un gentilhomme du Comte de Tende, jusques à ce que j'eusse trouvé homme seur par qui je vous peusse escripre, et ayant maintenant trouvé ce porteur je n'ay voulu faillir, Madame, de vous rendre les très humbles graces que je doibs de la fiance que vous me monstrez par vostre lettre avoir en moy, vous supliant très humblement croyre que la Ma^{té} du Roy et la Vostre n'ont et n'auront jamais un plus fidelle subject et serviteur que moy, ni qui plus déplore les calamitez et ruines qui menassent vostre Royaulme, ne qui plus désire d'employer sa vie pour y trouver quelque remède, s'il plaiseit à Dieu me faire si heureux de m'en donner quelque moyen. Mais je vous suplie tres humblement me pardonner si je prens la hardiesse de vous dire, comme vostre très humble serviteur, qu'il me semble que vous ne prenez pas le vray chemin pour esteindre ung feu tant allumé comme est celui que l'on veit desjà espars par tous par les endroicts de vostre Royaulme, dont il me semble, Madame, que vous pouvez jusques à présent bien voir les expériences, qui me faict (pour le

zèle et affection que j'ay à mon Roy et Souverain Seigneur (et particulièrement à vous, Madame) vous suplier très humblement d'y pourvoir dilligemment, car je crains merveilleusement que, si vous y tardez plus guères, il sera trop tard pour y remédier.

» Madame, quant au commandement qu'il vous plaist me faire de remettre Lion du tout en l'obéyssance du Roy vostre fils, je vous suplie tres humblement penser qu'il n'y a ny n'aura jamais ville en ce Royaulme plus obéissante que ceste cy tant que j'y seray, y ayant le moyen que j'ay maintenant de la luy conserver. Car c'est à luy seul et à vous, Madame, que je désire la garder et non à aultre, et n'y suis venu en aultre intention laquelle je continueray toulte ma vie, et aurois un regret immortel qu'il y eust ville en vostre dit Royaulme qui portast plus respect et révérence aulx commandemens proceddans de Vos Ma[tés], quand je vous verray commander absoluement et en l'authorité qui vous est deue.

» Madame, pource que je pense bien que vous pourrez avoir eu quelque malcontentement d'avoir entendu que j'ay laissé entrer en ceste ville une partie de nos Suisses, ce que je n'avois voullu permectre jusques à ce que la nécessité m'y a contrainct, je vous suplie très humblement ne vous en malcontenter, car je l'ay faict de telle sorte que cela ne nous empeschera point l'obéyssance de vostre ville, quand bien ils y seroient tous; et si Dieu me faict jamais la grace que je me puisse trouver en vostre présence, j'espère vous rendre si bon compte de mes actions que vous aurez occasion de vous contenter de la fidelité.

» Madame je prie Nostre Seigneur qu'il vous doint sa prospérité et le contentement que je vous désire, avec de très heureuse et très longue vie. De Lion, le dix septième jour de septembre 1562. »

Sur la fin du dit mois de septembre, ou au commencement d'octobre arriua le duc de Nemours au camp auec quelque force de gendarmerie et les reistres du comte de Rocquendolf, et pensoit le duc de Guyse, qui y envoyoit le duc de Nemours, pour y estre lieutenant général, et commander à toute l'armée, que le sieur de Tauannes se contenteroit d'y demeurer soubz lui; mais il se trouua aultrement; car un jour ou deux après qu'il fut arriué, le dit sieur de Tavannes luy remit toutes choses en main, et se retira en son gouvernement de Bourgogne, ayant quelque malcontentement ou feignant d'en auoir, qu'il disoit estre pour le tort qu'on lui faisoit d'en-

voyer un autre par-dessus luy, ou bien par aventure prenoit cette couleur pour ce qu'il veoyoit bien qu'il ne pouuoit satisfaire aux promesses que l'on dict qu'il auoit faite au duc de Guyse, d'entrer bien tost dans Lion par le moyen de ses intelligences.

Quelque temps après le duc de Nemours délogea de là avec son camp, et, passant à une demie lieue près de Lyon, s'en alla sur le chemin de Vienne, laquelle il envoya sommer de se rendre à luy, pour ce que le baron des Adretz n'avoit laissé aulcuns soldats pour la garde d'icelle, et y avoit seulement le sieur de Beruyn pour gouverneur, auquel il avoit cassé sa compagnie quelques jours auparavant; et y laissa seulement quelque peu d'hommes pour la garde des portes, qui fut cause que les échevins et principaulx bourgeois et marchands de ladite ville de Vienne, mesmement ceulx qui estoient de la religion réformée, s'assemblèrent et résolurent de mectre la ville entre les mains du duc de Nemours, et le feirent aussi entendre au dit sieur de Beruyn, lequel n'eust loisir que de se retirer soudainement dans le chasteau de la dite ville que l'on nomme Pipet, et avec luy les ministres et quelque nombre d'hommes de la religion, de sorte que les portes feurent incontinent ouvertes au sieur de Maugiron, et bientôt après y entra le dit sieur duc de Nemours, qui y séjourna quelques jours.

En ce mesme temps ou quelque peu auparauant [1], le baron des Adretz donna la bataille au sieur de Suze, près d'une ville nommée Vauréas, sur les confins du comtat d'Auignon. Et estoit le dit sieur de Suze avec son camp logé fort auantageusement et sur une crouppe de montaigne. Et estant le dit baron des Adretz arriué là près, ayant fait une longue traite de sorte que plus de deux mil hommes des siens n'estoient encore arriués, lesquels venoient à la file, il se joignit près de là au sieur de Montbrun qui auoit quelque peu de caualerie. Et de là, sans aulcunement séjourner ny donner loisir à ses gens de se reposer ou rafraîchir, marcha droit à la dite montaigne, au pied de laquelle y a un grand chemin creux qui seruoit quasi de fossé au camp du dit sieur de Suze. Et sortant du dit chemin falloit commencer à monter ladite montaigne pour les aller assaillir, ce qu'il feit et les rompit, encores que ledit sieur de Suze y combattit fort vaillamment, ayant son cheual tué soubz luy, et remonta sur un aultre; sur lequel il combattit encore longuement, et y fut blessé le-

1. Le 25 juillet 1562.

dit cheual de telle sorte, qu'après auoir porté son maistre à deux lieues de là, en une sienne maison, il tomba mort à l'entrée de la porte. Le camp demoura audit baron des Adretz auec l'artillerye, et y eust de ses gens beaucoup moings tués que des aultres. Toutesfois il y eut quelques compagnies de gens de pied qui feirent assez mal leur devoir, de manière que ledit sieur de Suze en se sauluant en sa maison les rencontra; et auec la caualleric qu'il auoit avec luy les rompit, et print quelque nombre d'enseignes, et mesmes le bagaige du baron des Adretz, auec tout l'argent qu'il auoit pour le paiement des soldats. Cela fut cause qu'il escriuit au duc de Guyse auoir gaigné la bataille et qu'on le tenoit certain à la court.

Durant tout lequel temps ledit duc de Nemours feit un assez long séjour à Vienne pour fauoriser quelques entreprises qu'il auoit en certaines villes de Dauphiné, et ledit sieur de Soubize voyant les bleds se diminuer fort en ladite ville, après auoir fait la recerche et description d'iceulx par toutes les maisons, voyant qu'il n'en auoit pas pour tenir longuement, dépècha vers le baron des Adretz pour le prier de s'approcher de Lyon auec ses forces pour le secourir, et luy aider à mectre des bleds du pays de Daulphiné dans ladite ville de Lyon. Lequel baron des Adretz, quinze jours ou trois sepmaines après, delibera de s'y en venir, et s'achemina auec trois ou quatre cens cheuaulx, et n'osa entreprendre d'amener des gens de pied, pour ce que quasi toutte l'armée du duc de Nemours estoit logée près des lieux là où il vouloit passer; de sorte qu'il ne sceut passer si secrètement, ne si diligemment qu'auprès d'une petite ville nommée Beaurepaire, il ne fust chargé de toute la caualleric du camp, de sorte qu'ayant soustenu cette charge et combattu autant que petits argoullets (comme estoit sa caualleric) peuuent tenir contre un plus grand nombre de gendarmerie, ils feurent mis en déroute et chassés jusques aux portes de Lyon, et auec luy estoient les sieurs de Senas et de Mouvans, lesquels venant du costé de Grenoble faisoient venir les gens de pied prouenceaulx, qui estoient en nombre de douze ou treize cens, lesquels feurent advertis de laisser leur droict chemin pour s'en aller à Crémieu, où ils feirent séjour seulement d'une nuit. Et le lendemain ledit sieur de Soubize leur envoya de la caualleric qui les conduisit jusques dans Lyon.

(*Suite.*)

MÉLANGES

QUELQUES PRISONNIÈRES DE LA TOUR DE CONSTANCE EN 1730[1]

Il est des villes qui, par leurs monuments, par leur position géographique ou les événements dont elles ont été le théâtre, éveilleront toujours la curiosité des artistes et des érudits. La moindre découverte d'un document qui les concerne est une bonne fortune que se disputent à l'envi les amateurs de l'inédit et de l'imprévu. A ce titre, la vaillante et poétique cité de Saint-Louis et des croisades, Aigues-Mortes, aura longtemps encore le privilège d'attirer aux pieds de ses remparts tous ceux qui se plaisent aux souvenirs d'un passé chevaleresque et plein de gloire. La tour de Constance, en particulier, cet impassible témoin de tant de douleurs et de larmes, ne cessera de provoquer le plus légitime intérêt; et l'historien consciencieux s'efforcera de jeter un peu de lumière sur les drames poignants qui s'accomplirent dans ses profondeurs : ces drames lui apparaîtront d'autant plus terribles qu'il apprendra à les mieux connaître dans tous leurs authentiques détails.

Par une fatalité singulière, la sombre tour qui devait servir de prison leur vie durant à des centaines de femmes a bien gardé leurs secrets; elle semble avoir enseveli jusqu'à leurs moindres traces comme sous la pierre d'un tombeau. On ne connaît pas le nombre exact des malheureuses que les intendants du Languedoc et les cours du Présidial y ont jetées.

Le livre d'écrou, s'il a jamais existé, a disparu; et c'est d'une manière toute fragmentaire que l'on peut reconstituer cette lugubre histoire de femmes condamnées à une détention perpétuelle pour avoir écouté le sermon d'un pasteur ou chanté de pieux cantiques.

Cependant, grâce au zèle qu'apporte dans ses fonctions le com-

1. Deux lettres nous ont été adressées sur le même sujet par messieurs les pasteurs Rambaud de Nyons, et Benoît de Montauban. En donnant place dans le *Bulletin* à un mémoire plus complet rédigé sur les lieux mêmes par M. Charles Sagnier, nous prions nos deux honorables correspondants d'agréer l'expression de nos meilleurs remerciements. (*Réd.*)

mandant du génie, M. Pignat, qui a sous sa haute direction les fortifications d'Aigues-Mortes, grâce aussi à l'intelligente activité du casernier de la tour de Constance, M. Lavie, on a pu découvrir dans la tour même quelques fragments de lettres adressées à des prisonnières et différents objets leur ayant appartenu. Depuis longtemps déjà la partie inférieure de deux meurtrières dans la salle où se trouvaient les femmes protestantes, en contre-bas de deux mètres environ du plancher intérieur, était obstruée par des débris de toutes sortes, immondices et gravois, qui interrompaient l'uniformité de cette immense pièce. M. Pignat a voulu faire cesser cet état de choses; il a ordonné dans le courant du mois d'août dernier d'en opérer le déblayement. Grande a été sa surprise de trouver parmi ces décombres un lambeau de vieille paillasse de toile grossière, de laquelle il a retiré : deux souliers de femmes, un de jeune fille, trois souliers d'enfants de différentes grandeurs, quelques cartes à jouer [1], une cuillère en étain, des tessons de pots et quelques fragments de lettres.

Le tout avait pu se conserver malgré l'intempérie de l'air qui pénètre par la meurtrière, grâce à la couche épaisse de matériaux qui le recouvrait.

Mais comment ces objets se trouvaient-ils là? Il est à présumer que les prisonnières, au moment de leur délivrance, les avaient laissés dans la tour comme n'ayant plus aucune valeur pour elles, et que le geôlier les aura rejetés dans cette cavité ouverte donnant dans les champs et par où le balai poussait habituellement les immondices de la salle, que l'on ne prenait pas la peine de descendre de si haut. Le morceau de paillasse ne pouvant passer à travers les barreaux de la meurtrière, aura retenu tous les décombres; ceux-ci avec le temps auront formé cette couche épaisse de près d'un mètre, et c'est ainsi que ces lettres à l'abri de la destruction nous sont parvenues à peu près intactes et lisibles.

Comment aussi des prisonnières condamnées à être ensevelies leur vie durant dans une telle tour ont-elles pu recevoir avec ces objets des lettres et quelquefois même la visite de leur famille? Suivant la bonté d'âme des gouverneurs ou de leurs femmes, selon aussi la politique extérieure du gouvernement, qui avait parfois besoin de l'appui des princes protestants, la sévérité des geôliers se relâchait et

1. Ces cartes appartenaient évidemment aux soldats du corps de garde.

les malheureuses trouvaient pendant quelque temps un adoucissement à leurs misères. Quelquefois même le gouverneur et ses subordonnés se servaient, pour leurs intérêts personnels, du talent ou de l'industrie de la famille des prisonnières, qu'ils payaient en retour par un peu de bienveillance à leur égard.

Averti de la découverte que l'on venait de faire, je m'empressai de me rendre à Aigues-Mortes et d'examiner les objets trouvés. M. Pignat me confia les lettres, et avec l'aide d'une loupe j'ai pu en prendre une copie exacte[1]. Mais avant de les livrer à la publicité il a fallu reconstituer la personnalité des détenues dont le nom se trouvait sur les adresses.

I

Tous les historiens qui se sont occupés de la tour de Constance sont unanimes à dire qu'après l'évasion du camisard Abraham Mazel et de seize de ses compagnons d'infortune, le 27 juillet 1705, la tour ne fut plus destinée qu'aux femmes protestantes surprises à des assemblées religieuses; que les premières prisonnières qui vinrent l'habiter avaient été arrêtées à une assemblée tenue près de la ville d'Anduze et condamnées en 1717; que le prince de Beauvau mit en liberté en 1769 les quelques malheureuses qui s'y trouvaient encore à cette époque. Hélas! il faut avancer de plusieurs années la date de la première détention. Un jugement inédit que j'ai trouvé dans les archives de la cour d'appel de Nîmes (Sentences criminelles, liasses 9) nous donne une condamnation dès 1708.

Susanne Charrier, dite Randigonne, est condamnée par la Cour du Présidial de Nîmes, le 23 juillet 1708, pour « avoir convoqué et » acisté à plusieurs assemblées illicites a estre razée et estre enfermée » dans la Tour de Constance pour sa vie, sa maison située au lieu » Douveze[2] razée jusques aux fondements, ses biens acquis et con- » fisqués au proffit de sa Majesté, distrait la troisième partie pour ses » enfants s'il y en a ».

1. M. Pignat a voulu que ces fragments de lettres fussent religieusement conservés et les a offerts à M. le pasteur Grotz en le priant d'en faire hommage en son nom au Consistoire de l'église réformée de Nîmes. Il a joint à cet envoi une aimable lettre indiquant leur provenance et attestant leur authenticité. Quant aux souliers, aux débris de paillasse, etc., etc., ils sont soigneusement placés dans une vitrine que le casernier Lavie a mise dans une des salles de la tour, où les visiteurs pourront les examiner à loisir.

2. Ouveze, commune de Privas (Ardèche).

Trois hommes surpris en même temps qu'elle sont condamnés : Jean Beauthias et Pierre Fourbonne « à servir le Roy sur ses gallères » à perpetuité en qualité de forçats, leurs biens confisqués au proffit » de sa Majesté » ; Mathieu Suel, « à servir pendant 3 ans en qualité » de forçat et en l'amende de cent livres au proffit de sa Majesté ».

Comme Susanne Charrier, comme Beauthias, comme Fourbonne, le 27 mars 1730 se trouvait réunie au Mas des Crottes une foule de fidèles qui à l'appel des anciens s'y était rendue pour entendre un sermon au désert [1]. Par sa situation pittoresque au milieu des garrigues et des bois, le Mas des Crottes, éloigné de 3 kilomètres du village de Saint-Mamert et de 7 à 8 de Nîmes, semblait on ne peut mieux désigné pour cacher loin de tous regards ennemis l'acte pieux que de zélés protestants venaient y accomplir. Mais, soit imprudence, soit dénonciation d'un traître, l'assemblée fut surprise par la maréchaussée, qui, sur l'ordre de l'intendant de la province, parcourait incessamment à cette époque les territoires où l'on savait qu'habitaient des réformés.

Grâce à mon ami M. le pasteur Ch. Dardier, qui, pendant que je m'occupais à rassembler les documents pour cette étude, trouvait, coïncidence heureuse! dans la bibliothèque publique de Genève un document précieux, je puis laisser raconter cette terrible scène par le principal acteur lui-même, le ministre François Roux [2].

« Le 27 mars 1730, dit-il [3], je fis une assemblée du côté du mas de las Crottes où il y avait plusieurs fidèles de Nimes ; et du tems que j'étais dans la seconde partie de ma prédication, le détachement fond

1. Lorsqu'une assemblée au désert devait avoir lieu, des lettres anonymes simulant une invitation à déjeuner ou une affaire commerciale prévenaient les anciens, qui étaient chargés de l'annoncer aux fidèles. Voici un de ces billets inédits qui annonce un prêche du pasteur du désert Fromental.

« De Garrigues, le 10e avril 1770.

» Monsieur,

» Monsieur Fromental m'a chargé de vous écrire pour vous prier d'avertir les fidèles de votre église de se rendre vendredy prochain au porche de la Meterie de M. Bousquet de Nime, ou il se propose de donner à déjeuné. »

2. François Roux avait été reçu proposant le 22 mai 1721. C'est lui qui le premier prêcha à Saint-Ambroix, à Lunel, Massillargues et dans la Vaunage, et y établit des anciens. Le 27 novembre 1729, il présida, du côté de Saint-Paul-Lacoste, près d'Alais, une assemblée qui fut surprise : il y eut 22 fidèles d'Alais qui furent pris et qu'on enferma dans le fort de cette ville. Ils furent condamnés à trois mois de prison.

3. Papiers Court conservés à la bibliothèque publique de Genève, notés L. A. C.; t. VIII, p. 471, 472.
Lettre de François (Roux) à Antoine Court, reçue à Lausanne le 10 juin 1733. Communication de M. Charles Dardier.

sur l'assemblée et les fidèles prirent la fuite, dont on fit dix prisonniers, neuf femmes et un homme qui fut condamné aux galères et les femmes à la Tour de Constance. Les soldats poursuivirent un long temps les fidèles, et moy je fus abandonné de tous, après avoir couru un long temps que j'ent [en] dis les tambours des soldats qui les rappelaient; alors je m'arretai pour me reposer un peu, et ensuite je repris ma course parce que j'entendois toujours les soldats qui crioient : Arrète! arrète! tue! tue! Un peu après, quand j'eus passé un peu plus loin, que je n'entendis plus de bruit, je me mis à genoux et rendis grâce à Dieu de ce qu'il m'avoit préservé. Je me rendis à un village nommé Saint-Mamer, et priay un fidèle de me conduire plus loin, ce qu'il fit d'abord, et étant allé à un lieu nommé Sauvignargues, où je me reposai un peu (c'était le lendemain 28 et environ les 9 à 10 heures du matin), voici un détachement de soldats qui arrive dans ce village et s'arreta devant la porte où j'étois logé, en demandant la maison du consul, et alors la femme de la maison me dit toute tremblante : « Ah! nous sommes perdus! » Et m'étant mis à la fenêtre je vis les soldats qui commençoient à défiler, de sorte que je commençois à prendre la fuite. Mais comme on me dit que les soldats avoient mis des sentinelles à l'entour du lieu et qu'il aloit prendre le consul pour faire la visite, je quitay mon habit et pris une méchante veste de berger. Je quittai mon chapeau et ma perruque, pris un mauvais chapeau et un luchet, c'est une machine de fer dans de bois pour bêcher la terre, et avec cet équipage et mon outil, je sortis de la maison et pris d'abord les terres comme si j'allais travailler, et de là m'en fus dans un bois où j'avais ordonné qu'on apportât mon habit et me transportai en un autre endroit. Gloire soit rendue à notre Dieu!......»

Ces 9 femmes furent conduites au fort de Nîmes et condamnées le 3 avril 1730 par jugement du marquis de la Fare, intendant de la province du Languedoc, à avoir la tête rasée et à être enfermées pour le reste de leurs jours à la tour de Constance et leurs biens confisqués au profit du roi.

Quels étaient ces femmes? Les fragments de lettres récemment découverts à la tour nous le diront.

II

A Mademoiselle
Mademoiselle Sussont
Maurane *à la tour de*
Constanse

a Constanse (sic)

28 aout 1730.

[Madem] oiselle et belle fille.

Je vous felisite du fis que Dieu vous a donné, Et
moy qui vous embrase de tout mon ceur vous
soitant mille beneditions et que Dieu vous le veuil
conserve par sa sainte grase. Je vous envoie [des]
bant pour un lit et sinq planches pour m....
nogier de Saint-Lauran[1] je vous envoie.....
et dux linseul et de serviete quan... en ...
... lit en le vous soitan vous me.....
........pour dautan que j'ay.....

Susanne Daumezon, fille de Jean Daumezon, fabricant de bas, et de Jeanne Durant, nàquit à Nîmes le 17 septembre[2] 1704. Sa famille s'était ralliée une des premières à la Réforme et son nom se trouve dans les premiers registres de baptême de l'Église réformée de cette ville. Adonnée à l'industrie, elle occupait une position honorable, sinon fortunée.

La jeune Susanne fut mariée le 6 octobre 1729 à Barthélemy Mauran, maître meunier, fils de feu Claude Mauran et de Catherine Ganteyret. Le mariage fut béni par un prêtre catholique ; mais désireuse sans doute de le faire consacrer par un pasteur, comme cela se pratiquait dans les assemblées tenues au désert, elle se rendit au Mas des Crottes, où François Roux devait prêcher. Étant enceinte de quelques mois, elle fut facilement prise par les soldats et jetée à la tour de Constance, où elle donna le jour à un fils, comme le prouve l'acte de baptême suivant[3] :

1. Saint-Laurent-d'Aigouze, village près d'Aigues-Mortes.
2. Archives municipales de Nîmes, état civil. Pour toutes les dates de naissance, mariage ou décès citées plus loin, mêmes archives.
3. Archives municipales de la ville d'Aigues-Mortes, état civil.

« L'an que dessus (1730) et le dix huit août a esté baptisé Jean Louis né le jour precedent fils de Barthelemy Mauran, munier, h[t] de Nismes et Suzane Domezone sa femme prisonnière de la Tour de Constance. Ont été ses parrain et marraine M. Louis de Soizy capitaine commandant de la garnison d'Aiguesmortes invalides et Dame Jeanne Lestrade épouse de M. Antoine de Saint-Aulas major dud. Aiguesmortes, présens MM. Alexandre de Montfort lieutenant de la Compagnie d'invalides dud. M. de Soizy et Louis Aulas fils dud. M. de Saint-Aulas et lad. Jeanne Lestrade signés avec le parrain et la marraine et moi curé. Le [1].... étant illetré a fait sa marque.

» DE SOIZY, LESTRADE-SAINT AULAS, MONTFORT, AULAS.

» BEAUCLAN *curé*. »

C'est sa belle-mère Catherine Ganteyret qui lui écrivait la lettre dont on a retrouvé le fragment et qui lui envoyait différents objets pour adoucir l'amertune de sa situation ; des bancs et des planches pour faire un lit, afin qu'elle ne reposât pas directement sur le sol, deux draps et des serviettes.

La famille de Susanne Daumezon dut faire les démarches nécessaires pour obtenir son élargissement ; mais, soit obstination à ne pas abjurer, soit inflexibilité du pouvoir, son mari était mort le 1[er] mai 1739 avant que l'on eût obtenu un résultat favorable.

Cependant elle dut quitter la tour dans le mois de septembre 1742, après avoir subi 12 ans 6 mois de détention, car voici son acte d'abjuration, acte qui précédait toujours l'élargissement des prisonnières :

« *Abjuration de Susanne Domeson* [2]. L'an mil sept cents quarante deux et le onsiesme du mois de septembre est entré dans le giron de l'église après avoir abjuré les hérésies de Luther et de Calvin dans l'église paroissialle, Susanne Domeson veufve de Barthelemy Maurand de la ville de Nismes, desquelles heresies nous l'avons absoute en conséquence du pouvoir que nous avons reçu de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime évêque de Nismes. Ainsi l'atteste-je avec M. Louis Peyret, apoticaire, et monsieur Bernard de Ferrein, lieutenant invalide. Lad. Domeson ayant déclaré ne scavoir escrire de ce enquise et requise.

» PEYRET, FERREING LAMEYDE,

» GILLES *curé*. »

1. Le mot manque dans le registre.
2. Archives municipales d'Aigues-Mortes, état civil.

Malgré les longues années de souffrances, malgré les privations de toutes sortes et les tourments moraux et matériels qu'elle endura pendant douze ans, malgré son abjuration, elle resta fidèle à sa croyance.

Elle ne craignit pas de s'exposer à retourner encore dans la sombre tour en bravant le pouvoir par son second mariage avec Antoine Brouzet, fabricant de bas; mariage béni au désert, le 18 décembre 1746, par le pasteur Redonnel, quatre ans à peine après sa sortie. Elle mourut fidèle à la foi protestante, le jeudi 27 mars 1777, sans avoir eu d'enfants de son second mari. C'est son fils, Jean-Louis Mauran, né dans la tour de Constance, qui demande et obtient la permission de faire ensevelir sa mère, en réclamant l'application de la déclaration du Roi du 9 avril 1736, qui permet d'enterrer les corps de ceux auxquels la sépulture ecclésiastique n'est pas accordée (aux non-catholiques). Avant ce décret ils étaient jetés à la voirie.

A Madame
Madame la major [*r*] [1]
randre se luy plai[*ra*]
de Jullian *a la....*
a Ayg [*uesmortes*]

a Nismes cest 16e Xbre 1730.

Ma tres chere Epouse
Je vous diray comme je n'auroit pas tant
tardé à vous faire reponse s'il nest fait
....comme j'ay attendu dun jour a autre
..celle fin de pouvoir vous envoyer
quelque chose de positif, je vous diray
comme j'ay receu une lettre de la part
de la belle mere de mon frere laquelle
nous tachons de faire tenir a M. le Marquis
de Lafare a celle fin de le faire resouvenir
de la promesse qu'il a faite a Monsgr larchevesque
de Romans pour quil vous donne votre
elargissement, je n'ai plus rien a vous
dire sinon que vous vous reposiés toujours

1. Jeanne Lestrade, femme d'Antoine de Saint-Aulas, major d'Aigues-Mortes.

sur la providance et datandre constenmant
sans vous inquieté, parce que dans le moment
que nous y penseront le moins cest alors
que votre delivrance cet terminera, est que
Dieu vous faira eprouvé combien Il [est]
pitoyable envers ceux qui le reverent [je]
vous diray comme je me porte bien...
moy je prie le Seigneur pour l....
..........avec un attachemen...

ma tres chere epouse

affec....

fide...

Ju [llian]

Autre fragment de lettre :

A Madamoichelle

Madamoichelle

de Julliant *a Tour*
de Constanse

Ayguemorte.

du 23 may 173

Ma tre cher et poux jay r [eçu la]
cherre votre la quelle a ma f [ait]
un sansible plisir d'aprandre [l'é]
ta de votre santé ce ce que [je]
demande a ce gran dieu soir e [t matin]
dan toute mes priere, je vous di [rai]
comme je me porte for bien.....
mersi ausi comme toute la che [re]
famille et nos cher enfan j [e vous]
dirai comme demain je va a B.....
voir le jeune si ple ta Dieu a....
de votre robe je vous la fairra.....
nay parle a Ader pour vous la....
et sui ma tres cher et poux.....
de vos chere novelle puisque vous [avez]

la commiditté profite jen et je [vous]
embrase du profon de mon ceu [r]
et sui votre fidele époux

Jullian.

[Nime] s ce 26 may 1731.

cherre et poux j'ay
......votre quil me fait
....[sen] sible plesir daprandre
....la grace de Dieu vous
...........parfaite sante je
prie le seigneur quil vous il
la maintienne je vous dirai comme[1]
....
....

Jean Michel, maître salpêtrier, originaire du Mas d'Azil, fit bénir son mariage avec Dlle Susanne Brousse, de Nîmes, le 1er mars 1657, par le pasteur Jean Bruguier, l'un des ministres de cette église. De ce mariage naquit à Nîmes Jacques Michel, fabricant de bas, qui épousa dans sa ville natale, le 8 janvier 1699, Dlle Elisabeth Cournon, fille de Sr Pierre Cournon, architecte, et de Claudine Goïret.

Elisabeth Michel, leur fille, à qui furent adressées ces lettres pendant sa détention à la tour de Constance, vint au monde le 27 février 1701 et fut mariée le 30 octobre 1723 à Antoine Jullian, maître calandreur d'étoffes, troisième fils de feus Jérémie Jullian et de Louise Coulomb.

A cette époque la famille Jullian était assez fortunée; mais suivant la coutume, l'aîné héritant de la presque totalité du patrimoine paternel, la position d'Antoine n'était pas aussi brillante que celle de ses frères, ni son instruction littéraire aussi avancée. Les nombreuses fautes que l'on remarque dans ses lettres le prouvent assez. Il n'était pas rare alors dans notre province de trouver dans une famille de marchand les aînés seuls sachant lire et écrire.

Malgré le baptême qu'elle avait reçu des mains d'un prêtre ca-

1. L'écriture du premier fragment n'est pas la même que celle des deux autres, mais le commencement de la signature *Ju* est identiquement pareil à la signature Jullian. La première lettre doit avoir été écrite par le beau-frère aîné de la prisonnière, André Jullian.

tholique, Élisabeth Michel fut élevée dans la religion protestante; car sa famille, dont un membre, Antoine Cournon, avait fait partie du Consistoire de 1678 à 1680, était restée fermement attachée au culte proscrit.

Zélée protestante, madame Jullian suivait avec assiduité tous les prêches au désert, et ni l'éloignement, ni les soucis de la maternité ne pouvaient l'arrêter lorsqu'il s'agissait d'entendre la parole d'un pasteur vénéré.

Elle s'était rendue à l'assemblée des Crottes, laissant à la maison ses quatre enfants, dont un jeune nourrisson âgé à peine de quatre mois. Arrêtée par les soldats et conduite au fort de Nîmes, elle fut condamnée à avoir la tête rasée et à finir ses jours dans la tour de Constance. Ses biens furent aussi confisqués.

Quel ne devait pas être le désespoir de ces pauvres femmes arrachées ainsi à leurs maris et à leurs enfants ? Quelques-unes même ne devaient plus les revoir, car ils étaient morts avant leur mise en liberté. Il faut le croire pourtant, une détention aussi rigoureuse que peu méritée devait leur faire haïr davantage une religion que l'on voulait leur faire embrasser malgré elles; et leur foi les soutenait dans les luttes quotidiennes qu'elles avaient avec de zélés convertisseurs. Leur abjuration, en effet, rendait leur élargissement plus facile. Et pourtant bien peu se laissaient séduire pendant les premières années de leur emprisonnement.

Antoine Jullian et sa famille employèrent tous les moyens pour délivrer la pauvre prisonnière; mais pendant les dix premières années de sa détention, ce fut en vain.

Vers 1739 ils entrevirent, sans doute, l'espérance de pouvoir enfin réussir, et des placets nombreux furent adressés à des personnages influents de la province et de la cour. En voici deux que nous donnons *in extenso*. Ils sont sans date et ce ne sont que des copies. La famille d'Élisabeth Michel, qui existe encore à Nîmes, les possède dans ses archives[1].

« *A Monsieur de Bernage, conseiller d'État, intendant du Languedoc.*

» Suplie humblement, Sr Antoine Jullian, fabricant en bas de la

1. Papiers appartenant à Mme veuve Brunel-Jallaguier, arrière-petite-nièce d'Elisabeth Michel.

ville de Nismes et vous represente, Monseigneur, qu'Isabeau Michel, son épouse lorsqu'elle n'etoit que majeure de vingt-cinq ans, fut induite de se transporter il y a tantost dix ans, dans un lieu écarté qui est entre le lieu de la Calmette et le Mas des Crottes, auquel lieu on avait ménagé une assemblée.

» Mais ayant été surprise et arretée lorsqu'elle en approchait, elle fut condamnée par un jugement donné par le marquis de la Fare a estre détenue pendant la durée de ses jours dans la Tour de Constance. Il y a tantôt dix ans qu'elle gémit dans ce séjour de douleur separée du supliant son époux et de trois enfants qu'elle avait lors de son infortune.

» Une détention aussi douloureuse semble solliciter le recouvrement de sa liberté. Les motifs, Monseigneur, ne sçauraient estre plus pressants : son âge avancé, son sexe susceptible d'impression, une famille assez nombreuse qui la réclame, un époux qui ne cesse de la désirer, des pleurs qui n'ont pas tari depuis sa captivité et un repentir qui luy cause chaque jour de nouvelles peines, toutes ces circonstances luy font espérer que votre Grandeur voudra bien les adoucir et luy accorder son élargissement.

» A ces causes, Monseigneur, plaise à vos graces veu dont s'agist, ordonner que la dite Isabeau Michel sera élargie des prisons de la Tour de Constance du commendement qui sera fait au geôlier et autres qu'il appartiendra et le supliant avec cette épouse ne cesseront de faire des vœux pour votre santé et prospérité. »

« *A Monseigneur de Bernage, de Saint Maurice, Conseiller d'Etat, Intendant du Languedoc.*

» Isabeau Michel épouse d'Antoine Jullian, ouvrier en soye de la ville de Nimes, a l'honneur de représenter très humblement à votre grandeur, que par un jugement de 1730 elle fut condamnée avec plusieurs autres femmes à la Tour de Constance pour avoir été à une assemblée. Isabeau et Suzanne Amalric sœurs qui étoient du nombre ont été mises en liberté depuis sept ans. L'exposante ose aujourd'hui, Monseigneur, demander la même grace à votre Grandeur. Elle est accablée d'infirmité, elle a trois enfants qui ont absolument besoin de son secours; la captivité a été longue; tous ces différents motifs, Monseigneur, font espérer à l'exposante la même faveur que les deux autres ont reçue. Elle tachera de la mériter

par le plus profond respect et par la plus vive reconnaissance. »

Dans un autre placet adressé au comte de Saint-Florentin, ministre secrétaire d'État, et rédigé à peu de chose près comme les deux autres, il est dit : que Susanne et Isabeau Amalric sœurs, l'une épouse de Louis-François, l'autre d'Antoine Peire, ont été surprises à la même assemblée, condamnées par le même jugement et détenues dans la même tour. Précieuse indication qui nous servira plus tard.

Enfin, après plus de 12 ans de détention, madame Jullian, vaincue par la maladie, la misère et le chagrin, consent à abjurer, et voici cet acte qu'elle ne dut accomplir qu'accablée de remords.

« *Abjuration de Elisabeth Michel*[1]. L'an mil sept cent quarante-deux et le vingt trois du mois de septembre, est entrée dans le giron de l'Eglise, après avoir abjuré les erreurs de Calvin, Elisabeth Michel, femme du sieur Antoine Julien (sic) de la ville de Nismes, desquelles erreurs nous l'avons absoute, en conséquence du pouvoir qui nous a été donné par Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Evêque de Nismes ; ainsi je l'atteste avec monsieur François de Combelles, major de cette ville d'Aiguesmortes, et M. Claude Lacombe, sergent invalide de la compagnie de M. Bourrely. La dite Michel ayant déclaré ne savoir écrire de ce enquise et requise. »

» COMBELLES, LACOMBE,

» GILLES, *curé*. »

Cet acte fut bientôt suivi de la mise en liberté, comme le témoigne la lettre du roi Louis XV au duc de Fleury, gouverneur d'Aigues-Mortes.

« Mon cousin, estimant à propos que la nommée Elisabeth Michel, femme du nommé Julian, qui est détenue dans ma Tour de Constance en sorte presantement je vous fais cette lettre pour vous dire de la faire mettre en liberté. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

» Ecrit à Versailles le XXX octobre 1742.

Signé : « LOUIS. »

Et plus bas : « *Phelipeaux*. »

1. Archives municipales de la ville d'Aigues-Mortes, état civil.

« *A mon cousin le Duc de Fleury, gouverneur de la ville d'Aiguesmortes et de ma Tour de Constance et en son absence à celluy qui commande.*

» Nous Major de la ville d'Aiguesmortes certiffions que l'ordre du Roy copié cy dessus a été mis à execution, en foi de quoy avons donné le présant pour servir a ce que de raison.

» Fait aud. Aiguesmortes le 22 août 1747.

» COMBELLES. »

Elisabeth Michel était donc restée pendant 12 ans 7 mois prisonnière à la tour de Constance.

Mais avec la liberté reconquise ne devaient pas finir les tribulations de madame Jullian.

Une partie de sa dot avait été saisie lors de son emprisonnement. Le 6 septembre 1738, son mari reçut commandement de rendre la faible partie qu'il détenait encore. N'ayant pas déféré à cet ordre, il fut fait alors une saisie générale de tous ses biens. Mais cette saisie fut arrêtée par ordonnance de M. de Bernage du 20 novembre suivant, à condition qu'il paierait une rente annuelle de 20 livres, en gardant toutefois le restant de la dot de sa femme.

A la mort du père d'Élisabeth Michel, en 1755, Antoine Jullian put dérober au fisc une partie de l'héritage de son beau-père, mais une maison qui lui revenait fut grevée d'une autre rente annuelle de 20 livres. Quoique arrivé à une modeste aisance, il ne cesse de réclamer contre l'impôt de 40 livres qu'il est obligé de donner tous les ans au receveur de la régie des biens saisis des religionnaires. Il adresse placets sur placets : au duc de la Vrillière, au comte de Saint-Florentin, au comte de Périgord, à la princesse de Beauvau, etc., etc.

Dans l'un d'eux, de 1773, nous trouvons des renseignements précieux ; il est dit : qu'Élisabeth Michel fut condamnée à la tour de Constance le 3 avril 1730 par jugement du marquis de la Fare, intendant du Languedoc ; qu'il y a 30 ans qu'elle en est sortie ; que de 1739 à 1755 elle a payé chaque année 20 livres au fisc, et de 1755 à ce jour, 40 livres. Elle demande la même grâce que l'on a accordée aux dernières prisonnières de la tour de Constance, c'est-à-dire que la liberté franche et entière de ses biens lui soit également rendue.

Tous ces placets n'aboutirent pas. En 1779, Rabaut Saint-Etienne,

le futur président de l'Assemblée nationale, en rédige un que nous publions en entier et qu'il adressait à un M. Verdier.

« *Pour Monsieur Verdier,*

» Voyez je vous prie, mon tout cher ami, si le placet ci-derrière remplit vos vues; il faut savoir au juste le tems où madame Jullian fut condamnée; par quel intendant et en quel tems elle est sortie. On m'a dit que sa belle-fille était grosse et j'ai cru devoir le dire : cela est-il vrai? Je vous souhaite le bonjour.

» ST-ÉTIENNE. »

« Monseigneur,

» Eliz[t] Mège[1], veuve d'Ant[e] Julian de la ville de Nimes, prend la liberté de se jetter aux piés de V. G. pour lui représenter qu'ayant été arretée en 1730 au retour d'une assemblée de Religionnaires elle fut renfermée par jugement de ...... dans la tour d'Aigues-mortes, qu'après douze ans sept mois de captivité, la liberté lui fut rendue; mais que ses biens confisqués au profit du domaine de S. M. et consistant en une maison, son unique ressource, ne lui furent rendus que sous la condition qu'elle en payerait la somme annuelle de 40 livres, ce qui depuis l'an 1730 ne laissa pas de faire un objet considérable pour elle.

» Cependant, Monseigneur, l'infortunée veuve d'Antoine Julian a appris que beaucoup d'autres femmes, ses compagnes de captivité, avaient obtenu, avec la liberté de leurs personnes, celle de leurs biens, et que S. M. en leur permettant de rentrer dans la société, leur avait rendu l'usage de leur patrimoine pour y vivre, sans lequel bienfait elles n'auraient fait que changer d'infortune. C'est cette même grâce, Monseigneur, que la suppliante prend la liberté de solliciter. Les motifs de ses espérances sont la générosité et la clémence de notre auguste monarque; l'humanité de V. G. et les circonstances où la suppliante se trouve, lesquelles ne peuvent manquer, Monseigneur, de vous intéresser. Agée de près de 80 ans, elle a les infirmités de cet âge. Celui de ses fils[2] avec qui elle vit et qui allège le

1. Rabaut Saint-Etienne connaissait imparfaitement le nom de famille de madame Julian et il met Mège pour Michel.

2. Le fils cadet d'Elisabeth Michel, Claude Jullian, calandreur comme son père, joignit à son commerce une fabrique de bas, industrie nîmoise des plus florissantes à cette époque, et acquit une honorable fortune. Marié à Marie Sarrasin le 4 juillet 1747 par le pasteur du désert Pradel, une de ses filles, Antoi-

poids de ses infortunes a été père de vingt-deux enfants : douze sont encore vivants et le ciel lui fait espérer d'en avoir bientôt un treizième. Le surcroît de fortune que la suppliante sollicite sera un soulagement pour cette nombreuse famille, au sein de laquelle on ne cessera d'adresser des vœüx ardens pour le bonheur de S. M. et du ministre bienfaisant dont on implore l'intercession. »

En 1786 Elisabeth Michel vivait encore et elle payait toujours la rente annuelle de 40 livres. Voici le dernier reçu que nous trouvons, car tous ces reçus de 1739 à 1786 ont été précieusement conservés par la famille :

« Je soussigné préposé à la régie des biens des fugitifs ai reçu de Michel, veuve Julian, la somme de quarante livres pour ses deux semestres de 1786 a raison des biens d'Isabeau Michel, situés à Nimes.

» A Nimes, le vingt novembre mille sept cens quatre vingt six.

» CARRIÈRE. »

La remise franche et entière de ses biens lui fut-elle accordée avec l'édit réparateur de 1787? Nous n'avons pu en avoir la preuve, mais nous aimons à le croire. Il nous a été également impossible de découvrir la date de la mort de madame Jullian ; mais nous savons qu'elle fut enterrée dans le jardin de la maison, héritage de son père, maison pour laquelle elle avait si longtemps payé un inique impôt; car il est stipulé dans le bail à ferme de cette maison qu'Elisabeth Michel aura le droit de s'y faire enterrer.

III

Mademoyselle de François
a la tour de Constance
a Aiguemorte

Cette simple, mais précieuse adresse, qui contient au verso à peine quelques mots dont on ne peut faire la moindre phrase complète, nous permettra cependant, éclairé par l'indication fournie par un des placets d'Antoine Jullian au comte de Saint-Florentin, de faire revivre deux malheureuses prisonnières.

nette, fut la grand'mère de M. Joseph Flaissier, chevalier de la Légion d'honneur, qui avec ses trois frères a fondé une grande manufacture de tapis dont s'enorgueillit la ville de Nîmes.

Suzanne et Isabeau, filles de Jean Amalric, maître cardeur, et d'Isabeau Barandon, furent plus heureuses que leurs compagnes, prises comme elles à l'assemblée des Crottes et condamnées comme elles, le 3 avril 1730, à finir leurs jours dans la tour de Constance, car elles en sortirent après 3 ans environ de détention, comme le témoigne l'un des placets d'Antoine Jullian, adressé à M. de Bernage.

Il y avait entre les deux sœurs une grande différence d'âge et l'aînée aurait pu être la mère de sa cadette. La plus jeune, Isabeau, épousa à Nîmes, le 6 maï 1715, maître Louis François, fabricant de bas, originaire d'Uzès, dont le frère, Jean François, était notaire royal dans cette ville. Elle laissait à la charge de son mari, en entrant à la tour, une assez nombreuse famille.

L'aînée, Suzanne, baptisée à Nîmes le 15 octobre 1674 par le pasteur Jcard, épousa le 2 mai 1692 Antoine Peyre, maître facturier de laine. Elle avait 56 ans au moment de son arrestation et était plusieurs fois grand'mère, car un de ses fils, Jacques Peyre, avait épousé à Nîmes, le 25 novembre 1722, demoiselle Suzanne Clary.

On peut attribuer l'élargissement si prompt de ces deux femmes à leur position pécuniaire et sociale relativement élevée.

Malgré nos recherches, nous n'avons pas pu trouver de plus amples informations sur elles, ni la date de leur mort. Seulement, par les registres de baptême et de mariage tenus par les pasteurs du désert, nous savons que leurs descendants restèrent fidèles à la religion qui valut à leur aïeule l'honneur d'être prisonnière.

IV

A Nismes, ce 1er septembre 1730.

Ma très chere Epouse,

Je suis très mortifié d'avoir tant tardé à répondre
à la lettre que vous maves fait lhonneur de
mecrire. Il est vrait que j'en ay une excuse
toutte légitime puisquil a fallut que jaye
employé trois jours sens pouvoir men disponcé
a me diverty avec quelques uns de mes amis et
je crois que vous ne le prandes pas mauvais
puisque votre santé y a été fort interessée ;
de quoy vous pouves etre persuadée.

A legard des Coquons[1] de madame la majord[2]
je les aves baillé à un bouretaire[3] avec
voizine Billiarde. Cepandant il devoit
etre fait le quinze du mois passé; cepandant
Il nous a juré quil et du tout impossible
de les pouvoir encore faire a cauze de la raretté
des eaux; Il faut vous dire aussy que notre
fontaine ne coulle plus depuie long temps
voillat ce que cauze un sy longt retard et
dailleurs vous savez quil faut en avoir
en quantité pour les faire. Je vous asure
quil sufit qu'il soit a madame la
Mayord pour que je me donne tous les
soins possible, je vons prie de len persuader.
je vous envoye une paire bas de soye pour
Monsieur Lafont que vous aures soint de
le luy faire tenir avec une let. que je
vous envoye cy inclus que vous aures
. . . .
. . . .

Ce fragment de lettre, parfaitement conservé, est d'une fort belle écriture.

A Nime,

Ma belle seur,
Je vous echrit. . . . .
. . . .
. . . .
vous naves poin ressut agreablement comme on vous
avet prevenut par levangille remete vous entre le
bras de la divin providance, dites avec lanfant prodigue
je ne suis pas digne dettre apellé vottre anfan parce que
je vouloit preferoit la liberté de ce siècle au soufrance que

1. Cocons.
2. Madame de Saint-Aulas, femme du major de la ville d'Aigues-Mortes.
3. Bouretairo : locution patoise. Cardeur de fleuret ou de bourre de soie.

tu mas arvoyé; mais mon Dieu je reconnoit ma faute et
je ten demande pardon du fon de mon chœur je dis avec
saint Paul je (me pre) parait daler a Jerusalem soufrit
les chaine mais la mort meme pour le non de.....
insi je vou exorte davoir de tel santiman que

. . . .

Ces deux fragments de lettres, dont le second, malgré son orthographe primitive, est très touchant, par sa forme religieuse et les idées de résistance qu'il conseille, sont les derniers que l'on puisse publier. Les trois autres débris de lettres qui nous restent encore sont malheureusement trop informes pour en tirer la moindre phrase ayant un sens.

VI

Des neuf femmes arrêtées à l'assemblée du désert tenue le 27 mars 1730 au Mas des Crottes, quatre nous sont maintenant connues. Quelles étaient les cinq autres? Les deux prisonnières dont nous avons trouvé l'acte d'abjuration dans les archives de la ville d'Aigues-Mortes étaient-elles de ce nombre? C'est probable.

Anne Sabourine, de Nîmes, qui abjura le 19 novembre 1739.

Magdeleine Aberlen, femme du sieur Jean Pasquier, du lieu de Blauzac, diocèse de Nîmes, le 23 septembre 1742.

Nous avons là deux noms nouveaux à ajouter à la longue liste des malheureuses prisonnières qui habitèrent cette tour de Constance, deux fois célèbre par son admirable architecture et sa triste destination, pour laquelle cependant elle n'avait pas été construite. La tour renferme-t-elle encore quelques fragments ou débris d'objets ayant appartenu aux détenues? Le sous-sol, connu sous le nom d'oubliettes, qui, présume-t-on, servit de magasins au moyen âge et renferma certainement des prisonniers ou prisonnières insoumis, contient près d'un mètre de sable dont il sera bientôt déblayé. Mais il est peu probable que l'on y trouve quelque chose d'écrit, car l'humidité aura tout rongé.

De 1708 à 1769, combien de femmes vinrent-elles à Aigues-Mortes expier le crime de croire en Dieu et de le prier d'une manière que n'approuvait pas un clergé tout-puissant à cette époque? Le saura-

t-on jamais? Mais il serait curieux de connaître le sort final des prisonnières dont on possède le nom; et l'on verrait certainement que la détention la plus longue, les privations et les souffrances les plus dures ne parvinrent point à leur arracher complètement du cœur leur croyance protestante. Il est donc vrai de dire : Inutiles persécutions dont ne profitèrent ni le clergé, ni la France !

Ch. SAGNIER.

ÉPITRE BADINE

DE PICTET EN FAVEUR D'ANTOINE COURT.

(1732.)

Dans le tome VII des papiers d'Antoine Court qui sont à la bibliothèque publique de Genève, on lit aux pages 309 et 310 une charmante pièce de vers où se trouve, de la main du restaurateur des Églises réformées de France, la note suivante qui en fait connaître l'auteur et la destination : « Témoignage badin que M. Pictet fit en ma faveur lorsque je partis de Genève en octobre 1732. » Les lecteurs du *Bulletin*, qui ont fait si bon accueil à la correspondance familière de Court publiée en 1878 et plus récemment dans le numéro d'octobre dernier, ne liront pas sans intérêt cette gracieuse lettre de recommandation; car sous la légèreté de la forme ils y verront la haute estime qu'on avait à Genève et à Lausanne pour l'austère pasteur français, et la tendre sollicitude dont il était entouré par ses frères et ses sœurs réfugiés.

Le pasteur Jean-François Pictet, dont il s'agit ici, était fils du célèbre Bénédict Pictet, auteur des cantiques pour les solennités chrétiennes, que l'on chante encore avec tant d'édification; il avait hérité de son vénéré père, en même temps que sa pitié et son amour pour les Églises sous la croix, son goût prononcé pour la poésie. Il était né en 1699. Pasteur à Cologny en 1726, à Saconnex en 1727, il fut nommé à la ville en 1729; il fut aussi bibliothécaire, recteur, et mourut en 1778, après cinquante-deux ans de ministère.

Les noms propres qui se trouvent dans la pièce désignent des personnes qui prenaient un vif intérêt au misérable sort des protestants de France si cruellement persécutés. « Compère Moron, » ou plutôt de Montrond, fut parmi les amis les plus généreux et les plus dévoués d'Antoine Court.

ARMAND PICHERAL-DARDIER.

Genève, octobre 1879.

Court, le porteur de la présente,
D'une mine assez revenante,
A passé quelque tems hors du païs de Vaud.
Pour s'en aller en assurance,
Par un trait de sa prévoyance
Il m'a demandé comme il faut
Que je lui fisse un témoignage
Où sans égard au compérage
Je disse en peu de mots sa conduite et son train.
J'acquiesce à ses désirs, et pour tout préambule
Je déclare avoir vû le sieur dans ma célule,
Qui n'avoit point l'air d'un forain.
Il quittoit bientôt la partie,
Et faisant de chez moi sa vie
Il alloit allieurs se livrer;
Mais il ne pouvoit pas longtems y demeurer.
Ce bon compère tout de flame
Couroit de tout coté, souvent de dame en dame;
On le vouloit partout, et partout il volait;
Les gens de son païs, la nation Gasconne
Qui dans notre ville foisonne,
Sur son visage se coloit.
Jamais ces pauvres sœurs n'ont marqué plus de joye,
L'une disoit : Que je le voye!
L'autre après l'avoir vu retournoit le chercher,
On le suivoit partout et pour trouver son gîte
On venoit lui rendre visite
Dans le tems qu'il s'alloit coucher :
Je ne crains point que l'on en cause,
Car il n'a fait aucune chose
Qu'en tout bien tout honneur; et l'on peut bien juger
Qu'un ministre est toujours fort sage,
Et que jamais au badinage
On ne le voit trop s'engager.
Il craint trop la langue publique
Qui n'épargne pas sa critique
Et qui veut qu'un Pasteur sache se retenir.
Je crois donc que partout ce Ministre fidèle

Qui n'aime point la Bagatelle,
A sçu fort bien se contenir ;
Je le crois bonnement, car js suis charitable,
J'augure bien de mon prochain,
Et je serois déraisonnable
Si je lui donnois du chagrin.
Mais ce directeur si sévère
N'a pas été des plus austères :
Il s'est humanizé sans craindre le plaisir,
De repas en repas en bonne compagnie,
Toujours chez quelque bonne amie,
Pouvoit-on mieux se rejouir?
Je le renvoye à Lavalette
Qui l'a tenu sur la selette,
Plus d'une fois pour son bonheur,
Et qui par ses discours lui prêchant la morale,
Avec une voix doctorale,
Corrigera ce bon Pasteur.
Il est un peu gâté par nos Languedociennes,
D'ailleurs de fort bonnes chrétiennes,
Mais qui gâtent un peu trop les gens,
Qui les encensent sans mesure
Sans apréhender la censure
De ceux qui n'aiment pas l'encens.
Court se trouvoit fort à son aise,
Car il aime un peu la fadaise,
De se voir tous les jours invité quelque part.
Mais il faut que l'on l'humilie ;
Je l'ai fait sans cerémonie,
Plusieurs jours avant son départ.
Madame Baruel, Monsieur Beaulieu, j'espère,
Auront pitié de mon compère,
Et lui diront ses vérités.
Ils lui rendront un bon office
Et le ciel leur sera propice ;
Je me repose en leurs bontez.
Il faut encor que saint Hilaire,
Du sieur la bonne commère

Avec le compère Moron,
Ne lui donnent plus de louange,
Mais qu'ils lui donnent en échange
De temps en temps quelques lardons.
Pourvu que de Cornans, cette illustre vestale,
En louanges si libérale,
Qui du dit sieur a fait son directeur,
Veuille bien concourrir à ce pieux ouvrage,
J'espere que dans peu l'on aura l'avantage
De réussir avec honneur,
Car à moins de cela c'en est fait du compere.
Il sera gâté sans retour.
Hélas! s'il est ainsi je ne scais plus qu'y faire,
Si chacun le gâte à son tour.
Mais non, je crois voir ce bonhomme
Qu'ici de faveurs on assomme,
Rentrer dans son devoir et reprendre un bon train,
Profiter des leçons qu'on doit lui faire au Chene,
Et remercier de la peine
Que l'on ne prendra pas en vain!
Il m'a promis d'être docile,
Car en promesses il est fertile;
Pourvû qu'à les tenir il veuille être attentif,
On le reverra sans tristesse,
Et même on lui fera caresse,
Après avoir été quelque temps fugitif.
C'est ce que désire un compère
Qui demande pour son cher frère
Un accueil gracieux tel qu'il peut désirer.
Pour cette faveur sans égale
Qui pour le sieur est capitale,
Je m'engage à remercier.

BIBLIOGRAPHIE

DESUBAS. SON MINISTÈRE, SON MARTYRE (1720-1726), d'après des documents inédits, par D. BENOÎT. 1 vol. in-12, 294 pages.

M. le pasteur Daniel Benoît, que le martyrologe du XVIII[e] siècle a déjà si bien inspiré dans ses belles études sur Louis Ranc et Jacques Roger, vient d'acquérir un nouveau titre aux yeux des amis de notre histoire par une biographie de Desubas (Mathieu Majal) le doux apôtre dont la mort inspira tant de regrets, fit couler tant de larmes. Après les pages éloquentes que lui a consacrées l'historien des églises du désert, M. Nap. Peyrat, dans une sorte d'apothéose, il restait à retracer en détails la vie du pieux pasteur qui périt à vingt-six ans sur le gibet de Montpellier. C'est ce qu'a fait M. Benoît en puisant à des sources nouvelles ou peu explorées. Le meilleur éloge que l'on puisse faire de son livre, c'est que le héros, tout en étant plus familièrement connu, ne perd rien de cette poétique auréole qui le distingue entre tous les confesseurs du désert. On jugera de l'intérêt de cette biographie populaire par les pages suivantes, qui lui servent d'introduction :

Au cœur du Vivarais, dans cette partie de l'Ardèche que traverse l'Eyrieux et qui formait autrefois le canton des Boutières, se trouve une contrée intéressante qui frappe par son aspect tour à tour imposant et gracieux. Quoique rapprochée du Rhône, elle n'offre que dans quelques vallées abritées les riches produits de la plaine ; mais les versants des montagnes sont couronnés de pins, de noyers, de chênes-verts et surtout de châtaigniers dont le fruit est une vraie richesse pour le pays. L'hiver est toujours long et rigoureux sur ces hauteurs, mais au printemps elles prennent de l'animation et de la vie ; de nombreux troupeaux se répandent dans les prairies qu'arrosent des eaux murmurantes, et le voyageur étonné, dont le regard est sollicité par mille riantes perspectives, croirait fouler quelque canton retiré de la Suisse.

Ce pays, encore habité de nos jours par une race forte et laborieuse qui se ressent de son origine huguenote, pourrait à bon droit s'appeler la terre des martyrs. Dans un rayon de quelques lieues à peine on peut visiter le berceau de quatre prédicateurs de l'Évangile mis à mort dans le court espace de quatorze ans, sous le règne de Louis XV.

Le Bouschet-de-Pranles a donné le jour à Pierre Durand, l'apôtre du Vivarais. Ajoux a vu naître Louis Ranc, le jeune confesseur de Die. Chalançon se réclame du vieux Dortial, de camisard devenu prédicant, et qui subit à Nîmes le dernier supplice avec une admirable constance. Vernoux, enfin, se glorifie de Desubas.

Or, parmi ces martyrs qui scellèrent de leur sang le témoignage qu'ils rendaient à l'Évangile, il n'en est peut-être pas de plus sympathique que le héros de cette histoire. Tout intéresse en Desubas; — ses qualités physiques : tous les documents s'accordent à lui reconnaître un port plein de noblesse, une physionomie attrayante, ou, comme ils disent, « de la bonne grâce »; — sa jeunesse : comme Louis Ranc, Bénézet, Rochette, il n'avait que vingt-six ans lorsqu'il souffrit le martyre à Montpellier; — sa piété profonde, son dévouement infatigable : malgré une santé délicate il était toujours à la brèche, prêchant, évangélisant sous le feu des persécutions, et, depuis sa capture jusqu'à l'heure de sa mort, pas un murmure ne sortit de ses lèvres; — son intelligence et ses capacités : malgré sa jeunesse, il fut choisi pour remplir plus d'une mission délicate, et nous verrons qu'il eut l'honneur de siéger au synode national de 1744; — sa douceur et l'aménité de son caractère : elles avaient frappé et gagné jusqu'à ses juges, qui ne le condamnèrent qu'en pleurant et afin d'obéir aux édits royaux; — son amour filial enfin : telle de ses lettres, écrite de sa prison à sa famille quelques jours avant son supplice, est remarquable à ce point de vue et arrache des larmes. M. Meynadier, dans l'intéressante monographie qu'il a consacrée à Pierre Durand, a donc raison de dire que Desubas « a parmi nous une renommée dont il est bien digne d'ailleurs par sa piété, son dévouement et ses talents [1] ». Mais la plupart n'admirent-ils pas Desubas de confiance, pour ainsi dire, et sans le connaître? Que dis-je? en dehors du Vivarais, le plus grand nombre de nos coreligionnaires n'ignorent-ils pas entièrement son existence? Il m'a donc paru utile et opportun de recueillir les traits épars de son histoire et de ne pas laisser perdre les leçons d'héroïsme et de fidélité chrétienne que renferme une si belle vie.

Le succès a couronné mes recherches. Sans parler des écrits du temps, où j'ai pu glaner plus d'un fait intéressant, les archives particulières et publiques me réservaient une riche moisson. M. le pasteur Lebrat,

1. Pierre Durand, pasteur du désert et martyr, p. 20.

de Roubaix, arrière-petit-neveu du martyr, a bien voulu mettre à ma disposition ce qui reste des papiers de Desubas, précieuses reliques du passé. A son tour, M. le pasteur Bastide, de Saint-Pargoire, a dépouillé à mon intention le volumineux dossier de Desubas conservé aux archives de l'Hérault. Grâce à l'obligeance de ces amis que je tiens à remercier ici publiquement, et de plusieurs autres, j'ai pu rassembler un nombre considérable de documents inédits sur le martyr de Vernoux. On aurait pu les grouper avec plus d'art et de méthode, non avec plus de zèle et de pieuse admiration pour nos ancêtres. Puisse du moins cette biographie de Desubas, malgré ses lacunes, se frayer un chemin dans les familles protestantes et faire revivre, dans le cœur des enfants dégénérés, la piété et la fidélité des pères ! J'ose à peine espérer qu'elle pénétrera dans un cercle plus étendu ; et pourtant, catholiques et libres-penseurs ne trouveraient-ils pas quelque profit à contempler, en même temps que le tableau des maux sans nombre que l'intolérance peut enfanter, les fruits bénis de cet Évangile de paix que notre patrie repousse depuis si longtemps et dont elle a besoin à cette heure plus que jamais ?

Le *Bulletin* du 15 juillet dernier appelait l'attention sur les remarquables travaux consacrés par M. le pasteur Tollin à Michel Servet. M. Ch. Dardier, auquel on doit une importante étude sur le même sujet insérée dans la *Revue historique* de mai-juin 1879, va nous donner un nouveau morceau intitulé *Michel Servet : Portrait-caractère*, traduit de l'allemand de M. Tollin et suivi d'une bibliographie complète du martyr espagnol. Un appendice où sont solidement établis les titres de Servet comme auteur de la découverte de la circulation du sang, contrairement aux assertions du D[r] Chéreau, donne un vif intérêt à cette brochure, sur laquelle nous reviendrons prochainement.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 8 *avril* 1879.

Bulletin. M. Ch. Frossard communique un récit de l'exécution des frères Grenier et du ministre Lourmade, tiré d'un manuscrit de la bibliothèque de Toulouse et transmis par M. Delorme.

M. Sayous signale un mémoire de M. Paul Chaix, de Genève, sur le comte de Dohna, dernier gouverneur de la ville d'Orange, comme contenant des faits intéressants pour l'extinction du protestantisme dans cette ville.

Correspondance. Le secrétaire a reçu en dépôt une liste d'abjurations de l'église de Benet (Vendée) se rapportant à 1681, et révélant de nombreuses défections quatre ans avant la révocation de l'Édit de Nantes.

M. Potter, de Kingston, Rhode-Island (États-Unis), descendant de réfugiés français du nom de Lemoyne, s'informe au sujet d'un mémoire devant faire suite à celui qui a été publié dans le *Bulletin* (t. XVI, p. 69) sur l'émigration en Amérique, mais dont on ne retrouve aucune trace dans la collection Court.

M. le pasteur Paul de Felice signale un dossier de 70 pièces dans les archives du Loiret, concernant un bûcheron prédicant de la fin du XVIIIe siècle.

M. Ch. Sagnier annonce de nouvelles découvertes sur 150 familles émigrées de Nîmes à l'époque de la révocation. (Voy. le *Bulletin* de juin dernier.)

Bibliothèque. Parmi les dons récents on doit mentionner un exemplaire de *la Discipline ecclésiastique*, manuscrit du XVIIe siècle offert par M. le pasteur Charpiot, de Cannes.

On a aussi reçu par la même voie une très ancienne copie sur parchemin du *Martyre de Guillaume Husson*, faite à l'usage de sa famille retirée à Payerne, et conforme au texte du martyrologe (édition de 1597, f° 146).

M. le président fait un rapport sur les dispositions prises pour la prochaine assemblée annuelle, qui aura lieu avec un éclat inaccoutumé à l'oratoire Saint-Honoré.

ERRATA.

Le *Bulletin* du 15 octobre, revu à la hâte, loin de Paris, appelle quelques rectifications. Nos lecteurs ont déjà relevé, dans la note de la page 479, l'étrange substitution du mot de *propriétaire* à celui de *pasteur*. Même article, p. 480, l. 5, lisez: d'une *voix;* et plus loin, l. 32: *Barre des Cévennes*. Dans l'étude consacrée aux cinq martyrs de Chambéry, il faut lire, p. 435, l. 26: *Post tenebras;* p. 437, l. 1: *moisson*, au lieu de *mission;* et p. 449, l. 26: si c'est *par* mort, etc.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA JEUNESSE DES TROIS FILS DE PAUL RABAUT[1]

Cependant Saint-Étienne faisait de grands progrès dans ses études et le séminaire de Lausanne désirait le ravoir; tout au moins les amis de Court étaient-ils d'avis qu'il fût réintégré dans cet établissement. A ce propos ils faisaient courir le bruit que son père avait prié le Synode des Basses-Cévennes, duquel l'église de Nîmes ressortissait, de demander son admission audit séminaire. Paul Rabaut, qui était de plus en plus satisfait d'avoir placé ses enfants à Genève, s'opposa de la manière la plus formelle au déplacement de son fils aîné. Il paraît du reste que Court avait été froissé du retrait des trois jeunes gens du séminaire de Lausanne, et qu'à partir de cette époque sa correspondance avec le pasteur de Nîmes était devenue plus rare, si même elle n'avait cessé complètement. « Je ne sais, dit ce dernier, si M. Court veut rompre avec moi, mais il y a fort longtemps que je ne reçois point de ses lettres. »

Quelques mois plus tard, le résident de France à Genève prenait ombrage de la présence des trois jeunes Rabaut dans cette ville et l'interprétait sous un jour défavorable à la petite république, à laquelle il reprochait sans doute de favoriser les

1. Voir le dernier n° du *Bulletin*, p. 481.

ministres de France, toujours considérés comme des rebelles par la Cour. Leur père, avec le sens droit qui le caractérisait, jugea qu'il n'y avait pas lieu de s'alarmer de ces dispositions. « Assurément, écrivit-il à Chiron, il sera bien aisé de détromper M. le Résident. Si nos amis que j'assure de mon respect, jugeaient nécessaire que je lui écrive là-dessus, je le ferai volontiers. Je souhaite qu'on ne puisse pas appliquer là la fable du loup et de l'agneau[1]. »

La correspondance de Paul Rabaut avec Étienne Chiron continue à témoigner de la joie que ce digne père ressentait du succès de ses enfants. Saint-Étienne monta en philosophie en mai 1758; il avait alors quinze ans et, à la fin du mois d'août de la même année, il s'apprêtait à faire sa première communion. « Puisse-t-il, disait son père, s'unir intimement avec son Rédempteur et pouvoir dire avec saint Paul : Ce n'est plus moi qui vis, c'est Christ qui vit en moi[2] ! » A cette occasion Paul Rabaut demandait à Chiron si son fils ne serait pas maintenant en âge de donner quelques leçons. « Cela me soulagerait un peu, » disait-il. Et comme rien de ce qui regardait ses fils ne lui était indifférent, il disait encore à Chiron : « Si notre cher M. La Caussade est encore en ville, je vous prie de l'embrasser de ma part et de le charger de la mesure de la stature de vos neveux[3]. » C'est le titre qu'il donnait souvent à ses fils, tant pour éviter les recherches indiscrètes que pour reconnaître l'affection toute paternelle que Chiron leur témoignait.

L'année suivante, après les examens de Pâques, Saint-Étienne, qui venait de terminer sa philosophie, fit une visite à ses parents. Il ne les avait pas vus depuis cinq années. On fit courir le bruit à Genève, à propos de cette visite, qu'il avait déjà rempli l'office de lecteur dans les assemblées. Mais ce bruit n'avait aucun fondement. « Je sais les ménagements, écrivit son père, qu'il faut garder, afin qu'il puisse retourner où il était. Quand il va aux assemblées je le fais tenir à l'écart, et je me garderais bien

1. Lettre à Et. Chiron du 8 mai 1758.
2. Lettre à Et. Chiron du 22 août 1758.
3. Lettre à Et. Chiron, du 22 août 1758.

de le produire en public. » Il ajoutait : « Je lui ai acheté le dictionnaire grec de Schrevelius. Il travaille un peu sur le Nouveau Testament grec d'Erasme, un peu à la Théologie et un peu à la Logique. Ainsi, il ne perd pas tout à fait son temps[1]. »

Il paraît que Saint-Étienne avait donné dans les derniers temps quelques sujets de plainte à Chiron par son esprit léger et sarcastique[2]. Ce dernier profita de ce que le jeune pensionnaire était auprès de ses parents pour lui adresser une lettre sérieuse de recommandation, qui fut du reste très bien reçue. « J'ai vu avec plaisir, écrivait le père à Chiron, la manière dont Saint-Etienne a pris vos répréhensions. Vous jugez bien que nous les avons appuyées ; j'espère qu'à son retour vous en serez plus content que vous ne l'étiez après son départ. Je compte que vous vous apercevrez que la maison paternelle ne lui a point été inutile. Au surplus l'air natal lui a été salutaire. Il a grandi et acquis de l'embonpoint. Il me tarde de trouver une commodité favorable pour le faire partir[3]. »

Saint-Étienne confessa lui-même ses torts à celui qu'il aimait à appeler son oncle : « Ne doutez pas un moment que je n'aie pris en bonne part les avis que vous avez la bonté de me donner et je tâcherai d'en profiter. Quoique la légèreté dont vous me taxez soit une chose qui est dans mon tempérament, je crois cependant qu'il sera possible de m'en corriger. Aussi ferai-je mes efforts pour cela. Quant à ce que vous me dites que j'ai un esprit mordant et satyrique, si jamais j'ai dit quoi que ce soit de piquant contre quelqu'un, je ne l'ai fait que par représaille. Je suis Français et partant un peu impatient. Cependant dorénavant je tâcherai d'acquérir la patience nécessaire pour souffrir les méchantes railleries dont on m'assaillera. Enfin, si jamais j'ai, comme vous me le dites, témoigné du mépris à vous et à ma chère tante (ce que je ne sache pas avoir fait), je vous proteste que j'en suis très fâché[4]. »

1. Lettre à Et. Chiron, du 31 mai 1758.
2. Lettre à Et. Chiron, du 9 mai 1759.
3. Lettre à Et. Chiron, du 8 juin et du 19 juin 1759.
4. Lettre de Rabaut Saint-Etienne à Chiron, du 29 juin 1759.

Il semble que Paul Rabaut retira de Genève à cette époque Dnpuis, son plus jeune fils. Il est certain du moins que l'enfant n'y était plus au mois de février 1760. Il avait alors quatorze ans, et ce fut la lenteur de ses progrès qui décida son père à le faire revenir auprès de lui. Nous avons vu que deux ans auparavant il avait été déjà sur le point de le rappeler pour la même raison. A partir de cette époque, nos sources se taisent complètement sur sa personne, mais nous savons d'ailleurs que son père lui fit embrasser la carrière du commerce.

Pomier, son second fils, marchait mieux ; cependant il avait aussi beaucoup de peine à mordre aux études classiques. « Si Pomier, disait le père, ne profitait pas plus que ne l'a fait Dupuis, il vaudrait beaucoup mieux qu'il abandonnât l'ouvrage[1]. »

Quant à Saint-Étienne, revenu à Genève en juillet 1759, après avoir passé plusieurs mois de vacances à Nîmes, il entra dans l'auditoire de théologie. Son père, qui lui avait fortement recommandé de s'appliquer à l'hébreu, fut très heureux d'apprendre qu'il avait à la fin de l'année suivante subi de bons examens dans cette langue. « Quand je l'ai pressé, écrivait-il à ce propos à Chiron, de s'appliquer soigneusement à l'étude de cette langue, c'est dans l'espérance qu'il pourra l'enseigner un jour, afin qu'il soit en état de le faire ; car je n'ignore point d'ailleurs que cette étude ne suffit pas, mais on ne trouve pas toujours et partout autant de secours pour l'hébreu que pour la théologie[2]. »

Paul Rabaut retira Saint-Étienne et Pomier de Genève en octobre 1761. Ils y avaient passé environ sept années. Comme ils n'avaient pas terminé leurs études théologiques, le bruit courut en Suisse que leur père ne les destinait pas au service des églises sous la croix.

Le digne pasteur de Nimes en fut très affecté et chargea le fils d'Antoine Court, Court de Gébelin, de Lausanne, de dire de sa part à ses illustres amis de Genève et du pays de Vaud que per-

1. Lettre à Et. Chiron, du 23 septembre 1760.
2. Lettre à Et. Chiron, du 7 juillet 1760.

sonne plus que lui n'était attaché au service des églises affligées, et que s'il avait retiré ses enfants auprès de lui, c'était surtout dans la crainte qu'ils ne prissent trop de goût pour les pays libres et n'eussent la pensée de quitter la France pour des contrées plus heureuses [1].

Les deux fils de Paul Rabaut continuèrent donc leurs études théologiques auprès de leur père. Saint-Étienne fit son premier sermon le premier jour de l'année 1763 et annonça en ces termes à Chiron cet événement, toujours émouvant et solennel pour un jeune candidat au saint ministère : « Comme je sais que vous avez la bonté de vous intéresser à ce qui me regarde, je vous apprendrai que j'ai commencé l'année par un sermon que je débitai samedi. Me voilà engagé dans une carrière noble tout à la fois et périlleuse. Priez le Seigneur, comme je le fais de mon côté, pour qu'il m'accorde les grâces dont j'ai besoin pour m'en acquitter dignement [2]. »

Saint-Étienne continua à travailler deux ans encore à la théologie sous les yeux de son père en s'exerçant de temps à autre à la prédication. Il suivait également le mouvement littéraire de l'époque, et quand Voltaire fit paraître son trop célèbre *Dictionnaire philosophique*, il en fut si scandalisé, qu'il se laissa aller à prononcer des paroles qui ne témoigaient pas assurément d'une parfaite intelligence de la liberté des convictions religieuses. « J'ai beaucoup entendu parler, écrit-il à Chiron, du Dictionnaire philosophique. L'on dit que c'est l'égoût de toutes les impiétés imaginables. M. de Voltaire finit comme il a commencé. Il se surpasse même, dit-on, dans ce dernier ouvrage. Il ne fait pas mal de s'accoutumer au feu et, en attendant mieux, il ne peut pas mieux employer son temps qu'à se faire brûler en effigie. L'intolérance est assurément quelque chose d'horrible; mais peut-on réellement ne pas sévir contre un homme qui mettrait l'univers en dissension si son système prenait faveur entière ? On dit qu'il paraîtra des réfutations; cela vaudra

1. Lettre de Court de Gébelin à Et. Chiron, du 8 novembre 1761.
2. Lettre de Rabaut Saint-Étienne à Et. Chiron, du 5 janvier 1763.

peut-être encore mieux que des fagots[1]. » Dans sa légitime indignation, le jeune proposant ne voyait pas que c'était au nom même du principe qu'il semblait recommander qu'on pendait encore les pasteurs et que les protestants étaient envoyés aux galères !

Peu après, Saint-Étienne alla se faire consacrer au saint ministère à Lausanne. Son père jugea sans doute la chose nécessaire pour ne pas attirer sur son fils l'attention de l'autorité jalouse. Quoi qu'il en soit, il éprouva une grande joie de cet événement. « Vous avez sans doute vu mon cher Saint-Étienne, écrit-il à Chiron. Le voilà parvenu au terme de mes désirs et de mes espérances. Puisse-t-il remplir dignement la sainte vocation dont il est honoré[2] ! »

En mai 1765 Saint-Étienne fut donné comme collègue à son père par le synode des Basses-Cévennes. Il fit ensuite un voyage à Bédarieux, patrie de son père, et fut présenté à l'église de Nîmes en juillet. La cérémonie fut aussi solennelle que touchante. « Mon cher père, dit-il, fit un discours assortissant à la circonstance sur les difficultés et les avantages du ministère, et lorsqu'il fut à l'application qui était tournée en forme d'exhortation qu'il m'adressait; lorsque je me levai pour la recevoir debout, suivant notre usage, un murmure soudain s'éleva dans l'assemblée, qui était ce jour-là fort nombreuse. Presque tout le monde se leva pour voir le spectacle aussi nouveau qu'attendrissant, des larmes coulèrent de tous les yeux. Le pathétique de cette scène empêcha les auditeurs d'écouter la fin du discours et mon cher père de le rendre comme il l'avait composé. Il nous fallut faire tous nos efforts pour ne pas donner des larmes à un spectacle qui en arracha des yeux même des catholiques qui étaient présents. Nos protestants ne pouvaient envisager sans émotion une scène qui leur rappelait les temps affreux par lesquels la plupart sont passés. Tout, dans une situation comme la nôtre, détermine à l'émotion des cœurs

1. Lettre de Saint-Étienne à Et. Chiron, du 30 septembre 1764.
2. Lettre à Et Chiron, du 25 novembre 1764.

naturellement sensibles et qui ont contracté une habitude d'attendrissement et de douleur. On remarquait que, depuis la révocation de l'édit de Nantes, mon cher père était le premier qui eût un fils ministre; qu'il était le seul par conséquent qui eût présenté son fils à une église, et que sa joie était d'autant plus grande que ce fils, en devenant pasteur, devenait aussi son collègue. La publicité de l'action n'aidait pas peu à la rendre intéressante, et je vous avoue que le moment qui lui succéda fut un des plus délicieux moments de ma vie. Je fis le dimanche suivant mon discours d'entrée sur I Cor. IV, 1, 2[1], que je tâchai de rendre aussi intéressant que put me le permettre le peu de temps que j'avais eu pour le composer[2]. »

Pomier, qui « travaillait encore aux sermons » sous la direction de son père en 1764, était pasteur à Marseille en 1770, et cette date a une certaine importance historique, car la lettre que le fils puîné de Paul Rabaut écrivit à Étienne Chiron à cette occasion, nous apprend que c'était pour la première fois depuis la révocation de l'édit de Nantes que Marseille possédait un pasteur en propre. Pomier rencontra dans ce poste les difficultés « que l'on trouve, dit-il, dans une église naissante[3] ». Il paraît toutefois qu'elles furent assez sérieuses, car la même année il passa au service de l'église de Montpellier. Huit ans après (1778), il accepta la vocation que lui adressa l'Église de Bordeaux. « Les honoraires qu'on me fait à Montpellier, disait-il à Chiron pour expliquer sa résolution, n'ont pas suffi jusqu'ici à mon entretien. Il m'a fallu toujours ajouter quelque chose du peu que j'ai pour aller au bout de l'année. Il est temps que je pense à l'avenir et aux infirmités de la vieillesse[4]. » L'Église de Montpellier, qui attachait un grand prix au ministère de Pomier, fit opposition à son départ devant le synode provincial du Bas-Languedoc, qui ne consentit point à lui donner son

1. « Que chacun nous regarde comme des ministres de Christ, des économes des mystères de Dieu. Ce qu'on demande des économes, c'est qu'ils soient trouvés fidèles. »
2. Lettre de Saint-Etienne à Et. Chiron, du 8 juillet 1765.
3. Lettre de Pomier à Et. Chiron, du 27 juillet 1770.
4. Lettre de Pomier à Et. Chiron, du 11 janvier 1779.

congé. « Je ne vais point à Bordeaux, écrit-il à ce propos, les besoins de la province et les circonstances où se trouve mon église ont fait obstacle à mon congé. A la bonne heure si je dois être utile[1]. » Pomier demeura attaché comme pasteur à l'Église de Montpellier jusqu'à la Révolution, époque où il fut nommé député à la Convention nationale par le département du Gard.

Nous ne terminerons pas cette notice sans faire connaître encore deux faits inédits relatifs à Saint-Étienne: le premier, c'est qu'il est l'auteur du *Manuel des malades ou recueil de lectures édifiantes à l'usage des malades, des vieillards et des infirmes*[2], qu'on ne savait sûrement à qui attribuer et qu'on rencontre encore dans bon nombre de familles protestantes; le second était que son livre célèbre intitulé *le Vieux Cévenol, ou Anecdotes de la vie d'Ambroise Borély, mort à Londres, âgé de* 103 *ans*, 7 *mois et* 4 *jours*[2], fut considérablement retouché par le théologien génevois Jacob Vernes, l'adversaire de Voltaire et l'ami de Rousseau. Voici dans quelles circonstances. Dès que Saint-Étienne eut mis la dernière main à son opuscule, il en adressa le manuscrit à Duvoisin, chapelain de l'ambassade de Hollande à Paris, qui l'approuva fort et estima que « le moment était favorable pour le faire imprimer ». Duvoisin ayant retourné le livre à son auteur, celui-ci l'envoya à Étienne Chiron, à Genève, qui le communiqua à son tour à Vernes avec prière de lui en dire son sentiment. Rabaut Saint-Étienne apprit le fait avec plaisir, car Vernes était un homme de goût. « Il ne pouvait rien arriver de plus heureux à mon *Vieux Cévenol*, dit-il, que de tomber entre les mains de M. Vernes, et je n'aurais jamais osé demander pour lui le service que vous lui avez obtenu... Corrections, changements, tout ce que M. Vernes fera ne peut manquer d'être bien fait. Je sais qu'il y a dans cette brochure des négligences de style et surtout une bigarrure dans l'ironie qui ne la distingue pas assez du sérieux; mais je suis un paresseux pour la correction. Je fais ma besogne tout

1. Lettre de Pomier à Et. Chiron, du 21 mai 1779.
2. Lausanne, 1773, 116 pages in-8.

d'un jet, et n'ai plus le courage d'y toucher. Je suis plus heureux que je ne mérite, et c'est à vous que je dois ce bonheur[1]. »

Après avoir fait subir au manuscrit de Saint-Étienne les retouches qu'il jugea nécessaires, Vernes le livra à l'impression, sans le communiquer de nouveau à son auteur, et l'opuscule parut à Genève dans les premiers jours de l'année 1779 avec ce titre tout différent de celui qu'avait adopté Saint-Étienne: *Triomphe de l'intolérance, ou Anecdotes de la vie d'Ambroise Borély, mort à Londres, âgé de 103 ans, recueillies par W. Jestermann. Ouvrage traduit de l'anglais et trouvé dans les papiers de M. de Voltaire.* Saint-Étienne se déclara satisfait de certaines corrections de Vernes, mais il le fut assez peu des autres[2]. Il ne s'en expliqua toutefois que fort discrètement dans la lettre qu'il adressa à Chiron à ce propos. « L'ouvrage est bien exécuté, dit-il, la correction typographique est exacte et un témoignage de la peine qu'elle a donnée à M. Vernes. On ne peut mieux imprimer. Quant aux changements faits dans le cours de l'ouvrage, ils doivent être bien, puisqu'ils sont d'une meilleure main que la mienne. Je n'aurais point pour moi filé les amours de Borély, et j'avais résisté à cette tentation pour ne point trop écarter les déclarations du roi les unes des autres et ralentir l'effet qui doit résulter de leur entassement. On a fait le Cévenol trop jeune à l'époque de son mariage, ce qui rejette cette aventure à l'an 1708 ou 1710, époque à laquelle il ne se faisait point de mariages au désert. Cette partie paraît visiblement faite d'une autre main... J'ai regret du changement que l'on a fait au titre: 1° parce que dans le titre doit être le sommaire de l'ouvrage, et qu'ici il n'y a nul rapport, ou que du moins il est fort éloigné, et qu'on ne le découvre qu'avec une certaine peine d'esprit; 2° parce qu'il peut rebuter un certain nombre d'acheteurs qui ne prennent un livre que sur le titre et que l'antiphilosophie de celui-ci le leur fera jeter là; 3° parce que le mien annonçait un roman ou un conte et qu'il servait ainsi

1. Lettre de Saint-Etienne à Et. Chiron, du 17 octobre 1778.
2. Lettre de Saint-Etienne à Et. Chiron, du 26 octobre 1778.

d'amorce à la frivolité des trois quarts des lecteurs. Il me semble d'ailleurs qu'il cadrait parfaitement avec ce que ce livre contient, au lieu que quand on achète *le Triomphe de l'intolérance* on s'attend à trouver des arguments et non des aventures. Enfin c'est une affaire faite et il n'y a point de remède. L'idée du plaidoyer est fort bonne et encore mieux exécutée ; elle allonge l'ouvrage précisément où il était trop court et, ce qui vaut mieux, elle le pare[1]. »

Nous voulions parler seulement de la jeunesse des trois fils de Paul Rabaut. Voici que Saint-Étienne, au point où nous sommes parvenu, avait déjà atteint sa trente-sixième année. Ou voudra bien sans doute nous pardonner cette digression à raison des détails inédits et curieux qu'il nous a été permis de fournir sur l'un des écrits les plus célèbres et les plus utiles du fils aîné de Paul Rabaut.

E. Arnaud.

1. Lettre de Rabaut Saint-Etienne à Et. Chiron, du 25 janvier 1779.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

EXTRAITS DE LA GAZETTE DE HAARLEM

SUR LES PERSÉCUTIONS DIRIGÉES CONTRE LES PROTESTANTS FRANÇAIS DE 1679 A 1685 [1]

Paris, 25 *février.* — On a enregistré dans les villages et sénéchaussées du Languedoc et du Dauphiné l'amnistie du Roi à tous les réformés qui ont pris les armes, à l'exception des ministres et de 30 autres, à condition que dans le courant du mois ils retourneront en leurs demeures. On a encore rasé trois temples. L'évêque de Nîmes est dangereusement malade, et l'on dit que M. de Mirepoix, qui est son coadjuteur, désire de lui succéder.

On écrit de Saintonge que Mr de Viguier, conseiller de la chambre de l'édit au parlement de Bordeaux, s'est informé de toutes les églises bâties en Saintonge, et ayant appris que les ministres disaient qu'il n'y avait pas un temple qui eût été bâti contre les stipulations de l'Édit de Nantes (tandis qu'on prétend qu'il n'y en a pas un seul, excepté celui de Marennes, qui n'ait été bâti ultérieurement), il a fait fermer tous les temples et a fait arrêter les 12 principaux ministres de la province pour les conduire à Bordeaux. Le temple de Marennes est aussi fermé parce que le ministre, contre l'édit du roi, a reçu des nouveaux convertis. Ce même Mons. De Viguier ira à présent faire ses visites en d'autres lieux.

Paris, 10 *mars.* — Au Vigan, dans les Cévennes, il est resté une compagnie de dragons qui vit aux frais des réformés; chaque soldat doit avoir dix sous par jour. Le marquis de Vardes a assisté à la messe que le père Honoré a dite à Montpellier, et ensuite il se rendra à Aigues-Mortes.

Paris, 17 *mars.* — On écrit du Dauphiné que l'évêque de Valence a reçu un arrêt du conseil d'État portant que 36 temples des réfor-

1. Voir le *Bulletin* de septembre dernier, p. 403.

més dans l'évêché seront immédiatement démolis parce que les réformés ont pris les armes et ont prêché dans les lieux interdits.

A la suite de cet arrêté on avait commencé à démolir 10 de ces temples et on y travaille avec un grand zèle.

Paris, 31 *mars*. — A Montauban, il y a beaucoup de troupes logées chez les réformés. Dans les Cévennes il y a deux bandes de missionnaires jésuites pour procéder à leur conversion.

Le roi a, sur la demande du père La Chaise, envoyé un million à l'évêque de Valence afin qu'il pût donner de l'argent à ceux qui voudraient se convertir.

Paris, 21 *juillet*. — On écrit du bas Languedoc que l'intendant d'Aguesseau a fait arrêter à Chalus (?) dans les Cévennes quelques réformés accusés d'avoir recélé des armes à feu et les a fait conduire à la citadelle de Montpellier. L'intendant a reçu l'ordre de faire arrêter tous les réformés qui feraient quelque chose d'extraordinaire.

Paris, 15 *août*. — On écrit du Dauphiné qu'à la suite des poursuites dirigées par l'évêque de Valence contre les pasteurs et les principaux membres du consistoire de Montélimart, accusés d'avoir contrevenu les édits du Roi, on a ordonné la démolition du temple de Montélimart; les pasteurs et anciens du consistoire sont bannis et condamnés à payer de fortes amendes, ce qui a été exécuté et sera suivi d'autres démolitions.

Paris, 15 *septembre*. — On écrit de Toulouse que le procureur général a fait arrêter, par ordre du Roi, un s^r^ de Breuil, réformé.

Paris, 19 *septembre*. — A Toulouse on a publié un édit du Roi par lequel il est interdit aux réformés de se réunir en assemblée. On a supprimé une académie des réformés à Die en Dauphiné et démoli plusieurs de leurs temples.

29 *septembre*. — On dit que le régiment de Villeneuve prendra ses quartiers d'hiver dans les Cévennes chez les réformés, et l'on a démoli 15 nouveaux temples en ce pays.

Paris, 6 *octobre*. — On dit que quelques troupes passeront l'hiver à Puy-Laurens dans l'évêché de Lavaur où les réformés ont une excellente académie et un superbe temple.

Paris, 10 *octobre*. — Sur un arrêt du parlement de Toulouse on a démoli le temple de Mazamet dans l'évêché de Lavaur. L'évêque travaille assidûment à faire fermer l'académie de Puy-Laurens avant

la réunion prochaine du clergé et demande la suppression du temple qui n'est qu'à cent pas de l'église paroissiale.

Paris, 27 *octobre*. — On n'a pas encore caserné les régiments qui reviennent de Catalogne. La cavalerie s'est rendue en Gascogne, et principalement dans l'évêché de Montauban, où elle exécute à la rigueur les ordres du Roi en démolissant les temples des réformés. On croit que cette question reviendra dans l'assemblée du clergé.

M. de la Berchère, évêque de Lavaur, a obtenu des arrêts pour faire démolir de nouveaux temples dans son évêché; celui de Mazamet est déjà démoli.

L'intendant d'Alençon a, de son autorité privée, fait fermer le temple de cette ville, sous prétexte que le consistoire ne lui rendait pas un compte exact des deniers collectés au profit des pauvres.

Paris, 27 *novembre*. — On dit que le Roi se rendra au parlement pour faire enregistrer quelques édits et aussi pour abroger l'édit de Nantes.

Paris, 5 *décembre*. — On écrit de Nîmes que l'intendant et le clergé réuni pour les affaires de la religion ont résolu de faire démolir le temple de Sommières, ainsi que six châteaux de gentilshommes, dans les Cévennes, parce qu'on y a prêché contre l'édit du Roi; les autres temples qui seront dans le même cas, seront aussi rasés. On a arrêté un ministre auquel on avait fait l'année dernière son procès par contumace.

Il est défendu aux réformés de recevoir des malades ou blessés sous peine de confiscation des biens, et il leur est ordonné de remettre aux catholiques l'argent reçu pour l'entretien des pauvres.

Paris, 8 *décembre*. — On écrit de Montpellier que la congrégation de cette ville ne cherche que des prétextes pour faire démolir des temples protestants et pour extirper la religion réformée, et qu'on fera des propositions au Roi à ce sujet.

Mons. de Marillac, intendant de la généralité de Rouen, a fait venir le consistoire de cette ville pour lui dire que c'était l'intention du Roi que les pauvres réformés fussent aussi bien traités dans les hôpitaux que les catholiques, que les fondations et meubles qu'ils pouvaient avoir pour cet objet devaient être remis aux hôpitaux; qu'il ne leur serait point permis d'avoir des institutions séparées, et qu'ils devaient lui apporter tous leurs legs et registres. Ceux du consistoire ont répondu qu'ils n'avaient pas d'autres moyens de

pourvoir a l'entretien de leurs hospices et au soulagement de leurs pauvres que le produit de leurs collectes.

Le Roi a fait publier une ordonnance par laquelle il défend aux consistoires de se réunir plus d'une fois tous les 15 jours, et de prendre des résolutions autrement qu'en présence d'un officier.

Paris, 19 *décembre*. — Un huissier s'est rendu à Charenton et a intimé au consistoire l'ordre de montrer au Conseil privé ses titres à la possession d'un temple audit lieu.

Le Roi a dit à Mons. de Ruvigny qui venait lui parler en faveur de ceux de la religion qu'il ne voulait plus en entendre parler; que ces affaires étaient entre les mains de la justice, et que les temples qui avaient été bâtis sans droit seraient démolis.

Paris, 22 *décembre*. — On écrit de Montpellier qu'on y a reçu des arrêtés du Conseil d'État pour démolir encore 9 temples dans le bas Languedoc, dont quelques uns se trouvent dans des villes épiscopales.

Paris, 19 *janvier* 1685. — Les réformés de Puy-Laurens voyant qne le procès qu'ils ont intenté devant le parlement de Toulouse n'empêcherait pas la démolition de leur temple, vu qu'il n'est qu'à cent pas de la cathédrale, ont demandé une cédule évocatoire au conseil. Mais Sa Majesté, par arrêt de son conseil, a non seulement ordonné la démolition du temple de Puy-Laurens, mais a interdit l'usage de l'académie que les réformés y possèdent, et a ordonné l'arrestation de quatre des professeurs; ceux-ci avertis à temps ont pris la fuite et se sont, dit-on, réfugiés à Genève.

On écrit de Lavaur que le temple de Revel qui est fort beau est fermé, mais non démoli, parce que les catholiques qui demandent une nouvelle église veulent s'en emparer, ce qu'on pense que le Roi accordera.

On écrit de Nîmes que l'évêque a fait venir plusieurs jésuites dans son diocèse, et surtout dans les Cévennes, pour convertir les réformés, et que, quoiqu'il n'y ait point de dragons en ce moment, cela réussit assez bien.

Paris, 2 *février*. — On écrit de Mazères, ville du comté de Foix, que les réformés sont privés depuis plus d'un mois de culte dans leur temple qui est un des principaux du pays, parce qu'un capitaine de dragons, qui tient garnison en cette ville, prétend y entrer aussi souvent qu'on célébrera le culte ; c'est pourquoi on craint qu'il ne

soit considéré comme un nouveau converti. Les réformés ne veulent point ouvrir les portes, mais ils entrent par une petite porte où ils ont mis une forte garde que le capitaine ne peut point forcer. L'Evêque de Mirepoix fait grande diligence pour la fermeture de ce temple.

On écrit de Toulouse que M. Rozel, conseiller réformé au parlement, est mort, et que ses enfants demandent sa charge ; mais qu'ils ne l'auront point à moins qu'ils ne se convertissent, ce qui a grandement ému les autres juges réformés.

Mons. Fabregue, ministre à Castres, frère de Mons. Juge, conseiller réformé à Toulouse, sera condamné sous peu de jours. L'église de Puy-Laurens n'est point démolie comme on l'avait dit, mais l'exercice du culte y est interdit.

Paris, 6 *février*. — On dit que les réformés des Cévennes ont écrit au maréchal de Schomberg pour qu'il se mît à leur tête; mais que celui-ci a remis la lettre au Roi, qui lui a exprimé son contentement de sa fidélité, disant qu'il en savait bien d'avantage.

Paris, 9 *février*. — Les lettres du Languedoc disent que les réformés, ne pouvant plus se réunir pour l'exercice du culte public qu'en présence d'un commissaire du Roi, font venir des livres imprimés à Genève, dans le but d'empêcher leurs coreligionnaires d'abjurer. Malheureusement une grande partie de ces livres est tombée en de mauvaises mains, car un batelier ayant débarqué un paquet à l'adresse du s[r] Fabre, négociant à Narbonne, et le lui ayant porté avec une lettre d'un inconnu qui le priait de faire remettre le paquet secrètement a une autre personne qui se présenterait et d'acquitter les frais de douane, pour lesquels il recevrait 4 écus ; le s[r] Fabre, qui savait fort bien que cette somme était de beaucoup supérieure aux droits, eut l'idée que le paquet pourrait bien contenir de la contrebande ; il l'ouvrit donc et y trouva beaucoup de livres contre le pape et l'église de Rome, et il en donna connaissance à un officier du Roi à Narbonne. Les livres furent saisis sur l'ordre du Procureur du Roi, le batelier arrêté et mis à la torture pour lui faire avouer le nom de la personne qui lui avait remis le paquet. Il déclara n'en savoir rien, mais que pour sûr il la reconnaîtrait, l'ayant souvent vue à Montpellier, et il en donna le signalement. On a conclu que ce devait être un ministre parce que, pour avoir plus de liberté, ils s'habillent comme tout le monde et portent l'épée, cherchant ainsi à éviter des mésaventures.

A Orléans on a aussi confisqué nombre de livres qui seront brûlés par la main du bourreau. Les réformés prétendent que les jésuites sont les instigateurs de tôutes ces persécutions.

Paris, 13 *février*. — Quoique Mons. de Bâville ait été nommé conseiller d'État, le Roi a trouvé bon de le laisser encore intendant dans le Poitou pour le grand zèle qu'il montre à convertir les réformés.

Saumur, 17 *février*. — Le lieutenant du Roi reçut mardi par la poste l'arrêt portant la démolition du temple de cette ville. Il fit venir le lendemain les deux ministres, dont l'un était sur le point de monter en chaire, leur ordonnant de quitter le pays dans les 24 heures, et ajoutant que la démolition du temple aurait lieu sur-le-champ; mais comme le temple était en ce moment plein de monde, il permit un dernier prêche, que fit un des ministres qui était fort ému, prenant son texte de Thessal., 5 et 23, sans avoir auparavant médité ce sujet. Son sermon fut très touchant et dura jusqu'à une heure de l'après-midi. Après le chant il voulut encore donner la bénédiction à son cher troupeau, mais l'émotion l'empêcha de parler; en descendant de chaire, il se vit entouré de tous les fidèles lui témoignant leur reconnaissance. La congrégation se retira en pleurant, poursuivie par la canaille; plus d'un millier de personnes attendaient à la porte pour tout saccager et démolir, sans retard.

Paris, 9 *mars*. —Le parlement de Rouen, qui a pris connaissance de l'émeute causée par la populace et par quelques écoliers qui sont entrés dans le temple protestant, et y ont brisé les bancs et les fenêtres, a fait mettre quelques-uns des meneurs en prison. L'intendant a vertement sermonné un capucin qui se tenait dans un des couvents, lui disant qu'il avait été sur le point de le faire arrêter comme cause de tout ce tumulte. Quelques prêtres ont été assez insolents pour chanter un *Te Deum* à propos de ce fait.

Paris, 13 *mars*. —Mons. Foucault, ancien intendant du Languedoc, est arrivé pour rendre compte des temples qu'il a fait démolir. On dit que des 1500 temples qui existaient dans ce royaume il n'en reste pas 50, lesquels seront démolis aussitôt après la réunion du clergé.

Paris, 20 *avril*. — L'intendant de Bourgogne a été à Genève et a fait fermer, par ordre du Roi, tous les temples qui sont hors de la ville. Les magistrats ont fait tout ce qu'ils ont pû pour l'en empêcher

mais sans succès. Il a été du reste fort bien reçu et régalé de poissons du lac.

Bayonne, 10 *avril.* — On veut à toute force catholiciser ce pays. Le temple situé à quelques lieues de la ville est fort menacé. Pour faire changer les réformés de religion on donne de l'argent, on promet des offices, de riches mariages, etc. S'ils tiennent bon, on use de menaces.

Paris, *Mai.* — A Sancerre, dans l'évêché de Bourges, les parents de deux enfants de 8 et 12 ans, voulant les faire abjurer, les ont conduits chez le sieur des Bordes, bailli. Les réformés ont voulu s'y opposer, mais on leur a fait un procès, et les enfants ont abjuré.

Paris, 5 *juin.* — L'assemblée du clergé a commencé mardi à Saint-Germain. Elle a été appelée à Versailles pour y tenir conseil sur les affaires de la religion et y traiter de la démolition du temple de Charenton.

Paris, 19 *juin.* — On annonce de Bordeaux que l'intendant du Poitou, sur l'ordre de la Cour, a envoyé un prévôt au château du jeune marquis de Venours pour l'arrêter et le conduire au château Trompette; mais que ne l'y ayant point trouvé le prévôt y a mis garnison. Dès que le marquis en a été informé, il s'est rendu, accompagné d'un de ses amis, au château Trompette, où il a été enfermé si étroitement que le gentilhomme qui l'avait accompagné n'a pu le voir le lendemain. On lui a dit qu'il y avait ordre de ne laisser approcher personne. Le marquis est accusé d'avoir permis à quelques-uns de ses vassaux d'assister à la prière faite chez lui un dimanche.

Presque tous les temples du Poitou sont rasés, et les réformés y vivent en grande crainte à cause de l'arrestation de ce marquis et de la nomination du marquis de Vérac à la charge de lieutenant du Gouverneur.

Paris, 29 *juin.* — Le clergé s'occupe des affaires de la religion; il a dressé un formulaire d'abjuration pour tout le royaume, qui sera lu dans les temples réformés et dans les églises catholiques.

Paris, 27 *juillet.* — On écrit de Grenoble que le ministre de l'église réformée, dans son sermon, a voulu persuader au troupeau que tout ce qui se fait en ce moment dans le royaume contre la religion est un acte de pure tyrannie, sans la moindre justice, et qu'il fallait prier Dieu pour qu'il en tirât vengeance, ce qu'il a répété à plusieurs reprises, de telle sorte qu'à l'issue du service le peuple, au lieu

d'entonner un psaume, a levé les mains au ciel, et crié durant plus de deux heures : O Grand Dieu, vengeance! vengeance! Le pasteur craignant les suites s'est retiré immédiatement. Le Parlement informé de la chose s'est aussitôt réuni et a rendu un arrêt par lequel il condamnait le pasteur à être pendu sur-le-champ; mais comme on n'a pas pu le trouver il a été pendu en effigie.

Paris, 31 *juillet*. — Par un édit du Roi il est défendu aux réformés de se faire servir par des catholiques.

Paris, 10 *août*. — Le Roi a exempté la ville d'Oléron en Béarn de tous les subsides et impôts et même des tailles pour plusieurs années parce que les réformés se sont déclarés catholiques.

Mons. Foucault, intendant du Béarn, ayant ordonné à deux compagnies de cavalerie de se loger chez les réformés d'une petite ville près d'Oléron, ces pauvres persécutés vinrent lui demander de voir les ordres du Roi; sur quoi il leur répondit qu'il les leur montrerait le lendemain. Mais il manda aussitôt six nouvelles compagnies et s'étant mis à leur tête le lendemain, il montra aux habitants du lieu l'ordre du Roi en blanc et le remplit en leur présence. Il envoya ensuite les huit compagnies en ville où elles vivent à discrétion. Les temples de Calmon, la Bastide et Peyrat dans l'évêché de Mirepoix sont démolis sur un arrêt du Conseil d'Etat.

Paris, 31 *août*. — 2000 dragons sont logés à Montauban et dans les environs chez les réformés pour les forcer à changer de religion.

Paris, 11 *septembre*. — On écrit de la Rochelle que 10 à 20 des principaux réformés, qui s'étaient déguisés de diverses manières, ont essayé de s'embarquer pour l'Angleterre; mais ils ont été découverts et aussitôt condamnés aux galères.

Le roi a donné 20 000 écus au maréchal de Schomberg et 18 000 au comte de Roye, et il leur a dit qu'il leur accorderait davantage s'ils le désiraient.

Paris, 19 *septembre*. — Un riche marchand de Bordeaux réformé est accusé d'avoir caché sa fortune pour fuir en Angleterre, et d'avoir mis de la poudre dans sa maison avec l'intention d'y mettre le feu.

Lorsque le roi a donné 20000 écus au maréchal de Schomberg, il y a mis la condition qu'il irait s'entretenir avec l'archevêque de Paris au sujet de la religion. Le maréchal l'a fait, mais comme il trouvait les arguments de l'archevêque peu convaincants, cet entretien n'a fait que le confirmer dans sa résolution de rester huguenot.

Chacun est ici persuadé que les réformés se soumettront aux édits royaux, quels qu'ils puissent être. Ceux de Charenton, pour ôter tout prétexte à la démolition de leur temple, ont résolu dans leur dernier consistoire de n'y recevoir aucun étranger, et de n'y faire aucun baptême d'enfant étranger. Les enfants baptisés par des ministres étrangers seront déclarés illégitimes. Les réformés seront ainsi contraints de recourir pour le baptême au curé de leur paroisse, et s'ils ne fréquentent pas le culte catholique, on leur appliquera la peine des relaps.

Paris, 25 *septembre*. — M. de Boufflers est toujours à Montreval où ses dragons vivent à discrétion. Sur sa demande aux officiers du régiment de Kœnigsmark s'il ne leur faisait point de peine d'exécuter les ordres du roi contre leurs frères réformés, ils ont répondu qu'ils obéiraient en tous points, quand ce serait contre le diable.

On écrit de Bordeaux que ceux qui ne veulent pas obéir au roi et changer de religion sont livrés aux dragons, qui mettent les maisons au pillage et ne laissent que les quatre murs. Les étrangers naturalisés ou non, ne sont pas mieux traités. Quarante personnes se sont évadées par mer, sur un petit bateau. Deux bourgeois notables qui se dirigeaient vers Bayonne ont été arrêtés et contraints d'abjurer sous peine des galères.

Une dame de qualité a été mise dans un couvent, parce qu'elle refusait de suivre l'exemple de son mari et de sa fille devenus catholiques. Deux autres dames dont les maris ont émigré, sont menacées d'être enfermées dans un couvent, et de voir leurs biens confisqués, si leurs maris ne reviennent.

Nantes, 25 *septembre*. — Nous n'avons pas encore trop à souffrir ici. Mais les nouvelles qui viennent de la Rochelle sont effrayantes. On parle de traiter les réformés fugitifs comme des déserteurs, de leur couper le nez et les oreilles, de les marquer d'un fer rouge sur la joue, et autres choses semblables.

Paris, 20 *octobre*. — On dit que les nouveaux convertis de Montauban ont mis des barils de poudre sous la cathédrale pour la faire sauter un jour de fête, et que l'on a fait quelques arrestations à ce sujet. On annonce l'envoi de 4000 hommes à Milhau pour la conversion des réformés. L'évêque de Castres a demandé un sursis pour ceux de son diocèse, sans pouvoir l'obtenir. Ceux de Mauvezin se sont tous déclarés catholiques. (*Suite.*)

MÉLANGES

LE MASSACRE A PARIS, 1572[1].

TRAGÉDIE EN TROIS ACTES PAR CHRISTOPHE MARLOW.

ACTE III.

SCÈNE Ire.

Le roi de Navarre, lisant une lettre. La Barthe.

Le roi. — Des nouvelles me sont venues de France que le duc Guise a pris les armes contre le roi, et que Paris s'est révolté.

La Barthe. — Voilà une belle occasion pour vous, sire, de montrer votre affection et votre loyauté; offrez au roi de France devenir à son secours contre ses ennemis: il ne peut qu'être très reconnaissant de votre démarche.

Le roi. — C'est bien là mon dessein. Rends-toi en France, salue le roi de ma part et promets-lui tout l'appui nécessaire contre les Guise et leurs complices. Dis-lui de plus que j'irai sous peu le voir moi-même.

La Barthe. — J'obéis, sire. (*Il sort.*)

(*Entre Duplessis-Mornay.*)

Le roi. — Duplessis!

Duplessis. — Sire!

Le roi. — Réunis toutes nos troupes le plus tôt possible, et dirige les toi-même vers la France, car il nous faut secourir le roi contre le duc de Guise. Dépêche-toi; nous devrions déjà être arrivés.

Duplessis. — Sire, je pars sur-le-champ. (*Il sort.*)

Le roi. — Je crains fort que ce scélérat de Guise n'entraîne la France à sa perte; il aspire au trône, et se prévalant de la religion, il voudrait introduire dans le royaume le pape et tous ses adhérents; son but est de nous soumettre à la tyrannie de la cour de Rome. Mais s'il plaît à Dieu de bénir mes efforts et de me ramener dans ma patrie sain et sauf, je le réduirai à néant, cet homme qui cherche à ruiner le beau royaume de France. (*Il sort.*)

1. Voir le *Bulletin*, t. XXV, p. 367, et t. XXVI, p. 320.

SCÈNE II.

Le capitaine des gardes, trois assassins.

Le capitaine. — Entrez, vous autres; votre résolution est-elle bien arrêtée? Haïssant, comme vous le faites, la vie et l'honneur du duc de Guise, êtes-vous sûrs de ne manifester aucune crainte lorsque vous le verrez arriver?

Premier assassin. — Crainte!... Pour qui nous prenez-vous?... S'il était ici, nous le tuerions sur-le-champ.

Second assassin. — Que ne puis-je lui arracher le cœur à l'instant même!

Premier assassin. — Quand viendra-t-il? Il nous tarde d'en finir!

Le capitaine. — C'est bon. Je vois que vous êtes gens de résolution.

Premier assassin. — Fiez-vous à nous.

Le capitaine. — Placez-vous dans cette chambre, le duc de Guise y entrera tout à l'heure.

Les trois assassins. — Vous n'oublierez pas de nous récompenser largement!

Le capitaine. — Soyez tranquilles. Préparez-vous et ne lâchez pas pied. (*Les assassins sortent.*) Le moment va arriver où va disparaître cette fatale étoile dont l'influence gouvernait le pays et était si terrible aux protestants. A peine a-t-il atteint le faîte des grandeurs que le voilà ruiné.

(*Entrent le roi et le duc d'Epernon.*)

Le roi. — Capitaine de mes gardes, les assassins sont-ils prêts?

Le capitaine. — Oui, sire.

Le roi. — Mais haïssent-ils assez le duc de Guise pour être bien résolus à le faire mourir?

Le capitaine. — N'en doutez pas, sire. (*Il sort.*)

Le roi. — Viens donc, prince orgueilleux, rends ici ton âme pleine comme elle l'est d'ambitieuses pensées, et expie par ta mort la trahison que tu renouvelais sans cesse.

(*Le duc de Guise frappe à la porte.*)

Guise. — Holà! quelqu'un! D'Épernon, où est le roi?

Le duc d'Épernon. — Dans son cabinet.

Guise. — Veuillez lui dire que je suis ici.

Épernon (*au roi*). — Sire, le duc de Guise demande la permission de voir Votre Majesté.

Le roi. — Qu'il entre. (*A part.*) Viens, Guise; viens voir ta trahison déconcertée par une trahison plus grande encore; tombe dans le piège que tu préparais pour moi.

(*Entre le duc de Guise.*)

Guise. — Je souhaite le bonjour à Votre Majesté.

Le roi. — Que mon cher cousin de Guise soit le bienvenu! Comment allez-vous ce matin?

Guise. — Votre Majesté, m'a-t-on dit, ne voit pas d'un bon œil la nombreuse escorte qui m'accompagne d'ordinaire.

Le roi. — Ceux qui vous ont fait ce rapport se sont trompés, et vous avez eu tort d'y ajouter foi. Il serait absurde que je pusse soupçonner mes meilleurs amis. Mon cousin, soyez convaincu de ceci: quoi qu'on me dise, je ne vous croirai jamais coupable de déloyauté: et sur ce, adieu, mon cher cousin. (*Le roi et d'Épernon sortent.*)

Guise. — Bien! Le roi est à mes pieds, et lorsque je donne mes ordres, ses mignons se courbent en silence. Voilà ce que c'est que d'avoir une armée prête à tenir la campagne. De même que les anciens Romains traînaient en triomphe les monarques qu'ils avaient vaincus, ainsi en agirai-je avec ce prince corrompu. Je le jure par la sainte messe! Il sera enchaîné aux roues de mon char. C'est aujourd'hui seulement que j'ai atteint le but de mes désirs! Le passé est pour moi comme s'il n'avait pas existé. Reste là, ma vaillante épée, car c'est en toi que Guise met son espérance.

(*Entre un des assassins.*)

Drôle! pourquoi as-tu l'air si hagard? Parle!

Assassin. — Oh! pardonnez-moi, monseigneur de Guise!

Guise. — Te pardonner! Qu'as-tu donc fait?

Assassin. — Monseigneur, je suis un de ceux qui doivent vous mettre à mort.

Guise. — Me mettre à mort, scélérat!

Assassin. — Oui, monseigneur, les autres sont postés dans la chambre à côté; n'y entrez pas.

Guise. — César entrera. Que les âmes vulgaires, les gens du commun craignent la mort, à la bonne heure. Moi, je suis le duc de

Guise, et le regard seul d'un prince frappe ses ennemis de terreur.

Second assassin (*derrière le théâtre*). — Ferme! il arrive! je le reconnais à sa voix!

Guise. — Quelle pâleur extraordinaire! Tenons-nous sur nos gardes. (*Les meurtriers entrent.*)

Tous les assassins. — A mort!... A mort!... (*Ils le frappent.*)

Guise. — Je suis mortellement blessé!... laissez-moi parler!... un seul mot!...

Second assassin. — Alors fais ta prière, et demande pardon à Dieu et au roi.

Guise. — Ne m'interromps pas; je n'ai jamais offensé le roi, et je n'ai aucun pardon à lui demander. Ah! que ne puis-je retenir ma vie qui s'écoule, et avoir pour ma vengeance une immortalité entière! Honte et infamie!... Mourir de la main d'un vil assassin!... Ah! Sextus, venge-toi sur le roi!... Philippe, et toi, duc de Parme, c'est pour vous que je péris! Saint Père, excommuniez Philippe, déposez la détestable lignée des Valois!... Vive la messe!... Sus aux Huguenots!... Ainsi partit César, et c'est ainsi qu'il rend l'âme!... (*Il meurt.*)

(*Entre le capitaine des gardes.*)

Le capitaine. — Eh bien! est-ce fini?... Attendez, je vais chercher le roi; non, le voici.

(*Le roi et le duc d'Épernon entrent.*)

Sire, voyez le duc de Guise... il est assassiné.

Le roi. — Ce charmant spectacle me fait du bien!... Allez chercher son fils; il faut qu'il voie ce cadavre. Monsieur de Lorraine, tombez au fond des enfers, puni pour ces dissensions sanglantes dans lesquelles vous m'avez entraîné pendant la vie. Ici, en votre présence à tous, je jure que d'aujourd'hui seulement je suis roi de France. Voilà le traître qui a dépensé mes trésors à entretenir la guerre étrangères et les discordes civiles. N'est-ce pas lui qui fit venir de Douai au séminaire de Reims des prêtres anglais afin de les exciter contre leur souverain? N'est-ce pas lui qui assembla la flotte espagnole pour menacer la Grande-Bretagne et la France? N'a-t-il pas insulté mon frère? Ne m'a-t-il pas obligé à dépenser au service du Pape le trésor qui aurait dû enrichir ma patrie, et qu'il m'a fallu gaspiller pour subvenir aux frais de la querelle qu'il avait excitée entre moi et le roi de Navarre? Bref, afin d'arriver à la couronne, son projet était soit de

m'assassiner, soit de m'enfermer dans un monastère. Tous les princes chrétiens qui entendront parler de cet événement (et le monde entier en aura connaissance), sauront que jamais roi de France ne fut humilié comme je l'ai été ; j'en prends Dieu à témoin.

Épernon. — Sire, voici le fils.

(*Entre le fils du duc de Guise.*)

Le roi. — Regarde, enfant, le cadavre de ton père.

Le fils. — Mon père assassiné !... Qui a commis ce crime ?

Le roi. — Moi ! et je te tuerai aussi sans remords, si tu es un traître comme lui.

Le fils. — Tu prétends être roi, et tu t'es souillé de sang !... Je me vengerai !... (*Il tire son poignard.*)

Le roi. — Menez-le en prison ! Je lui rognerai les ailes avant d'en avoir fini !... Qu'on se saisisse de lui.

(*Le fils du duc de Guise est emmené.*)

Mais à quoi bon la mort du traître tant que son frère, le duc de Mayenne, sera vivant ? Et ce jeune cardinal, devenu si orgueilleux depuis peu, n'est-il pas, lui aussi, dans mon chemin ?

(*Au capitaine des gardes.*) Va trouver le gouverneur d'Orléans et dis-lui, de par le roi, de voir le duc de Mayenne. (*Aux assassins.*) Quant à vous, allez, et étranglez le cardinal. (*Le capitaine et les assassins sortent.*) Ces deux traîtres feront un seul duc de Guise, surtout avec l'aide de ma vieille mère.

Épernon. — Sire, voyez-la qui s'approche, comme si la nouvelle de ce meurtre l'avait abattue.

(*Entrent la reine mère et les dames de sa suite.*)

Le roi. — Abattue ! soit, mon cœur est à l'aise. Ma mère, que dites-vous de ce que je viens de faire ? J'ai tué le duc de Guise, parce que j'ai voulu être roi.

La reine. — Roi !... vous l'étiez déjà !... Dieu veuille que vous le soyez, maintenant que le crime est commis.

Le roi. — Non ! c'est lui qui gouvernait et qui me contrariait en tout. Mais maintenant je veux être vraiment le monarque ; je gouvernerai moi-même, et je prétends réduire à l'obéissance tous les partisans du duc de Guise.

La reine. — La douleur m'empêche de parler. Que ne t'ai-je tué au berceau, mon fils !... Mon fils ? non, je ne te reconnais pas comme

tel! Je te maudis! Tu es un mécréant, traître envers Dieu et envers la France!

Le roi. — Continue tes lamentations, crie, hurle jusqu'à t'enrouer. Le Guise est mort, et je m'en réjouis. Je cours prendre les armes. Viens, d'Épernon, donnez-lui, si bon lui semble, la liberté de se briser le cœur à force de crier.

(*Le roi et le duc d'Épernon sortent.*)

La reine (*aux dames de sa suite*). — Retirez-vous, laissez-moi à mes méditations. (*Les dames sortent.*)

Cher Guise, plût à Dieu que mon fils eût péri, pourvu que tu fusses encore de ce monde! A qui confierai-je maintenant mes secrets? Qui m'aidera à reconstruire l'édifice de l'Eglise? Les protestants vont se féliciter et nous insulter. Ce scélérat de Navarre saisira la couronne de France..., le Saint-Siège s'écroule... tout est perdu... tout, à cause de la mort du duc de Guise! La douleur m'accable!... Puisque Guise n'est plus, il m'est impossible de vivre. (*Elle sort.*)

SCÈNE III.

Deux assassins entrent avec le cardinal de Lorraine, qu'ils ont fait prisonnier.

Le cardinal. — Ne me tue pas, je suis cardinal.

Premier assassin. — Quand tu serais le pape, tu ne nous échapperais pas.

Le cardinal. — Quoi! souillerez-vous vos mains dans le sang d'un prince de l'Église?

Second assassin. — Verser ton sang! Parbleu non, car nous voulons tout bonnement t'étrangler.

Le cardinal. — Je le vois. il faut que je meure.

Premier assassin. — Oui, sans contredit; ainsi prépare-toi.

Le cardinal. — Mon frère Mayenne survit et beaucoup d'autres qui nous vengeront sur ce roi maudit, et puissent toutes les furies le saisir et l'entraîner aux enfers.

Premier assassin. — C'est toi qu'elles entraîneront, cardinal.

(*Ils l'étranglent.*)

Il a le cœur dur, tire ferme!... bon! Emportons-le, maintenant.

(*Ils enlèvent le cadavre.*)

(*Entre le duc de Mayenne, lisant une lettre, seigneurs de sa suite.*)

Mayenne. — Mon noble frère assassiné par le roi!... Que puis-je

faire pour venger sa mort? Toi qui étais notre soutien, ô Guise, tu nous es enlevé, et tout appui nous manque... Je suis ton frère, et je te vengerai! Je déracinerai la branche royale des Valois et je chasserai le fier Bourbon jusqu'à son royaume de Navarre; lui qui cherche lâchement à s'allier un monarque dont les sinistres desseins amèneront la ruine... Il voulait que le gouverneur d'Orléans me fît périr; mais ce projet a échoué, afin que je pusse tuer non seulement le roi, mais encore tous les traîtres à l'Église qui ont osé mettre à mort le noble duc de Guise.

(*Entre un moine.*)

Le moine. — Monseigneur, je viens vous annoncer que votre frère, le cardinal de Lorraine, a été étranglé tout récemment par ordre du roi.

Mayenne. — Mon frère le cardinal étranglé, et je vis encore!.... Il y a dans ces mots de quoi tuer mille hommes. Partons, levons des troupes; il n'y a que la guerre pour réduire l'orgueil du tyran.

Le moine. — Monseigneur, un mot! Je suis un moine de l'ordre des Jacobins, et ma conscience m'oblige à tuer le roi.

Mayenne. — Pourquoi te sens-tu obligé plus que tout autre?

Le moine. — J'ai été un grand pécheur dans ma jeunesse, et l'acte dont je parle est méritoire.

Mayenne. —Mais comment trouveras-tu l'occasion?

Le moine. — Que cela ne vous inquiète pas, monseigneur.

Mayenne. — Bien, suis-moi, nous parlerons plus à loisir de cette importante affaire. (*Ils sortent.*)

SCÈNE IV.

Le roi de France, le roi de Navarre, le duc d'Épernon, Dubartas, Duplessis-Mornay, soldats, tambours et trompettes.

Le roi. — Mon frère de Navarre, je suis désolé d'avoir jamais été votre ennemi, et que des guerres injustes soient venues malheureusement aigrir votre noble cœur. Mais, je le jure par la couronne que je porte, maintenant que nous voilà réconciliés l'un avec l'autre, je vous donnerai les honneurs et les preuves de mon affection que j'accorde seulement à mes meilleurs amis.

Navarre. — Il suffit que je sois regardé comme le fidèle allié du roi de France, au service duquel je me dévoue jusqu'à la mort.

Le roi. — Merci, mon royal frère de Navarre ! Restez campé devant les murs de Paris, assiégez cette ville perverse, jusqu'à ce que, succombant sous les efforts de nos armes, elle cesse toute résistance.

(*Entre un messager.*)

Messager. — Sire, un frère de l'ordre des Jacobins, député par le président de Paris, désire parler à Votre Majesté.

Le roi. — Qu'il entre.

(*Entre un moine, une lettre à la main.*)

Épernon. — La mine de ce drôle-là ne me revient pas; il serait à propos, sire, de le fouiller.

Le roi. — D'Épernon, ces frères sont de saints hommes, et qui ne voudraient rien entreprendre contre leur roi, pour tout l'or du monde. Moine, tu me reconnais comme ton roi ?

Le moine. — Oui, sire, jusqu'à la mort.

Le roi. — Alors approche-toi, et dis-moi quelles nouvelles tu m'apportes.

Le moine. — Sire, le président de Paris vous envoie cette lettre, sollicitant très humblement la faveur d'une prompte réponse.

Le roi. — Je vais lire cette lettre et je te dirai ensuite la réponse qu'il y a à y faire.

Le moine. — Saint Jacques ! ayez pitié de moi !

(*Il frappe le roi d'un coup de couteau; le roi, à son tour, retire le couteau de la blessure, et en frappe le moine, qui tombe mort.*)

Épernon. — O sire, laissez-le vivre.

Le roi. — Non ! que le scélérat meure et qu'il soit puni dans les enfers pour sa trahison !

Le roi de Navarre. — Votre Majesté est-elle blessée ?

Le roi. — Oui, Navarre, mais pas à mort; je l'espère du moins.

Navarre. — A Dieu ne plaise que vous mouriez aussi soudainement. Qu'on aille de suite chercher un chirurgien.

Le roi. — Ces païens sans foi ni loi se disent autorisés par la sainte Église !... Enlevez le cadavre de ce monstre !

Épernon. — Si Votre Majesté l'avait laissé vivre, nous aurions pu lui infliger une punition exemplaire.

Le roi. — D'Épernon, la fin terrible de ce misérable montrera à tous les traîtres ce qui les attend, s'ils osent prendre les armes

contre leur roi. Priez l'ambassadeur d'Angleterre de venir ici sur-le-champ ; j'informerai ma sœur, la reine Élisabeth, de ce qui est arrivé, et je la mettrai sur ses gardes contre ses ennemis.

(*Un chirurgien entre.*)

Navarre. — Plaît-il à Votre Majesté que ce chirurgien examine la blessure ?

Le roi. — Elle est profonde, d'Épernon, je le sens ; examinez-la, maître chirurgien, et dites-moi ce que vous en pensez.

(*Le chirurgien examine.*)

(*L'ambassadeur d'Angleterre entre.*)

Monsieur l'ambassadeur, faites savoir à votre maîtresse le crime de ce misérable Jacobin. Dites-lui que j'espère en réchapper, et si Dieu m'accorde cette faveur, la papauté et le royaume de l'Antéchrist périront. J'arracherai de mes mains sanglantes la triple tiare de dessus le front du Saint-Père, je mettrai le feu aux quatre coins de Rome, et l'édifice du Vatican s'écroulera jusqu'à terre ! Donne-moi ta main, Navarre ; je jure de ruiner l'abominable Église romaine qui encourage de tels crimes ; je te renouvelle, à toi, les protestations d'une affection cordiale, ainsi qu'à la reine d'Angleterre, que Dieu a assez bénie pour lui faire détester la papauté.

Navarre. — Cette déclaration me rend tout mon courage, et je me sens consolé en voyant Votre Majesté dans une résolution aussi méritoire.

Le roi. — Chirurgien, y a-t-il quelque espoir pour moi ?

Chirurgien. — Hélas ! sire, la blessure est dangereuse, car le couteau dont on vous a frappé était empoisonné !

Le roi. — Empoisonné ! Quoi ? faut-il que le roi de France meure à la fois par le fer et le poison ?

Épernon. — Plût à Dieu que ce vil assassin n'eût pas été tué, afin que nous pussions inventer pour le punir des tourments d'un genre nouveau !

La Barthe. — Il a eu une mort trop douce. Que le diable torture son âme scélérate !

Le roi. — Ne le maudissez pas, puisqu'il n'est plus... Je sens agir le poison fatal ! Dites-moi sincèrement, chirurgien, est-il possible que je survive ?

Chirurgien. — Hélas ! sire, il n'y a pas d'espoir !

Navarre. — Pourquoi parler ainsi ? Le roi peut en réchapper.

Le roi. — Non, Navarre, c'est à toi de porter la couronne de France.

Navarre. — Puissiez-vous pour bien des années encore vivre et régner.

Épernon. — D'Épernon vous suivrait au tombeau.

Le roi. — Mon cher d'Épernon, ton roi va mourir. Messeigneurs, combattez pour ce vaillant prince; il est votre roi légitime et hérite de mes droits. La branche des Valois est éteinte; que la maison de Bourbon prenne le sceptre, et puisse-t-elle ne pas disparaître dans le sang, comme il en est advenu de ma famille. Ne pleure pas, Navarre, mais venge ma mort. Est-ce là, d'Épernon, ton affection pour moi! Henri, ton roi, te commande d'essuyer tes larmes et d'aiguiser ton épée afin d'exterminer les catholiques. Celui qui m'aime le mieux n'est pas celui qui s'afflige davantage, mais le soldat le plus prompt à verser son sang pour la défense du pays. Détruisez Paris où se cachent tous ces rebelles... Je succombe, Navarre, porte-moi au tombeau, salue la reine d'Angleterre de ma part, et dis-lui que je meurs son fidèle ami.

(*Il meurt.*)

Navarre. — Allons, messeigneurs, emportons le cadavre du roi, et veillons à ce qu'il soit enseveli avec tous les honneurs qui lui sont dus. — Maintenant je jure de venger sa mort d'une manière si exemplaire que Rome et tous les infâmes prélats de la cour romaine maudissent le jour où l'assassinat de Henri III porta au trône de France Henri de Navarre.

(*Ils sortent; le cadavre du roi porté sur les épaules de quatre hommes. Les soldats ont leurs armes renversées, et une marche funèbre accompagne le cortège.*)

Comme complément à la petite préface dont j'ai fait précéder la traduction du drame de Marlow, j'ajouterai quelques remarques tirées d'un ouvrage publié en 1875 sur le théâtre anglais (*A history of English dramatic literature to the death of queen Anne*, by Adolphus W. Ward, 2 vol. in-8°). Elles pourront intéresser les lecteurs du *Bulletin.*

« Il est inutile d'entrer dans des détails sur le *Massacre de Paris;* après avoir fait la part la plus large aux défectuosités du manuscrit, tout le monde conviendra que Marlow n'a jamais rien écrit de si médiocre. Tout l'intérêt de la pièce consiste en ce que le

poète nous met à même de juger de l'impression produite vers 1590 sur les protestants anglais par le crime de la Saint-Barthélemy, ses auteurs et ses complices. Nous voyons aussi ce que le public pensait des grands politiques du temps, soit en Europe, soit plus particulièrement en France. Les historiens, jugeant avec calme et impartialité, apprécieront Catherine de Médicis tout autrement, sans doute, que Marlow; ils ne partageront pas sa sympathie pour Henri III, qui était probablement le plus triste membre d'une abominable famille, mais qui — il ne faut pas l'oublier — avait aspiré à la main d'Élisabeth (aussi Marlow lui fait-il envoyer à la reine d'Angleterre ses salutations et ses hommages au moment où il expire). La mort de Henri, qui termine la tragédie avait eu lieu en 1589, de sorte que le souvenir de cet événement devait être présent à toutes les mémoires. Traité avec soin, le sujet, tel que Marlow le concevait, aurait pu produire un effet dramatique des plus grands, quelque chose comme une trilogie eschylienne, car on remarquera tout d'abord que la pièce roule principalement sur les conséquences de la Saint-Barthélemy, et non pas sur le massacre lui-même, qui occupe seulement le premier acte. Le héros est le duc de Guise, et comme Marlow employait de préférence les couleurs sombres, il n'a pas laissé passer l'occasion de mettre sur la scène un monstre du caractère le plus odieux. Pas un trait qui réveille la sympathie en sa faveur, depuis le moment où il envoie à la vieille reine de Navarre la paire de gants parfumés destinée à l'empoisonner, jusqu'à sa dernière tirade; de plus, un des passages de la pièce tend à le représenter comme un hypocrite aussi bien qu'un fanatique. »

Je terminerai ce petit travail en demandant pardon à mes lecteurs d'avoir laissé un intervalle aussi long s'écouler entre la publication des trois actes du *Massacre de Paris*. Dans un prochain article je me propose d'examiner comment Dryden et Lee ont traité le même épisode; ce sujet est intéressant au double point de vue de la littérature et de l'histoire politique et religieuse.

GUSTAVE MASSON.

MÉMOIRES DE JEANNE TERRASSON

DE DIE EN DAUPHINÉ.

PRÉFACE.

Les lecteurs du *Bulletin* n'ont pas oublié les Mémoires de Blanche Gamond, la pieuse héroïne des cachots de Grenoble et de Valence (t. XVI, p. 378, 431, 481). Cette pathétique narration est aujourd'hui complétée par celle d'une de ses compagnes d'infortune dont le nom ne doit pas être séparé du sien.

« Je suis heureux de vous apprendre, nous écrit M. Théod. Claparède, que je prépare en ce moment la publication d'un document assez précieux, que j'aurais eu un vrai plaisir à vous offrir pour le *Bulletin*, si les circonstances ne m'eussent en quelque sorte commandé de le publier à part. M. le pasteur Goty, de Chêne, a eu l'heureuse chance de trouver dans le canton de Vaud la relation des souffrances d'une protestante dauphinoise, Jeanne Terrasson, relation qu'Antoine Court avait eue entre les mains, mais dont on ignorait le sort depuis cette époque. Ce manuscrit, soumis à mon examen, m'a paru compléter si bien celui de Blanche Gamond, dont Jeanne Terrasson a été la compagne de captivité à Grenoble et à Valence, que j'ai proposé à M. Goty de les unir dans une même publication. Il a bien voulu y consentir, et nos *Deux héroïnes de la foi* sont maintenant sous presse. »

C'est une heureuse pensée de réunir dans un même volume deux relations qui forment un des plus touchants épisodes du protestantisme dauphinois. Le *Bulletin* de janvier prochain contiendra quelques pages des mémoires de Jeanne Terrasson. Nous sommes heureux de reproduire aujourd'hui l'excellente préface dont M. Th. Claparède les a enrichis.

A la plainte de Blanche Gamond répond aujourd'hui celle de l'une de ses compagnes d'infortune, femme éminente aussi par sa foi, par son humble acceptation de l'épreuve, par sa chrétienne fermeté. Les Mémoires de Jeanne Terrasson révèlent chez leur auteur une parenté spirituelle incontestable avec la jeune huguenote de Saint-Paul-Trois-Châteaux. L'âge seul des deux captives établit entre elles quelque différence. Blanche se trouvait encore au printemps de la vie lorsqu'elle fut appelée à confesser sa foi ; Jeanne, quand survinrent les jours de la persécution, connaissait déjà, par une expérience plus ou moins prolongée, les joies et les douleurs de

l'union conjugale. A part ce trait qui les distingue, de frappants rapports existent entre ces deux femmes. Leurs épreuves sont presque identiques. Toutes deux puisent à la même source les convictions qui les animent, et invoquant le même Sauveur, reçoivent abondamment de Lui la force et le secours.

Jeanne Terrasson, originaire de Die, en Dauphiné, appartenait à une famille de la bourgeoisie de cette ville. Un de ses frères, mort six ans avant la révocation de l'Édit de Nantes, avait suivi la carrière pastorale. Le docteur médecin Paul Terrasson, ancien de l'Église de Die, qui, après 1685, se réfugia à Zurich, devait être aussi son parent. On connaît en outre deux pasteurs Terrasson, dont le premier exerça en Dauphiné un ministère de plus de trente années[1], et dont le second desservait, en 1685, la paroisse d'Arnay-le-Duc, en Bourgogne. Jeanne, dans sa relation, ne mentionnant ni l'un ni l'autre, nous ignorons s'ils lui étaient unis par les liens du sang.

Blanche Gamond et son amie paraissent avoir vécu dans des milieux sociaux fort semblables. En tout cas, conformément aux excellents principes de l'éducation protestante, Jeanne fut, elle aussi, nourrie de bonne heure dans la connaissance des saintes Écritures. La prière et l'étude attentive du Livre de Vie concoururent puissamment à son développement intérieur, et devinrent pour elle, dans les mauvais jours, une source admirable de force et de consolation. Lors des dragonnades, tandis que le mari de Jeanne, M. Reymond, se laissa extorquer un engagement d'entrer dans l'Église romaine, acte de faiblesse dont il ne se consola jamais, toutes les obsessions des missionnaires bottés échouèrent auprès de sa courageuse épouse. Plus tard, arrêtée lorsqu'elle cherchait à quitter le royaume, et tour à tour captive dans les cachots de Grenoble et dans ceux de Valence, elle puisa encore dans sa foi le secret de triompher des embûches et des violences de ses persécuteurs.

C'est à Berne, sur la terre hospitalière du Refuge, que Jeanne, à l'exemple de son amie, se décida, en 1693, à rassembler ses souvenirs et à écrire le récit de ses malheurs. Il n'était point rare alors de voir les confesseurs de l'Évangile entreprendre des narrations de

1. Jean Terrasson, pasteur à la Mure en 1630, au Bourg d'Oisans en 1637, à Laragne de 1633 à 1660. — Le pasteur d'Arnay-le-Duc portait aussi le prénom de Jean.

ce genre. Raconter les tribulations qu'ils avaient endurées, les délivrances dont ils avaient été l'objet, devenait parfois, à leurs yeux, une pieuse obligation, un devoir de reconnaissance; c'était pour eux une occasion de célébrer eux-mêmes et de faire admirer à d'autres les merveilles de la grâce divine en leur faveur.

A plusieurs égards, les Mémoires de Jeanne Terrasson rappellent ceux de sa compagne. On peut y relever les mêmes défauts : une singulière inexpérience de l'art d'écrire, bien des répétitions et des longueurs, un luxe de citations bibliques poussé jusqu'à la profusion. Mais on y retrouve aussi la même puissance du sentiment chrétien, qui rachète amplement ces imperfections. Ce sentiment ne cesse d'animer la narratrice et de guider sa plume. Comme l'apôtre Saint-Paul, elle pourrait dire : *J'ai cru; c'est pourquoi j'ai parlé.* Aussi ne songe-t-on point, en lisant les pages qu'elle nous a laissées, à lui reprocher son manque de culture littéraire; on se borne à admirer en elle la pieuse et noble femme qui, munie du bouclier de la foi et armée de l'épée de la parole, sait combattre si vaillamment pour défendre ses convictions.

C'est peut-être ici le lieu de noter une légère différence de caractère entre madame Reymond et son amie. Souvent, dans les luttes qu'elle eut à soutenir, Blanche, toute résignée qu'elle fût d'ailleurs à la volonté divine, passait de la défensive à l'attaque, et ne ménageait point à ses contradicteurs de mordantes répliques. Plus mûrie par l'expérience ou d'un naturel moins ardent, Jeanne semble apporter dans la controverse un degré supérieur de douceur et de calme, mais non une moindre fermeté. Les injures comme les violences de d'Hérapine la trouvent inébranlable. Un jour ce personnage, avec son cynisme habituel, lui déclare qu'elle est damnée : « Dieu, lui répond-elle simplement, m'assure si bien du contraire que je n'en puis douter! »

Illustre par ses martyrs du XVIe siècle, l'ancienne Église réformée de France l'est également par ses confesseurs du XVIIe. Nous sommes heureux de pouvoir inscrire, sur la glorieuse liste de ces derniers, le nom de Jeanne Terrasson à côté de celui de Blanche Gamond. Unies jadis dans leurs souffrances, ces deux femmes, qui appartiennent l'une et l'autre à « cette grande nuée de témoins » dont parle l'auteur de l'épître aux Hébreux, ne doivent point être séparées dans le respectueux souvenir des chrétiens d'aujourd'hui. Honorons

leur mémoire, et puissions-nous, considérant quelle a été leur conduite jusqu'à la fin, imiter leur foi!

TH. CLAPARÈDE.

Genève, septembre 1879.

BIBLIOGRAPHIE

LES CRIÉES FAITES EN LA CITÉ DE GENÈVE

L'AN MILLE CINQ CENT SOIXANTE

Réimpression textuelle conforme à l'édition originale

PAR RAOUL DE CAZENOVE

In-4° de XXXII et 84 pages.

Il y a vingt-cinq ans, un illustre professeur de la Sorbonne, M. Saint-Marc Girardin, me demandait des renseignements sur le texte original des ordonnances ecclésiastiques où il admirait le génie organisateur de Calvin. Avec quel intérêt n'eût-il pas lu le texte des CRIÉES ET ÉDITS de 1560 réédité avec un goût si intelligent et de si doctes commentaires par M. Raoul de Cazenove? Tout ce qui se rapporte à la mémorable révolution accomplie sur les bords du Léman par ces réfugiés qui firent d'une cité à peine affranchie du joug des ducs de Savoie la capitale d'une religion nouvelle et posèrent ainsi le fondement de sa grandeur, excite un légitime intérêt, et le contraste entre la mollesse du temps où nous vivons et l'austérité de nos pères ajoute encore à l'impression produite par la lecture des documents où revit un passé disparu sans retour[1].

Les ordonnances rédigées par Calvin en 1542 et acceptées par le magistrat génevois comme condition de son retour, n'étaient pas un fait absolument nouveau. Elles correspondaient à plus d'un règlement des mœurs publiques et privées, revêtu de la sanction de peines disciplinaires, bien avant l'établissement de la réforme calviniste. Mais celle-ci posa comme base de l'existence civile et politique

1. Le respect dû à la religion, le culte, les mœurs, les jeux, les banquets, le costume, la voirie, les monnaies, etc..., tel est l'objet des cent articles dont se compose l'ordonnance de 1560, qui semble sur quelques points une atténuation des règlements antérieurs.

les exigences de la foi religieuse, et cet ensemble de prescriptions qui nous paraissent aujourd'hui si minutieuses et si tyranniques, devint pour ainsi dire la pierre de l'angle de la cité réformée.

« Fait sans précédent dans l'histoire, écrit M. de Cazenove, le réformateur se trouva un jour en face d'une population assez virile pour faire le sacrifice de sa liberté morale, afin d'assurer la réforme de ses mœurs et son éducation religieuse. Devant cette libre et unanime confiance il n'hésita pas. Il amputa la main coupable du péché de colère, de violence, d'homicide; il arracha l'œil enflammé par les convoitises de la chair; tous les abus, toutes les licences, toutes les souillures extérieures de ce peuple furent atteints, tranchés, brisé par ces règlements impitoyables aux faiblesses humaines. Comme le patient dont la chair frissonne sous l'acier du chirurgien qui l'opère, mais dont le cœur, s'assurant dans l'espoir de guérir, reste ferme dans l'angoisse et la gêne de la souffrance, ainsi le peuple de Genève put souffrir dans ses habitudes contrariées, dans ses plaisirs sacrifiés, dans sa liberté perdue; mais il comprit que c'était là le prix de son salut; il eut confiance en Calvin, et l'ère de la vraie liberté de Genève date du jour où la régénération morale de son peuple fut remise aux mains du réformateur. Celui-ci accepta cette mission difficile et l'accomplit jusqu'au bout, c'est-à-dire tant qu'un souffle de vie soutint son corps débile, avec cette rigoureuse unité de vues et de conduite, cette persévérance sans relâche et aussi cette impitoyable logique dont il marqua toujours ses écrits et ses actes. »

Il semble difficile de mieux caractériser le contrat librement conclu entre Calvin et Genève, et qui n'eut pour adversaires que ceux, parmi les vieux patriotes ou les nouveaux citoyens, qui prétendaient vivre à leur guise dans la cité doublement émancipée de l'autorité de Rome et des ducs de Savoie. Ce parti, connu dans l'histoire sous le nom de parti des libertins, a été, peut-être, jugé avec un excès de rigueur; mais il ne brillait pas par l'austérité. Son triomphe eût été fatal à la république réformée en la privant des mâles vertus qui pouvaient seules affermir son indépendance. Les Amy Perrin, les François Favre, les Vandel et les Berthelier, organes d'une minorité factieuse, font assez pauvre figure devant les Michel Roset, les Budé, les Normandie, voués à la défense des institutions nouvelles, et confondant dans un même culte la patrie et la religion. Rien n'est absolu, d'ailleurs, dans les choses de ce

monde. Mais une loi qui dans une république est acceptée par la majorité des hommes de bien, puise dans cet assentiment la meilleure des légitimités. Quand à cette première sanction se joint le bienfaisant effet produit par cette loi dans le cours des âges, il faut plaindre ceux qui s'obstinent à en méconnaître l'efficacité. Il ne manque pas d'écrivains qui croient faire preuve de supériorité d'esprit en jetant la pierre à Calvin et aux institutions qui ont donné trois siècles de grandeur à Genève. Il faut leur laisser cette stérile satisfaction qui ne change rien à l'arrêt de l'histoire. Ils ne pourront dire : *Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni!*

Ce sont là quelques-unes des réflexions que suggère la lecture du document publié par M. de Cazenove et de la belle préface dont il l'a fait précéder. Il y explique à merveille le mécanisme des anciennes institutions génevoises concourant toutes à produire le même effet, le maintien de l'austérité des mœurs sans laquelle il n'est pas de liberté durable ; et la comparaison qui s'établit d'elle-même entre le présent et le passé n'est pas pour diminuer le respect dû aux institutions d'un autre âge. Je prends la liberté de renvoyer ceux qu'intéressent ces graves questions au texte édité par M. Raoul de Cazenove, avec le concours généreux de M. Camille Coulet, libraire à Montpellier. Il doit trouver place dans la bibliothèque des érudits comme dans le cabinet de tout bon Génevois.

J.-B.

GASPARD DE COLIGNY, AMIRAL DE FRANCE

PAR LE COMTE JULES DELABORDE

Tome Ier. Grand in-8° de 659 pages.

L'année qui s'achève a vu paraître plusieurs ouvrages importants émanés de trois de nos collègues: *Clément Marot et le Psautier huguenot*, aujourd'hui complet, de M. Douen; *la Saint-Barthélemy et la critique moderne*, de M. Bordier, et le premier volume de *Gaspard de Coligny, amiral de France*, qui s'arrête à l'Edit de janvier 1562, cette charte éphémère de la liberté de conscience.

Ce n'est pas d'hier que date la pensée de l'œuvre considérable entreprise par M. Delaborde, sur le soir d'une vie consacrée à la défense de la liberté religieuse et aux graves devoirs de la magistrature. Née, pour ainsi dire, au foyer domestique, comme consola-

tion d'un grand deuil, cette pensée fut l'âme des premiers travaux historiques de notre collègue. *Madame l'amirale de Coligny après la Saint-Barthélemy*, mémoire lu dans une de nos assemblées annuelles, *le Protestantisme à la cour de Saint-Germain*, pendant le colloque de Poissy, *Eléonore de Roye, princesse de Condé*, en furent les premiers fruits. Ces divers travaux dénotaient de vastes lectures et une rare connaissance de l'époque à laquelle ils étaient consacrés. L'auteur est familier avec nos principales collections, et les correspondances diplomatiques qui ouvrent tant de jours nouveaux sur le XVIe siècle, n'ont plus pour lui de secrets. Il était donc parfaitement préparé à la tâche qui, pour être convenablement remplie, exige une érudition très étendue et une critique exercée.

La figure de Gaspard de Coligny est de celles qui n'ont rien à perdre et qui ont tout à gagner aux révélations de l'histoire. Plus on étudiera les documents originaux, les correspondances exhumées des archives françaises ou étrangères, mieux on verra se dégager des nuages de la prévention et de la calomnie ce héros du devoir, si passionnément épris de justice et de liberté, ce grand patriote toujours prêt à se sacrifier pour le salut de son pays. Mais que d'aspects dans cette noble vie! Que d'hommes en un seul homme! L'historien de Coligny est tenu de nous montrer tour à tour l'habile organisateur de l'infanterie française, qui lui dut ses meilleures ordonnances, le promoteur persévérant des colonisations lointaines, le défenseur de la liberté religieuse, l'homme de guerre plus grand dans les revers que d'autres dans la victoire, l'homme d'Etat qui posa les bases de notre politique nationale, et qui périt, dit Montesquieu, n'ayant dans le cœur que la gloire de la France; tels sont les traits généraux d'une biographie qui, retracée dans toute son ampleur, semble une moitié du siècle le plus agité de notre histoire.

Le volume que nous offre M. Delaborde embrasse une période considérable, de 1519 à 1562, et jette une vive lumière sur les époques peu connues de la vie de Coligny, sur ce que l'on peut appeler les débuts de sa carrière. On assiste à ses premières armes dans le Luxembourg et la Flandre. On le suit en Italie, où il se distingue à Cérisoles et à Carignan. Nommé colonel général de l'infanterie française, il justifie cette faveur par sa belle conduite devant Boulogn occupé par les Anglais et dont il reprend possession au nom de

Henri II. Les négociations diplomatiques se mêlent ici aux opérations militaires et présentent sous un aspect inattendu sa féconde activité. Metz le compte bientôt au nombre de ses défenseurs, et le titre d'amiral de France est la récompense de ses services. Nous le retrouvons à Dinan, à Renty, où par une manœuvre décisive, l'attaque du *bois Guillaume*, il ramène la victoire sous notre drapeau. C'est la date de sa rupture avec le duc de Guise, qui ne craignit pas de s'attribuer devant le roi tout l'honneur d'une journée compromise d'abord par sa faute. Les relations de François Rabutin et de Brantôme laissent peu de doute à cet égard.

Nous touchons ici à l'un des meilleurs chapitres de l'ouvrage de M. Delaborde : les négociations relatives à la trêve de Vaucelles, dont la conclusion et le patriotique maintien s'imposaient aux hommes pénétrés des véritables intérêts du pays. Coligny fut le premier à le comprendre, à l'encontre des Guises, funestes instigateurs d'une politique d'aventures. Nommé gouverneur général de la Picardie à la veille de l'abdication de Charles-Quint, Coligny, assisté du sieur de Laubespine, ouvrit les conférences qui eurent d'abord pour objet l'échange des prisonniers (d'Andelot son frère, alors captif à Milan, était du nombre), puis les préliminaires de la paix elle-même. Son séjour à Bruxelles, ses entretiens avec l'empereur et avec Granvelle, sont des pages d'un piquant attrait, où Charles Quint déploye cette bonhomie plus apparente que réelle qui cachait de profonds calculs. La frivolité des propos contraste avec la gravité des intérêts, et la moralité de la scène semble tirée par un bouffon de cour dont les vives reparties mettent les rieurs de son côté, l'empereur y compris. La trêve qui sortit de ces laborieuses négociations ne dura que peu de mois. La responsabilité de sa violation retombe sur les Guises, dont la folle expédition à Naples dégarnit nos frontières et compromit la sûreté du royaume. Le désastre de Saint-Quentin en fut la conséquence. En retenant l'ennemi durant dix-sept jours, sous les murs d'une place démantelée, avec une poignée d'hommes, et en se sacrifiant pour réparer les fautes d'autrui, Coligny sauva Paris et la France. C'est une des grandes pages de sa vie. Il l'a retracée dans une relation empreinte de simplicité antique et de religieuse ferveur. On ne refait pas un tel morceau. M. Delaborde a fait preuve de bon goût en le reproduisant tout entier comme seul digne de la postérité, qui aime

à lire le récit des grandes actions écrit par leurs auteurs. Le chapitre suivant, consacré à la captivité de l'amiral, est un de ceux qui font le plus d'honneur aux investigations heureuses de l'historien. Philippe II et son agent Emmanuel-Philibert, réduit au rôle de geôlier, s'y montrent sous un jour peu flatteur.

Avec la paix de Câteau-Cambrésis (avril 1559) s'ouvre une nouvelle période qui remplit la seconde moitié du volume de M. Delaborde. L'horizon s'étend avec l'importance des questions qui s'élèvent. C'est le héros gagné dans la solitude d'un cachot, par ses pieuses méditations et les lettres de Calvin, à la cause de la réforme; c'est le généreux défenseur d'une minorité opprimée, le collaborateur du chancelier l'Hôpital dans les édits qui doivent préparer l'avènement de la tolérance, que nous rencontrons à Vendôme, à Amboise, à Fontainebleau, répudiant l'emploi des armes, et ne demandant le triomphe de la liberté religieuse qu'aux progrès de la raison et à la pacification des esprits. Le 26 juillet 1560 la ville de Dieppe reçoit la visite de Coligny pratiquant ostensiblement le culte nouveau. Quelques semaines après il présente la pétition des protestants de Normandie et plaide, avec l'évêque Montluc, la cause de la liberté de conscience devant la reine mère et la cour réunies à Fontainebleau. Il y retrouve les Guises comme adversaires. Heure décisive dans notre histoire! Combien autre eût été l'avenir de la France si sa voix eût été écoutée, et si les sages réformes de l'Hôpital eussent obtenu l'appui ferme et persévérant du pouvoir monarchique!

Nous renonçons à suivre M. Delaborde dans l'exposé, tracé d'une main sûre, des phases compliquées qui devaient aboutir, sous un nouveau règne, au colloque de Poissy et à la proclamation de l'Edit de janvier. Nous ne pouvons que nous associer aux réflexions que lui inspire cette première charte de la liberté de conscience sitôt déchirée par la main criminelle d'un parti. « Quoi qu'il advînt désormais, quelque terribles que pussent être les luttes que soulèverait de la part des ennemis de la liberté religieuse l'existence de l'édit de pacification du 17 janvier, ce seul fait de la promulgation d'un tel édit demeure à jamais empreint du caractère de victoire remporté par l'esprit de lumière et de paix sur l'esprit de ténèbres et de discordes. Respecté de génération en génération par les sectateurs du juste et de l'honnête, un tel fait se produit aujourd'hui encore, à

trois siècles de distance, dans toute sa grandeur. » L'historien et le magistrat ne font qu'un dans l'hommage ainsi rendu à une cause sacrée. Un appendice contenant de nombreuses pièces rares ou inédites ajoute encore à l'intérêt du volume, qui résume de vastes travaux, et que nous louerions sans réserve, si le mérite de la forme était égal à la solidité du fond et à la nouveauté des documents mis en œuvre.

J. B.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 10 juin 1879.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON F. DE SCHICKLER.

Le secrétaire énumère les articles contenus dans le prochain numéro du *Bulletin*, et demande à M. Ch. Read s'il pourrait achever, pour le cahier du 15 août, la traduction du récit de la Saint-Barthélemy à Paris, par Botzheim, auteur de la relation de la Saint-Barthélemy à Orléans.

M. Bordier présente une étude intitulée *la Saint-Barthélemy et la critique moderne*, où il démontre la préméditation, et s'élève contre la mollesse des jugements sur le plus grand crime de l'histoire moderne.

M. le comte Jules Delaborde dépose le 1er volume d'une histoire de Coligny contenant de nombreuses pièces justificatives.

M. le président signale les nouveaux dons faits à la bibliothèque par mesdames Thuret et de Neuflize, ainsi que diverses pièces offertes par M. le pasteur Maulvaut.

M. Bonnet présente un exemplaire du tirage à part d'un article de M. Ch. Dardier sur Michel Servet, qui a paru dans la *Revue historique*.

M. le président fait part d'une proposition de M. Bersier qui signale, dans l'institution de conférences payantes sur des sujets historiques, un moyen de pourvoir au traitement d'un bibliothécaire.

Le secrétaire présente un album de dessins de monuments d'un intérêt protestant, accompagné de notices, et dédié à la bibliothèque de la Société par M. Dugrenier, colporteur évangélique à Troyes.

Il a reçu de M. le pasteur Vielles, d'Anduze, un manuscrit in-12 contenant de curieux dialogues sur la Révocation dont il y a lieu de rechercher l'auteur. Serait-ce Jurieu?

M. de Schickler attire l'attention du comité sur les collèges et les académies protestantes. Il est souvent difficile de déterminer nettement leur existence d'après les témoignages contradictoires des synodes provinciaux. Faut-il placer le collège de la province de Normandie à Alençon, à Saint-Lô ou ailleurs? L'ouvrage d'Aymon est évidemment insuffisant. M. Bonnet promet quelques renseignements sur l'ancien collège de Montargis.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.